



N.º 2
20-4478



2-20-4478

Biblioteca Universitaria	
GRANADA	
Sala	A
Estante	32
Tabla	1
Número	17

BIBLIOTECA HOSPITAL REAL	
GRANADA	
Sala	IMP
Estante	4
Número	0016

1872
1873
1874

LIBRARY
SERIALS
ACQUISITION

P. 7409

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

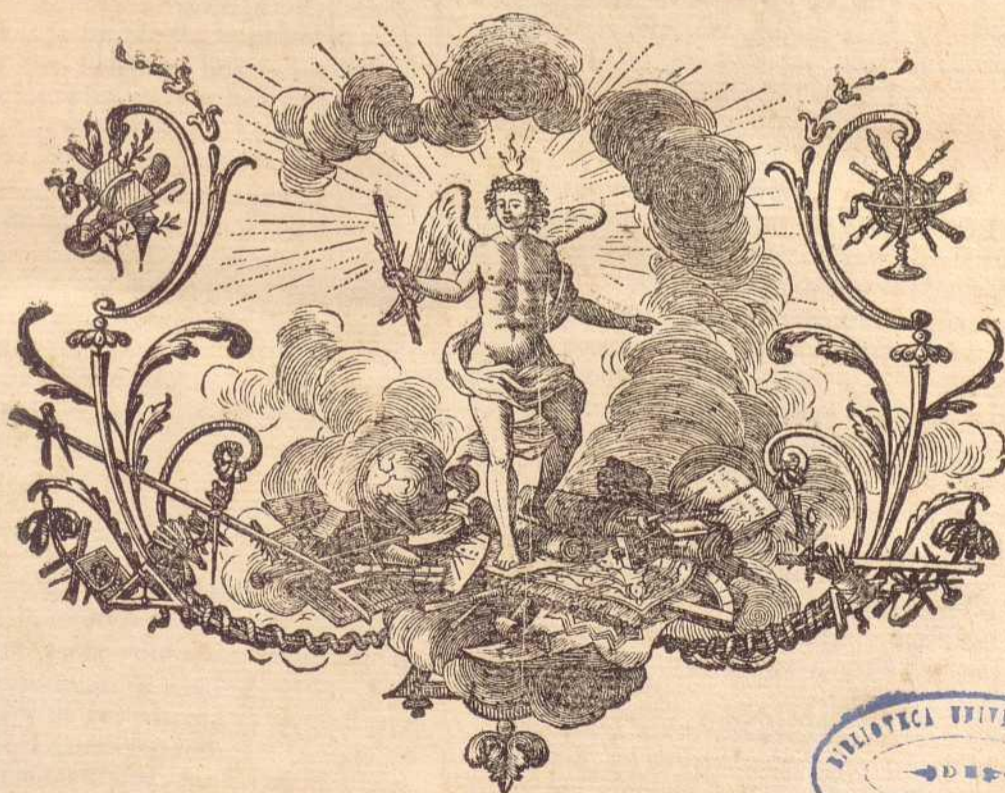
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M^r. ***.

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TOME SEZIEME.

TE=VENERIE

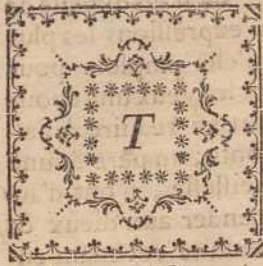


A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.





TEANUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie & dans les terres, aujourd'hui *Tiano*. Plin. *liv. III. ch. v.* qui lui donne le titre de *colonie romaine*, la surnomme *Sidicinum*; & en effet elle avoit besoin d'un surnom, pour pouvoir être distinguée d'une autre *Teanum* qui étoit dans la Pouille. Tite-Live, *liv. XXII. ch. lvij.* Strabon, *liv. V.* & Frontin, de *Colon.* l'appellent aussi *Teanum-Sidicinum*. Quelques-uns néanmoins disent simplement *Teanum*, & alors c'est *Teanum-Sidicinum* qu'il faut entendre; car cette ville étoit beaucoup plus considérable que l'autre, & son nom écrit, ou prononcé sans marque distinctive, ne devoit pas être sujet à équivoque. Les habitans de la ville & du territoire étoient appelés *Sidicini*. On les trouve néanmoins aussi nommés *Teanenses* dans quelques inscriptions. Voyez le *trésor de Gruter*, p. 381. n^o. 1. & 389. n^o. 2. *Teanum* des Sidicins étoit la plus grande & la plus belle ville de la Campanie après Capoue, & sur le chemin de cette ville par *Suessa Aurunca*. Elle étoit célèbre par ses bains d'eaux chaudes, & Auguste en fit une colonie romaine.

2^o. *Teanum*, ville d'Italie dans la Pouille & dans les terres; *Teanum Apulorum*; & dans Strabon, *liv. VI. p. 285.* *Teanum Apulum*; on la distingue aussi de *Teanum* dans la Campanie. Le nom national étoit *Teanenses*, selon Tite-Live. On voit encore les ruines de cette ville à seize milles au-dessus de l'embouchure du Tortore, anciennement le Trento. C'est aujourd'hui un lieu nommé *Civita*, ou *Civitate*, qui fut évêché avant l'an 1062, mais dont le siège a été transféré, ou plutôt uni à celui de Saint-Severo. (*D. J.*)

TEARUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace. Plin. *liv. I. ch. xj.* & Hérodote, *liv. IV.* en font mention. Le *Tearus* tiroit sa source de trente-huit fontaines, & se jettoit dans l'Hebrus. Darius fils d'Hystaspes s'arrêta trois jours sur les bords de ce fleuve, & il en trouva les eaux si délicieuses, qu'il y fit dresser une colonne, sur laquelle fut gravée une inscription en langue grecque, portant que ces eaux surpassoient en bonté & en beauté celles de tous les autres fleuves de l'univers. (*D. J.*)

TÉATE, ou **TÉATEA**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux *Marrucini*, dont elle étoit la capitale, selon Plin. *liv. III. ch. xij.* qui la connoît sous le nom de ses habitans appelés *Teatini*. Silius Italicus, *liv. VIII. v. 520.* fait l'éloge de cette ville :

*Marrucina simul Trentanis æmula pubes
Corfini populos, magnumque Teate trahebat.*

L'itinéraire d'Antonin, qui nomme cette ville *Teate-Marrucinum*, la marque sur la route de Rome à Hadria, en passant par la voie valérienne. Elle se trouve entre *Interbromium* & Hadria, à dix-sept milles de la première de ces places, & à quatorze milles de la seconde. Le nom moderne est *Tieti*, qu'on écrit plus communément *Chieti*, ou *Civita di Chieti*. (*D. J.*)

TÉATE, ou **THÉATE**, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure. Clément VII. l'érigea en métropole. Elle a donné le nom aux *Théatins*, parce que Jean Pierre Caraffe, le principal fondateur de cet ordre, avoit été évê-

que de *Théate*, & renonça à cette dignité pour se faire religieux. (*D. J.*)

TEBECRIT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume d'Alger, dans la province de *Humanbar*, au pié d'une montagne, sur le rivage de la Méditerranée. Quelques-uns prennent cette ville pour la *Thudacha* de Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* (*D. J.*)

TEBELBELT, ou **TABELBELT**, (*Géog. mod.*) canton d'Afrique, dans le *Bilédulgerid*, au milieu du désert de Barbarie, à 70 lieues du grand Atlas du côté du midi, & à 34 lieues de *Segelmeffe*. Le chef-lieu de ce canton est sous les 23. deg. 10. de longitude, & à 29. deg. 15. de latitude. (*D. J.*)

TEBESSA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur les confins du royaume d'Alger, au-dedans du pays, à 55 lieues de la mer. On croit qu'elle a été bâtie par les Romains, parce qu'on y voit encore des restes d'antiquité, avec des inscriptions latines; cependant la contrée des environs est stérile, & tout y manque, excepté des mûres & des noix. Long. 26. 48. latit. 35. 7. (*D. J.*)

TÉBETH, f. m. (*Calend. des Hébreux.*) dixième mois de l'année ecclésiastique des Hébreux, & quatrième de leur année civile, qui répond en partie à Janvier, & en partie à Février. Il n'a que 29 jours; le second jour de ce mois, on finissoit l'octave de la dédicace du temple purifié par Judas Macchabée; le dixième étoit un jour solennel de jeûne, en mémoire du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, la huitième année du règne de Sédécias, 591 ans avant J. C. (*D. J.*)

TEBURI, ou **TIBURI**, (*Géog. anc.*) peuple de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* leur donne une ville nommée *Nemetobriga*. (*D. J.*)

TEBZA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de même nom, sur la pente du grand Atlas. Elle fait du trafic en blé, en troupeaux & en laine. (*D. J.*)

TECA, (*Hist. nat. Botan. exot.*) sorte de blé qui croît aux Indes occidentales, & dont les feuilles diffèrent fort peu de celle de l'orge. Le tuyau s'éleve à la hauteur de l'avoine, & le grain est un peu plus menu que celui du seigle. Les Sauvages le moissonnent avant qu'il soit entièrement mûr, & le font secher au soleil. Ils le tirent des épis dans le besoin, & le grillent sous les cendres. Quand il est rôti, ils le réduisent en pâte, qu'ils portent avec eux dans leurs voyages. Elle est extrêmement nourrissante; en sorte qu'une petite mesure suffit à un homme pour plusieurs jours. En la détrempeant avec beaucoup d'eau, ils s'en servent pour breuvage, & en font des tisanes humectantes dans leurs maladies, à-peu-près comme nous faisons nos tisanes d'orge, d'avoine & de gruau. Il ne faut pas confondre cette plante avec le *theca*. Voyez *THECA*, *Botan.* (*D. J.*)

TECCALI, f. m. (*Poids.*) poids dont on se sert dans le royaume de Pégou; les cent *teccalis* font quarante onces de Venise; un giro fait vingt-cinq *teccalis*, & un abueco douze *teccalis* & demi. *Savary.* (*D. J.*)

TECEUT, ou **TECHEIT**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province & sur la rivière de Sus, dans une plaine qui abonde en dates, en orge & en froment. Long. 8. 42. latit. 29. 12. (*D. J.*)

TECH, LE, ou **TEC**, (*Géog. mod.*) rivière de France, dans le Roussillon; elle prend sa source dans les Pyrénées, au nord du Prat de Molo, en lieu qu'on appelle la *Rocca*; de-là cette rivière coule du sud-

ouest, au nord-est, & arrose les bourgs d'Arlas, de Ceret, del Bolo & d'Eln, d'où elle se jette dans le golfe de Lyon. C'est la riviere dont Polybe, Strabon, Ptolomée font mention sous le nom d'*Illiberis*, ou *Illiberis*. Mela la nomme *Tichis*, & il dit d'elle & de la *Tet*, que c'étoient deux petits fleuves qui devenoient dangereux quand ils se débordent: *parva flumina Tetis & Tichis, ubi accrevere, persæva.* (D. J.)

TECHNIQUE, (*Belles lettres.*) quelque chose qui a rapport à l'art. Voyez ART.

Ce mot est formé du grec *τεχνικος*, artificiel, ou *τεχνη*, art.

C'est dans ce sens là que l'on dit: des mots *techniques*, vers *techniques*, &c. & que le docteur Harris a intitulé son dictionnaire des arts & des sciences, *Lexicon technique*.

Cette épithete s'applique ordinairement à une sorte de vers qui renferment les regles ou les préceptes de quelque art ou science, & que l'on compose dans la vue de soulager la mémoire. Voyez MÉMOIRE.

On se sert de vers *techniques* pour la chronologie, &c. tels sont, par exemple, les vers qui expriment l'ordre & les mesures des calendes, nones, ides, &c. Voyez CALENDES. Ceux qui expriment les saisons, Voyez AOUST. Ceux qui expriment l'ordre des signes, Voyez SIGNE.

Lep. Labbe a composé une piece de vers *techniques* latins, contenant les principales époques de la chronologie, & à son exemple le p. Buffier a mis en vers françois la chronologie & l'histoire, & même la géographie.

Les vers *techniques* se font ordinairement en latin, ils sont généralement mauvais, & souvent barbares; mais on fait abstraction de tous leurs défauts, en faveur de leur utilité: pour en donner ici une idée, il suffira de rapporter ces deux vers, où les casuistes renferment toutes les circonstances qui peuvent nous rendre complices du vol, ou de quelqu'atre crime d'autrui.

*Jussio, consilium, consensus, palpo, recursus,
Participans, mutus, nonobstans, non manifestans.*

Et ceux par lesquels le p. Buffier commence son histoire de France:

*Ses loix en quatre cent Pharamond introduit,
Clodion chevelu qu'Aëtius vainquit.
Mérovée, avec lui combattit Attila;
Childeric fut chassé, mais on le rappella.*

Les mots *techniques* sont ce que nous appellons autrement *termes de l'art*.

TECKI-TSYOCKU, ou TSUTSUSI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, nommé le *cistus des Indes*, à feuilles de ledum des Alpes, & à grandes fleurs de Paul Herman. Cet arbrisseau est couvert d'une écorce verte brune; ses fleurs sont monopétales, & ressemblent à celles du martagon; leur couleur varie beaucoup; cet arbrisseau est commun au Japon, & fait l'ornement des campagnes & des jardins; il est tantôt à fleurs blanches, marquées de longues taches rouges, tantôt à fleurs d'un violet blanchâtre, marquées de taches d'un pourpre foncé; tantôt à petites fleurs purpurines.

TECKLENBOURG, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans la Westphalie, à quatre milles de Munster; c'est le chef-lieu du petit comté de même nom, & il a un ancien château bâti sur une colline. *Long. 25. 42. lat. 52. 21.* (D. J.)

TECLA, (*Géog. mod.*) il y a trois îles de ce nom dans la mer Orientale, & elles font partie de celle des Larrons: on les a découvertes en 1664. (D. J.)

TECMESSE, f. f. (*Mythol.*) cette illustre fille de Téléutas, captive d'Ajax, & bientôt après son épou-

se, a été immortalisée par Sophocle dans son *Ajax furieux*. Il introduit cette princesse, dont la beauté étoit admirable, tâchant de détourner son mari du dessein qu'il a de se tuer, & il lui fait tenir un discours si tendre & si pathétique, qu'il est difficile de n'en être pas ému; ce sont les expressions les plus vives de l'amitié conjugale, qu'elle emploie pour toucher Ajax; elle lui met devant les yeux une épouse & un fils unique, que sa mort va réduire à l'esclavage, & aux plus cruels affronts; un pere & une mere qui, dans leur extrême vieillesse, n'ont d'autre consolation que celle de demander aux dieux & d'espérer son retour fortuné; ensuite revenant encore à ce qui la touche: Hélas, dit-elle! phrygienne de naissance, jadis votre esclave, aujourd'hui votre épouse, que deviendrai-je? vous avez désolé toute ma maison! la parque va m'enlever mes parents; sans secours, sans patrie, sans asyle, il ne me reste qu'un malheureux fils! vivez pour lui, vivez pour moi! réduite au dernier désespoir, je n'ai plus de ressource qu'en vous... (D. J.)

TECOANTEPEQUE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Guaxaca, sur la côte de la mer du Sud. Son port est le meilleur de ceux du pays pour la pêche. *Lat. 41. 55.* (D. J.)

TECOLITHUS, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre judaïque. Voyez cet article.

TECOMAHUCA, ou TECOMAHUIC, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Mexique, dont les feuilles sont rondes & dentelées, & qui porte à l'extrémité de ses branches un petit fruit rond, jaunâtre, plein d'une substance semblable à celle du cotonnier; le tronc répand une odeur aromatique & d'un goût âcre; il en sort une résine, soit naturellement, soit par incision. Quelques Indiens désignent aussi cet arbre sous les noms de *copalychot*, & de *memayal-quahuitl*.

TECOMAXOCHILT, f. m. (*Botan.*) les Mexicains appellent ainsi une espèce d'*apocynum* bâtard, nommé *gelselinum hederaceum indicum maximum, flore phæniceo*, Ferrar. *pseudo-apocynum virginianum, aliàs gelselinum maximum americanum, flore phæniceo*, Park. Il n'est d'aucun usage dans la médecine. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

TECOPAL-PITZAHUAC, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre résineux du Mexique & de la nouvelle Espagne, qui produit une résine en larme qui tire sur le noir; ses feuilles ne sont guere plus grandes que celles de la rue, & sont rangées par ordre aux deux côtés des branches; le fruit que cet arbre porte est fort petit, d'une couleur rougeâtre, assez semblable à du poivre rond; il croit aussi des deux côtés des branches.

TECORT, ou TOCORT, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, au pays appelé le *Gérid*. Sa capitale lui donne son nom. (D. J.)

TECORT, ou TOCORT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique dans la Barbarie, aux états de Maroc, sur une colline, au-bas de laquelle coule une petite riviere. *Long. 25. 42. lat. 29. 13.* (D. J.)

TECTOSAGES, LES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise; ils faisoient partie des *Volcæ*. Strabon, l. IV. & Ptolomée, l. II. c. v, les étendent jusqu'aux monts Pyrénées.

M. Samson dit que le peuple *Volcæ-Tectosages*, occupoit l'ancien diocèse de Toulouse, & encore apparemment celui de Carcassonne, qui sont présentement tout le haut Languedoc & davantage. Il faut remarquer que l'ancien diocèse de Toulouse est aujourd'hui divisé en huit diocèses; savoir, Toulouse, Lombez, Montauban, Lavaur, S. Papoul, Riez, Pamiés, & Mirepoix. Ptolomée même comprenoit

parmi les *Teïtoſages*, le quartier de Narbonne & le Rouffillon.

Les *Teïtoſages* étoient célèbres dans les armes, 250 ans avant la naiſſance de J. C. Lorſque les Gaulois, dit Tite-Live, jeterent la terreur dans toute l'Asie, juſque vers le mont Taurus, les plus fameux d'entr'eux, qu'on appelloit les *Teïtoſages*, pénétrant plus avant, s'étendirent juſqu'au fleuve Halys, à une journée d'Angora, qui eſt l'ancienne ville d'Ancyre, où ils s'établirent. Quand Manlius, conſul romain, eut défait une partie des Gaulois, au mont Olympe, il vint attaquer les *Teïtoſages* à Ancyre, dont Pline leur attribue la fondation; mais ils n'avoient fait que rétablir cette ville, puisſque long-tems avant leur venue en Aſie, Alexandre-le-grand y avoit donné audience aux députés de la Paphlagonie. Il eſt ſurprenant que Strabon qui étoit d'Amafia, n'ait parlé d'Ancyre que comme d'un château des Gaulois. Tite-Live lui rend plus de juſtice, il l'appelle *une ville illuſtre*.

Nous voyons encore dans l'hiſtoire des *Teïtoſages* en Germanie, aux environs de la forêt Hercynienne. Céſar dit que ces *Teïtoſages* de la Germanie étoient fortis des *Volca-Teïtoſages*, de la Gaule narbonnoïſe. Rhenanus croit qu'ils habitoient ſur la rive droite du Necker, & que l'ancien château de Teck conſerve encore une partie de leur nom.

Les *Teïtoſages* qui reſterent dans leur patrie, furent toujours conſidérés, juſqu'à la priſe de Toulouſe, par Servilius Cépion, cent fix ans avant l'ère chrétienne. Ils avoient amasſé des tréſors immenſes, que ce capitaine romain pillâ & emporta; mais la peſte l'empêcha, lui & les ſiens, d'en profiter. (D. J.)

TECTUM DISPLUVIATUM, (Archit. rom.) un toit en croupe; il y avoit chez les Romains deux fortes de toits, l'un appellé *diſpluviatum*, lorſque le faitage allant d'un pignon à l'autre, l'eau étoit jettée à droite & à gauche; l'autre toit ſe nommoit *teſtudinatum*, par le moyen duquel l'eau tomboit de quatre côtés. Les premiers ſont encore appellés *peſcinata*, parce que les chevrons qui descendent du faitage ſur l'entablement, avoient la forme d'un peigne. (D. J.)

TÉCUILLES, ſ. m. pl. (Hiſt. mod.) c'eſt ainſi que les Mexiquains nommoient ceux qui avoient été reçus dans une eſpece d'ordre de chevalerie, où l'on n'étoit admis qu'après un noviciat très-rude & très-bizarre. Cet honneur ne s'accordoit pourtant qu'aux fils des principaux ſeigneurs de l'empire. Le jour de la réception, le récipiendaire accompagné de ſes parents & des anciens chevaliers ſe rendoit au temple; après s'être mis à genoux devant l'autel, un prêtre lui perçoit le nez avec un os pointu ou avec un ongle d'aigle; cette douloureuse cérémonie étoit ſuivie d'un diſcours dans lequel le prêtre ne lui épargnoit point les injures; il finiſſoit par lui faire toute ſorte d'outrages, & par le dépouiller de ſes habits. Pendant tout ce tems, les anciens chevaliers faiſoient un feſtin pompeux aux dépens du récipiendaire, auquel on affectoit de ne faire aucune attention; le repas étant fini, les prêtres lui apportoient un peu de paille pour ſe coucher, un manteau pour ſe couvrir, de la teinture pour ſe frotter le corps, & des poinçons pour ſe percer les oreilles, les bras & les jambes. On ne lui laiſſoit pour compagnie que trois vieux ſoldats chargés de troubler ſans ceſſe ſon ſommeil pendant quatre jours, ce qu'ils faiſoient en le piquant avec des poinçons, auſſitôt qu'il paroïſſoit s'aſſoupir. Au milieu de la nuit il devoit encenſer les idoles, & leur offrir quelques gouttes de ſon ſang, ce qui étoit ſuivi de quelques autres cérémonies ſuperſtitieuſes. Les plus courageux ne prenoient aucune nourriture pendant ces quatre jours; les autres ne mangeoient qu'un peu de maiz, & ne buvoient qu'un verre d'eau. Au bout de ce tems le récipiendaire prenoit congé des prêtres, pour aller renouveler dans les autres tem-

Tome XVI.

ples des exercices moins rudes à la vérité, mais qui duroient pendant un an; alors on le remenoit au premier temple où on lui donnoit des habits ſomptueux; le prêtre lui faiſoit un grand diſcours rempli des éloges de ſon courage; il lui recommandoit la déſenſe de la religion & de la patrie, & la fête ſe terminoit par des feſtins & des réjouiffances. Les *Técuites* ſe mettoient de l'or, des perles ou des pierres précieufes dans les trous qu'on leur avoit faits au nez, ce qui étoit la marque de leur éminente dignité.

TECULET, (Géog. mod.) ville d'Afrique, dans la province de Héa, au royaume de Maroc, proche de l'embouchure de la Diure, où elle a un petit port. Les maiſons n'y ſont que de terre. Long. 8. 32. latit. 30. 43. (D. J.)

TEDANIUS, (Géog. anc.) fleuve de l'Illyrie, ſelon Plinè, l. III. c. xxxj. & Ptolomée, l. II. c. xvij. Ce fleuve formoit la borne de la Japygie. Son nom moderne eſt *Zamagna*. (D. J.)

TÉDELEZ, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Tremeçen, ſur la côte de la Méditerranée, à dix lieues d'Alger. La côte des environs eſt extrêmement poiſſonneuſe. Long. 21. 48. latit. 34. 5.

TE-DEUM, ſ. m. (Hiſt. des rits eccléſiaſt.) on appelle de ce nom un cantique d'uſage dans l'églife catholique. Il eſt ainſi nommé, parce qu'il ſe dit ordinairement à la fin des matines, les jours qui ne ſont point ſimples fêtes, ni dimanches de carême & d'avent; on attribue ce cantique à S. Ambroïſe ou à S. Auguſtin. Au commencement du xj. ſiècle, on ſe plaignit dans un concile que les moines chantoient le *te Deum* pendant l'avent & le carême, contre l'uſage de l'églife romaine; mais ils répondirent qu'ils le faiſoient ſuivant la regle de S. Benoît approuvée par S. Grégoire, & on les laiſſa dans leur uſage.

Loiſel, dans ſon dialogue des avocats, fait mention d'une fameuſe cauſe qui fut plaidée au parlement de Paris par M^{rs} Boulard & Defombres, & que l'on nomma la cauſe du *te Deum laudamus*. Voici le fait tel qu'il eſt raconté par l'auteur. Un chanoine de Chartres avoit ordonné par ſon teſtament qu'on chantât le *te Deum* en l'églife au jour & heure de ſon enterrement, ce que l'évêque Guillard trouva non ſeulement nouveau, mais ſi ſcandaleux, qu'il lui refuſa ce qu'il avoit deſiré, ajoutant que c'étoit une hymne de louange & de réjouiffance non convenable au ſervice des trépaſſés. L'avocat du mort ſoutenoit au contraire qu'il n'y avoit rien que de bon & de pieux dans cette hymne, & pour le prouver, il parcourut tous les verſets dont elle eſt compoſée, avec de belles recherches & interprétations dont il les orna; enfin il juſtifiâ qu'il contenoit même une prière formelle pour les morts, en ces mots: *te ergo quaſumus, famulis tuis ſubveni, quos pretioſo ſanguine redemiſti. Aeternâ fac cum ſanctis tuis in gloriâ numerari*. Bref, la cauſe fut ſi bien plaidée, que le teſtament & le *te Deum* ordonné par icelui furent confirmés par arrêt qu'on baptiſa du nom de *te Deum laudamus*.

Le *te Deum* ſe chante encore extraordinairement en pompe & en cérémonie, pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire remportée par terre ou par mer; C'eſt ce qui fit dire à une dame d'eſprit du dernier ſiècle, que le *te Deum* des rois étoit le *de profundis* des particuliers. Un poète écrivit dans le même tems à ce ſujet:

*J'ai vu les nations avides de carnage,
En faire un métier glorieux,
Et des triftes effets de leur funeſte rage,
Aller pompeuſement rendre grâces aux dieux.*

(D. J.)

TEDIUM, (Géog. anc.) ville de l'Arabie déſerte, au voiſinage de la Méſopotamie, près d'Oragana

A ij

& de Zagmais, selon Ptolomée, *l. V. c. xix. (D. J.)*
 TEDLA, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, au royaume de Maroc, dont elle est la plus orientale. Elle est abondante en blé, en huile & en pâturages. Sa capitale porte son nom, & est sur la riviere de Derne. (*D. J.*)

TEDMOR, (*Géog. mod.*) Long. suivant Abulféda, 62. latit. 26. dans le second climat. Voyez PALMYRE. (*D. J.*)

TEDNEST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de Héa, sur une riviere qui l'entoure presque de tous côtés. Les Portugais prirent cette ville en 1514, & en furent chassés quelque tems après par le chérif Mohammed. Long. 10. latit. 30. 28. (*D. J.*)

TEDSI, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, au royaume de Maroc, dans une plaine, à une lieue de la riviere de Sus, à douze de Tarudant, à vingt de la mer, & à sept du grand Atlas; elle est la résidence d'un gouverneur. (*D. J.*)

TÉES LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre, en Yorck-Shire; elle sépare cette province de celle du Durham, & après avoir reçu la petite riviere de Lune, elle se jette dans la mer. (*D. J.*)

TEFETHNE, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle a sa source au mont Gabelhadi, & se jette dans la mer vis-à-vis du cap & de l'île de Magador. (*D. J.*)

TEFEZARA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, à cinq lieues est de la ville de Tremecen. Son territoire a non-seulement des mines de fer, mais il rapporte beaucoup de blé, & est couvert de bons pâturages. Longit. 17. 14. latit. 34. 45. (*D. J.*)

TEFF, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de grain qui se cultive abondamment en Ethiopie & en Abyssinie, & qui fait la principale nourriture des habitans du pays. Il est d'une petitesse extrême, n'ayant, dit-on, que la dixieme partie de la grosseur d'un grain de moutarde; cependant on en fait une espece de pain qui seroit assez bon, si l'on prenoit plus de soin à le faire.

TEFFILIN, f. m. (*Hist. judaïq.*) nom que les juifs modernes donnent à ce que la loi de Moïse appelle *totaphot*; ce sont de certains parchemins mystérieux qu'ils portent dans le tems de leurs prieres, & que Léon de Modene décrit ainsi dans son livre des *cérémonies des juifs*, part. I. ch. xj. On en distingue de deux sortes, dont l'un est la *teffila* de la main, & l'autre la *teffila* de la tête. On écrit sur deux morceaux de parchemin avec de l'encre faite exprès, & en lettres quarrées, ces quatre passages de la loi; *écoute Israël, &c.* le second, *& il arrivera si tu obéis, &c.* le troisieme, *sanctifie-moi tout premier né, &c.* le quatrieme, *& quand le Seigneur se fera entrer, &c.* Ces deux parchemins sont roulés ensemble en forme d'un petit rouleau pointu, qu'on renferme dans de la peau de veau noire; puis on la met sur un morceau quarré & dur de la même peau, d'où pend une courroie aussi de veau large d'un doigt, & longue d'une coudée & demie ou environ. Ils posent ces *teffilins* au pliant du bras gauche, & la courroie, après avoir fait un petit nœud en forme de *jod*, se noue à l'entour du bras en ligne spirale, & vient finir au bout du doigt du milieu.

Pour l'autre *teffila*, on écrit aussi les quatre passages ci-dessus mentionnés sur quatre morceaux de velin séparés, dont on forme un quarré, sur lequel on trace la lettre *sem*; puis on met par-dessus un autre petit quarré de veau, dure comme l'autre, d'où il sort deux courroies semblables en longueur, & en figure à celle du premier *teffila*. Ce quarré se met sur le front, & les courroies après avoir ceint la tête, forment un nœud derriere qui approche de la lettre *da-*

leth, puis elles viennent se rendre vers l'estomac. S. Jerome fait mention de ces *teffilins* des juifs dans son commentaire sur S. Matthieu, où il est parlé des Phylacteres: « les Pharisiens, dit-il, expliquant mal » ce passage, écrivoient le décalogue de Moïse sur » du parchemin qu'ils rouloient & attachoient sur » leur front; & en faisoient une espece de couronne à » l'entour de leur tête, afin de les avoir toujours devant les yeux ». Au reste, il n'y a que les juifs rabinites qui suivent cette pratique, & les Caraites leurs adversaires les appellent par raillerie des *ânes bridés avec leur teffilin*. Voyez FRONTEAU.

TÉFLIS, ou TAFLIS, ou TIFLIS, (*Géog. mod.*) en latin *Acropolis Iberica*, ville d'Asie, dans le Gurghistan, que nous appellons la Géorgie, & sa capitale. Elle est située au pied d'une montagne sur la rive droite du Kur, le Cyre, ou un bras du Cyre des anciens, qui a sa source dans les montagnes de Géorgie, & se joint à l'Araxe, d'où ils se rendent conjointement dans la mer.

Téflis est une des belles villes de Perse, & la résidence du prince de Géorgie; elle s'étend en longueur du midi au nord, & est peuplée de persans, de géorgiens, de grecs, d'arméniens, de juifs, de catholiques. Elle est défendue par une bonne forteresse que les Turcs y bâtirent l'an 1576, après qu'ils se furent rendus maîtres de la ville & de tout le pays d'alentour, sous la conduite du fameux Mustafa Pacha, leur généralissime.

Il s'y fait un grand commerce de soies, de fourrures, & de la racine appelée *boia*. Il y a dans *Téflis* des bains d'eaux chaudes, de grands bazars bâtis de pierres, & des caravanferais.

Les capucins y ont une mission avec une maison depuis plus d'un siecle. La congrégation ne leur accorde que dix-huit écus romains pour chaque missionnaire, mais ils exercent la médecine; & quant au spirituel, ils ont la permission de dire la messe sans personne pour la servir, de la dire en toutes sortes d'habits, d'absoudre de tous péchés, de se déguiser, d'entretenir chevaux & valets, d'avoir des esclaves; d'acheter & de vendre; de donner & de prendre à intérêt. Malgré de si beaux privileges, ces missionnaires ne font guere de profélytes, car le peuple de Géorgie est si ignorant, qu'ils ne croient pas même que les capucins soient chrétiens, parce qu'ils ont appris qu'en Europe, ils ne jeûnent pas comme à *Téflis*. Aussi les capucins n'ont que deux pauvres maisons dans toute la Géorgie.

On compte une quinzaine de mille ames dans *Téflis*, dont il y en a environ deux cens de catholiques romains. Le patriarche des Géorgiens y demeure; c'est une ville assez moderne. Long. 63. 45. lat. 43. 5. (*D. J.*)

TEFTANA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, où elle a un port capable de recevoir les petits bâtimens. C'est l'*Herculis-Portus* des anciens, que Ptolomée met à 7^d. 30. de longitude, & à 30^d. de latitude. (*D. J.*)

TEFTARDAR, f. m. terme de relation; voyez DEFTARDAR. C'est le trésorier des finances dans l'empire turc; il est assis au divan à côté du nichandgi-bacchi qui est le garde des sceaux de l'état.

Le *teftardar*, comme l'écrivit Pocock, est en Egypte le trésorier des tributs qu'on paie sur les terres au grand-seigneur; il n'est nommé dans sa charge par la Porte que pour un an, mais il est ordinairement continué plusieurs années de suite.

Cet office est quelquefois donné à un des plus pauvres beys, pour l'aider à soutenir son rang, & fréquemment à un homme qu'on croit d'un caractère éloigné de l'intrigue, car aucun parti ne desire qu'un homme remuant du parti opposé, soit revêtu d'un

emploi aussi lucratif & aussi important, que l'est celui du *testardar*. (D. J.)

TEGANUSA ou THEGANUSA, (Géogr. anc.) Les Grecs écrivent ce nom par un Th : île que Pline, liv. IV. ch. xij. met dans le golfe de Laconie ; mais qu'il convient de placer dans le golfe de Messénie, puisqu'elle est située devant le promontoire Acritas, entre Méthone & Corone, deux villes de la Messénie. Le promontoire Acritas court dans la mer, dit Pausanias, *Messen. ch. xxxiv.* & au-devant est une île déserte, nommée *Theganusa*. Ptolomée qui écrit *Thiganusa*, le met pareillement dans le golfe de Messénie, près du promontoire Acritas, qui est bien éloigné du golfe de Laconie. Le nom moderne est *Isola di cervi*, selon le P. Hardouin, qui n'a pas pris garde que Pline avoit mal placé cette île, que l'on appelle présentement *Venetica*. (D. J.)

TEGAZA ou TEGAZEL, pays d'Afrique, dans la province de Soudan, au levant du royaume de Sénégambie. C'est un désert de la Lybie, plein de mine de sel. On n'y trouve qu'une seule ville de même nom, située entre les montagnes de sel, & les habitations des Oulets arabes. *Lat. 21. 36.*

TÉGÉE, (Géogr. anc.) *Tegea*, ville du Péloponnèse, dans les terres, près du fleuve Alphée, selon Pausanias, qui dit que ce fleuve se perdoit sous terre dans le territoire de la ville de *Tégée*. Cette ville fut autrefois considérable : Polybe en parle beaucoup, mais il ne marque point sa situation. Il dit dans un endroit, que Philippe partit de Mégalopolis, & passa par *Tégée* avec son armée, pour se rendre à Argos : il raconte, l. II. c. xvj. que Philopœmen ayant pris d'emblée la ville de *Tégée*, alla camper le lendemain sur le bord de l'Eurotas.

Les Achéens tinrent quelquefois leur assemblée générale dans cette ville durant leur guerre contre les Lacédémoniens. Strabon, l. VIII. en parlant de plusieurs villes ruinées par les guerres, dit que *Tégée* se soutenoit encore passablement. Ses habitans sont appelés *Tegeata*. *Tégée* devint dans la suite une ville épiscopale, & la notice d'Hiéroclès la met sous la métropole de Corinthe. C'est aujourd'hui un petit bourg appelé *Muchli*, à 6 lieues de Napoli de Romanie, vers le midi occidental.

Pausanias décrit un monument élevé par les habitans de *Tégée* à Jafius. On voit, dit-il, dans la place publique de *Tégée*, vis-à-vis du temple de Vénus, deux colonnes avec des statues. Sur la première étoit la statue des quatre législateurs de *Tégée*, Antiphonès, Cræsus, Tyronidas, & Pyrias. Sur l'autre, on voyoit celle de l'Arcadien Jafius, monté à cheval, ou ayant un cheval auprès d'elle, & tenant de la droite une branche de palmier.

La ville de *Tégée* & son territoire faisoient partie de l'Arcadie, & fut sous la domination des rois arcadiens, jusqu'à la fin de la seconde guerre de Messénie ; ensuite la ville de *Tégée* commença à former une république séparée des autres cantons de l'Arcadie, mais nous ne savons pas combien de tems subsista cette république.

Il y avoit à *Tégée* un temple de Minerve, surnommée *Aléa*, & qui avoit été bâti par Aléus. Ce temple étoit un azyle pour les criminels de toute la Grèce, & le lacédémonien Pausanias s'y réfugia.

Aristarque, poète tragique, qui parut sur la fin de la lxxxj. olympiade, & qui vécut un siècle, étoit natif de *Tégée*.

Plutarque fait le fameux Evhémère *tégéate* dans son ouvrage sur les dogmes des philosophes ; & Messénien dans le traité d'Isis & d'Osiris. Quoi qu'il en soit, Evhémère florissoit du tems de Cassandre, roi de Macédoine, qui en faisoit grand cas. C'étoit en effet un philosophe du premier ordre, qui voyagea dans une partie du monde, & parcourut les côtes

méridionales de l'Océan. Il immortalisa son nom par son histoire sacrée, que le poète Ennius traduisit en latin. Si l'auteur intitula son ouvrage *histoire sacrée*, ce n'est pas qu'il crût que le sujet en fût sacré ; car il y soutenoit que les dieux n'étoient originairement que des hommes qu'on avoit déifiés, & il appuyoit cette opinion sur les inscriptions qu'il avoit trouvées dans les plus anciens temples ; mais il employa ce titre pour s'accommoder à l'opinion reçue.

Cette histoire singulière d'Evhémère lui suscita bien des ennemis, & les Grecs à l'envi travaillèrent à la décréditer. On le surnomma *l'athée* par excellence, & ce n'est pas le seul homme qui convaincu de l'existence d'un Dieu, ait été accusé d'athéisme. On ne fit aucune grâce à son ouvrage, & l'on empêcha si bien de paroître un monument qui anéantissoit la religion dominante, que ni l'original, ni la traduction d'Ennius n'ont passé jusqu'à nous.

Ce n'est pas qu'il faille ajouter foi aux inscriptions d'Evhémère. Il les avoit sans doute fabriquées lui-même ; c'est du moins ce qui paroît en particulier de celles du temple de Jupiter Triphylien, qu'il trouva dans l'île de Panchée, île qui n'a jamais existé dans le monde, comme Eratosthène le prouva de son tems. Voyez PANCHÉE, Géogr. anc. (D. J.)

TEGGIAR-TZAIR, (Géogr. mod.) bourg de Natolie, célèbre dans l'histoire turque & chrétienne, parce que Mahomet II. y finit ses jours en 1481. Personne n'ignore que c'est un des plus grands conquérans dont l'histoire fasse mention. Il a signalé son règne par la conquête de deux empires, de douze royaumes, & de deux cens villes considérables. C'est ainsi qu'il a mérité les titres de *grand*, & de *père de la victoire* ; titres que les Turcs lui ont donnés pour le distinguer de tous les autres sultans, & titres que les chrétiens même ne lui ont pas contestés.

Quoique d'un naturel boueux & plein d'une ambition démesurée, il étouffa cette ambition, & écouta le devoir d'un fils quand il fallut rendre le trône qu'Amurat son père lui avoit cédé. Il redevint deux fois sujet sans exciter le moindre trouble, & c'est un fait unique dans l'histoire.

Les moines ont peint ce grand conquérant comme un barbare insensé, qui tantôt coupoit la tête à une maîtresse qu'il aimoit éperduement pour appaiser les murmures de ses soldats, tantôt faisoit ouvrir le ventre à quelques-uns de ses ichoglans pour découvrir qui d'eux avoit mangé un melon : toutes ces fables sont démenties par les annales turques.

Ce qui montre évidemment, dit M. de Voltaire, malgré les déclamations du cardinal Isidore & de tant d'autres, que Mahomet étoit un prince plus sage & plus poli qu'on ne le croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solennité ordinaire : il lui donna la croûte & l'anneau que les empereurs d'Occident n'osoient plus donner depuis long-tems ; & s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit « qu'il étoit confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avoient fait à ses prédécesseurs. Cependant toutes les belles actions de ce grand monarque ont été contredites ou dissimulées par la plupart des historiens chrétiens. Car il n'y a point d'opprobre ou de titres outrageux dont leur plume n'ait voulu ternir la mémoire de ce prince.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Constantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avoit voulu accorder à la ville entière ; & il la garda religieusement. Ce fait est si vrai, que toutes les églises chrétiennes de la basse-ville furent conservées jusque sous son petit-fils Sélim, qui en fit abattre

plusieurs. On les appelloit les *mosquées d'Issévi*. Issévi est en turc le nom de *Jésu*.

Ajoutons à sa gloire, qu'il fut le premier sultan qui goûta les arts & les sciences, & qui les ait chéries. Il étudia l'histoire, il entendoit le latin, il parloit le grec, l'arabe, le persan; il savoit ce qu'on pouvoit savoir alors de géographie & de mathématiques. Il aimoit la ciselure, la musique, & la peinture avec passion.

Il fit venir de Venise à Constantinople le fameux gentil Bellino, & le récompensa comme Alexandre avoit récompensé Apelles, par des dons & par sa familiarité. Il lui fit présent d'une couronne d'or, d'un colier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur.

Il eût peut-être fait fleurir les arts dans ses états s'il eût vécu davantage; mais il mourut à 52 ans, & lorsqu'il se flattoit de venir prendre Rome, comme il avoit pris Constantinople. Depuis sa mort la langue grecque se corrompit, & l'ancienne patrie des Sophocles & des Platons, devint bientôt barbare. (D. J.)

TEGLIO, (Géog. mod.) gouvernement dans la Valteline, de la dépendance des Grisons; il est divisé en trente-six petits départemens. (D. J.)

TEGORARIN, (Géog. mod.) pays d'Afrique, dans la Barbarie, au Bilédulgid; il contient plusieurs villages, & les caravanes s'assemblent dans les uns ou dans les autres, pour traverser les deserts de la Lybie; le bourg ou village principal prend le nom du pays. Long. 21. 18. latit. 30. (D. J.)

TEGTEZA, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, située sur une montagne si roide, qu'on n'y peut monter que par un sentier fort étroit, & par des degrés creusés çà & là dans le roc. Ses habitans passent pour les plus grands voleurs du pays. (D. J.)

TEGULCHITCH, (Hist. nat. anim.) c'est une espèce de rats qui se trouvent en abondance dans la péninsule de Kamtchatka; ils sont d'une couleur brune & de la grosseur de nos plus gros rats d'Europe; ils en diffèrent néanmoins par leur cri, qui ressemble à celui d'un petit cochon. Ces rats amassent pendant l'été des provisions de racines dans des trous, qui sont divisés en compartiment; ils les en tirent pour les faire sécher au soleil lorsqu'il fait beau; pendant cette saison ils ne se nourrissent que de fruits, sans toucher à la provision destinée pour l'hiver.

Ces rats changent d'habitation comme les hordes errantes des Tartares; quelquefois ils quittent le Kamtchatka pour plusieurs années; ce qui allarme beaucoup les habitans, qui croient que leur retraite annonce une année pluvieuse & défavorable à la chasse. Ces rats partent communément au printemps; ils se rassemblent alors en très-grand nombre, dirigent leur route vers l'occident; ils traversent les rivières, & même des bras de mer à la nage; lorsqu'après avoir long-tems nagé ils atteignent les bords, ils tombent souvent de lassitude, & l'on diroit qu'ils sont morts; mais peu-à-peu ils se remettent & continuent leur marche. Leur troupe est quelquefois si nombreuse, que les voyageurs sont obligés d'attendre deux heures que cette armée de rats soit passée.

M. Kracheninickoff, à qui cette description est due, dit que quelques habitans de Kamtchatka lui ont assuré que ces rats en quittant leurs trous, ont soin de couvrir d'herbes venimeuses les provisions qu'ils y ont amassées; ils le font pour tuer les autres rats ou animaux qui pourroient venir les voler en leur absence. Lorsque par hasard ils trouvent qu'on leur a enlevé leur magasin, & qu'il ne leur reste plus rien pour subsister, ils ont l'instinct de s'étrangler en pressant leur cou entre des rameaux fourchus. Ces rats sont regardés comme de si bon au-

gure par les habitans, qu'ils ont soin de leur mettre de quoi se nourrir dans leur trou quand ils en découvrent par hasard.

TEGUMENT, f. m. terme d'Anatomie, qui se dit des peaux ou membranes qui couvrent le corps, comme sont l'épiderme, la peau, le pannicule charnu, & la tunique réticulaire, si tant est qu'elle existe. Voyez PEAU, EPIDERME, PANNICULE, &c. Ce mot est composé de *tegumentum*, de *tego*, je couvre.

On donne aussi le nom de *tégument*, aux membranes particulières qui enveloppent certaines parties du corps; par exemple, aux tuniques de l'œil. Voyez MEMBRANE, TUNIQUE, ŒIL, &c.

TEGYRE, *Tegyra*, (Géog. anc.) ville de la Béotie; Plutarque semble marquer la situation de cette ville vers le mont Ptoon, entre le lac Copais, & l'Euripe; il y avoit à *Tegyre* un oracle d'Apollon. (D. J.)

TEHAMA, ou TAHAMAH, (Géog. mod.) contrée de l'Arabie-heureuse, sur le bord de la mer Rouge. Elle est bornée au nord par l'état du shérif de la Mecque; à l'orient par le pays appelé *Chaulan*; au midi par le territoire de Moka. (D. J.)

TEHEBE, (Géog. mod.) village du royaume d'Ormus, du côté de l'Arabie; il est bâti dans une ouverture de ces affreux rochers qui y regnent le long de la mer. Il entre dans cette ouverture une eau claire qui forme un canal si large, que les barques d'une grandeur médiocre y peuvent arriver commodément. Ce lieu ne contient qu'une centaine de cabanes bâties de terre & de bois, habitées par quelques arabes du pays; cependant entre les ouvertures étroites de ces rochers, on découvre quantité de palmiers, d'orangers, & de citronniers, qui portent des fruits pleins de jus. (D. J.)

TEICHMEIER, (ORBICULAIRE DE), *Teghmeier* médecin & professeur d'Anatomie, de Chirurgie, & de Botanique dans l'université de Gènes; parle dans ses élémens d'une antropologie d'un osselet de l'ouïe, lenticulaire, qu'il prétend avoir découvert le premier dans la tête d'un veau, entre l'articulation du marteau avec l'enclume, & qui porte son nom. Cassebohom dit l'avoir observé une fois dans l'oreille humaine. Voyez OREILLE.

TEICHOPŒUS, f. m. (Antiq. grecq.) *τεμοπολος*, magistrat d'Athènes, chargé de prendre soin des murs de la ville; le nombre de ces sortes de magistrats étoit égal à celui des tribus; car chaque tribu en nommoit un. Potter, *Archæol. græc. t. I. pag. 84.* (D. J.)

TEIGNE, f. f. *tinea*, (Hist. nat.) insecte du genre des chenilles, qui se fait un fourreau, & qui se métamorphose en phalène. Il y a un très-grand nombre de différentes espèces de *teignes*; les unes sont domestiques, & se trouvent sur les habits, les tapisseries, & en général, dans toutes les étoffes de laine & dans les pelleteries; cette espèce n'est que trop connue par les trous qu'elle fait dans les étoffes, non-seulement pour se nourrir, mais encore pour se former un fourreau de poils ou de laine, dont elle change plusieurs fois, à mesure qu'elle grossit. D'autres *teignes* restent sur les arbres; elles se tiennent collées sous les feuilles, & elles se nourrissent de la substance qui est entre la membrane supérieure & la membrane inférieure des feuilles; elles se font avec les membranes un fourreau qui est de couleur de feuille morte, & qui a différentes figures, selon l'espèce de *teignes* qui l'a formé. On trouve de ces *teignes* sur beaucoup de plantes, & principalement sur le chêne, l'orme, le rosier, le poirier, &c. Il y a aussi des *teignes* aquatiques qui se nourrissent & qui se font un fourreau avec les feuilles des plantes qui croissent dans l'eau, comme le potamogeton, la lentille d'eau, &c. On a aussi donné le nom de *teigne* aquatique à

une espece de ver qui se trouve dans les ruisseaux, & qui se fait un étui ou fourreau de grains de fable, de morceaux de bois, &c. On l'appelle *charrée*. Voyez CHARRÉE. Cet insecte n'est point du genre des *teignes*, & au lieu de se transformer en phalene, il se change en une mouche à quatre ailes. Il y a des especes de *teignes* qui restent sur les murs, & qui forment leurs fourreaux de petits grains de pierre. L'intérieur du fourreau de toutes les especes de *teignes*, est tapissé de soie que l'insecte file. On trouve sur les tiges & sur les branches des arbres des *teignes* qui se nourrissent des plantes parasites qui y croissent, tels que le lichen, & qui s'en font un fourreau. *Mém. pour servir à l'hist. des Insectes*, par M. de Réaumur, tome III. Voyez INSECTE.

Fausse-teigne; M. de Réaumur a donné ce nom à des insectes qui se font un fourreau comme les *teignes*, mais qui en different en ce qu'ils ne traînent pas leur fourreau avec eux comme les *teignes*. Il y a beaucoup de différentes especes de *fausses-teignes*; les principales & les mieux connues sont celles des abeilles & du blé; celle-ci causent beaucoup de dommage dans les greniers; elles se font un fourreau de plusieurs grains de blé qu'elles attachent les uns aux autres avec de la soie qu'elles filent, & elles se nourrissent de la farine que contiennent ces grains. On trouve dans les ruches des abeilles des *fausses-teignes*, elles mangent la cire des alvéoles qui ne contiennent point de miel. Souvent ces insectes obligent les abeilles à changer de ruches par les dégâts qu'ils font dans leurs gâteaux; ils n'attaquent point les alvéoles où il y a du miel. *Mém. pour servir à l'hist. des insectes*, par M. de Réaumur, tome III. Voyez INSECTE.

TEIGNE, f. f. *ainea*, (terme de Chirurgie.) maladie appellée par les auteurs arabes *sahafati*, & qui ressemble aux achoros. Voyez ACHORE.

La *teigne* est une sorte de lepre. Les auteurs en comptent ordinairement trois especes; savoir, une *seche*, une *humide* & une *lupineuse*; mais qui ne font en effet que divers degrés de la même maladie. Voyez LEPRE.

Turner définit la *teigne*, un ulcere qui vient à la tête des enfans par une humeur vicieuse, corrosive, ou saline; & qui rongant les glandes cutanées en détruit avec le tems le tissu.

Cette maladie est appellée *teigne*, parce qu'elle ressemble aux trous que fait au papier, &c. l'insecte qui porte le même nom. Dans le premier état la peau est couverte d'une matiere blanche, seche, crouteuse ou écailleuse. Dans le second état, elle paroît grenue. Dans le troisieme, elle est ulcérée.

Les remedes internes propres pour la *teigne*, sont les mercuriaux, les purgatifs convenables, les adoucissans. La salivation, sur-tout par les onctions mercurielles, a quelquefois réussi, après que les autres méthodes s'étoient trouvées inutiles. Les remedes externes sont les fomentations avec les racines de patience, d'aristoloche, de raphanus rusticanus, d'absynthe, &c. bouillies dans l'eau, & exprimées, auxquelles on ajoute l'esprit-de-vin camphré, &c. des linimens avec le lard, des onguens avec le précipité blanc & le soufre pulvérisé; ou avec la poudre de vitriol romain & de vitriol blanc, le précipité rouge, &c.

On traite de la *teigne*, & avec succès, une quantité de pauvres enfans à l'hôpital de la Salpêtrière; on ne fait point ou fort peu d'usage de remedes intérieurs: on emploie un emplâtre très-agglutinatif, qui ne s'arrache qu'avec peine, & qui enleve la racine des cheveux; lorsqu'on a empotté les cheveux des endroits affectés, on guérit les malades avec un onguent dessicatif doux.

Par ce traitement on déracine le mal avec sûreté. L'extraction des cheveux déchire le bulbe & laisse

couler l'humeur âcre qui y séjourne, & qui est la cause du mal. Il est assez ordinaire que les malades guérissent avec une dépilation; ce qui attire quelquefois des reproches au chirurgien; de sorte, dit Paré, que plusieurs ont laissé la cure aux empiriques & aux femmes. On réussit quelquefois à détruire en apparence cette maladie par les remedes dessicatifs, que les empiriques & les femmelettes n'ignorent point; mais on trouve dans les auteurs une infinité d'exemples qui doivent faire prendre des précautions pour éviter la suppression indiscrete de l'humeur de la *teigne*. Les saignées, les purgations, les fondans mercuriaux, les cauterés & les vésicatoires en détournant cette humeur supprimée, peuvent garantir le genre nerveux de sa malignité.

Ambroise Paré propose, d'après Jean Devigo, un onguent qu'il dit être souverain pour la guérison de la *teigne*: en voici la composition. Prenez hellébore blanc & noir, orpiment, litharge d'or, chaux vive, vitriol, alun, noix de galle, suie & cendres gravelées, de chacune demi-once: vis argent éteint avec un peu de térébenthine & d'axonge, trois onces: verd-de-gris, deux gros. Pulvérisez ce qui doit l'être; puis prenez fucs de bourrache, de scabieuse, de fumeterre, de lapatum & de vinaigre, de chacun cinq onces, & vieille huile, une livre. Faites bouillir jusqu'à la consommation des fucs; sur la fin de la cuisson on mettra les poudres, en ajoutant une demi-once de poix liquide & autant de cire qu'il en faudra pour donner la consistance d'onguent. (Y)

Le docteur Cook, médecin anglois, propose un remede fort simple pour la guérison de cette maladie: c'est de mettre quatre onces de vis argent très-pur dans deux pintes d'eau; de faire bouillir le tout dans un pot de terre vernissé, jusqu'à réduction de la moitié de l'eau; & de conserver cette eau dans une bouteille pour l'usage, qui consiste à s'en frotter la tête. Cette même eau peut aussi être employée tant intérieurement qu'extérieurement pour détruire les vers, pour faire passer toutes les éruptions de la peau, pour guérir les ulceres, & pour purifier le sang.

TEIGNE, (Maréchal.) maladie des chevaux difficile à guérir. Elle consiste dans une pourriture puante qui leur vient à la fourchette. Voyez FOURCHETTE.

TEIGNE, f. f. (Charpent.) les ouvriers en bois appellent *teigne* une maniere de gale qui vient sur l'écorce du bois; plusieurs d'eux écrivent & prononcent *igne* pour *jouffe*. (D. J.)

TEILLE, f. f. (Jardinage.) est une enveloppe qui couvre le bois des arbres, laquelle est ordinairement épaisse, avec beaucoup de fentes, & de couleur cendrée.

TEILLER, v. act. (Econ. rust.) c'est détacher le chanvre ou la filasse. Voyez l'article CHANVRE.

TEINDRE, v. act. (Gramm.) c'est porter sur une substance quelconque une couleur artificielle. On *teint* presque toutes les substances de la matiere; les pierres, les cornes, les cheveux, les laines, les bois, les os, les soies, &c. Voyez l'article TEINTURE.

TEINT, f. m. (Gramm.) il se dit de la couleur de la peau du visage. Une femme a le *teint* beau lorsque sa peau est d'un blanc éclatant, & que ses joues sont d'un rouge vermeil.

TEINT, f. m. (Teinture.) l'art de teindre par rapport aux étoffes de lainerie se distingue en France en grand & bon *teint*, & en petit *teint*. Le grand *teint* est celui où il ne s'emploie que les meilleures drogues, & celles qui font des couleurs assurées. Le petit *teint* est celui où il est permis de se servir de drogues médiocres, & qui font de fausses couleurs. Les plus riches étoffes sont destinées au grand *teint*, & les moindres sont réservées pour le petit *teint*. Le bleu, le rouge & le jaune appartiennent par préférence au

grand *teint*; le fauve & le noir sont communs au grand & au petit *teint*. (D. J.)

TEINT, mettre une glace au *teint*, en termes de *Miroitiers*, c'est mettre une lame ou feuille d'étain derrière la glace, & appliquer ensuite du vif-argent dessus; au moyen de quoi l'on voit les objets dans la glace du miroir. Voyez GLACE, MIROIR, VERRE-RIE.

TEINTE, f. f. (*Teint.*) nuance de couleurs, mélange de plusieurs couleurs pour en composer une qui imite celle de l'objet qu'on veut peindre. C'est de l'expérience qu'on apprend singulièrement ce qui regarde le mélange des couleurs, & ce qu'elles font les unes avec les autres. C'est cette même expérience qui nous enseigne la manière d'appliquer les couleurs pour donner du relief aux figures, pour bien marquer les jours, les ombres & les éloignemens. Le grand secret de la peinture consiste à bien donner les *teintes* & les *demi-teintes*.

On appelle *demi-teintes*, un ménagement de lumière par rapport au clair-obscur, ou un ton moyen entre la lumière & l'ombre. La dégradation des couleurs se fait par ces nuances foibles & bien ménagées du coloris qu'on appelle *demi-teinte*.

On nomme *teinte vierge*, une seule couleur sans mélange d'aucune autre. (D. J.)

TEINTÉ PAPIER, (terme de *Papetier*.) ils nomment *papier teinté*, du papier sur lequel on a jetté une couleur légère, pour en ôter l'âcreté du blanc, qui nuit souvent à un dessin; ou plutôt pour avoir occasion de rehausser ce dessin avec du blanc dans les parties qui étant supposées le plus en avant, doivent recevoir toute la lumière. Cette dernière pratique rend ce qu'on a voulu exprimer d'un grand relief, & le fait paroître lumineux. (D. J.)

TEINTURE, f. f. art de porter des couleurs sur la plupart des substances de la nature, & des ouvrages des hommes.

La *teinture* des draps, étoffes de laine, soie, fil & coton, étant un objet des plus intéressans pour le commerce, on donnera en commençant le détail de cet art les noms des couleurs, nuances, pour les draps, étoffes de laine, poil, de soies & cotons; ensuite le détail des ingrédiens employés dans les différentes *teintures*, leur origine, culture, nature, qualité, espèce, leurs propriétés & leur usage, les cas pour la déterminer & fixer l'usage, de même que celui de l'interdire. Après quoi on expliquera le mécanisme ou la main-d'œuvre de la *teinture*, de même que les termes employés par les ouvriers, les outils, ustensiles, &c. dont ils se servent, & enfin la théorie physique de toutes les *teintures* en général.

La *teinture* est composée de cinq couleurs matrices ou premières, dont toutes les autres dérivent ou sont composées.

Ces couleurs sont le bleu, le rouge, le jaune, le fauve & le noir.

Les couleurs qui dérivent des cinq couleurs premières sont :

Alize.	Bleu naissant.
Amaranthe cramoisie.	Bleu mignon.
Amarante commune.	Bleu turquin.
Ardoise cramoisie.	Bleu de roi.
Ardoise ordinaire.	Bleu pers.
Aurore fin.	Bleu d'enfer, fleur de
Aurore de garence.	guesde aldego.
Bleu en général.	Cannelle.
Bleu beau.	Cannelle cramoisie.
Bleu brun.	Céladon.
Bleu céleste.	Cerise.
Bleu clair.	Chamois.
Bleu mourant.	Citron.
Bleu pâle.	Colombin cramoisi.
Bleu blanc.	Colombin commun.

Cramoisi.	Isabelle de garence.
Demi-cramoisi.	Jaune en général.
Ecarlate.	Jaune de graines.
Ecarlatte ancienne, dite	Jaune doré.
de France ou des Go-	Jaune d'or de garence.
belins.	Jaune pâle.
Ecarlate cramoisie.	Jonquille.
Ecarlate d'Hollande.	More doré.
Ecarlate incarnate cra-	Musc.
moisie.	Musc minime.
Ecarlate pourpre.	Nacarat.
Ecarlate rouge.	Nacarat de bourre.
Ecarlate violette cramo-	Nacarat de garence.
isie.	Noir.
Fauve en général.	Noisette.
Fauve couleur de racine	Olive.
& de noisette, &c.	Orangé de garence.
Feuille morte.	Orangé fin.
Fiamette cramoisie.	Orseille.
Fleur de grenade.	Passé-velours cramoisi.
Fleur de lin cramoisie.	Pelure d'oignon.
Fleur de pêcher.	Pensée cramoisie.
Fleur de pommier.	Pensée commune.
Gingeolin.	Poil de bœuf.
Gris en général.	Poil d'ours.
Gris argenté cramoisi.	Ponceau fin.
Gris argenté commun.	Ponceau de bourre de ga-
Gris-blanc cramoisi.	rence.
Gris-blanc commun.	Pourpre cramoisi.
Gris-brun cramoisi.	Ratine ou ponceau com-
Gris-brun commun.	mun.
Gris d'ardoise cramoisi.	Rouge brun.
Gris d'ardoise commun.	Rouge cramoisi.
Gris d'eau.	Rouge de bourre.
Gris de breda.	Rouge fiamette.
Gris de castor.	Rouge incarnat.
Gris fleur de lin cramo-	Rouge nacarat ou de
isie.	bourre.
Gris fleur de lin commu-	Rouge ordinaire dit de
ne.	garence.
Gris de lin cramoisi.	Rose cramoisie.
Gris de lin commun.	Rose sèche cramoisie.
Gris de lin sylvie.	Rose sèche commune.
Gris de maure.	Soufre.
Gris de mouron.	Soupe en vin cramoisie.
Gris de perle.	Sylvie.
Gris de ramier cramoisi.	Tanné cramoisi.
Gris de ramier commun.	Tanné commun.
Gris de rat.	Tristamie cramoisie.
Gris de sauge.	Tristamie commune.
Gris de fouris.	Tuile.
Gris d'ours.	Ventre de biche.
Gris lavandé cramoisi.	Verd.
Gris lavandé commun.	Verd brun.
Gris merde d'oye.	Verd céladon.
Grisminime ou gris noir.	Verd de choux.
Gris pain-bis cramoisi.	Verd de laurier.
Gris pain-bis commun.	Verd de mer.
Gris plombé cramoisi.	Verd d'herbe.
Gris plombé ordinaire.	Verd d'œillet.
Gris sale.	Verd d'olive.
Gris sur brun cramoisi.	Verd de Perroquet.
Gris sur brun commun.	Verd de pomme.
Gris tanné.	Verd gai.
Gris verd.	Verd d'herbe.
Gris vineux cramoisi.	Verd jaune.
Gris violent cramoisi.	Verd molequin.
Gris violent commun.	Verd naissant.
Gris violet commun.	Verd obscur.
Incarnadin.	Verd roux.
Incarnat cramoisi.	Violet cramoisi.
Incarnat de garence.	Violet commun.
Isabelle.	

Après la distribution de toutes les couleurs & nuances

nuances fuit le nom de tous les ingrediens colorans & non-colorans, qui entrent dans la *teinture*.

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| Agaric. | Gravelle. |
| Alkermès ou vermillon, | Guefde. |
| même chose que le | Indigo. |
| pastel ou graine d'é- | Limaille de fer ou cuivre, |
| carlate. | huile d'olive. |
| Alun. | Malherbe. |
| Alun de roche ou de Ro- | Moulée destailandiers & |
| me. | émouleurs. |
| Amidon. | Orcanette. |
| Arsenic. | Orseille. |
| Bois de Brésil. | Pastel. |
| Bois de campêche. | Pastel d'écarlate, qui est |
| Bois de fustet. | le pouffet de graine |
| Bois d'Inde & cuve d'In- | d'écarlate ou du ver- |
| de. | millon. |
| Bois jaune. | Potasse ou soude. |
| Boue. | Racine de noyer. |
| Bourre ou poil de che- | Réagal ou arsenic. |
| vre. | Rocou ou raucour. |
| Caffenolle. | Rodoul. |
| Cendres gravelées. | Roudol vieux. |
| Cendres communes. | Safran bâtard, autrement |
| Cendres cuites. | dit safranbourg. |
| Cendres vives. | Salpêtre. |
| Céruse. | Savette. |
| Cochenille maestre ou | Savon blanc. |
| pure cochenille. | Savon noir. |
| Cochenille campétiane. | Sel armoniac. |
| Cochenille mestèque. | Sel commun. |
| Coucoume ou terra me- | Sel de tartre. |
| rita. | Sel gemme. |
| Coques de noix. | Sel minéral. |
| Chaux. | Sel nitre. |
| Couperose. | Sommail ou fumach |
| Eau-forte. | vieux, qui a servi à |
| Eaux de galle. | passer les marroquins. |
| Eaux sûres. | Soude ou potasse. |
| Ecorce d'aulne. | Soufre. |
| Ecorce de noyer. | Sublimé. |
| Esprit-de-vin. | Son. |
| Etain. | Sumach. |
| Farine de blé. | Suie de cheminée. |
| Farine de pois. | Silvestre. |
| Fenu-grec. | Tartre. |
| Feuilles de noyer. | Terra merita. |
| Fovic ou rodoul. | Testale. |
| Fustel. | Tournesol. |
| Galle d'épine d'Alep ou | Trentanel. |
| d'Alexandrie. | Verdet ou verd-de-gris. |
| Garence. | Vermillon, c'est le pastel |
| Garouille. | & la graine d'écarlate. |
| Gaudé. | Urine. |
| Genestrolle. | Ursolle ou orseille. |
| Graine d'écarlate, demi- | Vouede. |
| graine, &c. autrement | Vinaigre. |
| dit vermillon. | |

De tous les ingrediens, les uns sont colorans, les autres ne le sont pas. Les derniers ne servent qu'à disposer les matieres à recevoir les couleurs qui leur sont imprimées par les ingrediens colorans, ou pour en rendre les couleurs plus belles & plus assurées.

Pour assurer une perfection constante dans les *teintures* de laines, les anciens & les nouveaux reglemens ont distingué deux manieres de teindre les laines ou étoffes, de quelque couleur que ce soit. L'une s'appelle *teindre en grand & bon teint*. L'autre, *teindre en petit ou faux teint*. La premiere consiste à employer des drogues ou ingrediens qui rendent la couleur solide, en sorte qu'elle résiste à l'action de l'air, & qu'elle ne soit que difficilement tachée par les liqueurs âcres ou corrosives: les couleurs du petit teint au contraire se passent en très-peu de tems

à l'air, & sur-tout si on les expose au soleil, & la plupart des liqueurs les tachent, de façon qu'il n'est presque jamais possible de leur rendre le premier éclat.

On fera peut-être étonné qu'y ayant un moyen de faire toutes les couleurs en bon teint, l'on permette de teindre en petit teint; mais trois raisons font qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'en abolir l'usage. 1°. Le travail en est beaucoup plus facile; la plupart des couleurs & des nuances, qui donnent le plus de peine dans le bon teint, se font avec une facilité infinie en petit teint. 2°. La plus grande partie des couleurs de petit teint sont plus vives & plus brillantes que celles du bon teint. 3°. Et cette raison est la plus forte de toutes, le petit teint se fait à beaucoup meilleur marché que le bon teint. Quand il n'y auroit que cette dernière raison, on jugera aisément que les ouvriers font tout ce qu'ils peuvent pour se servir de ce genre de *teinture* préférablement à l'autre: c'est ce qui a déterminé le gouvernement à faire des lois pour la distinction du grand & du petit teint.

Ces lois prescrivent les sortes de laines & d'étoffes qui doivent être de bon teint, & celles qu'il est permis de faire en petit teint. C'est la destination des laines filées & le prix des étoffes qui décident de la qualité de la *teinture* qu'elles doivent recevoir. Les laines pour les canevas & les tapisseries de haute & basse-lisse, & les étoffes dont la valeur excède de quarante sols l'aune en blanc, doivent être de bon teint. Les étoffes d'un plus bas prix, ainsi que les laines grossieres destinées à la fabrique des tapisseries, appelées *bergame* & *point d'hongrie*, peuvent être en petit teint. Tel étoit l'esprit du règlement de M. Colbert en 1667; & c'est sur le même principe qu'a été fait celui de M. Orry, contrôleur-général des finances en 1737. On y a éclairci un grand nombre de difficultés qui nuisoient à l'exécution du premier, & on y est entré dans le détail qui a été jugé nécessaire pour prévenir, ou au-moins pour découvrir toutes les prévarications qui pourroient se commettre.

C'est pour ces mêmes raisons que les Teinturiers du grand & bon teint font un corps séparé de ceux du petit teint, & qu'il n'est pas permis aux uns d'employer, ni même de tenir chez eux les ingrediens affectés aux autres. Il y a dans le royaume une troisieme communauté, qui est celle des Teinturiers en soie, laine & fil. Ceux-ci ont la permission de faire le grand & le petit teint: mais cette communauté forme trois branches, dont l'une est pour la soie, la seconde pour la laine filée, & la troisieme pour le fil. Le teinturier qui a opté pour un de ces trois genres de travail, ne peut faire que ce qui est permis à ceux de sa branche: ainsi celui qui a opté pour le travail des soies, ne peut teindre ni la laine filée, ni le fil: il en est de même des autres. Le teinturier de cette troisieme communauté, qui a choisi le travail des laines filées, peut avoir chez lui les ingrediens du grand & du petit teint; mais il ne lui est pas permis de faire usage de ceux affectés au petit teint, que sur les laines grossieres dont on vient de parler.

Quoique, suivant les ordonnances, il ne soit pas permis aux teinturiers du grand & bon teint d'avoir chez eux des ingrediens affectés aux teinturiers du petit teint, & à ceux-ci d'avoir des ingrediens affectés aux teinturiers du grand & bon teint; néanmoins il est de ces mêmes ingrediens affectés & communs aux deux corps séparés, tels que la racine, écorce & feuille de noyer, brou de noix, garouille, galle, fumach, rodoul, sovie & couperose: mais les teinturiers du grand & bon teint ne doivent tenir que fort peu de ces quatre derniers ingrediens, & seulement ce qui peut leur être nécessaire pour quelque légère bruniture, qu'il leur est loisible de don-

ner aux couleurs, qu'il leur seroit difficile d'affortir autrement à leurs nuances; sans qu'il leur soit permis d'en diminuer pour cela le pié nécessaire, qui doit être toujours aussi fort que celui des échantillons parfaits qui doivent servir de pièces de comparaison.

Les drogues non colorantes, ou qui ne donnent point de couleur servant au bon teint, sont l'alun, le tartre ou la gravelle, l'arsenic, le réagal, le salpêtre, sel nitre, sel gemme, sel ammoniac, sel commun, sel minéral, sel ou crystal de tartre, agaric, esprit de vin, urine, étain, son, farine de pois ou de froment, amidon, chaux, cendres communes, cendres recuites & cendres gravelées. Toutes ces drogues servant à disposer les étoffes pour attirer la couleur de l'ingrédient colorant, & rendre les couleurs plus belles & plus assurées, doivent être défendues aux teinturiers du petit, où elles ne serviroient que de contravention.

Les drogues colorantes qui doivent être employées par les teinturiers du grand & bon teint, sont le pastel, voïede, graine d'écarlate ou kermès, cochenille, garence, gaude, farette, indigo, orcanette, bois jaune, carriatour, généstrolle, fénugrec, brou de noix, racine de noyer, écorce d'aulne, noix de galle, &c.

Les drogues colorantes défendues aux teinturiers du bon & grand teint sont le bois d'Inde ou de Campêche, bois de Brésil, de Ste Marthe, du Japon, de Fernambouc, fantal, fustel, ni aucuns bois de teinture, tournesol, terra-merita, orseille, safran bâtard, roucou, teinture de bourre, suie, graine d'Avignon, &c. tous ces ingrédients étant affectés aux teinturiers du petit teint.

Par la même raison, les teinturiers du petit teint ne peuvent tenir chez eux aucuns ingrédients suivants, savoir pastel, voïede, indigo, cochenille, graine de kermès, garence, farette, généstrolle, fénugrec, orcanette; ni même des ingrédients non colorants affectés au grand & bon teint.

Les ingrédients ou drogues qui croissent en France sont, le pastel ou le voïede pour le bleu; le vermillon & la garence pour le rouge; la gaude, la farette & la généstrolle pour le jaune; la racine, écorce de noyer, & coque ou brou de noix pour le fauve, autrement appelé *couleur de racine* ou *noisette*; le roudoul, le fovie & la couperose pour le noir; l'alun, la gravelle & le tartre pour les bouillons: nous avons aussi le verdet, le sel commun, la chaux, la cendre cuite & potasse, la cendre gravelée, & la plupart des ingrédients qui ne donnent point de couleur; & outre ces drogues qui sont bonnes, nous avons encore la cassenolle, l'écorce d'aulne, le fustel, la malherbe, le trantanel, la garouille & l'orseille, qui sont des ingrédients employés dans les soies, fil, coton, &c.

Ingrédients. Description de leur origine, culture, nature, qualité, espece; leurs propriétés & usages; en quel cas il peut être fixé ou interdit.

Agaric minéral qui se trouve dans les fentes des rochers, en quelques endroits d'Allemagne, qui ressemble à de la craie. Espece de champignon qui croît sur le barix pulvérisé, pour servir à la teinture d'écarlate; c'est un ingrédient non colorant affecté au grand & bon teint.

Alkermès, vermillon ou graine d'écarlate, est une graine qui croît naturellement sur une espece de petit houx, dans les lieux vagues & inutiles de la Provence, du Languedoc & du Roussillon, qui vient d'elle-même n'ayant pas besoin de culture, laquelle ne doit être recueillie que quand elle est bien mûre, parce que c'est alors qu'elle rend plus de pousset, qu'on nomme communément *pastel d'écarlate*. C'est le premier ingrédient dont on s'est servi pour la belle écarlate; mais parce qu'elle a moins de feu, & qu'elle est plus brune que l'écarlate qui se fait aujourd'hui

en France, on ne se sert plus de cet ingrédient, quoi que la couleur qu'il donne soutienne plus long-tems son éclat, & qu'elle ne craigne point la tache de la boue & des liqueurs âcres. Les Vénitiens emploient encore cet ingrédient dans leurs écarlates, appelées communément *écarlates de Venise*. Ils s'en emploient encore à Alger & à Tunis une quantité assez considérable qui est tirée de Marseille. Cet ingrédient colorant est du bon & grand teint.

Alun de Rome, minéral qu'on trouve aussi dans les mines des Pyrénées du côté de la France, un peu salugineux, ce qui fait qu'il est moindre que celui qui se tire de Rome ou Civita-Vecchia; peut-être encore que s'il étoit aussi bien purifié, qu'il seroit aussi bon, excepté que la qualité de la mine ne contribuât à sa bonté, & à la préférence qu'on lui donne.

Ingrédient non colorant du bon & grand teint.

Amidon, ingrédient tiré du son de froment, sert au bon & grand teint, quoique non colorant.

Arsenic, minéral, *idem* comme ci-dessus, composé de beaucoup de soufre & d'un sel caustique.

Bois de Brésil, de Fernambouc, de Ste Marthe, du Japon, se tire du pays dont il porte le nom; c'est un ingrédient qui n'est propre que pour le petit teint: il est colorant.

Bois de Campêche ou bois d'Inde, ingrédient colorant tiré du pays dont il porte le nom; il est d'un très-grand usage pour le petit teint: il vaut mieux que le bois de Brésil.

Bois de fustel, petit bois qui se tire de Provence, qui ne s'emploie que dans le petit teint; c'est un ingrédient colorant.

Bois jaune, *idem*.

Bourre ou poil de chevre, dont la couleur qui en provient est appelée *nacarat de bourre*; est une composition de ce même poil, qui est garencé par le teinturier du bon & grand teint, qui la remet ensuite au teinturier du petit, qui la fait fondre à l'aide d'une quantité suffisante de cendres gravelées, de façon que ce poil étant totalement fondu, il s'ensuit une composition propre à faire des cerises en dégradations, qui ne peuvent être faites que par le teinturier du petit teint, attendu le peu de solidité de la couleur qui en provient; c'est un ingrédient colorant.

Cassenolle ou galle qui vient sur les chênes, ingrédient non colorant du bon & grand teint.

Cendres gravelées, ingrédient non colorant qui se fait de la lie du vin qu'on fait brûler ou calciner, affecté au bon & grand teint.

Cendres communes, tout le monde les connoît; elles sont pour le grand teint.

Cendres cuites, *idem*.

Cendres vives, c'est la chaux éteinte dans l'eau ou à l'air, ingrédient non colorant pour le bon teint.

Céruse, préparation du plomb, par le moyen du vinaigre dont on lui fait recevoir la vapeur, ingrédient non colorant propre à blanchir les laines; il se trouve en France: il est pour le bon teint.

Cochenille maëstrek ou pure cochenille; sous ce nom est connue la cochenille mesteque ou tépatte, & la cochenille sylvestre ou campétiane.

La cochenille mesteque, est un insecte dont on fait une recolte considérable dans le Mexique; les habitants du pays ont soin de le retirer de dessus la plante qui le nourrit, avant la saison des pluies. Ils font mourir & sécher ce qu'ils ont dessein de vendre, & conservent le reste pour le faire multiplier quand la mauvaise saison est passée. Cet insecte se nourrit & multiplie sur une espece d'opuntia épineux, qu'on nomme *topal*; il se conserve dans un lieu sec sans se gâter.

La cochenille sylvestre ou campétiane, se tire aussi du Mexique. L'insecte s'y nourrit, y croît & multiplie sur les opuntias non cultivés, qui y sont en abondance. Il y est exposé dans la saison des

pluies, à toute l'humidité de l'air, & y meurt naturellement. Cette cochenille est toujours plus menue que la cochenille fine ou cultivée. Sa couleur est meilleure & plus solide que celle qu'on tire de la cochenille fine; mais elle n'a jamais le même éclat: & d'ailleurs il n'y a pas de profit à l'employer, puisqu'il en faut quatre parties, & quelquefois davantage pour tenir lieu d'une seule partie de cochenille fine.

Coucoume ou *terra merita*, est une racine qui est apportée des Indes orientales. On la réduit en poudre très-fine pour s'en servir; c'est un ingrédient colorant qui n'est pas de bon teint, cependant on s'en sert pour donner plus de feu à l'écarlate, & quelquefois pour dorer les jaunes faits avec la gaude.

Coques ou brou de noix, ingrédient servant au grand & petit teint: tout le monde en fait l'origine.

Couperose, se tire des mines de Flandre, de Liege & d'Angleterre; il y en a des mines dans les Pyrénées du côté de la France, mais elle est plus grosse & plus argilleuse; c'est un ingrédient colorant affecté au grand & petit teint.

Eau de galle, composition pour la *teinture* des soies; c'est l'engalage même, ou l'eau dans laquelle la galle est infusée: cet ingrédient est non colorant.

Eau-forte, ingrédient non colorant dont la composition est très-connue, affecté au bon teint.

Eaux sûres, ingrédient non colorant, affecté au grand teint. C'est une composition faite du son de froment bouilli dans de l'eau, qu'on laisse reposer pour en faire usage.

Écorce d'aune, écorce de noyer, ingrédient colorant affecté au grand & petit teint; chacun en connoît l'origine.

Esprit-de-vin, ingrédient non colorant, affecté au grand & bon teint, dont l'origine ou composition est connue.

Estain, *idem*.

Farine de blé, affectée au grand teint.

Farine de pois, *idem*.

Fénu-gret ou fénu-grec, herbe qui croît en France, ingrédient non colorant du bon & grand teint, servant à aviver les couleurs.

Feuilles de noyer, ingrédient colorant du grand & du petit teint.

Fustel ou fustet, petit bois qui se tire de Provence. Il donne une couleur orangée qui n'est pas solide, & ne s'emploie que dans le petit teint, comme la racine de noyer ou le brou de noix.

Galle d'épine, d'Alep, & d'Alexandrie, se tire des pays dont elle porte le nom, ingrédient qui croît sur les chênes, qui est affecté au grand & petit teint. Il est colorant, les meilleurs viennent d'Alep & de Tripoli.

Garence, ingrédient colorant du grand & bon teint, racine qui vient naturellement dans la plupart des provinces du royaume, qui est cultivée avec soin dans la Flandre & dans la Zélande, & dont la meilleure se recueille aux environs de l'Isle, dont la culture & l'entretien sont fort faciles. Elle croît dans les terres médiocrement bonnes & qui ne sont pas trop arides, quoiqu'il soit nécessaire d'empêcher que l'eau n'y croupisse pas, parce qu'elle la pourrirait.

Les terres dans lesquelles on desire semer la garence, doivent être profondément rompues & fumées avant l'hiver; celles qui sont un peu sablonneuses donnent plus de facilité à la garence de grossir sa racine; celles qui seroient trop seches produiroient le même effet.

La garence se sème ordinairement au mois de Mars, & se couvre seulement avec la herse ou le rateau, pour que la terre soit plus unie. Il faut avoir soin de choisir & arracher les herbes étrangères, principalement dans le commencement, afin qu'elles n'attirent pas la substance de la terre, & ne mê-

lent pas leurs racines avec celles de la garence, qu'elles empêcheroient de croître & de grossir.

Il faut laisser grossir la racine de la garence avant de l'arracher, ce qui ne sauroit être que dix-huit mois après qu'elle a été semée. On commence de cueillir la plus grosse dans le mois de Septembre, & ayant coupé la feuille des racines qui resteront rez de terre, lorsque la graine se trouvera assez mûre pour être recueillie, on couvrira bien de terre le reste des racines, pour les laisser grossir jusqu'au mois de Septembre suivant, qu'on pourra aussi arracher les plus grosses; & ainsi consécutivement d'année en année au mois de Septembre, pendant huit ou dix ans que la garence demeure toujours peuplée, soit des racines qu'on y aura laissées pour les laisser grossir, ou soit de celles qui resteront au fond de la terre, ou qui se formeront des filamens, petits oignons ou reste des autres racines qu'on aura arrachées: après quoi il sera besoin de renouveler autre part la garence, parce que cette terre sera alors plus propre pour le blé que pour la remettre en garence. La garence produit si facilement, que sa tige même couchée en terre, prend racine, & sert à repeupler la garence qui a été trop épuisée de sa racine.

La garence se peut aussi refaire avec le plant, en amassant toutes les petites racines de la vieille garence pour les replanter.

La racine de la garence étant arrachée, est mise sécher au soleil; ou bien dans les pays fort chauds, on la fait sécher à l'ombre, pour lui conserver plus de substance & de couleur; elle doit être mise au moulin ensuite pour la réduire en poudre, & pour être ensuite bien ensachée ou empaquetée dans de doubles sacs, afin qu'elle ne s'évente, pour être ensuite employée. La garence qui est fraîche fait la couleur plus vive, celle qui est faite d'un an, donne davantage de couleur; mais celle qui vieillit trop, en perdant de sa couleur, perd aussi de sa vivacité, devenant terne & rendant sa couleur de même.

Les étrangers vendent des garences sous le nom de *billon de garence*, qui bien souvent n'est que de la terre rougeâtre, mêlée avec quelque poussière de la garence, ou de la grappe de celle qui a déjà été employée dans leurs pays, ce qui est une fraude des plus grandes; le public se trouvant trompé par la fausse *teinture*, qui n'ayant point de couleur, ne sert qu'à ronger la laine des étoffes où la terre s'attache. On ne s'est étendu sur la description de cette plante, que parce que de tous les ingrédients affectés au bon teint, il n'en est point de si utile que la garence, & peu de couleur où elle n'entre.

La garouille est un ingrédient colorant du bon teint, ou plante qui croît en Provence, Languedoc & Roussillon.

La gaude, ingrédient colorant du bon & grand teint, est une plante qui vient naturellement ou par culture, dans presque toutes les provinces de la France. Il faut la faire sécher lorsqu'elle est cueillie, & empêcher qu'elle ne se mouille pas; on ne doit pas la cueillir qu'elle ne soit bien mûre.

La genestrolle est une plante, de même que la gaude, ingrédient du bon teint.

Gravelle, ingrédient non colorant, qui provient de la lie de vin, de même que le tartre.

Guesde, la cuve du bleu composée. Le lieu où sont les cuves pour le bleu est aussi nommé *guesde*.

Indigo, ingrédient colorant du grand & bon teint, est la féculé d'une plante qu'on nomme *nil* ou *anil*. Pour faire cette féculé, on a trois cuves, l'une au-dessus de l'autre, en manière de cascade. Dans la première, qu'on appelle *trempoire* ou *pourriture*, & qu'on remplit d'eau; on met la plante chargée de ses feuilles, de son écorce & de ses fleurs. Au bout de quel-

que tems, le tout fermente; l'eau s'échauffe & bouillonne, s'épaissit & devient d'une couleur de bleu, tirant sur le violet; la plante déposant tous ses sels, selon les uns, & toute sa substance selon les autres. Pour lors on ouvre les robinets de la trempoire, & l'on en fait sortir l'eau chargée de toute cette substance colorante de la plante, dans la seconde cuve appelée la *batterie*, parce qu'on y bat cette eau avec un moulin à palettes, pour condenser la substance de l'indigo, & la précipiter au fond, en sorte que l'eau redevient limpide & sans couleur, comme de l'eau commune. On ouvre les robinets de cette cuve pour en faire écouler l'eau jusqu'à la superficie de la fécule bleue: après quoi on ouvre d'autres robinets qui sont plus bas, afin que la fécule tombe au fond de la troisième cuve, appelée *repositoir*, parce que c'est-là où l'indigo se repose & se dessèche. On l'en tire pour former des pains, des tablettes.

L'on trouve à la côte de Coromandel & à Pondichéry deux sortes d'indigo, l'une beaucoup plus belle que l'autre; il y en a encore plusieurs autres sortes qui augmentent de prix selon leur qualité. L'indigo de Java, ou indigo de Javan, est le meilleur de tous; c'est aussi le plus cher, & par conséquent il y a peu de teinturiers qui l'emploient. Le bon indigo doit être si léger, qu'il flotte sur l'eau: plus il enfonce, plus il est suspect d'un mélange de terre, de cendre ou d'ardoise pilée. Sa couleur doit être d'un bleu foncé, tirant sur le violet, brillant, vif, & pour ainsi dire éclatant. Il doit être plus beau dedans que dehors, & paroître luisant & comme argenté. Il faut en dissoudre un morceau dans un verre d'eau pour l'éprouver. S'il est pur & bien préparé, il se dissoudra entièrement; s'il est falsifié, la matière étrangère se précipitera au fond du vaisseau. Le bon indigo brûle entièrement; & s'il est falsifié, ce qu'il y a d'étrangers reste après que l'indigo est consumé.

Limaille de fer ou de cuivre, ingrédient non colorant prohibé dans le grand & petit teint.

Huile d'olive utile à la *teinture* du noir.

Malerbe, plante d'une odeur forte dans son emploi; ingrédient colorant qui croît dans le Languedoc & dans la Provence, affecté au bon & grand teint.

Moulée des Taillandiers & Emouleurs, ingrédient servant au noir prohibé aujourd'hui.

Orcanette prohibé.

Orseille, ingrédient affecté au petit teint, dont la composition est d'une espèce de mousse appelée *perelle*; de la chaux vive & de l'urine qu'on fait fermenter, en l'humectant & remuant de tems en tems, jusqu'à ce qu'elle soit devenue rouge. Il y a de l'orseille d'herbe ou des Canaries, qui est beaucoup meilleure que l'orseille faite avec de la perelle. Elle est composée de même.

Pastel, ingrédient colorant pour le bleu, affecté au bon & grand teint. Le pastel vient d'une graine qu'on sème toutes les années en Languedoc; le meilleur est celui qui croît dans le diocèse d'Alby; sa feuille est semblable à celle du plantain. On le sème ordinairement au commencement de Mars, & il s'en fait quatre récoltes, quelquefois cinq; il s'en est fait jusqu'à six, mais il faut pour cela des belles saisons, & la sixième récolte ne sert qu'à gâter celui des précédentes, si elles sont mêlées ensemble.

Quoique la première récolte du pastel semble devoir être meilleure que la seconde, & ainsi des autres; néanmoins le contraire arrive, lorsque le printemps se trouve humide ou pluvieux, & que les autres saisons se trouvent plus tempérées & plus sèches; la trop grande humidité, en rendant la feuille du pastel plus grande & plus grasse, en diminue aussi la force & la substance.

Le pastel ne doit être cueilli que lorsqu'il est bien

mûr. On doit laisser flétrir la feuille quelque tems après qu'elle est ramassée; après quoi on la met sous la roue pour la faire piler, ce qui n'est que pour la mûrir davantage & lui faire perdre une partie de son suc huileux qui pourroit nuire à sa bonté; après qu'il est moulu, on le laisse huit ou dix jours en pile, ayant soin de boucher les fentes & crevasses qui s'y font journellement, pour le laisser égoutter du reste de cette humeur superflue.

Après que le pastel est égoutté, on en fait de petites boules qu'on appelle *cors* ou *coraignes* qu'on met sécher à l'ombre sur des claies qui sont mises exprès; on les retire ensuite pour les garder en magasin jusqu'à ce qu'on veuille les piler ou mettre en poudre, ce qui se fait ordinairement au mois de Janvier, de Février ou de Mars.

Le pastel étant rompu avec des masses de bois, on le mouille avec de l'eau la plus croupie, pourvu qu'elle ne soit pas infectée, sale ou graisseuse, étant toujours la meilleure; & après l'avoir bien mouillé & mêlé pour lui faire prendre également son eau, on le remue de tems en tems pendant quatre mois, du moins trente-six fois, même jusqu'à quarante, afin qu'il ne s'échauffe & qu'il prenne également son eau par-tout; après quoi il est en état d'être emballé & employé dans la *teinture*, quoiqu'il soit meilleur d'attendre qu'il soit plus vieux avant de l'employer; le bon pastel augmentant toujours de force & de substance pendant six, sept, même jusqu'à dix ans, s'il est du meilleur.

Pastel d'écarlate, voyez Alkermès.

Potasse, ingrédient non-colorant, c'est le sel ou le fiel du verre, qui est une écume séparée de dessus la matière du verre avant qu'elle se vitrifie.

La potasse pour la *teinture* est une espèce de cendre gravelée qui se tire de Pologne & de Moscovie, ingrédient non-colorant.

Le raucou, ingrédient colorant affecté au petit teint, est une espèce de pâte sèche qui vient de l'Amérique. Cette matière donne une couleur orangée à-peu-près comme le fustet; & la *teinture* n'en est pas plus solide, parce que l'air l'emporte & l'efface.

Rodoul & le fovie, ingrédients colorans, sont des feuilles de petits arbrisseaux qui ne se cultivent pas, affectés au petit teint pour le noir.

Safran, appelé *safrano* par les teinturiers de soie, ingrédient colorant qui n'entre point dans la *teinture* de laine, se tire du Levant & de l'Italie. On en cueille aussi en France, mais il n'est pas aussi bon que celui qu'on tire de l'étranger: il produit sur la soie le même effet que la cochenille sur la laine, à l'aide du jus de citron.

Le safranbourg ou safran bâtard, se trouve en Alsace & en Provence, ingrédients pour le petit teint.

Salpêtre, ingrédient non-colorant affecté au bon teint, connu de tout le monde.

Santal, arbre qui croît dans les montagnes de Candie, dont le bois est rouge & dur.

Sarette, plante colorante, qui vient naturellement: elle est affectée au bon teint.

Savon blanc & noir, composition très-connue.

Sel ammoniac, sel commun, sel de tartre, sel gemme, sel minéral, sel nitre, voyez CHIMIE, extraits des minéraux, tous ingrédients non-colorans.

Soude; la meilleure soude se tire d'Alicante; c'est un alkali des plus forts. C'est une plante qui croît aux bords de la mer dans des pays chauds, qui contient beaucoup de sel. Les Espagnols la font calciner dans des trous faits exprès dans la terre; ce qui produit une cendre, dont les parties s'unissent si fort, qu'il s'en forme de petites pierres qu'il faut casser avec le marteau pour en faire usage.

Soufre, trop connu pour en faire la description;

ingrédient propre à blanchir les laines & les foies.

Sublimé, ingrédient non colorant, affecté au grand teint; minéral corrosif extrait du mercure.

Son, connu de tout le monde, sert au grand teint.

Sumach, arbrisseau qui croît quelquefois à la hauteur d'un arbre, dont la fleur étant passée renferme une semence qui ressemble à une lentille: il croît dans les lieux pierreux: ce fruit a un goût acide & astringent; ingrédient pour le bon teint.

Suie de cheminées, affectée au petit teint.

Tartre, ingrédient non-colorant, affecté au grand teint, se tire de la lie de vin attachée au tonneau, qui est très-dure.

Terra merita, voyez Coucoume.

Tournefol, prohibé dans le grand & petit teint.

Trentanel, plante qui croît dans le Languedoc & dans la Provence, affectée au grand teint.

Verdet ou verd-de-gris, ingrédient colorant, fait du marc de raisin & du cuivre, affecté au grand & bon teint.

Urine, connue.

Vouéde, plante qui croît en Normandie, qui produit le même effet que le pastel, mais dont la quantité doit être plus considérable: elle se prépare de même.

Vermillon, voyez Alkermès.

Vinaigre, connu.

Liste des termes usités chez les Teinturiers. Abattre le bouillon; c'est rafraîchir le bain avec de l'eau froide, avant d'y mettre l'étoffe.

Achevement est l'ouvrage de finir une étoffe en noir par le teinturier du petit teint.

Acquérir du fonds; c'est quand une couleur, bien loin de diminuer à l'air, devient plus belle.

Asseoir une cuve; c'est y mettre tous les ingrédients qui doivent la composer.

Affiette d'une cuve; ce sont les ingrédients posés.

Aviver; c'est donner du feu au rouge.

Barril, petit tonneau pour mêler ou humecter les drogues, avant que de les mettre dans la chaudière.

Balai, pour nettoyer les chaudières.

Bain, teinture composée prête à recevoir l'étoffe ou la laine.

Bouillon, préparation des ingrédients non-colorans pour disposer l'étoffe à recevoir la couleur de l'ingrédient colorant.

Brevet, bain d'un guesde ou d'une cuve, qu'on dispose à faire réchauffer.

Bruniture, teinture ou bouillon, qui sur une couleur claire, rend l'étoffe plus brune.

Brunit, *idem*.

Coup de pié, cuve qui a été garnie de chaux en la réchauffant, & qui s'use trop promptement.

Cuve d'inde; c'est une cuve composée d'indigo sans pastel, dans laquelle on teint à froid.

Cuve en œuvre, quand elle n'a ni trop ni trop peu de chaux, & qu'il ne lui manque que d'être chaude pour travailler.

Cuve garnie, cuve composée de tous les ingrédients, & qui n'est pas encore formée pour travailler, ou qui n'a pas assez fermenté.

Cuve rebutée, qui ne jette du bleu que quand elle est froide.

Cuve qui souffre, qui n'a pas assez de chaux.

Cuve usée, qui a trop de chaux, laquelle ne peut travailler, que la chaux ne soit usée.

Cuve fourde, cuve qui commence à faire du bruit ou des petitemens pour se former.

Poser une cuve; c'est y mettre tous les ingrédients servans à sa composition.

Asseoir une cuve, *idem*.

Affiette de la cuve, c'est la cuve garnie.

Pallier la cuve; c'est remuer ou bouillir le marc ou la pâtée de la cuve avec le liquide.

Heurter la cuve; c'est pousser brusquement & avec force la surface du bain jusqu'au fond de la cuve, & par-là y donner de l'air.

Cuivreux, écume qui paroît sur la surface du bain de la cuve.

Dégarnir la cuve. C'est y mettre du fon & de la garance à discrétion pour qu'elle soit moins chargée.

Débouilli ou débout. Epreuve qui se fait pour connoître si une étoffe est de bon teint ou non.

Donner l'eau. C'est achever de remplir la cuve qui ne jette pas du bleu, & y mettre de l'indigo pour qu'elle en donne.

Donner le pié. C'est donner de la chaux à la cuve à proportion du pastel.

Donner le pié ou le fond à une étoffe, c'est lui donner une couleur qui sert de fond, & sur laquelle il en fera passé une autre. Par exemple, pour faire un vert, il faut donner un pié de jaune, & passer ensuite l'étoffe sur une cuve de bleu. Pour faire un noir, il faut donner un pié de bleu à l'étoffe, & la passer ensuite sur un bain de noir préparé.

Demi-bouillons. C'est retrancher le tartre des bouillons ordinaires. Quart de bouillon, *idem*.

Eclaircir. C'est diminuer le brun de la couleur d'une étoffe.

Event. C'est découvrir une cuve pour la pallier & y introduire de nouvel air.

Eventer une étoffe, c'est lui donner de l'air au sortir de la cuve ou de la chaudière, pour que la couleur soit plus unie.

Eau crue. Qui ne dissout pas le savon.

Fleurée. C'est l'écume qui est ordinairement sur la surface de la cuve du bleu lorsqu'elle est tranquille.

Fonte de bourre. Voyez Nacaret de bourre, aux ingrédients.

Friller. Pétitement que fait la cuve avant que d'être formée ou venue à doux.

Frillement, *idem*. Fleurée. Voyez Cuivreux.

Flambures. Taches ou inégalités qui se voient dans une étoffe quand elle n'est pas teinte comme elle doit être, ou quand elle n'a pas été éventée.

Guesde. Cuves de pastel: le lieu où elles sont posées.

Guesderon. Ouvrier qui a soin des cuves. Il est de conséquence qu'il y ait un bon guesderon chez les maîtres Teinturiers.

Gauder. C'est jaunir une étoffe avec de la gaude.

Gaudage. L'action de jaunir.

Garniture. Indigo qu'on met dans la cuve pour servir de garniture à la chaux.

La pâtée. C'est le marc qui est au fond de la cuve.

Laisser la laine sur le bouillon; c'est laisser la laine pendant cinq à six jours dans un lieu frais, après qu'elle a bouilli pendant deux heures; ce retard sert à faire pénétrer davantage le bouillon, & à augmenter l'action des sels.

Lifer, terme de Teinturier de soie; c'est remuer les pantimes ou éveaux qui sont sur le bain du haut en bas, pour que la couleur prenne également partout.

Maniement. Action de manier le bain ou brevet de la cuve pour connoître si elle est bonne.

Passes. C'est plonger l'étoffe dans la cuve. La plonger à plusieurs reprises, c'est lui donner plusieurs passes.

Rabat. C'est l'écume qui se trouve sur la cuve du bleu lorsqu'on la pallie avec le rable.

Répandre la chaux. C'est en fournir à la cuve après qu'elle est bien palliée.

Roser. C'est donner un œil cramoisi au rouge & le rendre plus brun; c'est le contraire d'aviver.

Rancir. C'est le même qu'aviver.

Rance. C'est quand l'écarlate est trop orangée ou qu'elle jaunit un peu.

Racinage. Maniere de teindre les laines avec la racine.

Rudir l'étoffe. C'est, dans le noir, augmenter de couperose.

Rabat. Bruniture d'une étoffe avec des ingrédients convenables.

Rabattre. Action de brunir l'étoffe.

Rejets. Voyez Passe.

Santaller. C'est passer une étoffe sur un bain composé de santal & autres ingrédients colorans.

Surmonter la galle. Voyez Rudir.

Trancher, tranche. C'est quand l'intérieur du tissu d'un drap est égal à la superficie, lorsqu'on le coupe, de quelque couleur qu'il soit.

Venir à doux. C'est lorsque la cuve jette du bleu à la surface.

Ufer de chaux. Qualité du pastel qui en demande plus ou moins.

Principaux instrumens propres à la teinture. Planche premiere. La citerne, le chapelet, le reservoir, la foupape.

Planche II. Le laboratoire. Le fourneau, le chevallet, les chaudières, le tour, le robinet.

Planche III. Le guesde. Chaudières à rechauffer les cuves du guesde.

Gouttiere pour conduire le brevet ou bain dans les cuves.

Cuves du guesde.

Barque, vaisseau long à l'usage des teinturiers en soie.

Planche IV. Coupe du fourneau pour chauffer les chaudières.

Tour sur lequel sont passés les draps qui sont teints dans les chaudières.

Lifoir pour tenir la soie ou la laine filée qui passe dans les évevaux.

Pouffoir pour plonger les draps à la rivière.

Batte pour les battre à mesure qu'on les lave.

Fendoir ou martin pour fendre le bois.

Pêle à braïse.

Planche V. Champagne. Cercle de fer garni de cordes qui est suspendu dans la cuve, afin d'empêcher l'étoffe de toucher au marc ou à la pâte.

Moulinet pour tordre le drap quand on le sort de la cuve; le tordoir, le crochet qui tient la champagne suspendue dans la cuve. Il y en a trois, quelquefois quatre. Crochet avec lequel on mene le drap en cuve.

Jallier, bâton pour conduire les draps qui se teignent dans la chaudière à mesure qu'ils tournent.

Chasse fleurée, planche de bois qui sert à tirer l'écume, ou la fleurée de la cuve de côté, afin que le drap ne soit point taché.

Bâton à tordre les laines filées ou soies.

Rable pour pallier la cuve.

Jet pour fortir ou donner de l'eau dans les cuves.

La cuve du guesde.

Planche VI. Rame pour dresser les draps lorsqu'ils sont teints.

Table ou couchoir à drap pour les broffer quand ils sont secs.

Faudets dans lesquels le drap se ramasse à mesure qu'on le brosse; brosse à coucher le poil du drap, tamis pour passer les drogues, sebille ou tranchoir pour prendre les drogues.

Passoir pour les liquides.

Jatte pour les compositions.

Manne pour le transport des laines en toison.

Outre ces instrumens, on se sert encore du moulin à indigo, ou d'un mortier pour le broyer, d'une civiere, qui est une espece d'échelle qui se met au travers de la cuve ou de la chaudière, sur laquelle

on met la laine en toison teinte pour la faire égoutter, d'un chauderon pour les essais, poëlons, sceaux, tonneaux ou tonnes, étouffoirs, planches à fouler, fourgons, réchauds, bassin de cuivre, vaisseaux de verre ou de grais pour contenir la composition de l'écarlate, balais de jonc pour nettoyer les chaudières, leurs couvercles, sablon, éponge, &c.

Des couleurs du grand & bon teint. On appelle toutes les couleurs solides, *couleurs de grand & bon teint*; & les autres, *couleurs de petit teint*. Quelquefois on nomme les premières, *couleurs fines*; & les autres, *couleurs fausses*. Mais cette expression peut être sujette à équivoque; parce qu'on peut confondre quelquefois les couleurs fines avec les couleurs hautes, qui sont celles où entre la cochenille, & dont le prix est plus considérable que celui des autres.

Les expériences, qui sont un très-bon guide dans la Physique ainsi que dans les arts, ont démontré que la différence des couleurs, selon la distinction précédente, dépend en partie de la préparation du sujet qu'on veut teindre, & en partie du choix des matières colorantes qu'on emploie ensuite pour lui donner telle couleur. Ainsi on pense, & on peut le dire comme un principe général de l'art, que toute la mécanique de la *teinture* consiste à dilater les pores du corps à teindre, à y déposer des particules d'une matière étrangère, & à les y retenir par une espece d'enduit, que ni l'eau de la pluie, ni les rayons du soleil ne puissent altérer; à choisir les particules colorantes d'une telle ténuité, qu'elles puissent être retenues, suffisamment enchâssées dans les pores du sujet, ouverts par la chaleur de l'eau bouillante, puis resserrés par le froid, & de plus enduits de l'espece de mastic que laissent dans ces mêmes pores les sels choisis pour les préparer. D'où il suit que les pores des fibres de la laine dont on a fabriqué, ou dont on doit fabriquer des étoffes, doivent être nettoyés, agrandis, enduits, puis resserrés, pour que l'atome colorant y soit retenu à-peu-près comme un diamant dans le chaton d'une bague.

L'expérience a fait connoître qu'il n'y a point d'ingrédient de la classe du bon teint, qui n'ait une faculté astringente & précipitante, plus ou moins grande; que cela suffit pour séparer la terre de l'alun, l'un des sels qu'on emploie dans la préparation de la laine avant que de la teindre; que cette terre unie aux atomes colorans forme une espece de lacque semblable à celle des Peintres, mais infiniment plus fine; que dans les couleurs vives, telles que l'écarlate, où l'on ne peut employer l'alun, il faut substituer à sa terre, qui est toujours blanche quand l'alun est bien choisi, un autre corps qui fournisse à ces atomes colorans une base aussi blanche; que l'étain pur donne cette base dans la *teinture* en écarlate; que lorsque tous ces petits atomes de lacque terreuse se sont introduits dans les pores dilatés du sujet, l'enduit que le tartre, autre sel servant à sa préparation, y a laissé, sert à y mastiquer ces atomes; & qu'enfin le resserrement des pores, occasionné par le froid, sert à les y retenir.

Peut être que ces couleurs de faux teint n'ont ce défaut, que parce qu'on ne prépare pas suffisamment le sujet, en sorte que les particules colorantes n'étant que déposées sur la surface lisse, ou dans des pores dont la capacité n'est pas suffisante pour les recevoir, il est impossible que le moindre choc ne les détache. Si l'on trouvoit le moyen de donner aux parties colorantes des bois de *teinture* l'astringence qui leur manque, & qu'en même tems on préparât la laine à les recevoir, comme on la prépare, par exemple, à recevoir le rouge de la garence, il est certain qu'on parviendroit à rendre les bois aussi utiles aux teinturiers du bon teint, qu'ils l'ont été jusqu'à présent aux teinturiers du petit teint.

Du bleu. Le bleu se donne aux laines, ou étoffes de laine de toute espece, sans qu'il soit besoin de leur faire d'autre préparation que de les bien mouiller dans l'eau commune tiède, & de les exprimer ensuite, ou les laisser égoutter : cette précaution est nécessaire, afin que la couleur s'introduise plus facilement dans le corps de la laine, & qu'elle se trouve par-tout également foncée : & il est nécessaire de le faire pour toutes les couleurs, de quelque espece qu'elles soient, tant sur les laines filées, que sur les étoffes de laine.

A l'égard des laines en toison, qui servent à la fabrication des draps, tant de mélange que d'autre sorte, & que pour cette raison on est obligé de teindre avant qu'elles soient filées, il faut avoir soin qu'elles soient bien dégraissées. On a fait voir dans le traité de la draperie la façon de faire cette opération, ainsi on n'en parlera pas dans celui-ci ; il suffira d'observer que le dégrais est nécessaire pour toutes les laines qu'on veut teindre avant que d'être filées ; de même qu'il faut toujours mouiller celles qui le sont, & les étoffes de toute espece, afin qu'elles prennent la couleur plus également.

Des cinq couleurs matrices ou primitives dont il a été parlé au commencement de cet article, il y en a deux qui ont besoin d'une préparation que l'on donne avec des ingrédiens qui ne fournissent aucune couleur, mais qui par leur acidité, & par la finesse de leur terre, disposent les pores de la laine à recevoir la couleur ; cette préparation est appelée le *bouillon* ; il varie suivant la nature & la nuance des couleurs ; celles qui en ont besoin sont le rouge, le jaune, & les couleurs qui en dérivent ; le noir exige une préparation qui lui est particulière ; le bleu & le fauve, ou couleur de racine, n'en demandent aucune, il suffit que la laine soit bien dégraissée & mouillée ; & même pour le bleu, il n'y a pas d'autre façon à y faire, que de la plonger dans la cuve, l'y bien remuer, & l'y laisser plus ou moins long-tems, suivant qu'on veut la couleur plus ou moins foncée. Cette raison, jointe à ce qu'il y a beaucoup de couleurs pour lesquelles il est nécessaire d'avoir précédemment donné à la laine une nuance de bleu, fait qu'on commencera par donner sur cette couleur les regles les plus précises qu'il sera possible : car s'il y a beaucoup de facilité à teindre la laine en bleu, lorsque la cuve de bleu est une fois préparée ; il n'en est pas de même de la préparation de cette cuve, qui est réellement l'opération la plus difficile de tout l'art de la *teinture* ; il ne s'agit dans toutes les autres que d'exécuter d'après des procédés simples, transmis des maîtres à leurs apprentifs.

Il y a trois ingrédiens qui servent à teindre en bleu ; savoir le pastel, le vouede, & l'indigo : on donnera les préparations de chacune de ces matieres, en commençant par le pastel.

De la cuve de pastel. Pour mettre en état le pastel de donner sa *teinture* bleue, on se sert de grandes cuves de bois de dix à douze piés de diametre, & de six à sept d'hauteur ; elles sont formées de douves ou pieces de bois de six pouces de largeur & de deux d'épaisseur, & bien cerclées de fer de trois piés en trois piés ; lorsqu'elles sont construites, on les enfonce dans la terre, en sorte qu'elles n'excèdent que de trois piés & demi, ou quatre piés au plus, afin que l'ouvrier puisse manier plus commodément les laines ou les étoffes qui sont dedans ; ce qui se fait avec de petits crochets doubles, emmanchés de longueur convenable, selon le diametre de la cuve ; le fond de ces cuves n'est point de bois, mais pavé avec chaux & ciment ; ce qui cependant n'est pas essentiel, & ne se pratique qu'à cause de leur grandeur, & parce qu'il seroit difficile qu'un fond de bois d'une si grande étendue, pût soutenir tout le poids de ce

que la cuve doit contenir ; plus ces cuves sont grandes, mieux l'opération réussit. Ordinairement on prend trois ou quatre balles de pastel, & ayant bien nettoyé la cuve, on en fait l'affiette comme il suit.

On charge une chaudiere de cuivre proche de la cuve, d'eau la plus croupie qu'on puisse avoir, ou si l'eau n'est pas corrompue ou croupie, on met dans la chaudiere une poignée de genestrolle ou de foin, c'est-à-dire environ trois livres, avec huit livres de garence bise, environ, ou le bain vieux d'un garençage, pour épargner la garence, qui même fera un meilleur effet. La chaudiere étant remplie, & ayant allumé le feu dessous, on la fait bouillir une heure & demie, deux heures, même jusqu'à trois, puis on la verse, au moyen de la gouttiere, dans la grande cuve de bois, bien nétoyée, & au fond de laquelle on doit mettre un chapeau plein de son de froment. En survuidant le bain bouillant de la chaudiere dans la cuve, & pendant qu'il coulera, on mettra dans cette cuve les balles de pastel, l'une après l'autre, afin de pouvoir mieux les rompre, pallier, & remuer avec les rables : on continuera d'agiter jusqu'à ce que tout le bain chaud soit survuidé dans la cuve, & lorsqu'elle sera remplie un peu plus qu'à moitié, on la couvrira avec des couvertures ou draps un peu plus grands que sa circonférence, & on la laissera reposer quatre bonnes heures.

Quatre heures après l'affiette, on lui donnera l'évent, & on y fera tomber pour chaque balle de pastel, un bon tranchoir de cendres ou de chaux vive : quand après l'éparpillement de cette chaux, la cuve aura été bien palliée, on la recouvrira de même qu'auparavant, excepté néanmoins un petit espace de quatre doigts, qu'on laissera découvert pour lui donner un peu d'évent.

Quatre heures après on la retranchera, puis on la recouvrira & la laissera reposer deux ou trois heures, y laissant, comme dessus, une petite communication avec l'air extérieur.

Au bout de ces trois heures on pourra la retrancher encore, en palliant bien, si elle n'est pas venue à doux ; il faut, après l'avoir bien palliée, la laisser reposer encore une heure & demie, prenant bien garde si elle ne s'apprete point, & si elle ne vient point à doux.

Alors on lui donnera l'eau, y mettant l'indigo dans la quantité qu'on jugera à propos : ordinairement on en emploie de délayé, plein un chaudron ordinaire d'atelier, pour chaque balle de pastel ; ayant rempli la cuve à six doigts près du bord, on la palliera bien, & on la couvrira comme auparavant.

Une heure après lui avoir donné l'eau, on lui donnera le pié, savoir deux tranchoirs de chaux pour chaque balle de pastel, plus ou moins, selon la qualité du pastel, & selon qu'on jugera qu'il use de chaux.

Ayant recouvert la cuve, on y mettra au bout de trois heures, un échantillon qu'on y laissera entièrement submergé pendant une heure ; au bout de ce tems, vous le retirerez pour voir si la cuve est en état ; si elle y est, cet échantillon doit sortir verd, & prendre la couleur bleue, étant exposé une minute à l'air.

Trois heures après il faudra la pallier, & y repandre de la chaux ce dont elle aura besoin ; puis la recouvrir, & au bout d'une heure & demie, la cuve étant rassise, on y mettra un échantillon qui ne sera levé qu'au bout d'une heure & demie, pour voir l'effet du pastel ; & si l'échantillon est d'un beau verd, & qu'il prenne un bleu foncé à l'air, on y en remettra encore un autre pour être assuré de l'effet de la cuve ; si cet échantillon paroît assez monté en couleur, on achevera de remplir la cuve d'eau chaude, & s'il se peut d'un vieux bain de garençage, & on la palliera ;

si on juge que la cuve a encore besoin de chaux, on lui en donnera une quantité suffisante, selon qu'à l'odeur & au manient on jugera qu'elle en a de besoin: cela fait, on la recouvrira, & une heure après, si elle est en bon état, on mettra les étoffes dedans, & on en fera l'ouverture.

La cuve étant préparée, & avant que d'en faire l'ouverture, on place dedans une champagne, qui sert à empêcher que les laines ou étoffes ne tombent dans le fond, & ne se mêlent avec la pátée ou le marc qui y est: on la soutient pour cet effet, à la hauteur que l'on veut, par le moyen de trois ou quatre cordes que l'on attache aux bords de la cuve.

Ce n'est pas encore assez de savoir poser une cuve, il faut encore savoir bien la gouverner; c'est pour cela qu'il est d'une conséquence extrême que les maîtres teinturiers aient des bons guesderons, afin de connoître lorsque la cuve est bien en œuvre, c'est à dire, quand elle est en état de teindre en bleu, ce qui se connoît quand la pátée, ou le marc qui se tient au fond est d'un verd brun; quand il change étant tiré hors de la cuve; quand la fleurée est d'un beau bleu turquin ou perse, & quand l'échantillon qui y a été tenu plongé pendant une heure, est d'un beau verd d'herbe foncé.

Lorsqu'elle est bien en œuvre, elle a aussi le brevet ouvert clair & rougeâtre, & les gouttes & rebords qui se font sous le rable, en levant le brevet, sont bruns.

Quand on manie le brevet, il ne doit être ni rude entre les doigts, ni trop gras; & il ne doit avoir ni odeur de chaud, ni odeur de lessive: voila à-peu-près toutes les marques d'une cuve qui est en bon état.

Les deux extrémités auxquelles la cuve se trouve exposée, sont celles d'avoir trop ou trop peu de chaux; les bons guesderons savent remédier à ces inconvéniens, en jettant dans la cuve ou du tartre, ou du son, ou de l'urine, quand elle est trop garnie de chaux; & quand elle ne l'est pas assez, il faut en mettre, crainte que la cuve ne se perde; ce qui arrive lorsque le pastel a usé toute sa chaux; ayant soin de la pallier jusqu'à ce qu'elle soit portée au degré convenable pour être en état de travailler.

La quantité de pastel & d'indigo qui conviennent pour asséoir une cuve, doit être proportionnée à sa grandeur, observant néanmoins qu'une livre d'indigo de guatimalo, produit autant d'effet que seize de pastel, ce qui fait que la dose ordinaire d'indigo est de six livres pour une balle de pastel de cent cinquante livres environ.

Lorsque la cuve commence à s'affoiblir, & à se refroidir, il faut la rechauffer; cette opération demande autant de soin que pour la poser; pour y parvenir il faut pallier la cuve, après l'avoir remplie de l'eau chaude, & la laisser reposer deux jours au moins, après quoi on remet le brevet dans la chaudière de cuivre, en le faisant passer de la cuve, par le moyen de la gouttière, & lorsqu'il est bouillant on le fait repasser de nouveau dans la cuve, palliant la pátée à mesure que le bain chaud y tombe par l'extrémité du canal: on peut y ajouter en même tems un plein chauderon d'indigo préparé, c'est-à-dire qui aura été broyé & fondu dans une quantité d'eau qui aura bouilli à gros bouillon pendant trois quarts-d'heures, ou environ, dans laquelle on aura ajouté sur quatre-vingt livres, douze ou treize livres de garence, & quarante livres de cendres gravelées ou environ, le tout sur vingt-cinq seaux environ d'eau claire; on peut y ajouter encore un chapeau plein de son de froment.

Lorsque la cuve a été réchauffée, il faut attendre qu'elle soit en œuvre pour la garnir. Si on le faisoit un peu trop tôt; elle se troubleroit; il arriveroit la

même chose, si on avoit mis un peu de pátée dans la chaudière. Le remède en ce cas est de la laisser reposer avant que de la faire travailler, jusqu'à ce qu'elle soit remise, ce qui va quelquefois à un jour.

On pourroit asséoir des cuves avec du pastel sans indigo, mais outre que le bleu ne seroit pas aussi beau, la quantité du pastel qui se consomeroit ne seroit pas revenir les frais de teinture à un meilleur prix; au contraire, puisqu'il a été vérifié par des expériences répétées, que quatre livres de bel indigo de guatimalo rendent autant qu'une balle de pastel albigois, & cinq livres autant qu'une balle de lauragais qui pèse ordinairement deux cens dix livres: ainsi l'emploi de l'indigo, mêlé avec le pastel, est d'une grande épargne & évite beaucoup de frais; puisque pour avoir autant d'étoffes teintes par une seule assiette avec de l'indigo, il en faudroit faire deux, si on le supprimoit; encore n'auroit-on pas précisément autant de teinture.

L'indigo destiné à la cuve de pastel, a besoin d'être préparé dans une chaudière particulière, qui doit être dans l'atelier ou guesde, où il faut le faire diffoudre ou fondre. Quatre-vingt ou cent livres d'indigo, demandent une chaudière qui tienne trente à trente-cinq seaux d'eau.

On le fond dans une lessive; & pour la faire, on charge la chaudière d'environ vingt-cinq seaux d'eau claire, on y ajoute plein un chapeau de son de froment, avec douze ou treize livres de garence non robée, & quarante livres de cendre gravelée; cette quantité d'ingrédiens est pour quatre-vingt livres d'indigo. Il faut faire bouillir le tout à gros bouillon pendant trois quarts-d'heure environ; ensuite retirer le feu de dessous le fourneau, & laisser reposer cette lessive pendant demi-heure, afin que la lie se dépose au fond. Ensuite il faut survuider le clair dans des tonneaux nets, placés exprès auprès de la chaudière. Oter le marc resté dedans la chaudière, & la faire bien laver, y renverser la lessive claire qui avoit été vuidée dans des tonneaux; allumer un petit feu dessous, & y mettre en même tems les quatre-vingt livres d'indigo réduits en poudre. Il faut entretenir le bain dans une chaleur forte, mais sans le faire bouillir, & faciliter la dissolution de cet ingrédient, en palliant avec un petit rable sans discontinuer, afin d'empêcher qu'il ne s'encroûte & ne se brûle au fond de la chaudière. On entretient le bain dans une chaleur moyenne & la plus égale qu'il est possible, en y versant de tems-en-tems du lait de chaux qu'on aura préparé exprès dans un bacquet pour le refroidir. Lorsqu'on ne sent plus rien de grumeleux au fond de la chaudière, & que l'indigo paroît bien délayé ou bien fondu; on retire le feu du fourneau, & on n'y laisse que fort peu de braise pour entretenir seulement une chaleur tiède: il faut couvrir la chaudière avec des planches & quelque couverture, & y mettre un échantillon d'étoffe pour voir s'il en sort verd, & si ce verd se change en bleu à l'air; parce que si cela n'arrivoit pas, il faudroit ajouter à ce bain une nouvelle lessive préparée comme la précédente. C'est de cette dissolution d'indigo dont on prend un, deux ou plusieurs seaux pour les ajouter au pastel, lorsque la fermentation l'a assez ouvert pour qu'il commence à donner son bleu.

Ce détail de la préparation d'une cuve de pastel n'est pas exactement conforme à la méthode ordinaire des Teinturiers d'à présent, mais il est le plus sûr, suivant les expériences qui en ont été faites par un des plus habiles hommes de ce siècle dans le genre de la teinture.

Il faut bien prendre garde de ne jamais réchauffer la cuve de pastel, qu'elle ne soit en œuvre, c'est-à-dire qu'elle n'ait ni trop, ni trop peu de chaux; en sorte que pour être en état de travailler, il ne lui manque

manque que d'être chaude. On reconnoît qu'elle a trop de chaux à l'odorat, c'est-à-dire par l'odeur piquante que l'on sent. On juge, au contraire, qu'il n'y en a pas assez, lorsqu'elle a une odeur douçâtre, & que l'écume ou le rabat qui s'élève à la surface en la heurrant avec le rable, est d'un bleu pâle.

On doit avoir attention, lorsqu'on veut réchauffer la cuve, de ne la point garnir de chaux la veille, bien entendu qu'elle n'en auroit pas trop besoin; car si elle étoit garnie, elle courroit risque d'avoir un *coup de pié*; parce qu'en la réchauffant, on donne plus d'action à la chaux qui y est, & qu'elle s'use plus promptement.

On remet ordinairement de nouvel indigo dans la cuve chaque fois qu'on la réchauffe, & cela à proportion de ce qu'on a à teindre; mais il ne seroit pas nécessaire d'y en remettre, si l'on n'avoit que peu d'ouvrage à faire, & qu'on n'eût besoin que de couleurs claires.

A la forme des anciens réglemens, on ne pouvoit mettre que six livres d'indigo pour chaque balle de pastel, parce qu'on croyoit que la couleur de l'indigo n'étoit pas solide, & qu'il n'y avoit qu'une quantité de pastel qui pût l'assurer & la rendre bonne; mais par des expériences faites par d'habiles gens, il a été reconnu que la couleur de l'indigo, même employé seul, est toute aussi bonne, & résiste autant à l'action de l'air, du soleil, de la pluie & des débouillis, que celle du pastel. On a réformé cet article dans le nouveau réglement de 1737, & on a permis aux teinturiers de bon teint, d'employer dans leurs cuves de pastel la quantité d'indigo qu'ils jugent à propos.

Lorsqu'une cuve a été réchauffée deux ou trois fois, & que l'on a bien travaillé dessus, on conserve souvent le même bain, mais on enlève une partie de la pâte que l'on remplace par de nouveau pastel. On ne peut prescrire aucune dose sur cela, parce qu'elle dépend du travail que le teinturier a à faire. Il y a des Teinturiers qui conservent plusieurs années le même bain dans leurs cuves, ne faisant que les renouveler de pastel & d'indigo à mesure qu'ils travaillent dessus: d'autres vuident la cuve en entier & changent de bain, lorsque la cuve a été réchauffée six ou sept fois, & qu'elle ne donne plus aucune *teinture*. Il n'y a qu'un long usage qui puisse apprendre laquelle de ces pratiques est la meilleure; il est cependant plus raisonnable de croire, qu'en la renouvelant en entier de tems-en-tems, elle donnera des couleurs plus vives & plus belles. Les meilleurs Teinturiers n'agissent pas autrement.

Il faut encore observer de ne pas réchauffer la cuve lorsqu'elle souffre, parce qu'elle se tourneroit en chauffant, & courroit risque d'être entièrement perdue; en sorte que la chaleur acheveroit d'user en peu de tems la chaux qui y étoit déjà en trop petite quantité. Si on s'en aperçoit à tems, le remède seroit de la rejeter dans la cuve sans la chauffer davantage, & de la garnir de chaux. On attendroit ensuite qu'elle fût revenue en œuvre pour la réchauffer.

Quand on la réchauffe, il faut prendre garde de mettre de la pâte dans la chaudière avec le bain ou brevet. Il faut aussi avoir grande attention de ne la pas chauffer jusqu'à faire bouillir, parce que tout le volatil nécessaire à l'opération s'évaporerait. Il y a quelques teinturiers, qui, en réchauffant leurs cuves, ne mettent pas l'indigo aussitôt après que le bain est versé de la chaudière dans la cuve, & qui ne l'y font entrer que quelques heures après, lorsqu'ils voient que la cuve commence à venir en œuvre. Ils ne prennent cette précaution, que dans la crainte qu'elle ne réussisse, & que leur indigo ne soit perdu: mais de cette manière l'indigo ne donne pas si bien sa couleur; car on est obligé de travailler sur la cuve, aussi-tôt

qu'elle est en état, afin qu'elle ne se refroidisse pas, & l'indigo n'étant pas tout-à-fait dissout ou tout-à-fait incorporé, de quelque manière qu'on l'emploie, il ne fait pas d'effet. Ainsi il vaut mieux le mettre dans la cuve aussitôt qu'on y a jeté le bain, & la bien palier ensuite.

On construit en Hollande des cuves qui n'ont pas besoin d'être réchauffées si souvent que les autres. Il y en a de semblables en France. Toute la partie supérieure de ces cuves, à la hauteur de trois piés, est de cuivre. Elles sont de plus entourées d'un petit mur de brique, qui est à sept ou huit pouces de distance du cuivre. On met dans cet intervalle de la braise qui entretient pendant très-long-tems la chaleur de la cuve, en sorte qu'elle demeure plusieurs jours de suite en état de travailler sans qu'il soit nécessaire de la réchauffer. Ces sortes de cuves sont beaucoup plus chères que les autres, mais elles sont très-commodes, sur-tout pour y passer des couleurs fort claires, parce que la cuve se trouve toujours en état de travailler quoiqu'elle soit très-foible; ce qui n'arrive pas aux autres, qui le plus souvent font la couleur beaucoup plus foncée qu'on ne voudroit, à moins qu'on ne laisse considérablement refroidir; & en ce cas la couleur n'est plus si bonne & n'a plus la même vivacité. Pour faire les couleurs claires dans des cuves ordinaires, il vaut mieux en poser exprès qui soient fortes en pastel, & foibles en indigo, parce qu'alors elles donnent leur *teinture* plus lentement, & les couleurs claires se font avec plus de facilité.

Messieurs de Vanrobbaïs ont quatre de ces cuves à la hollandoise dans leur manufacture, dont la profondeur est de six piés. Les trois piés & demi d'en haut sont en cuivre, & les deux piés & demi du bas sont de plomb. Le diamètre du bas est de quatre piés & demi, & celui du haut de cinq piés quatre pouces, en sorte qu'elles contiennent environ dix-huit muids.

La cuve du vouède ne diffère en aucune façon de celle du pastel, quant à la manière de la préparer. Le vouède est une plante qui croît en Normandie, & qu'on y prépare presque de la même manière que le pastel en Languedoc. La cuve du vouède se pose comme celle du pastel: toute la différence qu'on peut y trouver, c'est qu'il a moins de force & qu'il fournit moins de *teinture*.

On fait aussi des cuves d'inde ou d'indigo dont la préparation est très-simple; on mêle seulement une livre de cendres gravelées avec une livre d'indigo, & on en met dans la cuve une quantité égale, c'est-à-dire autant de livres de cendres que d'indigo; mais comme ces cuves ne sont pas d'usage pour les *teintures* de laine, on n'en dira pas davantage.

On fait encore des cuves d'indigo à froid avec de l'urine qui vient en couleur à froid, & sur lesquelles on travaille aussi à froid. On prend une pinte de vinaigre pour chaque livre d'indigo qu'on fait digérer sur les cendres chaudes pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce tems, si tout ne paroît pas bien dissout, on le broie de nouveau dans un mortier avec la liqueur, & on y ajoute peu-à-peu de l'urine, & un peu de garence qu'on y délaye bien. Quand cette préparation est faite on la verse dans un tonneau rempli d'urine; cette sorte de cuve est extrêmement commode, parce que lorsqu'elle a été mise en état une fois, elle y demeure toujours jusqu'à ce qu'elle soit entièrement tirée, c'est-à-dire que l'indigo ait donné toute sa couleur; ainsi on peut y travailler à toute heure, au-lieu que la cuve ordinaire a besoin d'être préparée dès la veille.

On peut faire encore des cuves chaudes d'indigo à l'urine; elles se préparent de la même façon à-peu-près que les froides; mais comme ces cuves ne sont d'usage dans aucune manufacture de *teinture*; &



que celles qui ont été faites dans ce goût n'ont servi qu'à satisfaire les curieux ; on pense qu'il seroit très-inutile d'entrer dans les détails de leur composition.

On est en usage à Rouen, & dans quelques autres villes du royaume, de teindre dans une cuve d'inde à froid & sans urine, différente des précédentes, mais on ne peut y teindre que le fil & le coton, & les cuves ne peuvent servir pour les laines. Il est vrai que ces cuves sont très-commodes en ce qu'elles viennent plus promptement que les autres, & qu'elles n'ont aucune mauvaise odeur : car il faut remarquer que si on vouloit teindre des étoffes de laine dans les cuves à l'urine, soit à froid ou à chaud, ces mêmes étoffes, quoique bien dégorgées, conservent toujours une partie de la mauvaise odeur dont l'urine les accompagne, ce qui est différent dans cette dernière qui est composée d'indigo bien pulvérisé, dans trois chopines d'eau-forte des savonniers, qui est une forte de lessive de soude & de chaux vive, ou d'une dissolution de potasse.

On laisse aux physiciens le soin de donner la théorie de la mécanique invisible de la teinture bleue, dans laquelle il n'est pas possible d'employer les autres bleus dont les peintres se servent, tels que sont le bleu de Prusse, qui tient du genre animal & du genre minéral ; l'azur, qui est une matière minérale vitrifiée ; l'outre-mer, qui vient d'une pierre dure préparée ; les terres colorées en bleu, &c. toutes ces matières ne peuvent, sans perdre leur couleur en tout ou en partie, être réduites en atomes assez tenus pour être suspendus dans le liquide salin, qui doit pénétrer les fibres des matières, soit animales, soit végétales, dont on fabrique les étoffes : car sous ce nom on doit comprendre aussi-bien les toiles de fil & de coton, que ce qui a été tissé en soie ou laine.

On ne connoît donc à présent que deux plantes qui donnent le bleu après leur préparation ; l'une est le pastel en Languedoc & le vouede en Normandie ; on a dit que leur préparation consiste dans la fermentation continuée presque jusqu'à la putréfaction de toutes les parties de la plante, la racine exceptée ; par conséquent dans un développement de tous leurs principes, dans une nouvelle combinaison & arrangement de ces mêmes principes, d'où il résulte un assemblage de particules infiniment déliées, qui, appliquées sur un sujet quelconque, y réfléchissent la lumière bien différemment de ce qu'elles feroient si ces mêmes particules étoient encore jointes à celles que la fermentation en a séparées.

L'autre plante est l'anil qu'on cultive dans les Indes orientales & occidentales, & dont on prépare cette fécale qu'on envoie en Europe sous le nom d'inde ou d'indigo. Dans la préparation de cette dernière plante, les Indiens & les Américains, plus industrieux que nous, ont trouvé l'art de séparer les seules parties colorantes de la plante, de toutes les autres parties inutiles ; & les colonies françaises & espagnoles qui les ont imités, en ont fait un objet considérable de commerce.

Du rouge. Le rouge est, comme on l'a déjà dit, une des cinq couleurs matrices ou primitives, reconnues pour telles par les Teinturiers. Dans le bon teint il y a quatre principales sortes de rouge, qui sont la base de toutes les autres. Ces rouges sont, 1°. l'écarlate de graine, connue autrefois sous le nom d'écarlate de France, & aujourd'hui sous celui d'écarlate de Venise ; 2°. l'écarlate à-présent d'usage, ou écarlate couleur de feu, qui se nommoit autrefois écarlate de Hollande, & qui est connue aujourd'hui de tout le monde sous le nom d'écarlate des Gobelins ; 3°. le cramoisi ; 4°. & le rouge de garance. Il y a aussi le demi-écarlate & le demi-cramoisi ; mais ce ne sont que des mélanges des autres rouges, qui ne doivent pas être regardés comme des couleurs par-

ticulieres. Le rouge ou nacarat de bourre étoit permis autrefois dans le bon teint, mais son peu de solidité l'en a fait bannir par un nouveau règlement.

Les rouges sont dans un cas tout différent des bleus, car la laine ou l'étoffe de laine ne se plonge pas immédiatement dans la teinture, elle reçoit auparavant une préparation qui ne lui donne point de couleur, mais qui la dispose seulement à recevoir celle de l'ingrédient colorant. Cette préparation, comme on l'a déjà dit, se nomme *bouillon* : elle se fait ordinairement avec des acides, comme eaux sûres, alun & tartre, qui peuvent être regardés comme tels, eau-forte, eau régale, &c. on met ces ingrédients préparans en différente quantité, suivant la couleur & la nuance qu'on veut avoir : on se fert souvent aussi de noix-de-galle, & quelquefois de sels alkalis.

De l'écarlate. On fait différentes sortes d'écarlate, comme on l'a déjà dit. L'écarlate de graine, appelée anciennement *écarlate de France*, & aujourd'hui *écarlate de Venise*, est faite avec une galle infecte, appelée *kermès*, qui se cueille en France, & en grande quantité en Espagne du côté d'Alicant & de Valence. Ceux qui l'achètent pour l'envoyer à l'étranger, l'étendent sur des toiles, & ont soin de l'arroser avec du vinaigre pour tuer les vermineux qui sont dedans, & qui produisent une poudre rouge qu'on sépare de la coque, après l'avoir laissée sécher en la passant par un tamis.

Lorsqu'il est question de donner le bouillon, on fait bouillir la laine ou étoffe dans une chaudière une demi-heure environ ; & après l'avoir laissée égoutter, on prépare un bain frais, dans lequel on ajoute à l'eau qui le compose un cinquième d'eau sûre, quatre livres d'alun de Rome pilé grossièrement, & deux livres de tartre rouge : on fait bouillir le tout, & aussitôt on y met la laine ou étoffe, que l'on y laisse pendant deux heures, ayant soin de la remuer continuellement, ou l'étoffe avec le tout.

Il faut observer que lorsque le bain où l'on a mis l'alun est prêt à bouillir, il se leve quelquefois très-promptement & sort de la chaudière, si l'on n'a soin d'abattre le bouillon en y jettant un peu d'eau froide.

Lorsque la laine ou étoffe a bouilli pendant deux heures sur le bain, on la leve & on la laisse égoutter ; on exprime la laine légèrement, & on l'enferme dans un sac de toile que l'on porte dans un lieu frais, où on la laisse cinq ou six jours, & quelquefois plus long-tems ; à l'égard de l'étoffe on la plie simplement, & on la met égoutter sur un chevalet : cela s'appelle *laisser la laine ou étoffe sur le bouillon*. Le retard sert à le faire pénétrer davantage, & à augmenter l'action des sels ; parce que comme une partie de la liqueur se dissipe toujours, il est clair que ce qui reste étant plus chargé de parties salines, en devient plus actif, bien entendu qu'il y reste cependant une quantité suffisante d'humidité ; car les sels étant une fois cristallisés & à sec, n'agissent plus.

Après que les laines ou étoffes ont été sur le bouillon pendant cinq à six jours, elles sont en état de recevoir la teinture. On prépare donc un bain frais, suivant la quantité de laine ou étoffe qu'on veut teindre ; & lorsqu'il commence à être tiède, on y jette douze onces de kermès pour chaque livre pesant de laine ou étoffe à teindre, si l'on veut une écarlate bien pleine & bien fournie en couleur. Si le kermès étoit trop vieux ou éventé, il en faudroit davantage & à proportion de sa qualité.

Il faut que la laine ou étoffe bouille pendant une bonne heure, après quoi on la leve pour la laisser égoutter, ayant eu soin de la bien remuer pendant le tems qu'elle étoit dans la chaudière, après quoi on la porte à la rivière pour la laver. Quelques teinturiers ont soin de passer la laine ou étoffe, avant que

de la porter à la riviere, sur un bain d'eau un peu tiède, dans laquelle on a fait fondre exactement une petite quantité de savon; ce qui donne de l'éclat à la couleur, mais en même tems la rose un peu.

On appelle *écarlate demi-graine*, celle où l'on emploie moitié kermès & moitié garence. Ce mélange donne une couleur extrêmement solide, mais qui tire un peu sur la couleur de sang.

Il faut observer que la quantité d'ingrédiens qui entre dans la *teinture* de toutes les étoffes en général, ne doit point être aussi considérable, eu égard au poids, pour l'étoffe fabriquée, que pour la laine filée ou en toison, attendu que la tiffure ferrée du drap empêche la couleur de pénétrer; ce qui fait qu'il n'est pas nécessaire que l'étoffe fabriquée séjourne aussi long-tems sur le bouillon que la laine: on pourroit même la mettre à la *teinture* le lendemain qu'elle a été bouillie.

Par les épreuves qui ont été faites de l'écarlate de graine ou de kermès, soit en exposant au soleil, soit par les différens débouillis, on a reconnu qu'il n'y a point de meilleure couleur ni de plus solide: elle va de pair pour la solidité avec les bleus dont on a parlé. Cependant le kermès n'est presque plus d'usage en aucun endroit qu'à Venise. Le goût de cette couleur a passé entièrement depuis qu'on a pris celui des écarlates couleur de feu. On appelle présentement cette écarlate de graine, *une couleur de sang de bœuf*. Cependant elle a des grands avantages sur l'autre; car elle ne noircit point & ne se tache point, & si l'étoffe s'engraisse, on peut enlever les taches sans endommager la couleur. Elle n'est plus de mode néanmoins, & cette raison prévaut à tout.

De l'écarlate couleur de feu. L'écarlate couleur de feu, connue autrefois sous le nom d'*écarlate d'Hollande*, & aujourd'hui sous celui d'*écarlate des Gobelins*, est la plus belle & la plus éclatante couleur de la *teinture*. Elle est aussi la plus chère, & une des plus difficiles à porter à sa perfection. On ne peut même guere déterminer quel est ce point de perfection; car indépendamment des différens goûts qui partagent les hommes sur le choix des couleurs, il y a aussi des goûts généraux, pour ainsi dire, qui font que dans un tems des couleurs sont plus à la mode que dans d'autres: ce sont alors ces couleurs de mode qui sont des couleurs parfaites. Autrefois, par exemple, on vouloit les écarlates pleines, foncées, d'une couleur que la vue soutenoit aisément: aujourd'hui on les veut orangées, pleines de feu, & que l'œil ait peine à en soutenir l'éclat. On ne décidera point lequel de ces goûts mérite la préférence; & on va donner la maniere de les faire d'une façon & de l'autre, & de toutes les nuances qui tiennent le milieu entre ces extrémités.

La cochenille mestèque ou tescalle est l'ingrédient qui donne cette belle couleur; on en a donné une description, de même que de la cochenille silvestre ou campetiane, ainsi on ne dira rien de plus. Il suffit de dire qu'il n'y a point de teinturier qui n'ait une recette particulière pour faire l'écarlate, & chacun d'eux est persuadé que la sienne est préférable à toutes les autres. Cependant la réussite ne dépend que du choix de la cochenille, de l'eau qui doit servir à la *teinture*, & de la maniere de préparer la dissolution de l'étain, que les teinturiers ont nommé *composition pour l'écarlate*.

Comme c'est par cette composition qu'on donne la couleur vive de feu au teint de la cochenille, qui sans cette liqueur acide seroit naturellement de couleur cramoisie, on va décrire la maniere de la préparer qui réussit le mieux: Il faut prendre huit onces d'esprit de nitre, qui est toujours plus pur que l'eau-forte commune, & de bas prix, employée ordinairement par les teinturiers. On affoiblit cet

acide nitreux en versant dessus huit onces d'eau de riviere filtrée. On y dissout peu - à - peu une demi-once de sel ammoniac bien blanc pour en faire une eau régale, parce que le nitre seul n'est pas le dissolvant de l'étain: enfin on y ajoute seulement deux gros de salpêtre de la troisième cuite; on pourroit à la rigueur le supprimer, mais on s'est aperçu qu'il contribuoit à unir la couleur, c'est-à-dire à la faire prendre plus également. Dans cette eau régale affoiblie, on fait dissoudre une once d'étain d'Angleterre en larmes, qui ont été grenillées auparavant en le jettant fondu d'un peu haut dans une terrine pleine d'eau fraîche; mais on ne laisse tomber ces petits grains d'étain dans le dissolvant, que les uns après les autres, attendant que les premiers soient dissous avant que d'en mettre de nouveaux, afin d'éviter la perte des vapeurs rouges qui s'éleveroient en grande quantité, & qui se perdent si la dissolution du métal se faisoit trop précipitamment. Ces vapeurs sont nécessaires à conserver, & elles contribuent beaucoup à la vivacité de la couleur, soit parce que c'est un acide qui s'évaporerait en pure perte, soit qu'elles contiennent un sulfureux particulier au salpêtre qui donne de l'éclat à la couleur. Cette méthode est beaucoup plus longue à la vérité que celle des teinturiers, qui versent d'abord leur eau-forte sur l'étain grenillé, & qui attendent qu'il se fasse une vive fermentation, & qu'il s'en élève beaucoup de vapeurs pour l'affoiblir par l'eau commune. Quand l'étain est ainsi dissous peu-à-peu, la composition d'écarlate est faite, & la liqueur est d'une belle dissolution d'or, sans aucune boue précipitée, ni sédiment noir.

Plusieurs teinturiers font leur composition d'une autre maniere. Ils mettent d'abord dans un vaisseau de grès de large ouverture, deux livres de sel ammoniac, deux onces de salpêtre raffiné & deux livres d'étain grenillé à l'eau, ou pour le mieux en rapures, parce que quand il a été fondu & grenillé, il y en a une petite portion de convertie en chaux, laquelle ne se dissout point. Ils pesent quatre livres d'eau dans un vaisseau à part, & ils en jettent environ un demi-setier sur le mélange dans le vase de grès. Ils y mettent ensuite une livre & demie d'eau-forte commune qui produit une fermentation violente. Lorsque l'ébullition est cessée, ils y remettent encore autant d'eau-forte, & un instant après ils y en ajoutent encore une livre; après quoi ils y versent le reste des quatre livres d'eau qu'ils avoient mis à part. Ils couvrent bien le vaisseau, & ils laissent reposer la composition jusqu'au lendemain. On peut mettre dissoudre le salpêtre & le sel ammoniac dans l'eau-forte, avant que d'y mettre l'étain; ce qui revient absolument au même, selon eux, quoiqu'il soit sûr que cette dernière maniere est la meilleure. D'autres mêlent l'eau & l'eau-forte ensemble, & mettent ce mélange sur l'étain & le sel ammoniac; d'autres enfin suivent différentes proportions.

Le lendemain de la préparation de la composition on fait le bouillon pour l'écarlate, qui ne ressemble point à celui dont on a parlé en premier lieu. Voici de quelle maniere on le prépare.

Pour une livre de laine ou étoffe, on met dans une petite chaudiere vingt pintes d'eau bien claire qui soit de riviere, non de puits ou de source trop vive. Lorsque l'eau est un peu plus que tiède, on y jette deux onces de crème de tartre en poudre subtile, & un gros & demi de cochenille pulvérisée & tamisée. On pousse le feu un peu plus fort; & lorsque le bain est prêt à bouillir, on y jette deux onces de composition. Cette liqueur acide change tout-d'un-coup la couleur du bain, qui de cramoisie qu'il étoit, devient couleur de sang d'artere. Aussi-tôt que le bain a commencé de bouillir, on y plonge la laine ou étoffe;

qui doit précédemment avoir été mouillée dans l'eau chaude, & exprimée ou égouttée; on remue sans discontinuer la laine ou étoffe dans le bain, & on l'y laisse bouillir pendant une heure & demie; après quoi on la leve, on l'exprime doucement, & on la lave dans de l'eau fraîche. En sortant de ce bouillon la laine est de couleur de chair assez vive, ou même de quelques nuances plus foncées, suivant la force de la composition & la force de la cochenille. La couleur du bain est alors entièrement passée dans la laine, en sorte qu'il demeure presque aussi clair que de l'eau commune; c'est ce que l'on appelle *bouillon d'écarlate*, & la première préparation que l'on doit faire avant que de teindre; préparation absolument nécessaire, & sans laquelle la *teinture* de la cochenille ne tiendrait pas.

Pour achever la *teinture*, on prépare un nouveau bain d'eau claire; car la beauté de l'eau importe infiniment pour la perfection de l'écarlate; on y met en même tems une demi-once d'amidon; & lorsque le bain est un peu plus que tiède, on y mêle six gros de cochenille, aussi pulvérisée & tamisée. Un peu avant que le bain bouille, on y verse deux onces de composition; le bain change de couleur comme la première fois. On attend qu'il ait jetté un bouillon, & alors on met la laine dans la chaudière; on l'y remue continuellement comme la première fois; on l'y laisse bouillir de même pendant une heure & demie; après quoi on la leve, on l'exprime, & on la porte laver à la rivière: l'écarlate est alors dans sa perfection.

Il suffit d'une once de cochenille par livre de laine, pour la faire belle & suffisamment fournie de couleur, pourvu qu'elle soit travaillée avec attention de la manière qu'on vient de le dire, & qu'il ne reste aucune *teinture* dans le bain. Si cependant on la vouloit encore plus foncée de cochenille, on en mettroit un gros ou deux de plus; mais si on alloit au-delà, elle perdrait tout son éclat & sa vivacité.

Du cramoisi. Le cramoisi est, comme on l'a déjà dit, la couleur naturelle de la cochenille, ou plutôt celle qu'elle donne à la laine bouillie avec l'alun & le tartre, qui est le bouillon ordinaire pour toutes les couleurs.

Voici la méthode qui est ordinairement en usage pour les laines filées; elle est presque la même pour les draps, ainsi qu'on le verra ci-après. On met dans une chaudière deux onces & demie d'alun, & une once & demie de tartre blanc pour chaque livre de laine. Lorsque le tout commence à bouillir, on y plonge la laine, que l'on remue bien, & qu'on y laisse bien bouillir pendant deux heures. On la leve ensuite; on l'exprime légèrement; on la met dans un sac, & on la laisse ainsi sur le bouillon, comme pour l'écarlate de graine, & pour toutes les autres couleurs.

Pour la teindre, on prépare un bain frais, dans lequel on met une once de cochenille pour chaque livre de laine: lorsque le bain est un peu plus que tiède, & lorsqu'il commence à bouillir, on y met la laine qu'on remue bien sur ses liffours ou bâtons, comme on a dû faire pour le bouillon, & on l'y laisse de la sorte pendant une heure; après quoi on la leve, on l'exprime, & on la porte laver à la rivière.

Si on veut en faire une suite, & qu'on veuille en tirer toutes les nuances, dont les dénominations sont purement arbitraires, on fera, comme il a été dit pour l'écarlate, c'est-à-dire, qu'on ne mettra que moitié de cochenille; & on y passera toutes les nuances l'une après l'autre, en laissant séjourner dans le bain les unes plus long-tems que les autres, & commençant toujours par les plus claires.

On fait encore de très-beaux cramoisis, en bouil-

lant de la laine comme pour l'écarlate ordinaire, & faisant ensuite un second bouillon avec deux onces d'alun & une once de tartre pour chaque livre de laine: on la laisse une heure dans le bouillon; on prépare tout de suite un bain frais, dans lequel on met six gros de cochenille pour chaque livre de laine. Après qu'elle a demeuré une heure dans ce bain, on la leve & on la passe sur le champ dans un bain de soude & de sel ammoniac. On fait aussi par cette méthode des suites de nuances du cramoisi fort belles, en diminuant la quantité de la cochenille. Il faut observer que dans ce procédé, on ne met que six gros de cochenille pour teindre chaque livre de laine, parce que dans le premier bouillon pour l'écarlate qu'on lui donne, on met un gros & demi de cochenille sur chaque livre.

On peut faire aussi la même opération, en employant une partie de cochenille sylvestre ou campétiane, au lieu de cochenille fine ou mestèque, & la couleur n'en est pas moins belle, pourvu qu'on en mette suffisamment; car pour l'ordinaire quatre parties de cochenille sylvestre ne font pas plus d'effet en *teinture*, qu'une partie de cochenille fine.

Ecarlates de gomme lacque. On peut aussi employer la partie rouge de la gomme lacque à faire de l'écarlate; & si cette couleur n'a pas exactement tout l'éclat d'une écarlate faite avec la cochenille fine employée seule, elle a l'avantage d'avoir plus de solidité.

La gomme lacque la plus estimée pour la *teinture*, est celle qui est en branches ou petits bâtons; parce qu'elle est la plus garnie de parties animales. Il faut choisir la plus rouge dans l'intérieur, & la plus approchante du brun noirâtre à l'extérieur; quelques teinturiers l'employent pulvérisée & enfermée dans un sac de toile, pour teindre les étoffes: mais c'est une mauvaise méthode; car il passe toujours au-travers des mailles de la toile quelques portions de la gomme résine qui se fond dans l'eau bouillante de la chaudière, & qui s'attache au drap où elle est si adhérente quand le drap est refroidi, qu'on est obligé de la gratter avec un couteau. D'autres la réduisent en poudre; ils la font bouillir dans l'eau, & après qu'elle lui a communiqué toute sa couleur, ils laissent refroidir la liqueur; la partie résineuse se dépose au fond. On décante l'eau colorée, & on la fait évaporer à l'air où elle s'empuantit; & lorsqu'elle a pris une consistance de cotignat, on la met dans des vaisseaux pour la conserver. Sous cette forme, il est assez difficile de déterminer au juste la quantité qu'on en emploie; c'est ce qui a fait chercher le moyen d'avoir cette *teinture* séparée de sa gomme résine, sans être obligé de faire évaporer une si grande quantité d'eau pour l'avoir sèche & réduite en poudre.

La racine de grande consoude est celle qui jusqu'à présent a le mieux réussi. On l'emploie sèche & réduite en poudre grossière, & on met un demi-gros par pinte d'eau qu'on fait bouillir un bon quart-d'heure; ensuite on la passe par un linge, & on la verse toute chaude sur la gomme lacque, pulvérisée & passée par un tamis de crin. Elle en tire sur le champ une belle *teinture* cramoisie; on met le vaisseau digérer à chaleur douce pendant douze heures, ayant soin d'agiter sept ou huit fois la gomme qui se tient au fond; ensuite on décante l'eau chargée de la couleur dans un vaisseau assez grand pour que les trois quarts puissent rester vuides, & on les remplit d'eau froide. On verse ensuite une très-petite quantité d'une forte dissolution d'alun de Rome sur cette *teinture*, extraite, puis noyée: le teint mucilagineux se précipite; & si l'eau qui le surnage paroît encore colorée, on ajoute quelques gouttes de la dissolution d'alun pour achever la précipitation, & ce jusqu'à

ce que l'eau furnageante soit aussi décolorée que de l'eau commune. Quand le mucilage cramoisi s'est bien affaibli au fond du vaisseau, on tire l'eau claire avec un syphon, & on verse le reste sur un filtre, pour achever de l'égoutter; après quoi on le fait sécher au soleil.

Si la première opération n'avoit pas tiré tout le teint de la gomme lacque, on répétera tout ce qui a été fait dans la première extraction. De cette manière, on sépare toute la *teinture* que la gomme lacque peut fournir; & comme on la fait sécher pour la pulvériser ensuite, on fait ce que cette gomme a rendu, & on est aussi plus sûr des doses qui sont employées dans la *teinture* des étoffes, que ne le sont ceux qui se contentent de l'évaporer en consistance d'extrait; parce que le plus compact fera plus colorant que le plus humide.

Il y a une circonstance dans la *teinture* d'écarlate qui mérite attention: il s'agit de favoir de quelle matière doit être la chaudière dont on se sert. Tous les Teinturiers sont partagés sur ce point: on se sert en Languedoc de chaudières d'étain fin; il y a à Paris quelques teinturiers qui s'en servent aussi. Cependant M. de Julienne, qui fait des écarlates fort recherchées, ne se sert que de chaudières de cuivre jaune.

On n'en a pas d'autres non plus dans la manufacture des *teintures* de S. Denis. On a seulement la précaution de placer un grand réseau de corde, dont les mailles sont assez étroites, dans la chaudière, afin que l'étoffe n'y touche point. Au lieu d'un réseau, d'autres se servent d'un grand panier d'osier, écorcé à claire voie, qui est moins commode que le réseau, parce que jusqu'à ce qu'il soit chargé du drap ou de l'étoffe qu'on doit y plonger, il faut un homme de chaque côté de la chaudière pour appuyer dessus, & l'empêcher de remonter à la surface du bain.

Suivant plusieurs expériences, on a reconnu que le drap ou étoffe teint dans une chaudière d'étain avoit plus de feu que celui qui étoit teint dans une chaudière de cuivre, dans laquelle il faut employer un peu plus de composition que dans celle d'étain. Ce qui fait que le drap est plus rude au toucher. Pour éviter ce défaut, les Teinturiers se servent de chaudières de cuivre, employent un peu de *terra merita*, drogue de faux teint prohibée par les réglemens aux Teinturiers du grand teint, mais qui donne à l'écarlate cette nuance qui est présentement en mode, c'est-à-dire la couleur de feu que la vue a peine à soutenir. Il est aisé de reconnaître cette sorte de falsification, quand on en a quelque soupçon; il n'y a qu'à couper un petit échantillon du drap avec des ciseaux, & en regarder la tranche, elle sera d'un beau blanc, s'il n'y a point de *terra merita*, & elle paroîtra jaune, s'il y en a. L'écarlate légitime ne tranche jamais: on l'appelle *légitime*, & l'autre *falsifiée*, parce que celle où l'on a employé le *terra merita*, est plus sujette que l'autre à changer de couleur à l'air. Mais comme le goût des couleurs varie beaucoup, que les écarlates les plus vives sont présentement à la mode, & que pour satisfaire l'acheteur, il faut qu'elle ait un œil jaune, il vaut beaucoup mieux tolérer l'emploi du *terra merita*, quoique de faux teint, que de laisser mettre une trop grande quantité de composition pour porter l'écarlate à ce ton de couleur, parce que, dans le dernier cas, le drap s'en trouveroit altéré; & qu'outre qu'il est d'autant plus tachant à la boue, qu'il a eu plus de composition acide dans sa *teinture*; c'est qu'il se déchire plus aisément, parce que les acides roidissent les fibres de la laine & les rendent cassantes.

Il faut encore ajouter, que si l'on se sert d'une chaudière de cuivre, il faut qu'elle soit d'une propriété infinie. Cependant il vaudroit beaucoup mieux

se servir de chaudières d'étain; puisque sans étain on ne peut faire de l'écarlate: une chaudière de ce métal ne peut que contribuer à sa beauté. Il est vrai que ces chaudières coûtent trois à quatre mille livres, ce qui est un objet, & dès une première opération, elles peuvent être fondues par l'inattention des compagnons. Cependant il n'y a point de doute qu'un tel vaisseau ne soit préférable à tous les autres: il ne s'y fait aucune rouille; & si l'acide de la liqueur en détache quelques parties, ces parties détachées ne sauroient nuire.

Du rouge de garence. Pour teindre en rouge de garence, le bouillon est à-peu-près le même que pour le kermès; on le fait toujours avec l'alun & le tartre. Les Teinturiers ne sont pas toujours d'accord sur les proportions; on pense néanmoins que la meilleure est de mettre cinq onces d'alun & une once de tartre rouge pour chaque livre de laine filée, ou une aune de drap; on peut mettre environ une douzième partie d'eau sûre dans le bain du bouillon, & y faire bouillir la laine ou étoffe pendant deux bonnes heures. Si c'est de la laine filée, on la laisse sur son bouillon pendant sept ou huit jours; & si c'est du drap, on peut achever le quatrième.

Pour teindre cette laine ou étoffe, on prépare un bain frais; & lorsque l'eau est chaude à pouvoir y souffrir encore la main, on y jette une demi-livre de la plus belle garence grappe pour chaque livre de laine ou aune de drap, & on a soin de la faire bien pallier & mêler dans la chaudière avant que de mettre la laine ou étoffe qu'on y tient pendant une heure sans faire bouillir le bain, parce que la couleur seroit terne. Mais pour mieux assurer la *teinture*, on peut le faire bouillir sur la fin de l'opération seulement pendant quatre ou cinq minutes.

La garence appliquée sur les étoffes, sans les avoir préparées à la recevoir par le bouillon d'alun & du tartre, lui donne à la vérité sa couleur rouge, mais elle la donne mal unie, & de plus elle n'a aucune solidité; ce sont donc les sels qui en assurent la *teinture*, ce qui est commun à toutes les autres couleurs, rouge ou jaune, qui ne peuvent se faire sans un bouillon.

Du jaune. Les nuances de jaune les plus connues dans l'art de la *Teinture* sont le jaune paillé ou de paille, le jaune pâle, le jaune citron & le jaune naissant.

Pour teindre en jaune, on donne à la laine filée ou à l'étoffe le bouillon ordinaire, dont il a déjà été parlé plusieurs fois, c'est-à-dire celui de tartre & d'alun. On met quatre onces d'alun pour chaque livre de laine ou aune de drap. A l'égard du tartre, il suffit d'en mettre une once par livre, au lieu de deux onces qu'on emploie pour les rouges.

Manière de teindre le jaune & le verd sur le fil & coton en bon teint. Il faut lessiver le coton dans un bain préparé avec des cendres de bois neuf, ensuite le bien laver & le faire sécher.

Il faut préparer un bain dont l'eau soit prête à bouillir, y faire fondre de l'alun de Rome la pesanteur du quart du poids de matière qu'on veut travailler.

Il est à observer que si on veut faire du verd, soit sur le fil, soit sur le coton, il faut que la même matière, après avoir été bien décolorée, soit teinte en bleu, des nuances qu'on desire; qu'il soit ensuite bien dégorgé dans l'eau & bien séché.

On agite ensuite le tout dans le bain d'alun pendant quelques minutes, on couvre la chaudière, on retire le feu, & on laisse infuser dans cet aluage pendant vingt-quatre heures, après lequel tems on fait sécher sans laver. Il est à remarquer que plus de tems il reste sec, mieux il prend la couleur. On

peut aussi se dispenser de le laver avant de le mettre, soit en jaune, soit en verd.

Ayant préparé un fort bain de gaude (de cinq quarterons pour livre), on y plonge le coton ou fil aluné; on jette dans ledit bain un peu d'eau fraîche, pour faire cesser le bouillon; on laisse ladite matière jusqu'à ce qu'elle ait la nuance que l'on desire.

Quand le tout est teint, on le plonge dans un bain chaud, sans être bouillant, fait avec le vitriol bleu, qui doit être aussi composé d'un quarteron par livre de matière. On laissera macérer dans ledit bain pendant une heure & demie; ensuite de quoi on jettera le tout sans le laver dans un autre bain de savon blanc bouillant, composé d'un quarteron par livre pesant de son poids. Après qu'on y aura bien manié & vagué ledit coton ou fil, on le fera bouillir l'espace de quarante minutes, ou tant qu'on voudra, dans ledit bain de savon. On peut même diminuer la dose de savon jusqu'au demi-quart de son poids qui pourroit suffire, mais plus grande quantité ne peut que bien faire. L'opération du savon finie, il faut bien laver le tout, le sécher & le mettre en usage.

« Nous soussignés inspecteurs, pour le roi, des
» manufactures des toiles & toileries en la généra-
» lité de Rouen, certifions & approuvons le présent
» conforme à l'original resté en nos mains. A Rouen,
» le 24 de Juin 1750. Signé, CLÉMENT & MOREL ».

Pour une livre de fil de coton ou de lin,

$\frac{1}{4}$ d'alun,
 $\frac{1}{4}$ de vitriol,
 $\frac{1}{4}$ de savon,
 $\frac{1}{4}$ de gaude,

une bonne lessive de cendres de bois-neuf, bien cou-
lée à fin.

L'opération du bouillon ou la manière de bouillir est semblable aux précédentes. Pour le *gaudage*, c'est-à-dire pour jaunir le sujet, après que la laine ou l'étoffe est bouillie, on met dans un bain frais cinq à six livres de gaude pour chaque livre d'étoffe: on enferme cette gaude dans un sac de toile claire, afin qu'elle ne se mêle point dans l'étoffe; & pour que le sac ne s'éleve point au haut de la chaudière, on le charge d'une croix de bois pesant. D'autres font cuire leur gaude, c'est-à-dire qu'ils la font bouillir jusqu'à ce qu'elle ait communiqué tout son teint à l'eau du bain, & qu'elle se soit précipitée au fond de la chaudière, après quoi ils abattent dessus une champagne ou cercle de fer garni d'un réseau de cordes; d'autres enfin la retirent avec un rateau lorsqu'elle est cuite & la jettent. On mêle aussi quelquefois avec la gaude du bois jaune, & quelques-uns des autres ingrédients dont on vient de parler, suivant la nuance du jaune qu'ils veulent faire. Mais en variant les doses & les proportions des sels du bouillon, la quantité de l'ingrédient colorant & le tems de l'ébullition, on est certain d'avoir toutes ces nuances à l'infini.

Pour la *suite*, ou les nuances claires du jaune, on s'y prend comme pour toutes les autres *suites*, si ce n'est qu'il est mieux de faire pour les jaunes clairs un bouillon moins fort. On ne mettra, par exemple, que douze livres & demie d'alun pour cent livres de laine, on retranchera le tartre, parce que le bouillon dégrade un peu les laines; & que quand on n'a de besoin que de nuances claires, on peut les tirer tout de même avec un bouillon moins fort, & que par-là on épargne aussi la dépense des sels du bouillon. Mais aussi ces nuances claires ne résistent pas aux épreuves, comme les nuances plus foncées qui ont été faites sans supprimer la petite portion du tartre.

Pour employer le bois jaune, on le fend ordinairement en éclats, & on le divise autant qu'il est pos-

sible. De cette façon il donne mieux sa *teinture*, & par conséquent on en emploie une moindre quantité. De quelque façon que ce soit, on l'enferme toujours dans un sac, afin qu'il ne se mêle point dans la laine, ni dans l'étoffe, que ces éclats pourroient déchirer. On enferme aussi dans un sac la farrête & la gènestrole, lorsqu'on s'en sert au lieu de gaude, ou qu'on en mêle avec elle pour changer sa nuance.

Du fauve. Le fauve, ou couleur de racine, ou couleur de noisette, est la quatrième des couleurs primitives des Teinturiers. Elle est mise dans le rang, parce qu'elle entre dans la composition d'un très-grand nombre de couleurs. Son travail est tout différent des autres; car on ne fait ordinairement aucune préparation à la laine ou étoffe pour la teindre en fauve; & de même que pour le bleu, on ne fait que la mouiller dans l'eau chaude.

On se sert pour teindre en fauve du brou de noix, de la racine de noyer, de l'écorce d'aulne, du fan-
tal, du fumach, du rodoul ou fovie, de la suie, &c.

De tous les ingrédients qui servent à teindre en fauve, le brou de noix est le meilleur; ses nuances sont belles, sa couleur est solide, il adoucit les laines, & les rend d'une meilleure qualité à travailler. Pour employer le brou de noix, on charge une chaudière à moitié, & lorsqu'elle commence à tiédir, on y met du brou à proportion de la quantité d'étoffes que l'on veut teindre, & de la couleur plus ou moins foncée qu'on veut lui donner. On fait ensuite bouillir la chaudière, & lorsqu'elle a bouilli un bon quart-d'heure, on y plonge les étoffes qu'on a le soin de mouiller auparavant dans de l'eau tiède, on les tourne, & on les remue bien, jusqu'à ce qu'elles aient acquis la couleur que l'on desire. Si ce sont des laines filées dont il faille assortir les nuances dans la dernière exactitude; on met d'abord peu de brou, & on commence par les plus claires: on remet ensuite du brou à proportion que la couleur du bain se tire, & on passe les brunes. A l'égard des étoffes, on commence ordinairement par les plus foncées; & lorsque la couleur du bain diminue, on passe les plus claires; on les évente à l'ordinaire pour les refroidir, & on les fait sécher & apprêter.

La racine de noyer est, après le brou, ce qui fait le mieux pour la couleur fauve: elle donne aussi un très-grand nombre de nuances, & à-peu-près les mêmes que le brou; ainsi on peut les substituer l'un à l'autre, suivant qu'il y a plus de facilité à avoir l'un que l'autre: mais il y a de la différence dans la manière de l'employer. On remplit aux trois quarts une chaudière d'eau de rivière, & on y met de la racine hachée en copeaux la quantité que l'on juge convenir, proportionnellement à la quantité d'étoffes que l'on a à teindre, & à la nuance à laquelle on la veut porter. Lorsque le bain est assez chaud pour ne pouvoir plus y tenir la main, on y plonge la laine ou étoffe, & on l'y retourne jusqu'à ce qu'elle ait acquis la nuance que l'on desire; ayant soin de l'éventer de tems en tems, & de la passer entre les mains dans les lisieres pour faire tomber les petits copeaux de racine qui s'y attachent & qui pourroient tacher l'étoffe. Pour éviter ces taches, on peut enfermer la racine de noyer hachée dans un sac, comme il a été dit à l'égard du bois jaune. On passe ensuite les étoffes qui doivent être de nuances plus claires, & l'on continue de la sorte, jusqu'à ce que la racine ne donne plus de *teinture*.

Le *racinage*, c'est-à-dire, la manière de teindre les laines avec la racine, n'est pas trop facile; car si l'on n'a pas une grande attention au degré de chaleur, & à remuer les laines & étoffes, en sorte qu'elles trempent bien également dans la chaudière, on court risque de les rendre trop foncées, ou d'y faire des taches, ce qui est sans remède. Lorsque cela ar-

rive, le seul parti qu'il y a à prendre, c'est de les mettre en marron, pruneau & café. Pour éviter les inconvéniens, il faut tourner continuellement les étoffes sur le tour, & même ne les laisser passer que pièce à pièce; & sur-tout, ne faire bouillir le bain que lorsque la racine ne donne plus de couleur, ou qu'on veut achever d'en tirer toute la substance.

A l'égard de l'écorce d'aulne, il n'y a rien à dire que ce qu'on a dit de la racine de noyer, si ce n'est qu'il y a moins d'inconvénient à la laisser bouillir au commencement, parce qu'elle donne beaucoup moins de fond à l'étoffe.

Le fumach est employé de la même manière que le brou de noix: il donne encore moins de fond de couleur, & elle tire un peu sur le verdâtre. On le substitue souvent à la noix de galle dans les couleurs que l'on veut brunir, & il fait fort bien; mais il en faut une plus grande quantité que de galle. Sa couleur est aussi très-solide à l'air. On mêle quelquefois ensemble ces différentes matières; & comme elles sont également bonnes, & qu'elles sont à-peu-près le même effet, cela donne de la facilité pour certaines nuances. Cependant il n'y a que l'usage qui puisse conduire dans cette pratique des nuances du fauve, qui dépend absolument du coup d'œil, & qui n'a par elle-même aucune difficulté.

Du noir. Le noir est la cinquième couleur primitive des Teinturiers. Elle renferme une prodigieuse quantité de nuances, à commencer depuis le gris-blanc, ou gris de perles, jusqu'au gris de more; & enfin au noir. C'est à raison de ces nuances qu'il est mis au rang des couleurs primitives; car la plupart des bruns, de quelque couleur que ce soit, sont achevés avec la même *teinture*, qui sur la laine blanche, seroit un gris plus ou moins foncé. Cette opération se nomme *bruniture*.

Il faut donc actuellement donner la manière de faire le beau noir sur la laine. Pour cette effet, on sera obligé de parler d'un travail qui regarde le petit teint. Car pour qu'une étoffe soit parfaitement bien teinte en noir, elle doit être commencée par le teinturier du grand & bon teint, & achevée par celui du petit teint.

Il faut d'abord donner aux laines, ou étoffes de laine que l'on veut teindre en noir, une couleur bleue, la plus foncée qu'il est possible; ce qui se nomme *le pié* ou *le fond*. On donne donc à l'étoffe le pié de *bleu pers*, qui doit se faire par le teinturier du grand & bon teint, de la manière qu'il a été expliqué dans l'article du bleu. On lave l'étoffe à la rivière, aussi-tôt qu'elle est sortie de la cuve de pastel, & on la fait bien dégorger au foulon. Il est important de la laver aussi-tôt qu'elle est sortie de la cuve, parce que la chaux qui est dans le bain, s'attache à l'étoffe, & la dégrade sans cette précaution: il est nécessaire aussi de la dégorger au foulon, sans quoi elle noirciroit le linge & les mains, comme cela arrive toujours, quand elle n'a pas été suffisamment dégorgée.

Après cette préparation, l'étoffe est portée au teinturier du petit teint, pour l'achever & la noircir; ce qui se fait comme il suit.

Pour cent liv. pesant de drap ou autre étoffe, qui selon les réglemens, a du recevoir le pié de bleu pers, on met dans une moyenne chaudière dix livres de bois d'inde coupé en éclat, & dix livres de galle d'alep pulvérisée, le tout enfermé dans un sac: on fait bouillir ce mélange dans une quantité suffisante d'eau pendant douze heures. On transporte dans une autre chaudière le tiers de ce bain, avec deux livres de vert-de-gris, & on y passe l'étoffe, la remuant sans discontinuer pendant deux heures. Il faut observer alors de ne faire bouillir le bain qu'à très-petits bouillons, ou encore mieux, de ne le tenir que très-

chaud sans bouillir. On levera ensuite l'étoffe; on jettera dans la chaudière le second tiers du bain avec le premier qui est déjà, & on y ajoutera huit livres de couperose verte: on diminuera le feu dessous la chaudière, & on laissera fondre la couperose, & rafraîchir le bain environ une demi-heure; après quoi on y mettra l'étoffe, qu'on y mena bien pendant une heure; on la levera ensuite, & on l'éventera. On prendra enfin le reste du bain, qu'on mêlera avec les deux premiers tiers, ayant soin aussi de bien exprimer le sac. On y ajoutera quinze ou vingt livres de fumach: on fera jetter un bouillon à ce bain, puis on le rafraîchira avec un peu d'eau froide, après y avoir jetté encore deux livres de couperose, & on y passera l'étoffe pendant une heure: on la lavera ensuite, on l'éventera, & on la remettra de nouveau dans la chaudière, la remuant toujours encore pendant une heure. Après cela, on la portera à la rivière, on la lavera bien, & on la fera dégorger au foulon. Lorsqu'elle sera parfaitement dégorgée, & que l'eau en sortira blanche, on préparera un bain frais avec de la gaude à volonté, & on l'y fera bouillir un bouillon; & après avoir rafraîchi le bain, on y passera l'étoffe. Ce dernier bain l'adoucit & assure davantage le noir. De cette manière, l'étoffe sera d'un très-beau noir, & aussi bon qu'il est possible de le faire, sans que l'étoffe soit desséchée.

On teint quelquefois aussi en noir, sans avoir donné le pié de bleu, & il a été permis de teindre de la sorte des étamines, des voiles, & quelques autres étoffes de même genre, qui sont d'une valeur trop peu considérable pour pouvoir supporter le prix de la *teinture* en bleu foncé, avant que d'être mises en noir. Mais on a ordonné en même tems de raciner les étoffes, c'est-à-dire, de leur donner un pié de brou de noix, ou de racine de noyer, afin de n'être pas obligé, pour les noircir, d'employer une trop grande quantité de couperose. Ce travail pourroit regarder le petit teint; cependant, comme dans les endroits où il a été permis on a accordé aux teinturiers du grand teint la permission de le faire, concurremment avec les teinturiers du petit teint, il a paru que c'étoit ici le lieu d'en parler, puisqu'on est aux couleurs qui participent du grand & de petit teint.

Il n'y a aucune difficulté dans ce travail. On racine l'étoffe, comme on l'a expliqué dans l'article du fauve, & on la noircit ensuite de la manière qu'on vient de le dire, ou de quelqu'autre à-peu-près semblable.

Les nuances du noir sont les gris, depuis le plus brun jusqu'au plus clair. Ils sont d'un très-grand usage dans la *teinture*, tant dans leur couleur simple, qu'appliqués sur d'autres couleurs. C'est alors ce qu'on appelle *bruniture*. Il s'agit maintenant des gris simples considérés comme les nuances qui dérivent du noir, ou qui y conduisent, & on rapportera deux manières de les faire.

La première & la plus ordinaire est de faire bouillir pendant deux heures de la noix de galle concassée avec une quantité d'eau convenable. On fait dissoudre à part de la couperose verte dans de l'eau; & ayant préparé dans une chaudière un bain pour la quantité de laines ou étoffes que l'on veut teindre, on y met, lorsque l'eau est trop chaude pour y pouvoir souffrir la main, un peu de cette décoction de noix de galle, avec de la dissolution de couperose. On y passe alors les laines ou étoffes que l'on veut teindre en gris le plus clair. Lorsqu'elles sont au point que l'on desire, on ajoute sur le même bain de nouvelle décoction de noix de galle, & de l'infusion ou dissolution de couperose verte, & on y passe les laines de la nuance au-dessus. On continue de la sorte jusqu'aux plus brunes, en ajoutant toujours de

ces liqueurs jusqu'au gris-de-maure, & même jusqu'au noir : mais il est beaucoup mieux pour le gris-de-maure, & les autres nuances extrêmement foncées, d'y avoir donné précédemment un pié de bleu plus ou moins fort, suivant que cela se peut, & cela pour les raisons qui ont été données ci-devant.

La seconde maniere de faire les gris, me paroît préférable à celle-là, parce que le suc de la galle est mieux incorporé dans la laine, & qu'on est sûr de n'y employer que la quantité de couperose qui est absolument nécessaire. Il résulte même des expériences qui ont été faites, que les gris sont plus beaux, & que la laine a plus de brillant. Ce qui détermine à donner la préférence à cette seconde méthode, c'est qu'elle est aussi facile que la première, & qu'outre cela elle altere beaucoup moins la qualité de la laine.

On fait bouillir pendant deux heures dans une chaudiere la quantité de noix de galle qu'on juge à propos, après l'avoir enfermée dans un sac de toile claire. On met ensuite la laine ou étoffe dans le bain, on l'y fait bouillir pendant une heure, la remuant & la palliant : après quoi on la leve. Alors on ajoute à ce même bain un peu de couperose dissoute dans une portion du bain, & on y passe les laines ou étoffes qui doivent être les plus claires. Lorsqu'elles sont teintes, on remet dans la chaudiere encore un peu de dissolution de couperose, & on continue de la sorte comme dans la première opération, jusqu'aux nuances les plus brunes.

Il est à-propos d'observer qu'outre la stipticité de la noix de galle, par laquelle elle a la propriété de précipiter le fer de la couperose, & de faire de l'encre, elle contient aussi une portion de gomme; cette gomme entrant dans les pores ferrugineux, sert à les mastiquer : mais comme cette gomme est assez aisément dissoluble, ce mastic n'a pas la ténacité de celui qui est fait avec un sel difficile à dissoudre; aussi les brunitures n'ont-elles pas en *teinture* la solidité des autres couleurs de bon teint appliquées sur un sujet préparé par le bouillon de tartre & d'alun; & c'est pour cette raison que les gris simples n'ont pas été soumis aux épreuves des débouillis.

On croit avoir donné la meilleure maniere de faire toutes les couleurs primitives des teinturiers; ou du moins de celles qu'ils sont convenus d'appeler de ce nom, parce que de leur mélange & de leurs combinaisons, dérivent toutes les autres couleurs. On va maintenant les parcourir, assemblées deux-à-deux, en suivant le même ordre dans lequel elles ont été décrites simples. Lorsqu'on aura donné la maniere de faire les couleurs qui résultent de ce premier degré de combinaison, on en joindra trois ensemble; & en continuant toujours de la sorte, on aura rendu compte, pour ainsi dire, de toutes les couleurs aperçues dans la nature, & que l'art a cherché à imiter.

Des couleurs que donne le mélange de bleu & de rouge. On a dit en parlant du rouge, qu'il y en avoit quatre différentes especes dans le bon teint. On va voir maintenant ce qui arrive, lorsque ces différens rouges sont appliqués sur une étoffe qui a été précédemment teinte en bleu. Une étoffe bleue bouillie avec l'alun & le tartre, teinte avec le kermès, il en résultera ce qu'on appelle *la couleur du roi, la couleur du prince, la pensée, le violet & le pourpre*, & plusieurs autres couleurs semblables.

Du mélange du bleu & du cramoisi se forme le colombin, le pourpre, l'amaranthe, la pensée & le violet & plusieurs autres couleurs plus ou moins foncées.

Du bleu & du rouge de garance se tirent aussi la couleur de roi & la couleur de prince, mais beaucoup moins belles que quand on emploie le kermès, le mi-

nime, le tanné, l'amaranthe obscur, le rose seche, toujours moins vives.

Du mélange du bleu & du jaune. Il ne vient qu'une seule couleur du mélange du bleu & du jaune : c'est le verd. Mais il y en a une infinité de nuances, dont les principales sont le verd jaune, verd naissant, verd gai, verd d'herbe, verd de laurier, verd molequin, verd brun, verd de mer, verd céladon, verd de perroquet, verd de chou; on peut ajouter le verd d'ailes de canard, & le verd céladon sans bleu. Toutes ces nuances, & celles qui sont plus ou moins foncées se font de la même maniere & avec la même facilité. Le bleu plus ou moins foncé fait la diversité des couleurs. On fait bouillir l'étoffe avec alun & tartre, comme pour mettre en jaune à l'ordinaire une étoffe blanche, & on la teint ensuite avec la gaude, la farrete, la genestrole, le bois jaune ou le fénu-grec. Toutes ces matieres sont également bonnes pour la solidité; mais comme elles donnent des jaunes un peu différens, les verds qui résultent de leur mélange le sont aussi. La gaude & la farrette sont les deux plantes qui donnent les plus beaux verds.

On peut mettre en jaune les étoffes destinées à être faites en verd, & les passer ensuite sur la cuve du bleu; mais les verds auxquels la couleur bleue aura été donnée la dernière, saliront le linge beaucoup plus que les autres, parce que si le bleu a été donné le premier, tout ce qui peut l'en détacher a été enlevé par le bouillon d'alun.

Le verd céladon, couleur particulière, & du goût du peuple du Levant, se peut faire à la rigueur en bon teint, c'est-à-dire, en donnant à l'étoffe un pié de bleu. Mais cette nuance de bleu doit être si foible, que ce n'est, pour ainsi dire, qu'un bleu blanc, lequel est très-difficile à faire égal & uni. Quand on a été assez heureux pour saisir cette nuance, on lui donne mieux la teinte de jaune qui lui convient avec la *virga aurea* qu'avec la gaude. On permet quelquefois aux teinturiers du Languedoc de teindre des céladons avec du verd-de-gris, quoiqu'alors cette couleur soit de la classe du petit teint. Les Hollandois font très-bien cette couleur.

Du bleu & du fauve. On fait très-peu d'usage des couleurs qui pourroient résulter du mélange du bleu & du fauve. Ce sont des gris verdâtres ou des especes d'olives, qui ne peuvent convenir que pour la fabrique des tapisseries.

À l'égard du bleu & du noir, il ne s'en tire aucune nuance.

Des mélanges du rouge & du jaune. On tire de l'écarlate de graine ou du kermès & du jaune, l'aurore, le couleur de fouci, l'orangé & plusieurs autres couleurs plus ou moins foncées. On tire de l'écarlate des Gobelins & du jaune les couleurs de langouste, & de fleurs de grenade; mais elles ne sont pas d'une grande solidité. On en tire aussi les couleurs de fouci, orange, jaune d'or, & autres nuances semblables, qu'on voit assez devoir être produites par le mélange du jaune & du rouge.

Du mélange du rouge & du fauve. On ne se sert pour les couleurs qui résultent de ce mélange, que des rouges de garance, parce que cet ingrédient produit un aussi bel effet dans ces sortes de couleurs que le kermès ou la cochenille, & que ces mêmes couleurs ne peuvent devenir éclatantes à cause du fauve qui les ternit. Ce mélange produit les couleurs de canelle, de tabac, de chataigne, musc, poil d'ours & autres semblables, qui, pour ainsi dire, sont sans nombre, & qui se font sans aucune difficulté, en variant le pié ou fond de garance depuis le plus brun jusqu'au plus clair, & les tenant plus ou moins long-tems sur le bain de racine.

Du mélange du rouge & du noir. Ce mélange sert à faire tous les rouges bruns, de quelque espece qu'ils soient;

soient; mais ils ne sont ordinairement d'usage que pour les laines destinées aux tapisseries.

On tire aussi de ce mélange les gris vineux, en donnant à la laine une légère teinture de rouge avec le kermès, la cochenille, ou la garance; & la passant ensuite sur la bruniture plus ou moins longtemps, selon qu'on veut que le vineux domine dans le gris.

Du mélange du jaune & du fauve. On forme de ce mélange les nuances de feuille morte & de poil d'ours, &c. A l'égard du mélange du jaune & du noir, il n'est utile que lorsqu'il est question de faire quelques gris qui doivent tirer sur le jaune.

Du mélange du fauve & du noir. On tire de ce mélange un très-grand nombre de couleurs, comme les café, marron, pruneau, musc, épine & autres nuances semblables, dont le nombre est presque infini & d'un très-grand usage.

On vient de montrer autant qu'il a été possible, toutes les couleurs ou nuances qui peuvent être produites par le mélange des deux couleurs primitives, prises deux à deux. On va présenter maintenant l'examen qu'on a fait des combinaisons de ces mêmes couleurs primitives prises trois à trois; ce mélange en fournit un très-grand nombre. Il est vrai qu'il s'en trouvera de semblables à celles qui résultent du mélange de deux seulement; car il y a peu de couleurs qui ne puissent être faites de diverses façons: alors c'est au teinturier à choisir celle qui lui paroît la plus facile, lorsque la couleur en est également belle.

Des principaux mélanges des couleurs primitives prises trois à trois. Du bleu, du rouge & du jaune se font les olives roux, les gris verdâtres, & quelques autres nuances semblables de peu d'usage, si ce n'est pour les laines destinées aux tapisseries.

Du bleu, du rouge & du fauve se tirent les olives, depuis les plus bruns jusqu'aux plus clairs; & en ne donnant qu'une très-petite nuance de rouge, les gris ardoisés, les gris lavandés & autres semblables.

Du bleu, du rouge & du noir se tirent une infinité de gris de toutes nuances, comme gris de fauge, gris de ramier, gris d'ardoise, gris plombé, les couleurs de roi & de prince plus brunes qu'à l'ordinaire, & une infinité d'autres couleurs dont on ne peut faire l'énumération, & dont plusieurs nuances retombent dans celles qui se font par d'autres combinaisons.

Du bleu, du jaune & du fauve se tirent les verts, merde d'oie, & olive de toute espèce.

Du bleu, du jaune & du noir, on fait tous les verts bruns, jusqu'au noir.

Du bleu, du fauve & du noir les olives bruns & les gris verdâtres.

Du rouge, du jaune & du fauve se tirent les orangiers, couleur d'or, souci, feuille morte, carnations de vieillard, canelles brûlées, & tabacs de toutes espèces.

Du rouge, du jaune & du noir, à-peu-près les mêmes nuances, & le feuille morte foncé.

Et enfin, du jaune, du fauve & du noir les couleurs de poil de bœuf, de noisette brune, & quelques autres semblables.

On n'a donné cette énumération que comme une table qui peut faire voir, en gros seulement, de quels ingrédients on doit se servir pour faire ces sortes de couleurs qui participent de plusieurs autres.

On pourroit aussi mêler quatre de ces couleurs ensemble, & quelquefois cinq; ce qui est cependant très-rare. Mais tout détail à ce sujet paroîtroit inutile, parce que tout le possible est souvent superflu.

On ne sauroit trop recommander dans cette espèce de travail, de commencer toujours par les nuances les plus claires, les laines destinées aux tapisseries, parce qu'il arrive souvent qu'on les laisse plus longtemps qu'il ne faut dans quelqu'un de ces bains, &

alors on est obligé de destiner cet écheveau à une nuance plus brune. Mais lorsque les nuances claires sont une fois assorties & bien dégradées, il n'y a plus de difficulté à faire les autres. A l'égard des étoffes, il n'arrive presque jamais qu'on en fasse de cette suite de nuances, ni qu'on mêle tant de couleurs ensemble; presque toujours deux ou trois suffisent, puisqu'on a vu qu'il naissoit tant de couleurs de leur combinaison, qu'on ne peut pas trouver assez de différens noms pour les désigner.

On ne croit pas avoir rien omis de tout ce qui regarde la *teinture* des laines ou étoffes de laines, en grand & bon teint; & on ne doute pas, qu'en suivant exactement tout ce qui est prescrit sur chaque couleur, on ne parvienne facilement à exécuter dans la dernière perfection, toutes les couleurs & toutes les nuances imaginables, tant sur les laines en toison, les laines filées, que sur les étoffes fabriquées en blanc.

De la teinture des laines en petit teint. On a dit au commencement de l'article de la *teinture* des laines ou des étoffes, qu'elle étoit distinguée en *grand & petit teint*. Les réglemens ont fixé la qualité des laines & des étoffes qui doivent être teintées en bon teint, & quelles sont celles qui doivent, ou peuvent être en petit teint. Cette distinction a été faite sur ce principe, que les étoffes d'une certaine valeur, & qui sont ordinairement le dessus des habillemens, doivent recevoir une couleur plus solide & plus durable, que des étoffes de bas prix, qui deviendroient nécessairement plus chères, & d'un débit plus difficile, si on obligeoit de les teindre en bon teint, parce que le bon teint coûte réellement beaucoup plus que le petit teint. D'ailleurs les étoffes de bas prix, qu'il est permis de teindre au petit teint, ne sont pour l'ordinaire employées qu'à faire des doublures, en sorte qu'elles ne sont presque point exposées à l'action de l'air; & si on s'en sert à d'autres usages, elles s'usent trop promptement à cause de la foiblesse de leur tissu, & par conséquent il n'est pas nécessaire que la couleur en soit aussi solide que celle d'une étoffe de plus longue durée.

On enseignera bien-tôt les moyens de faire les mêmes couleurs que celles du bon teint, avec d'autres ingrédients que ceux dont on a parlé jusqu'ici, & qui, s'ils n'ont pas la solidité des premiers, ont souvent l'avantage de donner des couleurs plus vives & plus brillantes; outre que la plupart rendent la couleur plus unie, & s'emploient avec beaucoup plus de facilité que les ingrédients du bon teint. Ce sont là les avantages de ces matières qu'on nomme *faux ingrédients*; & quoiqu'il fût à désirer que l'usage en fût beaucoup moins répandu qu'il ne l'est, on ne peut pas dire qu'ils n'aient aussi leur utilité pour des étoffes moins exposées à l'air, ou dont la couleur n'a pas besoin d'être fort durable. On peut encore ajouter que les couleurs s'assortissent presque toujours avec beaucoup plus de facilité & plus vite, en petit teint, qu'on ne pourroit le faire en bon teint.

On ne suivra point pour ce genre de *teinture*, le même ordre qui a été suivi dans le bon teint, parce qu'ici on ne reconnoît point de couleurs primitives. Il y en a peu qui servent de piè à d'autres: la plupart ne naissent pas de la combinaison de deux, ou de plusieurs couleurs simples. Enfin il y a des couleurs, comme le *bleu*, qui ne se font presque jamais en petit teint.

On ne répétera point ici les noms de tous les ingrédients qui doivent particulièrement être affectés au petit teint, ni leur description; on donnera seulement la manière d'employer chacun de ces ingrédients, & d'en tirer toutes les couleurs qu'ils peuvent fournir. On verra qu'il y a plusieurs de ces ingréd-

diens qui donnent des couleurs semblables ; enforte qu'il eût été impossible de traiter ces couleurs séparément, sans tomber dans des répétitions ennuyeuses, & même embarrassantes pour le lecteur.

De la teinture de bourre. Une laine teinte en jaune avec la gaude passée dans la *teinture* de bourre, donne un bel orangé tirant sur le couleur de feu, c'est-à-dire, de la couleur appelée *nacarat*, & connue chez les Teinturiers sous le nom de *nacart de bourre*, parce qu'il se fait communément avec la bourre fondue, quoiqu'on puisse le faire aussi beau & beaucoup meilleur en bon teint. On peut faire, sur le même bain, plusieurs couleurs en dégradation, depuis le cerise & couleur de feu, jusqu'au couleur de chair le plus pâle.

Del'orfeille. La couleur qu'on peut tirer de cet ingrédient, est un beau gris-de-lin, violet, lilas, amarante, couleur de pensée. On fait encore de la demi-écarlate avec l'orfeille, en la mêlant avec la composition ordinaire dans le bouillon & dans la rougie.

Du bois-d'inde ou de campêche. Le bois-d'inde est d'un très-grand usage dans le petit teint ; & il seroit fort à souhaiter qu'on ne s'en servît pas dans le bon teint, parce que la couleur que ce bois fournit, perd en très-peu de tems tout son éclat, & disparaît même en partie étant exposée à l'air. Son peu de valeur est une des raisons qui le font employer si souvent ; mais la plus forte est que par le moyen des différentes préparations & des différens sels, on tire de ce bois une grande quantité de couleurs & de nuances, qu'on ne fait qu'avec peine lorsqu'on ne veut se servir que des ingrédients de bon teint. Cependant il est possible de faire toutes les couleurs sans ce secours ; ainsi on a eu très-grande raison de défendre, dans le bon teint, l'usage d'une matière dont la *teinture* n'a aucune solidité.

On sert du bois-d'inde pour l'achevement des noirs ; mais c'est l'ouvrage des teinturiers du petit teint. On s'en sert encore avec la galle & la couperose, pour toutes les nuances de gris qui tirent sur l'ardoisé, le lavandé, le gris de ramier, le gris de plomb, & autres semblables jusqu'à l'infini. On ne peut fixer la dose des ingrédients de cette espèce, parce que les teinturiers du petit teint étant en usage de teindre sur les échantillons qui leur sont remis, des petites étoffes pour servir de doublure, ils se reglent à la seule vue de leur ouvrage, & commencent toujours à tenir les étoffes plus claires qu'il ne faut, & les brunissent en ajoutant l'ingrédient convenable, jusqu'à ce qu'elles soient de la couleur qu'ils desirerent.

On fait encore, avec le bois-d'inde, des beaux violets, en guesdant premièrement l'étoffe, & l'alunant ensuite. Il donne encore une couleur bleue, mais si peu solide, & le bleu de bon teint coûte si peu, quand il n'est pas des plus foncés, qu'il n'arrive presque jamais qu'on en fasse usage.

On peut aussi, par le même moyen, faire le vert en un seul bain. Pour cela, on met dans la chaudière du bois-d'inde, de la graine d'Avignon & du vert-de-gris ; ce mélange donne au bain une belle couleur verte. Il suffit alors d'y passer la laine, jusqu'à ce qu'elle soit à la hauteur que l'on desire. On voit que ce vert sera de la nuance que l'on voudra, en mettant la quantité qu'on jugera à-propos de bois-d'inde & de graine d'Avignon. Cette couleur verte ne vaut pas mieux que la bleue, & elles devroient être l'une & l'autre bannies de la *teinture*.

L'usage le plus ordinaire du bois-d'inde dans le petit teint, est pour les couleurs de prune, de pruneau, de pourpre, & leurs nuances & dégradations. Ce bois, joint à la noix de galle donne toutes ces couleurs avec beaucoup de facilité sur la laine guédée : on les rabat avec un peu de couperose verte qui les

brunit ; & l'on parvient par ce moyen & tout d'un coup, à des nuances qui sont beaucoup plus difficiles à saisir en bon teint, parce que les degrés différens de bruniture sont beaucoup moins aisés à prendre, tels qu'on les veut, sur une cuve de bleu, qu'à l'aide du fer de la couperose. Mais ces couleurs ont le défaut de passer très-prompement à l'air ; & en peu de jours, on voit une fort grande différence entre les parties de l'étoffe qui ont été exposées à l'air, & celles qui sont demeurées couvertes.

Du bois de Brésil. On comprend sous le nom général de *bois de Brésil*, celui de *Fernambouc*, de *Sainte-Marthe*, du *Japon*, & quelques autres dont ce n'est pas ici le lieu de faire la distinction, puisqu'ils s'emploient tous de la même manière pour la *teinture*.

Tous ces bois donnent à-peu-près la même couleur que le bois-d'inde ; souvent on les mêle ensemble. Il n'est pas possible de fixer la quantité de cet ingrédient pour les couleurs qu'on veut faire, parce qu'il y en a qui donnent plus de couleur les uns que les autres, ou qui la donnent plus belle ; mais cela vient souvent des parties de ce bois qui ont été exposées à l'air les unes plus que les autres, ou de ce qu'il y a des endroits qui auront été éventés ou pourris. Il faut choisir, pour la *teinture*, le plus sain & le plus haut en couleur.

La couleur naturelle du Brésil, & celle pour laquelle il est le plus souvent employé, est la *fausse écarlate*, qui ne laisse pas que d'être belle & d'avoir de l'éclat, mais un éclat fort inférieur à celui de l'écarlate de cochenille ou de gomme lacque.

Du fustel. Le bois de fustel donne une couleur orangée qui n'a aucune solidité. Il s'emploie ordinairement dans le petit teint, comme la racine de noyer ou le brou de noix, sans faire bouillir l'étoffe ; enforte qu'il n'y a aucune difficulté à l'employer. On le mêle souvent avec le brou & la gaude pour faire les couleurs de tabac, de canelle & autres nuances semblables. Mais on peut regarder ce bois comme un très-mauvais ingrédient ; car sa couleur exposée à l'air pendant très-peu de tems, y perd tout son éclat & la plus grande partie de sa nuance de jaune. Si l'on passe sur la cuve du bleu une étoffe teinte avec le fustel, on a un olive assez désagréable, qui ne résiste point à l'air, & qui devient très-vilain en peu de tems.

On se sert, dans le Languedoc, du fustel pour faire des couleurs de langouste qu'on envoie dans le Levant : il épargne considérablement la cochenille ; on mêle, pour cet effet, dans un même bain, de la gaude, du fustel & de la cochenille avec un peu de crème de tartre, & l'étoffe bouillie dans ce bain en fort de la couleur qu'on nomme *langouste* ; & suivant la dose de ces différens ingrédients, elle est plus ou moins rouge, ou plus ou moins orangée. Quoique cet usage de mêler ensemble des ingrédients du bon teint avec ceux du petit teint soit condamnable, il paroît cependant que dans ce cas, qui est très-rare, & pour cette couleur seulement, que les commissionnaires du Levant demandent de tems en tems, on peut tolérer le fustel ; parce que la même couleur ayant été tentée avec les seuls ingrédients du bon teint, elle n'a pas été trouvée plus solide.

Du rocou. Le rocou ou raucourt, donne une couleur orangée à-peu-près comme le fustel, & la *teinture* n'en est pas plus solide. Ce ne seroit pas néanmoins par le débouilli de l'alun qu'il faudroit juger de la qualité du rocou : car il n'altère en rien sa couleur, & elle n'en devient que plus belle ; mais l'air l'emporte & l'efface en très-peu de tems ; le savon fait la même chose ; & c'est en effet par le débouilli qu'il en faut juger, ainsi qu'il est prescrit dans l'instruction sur ces sortes d'épreuves. Cette matière est facilement

remplacée dans le bon teint, par la gaude & la garance mêlées ensemble; mais on se fert du rocou dans le petit teint pour les autres jaunes, &c. En général le rocou est un très-mauvais ingrédient pour la teinture des laines, & même il n'est pas d'un grand usage, parce qu'il ne laisse pas d'être cher, & qu'il est facilement remplacé par d'autres plus tenaces, & à meilleur marché.

De la graine d'Avignon. La graine d'Avignon est de très-peu d'usage en teinture: elle fait un assez beau jaune, mais qui n'a aucune solidité; non plus que le vert qu'elle donne, en passant dans son bain une étoffe qui a reçu un pié de bleu.

De la terra merita. La terra merita s'emploie à-peu près de même que la graine d'Avignon; mais en beaucoup moindre quantité, parce qu'elle fournit beaucoup plus de teinture. Elle est un peu moins mauvaise que les autres ingrédients jaunes dont il a été parlé précédemment. Mais comme elle est chère, c'est une raison suffisante pour ne l'employer presque jamais dans le petit teint. On s'en fert quelquefois dans le bon teint pour dorer les jaunes faits avec la gaude, & pour éclaircir & oranger les écarlates; mais cette pratique est condamnable, car l'air emporte en très-peu de tems toute la partie de la couleur qui vient de la terra merita; en sorte que les jaunes dorés reviennent dans leur premier état, & que les écarlates brunissent considérablement; quand cela arrive à ces fortes de couleurs, on peut être assuré qu'elles ont été falsifiées avec ce faux ingrédient qui n'a aucune solidité.

Voilà tout ce qu'il y a à dire sur les ingrédients du petit teint: ils ne doivent être employés dans la teinture que pour les étoffes communes ou de bas prix. Ce n'est pas qu'on croye impossible d'en tirer des couleurs solides; mais alors les couleurs ne seront plus précisément celles que ces ingrédients donnent naturellement, ou par les méthodes ordinaires; comme il faut y ajouter l'adstringent & le gommeux qui leur manque, ce n'est plus alors le même arrangement des parties; & par conséquent les rayons de la lumière seront réfléchis différemment.

Instruction sur le débouilli des laines & étoffes de laine. Comme il a été reconnu que l'ancienne méthode prescrite pour le débouilli des teintures n'est pas suffisante pour juger exactement de la bonté ou de la fausseté de plusieurs couleurs; que cette méthode pouvoit même quelquefois induire en erreur, & donner lieu à des contestations; il a été fait, par ordre de sa majesté, différentes expériences sur les laines destinées à la fabrique des tapisseries pour connoître le degré de bonté de chaque couleur, & les débouillis les plus convenables à chacune.

Pour y parvenir, il a été teint des laines fines en toutes fortes de couleurs, tant en bon teint qu'en petit teint, & elles ont été exposées à l'air & au soleil pendant un tems convenable. Les bonnes couleurs se sont parfaitement soutenues; & les fausses se sont effacées plus ou moins, à proportion du degré de leur mauvaise qualité: & comme une couleur ne doit être réputée bonne, qu'autant qu'elle résiste à l'action de l'air & du soleil, c'est cette épreuve qui a servi de règle pour décider sur la bonté des différentes couleurs.

Il a été fait ensuite, sur les mêmes laines dont les échantillons avoient été exposés à l'air & au soleil, diverses épreuves de débouilli; & il a d'abord été reconnu que les mêmes ingrédients ne pouvoient pas être indifféremment employés dans les débouillis de toutes les couleurs, parce qu'il arrivoit quelquefois qu'une couleur reconnue bonne par l'exposition à l'air, étoit considérablement altérée par le débouilli, & qu'une couleur fautive résistoit au même débouilli.

Tome XVI.

Ces différentes expériences ont fait sentir l'insolidité du citron, du vinaigre, des eaux fures & des eaux fortes, par l'impossibilité de s'assurer du degré d'acidité de ces liqueurs; & il a paru que la méthode la plus sûre est de se servir, avec de l'eau commune, d'ingrédients dont l'effet est toujours égal.

En suivant cet objet, il a été jugé nécessaire de séparer en trois classes toutes les couleurs dans lesquelles les laines peuvent être teintes, tant en bon qu'en petit teint, & de fixer les ingrédients qui doivent être employés dans les débouillis des couleurs comprises dans chacune de ces trois classes.

Les couleurs comprises dans la première classe, doivent être débouillies avec l'alun de Rome; celles de la seconde, avec le savon blanc; & celles de la troisième, avec le tartre rouge.

Mais comme il ne suffit pas, pour s'assurer de la bonté d'une couleur par l'épreuve du débouilli, d'y employer des ingrédients dont l'effet soit toujours égal; qu'il faut encore, non-seulement que la durée de cette opération soit exactement déterminée; mais même que la quantité de liqueur soit fixée, parce que le plus ou moins d'eau diminue ou augmente considérablement l'activité des ingrédients qui y entrent, la manière de procéder aux différens débouillis, sera prescrite par les articles suivans.

Article premier. Le débouilli avec l'alun de Rome sera fait en la manière suivante.

On mettra dans un vase de terre ou terrine, une livre d'eau & une demi-once d'alun; on mettra le vaisseau sur le feu; & lorsque l'eau bouillira à gros bouillons, on y mettra la laine dont l'épreuve doit être faite, & on l'y laissera bouillir pendant cinq minutes; après quoi on la retirera & on la lavera bien dans l'eau froide: le poids de l'échantillon doit être d'un gros ou environ.

2. Lorsqu'il y aura plusieurs échantillons de laine à débouillir ensemble, il faudra doubler la quantité d'eau & celle d'alun, ou même la tripler; ce qui ne changera en rien la force & l'effet du débouilli, en observant la proportion de l'eau & de l'alun, en sorte que pour chaque livre d'eau, il y ait toujours une demi-once d'alun.

3. Pour rendre plus certain l'effet du débouilli, on observera de ne pas faire débouillir ensemble des laines de différentes couleurs.

4. Le débouilli avec le savon blanc se fera en la manière suivante.

On mettra dans une livre d'eau, deux gros seulement de savon blanc, haché en petits morceaux; ayant mis ensuite le vaisseau sur le feu, on aura soin de remuer l'eau avec un bâton, pour bien faire fondre le savon; lorsqu'il sera fondu, & que l'eau bouillira à gros bouillons, on y mettra l'échantillon de laine, qu'on y fera pareillement bouillir pendant cinq minutes, à compter du moment que l'échantillon y aura été mis, ce qui ne se fera que lorsque l'eau bouillira à gros bouillons.

5. Lorsqu'il y aura plusieurs échantillons de laine à débouillir ensemble, on observera la méthode prescrite par l'article 2, c'est-à-dire, que pour chaque livre d'eau, on mettra toujours deux gros de savon.

6. Le débouilli avec le tartre rouge se fera précisément de même, avec les mêmes doses & dans les mêmes proportions que le débouilli avec l'alun; en observant de bien pulvériser le tartre, avant que de le mettre dans l'eau, afin qu'il soit entièrement fondu lorsqu'on y mettra les échantillons de laine.

7. Les couleurs suivantes seront débouillies avec l'alun de Rome; savoir, le cramoisi de toute nuance, l'écarlate de Venise, l'écarlate couleur de feu, le couleur de cerise, & autres nuances de l'écarlate, les violets & gris-de-lin de toutes nuances,

D ij

les pourpres, les langoustes, jujubes, fleurs de grenade, les bleus, les gris ardoisés, gris lavandés, gris violens, gris vineux, & toutes les autres nuances semblables.

8. Si, contre les dispositions des réglemens sur les teintures, il a été employé dans la teinture des laines fines en cramoisi, des ingrédiens de faux teint, la contravention sera aisément reconnue par le débouilli avec l'alun; parce qu'il ne fait que violenter un peu le cramoisi fin, c'est-à-dire, le faire tirer sur le gris-de-lin; mais il détruit les plus hautes nuances du cramoisi faux, & il les rend d'une couleur de chair très-pâle; il blanchit même presque entièrement les basses nuances du cramoisi faux: ainsi le débouilli est un moyen assuré pour distinguer le cramoisi faux d'avec le fin.

9. L'écarlate de kermès ou de graine n'est nullement endommagée par le débouilli; il fait monter l'écarlate couleur de feu ou de cochenille à une couleur de pourpre, & fait violenter les basses nuances, en sorte qu'elles tirent sur le gris-de-lin; mais il emporte presque toute la fausse écarlate du Brésil, & il la réduit à une couleur de pelure d'oignon: il fait encore un effet plus sensible sur les basses nuances de cette fausse couleur.

Le même débouilli emporte aussi presque entièrement l'écarlate de bourre, & toutes les nuances.

10. Quoique le violet ne soit pas une couleur simple, mais qu'elle soit formée des nuances du bleu & du rouge, elle est néanmoins si importante, qu'elle mérite un examen particulier. Le même débouilli avec l'alun de Rome ne fait presque aucun effet sur le violet fin, au-lieu qu'il endommage beaucoup le faux; mais on observera que son effet n'est pas d'emporter toujours également une grande partie de la nuance du violet faux, parce qu'on lui donne quelquefois un pié de bleu de pastel ou d'indigo; le pié étant de bon teint, n'est pas emporté par le débouilli, mais la rougeur s'efface, & les nuances brunes deviennent presque bleues, & les pâles d'une couleur désagréable de lie de vin.

11. A l'égard des violets demi-fins, défendus par le réglement de 1737, ils seront mis dans la classe des violets faux, & ne résistent pas plus au débouilli.

12. On connoitra de la même maniere les gris-de-lin fins d'avec les faux, mais la différence est légère; le gris-de-lin de bon teint perd seulement un peu moins que le gris-de-lin de faux teint.

13. Les pourpres fins résistent parfaitement au débouilli avec l'alun, au-lieu que les faux perdent la plus grande partie de leur couleur.

14. Les couleurs de langouste, jujube, fleur de grenade, tireront sur le pourpre après le débouilli, si elles ont été faites avec la cochenille, au lieu qu'elles pâliront considérablement si on y a employé le fustet, dont l'usage est défendu.

15. Les bleus de bon teint ne perdront rien au débouilli, soit qu'ils soient de pastel ou d'indigo; mais ceux de faux teint perdront la plus grande partie de leur couleur.

16. Les gris lavandés, gris ardoisés, gris violets, gris vineux, perdront presque toute leur couleur, s'ils sont de faux teint, au lieu qu'ils se soutiendront parfaitement, s'ils sont de bon teint.

17. On débouillira avec le savon blanc les couleurs suivantes; savoir, les jaunes, jonquilles, citrons, orangés, & toutes les nuances qui tirent sur le jaune; toutes les nuances de verd, depuis le verd jaune ou verd naissant, jusqu'au verd de chou, ou verd de perroquet, les rouges de garance, la canelle, la couleur de tabac, & autres semblables.

18. Le débouilli fait parfaitement connoître si les jaunes & les nuances qui en dérivent sont de bon ou de faux teint; car il emporte la plus grande partie de

leur couleur, s'ils sont faits avec la graine d'Avignon, le rocou, la *terra merita*, le fustet ou le safran, dont l'usage est prohibé pour les teintures fines; mais il n'altère pas les jaunes faits avec la farrete, la genestrolle, le bois jaune, la gaude & le fenugrec.

19. Le même débouilli fera connoître aussi parfaitement la bonté des verds; car ceux de faux teint perdent presque toute leur couleur, ou deviennent bleus s'ils ont eu un pié de pastel ou d'indigo; mais ceux de bon teint ne perdent presque rien de leur nuance.

20. Les rouges de pure garance ne perdent rien au débouilli avec le favon, & n'en deviennent que plus beaux; mais si on y a mêlé du Brésil, ils perdront de leur couleur à proportion de la quantité qui y a été mise.

21. Les couleurs de canelle, de tabac & autres semblables, ne sont presque pas altérées par le débouilli, si elles sont de bon teint; mais elles perdent beaucoup si on y a employé le rocou, le fustet ou la fonte de bourre.

22. Le débouilli fait avec l'alun ne feroit d'aucune utilité, & pourroit même induire en erreur sur plusieurs des couleurs de cette seconde classe; car il n'endommage pas le fustet, ni le rocou, qui cependant ne résistent pas à l'action de l'air, & il emporte une partie de la farrete & de la genestrolle, qui sont cependant de très-bons jaunes & de très-bons verds.

23. On débouillira avec le tartre rouge tous les fauves ou couleurs de racine (on appelle ainsi toutes les couleurs qui ne sont pas dérivées des cinq couleurs primitives); ces couleurs se font avec le brou de noix, la racine de noyer, l'écorce d'aulne, le sumach ou roudol, le santal & la suie; chacun de ces ingrédiens donne un grand nombre de nuances différentes, qui sont toutes comprises sous le nom général de *fauve*, ou *couleur de racine*.

24. Les ingrédiens dénommés dans l'article précédent, sont bons, à l'exception du santal & de la suie, qui le sont un peu moins, & qui rudissent la laine lorsqu'on en met une trop grande quantité; ainsi tout ce que le débouilli doit faire connoître sur ces sortes de couleurs, c'est si elles ont été surchargées de santal ou de suie, dans ce cas elles perdent considérablement par le débouilli fait avec le tartre; & si elles sont faites avec les autres ingrédiens, ou qu'il n'y ait qu'une médiocre quantité de santal ou de suie, elles résistent beaucoup davantage.

25. Le noir étant la seule couleur qui ne puisse être comprise dans aucune des trois classes énoncées ci-dessus, parce qu'il est nécessaire de se servir d'un débouilli beaucoup plus actif, pour connoître si la laine a eu le pié de bleu de turquin, conformément aux réglemens, le débouilli en sera fait en la maniere suivante.

On prendra une livre d'eau, on y mettra une once d'alun de Rome, & autant de tartre rouge pulvérisé; on fera bouillir le tout, & on y mettra l'échantillon de laine, qui doit bouillir à gros bouillons pendant un quart d'heure; on le lavera ensuite dans de l'eau fraîche, & il sera facile alors de voir si elle a eu le pié de bleu convenable; car dans ce cas la laine demeurera bleue, presque noire, & si elle ne l'a pas eu, elle grisera beaucoup.

26. Comme il est d'usage de brunir quelquefois les couleurs avec la noix-de-galle & la couperose, & que cette opération appelée *bruniture*, qui doit être permise dans le bon teint, peut faire un effet particulier sur le débouilli de ces couleurs, on observera que quoique après le débouilli, le bain paroisse chargé de *teinture*, parce que la bruniture aura été emportée, la laine n'en sera pas moins réputée de bon teint, si elle a conservé son fond; si au contraire elle

a perdu son fond ou son pié de couleur, elle sera décolorée de faux teint.

27. Quoique la bruniture qui se fait avec la noix-de-galle & la couperose soit de bon teint, comme elle rudit ordinairement la laine, il convient, autant que faire se pourra, de se servir par préférence de la cuve d'inde, ou de celle de pastel.

28. On ne doit soumettre à aucune épreuve de débouilli les gris communs avec la galle & la couperose, parce que ces couleurs sont de bon teint, & ne se font pas autrement; mais il faut observer de les engaller d'abord, & de mettre la couperose dans un second bain beaucoup moins chaud que le premier, parce que de cette manière ils sont plus beaux & plus assurés.

Teinture de soie. La *teinture* de la soie est différente de la *teinture* de la laine, en ce que cette première se teint en grand & bon teint, & en petit teint indistinctement. Il est des couleurs qui n'auroient point d'éclat en bon teint, telles que les violets, amaranthes, gris-de-lin, &c. la couleur ponceau fin ou couleur de feu, ne fauroit être faite en bon teint; cependant c'est une couleur qui vaut depuis 12 liv. la livre de *teinture* jusqu'à 30 liv. la livre de soie réduite à onze onces.

Comme le lustre de la soie en est la principale qualité, & qu'il est important de le donner en perfection, ce qui dépend particulièrement de bien décreuser ladite soie, les maîtres teinturiers en soie sont tenus de bien & duement faire cuire & décreuser toutes sortes de soies pour quelque couleur que ce soit sans exception, avec du bon savon blanc, en les faisant bouillir trois heures au-moins dans la chaudière à gros bouillon, & jusqu'à ce que la soie, qui, en la mettant dans la chaudière se soutenoit sur l'eau, étant purgée des parties poreuses qui lui étoient affectées, tombe au fond comme du plomb. Il faut avoir soin encore de bien ranger la soie en écheveaux ou pantimes dans des sacs faits exprès, pour la faire cuire, afin qu'elle ne se brouille point, ce qui empêcheroit le dévidage quand elle est teinte, parce qu'il ne faut cesser de la remuer pendant la cuite, crainte que la chaleur de la chaudière ne la brûle.

Le teinturier doit avoir soin encore que les parties de soies qui sont dans les différentes sachées ou sacs destinés à cuire, ne soient point trop ferrées, crainte qu'il ne se trouvât des parties qui ne seroient pas suffisamment cuites, qui, selon les termes de l'art, sont appelées *biscuits*, parce qu'il faut les faire cuire une seconde fois pour qu'elles puissent recevoir la couleur & l'éclat qu'elles doivent avoir.

Toutes les soies en général diminuent d'un quart chaque livre lorsqu'elles sont cuites comme il faut; de façon que la livre de soie, qui ordinairement est de quinze onces, se trouve réduite à onze au plus lorsqu'elle est cuite.

Pour cuire les soies destinées pour blanc, il faut au-moins une demi-livre de savon pour chaque livre de soie; il est vrai que pour cuire ensuite les soies destinées à être mises en couleur, le même bouillon ou la même eau peut servir. Il est cependant des fabricans qui exigent que toutes les soies qu'ils font teindre, soient cuites en blanc, persuadés que les couleurs seront plus brillantes; dans ce cas, ils payent la *teinture* plus chère.

Il est néanmoins des couleurs qui ne sont pas aussi belles lorsqu'elles sont cuites en blanc, que quand elles le sont en couleur; telles que le cramoisi & autres couleurs rouges: la blancheur que la soie acquiert par la quantité de savon dont la cuite est composée, empêche la couleur de la couvrir, ou en diminue le brillant; ce que les maîtres teinturiers appellent *fariner*, attendu la légère transpiration du blanc, qui produit une espèce de picotement imperceptible,

qui ne faute aux yeux que des connoisseurs.

Lorsque les soies sont cuites, il faut avoir soin de les faire dégorger à la rivière, en les lavant & battant pour faire sortir le savon; après quoi on les met dans un bain d'alun de rome, tout à froid, & non à chaud, attendu que la chaleur dans l'alun perd le lustre de la soie, & de plus, la rend rude & âcre.

Les soies pour ponceaux fins, ou couleurs de feu, seront passées au jus de citron au-lieu d'alun, & ensuite seront mises dans un bain de safran d'Alexandrie, lequel bain sera renouvelé aussi long-tems, & aussi souvent qu'on voudra donner du feu à cette soie, & suivant le prix que le fabricant voudra mettre pour la *teinture*, ayant soin de donner un bain de rocou, avant que de la passer sur le bain, pour que la couleur ait plus de feu.

Toutes les couleurs en dégradations, depuis le cerise vif jusqu'au rose pâle, ou couleur de chair, seront faites sur le même bain, sans donner aucun pié à la soie, observant toujours de donner un bain de jus de citron au-lieu d'alun.

Les soies pour rouge cramoisi, après avoir été bien alunées & dégorées de l'alun, seront faites de pure cochenille maestrek, y ajoutant la galle à l'épine, le terra-merita, l'arsenic, & le tartre de Montpellier, le tout mis ensemble dans une chaudière pleine d'eau claire presque bouillante; elle seront mises ensuite dans ladite chaudière pour y bouillir incessamment l'espace d'une heure & demie, après quoi lesdites soies seront levées, & le feu ôté de dessous la chaudière; lesquelles soies étant refroidies par l'évent qu'on leur fera prendre, elles seront jetées dans le reste des bains de cochenille, & mises à fond pour y demeurer jusqu'au lendemain, sans y mêler devant ni après, aucun bresil, orseille, rocou, ni autre ingrédient.

Les violets cramoisis seront aussi préparés de même, & faits de pure cochenille, avec la galle à l'épine, plus modérément qu'au rouge, l'arsenic, & le tartre; puis bouillis comme les autres ci-dessus, & ensuite bien lavés & passés dans une bonne cuve d'inde & dans sa force, sans mélange d'autres ingrédients.

Les canellés ou tannés cramoisis, seront faits comme les violets ci-dessus, & s'ils sont clairs, on les pourra rabattre avec la couperose; mais s'ils sont bruns & violets, seront passés sur une cuve d'inde médiocre, sans mélange d'autres ingrédients.

Les bleus pâles, & bleus beaux seront teints de pure cuve d'inde, sans être alunés.

Les bleus célestes ou complets, auront pié d'orseille, autant que la couleur le requerra, puis passés sur une bonne cuve d'inde.

Les gris-de-lin, amaranthes, &c. seront faits d'orseille, puis rabattus avec un peu de cuve d'inde, s'il en est de besoin, ou de la cendre gravelée.

Les citrons seront alunés, puis teints de gaudes, avec un peu de cuve d'inde.

Les jaunes de graines seront alunés, puis forts de gaude, avec un peu de cuve d'inde.

Les jaunes pâles seront alunés, & teints de gaude seule.

Les aurores pâles & bruns seront alunés, & puis gaudés fortement, & ensuite rabattus avec le rocou, lequel sera préparé & dissout avec cendre gravelée potasse ou soude.

Les isabelles pâles & dorés seront teints avec un peu de rocou préparé comme dessus, & sur le feu.

Les orangés seront teints sur le feu, de pur rocou préparé comme dessus, & les bruns seront ensuite alunés, & on leur donnera un petit bain de bresil s'il est besoin.

Les ratines, ou couleur de feu, auront même pié de rocou que les orangés, puis seront alunés, & on

leur donnera un bain ou deux de brésil, suivant la couleur.

Les écarlates, ou rouges rancés n'auront de pié de rocou, que la moitié de ce qui s'en donne aux oranges, puis seront alunés; & ensuite on leur donnera deux bains de brésil.

Les céladons, verds de pomme, verds de mer, verds naissants, verds gais, &c. seront alunés, & ensuite gaudés avec gaude ou farrette, suivant la nuance; puis passés sur la cuve d'inde.

Les verds bruns seront alunés, gaudés avec gaude, ou farrette, & passés sur une bonne cuve d'inde, puis rabattus avec le verdet & le bois d'inde.

Les feuilles mortes seront alunés, puis teints avec la gaude & fustel, & rabattus avec la couperose.

Les olives, & verds roux, seront alunés, puis montés de gaude & fustel, & rabattus avec le bois d'inde & la couperose.

Le rouge incarnat & rose faux, seront alunés & faits de pur brésil.

Les cannelés & rose-seche, seront alunés & faits de brésil & bois d'inde.

Le gris violent sera aluné & fait de bois d'inde.

Les violets seront montés de brésil, bois d'inde, ou de Forseille, puis passés sur la cuve d'inde.

Les gris plombés seront tous faits de fustel, ou avec de la gaude ou farrette, bois d'inde, eaux de galle & couperose.

Les muscs, minimes, gris de maure, couleur de roi & de prince, tristamie, noifettes, & autres couleurs semblables, seront faits de fustel, brésil, bois d'inde & couperose.

En toutes les couleurs ci-dessus ne fera donné aucune surcharge de galle, attendu que la galle appesantit les soies, ce qui cause une perte considérable à ceux qui les achètent & emploient.

Les soies pour mettre en noir seront bien décraftées, comme les précédentes, & ensuite bien lavées & torfées, après quoi on fera bouillir un bain de galles, & une heure après qu'il aura bien bouilli, la soie sera mise dans ledit bain, & laissée pendant un jour & demi ou deux jours, puis sera tirée dudit bain, & bien lavée dans de l'eau claire, & après torse & bien chevillée: ensuite sera mise dans une chaudière de galle neuve, où ne sera mis de galle fine que la moitié de la pesanteur de la soie, pour y demeurer un jour ou deux au plus, & après sera passée sur la teinture noire, & y baillez trois feux au plus, & non davantage, après sera bien battue & bien lavée, puis adoucie avec du savon blanc de bonne qualité, & non autre: ensuite torse & chevillée, & mise sécher.

Les gris noirs, vulgairement appelés *gris minimes*, seront engallés comme le noir, & passés sur la *teinture* noire, autrement appelé *un feu*, une fois seulement.

Toutes les soies destinées à demeurer blanches, après avoir été bien decruées & dégorgees, seront passées à l'eau de savon avec azur, pour les reblanchir, & ensuite souffrées, si elles ne sont pas destinées à filer l'argent, dans lequel cas il ne faudra ni les souffrer, ni les aluner.

Teinture du noir pour la soie, à la maniere des Génois, des Florentins, & des Napolitains. La façon dont les Génois, les Florentins, & les Napolitains, se servent pour teindre les soies en noir, est infiniment plus sûre que celle des François, il faut en faire l'explication.

Lorsque la soie est débouillie ou cuite, de façon qu'elle se trouve réduite aux trois quarts de son poids, le teinturier la prépare pour la passer sur la cuve qui contient la préparation des drogues pour le noir; plus cette préparation est ancienne, plus le noir qu'elle produit se trouve beau. Nos teinturiers de France ont soin de préparer eux-mêmes leurs cuves, les-

quelles ils renouvellent souvent. Il n'en est pas de même chez les étrangers; chaque ville de fabrique a un endroit de réserve, nommé *le seraglio*, où sont posées continuellement huit à dix cuves, qui sont entretenues à ses dépens; ces cuves sont posées depuis trois à quatre cens années plus ou moins, c'est-à-dire, préparées pour passer la soie destinée pour noir, n'ayant besoin que d'être entretenues de drogues convenables, à mesure que la matière diminue par l'usage qu'on en fait; le pié y demeurant toujours, ce qui forme une espèce de levain qui aide à la fermentation des nouvelles drogues qu'on est obligé d'y ajouter; les vaisseaux qui contiennent ces drogues, sont tous de fer, & non de cuivre comme en France; cette dernière matière étant plus propre à diminuer la solidité du noir, qu'à augmenter sa perfection, par rapport au verd-de-gris qui en est inséparable, attendu l'humide, & qui ne contribue pas peu à son imperfection; au-lieu que la cuve de fer ne pouvant produire que de la rouille, ingrédient qui perfectionne le noir, il s'ensuit que la qualité de la cuve, & l'ancienneté de sa préparation, ne peuvent que contribuer à la perfection de la couleur qu'elle contient.

Tous les maîtres teinturiers sont obligés de porter les soies qu'ils ont préparées pour noir, au *seraglio*, afin de les passer sur une des cuves disposées pour cette opération, & donnent tant chaque livre de soie, ce qui ne leur porte aucun préjudice, parce qu'ils sont payés des premières préparations qu'ils ajoutent à la rétribution qu'ils donnent pour l'entretien des cuves.

On fait un inventaire toutes les années, pour savoir si la dépense des personnes préposées à l'entretien des cuves, les drogues qu'on y emploie, & généralement tous les autres frais excèdent la rétribution donnée par les teinturiers: lorsque la dépense excède, la ville fournit au surplus des frais, & lorsque la rétribution est au-dessus, le surplus sert d'indemnité pour les années où elle se trouve au-dessous. Voilà la façon des étrangers, qui certainement est préférable à celle des François.

Teinture de fil. Avant que de mettre aucun fil à la *teinture*, il sera decrusé, ou lessivé avec bonne cendre, & après, tors & lavé en eau de rivière ou de fontaine, & aussi retors.

Le fil pers, appelé vulgairement *fil à marquer*, retors & simple, & le bleu brun, clair & mourant, seront teints avec cuve d'inde ou indigo.

Le verd gai fera premièrement fait bleu, ensuite rabattu avec bois de campêche & verdet, puis gaudé.

Le verd brun sera fait comme le verd gai, mais bruni davantage, & puis gaudé.

Le citron jaune pâle & plus doré sera teint avec gaude & fort peu de rocou.

L'oranger isabelle couvert, isabelle pâle jusqu'au clair & aurore, sera teint avec fustel, rocou & gaude.

Le rouge clair & plus brun, ratine claire plus couverte, seront teints avec brésil de Fernambouc & autre, & rocou.

Le violet rose seche, amaranthe claire ou brune, sera teint avec brésil, & rabattu avec l'alun d'Inde on indigo.

La feuille morte claire & plus brune, & la couleur d'olive, sera brunie avec galle & couperose, & rabattue avec gaude, rocou ou fustel suivant l'échantillon.

Le minime brun & clair, musc brun & clair, sera bruni avec galle & couperose, & rabattu avec gaude, rocou ou fustel.

Le gris blanc, le gris sale, gris brun, de castor, de breda, & toutes autres sortes de gris, seront bru-

nis avec galle à l'épine & couperose, & rabattus avec gaude, fustel, brésil, campêche, & autres ingrédients nécessaires, suivant les échantillons & le jugement de l'ouvrier.

Le noir sera fait de galle à l'épine & couperose, lavé & achevé avec bois de campêche; & pour d'autres noirs, ils seront courroyés avec boue, huile d'olive & cendre gravelée, sans y employer de mauvaise huile.

Il ne sera employé auxdites teintures autre façon que celui de Gènes & d'Alicante; ou de semblable bonté & qualité.

Tous les fils de lin du royaume, de Flandre & autres pays étrangers, ne seront teints en bleu commun, mais seulement en cave.

On pourra faire débouillir les soies & fils comme les étoffes & laines, pour connoître si elles sont de bon teint; ce qui ne sera exécuté qu'à l'égard de celles qui seront teintes en cramoisi, les autres couleurs, excepté le bleu & le verd, étant presque toutes de faux teint. Comme il a pu être remarqué par les ingrédients affectés aux petits teints, qui entrent dans la composition de leur teinture, on ne parlera pas ici de la teinture du coton, qui est la même à-peu-près que le fil, à l'exception du rouge cramoisi semblable à celui des Indes, dont le secret a été trouvé depuis peu par M. Goudard, qui a été récompensé du conseil à proportion de sa découverte; M. Fesquet de Rouen a trouvé le même secret. Les rouges soutiennent des débouillis de 60 minutes & plus, sans que les ingrédients qui entrent dans la composition, aient altéré en aucune façon la teinture de cette marchandise.

On ajoutera en finissant cet article de teinture, que tous les jours il se trouve des personnes qui possèdent quelque secret dans un art aussi étendu & aussi délicat. Le nommé Faber allemand, vient tout récemment de donner la façon de faire un verd auquel on a donné le nom de *verd de Saxe*. Cette couleur, qui ne peut soutenir un débouilli, ni même résister à l'action de l'air, est venue à la mode; il pourra se faire que dans la suite quelques personnes plus habiles en formeront une couleur de bon teint. Un ingrédient hasardé pourra occasionner cette découverte. Qui auroit pensé que le jus de citron, dont l'acidité corrobore toutes les couleurs de la soie par son union avec le safran, donnât une couleur plus belle & plus brillante que l'écarlatte; que l'étain dissous avec de l'eau forte ou eau régale donnât à la cochenille le feu qui la rend si différente du cramoisi qui est sa couleur naturelle; & enfin que le jus de citron & le safran produisit le même effet sur la soie, que l'étain & la cochenille produit sur la laine?

Ce sont des faits & des vérités contre lesquelles il n'y a aucune réplique. Les Hollandois font des violets en soie, que nous ne pouvons imiter qu'en faux; ils font cependant de bon teint. Les noirs de Gènes, & autres d'Italie, sont plus beaux que ceux de France pour les soies; il est vrai que leur méthode vaut mieux que la nôtre, & que leurs cuves étant dépendantes des villes où se fait la teinture, elles ne peuvent souffrir aucune altération, étant mieux entretenues & conduites que si elles appartenotent à des particuliers. Les eaux d'ailleurs ne contribuent pas peu à la perfection de cet art; les drogues, par leur transport par mer, peuvent diminuer de leur qualité, ou ne pas produire le même effet sous un climat différent: on peut laver hardiment toutes les étoffes de soie qui viennent des Indes orientales, sans que les couleurs en reçoivent aucune altération, au-contraire, elles paroissent acquérir plus de brillant, tandis que si nous laissons tomber une goutte d'eau sur celles que nous teignons en France, la

couleur en paroît altérée. C'est aux physiciens à nous instruire de ces prétendus phénomènes: on ne s'est pas encore avisé de traiter cette matière en France, peut-être se trouvera-t-il quelqu'un assez habile pour en donner l'explication, & par ce moyen mettre nos teintures de niveau avec celles de ces étrangers.

TEINTURE ou essence de succin d'Hoffman. Voyez sous le mot SUCCIN, Chimie & Mat. méd.

TEINTURE sur le bois: pour noircir le bois jusqu'au cœur, il faut le laisser tremper dans le vinaigre, le laisser sécher; le frotter ensuite d'encre à écrire, le laisser de-rechef sécher, puis le refrotter de vinaigre, cela le noircira jusqu'au cœur.

Tout bois qui hors la noirceur ressemble à l'ébene, se peut noircir. Prenez donc de ces bois & les laissez dans l'eau d'alun pendant trois jours, exposés au soleil, ou à son défaut, à quelque distance du feu; que l'eau devienne un peu chaude, puis prenez huile d'olive ou de lin que vous mettrez dans une poêle, avec gros comme une noisette de vitriol romain, & autant de soufre; faites bouillir vos bois là-dedans: plus ils y resteront, plus ils deviendront noirs; mais trop long-tems les rendroit fragiles.

Pour teindre le bois de telle couleur qu'on voudra, il faut prendre de bon matin siente de cheval fraîche de la même nuit, la plus humide que l'on pourra trouver avec la paille & tout, & puis la mettre sur quelques pièces de bois posées de travers & croisées les unes sur les autres, avec par-dessous quelque terrine pour recevoir ce qui dégouttera & écoulera de ladite siente; si en une matinée l'on ne peut en avoir assez, on fera la même chose deux ou trois autres fois. Après avoir bien coulé cette siente, on mettra en chaque vaisseau où il y aura de son égoutture, gros comme une noisette d'alun de roche, & autant de gomme arabique, & là dedans, telle couleur qu'on choisira, usant d'autant de vaisseaux qu'on a de couleurs; on finira par jeter dans chacun le bois qu'on voudra teindre, le tenant au feu ou au soleil; & plus le bois restera en cette liqueur, plus il sera foncé en couleur, tant en dehors qu'au dedans, & il ne perdra jamais sa couleur par eau tombée dessus ou autre chose, lorsqu'il aura été retiré & séché. Ce secret est excellent & ne se communique point entre les Artistes qui s'en servent; tous en font cas.

TEINTURE de bourre, (*Teint.*) on l'appelle autrement *poil de chevre garancée*; c'est un des ingrédients de la teinture du petit teint.

Pour faire la teinture de bourre, on prend du poil de chevre teint premièrement en bon teint de rouge de garance, & ensuite surchargée de la même couleur appliquée sans bouillon; on le met dans une chaudière avec un poids égal de cendres gravelées, & on fait bouillir le tout: en moins d'une demi-heure, il ne reste plus de vestige du poil de chevre, l'alcali l'a totalement dissous, & toute sa couleur est passée dans le bain. On continue de le faire bouillir pendant trois heures, & ensuite on y ajoute petit-à-petit de l'urine fermentée, en continuant toujours de tenir la liqueur bouillante: au bout de cinq ou six heures le bain cesse de jeter de l'écume, & l'opération est achevée: on couvre alors la chaudière, on ôte du feu, on la laisse reposer jusqu'au lendemain, & elle en état de teindre.

Avant que l'on passe la laine dans cette teinture, il est bon qu'elle ait été soufrée, c'est-à-dire, exposée à la fumée du soufre brûlant: cette préparation lui donne une blancheur qui contribue beaucoup à faire valoir la couleur qu'on lui veut donner un quart d'heure avant que de la teindre, on fait dissoudre dans le bain un petit morceau d'alun de roche, & quand cette dissolution est faite, on y plonge la

laine, pour en tirer toutes les nuances du rouge, en commençant par les plus foncées; car à mesure qu'on se sert du bain, la matière colorante y diminue, & la couleur s'éclaircit; mais comme les dernières nuances qu'on en pourroit tirer, courroient risque d'être altérées, par les impuretés dont l'eau se trouve chargée, les teinturiers aiment mieux faire débouillir quelques bottes de la laine la plus foncée: l'eau bouillante leur enlève leur couleur, & devient un nouveau bain, propre à donner toutes les nuances claires, preuve sans réplique du peu de solidité de cette *teinture*.

En examinant toute cette opération, il est aisé de voir que quoiqu'une partie de la garance ait été assurée sur le poil par le bouillon, toutes celles qu'on y ajoute depuis, n'y ont aucune adhérence, que le poil ayant été totalement détruit par l'action de l'alkali, il n'existe plus ni pores, ni matières qui puissent retenir les atomes colorans, & qu'enfin, l'urine qu'on y ajoute, suffiroit seul pour empêcher l'alkali de se joindre, avec le peu d'alun qui se trouve dans le bain, pour former un tartre vitriolé; d'où il suit que rien ne retenant les particules colorantes dans les pores de l'étoffe, énormément agrandis par l'effet de l'alkali, la *teinture* n'y est aucunement adhérente, quoique faite avec un ingrédient, qui naturellement peut donner une *teinture* solide, lorsqu'il est convenablement employé.

TEINTURE des chapeaux, se dit & de l'action de l'ouvrier qui les teint, & de la couleur même avec laquelle il les teint.

La *teinture* des Chapeliers est un composé de noix de galle, de bois d'inde, de couperose & de verd-de-gris qu'on a fait dissoudre & bouillir ensemble dans une chaudière, qui pour l'ordinaire peut contenir outre la *teinture* jusqu'à douze douzaines de chapeaux montés sur leur forme de bois.

Lorsque la *teinture* est en état de recevoir les chapeaux, on les y trempe, & on les y laisse bouillir quelque tems, après quoi on les tire & on les laisse se teindre à froid; ce qui se réitère alternativement à plusieurs reprises, plus ou moins selon que l'étoffe mord, plus ou moins aisément la *teinture*. Voyez CHAPEAU.

TEINTURE, (*Chimie, Pharm. & Mat. méd.*) le sens du mot de *teinture* est fort vague; ce défaut est très-commun dans la nomenclature pharmaceutique; on entend à-peu-près par le mot de *teinture*, le produit d'une dissolution, soit plénier, ou proprement dite, soit partielle (Voyez EXTRACTION, *Chimie*, & EXTRAIT, *Chimie*), soit simple, soit composée, & opérée par divers menstrues; savoir les esprits ardens, les huiles, & principalement les huiles essentielles, & en particulier l'éther; les acides, & principalement les acides végétaux; alkalis résous, enfin l'eau même.

C'est parce que ces dissolutions sont toujours colorées, qu'on leur a donné le nom de *teinture*. Mais cette dénomination est absolument arbitraire, & n'est point du tout spéciale; car il existe dans l'art un grand nombre de dissolutions, par exemple, presque toutes les décoctions de substances végétales qui sont colorées, & auxquelles on ne donne pas communément le nom de *teinture*. S'il y a pourtant quelque caractère distinctif à saisir ici, il paroît que ce qu'on appelle *teinture* est ordinairement spécifié par une couleur éclatante, rouge, bleue, jaune, verte; au lieu que les décoctions & les autres dissolutions colorées qui ne portent pas le nom de *teinture*, n'ont que des couleurs sombres, communes, peu remarquables, presque toutes plus ou moins brunes; mais comme on s'en aperçoit assez, le fondement de cette distinction n'a rien de réel; enfin il existe dans l'art, des préparations absolument analogues, même

quant à l'éclat de la couleur, à celles qui portent le nom des *teintures*, & qui sont connues sous d'autres noms, sous celui d'*élixir*, ou sous celui d'*essence*, de *quintessence*; ou enfin sous celui de *gouttes*. Voyez ces articles. La plupart des *teintures*, qui sont presque toutes destinées à l'usage pharmaceutique, n'ont d'autre mérite que leur couleur; ou du-moins la charlatanerie, à laquelle elles doivent leur naissance, s'est occupée de cette qualité extérieure, comme du point principal: la distinction en *teinture* vraie, & *teinture* fautive que Mender a proposée pour les *teintures* antimoniales (V. ANTIMOINE), convient de la même manière aux *teintures* en général.

Les *teintures* vraies sont selon cette doctrine, celles qui contiennent réellement des parties ou des principes du corps avec lesquels on les a préparées, & dont elles tirent leur nom. La *teinture* de gomme-laque, de castor, de benjoin, de tolu, & de toutes les autres substances résineuses ou balsamiques faites par le moyen de l'esprit-de-vin, les *teintures* des verres d'antimoine faites par les acides végétaux, sont des dissolutions plénieres, contiennent la substance entière, à laquelle on a appliqué les menstrues, & sont par conséquent des *teintures* vraies. La *teinture* de clou de girofle, de cascarille, de canelle, &c. la *teinture*, ou essence carminative de Wédélius, sont des extractions vraies; les menstrues qu'on y a employés, sont vraiment chargés de quelques principes qu'ils ont enlevés aux substances auxquelles on les a appliqués, & sont par conséquent des *teintures* vraies.

Les *teintures* fausses, sont celles qui ne contiennent rien, qui n'ont rien dissout, rien extrait de la matière concrète sur laquelle elles se sont formées. Mender compte avec raison parmi les *teintures* d'antimoine fausses, toutes celles qu'on retire de dessus l'alkali rendu caustique par le régule d'antimoine calciné, soit seul, soit avec d'autres métaux. Presque toutes les prétendues *teintures* métalliques, faites par le moyen de l'esprit-de-vin, & par conséquent le fameux lilium de Paracelse, & la plupart des cinq cent *teintures* martiales spiritueuses, doivent être mises au même rang, aussi bien que la *teinture* de sel de tartre pur. Il est à-peu-près démontré que l'esprit-de-vin se colore dans tous ces cas, aux dépens de sa propre composition; qu'il est altéré, dérangé, précipité par l'action de l'alkali fixe; mais qu'il ne dissout aucune partie, ni aucun principe de ce sel, qui n'est ni soluble, ni décomposable par l'esprit-de-vin.

Quant à l'usage médicinal des *teintures*, il faut observer; 1°. que lorsqu'on a employé à leurs préparations un menstrue, ou excipient très-actif par lui-même, l'esprit-de-vin, par exemple, on doit avoir beaucoup d'égard dans l'emploi à l'activité médicamenteruse de cet excipient; 2°. que les *teintures* des substances résineuses qui ne sont que peu ou point solubles par les humeurs digestives, sont beaucoup plus efficaces que ces mêmes drogues données en substance; que cela est très-vrai, par exemple, du castor, du succin, &c. 3°. Que la forme de *teinture* n'est pourtant point favorable à l'administration des résines purgatives violentes; par exemple, de la résine de scammonée, car la dissolution d'une résine par l'esprit-de-vin est précipitée dans les premières voies par les humeurs digestives qui sont principalement aqueuses; & ces résines reprennent par conséquent leur causticité naturelle; il vaut mieux sur-tout dans les sujets sensibles, donner ces résines sous forme d'émulsion (V. EMULSION), ou unies au jaune d'œuf. Voyez ŒUF, RÉSINE & PURGATIF. Les *teintures* s'ordonnent ordinairement par gouttes; on détermine aussi leurs doses par le poids.

Il est traité de l'usage & des vertus des *teintures* simples dans les articles particuliers destinés aux substances

stances, dont chacune de ces teintures tire son nom. On va donner à la suite de cet article, la description & les usages des teintures composées les plus usuelles.

Teinture d'absynthe composée (Pharmac. & Matière médicale) ou *quintessence d'absynthe*. Prenez des feuilles séchées de grande absynthe, un gros; des feuilles séchées de petite absynthe, trois gros; de clous de girofle, deux gros; de sucre candi, une dragme; d'esprit-de-vin rectifié, quatre onces; digérez pendant quinze jours à la chaleur du bain-marie: passez & gardez pour l'usage.

C'est un puissant stomachique & un vermifuge, qu'on peut donner à la dose d'une cuillerée à café dans une liqueur appropriée.

Teinture de gomme laque. Prenez gomme laque récemment séparée de ses bâtons, une once; d'alun brûlé, un gros; d'esprit ardent de cochlearia, deux onces; digérez au bain de sable jusqu'à ce que votre liqueur soit d'un beau rouge foncé, décantez & gardez pour l'usage.

Cette teinture est un topique très-usité pour le relâchement & le saignement scorbutique des gencives. Elle raffermi les dents, & redonne aux gencives du ton & de la couleur.

Ce remède doit toute sa vertu médicammenteuse, à l'alun & à l'esprit de cochlearia; elle ne doit à la laque que le frivole avantage d'une belle couleur.

Teinture stomachique amère. Prenez racine de gentiane, une once; safran, demi-once; l'écorce extérieure de six oranges amères; cochenille, un gros; eau-de-vie, deux livres: faites macérer pendant trois jours, en agitant de tems-en-tems; passez & gardez cette teinture pour l'usage.

Ce remède est un bon stomachique; on peut le prendre pur depuis la dose d'une cuillerée à café, jusqu'à celle de trois & même de quatre. Cette teinture est bonne encore pour exciter l'évacuation des règles.

Teinture ou essence carminative de Wedelius. Prenez racine zédoaire, quatre onces; carline, vrai acorus & galanga, de chacun deux onces; fleurs de camomille romaine, semence d'anis & de carvi, écorce d'orange, de chacun une once; de clou de girofle & de baies de laurier, de chacun six gros; macis, demi-once: toutes ces choses étant convenablement hachées ou concassées; faites-les macérer dans un vaisseau de verre, fermé pendant six jours, avec quatre livres & demie d'esprit de citron, & deux onces & demie d'esprit de nitre dulcifié; exprimez la liqueur & filtrez, gardez pour l'usage. Cette teinture est véritablement carminative, du moins est-elle retirée des matières regardées comme éminemment carminatives, voyez CARMINATIF; & le menstrue qu'on y employe est aussi mêlé d'une matière, à laquelle les auteurs de matière médicale accordent aussi une vertu carminative très-décidée; savoir l'esprit-de-nitre dulcifié. Voyez ACIDE NITREUX sous le mot NITRE.

Cette teinture est de plus stomachique, cordiale, emménagogue, nervine, &c. sa dose est d'une cuillerée à café jusqu'à deux, donnée dans une liqueur appropriée. (b)

TEINTURES MARTIALES, (Mat. méd.) Voyez MARS.

TEINTURIER - CHAPELIER, c'est ainsi qu'on appelle les Chapeliers qui s'adonnent principalement à l'occupation de teindre les chapeaux; car quoiqu'il n'y ait dans la communauté des Chapeliers qu'une seule maîtrise, les maîtres se font en quelque façon partagés en quatre professions distinguées; les uns fabriquent les chapeaux, d'autres les mettent en teinture; d'autres les apprêtent & en font le débit: d'autres enfin ne travaillent qu'en vieux.

Tome XVI.

TEINTURIER EN CUIR, f. m. (Peaucerie.) artisan qui met les peaux en couleur, soit de fleur, soit de chair, soit à teinture chaude, soit à froide; soit enfin à simple brosure. Ces artisans qu'on nomme autrement Peauciers, composent une des communautés des Arts & Métiers de Paris. Savary. (D. J.)

TEISCHNITZ, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, en Franconie, & dans l'évêché de Bamberg. Elle est le chef-lieu d'un petit bailliage. (D. J.)

TEISS, LA, (Géog. mod.) rivière de Hongrie; elle a sa source dans les monts Krapack, aux confins de la Pokulie, & se jette dans le Danube, vis-à-vis de Salankemen; c'est peut-être la rivière du monde la plus poissonneuse, car quelquefois on y pêche tant de carpes, qu'on en donne mille pour un ducat. Cette rivière est connue des anciens, sous les noms de Tibuscus, Tibesis & Pathissus. (D. J.)

TEITCICAR, (Géog. mod.) province de la Tartarie-chinoise orientale; elle est bornée au nord, par celle de Kirin, & au couchant, par les Tartares kalkas. Sa capitale qui porte le même nom, est située sur la rivière Nonni, vers le 49 degré de latitude. (D. J.)

TEITEI, f. m. (Hist. nat. Ornitholog.) nom d'un oiseau du Brésil, qui est de la taille d'un rouge-gorge. Son bec est noir, gros & court; sa tête, le haut de son cou, son dos, ses ailes & sa queue sont d'un noir bleuâtre, brillant comme le plus bel acier poli; son gosier, la partie inférieure du cou, sa gorge & son ventre tirent sur le jaune. Ses jambes & ses pieds sont de couleur brune; la femelle diffère du mâle par des mouchetures vertes, jaunes & grises. On met cet oiseau en cage à cause de sa beauté & de la douceur de son chant. Marggravii, hist. brasl. (D. J.)

TEITO ou JAMMA-BUKI, f. m. (Hist. nat. Bot.) c'est un arbrisseau sauvage du Japon, qui ressemble au cytise. Sa fleur est jaune, à cinq, six ou sept pétales, & semblable à la renoncule. On en distingue un autre, dont la fleur est jaune & double.

TEJUGUACU, f. m. (Hist. nat. Zoolog.) nom d'une espèce de lézard du Brésil, qu'on appelle aussi *temapara*. Il ressemble beaucoup à l'ignana pour la figure, mais il en diffère en ce que tout son corps est noir, avec un petit nombre de mouchetures blanches; il n'a point, comme l'ignana, sur tout le dos une dentelure de pointes. L'orteil extérieur du pied de derrière est plus éloigné & plus court que les autres; sa langue est grande, rouge, fendue en deux; il peut la darder hors de la bouche à la distance d'un pouce, mais il ne fait aucun sifflement. Il aime beaucoup à fucer les œufs, mais il peut supporter la faim très-long-tems; car Marggrave rapporte en avoir conservé un en vie pendant sept mois sans aucune nourriture; & suivant le même auteur, si l'on coupe la queue de ce lézard, elle renaît de nouveau. (D. J.)

TEIUNHANA, f. m. (Hist. nat. Zoolog.) nom d'un lézard d'Amérique qui n'est pas plus gros que le petit doigt; il a le nez pointu, la queue très-menue, longue de six travers de doigts, terminée en une pointe presque aussi fine qu'une aiguille, & cependant couverte d'écailles quarrées d'une finesse incroyable; sa tête est couverte d'écailles brunes; celles de la gorge & du ventre sont quarrées, blanches, avec un agréable mélange de taches d'un beau rouge sanguin; son dos, ses côtés & ses jambes sont revêtues d'une fine peau aussi douce que du satin, rayées de brun & de verd, & d'une suite de jolies taches vertes & noires, qui décourrent sur toute la longueur du corps. Sa queue est d'un jaune brun par-dessus, & d'une belle couleur de chair rouge par-dessous. Ray, synopsis. quadrup. (D. J.)

TEKEES, (Géogr. mod.) rivière de la grande Tartarie. Elle a sa source dans les Landes, au midi du lac Sayfan, & se perd vers les frontières du Tur-

questan, entre les montagnes qui séparent ce pays des états du Coutaïsch. (D. J.)

TEKIN ou TECHNIA, (Géog. mod.) ville des états du turc dans le Budziac ou la Bessérabie, sur la rive droite du Niefter, aux confins de la Pologne & de la Moldavia. Cette ville est encore plus connue sous le nom de *Bender* que lui donnent les Turcs. Charles XII. a rendu ce nom célèbre par le long séjour qu'il y fit après sa défaite à la journée de Pultawa. (D. J.)

TEK-KIDA, f. m. (Hist. mod.) fête qui se célèbre avec beaucoup de solennité parmi les habitans du Tonquin. On y fait une espèce d'exorcisme, par le moyen duquel on prétend chasser tous les démons ou esprits malins du royaume. Toutes les troupes y assistent, afin de prêter main-forte aux exorcistes.

TEKUPHE, f. m. (Calend. judaïq.) c'est le tems qui s'écoule pendant que le soleil avance d'un point cardinal à l'autre, par exemple, du commencement du bélier jusqu'au commencement de l'écrevisse, &c. Les *tékuphes* s'accordent par conséquent avec les quartiers dans lesquels nous divisons communément l'année.

On appelle encore *tékuphe* le moment auquel le soleil entre dans le point cardinal, selon le calcul des juifs. Ces peuples n'ont par conséquent que quatre *tékuphes*; savoir le *tékuphe* de *th séri*, au commencement de l'automne; le *tékuphe* de *tébeth*, au commencement de l'hiver; le *tékuphe* de *nisan*, au commencement du printemps; & le *tékuphe* de *tancrès*, au commencement de l'été. (D. J.)

TEL, (Géog. mod.) petite ville d'Italie dans la Valteline, sur une hauteur. On croit que la Valteline même en a tiré son nom. Elle est le chef-lieu d'une communauté qui se divise en trente-six contrafules ou parties. (D. J.)

TÉLA, f. m. (Monnoie.) espèce de monnoie, ou plutôt de petite médaille d'or qui se frappe à l'avènement de la couronne de chaque roi de Perse. Les *télas* sont du poids des ducats d'or d'Allemagne, & n'ont aucun cours dans le commerce. (D. J.)

TELAMON, (Géogr. anc.) promontoire d'Italie dans la Toscane, selon Polybe, Ptolomée & Pomponius Méla. Pline, l. III. c. v. y met un port de même nom, & on nomme aujourd'hui ce port *Télamone*. (D. J.)

TÉLAMONE, (Géogr. mod.) petite ville d'Italie, sur la côte de Toscane, dans l'état de *gli Prefidii*, à l'embouchure du torrent d'Osà, avec un petit port & une forteresse, à 15 milles au nord d'Orbitello. Long. 28. 49. latit. 42. 35. (D. J.)

TELAMONES, f. m. (Archit. rom.) les Latins appellent ainsi ce que les Grecs nomment *atlas*, les figures d'hommes qui soutenoient les faillies des corniches. Un auteur de ces derniers siècles trouve que le mot grec *tlémon*, τλήμων, qui veut dire un malheureux habitué à supporter le mal avec patience, convient très-bien à ces statues qui soutiennent les corniches dans les bâtimens. (D. J.)

TELANDRUS ou TELANDRUM, (Géog. anc.) ville de l'Asie mineure dans la Lycie, selon Pline, l. V. c. xxvij. ou dans la Carie, selon Etienne le géographe, ce qui revient au même. (D. J.)

TÉLARSKI-BIELKI, (Fourrure.) sorte de fourrure qu'on tire de la Sibérie & de quelques autres états du czar, qui se trouvent sur la route de Moscôu à Pékin, particulièrement à Tomskoy, ville considérable par son commerce, située sur le Tom.

Ces fourrures sont d'une grandeur extraordinaire & d'une blancheur qui égale celle de la neige; les Moscovites les estiment beaucoup, & les réservent presque toutes pour les magasins & l'usage des princes. Il en passe pourtant plusieurs à la Chine. (D. J.)

TELCHINES, f. m. (Mythol.) anciens personnages des tems fabuleux, sur lesquels il regne d'étranges contrariétés dans les traditions mythologiques, contrariétés qui se sont étendues jusque sur le nom de *telchines*; en s'éloignant de sa signification naturelle & primitive, la fable a changé en magiciens odieux ceux qui ont été les inventeurs des arts les plus nécessaires. Mais c'est M. Freret qui a le premier débrouillé ce mélange d'idées & d'attributs dans des mémoires pleins de sagacité, qui embellissent beaucoup l'histoire de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Nous devons, dit ce savant profond & ingénieux, rejeter également les deux traditions opposées qui faisoient les *Telchines*, peres ou enfans des Dactyles idéens. Ces noms, comme ceux des *Corybantes* & des *Curetes*, n'étant point des noms de peuples ou de familles, mais de simples épithetes, il ne faut les regarder que comme servant à désigner l'emploi & les occupations de ceux auxquels l'antiquité les donnoit.

On trouve des *Telchines* dans le Péloponnèse sous les premiers descendans d'Inachus, & long-tems avant l'arrivée des Dactyles. On suppose qu'ils habitoient le territoire de Sycione, qui porta d'abord le nom de *Telchinie*; & qu'après une guerre de quarante-sept ans, ils furent chassés du pays par Apis, successeur de Phoronée. On ajoute que du continent de la Grece ils passèrent en Crete, de-là dans l'île de Chypre, & de cette île dans celle de Rhodes où ils s'établirent enfin. Mais tous ces voyages sont une fable imaginée par les critiques du moyen âge, qui trouvant le nom de *Telchines* donné à des hommes de différens pays, supposèrent qu'ils avoient passé de l'un dans l'autre, sans réfléchir que dans le tems où ils plaçoient ces transmigrations successives, les Grecs n'avoient point de vaisseaux. Ces passages prétendus des *Telchines* sont antérieurs à Cécrops, à Cadmus, à Danaüs, d'environ trois cens ans, selon la chronologie de Castor, adoptée par Africain & par Eusebe.

La plus légère attention sur ce que signifioit le nom des *Telchines* auroit détrompé les critiques. Ce nom écrit indifféremment *Telchines* ou *Telghines* se dériveroit du mot *τελχιν*, soulager, guérir, adoucir la douleur. C'est de la même racine que sortoient le nom de *τελχίνα*, donné à Junon par les Jalysiens, & celui de *τελχίνιος*, qu'Apollon portoit dans quelques temples.

Cependant nous voyons dans Hétychius & dans Strabon, que malgré sa signification primitive, ce terme étoit devenu dans la suite un mot injurieux, un synonyme des noms d'enchanteurs, de sorciers, d'empoisonneurs, de génies ou démons malfaisans. On accusoit les *Telchines* d'avoir inventé cette magie qui donnoit le pouvoir d'exciter des orages, & de jeter des sorts sur les hommes. Ils se servoient, dit-on, d'un mélange de soufre avec de l'eau du Styx pour faire périr les plantes. Ovide leur attribue même la faculté de fasciner ou d'empoisonner par leur simple regard, les végétaux & les animaux.

Malgré ce déchainement de la plupart des grecs, occasionné peut-être par les invectives des anciens écrivains de l'histoire d'Argos, dévoués aux successeurs de Phoronée, les *Telchines* avoient leurs partisans, qui regardoient toutes ces imputations comme les suites de la jalousie inspirée par le mérite de leurs découvertes.

Les *Telchines* étoient, selon Diodore, fils de la Mer, & furent chargés de l'éducation de Neptune: d'autres leur donnoient une mere nommée *Zaps*; mais *zaps* dans l'ancien grec, signifioit la mer, si nous en croyons Euphorion & le poète Denys, cités par Clément Alexandrin, Stromat, v. 413. ils furent

chargés de l'éducation de Neptune. Cette origine & cet emploi, qui les supposent des navigateurs, s'accordent avec la tradition, qui leur faisoit habiter successivement les trois îles principales de la mer Egée. On vantoit aussi leur habileté dans la Métallurgie ; c'étoit eux, disoit-on, qui avoient forgé la faux dont la Terre arma Saturne, & le trident de Neptune. On leur attribuoit l'art de travailler le fer & l'airain : probablement ils l'apprirent dans l'île de Chypre, célèbre par ses mines, & dont les habitans furent les premiers mettre le cuivre en œuvre. L'usage de ce métal, aussi connu sous le nom d'*airain*, avoit précédé celui du fer, du-moins dans la Grece, & on en fabriquoit des armes. Le fer étoit rare dans cette contrée ; la dureté qu'il est capable d'acquérir par la trempe, lui faisoit donner le nom d'*adamas*, d'inflexible, qui depuis a passé au diamant.

Comme les anciens usages consacrés par la religion s'observent toujours avec un soin qui les perpétue, on continua d'employer l'airain pour les instrumens des sacrifices, & dans la fabrique des armes qu'on offroit aux dieux. Il est même assez vraisemblable que ces épées & ces instrumens de cuivre qu'on déterre de tems-en-tems, eurent autrefois cette destination exclusivement à toute autre. En effet, dès que le fer devint commun, on ne continua pas, sans doute, à se servir comme auparavant, du cuivre, métal aigre, cassant, & beaucoup plus pesant que le fer. Si l'on ne découvre aujourd'hui que peu d'armes de fer, c'est que le fer se détruit par la rouille, au lieu que celle du cuivre le couvre d'un vernis qui en conserve la substance, & dont la dureté résiste quelquefois au burin le mieux trempé.

Il n'est pas surprenant que les premiers sauvages de la Grece aient cru tout ce qu'on débitoit du pouvoir magique des *Telchines*. Cette crédulité regna dans les siècles les plus éclairés d'Athènes & de Rome. Peut-être même ce mélange du soufre avec l'eau du Styx, réduit au simple, n'est que l'ancienne pratique de purifier les troupeaux avec la fumée du soufre, avant que de les mener aux champs pour la première fois à la fin de l'hiver. Peut-être a-t-il quelque rapport à cet autre usage, non moins ancien, d'arroser ou de frotter les plantes avec des infusions de drogues amères, pour les garantir des insectes. Caton, Columelle, Plin, & tous les Géoponiques sont pleins de différentes recettes qu'on croyoit propres à composer ces fumigations & ces liqueurs.

Lorsqu'on examine les pratiques de l'ancienne magie, on adopte l'idée que Plin s'en étoit faite. Ce judicieux & savant naturaliste la regardoit comme une espèce de médecine superstitieuse, qui joignoit aux remèdes naturels, des formules auxquelles on croyoit de grandes propriétés. Caton nous rapporte sérieusement quelques-unes de ces formules : nous voyons même que le préjugé vulgaire attribuoit à de simples remèdes, à des fumigations, le pouvoir d'empêcher la grêle & de chasser les démons. Végece, dans un de ses ouvrages, termine la longue recette d'une fumigation qu'il prescrit, par ces mots étranges : *Quod suffimentum præter curam jumentorum, sanat hominum passiones, grandinam depellit, demones abigit, & larvas*. Cette fumigation, utile aux troupeaux, guérit de plus les passions des hommes, détourne la grêle, chasse les démons & les spectres. Quel texte à commenter pour la philosophie ! *Hist. de l'acad. des Belles-Lettres, tome XXIII. in-4°.* (D. J.)

TELCHINES, (*Géogr. anc.*) peuples dont parlent Orose, l. I. c. v. Stobée, de *invidia*. Ils tiroient leur origine de l'île de Crète ; ils s'établirent ensuite dans l'île de Chypre, & enfin ils passèrent dans celle de
Tome XVI.

Rhodes, où ils inventerent l'usage du fer & de l'airain, & ils en firent une faux à Saturne. On les accusoit d'être magiciens ; mais ce crime leur fut imputé par les envieux, qui ne pouvoient sans jalousie les voir exceller dans les arts. (D. J.)

TELCHINIA, (*Mythol.*) Minerve avoit un temple au village de la Teumosse, près de Thèbes, en Béotie, sous le nom de *Minerve Telchinia*, où il n'y avoit aucune statue. Pausanias croit que ce surnom venoit des anciens Telchines de l'île de Rhodes, dont plusieurs passèrent dans la Béotie, & y bâtirent apparemment ce temple à Minerve, qu'ils disoient être la mere des auteurs de leur race. Minerve passoit pour la mere des Telchines, parce que ces peuples excelloient dans les arts : la jalousie fit dire à leurs voisins, qu'ils étoient des enchanteurs, des magiciens. (D. J.)

TÉLÉ, (*Antiq. grecq.*) *τελή*, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux revenus qui se percevoient sur les terres, mines, bois, & autres domaines dont on mettoit à part les fonds pour les besoins de l'état ; on nommoit aussi *télé*, le produit des taxes imposées sur les étrangers & les affranchis, ainsi que le produit des douanes sur certains effets & marchandises. Voyez Potter, *Archæol. græc. tom. p. 80.* (D. J.)

TELÉARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom que donnoient les Thébains à un magistrat dont la fonction consistoit à faire nettoyer les rues, emporter les fumiers, & prendre soin des égouts pour faire écouler les eaux. Cette charge étoit d'abord de peu de conséquence, & les ennemis d'Epaminondas la lui ayant fait donner comme pour avilir son mérite & ses talens, il leur répondit qu'il leur feroit voir que, non-seulement la charge montre quel est l'homme, mais aussi que l'homme montre quelle est la charge : & en effet, il éleva à une grande dignité cet office qui n'étoit rien auparavant.

TELEBOAS, (*Géogr. anc.*) fleuve que Xénophon, l. IV. p. 327. & Etienne le géographe, mettent au voisinage des sources du Tigre.

TELEBOIDES INSULÆ, (*Géogr. anc.*) îles comprises au nombre des Echinades.

Les îles *Téléboïdes* ou *Taphiennes*, étoient devant Leucade, à savoir *Taphias*, *Oxia*, & *Prinoëssio*.

Les *Téléboïens* ou *Talphiens* étoient un peuple de l'Acarnanie, que Strabon dit avoir été peuplée par trois nations, à savoir les Curettes, les *Léleges*, & les *Téléboïens*. Ces derniers, ou une partie d'entre eux, passèrent en Italie, & s'établirent dans l'île de Caprée, au rapport de Virgile, *Eneid. liv. VII. v. 735.* & de Tacite, *IV. Annal. c. lxxvij* : ce sont eux qui nommerent *Téléboïdes*, de leur nom, les îles qui sont voisines de l'Acarnanie.

Etienne le géographe dit que la *Téléboïde* est une partie de l'Acarnanie, ainsi nommée à cause de *Téléboas*, & qu'on l'appelloit auparavant le pays des *Taphiens* ; & le scholiaste d'Apollonius dit que *Taphos* est une île d'entre les Echinades où habiterent les *Téléboïens*, qui avoient auparavant habité l'Acarnanie. Il ajoute que les *Téléboïens* sont les mêmes que les *Taphiens*. Si cela est, conclut Cellarius, les îles Echinades étoient comprises sous les *Téléboïdes* ; & Strabon, l. X. remarque que les *Téléboïdes* n'étoient pas tant distinguées des autres par un intervalle qui les séparoit, que par les chefs qui les avoient gouvernés, & qui avoient été autrefois *Taphiens* & *Téléboïens*. (D. J.)

TÉLÉEN, (*Mytholog.*) *Teles*, épithète ou surnom que les Romains donnoient à Jupiter ; on invoquoit Jupiter *Téléen* dans les mariages, & Junon *Téléenne* présidoit aux noces : ce mot est grec, *τελειος* veut dire *parfait*.

TÉLÉOLOGIE, s. f. (*Phys. & Métaphys.*) science des causes finales. Voyez CAUSE FINALE, & joignez-

y les réflexions suivantes du chancelier Bacon.

L'examen des causes finales est, dit-il, plus dans l'ordre de la Morale que de la Physique, qui s'appauvrira toutes les fois qu'elle voudra étudier les faits dans les motifs, & qu'au lieu de s'informer comment la nature opere, elle demandera pourquoi. Cette curiosité, qui vient d'une inquiétude naturelle de l'esprit, & de son penchant secret à franchir les limites, peut avoir sa place, mais à la suite de toutes les autres questions. La Providence nous permet de suivre ses voies pour les adorer, mais non pas d'approfondir ses vues. Elle se plaît à faire sortir du cours de la nature des événemens inopinés, où tous nos jugemens vont échouer; & par ces routes secrètes qui la dérobent à nos yeux, elle devient plus respectable encore sous le voile du mystère, que si elle avoit marqué dans tous ses pas les desseins de sa sagesse.

C'est à son exemple que les maîtres de la terre ont besoin de se rendre quelquefois invisibles pour conserver leur majesté; plus admirables, quand ils font naître le bonheur & la tranquillité publique de l'orage des brigues & des passions, que s'ils faisoient ouvertement tout plier sous le poids de leur autorité. Aussi les matérialistes qui n'ont point apperçu les traces d'une intelligence supérieure dans le gouvernement de l'univers, d'ailleurs connoissoient mieux la nature que la plupart des autres philosophes, qui voulant suivre la marche de la Providence, lui prêtoient des contradictions indignes.

Comme l'homme est porté à se croire le plus parfait de tous les êtres, il se croit aussi la cause finale de toute création. Les philosophes, réputés orthodoxes dans tous les siècles, ont enseigné que le monde a été fait pour l'homme, la terre pour son habitation, & tous les corps lumineux pour lui servir de spectacle. Les rois n'en font pas tant, lorsqu'ils s'imaginent être la cause finale pour laquelle toutes les sociétés ont été formées, & les gouvernemens institués. (D. J.)

TELEPHIEN, adj. terme de Chirurgie; ulcère dont la guérison est difficile. Voyez ULCERE.

Ce mot vient de Téléphe, qui avoit été blessé par Achille, & dont la plaie dégénéra en un mauvais ulcère. (Y)

TELEPHIOIDES, f. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en six loges, qui renferment chacune une semence de la même forme que le fruit. Tournefort, *inst. rei herb. corol.* Voyez PLANTE.

Miller en compte cinq espèces, savoir le *telephoides græcum*, *humifusum*, *flore albo*. Tour. Cor.

Elle a été découverte en Grèce par Tournefort, qui constitua ce genre, lui donnant un nom tiré de sa ressemblance avec le véritable orpin d'imperatus. Cette plante est extrêmement rampante, & subsiste rarement plus de deux années.

La seconde espèce, *telephoides americanum*, *erectum*, *folio ovali*, *subtus glauco*, *flore herbaceo*, Houston, croît aux Barbades, dans la Jamaïque, & dans plusieurs autres endroits de l'Amérique.

La troisième espèce, *telephoides americanum*, *arborescens*, *fructu parvo*, *foliis acuminatis*, Houst. fut découverte à la Vera-Cruz par le docteur Houstoun, qui envoya de ses semences en Angleterre. Elle pousse une tige ligneuse à la hauteur de huit ou dix piés. Ses feuilles sont divisées en plusieurs lobes; ses fleurs, qui sont petites & d'un verd blanchâtre, naissent sur le revers des feuilles, & sont suivies d'un petit fruit qui n'a pu mûrir jusqu'à présent en Angleterre.

La quatrième espèce, est le *telephoides americanum*, *arborescens*, *foliis latis*, *subrotundis*, *subtus incanis*, *fructu maximo*. Houst.

La cinquième espèce, est le *telephoides americanum*, *arborescens*, *foliis latioribus*, *subrotundis*, *fructu majore ex longo pediculo pendulo*. Houst.

Ces deux dernières espèces furent découvertes par le même docteur Houstoun à Campêche, où elles croissent à la hauteur de douze à quatorze piés: leurs feuilles sont larges, & disposées alternativement. Le fruit de la cinquième est gros à-peu-près comme une petite noix; il croît sur le revers des feuilles, & est attaché à un pédicule fort long. Celui de la quatrième est aussi gros qu'une châtaigne, & est couvert d'une coque fort dure. (D. J.)

TELEPHIUM, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond; le calice est formé de plusieurs feuilles; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit à trois pointes & divisé en trois capsules: ce fruit renferme des semences qui sont le plus souvent arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles sont alternes le long des tiges. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte quatre espèces de *telephium* ou d'*orpin*, dont la plus commune, *telephium Dioscoridis*, Imperati, est nommée par les Anglois *the wild-orpine*. Cette plante pousse des tiges grosses, rondes, unies, souvent rougeâtres en bas: les feuilles sont semblables à celles du pourpier, mais plus petites, blanchâtres, rangées alternativement le long des tiges, épaisses, charnues, remplies de suc, la plupart incisées légèrement en leurs bords: ses fleurs naissent au sommet des tiges en gros bouquets, ou en ombelles; chacune d'elles est composée de plusieurs pétales disposés en rose, de couleur blanche & verdâtre: quand cette fleur est passée, il lui succède un fruit triangulaire, qui renferme des semences presque rondes: la racine du *telephium* ordinaire est divisée en plusieurs branches oblongues, blanches, entremêlées de fibres. Cette plante croît aux lieux rudes & pierreux. (D. J.)

TELESCOPE, f. m. (Optiq. & Astr.) *telescope*, ce mot composé des mots grecs *τηλε*, loin, & *σκοπειν*, regarder, signifioit uniquement dans son origine, un instrument formé de différens verres ou lentilles ajustés dans un tube, au-travers desquels on voyoit les objets fort distans. Mais aujourd'hui, il se dit en général de tout instrument d'optique, qui sert à découvrir & voir des objets très-éloignés, soit que ce soit directement à-travers de plusieurs verres, ou par réflexion au moyen de plusieurs miroirs.

L'invention du *telescope* est une des plus nobles & des plus utiles dont les derniers siècles puissent se vanter; car c'est par son moyen que les merveilles du ciel nous ont été découvertes, & que l'Astronomie est montée à un degré de perfection dont les siècles passés n'ont pas pu seulement se former une idée. Voyez ASTRONOMIE.

Quelques savans ont avancé que les anciens Egyptiens avoient l'usage des *telescopes*, & que d'une tour fort élevée de la ville d'Alexandrie, ils découvroient les vaisseaux qui en étoient éloignés de 600 milles; mais cela est impossible, à-moins que ces milles n'aient été fort courts, puisque la rondeur de la terre empêche de voir de dessus une tour, un objet situé sur l'horison à une plus grande distance que 12 ou 14 milles d'Hollande, & un vaisseau à la distance de 20 milles. On doit donc regarder comme fabuleux ce qu'on rapporte sur cela des Egyptiens.

Jean-Baptiste Porta, noble napolitain, si l'on en croit Wolfius, est le premier qui ait fait un *telescope*, comme il paroît par ce passage de sa *magie naturelle*, imprimée en 1549.

« Pourvu que vous fachiez la manière de joindre » ou de bien ajuster les deux verres, savoir le concave & le convexe, vous verrez également les ob-

» jets proches & éloignés, plus grands & même plus
 » distinctement qu'ils ne paroissent au naturel. C'est
 » par ce moyen que nous avons soulagé beaucoup
 » de nos amis, qui ne voyoient les objets éloignés
 » ou proches, que d'une maniere confuse, & que
 » nous les avons aidés à voir très-distinctement les
 » uns & les autres ».

Ces paroles de Porta, prises dans un certain sens (que depuis la découverte du *télescope* on peut leur donner), pourroient bien faire penser qu'il en est l'inventeur, comme le prétend Wolfius. Cependant si l'on remarque qu'il n'entendoit pas lui-même les choses dont il parle, & les conséquences résultantes de la construction que ces paroles indiqueroient, si elles avoient été écrites dans le sens qu'on leur donne aujourd'hui; enfin qu'il traite de ces lentilles convexes & concaves d'une maniere si obscure & si confuse, que Kepler chargé de l'examiner par un commandement exprès de l'empereur Rodolphe, déclara que Porta étoit parfaitement inintelligible. On fera fort tenté de croire qu'il ne découvrit pas le *télescope*, & que ce qu'il dit là-dessus avoit trait à autre chose.

Cependant cinquante ans après on présenta au prince Maurice de Nassau un *télescope* de douze pouces de long, & fait par un lunetier de Middelbourg; mais les auteurs ne font point d'accord sur le nom de cet artiste. Sirturus, dans son traité du *télescope*, imprimé en 1618, veut que ce soit Jean Lipperfon. Borel, dans un volume qu'il a composé exprès sur l'inventeur du *télescope*, & qu'il a publié en 1655, fait voir que c'est Zacharie Jansen, ou comme l'orthographe Wolfius, Hansen. Voici de quelle maniere on raconte cette histoire de la découverte du *télescope* par Jansen.

Des enfans en se jouant dans la boutique de leur pere, lui firent, dit-on, remarquer que quand ils tenoient entre leurs doigts deux verres de lunettes, & qu'ils mettoient les verres l'un devant l'autre à quelque distance, ils voyoient le coq de leur clocher beaucoup plus gros que de coutume, & comme s'il étoit tout près d'eux, mais dans une situation renversée. Le pere frappé de cette singularité, s'avisa d'ajuster deux verres sur une planche, en les y tenant de bout, à l'aide de deux cercles de laiton, qu'on pouvoit approcher ou éloigner à volonté. Avec ce secours, on voyoit mieux & plus loin. Bien des curieux accoururent chez le lunetier; mais cette invention demeura quelque-tems informe & sans utilité. D'autres ouvriers de la même ville firent usage à l'envi de cette découverte, & par la nouvelle forme qu'ils lui donnerent, ils s'en approprièrent tout l'honneur. L'un d'eux, attentif à l'effet de la lumiere, plaça les verres dans un tuyau noirci par-dedans. Par-là, il détourna & absorba une infinité de rayons, qui en se réfléchissant de dessus toutes sortes d'objets, ou de dessus les parois du tuyau, & n'arrivant pas au point de réunion, mais à côté, brouilloient ou absorboient la principale image. L'autre enchérissant encore sur ces précautions, plaça les mêmes verres dans des tuyaux rentrants & emboités l'un dans l'autre, tant pour varier les points de vue, en alongeant l'instrument à volonté, selon les besoins de l'observateur, que pour rendre la machine portative, & commode par la diminution de la longueur quand on la voudroit transporter, ou qu'on n'en feroit pas usage.

Jean Lappuy, autre artiste de la même ville, passa pour le troisieme qui ait travaillé au *télescope*, en ayant fait un en 1610, sur la simple relation de celui de Zacharie.

En 1620, Jacques Mélius, frere d'Adrien Mélius, professeur de mathématiques à Francker, se rendit à Middelbourg avec Drebel, & y acheta des *télescopes* des enfans de Zacharie, qui les rendirent publics.

Cependant Adrien Mélius attribue à son frere l'honneur de la découverte du *télescope*, & a fait donner Descartes dans la même erreur.

Mais aucun de ceux qu'on vient de nommer n'ont fait des *télescopes* de plus d'un pié & demi de long. Simon Marius en Allemagne, & Galilée en Italie, sont les premiers qui aient fait de longs *télescopes*, propres pour les observations astronomiques.

Le Rossi raconte que Galilée étant à Venise apprit que l'on avoit fait en Hollande une espece de verre optique, propre à rapprocher les objets: sur quoi s'étant mis à réfléchir sur la maniere dont cela pouvoit se faire, il tailla deux morceaux de verre du mieux qu'il lui fut possible, & les ajusta aux deux bouts d'un tuyau d'orgue, ce qui lui réussit au point, qu'immédiatement après, il fit voir à la noblesse vénitienne toutes les merveilles de son invention au fommet de la tour de S. Marc. Le Rossi ajoute que depuis ce tems-là Galilée se donna tout entier à perfectionner le *télescope*; & que c'est par-là qu'il se rendit digne de l'honneur qu'on lui fait assez généralement de l'en croire l'inventeur, & d'appeller cet instrument le *tube de Galilée*. Ce fut par ce moyen que Galilée aperçut des taches sur le soleil. Il vit ensuite cet astre se mouvoir sur son axe, &c.

Le P. Mabillon rapporte dans son voyage d'Allemagne, qu'il avoit vu à l'abbaye de Scheir, dans le diocèse de Freisingue, une histoire scholastique de *Petrus Comestor*, à la tête de laquelle étoient les figures des arts libéraux, & que pour signifier l'Astronomie, Ptolomée y étoit représenté, observant les étoiles avec une lunette, comme nos lunettes d'approche. Celui qui a écrit le mémoire se nommoit *Chonradus*, & étoit mort au commencement du xiiij. siecle, comme D. Mabillon l'a prouvé par la chronique de ce monastere, que Chonrad avoit continuée jusqu'à ce tems-là. Cette date est d'autant plus remarquable, que les simples lunettes qui semblent devoir être inventées les premières, ne l'ont été que plus de 100 ans après, comme on le peut voir par une lettre très-curieuse de feu M. Carlo Dati, florentin, que M. Spon a insérée dans les *recherches d'antiquité*, p. 213. elle contient un passage remarquable d'une chronique de Barthelemi de S. Concorde de Pise, qui marque qu'en 1312 un religieux, nommé *Alessandro Dispina*, faisoit des lunettes, & en donnoit libéralement, tandis que celui qui les avoit inventées refusoit de les communiquer. *Mém. de l'acad. des Inscr. tom. II.*

Il y a deux remarques à faire sur ce récit du P. Mabillon; la premiere, que ce savant a pu se laisser séduire par les apparences, & prendre pour une lunette, ce qui n'en étoit pas une; ce qui feroit desirer qu'il nous en eût transcrit le dessein. 2°. Qu'il se pourroit très-bien faire que les figures des arts libéraux ayent été faites long-tems après que le manuscrit avoit été écrit. Cela paroît d'autant plus vraisemblable, que si on suppose que cette espece de lunette ne représentât qu'un tuyau, qui servoit à regarder les astres, & à défendre l'œil de la lumiere des objets étrangers; il seroit assez singulier que les auteurs d'astronomie n'en eussent point parlé. Enfin il semble que les astronomes ne durèrent point penser à la précaution de regarder les étoiles avec un tuyau; cette précaution étant assez inutile pour observer des astres la nuit.

Au reste, l'usage des verres convexes & concaves étant connu, & les principes d'optique sur lesquels sont fondés les *télescopes*, se trouvant renfermés dans Euclides, il sembleroit que c'est faute d'y avoir réfléchi, que le monde a été privé si long-tems de cette admirable invention. Mais il falloit connoître la loi de la réfraction, pour y être mené par la théorie, & on ne la connoissoit pas encore. On ne doit

donc pas s'étonner, si nous devons cette découverte uniquement au hazard, & ainsi être moins fâchés de l'incertitude où nous sommes sur son auteur; puisqu'il n'a dans cette découverte que le mérite du bonheur, & non celui de la sagacité. Telle est la marche lente & pénible de l'esprit humain. Il faut qu'il fasse des efforts incroyables pour sortir des routes ordinaires, & s'élançer dans des routes inconnues; encore n'est-ce presque jamais que le hazard qui le tire des premières pour le conduire dans les secondes. Et l'on ne peut douter que nos connoissances actuelles, soit en physique, soit en mathématique, ne renferment un nombre infini de découvertes, qui tiennent à une réflexion si naturelle, ou à un hazard si simple, que nos neveux ne pourront comprendre comment elles nous sont échappées.

Divers savans tels que Galilée, Képler, Descartes, Grégory, Huyghens, Newton, &c. ont contribué successivement à porter le *télescope* au point de perfection où il est aujourd'hui. Képler commença à perfectionner la construction originaire du *télescope*, en proposant de substituer un oculaire convexe à un oculaire concave. C'est ce qui paroît par sa dioptrique imprimée en 1611; car dans cette dioptrique il décrit un *télescope* composé de deux verres convexes, auquel on a donné depuis le nom de *télescope* astronomique.

Il y a différentes sortes de *télescopes* qui se distinguent par le nombre & par la forme de leurs verres, & qui reçoivent leurs noms de leurs différens usages.

Tel est le premier *télescope* ou le *télescope* hollandois; celui de Galilée, qui n'en diffère que par sa longueur: le *télescope* céleste ou astronomique, le *télescope* terrestre, & le *télescope* aérien. Il y a encore, comme nous l'avons dit, le *télescope* composé de miroirs ou de réflexion. Nous allons donner successivement la description de ces différens *télescopes*, & expliquer les principes sur lesquels sont fondés leurs effets, leurs avantages & les causes d'où naissent leurs différentes imperfections.

Le *télescope* de Galilée ou allemand, est composé d'un tuyau dont on peut voir la structure à l'article *TUBE*, dans lequel est à l'un de ses bouts un verre objectif concave, & à l'autre un verre oculaire concave.

C'est la plus ancienne de toutes les formes des *télescopes*, & la seule qui leur ait été donnée par les inventeurs, ou qui ait été pratiquée avant Huyghens.

Construction du télescope de Galilée ou allemand. A l'un bout d'un tube est ajusté un verre objectif convexe d'un seul ou deux côtés, & qui est un segment d'une sphere fort grande: à l'autre bout est ajusté de même un verre oculaire concave des deux côtés, mais formé d'un segment d'une moindre sphere, & placé à une telle distance du verre objectif, que le foyer vertical de ce verre oculaire réponde au même point que le foyer réel du verre convexe. Voyez *FOYER*.

Théorie du télescope de Galilée. Par le moyen de ce *télescope* tout le monde, excepté les myopes, ou ceux qui ont la vue courte, doivent voir distinctement les objets dans leur situation droite, naturelle, & grossis à-proportion de la distance du foyer virtuel du verre oculaire, à celle du foyer du verre objectif.

Mais pour que les myopes puissent voir distinctement les objets au-travers d'un tel instrument, il faut rapprocher le verre oculaire du verre objectif.

Voici les causes de ces différens effets.

1°. Comme on ne regarde avec le *télescope* que des objets éloignés, les rayons qui partent du même point d'un objet tombent sur le verre objectif sous des lignes si peu divergentes entre elles, qu'on peut

regarder ces rayons comme parallèles, & conséquemment par la réfraction qu'ils subissent dans ce verre convexe, il faut qu'ils deviennent convergens, comme on l'a vu à l'article *FOYER*; c'est-à-dire, qu'ils se rapprochent, en tendant vers un certain point qui se trouve par la construction, ainsi qu'on l'a dit, au-delà du verre oculaire. Or, par la seconde réfraction qu'ils subissent dans ce verre concave, il faut qu'ils deviennent de nouveau parallèles, & que dans cette disposition ils entrent dans l'œil. Voyez *RAYON*, *CONCAVITÉ*, *CONVEXITÉ* & *CONVERGENT*. Et tout le monde, à l'exception des myopes, voyent distinctement les objets dont les rayons entrent parallèlement dans l'œil. Voyez *VISION* & *PARALLELE*; ce premier point ne souffre point de difficulté.

2°. On suppose qu'*A* (*Pl. d'Optique*, fig. 41.) est le foyer du verre objectif, & qu'à la droite de l'objet *AC*, est le rayon le plus éloigné qui passe par le tube: après la réfraction, ce rayon devient parallèle à l'axe *BI*, & conséquemment après une seconde réfraction qu'il subit en passant par le verre concave, il devient divergent, c'est-à-dire, qu'il s'éloigne du foyer virtuel: c'est pourquoi, comme tous les rayons qui viennent de la même extrémité vers l'œil, placé derrière le verre concave, sont parallèles à *LE* & que ceux qui partent du milieu de l'objet sont parallèles à *FG*, comme on l'a observé ci-dessus, le centre de l'objet doit être vu dans l'axe *GA*, & l'extrémité droite doit être vue du côté droit; savoir dans la ligne *LN*, ou parallèle à ce côté; c'est-à-dire, que l'on doit voir l'objet droit ou de bout; ce qui est le second point que nous avons à prouver.

3°. Comme toutes les lignes parallèles à *LN* coupent l'axe sous le même angle, le demi-diamètre de l'objet doit être vu à-travers le *télescope* sous l'angle *AFN*, ou *EFI*: les rayons *LE* & *GI* entrant dans l'œil de la même manière que si la prunelle se trouvoit placée dans le point *F*. Or si l'œil nud étoit placé dans le point *A*, il verroit le demi-diamètre de l'objet sous l'angle *cAb* ou *CAB*; mais comme on suppose l'objet fort éloigné, sa distance *AF* ne fait rien à cet égard, & par conséquent l'œil nud, fût-il même dans le point *F*, verroit le demi-diamètre de l'objet sous un angle égal à l'angle *A*. Ainsi menant *FM* parallèle à *Ac*, le demi-diamètre de l'objet vu de l'œil nu est à celui qui est vu par le *télescope*, comme *IM* à *IE*. Or il est démontré qu'*IM* est à *IE*, comme *IF* est à *AB*; c'est-à-dire, que le demi-diamètre vu de l'œil nu, est au-demi-diamètre vu à-travers le *télescope*, comme la distance du foyer virtuel du verre oculaire *FI* est à la distance du foyer du verre objectif *AB*, ce qui prouve le troisieme point.

Enfin comme les myopes ont la rétine trop éloignée du cristallin, & que les rayons divergens se rassemblent dans l'œil à une plus grande distance que ne sont les parallèles, & que ceux-ci deviennent divergens, en rapprochant le verre oculaire du verre objectif, il faut que par le moyen de ce rapprochement les myopes voyent distinctement les objets à-travers le *télescope*; ce qui fait la preuve du quatrieme point.

D'où il suit 1°. que pour voir l'objet tout entier, le demi-diamètre de la prunelle ne doit pas être plus petit que n'est la distance des rayons *LE* & *GI*, par conséquent plus la prunelle est dilatée, plus grand doit être le champ, ou l'étendue que l'on voit par le *télescope*, & au-contraire plus la prunelle est contractée, plus cette étendue doit être petite. Desorte que si l'on sort d'un lieu obscur, ou que l'on ferme l'œil quelque tems avant de l'appliquer au verre, la vue embrassera une plus grande étendue du premier coup d'œil, qu'elle ne fera dans la suite, & après que la prunelle aura été contractée de nouveau par l'augmentation de lumière. Voyez *PRUNELLE*.

2°. Puisque la distance des rayons EL & IG est plus grande quand l'œil est à une plus grande distance du verre, il s'ensuit que plus on s'éloignera du verre, moins il entrera de rayons dans l'œil; par conséquent l'étendue que la vue embrasse d'un coup d'œil, augmentera à mesure que l'œil sera plus près du verre concave.

3°. Puisque le foyer d'un verre objectif plan-convexe, & le foyer virtuel d'un verre oculaire plan-concave, sont à la distance du diamètre; & que le foyer d'un verre objectif convexe des deux côtés, & le foyer virtuel d'un verre oculaire concave des deux côtés sont à la distance d'un demi-diamètre; si le verre objectif est plan-convexe, & le verre oculaire plan-concave, le *télescope* augmentera le diamètre de l'objet à proportion du diamètre de la concavité au diamètre de la convexité.

Si le verre objectif est convexe des deux côtés, & le verre oculaire concave des deux côtés, le *télescope* augmentera le diamètre de l'objet à proportion du demi-diamètre de la concavité, au demi-diamètre de la convexité. Si le verre objectif est plan-convexe, & le verre oculaire concave des deux côtés, le demi-diamètre de l'objet augmentera à proportion du demi-diamètre de la concavité, au demi-diamètre de la convexité; & enfin si le verre objectif est convexe des deux côtés, & le verre oculaire plan-concave, l'augmentation se fera suivant la proportion du diamètre de la concavité au demi-diamètre de la convexité.

4°. Puisque la proportion des demi-diamètres est la même que celle des diamètres entiers, les *télescopes* grossissent les objets de la même manière, soit que le verre objectif soit plan-convexe, & le verre oculaire plan-concave, ou que l'un soit convexe des deux côtés, & l'autre concave des deux côtés.

5°. Puisque le demi-diamètre de la concavité a une moindre proportion au diamètre de la convexité, que n'a le diamètre entier, un *télescope* grossit davantage les objets quand le verre objectif est plan-convexe, que lorsqu'il est convexe des deux côtés. On prouvera à-peu-près de la même manière qu'un oculaire concave des deux côtés vaut mieux qu'un oculaire plan-concave.

6°. Plus le diamètre du verre objectif est grand, & plus le diamètre du verre oculaire est petit, plus la proportion du diamètre de l'objet vu à l'œil nud, à son diamètre vu à-travers un *télescope* est petite, & par conséquent plus le *télescope* doit grossir l'objet.

7°. Puisque le demi-diamètre de l'objet s'augmente, suivant la proposition de l'angle EFI , & que plus cet angle est grand, plus la partie de l'objet qu'on embrasse d'un coup d'œil est petite; à mesure donc que ce demi-diamètre sera grossi ou augmenté, le *télescope* représentera une moindre partie de l'objet.

C'est cette raison qui a déterminé les Mathématiciens à chercher une autre espèce de *télescope*, après avoir reconnu l'imperfection du premier qui avoit été découvert par hasard; leurs efforts n'ont point été infructueux, comme il paroît par les effets du *télescope* astronomique, dont la description est ci-dessous.

Si le demi-diamètre d'un verre oculaire a une trop petite proportion au demi-diamètre du verre objectif, l'objet ne sera point vu assez clairement à-travers le *télescope*; parce que le grand écart des rayons fait que les différens pinceaux qui représentent sur la rétine les différens points de l'objet, sont en trop petit nombre.

On a trouvé aussi que des verres objectifs égaux, ne font point le même effet avec des verres oculaires de même diamètre, quand ils sont d'une transparence, ou d'un poli différent. Un verre objectif moins transparent, ou moins parfaitement taillé ou formé, demande un verre oculaire plus sphérique, que ne

demande un autre verre objectif plus transparent & mieux poli.

Ainsi, quoiqu'on ait l'expérience qu'une lunette est bonne, lorsque la distance du foyer d'un verre objectif est de six pouces, & que le diamètre du verre oculaire plan concave, est d'un pouce & une ligne, ou que le diamètre d'un verre oculaire également concave des deux côtés est d'un pouce & demi: cependant l'artiste ne doit jamais s'attacher à ces sortes de combinaisons, comme si elles étoient fixes & invariables; il doit au contraire essayer des verres oculaires de différens diamètres sur les mêmes verres objectifs, & choisir celui avec lequel on voit le plus clairement & le plus distinctement les objets.

Hévélius recommande un verre objectif convexe des deux côtés, & dont le diamètre soit de quatre piés, mesure de Dantzick, & un verre oculaire concave des deux côtés, & dont le diamètre soit de quatre pouces & demi, ou dixièmes d'un pié. Il observe qu'un verre objectif également convexe des deux côtés, & dont le diamètre est de cinq piés, demande un verre oculaire de cinq pouces & demi; & il ajoute que le même verre oculaire peut servir aussi à un verre objectif de huit ou de dix piés.

Ainsi comme la distance du verre objectif & du verre oculaire, est la différence entre la distance du foyer du verre objectif, & celle du foyer virtuel du verre oculaire; la longueur du *télescope* se règle par la soustraction que l'on fait de l'une à l'autre, c'est-à-dire, que la longueur du *télescope* est la différence qu'il y a entre les diamètres du verre objectif, & du verre oculaire, supposé que le premier soit plan convexe, & le second plan concave; ou c'est la différence qu'il y a entre les demi-diamètres du verre objectif & du verre oculaire; supposé que le premier soit convexe des deux côtés, & que le second soit concave des deux côtés: ou c'est la différence qu'il y a entre le demi-diamètre du verre objectif, & le diamètre du verre oculaire, supposé que le premier soit convexe des deux côtés, & que le second soit plan concave; ou enfin, c'est la différence qu'il y a entre le diamètre du verre objectif, & le demi-diamètre du verre oculaire, supposé que le premier soit plan convexe, & que le second soit concave des deux côtés. Par exemple, si le diamètre d'un verre objectif convexe des deux côtés est de quatre piés, & que le diamètre d'un verre oculaire concave des deux côtés, soit de quatre pouces, la longueur du *télescope* sera d'un pié 10 pouces.

Le *télescope* astronomique diffère du précédent, en ce que l'oculaire y est convexe comme l'objectif. Voyez CONVEXITÉ.

On lui a donné ce nom, parce qu'on ne s'en sert que pour les observations astronomiques, à cause qu'il renverse les objets. On a vu plus haut que Képler fut le premier qui en donna l'idée; & il paroît certain que le pere Scheiner fut le premier qui dans la suite exécuta réellement ce *télescope*.

Construction du télescope astronomique. Le tube étant fait de la longueur nécessaire, on ajuste dans un de ses bouts un verre objectif, soit plan convexe, soit convexe des deux côtés; mais qui doit être un segment d'une grande sphère: dans l'autre bout on ajuste de même un verre oculaire convexe des deux côtés, mais qui doit être le segment d'une petite sphère, & on le place dans le tube de façon qu'il soit au-delà du foyer du verre objectif, précisément d'un espace égal à la distance de son propre foyer.

Théorie du télescope astronomique. Le *télescope* étant ainsi construit, l'œil placé près du foyer du verre oculaire verra distinctement les objets, mais renversés & grossis dans le rapport de la distance du foyer du verre oculaire, à la distance du foyer du verre objectif,

Car 1°. comme les objets qu'on voit par le *télescope* sont extrêmement éloignés, les rayons qui partent d'un point quelconque de l'objet, viennent frapper parallèlement le verre objectif, & par conséquent après la réfraction ils se réunissent derrière ce verre dans un point qui est le foyer du verre oculaire. Depuis ce point, ils commencent à devenir divergens, & en s'écartant ainsi, ils viennent frapper le verre oculaire, où ayant subi une autre réfraction, ils entrent parallèlement dans l'œil.

Ainsi comme tout le monde, excepté les myopes, voit distinctement par rayons parallèles, un *télescope* disposé de la manière ci-dessus, doit représenter distinctement les objets éloignés.

Supposé le foyer commun des verres en F , (*fig. 42.*) & faites AB égal à BF , puisqu'un des rayons AC partant du côté droit de l'objet, passe par A , le rayon CE fera parallèle à l'axe AI , & conséquemment, après la réfraction qu'il aura subi dans le verre oculaire, il tombera avec lui dans le foyer G . Comme l'œil est placé contre ce foyer, & que tous les autres rayons, qui, avec EG , partent du même point de l'objet, subissent une réfraction, qui les envoie parallèlement de ce côté-là, le point qui se trouve dans le côté droit de l'objet doit être vu dans la ligne droite EG .

De même, il faut que le point du milieu de l'objet se voie dans l'axe GB , de sorte que l'objet paroisse renversé.

2°. Il paroît par ce qu'on a déjà prouvé ci-dessus, que le demi-diamètre de l'objet sera vu à-travers le *télescope* sous l'angle EGI , & que l'œil nu, placé dans A , le voit sous l'angle bAc . Supposez maintenant IF , égal à la distance du foyer IG . Comme les angles droits en I sont égaux, il s'ensuit que l'angle EGF est égal à EFI ; or, en tirant la ligne FM , parallèle à AC , vous aurez l'angle IFM , égal à BAC ; par conséquent le demi-diamètre de l'objet vu de l'œil nu, est à ce même demi-diamètre vu par le *télescope*, comme IM est à IE . Tirez la ligne KE , parallèle à FM ; vous trouverez qu' IM est à IE , comme IF est à IK . Or, en vertu du parallélisme des deux verres $CE = BI = BF + FI = AB + FI$; & en vertu du parallélisme des lignes droites CA , & EK , $CE = AK$; par conséquent, $BI = AK$, & $AB = IK$; de sorte que IM est à IE , comme IF est à AB , c'est-à-dire, que le demi-diamètre de l'objet vu à la vue simple, est au demi-diamètre vu à-travers le *télescope*, comme la distance du foyer du verre oculaire IF , est à la distance du foyer du verre objectif; ce qu'il falloit prouver.

Il suit de tout ce qui vient d'être exposé, 1°. que si ce *télescope* est moins propre pour représenter les corps terrestres, puisque leur renversement empêche souvent de les reconnoître; il n'en est pas moins commode pour observer les astres, qu'il est assez indifférent de voir droits ou renversés.

2°. Que si entre le verre oculaire & son foyer G , il se trouve un miroir plan de métal parfaitement bien poli LN , de la longueur d'un pouce, & d'une figure ovale, incliné sur l'axe sous un angle de 45 d. les rayons EP & MQ seront réfléchis de manière que venant à se joindre en g , ils formeront un angle PgQ , égal à PGQ ; & par conséquent l'œil étant placé en g , il verra l'objet de la même grandeur qu'auparavant, mais dans une situation droite ou redressée. Ainsi en ajoutant un pareil miroir au *télescope* astronomique, on le rend commode pour observer les corps terrestres. Voyez MIROIR.

3°. Comme le foyer d'un verre convexe des deux côtés est éloigné d'un demi diamètre de ce même verre, & que le foyer d'un verre plan convexe en est éloigné d'un diamètre, si ce verre objectif est conve-

xe des deux côtés ainsi que le verre oculaire, le *télescope* grossira le diamètre de l'objet suivant la proportion qu'il y a du demi diamètre du verre oculaire, au demi diamètre du verre objectif: mais si le verre objectif est plan convexe, il le grossira suivant la proportion qu'il y a du demi diamètre du verre oculaire au diamètre du verre objectif.

4°. Ainsi comme le demi diamètre du verre oculaire a une plus grande proportion au demi diamètre du verre objectif, qu'à son diamètre, un *télescope* grossit davantage quand le verre objectif est plan convexe, que lorsqu'il est convexe des deux côtés. Par la même raison un *télescope* grossit davantage lorsque l'oculaire est convexe des deux côtés, que lorsqu'il est plan convexe.

5°. La proportion du demi diamètre du verre oculaire au diamètre, ou demi diamètre du verre objectif, diminue à mesure que le verre oculaire est un segment d'une moindre sphere, & que le verre objectif est le segment d'une plus grande sphere. C'est pourquoi un *télescope* grossit d'autant plus que le verre objectif est un segment d'une plus grande sphere, & le verre oculaire le segment d'une moindre sphere. Cependant la proportion du demi diamètre du verre oculaire au verre objectif ne doit pas être trop petite, car si elle l'étoit, la réfraction ne pourroit pas se faire de manière que les rayons, partant de chaque point de l'objet, entraient dans l'œil séparément & en quantité suffisante, ce qui par conséquent rendroit la vision obscure & confuse.

A quoi l'on peut ajouter ce que nous avons dit de la proportion du verre objectif au verre oculaire, en parlant du *télescope* de Galilée.

De Chales observe qu'un verre objectif de 2 $\frac{1}{2}$ piés, demande un verre oculaire de 1 $\frac{1}{2}$ pouce, & que pour un verre objectif de 8 ou 10 piés, il faut un verre oculaire de 4 pouces; en quoi il est appuyé par Eustache de Divinis.

Le *télescope* aérien est une espèce de *télescope* astronomique, dont les verres ne sont point renfermés dans un long tuyau.

Cependant à la rigueur, le *télescope* aérien n'est à proprement parler qu'une façon particulière de monter des verres objectifs (dont le foyer est très distant), & leurs oculaires, de façon qu'on puisse les diriger avec facilité pour observer les corps célestes pendant la nuit, & éviter les embarras des *télescopes* astronomiques, qui deviennent fort incommodes & fort gênans, lorsqu'ils sont très-longs.

C'est au célèbre Huyghens que nous sommes redevables de cette invention.

Construction du télescope aérien. 1°. On plante perpendiculairement un mât AB (*fig. 46. n°. 2.*), de la longueur dont devroit être le tuyau du *télescope*. Avant de l'élever on l'appuie d'un côté, l'on y attache deux règles parallèles entre elles, & éloignées l'une de l'autre d'un pouce & demi, de sorte que l'espace qu'elles laissent entre elles, forme une espèce de rainure ou canal (un peu plus large en dedans qu'en dehors), qui regne presque du haut de ce mât jusqu'en bas. Au haut de ce mât est une roulette A , qui tourne sur son axe, & sur laquelle passe une corde Gg , deux fois plus longue que le mât. Cette corde de la grosseur du petit doigt, ou à-peu-près, est ce que l'on appelle une corde sans fin; elle est garnie d'un morceau de plomb H , dont le poids est égal au verre objectif, & à tout l'équipage qui doit le soutenir.

Une latte CD , longue de deux piés, & formée de manière qu'elle puisse glisser librement, mais sans jeu, le long du canal, porte à son milieu un bras de bois E , qui s'éloigne d'un pié, du mât, & qui soutient à angles droits, un autre bras Ff d'un pié & demi

demi de long, l'un & l'autre étant situés parallèlement à l'horison.

2°. On ajuste un verre objectif dans un cylindre *IK*, de trois pouces de long; on fait tenir ce cylindre sur un bâton fort droit d'un pouce d'épais, & qui le débordé de 8 ou 10 pouces. A ce bâton est attaché une boule de cuivre *M*; cette boule est portée & se meut librement dans une portion de sphere creuse, où elle est emboîtée. Cette portion de sphere est ordinairement faite de deux pieces, que l'on serre ensemble par le moyen d'une vis, ce qui forme une espece de genou; & afin que le verre objectif puisse être mis en mouvement avec plus de facilité, on suspend un poids *MI*, d'environ une livre, à un gros fil de laiton, de sorte qu'en pliant ce fil d'un côté ou de l'autre, on parvienne facilement à faire rencontrer ensemble le centre de gravité commun du poids, & du verre objectif, & celui de la boule de cuivre. On attache au-dessous du bâton *KL*, un fil de cuivre élastique *L*, que l'on plie en-bas, jusqu'à ce que sa pointe soit autant au-dessous du bâton, que le centre de la boule *M*, & on lie à cette pointe un fil mince de soie *LV*.

3°. On ajuste un verre oculaire *O*, dans un cylindre fort court, auquel on attache le bâton *PV*. A celui-ci pend un petit poids *S*, suffisant pour le contrebalancer; en *Q* on attache une poignée *R*, traversée par un axe que l'astronome tient à la main; & le bâton *PV*, tourné du côté du verre objectif, est attaché au fil de soie *LV*. Ce fil qui passe par le trou *V*, est roulé sur une petite cheville *T*, attachée au milieu du bâton, de sorte qu'en la tournant, on augmente & on diminue, comme on veut, la longueur du fil.

4°. Afin que l'astronome puisse tenir ferme le verre oculaire, il appuie son bras sur une machine *X*, dont on peut voir la construction dans la figure dont nous parlons.

Enfin pour écarter la foible lumiere dont l'air pourroit frapper l'œil, on couvre le verre oculaire d'un cercle *Y*, troué au milieu, & ajusté à un bras mobile & flexible.

Le grand *telescope* de Huyghens, qui a fait connoître d'abord l'anneau de Saturne, & un de ses satellites, consistoit en un verre objectif de 12 piés, & un verre oculaire de 3 pouces & quelque chose de plus. Cependant il se servoit souvent d'un *telescope* de 23 piés de long, avec deux verres oculaires joints ensemble, & ayant chacun un pouce & demi de diametre.

Le même auteur observe qu'un verre objectif de 30 piés, demande un verre oculaire de trois pouces & trois seiziemes de pouce; & il nous donne une table de proportion pour la construction des *telescopes* astronomiques, dont voici un abrégé.

Piés.	Diametre de l'ouverture.		Distance du foyer des verres oculaires.		Rapport dans lequel les diametres des objets sont grossis.
	Pouc.	Dixiem. & cent. de pouc.	Pouces.	Dixiemes & centiemes de pouces.	
1	0	55	0	61	20
2	0	77	0	85	28
3	1	95	1	5	34
4	1	9	1	20	40
5	1	23	1	35	44
6	1	34	1	47	49
7	1	45	1	60	53
8	1	55	1	71	56
9	1	64	1	80	60
10	1	73	1	90	63
15	2	12	2	23	72
20	2	45	2	45	89
25	2	74	2	74	100
30	3	0	3	1	109
40	3	46	3	56	126
50	3	87	4	26	141
60	4	24	4	66	154
70	4	58	5	4	166
80	5	90	5	39	178
90	5	5	5	56	183
100	5	48	6	3	180

Si dans deux ou plusieurs *telescopes*, la proportion entre le verre objectif & le verre oculaire est la même, ils grossiront également les objets.

On pourroit en conclure qu'il est inutile de faire de grands *telescopes*; mais il faut se souvenir de ce qui a été dit ci-dessus, savoir qu'un verre oculaire peut avoir une moindre proportion, à un plus grand verre objectif, qu'à un plus petit. Par exemple, dans le *telescope* de Huyghens, qui est de 25 piés, le verre oculaire est de 3 pouces; & suivant cette proportion, un *telescope* de 50 piés devroit avoir un verre oculaire de 6 pouces: cependant la table fait voir qu'il suffit d'en prendre un de quatre pouces & demi. Il paroît par la même table, qu'un *telescope* de 50 piés grossit dans la proportion d'un à 141, au lieu qu'un *telescope* de 25 piés ne grossit que dans la proportion d'un à 100. D'ailleurs plus les lentilles ou verres sont segmens d'une grande sphere, plus ils réunissent exactement les rayons, & plus par conséquent l'image est distincte. Il faut ajouter encore, & c'est ce qu'il y a de plus important, que plus les lentilles sont partie d'une grande sphere, plus elles reçoivent de rayons; de façon qu'une lentille dont le foyer est deux fois plus distant que celui d'une autre, reçoit (en supposant que les épaisseurs soient proportionnelles à la distance des foyers), quatre fois plus de rayons. Ceci donne la raison pour laquelle les objectifs d'un plus grand foyer, peuvent avoir des oculaires d'un foyer plus court que ne le comporteroient les proportions qui se trouvent entre les objectifs d'un plus court foyer & leurs oculaires.

Comme la distance des verres est égale à la somme des distances des foyers des verres objectifs & oculaires; que le foyer d'un verre convexe des deux côtés en est éloigné d'un demi diametre, & que le foyer d'un verre plan convexe en est éloigné d'un diametre, la longueur d'un *telescope* est égale aux sommes des demi diametres des verres, quand ils sont tous les deux convexes des deux côtés; & lorsque l'un ou l'autre est plan convexe, cette longueur est égale à la somme du demi diametre du verre convexe des deux côtés, & du diametre de celui qui est plan convexe.

Mais comme le demi diametre du verre oculaire est fort petit, en comparaison de celui du verre objectif, on règle ordinairement la longueur d'un *telescope* astronomique sur la distance du foyer de son

verre objectif, c'est-à-dire sur son demi diamètre, si cet objectif est convexe des deux côtés, ou sur son diamètre, s'il est plan convexe. Ainsi l'on dit qu'un *télescope* est de 12 piés, quand le demi diamètre du verre objectif, convexe des deux côtés, est de 12 piés, &c.

Comme les myopes voient mieux les objets de près, il faut rapprocher pour eux le verre oculaire du verre objectif, afin qu'en sortant de cet oculaire, les rayons soient encore divergens.

Maniere de raccourcir le télescope astronomique; c'est-à-dire de faire un *télescope* qui étant plus court que les *télescopes*, grossira cependant autant les objets.

1°. Il faut ajouter dans un tuyau de lunette le verre objectif *E G*, fig. 43. qui soit un segment d'une sphere médiocre; que le premier verre oculaire *B D* soit concave de deux côtés, & placé dans le tube de maniere que le foyer du verre objectif *A* se trouve derrière lui, mais plus près du centre de la concavité *G*; alors l'image viendra se peindre au point *Q*, tel que *G A* sera à *G I*, comme *A B* est à *Q I*; enfin ajustez dans le même tube un autre verre oculaire convexe de deux côtés, & qui soit un segment d'un moindre sphere, de sorte que son foyer soit en *Q*.

Ce *télescope* grossira davantage le diamètre de l'objet, que si le verre objectif devoit représenter son image à la même distance *E Q*, & par conséquent un pareil *télescope* plus court qu'un *télescope* ordinaire doit faire le même effet que ce dernier. Cependant cette construction n'a pas réussi dans la pratique. On en devinera facilement la raison par ce que nous avons dit un peu plus haut sur les objectifs.

Le *télescope* terrestre ou *télescope* de jour, que l'on doit au pere Rheita, est un *télescope* composé de plus de deux verres, dont l'un est ordinairement un verre objectif convexe, & les trois autres des verres oculaires convexes. C'est un *télescope* qui représente les objets dans leur situation naturelle, comme celui de Galilée, mais qui en differe cependant, comme on vient de le voir, par le nombre & la forme de ses verres. On lui a donné le nom de *terrestre*, parce qu'il sert à faire voir pendant le jour les objets qui sont sur l'horison, ou aux environs.

Pour faire un *télescope* terrestre, ajustez dans un tube un verre objectif, qui soit convexe de deux côtés, ou plan convexe, & qui soit un segment d'une grande sphere; ajoutez-y trois verres oculaires, tous convexes des deux côtés, & segments de spheres égales, & disposez-les de maniere que la distance de deux de ces verres soit la somme des distances de leurs foyers, c'est-à-dire que les foyers de deux verres voisins se répondent.

Théorie du télescope terrestre; l'œil appliqué au foyer du dernier verre doit voir les objets d'une maniere très-distincte, droits & grossis, suivant la proportion de la distance du foyer d'un des verres oculaires *L K*, fig. 44. à la distance du foyer du verre objectif *A B*.

Car 1°. suivant ce que nous avons déjà dit, les rayons venant à frapper pareillement l'objectif, l'image de l'objet doit être représentée renversée à la distance du foyer principal; ainsi comme cette image est au foyer du premier verre oculaire, les rayons, après une seconde réfraction, deviennent paralleles, & venant à frapper le troisième verre, après y avoir subi une troisième réfraction, ils représentent l'image renversée de nouveau, c'est-à-dire une image droite de l'objet. Cette image se trouvant donc dans le foyer du troisième verre oculaire, les rayons, après une quatrième réfraction, deviennent paralleles, & l'œil les reçoit dans cette situation; par conséquent la vision doit être distincte, & l'objet doit paroître dans sa situation naturelle.

2°. Si *I Q* est égal à *I K*, c'est-à-dire, à la distance

du foyer du verre objectif, un œil placé en *M* doit voir le demi-diametre de l'objet grossi dans la proportion de *L M* à *K I*; mais le rayon *A Q* partant du foyer *Q* du verre objectif *A B*, après la réfraction, devient parallele à l'axe *I L*; par conséquent le premier verre oculaire *C D* le joint à l'axe en *M*, qui est la distance d'un demi-diametre.

Et comme le foyer du second verre oculaire *E F* est aussi en *M*, le rayon *F H*, après la réfraction, devient parallele à l'axe *N O*; de sorte que le troisième verre oculaire le joint à l'axe en *P*; mais les demi-diametres des verres *G H* & *C D*, sont supposés égaux; par conséquent *P O* est égal à *L M*; ainsi comme les angles droits en *O* & en *L* sont égaux, & que *H O* est égal à *C L*, l'angle *O P H* est égal à *C M L*; c'est pourquoi le demi-diametre de l'objet paroît le même en *P* & en *M*; & par conséquent il est grossi dans la proportion de *L M*, ou de *P O* à *K I*.

D'où il suit 1°. qu'un *télescope* astronomique peut aisément être changé en *télescope* terrestre, en y mettant trois verres oculaires au lieu d'un seul; & le *télescope* terrestre en *télescope* astronomique, en supprimant deux verres oculaires, la faculté de grossir demeurant toujours la même.

2°. Comme la distance des verres oculaires est fort petite, l'addition de deux de ces verres n'augmente pas de beaucoup la longueur du *télescope*.

Cette construction fait connoître évidemment que la longueur du *télescope* terrestre se trouve en ajoutant cinq fois le demi-diametre des verres oculaires au diamètre du verre objectif, si celui-ci est plan convexe, ou bien à son demi-diametre s'il est convexe des deux côtés.

Huyghens a observé le premier que c'est une chose qui contribue beaucoup à la perfection des *télescopes* tant astronomiques que terrestres, que de placer dans l'endroit où se trouve l'image qui rayonne sur le dernier oculaire, ou celui qui est le plus près de l'œil, que de placer, dis-je, un petit anneau de bois ou de métal, ayant une ouverture un peu plus petite que la largeur du verre oculaire. Par ce moyen on empêche les couleurs étrangères de troubler la clarté de l'objet, dont toute l'étendue renfermée dans ses propres bornes, vient frapper l'œil d'une maniere plus distincte & plus précise qu'elle ne pourroit faire sans cet anneau.

On fait quelquefois des *télescopes* terrestres à trois verres, dont Képler donna aussi la première idée. Ces *télescopes* représentent également les objets droits & grossis; mais ils sont sujets à de grands inconvéniens; car les objets y paroissent teints, barbouillés de fausses couleurs & défigurés vers les bords. On en fait encore à cinq verres, & jusqu'ici il avoit paru qu'ils ne pouvoient représenter les objets que d'une maniere assez foible & assez confuse à cause des rayons qui doivent être interceptés en passant par chacun de ces verres. Cependant M. Dolland, célèbre opticien anglois, a fait voir dernièrement par plusieurs excellentes lunettes à six verres, que l'interception de ces rayons n'étoit point autant qu'on l'imaginoit, un obstacle à la perfection des *télescopes*. Enfin, on fait depuis quelques années, en Angleterre, des lunettes d'approche de nuit, qui servent principalement sur mer pour suivre un vaisseau, reconnoître une côte, l'entrée d'un port, &c. Ces lunettes, dont la première idée nous paroît due au docteur Hook, sont composées d'un objectif d'un grand diamètre, afin qu'il puisse recevoir beaucoup de rayons, & de deux ou de quatre oculaires. Ces oculaires servent principalement à diminuer la longueur de ces lunettes, dans lesquelles on voit les objets renversés. Cet inconvénient est moindre qu'on ne le croiroit d'abord, parce que pour l'usage auquel on les destine, il suffit qu'elles puissent faire recon-

noître & distinguer sensiblement les masses. De plus, l'habitude de s'en servir doit bientôt diminuer, ou même cet inconvénient doit disparaître. Les Imprimeurs, comme on fait, par l'usage qu'ils ont de composer en renversant les lettres pour l'impression, lisent aussi-bien dans ce sens, comme si elles étoient droites.

Le *télescope* catoptrique ou cata-dioptrique, ou de réflexion, est principalement composé de miroirs en place de verres ou de lentilles; & au-lieu de représenter les objets par réfraction comme les autres, il les représente par réflexion. Voyez CATOPTRIQUE.

On attribue ordinairement l'invention de ce *télescope* à l'illustre Newton. Ses grandes découvertes en optique, les voies par lesquelles il a été mené à l'imaginer; le succès qu'il a eu en l'exécutant, ayant été le premier qui en ait fait un; enfin son nom, sont autant de titres auprès de beaucoup de personnes pour l'en regarder comme l'inventeur.

Cependant, s'il l'inventa, comme on n'en peut presque pas douter, par ce que nous rapporterons dans la suite, il ne fut pas le premier. Il ne commença à penser à ce *télescope*, comme il le dit lui-même, qu'en 1666, & trois ans auparavant, c'est-à-dire en 1663, Jacques Gregorie, savant géometre écossais, avoit donné dans son *optica promota*, sa description d'un *télescope* de cette espèce. Cassiegrain, en France, avoit eu aussi à-peu-près dans le même tems, une idée semblable; mais ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, c'est que la première invention de ce *télescope* date de plus de 20 ans auparavant, & appartient incontestablement au pere Merfenne.

En effet, on trouve dans la proposition septième de sa catoptrique, où il parle de miroirs composés, ces paroles remarquables. « On compose un grand miroir concave parabolique, avec un petit convexe, ou concave aussi parabolique, y ajoutant, si on veut, un petit miroir plan, le tout à dessein de faire un miroir ardent qui brûlera à quelque distance ce aux rayons du soleil. La même composition peut aussi servir pour faire un miroir à voir de loin, & grossir les especes, comme les lunettes de longue vue ». Immédiatement après, il dit encore la même chose, en supposant seulement qu'au-lieu du petit miroir parabolique, on lui en substitue un hyperbolique. Dans sa ballistique, il donne la figure de cette espèce de miroir, & on voit distinctement dans cette figure une grande parabole, au foyer de laquelle, ou plutôt un peu plus loin, se trouve une petite parabole qui réfléchit parallèlement au-travers d'une ouverture, faite dans le fond de la première, les rayons parallèles qui tombent sur celle-ci. Or ce qui montre que cette idée d'un *télescope* de réflexion n'étoit point, comme on le pourroit croire, de ces idées vagues qui passent par la tête d'un savant, & dont il parle souvent sans s'en être occupé, c'est ce qu'on trouve dans deux lettres de Descartes. Voyez la xxix & la xxxij. du vol. II. de ses lettres, où il semble répondre à ce pere, qui apparemment lui avoit demandé son sentiment touchant ces nouveaux *télescopes*.

« Les lunettes, dit-il, que vous proposez avec des miroirs, ne peuvent être ni si bonnes ni si commodes que celles que l'on fait avec des verres; 1°. pour ce que l'œil n'y peut être mis fort proche du petit verre ou miroir, ainsi qu'il doit être; 2°. qu'on n'en peut exclure la lumière comme aux autres avec un tuyau; 3°. qu'elles ne devroient pas être moins longues que les autres, pour avoir les mêmes effets, & ainsi ne seroient guere plus faciles à faire; & s'il se perd des rayons sur les superficies des verres, il s'en perd aussi beaucoup sur celles des miroirs.

Dans la seconde lettre, il ajoute: « Vos difficultés touchant les lunettes par réflexion, viennent de ce

» que vous considérez les rayons qui viennent parallèles d'un même côté de l'objet, & s'assemblent en un point, sans considérer avec cela ceux qui viennent des autres côtés, & s'assemblent aux autres points dans le fond de l'œil où ils forment l'image de l'objet. Car cette image ne peut être aussi grande, par le moyen de vos miroirs, que par les verres, si la lunette n'est aussi longue; & étant si longue, l'œil sera fort éloigné du petit miroir, à savoir de toute la longueur de la lunette, & on n'exclut pas si bien la lumière collatérale par votre tuyau ouvert de toute la largeur du grand miroir que par les tuyaux fermés des autres lunettes.

Ces deux passages sont si importants, que j'ai cru devoir les rapporter en entier. En effet ils prouvent que le P. Merfenne, comme nous l'avons dit, s'étoit fort occupé du *télescope* de réflexion, & que la construction qu'il comptoit lui donner, étoit toute semblable à celle qu'ils ont aujourd'hui; le grand miroir devant être (comme on le voit par les objections de Descartes) dans le fond d'un tuyau, & le petit miroir à une certaine distance. Ils montrent encore ce que l'on pouvoit conclure du passage de ce pere, rapporté plus haut, que dans la construction de son *télescope*, il n'y auroit point eu d'oculaire, les rayons devant être réfléchis parallèlement par le petit miroir, & entrer ainsi dans l'œil. Car Descartes insiste sur ce que l'œil n'y pourroit être mis aussi proche de ce miroir, qu'il étoit nécessaire, devant par cette construction en être éloigné de toute la longueur de la lunette.

Lorsque Descartes prétendoit que, pour voir les objets distinctement avec ces nouveaux *télescopes*, il falloit qu'ils fussent aussi longs que les autres; il n'étoit pas difficile de lui montrer qu'il se trompoit. Il oublioit qu'un objectif convexe des deux côtés a son foyer au centre de la sphere dont il fait partie, pendant qu'un miroir concave, & dont la concavité fait aussi partie de la même sphere, a son foyer une fois plus près, c'est-à-dire, à la moitié du rayon. Il n'étoit pas moins facile de répondre à la plupart de ses autres objections: cependant il est très-vraisemblable qu'elles empêcherent le P. Merfenne de s'occuper plus long-tems de ces nouveaux *télescopes*, & lui firent abandonner le dessein de les perfectionner, ou d'en faire exécuter. Tel est le poids des raisons d'un grand homme, qu'à-peine ose-t-on en appeler. Nous avons dit que ce pere avoit imaginé ce *télescope* plus de vingt ans avant que Gregorie en eût parlé; c'est ce qui est prouvé par le tems où ces lettres de Descartes que nous avons rapportées, ont été écrites. On voit par la date de celles qui suivent, qu'elles le furent à-peu-près vers le milieu de l'année 1639. Au reste, la vérité nous oblige de dire, que si elles furent écrites dans ce tems-là, elles ne furent publiées que plus de vingt ans après la date de leur première impression, n'étant que du commencement de 1666. Ainsi Gregorie ne pouvoit les avoir vues; mais il auroit bien pu avoir connoissance du traité de l'optique & de la catoptrique du P. Merfenne, d'où nous avons tiré le passage que nous avons rapporté: car la publication de ce traité est antérieure de quinze ans, ayant été imprimé dans l'année 1651.

Il paroît par les paroles de Descartes, que la considération des rayons qui se perdent en passant à-travers le verre, engagea le P. Merfenne à imaginer le *télescope* de réflexion. Gregorie y fut conduit par une raison à-peu-près semblable; mais qui étoit d'autant mieux fondée, qu'elle portoit sur l'impossibilité qui paroïssoit alors de donner aux *télescopes* dioptriques une certaine perfection. En effet, comme les verres hyperboliques qu'on vouloit substituer aux verres sphériques, pour produire une réunion plus par-

faite des rayons, avoient eux-mêmes un très-grand inconvénient, en ce qu'il falloit les faire fort épais, dès qu'on vouloit que l'image dans un *télescope* qui grossissoit à un certain point, fût suffisamment lumineuse; il s'ensuivoit que ces verres hyperboliques par une grande épaisseur, devoient intercepter un grand nombre de rayons. Ce nouvel obstacle à la perfection de ces *télescopes*, donna donc à Gregorie, comme il le rapporte lui même, l'idée de substituer des miroirs aux verres, & de faire un *télescope* de réflexion. Mais quelques tentatives qu'il fit, & il en fit beaucoup, elles ne furent point heureuses. Il eut le chagrin, faute d'être secouru par d'habiles artistes, de ne point jouir de sa découverte, & voir avec ce nouveau *télescope*. Il étoit réservé à Newton d'en prouver la possibilité par des essais heureux, & de montrer incontestablement les avantages par ses découvertes. Car, comme elles lui apprirent que les différens rayons dont un seul rayon est composé, ne sont pas également réfrangibles; il en conclut qu'il étoit impossible quelque forme qu'eût une lentille, soit sphérique, soit hyperbolique, qu'elle pût réunir tous les rayons dans un même point, & par conséquent qu'il n'y eût de l'iris. Il trouva, comme on le voit dans son optique, que les plus grandes erreurs dans la réunion des rayons au foyer, qui viennent de la figure sphérique d'une lentille, sont à celles qui naissent de l'inégale réfrangibilité de différens rayons, comme 1 à 1200: il résulta de-là que toutes les peines que l'on s'étoit données pour avoir des verres hyperboliques, étoient inutiles; puisque l'erreur qui naissoit de la sphéricité des lentilles étoit peu sensible par rapport à l'autre, & que l'inégale réfrangibilité des rayons limitoit entièrement la perfection des *télescopes* dioptriques. Mais ces difficultés ne devoient point avoir lieu, lorsque ces objets seroient vus par réflexion, la lumière dans ce cas ne se décomposant point; Newton devoit donc être conduit en conséquence à imaginer une manière de les voir de cette façon, ou en d'autres termes, à inventer le *télescope* de réflexion, & c'est ce qu'il fit. Il fit plus, comme nous l'avons dit. Il en construisit un d'un peu plus de six pouces de long, avec lequel il pouvoit lire de plus loin qu'avec une bonne lunette d'approche ordinaire avec un oculaire concave, & qui avoit quatre piés de long. Il avoit seulement le défaut de représenter les objets d'une manière un peu obscure, ce qu'il attribua à ce qu'il grossissoit un peu trop, & à ce que plus de rayons se perdoient en se réfléchissant de dessus le miroir, qu'en passant à-travers ce verre. Plus bas, il nous dit que cette invention n'attendoit que la main d'un habile artiste, pour être portée à sa perfection. Par cet exposé, il paroît presque hors de doute que Newton imagina le *télescope* de réflexion, comme l'avoit fait avant lui le P. Mersenne, & après ce pere, Gregorie & Casségrain. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il ne fut pas le premier qui en ait eu l'idée, on ne lui en doit pas moins cet instrument, par la manière dont il en établit & en prouva les avantages, & par les soins qu'il se donna pour l'exécuter. Cependant, malgré ce qu'on en pouvoit espérer, il se passa un long-tems, sans que personne tentât d'en faire. Ce ne fut qu'en 1719 que M. Hadley, de la société royale de Londres, parvint à en faire deux de 5 piés 3 p. d'Angleterre, qui réussirent si bien, qu'avec un de ces *télescopes* il voyoit les satellites de Jupiter & de Saturne aussi distinctement qu'avec un de ces *télescopes* ordinaires de 123 piés. M. Hadley ayant communiqué depuis à M. Bradley, astronome du roi & à M. Molyneux, ses lumières sur l'exécution de cet instrument, ces Messieurs s'affocièrent pour tâcher d'en faire de 26 pouces de long: leur but principal dans cette entreprise étoit de si bien perfectionner

l'art des *télescopes*, que les plus habiles artistes de Londres pussent en faire à un prix raisonnable, & sans s'exposer à se ruiner par des essais infructueux. Ce noble dessein, qu'on ne peut trop louer, fera éternellement honneur à ses auteurs: & il seroit bien à souhaiter pour le progrès des arts, qu'il trouvât un plus grand nombre de généreux imitateurs. Ces Messieurs ayant réussi, communiquèrent en conséquence à M. Scuflet, habile opticien, & à M. Héarne, ingénieur pour les instrumens de Mathématique, tout ce qu'ils savoient sur cette matière. Depuis ce tems-là ces *télescopes* sont devenus communs de plus en plus: on en a fait non seulement en Angleterre, mais encore en Hollande, en France, &c.

MM. Paris & Gonichon associés, & M. Passémant méritent ici une place & nos éloges, pour avoir eu le courage de tenter de faire de ces *télescopes*, & y avoir réussi sans aucun des secours qu'avoient eu les opticiens anglois. Les premiers *télescopes* de MM. Paris & Gonichon furent faits vers l'année 1733; ceux de M. Passémant un an ou deux après. Depuis, ces célèbres artistes n'ont cessé de perfectionner cet instrument, & il auroit été à souhaiter qu'on les eût encouragés davantage, pour qu'ils eussent pu porter cette partie de l'optique aussi loin que les Anglois.

Avant de terminer cette histoire des *télescopes* de réflexion, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il se passa près de 60 ans, en ne datant que depuis Gregorie, avant qu'on parvint à faire de ces *télescopes* avec quelque succès, pendant qu'à peine connoît-on un intervalle entre le tems de l'invention du *télescope* dioptrique, & son exécution. La raison en est simple: on savoit déjà polir les verres, & leur donner la forme convexe ou concave; tout étoit ainsi préparé pour leur réussite: mais il n'en étoit pas de même des autres. L'art de polir des miroirs, & de leur donner la forme qu'on desiroit, n'étoit pas encore connue. Gregorie, comme on l'a vu, y échoua, & malgré les espérances de Newton, ce ne fut que longtems après la publication de son optique, que MM. Hadley, Bradley & Molineux parvinrent à faire de ces *télescopes*: tant il est vrai que la pratique, si souvent méprisée par les savans, vains de leurs spéculations, est importante, & que faute d'être assez cultivée, nombre d'inventions heureuses restent long-tems inutiles, ou même font quelquefois perdues.

Pour procéder avec plus d'ordre, nous commencerons par donner la description du *télescope* de Gregorie qui est aujourd'hui le plus en usage, & la théorie de ses effets. Nous dirons ensuite en quoi en diffère celui de Casségrain, & enfin celui de Newton: nous parlerons des avantages respectifs des uns & des autres, & de leurs inconvéniens: nous ferons voir particulièrement en quoi celle de Newton l'emporte sur les deux autres. Nous ajouterons quelque chose sur la composition des miroirs & sur la manière de les polir. Enfin nous ferons tout notre possible pour dire tout ce qui est nécessaire sur ce *télescope*, sans cependant entrer dans un détail trop étendu & qui nous meneroit non à faire un article, mais un livre.

Construction du télescope de Gregorie. Cet instrument est composé d'un tube $f g B A A$, & d'un plus petit tube $I B K A m o$; dans le fond du grand tube en $F F$ est un grand miroir concave percé à son centre d'une ouverture d'un $\frac{1}{2}$ pouce de diamètre, ou aux environs. En f est un autre miroir concave $a c b$ d'un $\frac{1}{2}$ p. de diamètre, dont la concavité fait partie d'une plus petite sphere que le grand miroir, & qui est placé de façon que son foyer t se trouve un peu au-delà du point T , foyer de grand miroir: en $K m$ est placé une lentille ou un oculaire i .

Théorie de ce télescope. La construction précédente

bien entendue, on conçoit facilement que les rayons partant d'un objet éloigné P peuvent être regardés comme parallèles, ainsi tombant sur ce grand miroir en FE , ils seront réfléchis & réunis à son foyer en T , où ils formeront l'image de l'objet, mais divergens de ce point, ils tomberont sur le petit miroir acb , d'où ils seront encore réfléchis; & comme par sa position & sa courbure, il doit réunir ces rayons au point q , ces rayons divergens une seconde fois, entreront dans l'oculaire L . Or par la construction le point q étant le foyer de l'oculaire, ils en sortiront nécessairement parallèles. Et, comme nous l'avons dit plus haut, tous les objets vus par des rayons parallèles, étant vus distinctement, l'on verra de même l'objet P qui est fort éloigné du *telescope*. Pour savoir maintenant dans quel rapport l'objet est grossi; on fera attention à ceci, que la grandeur apparente d'un objet est toujours comme l'image qui s'en forme dans l'œil, & que cette image est toujours proportionnelle à l'angle sous lequel on voit l'objet; il n'est donc question que de trouver le rapport de l'angle plq , ou RoL , à l'angle SET , angle sous lequel on le verroit, si l'œil étoit placé en E . Or on fait, par les loix de la catoptrique (*Voyez Miroir concave, &c.*), que l'image d'un objet qui se forme au foyer d'un miroir concave est toujours déterminée par un rayon PEs , que l'on suppose venir de l'extrémité de l'objet, & passer par le centre E . La grandeur de l'image de l'objet P au foyer du miroir AB sera donc ST ; mais de même la grandeur de cette image après la seconde réflexion en ab sera déterminée par un rayon sep , passant par e centre du petit miroir ab , elle sera donc e égale à pq , plq , ou son égal RoL , fera donc l'angle sous lequel on verra l'image, au-travers de l'oculaire o . On fait de plus que de petits angles qui ont même sinus, peuvent être regardés comme étant en raison inverse de leurs côtés. L'angle TeS sera donc à l'angle TES comme TE à Te ; mais les angles TeS & peq étant opposés au sommet sont égaux, l'angle peq sera donc à l'angle TES , comme TE à Te ; l'angle pql est à l'angle peq , comme eq , ql , on aura donc ces deux analogies; l'angle TeS ; l'angle TES :: TE ; Te : l'angle pql ; l'angle TeS :: eq , ql . Or en les multipliant, il viendra que $Lp \times ql$. $LT \times ES$:: $TE \times eq$: $Te \times ql$, donc l'objet vu à travers le *telescope* sera grossi dans la raison de $\frac{TE \times eq}{Te \times ql}$ mais par les principes de la catoptrique. *Voyez Foyer, Miroir concave, &c.* on a que tT . tc :: tc . tq , & en divisant, & en renversant que te , tT ou Te : tT :: tq , te ou eq : te , c'est-à-dire, en permutant que Te : eq :: tT : te :: te : tq ; donc en substituant à la place d' eq , & de Te leurs proportionnels tq , te ; on aura que l'objet sera grossi dans la raison de $\frac{TE \times tq}{te \times ql}$ ou dans la raison composée de la distance du foyer du grand miroir, à celle du foyer du petit, & de la distance du foyer du petit miroir au lieu de l'image après la seconde réflexion, à la longueur du foyer de l'oculaire, comme il y a deux réflexions; on voit que l'objet qui doit être vu dans sa situation naturelle: car si après la première il est renversé, il l'est encore de nouveau après la seconde; & par conséquent l'image se trouve dans la même situation que l'objet. Telle est en général la théorie de ce *telescope*.

Telescope de Casségrain. Le *telescope* proposé par M. Casségrain, ne diffère de celui de Gregorie que nous venons de décrire, que par la forme du petit miroir, qui est convexe dans ce *telescope*, au lieu d'être concave; c'est pourquoi nous n'entrerons dans aucun détail sur sa théorie. Nous dirons seulement qu'il résulte de cette forme deux choses; 1°. qu'on peut le faire plus court que celui de Gregorie; 2°. qu'au lieu de représenter comme celui-ci, les ob-

jets dans leur situation naturelle, il les renverse. On concevra facilement le premier point, si l'on fait attention que le petit miroir étant convexe, il ne peut faire tomber les rayons qu'il réfléchit, sur l'oculaire, sous le même angle, que le petit miroir concave de la même sphéricité, & auquel on le suppose substitué, qu'autant qu'il est placé plus près du grand miroir, d'un espace égal au double de la distance de leur foyer. Car en décrivant le *telescope* de Gregorie, nous avons dit, que le petit miroir devoit être placé de façon que son foyer fût un peu au-delà de celui du grand miroir, afin que les rayons après la réflexion fussent convergens vers le foyer de l'oculaire. Le petit miroir convexe dans le *telescope* de Casségrain, doit donc être placé en-deçà du foyer du grand miroir, d'une quantité telle que son foyer virtuel tombe au même point où se seroit trouvé celui du petit miroir concave. En effet, en y réfléchissant, on verra par-là que les rayons, après la réflexion de dessus ce petit miroir, convergeront vers le même point, que s'ils avoient été réfléchis de dessus le petit miroir concave. Il suit de-là, comme on voit, qu'on peut faire ce *telescope* plus court que celui de Gregorie, de deux fois la distance du foyer du petit miroir. En second lieu, nous avons dit, qu'il renverroit les objets, c'est ce qui ne fera pas plus difficile à comprendre; car après la seconde réflexion sur le petit miroir convexe, les parties de l'image se trouveront encore du même côté de l'axe du *telescope*, qu'elles se seroient trouvées au foyer du grand miroir, c'est-à-dire que celles qui se seroient trouvées à droite, seront de même à droite, après cette réflexion. Parce que pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que les rayons ne se croisent pour arriver à leur foyer, que comme ils auroient fait pour arriver au foyer du grand miroir. Or, comme nous l'avons dit, en parlant du *telescope* de Gregorie, l'image de l'objet est renversée à ce foyer, elle le sera donc encore après la seconde réflexion, & ainsi en entrant dans l'œil, après avoir traversé l'oculaire. Comme ce *telescope* peut être plus court que celui de Gregorie, de deux fois la distance du foyer du petit miroir, & qu'il grossit un peu plus; il s'ensuit qu'on peut l'employer avec avantage dans l'astronomie, où comme nous l'avons déjà dit, il est indifférent que les objets soient renversés, par exemple, dans la chaise marine de M. Grurin, où il importe que l'instrument soit le plus court possible. Au reste, cette construction paroît jusqu'ici avoir été assez négligée, malgré les avantages dont nous venons de parler. On lui a préféré celle de Gregorie & celle de Newton, quoique pour l'astronomie, ce *telescope* paroît avoir l'avantage sur celui de ce grand homme, par la plus grande facilité que l'on a de trouver les objets. En effet, dans le sien, comme on le verra dans un moment, on est obligé de fixer sur le tube une lunette, dont l'axe est parallèle à celui du *telescope*, pour le diriger avec plus de facilité vers l'objet qu'on veut observer.

La seule chose qu'on pourroit objecter en faveur de ce dernier, c'est qu'il est plus commode pour observer les astres très-près du zénith.

Telescope de Newton ou newtonien. Le *telescope* de Newton, diffère de celui de Gregorie & de Casségrain, en ce que le grand miroir concave n'est point percé, que le petit miroir n'est ni convexe, ni concave; mais simplement plan, elliptique, & incliné à l'axe du *telescope* de 45 deg. enfin, que l'oculaire convexe est placé sur le côté du *telescope* dans la perpendiculaire à cet axe, tirée du centre du petit miroir. Ainsi dans ce *telescope*, le grand miroir réfléchit les rayons qui viennent de l'objet, sur le petit, qui les réfléchit à son tour sur l'oculaire, d'où ils sortent parallèles. Pour cet effet, le petit miroir est placé en-

deçà du foyer du grand, d'un espace tel qu'il est égal à la distance du centre de ce petit miroir au foyer de l'oculaire. De façon, que les rayons après avoir été réfléchis sur ce miroir, allant se réunir en un point entre lui & l'oculaire, ce point est le foyer de ce dernier. Cela suffira pour entendre la théorie de ce *télescope*, en se rappelant ce que nous venons de dire sur celle du *télescope* de Gregorie, &c. Voyez la *figure*.

Par cette construction, on comprendra facilement que dans ce *télescope*, on doit voir les objets renversés. En effet, comme nous l'avons déjà dit, l'image de l'objet est renversée au foyer du grand miroir, & comme sa position ne change point, par la réflexion sur le petit, les parties de cette image qui étoient en-haut, restent encore en-haut; de même celles qui étoient en-bas restent encore en-bas. Il s'ensuit que l'œil doit voir cette image dans la même situation qu'avant cette réflexion, & ainsi voir les objets renversés; un oculaire convexe, comme nous l'avons dit plusieurs fois, ne changeant rien à la situation de l'image peinte à son foyer.

Par la position de l'œil dans ce *télescope*, il est assez difficile de le diriger vers un objet; c'est pourquoi pour y parvenir avec plus de facilité, on place dessus une petite lunette dioptrique, dont l'axe est parallèle à celui du *télescope*. Les Anglois l'appellent un *trouveur*, nous pourrions l'appeler en françois un *directeur*. Cependant malgré ce secours, on a encore quelquefois de la peine à diriger cet instrument. Sans cet inconvénient, ce *télescope* seroit préférable, à plusieurs égards, aux deux autres; car le grand miroir n'étant point percé, & le petit miroir étant placé dans une position oblique, il s'ensuit, qu'il y a bien moins des rayons du centre perdus, & l'on fait, qu'ils sont les plus précieux, parce qu'ils sont les seuls qui se réunissent véritablement en un point, c'est-à-dire au quart du diamètre. Aussi Newton prétendoit-il que son *télescope* étoit fort supérieur à celui de Gregorie, & qu'avec celui-ci on devoit voir les objets fort imparfaitement. En effet, la théorie sembloit l'annoncer ainsi; cependant l'expérience a montré, que lorsqu'il est bien exécuté, il représente les objets avec beaucoup de netteté, & aussi-bien que celui de Newton: une partie des inconvénients qu'une rigueur géométrique y faisoit voir dans la théorie, disparaissant dans la pratique. Au reste, comme toutes les fois qu'un objectif est plus parfait, qu'il réunit plus de rayons, & qu'il les réunit d'une manière plus exacte, l'oculaire peut être d'un foyer plus court, d'où il résulte que l'instrument aura plus de puissance pour grossir les objets; de même, dis-je, dans le *télescope* de Newton, le miroir concave réunissant plus de rayons, & d'une manière plus précise, l'oculaire peut être d'un foyer plus court; d'où, comme nous venons de le dire, ce *télescope* pourra grossir davantage. Au reste, ces *télescopes* étant de différentes longueurs, leur puissance de grossir sera comme leur champ, ou comme les diamètres des miroirs, diamètres qui doivent être entr'eux comme les cubes des racines quarrées des longueurs respectives des *télescopes*. Lorsque le grand miroir d'un *télescope* Newtonien est aussi parfait qu'il est possible, le rapport dans lequel il grossit les objets, est à celui dans lequel il grossiroit dans celui de Cassegrain, toutes choses étant d'ailleurs égales, dans le rapport de 6 à 5.

Lorsque nous avons parlé du *télescope* de Gregorie, nous avons simplement exposé sa construction & la théorie de ses effets, afin de commencer par en donner une idée générale; il faut maintenant entrer dans un détail plus particulier.

Nous avons supposé qu'il n'avoit qu'un oculaire convexe; dans la pratique on lui en donne toujours deux actuellement pour augmenter un peu son champ.

Voici sur quoi cela est fondé, & comment on détermine les foyers de ces oculaires, supposant que l' x soit la distance focale (il faut nous permettre ce mot) du simple oculaire lk ; si on prend vers les miroirs $lm = 2lx$, & $ln = \frac{1}{3}lm$, & qu'au lieu de l'oculaire lk , on en substitue deux autres en m & en n , dont les foyers soient respectivement comme lm & ln ; le *télescope* grossira autant qu'auparavant, & son champ sera plus net & plus exempt d'iris vers les bords; c'est pourquoi on pourra même l'augmenter un peu, s'il étoit auparavant suffisamment distinct. Car ayant partagé m en deux également au point q ; on aura par la construction $qn = nl$, & ayant fait $mf = ml$, on aura xf est à xm & xm à xq , comme 3 à 1. Ainsi les rayons du pinceau principal, qui par la réflexion, auroient convergés vers x , seront maintenant réfrangés au travers de l'oculaire m , en q , & traversant ensuite l'oculaire n sortiront parallèlement. Il suit de-là, que par le moyen de l'oculaire m , l'image ax sera réduite à l'image pq , terminée en p , par la ligne $m\omega$: tirant donc la ligne mn , on aura les deux triangles isocèles & semblables mpn , $m\omega l$; d'où il suit que l'œil dans un point quelconque o , verra l'objet sous un angle pnq , ou ωlx , c'est-à-dire de la même grandeur, qu'avec le simple oculaire l . Maintenant, pour prouver que si l'on partage la ligne ln , en deux également au point o , l'œil placé dans ce point verra le plus grand champ possible, supposant qu' ag soit le rayon d'un pinceau oblique, qui tombe sur l'oculaire m , dans une ligne parallèle à son axe; après la réfraction, il tendra vers l , foyer principal de cet oculaire, jusqu'à ce que rencontrant l'autre oculaire n , il en sortira dans la ligne ho , parallèle à pn , & partagera en deux également la ligne nl au point o . Et puisque tous les rayons de ce pinceau sortiront parallèles à ho , & extrêmement près de cette ligne; nous pourrons en conséquence prendre ce point o pour la place de l'œil.

Supposons maintenant que les oculaires m , n , soient ôtés, le rayon parallèle ag tombera sur l'oculaire simple Kl en K , & sera réfrangé dans la ligne Kl , parallèle à $l\omega$, à laquelle tous les autres rayons de ce pinceau sont aussi parallèles. Mais la vision d'un objet, produite par les mêmes rayons, est plus distincte lorsque l'œil est placé en O , que lorsqu'il est placé en i , parce que plus la distance focale d'un oculaire a un grand rapport avec son diamètre, plus cette vision se fait distinctement. Or les rapports des distances focales aux ouvertures respectives des oculaires m , n , c'est-à-dire de lm à mg & de ln à nh , sont chacun en particulier dans la raison double du rapport de la distance focale de l'oculaire l à son ouverture ou à son champ, c'est-à-dire de celle de L à li ou lx à lK ; donc, comme nous venons de le dire, ils procureront une vision plus distincte.

On augmentera encore la netteté, en faisant les oculaires m , n plans convexes, & en tournant leur côté plan vers l'œil, de façon que leur seconde réfraction des rayons dans l'air, qui contribue beaucoup plus à la production des iris, que leur première, sera moindre qu'elle n'auroit été en les tournant dans le sens contraire.

La grandeur du grand miroir étant donnée, il est important de déterminer celle du petit. Pour cet effet,

Soit T le foyer, & TC la distance focale du grand miroir, AB , BA , CA la moitié de son diamètre, CB le demi-diamètre de son trou, au-travers duquel la dernière image ax de l'objet éloigné, PQ est réfléchi par le petit miroir aca . Si l'on suppose que les rayons QA , QA , les plus éloignés de l'axe & qui lui sont parallèles, passent après la première réflexion par le foyer T , & aillent tomber sur le petit miroir en a , a , la surface, donc la largeur sera aca ,

fera suffisante pour recevoir tous les principaux rayons & les réfléchir en x , centre de la dernière image. Et si le petit miroir est moins grand que aa , quelques rayons, après la première réflexion, passeroient au-delà & seroient perdus; & s'il est plus large que aa , il interceptera une plus grande quantité de rayons qui seront aussi perdus.

Quant au diamètre du trou BB du grand miroir, s'il est plus grand que aa , quelques-uns des rayons les plus intérieurs y entreroient & seroient perdus; & s'il est moindre que aa , dont l'ombre est plutôt plus grande que lui, il n'en tombera pas davantage de rayons sur le miroir, que s'il étoit aussi grand. C'est pourquoi le point x , auquel ces rayons sont réfléchis, sera aussi éclairé qu'il est possible, lorsque la largeur aa sera suffisante pour recevoir le pinceau de rayons principal, & que BB ne fera pas plus grand que aa . Supposant que le trou dans le grand miroir reste de la grandeur que nous venons de déterminer; si l'on augmente le petit miroir d'une petite zone, dont la largeur soit à la largeur de la moitié de la première image, comme la distance entre les deux miroirs est à la distance focale du plus grand, la dernière image sera alors éclairée d'une manière uniforme, mais un peu moins vivement que son centre ne l'étoit auparavant, par la perte d'autant de lumières que cette zone en intercepte. Car ayant tiré les lignes AS, AS , l'arc aca coupera l'une en b ; & s'il est prolongé, touchera l'autre en d , & alors les rayons tombant du point P sur l'arc AA , & appartenant à S , après leur première réflexion seront tous reçus sur l'arc bcd , & en seront réfléchis en x ; & en tournant cet arc c, a, d , autour de l'axe CT , le petit miroir aca sera augmenté d'une zone de la largeur ad , & recevra tous les rayons, partant d'un objet circulaire décrit par PQ , tourné sur le même axe QC . Or par les figures semblables Aad, ATS , on aura $ad.TS :: (Aa:AT::)Cc.CT$. Donc, &c.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, que l'image

de l'objet sera plus vive lorsque le diamètre du petit miroir sera de la grandeur déterminée par la règle précédente, & qu'elle sera d'une lumière plus uniforme, mais moins vive, quand on augmentera ce petit miroir dans la proportion que nous venons de donner. M. Short, célèbre opticien de Londres, & qui paroît jusqu'ici l'avoir emporté sur tous les artistes qui ont fait des *télescopes* de réflexion, préfère de donner au petit miroir un peu plus de largeur qu'à l'ouverture du grand, & cela dans la raison de 6 à 5.

Nous avons supposé que le diamètre du grand miroir étoit donné, cependant c'est une des parties du *télescope* qui doit être déterminée avec non moins d'attention que les autres; car s'il est trop grand pour la distance de son foyer, l'image sera confuse, les rayons qui la composeront n'étant pas assez parfaitement réunis; s'il est trop petit, l'image ne sera pas assez éclairée, & il n'embrassera pas un assez grand champ. Newton prescrit néanmoins de le faire un peu plus grand que les proportions des autres parties ne le comportent, voulant que le champ du *télescope* soit limité d'une autre manière; c'est-à-dire par une petite plaque percée & située près de l'oculaire. Et comme la détermination de l'ouverture de cette plaque, pour qu'en écartant tous les rayons qui pourroient troubler ou altérer la netteté de l'image, elle ne diminue cependant point trop le champ du *télescope*, n'est pas moins importante que celle de la grandeur de ce miroir, & qu'il y a encore plusieurs parties qui méritent également d'être déterminées; nous croyons ne pouvoir mieux faire que le donner ici la table calculée par le docteur Smith, pour les dimensions des diverses parties de *télescopes* de différentes longueurs, depuis 5 pouces jusqu'à 5 piés. Voyez son *Optique*. Elle est calculée sur les mesures d'Angleterre, dont le pié & par conséquent le pouce est au nôtre comme 107 est à 114.

TABLE des dimensions de quelques télescopes de la forme de ceux de Grégoire, & des rapports dans lesquels ils grossissent.

Distances du foyer du grand miroir.	Distances de l'image au-delà de ce miroir, après la seconde réflexion.	Distances du foyer du grand miroir au petit miroir.	Distances du foyer du petit miroir.	Demi-diamètres du grand miroir.	Demi-diamètres du petit & pareillement du trou du grand miroir.	Distances du foyer de l'oculaire.	Rapports dans lesquels les objets sont grossis.
Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.
5, 65.	2, 987.	1, 131.	1, 106.	0, 773.	0, 155.	1, 223.	39, 69.
9, 60.	4, 923.	1, 653.	1, 5.	1, 15.	0, 198.	1, 565.	60, 60.
15, 50.	7, 948.	2, 343.	2, 148.	1, 652.	0, 250.	1, 973.	86, 46.
36, 4.	4, 724.	3, 724.	3, 432.	3, 132.	0, 324.	2, 561.	165, 2.
60, 6.	6, 391.	5, 391.	5, 012.	4, 605.	0, 414.	3, 271.	242, 94.

La table que nous venons de donner n'a été calculée, comme on peut le voir, que pour un oculaire, afin de simplifier le calcul. Mais comme on en emploie toujours deux actuellement, voici une autre petite table qui enseignera la distance de leurs foyers

respectifs, celle où ils doivent être l'un de l'autre l'ouverture du modérateur de la lumière, &c. elle se rapporte à la figure avec laquelle on a expliqué la substitution des deux oculaires à un seul.

TABLE des dimensions & des positions des deux oculaires.

Distances du foyer du grand miroir.	Distances du premier oculaire de la face extérieure du grand miroir.	Distances de la face postérieure du premier oculaire à la face postérieure du second.	Distances du foyer du premier oculaire.	Distances du foyer du second oculaire, & du point où l'on doit placer le modérateur de la lumière.	Distance de l'oculaire de l'ouverture par laquelle on doit regarder.	Demi-diamètre du trou du modérateur de la lumière.
Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.
5, 65.	1, 764.	1, 631.	2, 446.	0, 815.	0, 408.	0, 136.
9, 60.	3, 358.	2, 087.	3, 130.	1, 043.	0, 522.	0, 174.
15, 50.	5, 975.	2, 631.	3, 946.	1, 315.	0, 658.	0, 220.
36, 1.	1, 439.	3, 415.	5, 122.	1, 707.	0, 854.	0, 286.
60, 2.	2, 783.	4, 289.	6, 434.	2, 144.	1, 072.	0, 359.

Ces tables ont été calculées d'après un excellent *télescope* de M. Short de 9 pouces de foyer, dont voici les dimensions.

	pouc.	décim.
Distance focale du grand miroir,	9,	6.
Son diamètre,	2,	3.
Distance focale du petit miroir,	1,	5.
Sa largeur,	0,	6.
Diamètre du trou dans le grand miroir,	0,	5.
Distance du petit miroir au premier oculaire,	14,	2.
Distance entre les deux oculaires,	2,	4.
Distance focale du premier oculaire,	3,	8.
Distance focale du second ou du plus près de l'œil,	1,	1.

D'après ce que nous avons dit sur la manière de déterminer les parties principales du *télescope*, & d'après ces tables, on pourra facilement en construire un : nous pourrions ajouter ici la manière de calculer les dimensions de toutes les parties d'un *télescope*, ou de résoudre ce problème ; la longueur d'un *télescope* étant donnée, déterminer les proportions de toutes ses parties, pour qu'ayant le degré de distinction & de netteté requis, il y grossisse dans le plus grand rapport possible, en conservant cette netteté ; mais ce problème nous jetteroit dans trop de détail, & dans une analyse trop étendue : nous en dirons de même de plusieurs choses que nous pourrions ajouter sur la théorie de ce *télescope* ; de plus, la pratique a tant d'influence dans la perfection de cet instrument, que si les miroirs ne sont pas d'une forme très-régulière, si le poli n'en est pas dans la plus grande perfection, quand même on auroit observé avec la plus grande précision toutes les proportions requises dans sa construction, il ne feroit qu'un effet médiocre. Messieurs Bradley & Molineux, dont nous avons parlé, quoique parfaitement instruits de ces proportions, & éclairés des lumières que M. Hadley avoit acquises sur la fabrication de cet instrument, & leur avoit communiquées, firent, avant de réussir, nombre d'essais infructueux. En effet, lorsque ces miroirs ne sont pas d'un métal assez compact, assez dur pour prendre le plus beau poli, & réfléchir la plus grande quantité de rayons possibles, lorsqu'ils ne sont pas de la forme la plus exacte, ils rendent les images des objets d'une manière tout-à-la-fois confuse & obscure. On fait que les irrégularités dans la forme des miroirs, produisent des erreurs six fois plus grandes que celles que produiroient les mêmes irrégularités dans un objectif. Cette difficulté d'avoir des miroirs de métal, qui n'absorbassent pas beaucoup de rayons, a fait conseiller à Newton, dans son optique, de faire les miroirs de *télescope* de verre ; il tenta même de faire un *télescope* de quatre piés, avec un miroir de cette espèce ; mais, comme il nous l'apprend, quoique ce miroir parût d'une forme très-régulière & bien poli, aussi-tôt qu'on l'eut mis au teint, on y découvrit un grand nombre d'irrégularités, & enfin il ne réfléchissoit les objets que d'une manière fort obscure & fort confuse. Cependant M. Short, dont nous venons de parler, a été depuis plus heureux ; il a fait plusieurs *télescopes* avec ces miroirs, qui ont fort bien réussi, & un entr'autres de quinze pouces de foyer, avec lequel on lisoit (*les Transac. philos.*) à deux cens trente piés ; mais l'extrême difficulté de faire ces miroirs, par la peine qu'on a à rendre les deux surfaces convexes & concaves, bien parallèles l'une à l'autre, les a fait abandonner : on n'en fait presque plus aujourd'hui que de métal ; ce seroit peut-être ici le lieu d'exposer les moyens nécessaires pour les bien former & les bien polir ; cependant, comme le dit Newton, c'est un art que la pratique peut beaucoup mieux enseigner, que les préceptes : au reste on trouvera à l'article MIROIR, ce qu'il est

nécessaire de savoir pour faire ces miroirs. Quant à leur composition, il y en a un si grand nombre, qu'il seroit difficile de déterminer quelle est la meilleure. M. Hadley, dont nous avons déjà parlé, rapporte qu'il en a essayé plus de cent cinquante, & qu'il n'en a trouvé aucune qui fût exempte de toutes espèces de défauts. En voici une cependant qu'il regarde comme excellente, & comme la meilleure ; le seul défaut qu'elle a est d'être couteuse.

Prenez du cuivre rouge, de l'argent, du régule d'antimoine, de l'étain, de l'arsenic ; faites fondre, & coulez le tout dans des moules de laiton fort chauds. Voici une autre composition que M. Passavant a bien voulu nous communiquer, & qu'il nous a dit réussir très-bien. Un miroir de cette composition ayant été exposé aux injures de l'air pendant plusieurs années, n'en fut ni alteré ni terni.

Prenez vingt onces de cuivre, neuf onces d'étain de mélac, le tout étant en fusion un quart d'heure, après l'avoir remué deux ou trois fois avec une barre de fer, versez-y sept gros de bon antimoine cru, remuez le tout, & le laissez en fusion pendant quinze ou vingt minutes, en prenant garde aux vapeurs qui s'en élèvent. On voit ici la liaison des sciences, les unes avec les autres : car ce seroit un beau présent que la chimie feroit à l'optique, si elle lui fournissoit un métal compact, dur, peu susceptible des impressions de l'air, & capable de recevoir le plus beau poli, & de réfléchir le plus grand nombre de rayons. Cette circonstance de réfléchir le plus grand nombre de rayons est si importante, & mérite tant d'attention, que dans les *télescopes* de réflexion, les objets ne paroissent jamais éclairés d'une manière aussi vive que dans les *télescopes* de réfraction, ou dioptrique, parce que dans ces derniers il y a moins de lumière de perdue par son passage à-travers plusieurs verres, qu'il n'y en a dans les premiers, par l'imperfection de la réflexion. Cet effet est tel que dans un *télescope* de réflexion, construit pour grossir autant qu'un *télescope* de réfraction, l'image paroît toujours moins grande que dans celui-ci. Cette différence d'apparence de grandeur des deux images, dans ces deux différents *télescopes*, a surpris M. Molineux & plusieurs autres ; cependant cet effet n'a rien d'extraordinaire, il est facile à expliquer ; il résulte de cette vérité expérimentale d'optique, que les corps qui sont plus éclairés que les autres, quoique vus sous le même angle, paroissent toujours plus grands. On peut voir dans la Planche d'optique des figures, les différents *télescopes* dont nous venons de parler.

En exposant les raisons qui ont déterminé Newton à l'invention du *télescope* de réflexion, nous avons dit que c'étoit particulièrement la décomposition que les rayons éprouvoient dans les *télescopes* dioptriques, en passant à-travers l'objectif, ou les oculaires, & qu'il regardoit cette décomposition comme un obstacle insurmontable à la perfection de ces instrumens. Cependant en 1747. M. Euler imagina de former des objectifs de deux matières différemment réfringentes, espérant que par l'inégalité de leur vertu réfractive, ils pourroient compenser mutuellement leurs effets, c'est-à-dire que l'un serviroit à rassembler les rayons désunis, ou séparés par l'autre. Il forma en conséquence des objectifs de deux lentilles de verre, qui renfermoient de l'eau entre elles ; ayant formé une hypothèse sur la proportion des qualités réfractives de ces deux matières, relativement aux différentes couleurs, il parvint à des formules générales pour les dimensions des *télescopes*, dans tous les cas proposés. M. Dollond, dont nous avons déjà parlé, entreprit de tirer parti de cette nouvelle théorie de M. Euler ; mais ne s'en tenant point aux dimensions mêmes des objectifs qu'il avoit données, parce qu'elles étoient fondées sur des lois de réfraction purement hypothétiques,

hypothétiques, il leur substitua celles de Newton; mais les ayant introduites dans les formules de M. Euler, il en tira un résultat fâcheux pour sa théorie; c'est que la réunion désirée des foyers de toutes les couleurs, ne pouvoit se faire qu'en supposant au *télescope* une longueur infinie; cette objection étoit sans réplique, à moins que les lois de réfraction données par Newton, ne fussent pas exactes. Autorisées d'un si grand nom, M. Euler n'osa pas les révoquer en doute; il prétendit seulement qu'elles ne s'opposent à son hypothèse que de quantités trop petites pour renverser une loi qui, suivant lui, étoit fondée sur la nature de la chose. Il paroïssoit d'ailleurs d'autant moins ébranlé par l'expérience de Newton, que l'on rapportoit, & par le résultat qu'on en tiroit, que l'un & l'autre n'alloient pas moins qu'à détruire toute possibilité de remédier à la décomposition des rayons par un milieu, en les faisant passer ensuite par un autre: cependant la vérité de cette correction des effets d'un milieu sur les rayons, par un autre milieu, lui paroïssoit d'autant plus nécessaire, qu'elle étoit prouvée par le fait; l'œil étant composé d'humeurs différemment réfringentes, disposées ainsi par l'auteur de la nature, pour employer les inégalités de leurs vertus réfractives à se compenser mutuellement.

Quelques physiciens anglois peu contents de voir que M. Dollond n'opposoit jamais aux raisonnemens métaphysiques de M. Euler, que le nom de Newton & ses expériences, engagèrent M. Clairaut à lire avec soin le mémoire de ce savant géometre, sur-tout la partie de ce mémoire où le sujet de la contestation étoit portée à des calculs trop compliqués, pour qu'il fût permis à tout le monde d'en juger. Par l'examen qu'il en fit, il parvint à une équation qui lui montra que la loi de M. Euler ne pouvoit point avoir lieu, & qu'ainsi il falloit rejeter les rapports de réfraction qu'il en avoit conclus, généralement pour tous les rayons colorés. Cependant en 1755. M. Klingstierna, professeur en l'université d'Upsal, fit remettre à M. Dollond, un écrit où il attaquoit l'expérience de Newton, par la métaphysique & par la géométrie, & d'une telle manière, qu'elle força M. Dollond de douter de l'expérience qu'il avoit si long-tems opposée à M. Euler. Les raisonnemens de M. Klingstierna firent plus, ils obligèrent M. Dollond à changer de sentiment; & ayant en conséquence recommencé les expériences en question, il les trouva fausses, & ne douta plus de la possibilité de parvenir au but que M. Euler s'étoit proposé; la proposition expérimentale de Newton, qui persuada pendant tant de tems à M. Dollond, que ce que proposoit M. Euler étoit impraticable, se trouve à la page 145 de son optique, édition françoise in-4°. Newton s'y exprime dans les termes suivans: « Toutes les fois que les » rayons de lumière traversent deux milieux de densité différentes, de manière que la réfraction de l'un détruise celle de l'autre, & que par conséquent les rayons émergens soient parallèles aux incidens, la lumière sort toujours blanche »; ce qui est vraiment remarquable, & qui montre qu'on ne doit jamais s'en laisser imposer par l'autorité des grands hommes, c'est que la fausseté de cette expérience que Newton cite, est très-facile à reconnoître, & qu'il est étonnant que lui, qui avoit à un si haut degré le talent de faire des expériences, se soit trompé: car lorsque la lumière sort blanche, ce n'est point lorsque les rayons émergens sont parallèles aux rayons incidens. En effet, par l'expérience que M. Dollond en fit, il trouva que dans un prisme d'eau renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en en-bas, auquel on joint un prisme de verre dont le tranchant est tourné en en-haut; lorsque les objets vus à-travers ces prismes paroissent à la

même hauteur que si on les voyoit à la vue simple, ils sont alors teints des couleurs de l'iris; pendant que lorsque par la position des prismes, on fait cesser ces iris, on ne voit plus ces objets dans le même lieu. Convaincu par-là de la possibilité du projet de M. Euler, il entreprit de le remplir lui-même: cependant, sans entrer dans le détail de toutes ses tentatives, il nous suffira de dire que celles qu'il fit avec des objectifs composés de verre & d'eau, n'eurent aucun succès; mais qu'il réussit, lorsqu'ayant remarqué que différentes especes de verre ayant des vertus réfractives différentes, il conçut qu'en les combinant ensemble, on pourroit en obtenir des objectifs composés, qui ne décomposeroient pas la lumière, il s'assura de la vérité de cette conjecture, & de son succès, en construisant des prismes de deux sortes de verres, & en changeant leurs angles jusqu'à ce qu'il en eut deux prismes qui, appliqués l'un contre l'autre, en ordre renversé, produisissent comme le prisme composé d'eau & de verre, une réfraction moyenne & sensible, sans cependant décolorer les objets. Enfin pour abrégé, il parvint tellement à vaincre les difficultés que la pratique offroit dans l'exécution de cette théorie, qu'il a fait suivant ces principes, des lunettes d'approche extrêmement supérieures à toutes celles qu'on a faites jusqu'ici; les personnes qui en ont vues, prétendent que celles de cinq piés sont autant d'effet que les lunettes ordinaires de quinze.

Comme M. Dollond n'a point indiqué la route qu'il a suivie, pour faire le choix de sphaeres propres à détruire les abérations, & qu'on ne trouve pas même dans son mémoire de ces sortes de résultats, par lesquels on pourroit parvenir à les découvrir, M. Clairaut a jugé que cet objet étoit digne qu'il s'en occupât. Nous n'entreprendrons point de prévenir ici le public sur ce qu'il a déjà fait à ce sujet, & dont il rendit compte par un mémoire à la rentrée publique de l'académie de la S. Martin de l'année dernière (1760); nous dirons seulement que pour porter cette théorie des *télescopes* dioptriques à la plus grande perfection, il se propose de faire toutes les expériences nécessaires, & de mettre les artistes en état, par la simplicité de ses formules, de pouvoir faire ces *télescopes* avec la plus grande précision. Au reste nous nous sommes crus obligés d'ajouter ceci (que nous avons tiré du mémoire même de M. Clairaut qu'il a bien voulu nous communiquer), pour ne laisser rien à désirer sur ce qui regarde les *télescopes*, instruire le public du progrès de l'optique, & surtout montrer par cette histoire combien on doit se défier des propositions générales, & n'abandonner les choses que lorsque des expériences répétées & incontestables en ont démontré l'impossibilité; enfin qu'il ne faut jamais regarder la vérité que comme le fruit du tems & de la nature, ainsi que le dit Bacon, & qu'il ne faut regarder les décisions des grands hommes comme infaillibles, que lorsqu'elles sont marquées du sceau de la vérité par des démonstrations sans réplique ou des expériences incontestables. *Art. de M. LE ROI.*

TELESCOPIQUE, adj. (*Astron.*) étoiles *télescopiques* sont des étoiles qui sont invisibles à la vue simple, & qu'on ne peut découvrir que par le secours d'un *télescope*. *Voyez* ETOILE.

Toutes les étoiles au-dessous de la fixieme grandeur sont *télescopiques* pour des yeux ordinaires, & le nombre de ces étoiles *télescopiques* est fort grand. *Chambers.*

TELESIA ou TELESCIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie qui, suivant Frontin, étoit une colonie romaine établie par les triumvirs. Ptolomée, *l. III. c. j.* donne cette ville aux Samnites, & la marque entre *Tucinum* & *Beneventum*. On la nomme aujourd'hui *Telesse*, bourg ruiné du royaume de Naples, dans la terre de Labour, sur le Voltorno. (*D. J.*)

TÉLESPHORE, f. m. (*Littérat. & Mytholog.*) c'étoit un dieu que les Grecs invoquoient pour la santé, ainsi qu'Esculape & la déesse Hygèia, qui répond à la déesse *Salus* des Romains. Les figures de ces trois divinités se trouvent ensemble sur un grand nombre de médailles; sur d'autres, on voit *Télesphore* accompagner tantôt Esculape, tantôt Hygèia; enfin il est représenté seul au revers de plusieurs autres médailles; mais dans toutes, sa figure est la même: c'est celle d'un enfant vêtu d'une sorte de manteau sans manches, qui lui enveloppant les bras, descend au-dessous des genoux, & auquel tient une espee de capuchon qui lui couvre la tête.

Pausanias, dans la description qu'il fait des principaux monumens qu'il a vus près de Sycione, parle d'un temple d'Esculape où l'on adoroit la divinité Evamérion, qu'il croyoit être la même que l'Acésius des Epidauriens, & le *Télesphore* adoré par ceux de Pergame.

M. le Clerc autorisé par la double signification du mot *Télesphore*, prend la figure de ce dieu qui est sur les médailles, pour celle d'un devin; M. Spon pour l'emblème de la maladie; & M. d'Egley pour celui du premier jour de la convalescence. Il ne me paroît pas qu'aucune de ces conjectures soit satisfaisante, parce qu'aucune ne donne la raison de ce qu'on cherche ici; je veux dire 1°. d'un enfant représenté tantôt seul, tantôt joint à deux autres divinités; 2°. de la robe singulière dont cet enfant est vêtu; & 3°. de l'espee de capuchon qui lui couvre la tête. Mais il est vraisemblable que le culte de *Télesphore* passa d'Epidaurie à Rome avec celui d'Esculape.

On le supposa son fils, & il fut dieu de la convalescence. Le manteau, le capuchon, la petite taille font les attributs de cette divinité. Les auteurs anciens en ont laissé plusieurs descriptions; & le p. de Montfaucon a rassemblé bien des choses savantes sur cette divinité, à l'occasion du *Télesphore* de marbre blanc qui est au cabinet des antiques du roi. (*D. J.*)

TELETÆ, (*Littér.*) Τηλέται, nom qu'on donnoit chez les Grecs & les Romains aux rits solempnels qui se pratiquoient en l'honneur d'Isis. (*D. J.*)

TELGEN, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de Suede, l'une dans la Sudermanie, & l'autre dans l'Uplande; la première est sur la rive méridionale du lac Maler, au sud-ouest de Stockholm. On l'appelle par distinction *Soder-Telgen*, Long. 35. 58. latit. 59. 16. La seconde, *Nord-Telgen*, est sur le bord d'un petit lac, à quelque distance de la mer, & à l'orient d'Upsal. Long. 35. 40. latit. 60. 10. (*D. J.*)

TELICARDIUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit la forme d'un cœur; il paroît que c'est celle que nous connoissons sous le nom de *bucardite* ou *cœur de bœuf*.

TELLA PASHNUM, (*Hist. nat.*) nom donné par les peuples des Indes orientales à une espee d'arsenic blanc qu'on trouve naturellement près des rivières dans les pentes des montagnes entre des roches, en gros morceaux blancs, de forme irrégulière; cette espee d'arsenic est bien connu dans le pays pour un terrible poison, & l'on ne s'en fert que pour détruire les bêtes nuisibles; il jette au feu d'abondantes fumées qui sentent fortement l'ail & le soufre, & en même tems il ne se fond qu'avec peine. (*D. J.*)

TELLA SAGRUM, (*Hist. nat.*) nom donné par les naturels des Indes orientales à une sorte de bol qu'ils emploient intérieurement dans la toux, & extérieurement pour dessécher les ulcères; ce bol est de la nature de nos plus fines terres absorbantes, & on le trouve au fond de quelques rivières du pays. (*D. J.*)

TELLEGIE, f. f. (*Hist. nat.*) liqueur que les habitans de l'île de Ceylan tirent d'un arbre qu'ils nomment *kétule*, & qui ressemble beaucoup au cocotier.

Cette liqueur est très-douce, très-agréable & très-saine; elle n'a aucune force; il y a des arbres qui en fournissent jusqu'à douze pintes par jour; on la fait bouillir jusqu'à une certaine consistance, & alors elle fournit une espee de sucre ou de cassonade que les Chingulais nomment *jaggori*.

TELLENA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Strabon & Denys d'Halycarnasse écrivent *Tellena*, & ce dernier dit que c'étoit une ville célèbre; Plin, l. III. c. v. la nomme *Tellene*. (*D. J.*)

TELLENON LE, ou TOLLENON, Voyez CORBEAU.

TELLIGT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, sur la rivière d'Embs, à une lieue de Munster, avec une riche abbaye. Long. 25. 15. latit. 52. 4. (*D. J.*)

TELLINE ou TÉNILLE, f. f. (*Conchyliol.*) en Normandie *stion*, & en latin *tellina*, coquille bivalve de la famille des moules; elle en est distinguée par les caractères suivans: sa consistance est plus légère & plus mince que celle des moules; sa forme est plus allongée sans être pointue; l'endroit où elle se ferme qui est la charnière, n'est pas exactement dans le milieu; de plus les *ténilles* ont la plupart à l'extrémité de la partie la plus courte, une espee de bec qui s'élève tant soit peu; enfin à la différence des moules, elles ont deux muscles qui les attachent à leurs coquilles.

Toutes les *tellines* peuvent se ranger commodément sous trois classes: 1°. les *tellines* oblongues & plates dont les côtés sont égaux; 2°. les *tellines* oblongues dont les côtés sont inégaux; 3°. les *tellines* applaties & tronquées.

Dans la première classe, on compte les especes suivantes: 1°. la *telline* violette; 2°. la même *telline* avec quatre zones blanches; 3°. la *telline* unie, barriolée de fascies blanches, & couleur de rose; 4°. la *telline* chevelue de la Méditerranée; 5°. la grande *telline* chevelue de l'Océan; 6°. la *telline* du Canada; 7°. celle des îles Açores; 8°. la *telline* du grand banc de Terre-neuve; 9°. la petite *telline* du Canada; 10°. celle de Saint-Savinien: cette dernière se trouve souvent polie dans les cabinets des curieux, & alors elle est d'un beau couleur de rose & argent.

Dans la classe des *tellines* oblongues dont les côtés sont inégaux, on connoît les especes suivantes: 1°. la *telline* rougeâtre avec un bec; elle est nommée *volfelle* ou la *pince des Chirurgiens*; 2°. la *volfelle* couleur de citron; 3°. la *telline* en forme de couteau; 4°. celle qui est à long bec; 5°. la *telline* rude appelée la *langue de chat*; 6°. la *telline* fasciée & rayée de couleur de rose; 7°. la *telline* barriolée de violet & de blanc; 8°. la *telline* orangée avec un pli sur un des côtés, & des dents dans sa bordure; 9°. la feuille d'arbre de *rumphius*; 10°. la *telline* blanche & chagrinée; 11°. celle qui est rougeâtre avec des stries transversales.

Enfin dans la classe des *tellines* applaties & tronquées on distingue la *telline* violette au sommet strié; 2°. la *telline* citrine avec des stries semblables; 3°. la rougeâtre qui passe pour une des belles *tellines*.

Il nous reste à parler du poisson logé dans la *telline*. Deux petits tuyaux sortent d'une de ses extrémités, & une jambe peu longue du milieu de ses deux valves; quand il fait son chemin dans le sable, il se couche sur le plat de sa coquille; & avec sa jambe faite en lame il fait un mouvement comme le fourdon; quand ces animaux veulent marcher & avancer, ils tournent leur coquille sur le tranchant, afin que le sable n'en touche qu'une très-petite partie; souvent même cette jambe ou ce pié est plat, quelquefois plus épais, recourbé ou pointu comme un arc, ce qui facilite extrêmement leur marche. Ils l'exécutent avec beaucoup de célérité, & font même quelquefois

un petit faut. M. de Réaumur vous expliquera toute l'allure de ce coquillage dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, année 1710. (D. J.)

TELLINITE, f. f. (*Hist. nat.*) c'est une coquille bivalve, d'une figure allongée, que l'on nomme *telline* pétrifiée; ce qui la distingue est une pointe allongée & proéminente, dans laquelle elle se termine: on la regarde comme une espèce de moule ou de pinne marine pétrifiée.

TELLUNO, (*Mythol.*) dieu de la terre; l'on croit que c'est un surnom de Pluton, pris pour l'hémisphère inférieur de la terre.

TELLYR, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, selon le texte grec de Ptolomée, l. VII. ch. j. Castald prétend que c'est Timinava. (D. J.)

TELMESSE, (*Géog. anc.*) *Telmessus*, par Pline, l. V. c. xxvij. par Pomponius Méla, & par Ptolomée. Mais Strabon, le Périples de Scylax, Tite-Live, Arrien, & Etienne le géographe écrivent *Telmessus*.

Telmesse étoit une ville maritime, aux extrémités de la Lycie, aux piés d'une montagne de même nom, laquelle est une partie du mont Cragus. Cette ville donnoit aussi son nom au golfe sur lequel elle étoit bâtie, & qu'on appelloit *sinus Telmessicus*, d'un côté il touchoit la Lycie, & de l'autre la Carie, selon la description de Tite-Live, l. XXXVII. c. xvj.

Comme donc *Telmesse* étoit la première ville que l'on trouvoit en entrant de la Carie dans la Lycie, Etienne le géographe la met dans la Carie, ainsi que Cicéron qui dit: *Telmessus in Cariâ est, quâ in urbe excellit Haruspicum disciplina.*

Cette ville fut donnée à Eumenes par les Romains, lorsqu'ils eurent défait Antiochus; cependant les Lyciens la recouvrèrent après que le royaume d'Eumenes eut été ruiné.

Mais ce qui a le plus fait parler de *Telmesse*, est moins ses vicissitudes que le naturel prophétique de ses habitans, dont Pline, l. XXX. c. j. Justin, l. XI. c. vij. Arrien, l. II. Cicéron, l. I. de *divinat.* c. xlj. & xlj. ont parlé: tout le monde y naissoit devin; les femmes & les enfans y recevoient cette faveur de la nature.

Ce fut là que Gordius alla se faire interpreter un prodige qui l'embarassoit: il en apprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de *Telmesse*, il lui demanda quel étoit le meilleur devin auquel il pût s'adresser. Cette fille s'enquit tout-aussi-tôt de ce qu'il avoit à proposer au devin; il le lui dit, elle lui en donna le sens, & ce fut une très-agréable nouvelle, puisqu'elle l'assura que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la prophétesse s'offrit à lui en mariage, & la condition fut acceptée comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit.

Cicéron croyoit que les Telmésiens devinrent de grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile, qui produisoit plusieurs singularités. D'autres anciens remontent plus haut, & nous parlent d'un *Telmessus*, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient vénérées par les habitans. Elles reposoient sur leur autel d'Apollon, qui étoit le pere de *Telmessus*. Voilà, selon les préjugés du paganisme, l'origine de l'esprit de divination, qui se faisoit tant remarquer dans cette ville. *Telmessus*, pendant sa vie, avoit enseigné l'art de deviner, & après sa mort il ne pouvoit manquer de l'inspirer à ses dévots. Ajoûtons que sa mere, fille d'Antenor, avoit été possédée de ce même esprit, Apollon l'en gratifia après avoir obtenu ses faveurs.

Si l'ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas prodigieusement mutilé, nous y apprendrions quelque chose de particulier touchant *Telmessus*: on y entre-

voit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici, & qu'il étoit venu des climats hyperboréens à l'oracle de Dodone. L'oracle lui promit l'esprit de divination, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'autel qu'il feroit construire. Il faut croire que cet autel étoit dans le temple d'Apollon *Telmessien*, & par conséquent les habitans de cette ville devoient naître devins par un privilège particulier.

Ils avoient beaucoup de foi aux songes, à ce qu'assure Tertullien. *Telmessenses*, dit-il, *nulla somnia evacuant.* Il semble que ces paroles indiquent que ceux de *Telmesse* croyoient que tous les songes signifioient quelque chose, & qu'il n'y en avoit point qui fût vuide de réalité.

Aristandre, qui étoit de *Telmesse*, & qui fut un des plus habiles devins de son tems, avoit composé un ouvrage sur cette matière: c'est apparemment lui qui moyenna le traité que sa patrie fit avec Alexandre, & dont Arrien a parlé dans son premier livre. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, & s'acquitta un grand ascendant sur l'esprit de ce monarque.

Il avoit déjà montré son génie, dans la divination, à la cour du roi Philippe, car ce fut lui qui expliqua le mieux le songe que fit ce prince, après avoir épousé Olympias. Il songea qu'il appliquoit sur le ventre de la reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres devins qu'on consulta, conseillèrent à Philippe de faire observer plus soigneusement la conduite de sa femme; mais *Aristandre* plus habile dans le manège de la cour, soutint que ce songe signifioit que la reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion. Voyez l'article *Aristandre* dans Bayle.

Je crois qu'il ne faut pas confondre *Telmesse* avec *Termesse*; ainsi voyez TERMESSE. (Le chevalier DE JAVCOURT.)

TELMEL, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, au pié du mont Beninaguer. Elle est peuplée de Béréberes africains. (D. J.)

TELOBIS, ((*Géog. anc.*) ville de l'Espagne taragonnoise. Ptolomée, l. II. c. vj. la donne aux peuples *Accetani*, & la marque entre *Cetelsis* & *Ceresus*. (D. J.)

TELO-MARTIUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule narbonnoise. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route par mer de Rome à Arles, entre le port *Pomponiana* & celui de *Taurentum*, à quinze milles du premier, & à douze milles du second. Cet itinéraire est le premier monument ancien qui fasse mention du fort *Telo-Martius*. Dans plusieurs conciles on trouve la signature de l'évêque de ce lieu, & il se dit *episcopus Telonensis*, & quelquefois *Tolonensis*, d'où l'on a fait le nom moderne qui est *Toulon*, port fameux dans la Provence. (D. J.)

TELON, f. m. terme de Commerce, sorte d'étoffe dont la chaîne est de lin ou de chanvre, & la trame de laine. (D. J.)

TELONÆ, (*Antiq. grecq.*) *τέλωναι*, fermiers des revenus publics chez les Athéniens; mais si vous voulez connoître avec quelle rigueur ils étoient traités, en cas de fraude, vous pourrez lire Potter, *Archæolog. græc.* l. I. c. xiv. tom. I. p. 81. (D. J.)

TELOS ou TELUS, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, & qu'on peut dire une île d'Asie, puisqu'elle est à l'orient d'Astypalée. Elle étoit fameuse par ses parfums, à ce que dit Pline, l. IV. c. xij. on la nomme aujourd'hui *Piscopiâ*. (D. J.)

TELPHUSA, (*Géog. anc.*) ce mot se trouve encore écrit *Telpusa*, *Telphussa*, *Thalpusa*, *Thalpusa*, *Thelpusa*, *Tharpusa*, & *Delphusia*; mais toutes ces orthographes différentes désignent une ville & petite contrée de l'Arcadie. Etienne le géographe dit que

la ville fut ainsi nommée de la nymphe *Telphussa*, fille du fleuve Ladon; cette ville est connue de Pausanias, *l. IV. n. 77.* de Pausanias, *l. VIII.* & de Plinè, *l. IV. c. vj.* Quoiqu'ils en écrivent le nom différemment, c'est la même ville que la notice de Hiérocès met sous la métropole de Corinthe, & qu'elle nomme *Tharpussa*; & c'est encore la même dont parlent plusieurs médailles où on lit cette inscription, ΘΕΛΠΟΥΣΙΩΝ. (D. J.)

TELSCHEN, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, dans la Bohème, sur l'Elbe, à quatre milles au-dessus de Pirna: c'est une clé du passage sur l'Elbe. (D. J.)

TELTSCHE, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, sur les confins de la Bohème, près des sources de la rivière de Teya. *Longit. 33. 38. latit. 49.*

ΘΕΜΑ (Géogr. anc.) ce mot veut dire *pays, district, province.* Il faut savoir que depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient fut divisé pour l'ordre civil en pays ou districts, *θεματα*, ainsi nommés de la position, *α το της δεσπης*, ou cantonnemens de corps militaires commandés par un stratège ou officier général, pour veiller à la sûreté & à la défense des provinces. La Lydie, par exemple, faisoit partie du *thema* ou district des Thracéniens, qui comprenoit aussi une partie de la Carie & de la Phrygie: cette division a subsisté jusqu'à la grande invasion des Turcs, au commencement du xiv. siècle. (D. J.)

TEMAN, f. m. (Commerce.) mesure de contenance pour les liquides, dont on se sert à Mocha, ville de l'Arabie heureuse; 40 memudas font le *teman*, chaque memudas contient trois chopines de France, ou trois pintes d'Angleterre. *Dictionnaire de Commerce.*

TEMAPARA, f. m. (Hist. nat. Zoologie.) c'est le même lézard nommé par Marggrave & Ray, *teju-guacu.* Voyez-en l'article.

TEMATHEA, (Géog. anc.) montagne du Péloponnèse, dans la Messénie. Pausanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que la ville Corone est au pié de cette montagne. (D. J.)

TEMARETE, (Géog. mod.) ville de l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge. Elle est sur la côte septentrionale de l'île: ses maisons sont bâties en terrasse. (D. J.)

TEMBASA, (Géog. anc.) ville de Lycaonie, que Plinè, *l. V. c. xxvij.* donne pour une ville célèbre. Paul Diacre écrit *Thebasa*, & le P. Hardouin assure que c'est-là la véritable orthographe. (D. J.)

TEMBROGIUS, (Géog. anc.) fleuve de Phrygie, selon Plinè, *l. VI. c. j.* Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xvij.* le nomme *Thymbres* ou *Thymber*; & ce fleuve se jettoit dans le Sangarius. Ortelius confond mal-à-propos ce fleuve avec le *Tymbrios* de Strabon. Ce dernier couloit dans la Troade, & se perdoit dans le Scamandre.

TEMECEN, (Géogr. mod.) province d'Afrique, dans le royaume de Fez, au nord du grand Atlas. Elle a 30 lieues de long sur 20 de large. C'est un des plus beaux pays de la Barbarie, par sa fertilité en blés & en pâturages, mais il n'y a ni villes, ni bourgs. Les peuples qui l'habitent errent sous leurs tentes comme les Arabes, & sont cependant une nation africaine.

TEMEN ou TEMEN-DE-FUST, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume d'Alger, à quelques lieues de la ville d'Alger, proche la Méditerranée, à l'orient du fleuve Hued-Icer, que les Latins appelloient *Serbates*. Cette ville est, à ce que croit Simler, la *Rustonium* de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie césarienne. Voyez RUSTONIUM, *Geogr. anc.* (D. J.)

TEMENI-PORTA, (Géog. anc.) ville de l'Asie

mineure, dans la Lydie. Pausanias, *l. I. c. xxxv.* qui dit que cette ville n'étoit pas grande, ajoute qu'un tombeau y ayant été ruiné par l'injure du tems, laissa voir des os qu'on n'auroit pas pris aisément pour ceux d'un homme, s'ils n'en eussent eu la figure. Ils étoient d'une grandeur demesurée, & aussi-tôt le peuple s'imagina que c'étoit le tombeau de Gérion, fils de Chrysaor, & que c'étoit son trone qui étoit taillé dans la montagne. Il passoit auprès de cette petite ville, un torrent appelé *Oceanus*.

TEMENITIS, (Géog. anc.) fontaine de la Sicile, selon Plinè, *l. III. c. viij.* Vincent Mirabella prétend que cette fontaine subsiste encore aujourd'hui, & qu'on la nomme *Fonte di Canali*.

TEMENIUM, (Géog. anc.) village fortifié dans le Péloponnèse, aux confins de l'Argie. Pausanias, *liv. II. c. xxxvij.* dit qu'il avoit pris son nom de Temenus, fils d'Aristomachus, & que le fleuve Phryxus avoit son embouchure près de ce village. On y voyoit un temple dédié à Neptune, un autre dédié à Diane, & le tombeau de Temenus. Pausanias ajoute que le village *Temenium* pouvoit être à 50 stades de Nauplia. (D. J.)

TÉMÉRITÉ, f. f. (Morale.) hardiesse demesurée & inconsidérée; mais si la *témérité* qui nous porte au-delà de nos forces les rend impuissantes, un effroi qui nous empêche d'y compter, les rend inutiles.

TEMESA, (Géog. anc.) ville d'Italie, chez les Brutiens, & la seconde du pays. Du tems de Strabon on la nommoit *Tempsa* ou *Temsa*: il dit *l. IV. p. 255.* qu'elle avoit d'abord été bâtie par les Ausoniens, & ensuite rétablie par les Ætoliens, compagnons de Thoas, que les Brutiens chasserent du pays. Elle devint colonie romaine; mais aujourd'hui elle est tellement détruite, qu'à peine en reconnoît-on les ruines. (D. J.)

TEMESWAR, COMTÉ DE, ou TEMISWAR, (Géog. mod.) comté de la basse-Hongrie. Il est borné au nord par la rivière de Marosch, à l'orient par la Walachie, au midi par le Danube, & à l'occident par le comté de Chonad. Sa capitale est *Temeswar*, qui lui donne son nom.

TEMESWAR ou TEMISWAR, (Géog. mod.) ville de la haute Hongrie, dans le comté de même nom, sur la rivière de Temès, à 25 lieues de Belgrade: Soliman II. s'en rendit le maître en 1551, & les Turcs la garderent jusqu'en 1716, que le prince Eugene la reprit; elle est restée à la maison d'Autriche par le traité de paix de Passarowitz en 1718. *Long. 39. 42. latit. 45. 27.*

TEMGID, terme de relation, nom d'une priere que les Turcs doivent faire à minuit; cependant comme cette heure est fort incommode, & que les mosquées ne sont ouvertes que pendant trois lunes de l'année, celles de Redjeb, de Cholban & de Ramazan, où même alors elles ne sont fréquentées que par les dévots, la plupart des Turcs se dispensent du *temgid*, & font cette priere le soir ou le matin; mais quand on ensevelit un musulman, les prêtres qui l'accompagnent, chantent toujours le *temgid*, parce que cette priere leur est aussi ordonnée pour ce sujet. (D. J.)

TEMIAN, (Géogr. mod.) royaume d'Afrique, dans la Nigritie; il est borné au nord par le Niger, au midi par le royaume de Gabon, au levant par le royaume de Dauma, & au couchant par celui de Bisto. C'est un pays desert.

TEMMELET, (Géog. mod.) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur une montagne escarpée. Ses habitans sont dans la misere, & ne vivent que de farine d'orge, de graisse & de chair de chevre.

TEMMICES, (Géog. anc.) peuples que Strabon, *l. IX. p. 401.* met dans la Béotie, au nombre de ceux qui habiterent anciennement cette contrée. Lyco-

phron les nomme Temmices, *vers. 644 & 786.*
(D. J.)

TEMNOS, (*Geog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Æolide, selon Strabon, *l. XIII. p. 621.* & Plin, *l. V. c. xxx.* Elle étoit dans les terres, & médiocrement grande; car on lit dans Xénophon, *l. IV. grec. rer. p. 313.* *Temnos non magna civitas.*

Etienné le géographe rapporte une fable touchant l'origine du nom de cette ville. Le nom national étoit, selon lui, *Temnites*, & c'est celui que Cicéron, *pro Flacco, c. xvij.* emploie; cependant Tacite dit *Temnii*. Pausanias, *eliac. l. c. xiiij.* marque en quelque maniere la situation de cette ville; car il dit qu'en partant du mont Sipyle pour aller à *Temnos*, il falloit passer le fleuve Hermus.

J'ai vu, dit Wheler, *liv. III. p. 343.* dans son voyage de l'Asie mineure, le mot *Temnos* autour d'une médaille, avec une tête couronnée d'une tour, & sur le revers une fortune avec ce mot *THMNEITON*, c'est-à-dire des habitans de *Temnos*.

Sur le revers d'une autre médaille de l'impératrice Ottacilla Severa, femme de l'empereur Philippe, on voit une figure couchée; qui porte un roseau de sa main droite; & une cruche avec de l'eau qui se répand dessus; & ces mots autour *THMNEITON EP-MOC*, c'est-à-dire, l'Hermus des habitans de *Temnos*. Il sembleroit qu'ils avoient un droit sur cette riviere près de laquelle leur ville étoit bâtie, quoique située dans les montagnes. On ne croit pas qu'il reste rien aujourd'hui de cette place.

2°. *Temnos* étoit aussi une ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, à l'embouchure du fleuve Hermus; mais elle ne subsistoit plus du tems de Plin, *l. V. c. xxix.* qui est le seul des anciens qui en fasse mention.
(D. J.)

TÉMOIGNAGE, *f. m. (Gram. & Jurisp.)* est la déclaration que l'on fait d'une chose dont on a connoissance.

Le témoignage peut être verbal ou par écrit.

Il peut être donné en présence de simples particuliers, ou devant un juge ou autre officier public, & de-là il se divise en témoignage public ou privé.

Le témoignage domestique est celui qui émane de personnes demeurantes en même maison que celui du fait duquel il s'agit.

Etre appelé en témoignage c'est être interpellé de déclarer ce que l'on fait. Cela se dit ordinairement de quelqu'un qui est assigné pour déposer dans une enquête ou dans une information.

Le faux-témoignage est réputé un crime, selon la justice divine & selon la justice humaine. Voyez FAUX, PARJURE, PREUVE, SUBORNATION, TÉMOINS. (A)

TÉMOIGNAGE, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, outre le sens de certification d'un fait en justice, se prend dans l'Écriture, 1°. pour un monument, parce que c'est un témoignage muet: ainsi le monument que les tribus d'Israël qui demeuroient au-delà du Jourdain érigèrent sur le bord de ce fleuve, est appelé le témoignage de leur union avec leurs freres, qui demeuroient de l'autre côté de la riviere; 2°. ce mot désigne la loi du Seigneur; 3°. l'arche d'alliance qui contenoit les tables de la loi; 4°. une prophétie. Tenez secrette cette prophétie. *Liga testimonium meum. Il. viij. 16.* (D. J.)

TÉMOIN, *f. m. (Gram. & Jurisprud.)* est celui qui étoit présent lorsqu'on a fait ou dit quelque chose, & qui l'a vu ou entendu.

La déclaration des témoins est le genre de preuve le plus ancien, puisqu'il n'y en avoit point d'autre avant l'usage de l'écriture; il a bien fallu pour favoir à quoi s'en tenir sur une infinité de chose dont on ne peut avoir autrement la preuve, s'en rapporter aux témoins,

Un seul témoin ne fait pas preuve, *testis unus testis nullus*; mais l'écriture même veut que toute parole soit constatée par déclaration de deux ou trois témoins, *in ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.*

En général toutes sortes de personnes peuvent être témoins, soit en matiere civile, ou en matiere criminelle, à-moins que la loi ou le juge ne leur ait interdit de porter témoignage.

Non-seulement les personnes publiques, mais aussi les personnes privées.

Personne ne peut être témoin dans sa propre cause.

Le juge ni le commissaire, l'adjoint & le greffier ne peuvent être témoins dans l'enquête qui se fait par-devant eux.

Les clercs, même les évêques peuvent déposer en une affaire de leur église, pourvu qu'ils ne soient pas parties, ni intéressés à l'affaire.

Les religieux peuvent aussi être témoins, & peuvent être contraints même sans le consentement de leur supérieur à déposer, soit en matiere civile ou criminelle; mais non pas dans des actes où l'on a la liberté de choisir d'autres témoins, comme dans les contrats & testamens.

Les femmes peuvent porter témoignage en toute cause civile ou criminelle; mais on ne les prend pas pour témoins dans les actes. Et dans les cas même où leur témoignage est reçu, on n'y ajoute pas tant de foi qu'à celui des hommes, parce qu'elles sont plus foibles, & faciles à se laisser séduire; enforte que sur le témoignage de deux femmes seulement on ne doit pas condamner quelqu'un.

Le domestique ne peut pas être témoin pour son maître, si ce n'est dans les cas nécessaires.

Celui qui est interdit de l'administration de son bien pour cause de prodigalité, peut néanmoins porter témoignage.

Les parens & alliés, jusqu'aux enfans des cousins issus de germains, ne peuvent porter témoignage pour leur parent, si ce n'est lorsqu'ils sont témoins nécessaires.

On peut dans un même fait employer pour témoins plusieurs personnes d'une même maison.

Ceux qui refusent de porter témoignage en justice, peuvent y être contraints par amende, & même par emprisonnement.

La justice ecclésiastique emploie même les censures pour obliger ceux qui ont connoissance de quelque délit, à venir à révélation. Voyez AGGRAVE, MONITOIRE, RÉAGRAVE, RÉVÉLATION.

Le mari peut déposer contre sa femme, & la femme contre son mari; mais on ne peut pas les y contraindre, si ce n'est pour crime de lèse-majesté.

Le pere & la mere, & autres ascendans, ne peuvent pareillement être contraints de déposer contre leurs enfans & petits-enfans, ni contre leur brus & gendre, ni ceux-ci contre leur pere & mere, ayeux, beau-pere, belle-mere, ni les freres & sœurs l'un contre l'autre; on étend même cela aux beaux-freres & belles-sœurs, à cause de la grande proximité.

Les furieux & les imbécilles ne sont pas reçus à porter témoignage.

Les impuberes en sont aussi exclus jusqu'à l'âge de puberté.

Les confesseurs ne peuvent révéler ce qu'ils savent par la voie de la confession; il en est de même de ceux qui ne savent une chose que sous le sceau du secret, on ne peut pas les obliger à le révéler; il faut cependant toujours excepter le crime de lèse-majesté.

La preuve par témoins ne peut pas être admise pour somme au-dessus de 100 liv. si ce n'est qu'il y ait un commencement de preuve par écrit, ou que ce soit dans un cas où l'on n'a pas été à portée de faire pas-

fer une obligation ou reconnaissance ; voyez l'ordonnance de Moulins, art. 54. & l'ordonnance de 1667, titre des faits qui gissent en preuve vocale ou littéraire.

Sur les témoins en général, voyez au digeste & au code les tit. de testibus, & les traités de testibus par Balde, Farinacius & autres, celui de Danty sur la preuve par témoins. Voyez aussi les mots CONFRONTATION, ENQUÊTE, PREUVE, RÉCOLEMENT. (A)

TÉMOIN AURICULAIRE est celui qui ne dépose que de faits qu'il a ouï dire à des tiers, & non à la personne du fait de laquelle il s'agit.

Ces sortes de témoins ne font point foi, ainsi que le décide la loi *divus 24. ff. de testam. milit.* aussi Plaute dit-il, que *pluris est oculus testis unus quam auriti decem.* Voyez **TÉMOIN OCULAIRE.**

TÉMOIN CONFRONTÉ est celui qui a subi la confrontation avec l'accusé, pour voir s'il le reconnoitra, & s'il lui soutiendra.

TÉMOIN CORROMPU est celui qui s'est laissé gagner par argent ou par autres promesses pour céler la vérité.

TÉMOIN DOMESTIQUE est celui qui est choisi dans la famille ou maison de celui qui passe un acte ou qui fait quelque chose, comme si un notaire prenoit pour témoin son clerc ; un testateur, son enfant ou son domestique ; le témoignage de ces sortes de personnes ne fait point foi.

TÉMOIN faux, est celui qui dépose contre la connoissance qu'il a de la vérité.

TÉMOIN IDOINE est celui qui a l'âge & les qualités requises pour témoigner.

TÉMOIN INSTRUMENTAIRE est celui dont la présence concourt à donner la perfection à un acte public, comme les deux témoins en la présence desquels un notaire instrumente au défaut d'un notaire en second.

TÉMOIN IRRÉPROCHABLE est celui contre lequel on ne peut fournir aucun reproche pertinent & admissible. Voyez **REPROCHE.**

TÉMOIN MUET est une chose inanimée qui sert à la conviction d'un accusé ; par exemple, si un homme a été égorgé dans sa chambre, & que l'on y trouve un couteau ensanglanté, ce couteau est un témoin muet, qui fait soupçonner que celui auquel il appartient peut être l'auteur du délit ; mais ces témoins muets ne font point une preuve pleine & entière, ce ne sont que des indices & des semi-preuves. Voyez **CONVICTION, INDICE, PREUVE.**

TÉMOIN NÉCESSAIRE est celui dont le témoignage est admis seulement en certains cas par nécessité, & parce que le fait est de telle nature, que l'on ne peut pas en avoir d'autres témoins ; ainsi les domestiques dont le témoignage est recusable en général dans les affaires de leur maître, à cause de la dépendance où ils sont à son égard, deviennent témoins nécessaires lorsqu'il s'agit de faits passés dans l'intérieur de la maison, parce qu'eux seuls sont à portée d'en avoir connoissance, comme s'il s'agit de faits de sévices & mauvais traitemens du mari envers sa femme, ou de certains crimes qui ne se commettent qu'en secret ; dans ces cas & autres semblables, on admet le témoignage des domestiques, sauf à y avoir tel égard que de raison. Voyez la loi *consensu*, cod. de repud. & la loi 3. cod. de testibus.

TÉMOIN OCULAIRE est celui qui dépose de fait qu'il a vu, ou de choses qu'il a entendu dire à l'accusé même ou autre personne du fait de laquelle il s'agit : la déposition de deux témoins oculaires fait une foi pleine & entière, pourvu qu'il n'y ait point eu de reproche valable fourni contre eux.

TÉMOIN RECOLÉ est celui auquel on a relu sa déposition avec interpellation de déclarer s'il y persiste. Voyez **RECOLEMENT.**

TÉMOIN RÉPÉTÉ est celui qui étant venu à révélation, a été entendu de nouveau en information. Voyez **RÉVÉLATION.**

TÉMOIN REPROCHABLE est celui contre lequel il y a de justes moyens de reproches, & dont en conséquence le témoignage est suspect & doit être rejeté ; par exemple, si celui qui charge l'accusé, a quelque procès avec lui ou quelque inimitié capitale. Voyez **REPROCHES.**

TÉMOIN REPROCHÉ est celui contre lequel on a fourni des moyens de reproches. Voyez **REPROCHES.**

TÉMOINS REQUIS est celui qui a été mandé exprès pour une chose, comme pour assister à un testament, à la différence de ceux qui se trouvent fortuitement présens à un acte.

TÉMOINS SINGULIERS sont ceux qui déposent chacun en particulier de certains faits, dont les autres ne parlent pas. Chaque déposition qui est unique en son espèce ne fait point de preuve : par exemple, si deux témoins chargent chacun l'accusé d'un délit différent, leurs dépositions ne forment point de preuve en général ; cependant lorsqu'il s'agit de certains délits dont la preuve peut résulter de plusieurs faits particuliers, on rassemble ces différens faits, comme quand il s'agit de prouver le mauvais commerce qui a été entre deux personnes, on rapproche toutes les différentes circonstances qui dénotent une habitude criminelle. Voyez la loi 1. §. 4. ff. de quest. & Barthole sur cette loi ; Alexandre, t. I. conseil 41. n°. 4. & t. VII. conseil 13. n°. 23. & conseil 47. n°. 19. Despeisses, t. III. tit. 10. sect. 2.

TÉMOINS EN FAIT D'ARPENTAGE ET DE BORNES, sont de petits tuileaux, pierres plates ou autres marques que l'arpenteur fait mettre dessous les bornes qu'il fait poser, pour montrer que ces bornes sont des pierres posées de main d'homme & pour servir de bornes.

Quand on est en doute si une pierre est une borne ou non, on ordonne souvent qu'elle sera levée pour voir s'il y a dessous des témoins qui marquent que ce soit effectivement une borne. (A)

TÉMOIN, (*Critiq. sacrée.*) celui qui rend témoignage en justice ; la loi de Moïse, *Deut. xvij. 6.* défendoit de condamner personne à mort sur le témoignage d'un seul témoin ; mais le crime étoit cru sur la déposition de deux ou de trois, selon le même loi. Lorsqu'on condamnoit un homme à la mort, ses témoins devoient le frapper les premiers ; ils lui jetoient, par exemple, la première pierre s'il étoit lapidé. En cas de faux témoignage, la loi condamnoit les témoins à la même peine qu'auroit subi l'accusé ; voilà les ordonnances de Moïse sur ce sujet.

L'Écriture appelle aussi témoin celui qui publie quelque vérité. Ainsi les prophètes & les apôtres sont en ce sens nommés témoins dans le nouveau Testament. Enfin témoin désigne celui qui fait profession de la foi de Jésus-Christ, & qui la scele de son sang, un martyr de la religion, comme on regardoit le sang de saint Etienne son témoin, *τοῦ μαρτυροῦστος*, dit S. Paul dans les *Act. xxij. 20.* (D. J.)

TÉMOINS, passage des trois, (*Critiq. sacrée.*) c'est le passage de la I. épît. de S. Jacques, chap. v. vers. 7. il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, le Pere, la Parole & l'Esprit. Nous avons en latin les adumbrations de Clément d'Alexandrie sur cette I. épître de S. Jean. Il parle des trois témoins de la terre, l'esprit qui marque la vie ; l'eau qui marque la régénération & la foi ; & le sang qui marque la reconnaissance, & ces trois-là, continue-t-il, sont un. *Edition de Potter, p. 1011.* Clément d'Alexandrie ne dit pas un mot des trois témoins du ciel. Ce passage de S. Jacques marque, selon M. Asséman, non-seulement dans le syriaque, mais aussi dans les versions

arabes & éthiopiennes, sans parler de plusieurs anciens manuscrits. Ce sont ses paroles : *Non solum apud Syros desiderantur, sed etiam in versione arabicâ & æthiopicâ, ut antiquos plurimos codices mss. taceam.* Bibl. orient. t. III. p. 2. p. 139. Voyez pour nouvelles preuves le Testament grec de Mill, & une savante dissertation angloise sur ce fameux passage. J'ai eu un Testament latin imprimé à Louvain dans le seizième siècle, in-12. dédié au pape, & approuvé par les théologiens de Louvain, où ce passage manquoit aussi. (D. J.)

TÉMOIN, c'est le nom qu'on donne, dans l'Artillerie, à un morceau d'amadou de même dimension que celui dont on se sert pour mettre le feu au saucisson de la mine. On met le feu en même tems à ces deux morceaux d'amadou; celui qu'on tient à la main, sert à faire juger de l'instant où la mine doit jouer, & du tems que l'on a pour se retirer ou s'éloigner. Voyez MINE. (Q)

TÉMOIN, f. m. (Commerce de blé.) on appelle témoin dans les marchés une ou deux poignées de blé que les bourgeois portent ou font porter à la halle, & qui sert d'échantillon pour vendre celui qu'ils ont dans leurs greniers. Les laboureurs & les blâtiens apportent communément leurs blés par charges ou par sommes à la halle, mais les bourgeois y envoient seulement du témoin, & ceux qui en ont acheté sur ce témoin vont aux greniers des maisons bourgeoises, pour se faire livrer la quantité qu'ils ont achetée.

TÉMOINS, f. m. pl. terme de Cordeur de bois, ce sont deux buches qu'on met de côté & d'autre de la membrure, lorsqu'on corde le bois au chantier. (D. J.)

TÉMOIN, (Jardinage.) ce sont des hauteurs de terre isolées que laissent les terrassiers dans leurs ateliers, pour mesurer la hauteur des terres enlevées, & en faire la toise cube. On paye les terrassiers à la toise cube, qui doit avoir six piés de tout sens, & contenir en tout 216 piés en-bas.

TÉMOIN, f. m. terme de Relieur, feuillet que les Relieurs laissent exprès sans rogner, pour faire voir qu'ils ont épargné la marge du livre. (D. J.)

TEMPATLAHOAC, f. m. (Hist. nat. Ornithol.) oiseau à large bec des Indes occidentales, que Nieremberg croit être une espèce de canard, dont il a la taille; sa tête & son cou sont d'un verd, d'un noir, & d'un pourpre aussi brillant que sur le paon; son corps est d'un jaune brun, marqueté de deux grandes taches blanches de chaque côté près de la queue, qui est bordée de blanc, & réunit sur le dessus toutes les couleurs de celle du paon, mais elle est noire par-dessous; on prend cet oiseau sur les lacs du Mexique, & sa chair est fort bonne à manger. (D. J.)

TEMPE, f. f. en Anatomie, les tempes sont deux parties de la tête, qui s'étendent depuis le front & les yeux jusqu'aux deux oreilles. Voyez TÊTE.

Les tempes sont principalement formées de deux os, appelés os temporaux. Voyez TEMPORAL.

Ces parties, suivant les Médecins, ont été appelées *tempora*, parce qu'elles font connoître le tems ou l'âge d'un homme par la couleur des cheveux, qui blanchissent dans cet endroit plutôt que par-tout ailleurs; à quoi Homère semble avoir fait attention en appelant les hommes *poliocrotaphi*, c'est-à-dire aux tempes grises.

TEMPE, (Géog. anc.) vallée célèbre dans la Thessalie, entre le mont Ossa & le mont Olympe. Personne ne doute qu'elle ne fût dans la Thessalie; les épithètes que les anciens lui donnent le prouvent suffisamment. Tite-Live, l. XXIII. c. xxxv. dit, *Thessalica Tempe*, & Ovide, *metamorph. l. VII. vers. 222. Thessala Tempe*; mais dans quelle contrée de la Thessalie la placerons-nous? C'est ce qu'il faut exa-

miner. Ce que dit Catulle, *carm. LXIV. vers. 35.* feroit croire qu'elle étoit dans la Phthionide.

Linguunt Phthiotica Tempe.

Mais on ne voit point que la Phthiotide se soit jamais étendue jusqu'à la vallée de *Tempé*, dont elle fut toujours séparée par le mont Othry ou par d'autres terres. Les Pélasgiotes posséderent divers lieux au voisinage du Pénée, aujourd'hui la *Salembria*, entre autres Gonnum & Cranon; mais ils ne possédoient rien à l'embouchure de ce fleuve, car elle se trouvoit dans la Magnésie.

Les descriptions que divers auteurs ont données de cette vallée décideront la question. Le Pénée, selon Plin, l. IV. c. viij. coule l'espace de cinq cens stades, entre le mont Ossa & le mont Olympe, dans une vallée couverte de forêts, & est navigable dans la moitié de cet espace; ce qu'on appelle la *vallée de Tempé*, occupe cinq milles pas de ce terrain en longueur, & presqu'un arpent & demi de largeur. A droite & à gauche s'élèvent des montagnes à perte de vue, dont la pente est assez douce, & au milieu coule le fleuve Pénée, dont les bords sont couverts d'herbes toujours fraîches, & remplis d'oiseaux dont le gazouillement forme un agréable concert.

Strabon, l. IX. p. 430. après avoir rapporté la fable qui veut que le Pénée retenu par les montagnes qui sont du côté de la mer, formé en cet endroit une espèce d'étang, ajoute que, par un tremblement de terre, l'Ossa ayant été séparé de l'Olympe, le fleuve trouva entre ces deux montagnes une issue pour se rendre à la mer.

Ælien, *Var. hist. l. III. c. j.* convient avec Plin & avec Strabon pour la situation de la vallée de *Tempé*. C'est, dit-il, un lieu entre les monts Ossa & Olympe, de quarante stades de longueur, & au milieu duquel le Pénée roule ses eaux. C'est, ajoute-t-il, un lieu délicieux, où la nature présente mille choses agréables, & où l'industrie des hommes n'a aucune part: de-là il feroit aisé de conclure que la vallée de *Tempé* étoit dans la Pélasgiotide, qui s'étendoit anciennement jusqu'à l'embouchure de Pénée, mais dont la partie du côté de la mer fut comprise dans la Magnésie. Cependant comme le Pénée séparoit la Thessalie de la Macédoine, il semble qu'on ne peut s'empêcher de mettre la vallée de *Tempé* aux confins de ces deux contrées.

Procope, *edif. l. IV. c. iij.* a donné une description de la vallée de *Tempé* sans la nommer. Le Pénée, dit-il, a par-tout un cours fort doux & fort tranquille jusqu'à ce qu'il se décharge dans la mer. Les terres qu'il arrose sont très-fertiles, & produisent toutes sortes de fruits. Les habitans ne tiroient aucun avantage de cette abondance, à cause de l'appréhension continuelle où ils étoient d'être accablés par les ennemis, faute d'une place forte où ils pussent se mettre à couvert. Les murailles de Larisse & de Césarée étant presque entièrement tombées, Justinien les fit réparer, & rendit par ce moyen au pays son ancienne fertilité. Il s'élève tout proche, ajoute Procope, des montagnes escarpées & couvertes de forêts qui servirent autrefois de demeure aux centaures, & qui furent le champ de la bataille qu'ils donnerent aux Lapithes, si nous en voulons croire la fable, qui parle d'une espèce d'animaux monstrueux, qui étoient moitié hommes & moitié bêtes.

A toutes ces descriptions, nous joindrons celle de Tite-Live, qui, peu touché des bois rians, des forêts d'une verdure charmante, des endroits délicieux & des agréables prairies, a tourné toute son attention vers les longues & hautes montagnes qui s'étendent à droite & à gauche, pour mieux décrire l'horreur qu'eut l'armée romaine, quand il lui fallut franchir ces montagnes. Ce qu'on appelle *Tempé*, dit-il,

est un bois qui, quoiqu'il ne soit pas dangereux pour une armée, est difficile à passer : car outre des défilés de cinq milles de longueur, où il n'y a de passage libre que pour un cheval chargé, les rochers sont tellement escarpés de côté & d'autre, qu'on ne peut guère regarder en-bas sans que les yeux soient frappés, & sans se sentir saisi d'horreur. On est effrayé aussi du bruit que fait le Pénée, & de la profondeur de la vallée où il coule.

Mais si la topographie des lieux est pour Tite-Live, les poètes sont pour moi, dans l'idée ravissante que j'ai prise de *Tempé* en les lisant. Ils m'en font des descriptions qui disputent du prix de la beauté avec le lieu qu'ils dépeignent. D'ailleurs *Tempé* a passé en proverbe pour un endroit délicieux ; & ses vallons représentent toutes les autres vallées du monde, les plus agréablement coupées par des ruisseaux, les mieux tapissées de verdure, les plus ombragées de toutes sortes d'arbres & d'arbrustes, & telles enfin que les oiseaux ne cessent d'en célébrer les charmes. En un mot, Tite-Live m'attriste, la fable m'égaie & m'enchanter, je m'en rapporte donc à la fable pour mon amusement. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

TEMPÉRAMENT, f. m. (*Philosop.*) est cette habitude ou disposition du corps, qui résulte de la proportion des quatre qualités primitives & élémentaires dont il est composé. Voyez QUALITÉ & ÉLÉMENT.

L'idée de *tempérament* vient de celle de mélange, c'est-à-dire du mélange de différens élémens, comme la terre, l'eau, l'air & le feu, ou pour parler plus juste, à la manière des Péripatéticiens, du mélange du chaud, du froid, du sec & de l'humide. Ces élémens ou qualités, par leur opposition, tendent à s'affaiblir mutuellement, & à dominer les unes sur les autres, & de toutes ensemble, résulte une sorte de température ou de mélange en telle ou telle proportion ; en conséquence de quoi, selon la qualité qui prédomine, nous disons un *tempérament chaud*, ou *froid*, *sec* ou *humide*. Voyez MÉLANGE, CRASE, &c.

On dispute dans les écoles, si le *tempérament* comprend proprement les quatre premières qualités, ou si l'altération que souffrent ces qualités, par l'action réciproque qu'elles ont les unes sur les autres, ne les détruit pas entièrement, en sorte qu'il en résulte une cinquième qualité simple.

Les auteurs distinguent deux sortes de *tempérament*, l'un qu'ils appellent *uniforme*, & l'autre qu'ils appellent *difforme*. Le premier est celui où toutes les qualités sont mêlées dans un degré égal. Le second est celui où elles sont mêlées dans un degré inégal.

Il ne peut y avoir qu'un seul *tempérament* uniforme. Le *tempérament* difforme admet huit sortes de combinaisons, puisqu'une seule qualité, ou deux qualités à la fois peuvent dominer ; de-là le *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* froid & humide, &c. De plus, quelques-uns considérant que les qualités qui dominent, peuvent n'être pas en degré égal, & de même celles qui ne dominent pas ; ils font plusieurs autres nouvelles combinaisons de *tempéramens*, & en ajoutent jusqu'à douze au nombre ordinaire. En effet, comme il y a une infinité de degrés entre le plus haut point & le plus bas point de chacun des élémens, on peut dire aussi qu'il y a un nombre infini de différentes températures. Voyez DEGRÉ.

TEMPÉRAMENT, en Médecine, s'entend plus particulièrement de la constitution naturelle du corps de l'homme, ou de l'état des humeurs dans chaque sujet. Voyez CONSTITUTION & HUMEUR.

L'idée de *tempérament* vient de ce que le sang qui coule dans les veines & les artères, ne se conçoit pas comme une liqueur simple, mais comme une sorte de mixte imparfait, ou un assemblage de plusieurs autres liquides ; car il n'est pas composé seulement des

quatre qualités simples ou primitives, mais encore de quatre autres humeurs secondaires qui en sont aussi composées, & dans lesquelles on suppose qu'il peut se résoudre ; savoir la bile, le phlegme, la mélancolie & le sang proprement dit. Voyez BILE, PHLEGMME, MÉLANCOLIE, SANG.

De-là, suivant que telle ou telle de ces humeurs domine dans un sujet, on dit qu'il est d'un *tempérament* bilieux, phlegmatique, mélancolique, sanguin, &c. Voy. SANGUIN, MÉLANCOLIQUE, BILIEUX, &c.

Les anciens médecins prétendoient que le *tempérament* animal répondoit au *tempérament* universel décrit ci-dessus. Ainsi on croyoit que le *tempérament* sanguin répondoit au *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* flegmatique au *tempérament* froid & humide, le *tempérament* mélancolique au *tempérament* froid & sec, &c.

Galien introduisit dans la médecine la doctrine des *tempéramens* qu'il avoit tirée des Péripatéticiens, & il en fit comme la base de toute la Médecine. L'art de guérir les maladies ne consistoit, selon lui, qu'à tempérer les degrés des qualités des humeurs, &c. Voyez GALÉNIQUE, DEGRÉ, &c.

Dans la médecine d'aujourd'hui on considère beaucoup moins les *tempéramens*. Le docteur Quincy, & d'autres auteurs mécaniciens, retranchent la plus grande partie de la doctrine de Galien, comme inutile & incertaine, & regardent seulement les *tempéramens* comme des diversités dans le sang de différentes personnes, qui rendent ce liquide plus capable dans un corps que dans un autre, à de certaines combinaisons, c'est-à-dire de tourner vers la bile, le phlegme, &c. D'où, suivant ces auteurs, les gens sont nommés *bilieux*, *phlegmatiques*, &c. Voyez SANG.

Les anciens distinguoient deux sortes de *tempéramens* dans un même corps ; l'un qu'ils nommoient *ad pondus*, l'autre qu'ils nommoient *ad justitiam*.

Le *tempérament ad pondus* est celui où les qualités élémentaires se trouvent en quantités & en proportions égales : c'est ainsi qu'on les supposoit dans la peau des doigts, sans quoi ces parties ne pourroient pas distinguer assez exactement les objets.

Le *tempérament ad justitiam* est celui où les qualités élémentaires ne sont pas en proportions égales, mais seulement autant qu'il est nécessaire pour la fonction propre à une partie. Tel est le *tempérament* dans nos os, qui contient plus de parties terreuses que d'aqueuses, afin d'être plus dur & plus solide pour remplir sa fonction de soutenir.

Galien observe que le *tempérament ad pondus* n'est qu'imaginaire ; & quand il seroit réel, il ne pourroit subsister qu'un moment.

Le docteur Pitcairn regarde les *tempéramens* comme autant de maladies naturelles. Selon cet auteur, une personne de quelque *tempérament* qu'elle soit, a en elle-même les semences d'une maladie réelle ; un *tempérament* particulier supposant toujours que certaines sécrétions sont en plus grande proportion qu'il ne convient pour une longue vie.

Comme les différences des *tempéramens* ne sont autre chose que des différences de proportions dans la quantité des liquides, lesquelles proportions peuvent varier à l'infini ; il peut y avoir par conséquent une infinité de *tempéramens*, quoique les auteurs n'en aient supposé que quatre. Ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament* sanguin, Pitcairn dit que ce n'est qu'une pléthore. Voyez PLÉTHORE.

TEMPÉRAMENT, f. m. en Musique, est la manière de modifier tellement les sons, qu'au moyen d'une légère altération dans la juste proportion des intervalles, on puisse employer les mêmes cordes à former divers intervalles, & à moduler en différens tons, sans déplaire à l'oreille.

Pythagore,

Pythagore, qui trouva le premier les rapports des intervalles harmoniques, prétendoit que ces rapports fussent observés dans toute la rigueur mathématique; sans rien accorder à la tolérance de l'oreille. Cette sévérité pouvoit être bonne pour son tems, où toute l'étendue du système se bornoit encore à un si petit nombre de cordes. Mais comme la plupart des instrumens des anciens étoient composés de cordes qui se touchoient à vuide, & qu'il leur falloit, par conséquent, une corde pour chaque son; à mesure que le système s'étendit, ils ne tarderent pas à s'apercevoir que la regle de Pythagore eût trop multiplié les cordes, & empêché d'en tirer tous les usages dont elles étoient susceptibles. Aristoxene, disciple d'Aristote, voyant combien l'exacritude des calculs de Pythagore étoit nuisible au progrès de la Musique, & à la facilité de l'exécution, prit l'autre extrémité; & abandonnant presque entièrement ces calculs, il s'en rapporta uniquement au jugement de l'oreille, & rejeta comme inutile tout ce que Pythagore avoit établi.

Cela forma dans la Musique deux sectes qui ont long-tems subsisté chez les Grecs; l'une, des Aristoxéniens, qui étoient les musiciens de pratique; & l'autre, des Pythagoriciens, qui étoient les philosophes.

Dans la suite, Ptolomée & Dydime trouvant, avec raison, que Pythagore & Aristoxene avoient donné dans des extrémités également insoutenables; & consultant à la-fois le sens & la raison, travaillèrent chacun de leur côté à la réforme de l'ancien système diatonique. Mais comme ils ne s'éloignerent pas des principes établis pour la division des tétracordes, & que reconnoissant la différence du ton majeur au ton mineur, ils n'osèrent toucher à celui-ci pour le partager comme l'autre par une corde chromatique en deux parties égales, le système général demeura encore long-tems dans un état d'imperfection qui ne permettoit pas d'apercevoir le vrai principe du *tempérament*.

Enfin Guy d'Arezzo vint, qui refondit en quelque manière la Musique, & qui inventa, dit-on, le clavecin. Or il est certain que cet instrument n'a pu subsister, non plus que l'orgue, du-moins tels ou à-peu-près que nous les connoissons aujourd'hui, que l'on n'ait en même tems trouvé le *tempérament*, sans lequel il est impossible de les accorder. Ces diverses inventions, dans quelque tems qu'elles aient été trouvées, n'ont donc pu être fort éloignées l'une de l'autre; c'est tout ce que nous en savons.

Mais quoique la regle du *tempérament* soit connue depuis long-tems, il n'en est pas de même du principe sur lequel elle est établie. Le siècle dernier qui fut le siècle des découvertes en tout genre, est le premier qui nous ait donné des lumières bien nettes sur cette pratique. Le pere Merfenne & M. Loulié se sont exercés à en nous en donner des regles. M. Sauveur a trouvé des divisions de l'octave qui fournissent tous les *tempéramens* possibles. Enfin M. Rameau, après tous les autres, a cru développer tout de nouveau la véritable théorie du *tempérament*, & a même prétendu sur cette théorie établir sous son nom une pratique très-ancienne dont nous parlerons bientôt. En voilà assez sur l'histoire du *tempérament*; passons à la chose même.

Si l'on accorde bien juste quatre quintes de suite, comme *ut, sol, ré, la, mi*, on trouvera que cette quatrième quinte *mi*, fera avec l'*ut* une tierce majeure discordante, & de beaucoup trop forte; c'est que ce *mi* engendré comme quinte de *la*, n'est pas le même son qui doit faire la tierce majeure de l'*ut*. En voici la raison. Le rapport de la quinte est de 2 à 3, ou, si l'on veut, d'1 à 3; car c'est ici la même chose, 2 & 1 étant l'octave l'un de l'autre; ainsi la succes-

sion des quintes formant une progression triple, on aura *ut 1, sol 3, ré 9, la 27, & mi 81*.

Considérons maintenant ce *mi* comme tierce majeure d'*ut*. Son rapport est 4, 5, ou 1, 5; car 4 n'est que la double octave d'1. Si nous rapprochons d'octave en octave ce *mi* du précédent, nous trouverons *mi 5, mi 10, mi 20, mi 40 & mi 80*; ainsi la quinte de *la* étant *mi 81*, la tierce majeure d'*ut* est *mi 80*; ces deux *mi* ne sont donc pas le même; leur rapport est $\frac{80}{81}$; ce qui fait précisément le comma majeur.

D'un autre côté, si nous procédons de quinte en quinte jusqu'à la douzième puissance d'*ut* qui est le *si* dièse, nous trouverons que ce *si* excède l'*ut* dont il devroit faire l'unisson, & qu'il est avec lui en rapport de 531441 à 524288, rapport qui donne le comma de Pythagore. De sorte que par le calcul précédent le *si* dièse devroit excéder l'*ut* de trois comma majeurs, & par celui-ci, il doit seulement excéder du comma de Pythagore.

Mais il faut que le même son *mi* qui fait la quinte du *la*, serve encore à faire la tierce majeure de l'*ut*; il faut que le même *si* dièse, qui forme la treizième quinte de ce même *ut*, en fasse en même tems l'octave, & il faut enfin que ces deux différentes regles se combinent de manière qu'elles concourent à la constitution générale de tout le système. C'est la manière d'exécuter tout cela qu'on appelle *tempérament*.

Si l'on accorde toutes les quintes justes, toutes les tierces majeures seront trop fortes, par conséquent les tierces mineures trop foibles, & la partition, au lieu de se trouver juste, voyez PARTITION, donnera à la treizième quinte une octave de beaucoup trop forte.

Si l'on diminue chaque quinte de la quatrième partie du comma majeur, les tierces majeures seront très-justes, mais les tierces mineures seront encore trop foibles; & quand on sera au bout de la partition, on trouvera l'octave fautive, & trop foible de beaucoup.

Que si l'on diminue proportionnellement chaque quinte (c'est le système de M. Rameau), seulement de la douzième partie du comma de Pythagore, ce sera la distribution la plus égale qu'on puisse imaginer, & la partition se trouvera juste; mais toutes les tierces majeures seront trop fortes.

Tout ceci n'est que des conséquences nécessaires de ce que nous venons d'établir, & l'on peut voir par-là qu'il est impossible d'éviter tous les inconvéniens. On ne sauroit gagner d'un côté qu'on ne perde de l'autre. Voyons de quelle manière on combine tout cela, & comment par le *tempérament* ordinaire on met cette perte même à profit.

Il faut d'abord remarquer ces trois choses: 1°. que l'oreille qui souffre & demande même quelque affoiblissement dans la quinte, est blessée de la moindre altération dans la justesse de la tierce majeure. 2°. Qu'en tempérant les quintes, comme on voudra, il est impossible d'avoir jamais toutes les tierces justes. 3°. Qu'il y a des tons beaucoup moins usités que d'autres, & qu'on n'emploie guère ces premiers que pour les morceaux d'expression.

Relativement à ces observations, les regles du *tempérament* doivent donc être 1°. de rendre autant qu'il est possible les tierces justes, même aux dépens des quintes, & de rejeter dans les tons qu'on emploie le moins celles qu'on est contraint d'altérer; car par cette méthode on fait entendre ces tierces le plus rarement qu'il se peut, & l'on les réserve pour les morceaux d'expression qui demandent une harmonie plus extraordinaire. Or c'est ce qu'on observe parfaitement par la regle commune du *tempérament*.

Pour cela 1°. on commence par l'*ut* du milieu du clavier, & l'on affoiblit les quatre premières quintes

en montant, jusqu'à ce que la quatrième *mi* fasse la tierce majeure bien juste avec le premier son *ut*, ce qu'on appelle la *preuve*. 2°. En continuant d'accorder par quintes, dès qu'on est arrivé sur les dièses, on renforce les quintes, quoique les tierces en souffrent, & l'on s'arrête quand on est arrivé au *sol* dièse. 3°. On reprend l'*ut*, & l'on accorde les quintes en descendant, savoir, *fa*, *si* bémol, &c. en les renforçant toujours, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au *ré* bémol, lequel, pris comme *ut* dièse, doit se trouver d'accord, & faire la quinte avec le *sol* dièse auquel on s'étoit arrêté. Les dernières quintes se trouveront un peu fortes, de même que les tierces. Mais cette dureté sera supportable, si la partition est bien faite, & d'ailleurs ces quintes par leur situation sont rarement dans le cas d'être employées.

Les musiciens & les facteurs regardent cette manière de *tempérament* comme la plus parfaite que l'on puisse pratiquer; en effet, les tons naturels jouissent par cette méthode de toute la pureté de l'harmonie, & les tons transposés qui forment des modulations peu usitées, offrent encore des ressources au musicien quand il a besoin d'expressions dures & marquées. Car il est bon d'observer, dit M. Rameau, que nous recevons des impressions différentes des intervalles à proportion de leurs différentes altérations. Par exemple, la tierce majeure qui nous excite naturellement à la joie, nous imprime jusqu'à des idées de fureur lorsqu'elle est trop forte, & la tierce mineure qui nous porte naturellement à la douceur & à la tendresse, nous attriste lorsqu'elle est trop foible.

Les habiles musiciens, continue le même auteur, savent profiter à-propos de ces différens effets des intervalles, & font valoir par l'expression qu'ils en tirent, l'altération qu'on pourroit y condamner.

Mais dans sa génération harmonique, M. Rameau parle bien un autre langage. Il se reproche sa condescendance pour l'usage actuel; & détruisant en un moment tout ce qu'il avoit établi auparavant, il donne une formule d'onze moyennes proportionnelles entre les deux termes de l'octave, sur laquelle il veut qu'on règle toute la succession du système chromatique; de sorte que ce système résultant de douze semi-tons parfaitement égaux, c'est une nécessité que tous les intervalles semblables qui en seront formés soient aussi parfaitement égaux entre eux.

Pour la pratique, prenez, dit-il, telle touche du clavecin qu'il vous plaira; accordez-en d'abord la quinte juste, puis diminuez-la si peu que rien, procédez ainsi d'une quinte à l'autre toujours en montant, c'est-à-dire du grave à l'aigu, jusqu'à la dernière dont le son aigu aura été le grave de la première, vous pouvez être certain que le clavecin sera bien d'accord, &c.

Il ne paroît pas que ce système ait été goûté des musiciens, ni des facteurs. Le premier ne peut se refondre à se priver de la variété qu'il trouve dans les différentes impressions qu'occasionne le *tempérament*. M. Rameau a beau lui dire qu'il se trompe, & que le goût de variété se prend dans l'entrelacement des modes, & nullement dans l'altération des intervalles; le musicien répond que l'un n'exclut pas l'autre, & ne se tient pas convaincu par une assertion.

A l'égard des facteurs, ils trouvent qu'un clavecin accordé de cette manière n'est point aussi bien d'accord que l'assure M. Rameau; les tierces majeures leur paroissent dures & choquantes; & quand on leur répond qu'ils n'ont qu'à s'accoutumer à l'altération des tierces, comme ils l'étoient ci-devant à celles des quintes, ils repliquent qu'ils ne conçoivent pas comment l'orgue pourra s'accoutumer à ne plus faire les battemens désagréables qu'on y entend par cette manière de l'accorder. Le pere Merfenne remarque que de son tems plusieurs pensoient que les premiers

qui pratiquent sur le clavecin les semi-tons, qu'il appelle *seintes*, accorderent d'abord toutes les quintes à-peu-près justes, selon l'accord égal que nous proposons aujourd'hui M. Rameau; mais que leur oreille ne pouvant souffrir la dissonance des tierces majeures nécessairement trop fortes, ils tempérèrent l'accord en affoiblissant les quintes pour baisser les tierces majeures. Voilà ce que dit le pere Merfenne.

Je ne dois point finir cet article sans avertir ceux qui voudront lire le chapitre de la génération harmonique, où M. Rameau traite la théorie du *tempérament*, de ne pas être surpris s'ils ne viennent pas à bout de l'entendre, puisqu'il est aisé de voir que ce chapitre a été fait par deux hommes qui ne s'entendoient pas même l'un l'autre, savoir un mathématicien & un musicien.

La théorie du *tempérament* offre une petite difficulté de physique, de laquelle il ne paroît pas qu'on se soit beaucoup mis en peine jusqu'à présent.

Le plaisir musical, disent les physiciens, dépend de la perception des rapports des sons. Ces rapports sont-ils simples? les intervalles sont consonans, les sons plaisent à l'oreille. Mais dès que ces rapports deviennent trop composés, l'ame ne les apperçoit plus, & cela forme la dissonance. Si l'unisson nous plaît, c'est qu'il y a rapport d'égalité qui est le plus simple de tous; dans l'octave, le rapport est d'un à deux, c'est un rapport simple, toutes ses puissances sont dans le même cas; c'est toujours par la simplicité des rapports que notre oreille saisit avec plaisir les tierces, les quintes, & toutes les consonances; dès que le rapport devient plus composé seulement comme de 8 à 9, ou de 9 à 10, l'oreille est choquée; elle est écorchée quand il est de 15 à 16.

Cela étant, je dis qu'un clavecin parfaitement d'accord, devroit, étant bien joué, produire la plus affreuse cacophonie que l'on puisse jamais entendre; prenons la quinte *ut*, *sol*, son rapport est $\frac{3}{2}$, rapport simple & facile à appercevoir; mais il a fallu diminuer cette quinte; & cette diminution qui est d'un quart de comma, formant une nouvelle raison, le rapport de la quinte *ut*, *sol*, ainsi tempérée, est jus-

tement de $2\sqrt[4]{80} \times \sqrt[4]{81}$, à 240. Je demande donc en vertu de quoi, un intervalle dont les termes sont en telle raison, n'écorche pas les oreilles.

Si l'on chicane, & qu'on soutienne qu'une telle quinte n'est pas harmonieuse; je dis en premier lieu que si l'on est instruit, ou qu'on ait de l'oreille, c'est parler de mauvaise foi; car tous les musiciens savent bien le contraire: de plus, si l'on n'admet pas cette quinte ainsi altérée, on ne sauroit nier, du-moins, qu'une quinte parfaitement juste ne soit susceptible de quelque altération sans être moins agréable à l'oreille. Or il faut remarquer que, plus cette altération sera petite, & plus le rapport qui en résultera sera composé; d'où il s'enfuit, qu'une quinte peu altérée devroit déplaire encore plus que celle qui le seroit davantage.

Dira-t-on que dans une petite altération, l'oreille supplée à ce qui manque à la justesse de l'accord, & suppose cet accord dans toute son exactitude? qu'on essaye donc d'écouter une octave fautive; qu'on y supplée; qu'on y suppose tout ce qu'on voudra, & qu'on tâche de la trouver agréable. (S)

TEMPÉRANT, adj. (*Thérapeutiq.*) remède *tempérant*, ou sédatif; c'est un nom que les Médecins modernes donnent à certains remèdes, ou bien c'est une certaine vertu de remède déterminée par les modernes, & assez mal déterminée, & qui consiste selon l'idée qu'ils attachent à ce mot, à calmer l'organe, ou la fougue des humeurs, & l'action excessive des solides: cette vertu paroît composée de l'anodine, de la rafraîchissante, de l'antiphlogistique,

& de l'antispasmodique ; & de toutes celles-là , il paroît par la propriété dominante connue des remèdes auxquels on a donné le titre de *tempérant* , ou *sédatif* , que c'est la vertu rafraîchissante à laquelle elle est le plus analogue.

Ces remèdes sont les acides , le nitre , & le sel sédatif que M. Baron qui a plus travaillé sur ce sel qu'aucun autre chimiste , croit ne devoir sa vertu sédative qu'à un principe acide : sur quoi on peut observer que si ce principe acide n'est pas bien démontré , la vertu sédative du sel sédatif est moins démontrée encore.

Quant à la qualité *tempérante* du nitre , elle paroît un peu plus constatée ; mais malgré l'autorité de Sthal , & les éloges qu'il donne au nitre (voyez NITRE) , ni ses effets le plus clairement annoncés , ni ses effets assurément moins bien définis par cette qualification de *tempérant* , ne sont encore des choses reconnues en médecine sans contradiction. (b)

TEMPÉRANCE , f. f. (*Morale.*) la *tempérance* dans un sens général , est une sage modération qui retient dans de justes bornes nos desirs , nos sentimens , & nos passions ; cette vertu si rare , porte les hommes à se passer du superflu. Le sage dédaigne les moyens pénibles que l'art a inventés pour se procurer l'aïse , & ce qu'on nomme faussement le plaisir ; il se contente de la simplicité naturelle des choses : modéré dans la jouissance de ces mêmes objets , son cœur n'est point agité par la convoitise , *temperat à luxuria rerum.*

Mais nous prendrons ici la *tempérance* dans une signification plus limitée , pour une vertu qui met un frein à nos appétits corporels , & qui les contenant dans un milieu également éloigné de deux excès opposés , les rend non-seulement innocens , mais utiles , & louables.

Parmi les vices que réprime la *tempérance* , les principaux sont l'incontinence & la gourmandise , voyez ces deux mots. S'il est d'autres vices contraires à la *tempérance* , ils émanent de l'une ou de l'autre de ces deux sources , & par conséquent ces deux branches sont la chasteté & la sobriété.

On ne doit pas confondre , comme on le fait souvent , la continence avec la chasteté ; l'abus des termes entraîne avec soi la confusion des idées ; comme on peut être chaste sans s'astreindre à la continence , tel aussi s'en fait une loi , qui pour cela n'est pas chaste. La pensée toute seule peut fouiller la chasteté ; elle ne suffit pas pour enfreindre la continence ; tous les hommes sans distinction de tems , d'âge , de sexe , & de qualités , sont obligés d'être chastes , mais aucuns ne sont obligés d'être continens.

La continence consiste à s'abstenir des plaisirs de l'amour ; la chasteté à ne jouir de ces plaisirs , qu'autant que la loi naturelle le permet. La continence , quoique volontaire , n'est point estimable par elle-même , & ne le devient qu'autant qu'elle importe accidentellement à la pratique de quelque vertu , ou à l'exécution de quelque dessein généreux : hors de ces cas , elle mérite souvent plus de blâme que d'éloges.

Quiconque est conformé de manière à pouvoir procurer son semblable , a droit de le faire ; c'est le droit ou la voix de la nature ; & cette voix mérite plus d'égard que les institutions humaines , qui semblent la contrarier. Je ne fais point de raison qui oblige à une continence perpétuelle ; il en est tout au plus qui la rendent nécessaire pour un tems ; mais c'en est assez sur cet article.

Quant aux autres appétits sensuels opposés à la *tempérance* , je n'apporterai que la seule réflexion de M. J. J. Rousseau , sur le peu de sagesse qu'il y a de s'y livrer. « Puisque la vie est courte , dit-il , c'est » une raison de dispenser avec économie sa durée ,

Tome XVI.

» afin d'en tirer le meilleur parti qu'il est possible.
» Si un jour de satiété nous ôte un an de jouissance ;
» c'est une mauvaise philosophie d'aller jusqu'où le
» desir nous mene , sans considérer si nous ne se-
» rons point plutôt au bout de nos facultés que de
» notre carrière , & si notre cœur épuisé ne mourra
» point avant nous. Il arrive que ces vulgaires épi-
» curiens toujours ennuyés au sein des plaisirs , n'en
» goûtent réellement aucun. Ils prodiguent le tems
» qu'ils pensent économiser , & se ruinent comme
» les avarés , pour ne favoir rien perdre à propos »
(D. J.)

TEMPÉRATURE , voyez TEMPÉRAMENT.

TEMPÉRATURE , TEMPÉRAMENT , INTEMPÉRIE , (*Langue franç.*) le premier se dit de l'air , & le second de la constitution naturelle des hommes ; mais *intempérie* se dit de l'air & des humeurs.

Tempérament se dit encore en agriculture des terres , & figurément en morale , d'un adoucissement , d'un milieu qu'on cherche , ou qu'on trouve en affaires , pour accorder des parties. (D. J.)

TEMPÉRE , adj. (*Géog.*) zones *tempérées* , sont les deux zones qui sont entre la zone torride & la zone froide ; l'une dans l'hémisphère septentrional , l'autre dans l'hémisphère méridional. On les appelle *tempérées* , parce que la chaleur y est beaucoup moindre que dans la zone torride , & le froid moindre que dans les zones froides. Les habitans de ces zones participent d'autant plus de la chaleur ou du froid , qu'ils sont plus près de la zone *tempérée* ou de la zone froide , & le climat que nous habitons , est peut-être à cet égard le plus doux & le plus *tempéré* qui soit sur la terre. (O)

TEMPÊTE , f. f. (*Phys.*) agitation violente de l'air avec de la pluie ou sans pluie , ou avec de la grêle , de la neige , &c. Voyez VENT , OURAGAN , &c.

Il y a des endroits dans la mer plus sujets que d'autres aux tempêtes ; par exemple , vers la partie septentrionale de l'équateur , entre le quatrième & le dixième degré de latitude , & entre les méridiens qui s'étendent au-delà des îles hespérides. On a toujours entre les mois d'Avril & de Septembre , du tonnerre , des éclairs , des ouragans , des ondées , &c. qui se succèdent fort vite les uns aux autres ; il fait aussi souvent des *tempêtes* proche les côtes d'Angola. *Musch. essai de Physique.* (O)

TEMPÊTE , (*Mythol.*) les Romains avoient déifié la *Tempête* ou les *tempêtes* ; elle avoit un temple à Rome , Ovide , dans le VI. liv. des *Fastes* :

*Te quoque Tempestas , meritam delubra fatemur ,
Cum penè est Corsis obruta classis aquis.*

« Nous avouons que la *Tempête* a mérité des temples quand notre flotte fut presque submergée près de Corse ». Cela arriva l'an de Rome 494 : lorsque le vieux Scipion qui étoit alors consul , prit Corse , ses vaisseaux furent en grand danger ; c'est pourquoi il voua un temple à la *Tempête* dans le premier quartier de Rome ; c'est ce qu'il est facile de justifier par un monument de ce tems-là , que Gassendi rapporte dans la vie de M. de Peiresk.

On ne fera pas fâché de le lire ici ; car c'est une chose assez curieuse de voir de quelle manière les premiers latins écrivoient leur langue. *Honc. Oino. Ploirume. consentiunt. R. Duonoro. Optimo. Fuisse. Viro. Luciom. Scipione. filios. Barbat. Consol. Censor. Aidilis. Hic Fuit. A. Hic cepit. Corsica. Alteriaque Urbe dedit. tempestatibus. Aide Mereto.*

Voici comment on l'écrivoit aujourd'hui , *Hunc unum plurimi consentiunt Romani bonorum optimum fuisse virum Scipionem , filius Barbat. consul , censor , ædilis , hic fuit , autem hic cepit Corsicam , Alteriam que urbem , dedit tempestatibus ædem meritò ,* « c'est-à-dire , la plupart des Romains tombent d'accord ,

» que Lucius Scipion fils de Barbatus , étoit le plus
» honnête homme de la république ; il fut consul ,
» censeur , & édile ; il prit Corinthe & la ville d'Alcé-
» ria , & il consacra aux tempêtes le temple qu'elles
» avoient bien mérité ». (D. J.)

TEMPÊTE , (Peint. poétiq.) voilà le phénomène
de la nature , sur lequel les anciens poètes ont le
plus exercé leurs talens ; mais de l'aveu des connois-
seurs , c'est Virgile qui a remporté le prix dans cette
carrière ; je n'excepte pas même Homère , quoique
le prince des poètes latins ait pris la description du
V^e. livre de l'*Odyssée* pour modèle. Celle de Lucain ,
liv. V. est peut-être ridicule ; & celle d'Ovide , *Mé-
tam.* II. & *Trist.* I. est certainement trop badine ;
mais Virgile s'est surpassé par la vérité du coloris , la
force & la grandeur des images. Je relis avec un
nouveau plaisir sa description , pour la trentième fois ,
& je croirois manquer au bon goût , que de ne la pas
transcrire dans cet ouvrage.

*Venti velut agmine facto ,
Qua data porta ruunt , & terras turbine perflant .
Incubere mari , totumque à sedibus imis
Una Eurisque Notusque ruunt , creberque procellis
Aphricis , & vastosvolvunt ad littora fluctus .
Insequitur , clamorque virum , stridorque rudentum ,
Eripiunt subito nubes , caelumque , diemque
Teucrorum ex oculis , ponto nox incubat atra :
Inconcreta poli , & crebris micat ignibus aether .
Præsentemque viris intentant omnia mortem .
Talia jactanti stridens Aquilone procella
Velum adversa ferit , fluctusque ad sidera tollit :
Franguntur remi , tum protra avertit , & undis
Dat latus , insequitur cumulo præruptus aquæ mons .
Hi summo in fluctu pendent his unda dehiscens
Terram inter fluctus aperit , furit æstus arenis .
Tres Notus abreptas in saxa latentia torquet ,
Saxa vocant Itali , mediis quæ fluctibus aras ,
Dorsum immane mari summo , tres Euris ab alto
In brevia & syrteis urget , miserabile visu ,
Illiditque vadis , atque aggere cingit arenæ .
Unam , quæ Lycios , fidemque vehebat Orontem ,
Ipsius ante oculos ingens a vertice pontus
In puppim ferit , excutitur , pronusque magister
Volvitur in caput ; ast illam ter fluctus ibidem
Torquet agens circum , & rapidus vorat æquore vortex .
Apparent rari nantes in gurgite vasto :
Arma virum , tabulæque & Troia gaza per undas ,
Jam validam Ilionei navem , jam fortis Achate
Et qua veclus Abas , & qua grandævus Alethes
Vicit hyems , laxis laterum compagibus omnes
Accipiunt inimicum imbrem , rimisque fatiscunt .*

Æneid. l. I. v. 87. &c. & 106. &c.

A l'instant tous les vents en foule sortent impétueu-
sement de leurs cavernes , & se répandant sur la terre
& sur la mer , y excitent la plus affreuse tempête.
Le jour fuit ; les nuages épais dérobent le ciel aux
Troïens , & les plongent dans les ténèbres. Les cris
des matelots , le bruit des cordages , la nuit répandue
sur les ondes , les fréquens éclairs dont l'air est en-
flammé , le tonnerre qui gronde au septentrion & au
midi , tout offre l'image d'une mort inévitable. La tem-
pête augmente , & l'aquilon luttant contre les voiles ,
déploie ses fureurs ; il élève les vagues jusqu'aux nues ,
& brise les rames ; la proue des navires se renverse , &
ils prêtent le flanc aux vagues qui , comme de hautes
montagnes , les accablent ; les navires semblent tan-
tôt plongés dans le sein de la mer , & tantôt élevés
jusqu'aux nues ; trois furent jettés par le vent du sud
sur des bancs de sable , & contre ces vastes rochers
à fleur d'eau , que nous appellons *autels* ; trois furent
emportés par le vent d'est vers les Syrtes , où ils tou-
cherent les sables & échouèrent ; celui qui portoit le
fidele Oronte , & les Lyciens , reçut un coup de va-

gue qui submergea sa poupe dans les flots ; le pilote
tombe , le vaisseau tourne , & est bientôt enlevé
dans les gouffres de Neptune ; à peine un petit nom-
bre de ceux qui le montoient , pût-il se sauver à la
nage ; on voit flotter au tour d'eux les débris de leur
nauffrage ; déjà les navires d'Ilionée , d'Acate , d'A-
bas , & du vieux Alethes , succombent sous les fu-
reurs de la tempête. Tous enfin fracassés & entr'ou-
verts , font eau de toutes parts , & sont prêts d'être
engloutis.

Entre les modernes , les Anglois ont excellé. Y a-
t-il ailleurs de plus belle description de tempête , que
celles de Milton , du chevalier Blackmore , & de
M. Thomson.

Il est difficile de rendre leurs vers en notre lan-
gue. Voici une esquisse de la tempête du dernier des
trois poètes que j'ai nommés.

Tout est dans l'étonnement , la crainte , & le si-
lence , quand tout-à-coup l'éclair se montre au sud ,
à l'œil effrayé ; le tonnerre qui le suit plus lentement ,
fait entendre sa voix terrible à-travers les nuages ;
dans la vaste étendue de l'air ; la tempête gronde &
résonne dans les cieux ; mais quand l'orage appro-
che , qu'il roule son terrible fardeau sur les vents ,
les éclairs forment alors des sillons plus larges , &
le bruit redouble. Aussitôt une flamme livide se dé-
ploie sur la tête , le nuage s'ouvre & se ferme sans-
cesse , se ferme & s'ouvre encore , s'étend , & en-
veloppe tout dans une mer de feu ; le bruit suit de
près , augmente , brise ses liens , s'approfondit , de-
vient une confusion ; le fracas répété , écrase & dé-
chire le ciel & la terre.

Un déluge de grêle bruyante , & de pluie chaude
en grosses gouttes , se précipite avec fracas , & les
nuages ouverts versent un fleuve entier ; cependant
le flambeau de l'invincible éclair n'est pas encore
éteint ; il fait de nouveaux efforts ; le tonnerre tour-
noyant en balles rouges , déchire fierement , & al-
lume les montagnes avec une rage redoublée ; le pin
brisé & noirci du coup , demeure un tronc informe
& hideux ; les troupeaux frappés , restent étendus
comme un groupe inanimé : ici , les douces brebis ,
avec le regard toujours innocent , semblent ruminer
encore , le taureau paroît froncer le sourcil , & le
bœuf est à moitié de bout. Le rocher escarpé est frap-
pé du même coup , ainsi que la vénérable tour , &
le temple en pyramide , qui tombent , & perdent
pour jamais leur ancien orgueil ; les bois obscurs tres-
faillent à l'éclair , & les arbres antiques , environnés
de feux , tremblent jusque dans leurs profondes ra-
cines ; le rugissement furieux retentit au milieu des
montagnes de Carnarvon , le sommet hérissé tombé
en éclat dans la mer enflammée , détaché des roches
de Pennamaur , entassées jusqu'aux cieux ; la pointe
de Snowden se fondant , quitte subitement ses neiges
éternelles ; le haut du Chéviot plein de bruyères , se
voit de loin enflammé , & Thulé retentit à travers
ses îles les plus reculées.

Enfin les nuages dispersés de la surface des cieux ,
errent en désordre ; le firmament sans bornes s'éle-
ve , & étend sur le monde un azur plus pur ; la nature
après la tempête se pare de nouveau ; l'éclat & le
calme se répandent en un instant à travers l'air qui
s'éclaircit ; une écharpe éclatante de joie , ornée d'un
rayon jaune , signe du danger passé , environne les
champs baignés encore après l'orage. (*Le chevalier
DE JAUCOURT.*)

TEMPIAT , (*Soirie.*) instrument destiné à tenir
l'étoffe en largeur ; il est garni de pointes qui entrent
dans la lisière de l'étoffe ; il est composé de deux par-
ties , dont l'une se meut dans l'autre par le moyen
d'une vis , qui sert à allonger ou à raccourcir son
étendue.

TEMPLE, TEMPE, f. f. (*Synonym.*) on nomme indifféremment par ces deux termes, la partie double de la tête, qui est à l'extrémité du front, entre les yeux & les oreilles. L'académie françoise préfère *temple* à *tempe*, & je ne crois pas qu'elle ait raison, car outre que *tempe* ôte l'équivoque, il répond au mot latin *tempora*, qui désigne le tems ou l'âge de l'homme, à cause que le poil de cet endroit blanchit ordinairement le premier. De-là vient qu'Homere appelle *poliocrotaphes* les hommes qui grisonnent; en grec *πολιόκρόταφος*, de *πολιός*, *chauve*, & *κρόταφος*, *tempora*, la tempe. (D. J.)

TEMPLE, ÉGLISE, (*Synonym.*) ces mots signifient un édifice destiné à l'exercice public de la religion; mais *temple* est du style pompeux; *église* du style ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine: car à l'égard du paganisme, & de la religion protestante, on se sert du mot de *temple*, même dans le style ordinaire, au lieu de celui d'*église*. Ainsi l'on dit le *temple* de Janus, le *temple* de Charenton, l'*église* de S. Sulpice.

Temple paroît exprimer quelque chose d'auguste, & signifier proprement un édifice consacré à la divinité. *Église* paroît marquer quelque chose de plus commun, & signifier particulièrement un édifice fait pour l'assemblée des fideles.

Rien de profane ne doit entrer dans le *temple* du Seigneur: on ne devoit permettre dans nos *églises* que ce qui peut contribuer à l'édification des chrétiens.

L'esprit & le cœur de l'homme sont les *temples* chéris du vrai Dieu; c'est-là qu'il veut être adoré; en vain on fréquente les *églises*, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Les *temples* des faux dieux étoient autrefois des asyles pour les criminels; mais c'est, ce me semble, deshonorer celui du très-haut, que d'en faire un refuge de malfaiteurs. Si l'on ne peut apporter à l'*église* un esprit de recueillement, il faut du moins y être d'un air modeste, la bienséance l'exige, ainsi que la piété. Girard. (D. J.)

TEMPLE, f. m. (*Archit.*) c'est dans l'ancienne architecture, un bâtiment destiné au culte divin, & où l'on faisoit les sacrifices: ce bâtiment étoit composé de quatre parties. La première étoit formée par des aîles en forme de galerie, ou portiques, nommés *pleromata*. La seconde étoit un porche appelé *pronaos*; une partie à-peu-près semblable étoit opposée à celle-ci; & une troisième beaucoup plus grande, étoit au milieu de ces trois parties.

L'art de l'architecture des *temples* étoit aussi perfectionné que diversifié chez les Grecs & les Romains; mais il s'agit seulement d'expliquer ici les principaux termes qui prouvent cette diversité.

Temple amphiprostyle, ou *double prostyle*. *Temple* qui avoit des colonnes devant & derrière, & qui étoit aussi tétrastyle. Voyez ci-après TEMPLE TÉTRAS-TILE.

Temple à antes. C'étoit, selon Vitruve, le plus simple de tous les *temples*; il n'avoit que des pilastres angulaires, appellés *antes* ou *parastates*, à ses encoignures, & deux colonnes d'ordre toscan aux côtés de sa porte.

Temple diptere. *Temple* qui avoit deux rangs de colonnes isolées en son circuit, & qui étoit octostyle, c'est-à-dire, avec huit colonnes de front; tel étoit le *temple* de Diane à Ephèse. Le mot *diptere* vient du grec *διπτερος*, qui a deux aîles.

Temple hypétre. *Temple* dont la partie intérieure étoit à découvert, ainsi que l'indique le mot *hypétre*, dérivé du grec *ὑπαίτρας*, qui signifie lieu découvert. Il étoit décastyle, ou avec dix colonnes de front, & avoit deux rangs de colonnes en son pourtour extérieur, & un rang dans l'intérieur. Tel étoit le

temple de Jupiter Olympien à Athenes.

Temple monoptere. *Temple* rond & sans murailles, qui avoit un dôme porté sur des colonnes; c'est ainsi qu'étoit le *temple* d'Apollon Pythien, à Delphes.

Temple périptere. *Temple* qui étoit décoré de quatre rangs de colonnes isolées en son pourtour, & qui étoit hexastyle, c'est-à-dire, avec six colonnes de front, comme le *temple* de l'Honneur & de la Vertu à Rome. Le mot *périptere* est formé de deux mots grecs, *περί*, *d'entour*, & *πέριον*, *aîle*.

Temple périptere rond. *Temple* dont un rang de colonnes forme un porche circulaire, qui environne une rotonde, comme les *temples* de Vesta à Rome, & de la Sybille à Tivoli, & une petite chapelle près S. Pierre in montorio, à Rome, bâtie par Bramante, fameux architecte.

Temple prostyle. *Temple* qui n'avoit des colonnes qu'à la face antérieure, comme le *temple* d'ordre dorique de Cérès Eléusis, en Grece. Le mot *prostyle* est dérivé de deux mots *προ*, *devant*; & *στυλος*, *colonne*.

Temple pseudodiptere, ou *diptere imparfait*. *Temple* qui avoit huit colonnes de front, avec un seul rang de colonnes qui régnoit au pourtour, comme le *temple* de Diane, dans la ville de Magnésie en Grece.

Temple tétrastyle. Le mot grec *τετραστυλος*, qui signifie quatre colonnes de front, caractérise ce *temple*. Tel étoit celui de la Fortune virile à Rome. (D. J.)

TEMPLE, de Dieu, (*Critique sacrée*) *νῆος τοῦ Θεοῦ*; ce mot, outre le sens propre d'un édifice consacré au culte public de Dieu, se prend au figuré dans l'Écriture, 1°. pour le séjour des bienheureux, 2°. pour l'Église de Jesus-Christ. « L'antechrist, dit Saint Paul, » *II. Thessalon. ij. 4.* siégera dans le *temple* de Dieu, » c'est-à-dire, usurpera dans l'Église le pouvoir & les » honneurs divins ». 3°. Pour les fideles: Vous êtes le *temple* de Dieu; car l'esprit de Dieu habite en vous, *I. Corinth. iij. 16.* Un poète grec a dit de la divinité, « qu'elle trouve autant de plaisir à habiter » chez les gens de bien que dans l'Olympe. (D. J.)

TEMPLE de Salomon, (*Hist. sacrée*) David rassembra long-tems des matériaux pour la construction de ce *temple*, que Salomon éleva sur le mont de Sion, & qu'il acheva dans le cours de deux ans & avec des dépenses prodigieuses. Ce n'étoit cependant qu'une masse de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long, & autant de large en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui est au-dessous de plusieurs de nos *églises* paroissiales. On ne conçoit guere qu'un si petit édifice ait occupé cent soixante mille ouvriers, que les rois d'Égypte & de Tyr fournirent à Salomon, au rapport de Clément qui dit avoir lu cette particularité dans un ouvrage d'Alexandre Polyhistor. Il faut donc supposer que c'étoit au travail exquis des ornemens & des décorations intérieures, que la plupart de ces ouvriers furent occupés. Le livre des *chroniques*, *ch. iij.* dit que la seule dépense des décorations du saint des saints, qui étoit une place de trente piés en quarré & de trente piés de haut, montoit à six cens talens d'or. S'il ne s'est point glissé d'erreur dans le texte, c'est une somme de quatre millions trois cens vingt mille livres sterling pour cette seule partie du *temple*, mais cela n'est pas vraisemblable.

Les édifices extérieurs étoient fort considérables; car la cour dans laquelle le *temple* étoit placé, & celle du dehors nommée la *cour des femmes*, étoient environnées de bâtimens & de bâtimens magnifiques. Les portes qui y conduisoient, répondoient à cette magnificence. Enfin, la cour intérieure qui formoit un quarré de mille sept cens cinquante piés de chaque côté, & qui embrassoit tout le reste, étoit entourée d'une galerie soutenue de trois rangs de colonne à

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les anciens auteurs, sur-tout Pausanias qui s'est attaché particulièrement à les décrire, & qui en parle presque à chaque page de son voyage de la Grece.

Parmi tant de *temples*, Vitruve en admiroit principalement quatre bâtis de marbre, & si noblement enrichis, qu'ils faisoient l'étonnement des plus grands connoisseurs, & étoient devenus la regle des bâtimens dans les trois ordres d'architecture, le dorien, l'ionien & le corinthien.

Le premier de ces beaux ouvrages, étoit le *temple* de Diane à Ephèse; le second celui d'Apollon dans la ville de Milet, l'un & l'autre d'ordre ionique; le troisième étoit le *temple* d'Eleufis, d'ordre dorique; le quatrième étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athènes, d'ordre corinthien. On pense bien que ces quatre *temples* ne seront pas oubliés dans notre liste; il ne s'agit ici que d'observations générales sur tous les *temples* de la Grece.

Ils étoient partagés en plusieurs parties qu'il est bon de distinguer pour entendre les descriptions qu'en font les historiens. La première étoit le vestibule, où étoient la piscine, dans laquelle les prêtres, *ædipi*, puisoient l'eau lustrale, pour expier ceux qui vouloient entrer dans les *temples*; ensuite venoit la nef, *ναός*; & le lieu saint appelé *penétrale*, *sacrarium*, *adytum*, dans lequel il n'étoit pas permis aux particuliers d'entrer; il y avoit enfin l'arrière *temple*, *ἐπίδομιος*; mais tous n'avoient pas cette partie. Les *temples* grecs avoient souvent des portiques, & toujours des marches pour y monter; il y en avoit aussi plusieurs avec des galeries autour; ces galeries étoient formées d'un rang de colonnes posées à un certain espace du mur couvertes de grandes pierres: ces sortes de *temples* se nommoient *periptères*, c'est-à-dire, ailés; *diptères*, quand la galerie avoit deux rangs de colonnes; *prostyles*, lorsque les colonnes formoient le portique sans galerie; & enfin *hypèthres*, quand ils avoient en-dehors deux rangs de colonnes, & autant en-dedans, tout le milieu étant découvert à-peu-près comme nos cloîtres. Les Romains imitèrent toutes ces différentes structures. Vitruve remarque encore d'autres particularités qu'on peut voir dans son ouvrage: je n'en citerai que deux.

1^o. Un *temple* ne pouvoit être consacré sans la statue du dieu qui devoit être placée au milieu. Il y avoit au pié de la statue un autel sur lequel les premières offrandes qu'on faisoit, étoient de légumes cuites dans de l'eau, & une espece de bouillie qu'on distribuait aux ouvriers qui avoient élevé la statue.

2^o. Quoique communément les hommes & les femmes entraissent dans les *temples*, il y en avoit dont l'entrée étoit défendue aux hommes; tel étoit celui de Diane à Rome, dans la rue nommée *Vicus-patricius*, ainsi que Plutarque nous l'apprend; & néanmoins tout le monde pouvoit entrer dans les autres *temples* de cette déesse. On croit que la raison de cette défense venoit de ce qu'une femme qui prioit dans ce *temple*, y reçut le plus sanglant affront.

Enfin, les politiques considérant la magnificence des *temples* de la Grece, le nombre de prêtres & de prêtresses de tous ordres qui les desservoient, & les frais des sacrifices; les politiques, dis-je, demandent avec curiosité, par quel moyen on suppléoit à de si grandes dépenses. Je réponds d'abord que les *temples* à oracles n'avoient besoin de rien pour leur subsistance; ils regorgeoient de présens, & les autres avoient des revenus particuliers qui leur étoient affectés: voici ceux de ma connoissance.

L'un de ces revenus à Athènes étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixième partie appartenoit à Minerve Poliade, & la cinquantième aux autres dieux,

& aux héros dont les tribus portoient le nom. De plus, lorsque les Prytanes ne tenoient pas les assemblées conformément aux lois, chacun d'eux étoit puni par une amende de mille dragmes qu'il falloit payer à la déesse. Si les proëdres, c'est-à-dire, les sénateurs chargés de faire à ces assemblées le rapport des matieres sur lesquelles on devoit délibérer, ne le faisoient pas suivant les regles, & dans l'ordre prescrit, ils étoient aussi condamnés à une amende de quarante dragmes, appliquée comme l'autre au profit de Minerve, ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette espece de revenu appartenant en commun aux dieux, & qui varioit suivant le nombre & la grandeur des fautes, les *temples* en avoient de particuliers; c'est le produit des terres consacrées aux divinités: rien n'étoit plus commun dans la Grece que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on consacroit aux dieux, & qui étoient condamnées à rester éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha proscrit par le decret solennel des amphictions, la campagne située entre Mégare & l'Attique consacrée aux déesses d'Eleufis, & plusieurs autres: il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit, & dont les fruits faisoient la richesse des *temples*.

Tel fut le champ que Xénophon consacra à Diane d'Ephèse, en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour son heureux retour dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perses, & de la rançon de leurs prisonniers; ce champ étoit situé auprès de Scilunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens sur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reste après cet achat, & à faire bâtir un *temple* sur le modèle de celui d'Esphe: un trait de ressemblance assez singulier entre ces deux édifices, c'est leur situation. Le fleuve qui couloit auprès du *temple* d'Ephèse se nommoit *Sellène*, & nourrissoit beaucoup de poisson. Un ruisseau du même nom, & qui avoit le même avantage, arrosoit la campagne où Xénophon fit élever le sien. Ses environs, aussi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux destinés à servir de victimes trouvoient une nourriture abondante, des forêts remplies de gibier de toutes especes, & qui servoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves.

Le *temple* étoit environné d'un bois sacré & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toute faison. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colonne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & sur laquelle on lisoit ces mots: *ἱερός οὐ ναός τῆς Ἀρτέμιδος*: terre consacrée à Diane. Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dixme à la déesse, & déposer le reste pour être employé aux réparations & aux dépenses ordinaires.

Cette dixme servoit aux sacrifices offerts dans la fête solennelle que Xénophon institua en l'honneur de Diane. Elle se célébroit tous les ans, & duroit plusieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la divinité nourrissoit pendant tout le tems ses adorateurs, en leur fournissant du blé, du vin, & toutes les choses nécessaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chasse générale, à laquelle il présidoit avec ses enfans. J'ai rapporté tous ces détails d'après les *Mém. des Inscript.* parce que c'est peut-être la seule fondation dont les particularités nous ayent été conservées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres. (D. J.)

TEMPLES DES ROMAINS, (*Ant. rom.*) Rome & l'Italie n'avoient peut-être pas moins de *temples* que la Grece. Donnons une idée générale de leur origine,

origine, de leur consécration & de leur structure; les détails sont réservés à chaque temple en particulier.

On fait assez que les anciens romains ont eu beaucoup d'attachement pour leur religion; je dirai mieux, beaucoup de superstition dans leur culte. Il ne leur arrivoit guere d'heureux ou fâcheux succès, qui ne fût suivi de la construction de quelque temple. Le nom même des temples qu'ils consacrerent aux dieux, tire son origine du temple augural, c'est-à-dire, d'une simple enceinte dans laquelle les augures observoient le vol des oiseaux. Tous les lieux tracés par les augures étoient même appelés temples, *templa*, quoiqu'ils ne fussent pas destinés au culte de la religion; c'est ainsi que les augures trouverent le secret d'accréditer leur ouvrage.

Les uns attribuent la fondation des premiers temples de l'Italie à Janus, par l'invocation duquel on commençoit tous les sacrifices; les autres en donnent la gloire à Faune, & prétendent que le mot *fanum* en tire son origine. Quoiqu'il en soit, ces premiers temples n'étoient que des bois sacrés, puisque les Romains, au rapport de Varron, ont été sans temples pendant l'espace de 170 ans. Ainsi le temple de Jupiter Férétrien & celui de Jupiter *Stator* n'étoient point apparemment consacrés, & le temple de Janus ne doit être envisagé que comme un monument de l'union des Romains & des Sabins, dont la statue de ce dieu à deux visages étoit le symbole, & le fut aussi de la paix & de la guerre.

Les formalités requises pour l'établissement d'un véritable temple, étoient l'autorité des lois, l'observation des auspices, les cérémonies de la consécration. Un magistrat qui avoit fait vœu de bâtir un temple, n'engageoit point la république sans son consentement. Quand la construction du temple avoit été résolue dans le sénat, il falloit une loi ou un plébiscite pour l'exécution du projet. Sous les empereurs, leur volonté tenoit lieu de loi.

Ensuite on consultoit les augures qui s'assembloient par ordre des duumvirs, c'est-à-dire, des commissaires nommés pour la conduite de l'ouvrage. Les augures commençoient par le choix du terrain, en quoi ils avoient égard à la nature & aux fonctions des dieux auxquels le temple devoit être consacré. Suivant les observations de Vitruve, les temples de Jupiter, de Junon & de Minerve devoient être construits sur des hauteurs, parce que ces divinités avoient inspection sur toutes les affaires de l'empire dont elles prenoient un soin particulier. Mercure, Isis & Sérapis, dieux du commerce, avoient leurs temples proche des marchés. Ceux de Mars, de Bellone, de Vulcain & de Vénus étoient hors de la ville; on les regardoit comme des divinités ou turbulentes ou dangereuses. Il est vrai que ces convenances n'ont pas toujours été observées.

Le lieu de la construction étant choisi, les augures prenoient les auspices, & si les auspices étoient favorables, ils traçoient le plan du temple: c'est ce qu'on appelloit *essari* ou *sistere templum*. On posoit la première pierre avec plus de cérémonie encore. Les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles, ayant pere & mere, arrosoient la place de trois sortes d'eaux; on la purifioit encore par le sacrifice d'un taureau blanc & d'une genisse. Le grand prêtre invoquoit les dieux auxquels le temple étoit destiné. La pierre sur laquelle étoient gravés les noms du magistrat & du souverain pontife, étoit mise dans la fondation avec des médailles d'or & d'argent, & du métal tel qu'il sort de la mine, aux acclamations de tout le peuple qui s'empressoit d'y prêter la main.

Lorsque le temple étoit bâti, on en faisoit la dédicace. Cette fonction appartenoit dans les premiers tems aux grands magistrats; ensuite à cause des dif-

ensions qui survinrent à cette occasion, on eût recours à la puissance du peuple. Enfin on en laissa la disposition au sénat, avec l'intervention des tribuns du peuple, qui n'y eurent plus de part sous les empereurs.

Le jour de la dédicace d'un temple étoit une fête solennelle, accompagnée de réjouissances extraordinaires. On immoloit des victimes sur tous les autels; on chantoit des hymnes au son de la flûte. Le temple étoit orné de fleurs & de bandelettes. Le magistrat qui faisoit la cérémonie, mettoit la main sur le jambage de la porte, appelant à haute voix le souverain pontife, pour lui aider à s'acquitter de cette fonction, en prononçant devant lui la formule de la dédicace qu'il répétoit mot-à-mot. Ils étoient si scrupuleux sur la prononciation de ces paroles, qu'ils s'imagineroient qu'un seul mot ou une syllabe oubliée ou mal articulée gâtoit tout le mystère. C'est pourquoi le grand pontife Metellus qui étoit begue, s'exerça plusieurs mois pour pouvoir bien prononcer le mot d'*opifera*. Le deuil étoit incompatible avec la solennité; on le quittoit pour y assister en habit blanc. Sur ce prétexte, les ennemis d'Horatius Pulvillus qui faisoit la dédicace du temple du capitol, vinrent troubler la cérémonie, en lui annonçant la fausse nouvelle de la mort de son fils, mais il la reçut sans s'émouvoir, & continua ce qu'il avoit commencé.

Tacite, liv. II. parlant du rétablissement du capitol, nous a conservé la formule & les autres cérémonies de la consécration du lieu destiné à bâtir un temple. Vespasien, dit-il, ayant chargé L. Vestinus du soin de rétablir le capitol, ce chevalier-romain consulta les aruspices, & il apprit d'eux qu'il falloit commencer par transporter dans des marais les restes du vieux temple, & en bâtir un nouveau sur les mêmes fondemens l'onzième jour avant les kalendes de Juillet, le ciel étant serain. Tout l'espace destiné pour l'édifice fut ceint de rubans & de couronnes. Ceux des soldats dont le nom étoit de bon augure, entrement dans cette enceinte avec des rameaux à la main; puis vinrent les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles dont les peres & meres vivoient encore, qui laverent tout ce lieu avec de l'eau de fontaine, de lac & de fleuve. Alors Helvidius Priscus, préteur, précédé de Plaute Elien, pontife, acheva d'expier l'enceinte par le sacrifice d'une vache & de quelques taureaux qu'il offrit à Jupiter, à Junon, à Minerve & aux dieux patrons de l'empire, & les pria de faire en sorte que le bâtiment que la piété des hommes avoit commencé pour leur demeure, fût heureusement achevé. Les autres magistrats qui assistoient à cette cérémonie, les prêtres, le sénat, les chevaliers & le peuple pleins d'ardeur & de joie, se mirent à remuer une pierre d'une grosseur énorme, pour la traîner au lieu où elle devoit être mise en œuvre. Enfin on jeta dans les fondemens plusieurs petites monnoies d'or & d'autres pieces de métal, comme nous venons de le dire. Les noms des magistrats étoient gravés au frontispice des temples qu'ils avoient dédiés. Ceux qui les faisoient rebâtir, en y mettant de nouvelles inscriptions, n'en ôtoient pas celles des premiers fondateurs.

Quoique la partie du temple appelée *cella* fût destinée au culte de la religion, on ne laissoit pas d'y traiter d'affaires profanes après les sacrifices, en tirant des voiles qui couvroient les statues & les autels. Elle ne pouvoit être dédiée à plusieurs divinités, à moins qu'elles ne fussent inséparables, comme Castor & Pollux; mais plusieurs dieux pouvoient avoir chacun la sienne sous un même toit; & alors ce temple s'appelloit *delubrum*, quoique ce terme soit un terme générique.

La statue du dieu y étoit placée quelquefois dans une niche ou tabernacle appelé *œdicula*. Elle regard-

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les anciens auteurs, sur-tout Pausanias qui s'est attaché particulièrement à les décrire, & qui en parle presque à chaque page de son voyage de la Grece.

Parmi tant de *temples*, Vitruve en admiroit principalement quatre bâtis de marbre, & si noblement enrichis, qu'ils faisoient l'étonnement des plus grands connoisseurs, & étoient devenus la regle des bâtimens dans les trois ordres d'architecture, le dorien, l'ionien & le corinthien.

Le premier de ces beaux ouvrages, étoit le *temple* de Diane à Ephèse; le second celui d'Apollon dans la ville de Milet, l'un & l'autre d'ordre ionique; le troisième étoit le *temple* d'Eleusis, d'ordre dorique; le quatrième étoit le *temple* de Jupiter Olympien à Athènes, d'ordre corinthien. On pense bien que ces quatre *temples* ne seront pas oubliés dans notre liste; il ne s'agit ici que d'observations générales sur tous les *temples* de la Grece.

Ils étoient partagés en plusieurs parties qu'il est bon de distinguer pour entendre les descriptions qu'en font les historiens. La première étoit le vestibule, où étoient la piscine, dans laquelle les prêtres, *adivini*, puisoient l'eau lustrale, pour expier ceux qui vouloient entrer dans les *temples*; ensuite venoit la nef, *μυός*; & le lieu saint appelé *penetrals*, *sacrarium*, *adytum*, dans lequel il n'étoit pas permis aux particuliers d'entrer; il y avoit enfin l'arrière *temple*, *ἐπίδοσιον*; mais tous n'avoient pas cette partie. Les *temples* grecs avoient souvent des portiques, & toujours des marches pour y monter; il y en avoit aussi plusieurs avec des galeries autour; ces galeries étoient formées d'un rang de colonnes posées à un certain espace du mur couvertes de grandes pierres: ces sortes de *temples* se nommoient *pereptères*, c'est-à-dire, ailés; *diptères*, quand la galerie avoit deux rangs de colonnes; *prostyles*, lorsque les colonnes formoient le portique sans galerie; & enfin *hypethres*, quand ils avoient en-dehors deux rangs de colonnes, & autant en-dedans, tout le milieu étant découvert à-peu-près comme nos cloîtres. Les Romains imiterent toutes ces différentes structures. Vitruve remarque encore d'autres particularités qu'on peut voir dans son ouvrage: je n'en citerai que deux.

1°. Un *temple* ne pouvoit être consacré sans la statue du dieu qui devoit être placée au milieu. Il y avoit au pié de la statue un autel sur lequel les premières offrandes qu'on faisoit, étoient de légumes cuites dans de l'eau, & une espece de bouillie qu'on distribuoit aux ouvriers qui avoient élevé la statue.

2°. Quoique communément les hommes & les femmes entraissent dans les *temples*, il y en avoit dont l'entrée étoit défendue aux hommes; tel étoit celui de Diane à Rome, dans la rue nommée *Vicus patricius*, ainsi que Plutarque nous l'apprend; & néanmoins tout le monde pouvoit entrer dans les autres *temples* de cette déesse. On croit que la raison de cette défense venoit de ce qu'une femme qui prioit dans ce *temple*, y reçut le plus sanglant affront.

Enfin, les politiques considérant la magnificence des *temples* de la Grece, le nombre de prêtres & de prêtresses de tous ordres qui les desservoient, & les frais des sacrifices; les politiques, dis-je, demandent avec curiosité, par quel moyen on suppléoit à de si grandes dépenses. Je réponds d'abord que les *temples* à oracles n'avoient besoin de rien pour leur subsistance; ils regorgeoient de présens, & les autres avoient des revenus particuliers qui leur étoient affectés: voici ceux de ma connoissance.

L'un de ces revenus à Athènes étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixième partie appartenoit à Minerve Poliade, & la cinquantième aux autres dieux,

& aux héros dont les tribus portoient le nom. De plus, lorsque les Prytanes ne tenoient pas les assemblées conformément aux lois, chacun d'eux étoit puni par une amende de mille dragmes qu'il falloit payer à la déesse. Si les proëdres, c'est-à-dire, les sénateurs chargés de faire à ces assemblées le rapport des matieres sur lesquelles on devoit délibérer, ne le faisoient pas suivant les regles, & dans l'ordre prescrit, ils étoient aussi condamnés à une amende de quarante dragmes, appliquée comme l'autre au profit de Minerve, ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette espece de revenu appartenant en commun aux dieux, & qui varioit suivant le nombre & la grandeur des fautes, les *temples* en avoient de particuliers; c'est le produit des terres consacrées aux divinités: rien n'étoit plus commun dans la Grece que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on consacroit aux dieux, & qui étoient condamnées à rester éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha proscriit par le decret solennel des amphictions, la campagne située entre Mégare & l'Attique consacrée aux déesses d'Eleusis, & plusieurs autres: il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit, & dont les fruits faisoient la richesse des *temples*.

Tel fut le champ que Xénophon consacra à Diane d'Ephèse, en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour son heureux retour dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perses, & de la rançon de leurs prisonniers; ce champ étoit situé auprès de Scilunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens sur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reste après cet achat, & à faire bâtir un *temple* sur le modele de celui d'Ephèse: un trait de ressemblance assez singulier entre ces deux édifices, c'est leur situation. Le fleuve qui couloit auprès du *temple* d'Ephèse se nommoit *Sellene*, & nourrissoit beaucoup de poisson. Un ruisseau du même nom, & qui avoit le même avantage, arrosoit la campagne où Xénophon fit élever le sien. Ses environs, aussi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux destinés à servir de victimes trouvoient une nourriture abondante, des forêts remplies de gibier de toutes especes, & qui servoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves.

Le *temple* étoit environné d'un bois sacré & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toute saison. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colonne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & sur laquelle on lisoit ces mots: *ἱερός οὐ μίσιος τῆς Ἀρταμίδος*: terre consacrée à Diane. Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dixme à la déesse, & déposer le reste pour être employé aux réparations & aux dépenses ordinaires.

Cette dixme servoit aux sacrifices offerts dans la fête solennelle que Xénophon institua en l'honneur de Diane. Elle se célébroit tous les ans, & duroit plusieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la divinité nourrissoit pendant tout le tems ses adorateurs, en leur fournissant du blé, du vin, & toutes les choses nécessaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chasse générale, à laquelle il présidoit avec ses enfans. J'ai rapporté tous ces détails d'après les *Mém. des Inscript.* parce que c'est peut-être la seule fondation dont les particularités nous ayent été conservées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres. (D. J.)

TEMPLES DES ROMAINS, (*Ant. rom.*) Rome & l'Italie n'avoient peut-être pas moins de *temples* que la Grece. Donnons une idée générale de leur origine,

origine, de leur consécration & de leur structure; les détails sont réservés à chaque *temple* en particulier.

On fait assez que les anciens romains ont eu beaucoup d'attachement pour leur religion; je dirai mieux, beaucoup de superstition dans leur culte. Il ne leur arrivoit guere d'heureux ou fâcheux succès, qui ne fut suivi de la construction de quelque *temple*. Le nom même des *temples* qu'ils consacrerent aux dieux, tire son origine du *temple* augural, c'est-à-dire, d'une simple enceinte dans laquelle les augures observoient le vol des oiseaux. Tous les lieux tracés par les augures étoient même appelés temples, *templa*, quoiqu'ils ne fussent pas destinés au culte de la religion; c'est ainsi que les augures trouverent le fœcret d'accréditer leur ouvrage.

Les uns attribuent la fondation des premiers *temples* de l'Italie à Janus, par l'invocation duquel on commençoit tous les sacrifices; les autres en donnent la gloire à Faune, & prétendent que le mot *fanum* en tire son origine. Quoiqu'il en soit, ces premiers *temples* n'étoient que des bois sacrés, puisque les Romains, au rapport de Varron, ont été sans *temples* pendant l'espace de 170 ans. Ainsi le *temple* de Jupiter Fœretrien & celui de Jupiter *Stator* n'étoient point apparemment sacrés, & le *temple* de Janus ne doit être envisagé que comme un monument de l'union des Romains & des Sabins, dont la statue de ce dieu à deux visages étoit le symbole, & le fut aussi de la paix & de la guerre.

Les formalités requises pour l'établissement d'un véritable *temple*, étoient l'autorité des lois, l'observation des auspices, les cérémonies de la consécration. Un magistrat qui avoit fait vœu de bâtir un *temple*, n'engageoit point la république sans son consentement. Quand la construction du *temple* avoit été résolue dans le sénat, il falloit une loi ou un plébiscite pour l'exécution du projet. Sous les empereurs, leur volonté tenoit lieu de loi.

Ensuite on consultoit les augures qui s'assembloient par ordre des *duumvirs*, c'est-à-dire, des commissaires nommés pour la conduite de l'ouvrage. Les augures commençoient par le choix du terrain, en quoi ils avoient égard à la nature & aux fonctions des dieux auxquels le *temple* devoit être consacré. Suivant les observations de Vitruve, les *temples* de Jupiter, de Junon & de Minerve devoient être construits sur des hauteurs, parce que ces divinités avoient inspection sur toutes les affaires de l'empire dont elles prenoient un soin particulier. Mercure, Isis & Sérapis, dieux du commerce, avoient leurs *temples* proche des marchés. Ceux de Mars, de Bellone, de Vulcain & de Vénus étoient hors de la ville; on les regardoit comme des divinités ou turbulentes ou dangereuses. Il est vrai que ces convenances n'ont pas toujours été observées.

Le lieu de la construction étant choisi, les augures prenoient les auspices, & si les auspices étoient favorables, ils traçoient le plan du *temple*: c'est ce qu'on appelloit *essari* ou *sistere templum*. On posoit la première pierre avec plus de cérémonie encore. Les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles, ayant pere & mere, arrosoient la place de trois sortes d'eaux; on la purifioit encore par le sacrifice d'un taureau blanc & d'une genisse. Le grand prêtre invoquoit les dieux auxquels le *temple* étoit destiné. La pierre sur laquelle étoient gravés les noms du magistrat & du souverain pontife, étoit mise dans la fondation avec des médailles d'or & d'argent, & du métal tel qu'il sort de la mine, aux acclamations de tout le peuple qui s'empressoit d'y prêter la main.

Lorsque le *temple* étoit bâti, on en faisoit la dédicace. Cette fonction appartenoit dans les premiers tems aux grands magistrats; ensuite à cause des dif-

fections qui survinrent à cette occasion, on eût recours à la puissance du peuple. Enfin on en laissa la disposition au sénat, avec l'intervention des tribuns du peuple, qui n'y eurent plus de part sous les empereurs.

Le jour de la dédicace d'un *temple* étoit une fête solennelle, accompagnée de réjouissances extraordinaires. On immoloit des victimes sur tous les autels; on chantoit des hymnes au son de la flûte. Le *temple* étoit orné de fleurs & de bandelettes. Le magistrat qui faisoit la cérémonie, mettoit la main sur le jambage de la porte, appellant à haute voix le souverain pontife, pour lui aider à s'acquitter de cette fonction, en prononçant devant lui la formule de la dédicace qu'il répétoit mot-à-mot. Ils étoient si scrupuleux sur la prononciation de ces paroles, qu'ils s'imagineroient qu'un seul mot ou une syllabe oubliée ou mal articulée gâtoit tout le mystere. C'est pourquoi le grand pontife Metellus qui étoit begue, s'exerça plusieurs mois pour pouvoir bien prononcer le mot d'*opifera*. Le deuil étoit incompatible avec la solennité; on le quittoit pour y assister en habit blanc. Sur ce prétexte, les ennemis d'Horatius Pulvillus qui faisoit la dédicace du *temple* du capitolé, vinrent troubler la cérémonie, en lui annonçant la fausse nouvelle de la mort de son fils, mais il la reçut sans s'émouvoir, & continua ce qu'il avoit commencé.

Tacite, *liv. II.* parlant du rétablissement du capitolé, nous a conservé la formule & les autres cérémonies de la consécration du lieu destiné à bâtir un *temple*. Vespasien, dit-il, ayant chargé L. Vestinus du soin de rétablir le capitolé, ce chevalier-romain consulta les aruspices, & il apprit d'eux qu'il falloit commencer par transporter dans des marais les restes du vieux *temple*, & en bâtir un nouveau sur les mêmes fondemens l'onzieme jour avant les kalendes de Juillet, le ciel étant serain. Tout l'espace destiné pour l'édifice fut ceint de rubans & de couronnes. Ceux des soldats dont le nom étoit de bon augure, entrerent dans cette enceinte avec des rameaux à la main; puis vinrent les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles dont les peres & meres vivoient encore, qui laverent tout ce lieu avec de l'eau de fontaine, de lac & de fleuve. Alors Helvidius Priscus, préteur, précédé de Plaute Elien, pontife, acheva d'expier l'enceinte par le sacrifice d'une vache & de quelques taureaux qu'il offrit à Jupiter, à Junon, à Minerve & aux dieux patrons de l'empire, & les pria de faire en sorte que le bâtiment que la piété des hommes avoit commencé pour leur demeure, fût heureusement achevé. Les autres magistrats qui assistoient à cette cérémonie, les prêtres, le sénat, les chevaliers & le peuple pleins d'ardeur & de joie, se mirent à remuer une pierre d'une grosseur énorme, pour la traîner au lieu où elle devoit être mise en œuvre. Enfin on jeta dans les fondemens plusieurs petites monnoies d'or & d'autres pieces de métal, comme nous venons de le dire. Les noms des magistrats étoient gravés au frontispice des *temples* qu'ils avoient dédiés. Ceux qui les faisoient rebâtir, en y mettant de nouvelles inscriptions, n'en ôtoient pas celles des premiers fondateurs.

Quoique la partie du *temple* appelée *cella* fût destinée au culte de la religion, on ne laissoit pas d'y traiter d'affaires profanes après les sacrifices, en tirant des voiles qui couvroient les statues & les autels. Elle ne pouvoit être dédiée à plusieurs divinités, à moins qu'elles ne fussent inséparables, comme Castor & Pollux; mais plusieurs dieux pouvoient avoir chacun la sienne sous un même toit; & alors ce *temple* s'appelloit *delubrum*, quoique ce terme soit un terme générique.

La statue du dieu y étoit placée quelquefois dans une niche ou tabernacle appelé *adricula*. Elle regard-

doit le couchant, afin que ceux qui venoient l'adorer, eussent le visage tourné vers l'orient. Autour étoit le sanctuaire.

Il y avoit ordinairement trois principaux autels dans le temple. Le plus considérable étoit placé au pied de la statue. Il étoit fort élevé, & par cette raison on l'appelloit *altare*. On brûloit dessus l'encens & les parfums, & l'on y faisoit des libations. Le second étoit devant la porte du temple, & servoit aux sacrifices. Le troisieme étoit un autel portatif nommé *ancubris*, sur lequel on posoit les offrandes & les vases sacrés. Les autels des dieux célestes étoient plus hauts que les autres; ceux des dieux terrestres étoient plus bas, & ceux des dieux infernaux fort enfoncés.

Il y avoit toujours grand nombre de tables, de routes fortes d'ustensiles & de vases sacrés dans les temples. On suspendoit les offrandes & les présens à la voûte nommée *tholus*. On attachoit aux piliers les dépouilles des ennemis, les tableaux votifs, les armes des gladiateurs hors du service.

Tout ce qui servoit aux temples, comme les lits sacrés appellés *pulvinaria*, & les présens qu'on y avoit offerts, étoient gardés dans une maniere de trésor appellé *donarium*. Les particuliers y mettoient aussi leurs effets en dépôt.

Les statues des hommes illustres, leurs images en bas-relief enchâssées dans des bordures appellées *clipei votivi*, & les tableaux représentans leurs belles actions & leurs victoires, faisoient l'ornement des temples. L'or, le bronze, le marbre & le porphyre y étoient employés avec tant de profusion, que l'on peut dire que la somptuosité de ces édifices étoit digne de la grandeur & de la magnificence de l'ancienne Rome. La plupart étoient ouverts à tout le monde, & souvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés.

Enfin il faut remarquer qu'il y avoit à Rome des temples particuliers nommés *curies*, qui répondoient à nos paroisses, & des temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à sa dévotion aller faire des vœux & des sacrifices, mais sans être pour cela dispensé d'assister à ceux de sa curie, & surtout aux repas solennels que Romulus y avoit institués pour entretenir la paix & l'union.

Ces temples communs étoient desservis par différens colleges de prêtres; au lieu que chaque curie l'étoit par un seul qui avoit inspection sur tous ceux de son quartier. Ce prêtre ne relevoit que du grand curion, qui faisoit alors toutes les fonctions du souverain pontife. (D. J.)

TEMPLE des assemblées du sénat, (*Antiq. rom.*) selon les regles de la religion, le sénat ne pouvoit s'assembler dans aucun lieu profane ou privé; il falloit toujours que ce fût dans un lieu séparé, & solennellement consacré à cet usage par les titres & les cérémonies des augures. Au rapport des anciens auteurs, on en voyoit plusieurs de cette espece dans les différentes parties de la ville. Le sénat s'y assembloit ordinairement selon la destination des consuls & la commodité particulière de ces magistrats, ou celle des sénateurs, ou selon la nature de l'affaire qu'on y devoit proposer ou terminer. Ces maisons ou ces lieux d'assemblée du sénat furent appellés *curies*; telle étoit la curie calabre bâtie, suivant l'opinion commune, par Romulus, la curie hostilienne bâtie par Tullius Hostilius, & la curie pompeienne, par Pompée.

Mais les assemblées du sénat furent le plus souvent tenues dans certains temples dédiés à des divinités particulières, tels que celui d'Apollon Palatin, de Bellone, de Castor & Pollux, de la Concorde, de la Foi, de Jupiter Capitolin, de Mars, de Tellus, de Vulcain, de la Vertu, &c. Voyez-en les articles.

Tous les temples que nous venons de nommer,

ont été célébrés par les anciens auteurs, parce que le sénat y fut souvent convoqué. Dans chacun de ces temples on voyoit un autel, & une statue élevée pour le culte particulier de la divinité dont il portoit le nom. On les appelloit *curies*, à raison de l'usage qu'on en faisoit; ce nom leur étoit commun avec les curies propres ou les maisons du sénat, qui à cause de leur dédicace solennelle, furent souvent appellées temples; car le mot temple dans le premier sens qu'on y avoit attaché, ne signifioit rien de plus qu'un lieu séparé & consacré par les augures, soit qu'il fût ouvert ou fermé, ou qu'il se trouvât dans la ville ou dans la campagne. En conséquence de cette idée, nous voyons que le sénat s'assembloit dans certaines occasions en un lieu découvert, principalement dans les tems où les esprits étoient ébranlés par des récits de prodiges; mais on étoit bien guéri de cette vaine superstition dans les siècles polis de la république; les Romains, du tems de Sénèque, ne donnoient plus dans ces erreurs populaires.

La politique en rendant les temples propres à l'usage du sénat, étoit de graver aussi fortement qu'il se pût, dans l'esprit des sénateurs, l'obligation de se conduire selon les lois de la justice & de la religion, ce qu'on pouvoit en quelque maniere se promettre de la sainteté du lieu & de la présence, pour ainsi dire, des dieux. Ce fut l'objet de l'un des censeurs, lorsqu'il enleva la statue de la déesse Concorde d'un quartier de la ville où elle se trouvoit placée, & qu'il la fit porter dans la curie qu'il consacra à cette divinité; il présumoit ainsi, dit Cicéron, qu'il banniroit toute dissension de ce temple destiné au conseil public, & qu'il avoit consacré au culte de la Concorde.

Lorsque pour assembler le sénat, on choisissoit les temples des autres divinités, tels que celui de Bellone, de la Foi, de la Vertu, de l'Honneur, c'étoit toujours dans l'objet d'avertir les sénateurs par la sainteté du lieu, du respect & de la vénération due à ces vertus particulières, que leurs ancêtres avoient déifiées, à raison de leur excellence. Ce fut pour accrédi-ter de plus en plus cette maxime religieuse, qu'Auguste ordonna que chaque sénateur, avant que de prendre place, adressât la prière à la divinité du temple où le sénat étoit assemblé, & qu'il lui offrit de l'encens & du vin.

Le sénat en deux occasions particulières s'assembloit hors les portes de Rome, ou dans le temple de Bellone, ou dans celui d'Apollon; premièrement, lorsqu'il étoit question de recevoir les ambassadeurs, particulièrement ceux qui venoient de la part des ennemis, & auxquels on n'accordoit pas la liberté d'entrer dans la ville; en second lieu, pour donner audience aux généraux romains, & régler avec eux quelque affaire importante; car il ne leur étoit pas permis de venir au-dedans des murs, tant que leur commission duroit, ou qu'ils avoient le commandement actuel d'une armée. (D. J.)

TEMPLE D'ADONIS, (*Antiq. égypt. & grec.*) ce prince de Byblos dut son apothéose & l'étendue de son culte aux soins d'une épouse passionnée. On lui bâtit des temples en Syrie, en Palestine, en Perse, en Grece & dans les îles de la Méditerranée; Amathonte, entr'autres, bâtit un temple célèbre à ce nouveau dieu. Je ne dirois rien ici des honneurs que lui rendoit la ville de Dion en Macédoine, ni du temple qu'on lui avoit élevé dans cette ville, sans une particularité qui mérite quelque attention. Hercule passant auprès de ce temple, fut invité d'y entrer, pour assister à la fête d'Adonis; mais ce héros se mocqua des habitans, & leur dit ces mots qui devinrent dans la suite un proverbe, οὐδ'εν ιερὸν, *nilhil sacrum*. Ce propos dans la bouche d'un de nos philosophes modernes passeroit pour une belle impiété, mais Hercule étoit bien éloigné d'en dire; il voulut au contraire

faire entendre par ce discours qu'Adonis n'avoit pas mérité d'être mis au nombre des dieux, & assurément il avoit raison. Si l'on doit honorer la mémoire de quelqu'un, c'est sans contredit de celui qui par ses travaux, ses bienfaits, ses lumières, ou qui par des découvertes utiles, a rendu d'importans services aux hommes; mais il étoit honteux de déifier un jeune efféminé connu seulement par l'amour d'une déesse infensée, dont les galantes aventures devoient plutôt être enlevées dans l'oubli, qu'immortalisées par des fêtes qui en rappelloient à jamais le souvenir. (D. J.)

TEMPLE D'ALEXANDRIE, (*Antiq. égypt.*) c'est ainsi qu'on nommoit par excellence du tems des Ptolemées, les Sérapéon. Voyez SÉRAPÉON, & TEMPLE de Sérapis. (D. J.)

TEMPLE D'ANAÏTIS, (*Antiq. cappadoc.*) il est vraisemblable que cette déesse des Cappadociens est Diane, ou la lune; Plutarque ne laisse aucun lieu d'en douter, puisqu'il dit dans la vie d'Artaxerxès Mnémon, que ce prince établit à Aspasia sa concubine, prêtresse de la Diane que les habitans d'Ecbatane appellent *Anaitis*. De plus, Pausanias nous apprend que les Lydiens avoient un temple de Diane sous le nom d'*Anaitis*.

Mais l'anecdote la plus curieuse sur cette déesse, soit qu'elle fût Diane, la lune ou Venus, nous la devons cette anecdote à Pline, *liv. XXXII. ch. xxiiij.*

« Dans une expédition, dit-il, que fit Antoine contre l'Arménie, le temple d'Anaitis fut saccagé, & sa statue qui étoit d'or mise en pièces par les soldats, ce qui en enrichit plusieurs. Un d'eux qui s'étoit établi à Boulogne en Italie, eut l'honneur de recevoir un jour Auguste dans sa maison, & de lui donner à souper. Est-il vrai, lui dit ce prince, pendant le repas, que celui qui porta les premiers coups à la déesse, perdit aussi tôt la tête, fut percus de tous ses membres, & expira sur le champ? Si cela étoit, répondit le soldat, je n'aurois pas le bonheur de voir aujourd'hui Auguste chez moi, étant moi-même celui qui lui donnai le premier coup, dont bien m'en a pris; car si je possède quelque chose, j'en ai obligation à la bonne déesse, & c'est d'une de ses jambes, seigneur, que vous soupez aujourd'hui ». (D. J.)

TEMPLE D'APOLLON, (*Antiq. grec. & rom.*) le fils de Jupiter & de Latone eut des temples sans nombre dans toute la Grece, sur-tout à Delphes, à Claros, à Ténédos & à Milet. Ce dernier temple étoit un des quatre qui faisoit l'admiration de Vitruve. On l'avoit bâti d'ordre ionique, ainsi que celui de Claros; mais l'un & l'autre n'étoient pas encore achevés du tems de Pausanias.

Apollon eut aussi des temples dans toute l'Italie, & principalement à Rome. Entre ceux qui embellissoient cette capitale, le premier & le plus renommé est sans doute celui qu'Auguste lui consacra sur le mont Palatin, après la victoire d'Actium.

Ce temple fut construit de marbre blanc & de forme ronde. Il étoit par ses ornemens l'un des plus magnifiques de Rome. Le char du soleil en or massif, décoroit le frontispice, les portes étoient d'ivoire; en entrant dans le temple, on voyoit une belle statue d'Apollon, ouvrage du célèbre Scopas; un chandelier à plusieurs branches, suspendu à la voute, éclairoit l'intérieur de l'édifice; ces ouvrages des plus célèbres artistes avoient été enlevés des temples de la Grece. Le sanctuaire du dieu étoit orné de plusieurs trépiés d'or.

Auguste déposa dans la base de la statue d'Apollon les livres des Sibylles enfermés dans des cassettes dorées. Le jeune Marcellus son neveu, consacra dans ce temple, une précieuse collection de pierres gravées. L'édifice étant achevé, l'empereur en fit la dédicace l'an 726 de Rome, trois ans après la bataille

d'Actium. Horace composa dans cette occasion l'ode qui commence par ces mots:

*Quid dedicatum poscit Apollinem
Vates!*

Le temple d'Apollon Palatin étoit précédé d'une cour de figure ovale, environnée d'une superbe colonnade de marbre d'Afrique; les statues des Danaïdes remplissoient les autres colonnes. On avoit placé au milieu de cette cour les statues équestres des fils d'Egyptus; l'autel du dieu étoit accompagné des statues des filles de Prœtus, ouvrage de l'artiste Myron, *armenta Myronis*, dit joliment Properce.

Auguste fit bâtir près du temple une galerie qui contenoit deux magnifiques bibliothèques; l'une pour les ouvrages de poésie & de jurisprudence écrits en latin; l'autre étoit destinée aux ouvrages des auteurs grecs. Ces édifices devoient être fort élevés, car il y avoit dans la bibliothèque grecque une statue d'Apollon, haute d'environ quarante-cinq piés; Lucullus l'avoit enlevée de la ville d'Apollonie du Pont, & cette ville l'avoit payée cinq cent talens, environ deux millions cinq cent mille livres de notre monnoie. Les savans de Rome s'assembloient ordinairement dans ces bibliothèques; on décidoit dans ces assemblées des nouveaux ouvrages de poésie.

Le sénat fut souvent convoqué par Auguste dans le temple d'Apollon; il ordonna même que la distribution des parfums pour purifier le peuple, & le disposer à la solemnité des jeux séculaires, se feroit devant ce temple, comme devant le temple du capitolé; & cet usage étoit encore observé sous le regne de Domitien.

La dernière assemblée de la fête séculaire, fut aussi convoquée dans ce temple; les chœurs des enfans y chanterent des hymnes sacrés en l'honneur d'Apollon, adoré sous le nom & l'emblème du soleil, dont le char décoroit comme nous l'avons dit le frontispice de l'édifice; après ces chants, ils firent des vœux pour la prospérité de l'état.

*Alme sol, curru nitido diem qui
Promis & celas, aliisque & idem
Nasceris; possis nihil urbe Romæ
Visere majus.*

*Si Palatinas videt æquus arces,
Rem que Romanam, latiumque felix;
Alterum in lustrum, meliusque semper
Proroget ævum.*

Le soleil, au bout d'un certain nombre de révolutions dans le zodiaque, devoit ramener la même solemnité & les mêmes vœux pour la puissance éternelle de l'empire romain.

Sur l'une des portes du temple d'Apollon Palatin, on voyoit les Gaulois qui tomboient du capitolé, & sur l'autre les quatorze enfans de Niobé, fille de Tantale, qui périrent misérablement pour l'orgueil de leur mere, qui avoit irrité la colere de Latone & d'Apollon.

Au reste Properce, *liv. II. élég. xxxj.* a fait la description de ce temple, on peut la lire; j'ajouterai seulement que c'étoit aux branches du magnifique candelabre de ce temple, & qui en éclairoit tout l'intérieur, que les poètes attachoient leurs ouvrages, après que le public les avoit couronnés.

Lorsque l'académie françoise fut placée au louvre, elle fit frapper une médaille qui n'est pas trop modeste. L'on voit sur cette médaille Apollon tenant sa lyre, appuyé sur le trépié d'où sortent ses oracles; la légende est, *Apollon au palais d'Auguste.* (D. J.)

TEMPLES DE BACCHUS, (*Antiq.*) on reconnoissoit ce dieu dans toutes ses statues, à sa couronne de pampre, à son air de jeunesse, à ses longs cheveux,

à la beauté de son visage, à l'embonpoint de son corps, qu'Orphée & Théocrite ont tant célébrée, & qui a fait dire à Ovide.

. . . *Tibi enim inconsumpta juventa est.
Tu puer eternus, tu formosissimus alto
Conspiceres celo.*

C'étoit l'affesseur de Cérès. Virgile leur fait en commun une invocation au commencement de ses géorgiques, parce que leurs fêtes se célébroient en même tems, & que leurs temples étoient communs. Bacchus en eut dans toute la Grece, qui de plus institua en son honneur ces fêtes tumultueuses si connues sous le nom d'orgyes. Téos lui rendoit un culte particulier; il avoit un temple à Eleusis & dans d'autres villes, sous le nom d'Iacchus. Dans son temple à Phigalie, le bas de sa statue étoit toute couverte de feuilles de lierre & de laurier; le reste étoit enluminé de vermillon.

Enfin ce dieu étoit extrêmement honoré dans les gaules, ainsi que le prouvent plusieurs monumens trouvés en différens endroits; mais il l'étoit sur-tout dans une petite île située à l'embouchure de la Loire, où il avoit une espece de chapelle, desservie par des femmes qui célébroient ses orgyes. Strabon qui parle de cette île, *liv. IV.* & du culte qu'on y rendoit à Bacchus, ajoute que les femmes dont je viens de parler, enlevoient tous les ans, avant que le soleil fût couché, & remettoient dans le même lieu, le toit de cette chapelle. (*D. J.*)

TEMPLE DE BELLONE, (*Antiq. rom.*) ce temple étoit selon Donat hors la ville, près de la porte Carmentale, & du Cirque de Flaminius, au lieu où l'on voit le palais Savelli & l'église saint Ange in *Pescheria*. Dans le vestibule de ce temple, étoit placée la colonne bellique, contre laquelle les consuls, toutes les fois qu'on avoit résolu la guerre, tiroient une fleche, ou frappaient d'une javeline, vers la partie où répondoit le peuple qu'on alloit attaquer. Ce temple fut bâti par le censeur Appius Claudius, vers l'an de Rome 457, & servit quelquefois aux assemblées du sénat. (*D. J.*)

TEMPLE DE BÉLUS, (*Antiq. babyloniennes.*) si ce temple étoit le plus ancien de tous ceux du paganisme, comme on a lieu de le penser, il étoit aussi le plus singulier par sa structure. Berosé, au rapport de Josephé, en attribue la construction à Bélus, qui y fut lui-même adoré après sa mort; mais il est certain que si le Bélus de cet historien est le même que Nemrod, comme plusieurs savans le croient, son dessein ne fut pas de bâtir un temple, mais d'élever une tour qui pût le mettre à couvert, lui & sa suite, des inondations ou autres désastres.

Cette fameuse tour qu'on appelle vulgairement la *tour de Babel*, formoit dans sa base un carré, dont chaque côté contenoit un stade de longueur, ce qui lui donnoit un demi-mille de circuit. Tout l'ouvrage étoit composé de huit tours, bâties l'une sur l'autre, & qui alloient toujours en diminuant. Quelques auteurs, comme le remarque M. Prideaux, trompés par la version latine d'Hérodote, prétendent que chacune de ces tours ait été haute d'un stade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout; mais le texte grec ne porte rien de semblable, & il n'y est fait aucune mention de la hauteur de cet édifice. Strabon qui a décrit ce temple, ne lui donne qu'un stade de haut, & un de chaque côté.

Le savant éditeur de l'impression de l'ouvrage de M. Prideaux, faite à Trévoux, dit qu'en suivant la mesure des stades qui étoient en usage du tems d'Hérodote, le seul des anciens qui parle pour avoir vu cet édifice, il ne devoit avoir que 69 toises de hauteur ou environ, c'est-à-dire un peu plus d'une fois la hauteur des tours de l'église de Paris; ce qui n'est

pas si excessif, vu la magnificence de quelques bâtimens de l'Europe.

Le même éditeur remarque encore, que comme cet ouvrage n'étoit fait que de briques, que des hommes portoient sur leur dos, comme nous l'apprenons des anciens, sa construction n'a rien qui doive surprendre; & quoiqu'il fût plus haut de 119 piés que la grande pyramide, comme elle étoit bâtie, ou du moins couverte de pierres d'une longueur excessive, qu'il falloit guinder à une si prodigieuse hauteur, elle doit avoir été infiniment plus difficile à construire.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons d'Hérodote, qu'on montoit au haut de ce bâtiment par un degré qui alloit en tournant, & qui étoit en-dehors. Ces huit tours composoient comme autant d'étages, dont chacun avoit 75 piés de haut, & on y avoit pratiqué plusieurs grandes chambres soutenues par des piliers, & de plus petites, où se repositoient ceux qui y montoient. La plus élevée étoit la plus ornée, & celle en même tems pour laquelle on avoit le plus de vénération. C'est dans cette chambre qu'étoient, selon Hérodote, un lit superbe, & une table d'or massif, sans aucune statue.

Jusqu'au tems de Nabuchodonosor, ce temple ne contenoit que la tour & les chambres dont on vient de parler, & qui étoient autant de chapelles particulières; mais ce monarque, au rapport de Berosé, lui donna beaucoup plus d'étendue, par les édifices qu'il fit bâtir tout-au-tour, avec un mur qui les enfermoit, & des portes d'airain, à la construction desquelles le même métal & les autres ustensiles du temple de Jérusalem avoient été employés. Ce temple subsistoit encore du tems de Xerxès, qui au retour de sa malheureuse expédition dans la Grece, le fit démolir, après en avoir pillé les immenses richesses, parmi lesquelles étoient des statues d'or massif, dont il y en avoit une, au rapport de Diodore de Sicile, qui étoit de 40 piés de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabuchodonosor avoit consacrée dans la plaine de Dura. L'écriture, à la vérité, donne à ce colosse 90 piés de haut; mais on doit l'entendre de la statue & de son pié-destal pris ensemble.

Il y avoit dans le même temple plusieurs idoles d'or massif, & un grand nombre de vases sacrés du même métal, dont le poids, selon le même Diodore, alloit à 5030 talens; ce qui joint à la statue, montoit à des sommes immenses. C'étoit au reste, du temple agrandi par Nabuchodonosor, qu'Hérodote, qui l'avoit vu, fait la description dans son premier livre; & son autorité doit l'emporter sur celle de Diodore de Sicile, qui n'en parloit que sur quelques relations. Hérodote dit, à la vérité, que dans une chapelle basse de ce temple, étoit une grande statue d'or de Jupiter, c'est-à-dire de Bélus; mais il n'en donne ni le poids, ni la mesure, se contentant de dire que la statue, avec une table d'or, un trône & un marche-pié, étoient tous ensemble estimés par les Babyloniens, huit cens talens (175 mille liv. sterlings).

Le même auteur ajoute que hors de cette chapelle, étoit aussi un autel d'or, & un autre plus grand sur lequel on immoloit des animaux d'un âge parfait, parce qu'il n'étoit pas permis d'en offrir de pareils sur l'autel d'or, mais seulement de ceux qui tetoient encore; & qu'on brûloit sur le grand autel chaque année le poids de cent mille talens d'encens. Enfin, il fait mention d'une autre statue d'or massif, qu'il n'avoit pas vue, & qu'on lui dit être haute de douze coudées, c'est-à-dire de 18 piés. C'est sans doute de la même, que parle Diodore, quoiqu'il lui donne 40 piés de hauteur, en quoi il est plus croyable, si c'étoit celle de Nabuchodonosor, comme il y a toute sorte d'apparence.

Quoi qu'il en soit, j'ai dit d'après Hérodote, que dans la plus haute tour, il y avoit un lit magnifique;

& cet auteur ajoute, qu'il n'étoit permis à personne d'y coucher, excepté à une femme de la ville que le prêtre de Bélus choisissoit chaque jour, lui faisant accroire qu'elle y étoit honorée de la présence du Dieu. (D. J.)

TEMPLE de *bonus eventus*, (Antiq. rom.) ce dieu du bon succès avoit à Rome un temple fort fréquenté, dans lequel on voyoit une de ses statues faite de la main de Praxitele. Cette statue ingénieuse avoit un bandeau sur le front, tenoit une patere de la main droite; & de la gauche, un épi & un pavot. (D. J.)

TEMPLE DE *CARDIA*, (Antiq. rom.) cette déesse allégorique eut un temple sur le mont Cælius, que Brutus lui bâtit, après avoir chassé Tarquin le superbe, de Rome. (D. J.)

TEMPLES DE *CASTOR ET DE POLLUX*, (Antiq. grecq. & rom.) Pausanias, dans son voyage de Corinthe, l. II. c. xxij. décrit le temple de Castor & de Pollux, où l'on voyoit de son tems les statues, non-seulement de ces dieux, & de leurs femmes, Hilaire & Phébé, mais de leurs enfans; ces statues, ainsi que leurs chevaux, paroissent avoir été les plus anciennes statues équestres qu'il y eût en Grece, car elles étoient d'ébène, de la main de Dipoenus & de Scyllis.

Le principal temple des Dioscures à Rome, & dans lequel le sénat s'assembloit quelquefois, étoit dans le cirque de Flaminius. Les Romains dans leurs sermens, juroient d'ordinaire par ces deux divinités, qu'ils regardoient comme de sûrs garans de la vérité de leurs démarches. On trouve dans les anciens poëtes comiques des vestiges de ces sermens. *Pol. Per. Ecastor. Mehercle, Medius Fidius.*

Dans un quartier de Naples, entre la vicairerie & le château; on voit encore le portique d'un fameux temple, bâti en l'honneur de Castor & Pollux, par Tibere Jule, achevé & consacré par Pélagon, affranchi d'Auguste, ainsi qu'il paroît par l'inscription grecque qui s'y lit aujourd'hui, & que je rapporte en latin.

*Tiberius Julius, Tarsus, Jovis filius & urbi,
Templum, & quæ in templo,
Pelagon Augusti libertus,
Et procurator perficiens,
Ex propriis conservavit.*

Le portique est corinthien: les entre-colonnes ont plus d'un diametre & demi. Les bases sont attiques, & les chapiteaux à feuilles d'olive, travaillés par excellence.

L'invention des caulicoles sous la rose, est belle & particuliere, en ce qu'ils s'entrelacent, & semblent sortir des feuilles montantes sur d'autres caulicoles, qui portent les cornes du tailloir du chapiteau. Cét exemple, & quelques autres encore prouvent qu'un architecte peut quelquefois s'écarter des règles ordinaires, pourvu qu'il le fasse avec jugement, & toujours conformément à la nature des choses qu'il imite. Le frontispice est enrichi de la représentation d'un sacrifice en bas-relief. (D. J.)

TEMPLES DE *CÉRÈS*, (Antiq. grecq. & rom.)

*Prima Ceres ferro mortales vertere terram
Instituit.*

Georg. liv. I.

Elle méritoit toujours le titre de déesse du blé & de la terre, quand même elle n'auroit fait qu'établir des lois sur la propriété des terres, afin que chacun pût recueillir le blé qu'il avoit semé, & pour m'exprimer avec Virgile, *partiri limite campum.*

Aussi toute la Grece, la Sicile & l'Italie instituerent des fêtes en son honneur, & éleverent des temples à sa gloire. Les seuls Phénécates lui en consacrerent plusieurs dans un petit espace de terrain.

On voyoit, du tems de Pausanias, à Stiris, un de ses temples bâti de briques crues; mais la déesse étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau à la main.

Elle avoit un temple à Thebes, sous le nom de *Cérès Thesmophore*, ou la *législatrice*; on y gardoit des boucliers d'airain, qu'on disoit être ceux des principaux officiers de l'armée lacédémonienne qui furent tués à Leuctres.

Un feu éternel brûloit dans son temple à Mantinée, ville d'Arcadie.

Son temple, aux Thermopiles, étoit bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Afope, & c'étoit là que s'assembloient les Amphictions, & qu'ils lui offroient à leur arrivée un sacrifice solennel.

La même déesse avoit à Rome plusieurs temples, dont le plus beau étoit dans la onzième région de la ville. Différentes classes de ministres, & ses seules prêtresses, jouirent à Rome jusqu'au regne de Néron, du privilege d'assister au combat de la lutte.

Cicéron vous donnera une belle description des statues de Cérès, que Verrès enleva des temples de la Sicile. Il est heureux qu'il n'ait pas été nommé préteur d'Eleufis, il en auroit pillé le beau temple, dont il ne reste plus de vestiges, ainsi que de tous les autres élevés à la gloire de cette grande divinité.

Plus de nouvelles de celui qu'elle avoit à Sparte, & dont les cérémonies empruntées d'Orphée, donnerent lieu au bon mot de Léotichidas rapporté par Plutarque. Le sacrificateur de ce temple appelé Philippe, initioit les hommes dans les cérémonies d'Orphée. Il étoit réduit à une vie si nécessaire, qu'il mendoit son pain; cependant il publioit que les Lacédémoniens qui entreroient par son ministère dans ses solemnités, seroient assurés après leur mort d'une félicité sans pareille. Eh! fou que tu es, lui dit Léotichidas, que ne te laisses-tu donc vite mourir, pour prendre pour toi la félicité que tu promets aux autres. (D. J.)

TEMPLE DE LA *CONCORDE*, (Antiq. rom.) *curia concordia*; on trouve à la descente du capitoie des débris de ce temple dédié solennellement à la Concorde par Camille. Il servoit de lieu d'assemblée du sénat pour y traiter des affaires publiques, d'où l'on voit qu'il avoit été consacré, parce que le sénat ne s'assembloit dans aucun temple pour les affaires d'état, si ce temple n'avoit été consacré, c'est-à-dire, bâti en conséquence de quelque vœu ou de quelque augure.

Parmi le grand nombre de statues dont il étoit enrichi, les historiens ont principalement mentionné celle de Latone, tenant dans ses bras Apollon & Diane ses deux enfans; celle d'Esculape & de la déesse Hygée; celle de Mars & de Minerve; celle de Cérès & Mercure; enfin celle d'une victoire. Cette dernière pendant le consulat de M. Marcellus & de M. Valérius, fut frappée d'un coup de foudre. On voit par l'inscription qui subsiste encore dans la frise, que ce temple ayant été consumé par un incendie, le sénat & le peuple romain le firent rebâtir: voici l'inscription. *S. P. Q. R. incendio consumptum restituit.*

Les entre-colonnes ont moins de deux diametres; les bases sont composées de l'attique & de l'ionique, & différent en quelque chose de la manière ordinaire, mais elles ne laissent pas d'être belles. Les chapiteaux sont aussi composés de l'ordre dorique & ionique, & sont très-bien travaillés; l'architrave avec la frise dans la partie extérieure de la façade, ne sont qu'une bande toute unie, sans aucune distinction de leurs moulures, ce qui fut fait pour y mettre l'inscription; mais par dedans, c'est-à-dire, sous le portique, ils ont toutes leurs moulures distinctes, comme on le peut remarquer dans le dessein qu'on en a fait. La corniche est simple sans ornemens; il ne reste plus au-

cune partie antique des murs de la nef, & même ils ont été mal réparés.

Il y avoit un autre petit temple de la Concorde bâti par l'édile Flavius, & joint au græcostase; c'étoit le lieu où les ambassadeurs envoyés vers le sénat attendoient sa réponse. Le sénat y rendoit aussi quelquefois des jugemens; Pline, *l. XXXIII.* dit *senaculum supra græcostasim, ubi ædes Concordiæ, & basilica opimia.* Il avoit été réparé par Opimius. (*D. J.*)

TEMPLES DE CYBELE, (*Antiq. grec. & rom.*) la mere des dieux fut extrêmement honorée en Phrygie, & eut le plus superbe de ses temples à Pessinunte, capitale du pays. Les Romains ne reconnurent cette divinité que vers l'année 548, sous le consulat de Cornelius Scipion, surnommé l'Africain, & P. Licinius, au sujet d'une pluie de pierres durant la seconde guerre punique. Ils eurent recours aux livres de la Sibylle, & on trouva que pour chasser les Carthaginois d'Italie, il falloit faire venir la mere des dieux de Pessinunte à Rome. On dépêcha donc aussitôt des ambassadeurs au roi Attalus, qui leur fit délivrer la déesse représentée par une grosse pierre informe & non taillée. M. Valerius, l'un des députés, étant arrivé à Terracine avec cette pierre, en donna avis au sénat, & lui manda qu'il étoit nécessaire d'envoyer avec les dames le plus homme de bien de toute la ville pour la recevoir.

Le sénat jeta les yeux sur P. Cornelius Scipion Nasica; il alla la recevoir avec les dames romaines au port d'Osie, qui l'apportèrent à Rome, & la mirent dans le temple de la victoire sur le mont Palatin.

L'année suivante M. Livius & Claudius censeurs, firent bâtir un temple particulier pour elle, & treize ans après, M. Junius Brutus le dédia. (*D. J.*)

TEMPLES DE DAGON, (*Antiq. phéniciennes.*) cette divinité célèbre des Philistins, & dont l'Écriture parle souvent, avoit des temples magnifiques en Phénicie, entr'autres à Gaza & à Azoth. Dagon est un nom phénicien, qui veut dire froment; Dagon le dieu du blé, l'inventeur du labourage, méritoit bien après sa mort, les honneurs divins. (*D. J.*)

TEMPLE DE DELPHES, (*Antiq. grecq.*) Voyez DELPHES, temple de; il nous manque une description détaillée de ce temple célèbre, bâti par les Amphictions, & qui subsistoit encore du tems de Pausanias; mais s'il n'étoit pas aussi magnifique pour sa structure que celui de Jupiter Olympien à Athenes, il possédoit du moins un chef-d'œuvre de Phidias, & de plus il étoit inestimable par les présens immenses que lui procuroit son oracle; toute la terre y avoit apporté ses offrandes, il falloit bien que le nombre en fût infini, puisque malgré tous les pillages qu'en firent consécutivement tant de peuples & de rois, Néron dans son voyage de la Grece, quarante ans après que les Thraces eurent saccagé & brûlé ce fameux temple, y trouva & en enleva encore cinq cens statues de bronze. (*D. J.*)

TEMPLES DE DIANE, (*Antiq. grecq. & rom.*) cette grande divinité des Ephésiens étoit encore honorée dans toute la Grece par quantité de temples, dont Pausanias vous donnera la description: bornons-nous à parler de ceux qu'elle avoit à Rome.

Le premier temple qu'on lui bâtit fut sur le mont Aventin, sous le regne de Servius Tullius, à la persuasion duquel les Romains & les Latins lui élevèrent ce temple à frais communs; ils s'y assembloient tous les ans, y faisoient un sacrifice au nom des deux peuples, & y vuidoient tous leurs différends: & afin qu'il restât un monument éternel de cette confédération, on fit graver sur une colonne d'airain les conditions de cette alliance avec les noms de toutes les villes qui y étoient comprises, & des députés qui les avoient signées.

Ce temple étoit garni de cornes de vaches, dont

Plutarque & Tite-Live rapportent le sujet. Ils nous disent qu'un certain fabin, nommé Autro Coratius, ayant une vache d'une beauté extraordinaire, un devin l'avertit que s'il immoloit cette vache à Diane dans son temple du mont Aventin, il ne manqueroit jamais de rien, & que sa ville soumettroit toute l'Italie sous son empire. Autro étant venu à Rome pour ce sujet, un de ses valets avertit le roi Servius de la prédiction du devin; ce prince ayant consulté sur cet article le pontife Cornélius, il fit avertir Autro de s'aller laver dans les eaux du Tibre, avant de sacrifier cette vache, & cependant le roi Servius la sacrifia lui-même, & en attacha les cornes aux murailles du temple.

Auguste éleva un temple à Diane dans la Sicile, après la défaite de Sextus Pompéius & le recouvrement de cette province. Il fit graver au frontispice de ce temple trois jambes, qui sont le symbole de la Trinacrie ou de la Sicile, avec cette inscription, *imperator Cæsar.*

Strabon, *liv. IV.* de la description du monde, raconte qu'en l'île d'Icarie on voyoit un temple de Diane nommé ταυροπόλιος, & Tite-Live, *l. IV.* de la cinquième décade, appelle ledit temple *Tauropolium*, & les sacrifices qui s'y faisoient *tauropolia*; toutefois Denis dans son livre de *situ orbis*, dit que Diane n'a pas été nommée *Tauropola* du peuple, mais des taureaux dont il y avoit grande abondance dans le pays. (*D. J.*)

TEMPLE DE TOUS LES DIEUX, (*Antiq. rom.*) le temple de tous les Dieux, étoit l'édifice le plus superbe & le plus solidement bâti de la ville de Rome; il est vrai que j'en ai déjà parlé au mot PANTHÉON [c'étoit son nom], mais j'ai beaucoup de choses à rectifier & à ajouter à cet article.

Le corps de l'ouvrage subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Rotonde* ou d'*église de tous les Saints*, auxquels ce temple est consacré, comme il l'étoit dans le paganisme à tous les dieux: on en trouvera le dessein dans le *II. tom.* de l'*Antiq. expliq.* par le pere Montfaucon, qui l'a pris pour le plan de Serlio, & pour le profil dans Lafreri.

Ce superbe édifice ne reçoit le jour que par un trou fait au milieu de la voute, mais si ingénieusement ménagé, que tout le temple en est suffisamment éclairé. Sa forme est de figure ronde, & il semble que l'architecte ait voulu, comme en un grand nombre d'autres temples de la première antiquité, imiter en cela la figure qu'on donnoit au monde: *quod forma ejus convexa, fastigiatam cæli similitudinem ostenderet.*

La bâtisse de ce temple est fort ancienne; on ignore le tems de sa construction. Agrippa, gendre d'Auguste, ne fit que le réparer, le décorer, & y ajouter le portique que l'on admire aujourd'hui, & sur la frise duquel il a fait mettre son nom; de-là vient qu'on nomme ce temple le *Panthéon d'Agrippa.*

Son portique est composé de seize colonnes de marbre granit, chacune d'une seule pierre: ces colonnes ont cinq piés de diametre, & plus de trente-sept piés d'hauteur, sans y comprendre la base & le chapiteau. De ces seize colonnes il y en a huit de face & huit derrière, le tout d'ordre corinthien. Comme on trouva, du tems du pape Eugene, près de cet édifice, une partie de la tête d'Agrippa en bronze, un pié de cheval & un morceau de roue du même métal, il y a apparence que ce grand homme étoit représenté lui-même en bronze sur ce portique, monté sur un char à quatre chevaux.

Diogène, athénien, dit Pline, décora le Panthéon d'Agrippa, & les caryatides, qui servent de colonnes au temple, sont mises au rang des plus belles choses, ainsi que les statues posées sur le haut du temple, mais elles sont trop élevées pour qu'on puisse leur rendre toute la justice qui leur est dûe.

Septime Sévère fit encore dans la fuite des réparations considérables à ce beau monument de la piété des anciens ; mais le temple est toujours demeuré tel qu'il étoit au tems de Pline, avec la seule différence qu'il a été dépouillé de ses statues, & de cette grande quantité d'ornemens de bronze dont il étoit enrichi. On ne voit pas même où pouvoient être placées les caryatides dont Pline fait mention ; on a soupçonné qu'elles avoient occupé l'attique qui regne au-dessus des colonnes, dans l'intérieur de l'édifice. On ignore le tems auquel elles ont été supprimées, & on n'est pas plus instruit du motif de leur destruction. Il y a cependant apparence qu'on est venu à cette extrémité lorsque le temple a été converti en église, il a fallu en ôter les statues des divinités ; & les caryatides furent mises apparemment au rang des statues, par des gens qui ne favoient pas que les caryatides étoient un ordre d'architecture, & n'avoient aucun rapport avec le culte religieux.

Les plaques de bronze dorées qui couvroient toute la voute, furent enlevées par l'empereur Constance III. Le pape Urbain VIII. se servit des poutres du même métal pour faire le baldaquin de S. Pierre, & les grosses pièces d'artillerie qui sont au château Saint-Ange ; en un mot, toutes les choses précieuses dont ce temple étoit rempli ont été dissipées. Les statues des dieux, qui étoient dans les niches qu'on voit encore dans l'intérieur de temple, ont été ou pillées ou enfouies ; & il n'y a pas bien long-tems encore, qu'en creusant près de cet édifice, on trouva un lion de Basalte, qui est un beau marbre d'Egyte, & puis un autre, qui servirent à orner la fontaine de Sixte V. sans parler d'un grand vase de porphire, qu'on plaça près du portique. (D. J.)

TEMPLE D'ELEUSIS, (*Antiq. grecq.*) un des plus célèbres du monde, élevé en l'honneur de Ceres & de Proserpine. Hetinus le fit d'ordre dorique, & d'une si vaste étendue, qu'il étoit capable de contenir trente mille personnes ; car il s'en trouvoit du moins autant, & souvent plus, à la célébration des mystères de ces deux déesses ; c'est un fait que certifient Hérodote, *l. VIII. ch. lxxv.* & Strabon, *l. IX. pag. 365.* Vitruve observe que ce temple étoit d'abord sans colonnes au-dehors, pour laisser plus de place & de liberté aux cérémonies religieuses qui se pratiquoient dans les sacrifices éléusiniens ; mais Philon dans la fuite y ajouta un portique magnifique. (D. J.)

TEMPLE D'ÉPHÈSE, (*Antiq. grecq.*) Voyez ÉPHÈSE, temple d'.

Le premier temple d'Ephèse, qui fut brûlé par Erostrate, passoit pour une des sept merveilles du monde : on avoit employé 220 ans à l'élever. Les richesses de ce temple devoient être immenses, puisque tant de rois avoient contribué à l'embellir, & qu'il n'y avoit rien de plus fameux en Asie que cet édifice.

Le second temple d'Ephèse fut construit par Cheiromocrate, le même qui bâtit la ville d'Alexandrie, & qui du mont Athos vouloit faire une statue d'Alexandre. Ce dernier temple, que Strabon avoit vû, n'étoit ni moins beau, ni moins riche, ni moins orné que le premier. Xénophon parle d'une statue d'or massif qui y étoit. Strabon assure aussi que les Ephésiens, par reconnoissance, y avoient placé une statue d'or en l'honneur d'Artémidore. Le concours de monde qui se rendoit à Ephèse pour voir ce temple, étoit infini. Ce que raconte saint Paul, *Act. 19.* de la sédition tramée par les orfèvres d'Ephèse, qui gagnoient leur vie à faire de petites statues d'argent de Diane, est bien propre à nous prouver la célébrité du culte de cette déesse.

Vitruve observe que le temple dont nous parlons étoit d'ordre ionique & diptérique, c'est-à-dire qu'il regnoit tout-à-l'entour deux rangs de colonnes, en

forme d'un double portique ; il avoit 71 toises de longueur, sur plus de 36 de largeur, & l'on y comptoit 127 colonnes de 60 piés de haut.

Ce temple étoit un asyle des plus célèbres, qui s'étendoit à 125 piés aux environs. Mithridate l'avoit borné à l'espace d'un trait de fleche. Marc Antoine doubla cette étendue ; mais Tibere pour éviter les abus qui se commettoient à l'occasion de ces sortes de droites, abolit cet asyle : aujourd'hui on ne trouve plus, d'un si superbe édifice, que quelques ruines, dont on peut voir la relation dans le voyage de Spon. (D. J.)

TEMPLES D'ESCULAPE, (*Antiq. grecq. & rom.*) ce dieu de la santé fut premierement honoré à Epidaurie, ville d'Esclavonie, où il avoit un temple magnifique & une statue d'or & d'ivoire d'une grandeur extraordinaire, sculptée par Trafimede de l'île de Paros. Le dieu étoit représenté assis sur un trône, tenant d'une main un bâton, & s'appuyant de l'autre sur la tête d'un dragon, avec un chien à ses piés. Pausanias dit que ce chien étoit mis aux piés d'Esculape, parce qu'un chien l'avoit gardé lorsqu'il fut exposé ; on pourroit aussi penser, dit M. le Clerc, que ce chien étoit l'emblème de l'attachement, du zèle, & des autres qualités nécessaires à un médecin dans sa profession.

Les Romains éleverent un temple à Esculape dans l'île du Tibre. L'occasion en fut extraordinaire au récit d'Aurélius Victor.

Rome & le territoire qui l'environnoit, étoient ravagés par la peste. Dans cette désolation, on envoya dix ambassadeurs à Epidaurie avec Q. Ogulnius à leur tête, pour inviter Esculape à venir au secours des Romains. Les ambassadeurs étant arrivés à Epidaurie, comme ils s'occupoient à admirer la statue extraordinaire d'Esculape, un grand serpent sortit de dessous son autel, & traversant le temple, il alla dans le vaisseau des Romains, & entra dans la chambre d'Ogulnius. Les ambassadeurs comblés de joie à ce présage, mirent à la voile, & arriverent heureusement à Antium, où les tempêtes qui s'éleverent alors, les retinrent pendant quelques jours. Le serpent prit ce tems pour sortir du vaisseau ; & il alla se cacher dans un temple situé dans le voisinage, qui étoit dédié à Esculape. Le calme étant revenu sur la mer, le serpent rentra dans le vaisseau, & s'avança sur le rivage où on lui bâtit un temple, & la peste cessa.

Pline dit qu'on bâtit un temple d'Esculape en cet endroit par une espece de mépris pour l'art qu'il avoit inventé, comme si les Romains avoient envoyé à Epidaurie une ambassade solemnelle, à dessein d'injurier le dieu dont ils avoient alors besoin.

Plutarque a rendu une meilleure raison au jugement de M. le Clerc, du choix qu'on faisoit de certains lieux, pour y bâtir les temples d'Esculape. Il a pensé que celui des Romains, & presque tous ceux de la Grece, avoient été situés sur des lieux hauts & découverts, afin que les malades qui s'y rendoient, eussent l'avantage d'être en bon air.

Il n'y a pas de doute que ce ne fût à l'imitation des Grecs, que les Romains placerent le temple d'Esculape hors de Rome ; & l'on pourroit apporter une excellente raison de la préférence que les Grecs donnerent à cette situation : ils avoient éloigné le temple d'Esculape des villes, de peur que la corruption occasionnée par la foule des malades qui s'adressoient aux prêtres de ce dieu pour être guéris, ne passât dans les lieux qu'ils habitoient, si les temples en avoient été voisins, ou qu'ils n'eussent respiré un air empesté par la même cause, s'ils avoient été élevés dans les villes. (D. J.)

TEMPLE DE LA FÉLICITÉ, (*Antiq. rom.*) *templum Felicitatis.* Les Romains dresserent un temple & un autel à cette déesse, & firent faire sa statue par Ar-

chéfilas fratauaire; elle avoit couté à Lucullus soixante grands sesterces, c'est-à-dire environ 6000 francs. (D. J.)

TEMPLE DE LA FOI, (*Antiq. rom.*) le temple de la Foi, bâti sur le mont Capitolin, & dans lequel le sénat s'assembloit quelquefois, n'étoit pas éloigné du temple d'Apollon. Numa Pompilius avoit placé la Fidélité parmi les dieux, dans l'objet d'engager chaque citoyen, par l'appréhension de cette divinité, à garder la foi dans les contrats, ce qui est confirmé par Cicéron, *liv. III. des Off.* & par Pline, *l. XXXV. ch. x.*

TEMPLE DE LA FORTUNE, (*Antiq. grec. & rom.*) jamais divinité n'eut plus de temple, & sous plus de noms différens. Les Romains surtout se distinguèrent en ce genre dans la vue de se la rendre favorable. Servius Tullius lui éleva le premier temple dans le Forum, mais il fut incendié.

Cette déesse avoit un célèbre temple à Antium sur le bord de la mer; on l'appelloit le temple des Fortunes antiatines. Mais le temple de la Fortune le plus renommé dans l'antiquité, est celui que Sylla lui fit à Prénefte; le pavé de ce temple étoit de marqueterie. L'on voyoit dans ce même temple une figure équestre de la déesse toute dorée, & c'est assurément son appanage. Celui que lui fit bâtir Q. Catulus, étoit dédié à la Fortune du jour, *Fortuna hujusce diei*, & cette idée est ingénieuse.

Si celui que lui consacra Néron n'étoit pas le plus magnifique, il étoit du-moins le plus singulier, & le plus brillant par la matière qui y fut employée. Il fut entièrement construit d'une sorte de pierre trouvée en Cappadoce, & que Pline nomme *phingias*, laquelle à une blancheur éblouissante, joignoit la dureté du marbre; en sorte, dit-on, que les portes fermées on y voyoit clair. Ce temple se trouva dans la suite renfermé dans l'enceinte de la maison d'or de cet empereur.

Cette déesse en avoit un dans la rue neuve, sous le titre de la Fortune aux mamelles, qu'on représentoit à-peu-près comme la Diane d'Ephèse, & comme Isis, dont elle a la coëffure sur quelques figures que le tems nous a conservées.

Domitien en fit construire un autre à la Fortune de retour, *Fortuna reduci*, expression qui se trouve souvent sur des médailles, & celle de *Fortuna redux*.

Le baron Herbert de Cherburi, auteur d'un savant traité sur la religion des gentils, prétend que les Orientaux ni les Grecs n'avoient jamais rendu aucun culte à la Fortune; & que les Romains étoient les seuls qui l'eussent adorée. Mais ignoroit-il que les habitans d'Antioche avoient dans leur ville un temple magnifique de cette divinité; que ceux de Smyrne lui avoient consacré la belle statue que Bubalus en avoit fait; & qu'enfin, au rapport de Pausanias, la Grece étoit remplie de temples, de chapelles, de statues, de bas-reliefs & de médailles de cette même déesse. (D. J.)

TEMPLE DES FURIES, (*Antiq. grec. & rom.*) ces déesses redoutables avoient dans plusieurs endroits de la Grece des autels & des temples, sur lesquels, dit Euripide, presque personne n'osoit jeter les yeux. Le temple qu'elles avoient en Achaïe, dans la ville de Ceryme, passoit par un lieu fatal à ceux qui y entroient étant coupables de quelque crime. Oreste leur fit bâtir trois temples célèbres, un auprès de l'Aréopage, & les deux autres en Arcadie. Tous leurs temples étoient un asyle assuré pour ceux qui s'y retiroient. La déesse Furine que Cicéron croit avoir été la même que les Furies, avoit un temple à Rome dans la quatorzième région. (D. J.)

TEMPLES DES GRACES, (*Antiq. grec. & rom.*) des divinités si aimables n'ont manqué ni de temples, ni

d'autels. Ethéocle, roi d'Orchomene, fut, dit-on, le premier qui leur en éleva dans sa capitale, & qui régla ce qui concernoit leur culte. Près du temple qu'il fit bâtir en l'honneur des Graces, on voyoit une fontaine que son eau pure & salutaire rendoit célèbre par tout le monde. A quelques pas de-là couloit le fleuve Céphise, qui par la beauté de son canal & de ses bords, ne contribuoit pas peu à embellir un si charmant séjour. L'opinion commune étoit que les Graces s'y plaisoient plus qu'en aucun autre lieu de la terre. De-là vient que les anciens poètes les appellent ordinairement *déeses de Céphise*, & *déeses d'Orchomene*.

Cependant toute la Grece ne convenoit pas qu'Ethéocle eût été le premier à leur rendre les honneurs divins. Les Lacédémoniens en attribuoient la gloire à Lacédémon leur quatrième roi. Ils prétendoient qu'il avoit bâti un temple aux Graces dans le territoire de Sparte, & sur les bords du fleuve Tiafe, & que ce temple étoit sans contredit le plus ancien de tous ceux où elles recevoient des offrandes.

Quoi qu'il en soit, elles avoient encore d'autres temples à Elis, à Delphes, à Pergé, à Perinthe, à Byzance, & en plusieurs autres endroits de la Grece & de la Thrace. Dans l'île de Paros une des Cyclades, elles avoient un temple, & un prêtre à vie.

Non-seulement elles avoient des temples particuliers, elles en avoient aussi de communs avec d'autres divinités. Les temples consacrés à l'Amour & à Vénus, l'étoient aussi ordinairement aux Graces. Assez souvent elles avoient place dans ceux de Mercure, pour nous apprendre que le dieu de l'éloquence ne pouvoit se passer de leur secours. Mais surtout les Muses & les Graces n'avoient d'ordinaire qu'un même temple, à cause de l'union intime qui étoit entre ces deux sortes de divinités. Pindare invoque les Graces presque aussi souvent que les Muses, il confond leurs juridictions; & par une de ces expressions heureuses qui lui sont familières, il appelle la poésie *le délicieux jardin des graces*.

Il seroit trop long de parler des autels qui leur furent consacrés, Pausanias vous en instruira; je dirai seulement qu'aucune divinité n'en méritoit davantage, puisqu'une de leurs prérogatives étoit de présider à la reconnaissance. On fait que Démosthènes rapporte dans sa harangue pour la couronne, que les Athéniens ayant secouru les habitans de la Chersonèse dans un besoin pressant, ceux-ci pour éterniser le souvenir d'un tel bienfait, élevèrent un autel avec cette inscription, *χαριστος θώκος*: autel consacré à celle des Graces qui préside à la reconnaissance. (D. J.)

TEMPLES D'HERCULE, (*Antiq. phénic. grec. & rom.*) le culte d'Hercule fut porté en Grece, à Rome, dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit, selon Pline, jusque dans la Taprobane, île entre l'Inde & le Gange.

Son temple de Tyr étoit célèbre; Hérodote qui y fut attiré par curiosité, nous dit qu'il trouva ce temple orné de magnifiques présens & qu'il y avoit deux statues de ce dieu, une d'or, & l'autre d'une pierre précieuse qui jettoit pendant la nuit un grand éclat; qu'il avoit demandé aux prêtres si ce temple étoit ancien, & qu'ils lui avoient répondu qu'il l'étoit autant que la ville, qui avoit été bâtie depuis deux mille trois cents ans; époque plus ancienne que les Grecs.

Il ajoute qu'il y avoit dans la même ville un autre temple dédié à Hercule Thasius, & que s'étant transporté à Thase, il y avoit vu un temple bâti en l'honneur de ce dieu par ceux qui enleverent Europe, événement qui précède de cinq générations la naissance de l'Hercule grec: d'où il conclut qu'Hercule est une ancienne divinité, & que les Grecs font bien d'en honorer

honorer deux, l'un comme un dieu immortel, l'autre comme un héros.

Les habitans de Gadès (Cadix) firent ériger à Hercule un temple magnifique à quelque distance de leur ville; la situation de ce temple dans un lieu si éloigné, son ancienneté, le bois incorruptible dont il étoit construit, ses colonnes chargées d'anciennes inscriptions & d'hiéroglyphes, les travaux d'Hercule qui y étoient représentés, les arbres de Géryon, qui, selon Philostrate, jetoient du sang, les cérémonies singulières qui s'y pratiquoient; tout cela le rendoit fort célèbre, & la ville de Gadès se croyoit en sûreté sous la protection du héros. Aussi Théron, roi d'Espagne, ayant voulu piller ce temple, une terreur panique dispersa ses vaisseaux qu'un feu inconnu dissipait tout-d'un-coup.

Hercule eut aussi plusieurs temples à Rome, entr'autres deux assez célèbres; le temple du cirque de Flaminius, qu'on appelloit le temple du grand Hercule, gardien du cirque; & le temple qui étoit au marché aux bœufs, dans lequel, dit Plin, il n'entroit jamais ni chiens, ni mouches. (D. J.)

TEMPLES DE JANUS, (Antiq. rom.) il y avoit trois temples dans Rome en l'honneur de Janus; le premier de ces temples fut bâti par Romulus après la paix des Sabins: il fit mettre dans ce temple la statue de Janus à deux visages, pour dire que la nation romaine & la Sabine s'étoient unies ensemble, & que les deux rois, Romulus & Tatius, ne faisoient qu'un chef pour gouverner. Ce temple n'avoit que deux portes, qui étoient ouvertes en tems de guerre & fermées en tems de paix.

C'étoit dans ce temple que les consuls, après la guerre déclarée, se rendoient accompagnés du sénat & des soldats, & qu'ils en ouvroient les portes; c'étoit-là aussi où ils prenoient possession de leur charge, & conséquemment on disoit qu'ils ouvroient l'année.

Le second temple de Janus fut construit par Cn. Duillius dans le marché aux poirées, après la première guerre de Carthage: mais étant à demi-ruiné par la longueur du tems, il fut rebâti par l'empereur Tibère, comme dit Tacite, l. II. de ses annales.

Le troisième, sous le nom de Janus, *quadrisons*, à quatre visages, fut élevé dans le marché aux bœufs, en une petite vallée, appelée le *Vélabre*, entre le mont Palatin & le capitole. Voici quel en fut le sujet: les Romains, dit Servius, représentèrent d'abord Janus à deux visages; mais, après la prise de Falérie en Toscane, ayant rencontré une statue de Janus à quatre faces, ils voulurent en avoir une pareille à Rome; & pour l'honorer davantage, ils lui bâtirent un temple à quatre faces, chacune étoit de douze niches, avec une grande porte, ce qui marquoit les quatre saisons de l'année & les douze mois. Varron dit qu'il y avoit douze autels dédiés à Janus, & que chacun d'eux représentoit un mois de l'année.

Outre ces trois temples, il y avoit une chapelle sous le titre, *aedes Jani curiati*, dédiée à Janus, par cet Horace qui défit les trois curiaces. On parle encore d'un Janus Septimianus, qu'on croit avoir été un bâtiment ouvert aux allans & venans, & qui avoit été édifié par Septimius Severus. (D. J.)

TEMPLES D'ISIS, (Antiq. égypt.) on a découvert dans la basse Thébaidé, au village de Bhabéit, c'est-à-dire en arabe *maison de beauté*, les restes d'un des plus beaux, des plus vastes & des plus anciens temples d'Egypte, qu'on juge avoir été un de ceux qui ont été autrefois élevés en l'honneur d'Isis.

Les pierres de ces ruines sont d'une longueur, d'une épaisseur énorme, & de marbre granit, ornées la plupart de sculptures qui représentent en demi-reliefs des hommes, des femmes, & des hiérogly-

phes. Plusieurs de ces pierres portent la figure d'un homme debout, un bonnet long & pointu en tête, tenant deux gobelets, & les présentant à trois ou quatre filles qui sont debout l'une derrière l'autre. Ces filles ont un javelot dans une main, un bâton plus court dans l'autre, & sur la tête une boule entre deux cornes déliées. D'autres pierres sont gravées d'images hiéroglyphiques d'oiseaux, de poissons & d'animaux terrestres. Un pilier de granit fort haut & fort massif, ayant dans sa partie supérieure quatre entailles aux quatre faces, paroît avoir été construit pour soutenir les arcades & les voûtes de ce grand édifice. Chaque face du pilier présente aux yeux une tête de femme gravée plus grande que nature.

Hérodote, avec toute l'antiquité, fait mention d'un temple construit au milieu du Delta, dans le village de Bufiris, consacré à la déesse Isis, femme d'Osiris; il paroît assez probable que l'édifice ruiné qui se voit à Bhabéit étoit ce temple même de la déesse Isis, & que la ville dont parle Hérodote est le village de Bhabéit, situé au milieu du Delta, proche Sebennythus ou Sammanoud. Cette opinion est d'autant plus croyable, que dans le reste de l'île on n'a point encore trouvé de vestiges d'aucun monument de marbre ou de pierre qui puisse convenir à d'autres divinités qu'à la déesse Isis.

Les ruines du temple de cette déesse ont environ mille pas de tour. Elles sont à une lieue du Nil, & à deux ou trois lieues de Sammanoud & de la grande Méhalée, vers le nord, à vingt-cinq ou trente lieues du Caire. Dans le monceau de ces ruines, on ne voit que grosses masses de marbre. *Recueil d'observat. curieuses, tome III. (D. J.)*

TEMPLES DE JUNON, (Antiq. grec. & rom.) Junon avoit des temples dans toute la Grece, celui d'Argos étoit célèbre, Pausanias, in *Corinth.* en parle ainsi. En entrant dans le temple, dit-il, on voit sur un trône la statue de cette déesse d'une grandeur extraordinaire, toute d'or & d'ivoire. Elle a sur la tête une couronne, surmontée des grâces & des heures. Elle tient d'une main une grenade, & de l'autre un sceptre, au bout duquel est un coucou. Près de cette statue, sculptée par Polyclète, il y en avoit une autre fort ancienne faite en colonne de bois de poirier sauvage. Un certain Buneus, fils de Mercure, fit élever à la déesse un magnifique temple à Corinthe. Celui de Samos étoit renommé par le culte que les habitans lui rendoient, comme on peut le voir dans Virgile. En un mot, de toutes les divinités du paganisme il n'y en eut point dont le culte fût plus solennel que celui de Junon. On trouvoit par-tout dans la Grece des temples, des chapelles ou des autels qui lui étoient dédiés.

L'Italie ne marqua pas moins de respect à une déesse, qui étoit tout ensemble la sœur & la femme de Jupiter. Elle avoit trois fameux temples, entr'autres, sous le nom de *Junon sospita*, l'un de ces temples étoit à Lanuvium, les deux autres se voyoient à Rome; Cicéron dit, dans la harangue pour Murena, que les consuls, avant que d'entrer en charge, devoient y offrir un sacrifice à la déesse. La statue que Junon reine avoit à Veies, fut transportée sous la dictature de Camille sur le mont Aventin, où elle fut consacrée par les dames de la ville dans le temple que le même Camille lui dédia: on respectoit tellement cette statue, qu'il n'y avoit que son prêtre qui pût la toucher. Junon, sous le nom de *Lucine*, avoit un temple près de Rome dans un bois sacré; c'est Ovide qui le dit.

*Gratia Lucinae dedit hæc tibi nomina lunus,
Vel quia principium, tu dea, lucis habes.*

Elle avoit, sous le nom d'*Ilithie*, un temple, dans

lequel, pour tous ceux qui naissoient à Rome, qu'y mouroient, ou qui y prenoient la toge virile, on devoit porter une piece de monnoie.

La même déesse avoit, sous le nom de *Juga* ou de *Pronuba*, selon Virgile, un autel dans la rue appelée *Jugaria*, & un autre autel sous le nom de *Licina*. Pline observe qu'elle avoit un temple orné de peintures, sous le nom de Junon *Ardia*. Le temple de Junon *Matuta* est connu des antiquaires; celui de Junon *Moneta* l'est encore davantage, parce qu'elle est représentée sur les médailles avec les instrumens de la monnoie.

Tite-Live, l. IV. nous apprend que, sous le nom de *Licina*, elle avoit un temple sur ce promontoire d'Italie, & que ce temple n'étoit pas moins respectable par sa sainteté, que célèbre par les riches présens dont il étoit orné: *Inclytumque templum divitiis etiam, non tantum sanctitate sud.* (D. J.)

TEMPLES DE JUPITER, (*Antiq. grec. & rom.*) entre les temples que toute l'antiquité païenne éleva dans le monde en l'honneur du maître des dieux, *fideream mundi qui temperabat arcem*, je dois au-moins décrire les deux plus beaux, je veux dire celui de Jupiter olympien à Athènes, & celui de Jupiter capitolin à Rome.

Le premier, selon Pausanias, *in eliac.* étoit le fruit des dépouilles que les Eléens avoient remportées sur les Pisans lorsqu'ils saccagerent la ville de Pise. Ce temple, dont Libon originaire du pays avoit été l'architecte, étoit d'ordre dorique & tout environné de colonnes par-dehors, en sorte que la place où il étoit bâti formoit un superbe péristyle. On avoit employé à cet édifice des pierres d'une nature & d'une beauté singulière.

La hauteur de ce temple, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à sa couverture, étoit de soixante & huit piés, sa largeur de quatre-vingt-quinze, & sa longueur de deux cens trente. La couverture étoit d'un beau marbre tiré du mont Pentélique & taillé en tuiles. Du milieu de la voûte pendoit une victoire de bronze doré, & au-dessous de cette statue étoit un bouclier d'or, sur lequel on voyoit la tête de Méduse; aux deux extrémités de la même voûte étoient aussi suspendues deux chaudières dorées. Par-dehors, au-dessus des colonnes, regnoit au-tour du temple un cordon auquel étoient attachés vingt-un boucliers dorés, consacrés à Jupiter par Mummius après le sac de Corinthe.

Sur le fronton de devant étoit représenté le combat de Pélops avec Œnomaüs, & Jupiter au milieu. Stérope, une des filles d'Atlas, le char à quatre chevaux, étoient à la droite du dieu; Pélops, Hippodamie occupoient la gauche. Le fronton de derrière, ouvrage d'Alcamène, le meilleur statuaire de son tems après Phidias, représentoit le combat des Centaures & des Lapithes à l'occasion des noces de Pirithoüs.

Une grande partie des travaux d'Hercule se voyoit sculptée dans l'intérieur de cet édifice; & sur les portes qui étoient toutes d'airain, on remarquoit entr'autres choses la chasse du sanglier d'Erymanthe, & les exploits du même Hercule contre Diomede, roi de Thrace, contre Géryon, &c. Il y avoit deux rangs de colonnes qui soutenoient deux galeries fort exhaussées, sous lesquelles on passoit pour arriver au trône de Jupiter.

Ce trône & la statue du dieu étoient le chef-d'œuvre de Phidias, & l'antiquité n'offroit rien de plus magnifique. La statue d'une immense hauteur étoit d'or & d'ivoire, si artistement mêlés, qu'on ne pouvoit la regarder sans être frappé d'étonnement. Jupiter portoit sur sa tête une couronne qui imitoit la feuille d'olivier; il tenoit à sa main droite une victoire, & de la gauche un sceptre d'une extrême délica-

tesse, qui soutenoit une aigle. La chaussure & le manteau du dieu étoient d'or; & sur le manteau étoient gravés toutes sortes de fleurs & d'animaux.

Le trône brilloit d'or & de pierres précieuses. L'ivoire, l'ébène, les animaux & plusieurs autres ornemens y faisoient par leur mélange une agréable variété. Aux quatre coins de ce trône étoient quatre victoires, qui sembloient se donner la main pour danser; les piés du trône, du côté de devant, étoient ornés de sphinx, qui arrachotent de tendres enfans du sein des thébaïdes; au-dessous on voyoit Apollon & Diane qui tuoient à coups de fleches les enfans de Niobé.

Quatre traverses du même trône, & qui alloient d'un bout à l'autre, étoient ornées d'une infinité de figures d'une extrême beauté; sur une étoient représentés sept vainqueurs aux jeux olympiques; on voyoit sur une autre, Hercule prêt à combattre contre les Amazones, & le nombre des combattans de part & d'autre, étoit de vingt-neuf. Outre les piés du trône, il y avoit encore des colonnes qui le soutenoient.

Enfin une grande balustrade, ornée de figures, enfermoit tout l'ouvrage. Panénus, habile peintre de ce tems-là, y avoit représenté avec un art infini, Atlas qui soutient le ciel sur ses épaules, Thésée & Pirithoüs, le combat d'Hercule contre le lion de Némée, l'attentat d'Ajax sur Cassandre, Hippodamie avec sa mere, Prométhée enchaîné, & mille autres sujets de l'histoire fabuleuse. A l'endroit le plus élevé du trône, au-dessus de la tête du dieu, étoient les graces & les heures, les unes & les autres au nombre de trois.

Le piédestal qui soutenoit toute cette masse, étoit aussi orné que le reste. Phidias y avoit gravé sur or, d'un côté le soleil conduisant son char, de l'autre Jupiter & Junon, les graces, Mercure & Vesta. Vénus y paroissoit sortir du sein de la mer, & être reçue par l'Amour, pendant que Pitho, ou la déesse de la persuasion, lui présentoit une couronne. Apollon & Diane n'avoient pas été oubliés sur ce bas-relief, non-plus que Minerve. On remarquoit au bas de ce piédestal, Amphitrite, Neptune, & Diane ou la Lune, qui paroissoit galoper sur un cheval. Enfin, un voile de laine teint en pourpre & brodé magnifiquement, présent du roi Antiochus, pendoit du haut jusqu'en bas.

Je ne dis rien des autres ornemens de ce superbe édifice, ni du pavé qui étoit du plus beau marbre, ni des présens que plusieurs princes y avoient consacrés, ni du nombre infini de statues qui l'embellissoient. On peut sur tout cela consulter Pausanias, ou, si vous l'aimez mieux, les marbres d'Arondel de Prideaux.

C'est assez pour moi de remarquer que ce temple, plus grand qu'aucun dont on ait connoissance, excepté le seul temple de Bélus à Babylone, pouvoit passer pour une des merveilles du monde. Il avoit été entrepris par Pisistrate, & continué par ses enfans Hippias & Hipparque; mais la grandeur du dessein de ce temple fut cause qu'il demeura imparfait plus de 700 ans, quoique de puissans princes, tels que Persée roi de Macédoine, Antiochus Epiphane roi de Syrie, eussent contribué par des sommes considérables à le finir.

Ce fut l'empereur Adrien qui eut cette gloire. Il lui en coûta pour l'achever plus de dix huit millions de notre monnoie. Ce temple avoit au-delà de cinq cens pas géométriques de circuit, & tout cet espace étoit orné de statues plus admirables encore pour la délicatesse de l'ouvrage que pour l'or & l'ivoire qu'on y avoit prodigués. Tite-Live a peint en deux mots bien élégamment la magnificence de ce temple: *templum in terris inchoatum pro magnitudine dei; car*

de son tems il n'étoit pas achevé, & du nôtre il reste à-peine quelques traces de ses ruines.

On bâtit à Rome en l'honneur de Jupiter plusieurs temples sous divers noms. Tels ont été celui de Jupiter le vainqueur, que L. Papyrius Curfor lui voua à la journée des Samnites, & que Fabius fit exécuter après leur défaite; celui de *Jovis*, Jupiter tonnant, qu'Auguste fit construire en la montée du capitol; & celui de *Jupiter ultor*, ou le vengeur, que M. Agrippa lui dédia; mais aucun de ces temples n'égalait celui de Jupiter Capitolin, dont nous avons promis de tracer l'histoire.

Il fut ainsi nommé du capitol sur lequel on le bâtit, comme on le voit par la médaille d'Aurelia Quirina vestale, où Jupiter est représenté assis au milieu de son temple, qui est de figure carrée. Il tient son foudre d'une main, & son sceptre de l'autre, avec cette légende, *Jupiter optimus, maximus, capitolinus*.

Ce temple fut voué par le vieux Tarquin, & édifié par Tarquin le superbe, qui paya pour sa construction le poids de quarante mille livres en argent, deux millions. Il n'eut pas cependant la gloire de le dédier, parce qu'il fut chassé de Rome peu de tems avant qu'il l'eût entièrement achevé.

L'ouvrage ayant été fini depuis avec tous les ornemens qu'on avoit dessein d'y mettre, Publicola desiroit passionnement de le consacrer, mais Horatius lui disputant cet avantage, eut le secret de faire ordonner par le peuple qu'il en feroit la consécration, & sur l'heure même il l'exécuta. En vain Marcus Valerius, frere de Publicola, qui se tenoit sur la porte du temple, lui cria, pour l'en détourner: « Horatius, » on vient d'apprendre que votre fils est mort de maladie dans le camp ». Horatius, sans se troubler, répondit, « qu'on l'enterre », & acheva la consécration.

Ce temple ayant été brûlé pendant les guerres civiles, Sylla le rebâtit, & l'orna de colonnes de marbre qu'il avoit fait apporter d'Athènes du temple de Jupiter Olympien; mais la mort l'ayant surpris avant que d'en faire la dédicace, il avoua que c'étoit la seule chose qui manquoit à son bonheur. Catulus le consacra 67 ans avant J. C.

Ce second temple fut encore incendié l'an 69 de N. S. lorsque Vitellius assiégea Clavius Sabinus dans le capitol. Tacite dit qu'on ne sait si ce furent les assiégeans qui y mirent le feu pour pouvoir forcer plus aisément la place, ou si ce furent les assiégés pour pouvoir mieux se défendre; quoi qu'il en soit, l'historien indigné contre les auteurs de cet embrasement, s'emprime ainsi: *id facinus post conditam urbem lucuosissimum, fedissimumque populo romano accidit, nullo externo hoste, propitiis si per mores nostros liceret diis, sedem Jovis optimi, maximi, auspiciato à majoribus pignus imperii, conditam quam non Porfenna dedita urbe, neque Galli captâ, temerare potuissent, furore principum excindi*.

L'année qui suivit la mort de Vitellius, Vespasien releva le temple de Jupiter de fond en comble, l'exhausça plus que les deux autres n'avoient été, le consacra, & mourut avant que de le voir périr par l'embrasement qui consuma le capitol peu de tems après son décès.

Domitien rebâtit le même temple superbement pour la quatrième fois, & en fit la dédicace. La hauteur de ce temple étoit proportionnée symétriquement à sa grandeur, qui étoit de 200 piés de face de chaque côté; la longueur surpassoit la largeur presque de 15 piés, selon Denis d'Halicarnasse, qui dit: *latera singula ducentorum ferè pedum sunt, exigua longitudinis, & latitudinis differentiâ; nisi quod ista illam vincit pedibus ferè quindenis*.

Ce temple étoit si magnifique, que la seule dorure

coûta plus de douze mille talens, c'est-à-dire plus de deux millions 572 mille livres sterling. Ses colonnes, dit Plutarque, sont de marbre pentelique, & étoient dans leur origine d'une longueur admirablement proportionnée à leur grosseur; nous les avons vues à Athènes, continue-t-il; on a voulu les rétailler & les repolir à Rome; travail qui a gâté leur symétrie, parce qu'en les rendant trop menues, il leur a fait perdre toute leur grace qui consistoit dans la proportion. Ce trait nous apprend combien du tems de Domitien, Rome étoit inférieure à la Grece pour le goût des beaux arts; mais on fait qu'en tout tems elle lui a cédé cet avantage; Horace & Virgile en conviennent eux-mêmes. (D. J.)

TEMPLES DE LATONE, (*Antiq. grec.*) cette fille de Saturne eut le bonheur d'être aimée de Jupiter, & d'être admise au rang des déesses malgré la haine de Junon. Elle eut plusieurs temples dans la Grece, entr'autres un dans l'île de Délos auprès de celui de son fils. Pausanias fait mention d'un autre temple de Latone à Argos; sa statue même étoit un ouvrage de Praxitele. Les Egyptiens lui bâtirent un temple dans la ville de Butis. Quelques françois ont écrit, peut-être pour se divertir sur des jeux de mots, que Latone avoit un temple chez les Gaulois dans un bourg du comté de Bourgogne appelé *Laone* (aujourd'hui *S. Jean de Laulne* ou de *Laône*), en retranchant le *t* du mot latin *Latona*. (D. J.)

TEMPLES DE LA LIBERTÉ, (*Antiq. rom.*) Un peuple aussi justement idolâtre de la liberté, que le peuple romain, ne pouvoit pas manquer d'en faire une divinité, & de lui consacrer des temples & des autels. Aussi cette déesse qu'on invoquoit pour conserver cette même liberté que l'extinction de la royauté avoit procurée, en avoit-elle plusieurs dans la ville.

Cicéron, *liv. II. de nat. deor.* fait mention d'un de ces temples. Publius Victor en avoit fait construire un sur le mont Aventin, avec un vestibule qu'on nommoit le vestibule de la Liberté. Les anciens qui parlent souvent de ce vestibule, ne nous apprennent pas à quel usage on le destinoit. Mais on peut croire qu'on y faisoit les ventes publiques, comme dans les autres. Tite-Live parlant du temple que Tibérius Gracchus avoit consacré à la même déesse, dit que les colonnes en étoient de bronze, & qu'on y voyoit de très-belles statues. Lorsque Cicéron partit pour son exil, P. Clodius son persécuteur consacra la maison de ce grand homme à la Liberté.

Enfin Dion nous apprend que les amis d'Antoine, par un decret public, firent ériger à la même déesse un temple en faveur de Jules-César; action bien digne de ces derniers romains, qui élevoient un temple à la Liberté en l'honneur de celui qui leur avoit fait perdre les restes de cette précieuse prérogative, que les Marius & les Sylla leur avoient encore laissée, & dont jusqu'alors ils avoient été si jaloux. (D. J.)

TEMPLES DE MARS, (*Antiq. grec. & rom.*) le culte de Mars étoit peu répandu dans la Grece, cependant Athènes avoit dédié un temple célèbre à ce dieu des batailles.

On admiroit dans ce temple cinq statues; une du dieu, ouvrage d'Alcamene; une de Pallas, par Locrus, statuaire de Paros; une de Bellone, par les enfans de Praxitele, & deux de Vénus. Devant la porte du temple on voyoit un Hercule, un Thésée & un Apollon dont les cheveux étoient noués avec un ruban. Outre ces divinités, quelques hommes illustres avoient aussi leurs statues dans ce temple; Colliades, archonte d'Athènes & l'un de ses législateurs, Harmodias, Aristogiton & Pindare. Xerxès avoit enlevé toutes ces statues; mais Alexandre les ayant trouvées dans le palais de Darius, les renvoya aux Athéniens.

C'est chez les Romains principalement que Mars étoit honoré, car ils le regardoient comme le protecteur de leur empire. Auguste lui bâtit deux temples célèbres, l'un sur le capitol, d'après le modèle de Jupiter Férétrius, & à l'occasion des étendards rapportés par les Parthes. Il éleva l'autre dans son forum, & le dédia à Mars vengeur, *Marti ultori*, en mémoire de la bataille de Philippes, selon le témoignage d'Ovide :

*Templa ferēs, & me victore vocaberis ultor;
Voverat, & fuso latus ab hoste redit.*

Dion, *liv. L.* de son histoire, ajoute qu'on déposa dans ce temple les enseignes enlevées aux défenseurs de la liberté romaine, & le sénat ordonna que le char sur lequel César avoit triomphé, seroit mis dans le temple de Mars, pour conserver la mémoire des victoires de l'empereur. Ce temple de Mars étoit soutenu de cent colonnes. On prétend que c'est sur ses ruines qu'on a bâti dans Rome moderne l'église de Sainte Marie des Palmes.

Il y avoit encore dans l'ancienne Rome un autre temple de Mars hors de la ville & sur la voie Appienne, où le sénat s'assembloit quelquefois. La remarque de Vitruve est en général vraie; il dit qu'ordinairement les temples de Mars étoient hors des murs, afin de servir de rempart aux villes contre les périls de la guerre; cependant outre qu'Auguste s'écarta de cette règle, nous savons du même Vitruve, qu'à Halicarnasse le temple de Mars étoit situé au milieu de la forteresse; mais ce qu'on observa plus régulièrement, fut l'ordre dorique dans les temples de ce dieu. (D. J.)

TEMPLES DE MERCURE, (*Antiq. grecq. & rom.*) ce dieu semble avoir été inventé pour le bien des hommes, si toutes les louanges que lui donne Horace dans une de ses odes (*ode x. l. I.*) sont vraies. Quoi qu'il en soit, les Grecs & les Romains eurent Mercure en vénération, & lui dressèrent dans les carrefours & sur les grands chemins ces statues nommées *hermes*. Il y avoit plusieurs temples en différentes villes de la Grèce, dont quelques-uns cependant étoient déjà en ruine du tems de Pausanias; mais ce dieu étoit particulièrement honoré à Cylène en Elide, où il avoit un temple célèbre, & à Tanagre où il en avoit deux. Il eut en Achaïe un temple & un oracle qu'on consulta long-tems. Mercure avoit encore à Rome dans le grand cirque un fort beau temple qui lui fut dédié l'an 675 de la fondation de cette ville. Enfin, si nous en croyons Tacite, les Germains l'adoroient comme le souverain des dieux, & lui immoloient des victimes humaines: *Deorum maximum Mercurium colunt, cui humanis quoque hostiis litare fas habent.* (D. J.)

TEMPLES DE MINERVE; (*Antiq. grecq. & rom.*) le culte de Minerve apporté d'Égypte dans la Grèce, passa dans la Samothrace, & de-là dans l'Asie mineure. Les Rhodiens furent les premiers peuples de ces cantons, qui dressèrent des temples à Minerve, pour leur avoir enseigné l'art de faire des statues colossales; mais ayant manqué de feu dans un sacrifice qu'ils lui faisoient, la fable dit qu'elle se retira de dépit en la ville d'Athènes, où elle fut adorée sous le nom de *parthènes*, c'est-à-dire, la déesse vierge. Les Athéniens lui firent bâtir un temple immortel, & lui dressèrent une statue de la main de Phidias, toute d'or & d'ivoire, de 39 piés de haut. Nous en avons parlé au mot STATUE, & au mot SCULPTEURS anciens, à l'article de Phidias.

La déesse, car c'est ainsi qu'on la nommoit par excellence, ne regnoit pas moins souverainement dans la Laconie que dans l'Attique; en effet il n'est pas étonnant que celle qui présidoit aux combats, fût singulièrement honorée par les Lacédémoniens; aussi avoit-elle sept ou huit temples dans Sparte;

mais le plus célèbre (& peut-être de l'ancienne Grèce), fut commencé par Tyndare, qui en jeta les fondemens; Castor & Pollux y travaillèrent après lui, & entreprirent d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées sur les Aphidnéens; cependant comme leur entreprise étoit restée fort imparfaite, les Lacédémoniens long-tems après construisirent un nouveau temple à Minerve, qui étoit tout d'airain, ainsi que la statue de la déesse, & ce n'est pas le seul temple de l'antiquité qui ait été de ce métal. Ce fameux temple porte le nom de *Chalciacos*: on sait que *χαλκός* signifie de l'airain, & *οικος* une maison. Thucydide, Polybe, Diodore, Plutarque, Tite-Live, en un mot, presque tous les auteurs grecs & latins ont parlé du temple *Chalciacos* de Sparte, mais Pausanias l'a décrit.

L'artiste, dit-il, dont les Lacédémoniens se servirent, fut Gitiadas, originaire & natif du pays. Au dedans du temple la plupart des travaux d'Hercule sont gravés sur l'airain, tant les aventures qu'on connoît sous ce nom, que plusieurs autres que ce héros a courues volontairement, & dont il est glorieusement sorti. Là sont aussi gravés les exploits des Tyndarides, & sur-tout l'enlèvement des filles de Leucippe. Ensuite vous voyez d'un côté Vulcain qui dégage sa mère de ses chaînes, d'un autre côté Persée prêt à partir pour aller combattre Méduse en Lybie; des nymphes lui mettent un casque sur la tête & des talonniers aux piés, afin qu'il puisse voler en cas de besoin. On n'a pas oublié tout ce qui a rapport à la naissance de Minerve, mais ce qui efface tous le reste, c'est un Neptune & une Amphitrite qui sont d'une beauté merveilleuse. On trouve ensuite la chapelle de Minerve.

Aux environs du temple il y a deux portiques, l'un au midi & l'autre au couchant. Vers le premier est le tombeau de Tyndare; sur le second portique on voit deux aigles éployées, qui portent chacune une victoire; c'est un monument de celles que Lyfandre remporta, l'une près d'Ephèse sur Antiochus, lieutenant d'Alcibiade qui commandoit les galères d'Athènes; l'autre sur la flotte athénienne qu'il défait entièrement à Aigospotamos. A l'autel du temple de Minerve il y a deux statues de Pausanias qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée. A l'aile gauche du temple d'airain, il y a une chapelle qui est consacrée aux Muses, parce que les Lacédémoniens marchent à l'ennemi au son des flûtes & de la lyre.

Les Spartiates élevèrent un autre temple à Lacédémone à leur retour de Colchos, en l'honneur de Minerve Asia.

On voyoit encore dans la rue Alpia le fameux temple de Minerve dit *Ophthalmitis*, Minerve conservatrice des yeux; c'est Lycurgue lui-même qui consacra ce temple à la déesse, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre à qui ses lois déplaisoient, il fut sauvé en ce lieu-là par le peuple, sans le secours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

L'histoire parle beaucoup du temple que Minerve avoit à Sunium; il en reste encore dix-sept colonnes entières d'un ouvrage tout semblable à celui du temple de Thésée à Athènes. On y voit sur un bas-relief de marbre de Paros, une femme assise, avec un petit enfant, qui, comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui se précipite du haut d'un rocher.

Minerve eut aussi plusieurs temples à Rome, entr'autres celui du mont Aventin, dont Ovide fait mention dans le *liv. VI.* de ses *Fastes*.

Mais le plus célèbre temple de la déesse étoit à Saïs, métropole de la basse Égypte dans le Nôme qui en prenoit le nom, *Saïtes Nomos*. Hérodote dit

que ce superbe temple avoit été embelli par les foins d'Amasis, d'un vestibule qui surpassoit de beaucoup en grandeur & en magnificence, tous les monumens que les rois ses prédécesseurs avoient laissés. Ce même prince y ajouta des statues d'une grandeur prodigieuse; car les Egyptiens aimoient les figures colossales, sans parler des pierres immenses pour leur énorme grosseur, & qui venoient la plupart d'Elephantine, ville éloignée de Sais de vingt journées de navigation.

La chapelle de ce temple offroit en particulier quelque chose d'unique en son genre; cette chapelle étoit d'une seule pierre taillée dans les carrières de la haute Egypte, & qu'Amasis avoit fait venir avec des foins & des peines incroyables, jusqu'à Sais où elle devoit être placée dans le temple de Minerve. « Ce que j'admire par-dessus tous les autres » ouvrages d'Amasis, dit Hérodote, c'est cette maison d'une seule pierre qu'il fit transporter d'Elephantine, & que deux mille hommes, tous pilotes & marins ne purent amener qu'en trois ans. » Cette maison avoit de face vingt & une coudées de largeur & huit de hauteur, & dans œuvre cinq coudées de haut, & dix-huit de longueur. Cependant cette maison n'entra point dans le temple de Minerve, où étoit inhumé Plamméticus; elle fut laissée à la porte, soit qu'Amasis fût piqué des plaintes de l'architecte, sur la fatigue que lui avoit causé cet ouvrage, soit par les accidens déjà arrivés à ceux qui le conduisirent sur le Nil, soit enfin par d'autres raisons qu'Hérodote n'a pu favoir. (D. J.)

TEMPLES DE LA MISÉRICORDE. (*Antiq. grecq. & rom.*) Voilà les temples les plus dignes de l'humanité. Les Athéniens ont eu les premiers la gloire de diviniser cette vertu, de construire dans Athènes un temple à son honneur, & d'en faire un lieu d'asyle. Les Romains eux-mêmes frappés de cette belle idée, bâtirent dans Rome le second temple à la Miséricorde. Il eût été beau d'en élever à cette vertu dans tous les pays du monde. (D. J.)

TEMPLES DE NEPTUNE, (*Antiq. grecq. & rom.*) nous avons peu de détails sur les temples que Neptune avoit à Rome: dans le dernier siècle, lorsqu'on fouilloit des fondemens; on y apperçut quantité de morceaux de marbre excellemment travaillés: & comme parmi des débris des corniches on trouva des dauphins & des tridens, on conjectura que c'étoit un temple consacré à Neptune.

Sa façade étoit périptère, & sa forme pycnostyle, ou à colonnes pressées. Ses entre-colonnes avoient un diamètre & demi moins un onzième, ce qui mérite d'être remarqué, vu qu'il n'y en a peut-être jamais eu de si pressées dans aucun autre édifice. De tout ce temple, il ne reste plus aucune partie sur pié: mais Palladio, en examinant de près ces ruines, est parvenu à la connoissance de ses dimensions, dont il a donné les desseins dans son architecture: j'y renvoie les lecteurs.

Il est certain néanmoins que Neptune fut un des dieux du paganisme des plus honorés; car indépendamment des Libyens qui le regardoient comme leur grande divinité, il avoit dans la Grèce & dans les lieux maritimes d'Italie un grand nombre de temples élevés en son honneur. Les Atlantides, dit Platon dans son Critias, lui en consacrerent un magnifique, dans lequel il étoit représenté dans un char tiré par quatre chevaux ailés, dont il tenoit les rênes, & sa statue touchoit la voûte du temple. Hérodote, l. VII. fait mention du temple que les Pasidéens lui avoient consacré, & Pline, l. XXXI. parle de celui qu'il avoit chez les Cariens. Pausanias en décrit aussi plusieurs. (D. J.)

TEMPLE DE LA PAIX, (*Antiq. rom.*) on voit à Rome des vestiges de ce temple proche Sainte Marie-

la-Neuve, sur le chemin qu'on appelle la *Via sacra*. On prétend qu'il est bâti dans le même lieu où étoit anciennement le palais de Romulus.

Ce temple fut commencé par l'empereur Claude, & conduit à sa perfection par Vespasien, après la conquête de la Judée. Ce prince y fit mettre en dépôt toutes les riches dépouilles qu'il avoit tirées du temple de Jérusalem.

Le temple de la paix passoit pour être le plus vaste, le plus superbe & le plus riche de Rome; il avoit trois cens piés de long, & deux cens de large. Tout ruiné qu'il est, les vestiges qui nous en restent encore suffisent pour juger de son ancienne grandeur.

A la face d'entrée il y avoit une loge à trois ouvertures bâtie de brique, & le reste de la largeur de la façade étoit un mur continu. Les pilastres des arcades de la loge avoient des colonnes par-dehors qui leur servoient d'ornement, & qui régnoient le long du mur continu. Sur cette première loge, il y en avoit une autre découverte avec une balustrade; & au-dessus de chaque colonne étoit une statue.

Au-dedans du temple il y avoit huit grandes colonnes de marbre d'ordre corinthien, de cinq piés quatre pouces de diamètre, dont la hauteur compris la base & le chapiteau, faisoit cinquante-trois piés. L'entablement avoit dix piés & demi, & portoit la voûte de la nef du milieu.

Les bases de ces colonnes étoient plus hautes que la moitié de leur diamètre, & la plinthe en emportoit plus du tiers; ce qu'on fit apparemment pour leur donner plus de force; leur faillie étoit d'une sixième partie de leur diamètre. La modénature étoit d'une fort belle invention, & la cimaise de l'architecte étoit d'un dessein peu commun. La corniche avoit des médaillons au lieu de larmier.

Les murs de ce temple étoient enrichis de statues & de peintures. Toutes les voûtes avoient des compartimens de stuc, & généralement tout y étoit fort riche. Cet édifice périt par une incendie, ou par quelque autre accident, sous l'empereur Commode. (D. J.)

TEMPLES DES PARQUES, (*Antiq. grecq. & rom.*) on ne crut pas dans tout le monde payen qu'il fût nécessaire de se mettre en dépense pour des déesses inexorables qu'il étoit impossible de fléchir; de-là vient qu'elles n'eurent que des statues en plusieurs endroits & peu de temples dans la Grèce. Athènes n'en éleva point à leur honneur, Sicyone leur consacra seulement un temple dans un bois sacré, & les Lacédémoniens leur en bâtirent un autre dans leur capitale auprès du tombeau d'Oreste. (D. J.)

TEMPLE DE LA PIÉTÉ, (*Antiq. rom.*) *templum pietatis*, dédié par Attilius dans la place romaine, à l'endroit où demeurait cette femme qui avoit nourri son pere prisonnier du lait de ses mamelles. (D. J.)

TEMPLES DE POMONE, (*Antiq. rom.*) cette belle nymphe qui plut à Vertumne, & qu'il rendit sensible à force de foins, de louanges & de respects, est une pure divinité des poètes latins; cependant elle eut à Rome des temples & des autels. Son prêtre portoit le nom de *Flamen Pomonalis*, & lui offroit des sacrifices pour la conservation des fruits de la terre. (D. J.)

TEMPLES DE PROSERPINE, cette fille de Cérès enlevée pour sa beauté par Pluton, avoit plusieurs temples en Sicile, lieu de sa naissance. Strabon, l. VII. parle des prairies d'Enna, où Pluton la vit, & en devint amoureux. Cicéron lui-même dans sa sixième *Verrine*, nous a laissé de ce lieu charmant, une description aussi élégante que fleurie; mais enfin comme le destin avoit prononcé que Proserpine fût souveraine des enfers, les Grecs & les Romains bâtirent peu de temples en l'honneur d'une divinité inexorable. Pausanias ne cite que celui qu'elle avoit à Sparte sous le nom de *Proserpine conservatrice*. Il avoit été bâti, selon les uns, par Orphée de Thrace; & selon

d'autres, par le scythe Abaris. Proserpine n'avoit aussi qu'un seul temple à Rome, dans la cour duquel on alloit acheter tout ce qui étoit nécessaire pour les funérailles. Je ne fais pourquoi les Gaulois regardoient Proserpine comme leur mere; mais Strabon, *l. IV.* nous apprend que depuis la conquête des Romains, cette déesse avoit un temple dans les Gaules desservi à la maniere des Samothraces. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA PUDICITÉ, (*Antiq. rom.*) la pudeur est une vertu trop essentielle au beau sexe, pour qu'on ne l'ait pas érigée en divinité. Aussi l'histoire nous apprend-elle que les Romains l'honoroient sous le nom de la *Pudicité*; & cette déesse avoit dans leur ville des temples & des autels, sur lesquels on lui offroit des sacrifices. Mais comme si les grands devoient avoir d'autres dieux que le peuple, on distinguoit à Rome la *Pudicité* des dames patriciennes d'avec celle des plébéiennes. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette orgueilleuse & singulière distinction. (*D. J.*)

TEMPLE DES DIEUX PURS, (*Antiq. grecq.*) Pausanias est le seul auteur qui en parle. « On voit, dit-il, » sur la hauteur qui commande la ville de Pallantium, un temple bâti à ces divinités qu'ils appellent » *pures*, & par lesquelles ils ont coutume de jurer » dans leurs plus importantes affaires; du reste, ils » ignorent quelles sont ces divinités, ou s'ils le savent, c'est un secret qu'ils ne révelent point. S'il » est donc permis de deviner, continue Pausanias, » je crorois que ces dieux ont été appellés *purs*, » parce que Pallas ne leur sacrifia pas de la même » maniere qu'Evandre son pere, avoit sacrifié à » Jupiter Lycéus ». *Voyages de l'Arcadie, l. VIII. c. xlv.* (*D. J.*)

TEMPLE DE LA DÉESSE QUIES, (*Antiq. rom.*) cette déesse, car son nom féminin indique que c'en étoit une, avoit un temple chez les Romains hors la porte Colline, & un autre, selon Tite-Live, *lib. IV.* dans la rue Labicane; on l'invoquoit pour jouir du repos, & ceux qu'elle exauçoit, étoient assurément bienheureux. (*D. J.*)

TEMPLES DE LA RENOMMÉE, (*Antiquités.*) il est sûr que la Renommée eut un culte établi dans la Grèce, sur-tout à Athènes, comme nous l'apprenons de Pausanias; & un temple fameux, ainsi que le dit Plutarque dans la vie de Camillus. Il seroit inutile de chercher des figures de cette déesse, plus ressemblantes que le portrait qu'en a fait Virgile, *liv. IV.* de son Enéide.

Ex templo Lybiæ magnas it Fama per urbes, &c.
(*D. J.*)

TEMPLE DE ROMULUS, (*Antiq. rom.*) Numa Pompilius éleva un temple à ce fondateur de Rome, & prescrivit qu'il fut honoré sous le nom de *Quirinus*, par des sacrifices solennels. C'est ainsi que fut faite l'apothéose de César, justement assassiné par les amateurs de la liberté; mais l'apothéose de César vint trop tard, tout le monde s'en moquoit. Les uns, dit Pline, *liv. II. c. xv.* appelloient Auguste le *faisseur de poupées*; les autres disoient qu'il achevoit de peupler le ciel, qui depuis long-tems n'avoit reçu de membre d'aucune colonie romaine. (*D. J.*)

TEMPLES DE SATURNE, (*Antiq. rom.*) je fais que la tradition grecque portoit que dès l'âge d'or, le fils de Cælus & de Vesta avoit un temple à Olympie; mais Rome lui rendit le culte le plus religieux, & lui dédia divers temples.

Le premier temple qui fut bâti à Saturne, fut celui que lui fit élever T. Tatius roi des Sabins, au Capitole, après la paix faite entre lui & Romulus. Le second fut voué par Tullus Hostilius, après avoir triomphé trois fois des Sabins, & deux fois des Albains: il le dédia, & institua les saturnales. Le troisième

fut dédié par les consuls A. Sempronius Atratinus & M. Minutius. D'autres disent néanmoins que ce fut Tarquin le superbe qui le bâtit, & que selon l'avis de Valerius Publicola, on en fit le lieu du trésor public. C'étoit dans ce temple que les ambassadeurs étrangers étoient premierement reçus par les questeurs romains, qui écrivoient leurs noms dans les registres de l'état, & fournissoient aux frais de leur séjour. C'étoit encore là où se gardoient les minutes des contrats, & de tous les actes que les peres & meres faisoient, comme aussi les noms de tous les citoyens romains, écrits dans les livres éléphantins. Ceux qui avoient recouvré leur liberté, y alloient pendre leurs chaînes & les lui consacrer, selon le témoignage de Martial.

*Has cum geminâ compede dedicat catenas,
Saturne, tibi zoilus annulos priores.*

(*D. J.*)

TEMPLES DE SÉRAPIS, (*Antiq. égyptien.*) ce dieu avoit des temples en Asie, dans la Grèce & à Rome; mais les Egyptiens, dont Sérapis étoit une des principales divinités, éleverent sur tout autre peuple, plusieurs temples en son honneur. Le plus ancien se voyoit à Memphis; il n'étoit pas permis aux étrangers d'y entrer, & ses propres prêtres n'avoient ce droit qu'après avoir enterré le bœuf Apis. Cependant le plus renommé de tous les temples de Sérapis, étoit celui que Ptolomée Soter lui consacra; on l'appelloit *Sérapéon*, & j'en ai donné l'article qu'il faut remplir ici, parce que c'étoit un des plus superbes édifices, & des plus respectés qu'il y eût dans le monde.

Ce temple, dit Denys le géographe, est tout éclatant d'or, & l'on n'en trouve aucun sur la terre pour lequel on ait plus de dévotion. Il n'étoit point dans l'enceinte de la ville d'Alexandrie, mais hors des murs, ainsi que celui de Saturne; la raison en est que les lois de l'Egypte défendoient d'immoler des victimes sanglantes à ces deux divinités dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le sang de telles hosties.

Suivant quelques historiens, le simulacre du dieu Sérapis touchoit de chacune de ses mains, sur un des côtés du temple, & étoit un assemblage de tous les métaux & de tous les bois. On avoit pratiqué à l'orient, ajoute-t-on, une petite fenêtre avec tant de justesse, qu'à un certain jour bien connu des prêtres, quelques rayons du soleil s'échappoient par cette étroite ouverture, & venoient tomber sur les levres de la statue de Sérapis. Le peuple crédule pensoit que l'astre du jour venoit baiser la bouche de cette divinité.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai que les pèlerinages qui se faisoient au temple de Sérapis. « Vers le tems de certaines fêtes, dit-il, on ne sauroit croire la multitude de gens qui descendent sur » un canal d'Alexandrie à Canope, où est le temple. » Jour & nuit, ce ne sont que des bateaux pleins » d'hommes & de femmes qui chantent & qui dansent avec toute la liberté imaginable. A Canope il » y a sur le canal une infinité d'hôtelleries, qui servent à retirer ces voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens ».

Le temple de Sérapis fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodose, & alors on découvrit, dit un écrivain ecclésiastique, l'effronterie des prêtres de cette divinité, qui avoient pratiqué un grand nombre de chemins couverts, & disposé une infinité de machines pour tromper les peuples par la vue de faux prodiges.

Sérapis avoit un oracle fameux dans un de ses temples à Babylone, où il rendoit ses réponses en songe. Pendant la dernière maladie d'Alexandre, quelques

chefs de son armée allèrent passer une nuit dans ce temple célèbre, pour consulter la divinité s'il seroit avantageux d'y transporter Alexandre. Il leur fut répondu en songe, qu'il valoit mieux ne le point transporter, & peu de tems après ce conquérant mourut. La réponse étoit excellente à tout événement. (D. J.)

TEMPLES DU SOLEIL, (*Antiquit.*) l'astre du jour fut la grande divinité des Phéniciens, des Egyptiens, des Atlantides, & pour le dire en un mot, de presque tous les peuples, barbares & policés de l'univers. Par-tout on reconnut, par-tout on éleva des temples en l'honneur du Soleil, & on les dirigea du côté de l'orient. Les Ammonites l'adorerent sous le nom de *Moloch*; les Phéniciens sous celui de *Thammus*; les Chaldéens l'honorèrent sous ceux de *Bélus* ou de *Baal*; les Arabes leurs voisins lui offroient des parfums, & l'appelloient *Adonée*; les Moabites *Belphegor*; les Perses *Mitras*; les Ethiopiens *Asabinus*; les Grecs & les Romains *Apollon* ou *Phœbus*. Les Massagètes, selon Hérodote, lui sacrifioient des chevaux, les Germains, dit César, n'ont d'autres dieux que ceux dont ils reçoivent quelque bien, le Soleil, la Lune & le Feu: *deorum numero eos solùm ducunt quorum opibus apertè jvantur*, Solem, *Vulcanum & Lunam*. Enfin, si nous en croyons le pere Laffiteau, il n'y a dans le vaste continent de l'Amérique, aucuns peuples connus qui n'adorent le Soleil.

On connoît la médaille d'Héliogabale, qui porte pour légende: *Sancto deo Soli*. On fait que cet empereur se glorifia toujours d'avoir été prêtre du Soleil dans la Syrie, & que son nom fait allusion à cette dignité; mais nous ne devons pas oublier, qu'il consacra à Rome un temple au Soleil, où, dans le dessein de le rendre plus respectable, il fit transporter le culte de Cybèle ou de Vesta, le *palladium* & les anciles. Il voulut même y joindre le culte que rendoient au vrai Dieu les Samaritains, les Juifs & les Chrétiens.

Hérodien nous a conservé l'histoire du culte que cet empereur rendoit au Soleil dans ce temple. « Hé-
liogabale, dit-il, érigea un temple magnifique à ce dieu (le Soleil), & y plaça plusieurs autels, sur lesquels il immoloit tous les matins des hécatombes de taureaux, & un grand nombre de brebis; & après y avoir répandu une profusion d'aromates, il y faisoit des libations de vins vieux des plus excellens; en sorte qu'on voyoit le vin & le sang ruisseler de tous côtés. Des chœurs de musique, rangés au-tour de ces autels, augmentoient la célébrité de ce culte. Des femmes phéniciennes avec leurs instrumens de musique, qui étoient des cymbales & des tympanons, dançoient en cercle; & les entrailles des victimes ainsi que les aromates, étoient portées dans des bassins d'or, par tout ce qu'il y avoit de plus qualifié à Rome ».

Ant. Varius, au rapport de Lampride, fit aussi construire dans la même ville, un temple en l'honneur du Soleil, mais qui fut moins célèbre que celui d'Héliogabale. (D. J.)

TEMPLES DE TELLUS, (*Antiq. grecq. & rom.*) la terre avoit des temples dans plusieurs lieux de la Grece, & entr'autres à Sparte, voyez ce qu'en dit Pausanias. Il est parlé de celui que la déesse *Tellus* avoit à Rome dans la première philippique de Cicéron, où il raconte ce qui s'étoit passé dans le sénat, lors de la mort de César, sur la proposition faite par Antoine, d'abolir à jamais la charge de dictateur, qui avoit usurpé dans la république toute l'autorité du pouvoir des rois. On rendit dans ce temple un decret, tel qu'Antoine le desiroit, & dans les termes qu'il avoit lui-même conçus. (D. J.)

TEMPLES DE THÉMIS, (*Antiq.*) cette déesse de la justice n'eut que peu de temples après sa mort. Ovide

parle des oracles qu'elle rendoit sur le Parnasse, mais c'est un poète qui parle; Pausanias nous apprend, que les Athéniens lui éleverent un temple dans leur ville assez près de la citadelle; il ne nous reste ni mouvemens, ni statues de cette divinité, tout a péri avec elle. (D. J.)

TEMPLE DE THÉSÉE, (*Antiq. grecq.*) on avoit élevé à Athenes un temple à la gloire de Thésée. Ce temple étoit remarquable par les fêtes que les anciens y solemnisoient en l'honneur de ce héros, & par des distributions de farine qu'on y faisoit aux pauvres de la ville; mais ce qui prouvoit encore mieux la vénération des Athéniens pour leur fondateur, c'est qu'ils avoient fait de ce temple un asyle inviolable, où venoient se réfugier les esclaves maltraités de leurs patrons. Il fut bâti après la bataille de Marathon, consacré pendant les victoires de Cimon, réparé comme les autres, par les soins d'Hadrien, & ensuite apparemment, par les libéralités des princes chrétiens qui en firent une église. Aujourd'hui la voûte en ruine ne sera jamais rétablie, que par un nouvel événement qui changera ce temple en mosquée. (D. J.)

TEMPLES DE VACUNE, (*Antiq. rom.*) Vacuné étoit adorée particulièrement dans le pays des Sabins, où elle avoit un temple sur le mont Fiscellus, aux confins du Picenum, vers les sources du Nar. Cette même déesse des vacations, avoit un autre temple entre Caspérie & Otricule, avec un bois & une ville du même nom. La ville subsiste encore aujourd'hui, & s'appelle *Vaccuna*. (D. J.)

TEMPLES DE VÉNUS, (*Antiq. égypt. grecq. & rom.*) cette déesse dont Homère paroît avoir dérobé la ceinture, est des plus célèbres dans l'antiquité payenne, par le nombre & la beauté de ses temples. Strabon, liv. XVII. nous apprend qu'elle en avoit un superbe à Memphis; il seroit bien difficile d'en découvrir aujourd'hui quelque reste, puisque les ruines même de cette capitale de l'Egypte, ne sont plus que des masses fort peu distinctes, quoiqu'elles continuent jusque vis-à-vis du vieux Caire. Les Menphytes avoient aussi construit un temple à la fille de Jupiter & de Dioné, & nourrissoient dans ce temple une génisse qui lui étoit consacrée.

Son culte passa de Phénicie, dans les îles de la Grece, & de-là en Sicile, & chez les Romains. Cythere, Amathonte, Gnide, Paphos, Idalie, lui éleverent des temples qui apprirent au monde corrompu, que pour célébrer la déesse de l'amour, il étoit permis de s'affranchir des règles de la pudeur.

Le temple de *Vénus* à Cythere, passoit pour le plus ancien, & le plus célèbre de tous ceux que *Vénus* eût dans la Grece; sa statue la représentoit armée. Les Eginetes lui avoient bâti dans leur île, un temple magnifique, dont M. Fourmont a encore vu vingt-une colonnes subsistantes. Elle avoit aussi un temple en Laconie, sous le nom de *Vénus Ambollogera*, c'est-à-dire qui éloigne la vieillesse, & à ce sujet on lui fit une hymne qui commençoit par ces mots: belle *Vénus*, éloignez de nous la triste vieillesse; c'est Plutarque qui nous apprend cette particularité dans le liv. III. quest. 6. de ses propos de table. Tacite a décrit la situation du temple de Paphos, & la statue singulière de la déesse.

Les Siciliens bâtirent à *Vénus* un temple célèbre sur la montagne Eryx; ce temple étoit rempli de femmes qu'on y consacroit par vœu, & qui de leurs galanteries, enrichissoient le trésor de la déesse. Du tems de Diodore, qui a fait une exacte description de ce temple, il étoit encore dans son premier éclat; mais cette splendeur ne fut pas de longue durée, puisque Strabon qui a suivi de près Diodore, écrit que de son tems, ce temple étoit presque désert.

Enée apporta de Sicile en Italie, une statue de *Vénus Erycine*, à qui l'on fit depuis bâtir un temple à

Rome avec de très-beaux portiques, hors de la porte Colline : mais ce temple n'approchoit point de celui que cette déesse avoit dans le huitième quartier de la ville ; c'étoit un magnifique édifice, auquel la place dite *forum Cæsaris*, elle-même superbement ornée, servoit comme de parvis. Il semble, selon les termes d'Appien, que le *forum* n'ait été fait que pour le temple. César, dit-il, ajouta au temple de Vénus une place consacrée, *ἱερὸν*, dont il fit un *forum*, non pas pour la vente des choses nécessaires à la vie, mais pour les affaires, comme étoit chez les Perses la place où l'on venoit apprendre la justice.

A l'entrée de ce temple, s'élevoit une basilique où l'on rendoit les jugemens. Vitruve le cite pour exemple des pycnostyles, c'est-à-dire des temples, où les colonnes ne sont éloignées l'une de l'autre, que d'un diamètre & demi ; peut-être est-ce ce temple qui se voit dans une médaille du même Jules César, qualifié *imp. IV.* avec cette légende *Veneri victrici vota* ; il est à six colonnes ; la statue de la déesse paroît au milieu, tenant à la main une victoire.

Victor nous apprend, que dans le *forum* de César, & apparemment dans le temple de Vénus *genitrix*, étoient deux statues de Vénus ; l'une revêtue d'une cuirasse, & l'autre de la main du fameux sculpteur Arcésilaüs : celle-ci peut fort bien être celle de deux médailles qui nous restent. Pline en parle au *XXXV. liv.* La première de ces deux statues peut être cette Vénus parfaitement belle, qui fut envoyée à César par Cléopâtre. César paya cette galanterie par une autre ; il fit placer à côté de la déesse une belle statue de la reine d'Égypte, qui s'y voyoit encore du tems d'Appien.

Ovide dit, que l'aqueduc de l'eau appia passoit sous ce temple, dont la situation est encore marquée par ces mots qui désignent le *forum Cæsaris* : c'est-là, ajoute-t-il, que le jurisconsulte devient souvent la dupe de l'amour, & celui qui fait fournir aux autres des moyens de défense, n'en trouve aucun pour lui-même. Vénus, du milieu de son temple, rit de le voir dans ses pièges ; c'étoit tout-à-l'heure un présumptueux avocat, il ne veut maintenant être qu'un client soumis.

*Subdita quæ Veneris facto de marmore templo
Appias expressis aëra pulsat aquis.*

*Illo sæpe loco capitur consultus amori,
Qui que aliis cavet, non cavet ipse sibi.*

*Hunc Venus e templis quæ sunt confinia, ridet
Qui modò patronus, nunc cupit esse cliens.*

Le culte de Vénus *genitrix* s'étendit dans les provinces avec celui de Jules-César ; une inscription d'Ebora en Espagne, nous montre les décurions de la ville, érigeant un monument à César, & les dames portant un présent à sa mère.

DIVO JULIO
LIB. JUL. EBORA
OB. ILLIUS. IN. MUN. ET MUN.
LIBERALITATEM
EX D. D. D.
QUOJUS. DEDICATIONE
VENERI GENITRICI
CÆSTUM MATRONÆ
DONUM TULERUNT.

Ce fut dans les jeux qui se faisoient pour la première fois en l'honneur de Vénus *genitrix*, que parut pendant sept jours la fameuse comète, qui fut regardée par le peuple, comme le signe de l'apothéose de César. Jules-César ayant achevé le temple, avoit, peu de jours avant sa mort, établi un college de prêtres pour faire les jeux de la dédicace ; Oc-

tavien les fit célébrer ; & en mémoire de cette comète, il fit placer dans le même temple une statue d'airain de César avec la comète sur sa tête ; ces jeux devinrent annuels, & les consuls furent chargés d'en faire la dépense.

Ce temple fut bâti l'an de Rome 708 ou quarante-cinq ans avant J. C. Il fut consumé ou du-moins fort endommagé dans l'incendie arrivée sous Néron. (D. J.)

TEMPLE DE LA VERTU ET DE L'HONNEUR, (*Antiq. rom.*) *templum Virtutis & Honoris* ; Marius le fit bâtir par l'architecte Mutius. Ce temple pourroit être mis au nombre des plus excellens ouvrages, s'il avoit été fait de marbre, & que la magnificence de la matière eût répondu à la grandeur du dessein.

S. Augustin, en parlant de ce temple, fait entendre qu'on en peut tirer une belle moralité, à laquelle Vitruve donne encore matière par une particularité qu'il en cite, & que S. Augustin ne savoit pas : c'est que ce temple n'avoit point de *posticum*, ou de porte de derrière, comme la plupart des autres ; car cela nous apprend que non-seulement il faut passer par la vertu pour parvenir à l'honneur, mais que l'honneur oblige encore de repasser par la vertu, c'est-à-dire, d'y persévérer.

Le sénat fut assemblé dans le temple bâti par Marius à la Vertu & à l'Honneur, lorsqu'on voulut rappeler ce grand homme de son exil. Le sénatus-consulte qu'on fit à cet égard, fut rédigé en loi dans l'assemblée des centuries tenue au champ de Mars le 4 Août de l'an 696, sous le consulat de C. L. Spinter & de Q. C. Metell. Nepos. (D. J.)

TEMPLE DE VERTUMNE, (*Ant. rom.*) je croirois bien que ce dieu champêtre avoit plusieurs temples chez les Romains ; cependant l'histoire ne parle que de celui qu'on éleva en son honneur dans le marché de Rome où il avoit aussi une statue, dont Cicéron dit, à l'occasion des rapines des Verrès : y a-t-il quelqu'un, qui dans le chemin qui conduit de la statue de Vertumne au grand cirque, n'ait trouvé sur chaque degré des marques de ton avarice ? (D. J.)

TEMPLES DE VESTA, (*Antiq. grec. & rom.*) son temple à Athènes étoit dans l'enceinte du prytanée, & l'on y conservoit à l'honneur de la déesse un feu perpétuel, comme dans celui qu'elle avoit à Rome, & dont nous allons parler. On le nommoit *ades Vestæ* ; Numa lui fit bâtir ce fameux temple proche de son palais, au milieu du marché romain, entre le mont Palatin & le mont Capitolin ; c'est le sentiment de Denys d'Halicarnasse, l. II. scil. 65 & 76. C'est aussi dans ce même endroit que Plutarque met le temple de Vesta.

Horace le place sur le bord du Tibre opposé à l'autre bord du fleuve qui va se jeter dans la mer : nous avons vu le Tibre, dit-il, repoussant avec furie ses eaux vers sa source, menacer d'engloutir le palais de Numa & le temple de Vesta.

*Ire dejectum monumenta regis
Templaque Vestæ.*

ode 2, l. I.

Ovide met ce temple à un des bouts de la rue neuve, qui est joint au marché romain.

Quæ nova romano nunc via juncta foro est.

Publius Victor met ce temple dans le huitième quartier où étoit le marché romain ; ces divers sentimens prouvent qu'il y avoit à Rome plus d'un temple consacré à Vesta. Quant au plus célèbre de tous, j'entends celui qui fut construit par Numa ; l'entrée en étoit défendue aux hommes, & la déesse y étoit servie par les vestales ; c'étoit dans ce temple que Numa fonda un foyer de feu éternel, & sur lequel résida d'une manière sensible la majesté de la déesse. L'histoire

toire & les médailles nous représentent ce temple de forme ronde ; toutes ses faces sont égales , dit Ovide ; il n'y a point d'angle tout-autour , & le dôme qui le couvre , le défend de la pluie :

*Par facies templi : nullus procurrit in illis
Angulus , à pluvio vindicat imbre tholus.*

On croit , dit Plutarque , que Numa Pompilius ne donna une forme ronde au temple qu'il fit bâtir à la déesse Vesta , que pour représenter la figure du monde universel , au milieu duquel les Pythagoriciens placent le siege du feu qu'ils appellent *vesta* , & disent être l'unité. Ovide donne en poète physicien , comme feroit M. de Voltaire , les raisons de la rondeur du temple de la déesse. Vesta , dit-il , est la même chose que la terre ; il y a pour l'une & pour l'autre un feu inextinguible , & la terre & le feu font connoître leur forme. La terre ressemble à une balle qui ne s'appuie sur rien ; son fardeau pesant se trouve suspendu ; l'air qui environne son globe , le presse également de tous côtés , tel au-moins qu'il nous est représenté dans une petite figure où l'art de Syracuse , c'est-à-dire , d'Archimede , nous a rendu l'immensité du ciel , &c.

*Arte syracosia suspensus in aëre clauso
Stat globus , immensi parva figura poli.*

Ce qu'il y a de particulier , c'est qu'un lieu si saint & le centre même de la religion , n'étoit pas un temple dans toutes les formes , parce qu'il n'avoit pas été consacré par les augures ; mais la cour ou l'enclos étoit proprement le temple , parce que les augures en avoient fait la consécration. Numa , dit Servius , voulut éviter par ce défaut d'inauguration , s'il est permis de parler ainsi , que le sénat ne s'y assemblât , *ne senatus ibi haberi possit*. Ce prince craignit les inconvéniens que le tumulte de ces sortes d'assemblées pouvoit occasionner dans une maison de filles du plus haut rang , dont la conduite étoit délicate , & devoit l'affaire de tout l'empire.

On ne fait pas bien encore , dit Denys d'Halicarnasse , ce qui est gardé si secrettement dans l'intérieur du temple , outre le feu sacré que tout le monde peut voir ; Quelques-uns , ajoute-t-il , ont osé avancer qu'indépendamment du feu sacré , il se trouve encore dans le temple de la déesse certaine chose dont la garde & la connoissance est réservée au seul pontife & aux seules vestales. La preuve qu'ils en apportent , c'est ce qui arriva pendant la première guerre punique. Le feu ayant pris au corps de l'édifice , les vestales tout éperdues se retirèrent en désordre ; & Lucius Cecilius Metellus , pontife , homme consulair , qui après une victoire signalée avoit triomphé des Carthaginois , & dans la pompe de son triomphe avoit donné cent trente-huit éléphants en spectacle au peuple romain ; Lucius Metellus , dis-je , comptant pour rien le péril où s'il s'exposoit , & sacrifiant sa vie au bien public , traversa cet incendie , pénétra jusqu'au fond du sanctuaire , & fut assez heureux pour sauver les choses sacrées qui alloient être réduites en cendres , ce qui lui valut les honneurs extraordinaires qui se lisent encore aujourd'hui sur la base de sa statue au capitol.

A cette vérité tout le monde mêla ses conjectures pour deviner ce secret de la république ; Denys d'Halicarnasse condamne leur curiosité comme contraire au respect que tout homme pieux doit aux choses divines ; mais nos savans n'ont pas été si scrupuleux que l'historien des antiquités romaines. Sans être entrés dans le sanctuaire du temple , ils ont eu l'art de dévoiler le mystère , & ont découvert que ce gage de la perpétuité de l'empire romain , ce *pignus imperii* qu'on gardoit si religieusement & avec tant de secret

Tome XVI.

dans le temple de Vesta , étoit le *palladium* ; il paroît même par des passages d'Ovide , de Properce , de Pline & de Lucain , que sous les empereurs le voile étoit levé ; cependant les Romains ne laisserent échapper le secret , que quand ils virent leurs frontières assez fortes pour ne plus appréhender qu'on vint évoquer leur divinité protectrice , & dévouer leur ville , comme ils en avoient usé à l'égard de leurs ennemis.

C'est un des beaux temples de Rome consacrés à Vesta , que celui qui se nomme aujourd'hui l'église de S. Etienne située sur le bord du Tibre.

L'ordre de ce temple est corinthien ; les entre-colonnes n'ont qu'un diamètre & demi , & la hauteur des colonnes , y compris la base & le chapiteau , est de douze diamètres. Les bases n'ont point de plinthe , mais les marches où elles posent , leur en servent ; l'architecte a usé de cet artifice afin que l'entrée de son portique restât plus libre , parce les colonnes y sont fort pressées. Le diamètre de la nef , en y comprenant l'épaisseur des murs , est égal à la hauteur des colonnes. Les chapiteaux sont taillés à feuilles d'olive. On n'y voit plus rien de la corniche ; mais Palladio l'a suppléée dans le plan qu'il nous a donné de cet édifice , & en a ajouté une de son dessein. Les ornemens de la porte & des fenêtres sont fort simples & de bon goût. Sous le portique & au-dedans du temple , les fenêtres sont soutenues par des cimaises qui vont regnant tout-autour ; elles forment comme une espece de piédestal , ou d'embase ment au mur & à la couverture. Ce mur sous le portique est fait d'une maçonnerie de pierres divisées par carreaux depuis la corniche de l'embase ment jusqu'au solite. Il est tout uni par-dedans , avec une autre corniche , à dos de celle qui est sous le portique d'où commence la voûte.

A Tivoli , à cinq ou six lieues de Rome , sur la cascade du Téveronne , on voit un autre temple de Vesta dont la forme est ronde. Les habitans disent que c'étoit autrefois la demeure de la sibylle Tiburtine ; il est assez vraisemblable que c'étoit un temple dédié à la déesse Vesta ; cet édifice est d'ordre corinthien. Les entre-colonnes ont deux diamètres ; le pavé est élevé au-dessus du rez-de-chaussée à la hauteur d'un tiers des colonnes ; les bases n'ont point de socle ; le but de l'architecte , en le supprimant , a été de rendre la promenade sous le portique plus libre. Les colonnes sont précisément aussi hautes que le diamètre de la nef est large , & penchant en-dedans vers le mur du temple , de telle sorte que le vif du haut des colonnes tombe à plomb sur le vif du pié de leur fût en-dedans. Les chapiteaux sont taillés à fleur d'olive & très-bien exécutés , d'où l'on peut conjecturer que cette fabrique a été faite dans un siècle de goût. L'ouverture de la porte & des fenêtres est plus étroite par le haut que par le bas , ainsi que Vitruve enseigne qu'on le doit pratiquer. La maçonnerie de ce temple est de pierre tiburtine incrustée de stuc si proprement , qu'il semble être tout de marbre. C'est là la description qu'en fait Palladio. (D. J.)

TEMPLES DE LA VICTOIRE, (*Antiq. grec. & rom.*) Pausanias nous apprend que cette divinité avoit plusieurs temples dans la Grece , & Tite-Live parle de ceux qu'elle avoit à Rome ; il faut consulter ces deux auteurs ; les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites , sous le consulat de Lucius Posthumus & de M. Attilius Regulus. (D. J.)

TEMPLES DE VULCAIN, (*Antiq. égypt. & rom.*) Le temple de Vulcain où le sénat s'assembloit , étoit placé à côté de celui de la Concorde ; ils étoient tous deux situés dans le lieu appelé par les anciens , *velia* , à *vellendis gregibus* , qui , selon Varron , s'étendoit depuis l'arc de Titus , jusqu'à celui de Constantin. Tatius , au rapport de Denis d'Halicarnasse , lui fit bâtir ce temple hors de l'enceinte de la ville , les

L

augures ayant déclaré que le dieu du feu ne devoit pas être dans la ville même.

Mais parmi les anciens peuples, les Egyptiens font ceux qui ont le plus honoré ce dieu : il avoit à Memphis ce temple magnifique décrit par Hérodote, & cette statue colossale renversée, qui étoit haute de soixante & quinze piés, sur laquelle Amasis fit élever deux autres statues, chacune de vingt piés de hauteur, & du même marbre que la grande; cependant l'intérieur de cet édifice, bien loin de mériter l'admiration de ceux qui y entroient, ne fit qu'exciter les mépris & les railleries de Cambyse, qui se mit à éclater de rire en voyant la statue de Vulcain, & celles des autres dieux, semblables à des pygmées, lesquels véritablement devoient faire un contraste bien ridicule avec les colosses qui étoient dans les vestibules dont on vient de parler. (D. J.)

TEMPLES DES CHRÉTIENS, (Relig. chrétienne.) au commencement du christianisme, les chrétiens n'avoient pour temples & pour autels que des cimetières, & des maisons particulières, où ils s'assembloient. Ce fut sur ces cimetières qu'ils bâtirent leurs premières églises, lorsque Constantin leur en eut donné la liberté.

Ils nommerent ces églises, titres, *tituli*; oratoires, *domus oratoriæ*; dominiques, *dominicæ*; martyres, *martyria*; conciles des saints, *concilia sanctorum*; basiliques, *basilicæ*: tous ces mots s'entendent aisément; mais Licinius qui étoit en guerre contre l'empereur Constantin, ordonna d'abattre, en orient, l'an 379. de Jésus-Christ, la plupart de ces nouvelles églises. L'an 484, Huneric, roi des Vandales, les fit fermer en Afrique; cependant elles se multiplièrent avec l'accroissement du christianisme, sur-tout dans les siècles d'ignorance; voici en général quelle en étoit la disposition.

On les tournoit vers l'orient, symbole de la lumière; la porte étoit précédée d'un vestibule, où se tenoient les pénitens, & à l'entrée une grande place pour les laïques; c'est ce que nous appellons la nef; il y avoit ensuite un lieu nommé *sancta*, où les prêtres se plaçoient, c'est le chœur; & enfin le *sancta sanctorum*, qui est cette enceinte de l'autel que l'on nomme aujourd'hui le *sanctuaire*; il y avoit de plus dans les églises, certains endroits particuliers pour prier; c'est ce que l'on nomme aujourd'hui des chapelles; on y faisoit encore ce qu'on appelle une *sacrificie*, où l'on ferroit les ornemens & les vases sacrés.

On mettoit plusieurs autels dans la même église, car comme on y enterroit les martyrs, on élevoit un autel sur le sépulcre des plus distingués. Au-devant de la porte étoit un grand vaisseau plein d'eau, dont les prêtres, & ceux qui venoient pour prier, se lavoient les mains & le visage: voilà l'origine de l'eau benite.

Il faut encore remarquer qu'il y avoit dans chaque église des endroits séparés par des planches, les uns destinés pour les hommes, & les autres pour les femmes; le côté droit étoit pour les femmes, & le côté gauche pour les hommes, parce que le côté gauche, dit Baronius, étoit censé le plus noble dans l'église.

Enfin, les mendiants se tenoient dans le vestibule, parce qu'il leur étoit défendu d'entrer dans l'église, pour ne point causer, en demandant l'aumône, de distractions aux fideles qui prioient.

Quant aux ornemens des églises, il y avoit dans chacune des lampes & des vases sacrés, qu'on fit d'argent, & même d'or, à mesure que le christianisme s'accrut & s'enrichit. Il paroît par l'hymne de Prudence, sur S. Cassien, que Paulin, évêque de Nôles, dans la province du royaume de Naples, orna de peintures les oratoires de S. Félix, pour instruire les payfans qui nouvellement convertis, se rendoient dans ces oratoires; c'est ainsi qu'il paroît que

dès le cinquième siècle, les images furent introduites dans les églises.

Le lecteur peut consulter sur tous ces détails, Hoppinianus, *de templis*; Bingham, *antiquités ecclésiastiques*, en anglais; & George Whéler, *descript. des églises des anciens chrétiens*. (D. J.)

TEMPLES DES CHINOIS, (Hist. de la Chine.) parmi les édifices publics où les Chinois font paroître le plus de somptuosité, on ne doit pas omettre les temples, ou les pagodes, que la superstition des princes & des peuples a élevés à de fabuleuses divinités: on en voit une multitude prodigieuse à la Chine; les plus célèbres sont bâtis dans les montagnes.

Quelque arides que soient ces montagnes, l'industrie chinoise a suppléé aux embellissemens & aux commodités que refusoit la nature; des canaux travaillés à grands frais, conduisent l'eau des montagnes dans des bassins destinés à la recevoir; des jardins, des bosquets, des grottes pratiquées dans les rochers, pour se mettre à l'abri des chaleurs excessives d'un climat brulant, rendent ces solitudes charmantes.

Les bâtimens consistent en des portiques pavés de grandes pierres quarrées & polies, en des salles, en des pavillons qui terminent les angles des cours, & qui communiquent par de longues galeries ornées de statues de pierre, & quelquefois de bronze; les toits de ces édifices brillent par la beauté de leurs briques, couvertes de vernis jaune & verd, & sont enrichis aux extrémités, de dragons en saillie de même couleur.

Il n'y a guère de ces pagodes où l'on ne voie une grande tour isolée, qui se termine en dôme: on y monte par un escalier qui regne tout-au-tour; au milieu du dôme est d'ordinaire un temple de figure quarrée; la voûte est souvent ornée de mosaïque, & les murailles sont revêtues de figures de pierres en relief, qui représentent des animaux & des monstres.

Telle est la forme de la plupart des pagodes, qui sont plus ou moins grands, selon la dévotion & les moyens de ceux qui ont contribué à les construire: c'est la demeure des bonzes, ou des prêtres des idoles, qui mettent en œuvre mille supercheries, pour surprendre la crédulité des peuples, qu'on voit venir de fort loin en pèlerinage à ces temples consacrés à la superstition; cependant comme les Chinois, dans le culte qu'ils rendent à leurs idoles, n'ont pas une coutume bien suivie, il arrive souvent qu'ils respectent peu & la divinité & ses ministres.

Mais le temple que les Chinois nomment le temple de la Reconnoissance, mérite en particulier que nous en disions quelque chose. Ce temple est élevé sur un massif de brique qui forme un grand perron, entouré d'une balustrade de marbre brut: on y monte par un escalier de dix à douze marches, qui regne tout le long; la salle qui sert de temple, a cent piés de profondeur, & porte sur une petite base de marbre, haute d'un pié, laquelle en débordant, laisse tout-au-tour une banquette large de deux; la façade est ornée d'une galerie, & de quelques piliers; les toits, (car selon la coutume de la Chine, souvent il y en a deux, l'un qui naît de la muraille, l'autre qui la couvre), les toits, dis-je, sont de tuiles vertes, luisantes & vernissées; la charpente qui paroît en dedans, est chargée d'une infinité de pièces différemment engagées les unes dans les autres, ce qui n'est pas un petit ornement pour les Chinois. Il est vrai que cette forêt de poutres, de tirans, de pignons, de solives, qui regnent de toutes parts, a je ne fais quoi de singulier & de surprenant, parce qu'on conçoit qu'il y a dans ces sortes d'ouvrages, du travail & de la dépense, quoiqu'au fond cet embarras ne vient que de l'ignorance des ouvriers, qui n'ont encore pu trouver cette simplicité qu'on remarque dans nos bâtimens européens, & qui en fait la solidité &

La beauté : la salle ne prend le jour que par ses portes ; il y en a trois à l'orient , extrêmement grandes , par lesquelles on entre dans la fameuse tour de porcelaine , & qui fait partie de ce temple. Voyez TOUR DE PORCELAINE. (D. J.)

TEMPLE DES GAULOIS , (*Antiq. gauloises.*) Les Gaulois n'avoient anciennement d'autres temples que les bois & les forêts , ni d'autres statues de leurs dieux , ni d'autres autels , que les arbres de ces bois ; on a cent preuves de cette vérité , & César en effet ne dit pas un mot de leurs temples , ni des statues de leurs dieux. On objecte que Suétone observe que ce même Jules César pillâ les temples des Gaulois , qui étoient remplis de trésors. On objecte encore que Strabon fait aussi mention des temples des Gaulois ; mais on peut répondre que ces auteurs parlent le langage de leur nation , & conformément à leurs préjugés.

Il est vrai , dit l'abbé Banièr , que les Gaulois avoient des lieux consacrés spécialement au culte de leurs dieux ; que c'étoit dans ces lieux que se pratiquoient les cérémonies religieuses , qu'on y offroit les sacrifices , &c. mais ces temples , si on veut les appeler ainsi , n'étoient pas des édifices comme ceux des Grecs & des Romains : c'étoient des bois , c'étoient , à Toulouse , les bords d'un lac consacré par la religion , qui servoient de temples. Dans ces lieux , on renfermoit les trésors : ainsi les auteurs que j'ai cités ont eu raison en un sens , de dire que César avoit pillé les temples des Gaulois , c'est-à-dire , les lieux qui leur en servoient ; c'est suivant cette distinction , qu'il faut entendre ce que dit Strabon , que c'étoit dans leurs temples que les Gaulois crucifioient les hommes qu'ils immoloient à leurs dieux , c'est-à-dire dans ces forêts mêmes qui leur servoient de temples ; car comment seroient entrés dans des édifices , quelque spacieux qu'on les supposât , ces colosses d'osier dans lesquels ils mettoient les criminels & les captifs , & quel désordre n'y auroit pas causé le feu qui les consumoit ?

Les Semnons , Celtes d'origine , & qui suivoient la même religion que les Gaulois , n'avoient aussi d'autre temple qu'une forêt : personne , dit Tacite , n'a son entrée dans cette forêt , s'il ne porte une chaîne , marque du domaine suprême que le dieu a sur lui. Ce ne fut que depuis l'entrée des Romains dans les Gaules , qu'on commença à y bâtir des temples ; l'usage même en fut rare , & l'on continua malgré ces nouveaux temples , à sacrifier dans les forêts , & à représenter les dieux du pays , par des troncs d'arbres ; pratique qui subsista dans quelques cantons des Gaules long-tems après que le christianisme y eut triomphé de l'idolâtrie , & on en découvroit encore quelques restes du tems de Charlemagne.

Enfin les Gaulois s'accoutumant aux mœurs & aux usages de leurs vainqueurs , éleverent un grand nombre de vrais temples , où furent déposées les statues qui représentoient également les anciens dieux du pays , & ceux des Romains. Les antiquaires , & sur-tout le pere dom Bernard Montfaucon , ont fait dessiner les restes de plusieurs de ces temples , qu'on peut voir dans leurs ouvrages. On remarque qu'ils sont presque tous de figure ronde ou octogone , comme si ces deux figures étoient les plus propres à renfermer les maîtres du monde. (D. J.)

TEMPLES DES JAPONOIS , (*Idolat. asiatic.*) on doit distinguer dans le Japon les temples des Sentoïstes & ceux des Budsoïstes.

Les sectateurs de la religion du Sinton appellent leurs temples *mia* , mot qui signifie la demeure des âmes immortelles , & ils nomment *jusja* , la cour du *mia* , avec tous les bâtimens qui en dépendent.

Leurs *mias* ont beaucoup de rapport aux *fana* des anciens Romains ; car généralement parlant , ce sont

des monumens élevés à la mémoire des grands hommes. Les *mias* sont situés dans les lieux les plus riens du pays , sur le meilleur terrain , & communément au-dedans ou auprès des grandes villes. Une allée large & spacieuse , bordée de deux rangs de cyprès extrêmement hauts , conduit à la cour du temple , où se trouvent quelquefois plusieurs *mias* ; & dans ce cas-là l'allée dont on vient de parler mene tout droit aux principaux *mias* ; la plupart sont situés dans un bois agréable , quelquefois sur le penchant d'une colline tapissée de verdure , où l'on monte par des marches de pierre.

L'entrée de l'allée qui conduit au temple , est distinguée du grand chemin ordinaire par un portail de pierre ou de bois d'une structure fort simple ; deux piliers posés perpendiculairement soutiennent deux poutres mises en travers , dont la plus haute est , par maniere d'ornement , courbée vers le milieu , & s'éleve aux deux extrémités. Entre ces deux poutres il y a une table carrée , qui est ordinairement de pierre , où le nom du dieu à qui le *mia* est consacré , est écrit en caracteres d'or. Quelquefois on trouve une autre porte faite de la même maniere , devant le *mia* , ou devant la cour du temple , s'il y a plusieurs *mias* dans une cour , à quelque distance du *mia* , il y a un bassin de pierre plein d'eau , afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puissent s'y laver. Tout contre le *mia* , il y a un grand coffre de bois pour recevoir les aumônes.

Le *mia* est un bâtiment simple , sans ornement ni magnificence , communément carré , fait de bois , & dont les poutres sont grosses & assez propres. La hauteur n'excede guere celle de deux ou trois hommes , & la largeur n'est que de deux ou trois brasses. Il est élevé d'environ une verge & demi au-dessus de la terre , & soutenu par des piliers de bois. Autour du *mia* il y a une petite galerie où l'on monte par quelques degrés.

Le frontispice du *mia* est d'une simplicité qui répond au reste ; il consiste en une ou deux fenêtres grillées , qui découvrent le dedans du temple à ceux qui viennent faire leurs dévotions , afin qu'ils se prosternent devant le lieu sacré ; il est toujours fermé , & souvent il n'y a personne qui le garde.

Le toit est couvert de tuiles , de pierre ou de copeaux de bois , & il s'avance beaucoup de chaque côté pour couvrir cette espece de galerie qui regne tout-autour du temple. Il differe de celui des autres bâtimens , en ce qu'il est recourbé avec plus d'art , & composé de plusieurs couches de poutres , qui s'avancent par-dessous , ont quelque chose de fort singulier. A la cime du toit , il y a quelquefois une poutre plus grosse & plus forte que les autres , posée en long , & à ses extrémités deux autres poutres toutes droites qui se croisent.

Cette structure est faite à l'imitation , aussi-bien qu'en mémoire de celle du premier temple ; & quoiqu'elle soit fort simple , elle est néanmoins très-ingénieuse & presque inimitable , en ce que les poids & la liaison de toutes ces poutres entrelacées , sert à affermir tout l'édifice.

Sur la porte du temple il pend une grosse cloche plate , qui tient à une corde longue , forte & pleine de nœuds : ceux qui viennent faire leurs dévotions frappent la cloche , comme s'ils vouloient avertir les dieux de leur arrivée : mais cette coutume n'est pas ancienne , & on ne la pratiquoit pas autrefois dans la religion du Sintos ; elle a été empruntée du Budso , ou de la religion idolâtre étrangere.

Dans le temple , on voit du papier blanc suspendu & coupé en petits morceaux , & par-là on veut donner au peuple une idée de la pureté du lieu. Quelquefois on place un grand miroir au milieu du temple , afin que les dévots puissent s'y voir & faire réflexion , que comme ils apperçoivent très-distincte-

ment les taches de leur visage dans ce miroir, de même les taches de leur cœur les plus secrètes paroissent à découvert aux yeux des dieux immortels.

Il y a un grand nombre de ces *temples*, qui n'ont aucune idole ou image du Cami auquel ils sont consacrés; & en général l'on peut dire qu'ils n'ont point d'images dans leurs *temples*, à moins que quelque incident particulier ne les engage à y en mettre; tels par exemple, que la grande réputation & la sainteté du sculpteur, ou quelque miracle éclatant qu'aura fait le Cami. Dans ce dernier cas, on place dans le lieu le plus éminent du *temple*, vis-à-vis de l'entrée, ou du frontispice grillé, une châsse appelée *fonga*, c'est-à-dire, le véritable *temple*, & devant cette châsse les adorateurs du Cami se prosternent; l'idole y est enfermée, & on ne l'en tire qu'à la grande fête du Cami, qui ne se célèbre qu'une fois tous les cent ans. On enferme aussi dans cette châsse des reliques du même dieu, comme ses os, ses habits, ses épées, & les ouvrages qu'il a travaillés de ses propres mains.

Le principal *temple* de chaque lieu a plusieurs chapelles qui en dépendent, qui sont ornées par-dehors de corniches dorées. Elles sont soutenues par deux bâtons pour être portées avec beaucoup de pompe à la grande fête du dieu auquel le *temple* est consacré.

Les ornemens du *temple* sont ordinairement des dons qui ont été faits en conséquence de quelque vœu, ou par d'autres raisons pieuses,

Les *temples* du Sintos sont desservis par des laïques, qui sont entretenus ou par des legs, ou par des subides, ou par des contributions charitables. Ces desservans du *temple* sont soumis pour le temporel aux juges impériaux des *temples* que nomme le monarque féculier.

Quant à ce qui regarde les *temples* des budfidos, c'est-à-dire, des sénateurs du paganisme étranger reçu au Japon, nous nous contenterons de remarquer que ces *temples* ne sont pas moins magnifiques que ceux des sintoïstes. Ils sont également remarquables par leur grandeur, par leur situation charmante, & par leurs ornemens: mais les ecclésiastiques qui les desservent, n'ont ni processions, ni spectacles publics, & ne se mêlent d'autre chose que de faire leurs prières dans le *temple* aux heures marquées. Leur supérieur relève d'un général qui réside à Miaco. Ce général est à son tour soumis aux commissaires de l'empereur, qui sont protecteurs & juges de tous les *temples* de l'empire; voyez de plus grands détails dans Koempfer. J'ajouterai seulement que tous les *temples* du Japon ressemblent beaucoup aux pagodes des Chinois; que ces *temples* sont extrêmement multipliés, & que leurs prêtres sont sans nombre; pour prouver ce dernier article, il suffira de dire qu'on compte dans Miaco & aux environs 3894 *temples*, 37093 prêtres pour y faire le service. (D. J.)

TEMPLES DES INDIENS, les Européens les nomment *pagodes*. Voyez PAGODE.

TEMPLES DES JUIFS MODERNES, voyez SYNAGOGUE.

TEMPLES DES MAGES, (*Hist. des Perses.*) c'est Zoroastre qui les éleva. Il fleurissoit pendant que Darius Hytaspé occupoit le trône de Perse, 486 ans avant J. C. Après être devenu le plus grand mathématicien & le plus grand philosophe de son siècle, il reforma le magisme, & établit sa nouvelle religion chez les Perses, les Parthes, les Bactriens, les Chouwaremsiens, les Saces, les Medes, & dans une partie des Indes.

Avant lui les Mages dressaient des autels pour y conserver leur feu sacré en plein air; mais la pluie, les tempêtes, les orages, éteignoient souvent ce feu, & interrompoient le culte; Zoroastre pour remédier

à cet inconvénient, ordonna d'ériger partout des *temples*; & pour rendre plus vénérable le feu des *temples* qu'il avoit érigés, il feignit d'en avoir apporté du ciel, & le mit sur l'autel du premier *temple* dans la ville de Xis en Médie, d'où on dit que le feu fut répandu dans tous les autres *temples* des Mages.

Ayant divisé les prêtres en trois ordres, il fit bâtir trois sortes de *temples*, dont le principal fut élevé à Balch, où il résida lui-même en qualité d'archimage. Mais après que les mahométans eurent ravagé la Perse dans le vij. siècle, l'archimage fut obligé de se retirer dans le Kerman, sur les bords de l'Océan méridional vers les Indes, & c'est-là que jusqu'ici ses successeurs se sont maintenus.

Le *temple* de Kerman n'est pas moins respecté de nos jours de ceux de cette secte, que celui de Balch l'étoit autrefois. (D. J.)

TEMPLES DES MAHOMÉTANS, voyez MOSQUÉE.

TEMPLES DES PÉRUVIENS, (*Antiq. péruviennes.*) leurs *temples* étoient consacrés au Soleil & à la Lune. Garcilasso de la Vega nous a donné la description de celui de Cusco, capitale du Pérou; on sera peut-être bien-aïse d'en trouver ici le précis.

Le grand autel étoit du côté de l'Orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume par-dessus, parce qu'ils n'avoient point l'usage de la tuile ni de la brique. Les quatre murailles du *temple*, à les prendre du haut en bas, étoient lambrissées de plaques d'or. Sur le grand autel on voyoit la figure du Soleil, marquée sur une plaque d'or; cette figure s'étendoit presque d'une muraille à l'autre; elle échut par le sort à un gentilhomme castillan, qui la joua, & la perdit dans une nuit.

On peut juger par cet échantillon qui échut en partage à cet officier, combien étoit grand le trésor que les Espagnols trouverent dans ce *temple*. Aux deux côtés de l'image du Soleil, étoient les corps de deux de leurs yncas, artistement embaumés, & assis sur des trones d'or, élevés sur des plaques de même métal.

Les portes de ce *temple* étoient toutes couvertes de lames d'or. A côté du *temple* on voyoit un cloître à quatre faces, & dans sa plus haute enceinte, une couronne d'or fin, qui pouvoit bien avoir une aune de large. Tout-autour de ce cloître regnoient cinq pavillons en quarré, couverts en forme de pyramide.

Le premier étoit destiné à loger la Lune femme du Soleil; ses portes avec son enclos étoient tapissées de plaque d'argent, pour donner à connoître par la couleur blanche, que c'étoit l'appartement de la Lune, laquelle étoit représentée sur une plaque d'argent, & avoit le visage d'une femme.

L'appartement le plus proche de celui de la Lune étoit celui de Vénus, des Pléiades, & d'autres étoiles. Ils honoroient extrêmement l'astre de Vénus, parce qu'ils le regardoient comme le messager du Soleil, allant tantôt devant lui, tantôt après. Ils ne respectoient pas moins les Pléiades à cause de la disposition de ses étoiles, qui leur sembloient toutes égales en grandeur.

Pour les autres étoiles en général, ils les appelloient les *servantes de la Lune*, & elles étoient logées près de leur dame, pour obéir commodément à ses ordres. Cet appartement & son portail étoient couverts de plaques d'argent comme celui de la Lune. Son toit étoit semé d'étoiles d'argent de différentes grandeurs.

Le troisieme appartement étoit consacré à l'éclair, au tonnerre & à la foudre. Ils ne regardoient point ces trois choses comme des dieux, mais comme des génies subordonnés au Soleil, & toujours prêts à exercer sa justice sur la terre.

Ils consacroient à l'arc-en-ciel le quatrieme ap-

partement, parce que ce météore procedo du Soleil. Cet appartement étoit tout enrichi d'or, & sur les plaques de ce métal, on voyoit représentées au naturel avec toutes ses couleurs, dans l'une des faces du bâtiment, la figure de l'arc-en-ciel qui s'étendoit d'une muraille à l'autre.

Le cinquième & dernier appartement du temple étoit celui du grand sacrificateur, & des autres prêtres qui assistoient au service du temple, & qui devoient être tous du sang royal des Incas. Cet appartement enrichi d'or, comme les autres, depuis le haut jusqu'au bas, n'étoit destiné ni pour y manger, ni pour y dormir, mais servoit de salle pour y donner audience, & y délibérer sur les sacrifices qu'il falloit faire, & sur toutes les autres choses qui concernoient le service du temple. (D. J.)

TEMPLES, (*Hist. des Arts.*) après avoir parlé des temples en littérature, il faut terminer ce vaste sujet par considérer leur mérite & leurs défauts, du côté des beaux arts. Salomon fit construire dans la terre promise un temple magnifique, qui fut l'ornement & la consolation de Jérusalem. Depuis cette époque, le peuple choisi a toujours soupiré pour la montagne de Sion; mais la décoration de cet édifice n'est pas assez connue, pour que nous puissions la faire entrer dans l'histoire des goûts.

On ne sauroit remonter en ce genre avec certitude, au-delà des Grecs; l'ouvrage dogmatique le plus ancien que nous ayons dans cet art, est celui de Vitruve, qui vivoit sous Auguste, & qui ne dit presque rien des monumens qui avoient pu précéder ceux de la Grece.

Les Grecs n'ornèrent jamais d'enjolivemens de sculpture l'intérieur de leurs temples; les murs étoient élevés perpendiculairement, & voilà tout; l'enceinte avoit la figure d'un parallélogramme régulier; les portes & les frontons étoient sur les deux petits côtés opposés; il n'y avoit presque que le seul temple de la Vertu qui n'eût point de porte de derriere.

Ces temples qui dans leur simplicité intérieure, pouvoient laisser à l'esprit, le recueillement qu'il doit apporter dans son humiliation; ces temples, dis-je, étoient au-dehors d'une architecture magnifique. La plupart étoient environnés de péristiles à plusieurs rangs de colonnes; les deux petits côtés portoient des frontons; sur le tympan de ces frontons, on représentoit en bas-relief des combats, & des sacrifices.

Toutes les colonnes étoient à une même hauteur, & on ne les plaça jamais les unes sur les autres; les temples les plus simples n'avoient que quatre colonnes, c'est-à-dire, deux sur le devant, & deux sur le derriere; les temples plus ornés étoient entourés de péristiles à un ou deux rangs de colonnes. La profondeur de ces péristiles ne pouvoit produire d'obscurité incommode; car ces temples n'étoient point éclairés par les côtés; ils recevoient le jour, ou parce qu'ils étoient découverts, ou par les portes, ou par des croisées pratiquées au-dessus de l'édifice. Quelquefois enfin, le temple étoit séparé des colonnes; tel étoit à Athènes celui de Jupiter Olympien; entre le péristile & le temple, il y avoit comme une cour.

Dans les temples de Jupiter, on employoit l'ordre dorique, qui pouvoit rendre la majestueuse simplicité du maître des dieux. On faisoit ceux de Junon d'ordre ionique, dont l'élégance pouvoit convenir à une déesse; le temple de Diane d'Ephèse avoit un double péristile, & étoit selon quelques auteurs, de ce même ordre ionique, qui par sa légèreté pouvoit avoir été choisi comme étant le plus convenable à la divinité des chasseurs. Enfin, on doit dire à la louange des Grecs, qu'ils furent toujours très-attentifs dans la construction de leurs temples, à faire

choix des ordres qui convenoient le mieux aux différens caractères des divinités.

Les Romains qui dans tous les arts, s'étoient efforcés de suivre les traces des Grecs, furent quelquefois égaux leurs maîtres dans l'Architecture. Les richesses immenses de l'empire laissoient aux artistes qui s'y rendoient de toutes parts, la facilité de se livrer à la beauté de leurs compositions, ou des modèles de la Grece, une sorte d'élevation d'âme, qui portoit les Romains à faire élever de superbes édifices; une politique sage, qui encourageoit la vertu & les talens par des arcs de triomphe, ou par des statues; en un mot, toutes ces vues de grandeur, multiplièrent étonnement des monumens respectables, que le tems ni la barbarie n'ont pu détruire encore entierement.

Les temples romains, quoique plus grands & plus magnifiques que ceux de la Grece, avoient à-peu-près les mêmes décorations extérieures. Ceux de Jupiter foudroyant, du ciel, de la terre, & de la lune, étoient découverts. Pour les dieux champêtres, on construisoit des grottes dans le goût rustique. Au milieu de ces temples, on plaçoit la statue du dieu qu'on vouloit honorer; au pié de la statue, étoit un autel pour les sacrifices; les autels des dieux célestes étoient fort exhaussés; ceux des dieux terrestres, étoient un peu plus bas; & ceux des dieux infernaux, étoient enfoncés.

Les Romains eurent aussi des basiliques d'une belle architecture: c'étoient des lieux publics destinés à assembler le peuple, lorsque les rois ou les principaux rendoient la justice. Ces édifices étoient ornés intérieurement par plusieurs rangs de colonnes. Lorsqu'on eût commis à de petits magistrats le soin & l'emploi de juges, les marchands commencerent à fréquenter les basiliques; enfin, ces édifices furent destinés à célébrer les mystères des nouveaux chrétiens.

Dès que le Christianisme eut pris faveur, il abandonna les basiliques, pour decorer intérieurement les églises de son culte; & ces ornemens intérieurs dont on les chargea, servirent de modèle pour toutes celles qu'on fit construire dans la suite. On s'éloigna de la simplicité intérieure des temples antiques; on n'eut plus d'attention à conserver dans des maisons d'adoration, une sorte de dignité majestueuse, de laquelle les idolâtres ne s'étoient jamais éloignés. Dans la Grece, il n'y avoit qu'un ou deux temples, dont l'intérieur fût orné par des colonnes; mais ces temples n'étoient point fameux, & ne méritoient pas de faire d'exception.

Un temple grec étoit dans la simplicité de quatre murs élevés perpendiculairement; il étoit entouré de colonnes toutes égales, & qui soutenoient un même entablement. D'un premier regard, on ne disoit point comme dans le gothique, par quelle adresse étonnante a-t-on pu élever un édifice si peu soutenu, tout découpé à jour, & qui cependant dure depuis plusieurs siècles? Mais plutôt l'esprit se reposant dans la solidité apparente & réelle de toutes les parties, s'occupoit agréablement à développer les sages ressources que l'art avoit su se faire, pour mettre un certain accord entre des beautés constantes, & qui à chaque fois qu'on les voyoit, savoient produire une nouvelle satisfaction.

Lors du renouvellement des arts & des sciences, le goût gothique se trouva généralement répandu dans l'Architecture; les Artistes ne purent employer les beautés de l'antique, qu'en les rapprochant de la dégradation, que l'instinct habituel faisoit applaudir. Ainsi, en conservant le fond de l'architecture des Goths, on chercha à y introduire les plus belles proportions des anciens.

Dans la construction des églises modernes, on a

donné au plan la forme d'une croix ; on a réservé tous les ornemens pour l'intérieur. On a ouvert plusieurs portes ; on a fait des bas côtés ; il y a eu des fenêtres sur toute la longueur & à toute hauteur ; & c'est ce qu'on ne voyoit point aux temples des Grecs ; mais aussi on a mis le chœur & la nef dans une même direction ; on a supprimé les faisceaux des colonnes, pour n'en admettre qu'un seul ordre avec un entablement régulier ; les vitres ont été laissées dans leur transparence ; les ornemens n'ont été employés qu'avec économie, & ce font-là tout autant de corrections des erreurs gothiques.

Les modernes, ajoutera quelqu'un, pratiquent encore de belles décorations ; j'en conviens : mais elles sont rarement à leur place. Ainsi, quoique plus rapprochés en apparence des Grecs, que ne l'étoient les Goths, nous pourrions à certains égards, nous en être fort éloignés. Je le crois d'abord par la vérité du fait ; en second lieu, parce que nous nous en croyons plus près ; enfin, parce que nous sommes venus après les Goths, & que la succession des goûts pourroit nous avoir détourné de la pureté primitive.

Quoiqu'il ait paru de tems à autres des artistes très-habiles, avec un peu d'attention, on ne peut méconnoître la dégradation du goût, & cette fatalité qui a toujours interrompu l'esprit dans sa marche. Dans tous les arts, il a fallu pendant long-tems, se traîner dans la carrière fatigante & incertaine des essais mal conçus, avant que de franchir l'intervalle immense qui peut conduire à quelque perfection. Lorsque l'esprit a atteint à quelques beautés vraies & constantes, rarement fait-il s'y reposer. De fausses subtilités se présentent ; on croit en s'y abandonnant, renchérir sur la belle simplicité de la nature ; & les arts retombent dans la période des erreurs, que l'imbécillité d'un instinct perverti fait néanmoins applaudir.

L'architecture des temples mahométans n'est pas propre à rectifier notre goût ; car ce sont des ouvrages communément tout ronds avec plusieurs tours. Quelques-unes de ces tours qui sont à la mosquée de Médine, où est le tombeau de Mahomet, sont torfes, non pas cependant comme nos colonnes, dont les spires sont dans différens plans ; ce sont plutôt comme des courbes, qui rampent autour de ces tours circulaires. Cette figure des temples mahométans, aux tours près, est celle que les anciens avoient constamment employée dans les temples de Vénus. Se feroit-t-on asservi à cette similitude, parce que le ciel de Mahomet est celui de la déesse des plaisirs ? (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

TEMPLES DES SIAMOIS, (*Idolat. asiat.*) Voyez SIAM. (*Géogr. mod.*)

TEMPLE DE LA GLOIRE, (*Morale.*) le temple de la gloire est une belle expression figurée qui peint la haute considération, & pour ainsi dire le culte que méritent ceux qui se sont rendus célèbres par de grandes & de belles actions.

La gloire est une illustre & large renommée de plusieurs & grands bienfaits exercés sur notre patrie, ou sur toute la race du genre humain ; telle est la belle définition qu'en donne Cicéron ; ce n'est pas, ajoute-t-il, le vain souffle d'une faveur populaire, ni les applaudissemens d'une imbécille multitude que les sages dédaignent, qui constitue la place dans le temple de la gloire ; mais c'est l'approbation unanime des grandes actions, approbation donnée par tous les honnêtes-gens, & par le suffrage incorruptible de ceux qui peuvent juger de l'excellence du mérite, car des témoignages de cette espèce répondent toujours à la vertu, comme l'écho répond à la voix.

Puisque la vraie gloire est la récompense générale des belles actions, on conçoit sans peine qu'elle sera chère aux gens de bien, & qu'ils la préféreront

à toute autre. Ceux qui y aspirent, ne doivent point attendre pour prix de leurs travaux les ans, le plaisir, ni la tranquillité de la vie ; au contraire, ils doivent sacrifier leur propre tranquillité pour assurer celle des autres, s'exposer aux tempêtes & aux dangers pour le bien public, soutenir des combats avec ceux qui veulent le détruire, avec les audacieux, & même avec les plus puissans.

Ils doivent marcher dans cette carrière par amour pour la vertu, & non pour captiver l'affection & les louanges d'un peuple volage. Ceux qui sont touchés de la vaine gloire, disent, comme Philippe : « ô Athéniens, si vous saviez tout ce que je fais pour être loué de vous ». Mais ceux qui ne goutent que la vraie gloire, disent avec Socrate : « ô Athéniens, ce n'est pas pour être loué de vous que je suis le pénible chemin de la vertu, c'est pour la vertu seule ».

Voilà les notions que Cicéron inculque pour engager les hommes à tâcher de mériter une place dans le temple de la gloire, dont il avoue qu'il étoit amoureux ; eh quel amour peut être mieux placé ? Cette passion est sûrement un des plus nobles principes qui puissent enflammer une belle ame. Elle est plantée par Dieu dans notre nature pour la dignifier, si je puis parler ainsi, & elle se trouve toujours la plus forte dans les ames sublimes. C'est à elle que nous devons les grandes & admirables choses dont parle l'histoire dans tous les âges du paganisme.

Il n'y a peut-être point d'exemple qu'aucun homme sensible aux périls de son pays, n'ait été porté à le servir par la gloire qu'il acquerroit. Donnez-moi un enfant que la gloire échauffe, disoit Quintilien, & je répondrai du succès de mes leçons. Je ne fais, dit Plin, si la postérité daignera jeter quelques regards sur moi ; mais je suis sûr d'en mériter quelque chose, non pas par mon esprit & par quelques faibles talens, ce seroit pur orgueil ; mais par le zèle & par le respect que je lui ai toujours voué.

Il ne paroît point étrange, que les plus sages des anciens aient considéré la gloire comme la plus grande récompense d'une belle vie, & qu'ils aient poussé ce principe aussi loin qu'il étoit possible, quand on réfléchira que le grand nombre d'entr'eux n'avoit pas la moindre notion d'aucune autre récompense ; si quelques-uns goutoient l'opinion d'un état à venir de félicité pour les gens vertueux, ils la goutoient plutôt comme une chose désirable, que comme une opinion fondée ; c'est pour cela qu'ils s'efforçoient de tenir leur gloire & leur immortalité des suffrages de leurs descendans ; ainsi par une fiction agreable, ils envisageoient cette renommée à venir, comme une propagation de leur vie, & une éternisation de leur existence ; ils n'avoient pas une petite joie d'imaginer, que si ce sentiment n'atteignoit pas jusqu'à eux, du-moins il s'étendroit aux autres, & qu'ils feroient encore du bien étant morts, en laissant l'exemple de leur conduite à imiter au genre humain.

Tous ces grands hommes ne regardoient jamais que ce fut proprement leur vie, celle qui étoit bornée à un cercle étroit d'années sur la terre ; mais ils envisageoient leurs actions comme des graines semées dans les champs immenses de l'univers, qui leur porteroient le fruit de l'immortalité à-travers de la succession des siècles.

Telle étoit l'espérance de Cicéron, & il faut convenir qu'il n'a pas été déçu dans son espoir. Quoiqu'en disent de prétendus beaux esprits modernes, qui nomment le sauveur de la république, le plus vain des mortels ; tant que le nom de Rome subsistera, tant que le savoir, la vertu & la liberté auront quelque crédit dans le monde, Cicéron sera grand & couvert d'actions glorieuses.

Si quelqu'un demandoit à-présent, quelles sont

les places du temple de la gloire, on pourroit peut-être mettre au premier rang les fondateurs des empires, tels que Cyrus & Romulus; au second rang paroïtroient les législateurs qui sont comme des souverains éternels; tels étoient Lycurgue, Solon, Alphonse de Castille. Au troisieme rang, seroient placés les libérateurs de leur pays opprimé par des partis étrangers; tel fut Henri IV. quand il éteignit la ligue. Les conquérans qui ont étendu les limites de leur empire pour rendre heureux par des lois immuables, les peuples qu'ils ont soumis, se trouveroient placés au quatrieme rang; les noms de ces derniers échappent à mon souvenir.

Mais la place du temple de la gloire, émanée du mérite le plus cher à l'humanité, sera conservée à ces princes sages, justes, vigilans, qui par une certaine tendresse d'entrailles, ont acquis le titre de peres de la patrie, en faisant le bonheur des citoyens; Trajan, Marc Aurele, Alfred, occupent cette place isolée, qui est supérieure à toute autre.

Si Alexandre succédant à Philippe, se fût déclaré le protecteur de tous les états & de toutes les villes de la Grece, pour leur assurer leurs libertés, & les laisser vivre selon leurs lois; que content des bornes légitimes de son empire, il eût mis toute sa joie à le rendre heureux, à y procurer l'abondance, à y faire fleurir les lois & la justice, aussi-bien qu'il fit fleurir les arts & les sciences, il eût exercé sur tous les cœurs l'empire le plus durable, il eût acquis la sublime gloire, il seroit devenu à tous égards l'admiration de l'univers! *Infiniti potentia domitor ac frenerator, ipsa vestutate magis ac magis florescit!*

Après les places des souverains, viennent celles des sujets dans le temple de la gloire. Les premiers sujets dignes de cet honneur, seront ces grands ministres, ces bras droits du prince, qui le consolent ou le soulagent, sans accabler le peuple, partagent & souvent portent seuls le fardeau de l'empire, en conservant toujours leur vertu & leur intégrité. Ces sortes de ministres paroissent rarement sur la terre; la France nomme Sully sous Henri IV. Ils étoient dignes l'un de l'autre.

Ensuite il faut placer les capitaines, les généraux d'armée qui se sont rendus célèbres sur terre ou sur mer, par leurs belles actions ou leurs victoires; l'histoire grecque & romaine en fournissent le plus grand nombre, & les monumens qui parlent de leur renommée, ont passé jusqu'à nous; les particularités qui concernent celle de Philopœmen, par exemple, ne nous sont point inconnues.

Ce généralissime des Achéens ayant gagné la bataille de Messene, le musicien Pylade qui chantoit sur la lyre, la piece intitulée les Perses, prononça par hasard un vers qui dit:

*C'est moi qui couronne vos têtes
Des fleurons de la liberté.*

Tous les Grecs jetterent les yeux sur Philopœmen avec des applaudissemens & des battemens de mains qui ne finissoient point, rappelant dans leur esprit les beaux siècles de la Grece, & se flattant de la douce espérance que leur vertueux chef, seroit revivre ces anciens tems.

Après les grands capitaines, il faut placer dans le temple de la gloire, ces magistrats & ces hommes laborieux, qui chargés du dépôt des lois & de l'administration de la justice, s'y dévouent avec héroïsme. Tel étoit parmi nous un chancelier de l'Hôpital, il n'y a point eu de successeurs.

Je n'assignerai point les autres rangs; c'est assez de dire que ceux qui dans tous les ordres de l'état, cultivent éminemment les fruits de la sagesse, des sciences & des beaux arts, ont des places distinguées dans le temple de la gloire.

Mais quelques personnes à l'opinion desquels je suis prêt de me ranger, mettent dans le sanctuaire de

ce temple, au-dessus des sujets & des souverains mêmes, ces généreuses victimes, telles que les Regulus & les Decius qui se sont immolés volontairement, & par le plus beau des sacrifices, pour le salut de leur patrie.

Le chancelier Bacon remarque, qu'il y a deux sortes d'immortalité, celle du sang & celle de la gloire; la première, dit-il, se communique par la propagation, & nous est commune avec les bêtes; la seconde n'appartient qu'à l'homme, & c'est par de grands services, de grandes & bonnes actions, qu'il doit chercher à se perpétuer. Les ouvrages des historiens, des poètes & des orateurs sont les vrais temples de la renommée. Le tems vient à bout du bronze & du marbre; il ne peut rien sur les ouvrages d'esprit. Voilà les ailes sur lesquelles les grands hommes sont portés éternellement & rappelés à la mémoire des hommes. (*Le Chevalier DE JAU COURT.*)

TEMPLES, nom que les Anglois donnent à deux colleges, où les chevaliers du temple faisoient autrefois leur demeure. Voyez TEMPLIERS.

Après la suppression de l'ordre des Templiers, quelques professeurs en droit acheterent ces maisons, & ils les convertirent en auberges ou hôtelleries. Voyez AUBERGE.

On appelle un de ces bâtimens le temple intérieur, relativement à l'hôtel d'Essex, qui faisoit aussi partie de la demeure des Templiers; & l'autre s'appelle le temple extérieur, comme étant situé hors de la barre du temple.

Du tems des Templiers, le trésor du roi d'Angleterre étoit gardé dans le temple intérieur, comme celui du roi de France au temple à Paris.

Le chef de cette maison s'appelloit le maître du temple, qui fut cité au parlement la 49^e année du regne d'Henri III. & le principal ministre de l'église du temple, s'appelle encore aujourd'hui du même nom. Voyez MAÎTRE.

Nous avons aussi à Paris une espece d'ancienne forêt nommée le temple, qui étoit la maison ou le monastere des chevaliers Templiers. Après la destruction de ceux-ci, elle a passé avec leurs autres biens à l'ordre de saint Jean de Jérusalem ou de Malte; mais elle a toujours conservé le nom de temple. C'est dans son enceinte qu'est situé le palais du grand prieur de la langue de France, qui y a un bailli, d'autres officiers, & une juridiction particulière. L'enceinte du temple est un lieu privilégié pour des ouvriers & artisans qui n'ont pas droit de maîtrise dans Paris. On ne peut pas non plus y arrêter un homme pour dettes. L'église est desservie par des chapelains de l'ordre de Malte, les archives & la chancellerie de la langue de France y sont aussi renfermées, & le chapitre général s'y tient tous les ans le 11 de Juin.

TEMPLE, f. m. (*outil de Charron.*) c'est un morceau de bois, de la longueur de trois piés ou environ, qui est gros de deux pouces, large à-peu-près de-même par en-bas, plus plat que rond, dont la tête est plus plate & plus large, un peu ronde, percée au milieu d'un petit trou. Voyez la fig. Pl. du Charron.

Les Charrons se servent de cet outil pour entrayer, c'est-à-dire, pour marquer, quand les raies sont placées dans le moyeu, la distance à laquelle il faut former les mortaises dans les jantes. Cela s'exécute en plaçant le bout large & plat du rabat sur le milieu du moyeu, en faisant passer une petite cheville de fer dans le trou de la tête du rabat & ensuite dans le trou qui est au milieu du moyeu, de façon que le rabat peut tourner autour de la roue prête à être montée, & alors l'ouvrier marque les places des mortaises sur les jantes avec de la pierre noire.

TEMPLE, f. m. (*terme de Férandin.*) crémaillere composée de deux petites lames de bois dentelées, arrêtées l'une contre l'autre par une boucle coulante & terminées par des pointes d'épingle. (D. J.)

TEMPLE, (*terme de Tisserand.*) ce sont deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, & dont les extrémités sont garnies de petites pointes de fer. On accroche les deux bouts du temple aux deux listiers de la toile auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille. Le temple est garni dans le milieu de petits crans, pour pouvoir en éloigner ou écarter les deux barres, selon la largeur de la toile. Il a outre cela une espèce d'anneau de cuir mobile, appelé le *cuiret*, pour embrasser les deux barres à-la-fois & les empêcher de s'écarter.

TEMPLET, f. m. (*terme de Relieurs.*) sorte de petite tringle, ou de bâton quarré, qu'on leve du couloir, & dont on se sert pour tenir les chevillettes, quand on coud quelques livres. (D. J.)

TEMPLIER, f. m. (*Hist. des ord. relig. & milit.*) chevalier de la milice du temple.

L'ordre des *Templiers* est le premier de tous les ordres militaires religieux; il commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Hugues de Paganès & Geoffroi de Saint-Ademar en sont les fondateurs. Ils se réunirent avec sept autres personnes pour la défense du saint sépulcre, & pour la protection des pèlerins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II. roi de Jérusalem, leur prêta une maison située auprès de l'église de Jérusalem, qu'on disoit avoir été autrefois le temple de Salomon; c'est de-là qu'ils eurent le nom de *Templiers* ou de *chevaliers de la milice du temple*; de-là vint aussi qu'on donna dans la suite le nom de *temples* à toutes leurs maisons.

Les chevaliers de cet ordre furent d'abord nommés à cause de leur indigence, les *pauvres de la sainte cité*; & comme ils ne vivoient que d'aumônes, le roi de Jérusalem, les prélats & les grands leur donnèrent à l'envi des biens considérables, les uns pour un tems, & les autres à perpétuité.

Les neuf premiers chevaliers de cet ordre firent ensemble les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de Jérusalem; j'entends par les trois *vœux de religion*, ceux de *pauvreté*, de *chasteté* & d'*obéissance*, auxquels ils ajoutèrent un quatrième vœu, par lequel ils s'engageoient de défendre les pèlerins, & de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la terre-sainte. Mais ils n'agréerent personne à leur société qu'en 1125, où ils reçurent leur règle de saint Bernard après le concile tenu à Troies en Champagne par l'évêque d'Albe, légat du pape Honorius II. Ce concile ordonna qu'ils porteroient l'habit blanc; & en 1146 Eugene III. y ajouta une croix sur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur règle portoient, qu'ils entendoient tous les jours l'office divin; que quand leur service militaire les en empêcheroit, ils y suppléeroient par un certain nombre de *pater*; qu'ils feroient maigre quatre jours de la semaine, & le vendredi en viande de carême; c'est-à-dire, sans œufs ni laitage; que chaque chevalier pourroit avoir trois chevaux & un écuyer; & qu'ils ne chasseroient ni à l'oïseau ni autrement.

Après la ruine du royaume de Jérusalem arrivée l'an 1186, l'ordre des *Templiers* se répandit dans tous les états de l'Europe, s'accrut extraordinairement, & s'enrichit par les libéralités des grands & des petits.

Matthieu Paris assure que dans le tems de l'extinction de leur ordre en 1312, c'est-à-dire, en moins de deux cens ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille couvens ou seigneuries. De si grands biens exciterent l'envie, parce que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence & dans les plaisirs effrenés que prennent les gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage. Ils refusèrent de se soumettre au patriarche de Jérusalem, & montrèrent dans leur

conduite beaucoup de traits d'arrogance. Enfin ils devinrent odieux à Philippe-le-bel qui entreprit de ruiner leur ordre, & exécuta ce dessein. Voici ce qu'en a écrit l'auteur de l'*Essai sur l'histoire générale des nations*, dont les recherches sur cette matière, méritent d'être recueillies dans cet ouvrage.

La rigueur des impôts, dit-il, & la malversation du conseil de Philippe-le-bel dans les monnoies, excita une sédition dans Paris en 1306. Les *Templiers* qui avoient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie.

De plus, ce prince les accusoit d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII. pendant ses différens avec ce pape, & de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite & sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, & Etienne Barbette, prévôt de Paris & maître des monnoies.

Philippe-le-bel étoit vindicatif, fier, avide, prodigue, & s'abusant toujours sur les moyens que ses ministres employoient pour lui trouver de l'argent. Il ne fut pas difficile de lui faire goûter le projet d'une vengeance qui mettroit dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les *Templiers* avoient en partage. Il ne s'agissoit plus que de trouver des accusateurs, & l'on en avoit en main.

Les deux premiers qui se présentèrent, furent, un bourgeois de Béliers, prieur de Montfaucon près Toulouse, nommé *Squin de Floriau*, & Noffodei, florentin, *Templiers* apostats, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi à qui seul ils vouloient révéler des choses importantes. S'ils n'avoient pas su quelle étoit l'indignation du roi contre les *Templiers*, auroient-ils espéré leur grace en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonna à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoya un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre: il portoit de mettre en prison tous les *Templiers*. Tous sont arrêtés. Le roi aussi-tôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers, jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paroît évident que leur perte étoit résolue très-long-tems avant cet éclat: l'accusation & l'emprisonnement sont de 1309; mais on a retrouvé des lettres de Philippe-le-Bel au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lesquelles il le prioit de se joindre à lui pour extirper les *Templiers*.

Il falloit juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape Clément V. créature de Philippe, & qui demouroit alors à Poitiers, se joint à lui; après quelques disputes sur le droit qu'avoit l'Eglise d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir ses sujets, le pape interrogea lui-même soixante & douze chevaliers; des inquisiteurs, des commissaires délégués procéderent par-tout contre les autres. Les bulles furent envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforma en Castille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut presque qu'en France qu'on fit périr ces malheureux.

Deux cens & un témoins les accusèrent de renier J. C. en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre piés. Le novice baisoit le profès qui le recevoit, à la bouche, au nombril, & à des parties qui certainement ne sont pas destinées à cet usage: il juroit de s'abandonner à ses confreres. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante & douze *templiers* au pape même, & cent quarante-un de ces accusés à Guillaume Cordelier, inquisiteur dans

dans Paris, en présence de témoins; on ajoute que le grand-maître de l'ordre, même le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux, à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir des tortures cruelles à plus de cent chevaliers, & qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour près de l'abbaye S. Antoine de Paris. Le grand bailli, Jacques de Nolay, & Guy, dauphin, fils de Robert II. dauphin d'Auvergne, commandeur d'Aquitaine, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jettés vifs dans les flammes, le lundi 18 Mars 1314, à l'endroit où est à-présent la statue équestre du roi Henri IV.

Ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contre eux, ces nombreuses dépositions des accusés même, semblent des preuves de leur crime, & de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui déposent contre les *Templiers*, la plupart n'articulent que de vagues accusations.

Secondement, très-peu disent que les *Templiers* renioient Jesus-Christ; qu'auroient-ils en effet gagné en maudissant leur religion qui les nourrissoit & pour laquelle ils combattoient?

Troisièmement, que plusieurs d'entr'eux, témoins & complices des débauches des princes & des ecclésiastiques de ce tems-là, eussent souvent marqué du mépris pour les abus d'une religion tant deshonorée en Asie & en Europe, qu'ils eussent parlé dans des momens de liberté, comme on dit que Boniface VIII. en parloit, c'est un emportement très-condamnable de jeunes gens, mais dont l'ordre entier n'est point comptable.

Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoroient, & qu'on gardoit à Marseille, devoit leur être représentée: on ne se met pas seulement en peine de la chercher; & il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même.

Cinquièmement, la manière infâme dont on leur reprochoit d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connoître les hommes de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, & qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer, il n'y a pas d'exemple du contraire. On ne doit pas douter que plusieurs jeunes *templiers* ne s'abandonnassent à des excès honteux de débauche, vices qu'il ne faut point cependant divulguer par des punitions publiques.

Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les *Templiers*, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre.

Septièmement, si les accusés vaincus par les tourmens, qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux font-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers: on leur promettoit leur grace pour extorquer leur confession.

Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla prirent Dieu à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offroit, à condition de s'avouer coupables.

Neuvièmement, soixante & quatorze *templiers* non accusés, entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés.

Dixièmement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier qui ne favoit ni lire ni écrire ainsi que ses confreres, s'écria qu'on l'avoit trompé, que l'on avoit écrit une autre déposition que la sienne;

Tome XVI.

que les cardinaux, ministres de cette perfidie, méritoient qu'on les punit, comme les Turcs punissent les faussaires, en leur fendant le corps & la tête en deux.

Enfin, on eût accordé la vie à ce grand-maître & à Guy, dauphin d'Auvergne, s'ils avoient voulu se reconnoître coupables publiquement, & on ne les brûla que parce qu'appelés en présence du peuple sur un échaffaut, pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre étoit innocent. Cette déclaration qui indigna le roi, leur attira leur supplice, & ils moururent en invoquant la colere céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant en conséquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on poursuivit les *Templiers* dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils furent empêcher qu'on ne fâisît leurs personnes: ils foutinrent en Arragon des sièges dans leurs châteaux.

Enfin, le pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret, pendant le concile de Vienne, tenu en 1312.

Les rois de Castille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hospitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venoient de prendre cette île sur les Turcs, & l'avoient su garder avec un courage qui méritoit au-moins les dépouilles des *chevaliers du Temple* pour leur récompense.

Denis, roi de Portugal, institua en leur place l'ordre des chevaliers du Christ, ordre qui devoit combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe-le-Bel se fit donner deux cens mille livres, & Louis Hutin son fils, prit soixante mille livres sur les biens des *Templiers*. Le pape eut aussi sa bonne part de leurs dépouilles; mais il faut lire sur toute cette affaire l'*histoire des Templiers*, par M. Dupuis.

L'abolition de leur ordre, ainsi que le supplice de tant de chevaliers, est un événement monstrueux, soit qu'on imagine que leurs crimes fussent avérés, soit qu'on pense, avec plus de raison, que la haine, la vengeance, & l'avarice les eussent inventés. Il est triste, en parcourant les annales du monde, d'y trouver de tels faits qui font frémir d'horreur. (D. J.)

TEMPLIN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dans l'Ucker-marck, près du lac de Dolgen, aux confins de la moyenne Marche. (D. J.)

TEMPLOIE, f. m. *outil de Relieur*, c'est une tringle de bois de 25 pouces de long sur 8 lignes environ de largeur, & 10 à 12 lignes de hauteur, échan-crée par les deux bouts; la couturiere met cette tringle dans la rainure de la table du cousoir, du côté où elle cout, après qu'elle y a passé les ficelles & qu'elle les a arrêtées dans les chevillettes; elle sert à retenir les chevillettes sous la table & à rapprocher les ficelles contre le bord du cousoir. Voyez COUSOIR, CHEVILLETTE.

TEMPLUM, *ÆDES SACRA*, *ÆDICULUM*, *SACELLUM*, *FANUM*, *DELUBRUM*, (*Synonymes.*) tous ces mots désignent en général des édifices sacrés, mais de diverses especes, que nous allons expliquer brièvement.

Quoique *templum* soit générique, il s'applique spécialement à ces édifices sacrés qui surpassoient les autres en dignité & en sainteté de cérémonies; ils étoient ordinairement voués par les rois, les consuls, les empereurs, pour obtenir quelque victoire à l'approche d'une bataille; après la victoire, ils étoient bâtis par les vainqueurs sur les lieux désignés par les augures, ensuite dédiés & consacrés par certaines cérémonies qu'ils appelloient *inaugurationes*,

M

& qu'ils imaginoient les rendre encore plus saints & plus vénérables; sans ces inaugurations, un édifice sacré ne se pouvoit appeller un temple, *templum*, mais on le nommoit simplement, *ades sacra*.

Aediculum & *facellum*, signifioient une espece de petit temple, avec cette différence que les *aedicles* étoient couvertes, & les petits lieux sacrés dit *facella*, étoient sans couverture.

Fanum, désignoit une autre espece de temple, ainsi nommé à *fando*, à cause des paroles que le pontife proféroit en les consacrant aux empereurs après leur apotheose. Voyez FANUM.

Delubrum signifie quelquefois un édifice sacré, un temple, ou seulement une partie d'un temple. Je vois ce mot employé pour le temple entier dans ce passage d'Ammien Marcellin au sujet du temple Capitolin; *Jovis Tarpeii delubra quantum terrenis divina praeclunt*; mais il ne marque qu'une portion de temple dans cet autre passage, *Proserpinæ tabula fuit in Capitolio, in Minervæ delubro*. Ce mot se prend dans Pline pour une des trois parties du même temple Capitolin; & alors les Latins employoient volontiers pour son synonyme le mot de *cellæ* ou de *confortia*, comme dans ce vers d'Aufone:

Tria in Tarpeio fulgent confortia templo. (D. J.)

TEMPLUM, (*Géog. anc.*) nom que Tacite, in *vita Agricola*, donne à une partie de la Ligurie. Voici le passage: *nam classis Othoniana licenter vaga dum in Templo (Liguria pars est), hostiliter populatur, matrem Agricola in praeiis suis interfecit*. On soupçonne qu'il y a faute dans cet endroit de Tacite, & qu'au lieu de *dum in Templo*, il faut lire *dum Intemelios*. Un ancien manuscrit porte, *dum Intemelium, Liguria urbs est*. Il sembleroit que cette dernière façon de lire devroit être préférée, étant appuyée sur un manuscrit. La seule difficulté qui arrête, c'est qu'on connoit un peuple de Ligurie nommé *Intemeli*, & qu'on ne voit point de lieu appelé *Intemelium*. (D. J.)

TEMPO DI GAVOTTA, (*Musiq. ital.*) c'est un air composé dans le mouvement de la gavotte, sans s'affujettir à suivre le nombre des mesures, ni les reprises ordinaires à la gavotte; il y a souvent des morceaux de cette nature dans les sonnettes.

Tempo di minueto est un mouvement semblable à celui du menuet, & qui est de trois tems légers. (D. J.)

TEMPORAL, LE, adj. en Anatomie, ce qui appartient aux tempes, est un os de chaque côté de la tête, ainsi nommé à cause de sa situation dans les tempes. Voyez TEMPES.

La figure de cet os est presque circulaire. La partie antérieure & la supérieure sont très-minces, & ne sont composées que d'une seule table. La partie inférieure & la postérieure sont épaisses, dures & inégales. Voyez CRANE.

L'os *temporal* est joint à l'os coronal par la suture écailleuse; c'est pourquoi il est appelé en cet endroit *os écailleux*. Sa partie inférieure est jointe à l'os occipital & au sphénoïde. Il est joint à ce dernier, comme aussi aux os de la mâchoire supérieure, par le moyen de certaines apophyses, & en cet endroit il porte le nom d'*os pierreux*. Voyez l'article PIERREUX.

Quoique l'os *temporal* ne soit composé que d'une seule pièce dans les adultes, on y remarque dans les enfans trois pièces différentes, savoir l'écailleux qui occupe le dessus de l'os, l'os pétreux ou le rocher, & le cercle qui s'ossifie à l'extrémité du conduit auditif. Ce cercle dans l'adulte est uni de telle sorte au reste de l'os, qu'on ne trouve aucun vestige qui puisse donner à juger qu'il en ait été séparé; il croit de manière avec le reste de l'os, qu'il forme un canal, lequel fait dans l'adulte une partie du conduit de l'oreille. (D. J.)

TEMPORAL, est un muscle qui vient par une origine charnue & demi-circulaire d'une partie de l'os coronal, de la partie inférieure du pariétal, & de la partie supérieure du *temporal*; de-là passant sous l'arcade zygomatique, & se réunissant comme dans un centre, il se termine par un fort & court tendon à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure qu'il tire en haut. Voyez nos Pl. d'Anatomie, & leur explication.

Ce muscle se nomme aussi *crotaphite*, & il est couvert d'une expansion tendineuse & forte appelée *calotte aponevrotique*. Voyez CROTAPHITE.

Il est bon d'observer ici que quand on est obligé de découvrir l'os situé sous le muscle *temporal* pour appliquer le trépan, il faut faire l'incision selon la direction des fibres de ce muscle, qui vont de la circonférence au centre, c'est-à-dire de haut en bas, par une seule section faite en son milieu ou en deux endroits en forme d'*V* majuscule, ou en 7 de chiffre; mais cette incision n'est pas indifférente à cause des gros vaisseaux qui montent en cet endroit à la tête, & qui peuvent occasionner une grande hémorrhagie. Ajoutez ici l'avis que donne Hippocrate, qu'une incision étant faite au muscle de la tempe, principalement en-travers; la convulsion survient au côté opposé, & réciproquement du côté gauche au côté droit, ce qui arrive par la cessation de l'équilibre. Il faut pourtant convenir que l'expérience apprend tous les jours qu'on peut sans danger, si le cas le requiert absolument, couper ce muscle en-travers, principalement dans sa partie supérieure & dans sa partie moyenne. (D. J.)

TEMPOREL, adj. & subst. se dit des biens & des possessions de la terre par opposition aux biens spirituels.

En certaines occasions on oblige les évêques & les autres bénéficiers à exécuter les lois du prince, sous peine de saisie de leur *temporel*.

TEMPOREL DES ROIS, en Théologie, signifie tant les terres ou possessions qui appartiennent aux souverains, que l'autorité avec laquelle ils gouvernent leurs peuples.

C'est une question vivement agitée dans les écoles que de savoir si le pape ou même l'Eglise ont un pouvoir, soit direct, soit indirect sur le *temporel* des rois, ou si ni l'un ni l'autre ne leur appartient en aucune manière.

Tous les ultramontains prétendent que la puissance ecclésiastique a pour objet non-seulement le spirituel des états, & en conséquence ils accordent au pape, qu'ils regardent comme le seul principe & l'unique source de la juridiction spirituelle, le pouvoir de disposer de tous les biens terrestres, des royaumes-mêmes & des couronnes. Mais ils se partagent sur la nature de cette autorité. Les uns soutiennent qu'elle est directe, les autres se contentent d'enseigner qu'elle est indirecte.

Dire que l'Eglise & le pape ont un pouvoir direct sur le *temporel* des rois, c'est reconnoître qu'ils peuvent immédiatement l'un & l'autre, par la nature-même de la puissance dont Jesus-Christ leur a confié l'administration, dépouiller les hommes, même les rois de leurs dignités, de leurs charges & de leurs biens quand ils manquent à leur devoir, & que cette sévérité est nécessaire pour la tranquillité des royaumes. Bellarmin lui-même, quoique très-zélé pour les droits & pour les privilèges des souverains pontifes, rejette cette doctrine & la combat avec force. Voyez son traité de *roman. pontif. lib. V. c. j.*

Avancer que l'Eglise & le pape en sa personne ont un pouvoir indirect sur le *temporel* des rois, c'est prétendre qu'ils sont l'un & l'autre en droit d'en disposer lorsqu'ils ne peuvent par des peines spirituelles ramener les pêcheurs, & qu'ils jugent que l'infliction

des peines corporelles est absolument nécessaire pour le bien de l'Eglise & pour le salut des ames. Telle est l'idée que Bellarmin lui-même donne de ce pouvoir indirect, dont il prend la défense avec vivacité dans l'ouvrage que nous venons de citer, *liv. V. ch. vj.*

Avant que de rapporter les raisons sur lesquelles Bellarmin fonde cette opinion, nous remarquerons qu'on en fixe ordinairement l'origine à Gregoire VII. qui vivoit dans le xj. siecle. « Ce pape, dit M. Fleury, né avec un grand courage, & élevé dans la discipline monastique la plus régulière, avoit un zele ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infectée; mais dans un siecle si peu éclairé il n'avoit pas toutes les lumieres nécessaires pour régler son zele; & prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus dangereuses conséquences. Le plus grand mal, c'est qu'il voulut soutenir les peines spirituelles par les temporelles qui n'étoient pas de sa compétence.... Les papes avoient commencé plus de 200 ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes. Gregoire VII. suivit ces nouvelles maximes, & les poussa encore plus loin, prétendant que comme pape, il étoit en droit de déposer les souverains rebelles à l'Eglise. Il fonda cette prétention principalement sur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas même leur dire *bon jour*, suivant l'apôtre S. Jean. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde; il n'est plus permis de lui obéir, de recevoir ses ordres, de l'approcher; il est exclu de toute société avec les chrétiens. Il est vrai que Grégoire VII. n'a jamais fait aucune décision sur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a pas prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a droit de déposer les rois; mais il l'a supposé pour constant, comme d'autres maximes aussi fondées qu'il croyoit certaines; par exemple, que l'Eglise ayant droit de juger des choses spirituelles, elle avoit droit à plus forte raison de juger des temporelles; que le moindre exorciste est au-dessus des empereurs, puisqu'il commande aux démons; que la royauté est l'ouvrage du démon, fondé sur l'orgueil humain; au-lieu que le sacerdoce est l'ouvrage de Dieu; enfin, que le moindre chétien vertueux est plus véritablement roi, qu'un roi criminel, parce que ce prince n'est plus un roi, mais un tyran. Maxime que Nicolas I. avoit avancée avant Gregoire VII. & qui semble avoir été tirée du livre apocryphe des *constitutions apostoliques* où elle se trouve expressément.... C'est sur ces fondemens que Gregoire VII. prétendoit en général que, suivant le bon ordre, c'étoit l'Eglise qui devoit distribuer les couronnes, & juger les souverains; & en particulier il prétendoit que tous les princes chrétiens lui devoient prêter serment de fidélité, & lui payer tribut ». *Discours sur l'histoire ecclésiastique, depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100, n. xvij. & xviii.*

Ces prétentions ont paru trop excessives aux théologiens ultramontains eux-mêmes; ils se sont contentés de soutenir la puissance indirecte du pape sur le temporel des rois. Bellarmin appuie cette opinion de raisonnemens & de faits. Les principaux raisonnemens qu'il emploie se réduisent à ceux-ci. 1°. Que la puissance civile est soumise à la puissance temporelle, quand l'une & l'autre font partie de la république chrétienne; & par conséquent que le prince spirituel doit dominer sur le prince temporel, & disposer de ses états pour le bien spirituel, par la raison que tout supérieur peut commander à son inférieur. 2°. Que la fin de la puissance temporelle est subordonnée à la fin de la puissance spirituelle, la fin de l'une étant la félicité temporelle des peuples, & l'autre ayant pour

fin leur félicité éternelle; d'où il conclut que la première doit être soumise & céder à la seconde. 3°. Que les rois & les pontifes, les clercs & les laïques ne font pas deux républiques; mais une seule, un seul corps qui est l'Eglise. Or, ajoute-t-il, dans quelque corps que ce soit, les membres dépendent de quelque chef principal; on convient que la puissance spirituelle ne dépend pas de la temporelle; c'est donc celle-ci qui dépend de l'autre. 4°. Si l'administration temporelle empêche le bien spirituel, le prince est tenu de la changer, & l'Eglise a droit de l'y contraindre; car elle doit avoir toute la puissance nécessaire pour procurer ce bien spirituel: or la puissance de disposer du temporel des rois est quelquefois nécessaire pour cet effet, autrement les princes impies pourroient impunément favoriser les hérétiques, renverser la religion, &c. 5°. Il n'est pas permis aux Chrétiens de tolérer un roi infidèle ou hérétique, s'il s'efforce de pervertir ses sujets. Or, il n'appartient qu'au pape ou à l'Eglise de juger s'il abusé ainsi de sa puissance; & par conséquent c'est au pape ou à l'Eglise à décider s'il doit être déposé ou reconnu pour légitime souverain. 6°. Quand les princes ou les rois se convertissent au christianisme, on ne les reçoit que sous la condition expresse ou tacite de se soumettre à Jesus-Christ, & de défendre sa religion; on peut donc les priver de leurs états, s'ils manquent à la remplir. 7°. Quand Jesus-Christ a confié à S. Pierre & à ses successeurs le soin de son troupeau, il lui a accordé le pouvoir de le défendre contre les loups, c'est-à-dire les hérétiques & les infidèles; or la puissance temporelle est nécessaire à cet effet. 8°. Les princes séculiers exercent leur pouvoir sur des choses spirituelles en faisant des lois sur ce qui concerne le culte de Dieu, l'administration des sacrements, la décence du service divin; l'Eglise peut donc également exercer sa puissance sur les choses temporelles lorsqu'elle le juge nécessaire pour la défense & la conservation de la religion.

Tous ces raisonnemens de Bellarmin, ou sont de purs sophismes qui supposent ce qui est en question, ou partent de principes évidemment faux. Car 1°. de ce que l'Eglise peut exercer sa juridiction spirituelle sur la personne des rois en tant que fideles, s'ensuit-il qu'elle ait quelque autorité sur eux en tant qu'ils sont rois? Est-ce en cette qualité qu'ils lui sont inférieurs? 2°. La fin que se propose chaque puissance est bien différente l'une de l'autre; leurs limites sont distinguées, & elles sont parfaitement indépendantes chacune dans son genre. 3°. L'Eglise n'est qu'un seul corps, mais auquel la puissance temporelle n'appartient pas; le pouvoir que lui a confié Jesus-Christ est purement spirituel; & comme l'empire ne doit point empiéter sur les droits du sacerdoce, le sacerdoce ne doit point usurper ceux de l'empire. 4°. L'Eglise a droit de contraindre les princes à procurer le bien de la religion, en employant les conseils, les exhortations, même les peines spirituelles si elles sont absolument nécessaires; mais s'ensuit-il de-là qu'elle puisse les déposer & les priver de leurs états? Sont-ce-là les armes qu'elle a employées contre les persécutions des empereurs payens? 5°. On convient qu'il n'est pas permis de tolérer un prince impie & hérétique, c'est-à-dire de servir son impiété, de soutenir son erreur; mais ces vices ne lui ôtent point sa souveraineté, & ne dispensent point ses sujets de l'obéissance qui lui est due quant au temporel; les premiers fideles toléroient en ce sens les Nérons & les Dioclétiens; non par foiblesse, comme le prétend Bellarmin, mais par principe de conscience, parce qu'ils étoient persuadés qu'en aucun cas la révolte n'est permise à des sujets. 6°. La condition que suppose Bellarmin dans la soumission des princes à l'Eglise, est une pure chimere: ils se soumettent aux pei-

nes spirituelles que l'Eglise peut décerner contre tous ses enfans, du nombre defquels font les princes ; mais ils tiennent leur puissance *temporelle* immédiatement de Dieu ; c'est à lui seul qu'ils en font comptables. 7°. Jesus-Christ n'a donné à S. Pierre & à ses successeurs, en qualité de chef de l'Eglise, que la puissance spirituelle pour préserver leur troupeau de la contagion de l'erreur. 8°. Les princes sont les protecteurs de l'Eglise & ses défenseurs ; mais ils n'ont pas pour cela de pouvoir sur le spirituel ; l'Eglise n'en a donc pas davantage sur leur *temporel*, quoiqu'elle fasse des lois contre ceux qui refusent d'obéir à leurs légitimes souverains.

Le même auteur accumule différens faits, tels que la conduite de S. Ambroise à l'égard de Théodose ; le privilege accordé par S. Grégoire le grand au monastere de S. Médard de Soissons ; l'exemple de Grégoire II. qui défendit aux peuples d'Italie de payer les tributs accoutumés à l'empereur Léon, surnommé *Brise-images*, que ce pontife avoit excommunié ; la déposition de Childeric, de Wamba roi des Goths, des empereurs Louis le Débonnaire & Henri IV. Frédéric II. & Louis de Baviere, &c. mais tous ces faits ne concluent rien, parce que ce sont autant d'usurpations manifestes de la puissance pontificale sur l'autorité temporelle ; d'ailleurs Bellarmin les rapporte souvent d'une maniere infidele, contraire à la narration des auteurs contemporains ; il les tourne à l'avantage de sa cause d'une maniere qui toute subtile qu'elle est, fait peu d'honneur ou à son jugement, ou à sa bonne foi. Consultez sur ces faits la *défense de la déclaration du clergé* par M. Bossuet, & imprimée en 1728.

L'Eglise gallicane qui dans tous les siècles ne s'est pas moins distinguée par sa vénération envers le saint-siège, que par sa fidélité pour les souverains, s'est constamment opposée à cette doctrine des ultramontains ; ses théologiens établissent le sentiment contraire sur les autorités les plus respectables, & sur les raisonnemens les plus solides. Le premier principe dont ils partent, est que la puissance que Jesus-Christ a donnée à ses apôtres & à leurs successeurs, est une puissance purement spirituelle, & qui ne se rapporte qu'au salut éternel. En effet, les ministres de la religion n'ont, en vertu de l'institution divine, d'autre autorité que celle dont Jesus-Christ même étoit dépositaire en qualité de médiateur : *Comme mon Pere m'a envoyé*, leur dit-il, *je vous envoie aussi de même.* Joan. xx. 21. Or le Sauveur du monde, considéré comme médiateur, n'avoit aucun pouvoir sur le *temporel* des princes. Ses discours & ses actions concourent à le démontrer. Interrogé par Pilate s'il est vrai qu'il se croit roi des Juifs, il proteste qu'il n'a aucun pouvoir sur le *temporel* des rois, qu'il ne vient pas pour détruire les états des princes de la terre : *mon royaume*, répond-il, *n'est point de ce monde ; si mon royaume étoit de ce monde, mes sujets combattraient pour empêcher qu'on ne me livrât aux Juifs ; mais mon royaume n'est point d'ici*, *ibid.* 36. Le magistrat romain insiste, *vous êtes donc roi*, *ibid.* 87. oui, lui dit Jesus-Christ, *vous le dites, je suis roi, c'est pour cela que je suis né, & que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité. Quiconque appartient à la vérité écoute ma voix.* Pouvoit-il marquer plus précisément que sa royauté ne s'étendoit que sur des choses spirituelles, qu'il étoit roi d'un royaume tout divin & tout céleste que son Pere alloit former par sa prédication & par celle de ses apôtres dans tout l'univers. Lui-même pendant sa vie mortelle se soumet à l'empire des Césars, & leur paye le tribut. Si le peuple, épris de ses miracles, veut le faire roi, il prend la fuite pour se soustraire à leurs sollicitations. Un homme lui propose d'être arbitre entre son frere & lui au sujet d'une succession qui lui étoit

échue, il lui répond que ce n'est point à lui à juger des choses *temporelles*, qu'il s'adresse à ceux qui ont ce pouvoir : *O homme, qui m'a établi pour vous juger, & pour faire vos partages ?* Luc. xij. 14. Il recommande également l'obéissance qu'on doit aux Césars, comme celle qu'on doit à Dieu.

Mais, dira-t-on, si Jesus-Christ n'a pas lui-même exercé cette puissance, peut-être l'a-t-il accordée à ses apôtres, c'est ce dont on ne trouve nulle trace dans l'Ecriture ; toute la puissance que Jesus-Christ accorde à ses apôtres, se réduit au pouvoir d'annoncer l'Evangile, de baptiser, de lier ou de délier les péchés, de consacrer l'Eucharistie, d'ordonner les ministres ; en un mot, de conférer tous les sacrements, de lancer l'excommunication, ou d'infliger d'autres peines canoniques contre ceux qui se révolteroient contre les lois de l'Eglise ; enfin il leur déclare expressément que leur ministère est un ministère de paix, de charité, de douceur, de persuasion, qu'il n'a rien de commun avec la domination que les princes *temporels* exercent sur leurs sujets. *Reges gentium dominantur eorum, vos autem non sic.* Luc. xvij. 25.

Leur second principe est que l'Eglise ne peut changer ni détruire ce qui est de droit divin. Or telle est d'une part la puissance des souverains sur leurs peuples, & d'une autre l'obéissance que les peuples doivent à leurs souverains. Ces deux vérités se trouvent également établies par ces paroles de S. Paul : *toute personne vivante doit être soumise aux puissances souveraines ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, & celles qui sont, sont ordonnées de Dieu ; ainsi qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu.* Rom. xij. 1. La seconde ne l'est pas moins évidemment par ce que dit S. Pierre : *soyez soumis à toute créature humaine à cause de Dieu, soit au roi comme au plus excellent, soit aux chefs comme envoyés par ses ordres, & dépositaires de son autorité.* Epit. I. c. ij. 13. C'étoit de Néron & des empereurs payens que les apôtres parloient de la sorte. Si la révolte eût jamais pu être colorée de quelque prétexte, c'eût été sans doute de celui de défendre la religion contre ses persécuteurs ; mais les premiers fideles ne furent jamais qu'obéir & mourir.

La tradition n'est pas moins formelle sur ce point que l'Ecriture. Tous les docteurs de l'Eglise enseignent 1°. que la puissance séculière vient immédiatement de Dieu, & ne dépend que de lui seul. *Christianus*, disoit Tertullien, *nullius est hostis nedum imperatoris quem sciens à Deo suo constitui, necesse est ut & ipsum diligat & revereatur & honoret & salvum velit. Colimus ergo imperatorem sic quomodo & nobis licet, & ipsi expedit ut hominem à Deo secundum, & quidquid est à Deo consecutum & solo Deo minorem*, lib. ad scapul. c. ij. Optat. l. III. *contr. Parmenian. super imperatorem non est uni solus Deus qui fecit imperatorem ; & S. Augustin, lib. V. de civit. Dei, cap. xxj. non tribuamus dandi regni atque imperii potestatem, nisi Deo vero.*

2°. Qu'on doit obéir aux princes, même quand ils abusent visiblement de leur puissance, & qu'il n'est jamais permis à leurs sujets de prendre les armes contre eux : *Neque tunc*, dit S. Augustin en parlant des persécutions des empereurs païens, *civitas Christi adversus impios persecutores pro salute temporali pugnavit. Ligabantur, cedebantur, includebantur, urebantur, torquebantur . . . non erat eis pro salute pugnare nisi salutem pro salvatore contemnere. de civit Dei, lib. II. cap. v. & sur le Ps. cxxiv. le même pere s'exprime ainsi : Julianus exiit infidelis imperator . . . milites christiani servierunt imperatori infideli. Ubi veniebatur ad causam Christi non agnoscebant nisi illum qui in caelo erat. Si quando volebat ut idola colerent, ut thurificarent, praeponabant illi Deum : quando autem dicebat, productio aciem, ite contra illam gentem, statim*

obtemperabant. Distinguebant Dominum æternum à domino temporali, & tamen subditi erant propter Dominum æternum etiam domino temporali. S. Jérôme, S. Ambroise, S. Athanase, S. Grégoire de Nazianze, Tertullien & les autres apologistes de la religion tiennent le même langage.

3°. Que comme les princes ont reçu de Dieu le glaive matériel pour exercer la justice vindicative, & contenir les méchans ; l'Eglise n'a reçu qu'un glaive spirituel, pour exercer sa puissance sur les ames. *Pacificos vult Christus esse suos discipulos*, dit Origènes sur le chap. xvj. de S. Matthieu, *ut bellicum gladium deponentes, alterum pacificum accipiant gladium quem dicit scriptura gladium spiritus* : & S. Chrysostôme, *rex habet arma sensibilia, sacerdos arma spiritualia*.

Mais n'est-il pas permis au-moins à l'Eglise de se servir du glaive matériel, quand la religion est en péril & pour sa défense ? Voici ce qu'en pensoit Lactance : *Non est opus vi & injuriâ, quia religio cogi non potest defendenda est non occidendo sed moriendo, non sævitiâ sed patientiâ, non scelere sed fide*, lib. V. divin. institut.

Il est presque inconcevable qu'après une doctrine si fondée & si publique, il ait pu se trouver des théologiens qui aient soutenu les prétentions des papes ou même de l'Eglise sur le temporel des rois : l'indépendance des deux puissances & leurs limites n'étoient-elles pas assez marquées ?

Les souverains pontifes eux-mêmes avoient reconnu cette vérité. « Il y a deux puissances, dit le » pape Gélase I. écrivant à l'empereur Anastase, qui » gouvernent le monde ; l'autorité des pontifes & » la puissance royale . . . sachez que quoique vous » présidiez au genre humain dans les choses temporelles, vous devez cependant être soumis aux » ministres de Dieu dans tout ce qui concerne la religion : car si les évêques se soumettent aux lois » que vous faites touchant le temporel, parce qu'ils » reconnoissent que vous avez reçu de Dieu le gouvernement de l'empire, avec quelle affection ne devez-vous pas obéir à ceux qui sont préposés pour l'administration des saints mystères ? tome IV. des concil. ». Innocent III. cap. *per venerabilem*, dit expressément, que le roi de France ne reconnoît point de supérieur pour le temporel : & Clément V. déclare que la bulle *unam sanctam* de Boniface VIII. ne donne à l'Eglise romaine aucun nouveau droit sur le roi, ni sur le royaume de France. Dira-t-on que ces pontifes si éclairés ignoroient ou négligeoient leurs droits ?

La doctrine des ultramontains est donc diamétralement opposée à celle de l'Ecriture, des peres & des papes mêmes ; il y a plus, elle choque manifestement la raison en réduisant même leurs prétentions au pouvoir indirect. Car pour que ce pouvoir fût quelque chose de réel, il faudroit ou que le pouvoir des clés eût par lui-même la force de dépouiller immédiatement dans le cas de besoin non-seulement des biens célestes, mais encore des biens temporels ; ou que la privation des biens spirituels, effet immédiat & naturel du pouvoir des clés, emportât par sa nature, dans le cas de nécessité, la privation même des biens temporels. Or ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne peut être admise. 1°. L'effet propre & unique du pouvoir des clés, même dans les circonstances les plus pressantes, se borne au dépouillement des biens spirituels. *Si votre frere n'écoute pas l'Eglise*, dit Jesus-Christ, Matth. xvij. vers. 17. *qu'il soit à votre égard comme un païen & un publicain* ; c'est-à-dire, ne le regardez plus comme une personne qui puisse vivre en société de religion avec vous, ne l'admettez ni aux prières communes, ni à la participation des sacremens, ni à l'entrée de l'église, ni à la sépulture chrétienne. Voilà précisément à quoi se

réduisent les effets les plus rigoureux de la puissance ecclésiastique. Les saints docteurs n'en ont jamais reconnu d'autres, & toutes les fois que cette sévérité n'a point produit ce qu'on en espéroit, l'Eglise n'a eu recours qu'aux larmes, aux prières & aux gémissemens. 2°. Il est faux que la privation juridique des biens spirituels emporte par sa propre efficacité, dans le cas d'une nécessité pressante, le dépouillement des biens temporels. L'Eglise n'a jamais admis ce principe, & il est même impossible de le recevoir. Car la sévérité plus rigoureuse de la puissance ecclésiastique ne peut s'étendre qu'au dépouillement des biens que l'on a comme fidele, & il est constant d'ailleurs qu'on ne possède pas les biens terrestres à titre de chrétien, mais à titre de citoyen, qualité qui ne donne aucun lieu à la juridiction ecclésiastique.

Enfin on regarde avec raison cette doctrine comme dangereuse, capable de troubler la tranquillité des états, & de renverser les fondemens de la société. En effet les conséquences de ces principes sont affreuses ; en les suivant, « un roi déposé n'est plus » un roi, dit M. l'abbé Fleury ; donc s'il continue » à se porter pour roi, c'est un tyran, c'est-à-dire » un ennemi public, à qui tout homme doit courir » sus. Qu'il se trouve un fanatique qui ayant lu dans » Plutarque la vie de Timoléon ou de Brutus, se persuade que rien n'est plus glorieux que de délivrer » sa patrie ; ou qui prenant de travers les exemples » de l'Ecriture, se croye suscité comme Aod ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu. Voilà » la vie de ce prétendu tyran exposée au caprice de » ce visionnaire, qui croira faire une action héroïque & gagner la couronne du martyr. Il n'y en » a par malheur, continue cet écrivain, que trop » d'exemples dans l'histoire des derniers siècles ». *Dict. sur l'hist. ecclésiast.* depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100, n°. 18.

C'est donc à juste titre que les plus célèbres universités, & entre autres la faculté de Paris, & les églises les plus florissantes, telles que celle d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne, ont proscrit cette doctrine comme dangereuse. De tout tems l'église gallicane l'a rejetée ou combattue, mais sur-tout par la fameuse déclaration du clergé en 1682, sur laquelle on peut consulter l'ouvrage de M. Dupin, & celui de M. Bossuet dont nous avons déjà parlé.

TEMS, f. m. (*Métaphysique.*) succession de phénomènes dans l'univers, ou mode de durée marqué par certaines périodes & mesures, & principalement par le mouvement & par la révolution apparente du soleil. Voyez MODE & DURÉE.

Voici les différentes opinions des philosophes sur le tems.

M. Locke observe que l'idée du tems en général s'acquiert en considérant quelque partie d'une durée infinie, divisée par des mesures périodiques ; & l'idée de quelque tems particulier ou de longueur de durée, comme est un jour, un heure, &c. s'acquiert d'abord en remarquant certains corps qui se meuvent suivant des périodes régulières, & à ce qu'il semble, également distantes les unes des autres.

Comme nous pouvons nous représenter ou répéter tant que nous voulons ces longueurs ou mesures de tems, nous pouvons aussi nous imaginer une durée, dans laquelle rien ne se passe ou n'existe réellement, &c. c'est ainsi que nous nous formons l'idée de ce qu'on appelle *lendemain*, *année prochaine*, &c.

Quelques-uns des philosophes modernes définissent le tems ; la durée d'une chose dont l'existence n'est point sans commencement, ni sans fin ; ce qui distingue le tems de l'éternité. Voyez ÉTERNITÉ.

Aristote & les Péripatéticiens définissent le tems, *numerus motûs secundum prius & posterius* ; ou une multitude de parties de mouvement qui passent & se suc-

cedent les unes des autres dans un flux continuël, & qui ont rapport ensemble entant que les unes sont antérieures & les autres postérieures.

Il s'en suivroit de-là que le *tems* n'est autre chose que le mouvement lui-même, ou du-moins la durée du mouvement, considéré comme ayant plusieurs parties, dont les unes succèdent continuellement aux autres; mais, suivant ce principe, le *tems* ou la durée temporelle n'auroient pas lieu par rapport aux corps qui ne sont point en mouvement; cependant personne ne peut nier que ces corps n'existent dans le *tems*, ou qu'ils n'ayent une durée successive.

Pour éviter cet inconvénient, les Epicuriens & les Corpusculaires définissent le *tems*, une sorte de flux ou de succession différent du mouvement, & consistant dans une infinité de parties qui se succèdent continuellement & immédiatement les unes aux autres; mais d'autres philosophes rejettent cette notion, comme établissant un être éternel indépendant de Dieu: en effet, comment concevoir un *tems* avant l'existence de choses qui soient susceptibles de flux ou de succession? & d'ailleurs il faudroit dire ce que c'est que ce flux, si c'est une substance ou un accident.

Plusieurs philosophes distinguent le *tems* comme on distingue le lieu, en *tems* absolu & en *tems* relatif. Voyez LIEU.

Le *tems* absolu est le *tems* considéré en lui-même, sans aucun rapport aux corps, ni à leurs mouvemens; ce *tems* s'écoule également, c'est-à-dire qu'il ne va jamais ni plus vite, ni plus lentement, mais que tous les degrés de son écoulement, si on peut parler ainsi, sont égaux ou invariables.

Le *tems* relatif ou apparent est la mesure de quelque durée, rendue sensible par le moyen du mouvement. Comme le flux égal & uniforme du *tems* n'affecte point nos sens, & que dans ce flux il n'y a rien qui puisse nous faire connoître immédiatement le *tems* même, il faut de nécessité avoir recours à quelque mouvement, par lequel nous puissions déterminer la quantité du *tems*, en comparant les parties du *tems* à celles de l'espace que le mobile parcourt. C'est pourquoi, comme nous jugeons, que les *tems* sont égaux, quand ils s'écoulent pendant qu'un corps qui est en mouvement uniforme parcourt des espaces égaux, de même nous jugeons que les *tems* sont égaux quand ils s'écoulent pendant que le soleil, la lune & les autres luminaires célestes achevent leurs révolutions ordinaires, qui, à nos sens, paroissent uniformes. Voyez MOUVEMENT & UNIFORME.

Mais comme l'écoulement du *tems* ne peut être accéléré ni retardé, au-lieu que tous les corps se meuvent tantôt plus vite, & tantôt plus doucement, & que peut-être il n'y a point de mouvement parfaitement uniforme dans la nature, quelques auteurs croient qu'on ne peut conclure que le *tems* absolu est quelque chose de réellement & effectivement distingué du mouvement: car en supposant pour un moment, que les cieux & les astres eussent été sans mouvement depuis la création, s'en suit-il de-là que le cours du *tems* auroit été arrêté ou interrompu? & la durée de cet état de repos n'auroit-elle point été égale au *tems* qui s'est écoulé depuis la création?

Comme le *tems* absolu est une quantité qui coule d'une manière uniforme & qui est très-simple de sa nature, les Mathématiciens le représentent à l'imagination par les plus simples grandeurs sensibles, & en particulier par des lignes droites & par des cercles, avec lesquels le *tems* absolu paroît avoir beaucoup d'analogie pour ce qui regarde la succession, la similitude des parties, &c.

A la vérité, il n'est pas absolument nécessaire de mesurer le *tems* par le mouvement; car le retour

constant & périodique d'une chose qui arrive ou se manifeste par intervalles également éloignés les uns des autres, comme par exemple, l'épanouissement d'une plante, &c. peuvent faire la même chose. En effet, M. Locke fait mention d'un peuple de l'Amérique, lequel a coutume de compter les années par l'arrivée & par le départ des oiseaux. Chambers.

Voici ce que pense sur la notion du *tems* M. Formey dans l'article qu'il nous a communiqué sur ce sujet. Il en est, dit-il, à-peu-près de la notion du *tems* comme de celle de l'espace. On est partagé sur la réalité. Cependant il y a beaucoup moins de partisans du *tems* réel, que de l'espace réel, & l'on convient assez généralement que la durée n'est que l'ordre des choses successives entant qu'elles se succèdent, en faisant abstraction de toute autre qualité interne que de la simple succession. Ce qui fait naître la succession confuse & imaginaire du *tems*, comme de quelque chose qui existe indépendamment des êtres successifs, c'est la possibilité idéale.

On se figure le *tems* comme un être composé de parties continues & successives, qui coule uniformément, qui subsiste indépendamment des choses qui existent dans le *tems* qui a été dans un flux continuël de toute éternité & qui continuera de même. Mais cette notion du *tems* conduit aux mêmes difficultés que celle de l'espace absolu, c'est-à-dire que, selon cette notion, le *tems* seroit un être nécessaire, immuable, éternel, subsistant par lui-même, & que par conséquent tous les attributs de Dieu lui conviendroient. C'est ce que nous avons déjà observé.

Par la possibilité idéale du *tems*, nous pouvons effectivement concevoir une succession antérieure à la succession réelle, pendant laquelle il se seroit écoulé un *tems* assignable. C'est de cette idée qu'on se forme du *tems* qu'est venue la fameuse question que M. Clarke faisoit à M. Leibnitz, pourquoi Dieu n'avoit pas créé le monde six mille ans plutôt ou plus tard? M. Leibnitz n'eut pas de peine à renverser cette objection du docteur anglois, & son opinion sur la nature du *tems* par le principe de la raison suffisante; il n'eut besoin pour y parvenir que de l'objection même de M. Clarke sur la création. Car si le *tems* est un être absolu qui consiste dans un flux uniforme, la question pourquoi Dieu n'a pas créé le monde six mille ans plutôt ou plus tard devient réelle, & force à reconnoître qu'il est arrivé quelque chose sans raison suffisante. En effet, la même succession des êtres de l'univers étant conservée, Dieu pouvoit faire commencer le monde plutôt ou plus tard, sans causer le moindre dérangement. Or, puisque tous les instans sont égaux, quand on ne fait attention qu'à la simple succession, il n'y a rien en eux qui eût pu faire préférer l'un à l'autre, des qu'aucune diversité ne seroit parvenue dans le monde par ce choix; ainsi un instant auroit été choisi par Dieu préférablement à un autre, pour donner l'existence à ce monde sans raison suffisante; ce qu'on ne peut point admettre.

Le *tems* n'est donc qu'un être abstrait qui n'est rien hors des choses, & qui n'est point par conséquent susceptible des propriétés que l'imagination lui attribue: voici comment nous arrivons à sa notion. Lorsque nous faisons attention à la succession continue de plusieurs êtres, & que nous nous représentons l'existence du premier *A* distincte de celle du second *B*, & celle du second *B* distincte de celle du troisième *C*, & ainsi de suite, & que nous remarquons que deux n'existent jamais ensemble; mais que *A* ayant cessé d'exister, *B* lui succède aussitôt, que *B* ayant cessé, *C* lui succède, &c. nous nous formons la notion de cet être que nous appelons *tems*; & entant que nous rapportons l'existence d'un

être permanent à ces êtres successifs, nous disons qu'il a duré un certain *tems*.

On dit donc qu'un être dure, lorsqu'il co-existe à plusieurs autres êtres successifs dans une suite continue. Ainsi la durée d'un être devient explicable & commensurable par l'existence successive de plusieurs autres êtres; car on prend l'existence d'un seul de ces êtres successifs pour un, celle de deux pour deux, & ainsi des autres; & comme l'être qui dure leur co-existe à tous, son existence devient commensurable par l'existence de tous ces êtres successifs. On dit, par exemple, qu'un corps emploie du *tems* à parcourir un espace, parce qu'on distingue l'existence de ce corps dans un seul point, de son existence dans tout autre point; & on remarque que ce corps ne sauroit exister dans le second point, sans avoir cessé d'exister dans le premier, & que l'existence dans le second point suit immédiatement l'existence dans le premier. Et en tant qu'on assemble ces diverses existences & qu'on les considère comme faisant un, on dit que ce corps emploie du *tems* pour parcourir une ligne. Ainsi le *tems* n'est rien de réel dans les choses qui durent; mais c'est un simple mode ou rapport extérieur, qui dépend uniquement de l'esprit, en tant qu'il compare la durée des êtres avec le mouvement du soleil, & des autres corps extérieurs, ou avec la succession de nos idées. Car lorsqu'on fait attention à l'enchaînement des idées de notre ame, on se représente en même *tems* le nombre de toutes ces idées qui se succèdent; & de ces deux idées, savoir de l'ordre de leur succession & de leur nombre, on se forme une troisième idée, qui nous représente le *tems* comme une grandeur qui s'augmente continuellement.

L'esprit ne considère donc dans la notion abstraite du *tems*, que les êtres en général; & abstraction faite de toutes les déterminations que ces êtres peuvent avoir, on ajoute seulement à cette idée générale, qu'on en a retenu celle de leur non-co-existence, c'est-à-dire, que le premier & le second ne peuvent point exister ensemble, mais que le second suit le premier immédiatement, & sans qu'on en puisse faire exister un autre entre deux, faisant encore ici abstraction des raisons internes, & des causes qui les font succéder l'un à l'autre. De cette manière l'on se forme un être idéal, que l'on fait consister dans un flux uniforme, & qui doit être semblable dans toutes ses parties.

Cet être abstrait doit nous paroître indépendant des choses existantes, & subsistant par lui-même. Car puisque nous pouvons distinguer la manière successive d'exister des êtres, de leurs déterminations internes, & des causes qui font naître cette succession, nous devons regarder le *tems* à part comme un être constitué hors des choses, capable de subsister sans elles. Et comme nous pouvons aussi rendre à ces déterminations générales les déterminations particulières, qui en font des êtres d'une certaine espèce, il nous doit sembler que nous faisons exister quelque chose dans cet être successif qui n'existoit point auparavant, & que nous pouvons de nouveau l'ôter sans détruire cet être. Le *tems* doit aussi nécessairement être considéré comme continu; car si deux êtres successifs *A* & *B* ne sont pas censés continus dans leur succession, on en pourra placer un ou plusieurs entre deux, qui existeront après que *A* aura existé, & avant que *B* existe. Or par-là même on admet un *tems* entre l'existence successive d'*A* & de *B*. Ainsi on doit considérer le *tems* comme continu. Toutes ces notions peuvent avoir leur usage, quand il ne s'agit que de la grandeur de la durée & de composer les durées de plusieurs êtres ensemble. Comme dans la Géométrie on n'est occupé que de ces sortes de considérations, on peut fort bien mettre alors la

notion imaginaire à la place de la notion réelle. Mais il faut bien se garder dans la Métaphysique & dans la Physique de faire la même substitution; car alors on tomberoit dans les difficultés de faire de la durée un être éternel, & de lui donner tous les attributs de Dieu.

Le *tems* n'est donc autre chose que l'ordre des êtres successifs, & on s'en forme une idée en tant qu'on ne considère que l'ordre de leur succession. Ainsi il n'y a point de *tems* sans des êtres véritables & successifs, rangés dans une suite continue; & il y a du *tems*, aussi-tôt qu'il existe de tels êtres. Mais cette ressemblance dans la manière de se succéder des êtres, & cet ordre qui naît de leur succession, ne font pas ces choses elles-mêmes.

Il en est du *tems* comme du nombre, qui n'est pas les choses nombrées, & du lieu, qui n'est pas les choses placées dans ce lieu: le nombre n'est qu'un agrégé des mêmes unités, & chaque chose devient une unité, quand on considère le tout simplement comme un être; ainsi le nombre n'est qu'une relation d'un être considéré à l'égard de tous; & quoiqu'il soit différent des choses nombrées, cependant il n'existe actuellement qu'en tant qu'il existe des choses qu'on peut réduire comme des unités sous la même classe. Ces choses posées, on pose un nombre, & quand on les ôte, il n'y en a plus. De même le *tems*, qui n'est que l'ordre des successions continues, ne sauroit exister, à moins qu'il n'existe des choses dans une suite continue; ainsi il y a du *tems* lorsque ces choses sont, & on l'ôte, quand on ôte ces choses; & cependant il est, comme le nombre, différent de ces choses qui se suivent dans une suite continue. Cette comparaison du *tems* & du nombre peut servir à se former la véritable notion du *tems*, & à comprendre que le *tems*, de même que l'espace, n'est rien d'absolu hors des choses.

Quant à Dieu, on ne peut pas dire qu'il est dans le *tems*, car il n'y a point de succession en lui, puisqu'il ne peut lui arriver de changement. Dieu est toujours le même, & ne varie point dans sa nature. Comme il est hors du monde, c'est-à-dire, qu'il n'est point lié avec les êtres dont l'union constitue le monde, il ne co-existe point aux êtres successifs comme les créatures. Ainsi sa durée ne peut se mesurer par celle des êtres successifs; car quoique Dieu continue d'exister pendant le *tems*, comme le *tems* n'est que l'ordre de la succession des êtres, & que cette succession est immuable par rapport à Dieu, auquel toutes les choses avec tous leurs changemens sont présentes à la fois, Dieu n'existe point dans le *tems*. Dieu est à la fois tout ce qu'il peut être, au lieu que les créatures ne peuvent subir que successivement les états dont elles sont susceptibles.

Le *tems* actuel n'étant qu'un ordre successif dans une suite continue, on ne peut admettre de portion du *tems*, qu'en tant qu'il y a eu des choses réelles qui ont existé & cessé d'exister; car l'existence successive fait le *tems*, & un être qui co-existe au moindre changement actuel dans la nature, a duré le petit *tems* actuel; & les moindres changemens, par exemple, les mouvemens des plus petits animaux, définissent les plus petites parties actuelles du *tems* dont nous puissions nous appercevoir.

On représente ordinairement le *tems* par le mouvement uniforme d'un point qui décrit une ligne droite, & on le mesure aussi par le mouvement uniforme d'un objet. Le point est l'état successif, présent successivement à différens points, & engendrant par sa fluxion une succession continue, à laquelle nous attachons l'idée du *tems*. Le mouvement uniforme d'un objet mesure le *tems*; car lorsque ce mouvement a lieu, le mobile parcourt, par exemple, un pié dans le même *tems*, dans lequel il en a

parcouru un premier pié : donc la durée des choses qui co-existent au mobile pendant qu'il parcourt un pié, étant prise pour un, la durée de celles qui co-existeront à son mouvement pendant qu'il parcourra deux piés fera deux, & ainsi de suite; en sorte que par-là le *tems* devient commensurable, puisqu'on peut assigner la raison d'une durée à une autre durée qu'on avoit prise pour l'unité; ainsi dans les horloges l'aiguille se meut uniformément dans un cercle, & la douzième partie de la circonférence de ce cercle fait unité, & l'on mesure le *tems* avec cette unité, en disant deux heures, trois heures, &c. De même on prend une année pour un, parce que les révolutions du soleil dans l'écliptique sont égales, au-moins sensiblement, & on s'en sert pour mesurer d'autres durées par rapport à cette unité. On connoît les efforts que les Astronomes ont faits pour trouver un mouvement uniforme qui les mît à portée d'en mesurer exactement le *tems*, & c'est ce que M. Huyghens a trouvé par le moyen des pendules. Voyez PENDULE, &c.

Comme ce sont nos idées qui nous représentent les êtres successifs, la notion du *tems* naît de la succession de nos idées, & non du mouvement des corps extérieurs; car nous aurions une notion du *tems*, quand même il n'existeroit autre chose que notre ame, & en tant que les choses qui existent hors de nous sont conformes aux idées de notre ame qui les représentent, elles existent dans le *tems*.

Le mouvement est si loin de nous donner par lui-même l'idée de la durée, comme quelques philosophes l'ont prétendu; que nous n'acquérons même l'idée du mouvement, que par la réflexion que nous faisons sur les idées successives, que le corps qui se meut excite dans notre esprit par la co-existence successive aux différens êtres qui l'environnent. Voilà pourquoi nous n'avons point l'idée du mouvement, en regardant la lune ou l'aiguille d'une montre, quoique l'une & l'autre soit en mouvement; car ce mouvement est si lent, que le mobile paroît dans ce même point pendant que nous avons une longue succession d'idées. Le *tems* bien loin d'être la même chose que le mouvement, n'en dépend donc à aucun égard. Tant qu'il y aura des êtres dont l'existence se succédera, il y aura nécessairement un *tems*, soit que les êtres se meuvent ou qu'ils soient en repos.

Il n'y a point de mesure du *tems* exactement juste. Chacun a sa mesure propre du *tems* dans la promptitude ou la lenteur avec laquelle ses idées se succèdent, & c'est de ces différentes vitesses en diverses personnes, ou dans la même en divers *tems*, que naissent ces façons de parler, *j'ai trouvé le tems bien long ou bien court*; car le *tems* nous paroît long, lorsque les idées se succèdent lentement dans notre esprit, & au contraire. Les mesures du *tems* sont arbitraires, & peuvent varier chez les différens peuples; la seule qui soit universelle, c'est l'instant. Lisez sur la mesure du *tems* les écrits de Messieurs Leibnitz & Clarke, dans le recueil de diverses pièces, publié par M. des Maizaux; le tome I. chap. vi. des institutions de physique de Madame du Châtelet; & les paragraphes 369. 387. de l'ontologie de M. Wolf. Article de M. FORMEY.

Quelques auteurs distinguent le *tems* en astronomique & civil.

Le *tems* astronomique est celui qui se mesure purement & simplement par le mouvement des corps célestes.

Le *tems* civil n'est autre chose que le *tems* astronomique, accommodé aux usages de la société civile, & divisé en années, mois, jours, &c. Voyez JOUR, SEMAINE, MOIS, ANNÉE, &c. Voyez aussi ALMANACH, CALENDRIER, &c.

Le *tems* fait l'objet de la chronologie. Voyez CHRONOLOGIE.

On distingue aussi dans l'Astronomie le *tems* vrai ou apparent, & le *tems* moyen; on en peut voir l'explication à l'article ÉQUATION DU TEMS. Chambers.

TEMS, f. m. (*Gramm.*) les Grammairiens, si l'on veut juger de leurs idées par les dénominations qui les désignent, semblent n'avoir eu jusqu'à présent que des notions bien confuses des *tems* en général & de leurs différentes especes. Pour ne pas suivre en aveugle le torrent de la multitude, & pour n'en adopter les décisions qu'en connoissance de cause, qu'il me soit permis de recourir ici au flambeau de la Métaphysique; elle seule peut indiquer toutes les idées comprises dans la nature des *tems*, & les différences qui peuvent en constituer les especes: quand elle aura prononcé sur les points de vue possibles, il ne s'agira plus que de les reconnoître dans les usages connus des langues, soit en les considérant d'une manière générale, soit en les examinant dans les différens modes du verbe.

ART. I. Notion générale des *tems*. Selon M. de Gammaches (*dissert. I. de son Astronomie physique*) que l'on peut en ce point regarder comme l'organe de toute l'école cartésienne, le *tems* est la succession même attachée à l'existence de la créature. Si cette notion du *tems* a quelque défaut d'exactitude, il faut pourtant avouer qu'elle tient de bien près à la vérité, puisque l'existence successive des êtres est la seule mesure du *tems* qui soit à notre portée, comme le *tems* devient à son tour la mesure de l'existence successive.

Cette mobilité successive de l'existence ou du *tems*, nous la fixons en quelque sorte, pour la rendre commensurable, en y établissant des points fixes caractérisés par quelques faits particuliers: de même que nous parvenons à soumettre à nos mesures & à nos calculs l'étendue intellectuelle, quelque impalpable qu'elle soit, en y établissant des points fixes caractérisés par quelque corps palpable & sensible.

On donne à ces points fixes de la succession de l'existence ou du *tems*, le nom d'époques (du grec *ἐποχή*, venu de *ἐπιμένειν*, *morari*, arrêter), parce que ce sont des instans dont on arrête, en quelque manière, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on observe, pour ainsi dire, ce qui co-existe, ce qui précède & ce qui suit. On appelle période, une portion du *tems* dont le commencement & la fin sont déterminés par des époques: de *πῆξις*, *circum*, & *ὁδοῦ*, *via*; parce qu'une portion de *tems* bornée de toutes parts, est comme un espace autour duquel on peut tourner.

Après ces notions préliminaires & fondamentales, il semble que l'on peut dire qu'en général les *tems* sont les formes du verbe, qui expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée.

Je dis d'abord que ce sont les formes du verbe, afin de comprendre dans cette définition, non-seulement les simples inflexions consacrées à cet usage, mais encore toutes les locutions qui y sont destinées exclusivement, & qui auroient pu être remplacées par des terminaisons; en sorte qu'elle peut convenir également à ce qu'on appelle des *tems* simples, des *tems* composés ou surcomposés, & même à quantité d'idiomes qui ont une destination analogue, comme en françois, *je viens d'entrer*, *j'allois sortir*, *le monde doit finir*, &c.

J'ajoute que ces formes expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée: par-là après avoir indiqué le matériel des *tems*, j'en caractérise la signification, dans laquelle il y a deux choses à considérer, savoir les rapports d'existence à une époque, & l'époque qui est le terme de comparaison.

§. I. *Première division générale des TEMS.* L'existence peut avoir, en général, trois sortes de rapports à l'époque de comparaison : rapport de *simultanéité*, lorsque l'existence est coïncidente avec l'époque ; rapport d'*antériorité*, lorsque l'existence précède l'époque ; & rapport de *postériorité*, lorsque l'existence succède à l'époque. De-là trois especes générales de *tems*, les *présens*, les *prétérits* & les *futurs*.

Les *présens* sont les formes du verbe, qui expriment la simultanéité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *présens*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est réellement présente, puisqu'elle est simultanée avec l'époque.

Les *prétérits* sont les formes du verbe, qui expriment l'antériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *prétérits*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est déjà passée (*præterita*), puisqu'elle est antérieure à l'époque.

Les *futurs* sont les formes du verbe, qui expriment la postériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *futurs*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est encore à venir (*futura*), puisqu'elle est postérieure à l'époque.

C'est véritablement du point de l'époque qu'il faut envisager les autres parties de la durée successive pour apprécier l'existence ; parce que l'époque est le point d'observation : ce qui co-existe est présent, ce qui précède est passé ou prétérit, ce qui suit est avenir ou futur. Rien donc de plus heureux que les dénominations ordinaires pour désigner les idées que l'on vient de développer ; rien de plus analogue que ces idées, pour expliquer d'une manière plausible les termes que l'on vient de définir.

L'idée de simultanéité caractérise très-bien les *présens* ; celle d'antériorité est le caractère exact des *prétérits* ; & l'idée de postériorité offre nettement la différence des *futurs*.

Il n'est pas possible que les *tems* des verbes expriment autre chose que des rapports d'existence à quelque époque de comparaison ; il est également impossible d'imaginer quelque espece de rapport autre que ceux que l'on vient d'exposer : il ne peut donc en effet y avoir que trois especes générales de *tems*, & chacune doit être différenciée par l'un de ces trois rapports généraux.

Je dis *trois especes générales de TEMS*, parce que chaque espece peut se subdiviser, & se subdivise réellement en plusieurs branches, dont les caractères distinctifs dépendent des divers points de vue accessoires qui peuvent se combiner avec les idées générales & fondamentales de ces trois especes primitives.

§. 2. *Seconde division générale des TEMS.* La subdivision la plus générale des *tems* doit se prendre dans la manière d'envisager l'époque de comparaison, ou sous un point de vue général & indéterminé, ou sous un point de vue spécial & déterminé.

Sous le premier aspect, les *tems* des verbes expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque quelconque & indéterminée : sous le second aspect, les *tems* des verbes expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque précise & déterminée.

Les noms d'*indéfinis* & de *définis* employés ailleurs abusivement par le commun des Grammairiens, me paroissent assez propres à caractériser ces deux différences de *tems*. On peut donner le nom d'*indéfinis* à ceux de la première espece, parce qu'ils ne tiennent effectivement à aucune époque précise & déterminée, & qu'ils n'expriment en quelque sorte que l'un des trois rapports généraux d'existence, avec abstraction de toute époque de comparaison. Ceux de la seconde espece peuvent être nommés *définis*, parce

qu'ils sont essentiellement relatifs à quelque époque précise & déterminée.

Chacune des trois especes générales de *tems* est susceptible de cette distinction, parce qu'on peut également considérer & exprimer la simultanéité, l'antériorité & la postériorité, ou avec abstraction de toute époque, ou avec relation à une époque précise & déterminée ; on peut donc distinguer en *indéfinis* & *définis*, les *présens*, les *prétérits* & les *futurs*.

Un *présent indéfini* est une forme du verbe qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; un *présent défini* est une forme du verbe qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

Un *prétérit indéfini* est une forme du verbe qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; un *prétérit défini* est une forme du verbe qui expriment l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

Un *futur indéfini* est une forme du verbe qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; un *futur défini* est une forme du verbe qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

§. 3. *Troisième division générale des TEMS.* Il n'y a qu'une manière de faire abstraction de toute époque, & c'est pour cela qu'il ne peut y avoir qu'un présent, un prétérit & un futur indéfini. Mais il peut y avoir fondement à la subdivision de toutes les especes de *tems* définis, dans les diverses positions de l'époque précise de comparaison, je veux dire, dans les diverses relations de cette époque à un point fixe de la durée.

Ce point fixe doit être le même pour celui qui parle & pour ceux à qui le discours est transmis, soit de vive voix soit par écrit ; autrement une langue ancienne seroit, si je puis le dire, intraduisible pour les modernes ; le langage d'un peuple seroit incommunicable à un autre peuple, celui même d'un homme seroit inintelligible pour un autre homme, quelque affinité qu'ils eussent d'ailleurs.

Mais dans cette suite infinie d'instans qui se succèdent rapidement, & qui nous échappent sans cesse, auquel doit-on s'arrêter, & par quelle raison de préférence se déterminera-t-on pour l'un plutôt que pour l'autre ? Il en est du choix de ce point fondamental, dans la grammaire, comme de celui d'un premier méridien, dans la géographie ; rien de plus naturel que de se déterminer pour le méridien du lieu même où le géographe opere ; rien de plus raisonnable que de se fixer à l'instant même de la production de la parole. C'est en effet celui qui, dans toutes les langues, sert de dernier terme à toutes les relations de *tems* que l'on a besoin d'exprimer, sous quelque forme que l'on veuille les rendre sensibles.

On peut donc dire que la position de l'époque de comparaison est la relation à l'instant même de l'acte de la parole. Or cette relation peut être aussi ou de simultanéité, ou d'antériorité, ou de postériorité, ce qui peut faire distinguer trois sortes d'époques déterminées : une époque *actuelle* qui coïncide avec l'acte de la parole : une époque *antérieure*, qui précède l'acte de la parole : & une époque *postérieure*, qui suit l'acte de la parole.

De-là la distinction des trois especes de *tems* définis en trois especes subalternes, qui me semblent ne pouvoir être mieux caractérisées que par les dénominations d'*actuel*, d'*antérieur* & de *postérieur* tirées de la position même de l'époque déterminée qui les différencie.

Un présent défini est donc *actuel*, *antérieur* ou *postérieur*, selon qu'il exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou postérieure.

Un prétérit défini est *actuel*, *antérieur* ou *postérieur*, selon qu'il exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou postérieure.

Enfin un futur défini est pareillement *actuel*, *antérieur* ou *postérieur*, selon qu'il exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou postérieure.

ART. II. *Conformité du système métaphysique des TEMS avec les usages des langues.* On conviendra peut-être que le système que je présente ici, est raisonné, que les dénominations que j'y emploie, en caractérisent très-bien les parties, puisqu'elles désignent toutes les idées partielles qui y sont combinées, & l'ordre même des combinaisons. Mais on a vu s'élever & périr tant de systèmes ingénieux & réguliers, que l'on est aujourd'hui bien fondé à se déier de tous ceux qui se présentent avec les mêmes apparences de régularité; une belle hypothèse n'est souvent qu'une belle fiction; & celle-ci se trouve si éloignée du langage ordinaire des Grammairiens, soit dans le nombre des *tems* qu'elle semble admettre, soit dans les noms qu'elle leur assigne, qu'on peut bien la soupçonner d'être purement idéale, & d'avoir assez peu d'analogie avec les usages des langues.

La raison, j'en conviens, autorise ce soupçon; mais elle exige un examen avant que de passer condamnation. L'expérience est la pierre de touche des systèmes, & c'est aux faits à proscrire ou à justifier les hypothèses.

§. I. *Système des PRÉSENS justifié par l'usage des langues.* Prenons donc la voie de l'analyse; & pour ne point nous charger de trop de matière, ne nous occupons d'abord que de la première des trois espèces générales de *tems*, des *présens*.

I. Il en est un qui est unanimement reconnu pour présent par tous les Grammairiens; *sum*, je suis, *laudo*, je loue, *miror*, j'admire, &c. Il a dans les langues qui l'admettent, tous les caractères d'un présent véritablement indéfini, dans le sens que j'ai donné à ce terme.

1°. On l'emploie comme présent actuel; ainsi quand je dis, par exemple, à quelqu'un, *je vous loue d'avoir fait cette action*, mon action de louer est exprimée comme coexistante avec l'acte de la parole.

2°. On l'emploie comme présent antérieur. Que l'on dise dans un récit, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois qu'il s'embarrasse*; « en tout » cela, où il n'y a que des *tems* présens, *je le rencontre* est dit pour *je le rencontrais*; *je demande* pour *je demandais*; *où il va* pour *où il alloit*; *je vois* pour *je vis*; & *qu'il s'embarrasse* pour *qu'il s'embarrassait*. » Regnier, *gramm. franç. in-12, pag. 343, in-4°. pag. 360.* En effet, dans cet exemple les verbes *je rencontre, je demande, je vois*, désignent mon action de rencontrer, de demander, de voir, comme coexistante dans le période antérieur indiqué par quelque autre circonstance du récit; & les verbes *il va, il s'embarrasse*, énoncent l'action d'aller & de s'embarrasser comme coexistante avec l'époque indiquée par les verbes précédens *je demande & je vois*, puisque ce que *je demandais*, c'est où *il alloit* dans l'instant même de ma demande, & ce que *je vis*, c'est qu'il *s'embarrassait* dans le moment même que *je le voyais*. Tous les verbes de cette phrase sont donc réellement employés comme des présens antérieurs, c'est-à-dire, comme exprimant la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque antérieure au moment de la parole.

3°. Le même *tems* s'emploie encore comme présent postérieur. *Je pars demain, je fais tantôt mes adieux*; c'est-à-dire, *je partirai demain, & je ferai tantôt mes adieux*: *je pars & je fais* énoncent mon action de partir & de faire, comme simultanée avec l'époque nettement désignée par les mots *demain &*

tantôt, qui ne peut être qu'une époque postérieure au moment où je parle.

4°. Enfin l'on trouve ce *tems* employé avec abstraction de toute époque, ou si l'on veut, avec une égale relation à toutes les époques possibles; c'est dans ce sens qu'il sert à l'expression des propositions d'éternelle vérité: *Dieu est juste, les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits*: c'est que ces vérités sont les mêmes dans tous les *tems*, qu'elles coexistent avec toutes les époques, & le verbe en conséquence, se met à un *tems* qui exprime la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, afin de pouvoir être rapporté à toutes ses époques.

Il en est de même des vérités morales qui contiennent en quelque sorte l'histoire de ce qui est arrivé, & la prédiction de ce qui doit arriver. Ainsi dans cette maxime de M. de la Rochefoucault (*pensée LV.*) *la haine pour les favoris n'est autre chose que l'amour de la faveur*, le verbe *est* exprime une simultanéité relative à une époque quelconque, & actuelle, & antérieure, & postérieure.

Le *tems* auquel on donne communément le nom de *présent*, est donc un présent indéfini, un *tems* qui n'étant nullement astreint à aucune époque, peut demeurer dans cette généralité, ou être rapporté indifféremment à toute époque déterminée, pourvu qu'on lui conserve toujours sa signification essentielle & inamissible, je veux dire, la simultanéité d'existence.

Les différens usages que nous venons de remarquer dans le présent indéfini, peuvent nous conduire à reconnoître les présens définis; & il ne doit point y en avoir d'autres que ceux pour lesquels le présent indéfini lui-même est employé, parce qu'exprimant essentiellement la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, s'il sort de cette généralité, ce n'est point pour ne plus signifier la simultanéité, mais c'est pour l'exprimer avec rapport à une époque déterminée. Or

II. Nous avons vu le présent indéfini employé pour le présent actuel, comme quand on dit, *je vous loue d'avoir fait cette action*; mais dans ce cas-là même, il n'y a aucun autre *tems* que l'on puisse substituer à *je loue*; & cette observation est commune à toutes les langues dont les verbes se conjuguent par *tems*.

La conséquence est facile à tirer: c'est qu'aucune langue ne reconnoît dans les verbes de présent actuel proprement dit, & que partout c'est le présent indéfini qui en fait la fonction. La raison en est simple: le présent indéfini ne se rapporte lui-même à aucune époque déterminée; ce sont les circonstances du discours qui déterminent celle à laquelle on doit le rapporter en chaque occasion; ici c'est à une époque antérieure; là, à une époque postérieure; ailleurs, à toutes les époques possibles. Si donc les circonstances du discours ne désignent aucune époque précise, le présent indéfini ne peut plus se rapporter alors qu'à l'instant qui sert essentiellement de dernier terme de comparaison à toutes les relations de *tems*, c'est-à-dire, à l'instant même de la parole: cet instant dans toutes les autres occurrences n'est que le terme éloigné de la relation; dans celle-ci, il en est le terme prochain & immédiat, puisqu'il est le seul.

III. Nous avons vu le présent indéfini employé comme présent antérieur, comme dans cette phrase, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois qu'il s'embarrasse*; & dans ces cas, nous trouvons d'autres *tems* que l'on peut substituer au présent indéfini; *je rencontrais* pour *je rencontre*, *je demandais* pour *je demande*, & *je vis* pour *je vois*, sont donc des présens antérieurs; *il alloit* pour *il va*, & *il s'embarrassait* pour *il s'embarrasse*, sont encore d'autres présens antérieurs. Ainsi nous voilà forcés à admettre deux sortes de présens antérieurs; l'un, dont on

trouve des exemples dans presque toutes les langues, *eram*, j'étois, *laudabam*, je louois, *mirabar*, j'admirerois; l'autre, qui n'est connu que dans quelques langues modernes de l'Europe, l'italien, l'espagnol & le françois, *je fus*, *je louai*, *j'admirai*.

1°. Voici sur la première espèce, comment s'explique le plus célèbre des grammairiens philosophes, en parlant des *tems* que j'appelle *définis*, & qu'il nomme *composés dans le sens*. « Le premier, dit-il, (*gramm. gén. part. II. ch. xiv. édit. de 1660, ch. xv. édit. de 1756*), est celui qui marque le passé avec rapport au présent, & on l'a nommé *prétérit imparfait*, parce qu'il ne marque pas la chose simplement & proprement comme faite, mais comme présente à l'égard d'une chose qui est déjà néanmoins passée. Ainsi quand je dis, *cum intravit, cenabam*, je soupois, lorsqu'il est entré, l'action de souper est bien passée au regard du *tems* auquel je parle, mais je la marque comme présente au regard de la chose dont je parle, qui est l'entrée d'un tel ».

De l'aveu même de cet auteur, ce *tems* qu'il nomme *prétérit*, marque donc la chose comme présente à l'égard d'une autre qui est déjà passée. Or quoique cette chose en soi doive être réputée passée à l'égard du *tems* où l'on parle, vu que ce n'est pas-là le point de vue indiqué par la forme du verbe dont il est question; il falloit conclure que cette forme *marque le présent avec rapport au passé*, plutôt que de dire au contraire qu'elle *marque le passé avec rapport au présent*. Cette inconséquence est dûe à l'habitude de donner à ce *tems*, sans examen & sur la foi des Grammairiens, le nom abusif de *prétérit*; on y trouve aisément une idée d'antériorité que l'on prend pour l'idée principale, & qui semble en effet fixer ce *tems* dans la classe des *prétérits*; on y aperçoit ensuite confusément une idée de simultanéité que l'on croit secondaire & modificative de la première: c'est une méprise, qui à parler exactement, renverse l'ordre des idées, & on le sent bien par l'embarras qui naît de ce désordre; mais que faire? Le préjugé prononce que le *tems* en question est *prétérit*; la raison réclame, on la laisse dire, mais on lui donne, pour ainsi dire, acte de son opposition, en donnant à ce prétendu *prétérit* le nom d'*imparfait*: dénomination qui caractérise moins l'idée qu'il faut prendre de ce *tems*, que la manière dont on l'a envisagé.

2°. Le préjugé paroît encore plus fort sur la seconde espèce de présent antérieur; mais dépouillons-nous de toute préoccupation, & jugeons de la véritable destination de ce *tems* par les usages des langues qui l'admettent, plutôt que par les dénominations hasardées & peu réfléchies des Grammairiens. Leur unanimité même déjà prise en défaut sur le prétendu *prétérit imparfait* & sur bien d'autres points, a encore ici des caractères d'incertitude qui la rendent justement suspecte de méprise. En s'accordant pour placer au rang des *prétérits* *je fus*, *je louai*, *j'admirai*, les uns veulent que ce prétendu *prétérit* soit *défini*, & les autres qu'il soit *indéfini* ou *aoriste*, termes qui avec un sens très-clair ne paroissent pas appliqués ici d'une manière trop précise. Laissons-les disputer sur ce qui les divise, & profitons de ce dont ils conviennent sur l'emploi de ce *tems*; ils sont à cet égard des témoins irrécusables de sa valeur usuelle. Or en le regardant comme un *prétérit*, tous les Grammairiens conviennent qu'il n'exprime que les choses passées dans une période de *tems* antérieur à celui dans lequel on parle.

Cet aveu combiné avec le principe fondamental de la notion des *tems*, suffit pour décider la question. Il faut considérer dans les *tems* 1°. une relation générale d'existence à un terme de comparaison, 2°. le terme même de comparaison. C'est en vertu de la relation générale d'existence qu'un *tems* est présent,

prétérit ou futur, selon qu'il exprime la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité d'existence; c'est par la manière d'envisager le terme, ou sous un point de vue général & indéfini, ou sous un point de vue spécial & déterminé, que ce *tems* est indéfini ou défini; & c'est par la position déterminée du terme, qu'un *tems* défini est actuel, antérieur ou postérieur, selon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole.

Or le *tems*, dont il s'agit, a pour terme de comparaison, non une époque instantanée, mais un période de *tems*: ce période, dit-on, doit être antérieur à celui dans lequel on parle; par conséquent c'est un *tems* qui est de la classe des *définis*, & entre ceux-ci il est de l'ordre des *tems* antérieurs. Il reste donc à déterminer l'espèce générale de rapport que ce *tems* exprime relativement à ce période antérieur; mais il est évident qu'il exprime la simultanéité d'existence, puisqu'il désigne la chose comme passée dans ce période, & non avant ce période; *JE LUS hier votre lettre*, c'est-à-dire que mon action de lire étoit simultanée avec le jour d'hier. Ce *tems* est donc en effet un présent antérieur.

On sent bien qu'il diffère assez du premier pour n'être pas confondu sous le même nom; c'est par le terme de comparaison qu'ils diffèrent, & c'est de là qu'il convient de tirer la différence de leurs dénominations. Je disois donc que *j'étois*, *je louois*, *j'admirois* sont au présent antérieur simple, & que *je fus*, *je louai*, *j'admirai* sont au présent antérieur périodique.

Je ne doute pas que plusieurs ne regardent comme un paradoxe, de placer parmi les présens, ce *tems* que l'on a toujours regardé comme un *prétérit*. Cette opinion peut néanmoins compter sur le suffrage d'un grand peuple, & trouver un fondement dans une langue plus ancienne que les nôtres. La langue allemande, qui n'a point de présent antérieur périodique, se sert du présent antérieur simple pour exprimer la même idée: *ich war* (*j'étois* ou *je fus*); c'est ainsi qu'on le trouve dans la conjugaison du verbe auxiliaire *seyn* (être), de la *grammaire allemande* de M. Gottsched par M. Quand (*édit. de Paris, 1754, ch. vij. pag. 41.*); & l'auteur prévoyant bien que cela peut surprendre, dit expressément dans une note, que l'imparfait exprime en même *tems* en allemand le *prétérit* & l'imparfait des françois. Il est aisé de s'en apercevoir dans la manière de parler des Allemands qui ne sont pas encore assez maîtres de notre langue: presque par-tout où nous employons le présent antérieur périodique, ils se servent du présent antérieur simple, & disent, par exemple, *je le trouvois hier en chemin*, *je lui demandois où il va*, *je voyois qu'il s'embarrasse*, au lieu de dire, *je le trouvais hier en chemin*, *je lui demandai où il alloit*, *je vis qu'il s'embarrassoit*: c'est le germanisme qui perce à-travers les mots françois, & qui dépose que nos verbes *je trouvai*, *je demandai*, *je vis* sont en effet de la même classe que, *je trouvois*, *je demandois*, *je voyois*. Les Allemands, nos voisins & nos contemporains, & peut-être nos peres ou nos freres, en fait de langage, ont mieux saisi l'idée caractéristique de notre présent antérieur périodique, l'idée de simultanéité, que ceux de nos méthodistes françois qui se sont attachés servilement à la *grammaire latine*, plutôt que de consulter l'usage, à qui seul appartient la législation grammaticale. La langue angloise est encore dans le même cas que l'allemande; *i had* (*j'avois* & *j'eus*); *i was* (*j'étois* & *je fus*). On peut voir la *grammaire françoise-angloise* de Mauger, pag. 69, 70; & la *grammaire angloise-françoise* de Festeau, pag. 42, 43. (*in-8. Bruxelles, 1693.*) Au reste je parle ici à ceux qui saisissent les preuves métaphysiques, qui les apprécient, & qui s'en contentent: ceux qui veulent des preuves de

fait, & dont la métaphysique n'est peut-être que plus sûre, trouveront plus loin ce qu'ils desireront; des témoignages, des analogies, des raisons de syntaxe, tout viendra par la suite à l'appui du système que l'on développe ici.

IV. Continuons & achevons de lutter contre les préjugés, en proposant encore un paradoxe. Nous avons vu le présent indéfini employé pour le présent postérieur, comme dans cette phrase, *je pars demain*; dans ce cas nous trouvons un autre *tems* que l'on peut substituer au présent indéfini, & ce ne peut être que le présent postérieur lui-même: *je partirai* est donc un présent postérieur. Les gens accoutumés à voir les choses sous un autre aspect & sous un autre nom, vont dire ce que m'a déjà dit un homme d'esprit, versé dans la connoissance de plusieurs langues, que je vais faire des présens de tous les *tems* du verbe. Il faudroit pour cela que je confondisse toutes les idées distinctives des *tems*, & j'ose me flatter que mes réflexions auront une meilleure issue.

Un présent postérieur doit exprimer la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément postérieure; & c'est précisément l'usage naturel du *tems* dont il s'agit ici. Écoutez encore l'auteur de la grammaire générale. « On auroit pu de même, » dit-il (*loc. cit.*), ajouter un quatrième *tems* composé, savoir celui qui eût marqué l'avenir avec rapport au présent... néanmoins dans l'usage on l'a confondu... & en latin même on se sert pour cela de futur simple: *cum cœnabo, inurabis* (vous entrerez quand je souperai); par où je marque mon souper comme futur en soi, mais comme présent à l'égard de votre entrée».

On retrouve encore ici le même défaut que j'ai déjà relevé à l'occasion du présent antérieur simple: l'auteur dit que le *tems* dont il parle, eût marqué l'avenir avec rapport au présent; & il prouve lui-même qu'il falloit dire qu'il eût marqué le présent avec rapport à l'avenir, puisque, de son aveu, *cœnabo*, dans la phrase qu'il allègue, marque mon souper comme présent à l'égard de votre entrée, qui en soi est à venir. *Cœnabo* (je souperai) est donc un présent postérieur.

Non, dit M. Lancelot; le présent postérieur n'existe point; c'est le futur simple qui en fait l'office dans l'occurrence. Si je prenois l'inverse de la thèse, & que je dise que le futur n'existe point, mais que le présent postérieur en fait les fonctions; je crois qu'il seroit difficile de décider d'une manière raisonnable entre les deux assertions: mais sans recourir à un faux-fuyant qui n'éclairciroit rien, qu'on me dise seulement pourquoi on ne tient aucun compte dans la conjugaison du verbe des *tems* très-réels *cœnaturus sum, cœnaturus eram, cœnaturus ero*, qui sont évidemment des futurs? Or s'il existe d'autres futurs que *cœnabo*, pourquoi refuseroit-on à *cœnabo* la dénomination de présent postérieur, puisqu'il en fait réellement les fonctions.

Ceux qui auront lu l'article FUTUR, m'objecteront que je suis en contradiction avec moi-même, puisque j'y regarde comme futur le même *tems* que je nomme ici présent postérieur. J'avoue la contradiction de la doctrine que j'expose ici, avec l'article en question: mais il contient déjà le germe qui se développe aujourd'hui. Ce germe, contrairement alors par la concurrence des idées de mon collègue, n'a ni pu ni dû se développer avec toute l'aissance que donne une liberté entière: & l'on ne doit regarder comme à moi, dans cet article, que ce qui peut faire partie de mon système; je désavoue le reste, ou je le retracte.

§. 2. *Système des PRÉTÉRITS justifié par les usages des langues.* Comme nous avons reconnu quatre pré-

fens dans notre langue, quoiqu'on n'en trouve que trois dans la plupart des autres; nous allons y reconnoître pareillement quatre prétérêts, tandis que les autres langues n'en admettent au plus que trois.

I. Le premier, *fui* (j'ai été), *laudavi* (j'ai loué), *miratus sum* (j'ai admiré), &c. généralement reconnu pour prétérêt, & décoré par tous les grammairiens du nom de *prétérêt-parfait*, a tous les caractères exigibles d'un prétérêt indéfini: & quoiqu'en effet on ne l'emploie pas à autant d'usages différens que le présent indéfini, il en a cependant assez pour prouver qu'il renferme fondamentalement l'abstraction de toute époque, ce qui est l'essence des *tems* indéfinis.

1°. On fait usage de ce prétérêt pour désigner le prétérêt actuel. *J'AI LU l'excellent livre des Tropes*, c'est-à-dire, *mon action de lire ce livre est antérieure au moment même où je parle*. Il y a plus; aucune langue n'a établi dans ses verbes un prétérêt actuel proprement dit; c'est le prétérêt indéfini qui en fait les fonctions, & c'est par la même raison qui fait que le présent indéfini tient lieu de présent actuel, raison, par conséquent, que je ne dois plus répéter.

2°. On emploie fréquemment le prétérêt indéfini pour le prétérêt postérieur. *J'AI FINI dans un moment; si vous AVEZ RELU cet ouvrage demain, vous m'en direz votre avis*: dans le premier exemple, *j'ai fini*, énonce l'action de finir comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *dans un moment*, qui est nécessairement une époque postérieure; c'est comme si l'on disoit, *J'AURAI FINI dans un moment*, ou *dans un moment je pourrai dire*, *J'AI FINI*: dans le second exemple, *vous avez relu*, présente l'action de relire comme antérieure à l'époque postérieure indiquée par le mot *demain*, & c'est comme si l'on disoit, *lorsque VOUS AUREZ RELU demain cet ouvrage, vous m'en direz votre avis*, ou *lorsque demain vous pourrez dire que VOUS AVEZ RELU*, &c.

3°. Le prétérêt indéfini est quelquefois employé pour le prétérêt antérieur. Que je dise dans un récit: *sur les accusations vagues & contradictoires qu'on alléguoit contre lui, je prends sa défense avec feu & avec succès: à peine AI-JE PARLÉ, qu'un bruit sourd s'éleve de toutes parts*, &c. Dans cet exemple, *ai-je parlé* énonce mon action de parler comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *un bruit sourd s'éleve*: mais le présent indéfini *s'éleve* est mis ici pour le présent antérieur périodique *s'éleva*; & par conséquent l'époque est réellement antérieure à l'acte de la parole. *Ai-je parlé* est donc employé pour *avois-je parlé*, & il énonce en effet l'antériorité de mon action de parler à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment actuel de la parole.

4°. Le prétérêt indéfini n'est jamais employé dans le sens totalement indéfini, comme le présent: c'est que les propositions d'éternelle vérité, essentiellement présentes à l'égard de toutes les époques, ne sont ni ne peuvent être antérieures ni postérieures à aucune: & les propositions d'une vérité contingente ont nécessairement des rapports différens aux diverses époques; rapport de la simultanéité pour l'une, d'antériorité pour l'autre, de postériorité pour une troisième.

II. Le second de nos prétérêts, est le prétérêt antérieur simple, *fueram* (j'avois été), *laudaveram* (j'avois loué), *miratus fueram* (j'avois admiré). Les grammairiens ont donné à ce *tems* le nom de *prétérêt-plusque parfait*, parce qu'ayant nommé *parfait* le prétérêt indéfini, dont le caractère est d'exprimer l'antériorité d'existence, ils ont cru devoir ajouter quelque chose à cette qualification, pour désigner un *tems* qui exprime l'antériorité d'existence & l'antériorité d'époque.

Mais qu'il me soit permis de remarquer que la dé-

nomination de *plusque parfait* a tous les vices les plus propres à la faire proscrire. 1°. Elle implique contradiction, parce qu'elle suppose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait. 2°. Elle emporte encore une autre supposition également fautive, savoir qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la simultanéité & la postériorité. 3°. Ces considérations donnent lieu de croire que les noms des *prétérits parfaits* & *plusque parfaits* n'ont été introduits, que pour les distinguer du prétendu *prétérit imparfait*; mais comme il a été remarqué plus haut que cette dénomination ne peut servir qu'à désigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs, il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plusque-parfait* qui ont le même fondement.

Quoi qu'il en soit, ce second *prétérit* exprime en effet l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole; ainsi quand je dis *cœnaveram cum intravit*, (j'avois soupé lorsqu'il est entré); *cœnaveram*, (j'avois soupé), exprime l'antériorité de mon souper à l'égard de l'époque désignée par *intravit*, (il est entré); & cette époque est elle-même antérieure au *tems* où je le dis: *cœnaveram* est donc véritablement un *prétérit antérieur simple*, ou relatif à une simple époque.

III. En françois, en italien, & en espagnol, on trouve encore un *prétérit antérieur périodique*, qui est propre à ces langues, & qui diffère du précédent par le terme de comparaison, comme le présent antérieur périodique diffère du présent antérieur simple; *j'eus été*, *j'eus loué*, *j'eus admiré*, sont des *prétérits antérieurs périodiques*; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner toutes les idées partielles désignées par ces formes des verbes *être*, *louer*, *admirer*, &c.

Quand je dis, par exemple, *j'eus soupé hier avant qu'il entrât*: il est évident 1°. que j'indique l'antériorité de mon souper, à l'égard de l'entrée dont il est question; 2°. que cette entrée est elle-même antérieure au *tems* où je parle, puisqu'elle est annoncée comme simultanée avec le jour d'hier; 3°. enfin il est certain que l'on ne peut dire *j'eus soupé*, que pour marquer l'antériorité du souper à l'égard d'une époque prise dans un période antérieur à celui où l'on parle: il est donc constant que tout verbe, sous cette forme, est au *prétérit antérieur périodique*.

IV. Enfin nous avons un *prétérit postérieur*, qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque postérieure au *tems* où l'on parle; comme *furo*, (j'aurai été), *laudavero*, (j'aurai loué), *miratus ero*, (j'aurai admiré).

« Le troisième *tems* composé, dit encore l'auteur » de la grammaire générale (*loc. cit.*) est celui qui » marque l'avenir avec rapport au passé, savoir le » *futur parfait*, comme *cœnavero* (j'aurai soupé); » par où je marque mon action de souper comme » future en soi, & comme passée au regard d'une » autre chose à venir qui la doit suivre; comme » *quand j'aurai soupé il entrera*: cela veut dire que » mon souper qui n'est pas encore venu, fera passé » lorsque son entrée, qui n'est pas encore venue, » fera présente ».

La prévention pour les noms reçus fait toujours illusion à cet auteur; il est persuadé que le *tems* dont il parle est un futur, parce que tous les grammairiens s'accordent à lui donner ce nom: c'est pour cela qu'il dit que ce *tems* marque l'avenir avec rapport au passé: au-lieu qu'il fuit de l'exemple même de la grammaire générale, qu'il marque le passé avec rapport à l'avenir. Quelle est en effet l'intention de celui qui dit, *quand j'aurai soupé il entrera*? c'est évidemment de fi-

xer le rapport du *tems* de son souper, au *tems* de l'entrée de celui dont il parle; cette entrée est l'époque de comparaison, & le souper est annoncé comme antérieur à cette époque; c'est l'unique destination de la forme que le verbe prend en cette occurrence, & par conséquent cette forme marque réellement l'antériorité à l'égard d'une époque postérieure au *tems* de la parole; ou, pour me servir des termes de M. Lancelot, mais d'une manière conséquente à l'observation, elle marque le passé avec rapport à l'avenir.

Une autre erreur de cet écrivain célèbre, est de croire que *cœnavero*, (j'aurai soupé), marque mon action de souper comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre. *Cœnavero*, & tous les *tems* pareils des autres verbes, n'expriment absolument que le second de ces deux rapports, & loin d'exprimer le premier, il ne le suppose pas même. En voici la preuve dans un raisonnement d'un auteur qu'on n'accusera pas de mal écrire, ou de ne pas sentir la force des termes de notre langue; c'est M. Pluche.

« Si le tombeau, dit-il (spectacle de la nature, » *disc. prél. du tom. VIII. pag. 8 & 9.*), est pour » lui (l'homme) la fin de tout; le genre humain se » divise en deux parties, dont l'une se livre impunément au crime, l'autre s'attache sans fruit à la vertu... les voluptueux & les fourbes... seront ainsi » les seules têtes bien montées, & le Créateur, qui » a mis tant d'ordre dans le monde corporel, n'AURA » ÉTABLI ni règle ni justice dans la nature intelligente, même après lui avoir inspiré une très-haute » idée de la règle & de la justice ».

Dès le commencement de ce discours, on trouve une époque postérieure, fixée par un fait hypothétique; si le tombeau est pour l'homme la fin de tout, c'est-à-dire, en termes clairement relatifs à l'avenir, si le tombeau doit être pour l'homme la fin de tout: quand on ajoute ensuite que le Créateur n'AURA ÉTABLI ni règle ni justice, on veut simplement désigner l'antériorité de cet établissement à l'égard de l'époque hypothétique, & il est constant qu'il ne s'agit point ici de rien statuer sur les actes futurs du Créateur; mais qu'il est question de conclure, d'après ses actes passés, contre les suppositions absurdes qui tendent à anéantir l'idée de la providence. Le verbe *aura établi*, n'exprime donc en soi aucune futurition, & l'on auroit même pu dire, *le Créateur n'a établi ni règle ni justice*; ce qui exclut entièrement & incontestablement l'idée d'avenir; mais on a préféré avec raison le *prétérit postérieur*, parce qu'il étoit essentiel de rendre sensible la liaison de cette conséquence, avec l'hypothèse de la destruction totale de l'homme, que l'on suppose future; & que rien ne convient mieux pour cela, que le *prétérit postérieur*, qui exprime essentiellement relation à une époque postérieure.

§. 3. *Système des FUTURS, justifié par les usages des langues.* L'idée de simultanéité, celle d'antériorité, & celle de postériorité, se combinent également avec l'idée du terme de comparaison: de-là autant de formes usuelles pour l'expression des futurs, qu'il y en a de généralement reçues pour la distinction des présents & pour celle des *prétérits*. Nous devons donc trouver un futur indéfini, un futur antérieur, & un futur postérieur.

I. Le futur indéfini doit exprimer la postériorité d'existence avec abstraction de toute époque de comparaison; & c'est précisément le caractère des *tems* latins & françois, *futurus sum*, (je dois être); *laudaturus sum*, (je dois louer); *miraturus sum*, (je dois admirer); &c.

Par exemple dans cette phrase, *tout homme DOIT mourir*, qui est l'expression d'une vérité morale, confirmée par l'expérience de tous les *tems*, ces mots *doit mourir*, expriment la postériorité de la mort,

avec abstraction de toute époque, & dès-là avec relation à toutes les époques; & c'est comme si l'on disoit, *tous les hommes nos prédécesseurs DEVOIENT MOURIR, ceux d'aujourd'hui DOIVENT MOURIR, & ceux qui nous succéderont DEVRONT MOURIR*: ces mots *doit mourir*, constituent donc ici un vrai futur indéfini.

Ce futur indéfini sert exclusivement à l'expression du futur actuel, de la même manière, & pour la même raison que le présent & le prétérit actuels n'ont point d'autres formes que celle du présent & du prétérit indéfini: ainsi quand je dis, par exemple, *je redoute le jugement que le public DOIT PORTER de cet ouvrage*; ces mots, *doit porter*, marquent évidemment la postériorité de l'action de juger, à l'égard du *tems* même où je parle, & font par conséquent ici l'office d'un futur actuel: c'est comme si je disois simplement, *je redoute le jugement à venir du public sur cet ouvrage*.

On trouve quelquefois la même forme employée dans le sens d'un futur postérieur; par exemple dans cette phrase: *si je DOIS jamais SUBIR un nouvel examen, je m'y préparerai avec soin*; ces mots *je dois subir*, désignent clairement la postériorité de l'action de *subir* à l'égard d'une époque postérieure elle-même au *tems* où je parle, & indiquée par le mot *jamais*; ces mots font donc ici l'office de futur postérieur, & c'est comme si je disois *'s'il est jamais un tems où je DEVRAI SUBIR, &c.*

II. Le futur antérieur doit exprimer la postériorité à l'égard d'une époque antérieure à l'acte de la parole; c'est ce qu'il est aisé de reconnoître dans *futurus eram*, (je devois être); *laudaturus eram*, (je devois louer); *miraturus eram*, (je devois admirer); &c.

Ainsi quand on dit, *je DEVOIS hier SOUPER avec vous, l'arrivée de mon frere m'en empêcha*; ces mots, *je devois souper*, expriment la postériorité de mon *souper* à l'égard du commencement du jour d'*hier*, qui est une époque antérieure au *tems* où je parle; *je devois souper* est donc un futur antérieur.

III. Le futur postérieur doit marquer la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole; & il est facile de remarquer cette combinaison d'idées dans *futurus ero*, (je devrai être); *laudaturus ero*, (je devrai louer); *miraturus ero*, (je devrai admirer); &c.

Ainsi quand je dis, *lorsque je DEVRAI SUBIR un examen, je m'y préparerai avec soin*; il est évident que mon action de *subir l'examen*, est désignée ici comme postérieure à un *tems* à venir désigné par *lorsque*: *je devrai subir* est donc en effet un futur postérieur, puisqu'il exprime la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole.

ART. III. Conformité du système des TEMS avec les analogies des langues. Qu'il me soit permis de retourner en quelques sorte sur mes pas, pour confirmer, par des observations générales, l'économie du système des *tems*, dont je viens de faire l'exposition. Mes premières remarques tomberont sur l'analogie de la formation des *tems*, & dans une même langue, & dans des langues différentes; des analogies adoptées avec une certaine unanimité, doivent avoir un fondement dans la raison même, parce que, comme dit Varron (*de ling. lat. VIII. iij.*), *qui in loquendo consuetudinem, quâ oportet uti, sequitur, non sine ea ratione*. Il semble même que ce savant romain n'ait mis aucune différence entre ce qui est analogique, & ce qui est fondé en raison, puis qu'un peu plus haut, il emploie indifféremment les mots *ratio* & *analogia*. *Sed hi qui in loquendo*, dit-il, (*Ibid. 1.*) *partim sequi jubent nos consuetudinem, partim rationem, non tam discrepant; quod consuetudo & analogia conjunctiones sunt inter se quam hi credunt*.

Le grammairien philosophe, car il mérite ce titre,

ne portoit ce jugement de l'analogie, qu'après l'avoir examinée & approfondie: il y avoit entrevu le fondement de la division des *tems*, tel que je l'ai proposée, & il s'en explique d'une manière si positive & si précise, que je suis extrêmement surpris que personne n'ait songé à faire usage d'une idée qui ne peut que répandre beaucoup de jour sur la génération des *tems* dans toutes les langues. Voici ses paroles, & elles sont remarquables (*Ibid. 56.*). *Similiter errant qui dicunt ex utraque parte verba omnia commutare syllabas oportere; ut in his, pingo, pingam, pupugi; tundo, tundam, tutudi: dissimilia enim conferunt, verba infecta tùm perfectis. Quòd si imperfecta modo conferrent, omnia verbi principia incommutabilia viderentur; ut in his pungebam, pingo, pingam: & contra ex utraque parte commutabilia, si perfecta ponerent; ut pupugeram, pupugi, pupugero.*

On voit que Varron distingue ici bien nettement les trois *tems* que je comprends sous le nom général de *présens*, des trois que je désigne par la dénomination commune de *prétérits*; qu'il annonce une analogie commune aux trois *tems* de chaque espèce, mais différente d'une espèce à l'autre; enfin qu'il distingue ces deux espèces par des noms différens, donnant aux *tems* de la première le nom d'imparfaits, *imperfecta*; & à ceux de la seconde le nom de parfaits, *perfecta*.

Cen'est pas par le choix des dénominations que je voudrois juger de la philosophie de cet auteur: avec de l'érudition, de l'esprit, de la sagacité même, il n'avoit pas assez de métaphysique pour débrouiller la complication des idées élémentaires, si je puis parler ainsi, qui constituent le sens total des formes uluelles du verbe; ce n'étoit pas le ton de son siècle; mais il étoit observateur attentif, intelligent, patient, scrupuleux même; & c'est peut-être le meilleur fond sur lequel puisse porter la saine philosophie. Justifions celle de Varron par le développement du principe qu'il vient de nous présenter.

Remarquons d'abord que dans la plupart des langues, il y a des *tems* simples & des *tems* composés.

Les *tems* simples, sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot, & qui entés tous sur une même racine fondamentale, différent entr'eux par les inflexions & les terminaisons propres à chacun.

Je dis *inflexions* & *terminaisons*; & j'entends par le premier de ces termes, les changemens qui se font dans le corps même du mot avant la dernière syllabe; & par le second, les changemens de la dernière ou des dernières syllabes. Voyez INFLEXION. *Pung-o* & *pung-am* ne différent que par les terminaisons, & il en est de même de *pupuger-o* & *pupuger-am*: au contraire, *pungo* & *pupugero* ne différent que par des inflexions, de même que *pungam* & *pupugeram*, puisqu'ils ont des racines & des terminaisons communes: enfin, *pungam* & *pupugero* différent & par les inflexions, & par les terminaisons.

Les *TEMs* composés, sont ceux qui résultent de plusieurs mots, dont l'un est un *tems* simple du verbe même, & le reste est emprunté de quelque verbe auxiliaire.

On entend par verbe *auxiliaire*, un verbe dont les *tems* servent à former ceux des autres verbes; & l'on peut en distinguer deux espèces, le naturel & l'usuel.

Le verbe *auxiliaire naturel*, est celui qui exprime spécialement & essentiellement l'existence, & que l'on connoît ordinairement sous le nom de verbe substantif; *sum* en latin, *je suis* en françois, *io sono* en italien, *yo s'oy* en espagnol, *ich bin* en allemand, *ειμι* en grec. Je dis que ce verbe est *auxiliaire naturel*, parce qu'exprimant essentiellement l'existence, il paroît plus naturel d'en employer les *tems*, que ceux de tout autre verbe, pour marquer les différens rap-

ports d'existence qui caractérisent les *tems* de tous les verbes.

Le verbe auxiliaire *usuel*, est celui qui a une signification originelle, toute autre que celle de l'existence, & dont l'usage le dépouille entièrement, quand il sert à la formation des *tems* d'un autre verbe, pour ne lui laisser que celle qui convient aux rapports d'existence qu'il est alors chargé de caractériser. Tels sont, par exemple, en françois, les verbes *avoir* & *devoir*, quand on dit, *j'ai loué*, *je devois sortir*; ces verbes perdent alors leur signification originelle; *avoir* ne signifie plus possession, mais antériorité; *devoir* ne marque plus obligation, mais postériorité. Je dis que ces verbes sont auxiliaires usuels, parce que leur signification primitive ne les ayant pas destinés à cette espèce de service, ils n'ont pû y être assujet-

tis que par l'autorité de l'usage, *quem penes arbitrium est & jus & norma loquendi*. Hor. art. poet. 72.

Les langues modernes de l'Europe sont bien plus d'usage des verbes auxiliaires que les langues anciennes; mais les unes & les autres sont également guidées par le même esprit d'analogie.

§. I. Analogies des TEMS dans quelques langues modernes de l'Europe. Commençons par reconnoître cet esprit d'analogie dans les trois langues modernes que nous avons déjà comparées, la françoise, l'italienne & l'espagnole.

1°. On trouve dans ces trois langues les mêmes *tems* simples; & dans l'une, comme dans l'autre, il n'y a de simples, que ceux que je regarde comme des présens.

PRÉSENT, { indéfini.
antérieur simple.
antérieur périodique.
postérieur.

franç.	ital.	espagn.
<i>je loue.</i>	<i>lodo.</i>	<i>alabo.</i>
<i>je louois.</i>	<i>lodava.</i>	<i>alabava.</i>
<i>je louai.</i>	<i>lodai.</i>	<i>alabé.</i>
<i>je louerai.</i>	<i>lodéro.</i>	<i>alabaré.</i>

2°. Tous les *tems* où nous avons reconnu pour caractère fondamental & commun, l'idée d'antériorité, & dont, en conséquence, j'ai formé la classe des *prétérits*, sont composés dans les trois langues; dans toutes trois, c'est communément le verbe qui signifie

originellement *possession*, quelquefois celui qui exprime fondamentalement l'existence, qui est employé comme auxiliaire des *prétérits*, & toujours avec le *supin* ou le *participe passif* du verbe conjugué.

PRÉTÉRIT, { indéfini.
antérieur simple.
antérieur périodique.
postérieur.

franç.	ital.	espag.
<i>j'ai</i>	<i>hò</i>	<i>hé</i>
<i>j'avois</i>	<i>havévo</i>	<i>avia</i>
<i>j'eus</i>	<i>hèbbi</i>	<i>uve</i>
<i>j'aurai</i>	<i>havero</i>	<i>uviere</i>

3°. Les *futurs* ont encore leur analogie distinctive dans les trois langues, quoiqu'il y ait quelque différence de l'une à l'autre. Nous nous servons en françois de l'auxiliaire *devoir*, avec le présent de l'infinitif du verbe que l'on conjugue. Les Espagnols emploient le verbe *aver* (avoir), suivi de la préposition *de* & de l'infinitif du verbe principal; tout elliptique qui semble exiger que l'on sous-entende le nom & *hado* (la destination), ou quelqu'autre semblable. Les Italiens ont adopté le tour françois & plusieurs

autres: Castelvetro, dans ses notes sur le *bembe* (*édits de Naples 1714, in-4°. p. 220.*) cite, comme expressions synonymes, *debbo amare*, (je dois aimer), *ho ad amare*, (j'ai à aimer), *ho da amare*, (j'ai d'aimer), *sono per amare*, (je suis pour aimer); je crois cependant qu'il y a quelque différence, parce que les langues n'admettent ni mots, ni phrases synonymes, & apparemment le tour italien semblable au nôtre est le seul qui y corresponde exactement.

FUTUR, { indéfini.
antérieur.
postérieur.

franç.	ital.	espag.
<i>je dois</i>	<i>devo</i>	<i>he</i>
<i>je devois</i>	<i>dovevo</i>	<i>avia</i>
<i>je devrai</i>	<i>dovero</i>	<i>uviere</i>

§. 2. Analogies des TEMS dans la langue latine. La langue latine, dont le génie paroît d'ailleurs si différent de celui des trois langues modernes, nous conduit encore aux mêmes conclusions par ses analogies propres; & l'on peut même dire, qu'elle ajoute quelque chose de plus en faveur de mon système des *tems*.

I. Chacune des trois espèces y est caractérisée par des analogies particulières, qui sont communes à chacun des *tems* compris dans la même espèce.

1°. Tous ceux dont l'idée caractéristique commune est la simultanéité, & que je comprends, pour cette raison, sous le nom de *présens*, sont simples en latin, tant à la voix active, qu'à la voix passive; & ils ont tous une racine immédiate commune.

PRÉSENT, { indéfini.
antérieur.
postérieur.

actif.	passif.
<i>laudo.</i>	<i>laudor.</i>
<i>laudabam.</i>	<i>laudabar.</i>
<i>laudabo.</i>	<i>laudabor.</i>

2°. Tous les *tems* que je nomme *prétérits*, parce que l'idée fondamentale qui leur est commune, est celle d'antériorité, sont encore simples à la voix active; mais le changement d'inflexions à la racine commune, leur donne une racine immédiate toute différente, & qui caractérise leur analogie propre: d'ailleurs, les *tems* correspondans de la voix passive sont tous composés de l'auxiliaire naturel & du *prétérit* du *participe passif*.

PRÉTÉRIT, { indéfini.
antérieur.
postérieur.

actif.	passif.
<i>laudavi.</i>	<i>sum</i> ou <i>fui.</i>
<i>laudaveram.</i>	<i>eram</i> ou <i>fusram.</i>
<i>laudavero.</i>	<i>ero</i> ou <i>fuero.</i>

3°. Enfin, tous les *tems* que je nomme *futurs*, à cause de l'idée de postériorité qui les caractérise, sont composés en latin du verbe auxiliaire naturel &

du futur du *participe actif*, pour la voix active; ou du futur du *participe passif*, pour la voix passive.

FUTUR, { indéfini.
antérieur.
postérieur.

laudatus
a um

actif.
sum.
eram.
ero.

passif.
sum.
eram.
ero.

II. Nous trouvons dans les verbes de la même langue une autre espèce d'analogie, qui semble entrer encore plus spécialement dans les vues de mon système: voici en quoi elle consiste.

Les présens & les prétérêts actifs sont également simples, & ont par conséquent une racine commune, qui est comme le type de la signification propre à chaque verbe: cette racine passe ensuite par différentes métamorphoses, au moyen des additions que l'on y fait, pour ajouter à l'idée propre du verbe les idées accessoires communes à tous les verbes: ainsi *laud* est la racine commune de tous les *tems* simples du verbe *laudare* (louer); c'en est le fondement immuable, sur lequel on pose ensuite tous les divers

caractères des idées accessoires communes à tous les verbes.

Ces additions se font de manière, que les différences de verbe à verbe caractérisent les différentes conjugaisons, mais que les analogies générales se retrouvent par-tout.

Ainsi *o* ajouté simplement à la racine commune, est le caractère du présent indéfini qui est le premier de tous: cette racine subissant ensuite l'inflexion qui convient à chaque conjugaison, prend un *b* pour désigner les présens définis, qui diffèrent entr'eux par des terminaisons qui dénotent, ou l'antériorité ou la postériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. post.
1.	<i>laud-o.</i>	<i>lauda-b-am.</i>	<i>lauda-b-o.</i>
2.	<i>doce-o.</i>	<i>doce-b-am.</i>	<i>doce-b-o.</i>
3.	<i>reg-o.</i>	<i>rege-b-am.</i>	<i>rege-b-o, anciennement</i>
4.	<i>expedi-o.</i>	<i>expedi-b-am.</i>	<i>expedi-b-o, anciennement.</i>

Au reste il ne faut point être surpris de trouver ici *regebo* pour *regam*, ni *expedibo* pour *expediam*; on en trouve des exemples dans les auteurs anciens, & il est vraisemblable que l'analogie avoit d'abord introduit *expedi-b-o*, comme *expedi-b-am*. Voyez la méthode latine de P. R. remarque sur les verbes, ch. ij. art. 1 des TEMS.

La terminaison *i* ajoutée à la racine commune modifiée par l'inflexion qui convient en propre à chaque verbe, caractérise le premier des prétérêts, le prétérêt indéfini. Cette terminaison est remplacée par l'inflexion *er* dans les prétérêts définis, qui sont distingués l'un de l'autre par des terminaisons qui dénotent ou l'antériorité ou la postériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. post.
1.	<i>laudav-i.</i>	<i>laudav-er-am.</i>	<i>laudav-er-o.</i>
2.	<i>docu-i.</i>	<i>docu-er-am.</i>	<i>docu-er-o.</i>
3.	<i>rex-i.</i>	<i>rex-er-am.</i>	<i>rex-er-o.</i>
4.	<i>expediv-i.</i>	<i>expediv-er-am.</i>	<i>expediv-er-o.</i>

Il résulte de tout ce qui vient d'être remarqué, 1°. Qu'en retranchant la terminaison du présent indéfini, il reste la racine commune des présens définis; & qu'en retranchant la terminaison du prétérêt indéfini, il reste pareillement une racine commune aux prétérêts définis.

2°. Que les deux *tems* que je nomme *présens définis* ont une inflexion commune *b*, qui leur est exclusivement propre, & qui indique dans ces deux *tems* une idée commune, laquelle est évidemment la simultanéité relative à une époque déterminée.

3°. Qu'il en est de même de l'inflexion *er*, commune aux deux *tems* que j'appelle *préterêts définis*; qu'elle indique dans ces deux *tems* une idée commune, qui est l'antériorité relative à une époque déterminée.

4°. Que ces conclusions sont fondées sur ce que ces inflexions caractéristiques modifient, ou la racine qui naît du présent indéfini, ou celle qui vient du prétérêt défini, après en avoir retranché simplement la terminaison.

5°. Que l'antériorité ou la postériorité de l'époque étant la dernière des idées élémentaires renfermées dans la signification des *tems* définis, elle y est indiquée par la terminaison même; que l'antériorité, soit des présens, soit des prétérêts, y est désignée par *am*, *lauda-b-am*, *laudav-er-am*; & que la postériorité y est indiquée par *o*, *lauda-b-o*, *laudav-er-o*.

L'espèce de parallélisme que j'établis ici entre les présens & les prétérêts, que je dis également indéfinis ou définis, antérieurs ou postérieurs, se confirme encore par un autre usage qui est une espèce d'anomalie: c'est que *novi*, *memini*, & autres pareils, servent également au présent & au prétérêt indéfini; *no-*

veram, *memineram*, pour le présent & le prétérêt antérieur; *novero*, *meminero*, pour le présent & le prétérêt postérieur. Rien ne prouve mieux, ce me semble, l'analogie commune que j'ai indiquée entre ces *tems*, & la destination que j'y ai établie: il en résulte effectivement, que le présent est au prétérêt, précisément comme ce qu'on appelle *imparfait* est au *tems* que l'on nomme *plusqueparfait*; & comme celui que l'on nomme ordinairement *futur*, est à celui que les anciens appelloient *futur du subjonctif*, & que la *Grammaire générale* nomme *futur parfait*: or le *plusqueparfait* & le *futur parfait* sont évidemment des espèces de *préterêts*; donc l'*imparfait* & le prétendu *futur* sont en effet des espèces de *présens*, comme je l'ai avancé.

III. La langue latine est dans l'usage de n'employer dans les conjugaisons que l'auxiliaire naturel, ce qui donne aussi le développement naturel des idées élémentaires de chacun des *tems* composés. Examinons d'abord les futurs du verbe actif;

Futur indéfini, *laudaturus, a, um, sum*;
Futur antérieur, *laudaturus, a, um, eram*;
Futur postérieur, *laudaturus, a, um, ero*.

On voit que le futur du participe est commun à ces trois *tems*; ce qui annonce une idée commune aux trois. Mais *laudaturus, a, um* est adjectif, & comme on le fait, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas avec le sujet du verbe; c'est qu'il en exprime le rapport à l'action qui constitue la signification propre du verbe.

On voit d'autre part les présens du verbe auxiliaire, servir à la distinction de ces trois *tems*. Le présent indéfini, *sum*, fait envisager la futurition exprimée

mée par le participe, dans le sens indéfini & sans rapport à aucune époque déterminée; ce qui, dans l'occurrence, la fait rapporter à une époque actuelle; *laudaturus nunc sum*.

Le présent antérieur, *eram*, fait rapporter la futurition du participe à une époque déterminément antérieure, d'où cette futurition pouvoit être envisagée comme actuelle: *laudaturus eram*, c'est-à-dire, *poteram tunc dicere*, *laudaturus nunc sum*.

C'est à proportion la même chose du présent postérieur, *ero*; il rapporte la futurition du participe à une époque déterminément postérieure, d'où elle pourra être envisagée comme actuelle: *laudaturus ero*, c'est-à-dire, *potero tunc dicere*, *laudaturus nunc sum*.

C'est pour les préterits la même analyse & la même décomposition; on le voit sensiblement dans ceux des verbes déponents:

Préterit indéfini, *precatus sum*;
Préterit antérieur, *precatus eram*;
Préterit postérieur, *precatus ero*.

Le préterit du participe, commun aux trois *tems*, & assujéti à s'accorder en genre, en nombre, & en cas avec le sujet, exprime l'état par rapport à l'action qui fait la signification propre du verbe, état d'antériorité qui devient dès-lors le caractère commun des trois *tems*.

Les trois présens du verbe auxiliaire sont pareillement relatifs aux différens aspects de l'époque. *Precatus sum* doit quelquefois être pris dans le sens indéfini; d'autres fois dans le sens actuel, *precatus nunc sum*. *Precatus eram*, c'est-à-dire, *tunc poteram dicere*, *precatus nunc sum*. Et *precatus ero*, c'est *tunc potero dicere*, *precatus nunc sum*.

Quoique les présens soient simples dans tous les verbes latins, cependant l'analyse précédente des futurs & des préterits nous indique comment on peut décomposer & interpréter les présens.

Precor, c'est-à-dire, *sum precans*, ou *nunc sum precans*.

Precabar, c'est-à-dire, *eram precans*, ou *tunc poteram dicere*, *nunc sum precans*.

Precabor, c'est-à-dire, *ero precans*, ou *tunc potero dicere*, *nunc sum precans*.

On voit donc encore ici l'idée de simultanéité commune à ces trois *tems*, & désignée par le présent du participe; cette idée est ensuite modifiée par les divers aspects de l'époque, lesquels sont désignés par les divers présens du verbe auxiliaire.

Toutes les especes d'analogies, prises dans diverses langues, ramènent donc constamment les *tems* du verbe à la même classification qui a été indiquée par le développement métaphysique des idées comprises dans la signification de ces formes. Ceux qui connoissent, dans l'étude des langues, le prix de l'analogie, sentent toute la force que donne à mon système cette heureuse concordance de l'analogie avec la métaphysique, & avoueront aisément que c'étoit à juste titre que Varron confondoit l'analogie & la raison.

Seroit-ce en effet le hasard qui reproduiroit si constamment & qui assortiroit si heureusement des analogies si précises & si marquées, dans des langues d'ailleurs très-différentes? Il est bien plus raisonnable & plus sûr d'y reconnoître le sceau du génie supérieur qui préside à l'art de la parole, qui dirige l'esprit particulier de chaque langue, & qui, en abandonnant au gré des nations les couleurs dont elles peignent la pensée, s'est réservé le dessein du tableau, parce qu'il doit toujours être le même, comme la pensée qui en est l'original; & je ne doute pas qu'on ne retrouve dans telle autre langue formée, où l'on en voudra faire l'épreuve, les mêmes analo-

gies ou d'autres équivalentes également propres à confirmer mon système.

Art. IV. Conformité du système des *TEMs* avec les vues de la syntaxe. Voici des considérations d'une autre espece, mais également concluantes.

I. Si l'on conserve aux *tems* leurs anciennes dénominations, & que l'on en juge par les idées que ces dénominations présentent naturellement, il faut en convenir, les censeurs de notre langue en jugent raisonnablement; & en examinant les divers emplois des *tems*, M. l'abbé Regnier a bien fait d'écrire en titre que *l'usage confond quelquefois les TEMs des verbes*, (*gram. fr. in-12. p. 342. & suiv. in-4°. p. 339.*) & d'assurer en effet que le présent a quelquefois la signification du futur, d'autres fois celle du préterit, & que le préterit à son tour est quelquefois employé pour le futur.

Mais ces étonnantes permutations ne peuvent qu'apporter beaucoup de confusion dans le discours, & faire obstacle à l'institution même de la parole. Cette faculté n'a été donnée à l'homme que pour la manifestation de ses pensées; & cette manifestation ne peut se faire que par une exposition claire, débarrassée de toute équivoque & à plus forte raison, de toute contradiction. Cependant rien de plus contradictoire que d'employer le même mot pour exprimer des idées aussi incommutables & même aussi opposées que celles qui caractérisent les différentes especes de *tems*.

Si au-contre on distingue avec moi les trois especes générales de *tems* en indéfinis & définis, & ceux-ci en antérieurs & postérieurs, toute contradiction disparoit. Quand on dit, *je demande pour je demandai*, où *il va pour où il alloit*, *je pars pour je partirai*, le présent indéfini est employé selon sa destination naturelle: ce *tems* fait essentiellement abstraction de tout terme de comparaison déterminé; il peut donc se rapporter, suivant l'occurrence, tantôt à un terme & tantôt à un autre, & devenir en conséquence, actuel, antérieur ou postérieur, selon l'exigence des cas.

Il en est de même du préterit indéfini; ce n'est point le détourner de sa signification naturelle, que de dire, par exemple, *j'ai bientôt fait pour j'aurai bientôt fait*: ce *tems* est essentiellement indépendant de tout terme de comparaison; de-là la possibilité de le rapporter à tous les termes possibles de comparaison, selon les besoins de la parole.

Ce choix des *tems* indéfinis au lieu des définis, n'est pourtant pas arbitraire: il n'a lieu que quand il convient de rendre en quelque sorte plus sensible le rapport général d'existence, que le terme de comparaison; distinction délicate, que tout esprit n'est pas en état de discerner & de sentir.

C'est pour cela que l'usage du présent indéfini est si fréquent dans les récits, sur-tout quand on se propose de les rendre intéressans; c'est en lier plus essentiellement les parties en un seul tout, par l'idée de co-existence rendue, pour ainsi dire, plus failante par l'usage perpétuel du présent indéfini, qui n'indique que cette idée, & qui fait abstraction de celle du terme.

Cette maniere simple de rendre raison des différens emplois d'un même *tems*, doit paroître, à ceux qui veulent être éclairés & qui aiment des solutions raisonnables, plus satisfaisante & plus lumineuse que l'*énallage*, nom mystérieux sous lequel se cache pompeusement l'ignorance de l'analogie, & qui ne peut pas être plus utile dans la Grammaire, que ne l'étoit dans la Physique les qualités occultes du périparétisme. Pour détruire le prestige, il ne faut que traduire en françois ce mot grec d'origine, & voir quel profit on en tire quand il est dépouillé de cet air scientifique qu'il tient de sa source. Est-on plus éclairé

ré, quand on a dit que *je pars*, par exemple, est mis pour *je partirai* par un *changement* ? car voilà ce que signifie le mot *énallage*. Ajoutons ces réflexions à celles de M. du Marfais, & concluons avec ce grammairien raisonnable (voyez ENALLAGE), que « l'*énallage* est une prétendue figure de construction, que les grammairiens qui raisonnent ne connoissent point, mais que les grammaticiens célèbrent ».

II. Il suit évidemment des observations précédentes, que les notions que j'ai données des *tems* sont un moyen sûr de conciliation entre les langues, qui, pour exprimer la même chose, emploient constamment des *tems* différens. Par exemple, nous disons en françois, *je le trouve*, *je le lui dirai*; les Italiens *lo trovo*, *glielo dirò*. Selon les idées ordinaires, la langue italienne est en règle, & la langue françoise autorise une faute contre les principes de la Grammaire générale, en admettant un présent au lieu d'un futur. Mais si l'on consulte la saine philosophie, il n'y a dans notre tour ni figure, ni abus; il est naturel & vrai: les Italiens se servent du présent postérieur, qui convient en effet au point de vue particulier que l'on veut rendre; & nous, nous employons le présent indéfini, parce qu'indépendant par nature de toute époque, il peut s'adapter à toutes les époques, & conséquemment à une époque postérieure.

Mille autres idiotismes pareils s'interpréteroient aussi aisément & avec autant de vérité par les mêmes principes. Le succès en démontre donc la justesse, & met en évidence la témérité de ceux qui taxent hardiment les usages des langues de bisarrerie, de caprice, de confusion, d'inconséquence, de contradiction. Il est plus sage, je l'ai déjà dit ailleurs, & je le répète ici; il est plus sage de se défier de ses propres lumières, que de juger irrégulier ce dont on ne voit pas la régularité.

Art. V. De quelques divisions des TEMS, particulières à la langue françoise. Si je bornerois ici mes réflexions sur la nature & le nombre des *tems*, bien des lecteurs s'en contenteroient peut-être, parce qu'en effet j'ai à-peu-près examiné ceux qui sont d'un usage plus universel. Mais notre langue en a adopté quelques-uns qui lui sont propres, & qui dès-lors méritent d'être également approfondis, moins encore parce qu'ils nous appartiennent, que parce que la réalité de ces *tems* dans une langue en prouve la possibilité dans toutes, & que la sphère d'un système philosophique doit comprendre tous les possibles.

§. 1. Des TEMS prochains & éloignés. Sous le rapport de simultanéité, l'existence est coïncidente avec l'époque; mais sous les deux autres rapports, d'antériorité & de postériorité, l'existence est séparée de l'époque par une distance, que l'on peut envisager d'une manière vague & générale, ou d'une manière spéciale & précise; ce qui peut faire distinguer les prétérits & les futurs en deux classes.

Dans l'une de ces classes, on considéreroit la distance d'une manière vague & indéterminée, ou plutôt on y considéreroit l'antériorité ou la postériorité sans aucun égard à la distance, & conséquemment avec abstraction de toute distance déterminée. Pour ne point multiplier les dénominations, on pourroit conserver aux *tems* de cette classe les noms simples de prétérits ou de futurs, parce qu'on n'y exprime effectivement que l'antériorité ou la postériorité; tels sont les prétérits & les futurs que nous avons vus jusqu'ici.

Dans la seconde classe, on considéreroit la distance d'une manière précise & déterminée. Mais il n'est pas possible de donner à cette détermination la précision numérique; ce seroit introduire dans les langues une multitude infinie de formes, plus embarrassantes pour la mémoire qu'utiles pour l'expression,

qui a d'ailleurs mille autres ressources pour rendre la précision numérique même, quand il est nécessaire. La distance à l'époque ne peut donc être déterminée dans les *tems* du verbe, que par les caractères généraux d'éloignement ou de proximité relativement à l'époque: de-là la distinction des *tems* de cette seconde classe, en *éloignés* & en *prochains*.

Les prétérits ou les futurs *éloignés*, seroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la postériorité d'existence, avec l'idée accessoire d'une grande distance à l'égard de l'époque de comparaison. Sous cet aspect, les prétérits & les futurs pourroient être, comme les autres, indéfinis, antérieurs & postérieurs. Telles seroient, par exemple, les formes du verbe *lire* qui signifieroient l'antériorité éloignée que nous rendons par ces phrases: *Il y a long-tems que j'ai lu*, *il y avoit long-tems que j'avois lu*, *il y aura long-tems que j'aurai lu*; ou la postériorité éloignée que nous exprimons par celles-ci: *je dois être long-tems sans lire*, *je devois être long-tems sans lire*, *je devrai être long-tems sans lire*.

Je ne sache pas qu'aucune langue ait admis des formes exclusivement propres à exprimer cette espèce de *tems*; mais, comme je l'ai déjà observé, la seule possibilité suffit pour en rendre l'examen nécessaire dans une analyse exacte.

Les prétérits ou les futurs *prochains*, seroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la postériorité d'existence, avec l'idée accessoire d'une courte distance à l'égard de l'époque de comparaison. Sous ce nouvel aspect, les prétérits & les futurs peuvent encore être indéfinis, antérieurs & postérieurs. Telles seroient, par exemple, les formes du verbe *lire*, qui signifieroient l'antériorité prochaine que les Latins rendent par ces phrases: *Vix legi*, *vix legeram*, *vix legero*; ou la postériorité prochaine que les Latins expriment par celles-ci: *jamjam lecturus sum*, *jamjam lecturus eram*, *jamjam lecturus ero*.

La langue françoise qui paroît n'avoir tenu aucun compte des *tems* éloignés, n'a pas négligé de même les *tems* prochains: elle en reconnoît trois dans l'ordre des prétérits, & deux dans l'ordre des futurs; & chacune de ces deux espèces de *tems* prochains est distinguée des autres *tems* de la même classe par son analogie particulière.

Les prétérits prochains sont composés du verbe auxiliaire *venir*, & du présent de l'infinitif du verbe conjugué, à la suite de la préposition *de*. Le verbe auxiliaire ne signifie plus alors le transport d'un lieu en un autre, comme quand il est employé selon sa destination originelle; ses *tems* ne servent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité, & le point-de-vue particulier sous lequel on envisage l'époque de comparaison.

Le présent indéfini du verbe *venir* sert à composer le prétérit indéfini prochain du verbe conjugué: *je viens d'être*, *je viens de louer*, *je viens d'admirer*, &c.

Le présent antérieur du verbe *venir* sert à composer le prétérit antérieur prochain du verbe conjugué: *je venois d'être*, *je venois de louer*, *je venois d'admirer*, &c.

Le présent postérieur du verbe *venir* sert à composer le prétérit postérieur prochain du verbe conjugué: *je viendrai d'être*, *je viendrai de louer*, *je viendrai d'admirer*, &c.

Depuis quelque tems on dit en italien, *io vengo di lodare*, *io venivo di lodare*, &c. cette expression est un gallicisme qui a été blâmé par M. l'abbé Fontanini; mais l'autorité de l'usage l'a enfin consacrée dans la langue italienne; & la voilà pourvue, comme la nôtre, des prétérits prochains.

Les futurs prochains sont composés du verbe auxiliaire *aller*, suivi simplement du présent de l'infinitif du verbe conjugué. Le verbe auxiliaire perd en-

core ici sa signification originelle, pour ne plus marquer que la proximité de la futurition; & les divers présens désignent les divers points-de-vûe sous lesquels on envisage l'époque de comparaison.

Le présent indéfini du verbe *aller* sert à composer le futur indéfini prochain du verbe conjugué: *je vais être, je vais louer, je vais admirer, &c.*

Le présent antérieur du verbe *aller* sert à composer le futur antérieur prochain du verbe conjugué: *j'allois être, j'allois louer, j'allois admirer, &c.*

Quand je dis que notre langue n'a point admis de *tems* éloignés, ni de futurs postérieurs prochains, je ne veux pas dire qu'elle soit privée de tous les moyens d'exprimer ces différens points-de-vûe; il ne lui faut qu'un adverbe, un tour de phrase, pour subvenir à tout. Je veux dire qu'elle n'a autorisé pour cela, dans ses verbes, aucune forme simple, ni aucune forme composée résultante de l'association d'un verbe auxiliaire qui se dépouille de sa signification originelle, pour marquer uniquement l'antériorité ou la postériorité d'existence éloignée, ou la postériorité d'existence prochaine à l'égard d'une époque postérieure. Je fais cette remarque, afin d'éviter toute équivoque & d'être entendu; & je vais y en ajouter une seconde pour la même raison.

Quoique j'aye avancé que les verbes auxiliaires usuels perdent sous cet aspect leur signification originelle; le choix de l'usage qui les a autorisés à faire ces fonctions, est pourtant fondé sur la signification même de ces verbes. Le verbe *venir*, par exemple, suppose une existence antérieure dans le lieu d'où l'on vient; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-tems qu'on y étoit: voilà précisément la raison du choix de ce verbe, pour servir à l'expression des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la postériorité d'existence dans le lieu où l'on va; dans le tems qu'on y va, on est dans l'intention d'y être bientôt: voilà encore la justification de la préférence donnée à ce verbe pour désigner les futurs prochains. On justifieroit par des inductions à-peu-près pareilles, les usages des verbes auxiliaires *avoir* & *devoir*, pour désigner d'une manière générale l'antériorité & la postériorité d'existence. Mais il n'en demeure pas moins vrai que tous ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur signification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées accessoires & éloignées, qui en sont plutôt l'appanage que le fonds.

§. 2. *Des tems positifs & comparatifs.* Pour ne rien omettre de tout ce qui peut appartenir à la langue françoise, il me reste encore à examiner quelques *tems* qui y sont quelquefois usités quoique rarement, parce qu'ils y sont rarement nécessaires. C'est ainsi qu'en parle M. l'abbé de Dangeau, l'un de nos premiers grammairiens qui les ait observés & nommés. *Opusc. sur la langue franç. page 177. 178.* Il les appelle *tems surcomposés*, & il en donne le tableau pour les verbes qu'il nomme *actifs*, *neutres-actifs* & *neutres-passifs*. *Ibid. Tables E. N. Q. page 123. 142. 148.* Tels sont ces *tems*: *j'ai eu chanté, j'avois eu marché, j'aurai été arrivé.*

Je commencerai par observer que la dénomination de *tems surcomposés* est trop générale, pour exciter dans l'esprit aucune idée précise, & conséquemment pour figurer dans un système vraiment philosophique.

J'ajouterai en second lieu, que cette dénomination n'a aucune conformité avec les lois que le simple bon sens prescrit sur la formation des noms techniques. Ces noms, autant qu'il est possible, doivent indiquer la nature de l'objet: c'est la règle que j'ai tâché de suivre à l'égard des dénominations que les besoins de mon système m'ont paru exiger; & c'est celle dont l'observation paroît le plus sensiblement

dans la nomenclature des sciences & des arts. Or il est évident que le nom de *surcomposés* n'indique absolument rien de la nature des *tems* auxquels on le donne, & qu'il ne tombe que sur la forme extérieure de ces *tems*, laquelle est absolument accidentelle. Il peut donc être utile, pour la génération des *tems*, de remarquer cette propriété dans ceux que l'usage y a soumis; mais en faire comme le caractère distinctif, c'est une méprise, & peut-être une erreur de logique.

Je remarquerai en troisième lieu, que les relations d'existence qui caractérisent les *tems* dont il s'agit ici, sont bien différentes de celles des *tems* moins composés que nous avons vus jusqu'à présent: *j'ai eu aimé, j'avois eu entendu, j'aurois eu dit*, sont par-là très-différens des *tems* moins composés, *j'ai aimé, j'avois entendu, j'aurois dit*. Or nous avons des *tems* surcomposés qui répondent exactement à ces derniers quant aux relations d'existence; ce sont ceux de la voix passive, *j'ai été aimé, j'avois été entendu, j'aurois été dit*. Ainsi la dénomination de *surcomposés* comprendroit des *tems* qui exprimeroient des relations d'existence tout-à-fait différentes, & deviendroit par-là très-équivoque; ce qui est le plus grand vice d'une nomenclature, & sur-tout d'une nomenclature technique.

Une quatrième remarque encore plus considérable, c'est que les tables de conjugaison proposées par M. l'abbé de Dangeau, semblent insinuer que les verbes qu'il nomme *pronominaux*, n'admettent point de *tems* surcomposés; & il le dit nettement dans l'explication qu'il donne ensuite de ses tables. « Les parties » surcomposées des verbes se trouvent, dit-il, » (*Opusc. page 210.*) dans les neutres-passifs, & on » dit, *quand il a été arrivé*: elles ne se trouvent point » dans les verbes pronominaux neutrisés; on dit » bien, *après m'être promené*, mais on ne peut pas » dire, *après que je m'ai été promené long-tems* ». Je conviens qu'avec cette sorte de verbes on ne peut pas employer les *tems* composés du verbe auxiliaire *être*, ni dire, *je m'ai été souvenu*, comme on diroit *j'ai été arrivé*: mais de ce que l'usage n'a point autorisé cette formation des *tems* surcomposés, il ne s'en suit point du tout qu'il n'en ait autorisé aucune autre.

On dit, *après que j'ai eu parlé*, verbe qui prend l'auxiliaire *avoir*; *après que j'ai été arrivé*, verbe qui prend l'auxiliaire *être*; l'un & l'autre sans la répétition du pronom personnel: mais il est constant que d'après les mêmes points-de-vûe que l'on marque dans ces deux exemples, on peut avoir besoin de les désigner aussi quand le verbe est pronominal ou réfléchi; & il n'est guère moins sûr que l'analogie du langage n'aura pas privé cette sorte de verbe d'une forme qu'elle a établie dans tous les autres. De même que l'on dit, *dès que j'ai eu chanté, je suis parti pour vous voir* (c'est un exemple du savant académicien); *dès que j'ai été sorti, vous êtes arrivé*: pourquoi ne diroit-on pas dans le même sens, & avec autant de clarté, de précision, & peut-être de fondement, *dès que je me suis eu informé, je vous ai écrit*? Au-lieu donc de dire, *après que je m'ai été promené long-tems*, expression justement condamnée par M. de Dangeau, on dira, *après que je me suis eu promené long-tems*, ou *après m'être eu promené long-tems*.

Il est vrai que je ne garantirois pas qu'on trouvât dans nos bons écrivains des exemples de cette formation: mais je ne désespérerois pas non plus d'y en rencontrer quelques-uns, sur-tout dans les comiques, dans les épistolaires, & dans les auteurs de romans; & je suis bien assuré que tous les jours, dans les conversations des puristes les plus rigoureux, on entend de pareilles expressions sans en être choqué, ce qui est la marque la plus certaine qu'el-

les font dans l'analogie de notre langue. Si elles ne font pas encore dans le langage écrit, elles méritent du moins de n'en être pas rejetées : tout les y réclame, les intérêts de cette précision philosophique, qui est un des caractères de notre langue; & ceux mêmes de la langue, qu'on ne sauroit trop enrichir dès qu'on peut le faire sans contredire les usages analogiques.

Mais, me dira-t-on, l'analogie même n'est pas trop observée ici : les verbes simples qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, prennent un *tems* composé de cet auxiliaire, pour former leurs *tems* surcomposés; *j'ai eu chanté, j'aurais eu chanté, &c.* les verbes simples qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, prennent un *tems* composé de cet auxiliaire, pour former leurs *tems* surcomposés; *j'ai été arrivé, j'aurais été arrivé, &c.* au contraire les *tems* surcomposés des verbes pronominaux prennent un *tems* simple du verbe *être* avec le supin du verbe *avoir*; ce qui est ou paroît du moins être une véritable anomalie.

Je réponds qu'il faut prendre garde de regarder comme anomalie, ce qui n'est en effet qu'une différence nécessaire dans l'analogie. Le verbe *aimer* fait *j'ai aimé, j'ai eu aimé* : s'il devient pronominal, il fera *je me suis aimé* ou *aimée*, au premier de ces deux *tems* où il n'est plus question du supin, mais du participe : mais quant au second, il faudra donc pareillement substituer le participe au supin, & pour ce qui est de l'auxiliaire *avoir*, il doit, à cause du double pronom personnel, se conjuguer lui-même par le secours de l'auxiliaire *être*; *je me suis eu*, comme *je me suis aimé*; mais ce supin du verbe *avoir* ne change point, & demeure indéclinable, parce que son véritable complément est le participe *aimé* dont il est suivi, voyez PARTICIPE. Ainsi *aimer* fera très-analogiquement *je me suis eu aimé* ou *aimée*.

Mais quelle est enfin la nature de ces *tems*, que nous ne connoissons que sous le nom de *prétérits surcomposés*? L'un des deux auxiliaires y caractérise, comme dans les autres, l'antériorité; le second, si nos procédés sont analogiques, doit désigner encore un autre rapport d'antériorité, dont l'idée est accessoire à l'égard de la première qui est fondamentale. L'antériorité fondamentale est relative à l'époque que l'on envisage primitivement; & l'antériorité accessoire est relative à un autre événement mis en comparaison avec celui qui est directement exprimé par le verbe, sous la relation commune à la même époque primitive. Quand je dis, par exemple, *dès que j'ai eu chanté, je suis parti pour vous voir*; l'existence de mon *chant* & celle de mon *départ* sont également présentées comme antérieures au moment où je parle; voilà la relation commune à une même époque primitive, & c'est la relation de l'antériorité fondamentale; mais l'existence de mon *chant* est encore comparée à celle de mon *départ*, & le tour particulier *j'ai eu chanté* sert à marquer que l'existence de mon *chant* est encore antérieure à celle de mon *départ*, & c'est l'antériorité accessoire.

C'est donc cette antériorité accessoire, qui distingue des *prétérits* ordinaires ceux dont il est ici question; & la dénomination qui leur convient doit indiquer, s'il est possible, ce caractère qui les différencie des autres. Mais comme l'antériorité fondamentale de l'existence est déjà exprimée par le nom de *prétérit*, & celle de l'époque par l'épithète d'*antérieur*; il est difficile de marquer une troisième fois la même idée, sans courir les risques de tomber dans une sorte de battologie : pour l'éviter, je donnerois à ces *tems* le nom de *prétérits comparatifs*, afin d'indiquer que l'antériorité fondamentale, qui constitue la nature commune de tous les *prétérits*, est mise en comparaison avec une autre antériorité accessoire; car les choses composées doivent être ho-

mogènes. Or il y a quatre *prétérits comparatifs*:

1. Le *prétérit indéfini comparatif*, comme *j'ai eu chanté*.
2. Le *prétérit antérieur simple comparatif*, comme *j'avois eu chanté*.
3. Le *prétérit antérieur périodique comparatif*, comme *j'eus eus chanté*.
4. Le *prétérit postérieur comparatif*, comme *j'aurais eu chanté*.

Il me semble que les *prétérits* qui ne font point comparatifs, sont suffisamment distingués de ceux qui le sont, par la suppression de l'épithète, même de *comparatifs*; car c'est être en danger de se payer de paroles, que de multiplier les noms sans nécessité. Mais d'autre part, on court risque de n'adopter que des idées confuses, quand on n'en attache pas les caractères distinctifs à un assez-grand nombre de dénominations; & cette remarque me détermineroit assez à appeler *positifs* tous les *prétérits* qui ne font pas *comparatifs*, sur-tout dans les occurrences où l'on parleroit des uns, relativement aux autres. Je vais me servir de cette distinction dans une dernière remarque sur l'usage des *prétérits comparatifs*.

Ils ne peuvent jamais entrer que dans une proposition qui est membre d'une période explicite ou implicite : explicite; *j'ai eu lu tout ce livre avant que vous en eussiez lu la moitié*; implicite; *j'ai eu lu tout ce livre avant vous*, c'est-à-dire, *avant que vous l'eussiez lu*. Or c'est une règle indubitable qu'on ne doit se servir d'un *prétérit comparatif*, que quand le verbe de l'autre membre de la comparaison est à un *prétérit positif* de même nom; parce que les termes comparés, comme je l'ai dit cent fois, doivent être homogènes. Ainsi l'on dira; *quand j'ai eu chanté, je suis sorti*; *si j'avois eu chanté, je serois sorti avec vous*; *Quand nous aurons été sortis, ils auront renoué la partie, &c.* Ce seroit une faute d'en user autrement, & de dire, par exemple, *si j'avois eu chanté, je sortirois, &c.*

Art. VI. *Des tems considérés dans les modes.* Les verbes se divisent en plusieurs modes qui répondent aux différens aspects sous lesquels on peut envisager la signification formelle des verbes, voyez MODE. On retrouve dans chaque mode la distinction des *tems*, parce qu'elle tient à la nature indestructible du verbe, (voyez VERBE.) Mais cette distinction reçoit d'un mode à l'autre des différences si marquées, que cela mérite une attention particulière. Les observations que je vais faire à ce sujet, ne tomberont que sur nos verbes françois, afin d'éviter les embarras qui naîtroient d'une comparaison trop compliquée; ceux qui m'auront entendu, & qui connoîtront d'autres langues, sauront bien y appliquer mon système, & reconnoître les parties qui en auront été adoptées ou rejetées par les différens usages de ces idiomes.

Nous avons six modes en françois : l'indicatif, l'impératif, le suppositif, le subjonctif, l'infinitif & le participe, (voyez ces mots) : c'est l'ordre que je vais suivre dans cet article.

§. 1. *Des tems de l'indicatif.* Il semble que l'indicatif soit le mode le plus naturel & le plus nécessaire : lui seul exprime directement & purement la proposition principale; & c'est pour cela que Scaliger le qualifie *solus modus aptus scientiis, solus pater veritatis* (de caus. L. L. cap. cxvj.) Aussi est-ce le seul mode qui admette toutes les espèces de *tems* autorisées dans chaque langue. Ainsi il ne s'agit, pour faire connoître au lecteur le mode indicatif, que de mettre sous ses yeux le système figuré des *tems* que je viens d'analyser. Je mettrai en parallèle trois verbes; l'un simple, empruntant l'auxiliaire *avoir*; le second également simple, mais se servant de l'auxiliaire naturel *être*; enfin le troisième prono-

minal, & pour cela même différent des deux autres dans la formation de ses prétérêts comparatifs.

Ces trois verbes seront chanter, arriver, se révolter.

SYSTÈME DES TEMS DE L'INDICATIF.

		I.	II.	III.	
PRÉSENTS.	indéfini. définis. { antérieur. postérieur.	simple. périodique.	je chante.	j'arrive.	je me révolte.
			je chantois. je chantai. je chanterai.	j'arrivois. j'arrivai. j'arriverai.	je me révoltois. je me révoltai. je me révolterai.
PRÉTÉRITS.	Positifs. indéfini. définis. { antérieur. postérieur.	simple. périodique.	j'ai	je suis	je me suis
			j'avois	j'étois	je m'étois
	j'eus	je fus	je me fus		
	j'aurai	je serai	je me serai		
Comparatifs. indéfini. définis. { antérieur. postérieur.	simple. périodique.	j'ai eu	j'ai été	je me suis eu	
		j'avois eu	j'avois été	je m'étois eu	
j'eus eu	j'eus été	je me fus eu			
j'aurai eu	j'aurai été	je me serai eu			
Prochains. indéfini. défini. { antérieur. postérieur.		je viens	je viens	je viens	
		je venois	je venois	je venois	
je viendrai	je viendrai	je viendrai			
FUTURS.	Positifs. indéfini. définis. { antérieur. postérieur.	je dois	je dois	je dois	
		je devois	je devois	je devois	
	je devrai	je devrai	je devrai		
Prochains. indéfini. défini, antérieur.		je vais	je vais	je vais	
		j'allois	j'allois	j'allois	

§. 2. Des tems de l'impératif. J'ai déjà prouvé que notre impératif a deux tems ; que le premier est un présent postérieur, & le second, un prétérêt postérieur, (voyez IMPÉRATIF.) J'avoue ici, que malgré tous mes efforts contre les préjugés de la vieille routine, je n'ai pas dissipé toute l'illusion de la maxime d'Apollon. (lib. I. cap. xxx.) qu'on ne commande pas les choses présentes ni les passées. Je pensois que ce qui avoit trompé ce grammairien, c'est que le rapport de postériorité étoit essentiel au mode impératif : je ne le croi plus maintenant, & voici ce qui me fait changer d'avis. L'impératif est un mode qui ajoute à la signification principale du verbe, l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle : or cette volonté peut être un commandement absolu, un desir, une permission, un conseil, un simple acquiescement. Si la volonté de celui qui parle est un commandement, un desir, une permission, un conseil ; tout cela est nécessairement relatif à une époque postérieure, parce qu'il n'est possible de commander, de desirer, de permettre, de conseiller que relativement à l'avenir : mais si la volonté de celui qui parle est un simple acquiescement, il peut se rapporter indifféremment à toutes les époques, parce qu'on peut également acquiescer à ce qui est actuel, antérieur ou postérieur à l'égard du moment où l'on

s'en explique.

Un domestique, par exemple, dit à son maître qu'il a gardé la maison, qu'il n'est pas sorti, qu'il ne s'est pas enyvré ; mais son maître, piqué de ce que néanmoins il n'a pas fait ce qu'il lui avoit ordonné, lui répond : AYE GARDÉ la maison, ne SOIS pas SORTI, ne TE SOIS pas ENYVRÉ, que m'importe, si tu n'as pas fait ce que je voulois. Il est évident 1°. que ces expressions aye gardé, ne sois pas sorti, ne te sois pas enyvré, sont à l'impératif, puisqu'elles indiquent l'acquiescement du maître aux assertions du domestique : 2°. qu'elles sont au prétérêt actuel, puisqu'elles énoncent l'existence des attributs qui y sont énoncés, comme antérieurs au moment même où l'on parle ; & le maître auroit pu dire, TU AS GARDÉ la maison, TU N'ES pas SORTI, TU ne T'ES pas ENYVRÉ, que m'importe, &c.

Le prétérêt de notre impératif peut donc être rapporté à différentes époques, & par conséquent il est indéfini. C'est d'après cette correction que je vais présenter ici le système des tems de ce mode, un peu autrement que je n'ai fait à l'article qui en traite expressément. Ceux qui ne se rétractent jamais, ne donnent pas pour cela des décisions plus sûres ; ils ont quelquefois moins de bonne foi.

SYSTÈME DES TEMS DE L'IMPERATIF.

	I.	II.	III.
PRÉSENT postérieur.	chante.	arrive.	révolte-toi.
PRÉTÉRIT indéfini.	aie chanté.	sois arrivé ou vée.	*

Les verbes pronominaux n'ont pas le prétérêt indéfini à l'impératif, si ce n'est avec ne pas, comme dans l'exemple ci-dessus, ne te sois pas enyvré ; mais on ne diroit pas sans négation, te sois enyvré ; il faudroit prendre un autre tour. On pourroit peut-être croire que ce seroit un impératif, si on disoit, te sois-tu enyvré pour la dernière fois ! Mais l'inversion du pronom subjectif tu nous avertit ici d'une ellipse, &

c'est celle de la conjonction que & du verbe optatif je desire, je desire que tu te sois enyvré, ce qui marque le subjonctif : (voyez SUBJONCTIF.) d'ailleurs le pronom subjectif n'est jamais exprimé avec nos impératifs, & c'est même ce qui en constitue principalement la forme distincte. (Voyez IMPÉRATIF.)

§. 3. DES TEMS du suppositif. Nous avons dans ce mode un tems simple, comme les présens de l'in-

dicatif; *je chanterois, j'arriverois, je me révolterois*: nous en avons un qui est composé d'un *tems* simple de l'auxiliaire *avoir*, ou de l'auxiliaire *être*, comme les prétérits positifs de l'indicatif; *j'aurois chanté, je serois arrivé en vie, je me serois révolté* ou *tée*: un autre *tems* est surcomposé, comme les prétérits comparatifs de l'indicatif, *j'aurois eu chanté, j'aurois été arrivé* ou *vée, je me serois eu révolté* ou *tée*: un autre emprunte l'auxiliaire *venir*, comme les prétérits prochains de l'indicatif; *je viendrois de chanter, d'arri-*

ver, de me dérober: enfin, il en est un qui se fert de l'auxiliaire *devoir*, comme les futurs positifs de l'indicatif; *je devrois chanter, arriver, me révolter*. L'analogie, qui dans les cas réellement semblables, établit toujours les usages des langues sur les mêmes principes, nous porte à ranger ces *tems* du suppositif dans les mêmes classes que ceux de l'indicatif auxquels ils sont analogues dans leur formation. Voilà sur quoi est formé le

SYSTEME DES TEMS DU SUPPOSITIF.

	I.	II.	III.
PRÉSENT.	<i>je chanterois.</i>	<i>j'arriverois.</i>	<i>je me révolterois.</i>
PRÉTÉRITS	positif. <i>j'aurois chanté.</i>	<i>je serois arrivé</i> ou <i>vée.</i>	<i>je me serois révolté</i> ou <i>tée.</i>
	comparatif. <i>j'aurois eu chanté.</i>	<i>j'aurois été arrivé</i> ou <i>vée.</i>	<i>je me serois eu révolté</i> ou <i>tée.</i>
	prochain. <i>je viendrois de chanter.</i>	<i>je viendrois d'arriver.</i>	<i>je viendrois de me révolter.</i>
FUTUR.	<i>je devrois chanter.</i>	<i>je devrois arriver.</i>	<i>je devrois me révolter.</i>

Achevons d'établir par des exemples détaillés, ce qui n'est encore qu'une conclusion générale de l'analogie; & reconnoissons, par l'analyse de l'usage, la vraie nature de chacun de ces *tems*.

1°. Le présent du suppositif est indéfini; il en a les caractères, puisqu'étant rapporté tantôt à une époque, & tantôt à une autre, il ne tient effectivement à aucune époque précise & déterminée.

Si Clément VII. eût traité Henri VIII. avec plus de modération, la religion catholique SEROIT encore aujourd'hui dominante en Angleterre. Il est évident par l'adverbe *aujourd'hui*, que *seroit* est employé dans cette phrase comme présent actuel.

En peignant dans un récit le desespoir d'un homme lâche, on peut dire: *Il s'arrache les cheveux, il se jette à terre, il se relève, il blasphème contre le ciel, il déteste la vie qu'il en a reçue, il MOURROIT s'il avoit le courage de se donner la mort.* Il est certain que tout ce que l'on peint ici est antérieur au moment où l'on parle; *il s'arrache, il se jette, il se relève, il blasphème, il déteste*, sont dits pour *il s'arrachoit, il se jettoit, il se relevoit, il blasphémoit, il détestoit*, qui sont des présents antérieurs, & qui dans l'instant dont on rappelle le souvenir, pouvoient être employés comme des présents actuels: mais il en est de même du verbe *il mourroit*; on pouvoit l'employer alors dans le sens actuel, & on l'emploie ici dans le sens antérieur comme les verbes précédens, dont il ne diffère que par l'idée accessoire d'hypothèse qui caractérise le mode suppositif.

Si ma voiture étoit prête, JE PARTIROIS demain: l'adverbe *demain* exprime si nettement une époque postérieure, qu'on ne peut pas douter que le verbe *je partirois* ne soit employé ici comme présent postérieur.

2°. Le prétérît positif est pareillement indéfini, puisqu'on peut pareillement le rapporter à diverses époques, selon la diversité des occurrences.

Les Romains AUROIENT CONSERVÉ l'empire de la terre, s'ils avoient conservé leurs antiennes vertus; c'est-à-dire, que nous pourrions dire aujourd'hui, *les Romains ONT CONSERVÉ*, &c. Or, le verbe *ont conservé* étant rapporté à *aujourd'hui*, qui exprime une époque actuelle, est employé comme prétérît actuel: par conséquent il faut dire la même chose du verbe *auroient conservé*, qui a ici le même sens, si ce n'est qu'il ne l'énonce qu'avec l'idée accessoire d'hypothèse, au lieu que l'on dit *ont conservé* d'une manière absolue & indépendante de toute supposition.

J'AUROIS FINI cet ouvrage à la fin du mois prochain, si des affaires urgentes ne m'avoient détourné: le prétérît positif *j'aurois fini* est relatif ici à l'époque désignée par ces mots, *la fin du mois prochain*, qui est certainement une époque postérieure; & c'est com-

me si l'on disoit, *je pourrois dire à la fin du mois prochain, J'AI FINI*, &c. *j'aurois fini* est donc employé dans cette phrase comme prétérît postérieur.

3°. Ce qui est prouvé du prétérît positif, est également vrai du prétérît comparatif; il peut dans différentes phrases se rapporter à différentes époques; il est indéfini.

Quand J'AUROIS EU PRIS toutes mes mesures avant l'arrivée du ministre, je ne pouvois réussir sans votre crédit. Il y a ici deux événemens présentés comme antérieurs au moment de la parole, la précaution d'avoir pris toutes les mesures, & l'arrivée du ministre; c'est pourquoi *j'aurois eu pris* est employé ici comme prétérît actuel, parce qu'il énonce la chose comme antérieure au moment de la parole: il est comparatif, afin d'indiquer encore l'antériorité des mesures prises à l'égard de l'arrivée du ministre, laquelle est également antérieure à l'époque actuelle. C'est comme si l'on disoit, *quand à l'arrivée du ministre*, (qui est au prétérît actuel, puisqu'elle est actuellement passée), *j'aurois pu dire*, (autre prétérît également actuel), *J'AI PRIS toutes mes mesures*, (prétérît rapporté immédiatement à l'époque de l'arrivée du ministre, & par comparaison à l'époque actuelle).

Si on lui avoit donné le commandement, j'étois sûr qu'il AUROIT EU REPRIS toutes nos villes avant que les ennemis pussent se montrer; c'est-à-dire, *je pouvois dire avec certitude, il AURA REPRIS toutes nos villes*, &c. Or *il aura repris* est vraiment le prétérît postérieur de l'indicatif; *il auroit eu repris* est donc employé comme prétérît postérieur, puisqu'il renferme le même sens.

4°. Pour ce qui concerne le prétérît prochain, il est encore indéfini, & on peut l'employer avec relation à différentes époques.

Quelqu'un veut tirer de ce que je viens de rentrer, une conséquence que je désavoue, & je lui dis: *quand JE VIENDROIS DE RENTRER, cela ne prouve rien.* Il est évident que ces mots *je viendrois de rentrer*, sont immédiatement relatifs au moment où je parle, & que par conséquent c'est un prétérît prochain actuel; c'est comme si je disois, *j'avoue que JE VIENS DE RENTRER* actuellement, mais *cela ne prouve rien.*

Voici le même *tems* rapporté à une autre époque, quand je dis: *allez chez mon frere, & quand il VIENDROIT DE RENTRER, amenez-le ici.* Le verbe *amenez* est certainement ici au présent postérieur, & il est clair que ces mots, *il viendrait de rentrer*, expriment un événement antérieur à l'époque énoncée par *amenez*, qui est postérieure; par conséquent *il viendrait de rentrer* est ici un prétérît postérieur.

5°. Enfin, le futur positif est également indéfini, puisqu'il sert aussi avec relation à diverses époques,

comme on va le voir dans ces exemples.

Quand je ne DEVROIS pas VIVRE long-tems, je veux cependant améliorer cette terre; c'est-à-dire, quand je serois sûr que je ne DOIS pas VIVRE: or je dois vivre est évidemment le futur positif indéfini de l'indicatif, employé ici avec relation à une époque actuelle; & il ne prend la place de je devrois vivre, qu'autant que je devrois vivre, est également rapporté à une époque actuelle; c'est donc ici un futur actuel.

Nous lui avons souvent entendu dire qu'il vouloit aller à ce siège, quand même il y DEVROIT PÉRIR; c'est-à-dire, quand même il seroit sûr qu'il y DEVOIT PÉRIR: or il devoit périr est le futur positif antérieur de l'indicatif, & puisqu'il tient ici la place de il devoit périr, c'est que il devoit périr, est employé dans le même sens, & que c'est ici un futur antérieur.

Tous les tems du suppositif sont donc indéfinis; on vient de le prouver en détail de chacun en particulier: en voici une preuve générale. Les tems en eux-mêmes sont susceptibles partout des mêmes divisions que nous avons vues à l'indicatif, à-moins que l'idée accessoire qui constitue la nature d'un mode, ne soit opposée à quelques-uns des points de vue de ces divisions, comme on l'a vu pour les tems de l'impératif. Mais l'idée d'hypothèse & de supposition, qui distingue de tous les autres le mode suppositif, s'accorde très-bien avec toutes les manières d'envisager les tems; rien n'y répugne. Cependant l'usage de notre langue n'a admis qu'une seule

forme pour chacune des especes qui sont soudivisées dans l'indicatif par les diverses manières d'envisager l'époque: il est donc nécessaire que cette forme unique, dans chaque espece de suppositif, ne tienne à aucune époque déterminée, afin que dans l'occurrence elle puisse être rapportée à l'une ou à l'autre selon les besoins de l'élocution; c'est-à-dire, que chacun des tems du suppositif doit être indéfini.

Cette propriété, dont j'ai cru indispensable d'établir la théorie, je n'ai pas cru devoir l'indiquer dans la nomenclature des tems du suppositif; parce qu'elle est commune à tous les tems, & que les dénominations techniques ne doivent se charger que des épithètes nécessaires à la distinction des especes comprises sous un même genre.

§. IV. Des tems du subjonctif. Nous avons au subjonctif les mêmes classes générales de tems qu'à l'indicatif; des présens, des prétérits & des futurs. Les prétérits y sont pareillement soudivisés en positifs, comparatifs & prochains; & les futurs, en positifs & prochains. Toutes ces especes sont analogues, dans leur formation, aux especes correspondantes de l'indicatif & des autres modes: les présens y sont simples; les prétérits positifs sont composés d'un tems simple de l'un des deux auxiliaires avoir ou être; les comparatifs sont surcomposés des mêmes auxiliaires, & les prochains empruntent le verbe venir: les futurs positifs prennent l'auxiliaire devoir; & les prochains, l'auxiliaire aller.

SYSTÈME DES TEMS DU SUBJONCTIF.

		I.	II.	III.		
PRÉSENS,	{	indéfini.	que je chante.	j'arrive.	je me révolte.	
		défini antérieur.	je chantâsse.	j'arrivâsse.	je me révoltâsse.	
PRÉTÉRITS,	POSITIFS,	indéfini.	j'aye	je sois	je me sois	révolté ou révolte, révolté ou révolte, révolté ou révolte.
		défini antérieur.	j'eusse	je fusse	je me fusse	
	COMPARATIFS,	indéfini.	j'aye eu	j'aye été	je me sois eu	
		défini antérieur.	j'eusse eu	j'eusse été	je me fusse eu	
	PROCHAINS,	indéfini.	je vienne de	je vienne	je vienne de me	
		défini antérieur.	je vinsse de	je vinsse	je vinsse de me	
FUTURS,	POSITIFS,	indéfini.	je doive	je doive	je doive me	
		défini antérieur.	je dûsse	je dûsse	je dûsse me	
	PROCHAINS,	indéfini.	j'aille	j'aille	j'aille me	
		défini antérieur.	j'allâsse	j'allâsse.	j'allâsse me	

Il n'y a que deux tems dans chaque classe; & je nomme le premier indéfini, & le second défini antérieur: c'est que le premier est destiné par l'usage à exprimer le rapport d'existence, qui lui convient, à l'égard d'une époque envisagée comme actuelle par comparaison, ou avec un présent actuel, ou avec un présent postérieur; au lieu que le second n'exprime le

rapport qui lui convient, qu'à l'égard d'une époque envisagée comme actuelle, par comparaison avec un présent antérieur. En voici la preuve dans une suite systématique d'exemples comparés, dont le second, énoncé par le mode & dans le sens indicatif, sert perpétuellement de réponse au premier, qui est énoncé dans le sens subjonctif.

		Sens subjonctif.		Sens indicatif.	
PRÉSENTS.	indéfini, { <i>actuel.</i> <i>postérieur.</i> défini, { <i>antérieur.</i>	je ne crois pas	<i>que vous entendiez.</i>	j'entends.	
		je ne croirai pas	<i>que vous entendiez.</i>	j'entendrai.	
		je ne croyois pas	<i>que vous entendissiez.</i>	j'entendois.	
PRÉTÉRITS.	positifs.	je ne crois pas	<i>que vous ayez entendu.</i>	j'ai entendu.	
		je ne croirai pas	<i>que vous ayez entendu.</i>	j'aurai entendu.	
	je ne croyois pas	<i>que vous eussiez entendu.</i>	j'avois entendu.		
	comparatifs.	je ne crois pas	<i>que vous ayez eu fini long-</i>	j'ai eu fini longtems	
		je ne croirai pas	<i>tems avant moi.</i>	avant vous.	
	je ne croyois pas	<i>que vous ayez eu fini long-</i>	j'aurai eu fini longtems		
prochains.	indéfini, { <i>actuel.</i> <i>postérieur.</i>	je ne crois pas	<i>que vous eussiez eu fini</i>	j'avois eu fini longtems	
	défini, { <i>antérieur.</i>	je ne croyois pas	<i>longtems avant moi.</i>	avant vous.	
FUTURS.	positifs.	je ne crois pas	<i>que vous veniez d'arriver.</i>	je viens d'arriver.	
		je ne croirai pas	<i>que vous veniez d'arriver.</i>	je viendrai d'arriver.	
	je ne croyois pas	<i>que vous vinssiez d'arriver.</i>	je venois d'arriver.		
	comparatifs.	je ne crois pas	<i>que vous deviez sortir la</i>	je dois sortir la semaine	
		je ne croirai pas	<i>semaine prochaine.</i>	prochaine.	
	je ne croyois pas	<i>que vous deviez sortir la</i>	je devrai sortir la semai-		
prochains.	indéfini, { <i>actuel.</i> <i>postérieur.</i>	je ne crois pas	<i>semaine prochaine.</i>	ne prochaine.	
	défini, { <i>antérieur.</i>	je ne croyois pas	<i>que vous dussiez sortir le</i>	je devois sortir le lende-	
prochains.	indéfini, { <i>actuel.</i> <i>postérieur.</i>	je ne crois pas	<i>lendemain.</i>	main.	
	je ne croirai pas	<i>que vous alliez sortir.</i>	<i>que vous alliez sortir.</i>	je vais sortir.	
je ne croyois pas	<i>que vous allâssiez sortir.</i>	<i>que vous allâssiez sortir.</i>	je serai sur le point de		
				sortir.	
				j'allois sortir.	

Les présens du subjonctif, *que vous entendiez*; *que vous entendissiez*, dans les exemples précédens, expriment la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment marqué par l'un des présens du verbe principal, *je ne crois pas*, *je ne croirai pas*, *je ne croyois pas*: & c'est à l'égard d'une époque semblablement déterminée à l'actualité, que les prétérêts du subjonctif, dans chacune des trois classes, expriment l'antériorité d'existence, & que les futurs des deux classes expriment la postériorité d'existence. Je vais rendre sensible cette remarque qui est importante, en l'appliquant aux trois exemples des prétérêts positifs.

1°. *Je ne crois pas que vous ayez entendu*, c'est-à-dire, *je crois que vous n'avez pas entendu*: or *vous avez entendu* exprime l'antériorité d'existence, à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment déterminé par le présent actuel du verbe principal *je crois*, qui est le moment même de la parole.

2°. *Je ne croirai pas que vous ayez entendu*, c'est-à-dire, *je pourrai dire, je crois que vous n'avez pas entendu*: or *vous avez entendu* exprime ici l'antériorité d'existence, à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui, dans l'exemple, est envisagé comme postérieur; *je croirai*, ou *je pourrai dire, je crois*.

3°. *Je ne croyois pas que vous eussiez entendu*, c'est-à-dire, *je pouvois dire, je crois que vous n'avez pas entendu*: or *vous avez entendu* exprime encore l'antériorité d'existence, à l'égard d'une époque qui est actuelle, relativement au moment déterminé par *je crois*, qui dans cet exemple, est envisagé comme antérieur; *je croyois*, ou *je pourrai dire, je crois*.

Les développemens que je viens de donner sur ces trois exemples, suffiront à tout homme intelligent, pour lui faire appercevoir comment on pourroit expliquer chacun des autres, & démontrer que chacun des *tems* du subjonctif y est rapporté à une époque actuelle, relativement au moment déterminé par le présent du verbe principal. Mais à l'égard du premier *tems* de chaque classe, l'actualité de l'époque de comparaison peut être également relative, ou à un présent actuel, ou à un présent postérieur, comme on le voit dans ces mêmes exemples; & c'est par cette considération seulement que je regarde ces *tems* com-

me indéfinis: je regarde au contraire les autres comme définis, parce que l'actualité de l'époque de comparaison y est nécessairement & exclusivement relative à un présent antérieur; & c'est aussi pour cela que je les qualifie tous d'antérieurs.

Ainsi le moment déterminé par l'un des présens du verbe principal, est pour les *tems* du subjonctif, ce que le seul moment de la parole est pour les *tems* de l'indicatif; c'est le terme immédiat des relations qui fixent l'époque de comparaison. A l'indicatif, les *tems* expriment des rapports d'existence à une époque dont la position est fixée relativement au moment de la parole: au subjonctif ils expriment des rapports d'existence à une époque dont la position est fixée relativement au moment déterminé par l'un des présens du verbe principal.

Or ce moment déterminé par l'un des présens du verbe principal, peut avoir lui-même diverses relations au moment de la parole, puisqu'il peut être, ou actuel, ou antérieur, ou postérieur. Le rapport d'existence au moment de la parole, qui est exprimé par un *tems* du subjonctif, est donc bien plus composé que celui qui est exprimé par un *tems* de l'indicatif: celui de l'indicatif est composé de deux rapports, rapport d'existence à l'époque, & rapport de l'époque au moment de la parole: celui du subjonctif est composé de trois; rapport d'existence à une époque, rapport de cette époque au moment déterminé par l'un des présens du verbe principal, & rapport de ce moment principal à celui de la parole.

Quand j'ai déclaré & nommé indéfini le premier de chacune des six classes de *tems* qui constituent le subjonctif, & que j'ai donné au second la qualification & le nom de défini antérieur; je ne considérois dans ces *tems* que les deux premiers rapports élémentaires, celui de l'existence à l'époque, & celui de l'époque au moment principal. J'ai dû en agir ainsi, pour parvenir à fixer les caractères différentiels, & les dénominations distinctives des deux *tems* de chaque classe: car si l'on considère tout à la fois les trois rapports élémentaires, l'indétermination devient générale, & tous les *tems* sont indéfinis.

Par exemple, celui que j'appelle présent défini antérieur peut, au fonds, exprimer la simultanéité d'ex-

istence,

xistence, à l'égard d'une époque, ou actuelle, ou antérieure, ou postérieure. Je vais le montrer dans trois exemples, où le même mot françois sera traduit exactement en latin par trois *tems* différens qui indiqueront sans équivoque l'actualité, l'antériorité, & la postériorité de l'époque envisagée dans le même *tems* françois.

1°. *Quand je parlai hier au chimiste, je ne croyois pas que vous entendissiez*; (audire te non existimabam.)

2°. *Je ne crois pas que vous entendissiez hier ce que je vous dis, puisque vous n'avez pas suivi mon conseil*; (audivisse te non existimo.)

3°. *Votre surdité étoit si grande, que je ne croyois pas que vous entendissiez jamais*; (ut te unquam auditurum esse non existimarem.)

Dans le premier cas, *vous entendissiez* est relatif à une époque actuelle, & il est rendu par le présent *audire*; dans le second cas, l'époque est antérieure, & *vous entendissiez* est traduit par le préterit *audivisse*; dans le troisieme enfin, il est rendu par le futur *auditurum esse*, parce que l'époque est postérieure: ce qui n'empêche pas que dans chacun des trois cas, *vous entendissiez* n'exprime réellement la simultanéité d'existence à l'égard de l'époque, & ne soit par conséquent un vrai présent.

Ce que je viens d'observer sur le présent antérieur, se vérifieroit de même sur les trois préterits & les deux futurs antérieurs; mais il est inutile d'établir par trop d'exemples, ce qui d'ailleurs est connu & avoué de tous les Grammairiens, quoiqu'en d'autres termes. « Le subjonctif, dit l'auteur de la *Méthode latine* de P. R. (*Rem. sur les verbes, ch. II. §. iij.*)

» marque toujours une signification indépendante & » comme suivante de quelque chose: c'est pourquoi » dans tous les *tems*, il participe souvent de l'ave- » nir ». Je ne fais pas si cet auteur voyoit en effet, dans la dépendance de la signification du subjonctif, l'indétermination des *tems* de ce mode; mais il la voyoit du-moins comme un fait, puisqu'il en recherche ici la cause: & cela suffit aux vûes que j'ai en le citant. Vossius, (*Anal. III. xv.*) est de même avis sur les *tems* du subjonctif latin; ainsi que l'abbé Régnier, (*Gramm. fr. in-12. pag. 344. in-4. pag. 361.*) sur les *tems* du subjonctif françois.

Mais indépendamment de toutes les autorités, chacun peut aisément vérifier qu'il n'y a pas un seul *tems* à notre subjonctif, qui ne soit réellement indéfini, quand on les rapporte sur-tout au moment de la parole: & c'est un principe qu'il faut saisir dans toute son étendue, si l'on veut être en état de traduire bien exactement d'une langue dans une autre, & de rendre selon les usages de l'une ce qui est exprimé dans l'autre, sous une forme quelquefois bien différente.

§. V. *Des tems de l'infinitif.* J'ai déjà suffisamment établi ailleurs contre l'opinion de Sanctius & de ses partisans, que la distinction des *tems* n'est pas moins réelle à l'infinitif qu'aux autres modes. (*Voyez INFINITIF.*) On va voir ici que l'erreur de ces Grammairiens n'est venue que de l'indétermination de l'époque de comparaison, dans chacun de ces *tems*, qui tous sont essentiellement indéfinis. Il y en a cinq dans l'infinitif de nos verbes françois, dont voici l'exposition systématique.

SYSTEME DES TEMS DE L'INFINITIF.

	I.	II.	III.
PRÉSENT,	chanter.	arriver.	se révolter.
PRÉTÉRITS,	positif. avoir chanté.	être arrivé ou vée.	s'être révolté ou tée.
	comparatif. avoir eu chanté.	avoir été arrivé ou vée.	s'être eu révolté ou tée.
	prochain. venir de chanter.	venir d'arriver.	venir de se révolter.
FUTUR,	devoir chanter.	devoir arriver.	devoir se révolter.

Je ne donne à aucun de ces *tems* le nom d'indéfini, parce que cette dénomination convenant à tous, ne fauroit être distinctive pour aucun dans le mode infinitif.

Le présent est indéfini, parce qu'il exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque quelconque. *L'homme veut être heureux*; cette maxime d'éternelle vérité, puisqu'elle tient à l'essence de l'homme qui est immuable comme tous les autres, est vraie pour tous les *tems*; & l'infinitif *être* se rapporte ici à toutes les époques. *Enfin je puis vous embrasser*; le présent *embrasser* exprime ici la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque actuelle, comme si l'on disoit, *je puis vous embrasser actuellement*. *Quand je voulus parler*; le présent *parler* est relatif ici à une époque antérieure au moment de la parole, c'est un présent antérieur. *Quand je pourrai sortir*; le présent *sortir* est ici postérieur, parce qu'il est relatif à une époque postérieure, au moment de la parole.

Après les détails que j'ai donnés sur la distinction des différentes especes de *tems* en général, je crois pouvoir me dispenser ici de prouver de chacun des *tems* de l'infinitif, ce que je viens de prouver du présent: tout le monde en fera aisément l'application. Mais je dois faire observer que c'est en effet l'indétermination de l'époque qui a fait penser à Sanctius, que le présent de l'infinitif n'étoit pas un vrai présent,

ni le préterit un vrai préterit, que l'un & l'autre étoit de tous les *tems*. *In reliquum*, dit-il, (*Min. I. xiv.*) *infiniti verbi tempora confusa sunt, & à verbo personali temporis significationem mutuuntur: ut cupio legere seu legisse, presentis est; cupivi legere seu legisse, pratiriti; cupiam legere seu legisse, futuri. In passivâ verò, amari, legi, audiri, sine discrimine omnibus deserviunt; ut voluit diligi; vult diligi; cupiet diligi.* Ce grammairien confond évidemment la position de l'époque & la relation d'existence: dans chacun des *tems* de l'infinitif, l'époque est indéfinie, & en conséquence elle y est envisagée, ou d'une maniere générale, ou d'une maniere particulière, quelquefois comme actuelle, d'autres fois comme antérieure, & souvent comme postérieure; c'est ce qu'a vu Sanctius: mais la relation de l'existence à l'époque, qui constitue l'essence des *tems*, est invariable dans chacun; c'est toujours la simultanéité pour le présent, l'antériorité pour les préterits, & la postériorité pour les futurs; c'est ce que n'a pas distingué le grammairien espagnol.

§. VI. *Des tems du participe.* Il faut dire la même chose des *tems* du participe, dont j'ai établi ailleurs la distinction, contre l'opinion du même grammairien & de ses sectateurs. Ainsi je me contenterai de présenter ici le système entier des *tems* du participe, par rapport à notre langue.

SYSTEME DES TEMS DU PARTICIPE.

	I.	II.	III.
PRÉSENT,	chantant.	arrivant.	me revoltant.
PRÉTÉRITS,	ayant chanté. ayant eu chanté. venant de chanter.	étant arrivé ou véc. ayant été arrivé ou véc. venant d'arriver.	m'étant révolté ou tée. m'étant eu révoltée ou tée. venant de me révolter.
FUTURS,	devant chanter.	devant arriver.	devant me révolter.

ART. VII. *Observations générales.* Après une exposition si détaillée & des discussions si longues sur la nature des *tems*, sur les différentes especes qui en constituent le système, & sur les caractères qui les différencient, bien des gens pourront croire que j'ai trop insisté sur un objet qui peut leur paroître minutieux, & que le fruit qu'on en peut tirer n'est pas proportionné à la peine qu'il faut prendre pour démêler nettement toutes les distinctions délicates que j'ai assignées. Le savant Vossius, qui n'a guere écrit sur les *tems* que ce qui avoit été dit cent fois avant lui, & que tout le monde avouoit, a craint lui-même qu'on ne lui fit cette objection, & il y a répondu en se couvrant du voile de l'autorité des anciens (*Anal. III. xiiij.*) Si ce grammairien a cru courir en effet quelque risque, en exposant simplement ce qui étoit reçu, & qui faisoit d'ailleurs une partie essentielle de son système de Grammaire; que n'aura-t-on pas à dire contre un système qui renverse en effet la plupart des idées les plus communes & les plus accréditées, qui exige absolument une nomenclature toute neuve, & qui au premier aspect ressemble plus aux entreprises féditieuses d'un hardi novateur, qu'aux méditations paisibles d'un philosophe modeste?

Mais j'observerai, 1^o. que la nouveauté d'un système ne sauroit être une raison suffisante pour la rejeter, parce qu'autrement les hommes une fois engagés dans l'erreur ne pourroient plus en sortir, & que la sphere de leurs lumieres n'auroit jamais pu s'étendre au point où nous la voyons aujourd'hui, s'ils avoient toujours regardé la nouveauté comme un signe de faux. Que l'on soit en garde contre les opinions nouvelles, & que l'on n'y acquiesce qu'en vertu des preuves qui les étayent; à la bonne heure, c'est un conseil que suggere la plus saine logique: mais par une conséquence nécessaire, elle autorise en même tems ceux qui proposent ces nouvelles opinions, à prévenir & à détruire toutes les impressions des anciens préjugés par les détails les plus propres à justifier ce qu'ils mettent en-avant.

2^o. Si l'on prend garde à la maniere dont j'ai procédé dans mes recherches sur la nature des *tems*, un lecteur équitable s'apercevra aisément que je n'ai songé qu'à trouver la vérité sur une matiere qui ne me semble pas encore avoir subi l'examen de la philosophie. Si ce qui avoit été répété jusqu'ici par tous les Grammairiens s'étoit trouvé au résultat de l'analyse qui m'a servi de guide, je l'aurois exposé sans détour, & démontré sans apprêt. Mais cette analyse, suivie avec le plus grand scrupule, m'a montré, dans la décomposition des *tems* usités chez les différens peuples de la terre, des idées élémentaires qu'on n'avoit pas assez démêlées jusqu'à présent; dans la nomenclature ancienne, des imperfections d'autant plus grandes qu'elles étoient tout-à-fait contraires à la vérité; dans tout le système enfin, un désordre, une confusion, des incertitudes qui m'ont paru m'autoriser suffisamment à exposer sans ménagement ce qui m'a semblé être plus conforme à la vérité, plus satisfaisant pour l'esprit, plus marqué au coin de la bonne analogie. *Amicus Aristoteles, amicus Plato; magis amica veritas.*

3^o. Ce n'est pas juger des choses avec équité, que de regarder comme minutieuse la doctrine des *tems*: il ne peut y avoir rien que d'important dans tout ce qui appartient à l'art de la parole, qui differe si peu de l'art de penser, de l'art d'être homme.

« Quoique les questions de Grammaire paroissent peu de chose à la plupart des hommes, & qu'ils les regardent avec dédain, comme des objets de l'enfance, de l'oïveté, ou du pédantisme; il est certain cependant qu'elles sont très-importantes à certains égards, & très-dignes de l'attention des esprits les plus délicats & les plus solides. La Grammaire a une liaison immédiate avec la construction des idées; enforte que plusieurs questions de Grammaire sont de vraies questions de logique, même de métaphysique. Ainsi s'exprime l'abbé des Fontaines, au commencement de la préface de son *Racine vengé*: & cet avis, dont la vérité est sensible pour tous ceux qui ont un peu approfondi la Grammaire, étoit, comme on va le voir, celui de Vossius, & celui des plus grands hommes de l'antiquité.

Majoris nunc apud me sunt judicia augustæ antiquitatis; quæ existimabat, ab horum notitiâ non multa modo Poetarum aut Historicorum loca lucem sœnerare, sed & gravissimas juris controversias. Hæc propter nec Q. Scævola pater, nec Brutus Maniliusque, nec Nigidius figulus, Romanorum post Varonem doctissimus, disquirere gravabantur utrum vox surreptum erit an post facta ante facta valeat, hoc est, future an præteriti sit temporis, quando in veteri lege Atiniâ legitur; quod surreptum erit, ejus rei æterna autoritas esto, nec pudit Agellium hæc de re caput integrum contexere xvij. atticarum noctium libro. Apud eundem, cap. ij. libri XVIII. legimus, inter saturnalicias quæstiones eam fuisse postremam; scripserim, venerim, legerim, cujus temporis verba sint, præteriti, an futuri, an utriusque. Quamobrem eos mirari satis non possum, qui hujusmodi sibi à pueris cognitissima fuisse parum prudenter aut pudenter adserunt; cum in iis olim hesitarent viri excellentes, & quidem Romani, suæ sine dubio linguæ scientissimi. Voss. Anal. III. xiiij.

Ce que dit ici Vossius à l'égard de la langue latine, peut s'appliquer avec trop de fondement à la langue françoise, dont le fond est si peu connu de la plupart même de ceux qui la parlent le mieux, parce qu'accoutumés à suivre en cela l'usage du grand monde comme à en suivre les modes dans leurs habillemens, ils ne réfléchissent pas plus sur les fondemens de l'usage de la parole que sur ceux de la mode dans les vêtemens. Que dis-je? il se trouve même des gens de lettres, qui osent s'élever contre leur propre langue, la taxer d'anomalie, de caprice, de bisarrerie, & en donner pour preuves les bornes des connoissances où ils sont parvenus à cet égard.

« En lisant nos Grammairiens, dit l'auteur des *jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, (tom. IX. pag. 73.) il est fâcheux de sentir, malgré soi, diminuer son estime pour la langue françoise, où l'on ne voit presque aucune analogie, où tout est bizarre pour l'expression comme pour la prononciation, & sans cause; où l'on n'apperçoit ni principes, ni règles, ni uniformité; où enfin tout paroît avoir été dicté par un capricieux génie. En vérité, dit-il ailleurs

» leurs (*Racine vengé, Iphig. II. v. 46.*) l'étude de la
» grammaire françoise inspire un peu la tentation de
» mépriser notre langue ».

Je pourrais sans doute détruire cette calomnie par une foule d'observations victorieuses, pour faire avec succès l'apologie d'une langue, déjà assez vengée des nationaux qui ont la maladresse de la mépriser, par l'accueil honorable qu'on lui fait dans toutes les cours étrangères, je n'aurois qu'à ouvrir les chefs-d'œuvre qui ont fixé l'époque de sa gloire, & faire voir avec quelle facilité & avec quel succès elle s'y prête à tous les caractères, naïveté, justesse, clarté, précision, délicatesse, pathétique, sublime, harmonie, &c. Mais pour ne pas trop m'écarter de mon sujet, je me contenterai de rappeler ici l'harmonie analogique des *tems*, telle que nous l'avons observée dans notre langue : tous les présens y sont simples ; les préterits positifs y sont composés d'un *tems* simple du même auxiliaire *avoir* ou *être* ; les comparatifs y sont doublement composés ; les prochains y prennent l'auxiliaire *venir* ; les futurs positifs y empruntent constamment le secours de l'auxiliaire *devoir* ; & les prochains, celui de l'auxiliaire *aller* : & cette analogie est vraie dans tous les verbes de la langue, & dans tous les modes de chaque verbe. Ce qu'on lui a reproché comme un défaut, d'employer les mêmes *tems*, ici avec relation à une époque, & là avec relation à une autre, loin de la deshonoré, devient au contraire, à la faveur du nouveau système, une preuve d'abondance & un moyen de rendre avec une justesse rigoureuse les idées les plus précises : c'est en effet la destination des *tems* indéfinis, qui, faisant abstraction de toute époque de comparaison, fixent plus particulièrement l'attention sur la relation de l'existence à l'époque, comme on l'a vu en son lieu.

Mais ne fera-t-il tenu aucun compte à notre langue de cette foule de préterits & de futurs, ignorés dans la langue latine, au prix de laquelle on la regarde comme pauvre ? Les regardera-t-on encore comme des bisarreries, comme des effets sans causes, comme des expressions dépourvues de sens, comme des superfluités introduites par un luxe aveugle & inutile aux vues de l'élocution ? La langue italienne, en imitant à la lettre nos préterits prochains, se fera-t-elle donc chargée d'une pure battologie ?

J'avouerai cependant à l'abbé des Fontaines, qu'à juger de notre langue par la manière dont le système est exposé dans nos grammaires, on pourroit bien conclure comme il a fait lui-même. Mais cette conclusion est-elle supportable à qui a lu Bossuet, Bourdaloue, la Bruyère, la Fontaine, Racine, Boileau, Pascal, &c. &c. Voilà d'où il faut partir, & l'on conclura avec bien plus de vérité, que le désordre, l'anomalie, les bisarreries sont dans nos grammaires, & que nos Grammairiens n'ont pas encore saisi avec assez de justesse, ni approfondi dans un détail suffisant le mécanisme & le génie de notre langue. Comment peut-on lui voir produire tant de merveilles sous différentes plumes, quoiqu'elle ait dans nos grammaires un air maussade, irrégulier & barbare ; & cependant ne pas soupçonner le moins du monde l'exactitude de nos Grammairiens, mais inveçtiver contre la langue même de la manière la plus indécente & la plus injuste ?

C'est que toutes les fois qu'un seul homme voudra tenir un tribunal pour y juger les ouvrages de tous les genres de littérature, & faire seul ce qui ne doit & ne peut être bien exécuté que par une société assez nombreuse de gens de lettres choisis avec soin ; il n'aura jamais le loisir de rien approfondir ; il fera toujours pressé de décider d'après des vues superficielles ; il portera souvent des jugemens iniques & faux, & alterera ou détruira entièrement les principes du goût, & le goût même des bonnes

études, dans ceux qui auront le malheur de prendre confiance en lui, & de juger de ses lumières par l'assurance de son ton, & par l'audace de son entreprisa.

4°. A s'en tenir à la nomenclature ordinaire, au catalogue reçu, & à l'ordre commun des *tems*, notre langue n'est pas la seule à laquelle on puisse reprocher l'anomalie ; elles sont toutes dans ce cas, & il est même difficile d'assigner les *tems* qui se répondent exactement dans les divers idiomes, ou de déterminer précisément le vrai sens de chaque *tems* dans une seule langue. J'ouvre la *Méthode grecque* de P. R. à la page 120 (*édition de 1754*), & j'y trouve sous le nom de futur premier, *τισω*, & sous le nom de futur second, *τιω*, tous deux traduits en latin par *honorabo* : le premier aoriste est *ἔτισα*, le second *ἔτιον* ; & le préterit parfait *τέτιχα* ; tous trois rendus par le même mot latin *honoravi*. Est-il croyable que des mots si différens dans leur formation, & distingués par des dénominations différentes, soient destinés à signifier absolument la même idée totale que désigne le seul mot latin *honorabo*, ou le seul mot *honoravi* ? Il faut donc reconnoître des synonymes parfaits nonobstant les raisons les plus pressantes de ne les regarder dans les langues que comme un superflu embarrassant & contraire au génie de la parole. Voyez SYNONYMES. Je fais bien que l'on dira que les Latins n'ayant pas les mêmes *tems* que les Grecs, il n'est pas possible de rendre avec toute la fidélité les uns par les autres, du moins dans le tableau des conjugaisons : mais je répondrai qu'on ne doit point en ce cas entreprendre une traduction qui est nécessairement infidèle, & que l'on doit faire connoître la véritable valeur des *tems*, par de bonnes définitions qui contiennent exactement toutes les idées élémentaires qui leur sont communes, & celles qui les différencient, à-peu-près comme je l'ai fait à l'égard des *tems* de notre langue. Mais cette méthode, la seule qui puisse conserver sûrement la signification précise de chaque *tems*, exige indispensablement un système & une nomenclature toute différente : si cette espèce d'innovation a quelques inconvéniens, ils ne seront que momentanés, & ils sont rachetés par des avantages bien plus considérables.

Les grammairiens auront peine à se faire un nouveau langage ; mais elle n'est que pour eux, cette peine, qui doit au fond être comptée pour rien dès qu'il s'agit des intérêts de la vérité : leurs successeurs l'entendront sans peine, parce qu'ils n'auront point de préjugés contraires ; & ils l'entendront plus aisément que celui qui est reçu aujourd'hui, parce que le nouveau langage sera plus vrai, plus expressif, plus énergique. La fidélité de la transmission des idées d'une langue en une autre, la facilité du système des conjugaisons fondée sur une analogie admirable & universelle, l'introduction aux langues débarrassée par-là d'une foule d'embarras & d'obstacles, sont, si je ne me trompe, autant de motifs favorables aux vues que je présente. Je passe à quelques objections particulières qui me viennent de bonne main.

La société littéraire d'Arras m'ayant fait l'honneur de m'inscrire sur ses registres comme associé honoraire, le 4 Février 1758 ; je crus devoir lui payer mon tribut académique, en lui communiquant les principales idées du système que je viens d'exposer, & que je présentai sous le titre d'*Essai d'analyse sur le verbe*. M. Harduin, secrétaire perpétuel de cette compagnie, & connu dans la république des lettres comme un grammairien du premier ordre, écrivit le 27 Octobre suivant, ce qu'il en pensoit, à M. Bauvin, notre confrère & notre ami commun. Après quelques éloges dont je suis plus redevable à sa politesse qu'à toute autre cause, & quelques obser-

variations pleines de sagesse & de vérité ; il termine ainsi ce qui me regarde : « J'ai peine à croire que » ce système puisse s'accorder en tout avec le mécanisme des langues connues. Il m'est venu à ce » sujet beaucoup de réflexions dont j'ai jetté plusieurs » sur le papier ; mais j'ignore quand je pourrai avoir » le loisir de les mettre en ordre. En attendant , » voici quelques remarques sur les prétérits , que » j'avois depuis long-tems dans la tête , mais qui » n'ont été rédigées qu'à l'occasion de l'écrit de M. » Beauzée. Je serois bien aise de favoir ce qu'il en » pense. S'il les trouve justes, je ne conçois pas qu'il » puisse persister à regarder notre *aoriste françois* , » comme un présent ; (je l'appelle *présent antérieur* » *périodique*) ; à moins qu'il ne dise aussi que notre » *prétérit absolu* (celui que je nomme *prétérit indéfini* » *positif*) exprime plus souvent une chose présente » qu'une chose passée ».

Trop flatté du desir que montre M. Harduin de favoir ce que je pense de ses remarques sur nos prétérits , je suis bien aise moi-même de déclarer publiquement , que je les regarde comme les observations d'un homme qui fait bien voir, talent très-rare , parce qu'il exige dans l'esprit une attention forte , une sagacité exquise , un jugement droit , qualités rarement portées au degré convenable , & plus rarement encore réunies dans un même sujet.

Au reste que M. Harduin ait peine à croire que mon système puisse s'accorder en tout avec le mécanisme des langues connues ; je n'en suis point surpris , puisque je n'oserois moi-même l'affirmer : il faudroit , pour cela , les connoître toutes , & il s'en faut beaucoup que j'aye cet avantage. Mais je l'ai vu s'accorder parfaitement avec les usages du latin , du françois , de l'espagnol , de l'italien ; on m'assure qu'il peut s'accorder de même avec ceux de l'allemand & de l'anglois : il fait découvrir dans toutes ces langues , une analogie bien plus étendue & plus régulière que ne faisoit l'ancien système ; & cela même me fait espérer que les savans & les étrangers qui voudront se donner la peine d'en faire l'application aux verbes des idiomes qui leur sont naturels ou qui sont l'objet de leurs études , y trouveront la même concordance , le même esprit d'analogie , la même facilité à rendre la valeur des *tems* usuels. Je les prie même , avec la plus grande instance , d'en faire l'essai , parce que plus on trouvera de ressemblance dans les principes des langues qui paroissent diviser les hommes , plus on facilitera les moyens de la communication universelle des idées , & conséquemment des secours mutuels qu'ils se doivent , comme membres d'une même société formée par l'auteur même de la nature.

Les réflexions de M. Harduin sur cette matière , quoique tournées peut-être contre mes vues , ne manqueront pas du moins de répandre beaucoup de lumière sur le fond de la chose : ce n'est que de cette forte qu'il réfléchit ; & il est à desirer qu'il trouve bientôt cet utile loisir qui doit nous valoir le précis de ses pensées à cet égard. En attendant , je vais tâcher de concilier ici mon système avec les observations sur nos prétérits.

» Il est de principe , dit-il , qu'on doit se servir du » *prétérit absolu* , c'est-à-dire , de celui dans la com- » position duquel entre un verbe auxiliaire , lorsque » le fait dont on parle se rapporte à un période de » *tems* ou l'on est encore ; ainsi il faut nécessairement » dire , *telle bataille s'est donnée dans ce siècle-ci : j'ai » vu mon frere cette année : je lui ai parlé aujourd'hui ;* » & l'on s'exprimeroit mal , en disant avec l'*aoriste* , » *telle bataille se donna dans ce siècle-ci : je vis mon » frere cette année : je lui parlai aujourd'hui* ».

C'est que dans les premières phrases , on exprime ce qu'on a effectivement dessein d'exprimer , l'an-

tériorité d'existence à l'égard d'une époque actuelle ; ce qui exige les prétérits dont on y fait usage : dans les dernières on exprimeroit toute autre chose , la simultanéité d'existence à l'égard d'un période de *tems* antérieur à celui dans lequel on parle ; ce qui exige en effet un présent antérieur périodique , mais qui n'est pas ce qu'on se propose ici.

M. Harduin demande si ce n'est pas abusivement que nous avons fixé les périodes antérieures qui précèdent le jour où l'on parle , puisque dans ce même jour , les diverses heures qui le composent , la matinée , l'après-midi , la soirée , sont autant de périodes qui se succèdent ; d'où il conclut que comme on dit , *je le vis hier* , on pourroit dire aussi , *je le vis ce matin* , quand la matinée est finie à l'instant où l'on parle.

C'est arbitrairement sans doute , que nous n'avons aucun égard aux périodes compris dans le jour même où l'on parle ; & la preuve en est , que ce que l'on appelle ici *aoriste* , ou *prétérit indéfini* , se prend quelquefois , dans la langue italienne , en parlant du jour même où nous sommes ; *io la viddi sto mane*. (je le vis ce matin). L'auteur de la *Méthode italienne* , qui fait cette remarque , (*Part. II. ch. iij. §. 4. pag. 86.*) observe en même tems que cela est rare , même dans l'italien. Mais quelque arbitraire que soit la pratique des Italiens & la nôtre , on ne peut jamais la regarder comme abusive , parce que ce qui est fixé par l'usage n'est jamais contraire à l'usage , ni par conséquent abusif.

« Plusieurs grammairiens , continue M. Harduin ; & c'est proprement ici que commence le fort de son objection contre mon système des *tems* : « plusieurs » grammairiens font entendre , par la manière dont » ils s'énoncent sur cette matière , que le prétérit » absolu & l'*aoriste* ont chacun une destination tellement propre , qu'il n'est jamais permis de mettre » l'un à la place de l'autre. Cette opinion me paroît » contredite par l'usage , suivant lequel on peut tous » jours substituer le prétérit absolu à l'*aoriste* , quoiqu'on ne puisse pas toujours substituer l'*aoriste* au » prétérit absolu ». Ici l'auteur indique avec beaucoup de justesse & de précision les cas où l'on ne doit se servir que du prétérit absolu , sans pouvoir lui substituer l'*aoriste* ; puis il continue ainsi : « Mais » hors les cas que je viens d'indiquer , on a la liberté » du choix entre l'*aoriste* & le prétérit absolu. » Ainsi on peut dire , *je le vis hier* , ou bien , *je l'ai » vu hier au moment de son départ* ».

C'est que , hors les cas indiqués , il est presque toujours indifférent de présenter la chose dont il s'agit , ou comme antérieure au moment où l'on parle , ou comme simultanée avec un période antérieur à ce moment de la parole , parce que *quæ sunt eadem uni tertio , sunt eadem inter se* , comme on le dit dans le langage de l'école. S'il est donc quelquefois permis de choisir entre le prétérit indéfini positif & le présent antérieur périodique , c'est que l'idée d'antériorité , qui est alors la principale , est également marquée par l'un & par l'autre de ces *tems* , quoiqu'elle soit diversement combinée dans chacun d'eux ; & c'est pour la même raison que , suivant une dernière remarque de M. Harduin , « il y a des occasions où » l'imparfait même (c'est-à-dire le présent antérieur simple) entre en concurrence avec l'*aoriste* » & le prétérit absolu , & qu'il est à-peu-près égal » de dire , *César fut un grand homme* , ou *César a été » un grand homme* , ou enfin *César étoit un grand homme* » ; l'antériorité est également marquée par ces trois *tems* , & c'est la seule chose que l'on veut exprimer dans ces phrases.

Mais cette espèce de synonymie ne prouve point , comme M. Harduin semble le prétendre , que ces *tems* aient une même destination , ni qu'ils soient de la

même classe, & qu'ils ne different entr'eux que par de très légères nuances. Il en est de l'usage & de diverses significations de ces *tems*, comme de l'emploi & des différens sens, par exemple, des adjectifs *fameux*, *illustre*, *célèbre*, *renommé*: tous ces mots marquent la réputation, & l'on pourra peut-être s'en servir indistinctement lorsqu'on n'aura pas besoin de marquer rien de plus précis, mais il faudra choisir, pour peu que l'on veuille mettre de précision dans cette idée primitive. (Voyez les SYNONYMES FRANÇOIS). M. Harduin lui-même, en assignant les cas où il faut employer le préterit qu'il appelle *absolu*, plutôt que le *tems* qu'il nomme *aoriste*, fournit une preuve suffisante que chacune de ces formes a une destination exclusivement propre, & que je puis adopter toutes ses observations pratiques comme vraies, sans cesser de regarder ce qu'il appelle notre *aoriste* comme un présent, & sans être forcé de convenir que notre préterit exprime plus souvent une chose présente qu'une chose passée. (B. E. R. M.)

TEMS, (*Critiq. sacrée.*) ce mot signifie proprement la durée qui s'écoule depuis un terme jusqu'à un autre; mais il se prend aussi dans plusieurs autres sens; 1°. pour une partie de l'année (*Gen. j. 14.*) 2°. pour l'espace d'un an; les saints du pays, dit Daniel, *vij. 25.* tomberont entre les mains de ce puissant roi pour un *tems*, des *tems*, & la moitié d'un *tems*, *ad tempus*, *tempora*, & *dimidium temporis*; ces expressions hébraïques signifient les trois ans & demi que durèrent les persécutions d'Antiochus contre les Juifs: *tempus* fait un an, *tempora* deux ans, *dimidium temporis* une demi-année; 3°. ce mot signifie l'arrivée de quelqu'un, (*Is. xiv. 1.*) 4°. le moment favorable & passager de faire quelque chose; pendant que nous en avons le *tems*, faisons du bien à tous, *Galat. vj. 10.*

Racheter le *tems*, dans Daniel, c'est gagner du *tems*; comme les mages consultés par Nabuchodonosor, qui lui demandoient du *tems* pour expliquer son songe; mais racheter le *tems* dans saint Paul, *Eph. v. 16.* *ἔχρησασθε τον καιρον*, c'est laisser passer le *tems* de la colere des méchants, & attendre avec prudence des circonstances plus heureuses.

Le *tems* de quelqu'un, c'est le moment où il reçoit la punition de son crime, *Ezech. xxij. 3.*

Les *tems* des siècles passés (*Tite j. 2.*) sont ceux qui ont précédé la venue de Jesus-Christ.

Les *tems* d'ignorance, *χρονος της αγνοιας*, sont ceux qui ont précédé les lumieres du christianisme, par rapport au culte de la divinité. Saint Paul annonce, *Actes xvij. 30.* que Dieu, après avoir dissimulé ces *tems*, veut maintenant que toutes les nations s'amendent, c'est-à-dire qu'on ne rende plus de culte aux idoles. (D. J.)

TEMS, (*Mytholog.*) on personnifia, on divinifia le *tems* avec ses parties; Saturne en étoit ordinairement le symbole. On représentoit le *tems* avec des ailes, pour marquer la rapidité avec laquelle il passe, & avec une faux, pour signifier ses ravages. Le *tems* étoit divisé en plusieurs parties; le siècle, la génération ou espace de trente ans, le lustre, l'année, les saisons, les mois, les jours & les heures; & chacune de ces parties avoit sa figure particuliere en hommes ou en femmes, suivant que leurs noms étoient masculins ou féminins; on portoit même leurs images dans les cérémonies religieuses. (D. J.)

TEMS, se dit aussi de l'état ou disposition de l'atmosphère, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, au froid ou au chaud, au vent ou au calme, à la pluie, à la grêle, &c. Voyez ATMOSPHERE, PLUIE, CHALEUR, VENT, GRÊLE, &c.

Comme c'est dans l'atmosphère que toutes les plantes & tous les animaux vivent, & que l'air est suivant toutes les apparences le plus grand principe

des productions animales & végétales (voyez AIR.), ainsi que des changemens qui leur arrivent, il n'y a rien en Physique qui nous intéresse plus immédiatement que l'état de l'air. En effet, tout ce qui a vie n'est qu'un assemblage de vaisseaux dont les liqueurs sont conservées en mouvement par la pression de l'atmosphère; & toutes les altérations qui arrivent ou à la densité ou à la chaleur, ou à la pureté de l'air, doivent nécessairement en produire sur tout ce qui y vit.

Toutes ces altérations immenses, mais régulières, qu'un petit changement dans le *tems* produit, peuvent être aisément connues à l'aide d'un tube plein de mercure ou d'esprit-de-vin, ou avec un bout de corde, ainsi que tout le monde le fait par l'usage des thermomètres, baromètres & hygromètres. Voyez BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, &c. Et c'est en partie notre inattention, & en partie le défaut d'uniformité de notre genre de vie, qui nous empêche de nous appercevoir de toutes les altérations & de tous les changemens qui arrivent aux tubes, cordes & fibres dont notre corps est composé.

Il est certain qu'une grande partie des animaux a beaucoup plus de sensibilité & de délicatesse que les hommes sur les changemens de *tems*. Ce n'est pas qu'ils aient d'autres moyens ou d'autres organes que nous; mais c'est que leurs vaisseaux, leurs fibres étant en comparaison de ceux des hommes, dans un état permanent, les changemens extérieurs produisent en eux des changemens intérieurs proportionnels. Leurs vaisseaux ne sont proprement que des baromètres, &c. affectés seulement par les causes extérieures; au lieu que les nôtres recevant des impressions du dedans aussi-bien que du dehors, il arrive que plusieurs de ces impressions nuisent ou empêchent l'effet des autres.

Il n'y a rien dont nous soyons plus éloignés que d'une bonne théorie de l'état de l'air. Mais on ne sauroit y parvenir sans une suite complète d'observations. Lorsque nous aurons eu des registres tenus exactement dans différens lieux de la terre, & pendant une longue suite d'années, nous serons peut-être en état de déterminer les directions, la force & les limites du vent, la constitution de l'air apporté par le vent, la relation qui est entre l'état du ciel de différens climats, & les différens états du ciel dans le même lieu; & peut-être nous saurons prédire alors les chaleurs excessives, les pluies, la gelée, les sécheresses, les famines, les pestes, & autres maladies épidémiques. Ces fortes d'observations s'appellent du nom général d'*observations météorologiques*. Voyez MÉTÉOROLOGIQUES.

Erasme Bartolin a fait des observations météorologiques jour par jour pour l'année 1571. M. W. Merle en a fait de pareilles à Oxford pendant les sept années 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343. Le docteur Plot au même lieu pour l'année 1684. M. Hillier au cap Corse pour les années 1686, 1687. M. Hunt, &c. au college de Gresham pour les années 1695, 1696. M. Derham à Upminster, dans la province d'Essex pour les années 1691, 1692, 1697, 1698, 1699, 1703, 1705, 1707. M. Townley, dans la province de Lancastre, pour les années 1698, 1699, 1700, 1701. M. Hocke, à Oats, dans la province d'Essex, en 1692. Le docteur Scheuchzer à Zurich en 1708; & le docteur Tilly à Pise la même année. Voyez *Transactions philosophiques*.

Nous joindrons ici la forme des observations de M. Derham, pour servir d'échantillon d'un journal de cette nature, en faisant remarquer qu'il dénote la force des vents par les chiffres 0, 1, 2, 3, &c. & les quantités d'eau de pluie reçues dans un tonneau en livres & en centièmes.

Observations météorologiques. Octobre 1697.

JOURS. HEUR.	TEMS.	VENT.	BAROM.	PLUIE.	
27	7	Beau.	S. O. . . . 2	29 37	1 52
	12	Pluvieux.	S. O. par O. 5	29 34	
	9	Orageux.	o	29 88	o 29

Afin de faire voir un essai de l'usage de ces sortes d'observations, nous ajouterons quelques remarques générales tirées de celles de M. Derham.

1°. Les tems lourds font monter le mercure aussi bien que les vents du nord ; ce qui, suivant M. Derham, vient de l'augmentation de poids que l'air reçoit par les vapeurs dont il est chargé alors. Voyez BROUILLARD. M. Derham remarque qu'il en est de même dans les tems de bruine. Voyez BRUINE.

2°. Le froid & la chaleur commencent & finissent à-peu-près dans le même tems en Angleterre & en Suisse, & même toutes les températures d'air un peu remarquables lorsqu'elles durent quelque tems.

3°. Les jours de froid remarquables pendant le mois de Juin 1708 en Suisse, précédoient communément ceux d'Angleterre d'environ 5 jours ou plus, & les chaleurs remarquables des mois suivans commencèrent à diminuer dans les deux pays à-peu-près dans le même tems, seulement un peu plutôt en Angleterre qu'en Suisse.

4°. Le barometre est toujours plus bas à Zurich qu'à Upminster, quelquefois d'un pouce, quelquefois de deux, mais communément d'un demi-pouce ; ce qui peut s'expliquer en supposant Zurich plus élevé que Upminster.

5°. La quantité de pluie qui tombe en Suisse & en Italie est plus grande que celle qui tombe dans la province d'Essex, quoique dans cette province il pleuve plus souvent ou qu'il y ait plus de jours pluvieux que dans la Suisse. Voici la proportion des pluies d'une année entière en différens lieux, tirée d'assez bonnes observations. A Zurich la hauteur moyenne de la pluie tombée pendant un an étoit de $31\frac{1}{2}$ pouces anglois ; à Pise $43\frac{1}{4}$; à Paris 23 ; à Lisle en Flandre $23\frac{1}{2}$; à Townley dans la province de Lancastre $42\frac{1}{2}$; à Upminster $19\frac{1}{4}$. Voyez PLUIE.

6°. Le froid contribue considérablement à la pluie, vraisemblablement à cause qu'il condense les vapeurs suspendues & les précipite ; en sorte que les saisons les plus froides & les mois les plus froids sont en général suivis des mois les plus pluvieux, & les étés froids sont toujours les plus humides.

7°. Les sommets glacés des hautes montagnes agissent non-seulement sur les lieux voisins, par les froids, les neiges, les pluies, &c. qu'ils y produisent, mais encore sur des pays assez éloignés, témoin les Alpes, dont l'effet agit jusqu'en Angleterre ; car le froid extraordinaire du mois de Décembre 1708, & les relâchemens qu'il eut ayant été aperçus en Italie & en Suisse quelques jours avant qu'en Angleterre, doivent, suivant M. Derham, avoir passé de l'un à l'autre.

Depuis un certain nombre d'années, on fait par toute l'Europe les observations météorologiques avec une grande exactitude. La société royale de Londres adressa il y a environ vingt ans, un écrit circulaire à tous les savans pour les y exhorter. Il y avoit déjà long-tems que l'on les faisoit dans l'académie royale des Sciences de Paris. Dès avant 1688, quelques-uns de ses membres avoient observé pendant plusieurs années, la quantité d'eau de pluie & de neige qu'il tombe tous les ans, soit à Paris, soit à Dijon ; ce qui s'en évapore, & ce qui s'en imbibe dans la terre à plus ou moins de profondeur, comme on en peut juger par quelques ouvrages fort antérieurs, touchant

l'origine des fontaines & des rivières, & sur-tout par le *Traité du mouvement des eaux*, de M. Mariotte. Mais il est certain qu'en 1688, la compagnie résolut de mettre ces observations en regle.

M. Perrault donna le dessein d'une machine propre à cet usage, & M. Sedileau se chargea des observations. Après M. Sedileau, ce fut M. de la Hire, &c. & enfin, elles ont été continuées jusqu'à aujourd'hui sans interruption. On y joignit bientôt les observations du barometre & du thermometre, le plus grand chaud & le plus grand froid qu'il fait chaque année, chaque saison, chaque jour, & avec les circonstances qui y répondent, les déclinaisons de l'aiguille aimantée, & dans ce siècle les apparitions de l'aurore boréale.

Pronostics du tems. Nous ne voulons point entretenir ici le lecteur de ces vaines & arbitraires observations du peuple. Nous abandonnons cette foule de prédictions qui ont été établies en partie par la ruse, & en partie par la crédulité des gens de la campagne ; elles n'ont aucun rapport naturel & nécessaire que nous connoissons avec les choses en elles-mêmes. Telles sont les prédictions de la pluie & du vent qu'on tire du mouvement qui est parmi les oiseaux aquatiques pour se rassembler vers la terre, & les oiseaux terrestres vers l'eau ; qu'on conclut encore, lorsque les oiseaux élaguent leurs plumes, que les oies crient, que les corneilles vont en troupe, que les hirondelles volent bas & geroillent, que les paons crient, que les cerfs se battent, que les renards & les loups hurlent, que les poissons jouent, que les fourmis & les abeilles se tiennent renfermées, que les taupes jettent de la terre, que les vers de terre se traînent, &c.

Nous n'offrirons rien de cette nature, mais ce qui peut être fondé en quelque maniere sur la nature des choses, ce qui peut jetter quelque lumière sur la cause & les circonstances de la température de l'air, ou du-moins aider à découvrir quelques-uns de ses effets sensibles.

1°. Lorsque le ciel est sombre, couvert, qu'on est quelque tems de suite sans soleil, ni sans pluie, il devient d'abord beau, & ensuite vilain, c'est-à-dire qu'il commence par devenir clair, & qu'ensuite il tourne à la pluie ; c'est ce que nous apprenons par un journal météorologique que M. Clarke a tenu pendant trente ans, & que son petit-fils, le savant Samuel Clarke, a laissé à M. Derham. Il assuroit que cette regle lui avoit toujours paru s'observer du-moins lorsque le vent étoit tourné à l'orient. Mais M. Derham a observé, que la regle avoit également lieu pour tous les vents ; & la raison, selon lui, en est assez facile à trouver. L'atmosphère est alors remplie de vapeurs, qui sont à la vérité suffisantes pour réfléchir la lumière du soleil & nous l'intercepter, mais n'ont pas assez de densité pour tomber. En sorte que tant que ces vapeurs restent dans le même état, le ciel ne change pas, & ces vapeurs y restent quelque tems de suite à cause qu'il fait alors ordinairement une chaleur modérée, & que l'air est fort pesant & propre à les soutenir, ainsi qu'on le peut voir par le barometre qui est communément haut dans ce tems-là. Mais, lorsque le froid approche, il rassemble ces vapeurs par la condensation & en forme des nuages détachés entre lesquels passent les rayons du soleil, jusqu'à ce qu'enfin la condensation de ces vapeurs devient si considérable, qu'elles tombent en pluie.

2°. Un changement dans la chaleur du tems, produit communément un changement dans le vent. Ainsi les vents de nord & de sud, qui sont ordinairement réputés la cause du froid & du chaud, ne sont réellement que les effets du froid & de la chaleur de l'atmosphère. M. Derham assure, qu'il en a tant de confirmations, qu'il ne sauroit en douter. Il est commun, par exemple, de voir qu'un vent chaud du sud se

change en un vent froid du nord, lorsqu'il vient à tomber de la neige ou de la grêle, & de même de voir un vent nord & froid régner le matin, dégénérer en sud sur le soir, lorsque la terre est échauffée par la chaleur du soleil, & retourner ensuite au nord ou à l'est, lorsque le froid du soir arrive. Voyez VENT. Chambers. (O)

TEMS. Effets du tems sur les plantes. La plupart des plantes épanouissent leurs fleurs & leurs duvets au soleil, & les resserrent sur le soir ou pendant la pluie, principalement lorsqu'elles commencent à fleurir, & que leurs graines sont encore tendres & sensibles. Ce fait est assez visible dans les duvets du dent-de-lion & dans les autres, mais sur-tout dans les fleurs de la pimprenelle, dont l'épanouissement & le resserrement, suivant Gerard, servent aux gens de la campagne à prédire le tems qu'il doit faire le jour suivant, l'épanouissement promettant le beau tems pour le lendemain, & le resserrement annonçant le vilain tems. Ger. herb. lib. II.

Est & alia (arbor in Tylis) similis, folios flor tamen, roseique floris; quem noctu comprimens, aperire incipit solis exortu, meridie expandit. Incola dormire eum dicunt. Plin. Nat. herb. lib. XII. cap. ij.

La tige du trefle, suivant que l'a remarqué milord Bacon, s'enfle à la pluie & s'élève, ce qui peut être aussi remarqué, quoique moins sensiblement, dans les tiges des autres plantes. Suivant le même auteur, on trouve dans les chaumes une petite fleur rouge qui indique une belle journée, lorsqu'elle s'épanouit du matin.

On conçoit aisément que les changemens qui arrivent dans le tems influent sur les plantes, lorsqu'on imagine qu'elles ne sont autre chose qu'un nombre infini de trachées ou vaisseaux à air, par le moyen desquels elles ont une communication immédiate avec l'air, & partagent son humidité, sa chaleur, &c. ces trachées sont visibles dans la feuille de vigne, dans celle de la scabieuse, &c. Voyez PLANTE, VÉGÉTAUX, &c.

Il suit de-là que tout bois, même le plus dur & le plus compact, s'enfle dans les tems humides, les vapeurs s'infiltrant aisément dans ses pores, sur-tout lorsque c'est un bois léger & sec. C'est de cette remarque qu'on a tiré ce moyen si singulier, de fendre des roches avec du bois. Voyez BOIS.

Voici la méthode qu'on suit dans les carrières: on taille d'abord une roche en forme de cylindre; ensuite on divise ce cylindre en plusieurs autres, en faisant des trous de distance en distance dans sa longueur & à différens endroits de son contour. Et l'on remplit ces trous de pieces de bois de faule séché au four. Lorsqu'il survient après un tems humide, ces pieces de bois imbibées de l'humidité de l'air se gonflent, & par l'effet du coin elles fendent la roche en plusieurs pieces.

TEMS, (Philos. & Mor.) la philosophie & la morale fournissent une infinité de réflexions sur la durée du tems, la rapidité de sa course, & l'emploi qu'on en doit faire; mais ces réflexions acquièrent encore plus de force, d'éclat, d'agrément & de coloris, quand elles sont revêtues des charmes de la poésie; c'est ce qu'a fait voir M. Thomas, dans une ode qui a remporté le prix de l'académie Françoisse en 1762. Sa beauté nous engage à la transcrire ici toute entière, pour être un monument durable à la gloire de l'auteur. L'Encyclopédie doit être parée des guirlandes du parnasse, & de tous les fruits des beaux génies qui ont somméillé sur le sommet du sacré vallon. Voici l'ode dont il s'agit.

*Le compas d'Uranie a mesuré l'espace,
O tems, être inconnu que l'ame seule embrasse,
Invincible torrent des siècles & des jours,*

*Tandis que ton pouvoir m'entraîne dans la tombe,
J'ose, avant que j'y tombe,
M'arrêter un moment pour contempler ton cours.*

*Qui me dévoilera l'instant qui t'a vu naître?
Quel œil peut remonter aux sources de ton être?
Sans doute ton berceau touche à l'éternité.
Quand rien n'étoit encore, enseveli dans l'ombre
De cet abîme sombre,
Ton germe y reposoit, mais sans activité.*

*Du cahos tout-à-coup les portes s'ébranlerent;
Des soleils allumés les feux étincelèrent,
Tu naquis; l'éternel te prescrivit ta loi.
Il dit au mouvement, du tems sois la mesure.
Il dit à la nature,
Le tems sera pour vous, l'éternité pour moi.*

*Dieu, telle est ton essence: oui, l'océan des âges
Roule au-dessous de toi sur tes frères ouvrages,
Mais il n'approche pas de ton trône immortel.
Des millions de jours qui l'un l'autre s'effacent,
Des siècles qui s'entassent
Sont comme le néant aux yeux de l'Eternel.*

*Mais moi, sur cet amas de fange & de poussière
Envain contre le tems, je cherche une barrière;
Son vol impétueux me presse & me poursuit;
Je n'occupe qu'un point de la vaste étendue;
Et mon ame éperdue
Sous mes pas chancelans, voit ce point qui s'ensuit.*

*De la destruction tout m'offre des images,
Mon œil épouventé ne voit que des ravages;
Ici de vieux tombeaux que la mousse a couverts;
Là des murs abattus, des colonnes brisées,
Des villes embrasées,
Par-tout les pas du tems empreints sur l'univers:
Cieux, terres, élémens, tout est sous sa puissance;
Mais tandis que sa main, dans la nuit du silence,
Du fragile univers sappe les fondemens;
Sur des aîles de feu loin du monde élançée,
Mon active pensée
Plane sur les débris entassés par le tems.*

*Siècles qui n'êtes plus, & vous qui devez naître;
J'ose vous appeler; hâtez-vous de paraître:
Au moment où je suis, venez vous réunir.
Je parcours tous les points de l'immense durée,
D'une marche assurée;
J'enchaîne le présent, je vis dans l'avenir.
Le soleil épuisé dans sa brûlante course
De ses feux par degrés verra tarir la source;
Et des mondes vieilliss les ressorts s'useront.
Ainsi que les rochers qui du haut des montagnes
Roulent dans les campagnes,
Les astres l'un sur l'autre un jour s'écroureront.
Là de l'éternité commencera l'empire;
Et dans cet océan, où tout va se détruire,
Le tems s'engloutira comme un foible ruisseau.
Mais mon ame immortelle aux siècles échappée
Ne sera point frappée,
Et des mondes brisés foulera le tombeau.*

*Des vastes mers, grand Dieu, tu fixas les limites;
C'est ainsi que des tems les bornes sont prescrites.
Quel sera ce moment de l'éternelle nuit?
Toi seul tu le connois; tu lui diras d'éclorre;
Mais l'univers l'ignore;
Ce n'est qu'en périssant qu'il en doit être instruit.*

*Quand l'airain frémissant autour de vos demeures;
Mortels, vous avertit de la fuite des heures,
Que ce signal terrible épouvante vos sens,
A ce bruit tout-à-coup mon ame se réveille;
Elle prête l'oreille,
Et croit de la mort même entendre les accens.*

Trop aveugles humains, quelle erreur vous enivre!
 Vous n'avez qu'un instant pour penser & pour vivre,
 Et cet instant qui fuit est pour vous un fardeau.
 Avare de ses biens, prodigue de son être,
 Dès qu'il peut se connoître,
 L'homme appelle la mort & creuse son tombeau.

L'un courbé sous cent ans est mort dès sa naissance,
 L'autre engage à prix d'or sa venale existence;
 Celui-ci la tourmente à de pénibles jeux;
 Le riche se délivre au prix de sa fortune
 Du tems qui l'importune;
 C'est en ne vivant pas que l'on croit vivre heureux.

Abjurez, ô mortels, cette erreur insensée.
 L'homme vit par son ame, & l'ame est la pensée.
 C'est elle qui pour vous doit mesurer le tems.
 Cultivez la sagesse: apprenez l'art suprême
 De vivre avec soi-même,
 Vous pourrez sans effroi compter tous vos instans.

Si je devois un jour pour de viles richesses
 Vendre ma liberté, descendre à des bassesses;
 Si mon cœur par mes sens devoit être amolli;
 O tems, je te dirois, prévien ma dernière heure;
 Hâte-toi, que je meure!
 J'aime mieux n'être pas, que de vivre avili.

Mais si de la vertu les généreuses flâmes
 Peuvent de mes écrits passer dans quelques ames;
 Si je puis d'un ami soulager les douleurs;
 S'il est des malheureux dont l'obscur innocence
 Languisse sans défense,
 Et dont ma foible main doive essuyer les pleurs.

O tems, suspens ton vol, respecte ma jeunesse,
 Que ma mere long-tems témoin de ma tendresse,
 Reçoive mes tributs de respect & d'amour!
 Et vous, gloire, vertu, déesses immortelles,
 Que vos brillantes ailes
 Sur mes cheveux blanchis se reposent un jour.

(D. J.)

TEMS DES MALADIES, (*Médec. Patholog.*) les Pathologistes prennent ce mot *tems* dans diverses acceptions en l'appliquant au cours des *maladies*; quelquefois ils l'emploient pour mesurer leur durée & en distinguer les jours remarquables; d'autres fois ils s'en servent pour désigner les *periodes* & les *états* différens qu'on y a observés.

Dans la première signification, la longueur du *tems* a donné lieu à la division générale des maladies en aiguës & chroniques; la durée de celle-ci s'étend au-delà de quarante jours, celles-là sont toujours renfermées dans cet espace de *tems* limité; mais elles peuvent varier en durée d'autant de façons qu'on compte de jours différens. Car, suivant les observations répétées, il y a des maladies qui se terminent dans un jour, connues sous le nom d'*éphémères*; d'autres sont décidées dans deux, dans trois, dans quatre, & ainsi de suite jusqu'à quarante. Cependant, suivant ce qui arrive le plus ordinairement, on a distingué quatre ou cinq *tems* principaux dans la durée des maladies qui en décident la brièveté, (*acuties*). Dans la première classe, on a compris les maladies qui sont terminées dans l'espace de quatre jours, on les a appelées *perper-aiguës*; telles sont l'apoplexie, la peste, la sueur angloïse, &c. La seconde comprend celles qui durent sept jours, qu'on a nommé *très-aiguës* ou *per-aiguës*, de ce nombre sont la fièvre ardente & les maladies inflammatoires, légitimes, exquises. La troisième classe renferme les maladies appelées simplement *aiguës*, qui s'étendent jusqu'à quatorze ou vingt-un jours, comme la plupart des fièvres continues; enfin les autres, connues sous le nom d'*aiguës par decidence*, traînent depuis le vingt-unième jour jusqu'à quelqu'un des jours intermédiaires

entre le quarantième, au-delà duquel, si elles persistent, elle prennent le titre de *chroniques*; & dans cette acception, lorsqu'on demande à quel *tems* le malade est de sa maladie, on répond qu'il est, par exemple, au septième jour depuis l'invasion de la maladie, *tems* qu'il est assez difficile de connoître au juste.

En second lieu, les anciens ont distingué trois périodes ou états dans le courant d'une maladie aiguë, qu'ils ont désigné sous le nom de *tems*. Le premier *tems* est celui qu'ils ont appelé de *crudité*, alors la nature & la maladie sont, suivant leur expression, engagées dans le combat, la victoire ne panche d'aucun côté, le trouble est considérable dans la machine, les symptômes sont violens, & les bonnes humeurs sont confondues avec les mauvaises, ou sont crues. M. Bordeu a appelé ce *tems* *tems d'irritation*, parce qu'alors le *pouls* conserve ce caractère; il est tendu, convulsif, & nullement développé. Le second *tems* est le *tems de coction*; il tire cette dénomination de l'état des humeurs qui sont alors cuites, c'est-à-dire que les mauvaises sont, par les efforts de la nature victorieuse, séparées du sein des bonnes, & disposées à l'excrétion critique, qui doit avoir lieu dans le troisième *tems*, qu'on nomme en conséquence *tems de crise*. Pendant les *tems de la coction*, les symptômes se calment, les accidens disparaissent, l'harmonie commence à se rétablir, le pouls devient mol, développé & rebondissant, les urines renferment beaucoup de sédiment. Le *tems de crise* est annoncé par une nouvelle augmentation des symptômes, mais qui est passagère, le pouls prend la modification critique appropriée; & les évacuations préparées ayant lieu, débarrassent le corps de toutes les humeurs de mauvais caractères ou superflues, & la machine revient dans son assiette naturelle. Voyez CRUDITÉ, COCTION, CRISE & POULS. Les modernes ont admis une autre division qui pourroit se réduire à celle des anciens, & qui est bien moins juste, moins avantageuse, & moins exacte; ils distinguent quatre *tems*; 1°. le *tems de l'invasion* ou le commencement qui comprend le *tems* qui s'écoule depuis que la maladie a commencé jusqu'à celui où les symptômes augmentent; 2°. le *tems d'augmentation*, qui est marqué par la multiplicité & la violence des accidens; 3°. l'état où les symptômes restent au même point sans augmenter, ni diminuer; 4°. la déclinaison, *tems* auquel la maladie commence à baisser & paroît tendre à une issue favorable: ce dernier *tems* répond à ceux de coction & de crise des anciens, & les trois autres assez inutilement distingués ne sont que le *tems de crudité*; lorsque les malades se terminent à la mort, elles ne parcourent pas tous ces périodes, & ne parviennent pas aux derniers *tems*.

Troisièmement, dans les maladies intermittentes & dans les fièvres avec redoublement, on observe deux états, dont l'un est caractérisé par la cessation ou la diminution des symptômes, & l'autre par le retour ou leur augmentation; on a distingué ces deux états sous le nom de *tems*, appellant le premier *tems de la remission*, & l'autre *tems de l'accès* ou du redoublement; le médecin, dans le traitement des maladies, ne doit jamais perdre de vue toutes ces distinctions de *tems*, parce qu'il peut en tirer des lumières pour leur connoissance & leur pronostic, & sur-tout parce que ces *tems* exigent des remèdes très-différens. Voyez FIEVRE EXACERBANTE, INTERMITTENTE, PAROXISME, ÉPILEPSIE, GOUTTE, HYSTÉRIQUE, *passion*, &c.

Il est aussi très-important de faire attention aux *tems* de l'année, c'est-à-dire aux saisons; voyez PRINTEMPS, AUTOMNE, ÉTÉ, HIVER, SAISONS, (*Médecine*); & aux *tems* de la journée, voyez MATIN & SOIR, (*Médecine*), parce que les maladies varient dans

dans ces différens *tems*, & qu'il y a des regles concernant l'administration des remedes, fondées sur leur distinction. (m)

TEMS AFFINÉ, (*Marine.*) voyez **AFFINÉ**.

TEMS A PERROQUET, (*Marine.*) beau *tems* où le vent souffle médiocrement, & porte à route. On l'appelle ainsi, parce qu'on ne porte plus la voile de perroquet que dans le beau *tems*; parce qu'étant extrêmement élevée, elle donneroit trop de prise au vent, si on la portoit dans de gros *tems*. Voyez **MATURE**.

TEMS DE MER ou GROS-TEMS, (*Marine.*) *tems* de tempête où le vent est très-violent.

TEMS EMBRUMÉ, (*Marine.*) *tems* où la mer est couverte de brouillards.

TEMS, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois une certaine *conjoncture*, comme quand on dit en *tems de foire*.

Tem signifie aussi *délai*; il faut intenter le retrait lignager dans l'an & jour, qui est le *tems* prescrit par la coutume.

Tem d'étude, est l'espace de *tems* pendant lequel un gradué doit avoir étudié pour obtenir régulièrement ses grades. Voyez **ÉTUDE**, **DEGRÉS**, **GRADES**, **GRADUÉS**, **UNIVERSITÉ**, **BACHELIER**, **LICENCIÉ**, **DOCTEUR**. (A)

TEMS, f. m. en *Musique*, est en général toute modification du son par rapport à la durée.

On fait ce que peut une succession de sons bien dirigée eu égard au ton ou aux divers degrés du grave à l'aigu & de l'aigu au grave. Mais c'est aux proportions de ces mêmes sons, par rapport à leurs diverses durées du lent au vite & du vite au lent, que la musique doit une grande partie de son énergie.

Le *tems* est l'ame de la musique; les airs dont la mesure est lente, nous attristent naturellement; mais un air gai, vif & bien cadencé nous excite à la joie, & à peine nos piés peuvent-ils se retenir de danser. Otez la mesure, détruisez la proportion des *tems*, les mêmes airs resteront sans charmes & sans force, & deviendront incapables de nous émouvoir, & même de nous plaire: mais le *tems* a sa force en lui-même, qui ne dépend que de lui, & qui peut subsister sans la diversité des sons. Le tambour nous en offre un exemple, quoique grossier & très-imparfait, vu que le son ne s'y peut soutenir. Voyez **TAMBOUR**.

On considère le *tems* en musique ou par rapport à la durée ou au mouvement général d'un air, & selon ce sens, on dit qu'il est vite ou lent, voyez **MESURE**, **MOUVEMENT**; ou bien, selon les parties aliquotes de chaque mesure, qui se marquent par des mouvemens de la main ou du pié, & qu'on appelle proprement des *tems*; ou enfin selon la valeur ou le *tems* particulier de chaque note. Voyez **VALEUR DES NOTES**.

Nous avons suffisamment parlé au mot **RHYTHME** des *tems* de la musique des Grecs; il nous reste à expliquer ici les *tems* de la musique moderne.

Nos anciens musiciens ne reconnoissoient que deux especes de mesures; l'une à trois *tems*, qu'ils appelloient *mesure parfaite*; & l'autre à deux, qu'ils traitoient de *mesure imparfaite*, & ils appelloient *tems*, *modes* ou *prolations* les signes qu'ils ajoutoient à la clé pour déterminer l'une ou l'autre de ces mesures. Ces signes ne servoient pas à cet unique usage comme aujourd'hui, mais ils fixoient aussi la valeur des notes les unes par rapport aux autres, comme on a déjà pu voir aux mots **MODE** & **PROLATION**, sur la maxime, la longue & la demi-breve. A l'égard de la breve, la maniere de la diviser étoit ce qu'ils appelloient plus précisément *tems*. Quand le *tems* étoit parfait, la breve ou quarrée valoit trois rondes ou demi-breves, & ils indiquoient cela par un cercle entier,

Tome XVI.

barré ou non-barré, & quelquefois encore par ce chiffre 3.

Quand le *tems* étoit imparfait, la breve ne valoit que deux rondes, & cela se marquoit par un demi-cercle ou C. Quelquefois ils tournoient le C à rebours ainsi 3, & cela marquoit une diminution de moitié sur la valeur de chaque note; nous indiquons cela aujourd'hui par le C barré, ☉, & c'est ce que les Italiens appellent *tempo alla breve*. Quelques-uns ont aussi appelé *tems majeur* cette mesure du C barré où les notes ne durent que la moitié de leur valeur ordinaire, & *tems mineur* celle du C plein ou de la mesure ordinaire à quatre *tems*.

Nous avons bien retenu la mesure triple des anciens; mais par la plus étrange bifarrerie, de leurs deux manieres de diviser les notes, nous n'avons retenu que la foudouble; de sorte que toutes les fois qu'il est question de diviser une mesure ou un *tems* en trois parties égales, nous n'avons aucun signe pour cela, & l'on ne fait guere comment s'y prendre; il faut recourir à des chiffres & à d'autres misérables expédiens qui montrent bien l'insuffisance des signes. Mais je parlerai de cela plus au-long au mot **TRIPLE**.

Nous avons ajouté aux anciennes musiques une modification de *tems* qui est la mesure à quatre; mais comme elle se peut toujours résoudre en deux mesures à deux *tems*, on peut dire que nous n'avons que deux *tems* & trois *tems* pour parties aliquotes de toutes nos différentes mesures.

Il y a autant de différentes valeurs de *tems* qu'il y a de sortes de mesures & de différentes modifications de mouvement. Mais quand une fois l'espece de la mesure & du mouvement sont déterminés, toutes les mesures doivent être parfaitement égales, & par conséquent les *tems* doivent aussi être très-égaux entr'eux: or pour s'assurer de cette égalité, on marque chaque *tems* par un mouvement de la main ou du pié; & sur ces mouvemens, on regle exactement les différentes valeurs des notes selon le caractère de la mesure. C'est une chose très-merveilleuse de voir avec quelle précision on vient à bout, à l'aide d'un peu d'habitude, de battre la mesure, de marquer & de suivre les *tems* avec une si parfaite égalité, qu'il n'y a point de pendule qui surpasse en justesse la main ou le pié d'un bon musicien. Voyez **BATTRE LA MESURE**.

Des divers *tems* d'une mesure, il y en a de plus sensibles & de plus marqués que les autres, quoique de valeur parfaitement égales; le *tems* qui marque davantage s'appelle *tems fort*, & *tems foible* celui qui marque moins. M. Rameau appelle cela, après quelques anciens musiciens, *tems bon* & *tems mauvais*. Les *tems forts* sont le premier dans la mesure à deux *tems*, le premier & le troisieme dans la mesure à trois & dans la mesure à quatre; à l'égard du second *tems*, il est toujours foible dans toutes les mesures, & il en est de même du quatrieme dans la mesure à quatre *tems*.

Si l'on subdivise chaque *tems* en deux autres parties égales qu'on peut encore appeler *tems*, on aura de-rechef *tems fort* pour la premiere moitié, & *tems foible* pour la seconde, & il n'y a point de parties d'un *tems* sur laquelle on ne puisse imaginer la même division. Toute note qui commence sur le *tems foible* & finit sur le *tems fort*, est une note à contre-*tems*, & parce qu'elle choque & heurte en quelque maniere la mesure, on l'appelle *syncope*. Voyez **SYNCOPE**.

Ces observations sont nécessaires pour apprendre à bien préparer les dissonances: car toute dissonance bien préparée doit l'être sur le *tems foible* & frappée sur le *tems fort*, excepté cependant dans des suites de cadences évitées, où cette regle, quoi-

Q

qu'encore indispensable pour la première dissonance, n'est pas également praticable pour toutes les autres. Voyez DISSONNANCE, PRÉPARER, SYNCOPE. (S)

TEMS, en Peinture, c'est un très-petit contour. On dit, entre ces deux contours il y a un *tems*. On dit encore, ce contour a deux *tems*; c'est-à-dire, une si petite sinuosité, qu'elle ne forme pas deux contours distincts.

TEMS, on appelle ainsi en termes de Manège, chaque mouvement accompli de quelque allure que ce soit; quelquefois ce terme se prend à la lettre, & quelquefois il a une signification plus étendue. Par exemple, quand on dit au manège, faire un *tems de galop*, c'est faire une galopade qui ne dure pas longtemps; mais lorsqu'on va au pas, au trot ou au galop, & qu'on arrête un *tems*, c'est arrêter presque tout court, & remarcher sur le champ. Arrêter un *demitems*, n'est que suspendre un instant la vitesse & l'allure du cheval pour la reprendre sans arrêter. *Tems écoulés*, c'est la même chose que *soutenus*, voyez SOUTENUS. Un bon homme de cheval doit être attentif à tous les *tems* du cheval, & les seconder à point nommé; il ne doit laisser perdre aucun *tems*; autrement il laisse interrompre, faute d'aide, la cadence du cheval.

TEMS, estocade de, (Escrime.) c'est frapper l'ennemi d'une botte dans l'instant qu'il s'occupe de quelque mouvement.

TEMS, terme de Vénérerie; on dit revoir de bon *tems*, lorsque la voie est fraîche & de la nuit.

TEMPYRA, (Géogr. anc.) passage étroit dans la Thrace, aux confins des *Æni* du côté du septentrion, selon Tite-live, liv. XXXIII. chap. xlv. Ovide en parle, *Trist. eleg. viij.*

*Inde levi vento Zerynthia littora nactis
Thraciam tetigit fessa carina samon:
Saltus ab hac terrâ brevis est Tempyra petenti.*

Cellarius, *geogr. ant. liv. II. c. xv.* croit que c'est le *Temporum* de l'itinéraire d'Antonin. (D. J.)

TENABLE, adj. terme de l'Art militaire, qui se dit d'une place ou d'un ouvrage de fortification que l'on peut défendre contre les assaillans. Ce terme vient du latin *tenere*, tenir.

On ne se sert du mot *tenable* qu'avec une négative: quand une place est ouverte de tous les côtés, ou que ses fortifications sont abattues, on dit que la place n'est plus *tenable*: de même quand l'ennemi a gagné une certaine éminence qui domine un poste, on dit ce poste n'est plus *tenable*. Chambers.

TÉNACE & TÉNACITÉ, s. f. (Physique.) on désigne par ces mots cette qualité des corps par laquelle ils peuvent soutenir une pression, une force, un tiraillement considérable sans se rompre; la qualité qui lui est opposée se nomme *fragilité*. Les corps *ténaces* supportent l'effort de la percussion ou de la pression sans recevoir aucun dommage; mais ici, comme dans plusieurs autres cas, où nous employons les mots *dur*, *doux*, *flexible*, &c. nous les prenons dans un sens relatif aux degrés ordinaires de la force humaine; autrement il seroit bien difficile de dire ce que c'est que *ténace*, *cassant*, *rude*, *doux*, &c. *Mém. de l'acad. de Berlin, année 1745.* (D. J.)

TÉNACERIM, LA PROVINCE, (Géog. mod.) province des Indes au royaume de Siam, sur le golfe de Bengale. Elle prend son nom de sa capitale.

TÉNACERIM, ou **TÉNASSERIM**, ville des Indes, au royaume de Siam, dans la province de Ténacerim, & près du golfe de Bengale, sur la rivière de même nom. Cette ville autrefois très-marchande, ne l'est plus aujourd'hui. *Latit. 12. 45.* (D. J.)

TÉNACERIM, le, (Géog. mod.) rivière des Indes, au royaume de Siam; elle descend des montagnes

d'Ava, est d'une grande étendue jointe à un cours rapide, parce qu'elle est pleine de rochers. (D. J.)

TÉNACITÉ DES HUMEURS, (Médec.) vice des humeurs, dont voici les effets. Elle cause des obstructions, des extinctions de vaisseaux, des douleurs, des tumeurs sur-tout aux glandes & aux plexus artériels. Lorsque l'acrimonie est pareillement jointe à la *ténacité*, suivant la diverse proportion du concours de ces deux qualités, les petits vaisseaux se détruisent, les fluides s'extravaient, ce qui produit ensuite des pustules, des inflammations, des gangrènes, des ulcères, la carie & autres maux semblables. Or l'acrimonie tantôt accompagne, & tantôt suit la *ténacité*.

Les signes de la *ténacité* trop augmentée, sont des tumeurs, des douleurs, des anxiétés; la circulation, les excréments empêchés, la lenteur ou la viscosité des humeurs de la circulation, des sécrétions, des excréments. Si le froid se trouve avec ces signes, soyez sûr que les matières pituiteuses dominent; mais s'ils sont accompagnés d'une grande chaleur, cela dénote des matières épaisses & enflammées.

Les remèdes à la *ténacité des humeurs* consistent à les rendre mobiles, & en état de passer par les vaisseaux, on y parvient:

1°. Par des dissolvans aqueux, tièdes, en forme de boisson, de fomentation, de vapeurs, de bain, d'injection, appliqués de façon qu'ils soient approchés de la partie oblédée le plus qu'il sera possible. 2°. Par des salins résolutifs appliqués de la même manière. Le nitre, le sel de prunelle, le sel polycreste, le nitre stibié, le sel gemme, le sel marin, le sel armoniac, la fleur de sel armoniac avec un sel alkali fixe, le borax, le sel de verre, les sels des végétaux brûlés, les sels alkalis fixes, les sels alkalis volatils, le tartre soluble, le tartre régénéré, sont les principaux. 3°. Par les matières savonneuses faites d'huile tirée par expression, & d'alkali volatil, d'huile distillée & d'alkali volatil. La bile des animaux sert aussi au même usage, & les sucres détersifs des plantes. La laitue, l'hiéracium, la dent-de-lion, la scorfonere, la barbe-de-bouc, la chicorée, l'endive, la saponaire, sont les principales & les meilleures. 4°. Par les matières contraires à la cause particulière, qui fait la *ténacité*; en se servant de deux alkalis dans la coagulation produite par des acides, des matières savonneuses dans la coagulation occasionnée par le repos, d'herbes nitreuses & saponacées dans la *ténacité* phlogistique. 5°. Par les cordiaux, salins, aromatiques huileux, spiritueux, considérés comme devant servir d'aiguillons.

On remet les voies embarrassées en état de laisser passer les liqueurs; 1°. en ouvrant les conduits par la boisson, les fomentations, les vapeurs, le bain; par des eaux chaudes mélangées avec des émoulliens, & des salins tempérés; par une chaleur modérée, par des frictions seches ou humides, chaudes. 2°. La même chose se fait en fomentant, en amollissant, en agitant la matière embarrassée dans les vaisseaux; en sorte que le relâchement, la putréfaction, la suppuration & la résolution de la partie affectée, produisent un écoulement de matière purulente. Il convient d'employer à cet effet de douces farines de froment, de seigle, d'avoine, de lin, de fèves, de pois, de lentilles, de fénugrec, &c. des racines émoullientes de mauve, de guimauve, de lis blanc, d'oignons cuits, des fleurs d'althæa, de bouillon blanc, de mélilot; des feuilles de mauve, de guimauve, de branche urfine, de mercuriale, de pariétaire, de figuier, des jaunes-d'œufs; des gommés aromatiques, âcres, le sagapenum, le galbanum, l'opopanax; les emplâtres, les cataplasmes, les onguens qui se font avec ces matières. 3°. En ouvrant les voies à la matière ainsi préparée, par une incision faite avec un

scalpel, ou par l'application d'un caustique. (D. J.)

TENAÏLLE, f. f. (*outil à l'usage de presque tous les Ouvriers.*) il sert à arracher ou à tenir quelque chose. On appelle le mord de la *tenaille*, les deux demi-cercles qui sont à un bout, parce qu'en se rencontrant quand on les ferme, ils mordent pour ainsi dire toutes les choses qui se trouvent entre deux. Outre cette *tenaille* commune à toute sorte d'ouvriers, il y en a de particulieres à certains arts & métiers, comme aux orfèvres, aux fondeurs, aux monnoyeurs, aux maréchaux, aux ferruriers, &c. Voyez les articles suivans.

TENAÏLLE, f. f. (*Docimaſtique.*) entre les ustensiles que l'art des essais rend indispensables, on fait usage de quatre sortes de *tenailles*, *forcipes*.

La première est composée de deux leviers de fer, longs de deux piés, épais de deux lignes, & attachés par le milieu à l'aide d'un axe qui permet à leurs bras de s'ouvrir & de se fermer sans vaciller. Les bras destinés à prendre les vaisseaux se termineront en une espece d'arc de cercle, dont la convexité sera tournée du côté de la partie extérieure, l'un desquels sera garni, comme d'une sous-tendante, d'une petite branche de fer large de deux lignes, épaisse d'une seule, & longue à-peu-près de deux pouces. La partie de rayon, comprise entre chacun de ses arcs & sa corde, sera de trois lignes. Pour manier aisément cette *tenaille*, on fait des anneaux à ses bras supérieurs en les courbant. Elle sert à retirer de dessous la moufle, les scorificatoires, les coupelles & autres petits vaisseaux; ce qui se fait en insinuant les doigts de la main droite dans les anneaux de sa partie supérieure, la soutenant avec la main gauche pour lui donner plus d'appui, & en pinçant le bord droit du vaisseau, l'arc soutenu étant tourné en-dehors, pour l'empêcher de vaciller.

La seconde *tenaille* est une pince faite d'une lame d'acier fort polie, trempée comme un ressort, presque pointue par son extrémité inférieure, & longue de six pouces. Elle est employée à prendre les grains de fin qui restent sur les coupelles; ou autres petits corps quelconques.

La troisième *tenaille* destinée à prendre des moyens creusets de fusion, est longue de deux piés, ainsi que la première, & n'en diffère que parce que les leviers dont elle est composée sont plus forts, & que ses bras inférieurs se terminent par un bec long d'un pouce & demi & large de six lignes; ce bec doit être arqué, afin de s'ajuster aux parois des creusets qu'il doit embrasser étroitement: elle est particulièrement faite pour manier les vaisseaux médiocres dont l'on verse le métal fondu dans des moules, ou dans une lingotière.

Comme les grands creusets, & principalement ceux qui contiennent une grande quantité de métal sont plus sujets que les petits à contracter des fêlures, qui, à moins qu'elles ne viennent de l'humidité de la tourte, commencent toujours par leur partie supérieure, & s'étendent pour l'ordinaire jusqu'au fond du creuset, se formant assez rarement en ligne circulaire; on se sert pour les ôter du feu, d'une quatrième *tenaille* plus forte & plus longue que la première: à la partie interne de son bras inférieur sera attaché un demi-cercle, dont le rayon de quatre pouces sera perpendiculaire au bras de la *tenaille*: le second bras sera muni de deux autres demi-cercles, l'un plus grand & l'autre plus petit que le précédent, & placés de même que lui; mais disposés de façon qu'il restera entre chacune de leurs extrémités voisines un intervalle d'un pouce, propre à recevoir le demi-cercle du premier bras. On peut, à la faveur de cette structure, transporter les moyens comme les plus grands vaisseaux. Avant que de se servir de cette *tenaille*, on rougit médiocrement ses pinces, & on les appli-

que un peu au-dessous du bord supérieur du creuset, que l'on enlève en sûreté au moyen du cercle dont l'un de ses côtés est environné. M. Cramer a joint à la description qu'on vient de lire, des *tenailles* nécessaires aux essais, les figures de chaque *tenaille* en particulier. (D. J.)

TENAÏLLES INCISIVES, *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour couper des esquilles & des cartilages: Il y en a de différentes especes; la première (*Voyez fig. 2. Pl. XXI.*), est longue de sept pouces & demi; c'est une espece de pincette dont les branches sont jointes par jonction passée. Voy. JONCTION PASSÉE.

L'extrémité antérieure de chaque branche est un demi-croissant, un peu allongé, plus épais près de sa jonction, mais qui va en diminuant d'épaisseur; pour augmenter en largeur, & se terminer par un tranchant qui a un pouce quatre lignes d'étendue.

Les extrémités postérieures de ces branches ont environ cinq pouces, elles sont épaissies près de leur jonction, où elles ont cinq lignes & demie de large; leur surface extérieure est placée près de leur jonction, & elle devient plus large & arrondie vers leur extrémité, afin de leur tenir lieu de poignée; ces extrémités sont naturellement écartées l'une de l'autre, par un ressort de deux pouces sept lignes de long, dont la base est attachée sur la branche femelle, par un clou rivé.

Pour peu qu'il y ait de résistance dans les parties qu'on veut couper avec ces *tenailles*, on a beaucoup de difficultés, parce que les deux tranchans s'affrontent & s'appliquent perpendiculairement l'un sur l'autre: on se sert plus commodément de l'espece de ciseaux appelés par les ouvriers *cisoirs*. Voyez CISOIRE. Cet instrument connu des ouvriers qui coupent le fer, peut être fort utile en chirurgie; il a beaucoup de force, parce que la puissance est éloignée du point d'appui, & que la résistance est proche; & en outre parce que les tranchans ne sont point opposés l'un à l'autre, comme dans la *tenaille incisive* que nous venons de décrire.

L'usage des *cisoirs* consiste à couper des esquilles d'os, des côtes, des cartilages, &c. Voyez figure 4. Pl. XXI.

La figure 3. représente une autre espece de *tenaille* incisive, fort utile pour couper les ongles des piés & des mains, & principalement ceux qui entrent dans la chair. Voyez PTERIGIUM. On s'en sert aussi pour couper les petites esquilles d'os, & principalement les grandes inégalités qui se trouvent quelquefois après l'opération du trépan, ou bien les pointes qui percent, ou peuvent percer la dure-mère. Ces sortes de pincettes n'ont pas plus de quatre pouces de longueur; les branches sont jointes par jonction passée; leur partie antérieure est une petite lame longue de dix lignes, évuidée en dedans, convexe & polie en dehors, coupée en talus depuis la jonction jusqu'à la pointe, & terminée en pointe; chaque lame est tranchante par l'endroit qu'elles se joignent; les deux branches postérieures, qui sont la poignée, sont recourbées en arc, & se tiennent écartées par un simple ressort, qui doit avoir au moins un pouce de long. (Y)

TENAÏLLE, (*outil d'Arquebusier.*) ces *tenailles* ressemblent aux *tenailles* en bois des fourbisseurs; les arquebusiers s'en servent pour ferrer un canon de fusil dans l'étau; ils en ont aussi qui sont garnies de plaques de liege, pour ferrer un bois de fusil dans l'étau, attendu que s'ils ne prenoient point cette précaution, les *tenailles* marqueroient sur le bois, & le gâteroient. Voyez les Planches du Fourbisseur.

TENAÏLLES DROITES, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* sont faites comme celles des ferruriers, & servent aux arquebusiers pour faire chauffer le fer à

la forge, & le tenir sur l'enclume. *Voyez* TENAILLES, (*Serrurerie.*)

TENAILLES A CROCHET, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* sont faites comme celles des ferruriers, & servent aux arquebusiers aux mêmes usages que les *tenailles* droites.

TENAILLES A VIS, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* à vis s'appellent aussi *étai à main*, & sont faites comme celles des ferruriers, horlogers, &c. les arquebusiers s'en servent à différents usages, & en ont à mâchoire plate, & à mâchoire d'étai. *Voyez* Pl. d'Horlogerie.

TENAILLES A CHANFRIN, (*outil d'Arquebusier*) ces *tenailles* sont exactement faites comme celles des ferruriers, & servent aux arquebusiers pour tenir des pièces de côté dans leur étai, & les limer plus facilement.

TENAILLES, en terme de *Batteur d'or*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates & unies, dont l'une des branches à l'autre extrémité, s'arrête dans une petite plaque de fer percée de plusieurs trous; ces *tenailles* sont soutenues sur une espèce de patte en cercle, soudée à deux pouces des mâchoires, afin qu'elles soient de la hauteur de l'outil, qu'elles assujettissent pendant qu'on l'emplit. *Voyez* OUTIL.

TENAILLES A BOUCLES, en terme de *Bijoutier*, sont des *tenailles* dont les queues sont droites & plates dans toute leur longueur, & arrondies par le bout, le long desquelles coule une boucle de fer qui sert à ouvrir ou fermer plus ou moins les mâchoires des *tenailles*, qui n'ont rien de particulier quant à leur forme. *Voyez* Pl. d'Horlogerie.

TENAILLES CROCHES, en terme de *Metteur en œuvre*, sont des *tenailles* qui ne diffèrent des pinces ordinaires que par l'une de leurs mâchoires, qui forme un demi-cercle, & se termine en une pointe qui entre dans la place destinée au chaton, &c. on se sert des *tenailles croches* pour le limer; sa culasse s'appuie contre la mâchoire droite & plate, pendant que le morceau de métal où l'on a fait sa place, est retenu dans la mâchoire courbe: on les appelle encore *tenailles à chaton*. *Voyez* les Planches du *Metteur en œuvre*.

TENAILLES PLATES, en terme de *Bijoutier*, sont des pinces dont les mâchoires sont plates, & dont les branches qui servent de queue ou manche, sont recourbées en-dedans. *Voyez* Pl. d'Horlogerie.

TENAILLES, instrument de fer dont les *Bourelliers* se servent pour tirer & alonger leur cuir. Ces *tenailles* sont faites exactement comme les *tenailles* des cordonniers.

TENAILLES, en terme de *Boutonnier*, sont des espèces de pinces d'une seule pièce, dont chaque mâchoire est plate en-dedans, & forme en dehors une espèce de glacis, jusqu'à l'endroit qui s'appuie sur l'étai: on s'en sert sur-tout pour tenir les gros clous de carosse dans l'étai. *Voyez* les Planches du *Doreur sur cuir*.

TENAILLES, *outil de Charron*, ces *tenailles* sont exactement faites comme les pinces de forge des maréchaux, & servent aux charrons pour tirer du feu les chevilles qu'ils font rougir, & les poser dans leurs ouvrages. *Voyez* les Planches du *Maréchal*.

TENAILLES, (*Cordon.*) elles n'ont rien de remarquable que leur force; elles servent à arracher les clous. *Voyez* les Pl. du *Cordonnier bottier*.

TENAILLES, (*Cout.*) ces forgerons ont les mêmes *tenailles* que les ferruriers & les taillandiers. *Voyez* ces TENAILLES. Quelques-unes sont échancrées entre les mâchoires, de manière à pouvoir y placer la queue d'une pièce à demi forgée: on les appelle *tenaille à rabattre*.

TENAILLES, en terme de *Diamantaires*, sont des espèces de pinces plates, dont les mâchoires ont

une gravure par le bout pour recevoir la queue de la coquille, elles sont pressées plus ou moins par un écrou; la queue de ces *tenailles* ne forme qu'un seul brin plat, & qui va toujours en s'élargissant jusqu'à son extrémité qui se cloue sur deux piés de bois de la même pièce, qui représentent une sorte d'arcade; les *tenailles* s'appuient par chaque bout contre deux chevilles, l'une à gauche, & l'autre à droite, pour les fixer sur le même point, & se chargent de plombs plus forts à proportion qu'on veut faire plus ou moins manger le diamant. *Voyez* les Pl. du *Diamantaire*.

La première représente les *tenailles* en situation sur la meule. *Voyez* MOULIN.

La seconde représente la *tenaille* entière, garnie d'une coquille, dont la queue passe au-dessus de la *tenaille*, elle est retenue entre les deux mâchoires par l'écrou.

La troisième figure représente la même *tenaille* dont la mâchoire antérieure est ôtée, la pièce de bois faite en arcade, avec laquelle est assemblée la mâchoire immobile, la vis qui traverse les deux mâchoires, le biseau sur lequel s'appuie l'autre mâchoire, qu'on peut aussi assembler à charnière, l'autre mâchoire, l'écrou qui serre les deux mâchoires l'une contre l'autre, enfin la clé qui sert à serrer l'écrou.

TENAILLES A BOUCLES, en terme de *Doreur*, sont des *tenailles* dont les mâchoires renversées en-dehors, représentent la lettre T, elles se ferment dans l'étai, & servent à apprêter les boucles; elles sont d'une grandeur proportionnée aux boucles, &c. *Voyez* les Pl. du *Doreur*.

TENAILLES A DRESSER, en terme de *Epinglier*, ne diffèrent des *tenailles* ordinaires que parce que leurs mâchoires sont tranchantes: on les appelle *triquoises*.

TENAILLES, *outil de Ferblantier*, ces *tenailles* n'ont rien d'extraordinaire. *Voyez* les Planches du *Ferblantier*.

TENAILLES des *Fondeurs*, appelées *happes*, sortes de pinces avec lesquelles ils prennent les creusets dans le fourneau, pour verser le métal fondu qu'ils contiennent dans les moules dont on veut qu'il prennent la figure. *Voyez* Pl. du *Fondeur en cuivre*, & l'article HAPPE, & FONDEUR EN SABLE.

TENAILLES TRANCHANTES, *outil* dont les *Bimblotiers* *faiseurs de dragées au moule* se servent pour séparer les dragées qui tiennent à la branche ou jet principal. *Voyez* les fig. des Planc. de la fonte des dragées moulées. Ces *tenailles* sont composées de deux branches c C, b B jointes ensemble par un clou à deux têtes A. Les becs cc, bb de ces *tenailles* sont des tranchans d'acier bien affilés, entre lesquelles on présente les branches de dragées, en sorte que les tranchans coupent les jets qui unissent chaque dragée à la branche qui est le jet commun. On coupe en serrant dans la main les deux poignées de bois BC, qui terminent les branches de la *tenaille*.

TENAILLES DE BOIS, en terme de *Fourbisseur*, sont des sortes de pinces de bois dans lesquelles on serre les pièces d'une garde pour les ciseler, & empêcher que l'étai ne les endommage. *Voyez* les Pl. du *Fourbisseur*.

TENAILLES A VIS, est un *outil* représenté dans les Pl. de la Gravure, dont se servent les Graveurs pour tenir la planche, & ne se point brûler pendant qu'ils noircissent le vernis, comme on peut le voir aux fig. de la vignette, ou aux fig. de la même Planche, qui représente une planche prise par la *tenaille*.

TENAILLE, (*Horlogerie.*) instrument dont on se sert pour tenir quelque pièce de métal ou agir sur elle avec force. Il y en a de différentes espèces; celles dont les Horlogers font usage, sont 1°. les *tenailles à vis*, *Voyez-les* dans les Pl. de l'Horlogerie; elles consist-

tenent en deux branches *AB*, *AC*, dont l'une *AB* est mobile autour du point *A*, & sur un ressort circulaire *r*, par le moyen de la vis *V*. On approche leurs mâchoires *CB* l'une de l'autre, & l'on y presse la piece que l'on y veut tenir. Dans la même Planche on a représenté une petite *tenaille* de la même espece, terminée par un manche. 2° Les *fig. suivantes* de la même Planche représentent des *tenailles* qu'on appelle *tenailles à boucles*, dont les mâchoires sont pressées l'une contre l'autre au moyen des boucles ou coulans *BB*, & dont les branches sont ou mobiles sur un centre en *C*, ou à ressort, comme celle de la petite *tenaille T* qui est une espece de portecrayon ajusté dans un manche, lequel est percé d'outre-en-outre, pour laisser passer le fil de laiton dont on se sert pour faire des goupilles. 3°. Les *tenailles* à couper dont les mâchoires *mm* sont tranchantes, & servent à couper de petites parties de métal.

TENAILLES de Menuisier, elles sont communes; elles servent à arracher les clous.

TENAILLES A ETIRER, en terme d'Orfèvre, sont de grosses pinces proportionnées néanmoins à la grosseur du fil qu'elles prennent en sortant de la filiere. Leurs mâchoires sont taillées comme une lime. Elles sont composées de deux branches qui s'appliquent l'une sur l'autre en se croisant un peu, s'approchent l'une de l'autre à la tête, autant qu'on veut, & que la piece qu'elles tiennent le permet. Chacune de ces branches se terminent à l'autre bout par un crochet où s'attache la corde ou la fangle. Voyez CORDE ou SANGLE. Voyez les Planches.

TENAILLES A FONDRE, en terme d'Orfèvre en grosseur, ce sont de grosses *tenailles* qui different peu des *tenailles* ordinaires, si ce n'est que les pinces sont longues & recourbées quarrément. On s'en sert pour tirer les creufets du feu, & pour verser l'argent ou l'or dans les lingotiers. Voyez les Planches.

TENAILLES A FORGER, en terme d'Orfèvre, sont des *tenailles* grosses par proportion à la piece que l'on forge; on les appelle *tenailles à forger*, parce qu'on s'en sert pour retenir les pieces d'orfèvrerie sur l'enclume. Voyez les Planches.

TENAILLE A JETTER, outil de Potier d'étain, qui sert à jeter en moule de la vaisselle; cette *tenaille* est composée de deux branches de fer qui se séparent au milieu pour passer la queue du noyau du moule; elles joignent ensemble par le bout au moyen d'un crochet & d'un trou où il tient, & par l'autre bout qui est du côté de l'ouvrier qui travaille; les deux bouts sont garnis de dents rondes; on ferre ces branches qui embrassent le moule avec la main droite, & de la gauche on pousse un anneau ovale de fer qui tient tout en respect lorsqu'on jette; le moule doit être à plat sur la *tenaille*, lorsqu'on le ferre ou qu'on le veut ouvrir, & cette *tenaille* est posée sur la selle à jeter. Voyez JETTER L'ÉTAIN EN MOULE & les figures des Planches du Potier d'étain.

TENAILLE A PAILLONNER, est un autre outil de fer qui sert à tenir les pieces de vaisselle sur le feu, quand on les pailonne. Les queues se ferment aussi avec un anneau, & ont des dents comme la *tenaille à jeter*. Voyez PAILLONNER & les mêmes Pl. ci-dessus.

TENAILLE, (Serrurier.) les *tenailles* de forges sont composées de deux branches de fer fixées ensemble par une rivure. La partie qui sert à ferrer le fer à forger, est de fer quarré depuis la rivure, & porte de longueur depuis trois pouces jusqu'à cinq. Les branches depuis la rivure jusqu'à leurs extrémités sont arrondies, & plus menues, plus ou moins longues, selon la force de la *tenaille*. Il y en a de droites & de coudées.

La *tenaille* à chamfrein a sa rivure à l'extrémité des branches, & ses deux mâchoires sont coudées l'une sur l'autre en bâton rompu. On la place dans l'étau; elle ferre la piece à limer.

La *tenaille* à vis ressemble à un petit étau à main qui n'a point de patte. On s'en sert pour tenir les pieces d'ouvrages à limer.

TENAILLES, en terme de Cornetier Tabletier, ce sont des pinces à main qui ne different des pinces proprement dites, qu'en ce qu'elles sont plus courtes, sans clé, & que c'est par leur moyen que l'ouvrier abat des pinces une piece qu'il veut ouvrir. Voyez les Planches.

TENAILLE, (Tailland.) ce sont les mêmes que celles du ferrurier & des autres forgerons.

TENAILLES des insectes, (Hist. des insect.) partie creuse & percée que plusieurs insectes ont au bout de la tête, & dont ils se servent pour piquer, tuer d'autres insectes, & les sucer.

Il y a divers genres d'insectes très-carnaciers, auxquels on n'apperçoit d'abord ni bouche, ni trompe, ni aucune ouverture apparente par où l'on puisse soupçonner qu'ils prennent leur nourriture. On se figureroit presque qu'ils vivent de l'air, si deux grandes *tenailles* en forme de cornes recourbées qu'ils ont à la tête, n'annonçoient qu'il leur faut un aliment plus solide. Ce sont ces deux *tenailles* même qui leur servent de trompe & de bouche; elles sont creuses & percées, ou fendues vers leur extrémité; ils les enfoncent dans le corps des animaux dont ils veulent se nourrir, & sucent au-travers de ces *tenailles* tout l'intérieur de l'animal saisi. Voyez la figure de cette partie des insectes dans la *Micographie* de Hook. (D. J.)

TENAILLE LA, en terme de Fortification, est une espece d'ouvrage extérieur composé de deux faces qui forment un angle rentrant, & de plus de deux longs côtés parallèles ou à-peu-près parallèles. Cette sorte d'ouvrage n'est plus guere en usage, parce que l'angle rentrant que forment ses faces, n'est point défendu. Il peut servir seulement dans des retranchemens ou autres ouvrages de terre très-peu élevés. Voyez OUVRAGE EXTÉRIEUR, ANGLE MORT & QUEUE D'ARONDE.

Il y a deux sortes de *tenailles*, savoir la simple & la double: la *tenaille* simple est un grand ouvrage extérieur, comme *D A B C E*, composé de deux faces ou côtés *AB* & *CB*, qui renferment l'angle saillant *B*. Voyez Pl. I. de fortif. fig. 12.

La *tenaille* double ou flanquée est aussi un grand ouvrage extérieur composé de deux *tenailles* simples ou de trois angles faillans & de deux angles rentrans *F G H* & *H I K*. Voyez Pl. I. de fortif. fig. 13. Voyez aussi FLANQUÉ.

Les grands défauts des *tenailles* sont 1°. qu'elles embrassent trop de terrain, ce qui donne de l'avantage aux ennemis; 2°. que l'angle *B* est sans défense, la hauteur du parapet empêchant les assiégés de voir ce qui se passe en-bas, de sorte que les ennemis peuvent s'y loger & se mettre à-couvert; 3°. que les faces *AB* & *BC* ne sont pas flanquées suffisamment.

C'est pour toutes ces raisons là que les plus habiles ingénieurs ont exclu les *tenailles* des fortifications, & que, si quelquefois ils en font encore, ce n'est que faute de tems pour faire un ouvrage à cornes.

La *tenaille* de la place est le front de la place compris entre les pointes de deux bastions voisins; elle est composée de la courtine des deux flancs élevés sur cette ligne & des deux faces qui joignent ces flancs. Voyez BASTION, COURTINE, &c. de sorte que la *tenaille* est ce qu'on appelle aussi la face ou plutôt le front d'une forteresse. Voyez FACE, FRONT & PLACE FORTIFIÉE.

TENAILLE DU FOSSÉ, est un ouvrage bas que l'on fait devant la courtine au milieu du fossé. Voyez FOSSÉ.

On en fait de trois sortes; la premiere est compo-

sée d'une courtine, de deux flancs & de deux faces; le rempart de la courtine contenant le parapet, & le talut n'a que cinq toises d'épaisseur; mais le rempart des flancs & des faces en a sept. *Voyez tab. fortif. fig. 21 litt. e.*

La seconde que M. de Vauban trouve de fort bonne défense, n'est composée que de deux faces élevées sur les lignes de défenses; son rempart & ses faces sont parallèles.

La troisième sorte ne diffère de la seconde qu'en ce que son rempart est parallèle à la courtine de la place. Telle est celle que M. de Vauban a construite à Landau & au neuf Brisach.

Elles sont toutes trois de bonne défense pour le fossé, & elles sont si basses, que le canon des assiégeans ne peut y atteindre avant qu'ils soient maîtres du chemin couvert, & qu'ils y aient planté leur artillerie.

La *tenaille* sert à augmenter la défense du fossé. Les coups qui partent de cet ouvrage qui est peu élevé, sont plus dangereux que ceux qui sont tirés des flancs de la place. La première espèce de *tenaille*, c'est-à-dire, celle qui a des flancs, se nomme *tenaille à flancs*; les deux autres se nomment *tenailles simples*. M. le maréchal de Vauban qui est l'inventeur des *tenailles*, après s'être d'abord servi des *tenailles à flancs*, leura préféré dans la suite les simples, parce que les flancs des premières peuvent être aisément enfilés du rempart de la demi-lune. Cet inconvénient ne se trouve point dans la *tenaille* simple, mais aussi son feu est fort oblique.

Pour construire la *tenaille à flancs*, il faut 1°. mener (Pl. I. des fortif. fig. 8.) la ligne GH parallèle à la courtine RS , & éloignée de trois toises de cette ligne; 2°. mener les lignes GI & HK parallèles aux flancs RE , SF , à la distance de cinq toises; 3°. tirer les lignes de défense AS & BR ; puis du sommet M de l'angle flanquant, il faut prendre de part & d'autre MN , MP égales chacune à la moitié de MI & MK , & des points N & P abaisser les perpendiculaires NO , PQ sur les lignes de défense BR , AS . Ces perpendiculaires seront les flancs de la *tenaille*; IN & PR en feront les faces, & OQ la courtine; 4°. à trois toises du trait principal on lui mènera en dedans des parallèles à la distance de trois toises, pour déterminer son parapet. On donnera cinq ou six toises au terreplein de la *tenaille* vis-à-vis les faces, & deux ou trois à celui de la courtine.

Si la distance de la ligne GH à la courtine OQ est moindre que de cinq toises, on commencera par mener une parallèle de deux toises à la ligne GH pour le terre-plein de la *tenaille* vis-à-vis la courtine, & ensuite une autre parallèle à la distance de trois toises de cette ligne, qui terminera la longueur des flancs NO , PQ par sa rencontre avec ces flancs, & qui fera le côté extérieur du parapet de la courtine de la *tenaille*.

Il y a une banquette à la *tenaille*, comme au parapet du corps de la place; on en construit même ordinairement deux vis-à-vis les faces, parce que pour couvrir les flancs, on en élève davantage le parapet. La *tenaille* se partage en deux parties par un petit fossé MV qu'on pratique au milieu de sa courtine. On communique dans les deux parties de la *tenaille* par un petit pont qui les joint ensemble.

Pour construire la *tenaille* simple, il faut aussi mener d'abord (Pl. I. de fortification fig. 9.) une parallèle DC à la courtine AB , qui en soit éloignée de trois toises: tirer après cela les lignes de défense OB , PA , & mener des parallèles DE , CF aux flancs AG , BH à la distance de cinq toises. On mène ensuite des parallèles au trait principal EMF , à la distance de trois toises, pour avoir le parapet de la *tenaille*, & d'autres parallèles à cette dernière à la dis-

tance de cinq ou six toises pour en avoir le terreplein.

Lorsque les lignes KX , NY qui terminent le terreplein de la *tenaille*, rencontrent la ligne DC parallèle à la courtine dans des points X & Y (Pl. I. de fortification fig. 10.) éloignés de plusieurs toises du milieu de la *tenaille*, alors cet ouvrage est brisé dans cette partie. On termine dans ce cas le terreplein du milieu de la *tenaille* par une parallèle ADC prise à la distance de deux ou trois toises de cette ligne, & le parapet par une autre parallèle à la distance de trois toises de la précédente; elle donne le côté extérieur de la partie RS de la *tenaille*, c'est-à-dire qu'elle coupera les lignes EM , MF dans des points R & S qui termineront la brisure de la *tenaille*.

Il est évident par la construction qu'on vient de donner des différentes *tenailles*, que cet ouvrage est entièrement isolé ou détaché de la place. Sa distance au revêtement du rempart le met à l'abri des éclats causés par la ruine ou la destruction du rempart. Sa situation vis-à-vis la courtine ne permet pas qu'il soit enfilé. Ainsi la *tenaille* a tous les principaux avantages de la fausse braie sans en avoir les défauts. Aussi M. le Maréchal de Vauban l'a-t-il substituée aux fausses braies. *Voyez FAUSSES BRAIES. (Q)*

TENAILLÉE, f. f. en terme d'Epinglier, c'est une quantité de tronçons que l'empointeur prend à-peu-près pour les porter sur la meule. Il les tient dans les deux mains comme on le voit Pl. de l'Epinglier, représenté; on les fait rouler entre les doigts en avançant & retirant alternativement les pouces des deux mains pour présenter les différens côtés des tronçons à la meule. *Voyez les fig. de la même Planche.*

TENAILLER, v. act. (Hist. des sup.) c'est tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. On ne condamne guère à ce supplice que ceux qui ont attenté à la personne du roi. Ravillac fut *tenaillé* aux mamelles, aux bras & aux cuisses, pour avoir assassiné Henri IV.

TENAILLONS ou GRANDES LUNETTES, sont des ouvrages qui couvrent les faces des demi-lunes, & qui leur servent d'espece de contre-gardes.

Le terme de *tenaillons* ne paroît avoir été en usage que depuis le siège de Lille, en 1708. On appelle ainsi les grandes lunettes dans la relation de ce fameux siège, & ce terme est actuellement plus commun & mieux établi parmi les militaires que celui de grandes lunettes.

Pour construire les *tenaillons* ou grandes lunettes, il faut prolonger les faces BD , CD de la demi-lune, (Pl. V. des Fortifications, fig. 1.) indéfiniment au-delà de sa contrescarpe; prendre EF de 30 toises, & HG de 15; tirant ensuite la ligne GF , l'on aura la moitié de la lunette, donc GF & FE seront les faces; HE & HG les demi-gorges. Si l'on fait la même opération sur le prolongement de l'autre face CD de la demi-lune X , on aura la lunette ou le *tenaillon* tracé.

La lunette a un rempart, un parapet, & un fossé le long de ses faces, comme la demi-lune: son rempart est seulement de 3 piés plus bas que celui de la demi-lune, & son fossé a la même largeur que celui de cet ouvrage. La lunette ou *tenaillon* est flanqué de la face du bastion & de celle de la demi-lune. (Q)

TENAN, (Géog. mod.) petite province du royaume de Tonquin, la plus orientale de ce royaume. Elle rapporte principalement du riz. (D. J.)

TENANCIER, f. m. (Gram. & Jurisprud.) est celui qui tient & possède un héritage ou sa part d'un tenement ou domaine; les co-tenanciers sont ceux qui tiennent conjointement un même domaine. *Voyez PERSONNIER, TENEMENT. (A)*

TENANT, f. m. (Hist. de la chevalerie.) on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le car-

roufel, & qui faisoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts; c'étoit eux qui composoient la première quadrille; les autres chevaliers étoient les assaillans. Les *tenans* furent ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient les armes à la main les propositions qu'ils avoient avancées. (D. J.)

TENANT, *terme de Blason*, ce mot se dit de ce qui soutient les écus ou les armoiries, & est le plus souvent synonyme avec *support*. La différence que quelques-uns y mettent, c'est de dire que les *tenans* sont seuls, & que les supports sont doubles, & mis des deux côtés de l'écu; ou bien les supports sont des figures d'animaux, & les *tenans* des figures humaines. Il y en a de plusieurs figures, de même que les supports, comme les anges, les pucelles, les religieux, les sauvages, les mores, les lions, les léopards, licornes, aigles, griffons, &c.

Les armes de Naples, par exemple, sont d'azur semé de fleurs-de-lis d'or au lambel de gueule en chef, & il a pour *tenans* deux syrenes ou femmes marines au naturel.

Les premiers *tenans* ont été des troncs ou des branches d'arbres, auxquels les écussons étoient attachés avec des courroies & des boucles. Depuis on a représenté les chevaliers *tenans* eux-même leur écu attaché à leur cou, ou sur lequel ils s'appuyoient, comme on voit Philippe de Valois sur les deniers d'or battus en 1336.

L'origine de ces *tenans* vient de ce que dans les anciens tournois les chevaliers faisoient porter leur écu par des valets déguisés en ours, lions, monstres, &c. par des mores, des sauvages ou des dieux fabuleux de l'antiquité, lesquels tenoient aussi, & gardoient les écus que les chevaliers étoient obligés d'employer pendant quelque-tems, pour ouvrir les pas d'armes, afin que ceux qui les vouloient combattre les lassent toucher. Il y a eu aussi des *tenans* qui ont été tirés des corps des devises & des animaux du blason, comme le porc-épi de Louis XII. la salamandre de François I. &c. P. Menetier. (D. J.)

TENANS ET ABOUTISSANS, (*Jurisprud.*) sont les confins d'un héritage, ceux auxquels il tient & aboutit dans les contrats de vente ou de louage, dans les aveux & reconnoissances, on doit exprimer les *tenans* & *aboutissans*, & sur-tout dans les demandes en désistement ou en déclaration d'hypothèque, & autres semblables, afin que l'on puisse connoître d'une manière certaine de quel héritage il s'agit. Voyez AVEU, CONFINS, DÉCLARATION, LIMITES, RECONNOISSANCE. (A)

TÉNARE, f. m. (*Mythologie*) comme à moitié de la hauteur de ce promontoire de la Laconie, il se trouvoit un abîme ou prodigieuse caverne dont l'entrée étoit très-obscur, *tenariæ fauces*, il n'en fallut pas davantage aux poètes pour en faire le soubirail des enfers, où Pluton donne des lois, *rex ferreus orci, stiglii dominator averni*. Là, disent-ils,

Là regne en un morne silence
Ce tyran aux sévères traits,
Près de la beauté dont l'absence
Causa tant de pleurs à Cérés;
La douleur, la faim, le carnage,
Le désespoir, l'aveugle rage
Sont ses ministres odieux,
Que pour plaire au roi du Ténare
Se disputent l'honneur barbare
De mieux peupler les sombres lieux.

Orphée, si nous en croyons les mêmes poètes, pénétra par le soubirail du promontoire de Laconie dans les profondes demeures du tartare, & enchantà tous les habitans par les accords de sa lyre,

C'est par-là qu'un mortel, forçant les rives sombres
Au superbe tyran qui regne sur les ombres

Fit respecter sa voix;

Heureux, si trop épris d'une beauté rendue,
Par un excès d'amour il ne l'eût point perdue

Une seconde fois.

Hécatee de Milet a eu une idée fort raisonnable; quand il dit que cette caverne du *ténare*, servoit apparemment de repaire à un gros serpent, que l'on appelloit le *chien des enfers*, parce que quiconque en étoit mordu, perdoit la vie; mais Hercule trouva le moyen de le tuer & de le faire voir à Eurysthée. (D. J.)

TÉNARE, (*Géog. anc.*) *Tanaria*, promontoire au midi du Péloponnèse, entre le golfe de Messénie & celui de Laconie, avec une ville de même nom. Ptolomée, l. III. c. xvj. appelle le promontoire *Tanaria*, & la ville *Tanarium*.

Le promontoire *Tanarum*, dit Pausanias, Lacon. cap. xxv. avance considérablement dans la mer, & au bout de quarante stades, on trouve la ville de *Caenopolis*, dont l'ancien nom étoit *Tanarum*.

Il y avoit outre cela un célèbre temple de Neptune sur le promontoire *Tanarum*: *Fanum Neptuni est Tenari*, dit Cornélius Népos, *quod violare nefas dicunt Græci*. Strabon ajoute que ce temple étoit dans un bois sacré; Pausanias nous apprend que ce temple étoit en forme de caverne, & qu'au-devant on voyoit la statue de Neptune. Ces deux derniers auteurs rapportent la fable qui vouloit que ce fût par là qu'Hercule fût descendu aux enfers.

Le promontoire est nommé aujourd'hui le *Cap de Matapan*, & la ville *Tanarium* pourroit bien être le port des Cailles, *Porto-Caglio*.

On tiroit autrefois du mont *Ténare* du crystal de roche, & d'autres pierres dures; les Grecs disent que les veines en sont encore fécondes, & que les habitans ne les négligent, que pour ne pas attirer les Turcs chez eux. (D. J.)

TENARIEN, MARBRE, *Tanarium marmor*, (*Hist. nat.*) nom d'un marbre dont il est parlé dans les ouvrages des anciens; il y en avoit de deux especes très-différentes, l'un étoit noir, très-dur, & prenant un très-beau poli, il se tiroit du promontoire de *Ténare* dans le territoire de Lacédémone. L'autre qui étoit plus estimé & plus rare étoit d'un verd tirant sur le jaune; quelquefois ce dernier étoit appelé *marmor herbosum* ou *xanthon*.

TÉNARIES, (*Antiq. grecques.*) *τανάρια*, fête en l'honneur de Neptune surnommé *Ténarien*, de *Ténare*, promontoire en Laconie, où il avoit un temple. Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 432.* (D. J.)

TENARIUS; (*Mythol.*) surnom de Neptune, à cause du temple en forme de grotte que ce dieu avoit sur le promontoire de *Ténare*.

TENBY, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrock-Shire, sur la côte, au nord de la pointe de Ludfol. Elle est jolie, & renommée pour l'abondance de poisson qu'on y prend.

TENCHE, voyez TANCHE.

TENCONS ou TENSONS, f. m. pl. (*Lang. franç.*) c'est ainsi qu'on appelloit des questions galantes sur l'amour, que les anciens poètes françois mirent en vogue, & qui donnerent lieu à l'établissement d'une cour, qu'on nomma la *cour d'amour*. Là des gens d'esprit terminoient par leur décision, les disputes que les *tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irréfragables. La Picardie tenoit aussi, à l'imitation de la *cour d'amour* de Provence, *ses plaids & jeux sous l'ormel*, qui avoient la même origine & le même but. Martial d'Auvergne nous a donné un recueil de ces jugemens galans, ou du moins faits à leur imitation, sous le titre d'*arresta amorum*; j'en ai parlé ailleurs. On trouve plusieurs exemples de *tençons* dans les poésies de Thibaut, comte de Champagne, & roi de Navarre. (D. J.)

TENCTERI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Les Cattes les ayant chassés de leur première demeure, ils furent errans pendant trois ans, & vinrent enfin s'établir sur le Rhin, à la droite de ce fleuve dans le pays des Ménapiens. Drusus les subjuga, & ils devinrent alors amis du peuple romain. Il paroît qu'ils habitoient vis-à-vis de Cologne, dont ils étoient séparés par le Rhin. *Teneteri*, dit Tacite, *Hist. l. IV. c. lxxiv. discreta Rheno gens*; il sous-entend *ab ubiis*, ou *agrippinensibus*.

Le nom de ces peuples est différemment écrit dans les auteurs anciens, car ils disent *Tencteri*, *Tenchieri*, *Tanchari*, *Tenterides*, *Tingri*, ou *Tenchateri*. Mais tous ces noms désignent toujours les mêmes peuples; & comme les *Teneteres* ont eu leurs migrations & leurs expéditions en commun avec les Usipiens, nous renvoyons leur histoire au mot *USIPII*, *Géog. anc. (D. J.)*

TENCTÉRIENS, f. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie, qui du tems de César habitoient en Westphalie, vers les bords du Rhin.

TENDANCE, f. f. (*Physiq.*) c'est l'effort que fait un corps vers un point quelconque; ainsi l'on dit, la *tendance* des corps vers le centre de la terre. La *tendance* d'un corps mu circulairement pour s'échapper par la tangente.

TENDANT, (*Gram.*) participe du verbe *tendre*; qui a un but auquel il est dirigé, un raisonnement *tendant* à prouver que la raison ne peut rien contre les événemens. Des moyens *tendants* à une fin illicite. Deux requêtes *tendantes* à obtenir un privilège.

TENDE, COMTÉ DE, (*Géogr. mod.*) comté de Piémont dans les Alpes. Il est borné au nord par la province de Coni; à l'orient par la province de Mondovi; au midi par le comté de Nice; & à l'occident par le comté de Beuil. On trouve dans ce comté *Tende*, sa capitale, & le *col de Tende* qui est un passage étroit entre de hautes montagnes sur la route de *Tende* à Vernante. (*D. J.*)

TENDE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale du comté de même nom, sur la rive droite de la Roja, à dix lieues au sud-ouest de Coni, & à vingt au midi de Turin. *Longit. 26. 8. lat. 44. (D. J.)*

TENDELET, f. m. *terme de galere*; c'est un *tendelet* ordinaire, formé d'une pièce d'étoffe, portée par la fleche & par des bâtons appelés *pertegues* & *perdiguetes*, qui sert à garantir la poupe des ardeurs du soleil & de la pluie. *Voyez MARINE*, *Pl. III. fig. 2. cott. (A)*

TENDÉRIE, f. f. (*terme d'Oisel.*) toute chasse où l'on tend des filets aux oiseaux pour les faire tomber dans ce piège. (*D. J.*)

TENDEUR, f. m. (*Fauconn.*) celui qui prend les oiseaux de proie au passage par le moyen d'un filet & d'un duc dressé à cet effet, qui les appelle, & les fait donner dedans. Le *tendeur*, dès qu'il a pris l'oiseau, le cille, lui met des gets, avec la vernelle & la longe, le garnit de sonnettes avec un chaperon à bec, le désarme de la pointe du bec & des pointes des ferres; puis le veille, le paît & le purge; & ne le met sur sa foi, ni hors de filière, qu'il ne soit bien assuré & de bonne créance. (*D. J.*)

TENDINEUX, adj. *en Anatomie*, épithète des parties formées par des tendons.

On appelle *centre tendineux du diaphragme*, la partie moyenne de ce muscle qui résulte du concours des fibres *tendineuses* des différentes portions de muscles dont il est composé. *Voyez DIAPHRAGME*.

TENDOIR, f. m. (*terme de Tissér.*) c'est un bâton qu'on fait entrer dans le trou qui est au bout de la poitrine, qui sert à l'empêcher de se dérouler & à tendre l'ouvrage.

TENDOIRES, f. pl. (*Lainage.*) ce sont des

morceaux de bois de charpente, ou de simples perches préparées pour faire sécher les étoffes après qu'elles auront reçu leurs apprêts. *Savary. (D. J.)*

TENDON, *tendo*, *en Anatomie*; c'est une partie blanche, la plus ferme & la plus tenace de celles qui composent les muscles dont il forme les extrémités. *Voyez MUSCLE*.

La plupart des muscles ont au moins deux *tendons*, un à chaque extrémité.

Celui qui est attaché à la partie vers laquelle se fait le mouvement, se nomme la *tête du muscle*. Celui qui est attaché à la partie qui est tirée vers une autre, se nomme la *queue du muscle*. *Voyez TÊTE & QUEUE*.

Lorsque les *tendons* s'épanouissent en forme de membranes: ces expansions sont appelées *aponévroses*. *Voyez APONEVROSE*.

On a cru que les fibres qui composent le *tendon*, étoient nerveuses; mais on trouve aujourd'hui qu'elles ne sont autre chose que des productions des mêmes fibres qui forment le ventre ou corps du muscle. Toute la différence est que dans le corps du muscle elles sont lâches & à une certaine distance l'une de l'autre; au lieu que dans le *tendon* elles sont unies ensemble plus étroitement & plus fortement. *Voyez FIBRE*.

Leur blancheur vient uniquement de ce qu'à raison de leur tissu serré elles n'admettent pas la partie rouge du sang. En effet, il y a la même différence entre ces deux sortes de fibres qu'entre un écheveau de fil, & une corde faite du même fil.

Les fibres des *tendons* ne souffrent pas de contraction ou de dilatation, comme sont celles du corps des muscles: elles agissent simplement comme des cordes pour tirer une partie vers l'autre.

TENDON D'ACHILLE, (*Anat.*) *tendon* large & fort, qui sert à étendre le pié, & qui vient du milieu de la jambe au talon.

C'est, je crois, le plus fort & le plus gros de tous les *tendons*. Il est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différens, l'un appelé les *jumeaux*, & l'autre le *solaire*; il va s'attacher à la partie postérieure du calcaneum, & produit par l'épanouissement de ses filets, l'aponévrose plantaire.

Un homme blessé au *tendon d'Achille*, ne peut se tenir droit, parce que quoique les muscles jambier & péronier postérieurs soient suffisans pour étendre le pié; le point par où ces muscles passent de la jambe au pié est trop proche de l'appui.

Cette observation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pié, & que plus ce tendon est éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & sautent avec plus de facilité, sont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, se fatiguent moins à marcher, & plus le pié est long, plus la longueur du talon est nécessaire.

Mais tout fort qu'est le *tendon d'Achille*, il peut se rompre complètement ou incomplètement. *Voyez* donc l'article qui suit. (*D. J.*)

TENDON D'ACHILLE, *blessure du*, (*Chirurgie.*) parlons maintenant des blessures du *tendon d'Achille*, ce sont de cruels accidens fort délicats à traiter, & qui par conséquent ne doivent pas être inconnus aux maîtres de l'art.

Non-seulement le *tendon d'Achille* est exposé à la rupture, mais encore à différentes sortes de blessures. S'il est piqué, percé, ou coupé seulement en partie, le malade se trouve attaqué de symptômes très-dangereux, qui sont d'autant plus terribles, que ce *tendon* est plus gros que les autres. C'est sans doute pour cette raison que les anciens médecins ont regardé les blessures de ce *tendon* comme mortelles, ou du moins comme inguérissables. Les symptômes qu'é-

prouve le malade lorsque le *tendon* est considérablement blessé, sont moins cruels que quand la plaie est plus légère; en sorte qu'alors il faut achever de le couper pour faire cesser la douleur & les convulsions; cependant il n'est pas impossible de réunir sans future le *tendon d'Achille*, aussi-bien que d'autres *tendons* offensés, si l'on peut bander le pié de manière que les deux extrémités du *tendon* soient maintenues dans un état de contact.

Nos chirurgiens ont finalement hasardé de réunir le *tendon* par la voie de la future, & Cowper nous en a laissé une description détaillée, que M. Heister a rendu encore plus intelligible que le fameux chirurgien de Londres ne l'a donnée lui-même.

Le blessé avoit 30 ans; le *tendon d'Achille* de sa jambe gauche étoit entièrement coupé à la distance de trois travers de doigts du calcaneum; la partie supérieure étoit retirée en en-haut d'environ deux pouces. Cowper commença par découvrir, par la voie de l'incision, les tégumens, pour pouvoir parvenir aux extrémités du *tendon*. Il prit deux aiguilles droites & menues, & introduisit, au moyen de la première aiguille, un fil de soie ciré dans la partie supérieure du *tendon*, à un demi-pouce du bout. Avec une autre aiguille enfilée pareillement d'un fil de soie, il perça de même la partie supérieure du *tendon*, la faisant entrer un peu plus bas que la première; ensuite il passa les deux aiguilles dans la partie inférieure du *tendon*. Il étendit le pié du malade, & fit approcher les deux extrémités du *tendon* au point qu'elles se touchassent, en tirant les deux bouts de fil l'un à l'autre, lesquels il lia de manière que les extrémités du *tendon* fussent maintenues en état de contact, faisant toujours tenir au blessé son pié allongé; puis il coupa les bouts des fils.

Cela fait, il pansa la plaie avec de la charpie qu'il trempa dans de l'huile de térébenthine, & y appliqua une compresse & un bandage. Mais afin que le pié fût toujours comme il le falloit, dans un état d'extension, & que les extrémités du *tendon* continuassent de se toucher, il fit une espèce d'arc de carton fort & épais, qu'il appliqua tellement à la partie antérieure du pié & de la jambe, que le pié ne pût point avoir de mouvement ni la future se rompre. Cowper observe que le blessé se plaignit de douleurs aiguës, lorsqu'il lui perça avec l'aiguille la partie supérieure du *tendon*, mais qu'il n'en sentit point lors de la perforation de la partie inférieure.

L'opération faite, le malade fut mis au lit; on lui tira du bras quatorze onces de sang, pour obvier, par cette grande saignée, aux accidens qui pouvoient survenir; on lui donna sur le soir une once de sirop de diacode, pour lui procurer du repos.

Le lendemain le malade se trouva assez bien: il avoit dormi: seulement il se plaignit que pendant la nuit il avoit senti des douleurs lancinantes au gras de la jambe, lorsqu'il lui étoit arrivé de s'éveiller. Le troisième jour Cowper pansa la plaie de même que le premier, y ajoutant seulement une fomentation d'absynthe, de sauge, de romarin & de feuilles de laurier. Le quatrième jour la plaie parut humectée d'une humeur séreuse, appelée *synovie*; le six cette matière étoit épaissie; le huit elle l'étoit encore davantage, après quoi elle disparut d'elle-même.

Pendant tout ce tems-là les deux extrémités du *tendon* ne s'écartèrent point du tout; mais il parut à l'endroit de leur jonction une substance blanche, sur laquelle M. Cowper appliqua du baume de térébenthine & de la teinture de myrrhe. Bientôt après cette substance se dissipa, & alors les deux extrémités parurent couvertes d'une autre substance fongueuse & charnue. M. Cowper ne mit plus rien alors que de sec sur la plaie, tantôt de la charpie sèche, & tantôt de la poudre de térébenthine. Le di-

xième jour un des fils parut lâche, Cowper le coupa & le retira. Deux ou trois jours après l'autre fil étoit lâche aussi, il le coupa & le retira de même. Pendant tout ce tems le pié étoit toujours étendu, au moyen du carton qui étoit attaché par dessus. Au bout de trente jours, le malade fut en état de marcher un peu, mais en boitant. Petit à petit il marcha plus aisément, & sur la fin du second mois, il recouvra entièrement l'usage de son pié.

La destruction du *tendon d'Achille* emporte avec elle celle de la faculté qui produit le mouvement du pié; ainsi, à moins que ce *tendon* ne soit bien repris, le blessé en demeure estropié pour toujours. (D. J.)

Voici une continuation sur le même accident, par M. Louis, chirurgien & secrétaire de l'Académie de chirurgie. Elle est tirée d'un mémoire de M. Petit, dont M. de Fontenelle a donné l'extrait qui suit, dans les recueils de l'Académie des Sciences.

Les *tendons* sont des espèces de cordes qui par une de leurs extrémités partent d'un muscle, & par l'autre s'attachent à un os, de sorte que quand le muscle est en action, ou se contracte, le *tendon* tire à soi l'os auquel il est attaché, & lui fait faire le mouvement dont il est capable. Les *tendons* sont d'une nature à ne s'étendre pas, si ce n'est dans des contractions de leurs muscles extraordinaires & outrées: en ce cas-là, si l'os qu'ils doivent tirer ne peut leur obéir assez & les suivre, ou l'os casse par la traction du *tendon* trop forte, ou le *tendon* se rompt par son extension trop violente.

Il faut encore considérer que dans certaines actions, comme celle de sauter de bas en haut, tout le poids du corps est porté, & même surmonté par un nombre de muscles, qui ayant été mis dans une forte contraction, se débloquent brusquement tout à la fois, & par-là causent le saut. Si dans l'instant où ces muscles étendent violemment leurs *tendons*, il arrive un accident qui fasse que ces *tendons* soient encore tirés en en-bas par tout le poids du corps, il ne sera pas étonnant qu'ils ne résistent pas à une extension si excessive. C'est ainsi que le sauteur de M. Petit se cassa le *tendon d'Achille*; il vouloit sauter sur une table élevée de plus de trois piés, il n'en attrapa que le bord du bout de chaque pié, où le *tendon d'Achille* étoit alors fort étendu par l'effort nécessaire, il retomba droit, & dans cette chute le *tendon d'Achille* fut encore étendu par le poids de tout le corps qui le tiroit. On peut ajouter que la force de ce poids fut augmentée par l'accélération d'une chute de trois piés.

Le *tendon d'Achille* est formé par l'union intime des *tendons* de deux muscles différens, l'un appelé les *jumeaux*, l'autre le *solaire*. Si ces deux *tendons*, qui composent celui d'Achille, sont cassés, la rupture est complète; elle est incomplète, s'il n'y a que l'un des deux. Dans l'incomplète que M. Petit a vue, c'étoit le *tendon* des *jumeaux* qui étoit cassé, l'autre restant entier. Il ne faut pas entendre que cette division des ruptures soit fondée sur un grand nombre d'expériences. M. Petit n'en a vu qu'une incomplète, qu'il n'a reconnue pour telle, & distinguée de la complète, que par une grande exactitude d'observations; & il a jugé de plus que celle qu'Ambroise Paré a rapportée, étoit de la même espèce. Pour l'autre incomplète, il ne fait guère que la conjecturer par une espèce d'analogie. Il ne s'agira donc ici que de la première incomplète, qui sera en opposition avec la complète.

Il y a entre elles des différences, dont quelques-unes pourroient surprendre. L'incomplète est très-douloureuse, & la complète ne l'est point. Lorsqu'un *tendon* est absolument rompu, ses deux parties séparées se retirent naturellement, comme feroient cel-

les d'une corde à boyau, l'une d'un côté, l'autre du côté opposé. Si elles tiennent à des parties voisines, elles ne pourront se retirer, sans les tirailler, les agiter, les irriter, & cela avec d'autant plus de force, & par conséquent d'autant plus douloureusement, que leur adhésion fera plus grande. Cela peut aisément aller au point de causer des inflammations, qui s'étendront ensuite; la fièvre, des insomnies, des délires. Mais hors de ce cas-là, deux parties du tendon séparées se retirent paisiblement chacune de son côté, & il n'y a nul autre mal, que le tendon cassé, devenu inutile. Cela est si vrai, que pour prévenir les douleurs & les accidens qui naîtroient d'un tendon à demi rompu, on le coupe tout-à-fait. Le tendon d'Achille est enfermé dans une gaine où il coule librement, il n'a point d'attache aux parties voisines, & par-là, sa rupture complete est sans douleur.

Mais il n'en va pas de même de l'incomplete. Le seul tendon des jumeaux étant rompu, il se retire en en-haut & en en-bas, tandis que le tendon du solaire ne se retire point. On voit assez là un principe de déchirement d'autant plus violent, que l'adhérence & l'union de ces deux tendons qui forment celui d'Achille, est effectivement très-grande.

Ce principe général veut pourtant être considéré plus particulièrement. Il n'y a de douleur qu'à l'endroit de la portion supérieure du tendon rompu, & non à l'inférieure. Quand la portion supérieure du tendon des jumeaux va en en-haut, parce qu'elle y est tirée par la partie charnue de ce muscle auquel elle tient, elle est en même tems tirée en en-bas par le solaire resté sain en son entier; & cette contrariété d'actions fait un déchirement douloureux dans les fibres qui résistent; mais la portion inférieure du même tendon ne tenant plus du tout au muscle des jumeaux, mais seulement au solaire, elle obéit sans résistance aux mouvemens du solaire, qui ne sont point combattus par l'autre. Ce n'est que dans les premiers tems que cette différence entre les deux portions du tendon rompu subsiste en son entier: dans la suite la douleur de la portion supérieure peut avoir été si vive, qu'elle aura causé de l'inflammation aux parties voisines; mais quoique la portion inférieure s'en ressent, elle est encore la moins douloureuse, ce que l'on reconnoît sensiblement au toucher.

Dans la rupture complete, on fléchit le pié du malade sans lui causer aucune douleur; on augmente seulement une espece de vuide ou de creux que laissent nécessairement entre elles les deux portions du tendon d'Achille entièrement séparées l'une de l'autre. Dans la rupture incomplete, cette même flexion du pié ne peut se faire sans beaucoup de douleur, parce que ce creux qu'on tend à augmenter, ne se peut augmenter sans un déchirement, ou tiraillage de parties imparfaitement séparées.

Dans la rupture incomplete on peut marcher, mais en souffrant; dans la complete on ne peut marcher, quoiqu'on ne souffre point. A chaque pas que l'on fait, la jambe qui demeure en arriere, soutient seule tout le poids du corps, & il faut que la ligne de direction de ce poids tombe vers le milieu du pié de cette jambe posé sur le plan; or M. Petit fait voir que c'est le tendon d'Achille, qui par son action porte cette ligne de direction sur le pié où elle doit être, qu'il fait en quelque sorte la fonction de gouvernail, & que par conséquent lorsqu'il ne peut plus absolument la faire, on ne marche plus.

Il est très-important en chirurgie de connoître toutes les différences des deux ruptures; on sçaura les discerner dans l'occasion, & on se conduira plus sûrement. Quand on ne les discerneroit que par leurs effets, ce seroit toujours beaucoup; mais il vaut sans comparaison mieux que les effets soient accompagnés de la connoissance des causes.

M. Petit ne traite point de la deuxième rupture incomplete, qui seroit celle du seul tendon du muscle solaire, il ne l'a point vûe, & il y a plus de faiblesse à ne point prévenir les faits par des conjectures hasardées. Il croit seulement que cette rupture doit être plus rare que la première incomplete, & il en donne les raisons tirées de la différence des deux tendons qui composent celui d'Achille. *Hist. de l'acad. des Sciences, années 1725 & 1728. (D. J.)*

TENDON, les Maréchaux appellent improprement ainsi dans le cheval une espece de cartilage qui entoure une partie du pié, & qui est située entre la corne & le petit pié. On est souvent obligé de couper ce tendon. Dans le javart encorné, la matière qui se forme entre le petit pié & la corne, gêne ce tendon, le noircit, & l'on est obligé de l'extirper pour guérir le javart. Voyez JAVART.

TENDOURS, f. m. (terme de relation.) on nomme tendours dans le Levant, des tables garnies de bois par les côtés, dans lesquelles les Turcs s'enferment jusqu'à la ceinture, hommes & femmes, filles & garçons; ils y mettent en hiver un petit poêle pour échauffer le lieu, & passent ainsi des journées entières dans leurs tendours, à converser, fumer, & boire du sobet. (D. J.)

TENDRE, TENDREMENT, TENDRESSE, (Lang. franç.) ces mots se disent élégamment en matière de peinture, de gravure, de sculpture, &c. Il peignoit d'une manière tendre; cette gravure est touchée tendrement; tous les plis sont faits avec une grande tendresse.

Tendresse n'est d'usage qu'au figuré; & la délicatesse de ce siècle a renfermé ce mot dans l'amour & dans l'amitié. On ne dit point, cette viande est d'une grande tendresse; on dit, cette viande est fort tendre. C'est un substantif qui manque au propre dans notre langue; il faudroit y substituer ou tendreur ou tendreté; mais l'usage ne l'a pas encore voulu.

Lorsque tendre se dit des personnes, & qu'il n'a point de régime, il s'entend ordinairement de la compassion, & particulièrement de l'amour; il est naturellement tendre pour les misères d'autrui. Il y a des personnes qui affectent d'être tendres & sensibles à la perte de gens qu'elles connoissoient à peine, afin qu'on soit tendre pour elles, & qu'on prenne part à leurs déplaisirs. Cette dame a le cœur tendre; une conscience tendre; c'est une conscience scrupuleuse, délicate. (D. J.)

TENDRE, (Art statuaire en fonte.) le statuaire comme le peintre s'étudie à copier la nature; & la fonte ainsi que le ciseau, ont des délicatesses qui ne naissent que sous la main des grands maîtres. La rudesse des traits ne fait pas précisément cette dureté que l'on blâme dans une statue. Avec les traits les plus doux, une Vénus ou un Cupidon auront cette dureté vicieuse, si les attitudes ne sont point dans une proportion régulière, si les membres & les nerfs ne paroissent point souples & flexibles; en un mot, si le sentiment ne fort pas, pour ainsi dire, de l'harmonie naturelle des traits & des mouvemens que demande l'action représentée. Virgile a peint en deux mots ce que nous appellons le tendre, *spirantia mollius ara.* (D. J.)

TENDRE, v. act. (Gram.) on dit tendre un arc; pour le bander avec effort; tendre un piège, pour le préparer; tendre une corde, pour l'attacher fixement par les deux bouts; tendre une tente, des voiles, un lit, une tapisserie, un filet aux bécasses, aux grives; tendre le cou, le dos, la main; tendre à un but; tendre à la mort; tendre à la fin d'un ouvrage ou de la vie; tendre les bras à quelqu'un; tendre les bras au ciel; tendre l'esprit, &c.

TENDRE à caillou, (Botan.) nom vulgaire qu'on donne dans les îles de l'Amérique française à un ar-

bre, dont le bois est d'une extrême dureté; le P. Labat dit que cet arbre n'a guere qu'un pié de diametre; son écorce est blanchâtre; ses feuilles sont clair-femées, de médiocre grandeur, ovales, dentelées, & comme brûlées du soleil, enforte que cet arbre paroît tout rougeâtre de loin. (D. J.)

TENDREMENT, adv. terme de Musique qui, à la tête d'un air, marque un mouvement lent & doux, des sons filés gracieusement & animés d'une expression tendre & touchante; les Italiens se servent du mot *amoroso* pour indiquer à-peu-près la même chose. (S)

TENDROCOSSÉ, (Hist. nat. Botan.) plante de l'île de Madagascar; on assure que sa décoction fait venir & augmente le lait aux femmes, & qu'elle est tonique & fortifiante.

TENDRON, f. m. (Gram.) partie tendre d'un animal, d'une plante. On dit des tendrons de veau, ce sont des parties cartilagineuses qui tiennent aux os. Des tendrons d'artichaux, de choux, de laitue; ce sont les parties plus solides auxquelles les feuilles sont attachées.

TÉNEBRES, OBSCURITÉ, NUIT, (Synonyme.) les ténèbres semblent signifier quelque chose de réel & d'opposé à la lumière. L'obscurité est une pure privation de clarté. La nuit est la cessation du jour, c'est-à-dire le tems où le soleil n'éclaire plus.

On dit des ténèbres qu'elles sont épaissies; de l'obscurité qu'elle est grande; de la nuit qu'elle est sombre.

On marche dans les ténèbres, à l'obscurité & pendant la nuit. L'abbé Girard. (D. J.)

TÉNEBRES, (Critiq. sacrée.) obscurité; les ténèbres dans le sens figuré, se prennent 1°. pour malheur, disgrâce; *suit illa dies tenebrarum. Esther, xj. 8.* ce fut là un jour de calamité: 2°. pour la mort; *connoitra-t-on les merveilles de Dieu dans les ténèbres. Ps. lxxxvij. 13.* c'est-à-dire dans le tombeau: 3°. pour l'ignorance de la vérité; *les hommes, dit S. Jean. iij. 19. ont mieux aimé les ténèbres que la lumière:* 4°. pour le péché; *rejettons les œuvres de ténèbres. Rom. xiiij. 12.*

Les œuvres de ténèbres dont parle ici S. Paul, *τα ἐργα τῶν σκότους*, sont les péchés qui tirent leur source de l'idolatrie. C'est dans le même sens que l'apôtre dit, *II. Corinth. vj. 14. Quel rapport y a-t-il entre la lumière & les ténèbres? c'est-à-dire du chrétien & de l'idolatrie.* Et ailleurs, *Ephes. v. 8. vous étiez autrefois ténèbres, c. à. d. vous étiez autrefois idolâtres.* De même, être appelé des ténèbres, *I. Pierre, ij. vers. 9.* c'est sortir de l'idolatrie où l'on étoit plongé. « Ceux qui se jettent dans l'idolatrie, dit Philon, préfèrent les ténèbres à une lumière éclatante ». Tous ces passages prouvent que les ténèbres dans le nouveau Testament, désignent spécialement l'idolatrie.

Les chaînes des ténèbres, *Sapience, xvij. 2.* les chaînes d'obscurité, *I. Pierre, ij. 4.* signifient la même chose, le péché, l'idolatrie; c'est une métaphore prise de l'idée que les Juifs avoient du sort des méchants; ils les croyoient gardés dans des cachots obscurs, & garrottés de chaînes. (D. J.)

TÉNEBRES DE LA PASSION, (Critiq. sacrée.) c'est ainsi qu'on nomme l'obscurcissement, ou les ténèbres qui arriverent à la mort de J. C. & qui arriverent, disent les évangélistes, depuis la sixième heure (midi), jusqu'à la neuvième: *A sextâ autem horâ, tenebræ factæ sunt super universam terram, usque ad horam nonam.*

On demande avec beaucoup d'empressement, si les ténèbres dont il s'agit, s'étendirent réellement sur la plus grande partie de notre hémisphère, ou si elles ne couvrirent qu'une partie de la Judée, qui est quelquefois désignée dans l'Écriture sous le nom de toute la terre.

Sans prétendre décider cette question, je remarquerai 1°. que pour chercher des traces de ces ténèbres hors de la Judée, il faudroit être bien sûr qu'elles se sont étendues par-tout, & c'est ce qui est fort incertain, pour ne rien dire de plus fort; la plupart des interpretes ont suivi le sentiment d'Origene, qui a prétendu que par toute la terre, il ne faut entendre dans le récit des évangélistes que la Palestine; c'est assez leur style, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'ont parlé que de la Terre-Sainte, du-moins ne peut-on prouver le contraire; par conséquent vouloir chercher des traces de cet événement dans d'autres auteurs, c'est chercher une chose de l'existence de laquelle on n'est pas certain.

Il faudroit qu'on fût bien d'accord sur l'année & le jour précis de la mort de J. C. sans quoi l'on se donne encore une peine inutile; or tout le monde fait que les savans ne sont pas d'accord sur ce sujet; la plupart mettent cet événement au vendredi 3 Avril de l'an 33 de l'ère chrétienne, & en adoptant cette époque, tout ce qu'on trouve dans l'histoire profane ne peut avoir le moindre rapport aux ténèbres dont il s'agit. On cite ordinairement le témoignage de Phlegon, affranchi d'Adrien, rapporté par divers anciens, qui parle d'une éclipse de soleil mémorable arrivée en la deux cent deuxième olympiade, la seconde année selon les uns, & la quatrième selon les autres: or lequel de ces deux calculs qu'on adopte, il ne concourt point avec l'an 33, mais avec l'an 30 ou 32; on verra dans la suite que la même chose a lieu par rapport à l'éclipse mentionnée dans les annales de la Chine.

Pour pouvoir faire quelque fonds sur ce que les historiens profanes disent, il faudroit que les témoins fussent bien unanimes, au-lieu qu'ils diffèrent dans des circonstances essentielles. On ne parle point de ce qu'on cite de Denys l'aréopagite; presque tous les critiques conviennent que les pièces publiées sous le nom de Denys sont supposées. Il ne s'agit donc que du témoignage de Phlegon & de celui des annales de la Chine. Parlons d'abord du premier en peu de mots, car nous y reviendrons ensuite.

Cet auteur avoit écrit une histoire des olympiades, dont plusieurs anciens nous ont conservé un passage sur le sujet dont il s'agit; mais ils le citent d'une manière si différente qu'on ne peut en rien conclure. 1. Georges Syncelle fait dire à Jules africain, que Phlegon rapporte, que sous l'empire de Tibere il se fit dans la pleine lune, une éclipse de soleil, depuis six heures jusqu'à neuf heures; mais il n'est point parlé de la pleine lune dans Eusebe, & dans les autres auteurs qui citent le même passage; & Origene nie expressément que Phlegon ait marqué cette circonstance. 2. Aucun de ces auteurs n'a dit que cette éclipse avoit duré jusqu'à neuf heures; Eusebe & Cedrenus font dire à Phlegon, qu'à six heures le jour fut changé en nuit. 3. Les uns disent la seconde année, & les autres la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade.

A l'égard de l'éclipse arrivée à la Chine, on ne convient pas sur l'année; les uns la mettent l'an 31 & d'autres l'an 32 de J. C. Selon M. Kirck, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minutes; & selon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & selon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demie.

Je sai que les Jésuites ont prétendu que les annales de la Chine disent qu'au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. il y eut une grande éclipse de soleil, qui n'étoit pas selon l'ordre de la nature, & qui par conséquent pourroit bien être celle qu'on vit au tems de la passion de J. C. lequel mourut au mois d'Avril selon quelques auteurs. C'est pourquoi les missionnaires

res de la Chine, prièrent en 1672, les astronomes de l'Europe, d'examiner s'il n'y eut point d'éclipse en ce mois & en cette année, & si naturellement il pouvoit y en avoir; parce que cette circonstance étant bien vérifiée, on en pourroit tirer de grands avantages pour la conversion des Chinois. Mais on a raison de s'étonner que les missionnaires ayant alors chez eux d'habiles astronomes, n'aient pas eux-mêmes fait les calculs qu'ils demandoient, ou qu'ils n'aient pas été d'assez bonne foi pour nous communiquer leurs découvertes.

Quoi qu'il en soit, ils ont paru croire que cette éclipse & les ténèbres arrivées à la mort de J. C. font une seule & même chose. Le P. Jean-Dominique Gabiani, l'un des missionnaires de la Chine, & plusieurs de leurs néophytes, supposent le fait incontestable. Le P. Tachard, dans l'épître dédicatoire de son premier voyage de Siam, dit que « la Sageſſe fut » prême fit connoître autrefois aux rois & aux peuples d'Orient J. C. naissant & mourant, par une » nouvelle étoile, & par une éclipse extraordinaire » re ».

Cependant plusieurs astronomes européens, entre autres Muller en 1685, & Bayer en 1718, ayant consulté les annales chinoises, & calculé l'éclipse dont elles font mention, ont trouvé que l'éclipse de la Chine étoit naturelle, & qu'elle n'avoit rien de commun avec les ténèbres de la passion de notre Sauveur.

En effet, 1°. comme je viens de le dire, on ne convient point de l'année où l'éclipse de la Chine est arrivée; les uns mettent cette année à l'an 31, & d'autres à l'an 32 de J. C. 2°. selon M. Kirch, elle n'a été que de neuf doigts & demi, ou neuf doigts quarante minures; & selon le P. Gaubil, elle a été centrale annulaire. Selon le premier, elle étoit finie à dix heures du matin; & selon l'autre, elle a été centrale annulaire à dix heures & demi.

Mais en supposant que les missionnaires jésuites & les astronomes européens soient d'accord, quel rapport des éclipses étrangères peuvent-elles avoir avec les ténèbres arrivées à la mort de J. C. ? 1°. Il ne pouvoit y avoir d'éclipse naturelle au soleil, puisque la lune étoit en son plein; & par cette raison, il seroit impossible à aucun astronome de calculer une éclipse marquée à ce jour là, il n'en trouveroit jamais; au-lieu que M. Kirch & le P. Gaubil lui-même ont calculé celle dont il est fait mention dans les annales de la Chine; elle n'a donc rien de commun avec des ténèbres qui n'ont pu, selon le cours naturel, être l'effet d'une éclipse au soleil. 2°. La durée des ténèbres, qui fut de trois heures, prouve qu'elles n'étoient pas produites par une éclipse, puisque les plus grandes éclipses ne causent de ténèbres que pendant quatre ou cinq minutes. 3°. Quand l'éclipse parut à la Chine, il n'étoit pas jour à Jérusalem. 4°. L'éclipse se fit le jeudi matin, & les ténèbres le vendredi après midi. 5°. L'éclipse arriva le dernier jour du troisième mois des Chinois, c'est-à-dire le dernier jour du second mois judaïque; & les ténèbres à la pâque que les Juifs célèbrent au milieu de leur premier mois. 6°. L'éclipse de la Chine arriva le 10 Mai, tems où la paque ordinaire des Juifs ne fut jamais célébrée. 7°. Il n'est pas même certain qu'il y ait eu dans la Chine l'an 32 de J. C. une telle éclipse. Cassini assure qu'après avoir calculé exactement, il a trouvé que la plupart des éclipses dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le tems qu'ils ont marqué, & le P. Couplet lui-même convient qu'ils ont inséré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses. Un chinois nommé Yamquemfiam, dans sa réponse à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les Jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue éclipse n'est

marquée dans aucune histoire de la Chine. 8°. Enfin si l'éclipse qu'on vit à la Chine au mois d'Avril de l'an 32 de J. C. arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les ténèbres de la passion, qui étoient surnaturelles; & si au contraire elle étoit contre le cours régulier de la nature, le plus habile mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

Quant à l'éclipse naturelle dont Phlegon faisoit mention dans sa chronologie des olympiades, le docteur Sykès dans une savante dissertation sur ce sujet, remarque que les peres qui citent cet auteur, ne sont d'accord ni sur l'année de l'éclipse dont il parloit, ni sur les autres circonstances. Jules africain, qui vivoit environ 86 ans après Phlegon, est le premier qui allegue son témoignage dans un fragment qui nous a été conservé par Georges Syncelle.

Mais 1°. Jules africain fait dire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le tems de la pleine lune; cependant dans le passage de Phlegon, cité par Eusebe, il n'en est point parlé. 2°. Jules africain censure Thalylus d'avoir appelé ces ténèbres une éclipse; mais il ne trouve pas à redire à Phlegon, que cette éclipse arriva dans le tems de la pleine lune. 3°. Africain raconte qu'il y eut des ténèbres universelles; que par un tremblement de terre, les rochers se fendirent, & que plusieurs lieux furent renversés dans la Judée & dans d'autres parties du monde; mais il paroît par le témoignage d'Origene, que tous ces prodiges n'arriverent que dans la Judée aux environs de Jérusalem. 4°. Africain ne marque pas l'année précise de l'éclipse de Phlegon; il se contente de dire qu'elle arriva sous le regne de Tibere; mais puisqu'il assure que cette éclipse est la même que celle qui arriva au tems de la passion de J. C. & que l'opinion générale de son tems, étoit que le Sauveur souffrit l'an 15 de Tibere, il faut la fixer à la 4°. année de la deux cent unie olympiade.

A l'égard d'Origene, M. Sykès prétend prouver qu'il ne croyoit point que l'éclipse de Phlegon eût du rapport avec les ténèbres de la passion. 1°. Parce qu'Origene convient dans son *Commentaire sur S. Matthieu*, qu'aucun auteur payen n'en a parlé. 2°. Parce qu'il croit que les prodiges dont les évangélistes font mention à la mort du Sauveur, n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jérusalem. 3°. Parce que selon lui, une nuée épaisse causa ces ténèbres, ce qui ne s'accorde pas avec la circonstance de l'éclipse de Phlegon.

Le docteur Sykès conclut de toutes ces remarques, que puisque les anciens ne sont d'accord ni sur l'année, ni sur les circonstances de l'éclipse de Phlegon; que les uns la mettent à la première année de la deux cent deuxième olympiade, les autres à la seconde, S. Jérôme à la troisième, & Eusebe à la quatrième, nous ne pouvons faire aucun fond sur le témoignage de Phlegon qu'ils ont cité.

J'aurai peut-être encore occasion d'ajouter un mot sur cette matiere, en parlant de Phlegon né à Tralles; ainsi voyez le mot TRALLES, & tout sera dit sur ce point curieux de critique. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

TÉNÈBRES, (*terme d'Eglise.*) ce mot se dit dans l'Eglise catholique des matines qui commencent l'office des fêtes majeures de la semaine-sainte. Les leçons de ténèbres sont les lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem, qu'on chante sur des tons plaintifs. (*D. J.*)

TENEBRUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* le donne aux peuples *Ilercaones*; c'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, *Cabo de Alfaques.* (*D. J.*)

TÉNÉCHIR, *f. m.* (*terme de relation.*) planche ou pierre sur laquelle les Turcs mettent les morts

pour les laver entièrement, de peur qu'il ne leur reste quelque tache de souillure. (D. J.)

TÉNÉDOS, (*Mythol.*) la feinte des Grecs qui cachèrent leur flotte derrière cette île, tandis que les Troyens abusés pouffoient le cheval de bois dans leurs murs, a plus fait parler de *Ténédos*, que la réputation de sa justice, de sa fertilité & du temple d'Apollon *Sminthien*. (D. J.)

TÉNÉDOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée proche le continent de l'Asie mineure, vis-à-vis les ruines de Troie. Strabon donne quarante stades au canal qui la sépare de l'Asie.

Tous les anciens auteurs conviennent que cette île, qui se nommoit *Leucophris*, fut appelée *Ténédos*, du nom de *Tenès* ou *Tennès* qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable historien. *Tenès*, dit-il, fut un homme illustre par sa vertu; il étoit fils de *Cygnus* roi de *Colones* dans la Troade; & après avoir bâti une ville dans l'île de *Leucophris*, il lui donna le nom de *Ténédos*. L'île devint misérable après la destruction d'Ilium; & fut obligée, comme remarque *Pausanias*, de se donner à ses voisins, qui avoient bâti la ville d'Alexandrie sur les ruines de Troie.

Cette île fut ensuite une des premières conquêtes des Perses, qui ayant défait les Ioniens à l'île de *Lada*, vis-à-vis de *Milet*, se rendirent maîtres de *Scio*, de *Lesbos* & de *Ténédos*. Elle tomba sous la puissance des Athéniens, ou du moins elle se rangea de leur parti contre les Lacédémoniens, puisque *Nicoloque* qui servoit sous *Antalidas*, amiral de Lacédémone, ravagea cette île & en tira des contributions, malgré toute la vigilance des généraux athéniens qui étoient à *Samothrace* & à *Tharse*.

Les romains jouirent de *Ténédos* dans leurs tems, & le temple de cette ville fut pillé par *Verrès*: cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de *Scio*, d'*Erythrée*, d'*Halicarnasse* & de *Délos*. *Cicéron* parle en plusieurs endroits de cette grande bataille que *Lucullus* remporta à *Ténédos* sur *Mithridate*, & sur les capitaines que *Sertorius* avoit fait passer dans son armée.

Ténédos eut le même sort que les autres îles sous les empereurs romains & sous les empereurs grecs. Les Turcs s'en firent de bonne heure, & la possèdent encore aujourd'hui; ils la nomment *Bosciada*: elle fut prise par les Vénitiens en 1656, après la bataille des Dardanelles; mais les Turcs la reprirent presque aussi-tôt.

Strabon donne à cette île 80 stades de tour, c'est-à-dire 10 milles; elle en a bien 18 & seroit assez arrondie, si ce n'est qu'elle s'allonge vers le sud-est. Cet auteur détermine la distance de la terre ferme à 11 stades qui valent 1375 pas, quoiqu'on compte environ 6 milles. *Pline* en a mieux jugé; car il l'éloigne de 12 milles & demi de l'ancienne *Sigée*, qui étoit sur le cap *Janissaire*: il marque pour l'éloignement de *Lesbos* à *Ténédos* 50 milles.

Ce fut derrière cette île que les Grecs cachèrent leur flotte quand ils firent semblant de quitter leur entreprise du siège de Troie. C'est-là ce qui a plus fait parler de *Ténédos* que toute autre chose, & ce qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Tous ceux qui ont un peu étudié savent par cœur ces beaux vers de *Virgile*:

*Est in conspectu Tenedos notissima fama
Insula, dives opum Priami dum regna manebant,
Nunc tantum sinus & statio malè fida carinis.
Huc se provecti deserto in litore conduunt.*

Æneid. l. II. v. 21.

« Vis-à-vis de Troie est l'île de *Ténédos*, île fameuse & riche sous le regne de *Priam*; mais dont le port détruit n'a plus aujourd'hui qu'une rade peu sûre.

« Les grecs allèrent se cacher derrière cette île de-
« ferte ».

Ténédos a cependant été recommandable par de meilleures raisons que ce stratagème des Grecs. On y exerçoit une justice fort sévère, comme nous le dirons dans la suite. Il y croissoit le meilleur origan du monde; on y faisoit des vases de terre qui étoient fort estimés. Les raisins, les épis & la *Cerès* qui paroissent sur ses médailles, témoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, & elle jouit encore aujourd'hui de ce dernier avantage. *MM. Spon & Wheler* nous l'assurent; mais *Tournefort* est meilleur à entendre sur cet article.

Nous n'avions pas, dit-il, grande envie étant dans cette île, d'aller chercher les ruines des greniers que *Justinien* y fit bâtir pour servir d'entrepôt aux blés d'Alexandrie destinés pour Constantinople, qui se pourrissoient souvent dans les vaisseaux arrêtés par les vents contraires à l'entrée des Dardanelles. Ces magasins cependant, à ce que dit *Procopé*, avoient 280 piés de long sur 90 de large. Leur hauteur étoit considérable, & par conséquent ils devoient être solides. Nous admirions la prévoyance de cet empereur; mais tout cela ne piquoit pas notre curiosité; non-plus que la fontaine qui, du tems de *Pline*, se répandoit hors de son bassin dans le solstice d'été, depuis trois heures après minuit jusqu'à six. Le vin muscat de cette île, qui est le plus délicieux du Levant, nous attiroit bien davantage.

Je ne pardonnerai jamais aux anciens, continue-t-il, de n'avoir pas fait le panegyrique de cette liqueur, eux qui ont affecté de célébrer les vins de *Scio* & de *Lesbos*. On ne fauroit les excuser en disant qu'on ne cultivoit pas la vigne à *Ténédos* dans ce tems-là: il est aisé de prouver le contraire par des médailles. On y voit à côté de la hache à deux tranchans (qui sont faits comme les ailes d'un moulin à vent, au lieu que dans d'autres médailles de cette île ils sont arrondis de même que ceux des haches des Amazones), on voit, dis-je, à côté de cette célèbre hache une branche de vigne chargée d'une belle grappe de raisin, qui marque l'abondance de ce fruit dans l'île de *Ténédos*. On porta la plus grande partie de son vin muscat à Constantinople pour le grand-seigneur & les ministres étrangers.

Si *Bacchus* protégeoit *Ténédos*, *Vénus* y auroit trouvé des nymphes dignes de la suivre. Il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles femmes, au rapport de *Nymphodore* dans *Athénée*, liv. XIII. pag. 609. Il avoit fait le tour de l'Asie, & un témoignage de cet ordre est d'un grand poids dans l'histoire géographique.

Celui de *Théophraste* peut encore être allégué; il raconte qu'il y avoit à *Ténédos* & à *Lesbos* certains juges établis pour décider de la beauté des femmes; tant on étoit alors persuadé dans ces deux îles qu'il falloit porter honneur aux dons de la nature! C'étoit une charge bien délicate que celle de ces juges de *Ténédos*. Les dieux-mêmes la refusèrent, & *Pâris* eût fort bien fait de les imiter; car il acheta chèrement, & la ruse dont il s'avisâ pour mieux décider, & la possession d'*Hélène* qu'il obtint pour sa sentence. Ce fut à *Ténédos*, selon quelques uns, qu'aborda ce troïen après l'enlèvement de la femme de *Ménélas*, & qu'avec ses cajoleries, il la consola de ses chagrins. *In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam maestam alloquio mitigavit*, dit le prétendu *Darès*, phrygien, de *exidio Trojæ*.

Cet événement fabuleux ne faisoit pas sans doute beaucoup d'impression dans le pays, puisque non-seulement il se trouvoit des personnes à *Lesbos* & à *Ténédos* qui vouloient être juges en matière de beauté; mais on en établit dans une ville du Péloponnèse, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, &

on y trouve attaché de très-beau soufre pur : on trouve aussi çà & là, des pierres luisantes, & semblables au mâchefer ; tout le fonds de l'île paroît chargé de soufre : on y rencontre dans sa partie méridionale des quartiers de rochers brûlés, entassés les uns sur les autres, par des tremblemens de terre. Cette île en éprouva un terrible en 1704 ; il dura depuis le 24 Décembre, jusqu'au 5 Janvier de l'année suivante ; la terre s'étant entr'ouverte, il s'y forma deux bouches de feu, qui jetterent des cendres, de la fumée, des pierres embrasées, des torrens de soufre, & d'autres matieres bitumineuses. Tout cela est confirmé par la relation de M. Evens, qui fit un voyage dans cette île en 1715. Voyez les *Transact. philos.* n^o. 345.

Nous devons au pere Feuillée des observations importantes qu'il a faites au *Pic de Ténériffe*, & par lesquelles il a trouvé que la hauteur du sommet du Pic, au-dessus du niveau de la mer, étoit de deux mille deux cens treize toises. Ce pere partit dans le mois d'Août, avec M. Verguin, M. Daniel médecin irlandais, & d'autres curieux, pour monter sur le Pic.

Au bout d'une marche de cinq heures, fort difficile à cause des rochers & des précipices, ils arrivèrent à une forêt de pins, située sur une croupe de montagne, appelée *monte Verde* ; on y fit l'expérience du barometre, le mercure se tint à 23 pouces o ligne ; après avoir monté jusqu'auprès du pic isolé qui fait le sommet de la montagne, on fut obligé d'y passer la nuit ; le lendemain le p. Feuillée se blessa en montant sur une roche, & fut obligé de rester au bas de ce pic isolé ; il y fit l'expérience du mercure, qui se tint à 18 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$. M. Verguin & les autres monterent avec beaucoup de peine au sommet du pic.

Ce sommet est terminé par une espece de cône tronqué, creux en-dedans, qui est l'ouverture d'un volcan, & qu'on appelle à cause de cela, *la caldera*, c'est-à-dire *la chaudiere*. Ce creux est ovale, & ses bords terminés inégalement ; on en peut cependant prendre une idée assez juste, en imaginant le bout d'un cône tronqué obliquement à l'axe : le grand axe de cette ovale, est d'environ 40 toises, le petit de 30 ; le mercure ayant été mis en expérience sur son bord le plus élevé, se tint à 17 pouces 5 lignes : le fond de ce creux est fort chaud ; il en sort une fumée sulphureuse, à-travers une infinité de petits trous recouverts par de gros rochers ; on y trouve du soufre qui se liquéfie, & s'évapore facilement par une chaleur égale à celle du corps humain.

Ceux qui étoient au sommet du pic, parlerent à ceux qui étoient restés au sommet de la pointe, d'où on les entendoit fort distinctement, même lorsqu'ils parloient entr'eux ; mais ils ne purent jamais entendre les réponses qu'on leur fit ; ils roulerent le long de la croupe du pic, de grosses pierres qui descendoient avec une rapidité étonnante, & qui en bondissant, faisoient un bruit plus grand que les coups de gros canons : ce qui fit juger que cette montagne est creuse en-dedans.

En descendant de la montagne, ils passerent à une citerne naturelle, dont l'ouverture est à l'orient de la montagne, & dont l'eau est extrêmement froide ; ils ne virent aucune vraisemblance de ce que quelques voyageurs ont rapporté, que cette citerne communiquait avec la mer.

Nous avons aussi des relations de négocians anglois, qui ont eû la curiosité de monter au sommet de cette montagne. Telle est la relation publiée par Sprat, dans son histoire de la société royale. Les curieux dont il parle, eurent à peine fait une lieue pour grimper sur le pic, que le chemin se trouvant trop rude pour y faire passer leurs montures, ils le laisserent avec quelques-uns de leurs valets : comme ils s'avançoient toujours vers le haut, l'un d'entre eux se sen-

tit tout-à-coup saisi de frissons de fièvre, avec flux de ventre, & vomissement. Le poil des chevaux qui étoient chargés de leur bagage, étoit hérissé comme la soie des pourceaux ; le vin qui pendoit dans des bouteilles, au dos d'un cheval, étoit devenu si froid qu'ils furent contraints d'allumer du feu pour le chauffer avant que d'en boire, quoique la constitution de l'air fût assez tempérée.

Après que le soleil fut couché, il commença à faire si froid, par un vent impétueux qui se leva, qu'ils s'arrêtèrent entre de grosses pierres sous un rocher, où ils firent un grand feu toute la nuit ; sur les quatre heures du matin, ils recommencèrent à monter, & étant arrivés une lieue plus haut, un des leurs, à qui les forces manquèrent, fut contraint de demeurer à l'endroit où les rochers noirs commencent ; les autres poursuivirent leur voyage jusqu'au pain de sucre, où ils rencontrèrent de nouveau du sable blanc, & étant parvenus aux rochers noirs qui sont tout unis comme un pavé, il leur fallut encore marcher une bonne heure, pour grimper au plus haut du pic, où enfin ils arrivèrent.

Ils découvrirent de-là, l'île de Palme à seize lieues, & celle de Gomer à sept. Le soleil ne fut pas fort élevé, que les nuées qui remplirent l'air, déroberent à leur vue & la mer, & toute l'île, à la réserve des sommets des montagnes situées plus bas que le pic, auquel elles paroissoient attachées ; après s'être arrêtés au sommet pendant quelque tems, ils descendirent par un chemin sablonneux, & ne trouverent dans toute la route que des pins, & une certaine plante garnie d'épines comme la ronce, qui croît parmi ce sable blanc.

*From Atlas far, beyond a waste of plains,
Proud Teneriffe, his giant-brother reigns ;
With breathing fire his pitchy nostrils glow,
As from his sides, he shakes the fleecy snow ;
Around their hoary prince, from wat'ry beds,
His subject islands rise their verdant heads ;
The waves so gently wash each rising hill,
The land seems floating, and the ocean still.*

C'est Garth, excellent poète & médecin de grand mérite, qui a fait ces beaux vers sur le pic des Canaries. *Longitude* de ce pic, suivant Cassini, 1. 51. 30. *Latit.* 28. 30. *Long.* suivant le pere Feuillée, 1. 9. 30. *Latit.* 28. 13. 20.

Les observations réitérées, faites à l'Orotava, ville située dans l'île de Ténériffe, par le même pere Feuillée, donnent très-exactement la différence en longitude, entre Paris & le *pic de Ténériffe*, de 18. 53. 00. ou 1. 15. 32. ce qui est d'autant plus utile que les cartes hollandoises font passer par ce pic leur premier méridien, & qu'on en découvre le sommet en mer, à la distance d'environ trente lieues.

Il étoit important de déterminer la longitude du *pic de Ténériffe*, puisqu'elle doit être d'un grand secours sur mer, pour corriger les routes estimées. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TÉNÉRIFFE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Sainte-Marthe, sur la rive droite de la riviere appelée *Rio-grande de la Madalena*, à 40 lieues de la ville de Sainte-Marthe. *Latit.* 9. 46. (*D. J.*)

TENESIS, (*Géog. anc.*) contrée de l'Éthiopie, sous l'Égypte, dans les terres. Strabon, 1. XVI. p. 770. dit, que ces peuples avoient une reine à laquelle obéissoit aussi l'île de Meroë, qui étoit voisine de *Tenesis*, & qui étoit formée par le Nil. (*D. J.*)

TÉNÉSME, f. m. (*Médecine.*) maladie qui consiste dans une envie fréquente d'aller à la selle, & dans des efforts violens appropriés, qui n'ont que peu ou point d'effet. Les Grecs lui ont donné le nom de

de τενεσμός, ou mieux τενεσμός, dérivé de τενειν, *tenir*, & τενος, *tenfion*, pour exprimer l'extrême contension des malades lorsqu'ils se présentent au bassin; quelques-uns l'ont appelé βιασμος, de βια, *effort*, à cause de la violence des efforts qu'ils sont obligés de faire.

Le *tenesme* est quelquefois entièrement sec, le plus souvent il est accompagné de déjections, mais très-modiques; & ce ne sont point les excréments qui en font la matière: mais quelques gouttes d'humeurs glaireuses, phlegmatiques, ou seules, ou mêlées avec des stries de sang, de la sanie ou du pus; ces matières toujours âcres, corrosives, excitent en passant par le fondement, ou en se détachant, des douleurs & des cuiffons vives, & un sentiment insupportable d'érosion. Il est rare que la fièvre survienne à ces accidens, à-moins qu'ils ne soient portés à un très-haut point d'intensité.

La cause générale qui les détermine, est une irritation constante qui a son siège à l'extrémité du rectum, ou sur le sphincter de l'anus; cette irritation peut être produite par une inflammation, par un ulcère, par l'excoriation, le déchirement; la blessure de cette partie à la suite d'un coup, d'une constipation opiniâtre qui n'aura pu être vaincue que par des efforts violens, de l'introduction forcée & maladroite de la canule d'une seringue, d'un suppositoire trop irritant, des ragades qui s'étendent jusque à la partie interne du sphincter, des hémorrhoides aveugles & douloureuses; des ascarides qui sont ordinairement nichés à l'extrémité du rectum, peuvent aussi déterminer les mêmes symptômes; aux causes locales qui agissant sur la partie affectée constituent le *tenesme* idiopathique, on peut ajouter celles qui produisent dans d'autres parties une irritation qui se communique par sympathie, c'est-à-dire, par les nerfs au sphincter de l'anus. Telles sont l'inflammation & l'ulcère des prostatas, du col de la vessie, de la matrice, les tumeurs de cet organe, & les efforts d'un accouchement laborieux. Telle est aussi plus souvent l'irritation occasionnée par la pierre dans la vessie. Le muscle qui détermine les excréments des matières fécales étant irrité, doit suivant les lois de l'irritabilité ou sensibilité, entrer dans de fréquentes contractions, & donner lieu par-là aux efforts répétés, & à l'envie presque constante de cette excrétion: mais ces mêmes efforts en apparence destinés à emporter la cause du mal, ne font que l'enraciner davantage, & rendre la maladie plus douloureuse & plus opiniâtre: qui ne riroit d'un *animiste* ou *stahlien* qui viendroit soutenir que cette maladie est un bienfait de la nature ou de l'ame bonne & prévoyante mere, qui dirige ces efforts à la guérison de la maladie, qui les excite même sous prétexte d'une indispensable nécessité, & dans l'espérance d'un avantage qu'on attendroit inutilement d'ailleurs? Est-ce qu'un ulcère, une inflammation, un déchirement de l'anus, ne s'augmentent pas dans les efforts réitérés du *tenesme*? Est-ce qu'un pareil vice dans les parties voisines peut en recevoir quelque soulagement? est-ce qu'un hémorrhoidaire ne seroit pas mieux dégagé par l'écoulement du sang que par des douleurs & des cuiffons qui ne font que le tourmenter davantage? &c. &c. N'est-il pas en un mot, plus naturel de penser que tous ces mouvemens tout à fait hors de l'empire de l'ame, sont la suite nécessaire de la disposition organique de ces parties: il y a des lois primitivement établies, relatives à l'organisation de la machine, suivant lesquelles se font les divers mouvemens, sans qu'il soit besoin qu'un être intelligent soit sans cesse occupé à les produire & à les diriger; c'est ce qui fait qu'il y a des maladies qui sont avantageuses, & d'autres qui ne le sont pas; ce mélange de bien & de mal suppose toujours un aveugle machinisme.

Tome XVI.

Quoique le *tenesme* ne soit pas pour l'ordinaire mortel, il ne laisse pas d'être une maladie souvent férieuse, la source de douleurs cuisantes, & de beaucoup d'incommodités; lorsqu'il est produit par un ulcère du sphincter, il risque s'il est négligé de dégénérer en une fistule qu'on ne guérit qu'avec beaucoup de difficulté, & qui peut même tendre à abrégger les jours du malade. Lorsqu'il est la suite d'une légère excoriation, des vers ascarides, des hémorrhoides qui ont de la peine à percer, d'un accouchement difficile, &c. Il se dissipe assez promptement par la cessation de ces causes, par la mort ou l'expulsion de vers, le flux des hémorrhoides, & la sortie de l'enfant: alors il occasionne plus de désagrément que de danger. Il y a une circonstance où le *tenesme* peut devenir fâcheux, c'est lorsqu'il se rencontre dans une femme enceinte. Alors, suivant l'observation d'Hippocrate, dont la raison est assez claire, il excite l'avortement: *mulieris utero gerenti tenesmus superveniens abortivè facit*, (Aphor. 27. lib. VII.) le *tenesme* d'automne est pour l'ordinaire contagieux, & devient épidémique.

L'indication qui se présente à remplir dans le traitement du *tenesme*, est de faire cesser l'irritation locale qui en détermine les symptômes; mais pour y réussir, il faut varier les remèdes, & les proportionner aux différentes causes qui l'ont excitée, & qui l'entretiennent; ainsi dans les cas d'inflammation, phlogose, excoriation, il faut insister davantage sur les adoucisans, émoulliens, anodins pris par la bouche, donnés en lavement, ou appliqués sous forme de fomentation ou d'étuves: quelquefois même il est à propos de recourir à la saignée, qu'on peut même si le cas l'exige, réitérer jusqu'à deux ou trois fois. Ces mêmes remèdes peuvent convenir dans les *tenesmes* sympathiques, qui doivent leur naissance à l'inflammation de la vessie de la matrice, &c. Voyez INFLAMMATION. Les ulcères demandent qu'aux émoulliens on ajoute, ou même si les douleurs ne sont pas vives, on substitue l'usage des baumes pris intérieurement, ou injectés par l'anus; les lavemens térébenthins sont très-appropriés; on peut combattre les vers par les anthelmintiques ordinaires, & sur-tout par des suppositoires faits avec le miel & l'extrait d'absynthe, ou autre amer, mais qui n'irrite pas beaucoup; quant au *tenesme* qui est l'effet d'un accouchement laborieux, ou d'une pierre dans la vessie, il est évident qu'on ne peut le guérir que par la sortie de ces corps étrangers; on peut cependant calmer les douleurs, & diminuer la violence des efforts, par les lavemens de mauve, de pariétaire, de branc-urine, de psillium, &c. qu'on rendra plus anodins par l'addition du sirop de pavot ou du laudanum en substance; ces mêmes narcotiques peuvent être employés intérieurement sans danger dans la pierre; mais il y auroit de l'inconvénient à les donner dans l'accouchement difficile, & leur secours est beaucoup moins nécessaire, parce que le *tenesme* n'est pas de longue durée, & que les efforts qu'il excite peuvent aider à l'accouchement.

Dans le *tenesme* qui survient aux hémorrhoides aveugles, il faut tourner toutes ses vues de ce côté, tâcher de les faire percer; les remèdes indiqués dans cette circonstance sont si les douleurs sont vives, le bain local, l'étuve faite avec des plantes émoullientes, les linimens avec l'onguent populeum, & sur-tout l'application des sangsues aux vaisseaux gonflés s'ils paroissent à l'extérieur, qu'on secondera efficacement par une bonne prise d'aloës, remède éminemment hémorrhoidaire, ou d'extrait de l'élixir de propriété. (m)

TENETTE, f. f. instrument de Chirurgie, qui sert à saisir & tirer la pierre de la vessie dans l'opération de la taille. Voyez TAILLE.

La *tenette* est une espèce de pincette fort polie,

composée de deux pieces qui ont la figure de deux *f* fort allongées; chaque piece se divise en quatre parties.

La premiere est l'anneau qui est plus rond & plus grand que ceux des ciseaux, parce qu'on est obligé d'avancer les doigts plus avant dedans, afin d'avoir plus de force.

Les anneaux des *tenettes* sont faits par la courbure de l'extrémité de la branche.

Ce qui suit l'anneau jusqu'à la jonction se nomme *la branche*; sa figure est cylindrique; elle va en augmentant de volume pour avoir plus de force dans les efforts qu'on fait pour tirer la pierre: les branches sont un peu courbées, & laissent une espace entre elles pour ne point pincer les parties.

La partie qui suit la branche, représente le milieu de l'*f*, & est par conséquent courbé en deux sens: cet endroit est plus large que la branche & fort arrondi dans tous ses angles; il a intérieurement une dépression qui se joint par entablure avec la dépression de l'autre piece. Cette jonction est assujettie par un clou exactement limé sur les deux pieces, de sorte qu'il est à leur niveau, & ne fait aucune saillie; c'est ce que les Couteliers appellent *rivure perdue*.

La quatrieme partie des *tenettes* est ce qu'on appelle *leurs prises*: ce sont deux especes de cuilliers fort alongées, caves en-dedans, convexes & fort polies en-dehors, & formant par leurs extrémités un bec camus & fort adouci.

La partie antérieure de ce bec, que les ouvriers nomment *le mord des tenettes*, doit être fort artistement construite pour bien charger les pierres; on doit éviter avec grand soin que leur cavité aille jusqu'auprès de l'entablure, & encore plus les dents qu'on a coutume d'y graver en façon de rape; ces défauts font souvent ferrer la pierre auprès du clou; & comme elle cause pour lors un écartement des anneaux, on s'imagine qu'elle est bien grosse. Cela n'arrive point si la cavité ne commence qu'à un demi-pouce de l'entablure, & si elle est dans ce commencement fort lisse, polie, & comme en glacié, afin que la pierre ait plus de facilité à glisser vers l'extrémité du mord. Pour cette raison il n'y aura que trois ou quatre rangées de dents vers l'extrémité de chaque cueillier; il ne faut pas que ces extrémités se touchent quand la *tenette* est fermée; on courroit risque de pincer la vessie.

Les *tenettes* doivent être d'un bon acier, & d'une trempe qui ne soit ni trop dure ni trop molle. Il y en a de droites & de courbes: celles-ci servent à prendre la pierre cantonnée dans les côtés de la vessie.

Il faut en avoir de grandes, de moyennes, & de petites, pour s'accommoder aux différens âges des malades & aux différentes situations de la pierre. Les plus grandes ont ordinairement huit à neuf pouces de longueur, trois pouces de mord; plus d'un d'entablure, & environ cinq pouces de branches, y comprenant les anneaux.

Les moyennes & les petites *tenettes* diminuent à proportion. Voyez les fig. 9. & 10. Pl. X. La fig. 7. montre des *tenettes* propres à casser des grosses pierres dont on ne pourroit faire l'extraction; les pointes pyramidales qui en garnissent les mords se montent à vis. On a donné le nom de *tenette* à une espece de pincettes proposées par M. Helvetius pour l'opération du cancer. Voyez fig. 1. Planche VI. elles ne sont point en usage. Quand après l'extirpation il reste quelque dureté carcinomateuse ou skirrheuse qu'on ne peut saisir avec les doigts, on se sert de l'égrigne pour les soulever & permettre au bistouri de les enlever. Voyez CANCER & ERIGNE. (Y)

TENEUR, s. m. (Gram. & Jurisprud.) du latin *tenor*, est ce que contient un acte; on ordonne qu'une sentence sera exécutée selon sa forme & *teneur*, c'est-à-dire, suivant ce qui est porté en son contenu. (A)

TENEUR DE LIVRES, s. m. (Commerce.) commis qui tient les mémoires, & charge les livres des faits de commerce, de crédit & débit. Ce sont des gens fort employés & indispensables.

Juré *teneur de livres* est celui qui est pourvu par lettres-patentes de sa majesté, & qui a prêté serment en justice, pour vaquer à la vérification des comptes & calculs lorsqu'il y est appelé. (D. J.)

TENEUR, terme de Fauconnerie, il se dit du troisième oiseau qui attaque le héron de son vol.

TENEZ, (Géogr. mod.) province d'Afrique, au royaume de Tremecen; elle est bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le mont Atlas, au levant par la province d'Alger, & au couchant par celle de Tremecen. C'est un pays abondant en blé & en troupeaux. Sa capitale porte le même nom.

TENEZ, (Géogr. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, capitale de la province de même nom, à demi-lieue de la mer, sur le penchant d'une montagne, entre Oran & Alger. Il y a une forteresse où on tient toujours garnison. Quelques-uns croient qu'elle occupe la place de Césarée de Mauritanie. Long. 19. 32. latit. 36. 24.

TENEZ ou TENEX, (Géogr. mod.) ville des états du turc en Egypte, dans la partie de cette contrée appelée *Beheyra*, à l'est de Damiette. Elle a un golfe ou lac que quelques-uns prennent pour le lac *Sorbonis* de Ptolomée. (D. J.)

TENEZA, (Géogr. anc.) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la pente d'une branche du grand Atlas, à trois lieues est de la riviere d'Ecifemel. On recueille dans son territoire de l'orge, du froment, & la plaine nourrit beaucoup de bétail.

TENGA, s. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante dont les fleurs & les fruits naissent sur les mêmes branches, mais séparément les uns des autres. Les fleurs sont composées de trois pétales, elles ont des étamines & des sommets; mais elles sont stériles. Les fruits ont une trompe & renferment une amande. *Pontederæ anthologia. Voyez PLANTE.*

TENGEN, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au-dessus de Stulingen; elle dépend du domaine de la maison d'Autriche, mais elle est entièrement délabrée. (D. J.)

TENHALA, s. m. (Hist. mod.) c'est le nom que les habitans du Sénégal donnent aux princes du sang de leurs souverains, qu'ils nomment *Damel*. Les nobles du pays se nomment *sahibobos*. Le souverain a sous lui deux seigneurs revêtus des postes les plus éminens de l'état; le premier s'appelle *kondi*, il est chargé du département de la guerre & du commandement des armées; le second s'appelle le grand *jaroso*, il a le département des affaires civiles & est le chef de toutes les cours de judicature; le *damel* ou souverain lui-même ne peut point annuler ses décisions; il est chargé de parcourir les provinces, afin d'écouter les plaintes des peuples, contre les *alcayres*, qui sont des magistrats municipaux, chargés de la perception des revenus de l'état.

TÉNIE, s. f. terme d'Architecture, moulure plate, bande ou listel qui appartient à l'épistyle dorique; la *ténie* ressemble à une regle, & se met au-dessous des triglyphes, auxquels elle sert en quelque sorte de base.

TENIR, v. act. neut. (Gram.) il y a peu de verbes qui aient un aussi grand nombre d'acceptions: il signifie posséder; *tenir* une lettre, un livre, un pistolet, un glaive, l'encensoir, le sceptre, une place, la campagne, la vie d'un autre; à la gorge, aux cheveux, en prison, par la main, à un mur, à un clou, à un filet, à un grand, à quelqu'un, par des liaisons, par intérêt, par amitié, par goût, par son poste; à son roi, à sa maîtresse, à ses enfans, à sa femme, à son culte, à son gouvernement, à son pays, à ses maîtres; contre la raison, la violence, la persécution, le mauvais

tems, l'orage, le froid, la pluie, la chaleur; de son pere, de sa mere; du bleu, du jaune, du violet, de l'or, de l'argent, du cuivre, ou tel autre alliage; chapitre, assemblée, conseil, concert; la main à l'exécution, l'œil à la chose, sa parole, son serment, à l'humeur, à la vertu, à sa haine; la plume, la caisse, la bourse, boutique, magasin, salle d'arme, auberge, académie, manège, table, son coin, son quant-à-moi, son sérieux; un muid, une pinte, un grand nombre d'objets, beaucoup de monde, à ses frais & dépens, à gage, à titre d'écuyer, de femme de compagnie, en allarme, en joie, en suspens, la mer, un mauvais propos, un discours ingénieux & poli; le dez, la conversation, la balle, la queue de la poêle, &c. d'où l'on voit que de quelque maniere que ce verbe s'emploie, il marque toujours une sorte de jouissance ou de possession.

TENIR, dans le Commerce, a un très-grand nombre d'acceptions dont voici les principales.

Tenir port; c'est rester un certain tems fixé par les réglemens de police dans les ports où les voituriers par eau arrivent pour y vendre les grains, bois, vins, charbons, &c. & autres denrées dont ils sont chargés. A Paris les voituriers par eau doivent tenir port quinze jours pour toutes sortes de marchandises à l'exception des vins pour lesquels ils les doivent tenir pendant un mois.

Tenir magasin, se dit des marchands en gros qui n'étaient pas leurs marchandises dans des boutiques sur la rue, mais qui les tiennent renfermées dans des magasins où ils les vendent en pieces ou balles. Voyez MAGASIN.

Tenir boutique; c'est occuper une boutique, & y faire commerce de quelque marchandise. Voyez BOUTIQUE.

Tenir la caisse; c'est chez les marchands, négocians & banquiers être préposé pour recevoir ou payer les sommes qui entrent dans la caisse ou qui en sortent, & d'en tenir registre. Voyez CAISSE.

Tenir la banque; faire le négoce d'argent qu'exercent les marchands banquiers. Voyez BANQUE.

Tenir les livres; terme de négoce & de banque; c'est avoir soin de porter & d'écrire sur des registres qui ont différens noms, suivant les usages auxquels ils sont destinés, les marchandises qui sont achetées ou vendues par un négociant, l'argent qui entre dans une caisse ou qui en sort, les dettes actives ou passives, & autres choses semblables, que nous avons amplement expliquées, aussi-bien que les différentes manieres de tenir les livres, tant en France que dans les pays étrangers sous le mot LIVRES. Voyez aussi TENUE DE LIVRES.

Tenir compte; c'est faire entrer quelque marchandise ou quelque somme qu'on a reçue d'un autre dans le chapitre de la recette de son compte. Voyez COMPTE. *Didion. de commerce.*

TENIR, (*Marine.*) ce terme pris dans le sens général, est synonyme à prendre & à amarrer: mais il a différentes significations, suivant qu'il est joint avec un autre, comme on va le voir dans les articles suivans.

TENIR AU VENT, (*Marine.*) c'est naviguer avec le vent contraire.

TENIR EN GARANT, (*Marine.*) Voyez GARANT.

TENIR EN RALINGUE, (*Marine.*) V. RALINGUE.

TENIR LA MER, (*Marine.*) c'est être & demeurer à la mer.

TENIR LE BALANT D'UNE MANŒUVRE, (*Marine.*) c'est amarrer le balant d'une manœuvre, afin qu'elle ne balance pas.

TENIR LE LARGE, (*Marine.*) c'est se servir de tous les vents qui sont depuis le vent de côté, jusqu'au vent d'arrière inclusivement. Voyez LARGE.

TENIR LE LIT DU VENT, (*Marine.*) c'est se servir

Tome XVI.

d'un vent qui semble contraire à la route. Voyez ALLER A LA BOULINE.

TENIR LE LOF, (*Marine.*) Voyez LOF.

TENIR LE VENT, (*Marine.*) c'est être au plus près du vent.

TENIR SOUS VOILES, (*Marine.*) c'est avoir toutes les voiles appareillées, & être prêt à faire route.

TENIR UN BRAS, (*Marine.*) c'est haler un bras & l'amarrer.

TENIR UNE MANŒUVRE, (*Marine.*) c'est attacher une manœuvre ou l'amarrer.

TENIR A L'ARBRE, (*Jardinage.*) on se sert de ce terme pour les fruits qui ne tombent pas aisément de l'arbre, tels que les poires de Martin-sec, de franc-réal.

TENIR DE CHAIR, terme de Chamoiseur; c'est donner aux peaux de mouton, de chevre, & autres peaux de cette sorte qu'on passe en huile ou en chamois, une façon sur le chevalet; après qu'elles ont été effleurées, & avant que de les mettre à la riviere pour les faire boire. Cette façon se donne avec le couteau qu'on passe le plus ferme qu'il est possible sur les peaux du côté de la chair, afin d'en enlever tout ce qui pourroit être resté des premières préparations, & par-là les rendre plus unies, plus douces & plus maniables. Quelques ouvriers appellent cette façon écharner. Savary. (*D. J.*)

TENIR A MONT, termes de Fauconnerie, c'est lorsque l'oiseau se soutient en l'air pour découvrir quelque chose, on dit l'oiseau tient à mont.

Tenir la voie, c'est la suivre.

TENIR, v. n. (*Triètrac.*) c'est continuer de jouer après qu'on a gagné un ou plusieurs trous de son propre dé; alors on a la liberté de rompre son jeu, de s'en aller, de recommencer tout de nouveau, ou bien de tenir, c'est-à-dire, de continuer le jeu dans l'état où chacun se trouve. Il est quelquefois bien dangereux de tenir, parce qu'on s'expose à une enfilade, & c'est une des choses des plus délicates de ce jeu, que de savoir tenir, ou s'en aller à-propos. Acad. des jeux. (*D. J.*)

TENNA, LA, ou TINGO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle prend sa source au pié de l'Appennin, & se jette dans le golfe de Venise, près de Porto-Fermano. (*D. J.*)

TENNSTADT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à trois milles d'Erfurt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ne s'est pas rétablie depuis qu'elle a été prise & pillée par les Impériaux en 1632, & en 1641. (*D. J.*)

TENON, s. m. (*Archit.*) bout d'une piece de bois ou de fer, diminué quarrément, environ du tiers de son épaisseur, pour entrer dans une mortaise. On appelle épaulemens les côtés du tenon qui sont coupés obliquement, lorsque la piece est inclinée; & décollement, la diminution de sa longueur, pour cacher la gorge de sa mortaise.

Tenon en about. Tenon qui n'est pas d'équerre avec sa mortaise, mais coupé diagonalement, parce que la piece est rampante, pour servir de décharge, ou inclinée, pour contreventer & arbalétrer. Tels sont les tenons des contrefiches, guettes, croix de saint-André, &c.

Tenon à queue d'aronde. C'est un tenon qui est taillé en queue d'aronde, c'est-à-dire qui est plus large à son about qu'à son décollement, pour être encastré dans une entaille. Daviler. (*D. J.*)

TENONS, terme d'Arquebuser. ce sont de petits morceaux de fer quarrés, de l'épaisseur d'une ligne, & de la largeur de deux qui soudés de distance le long du canon; ces tenons sont percés au milieu, & entrent dans des petites mortaises pratiquées dans le creux du bois de fusil, & servent à assujettir le canon dans le bois, par le moyen de petites goupilles qui traversent

le bois & passent dans les trous qui sont au milieu des *tenons*.

TENON, en terme de *Boisselier*, espece de pince de bois dont les *Boisseliers* se servent pour tenir joints les deux bouts du corps du seau, du minot, du boisseau & autre piece semblable de boissellerie, & les attacher plus aisément ensemble. *Voyez les fig. Pl. du Boisselier.*

TENONS, f. m. pl. (terme d'*Horloger*.) pieces d'acier qui sont sur une montre de poche, & qui servent à tenir ferme le grand ressort. (D. J.)

TENON, (*Jardinage*.) se dit de certaines agraffes ou mains avec lesquelles s'attachent aux murs & s'entortillent aux plantes voisines, les vignes, vignesvierges, coulevrées, lieres & autres.

TENONS, f. m. pl. (*Sculpt.*) ce sont des bossages, dans les ouvrages de sculpture, dont l'usage est d'entretenir les parties qui paroissent détachées, comme ceux qu'on laisse derrière les feuilles d'un chapiteau pour les conserver.

Les Sculpteurs laissent aussi des *tenons* aux figures dont les parties isolées & détachées pourroient se rompre en les transportant, & ils ont coutume de les scier, lorsque ces figures sont en place. (D. J.)

TENON, f. m. (terme de *Vitrier*.) il nomme ainsi de petites ligatures de plomb qui servent à lier le vitrage avec les verges, afin de le tenir fermé, & que le vent ne puisse point l'endommager. (D. J.)

TENON, (*Marine*.) *Voyez TON.*

TENON DE L'ÉTAMBORD, (*Marine*.) petite partie du bout de l'étambord, qui s'emmortoise dans la quille du vaisseau.

TENONS DE L'ANCRE, (*Marine*.) ce sont deux petites parties de la vergue de l'ancre, qui s'entailent dans le jas, pour le tenir ferme.

TENONTAGRA, f. f. (*Lexicog. méd.*) *τενονταγρα*, de *τενω*, tendon, & de *αγρα*, saisissement; espece de goutte dont le siege est dans les tendons larges; par exemple, dans les ligamens tendineux de la nuque du cou. On trouve ce mot dans *Cœlius Aurelianus*, cap. 5. *Marb. chron. lib. II.* vers la fin. (D. J.)

TENOR, f. m. en *Musique*. *Voyez TAILLE.*

TENOS ou **TENUS**, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Teno*, ou *Tine*, île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, au midi oriental de l'île d'Andros, dont elle n'est séparée que par un détroit de mille pas, selon *Pline*. Nous parlerons amplement de *Tenos* au mot **TINE**.

Il suffit de dire ici, que c'est des peuples de cette île, ou de la ville de même nom qui y étoit anciennement, que fait mention une médaille de l'empereur Sévere, sur laquelle on lit ce nom *ΤΗΝΙΩΝ*. *Teniorum*. *Pline*, liv. IV. chap. xij. qui lui donne quinze mille pas de longueur, dit sur le témoignage d'*Aristote*, qu'elle fut anciennement appelée *Hydrussa*, à cause de l'abondance de ses eaux. *Etienne* le géographe ajoute qu'on la nomma ainsi *Ophiussa*, à cause de la quantité de serpens qu'on y trouvoit.

La ville de *Tenos*, à ce que dit *Strabon*, liv. X. *sub finem*, n'étoit pas grande; c'est de cette île dont parle *Ovide* dans ces vers, *Métamorph. liv. VII.* v. 469.

1. *At non Olios, Didymaque, & Tenos, & Andros, Et Gyaros, nitidæque ferax Peparethos Olivæ, Gnostiacas juvere rates.*

2. *Tenos* ou *Tenus*, est aussi dans *Hérodote* une ville de l'*Æolide*; & dans *Aristote* il y a une ville de ce nom dans la *Thessalie*. (D. J.)

TENSEMENT, f. m. (*Gram. & Jurispr.*) *tenamentum*, & par corruption *tassamentum*, *tenamentum*, *tenfatio*. C'étoit un droit imposé sur les maisons & autres héritages, & qui se payoit en argent ou en espece dans plusieurs titres, & est stipulé outre le

cens; il en est parlé dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 1179, où il est nommé *tenfamentum*; dans autres anciens titres, il est nommé *tassamentum*. *Voyez le gloss. de Lauriere.* (A)

TENSIO-DAI-SIN, f. m. (*Mythologie & culte*.) c'est le plus grand dieu des Japonois qui professent la religion du *shintos*; on le regarde comme le patron & le protecteur de l'empire. On celebre sa fête le seizieme jour du neuvieme mois, avec une pompe & une magnificence extraordinaire.

TENSION, f. f. (*Phys.*) est l'action par laquelle un corps est tendu. Sur quoi, *voyez l'article CORDE.*

TENSION, (*Physiolog.*) les animaux ne se soutiennent & ne se meuvent que par la *tension* de leurs muscles & de leurs nerfs. Une corde rend un son plus aigu ou plus grave, suivant qu'elle a plus ou moins de *tension*. *Voyez CORDE, SON, &c.*

TENSION, (*Médecine*.) la *tension* dans les maladies, est un symptome de l'inflammation & de toutes les tumeurs inflammatoires, de même que des affections spasmodiques. Cette *tension* est naturellement différente, selon la délicatesse des tempéramens; elle dépend de la sensibilité des parties, du nombre des nerfs, de la présence du liquide nerveux.

Cette *tension* se guérit par les relâchans, les calmans, les anodyns, les anti-spasmodiques.

TENSONS, f. m. plur. (*Lang. franç.*) autrement dits *jeux partis*, questions galantes sur l'amour que l'on faisoit & qu'on decidoit en vers ou en prose. *Voyez TENÇONS.* (D. J.)

TENTATION, f. f. en termes de *Morale* ou de *Théologie*, est une induction, ou sollicitation au mal, occasionnée par les attraits du monde, par la concupiscence de la chair, ou par la malice du démon.

Les mystiques appellent *tentations utiles*, ces épreuves où l'ame doit passer avant de pouvoir arriver à la vie unitive & à la paix intérieure. Quand l'ame surmonte cette secheresse & ces ténèbres où elle tombe par une suspension des effets sensibles de l'amour de Dieu, & qu'elle résiste au monde & à tous ses attraits, ces *tentations* s'appellent des *tentations utiles & fructueuses*.

TENTATIVE, (*Gram.*) terme qui s'emploie en certaines occasions, comme un adjectif; ainsi nous disons, une méthode *tentative*, pour exprimer une méthode encore grossiere & imparfaite, & que l'on tâche de perfectionner par des essais & des expériences.

Tentative s'emploie aussi comme un substantif, & signifie un essai ou un effort que l'on fait pour mesurer ses forces, pour sonder une affaire, & pour voir si l'on réussira ou non.

Dans les universités de France, la *tentative* est la premiere these, ou le premier acte qu'un candidat en Théologie est obligé de soutenir pour faire connoître sa capacité: quand on est content de ses réponses sur les difficultés qu'on lui a faites dans la dispute, on lui confere le degré de bachelier. *Voyez ACTE, THESE, DEGRÉ, BACHELIER, &c.*

TENTE, f. f. (*Fortification*.) tabernacle, pavillon ou logement portatif que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri des injures du tems. *Voyez TABERNACLE.*

Ce mot est formé du latin *tentorium*, de *tendo*, je tends, parce que les tentes se font ordinairement de canevas ou de coutils, que l'on étend & que l'on soutient avec des perches, des cordes, & des chevilles ou piquets.

Les armées campent sous des tentes. La plupart des Tartares & des Arabes, qui sont des peuples errans & vagabonds, logent toujours sous des tentes. *Voyez HORDES, NOMADES, &c.*

Les Hébreux, dans le désert, logerent pendant quarante ans sous des tentes, ce qui leur donna occa-

sion d'instituer la scenapegie ou fête des tabernacles. Voyez SCENAPEGIE. Chambers.

Les tentes dont se servent les soldats sont appellées *cannonieres*.

Quoique l'usage des tentes soit fort ancien, & que les Romains s'en soient toujours servis, il étoit cependant presqu'entièrement aboli en Europe, & ce n'est guere que depuis Louis XIV. que les cavaliers & les soldats françois ont des tentes. Avant le regne de ce glorieux monarque, les armées étant bien moins nombreuses qu'elles ne le sont devenues depuis, elles se servoient des villages pour y trouver quelque abri, & elles se trouvoient par-là séparées en plusieurs parties ou quartiers éloignés les uns des autres, ce qui étoit sujet à bien des inconvéniens. Dans les sieges ou dans les camps à demeure, les cavaliers & les soldats se faisoient des baraques de paille qu'on rangeoit avec ordre. Les princes d'Orange, qui ont beaucoup contribué au rétablissement de la discipline militaire en Europe, n'en usoient pas autrement. Leurs soldats & leurs cavaliers se baraquoient; mais les officiers & ces princes mêmes se servoient de tentes. (Q)

TENTE DU LEVANT, (*Usages des Orientaux.*) les tentes du Levant sont moins embarrassantes que celles de ce pays-ci. Elles n'ont qu'un arbre au milieu qui se démonte en deux, quand on veut plier bagage, mais qui soutient, lorsque la tente est placée, un pavillon de grosse toile bien ferrée, sur laquelle l'eau coule aisément; le pavillon est arrêté dans sa circonférence avec des cordons que l'on accroche à des chevilles de fer fichées en terre; aux deux tiers de la hauteur de ce pavillon sont attachées des cordes que l'on bande fortement par le moyen d'autres chevilles plus écartées de l'arbre que les premières; ces cordes tirent le haut du pavillon en dehors, & lui font faire un angle saillant en maniere de mansarde. (D.J.)

TENTE d'HERBAGE, *terme de galere*; c'est une tente de gros draps de couleur de burre. Voyez TENDELET.

TENTE, en Chirurgie, est un rouleau de charpie, d'une figure cylindrique, que l'on met dans les plaies & dans les ulceres.

Les tentes s'emploient pour empêcher qu'une plaie ne se ferme trop tôt. Mais plusieurs auteurs de chirurgie, & en particulier l'auteur du livre intitulé le *Chirurgien de l'hôpital*, donnent quantité d'exemples où l'usage des tentes, & sur-tout des tentes dures, s'est trouvé nuisible, ayant prolongé le traitement, attiré des inflammations, produit des sinus, la mortification, &c. dans les plaies & les ulceres. Voyez BOURDONNET. Pour remédier à ces inconvéniens, il propose que les linimens, &c. soient d'une consistance liquide, ou par eux-mêmes, ou en les échauffant; & que lorsque les tentes paroissent indispensablement nécessaires, comme dans les grandes cavités, on peut aggrandir l'ouverture, & mettre au lieu de tentes des bourdonnets mollets, qui n'auront pas les inconvéniens des tentes. Voyez ULCERE.

On se sert d'une tente dure, longue & grosse comme le petit doigt dans les pansemens de l'opération de la fistule à l'anüs. Pour faire cette tente, on prend plusieurs brins de charpie longs de six pouces; on les range à côté les uns des autres; on les plie par le milieu, & on en fait un rouleau lié exactement par des circonvolutions de charpie dans l'étendue de deux pouces & demi ou environ. On étend le reste de la charpie pour en faire une tête circulaire & horizontale au corps de la tente. Nous avons parlé de la méthode de la placer sans douleur au mot FISTULE A L'ANUS.

La Chirurgie moderne a proscrit les tentes du traitement des plaies à la suite de l'opération de la taille. Cette reforme a commencé du tems de Fabricius

Hildanus. Cet habile praticien discute les raisons de ceux qui désapprouvoient les tentes, & il conclut pour leur usage. Ce point de pratique est digne de l'attention des maîtres de l'art; & je pense qu'il y a bien des faits favorables à leur méthodique application. Les observations contraires pourroient n'en montrer que l'abus.

L'académie royale de Chirurgie a proposé, pour le prix de l'année 1734, de déterminer quels sont, selon les différens cas, les avantages & les inconvéniens de l'usage des tentes & autres dilatans. Le mémoire qui a été couronné & celui qui a concouru pour le prix, sont imprimés dans le premier tome de l'ouvrage intitulé, *recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie*. Les inconvéniens des dilatans ne sont point dissimulés; on dit tout ce qu'il est possible d'imaginer pour le bannir de la pratique. On reconnoît cependant qu'il y a des cas qui exigent qu'on s'en serve, & ces cas sont rangés sous trois classes. La première renferme les cas où les dilatans sont utiles avec peu ou point d'inconvéniens. La seconde, qui semble rentrer dans la première, comprend les cas où l'utilité qui résulte des dilatans surpasse les inconvéniens annexés à leur usage. La troisième classe est de ceux où les inconvéniens mêmes des dilatans deviennent nécessaires. Le détail de tous ces points de discussion meneroit trop loin; nous avons rempli notre tâche, en indiquant les sources où l'on peut prendre les renseignements les plus étendus sur ces objets. (Y)

TENTE, en terme de Boyaudier, ce sont sept montans percés à jour dans toute leur longueur, dont trois sont plantés à un bout & trois à l'autre, chacun à la distance de deux piés & demi l'un de l'autre, & le septieme au milieu, éloigné de chaque bout d'environ neuf piés. C'est sur cette charpente que l'on étend les boyaux pour les sécher. Les sept montans sont autant de longueurs différentes. Celle qui prend au premier montant à droite, & finit à celui du milieu, s'appelle *longueur simple*; a-t-elle passé sur ce dernier, pour aller gagner le premier des trois de l'autre bout, c'est une *longueur double*; commence-t-elle au second à droite, & finit-elle à celui du milieu, c'est un *travers simple*; de-là passe-t-elle au second de l'autre bout, c'est un *trait double*. Cette tente est la même chez tous les Boyaudiers, & sert de règle pour les marchands de provinces qui demandent tant de longueurs simples ou doubles, tant de travers, &c. fixent en même tems la grosseur & le prix de la marchandise qu'on leur envoie.

TENTES ou BAS-PARCS à trois rangs contigus; sortes de pêcheries. Les Pêcheurs-tendeurs de basse eau de Quineville, dans le ressort de l'amirauté de la Hougue, ont des *bas-parcs à trois rangs*, tellement contigus & joints les uns aux autres, qu'il est absolument impossible aux poissons de monter à la côte lorsqu'ils sont dans les pêcheries; ou si la marée est dans le tems des vives eaux, & que les poissons ayent franchi le premier rang des parcs, ils en trouvent un second, & même un troisieme, enforte que les petits poissons ne peuvent retourner à la mer.

Ces pêcheries sont les véritables *bas-parcs* ou *venets* de l'ordonnance; il ne faut pas appeller *bas-parcs* seulement ceux qui sont à la basse-eau, & *haut-parcs* ceux qui sont à la côte, la dénomination de *bas-parcs* leur convient à tous, car les *haut-parcs* différent des *bas-parcs* en ce que les filets dont ils sont garnis, ont beaucoup plus de hauteur.

TENTELE, f. f. (*Hist. nat.*) nom générique que les habitans de l'île de Madagascar donnent au miel, dont leur pays produit plusieurs especes. Celui de la première espece se nomme *voa-tentele*, c'est le miel ordinaire des abeilles; le second s'appelle *sh*, il est produit par des mouches qui sont vertes; le troisieme

est produit par des fourmis ailées, qui le rassemblent dans les arbres creux; la quatrième espèce est produite par des fourmis d'une grandeur singulière, qui le font dans des espèces de tas de terre d'une forme conique & percés d'une infinité de trous. Il y a de plus une autre sorte de miel, qui a plus de consistance & qui a la dureté du sucre, on le nomme *tentele-facondre*; les mouches qui le font, l'attachent aux feuilles de certains arbrisseaux, où elles sont ensuite transformées en chrysalides jaunes, vertes ou rouges. Quelques-uns ont cru que ce dernier miel ou sucre étoit le même que les Arabes nomment *tabaxir*. L'île de Madagascar fournit enfin un miel, qui est un poison très-violent; ce qui vient, dit-on, de ce que les mouches qui le produisent sucent les fleurs d'un arbre, nommé *caracarac*, qui est d'une mauvaise qualité.

TENTER, v. act. (*Gram.*) ce verbe outre sa signification prise dans l'écriture, & dont nous avons déjà parlé, a d'autres sens fort bons & fort communs; on *tente* un valet pour le débaucher du service de son maître; on *tente* un officier, un ministre pour le retirer des intérêts de son prince. *Tenter* dans ce sens, c'est faire à quelqu'un des propositions capables de corrompre sa fidélité. Quelques-uns disent aussi, *tenter* une personne, pour dire, *sonder* une personne: hypocrites pourquoi me *tentez-vous*? Mais je pense que *sonder* seroit ici beaucoup meilleur. On dit fort bien *tenter* Dieu; mais c'est dans une autre signification; ceux-là *tentent* Dieu, qui attendent tout de sa providence, ou qui se jettant dans des dangers manifestes, espèrent que Dieu fera des miracles pour les délivrer du péril. *Tenter* se prend encore pour *hasarder*, *risquer*; *tenter* la fortune du combat.

*Avant l'aurore éveiller des chanoines,
Qui jamais l'entreprit! Qui l'oseroit tenter?
Est-ce un projet, ô ciel! qu'on puisse exécuter?*

Despréaux.

Il veut dire quelquefois *essayer*; *tenter* tous les moyens de rentrer en grâce; il se dit aussi pour *exciter*, *émouvoir*:

*Fui, traître, ne viens point braver ici ma haine,
Et tenter un courroux que je retiens à peine.*

Racine, dans *Phedre*.

(D. J.)

TENTER, (*Critique sacrée.*) ce verbe signifie communément *éprouver*, dans l'écriture. Ainsi quand elle dit que Dieu *tente* les hommes, cela ne veut pas dire que Dieu cherche à les séduire pour les faire tomber dans le péché, mais cela signifie qu'il éprouve leur vertu, soit par des commandemens plus ou moins pénibles, soit par des traverses attachées à l'humanité. *Tenter* Dieu, dans l'ancien Testament, c'est vouloir éprouver follement sa toute-puissance; c'est s'exposer à des dangers dont on ne peut sortir sans un effet miraculeux de son secours. Vous ne *tenterez* point le Seigneur, *Deut. vj. 18*. Voici une réponse de la Pythie qui se trouve dans Hérodote, *tenter* Dieu & le faire, c'est la même chose; τὸ περιθύναι τοῦ Θεοῦ, ἢ τὸ ποιῆσαι, ἵσον δυνάται, lib. VI. num. 86. page 360. (D. J.)

TENTHRENIODES, (*Lexicogr. Médec.*) τενθρηνιῶδης, épithète qu'Hippocrate donne au poumon, & par laquelle il désigne que ce viscère est percé d'un grand nombre de petits trous, semblables à ceux d'un rayon de miel, c'est-à-dire, selon Galien de *usu partium*, lib. VII. c. ix. que le poumon est d'une substance molle & poreuse. (D. J.)

TENTOI, f. m. (*Haute-lifferie.*) on nomme ainsi parmi les haute-liffiers les barres qui servent à tendre & à tourner les deux ensubles où sont attachés les fils de la chaîne de l'ouvrage, lorsqu'on monte le métier. La barre de l'ensuble d'en-haut s'appelle le

grand *tentoi*; & celle du rouleau d'en-bas le petit *tentoi*. *Dict. du comm.* (D. J.)

TENTORES, f. m. (*Littérat.*) on nommoit ainsi chez les Romains les gardiens établis pour avoir soin des habitans, de ceux qui disputoient le prix du cirque dans la course des chars. *Pitiscus.* (D. J.)

TENTURE de deuil, f. f. terme de Juré-Crieur, bande de serge de plusieurs aunes de long qu'on tend dans la chambre, aux portes de la maison, & même dans l'église, aux funérailles de quelqu'un qui est décédé. Il y a une *tenture* noire & une *tenture* blanche. On se sert de la noire pour les gens mariés, & de la blanche pour les filles & les garçons. *Savary.* (D. J.)

TENTURE de tapisserie, c'est un certain nombre de pièces ou d'aunes de tapisserie suffisante, pour tendre & tapisser un appartement.

TENTYRE, (*Géog. anc.*) ville d'Égypte, & la métropole d'un Nome, appelé *Nomus Tentyrites*, du nom de cette ville, selon Strabon, Plin, Ptolomée, & Etienne le géographe. Le premier, l. XVII. p. 814. ajoute que les *Tentyrites* faisoient la guerre aux crocodiles plus qu'aucune autre nation; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire ces animaux; mais Sénèque, l. IV. c. ij. dans ses questions naturelles, nie que les *Tentyrites* eussent en cela reçu de la nature aucun avantage sur les autres hommes. Ils ne maîtrisent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité; ils les poursuivent vivement; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent: aussi en voit-on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la présence d'esprit nécessaire dans une occasion si périlleuse.

Cette antipathie des *Tentyrites* pour les crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, causa entr'eux une haine qui produisit une guerre ouverte, dont Juvenal parle dans sa quinzième satire, vers. 33.

*Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,
Immortale odium, & nunquam sanabile vulnus
Ardet adhuc, Ombos & Tentyra, summus utrim-*

*que,
Indè furor vulgò, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, quum sblos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit.*

(D. J.)

TENU, adj. (*Gram.*) du latin *tenuis*; menu, mince, délié; une poudre *tenu*, une membrane *tenu*; un trait mince & *tenu*; une écriture *tenu*; les particules *tenu*es de l'air, de l'eau, du feu; les consonnes de l'alphabet grec se divisent en moyennes, *tenu*es & aspirées. De *tenu* on a fait *tenuité*, qui n'est guère d'usage qu'en Physique; la *tenuité* des atomes.

TENUE, f. f. (*Gram.*) état fixe, stable; on dit la *tenu*e de l'esprit, du caractère, des idées.

On dit d'un cavalier qu'il n'a point de *tenu*e à cheval; on le dit aussi de la selle; la selle à l'angloise n'a pas de *tenu*e. En marine, qu'un fond n'a pas de *tenu*e. La *tenu*e d'une assemblée, d'un concile, d'un congrès. *Voyez* TENIR.

La *tenu*e d'un fief. *Voyez* TENURE.

Faire au trictrac une *tenu*e malheureuse. *Voyez* TENIR au trictrac.

TENUE, *voyez* FOND DE BONNE TENUE.

TENUE, f. f. en Musique, est un son soutenu par une partie durant deux ou plusieurs mesures, tandis que d'autres parties travaillent. *Voyez* MESURE, PARTIE, TRAVAILLER. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties font des *tenu*es à-la-fois. (S)

TENURE, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est la manière & le titre auquel on possède un héritage; il y a plusieurs sortes de *tenu*es, savoir la *tenu*e en fran-

che-aumône, la *tenure* en franc-aleu, la *tenure* en fief par hommage, la *tenure* par parage, la *tenure* par bourgage, la *tenure* en censive. *Voyez l'article 103.* de la coutume de Normandie, & les mots ALEU, AUMONE, BOURGAGE, CENSIVE, FIEF, FOI, FRANC-ALEU, HOMMAGE, PARAGE. (A)

TENURE, (*Rubancier.*) se dit de quelques superfluités qui se trouvent dans les foies de la chaîne, qui occasionnent des filanderies qui, par le continuel frottement du travail, se confondant ensemble, empêchent entr'elles la levée des brins qu'elles occupent, & les font casser quelquefois l'un & l'autre, si l'on n'y remédie de bonne heure; ce qui se fait en arrachant ces filanderies avant qu'elles ayent acquis plus de ténuité.

TENZEGZET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Trémeçen, sur le haut d'un rocher, entre Frez & Trémeçen, proche la rivière de Tefma. Les Turcs en font les maîtres, & y tiennent garnison. (D. J.)

TÉORREGU, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, dans la Barbarie, entre Tripoli & le désert de Barca. C'est une contrée presque déserte, & qui ne porte que des palmiers. *Long. 36. 5. latit. 26. 37.* (D. J.)

TÉOS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, sur la côte méridionale d'une péninsule, vis-à-vis de l'île de Samos, entre Chalcis & Lebedus. Strabon, l. XIV. p. 644. lui donne un port; mais du tems d'Anacréon, les habitans de Téos ne pouvant souffrir les insultes des Perses, abandonnerent leur ville, & se retirèrent à Abdere ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe :

Ἀβδερὰ καλὴ τῶν ἀπειχῶν.
Abdera pulchra Teiorum colonia.

Cependant dans la suite quelques-uns d'entr'eux y retournerent. Hérodote, l. I. c. clxvii. loue ces peuples d'avoir mieux aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'esclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perses. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valerien, sur lesquelles on lit ces mots THION, *Teiorum.*

Dans une de ces médailles, Auguste est dit fondateur de la ville de Téos, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie. Cellarius, *Géogr. ant. l. III. c. iij.* prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorsqu'il fait entendre que la ville de Téos étoit dans une île de même nom. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment: il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de Téos étoit dans une péninsule, mais de façon que cette péninsule devenoit une île, lorsque la mer étoit haute & agitée. C'est un tempérament que l'envie de sauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

2°. Téos, ville de Scythie. Etienne le géographe la donne aux Dyrboei.

C'est Téos de l'Ionie qui est la patrie d'Anacréon. Horace l'a peint en deux mots, *Ode IX. l. IV.* « Le » tems n'a rien ôté de son prix à l'élégant badinage » d'Anacréon ».

*Nec, si quid olim lusit Anacreon
Delevit atas.*

C'est tout Anacréon peint d'un seul trait. Personne n'a su mieux que lui badiner avec légèreté, avec délicatesse, avec naïveté. Ses poésies ne sont que des chansonnettes produites par sentiment plutôt que par réflexion. On voudroit seulement qu'il eût plus respecté la pudeur dans la peinture qu'il nous fait des plaisirs. Il fleurissoit, selon M. le Fevre, dans la

lxxij. olympiade, vers l'année 263 de Rome, 489 avant Jesus-Christ; mais c'est s'exprimer trop vaguement. Je ne saurois marquer d'olympiade précise pour un homme qui a vécu 85 ans, d'autant mieux qu'Eusebe a choisi la lxxij. olympiade, & Suidas la liice qu'il y a de sûr, c'est qu'Anacréon fleurissoit au tems que Polycrate regnoit à Samos, & qu'Hypparchus jouissoit à Athènes de la domination que son pere Pisistrate y avoit usurpée. Cambyse étoit alors roi de Perse; & c'est ce qu'il est bon de remarquer, afin que les lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le tems auquel Anacréon a vécu.

On trouve dans ses poésies la passion dont il brûloit pour Bathyllus, & ce seul exemple réfute l'excessive charité d'Elie, & celle de M. Lefevre pour le poète de Téos. Valere Maxime, l. IX. c. xij. attribue sa mort à un pépin qui l'étrangla; & il ajoute, qu'une fin si douce n'étoit dûe qu'à une faveur particulière des dieux.

On connoit les éditions d'Anacréon données par Henri Etienne, Tannegui Lefevre, Barnes, Baxter, & Corneille de Pauw. L'édition de ce dernier littérateur a paru à Utrecht en 1732, in-4°. Non-seulement il y parle avec le dernier mépris de tous les commentateurs d'Anacréon qui l'ont précédé, mais même des poésies qu'il publie, déclarant nettement qu'il ne pense pas qu'il y en ait aucune qui soit d'Anacréon. Il prétend que comme il s'en trouve de mauvaises dans le recueil d'Henri Etienne, faussement attribuées à Anacréon, il pourroit en être autant de celles qui sont bonnes. Il remarque enfin, que Suidas avoit dit qu'Anacréon écrit en dialecte ionienne, très-différente de celle dans laquelle sont la plupart des odes qui portent le nom d'Anacréon.

Le système de ce littérateur est aussi singulier que ridicule; rien de plus aisé que de le détruire. Ce n'est pas uniquement parce que les odes dont il s'agit sont bonnes qu'on les a attribuées à Anacréon, mais sur le consentement des manuscrits, qui est décisif en ces sortes de matières; & s'il se rencontre quelques pieces, sur la légitimité desquelles les savans aient quelque doute, cela ne fait rien pour le corps même du recueil, qui, suivant toutes les regles d'une saine critique, restent toujours à celui que les manuscrits en désignent comme l'auteur.

On répond au raisonnement de M. Pauw, fondé sur le témoignage de Suidas, qu'indépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer, qui sont remplis de mots uniquement employés par les auteurs qui on écrit en dialecte ionienne; l'exemple d'Hérodote prouve que la conséquence de l'éditeur n'est pas juste. Le petit nombre d'ionismes qui se voyent dans cet historien, n'empêche pas qu'on ne le laisse dans une possession paisible de son histoire; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les odes d'Anacréon, ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoisse l'auteur, d'autant plus que les poètes se sont moins astreints que les écrivains en prose, à se servir de la même dialecte.

Mais voici trois raisons tranchantes contre M. Pauw; on lui oppose, 1°. que les ouvrages d'Anacréon subsistoient du tems d'Horace & du tems d'Ovide: est-il difficile de concevoir que dans la haute réputation où ils étoient ils ont pu se conserver jusqu'à Aulugelle qui les cite? 2°. Il se trouve dans l'anthologie & sous le nom d'Anacréon quelques-unes de ces mêmes odes qu'on retrouve dans le recueil qui nous reste. 3°. Alcyonius dans son premier livre de *exilio*, dit avoir entendu raconter dans sa jeunesse à Démétrius Chalcondyle, que les prêtres avoient si bien fait auprès des empereurs de Constantinople, qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on brûleroit les exemplaires des anciens lyriques grecs,

dont les ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre ; il en restoit alors des copies.

Il seroit à souhaiter que les deux manuscrits sur lesquels Henri Etienne publia le premier Anacréon à Paris en 1554, in-4°. il seroit, dis-je, à souhaiter, que ces deux manuscrits, qui sont les seuls qu'on ait vus de ce poëte, eussent été conservés. Henri Etienne par malheur, étant tombé dans une espece d'aliénation d'esprit sur la fin de ses jours, laissa périr ces deux manuscrits avec quelques autres qu'il ne communiquoit à personne, pas même à son gendre Casaubon. Il avoit traduit en françois les mêmes odes d'Anacréon qu'il a mises en vers latins ; mais il n'osa publier sa traduction après avoir vû celle de Remi Belleau. Renvoisy mit en musique l'an 1558, la traduction de Belleau.

La traduction de Longepierre vit le jour à Paris l'an 1673 ; le grec est d'un côté, la traduction en vers françois de l'autre, & les observations critiques du traducteur sont à la fin de chaque piece.

L'édition de mademoiselle Lefevre parut à Paris l'an 1681, avec le texte grec d'un côté, la version en prose françoise de l'autre, & des remarques sur chaque poëme d'Anacréon.

M. Regnier Desmarais, secrétaire de l'académie Françoise, publia en 1693 la traduction d'Anacréon de Barthelemy Corfini en vers italiens avec des remarques ; mais il a paru dernièrement une traduction italienne en vers, d'Anacréon, supérieure à toutes les précédentes ; elle est intitulée, *le ode di Anacreonte, nuovamente da varii illustri poeti nella italiana favella tradotte, &c. 1732.* Voici la premiere ode de cette traduction, qu'on pourra comparer avec celles que nous avons en vers françois, de diverses mains.

*Degli atridi io canterei
E di cadmo i casi rei ;
Ma dal mio voler discorda
Dalla cetra ogni corda,
E l'ascolto a tutte l'ore
Solo dir cose d'amore.
Poco fa cetra cambiai,
Che di nuove corde armai,
E a narrare il cor s'accese
Del grand' ercole l'impresa,
Ma contraria a me rispose
Voci tenere e amorose.
Dunque gite in pace o eroi,
Che ingombrate i miei pensieri ;
Io non posso dir di voi
L'alte gesta e i nomi alteri,
Se la cetra a tutte l'ore
Sol risponde, amore, amore.*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

TEPEACA, (Géog. mod.) province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience du Mexique. Fernand Cortez conquist cette province en 1520, & y bâtit Segura de la Frontera, sur la hauteur de 18°. 40'. au nord de la ligne. (D. J.)

TEPECOPALLI-QUAHUITL, f. m. (Hist. nat. Botan.) arbre du Mexique & des autres parties de la nouvelle Espagne. Il est d'une moyenne grandeur, & porte un fruit qui ressemble au gland, & qui est couvert d'une peau bleue qui est gluante & résineuse, & qui est fort semblable à l'encens ; ce qui fait que les Espagnols la nomment *incienso de los Indios*, encens des Indiens : on lui attribue de très-grandes vertus ; on croit que cette résine est celle qui est plus connue sous le nom de *gomme animée*.

TEPETOTOLT, f. m. (Hist. nat. Ornitholog.) nom d'un oiseau du Brésil, du genre des coqs d'Inde, & qu'on appelle plus communément *mitu-poragu*. Voyez ce mot. (D. J.)

TEPHRAMANCIE ou SPODOMANCIE, (Div.) du grec *τεφρα* & *σποδος* qui signifient également de la cendre, & de *μαντεια* divination, espece de divination dans laquelle on se servoit de la cendre du feu, qui, dans les sacrifices avoit consumé les victimes : on la pratiquoit sur-tout, sur l'autel d'Apollon Iſmenien ; c'est peut-être ce qui a fait donner à Sophocle dans sa tragédie d'Œdipe roi, le nom de devinereſſe à la cendre *μαντεια σποδος*. Delrio dit que de son tems on avoit encore en quelques endroits la superstition d'écrire sur de la cendre le nom de la chose qu'on prétendoit savoir ; qu'on exposoit ensuite cette cendre à l'air, & que selon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre ou les laissoit en leur entier, on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre. Delrio, *Disquisit. magic. lib. IV. cap. ij. quest. vij. sect. 1. pag. 552.*

On prétend que tous les Algonquins & les Abenakis, peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, pratiquoient autrefois une espece de *tephramancie* ou *pyromancie* dont voici tout le mystere. Ils réduisoient en poudre très-fine du charbon de bois de cèdre ; ils dispoſoient cette poudre à leur maniere, puis y mettoient le feu ; & par le tour que prenoit le feu en courant sur cette poudre, ils connoissoient, disoient-ils, ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenakis, en se convertissant au christianisme, ont eu bien de la peine à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui se passoit loin de chez eux. *Journal d'un voyage d'Amérique*, par le P. Charlevoix, *lettre xxv. page 363.*

TEPHRION, f. m. (*Pharmac anc.*) *Τεφριον*, nom d'une collyre de couleur cendrée ; il s'appelloit aussi *cythion* : on en trouve la préparation dans Aetius, l. VII. & dans Celse, l. VI. c. vj. mais d'une maniere différente. (D. J.)

TEPHRITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs anciens, à une portion de la corne d'ammon pétrifiée.

TEPIDARIUM, f. m. (*Littérat.*) chambre des thermes des anciens, appelée aussi *concamerata juda-tio* : c'étoit une étuve voutée pour faire suer, un bain de vapeur ; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçussent également en leur milieu la force de la vapeur chaude, qui tournoit & se répandoit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voute, au milieu de laquelle on laissoit une ouverture pour donner du jour, & on y suspenoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le haussant & baissant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faisoit suer. Le plancher de ces étuves étoit creux & suspendu, pour recevoir la chaleur de l'*hypocauste*, qui étoit un grand fourneau maçonné au-dessous, que l'on avoit soin de remplir de bois & d'autres matieres combustibles, & dont l'ardeur se communiquoit aux étuves, à la faveur du vuide qu'on laissoit sous leurs planchers.

Ce fourneau seroit non-seulement à échauffer les deux étuves, mais aussi une autre chambre appelée *vasarium*, située proche de ces mêmes étuves & des bains chauds : l'on plaçoit dans cet endroit trois grands vases d'airain appelés *miliaria*, à cause de leur capacité ; l'un étoit destiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiède, & le troisieme pour la froide. Ces vases étoient tellement disposés, que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs syphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui seroit aussi de garderobe, paroissoit d'une structure magnifique dans les thermes de Dioclétien avant la démolition : c'étoit un grand fallon

fallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voute étoit soutenue par plusieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, sous terre, en 1739, les restes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la description dans les *Transf. pilosophiques* n^o. 461. scd. 29. (D. J.)

TÉPIS, f. m. (*Comm.*) étoffe de soie & coton qui se fabrique aux Indes orientales. (D. J.)

TEPPIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle a sa source près de Rocca de Massimo, & se perd dans le fleuve Sisto; c'est l'ancien Amasène, qui traverse les marais Pomptins, & tomboit dans la mer de Toscane, près du promontoire de Circé. (D. J.)

TEPULA-AQUA, (*Géog. anc.*) Pline, liv. XXXVI. ch. xv. & Frontin, lib. de aquæductib. donnent ce nom à un des aqueducs qui conduisoient l'eau à Rome & dans le Capitole: cette eau venoit du territoire appelé *Lucullanus*, & que quelques-uns croyent être le même que *Tusculum*. L'aqueduc passoit par la voie Latine. Cn. Servilius Cœpio, & L. Cassinus Longinus l'avoient fait faire dans le tems qu'ils étoient censeurs, dans la 629. année de la fondation de Rome, sous le consulat de M. Plautius Hypsœus, & de M. Fulvius Flaccus. (D. J.)

TER, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Thicis*, riviere d'Espagne, dans la Catalogne. Elle a sa source près du mont Canige, baigne les murs de Gironne, & va se perdre dans la Méditerranée.

TERAIN, LE, ou THEREIN ou THARAIN, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Tara*, riviere du Beauvoisis; son nom est formé de la racine *tar* & du latin *amnis*, d'où l'on a fait *ain*, comme dans plusieurs autres noms de rivieres. Elle tire sa source d'un village du côté de Dieppe, & se jette dans l'Oise à Montalaire. (D. J.)

TERAMO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, au confluent du Tardino & de la Viciola, entre Ascoli & Civita-di-Pena, à 8 lieues d'Aquila. Cette ville est l'*Interamna* du pays des Prægutiens; Ptolomée, liv. III. c. j. écrit *Interamnia*. Elle a présentement un évêché fondé l'an 500, & qui ne relève que du pape. Long. 31. 28. lat. 42. 37.

Palladino (Jacques) auteur ecclésiastique du quatorzième siècle, connu sous le nom d'*Ancharano*, & plus encore sous celui de Jacques de *Téramo*, parce qu'il naquit dans cette ville en 1349. Il devint évêque de Monopoli en 1391, archevêque de Tarente en 1400, archevêque de Florence en 1401, évêque & administrateur du duché de Spolète en 1410. Il fut envoyé en Pologne, en qualité de légat du saint siège en 1417, & il y mourut la même année. Le seul de ses ouvrages qui a eu cours, mais un cours incroyable, est une espèce de roman de piété, qu'on a traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

M. Dupin a eu tort de dire, que ce roman n'existoit qu'en manuscrit dans les bibliothèques d'Angleterre; il a été mis au jour plusieurs fois, & sous des titres différens. Voici ceux des premières éditions: 1^o. *Jacobi de Ancharano, processus Luciferi contra Ihesum, coram judice Salomone*; c'est une très-vieille édition, in-folio, sans aucune indication, ni date. 2^o. *Reverendi patris domini Jacobi de Theramo, consolatio peccatorum nuncupatum, & apud nonnullos Belial vocitatum, id est, processus Luciferi principis demoniorum, quorum procurator Belial, contra Ihesum redemptorem, ac salvatorem nostrum, cujus procurator Moyses, de spolio animarum quæ in lybno erant, cum descendit ad inferna coram judice Salomone*; c'est encore une très-ancienne édition, in-folio, en assez beaux caractères, sans aucun nom de ville, & sans aucune date.

Tome XVI.

On a d'autres éditions du même ouvrage. 1. Une d'Ausbourg, chez Jean Schusler en 1472, in-folio. 2. Une intitulée: *Lis Christi & Belial; judicialiter coram Salomone judice*, Gondæ, per Gerardum Leen en 1481. in-folio, en caractères gothiques. 3. Une sans nom de ville, ni d'imprimeur en 1482. in-folio. 4. Une en 1484. in-folio. 5. Une à Ausbourg, chez Jehan Schoënbarger en 1487. in-folio. 6. Une à Strasbourg en 1488. in-folio. 7. Une à Vicence en 1506. in-folio. 8. Une à Hanovia en 1611. in-8^o, &c.

Palladino n'avoit que trente-trois ans, lorsqu'il composa cet ouvrage, dont voici un court précis; car j'imagine que peu de personnes en France connoissent ce livre singulier.

L'auteur après avoir dit en deux mots, que la chute de l'homme avoit obligé J. C. à mourir pour la rédemption du genre humain, suppose que son ame descendit aux enfers immédiatement après sa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des bienheureux, enchaîna Lucifer, & mit en fuite les démons. Ces démons s'étant rassemblés, élurent Béliel pour leur procureur, & l'envoyèrent demander justice à Dieu contre Jesus, comme contre un perturbateur & un usurpateur. Béliel obtint de Dieu, Salomon pour juge. Jesus cité devant ce roi, & ne pouvant comparoître en personne, prit Moïse pour son procureur. Moïse comparut, & Béliel l'admit, se contentant de lui faire essuyer le reproche du meurtre de l'égyptien.

Moïse ayant proposé ses moyens, voulut faire ouïr ses témoins; & Salomon leur fit prêter serment sur le livre des Evangiles, de ne rien dire que de véritable: ce qui n'est pas moins plaisant que l'imagination de ces peintres ignorans, qui, dépeignant l'annonciation du Verbe, y mettoient bonnement la Vierge Marie à genoux devant un crucifix.

Excepté le seul Jean-Baptiste, Béliel recuse tous les autres témoins; savoir Abraham, à cause de son concubinage public; Isaac, à cause de son parjure; Jacob, à cause de ses fraudes; David, à cause de son meurtre & de son adultère; Virgile, à cause qu'il s'étoit laissé suspendre d'une tour, & exposer à la risée du peuple par une femme; Hippocrate, à cause du meurtre de son neveu; & Aristote, à cause du vol des papiers de Platon.

Béliel propose à son tour ses moyens; mais après de longues contestations, selon la forme du barreau, & l'allégation de plusieurs passages tirés de la bible; Béliel est condamné par Salomon. Il en appelle à Dieu, qui lui donne pour souverain juge, Joseph le patriarche, devant qui la cause fut encore plaidée vivement. Béliel fait proposer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & les parties en conviennent. Ces arbitres, qui sont l'empereur Auguste & le prophète Jérémie, pour Béliel; Aristote & le prophète Isaïe, pour Moïse, prononcent enfin un arrêt, dont les deux parties s'attribuent l'avantage.

Jesus ayant reçu cet arrêt de la main de Moïse, s'en réjouit avec ses disciples, & leur donna ses instructions. Ensuite les ayant quittés pour monter au ciel, Dieu le pere & le S. Esprit, accompagnés de millions d'anges, viennent au-devant de lui, & l'introduisent dans le séjour de la gloire éternelle; bientôt après il envoie le S. Esprit à ses disciples, qui se répandirent par tout l'univers, pour enseigner & endoctriner les différentes nations.

Il n'est pas nécessaire de dire que tout cela est aussi grossièrement traité, qu'on voit qu'il est imaginé; c'est le fruit d'un siècle barbare. Les passages de l'Écriture y sont cités d'une manière comique, & plus propre à faire rire, qu'à édifier. Béliel y turlupine même quelquefois Moïse, comme quand il lui dit en se moquant de lui: *loquere, domine, quia servus tuus audit*, pag. 86; ou comme quand il se contente de

T

réfuter les merveilles de l'histoire du Messie par ce trait ironique : *Amice Moïses, confusus non sum, quia quæ tu dicis verificabuntur, cum Deus fiet homo*, p. 131. Il lui fait aussi quelquefois des difficultés malignes, comme lorsqu'il lui dit, p. 114. *Dic mihi, ô Moïses, quare imputatur judæis mors Christi, postquam fuerant excæcati ab ipso Jesu, atque indurati corde; & p. 116. hoc non ascendit in cor meum, quod Deus tradiderit in mortem filium suum pro homine servo. Hæc abhorrent leges & natura, & omni audienti est incredibile. Et, quod pejus est, tu Deum esse passibilem asseris.* Quelquefois l'auteur y fait dire des hétérodoxies à Moïse, comme lorsqu'il reconnoît trois Dieux dans ce dernier verset du pl. 66. *benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus; ecce David nominat tres Deos*, dit-il, en propre termes, pag. 131. quelquefois, il lui fait dire, comme s'il avouoit sa défaite : *O! Belial, valdè me pungis, & subtiliter me arguis*, pag. 184.

De plus, on voit dans cette piece Moïse ne se défendre qu'en se fâchant, & qu'en se répandant en injures; au lieu que Belial se contente de dire paisiblement ses raisons, & recommande la douceur à Moïse. *Et tunc, ait Moïses ad Belial; ô Belial, dic mihi, nequissime. Ait Belial, Moïses, esto sapiens, & dic quod vis & coram judice non loquaris vituperose; quia patienter audiam.*

Ce défaut regne encore plus dans le *procès de satan contre la Vierge, devant Jesus*. La Vierge crie, pleure, dit des invectives, & veut à peine laisser parler son adverse partie; jusques-là, que son fils est obligé de lui imposer silence, & de lui dire avec quelque sorte de sévérité : *O mater! dimitte ipsum dicere, quia incivile est, nisi eum totâ lege perspectâ aliquid judicare, vel respondere permiseris*, pag. 30. satan au contraire, fait se modérer, & se défend avec beaucoup de tranquillité.

Si cette piece avoit été composée dans un siècle éclairé, on auroit raison de la regarder comme un artifice criminel de celui qui en seroit l'auteur; mais la barbarie & la grossièreté du tems dans lequel vivoit Palladino, semble le mettre à couvert de ce soupçon. Quelques personnes même pensent qu'il ne composa cet ouvrage, que pour remettre devant les yeux des peuples de ce tems-là, l'écriture-sainte & la religion, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au-moins quelque teinture. En ce cas-là, sa malhabileté étoit encore plus grande que le ridicule de ses contemporains,

*Qui sotte ment zélés en leur simplicité,
Jouoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.*

Mais je croirois plutôt que l'unique but de Palladino, étoit d'exercer ses talens pour le barreau, sur quelque sujet intéressant & peu commun, & de se singulariser par une semblable entreprise; en sorte que rien ne lui parût plus propre à y réussir, qu'une imagination aussi extraordinaire, que celle d'un procès entre le diable & J. C., ou entre satan & la Vierge Marie.

L'ouvrage dont nous parlons a été traduit, comme je l'ai dit, dans presque toutes les langues de l'Europe. Il y en a une version allemande, imprimée à Strasbourg en 1477. *in-folio*, avec des figures en bois; à Ausbourg en 1479, en 1481 & en 1493. *in-folio*; & de nouveau à Strasbourg en 1508. *in-4°*. Le juriconsulte Jacques Ayerer a revu cette ancienne traduction, en a changé le langage, & l'a publiée de nouveau à Francfort en 1600. *in-folio*. Cette édition a été renouvelée en 1656. *in-4°*. avec plusieurs commentaires.

La plus vieille traduction françoise est intitulée : *Procès fait & démené entre Belial, procureur d'enfer, & Jesus fils de la Vierge Marie, traduit de latin en commun langage, par vénérable & discrete personne frere*

Pierre Farget, de l'ordre des Augustins; elle est imprimée sans indication de ville, ni d'imprimeur, mais probablement à Lyon en 1482. en caractères gothiques, & avec figures, *in-folio*. La seconde version est intitulée, *la consolation des pœures pécheurs, ou le procès de Belial à l'encontre de Jesus*; cette version a été mise au jour à Lyon, par Jean Fabri en 1485. *in-4°*; & réimprimée au même endroit & de la même forme, en 1490 & en 1512. Toutes ces éditions sont remplies de figures en bois, mal faites & fort grotesques.

On a du même livre une version flamande, mise au jour à Harlem en 1484. *in-folio*, & donnée plusieurs fois depuis; savoir, à Anvers en 1512, en 1516, en 1551, en 1558. *in-folio*, & ailleurs.

L'index d'Espagne des livres prohibés, condamne une version espagnole du même livre, & l'index romain en condamne une italienne.

La traduction danoise est de l'an 1589.

Comme l'impression de toutes ces traductions ne s'est faite qu'avec approbation & permission, & que rien n'étoit autrefois plus en usage que leur lecture, il ne faut point douter qu'elles ne fussent encore aujourd'hui fort en vogue, si les lumières du christianisme n'en avoient fait sentir tout le ridicule. Je ne fais même, s'il n'entre pas beaucoup de politique dans l'interdiction de l'index romain; les auteurs de cet index auroient honte de se trouver encore exposés aux justes reproches qu'ils ont essuyés si long tems, d'autoriser des livres pleins de ridicule; mais un ouvrage beaucoup plus condamnable, & approuvé singulièrement en Italie, c'est celui du jésuite françois qui a travesti l'écriture-sainte en roman, sous le titre séducteur, *d'histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres saints.* (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TERASSON, (Géog. mod.) bourg que nos géographes nomment ville de France, dans le haut Périgord, à quatre lieues de Sarlat, sur la riviere de Vézère. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Long. 18. 56. latit. 45. 9. (D. J.)

TERATOSCOPIE, f. f. divination par l'apparition & la vue des monstres, des prodiges, des spectres, des phantomes; ce mot est formé de *τερας*, prodige, & de *σκοπω*, je considère.

Ce fut par la *teratoscopie* que Brutus, le meurtrier de César, augura qu'il perdrait la bataille de Philippe, lorsque la veille de cette action, un spectre lui apparut dans sa tente. Ce fut aussi par elle que Julien l'apostat étant à Paris se laissa proclamer auguste par l'armée des Gaules; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, sous la figure d'un jeune homme, l'ayant sollicité & comme forcé de consentir à la volonté des soldats. Il étoit aisé par ambition, ou par d'autres semblables motifs, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de seindre qu'on se rendoit à la volonté des dieux, lors même qu'on ne suivoit que son penchant.

TERBEDH, ou TERBADH, f. m. (Mat. médic. des Arabes.) nom donné par Avicenne au turbith purgatif, dont tous les auteurs de son tems font mention, quoiqu'en général d'une manière fort confuse.

Le turbith de Sérapium est le tripolium des Grecs. Le turbith des autres auteurs, est la racine *alypum*; toutes choses fort différentes entre elles, & plus encore du vrai turbith de nos droguistes, décrit par Garcias; cependant, il paroît que le *turbedh* d'Avicenne, est véritablement notre turbith; en effet, il dit que le *turbith* étoit une substance ligneuse, qu'on apportoit des Indes orientales, & que cette substance étoit cathartique. Garcias nous assure de même qu'Avicenne, que les Indiens en font usage pour purger les sérosités, & qu'ils en corrigent la violence avec du gingembre. (D. J.)

TERCEAU, f. m. (Gram. & Jurisprud.) *tertia seu*

tertia pars, est une redevance seigneuriale qui est due en quelques lieux au seigneur, pour la concession de terres plantées en vignes.

Dans la coutume de Chartres, ou ce droit a lieu, suivant l'article 113, il se prend sur les vins, à la cuve, ou autre vaisseau à vin, & le sujet doit avertir le seigneur, son procureur, receveur, ou commis, avant de tirer son vin, à peine de soixante sols d'amende.

Ce droit paroît venir de la tierce, *tertia*, ou troisième partie des fruits en général, qui se payoit anciennement au propriétaire par son serf, ou colon, qui faisoit valoir la terre de son maître. Voyez BOUQUE.

Ce droit de *terceau* revient à ce que l'on appelle *complaire* en Poitou, *quart-pot* en Bourbonnois, *vinage* à Senlis. (A)

TERCERE, (*Géog. mod.*) île de la mer du Nord, & la plus considérable entre les Açores; elle a environ quinze lieues de tour, trente mille habitans, & est toute environnée de rochers qui la rendent presque imprenable. Cette île est abondante en poisson, en viande, en fruits, en gros bœufs qui sont les plus beaux du monde, en racines qu'on nomme *barates*, & en blé; mais elle manque d'huile, de sel, de chaux, & de toutes sortes de poterie. On conserve le blé dans des puits creusés en terre, & scellés d'une pierre à leur ouverture.

La capitale de l'île se nomme *Angra*; elle a cinq paroisses, & est le siège d'un évêque, suffragant de Lisbonne. Son havre fait en forme de croissant, est le seul mouillage qu'il y ait dans l'île; le principal commerce de *Tercere*, est en pastel; les passages des flottes de Portugal & d'Espagne, qui vont aux Indes, au Brésil, au Cap-verd, apportent par le commerce du profit aux habitans.

Les Portugais ayant observé que lorsqu'un vaisseau est au méridien des Açores, l'aiguille marine frottée d'aiman, regarde directement le septentrion, sans aucune variation ni vers l'orient, ni vers l'occident, mais qu'au-delà & au-deçà, elle incline un peu vers l'une ou l'autre partie du monde, cette observation leur a fait placer à *Tercere* le premier méridien, au-lieu que les François le posent dans l'île de Fer, l'une des Canaries. (D. J.)

TERCOT, TERCO, ou TERCOL, Voyez TORCOU.

TÉRÉBENTHINE, f. f. (*Hist. des drogues exot.*) c'est un suc résineux de divers arbres; car quoique ce mot ne convienne qu'à la seule résine qui découle du térébinthe, on l'étend à divers autres suc; mais on connoît en particulier, dans les boutiques des droguistes curieux, cinq sortes de *térébenthines*, dont nous allons parler, savoir celle de Chio, de Perse, de Venise, de Strasbourg, & la commune.

La *térébenthine* de Chio, s'appelle *tereenthina Chia*, vel *Cypria*, off. c'est un suc résineux liquide, qui découle du térébinthe, blanc, jaunâtre, ou de la couleur du verre, tirant un peu sur le bleu, quelquefois transparent, de consistance tantôt plus ferme, tantôt plus molle, flexible & glutineux. Lorsqu'on frotte la *térébenthine* entre les doigts, elle se brise quelquefois en miettes; le plus souvent cependant, elle est comme le miel solide, elle cède & s'attache aux doigts comme lui; son odeur est forte, mais non désagréable, semblable à celle de la résine du mélése, c'est-à-dire à la *térébenthine* de Venise, sur-tout lorsqu'on la manie dans les mains, ou qu'on la jette sur les charbons; elle est modérément amère au goût & acre: on estime beaucoup celle qu'on apporte directement des îles de Chio, & de Cypre; c'est de ces îles qu'elle tire son nom. Les anciens la connoissoient, & en faisoient usage.

Cette résine découle d'un arbre qui vient sans culture dans l'île de Chio. Il est déjà décrit: parlons

Tome XVI.

donc du même térébinthe de Languedoc & du Dauphiné; c'est le *terebinthus vulgaris*, C. B. P. *terebinthus*, J. B. Cet arbre est toujours verd, de la grosseur d'un poirier ayant une écorce cendrée & gerlée; ses branches s'étendent au large, & les feuilles y sont alternativement rangées, conjuguées, roides & fermes, peu différentes de celles du laurier, mais plus obscures; les fleurs, au commencement de Mai, se trouvent ramassées par grappes au bout des petites branches; ces fleurs sont des étamines de couleur pourpre, auxquelles il ne succède aucun fruit; car l'épave qui rapporte du fruit, a des fleurs qui n'ont point d'étamines; les fruits viennent aussi en grappes; ils sont arrondis, longs de deux ou trois lignes, ayant une coque membraneuse, rougeâtre ou jaunâtre, un peu acide, styptique, & résineuse: cette coque n'a qu'une loge, souvent vuide, d'autres fois pleine d'une amande.

Cet arbre est chargé vers l'automne de certaines vessies attachées aux feuilles & aux rameaux, assez semblables à celles qui naissent sur les feuilles de l'orme, mais de couleur purpurine; quelquefois l'on trouve à l'extrémité des branches des excroissances cartilagineuses, de la figure des cornichons, longues de quatre, cinq, six doigts, & davantage, de formes différentes, creuses & roussâtres: ces excroissances étant ouvertes, paroissent contenir, de même que les vessies, une petite quantité d'humeur visqueuse, couverte d'ordures cendrées & noirâtres, & de petits insectes ailés. Tous les auteurs qui ont parlé de cet arbre, ont fait mention de ces excroissances, & elles ne sont autre chose que des espèces de gales produites par des insectes qui piquent les feuilles, y déposent leurs œufs, & leur fournissent par là une matière propre à les faire éclore, les nourrir ensuite, & les conserver par une sage prévoyance de la nature. On ne ramasse point de résine de ces vessies, ni de ces excroissances; mais on la retire du bois: on fait des incisions aux troncs, & aux branches de cet arbre, après qu'il a poussé ses bourgeons, ainsi qu'aux autres arbres qui sont résineux; de ces incisions il découle une résine d'abord liquide, qui s'épaissit peu-à-peu, & se dessèche.

Celle que répand abondamment le térébinthe de Chio, est épaisse, d'une couleur blanche tirant sur le bleuâtre, presque sans saveur, & sans odeur, s'attachant fort légèrement aux dents, & s'endurissant facilement. La récolte de ce suc se fait en incisant en-travers, avec une hache, les troncs des gros térébinthes, depuis la fin de Juillet, jusqu'en Octobre; la *térébenthine* qui en coule, tombe sur des pierres plates, placées sous ces arbres par les payfans; ils l'amassent avec des petits bâtons qu'ils laissent égoutter dans des bouteilles: on la vend sur les lieux trente ou trente-cinq parats l'oque, c'est-à-dire, les trois livres & demie & une once. Toute l'île n'en fournit pas plus de trois cens oques. Cette liqueur passe pour un grand stomachique dans le pays; nous parlerons plus bas de ses vertus.

Kæmpfer fait particulièrement mention de la *térébenthine* de Perse, très-usitée parmi les Orientaux; elle n'est pas différente de celle de Cypre: on la recueille des térébinthes qui abondent dans les montagnes, dans les déserts, aux environs de Schamachia en Médie, de Schiras en Perse, dans les territoires de Luristan, & ailleurs. Les habitans retirent beaucoup de liqueur résineuse, qui coule pendant la grande chaleur, du térébinthe auquel on a fait une incision, ou de lui-même, ou des fentes & des nœuds des fouches qui se pourrissent. Ils font un peu cuire cette liqueur à un feu lent, & ils la versent avant qu'elle commence à bouillir; étant refroidie, elle a la couleur & la consistance de la poix blanche.

Cette *térébenthine* ne sert chez les Orientaux que

T ij

de masticatoire. Les femmes qui demeurent au-delà du fleuve Indus, sont si habituées d'en mâcher, qu'elles ont de la peine à s'en passer; elles prétendent que cette résine, en provoquant l'excrétion d'une lymphe surabondante, les délivre des fluxions, qu'elle procure de la blancheur & de la fermeté aux dents, & qu'elle donne à la bouche une haleine agréable: on en trouve par-tout dans les boutiques, & chez les parfumeurs des Turcs, des Perles, & des Arabes, sous le nom turc de *sakkis*, & sous le nom persan de *konderuun*.

Les habitans du mont Benna en Perse, ne tirent pas la *térébenthine* du tronc de l'arbre par des incisions, mais ils brûlent le bois même du *térébinthe* pour en faire la résine, jusqu'à ce qu'elle ait la couleur d'un rouge brun foncé: elle sert aux peintres à cause de la vivacité de sa couleur; car cette résine est dure, friable, & brillante: on en trouve chez les Turcs, dans les boutiques, sous le nom de *sijah Benna*, c'est-à-dire *noir du mont Benna*.

On fait usage de la *térébenthine* persique, comme des autres *térébenthines*, extérieurement & intérieurement: elle est bonne extérieurement pour amollir, résoudre, purifier les ulcères, & réunir les levres des plaies récentes: on la compte au nombre des remèdes balsamiques & vulnéraires internes: on la prescrit dans les exulcérations des viscères, dans la toux invétérée, dans le commencement de la phthisie, & le crachement purulent; elle donne aux urines l'odeur de violette, & est avantageuse dans leur suppression, quand cette suppression procède d'une férosité âcre, épaisse, & gluante, sans inflammation.

La *térébenthine* de Chio, passe pour être douée des mêmes vertus: on l'emploie dans la thériaque d'Andromaque, le mithridate de Damocrates, & les trochisques de Cyphi. On pourroit préparer avec cette *térébenthine*, ainsi qu'avec la persique, une huile, & une colophone; mais on trouve rarement ces deux résines dans nos boutiques, où on ne connoit guère que la *térébenthine* des mélèses, qui d'ailleurs fournit plus d'esprit que la résine des *térébinthes*.

La *térébenthine* de Venise, ou des mélèses, *terebentina veneta, laricea*, off. est une substance résineuse, liquide, limpide, gluante, tenace, plus grossière que l'huile, plus coulante que le miel; elle découle également & entièrement du doigt que l'on y a trempé, est un peu transparente comme du verre, de couleur jaunâtre, d'une odeur résineuse, pénétrante, agréable, & cependant un peu dégoutante; d'un goût fin, âcre, un peu amer, qui surpasse par son âcreté & sa chaleur, la résine du *térébinthe*. On estime celle qui est récente, pellucide, blanche, liquide, qui n'est pas salie par des ordures, & dont les gouttes s'attachent à l'ongle, sans couleur. On l'appelle *térébenthine de Venise*, parce qu'autrefois on l'apportoit de ce lieu; mais présentement on l'apporte du Dauphiné & de la Savoie; cette espèce de résine étoit connue des anciens Grecs, & dès le tems de Galien, à ce qu'il rapporte.

Le mélèse, dont nous avons donné la description en son lieu, produit cette *térébenthine*; elle en découle d'elle-même, ou par une incision faite à l'arbre au printemps & en automne, comme une eau limpide, & de la consistance de l'huile; mais bientôt après elle jaunit un peu, & elle s'épaissit avec le tems.

Il paroît par l'analyse chimique, que la *térébenthine* de mélèse est composée d'une huile subtile, tellement unie avec un sel acide, que les deux ensemble font un composé résineux; qu'elle ne contient que très-peu ou point de terre, & une très-petite portion de sel alkali fixe, que l'on apperçoit à peine. En effet, si l'on fait digérer de l'esprit de *térébenthine* avec l'acide vitriolique, quelques jours après ils se changent en une résine semblable à la *térébenthine*,

qui s'épaissit de plus en plus en continuant cette digestion, & elle se change enfin en un bitume noir.

Il faut observer que la *térébenthine* prise non-seulement par la bouche & en lavement, mais encore appliquée extérieurement est assez célèbre; c'est pourquoi il n'y a presque aucun liniment, aucun emplâtre, ou onguent pour les plaies & les ulcères, ou la *térébenthine* de Venise n'entre. Les chirurgiens en préparent un onguent digestif, très-usité & très-recommandé dans les plaies; ils mêlent avec la *térébenthine* une suffisante quantité de jaunes d'œuf & de l'huile rosat, ou quelque autre liqueur convenable.

Dans la dysenterie, les exulcérations des intestins, la néphrétique, la suppression de l'urine; on donne utilement des lavemens avec la *térébenthine*. Il faut cependant l'employer avec prudence, & dans les cas où l'on n'a pas lieu de craindre l'inflammation des viscères. Elle est encore d'usage dans la gonorrhée, & les fleurs blanches. La résine du *térébinthe*, la *térébenthine* de Venise, & celle de Cypre, ont les mêmes propriétés. On préfère cependant la *térébenthine* du mélèse à toutes les autres pour l'usage intérieur. On prépare avec cette *térébenthine* un esprit & un huile de *térébenthine*, ainsi que de la colophone; enfin la *térébenthine* du mélèse entre dans presque tous les onguens, & les emplâtres des pharmacopées.

La *térébenthine* de Strasbourg, ou plutôt la *térébenthine* de sapins, est nommée dans les auteurs résine liquide des sapins; *terebenthina abietina, terebenthina argentoratensis*, c'est une substance résineuse, liquide lorsqu'elle est récente, plus transparente que celle du mélèse, moins visqueuse & moins tenace: son odeur est plus agréable & plus amère, & ressemble en quelque façon à celle de l'écorce de citron, dont elle a presque le goût: elle jaunit & s'épaissit avec le tems. On l'appelle *térébenthine de Strasbourg*, parce qu'on l'apporte de cette ville à Paris.

Cette liqueur résineuse découle du sapin nommé *abies taxi folio, fructu sursum spectante*, I. R. H. 585, *abies conis sursum spectantibus, sive mas*, C. B. P. 505. Cet arbre est grand, & surpasse le pin par sa hauteur. Son tronc est droit, nud par le bas, couvert d'une écorce blanchâtre & cassante. Ses branches croissent tout-autour du tronc, quelquefois au nombre de quatre, de cinq, de six, & même davantage; elles sont ainsi arrangées de distance en distance jusqu'au sommet. Ces branches donnent des rameaux disposés le plus souvent en forme de croix, sur lesquels naissent de tous côtés de petites feuilles mousses, d'un verd foncé en-dessus, un peu blanchâtres en-dessous, & traversées par une côte verte.

Ses fleurs sont des chatons composés de plusieurs sommets d'étamines, qui se partagent en deux loges, s'ouvrent transversalement, & répandent une poussière très-fine, le plus souvent de la figure d'un croissant, comme on l'observe au microscope. Ces fleurs sont stériles. Les fruits naissent dans d'autres endroits du même arbre: ce sont des cônes oblongs presque ovoïdes, plus courts & plus gros que ceux de la pesse ou picea: ils sont composés d'écailles larges à leur partie supérieure, attachés à un axe commun, sous lesquelles se trouvent deux semences garnies d'un feuillet membraneux, blanchâtres, remplies d'une humeur grasse & âcre. Ces cônes sont verts au commencement de l'automne, & donnent beaucoup de résine; & vers le commencement de l'hiver ils parviennent à leur maturité. Cet arbre est très commun en Allemagne, & dans les pays du nord.

On tire la résine ou l'huile de sapin, non-seulement de la tige & des branches, mais encore de quelques tubercules qui sont placées entre l'écorce. Celle qui découle de la tige par l'incision que l'on y fait est moins odorante & moins précieuse: lorsqu'elle est sèche, elle ressemble un peu à l'encens par sa cou-

leur & son odeur; c'est pourquoi quelques-uns la lui substituent; mais la résine qui découle des tubercules auxquels on a fait une incision, est fort estimée; on l'appelle spécialement *larme de sapin*, *huile de sapin*, & communément *bigion*. Voici la manière de tirer cette résine.

Les bergers, pour ne pas être oisifs pendant le jour, vont dans les forêts des sapins, portant à la main une corne de vache creusée. Lorsqu'ils rencontrent de jeunes sapins revêtus d'une écorce luisante, & remplis de tubercules, car les vieux sapins ridés n'ont point de tubercules, ils conjecturent aussitôt qu'il y a de l'huile sous ces tubercules; ils les pressent avec le bord de leur corne, & en font couler toute l'huile. Ils ne peuvent pas cependant par cette manœuvre recueillir plus de trois ou quatre onces de cette huile en un jour; car chaque tubercule n'en contient que quelques gouttes: c'est ce qui rend cette résine rare & chère. Mais on tire une bonne quantité de *térébenthine* de la tige des sapins & des picea par des incisions qu'on leur fait au mois de Mai.

Les paysans commencent le plus haut qu'il peuvent atteindre avec leurs coignées à enlever l'écorce de l'arbre, de la largeur de trois doigts depuis le haut, sans cependant descendre plus bas qu'à deux piés de terre: ils laissent à côté environ une palme d'écorce, à laquelle ils ne touchent point; & ils recommencent ensuite la même opération, jusqu'à ce qu'ils aient ainsi enlevé toute l'écorce de distance en distance, depuis le haut jusqu'en-bas. La résine qui coule aussitôt est liquide, & elle s'appelle *térébenthine de Strasbourg*; cette *térébenthine* s'épaissit avec le tems; & deux ou trois ans après les plaies faites aux arbres, sont remplies d'une résine plus grossière; alors ils se servent de couteaux à deux tranchans, recourbés, attachés à des perches pour enlever cette seconde résine, qu'ils conservent pour en faire de la poix. La pure *térébenthine* de Strasbourg a les mêmes principes que celle de Venise, & elle a presque les mêmes vertus.

La *térébenthine* commune, la grosse *térébenthine*, *resina pinea*, est une substance résineuse, visqueuse, tenace, plus grossière & plus pesante que celle du sapin ou du mélèze. Elle est blanchâtre, presque de la consistance de l'huile un peu condensée par le froid, d'une odeur résineuse, désagréable, d'un goût âcre, un peu amer, & qui cause des nausées.

Cette résine découle d'elle-même, ou par l'incision, de différentes espèces de pin; mais on la tire sur-tout dans la Provence près de Marseille & de Toulon, & dans la Guyenne près de Bordeaux, du pin appelé *pinus sylvestris*, *vulgaris genevensis*, par J. B. 1. 253, & *pinus sylvestris*, par C. B. P. 491. Cet arbre n'est pas différent du pin ordinaire. Il est seulement moins élevé, ses feuilles sont plus courtes, & ses fruits plus petits.

Il découle deux sortes de résine de ces arbres, l'une nommée *résine de cônes*, parce qu'elle en suinte naturellement; l'autre qui est tirée par l'incision que l'on fait à l'arbre, est appelée *résine de pin*. Lorsque cet arbre est plein de résine, il est nommé *torche*, *tada* en latin. La trop grande abondance de résine, est une maladie propre & particulière au pin sauvage. Elle consiste en ce que non-seulement la substance interne, mais encore la partie externe du tronc, abonde tellement en suc résineux, que cet arbre est comme suffoqué par la trop grande quantité de suc nourricier. On en coupe alors, sur-tout près de la racine, des lattes grasses, & propres pour allumer le feu, & pour éclairer. La peste & le mélèze deviennent aussi torches, mais très-rarement. Dans la Provence non-seulement on recueille cette résine tous les ans; mais on tire encore de l'arbre des sucs résineux, dont on fait ensuite diverses sortes de poix. Voyez POIX.

Les médecins emploient rarement la *térébenthine* commune tirée du pin sauvage & du picea, quoiqu'elle ait les mêmes qualités que celle de Strasbourg; mais plusieurs ouvriers en font usage. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TÉRÉBENTINE, *huile de*, (*Chimie.*) l'inflammation des huiles par les acides paroît d'abord avoir été découverte par Glauber, qui en a parlé assez au long dans plusieurs de ses ouvrages; Becher l'a aussi connue; mais il y a près de quatre-vingt-dix ans que Borrichius proposa dans les journaux de Copenhague, *ann. 1671.* d'enflammer l'huile de *térébenthine* par l'esprit de nitre, suivant un procédé qu'il donnoit. Son problème chimique a pendant long-tems exercé le génie & l'adresse des plus grands artistes. A l'envi les uns des autres, ils ont fait plusieurs tentatives sur cette inflammation; ils ont d'abord été peu heureux; il y en a même qui ont eu si peu de succès, qu'ils ont regardé ce phénomène comme un problème très-difficile à résoudre, parce que l'auteur n'a pas assez détaillé des circonstances, qu'il a peut-être ignorées lui-même. D'autres moins modérés ont traité cette expérience de paradoxe.

Le mauvais succès sur l'huile de *térébenthine*, loin de décourager plusieurs autres artistes, les a au contraire conduits à tenter le mélange de l'acide nitreux avec d'autres huiles essentielles; ils ont non-seulement réussi à enflammer les huiles essentielles pesantes, mais encore quelques huiles empyreumatiques, telles que celles de Gayac.

Dippelius, Hoffinan & M. Geoffroi sont parvenus à enflammer l'huile de *térébenthine*, & un nombre d'huiles essentielles légères par l'acide nitreux, mais avec le concours de quelques portions d'acide vitriolique concentré. Enfin M. Rouelle a trouvé le secret du procédé de Borrichius, consistant à enflammer l'huile de *térébenthine* par l'acide nitreux seul, & c'est une chose assez curieuse; voici l'essentiel du procédé de Borrichius.

Il emploie quatre onces d'huile de *térébenthine* & six onces d'eau-forte, ou d'acide nitreux. Il demande que l'huile de *térébenthine* soit nouvellement distillée, que l'eau-forte soit bonne, récente, & que le vaisseau soit ample; il les mêle ensemble & les agite; il couvre le vaisseau, & au bout d'une demi-heure, il le découvre; alors les matières produisent ensemble une effervescence des plus violentes, accompagnée d'une fumée très-épaisse, & elles s'enflamment en surmontant le vaisseau & se répandant.

Ce n'est pas de la force de l'esprit de nitre que dépend absolument le succès de l'expérience de Borrichius; il faut cependant que l'esprit de nitre soit au moins assez fort pour agir sur l'huile aussitôt qu'il lui est mêlé; plus foible il ne feroit aucun effet; mais plus il sera fort & concentré, plus le succès de l'opération sera assuré. A l'égard de l'huile de *térébenthine*, il n'y a aucun choix à en faire; ancienne ou nouvelle, elle est également bonne.

Il faut verser peu d'acide nitreux à la fois sur le champignon: s'il arrive qu'il ne s'enflamme pas, on attend que le charbon paroisse davantage & soit plus considérable; alors on verse de nouvel acide, & avec un peu d'usage, il est rare qu'on ne réussisse pas.

Les vaisseaux doivent être larges d'ouverture, afin que le mélange présente une plus grande surface à l'air, qui aide beaucoup au succès de cette expérience.

On doit employer parties égales d'acide & d'huile de *térébenthine*; mais quand on mettroit plus d'acide, on ne nuiroit aucunement à l'inflammation. L'on observera seulement que le succès de l'opération est plus assuré, quand on emploie des doses un peu considérables.

M. Rouelle ayant trouvé cette clé, a réussi dans

Les mêmes expériences sur d'autres huiles essentielles; savoir, celles de cédra, de genievre & de lavande; cette dernière demande seulement un acide un peu plus fort.

Mais l'huile de girofle, quoique de même espèce que les deux autres, a offert une singularité remarquable, & qui fait une exception à la règle que nous avons donnée, de prendre toujours par préférence l'acide le plus fort, pour assurer le succès de l'opération: mêlée avec de l'esprit de nitre trop fort, l'effervescence est si vive, qu'il se fait une espèce d'explosion, & que l'huile est jetée hors du vaisseau. M. Rouelle n'a pu réussir à l'enflammer, qu'en employant le plus foible & le moins concentré des trois esprits de nitre dont il s'est servi dans ses expériences.

Quant aux huiles par expression, les unes comme les huiles de lin, de noix, d'œillet & de chenevis, s'enflamment comme les huiles essentielles, par l'acide nitreux seul, pourvu qu'on le mêle avec elles en plus grande proportion, & qu'il soit récent, & très-concentré. D'autres huiles par expression, telles que celles d'olive, d'amande douce, de fêve & de navette, ne s'enflamment point par l'acide nitreux seul, quelque concentré qu'il puisse être, & en quelque dose qu'on le mêle avec elle; il faut pour qu'elles s'enflamment, ajouter l'acide vitriolique à celui du nitre. Ainsi par le moyen de l'acide nitreux, & de l'acide vitriolique, on peut enflammer presque toutes les huiles.

Un artiste pourroit imaginer des vaisseaux & des espèces de grenades qui puissent contenir ces feux liquides, comme disoit Glauber, & les mettre en usage dans les opérations militaires. Mais quand on viendroit à-bout de disposer à son gré d'un élément aussi terrible que le feu, quel avantage en résulteroit-il? Pourroit-il demeurer secret? Les hommes n'ont trouvé malheureusement que trop de moyens de se détruire. *Mémoires de l'Acad. des Sciences, année 1747. (D. J.)*

TÉRÉBINTHE, f. m. *terebinthus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales: elle est composée de plusieurs étamines garnies de sommets; les embryons naissent sur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la suite une coque qui n'a qu'une ou deux capsules, & qui renferme une semence oblongue. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles naissent par paires le long d'une côte terminée par une seule feuille. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

Je crois qu'entre les sept espèces de *terebinte* que compte Tournefort, il faut nous arrêter à la description de celui de Chio, dont on tire la meilleure *terebenthine* de la Grece moderne. *Voyez TÉRÉBENTHINE.*

Ces arbres résineux naissent dans cette île, sans culture, sur les bords des vignes & le long des grands chemins; leur tronc est aussi haut que celui du lentisque, aussi branchu, touffu & couvert d'une écorce gercée, grisâtre, mêlée de brun. Ses feuilles naissent sur une côte, longue d'environ quatre pouces, rougeâtre, arrondie sur le dos, sillonnée de l'autre côté, & terminée par une feuille; au lieu que les autres sont disposées par paires: toutes ces feuilles ont un pouce & demi ou deux pouces de long, sur un pouce de largeur vers le milieu, pointues par les deux bouts, relevées sur le dos d'un filet considérable, subdivisé en menus vaisseaux jusque sur les bords; elles sont fermes, d'un vert luisant un peu foncé, & d'un goût aromatique mêlé de stipticité. Il en est du *terebinte* comme du lentisque, c'est-à-dire que les piés qui fleurissent ne portent point de fruit, & que ceux qui portent des fruits, ordinairement ne fleurissent pas. Les fleurs naissent à l'extrémité

des branches sur la fin d'Avril, avant que les feuilles paroissent.

Ces fleurs sont entassées en grappes branchues, & longues d'environ quatre pouces; chaque fleur est à cinq étamines qui n'ont pas une ligne de long, chargées de sommets cannelés, vert-jaunâtres ou rougeâtres, pleins d'une poussière de même couleur; toutes les fleurs sont disposées par bouquets sur leurs grappes; & chaque bouquet est accompagné de quelque petite feuille velue, blanchâtre, pointue, longue de trois ou quatre lignes.

Les fruits naissent sur des piés différens, rarement sur le même que les feuilles: ils commencent par des embryons entassés aussi en grappes, de trois ou quatre pouces de longueur, & s'élevent du centre d'un calice à cinq feuilles verdâtres, pointues, qui à peine ont une ligne de long: chaque embryon est luisant, lisse, vert, ovale, pointu, terminé par trois crêtes couleur d'écarlate; il devient ensuite une coque assez ferme, longue de trois ou quatre lignes, ovale, couverte d'une peau orangée ou purpurine, un peu charnue, stiptique, aigrette, résineuse; la coque renferme un noyau blanc, enveloppé d'une peau rousâtre. Le bois du *terebinte* est blanc.

Comme cet arbre étoit commun dans la Judée; qu'il donne beaucoup d'ombre, & qu'il étend ses branches fort au loin, l'écriture l'emploie dans ses riches comparaisons. Ainsi dans l'*Eccles. xxiv. 22.* la Sagesse éternelle, à cause de sa protection également grande & puissante, se compare à un *terebinte*. De même, *Isaïe vj. 13.* voulant peindre la corruption générale de la nation juive, compare ce peuple à un *terebinte* dont les branches mortes s'étendent de toutes parts. C'est sous un *terebinte*, qui étoit derrière Sichem, que Jacob enfouit les statues des faux dieux, que les gens avoient apportées de la Mésopotamie, afin qu'elles ne devinssent pas par la suite une occasion de scandale, *Genes. xxxv. 4.*

Enfin rien n'est si fameux dans l'histoire ecclésiastique, que le *terebinte* sous lequel l'on a imaginé qu'Abraham reçut les trois anges; aussi n'a-t-on pas manqué de débiter bien des fables contradictoires sur la position & la durée de ce prétendu *terebinte*. Joseph le place à dix stades d'Hébron, Sozomène à quinze stades, & S. Jérôme à deux milles. Eusebe assure qu'on le voyoit encore de son tems, & qu'on lui portoit une singulière vénération. Les *terebintes* subsistent-ils un si grand nombre de siècles, je le demande aux Botanistes? Mais de plus, l'arbre sous lequel Abraham reçut les hôtes célestes, étoit-ce bien un *terebinte*? La preuve en seroit d'autant plus difficile, que l'écriture ne nomme point cet arbre; elle dit seulement qu'Abraham pria les anges de se reposer sous l'arbre: *requiescite sub arbore. Genes. xvij. 4. (D. J.)*

TÉRÉBINTHE, *therebinthus*, petit arbre qui se trouve dans les pays méridionaux de l'Europe, dans l'Afrique septentrionale & dans les Indes. On peut avec quelques soins, lui former une tige droite, & lui faire prendre 15 ou 20 piés de hauteur. Son écorce est rousse sur les jeunes branches, & cendrée sur le vieux bois. Ses racines sont fortes & profondes. Sa feuille est composée de plusieurs folioles de médiocre grandeur, au nombre de cinq, de sept ou neuf, & quelquefois jusqu'à treize, qui sont attachées par couples sur un filet commun, terminé par une seule foliole: elles sont d'un verd brillant & foncé en-dessus, mais blanchâtre & mat en-dessous. Cet arbre donne au mois de Mai de grosses grappes de fleurs mouffeuses & rougeâtres, qui sortent du bout des branches en même tems que les feuilles commencent à paroître. Les fruits qui succèdent sont des coques résineuses & oblongues, de la grosseur d'un pois: elles sont rougeâtres au commencement,

puis elles deviennent d'un bleu-verdâtre dans le tems de leur maturité, qui arrive vers le commencement d'Octobre : chaque coque renferme une petite amande qui a le goût & la couleur de la pistache. Toutes les parties de cet arbre ont en tout tems une odeur de *térébenthine*.

Les anciens auteurs d'agriculture disent que le *térébinthe* se plaît sur les montagnes ; cependant en Provence, on ne voit pas beaucoup de ces arbres sur les lieux élevés : c'est particulièrement dans les côtes, à l'exposition du midi, qu'on cultive le pistachier, & seulement jusqu'au tiers ou aux trois quarts de la pente des montagnes ; mais il paroît qu'on peut élever cet arbre avantageusement par-tout où la vigne réussit dans les pays chauds. On prétend même qu'il n'y a point de si mauvais terrain où cet arbre ne puisse croître, & qu'il vient entre les pierres & sur les rochers comme le pin. Mais cette facilité ne doit s'entendre que pour les provinces méridionales du royaume. A l'égard de la partie septentrionale, on ne peut guere y exposer cet arbre en plein champ sans risquer de le voir périr dans les hivers longs & rigoureux. Tout ce qu'on peut hasarder de plus, c'est de le mettre contre des murs bien exposés ; encore ne faut-il en venir là que quand il est âgé de quatre ou cinq ans.

Le *térébinthe* se multiplie de semence, de branches couchées & par la greffe. On ne se sert de ce dernier moyen que pour perfectionner les pistaches & les avoir plus grosses. Les branches couchées sont une mauvaise ressource, parce qu'elles manquent souvent, & que celles qui réussissent ne sont suffisamment enracinées qu'au bout de deux ou trois ans. La graine est donc l'expédient le plus avantageux pour la multiplication de cet arbre. Mais pour le climat de Paris, il vaut mieux la semer dans des terrines qu'en pleine terre ; on s'y prendra de bonne heure au printems. Il est bon de faire tremper les graines pendant deux jours : si elles sont fraîches elles leveront sûrement. Il sera à-propos de ferrer les terrines pendant l'hiver, en sorte qu'elles soient seulement garanties des fortes gelées. Les jeunes plants pourront rester dans les terrines pendant deux ans ; mais au printems de la troisième année, il faudra les mettre chacun dans un pot, & au bout de quatre ou cinq ans on pourra les placer à demeure, parce qu'ils auront alors communément six à sept piés de hauteur. En s'y prenant de cette façon, le succès est assuré ; mais lorsque le *térébinthe* est plus âgé, ou qu'il a été transporté de loin, sans avoir eu la précaution de lui conserver au pié une motte de terre, il reprend très-difficilement. Il souffre assez bien la taille, & il n'y faut d'autre attention que de ne retrancher les branches qu'avec ménagement & à mesure que la tige se fortifie, sans quoi on la rend effilée, & on retarde son accroissement. Cet arbre est de longue durée, & il se soutient encore plus long-tems lorsqu'on le met en espalier, où il fait une bonne garniture sans exiger aucune culture. Son bois est blanc, fort dur & assez souple ; cependant on n'en fait nul usage pour les arts.

On peut, comme on l'a déjà dit, greffer le *térébinthe*, soit pour se procurer les especes de cet arbre qui sont rares, soit pour donner au fruit plus de perfection. On peut se servir pour cela de toutes les façons de greffe qui sont connues. Cependant la greffe en fente lui réussit difficilement ; celles en écusson & en flûtes ont plus de succès. Le mois de Juillet est le tems le plus convenable pour cette opération, & les meilleurs sujets sont ceux qui n'ont que deux ou trois ans.

La culture du *térébinthe* a pour objet dans les pays chauds, d'en tirer un suc résineux que l'on nomme *térébinthe* ; mais le climat de la Provence n'est pas as-

sez chaud pour en donner. Garidel assure en avoir fait l'essai sans succès. Celle qui vient de Chio est la plus rare, la plus estimée & la meilleure. Cette sorte de résine est vulnérable & balsamique ; la médecine en fait usage dans plusieurs cas : mais comme on est dans l'usage de donner le nom de *térébinthe* à plusieurs autres sucs résineux que l'on tire de différens genres d'arbres. Voyez le mot TÉRÉBENTHINE.

On connoît plusieurs especes de *térébinthes*.

1°. Le *térébinthe sauvage*. C'est à cette espece que l'on doit particulièrement attribuer le détail ci-dessus. On le nomme *petelin* en Provence, où il vient communément dans les haies, & dans les terrains pierreux & stériles. C'est le meilleur sujet dont on puisse se servir pour greffer les autres especes. La feuille de cet arbre est plus grande, plus arrondie & plus belle que celle du pistachier. Son fruit n'a d'autre usage en Provence que de servir d'appât pour prendre des grives qui en sont fort friandes. Les chasseurs, lors du passage de ces oiseaux, imitent le cri que fait la rouge-gorge quand elle aperçoit le faucon ; la grive reste immobile sur la branche & se laisse approcher de très-près ; mais ce fruit peut être une nourriture dangereuse à l'homme : on a vu en Provence des personnes mourir assez promptement pour en avoir mangé un peu abondamment. Il est de très-longue durée, parce qu'il repousse toujours de sa souche, qui devient très-grosse dans les montagnes de la Provence ; ce qui fait qu'on y voit rarement des *térébinthes* qui aient le port d'un arbre.

2°. Le *térébinthe à gros fruit*. Cet arbre se trouve dans les bois des environs de Montpellier. Il devient plus grand que le précédent ; ses fruits sont plus gros & ronds, ils ont le même goût que les pistaches ; & ses feuilles sont arrondies & assez ressemblantes à celles du pistachier, si ce n'est qu'elles sont composées d'un plus grand nombre de folioles.

3. Le *térébinthe à petit fruit bleu*. Cet arbre est une variété du précédent, dont il differe en ce qu'il est plus petit dans toutes ses parties ; mais son fruit est également bon. Le menu peuple le mange avec du pain dans la Syrie, d'où cet arbre est originaire, ainsi que de quelques contrées plus orientales.

4. Le *térébinthe de Cappadoce*. Les branches de cet arbre sont tortues, noueuses & cassantes ; ses feuilles sont d'un verd plus brun que dans toutes les autres especes. Ses fleurs viennent en grappe très-ferrées ; elles sont d'un verd jaunâtre, mêlé de purpurin.

5. Le *pistachier*. Cet arbre est originaire des grandes Indes. C'est la plus belle espece de *térébinthe* & la plus utile. Il s'éleve à la hauteur d'un pommier en Provence, où on en cultive quelques plans dans les jardins ; mais il n'y réussit que sur les bords de la mer, & jusqu'à la hauteur d'Aix ; passé cela le climat n'est plus assez chaud. Il porte son bois droit, & il fait peu de branchage. Sa feuille n'est composée que de trois ou cinq folioles qui sont plus larges & plus rondes que celles du *térébinthe* commun, mais qui se recourbent en différens sens ; elles sont d'un verd blanchâtre & de la même teinte en-dessus qu'en-dessous. Ses fleurs sont disposées en grappes, plus longues, plus rassemblées & plus apparentes que celle du *térébinthe*. On multiplie aisément le pistachier en semant les pistaches que vendent les épiciers, pourvu qu'elles ne soient pas surannées. Mais si l'on veut avoir de plus beaux & de meilleurs fruits, il faut le greffer sur le *térébinthe* sauvage, où on a remarqué que la greffe réussit plus sûrement que sur sa propre espece, & que les pistachiers greffés étoient de plus longue durée que les autres. Les pistaches sultanes sont les plus grasses & les plus estimées. Quoique ce fruit soit agréable au goût, qu'il excite l'appétit, & qu'il soit très-stomachique, il n'est cependant guere d'usage de le manger crud & isolé ;

mais on en tire différens services pour la table, & on en fait des dragées, des conserves, &c. La Médecine en tire aussi quelques secours.

6. *Le pistachier à trois feuilles.* Cet arbre vient de Sicile. Ses feuilles ne sont composées que de trois folioles, & elles sont d'un verd brun. Les pistaches qu'il rapporte sont d'un bon goût que celle du pistachier ordinaire.

Il est nécessaire d'observer que dans chacune des espèces de *térébinthe* & de pistachier que l'on vient de détailler, il se trouve encore une différence individuelle, en ce que chaque sorte a des individus mâles & des individus femelles, & que ceux-ci ne sont d'aucun rapport & demeurent constamment dans la stérilité, s'ils ne sont fécondés par un individu mâle; d'où il résulte que si l'on veut avoir des fruits, il faut que les deux espèces mâles & femelles soient plantées près l'une de l'autre, c'est-à-dire à une distance peu éloignée, comme à dix, douze ou quinze piés. Cependant les Siciliens ont un moyen de suppléer au défaut de proximité, en prenant sur un arbre mâle une branche garnie de plusieurs grappes de fleurs épanouies, qu'ils attachent à l'arbre femelle; mais cette pratique n'est point en usage en Provence. Il est bon d'observer encore que la fécondité peut se faire entre un individu mâle & un individu femelle d'espèces différentes; par exemple un *térébinthe* mâle peut servir à féconder un pistachier femelle. *Article de M. d'AUBENTON le subdélégué.*

TÉRÉBINTHE, (*Critiq. sacr.*) comme cet arbre résineux étoit fort commun dans la Judée, qu'il fait beaucoup d'ombre & étend ses branches au loin, la sagesse dont la force & l'efficacité se répand de toutes parts, se compare à un *térébinthe*, Eccl. xxvj. 22. D'un autre côté, Isaïe, vj. 13. compare le peuple juif à un *térébinthe* mort, dont les branches seches couvrent un grand espace de terrain. On prétendoit par tradition (car la Gén. xvij. 4. ne nomme pas l'arbre) que ce fut sous un *térébinthe* qu'Abraham reçut les trois anges; & Eusèbe rapporte que ce prétendu *térébinthe* étoit encore de son tems en grande vénération. La crédulité religieusement stupide peut tout adopter. (*D. J.*)

TÉRÉBRATION, f. f. (*Botan.*) art de tirer le suc des arbres en les perçant. Il y a dans les plantes des sucs aqueux, vineux, oléagineux, gommeux, résineux, bitumineux; il y en a de toutes sortes de couleurs & de qualités. Ces sucs sortent quelquefois d'eux-mêmes & se coagulent en gomme. Quelquefois ils sortent par incision de leur écorce, comme sont les sucs de la scamonée, du pavot, &c. qu'on fait ensuite dessécher au soleil. On tire des sucs par contusion, par expression ou par la distillation.

Mais il y a une nouvelle maniere de tirer des sucs, particulièrement les sucs des arbres. Elle se fait par la *térébration*; c'est-à-dire en perçant le tronc d'un arbre avec une tariere, lorsque la sève vers le commencement du printems commence à monter. Cette maniere a été inconnue aux anciens, du-moins on ne sache pas qu'aucun en ait fait mention; nous tenons cette invention des Anglois. L'immortel Bacon, chancelier d'Angleterre, parle de cette *térébration*; mais il ne la propose que comme un remède pour faire mieux fructifier les arbres: c'est pour cela qu'il la compare à la saignée. On a bien enchéri sur les premières vues de Bacon. Les Anglois ont mis la *térébration* en règle & l'ont réduite en méthode. Ensuite ils ont trouvé que ces sucs tirés par cette *térébration* méthodique pouvoit avoir de grandes utilités.

Voici l'ordre qu'il y faut garder, selon le docteur Tonge: Il y a, dit-il, différentes manieres de tirer le suc d'un arbre. Pour en avoir beaucoup, il ne suffit pas d'entamer l'arbre légèrement avec un couteau. Il faut percer le tronc du côté du midi, passer au-delà

de la moëlle, & ne s'arrêter qu'à un pouce près de l'écorce, qui est du côté du septentrion. On doit conduire la tariere de telle sorte que le trou monte toujours, afin de donner lieu à l'écoulement de la sève.

Il est bon d'observer que le trou doit être fait proche de la terre; premièrement pour ne point gêner le tronc de l'arbre; secondement, afin qu'il ne soit pas besoin d'un long tuyau pour conduire la sève dans le vaisseau qui la doit recevoir.

Une racine coupée par l'extrémité rend plus de suc qu'une branche, parce qu'il en monte au-dessus de la racine plus qu'au-dessus de la branche; aussi l'écoulement doit être plus abondant. Il est probable que plus les arbres approchent de leur perfection, plus il en distille de sève.

Il y a aussi plus de sels dans la racine que dans l'écorce; plus dans les végétaux durant le printems que durant l'automne; parce que durant les mois d'été les sucs salins s'évaporent en partie, & en partie mûrissent par l'action & le mélange de la lumière.

C'est une observation de Théophraste, que quand les plantes & les arbres poussent, c'est alors qu'ils ont le plus de sève; mais lorsqu'ils cessent de germer & de produire, alors leur sève a le plus de force, & caractérise mieux la nature de la plante; & qu'à cause de cela les arbres qui rendent la résine, ne doivent être incisés qu'après leur pousse. Il y a aussi tout lieu de penser que le suc des vieux arbres dont les parties organiques ne forment point de nouvelle sève, est plus mûr que celui des autres.

Ainsi le tems de percer les arbres pour en extraire le suc, c'est depuis la fin de Janvier jusqu'au milieu du mois de Mai. Le noyer ne se doit percer qu'à la fin de Mars. M. Midfort, homme d'une attention merveilleuse à ramasser & à conserver des sucs, assure que le peuplier & le frêne sont inondés de sève à la fin de Mars, & que le sycomore donne des sucs même en pleine gelée.

Les arbres ne donnent aucun suc en automne, & n'en donnent au printems qu'environ durant un mois. Quand le printems est trop sec, on tire très-peu de sève; s'il est fort humide, il en distille davantage, & toujours à proportion de ce qu'il en monte par les pores du tronc.

La *térébration* ou le *perçement* des arbres se fait avec plus de succès à midi, dans la chaleur du jour, parce que les sucs sont d'ordinaire plus en mouvement. La chaleur fait monter la sève, c'est un alembic fait de la main de la nature, & les alembics artificiels n'en font que des copies.

Les arbres qui fournissent abondamment des sucs sont le peuplier, le frêne, le plâne ou sycomore, le faule, le bouleau, le noyer, le chêne, l'ormeau, l'érable, &c.

M. Ratrai, savant écossais, dit qu'il fait par sa propre expérience, que dans le printems on pourra en un mois tirer du bouleau une assez grande quantité de sève, pour égaler le poids de l'arbre avec ses branches, ses feuilles & ses racines.

Le docteur Hervey est descendu de la *térébration* des arbres à la ponction des plantes. Il a trouvé le secret de tirer des têtes des pavots l'opium le plus pur. Il commence par exposer au soleil durant quelques heures les plantes entières, ensuite il en pique les têtes, & en peu de tems il en tire plein une tasse de suc de pavot, qui est l'opium véritable. Mais ce qu'on a déjà essayé de faire sur les pavots, se peut aussi pratiquer sur les péones mâles & sur plusieurs autres plantes singulieres dont on célèbre les vertus. On se flatte d'obtenir par la *térébration* les gommés, les résines, les teintures, les sels, les odeurs.

On conjecture que les sucs qui coulent d'eux-mêmes, sont plus efficaces que les sucs & les extraits qu'on fait en chimie, parce que dans ces préparations

tions forcées, on perd souvent & nécessairement les parties volatiles qui font la vertu de plusieurs végétaux. Les sucs concrets coagulés ou le sel succulent, comme l'appellent si bien Lauremberg & Schroder, a deux avantages sur le sel tiré par la voie de l'incinération. 1°. Il est plus doux, plus tempéré, moins sec & moins mordicant. 2°. Il tient encore de la plante le soufre & le mercure que le sel tiré des cendres n'a plus du tout. Enfin on ne peut trouver que des avantages à perfectionner la méthode de la *terébration*. (D. J.)

TERÉBRATULITE, f. f. (*Hist. nat.*) *anomix*, *conchiti anomii*, *musculi anomii*; c'est une coquille fossile dont le caractère est d'avoir toujours comme un bec crochu & recourbé. Il paroît que c'est une espèce de moule ou de daïlle. Cette coquille est connue sous le nom de *poulette*. Il y en a d'ovales, de plates & arrondies, de rondes & sphériques, de lisses & de sillonnées. M. de Jussieu a vu l'analogue vivant de cette coquille qui se trouve dans la Méditerranée sur les côtes de la Provence. Voyez *OSTRÉOPECTINITE*.

TEREBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* marque son embouchure entre le promontoire *Scombraria* & la ville *Alonæ*. Le manuscrit de la bibliothèque palatine lit *Terebris* au lieu de *Terebus*. Ce fleuve prend sa source dans les mêmes montagnes où le *Bætis*, aujourd'hui le Guadalquivir, a la sienne. Le nom moderne du *Taber* ou *Terebus*, est *Segurca*. (D. J.)

TEREDON, (*Géog. anc.*) ville d'Asie dans la Babylonie. Ptolomée, *Asia tab. 5.* la marque dans l'île que forme le Tigre à son embouchure. D'autres placent la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Strabon dit qu'il y avoit mille stades depuis la ville de Babylone jusqu'aux bouches de l'Euphrate, & à la ville de *Teredon*. Denis le périégete, *v. 982.* met aussi la ville de *Teredon* à l'embouchure de l'Euphrate. Peut-être étoit-elle entre l'Euphrate & le Tigre vers leurs embouchures; car chacun de ces fleuves avoit anciennement son embouchure particulière dans le golfe persique. Les choses purent changer dans la suite par le moyen de divers canaux que l'on tira de l'Euphrate, ce qui aura été cause que Ptolomée n'a point parlé de l'embouchure de ce fleuve.

La ville de *Teredon* est nommée *Diridois* par Arrien, *Hist. indic. n°. 41.* si nous en croyons Tavernier, voyage de Perse, *liv. II. c. viij.* On voit les ruines de *Teredon* dans le desert de l'Arabie, à deux lieues de Balsara. Ces ruines, ajoute-t-il, font connoître que la ville étoit considérable. On y trouve encore un canal de briques par lequel l'eau de l'Euphrate étoit conduite en cette ville. Les arabes y vont enlever des briques pour les vendre à Balsara, où l'on en fait les fondemens des maisons. (D. J.)

TEREGAM, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom d'un figuier qui croît au Malabar, & que Commelin appelle *iricus Malabrica, foliis rigidis, fructu rotundo, lanuginoso, flavescente, cerasi magnitudine.*

C'est un grand arbre haut de trente piés, dont la racine broyée dans du vinaigre, préparée avec du cacao, & prise le matin à jeun, passe pour humectante & rafraichissante. On donne au fruit de ce figuier les mêmes qualités. (D. J.)

TERENJABIN, f. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) ce mot désigne communément dans les écrits des anciens arabes une espèce de manne, nommée par quelques-uns manne de mastic, *manna mastichina*, à cause de ses grains ronds, ressemblans à ceux du mastic; mais presque tous les médecins du monde la nomment aujourd'hui manne de Perse, *manna persica*.

M. Geoffroi a cru que le *terniabin* ou *terenjabin*, étoit une sorte de manne liquide, trompé par Bellon, *1^ome XVI,*

qui l'avoit été le premier par les récits des moines du mont Sinai. Bellon pense que la manne liquide recueillie par ces moines, & qu'il nomme *terenjabin*, est le miel de rosée, *mel roscidum* de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate; mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes, ni la manne persique des modernes. Il est bien vraisemblable que la manne liquide des moines du mont Sinai est la même substance que le miel de rosée de Galien, ou le miel de cedre d'Hippocrate, mais ce n'est point là le *terenjabin* des anciens Arabes.

La description que fait Galien de son miel de rosée, & de la manière dont on le recueilloit de son tems sur le mont Sinai, convient très-bien avec le récit de Bellon; mais il ne paroît point qu'on en fit le moindre usage en médecine, ni du tems de Galien, ni moins encore du tems d'Hippocrate. Les médecins arabes paroissent être les premiers qui l'ont employé comme purgatif. Galien parle plutôt de son miel de rosée, ou manne liquide, comme d'une curiosité, que comme d'une médecine, n'indiquant nulle part ni ses vertus, ni son usage; il se contente de dire qu'on en recueilloit tous les ans quantité sur le mont Sinai, mais qu'on en apportoit très-rarement dans son pays. De plus, il paroît par le témoignage de l'ancien auteur grec, cité par Athénée, & dont Saumaïse a rapporté le passage, que ce miel de rosée étoit un objet de luxe par sa faveur, plus agréable au goût que le miel même, outre son parfum délicieux.

Dans l'ouvrage apocryphe, intitulé *de dynamis*, attribué à Galien, il est bien vrai qu'on y ordonne de mêler de la scammonée avec du miel; mais il n'y est pas dit un seul mot de la manne: or, comme Galien entre dans tous les plus petits détails de la matière médicale de son tems, il s'ensuit que son silence est une forte preuve que dans son tems le miel de rosée du mont Sinai n'étoit point d'usage en médecine, & moins encore toute autre espèce de manne. *Philosop. transact. n°. 472.* (D. J.)

TERENTE, (*Géog. anc.*) *Terentum*; lieu d'Italie, dans le champ de Mars, près du Tibre, selon Valere Maxime, *liv. II. c. jv.* car le champ de Mars, comme nous l'apprend Tite-Live, étoit autrefois hors de Rome. Servius dit qu'on donnoit aussi le nom de *Terentum* à une certaine partie du Tibre dans Rome, sans doute après que le champ de Mars eut été renfermé dans cette capitale; Martial, *Epigr. l. epist. lx.* au lieu de *Terentum*, se sert du pluriel *Terenti*:

*Capit, maxime, Pana, quæ solebat
Nunc ostendere canium Terentos.*

Il emploie pourtant le même mot au singulier, *liv. X. epist. lxxij.*

Bis mea romano spectata est vita Terento.

Et Aufone, *liv. IV. epigr. j.* dit *Terentus* pour *Terentum*:

Et quæ Romuleus sacra Terentus habet. (D. J.)

TÉRENTE, f. m. (*Antiq. rom.*) *Terentus*, lieu dans le champ de Mars assez près du capitol, où étoit le temple de Pluton & de Confus, & un autel souterrain consacré à Pluton & à Proserpine. On ne le découvroit que pour les jeux séculaires, & on le couvroit aussitôt après. Ce mot vient de *terere*, frotter, user en frottant, parce que les eaux du Tibre alloient se briser auprès de ce lieu. Voici, selon Valere Maxime, *l. II. c. iv.* la manière dont cet autel fut découvert. Les deux fils & la fille d'un certain Valerius étoient attaqués d'une maladie désespérée; leur pere pria ses dieux lars de détourner sur lui-même la mort qui menaçoit ses enfans. Il lui fut répondu qu'il obtiendrait le rétablissement de leur santé, si en suivant le cours du Tibre, il les conduisoit jusqu'à *Térente*. Il prit un verre, puisa de l'eau dans le

fleuve, & la porta où il aperçut de la fumée; mais n'y trouvant point de feu, il en alluma avec des matières combustibles, chauffa l'eau qu'il avoit, la fit boire à ses enfans, & elle les guérit. Ils lui dirent alors qu'ils avoient vu en songe un dieu qui leur avoit ordonné de célébrer des jeux nocturnes en l'honneur de Pluton & de Proserpine, & de leur immoler des victimes rouffes. Valefius ayant résolu de bâtir un autel pour le sacrifice, se mit à creuser, & en trouva un tout prêt avec une inscription en l'honneur des deux divinités qui commandent aux enfers. Les réjouissances durèrent trois jours de suite, en mémoire de ce que les dieux lui avoient accordé au bout de trois jours la guérison de ses enfans. (D. J.)

TERENTINS JEUX, (*Antiq. rom.*) *Terentini ludi*, jeux institués à Rome pour honorer les dieux infernaux; on solemnisoit ces jeux de cent ans en cent ans dans un endroit du champ de Mars qui se nommoit *Terentium*; on sacrifioit dans cette cérémonie des bœufs noirs à Pluton & à Proserpine. (D. J.)

TERFEZ, f. m. (*Botan. exot.*) c'est le nom d'une espece de truffe ou racine qui naît dans le fable des déserts de Numidie, & qui ne pousse point de tige. Cette truffe a la figure d'un fruit, gros tantôt comme une noix, & tantôt comme une orange. Elle est nourrissante, bonne à manger cuite dans les cendres, ou bouillie dans l'eau. (D. J.)

TERGA, (*Géog. mod.*) ville déserte d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la riviere d'Ommirabi, à dix lieues d'Azamor, dans une situation assez avantageuse par la bonté des campagnes du voisinage. (D. J.)

TERGESTE, (*Géog. anc.*) *Tergeste*, selon Pline, *l. III. c. xviii. Tergestum*, selon Ptolomée, *l. III. c. j. urbs Tergestorum*, selon Denys le periegete, *vers 382*, ville d'Italie dans le *forum Julii*. Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* la met au fond du golfe auquel elle donnoit son nom, & qu'on appelloit *Tergeslinus sinus*. Le véritable nom de cette ville est *Tergeste*, & c'est ainsi qu'il est écrit dans les anciennes inscriptions. En voici une rapportée par Gruter, *pag. 388, n.º. 1.*

Aed. II. vir. jur. D.
Tergeste.

La table de Peutinger porte aussi *Tergeste*. Le nom moderne est *Trieste*, selon Lazius & Leander. Pline & Ptolomée donnent à cette ville le titre de *colonie*; mais on ignore le tems de son établissement. Il est surprenant que Strabon, *l. VII. p. 314*, qui a écrit sous Tibere, appelle *Tergeste* un village de la Carnie, à *Targesta, vico carnico*. Cependant Denys le periegete, qui, selon Pline, *l. VI. c. xxvij.* a écrit sous Auguste, donne à *Tergeste* le titre de *ville*; mais peut-être Strabon a-t-il suivi pour cette qualification quelque ancien auteur qui avoit précédé l'établissement de la colonie, à moins qu'en ne dise que Strabon distingue *Tergesta* de *Tergeste*, dont il fait ailleurs, *l. V. p. 215*, une petite ville, *oppidum Tergeste*. (D. J.)

TERGESTINUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, sur la côte de la mer Adriatique. Pline dit que ce golfe prenoit son nom de la ville de *Tergeste* qui y étoit bâtie. D'autres l'ont appelé *Aquileius sinus*. On convient que c'est aujourd'hui le golfe de Trieste. (D. J.)

TERGETTE ou TARGETTE, f. f. (*terme de Serurier.*) plaque de fer déliée, de forme ovale, composée d'un verrouil & de deux crampons qui tiennent ce verrouil: on attache cette plaque de fer sur les portes, chassis de croisées, &c. (D. J.)

TERGIVERSATEUR, f. m. (*Gram. & Jurisp.*) est celui qui use de détours & de tergiversations pour surprendre quelqu'un. Voyez TERGIVERSATION. (A)

TERGIVERSATION, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*)

est lorsque quelqu'un use de détours & de surprise pour arriver à ses fins. Voyez TERGIVERSATEUR, DÉTOUR, DOL, FRAUDE, SURPRISE, FOI MAUVAISE. (A)

TERGOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Tergau*, ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, sur l'Issel, à trois lieues de Rotterdam. Walvis (Jean) en a donné une bonne description en hollandois. On nomme cette ville plus communément *Gouda*. Voyez-en l'article.

Son église est remarquable par ses vitres émaillées & historiées avec un art qui ne se trouve point ailleurs. De grands rois & princes tant séculiers qu'ecclésiastiques, & des communautés, y ont généreusement contribué: c'est l'ouvrage de deux freres nés dans cette ville, Théodore & Gautier Crabeth, les plus habiles gens de leur tems pour cette sorte de travail. (D. J.)

TERGOWITZ, TARGOVISCO, TERGOWISK, ou TARVIS, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Valachie, sur le Jalonicz, & capitale de la province de Valachie. Ceux qui pensent que c'est le *Tiriscum* de Ptolomée, sont moins fondés que Lazius, qui croit que *Tiriscum* s'appelle aujourd'hui *Turo*. *Long. 43. 7. latit. 45. 36.* (D. J.)

TER-HEYDEN, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, sur la Merk, dans la baronnie de Breda. Ce village est plus considérable que plusieurs de nos villes. Il contient deux paroisses. Son gouvernement civil est composé d'un schout, de sept échevins, d'un secrétaire & d'un receveur. (D. J.)

TERIAS, (*Géogr. anc.*) fleuve de Sicile, selon Pline, *l. III. c. viij.* Thucydide & Diodore de Sicile parlent de ce fleuve; mais le premier écrit *Tareas*, & le second *Turias*. Ortelius dit qu'Arctius & Fazel nomment ce fleuve *Jarretta* ou *Giarretta*; l'un & l'autre est une faute. Le *Jarretta* est, selon plusieurs savans, le *Simœthus* des anciens; mais le *Terias*, selon le p. Hardouin & M. de Lisle, est nommé aujourd'hui *Tiunce di s. Leonardo*. (D. J.)

TERJETTE, f. f. (*terme de manufacture.*) c'est une espece de manicle de cuir dont se servent les lainiers-aplaigneurs. (D. J.)

TERJETTER, v. act. (*Verrerie.*) c'est vider dans les pots à cueillir la matière propre à faire le verre, qui a été préparée & mise en parfaite fusion dans les deux pots du grand ouvreau, & dans les deux autres pots du derrière du fourneau à verre. (D. J.)

TERINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, selon Pline, le periple de Scylax & Etienne le géographe. Diodore de Sicile, Pomponius Mela & Strabon font aussi mention de cette ville. Pline, *l. III. c. v.* l'appelle *Crotonensium Terina*, parce qu'elle avoit été bâtie par les habitans de Crotone. Elle donnoit son nom au golfe sur lequel elle étoit située, & qu'on nommoit *Sinus-Terinaus*. C'est aujourd'hui le golfe de Sainte-Euphémie. Quant à la situation précise de *Terina*, on ne s'accorde guere. Le p. Hardouin prétend que c'est Nocéra. (D. J.)

TERKAN ou TACKAN, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nommoit parmi les Tartares Monguls soumis à Jenghis-Kan, ceux qui pour quelque grande action ou quelque grand service étoient exemptés par le grand kan de toute taxe; il leur étoit permis de s'approprier tout le butin qu'ils faisoient à la guerre, sans en faire part à l'empereur. Ils pouvoient se présenter au souverain toutes les fois qu'il leur plaisoit; & leurs fautes, de quelque nature qu'elles fussent, leur étoient pardonnées jusqu'à neuf fois.

TERKI, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Asie, capitale de la Circassie, sur la riviere de Terck, à une demi-lieue de la mer, & environnée de marais. Le czar y tient une forte garnison. *Long. 66. 34. latit. 43. 23.* (D. J.)

TERMAILLET, f. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui signifioit quelque ornement ou ajustement de femme qu'on ne connoit plus. On trouve ce mot dans Jean le Maire. « Quand, dit-il, la déesse eut mis bas » ses habits & achetmes, qu'elle eut défeublé coëf- » se, guimpe, atour, & autre accoustrement de » tête, *termaillets*, chaînes, anneaux, buletes, & tissus » jusqu'aux galoches dorées, demeurant torquées, » sans plus de riche couvrechef, &c. (D. J.)

TERME, f. m. (*Gram. & Logique.*) les termes sont distingués des mots, en ce que ces derniers sont de la langue, & que les premiers sont du sujet, ainsi que les expressions sont de la pensée; l'usage décide des mots; la convenance avec les choses fait la bonté des termes; le tour fait le mérite de l'expression: ainsi l'on dira fort bien, que tout discours travaillé demande que les mots soient françois, que les termes soient propres, & que les expressions soient nobles.

Les termes se divisent en plusieurs classes.

1°. Ils se divisent en concrets & en abstraits. Les termes concrets sont ceux qui signifient les manières, en marquant en même tems le sujet auquel elles conviennent. Les termes concrets ont donc essentiellement deux significations; l'une distincte, qui est celle du mode ou manière; l'autre confuse, qui est celle du sujet; mais quoique la signification du mode soit plus distincte, elle est pourtant indirecte; & au contraire celle du sujet, quoique confuse, est directe. Le mot de *blanc* signifie directement, mais confusément, le sujet, & indirectement, quoique distinctement, la blancheur.

Lorsque par une abstraction de l'esprit on conçoit des modes, des manières, sans les rapporter à un certain sujet, comme ces formes subsistent alors en quelque sorte dans l'esprit, par elles-mêmes, elles s'expriment par un mot substantif, comme *sagesse*, *blancheur*, *couleur*: or les noms qui expriment ces formes abstraites, je les appelle *termes abstraits*; comme les formes abstraites expriment les essences des choses auxquelles elles se rapportent; il est évident que puisque nous ignorons les essences de toutes les substances, quelles qu'elles soient, nous n'avons aucun terme concret qui soit dérivé des noms que nous donnons aux substances. Si nous pouvions remonter à tous les noms primitifs, nous reconnoîtrions qu'il n'y a point de substantif abstrait, qui ne dérive de quelque adjectif, ou de quelque verbe. La raison qui a empêché les scholastiques de joindre des noms abstraits à un nombre infini de substances, auroit bien dû aussi les empêcher d'introduire dans leurs écoles ces termes barbares d'*animalité*, d'*humanité*, de *corporité*, & quelques autres; le bon sens ne les autorise pas plus à adopter ces termes, que ceux-ci, *au-reitas*, *saxeitas*, *metalleitas*, *ligneitas*: & la raison de cela, c'est qu'ils ne connoissent pas mieux ce que c'est qu'un homme, un animal, un corps, qu'ils ne connoissent ce que c'est que l'or, la pierre, le métal, le bois: c'est à la doctrine des formes substantielles, & à la confiance téméraire de certaines personnes destituées d'une connoissance qu'ils prétendoient avoir, que nous sommes redevables de tous ces mots d'*animalité*, d'*humanité*, de *pétréité*, &c. mais grace au bon goût, ils ont été bannis de tous les cercles polis; & n'ont jamais pû être de mise parmi les gens raisonnables. Je fais bien que le mot *humanitas* étoit en usage parmi les Romains, mais dans un sens bien différent: car il ne signifioit pas l'essence abstraite d'aucune substance; c'étoit le nom abstrait d'un mode. son concret étant *humanus*, & non pas *homo*: c'est ainsi qu'en françois, d'*humain*, nous avons fait *humanité*.

Comme les idées générales sont des abstractions de notre esprit, on pourroit aussi donner le nom de *termes abstraits* à ceux qui expriment ces idées univer-

selles; mais l'usage a voulu que ce nom fût réservé aux seules formes abstraites.

2°. Les termes se divisent en simples & en complexes.

Les termes simples sont ceux qui par un seul mot expriment un objet quel qu'il soit. Ainsi *Rome*, *Socrate*, *Bucéphale*, *homme*, *ville*, *cheval*, sont des termes simples.

Les termes complexes sont composés de plusieurs termes joints ensemble: par exemple, ce sont des termes complexes, un *homme prudent*, un *corps transparent*, *Alexandre fils de Philippe*.

Cette addition se fait quelquefois par le pronom relatif, comme si je dis, un *corps qui est transparent*, *Alexandre qui est fils de Philippe*; le *pape qui est vicairre de Jésus-Christ*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces termes complexes, est que l'addition que l'on fait à un terme est de deux sortes: l'une qu'on peut appeller *explication*, & l'autre *détermination*.

L'addition est explicative, quand elle ne fait que développer ou ce qui étoit enfermé dans la compréhension de l'idée du premier terme, ou du moins ce qui lui convient, comme un de ses accidens, pourvu qu'il lui convienne généralement & dans toute son étendue; comme si je dis, *l'homme qui est un animal doué de raison*, ou *l'homme qui desire d'être naturellement heureux*, ou *l'homme qui est mortel*; ces additions ne sont que des explications, parce qu'elles ne changent point du tout l'idée d'homme, & ne la restreignent point à ne signifier qu'une partie des hommes; mais marquent seulement ce qui convient à tous les hommes.

Toutes les additions qu'on ajoute aux noms qui marquent distinctement un individu, sont de cette sorte; comme quand on dit, *Jules César qui a été le plus grand capitaine du monde*; *Paris qui est la plus belle ville de l'Europe*; *Newton le plus grand de tous les mathématiciens*; *Louis XV. roi de France*: car les termes individuels distinctement exprimés, se prennent toujours dans toute leur étendue, étant déterminés tout ce qu'ils peuvent l'être.

L'autre sorte d'addition, qu'on peut appeller *déterminatives*, est quand ce qu'on ajoute à un mot général, en restreint la signification, & fait qu'il ne se prend plus pour ce mot général dans toute son étendue, mais seulement pour une partie de cette étendue, comme si je dis, *les corps transparents*, *les hommes savans*, *un animal raisonnable*: ces additions ne sont pas de simples explications, mais des déterminations, parce qu'elles restreignent l'étendue du premier terme, en faisant que le mot *corps* ne signifie plus qu'une partie des corps, & ainsi des autres: & ces additions sont quelquefois telles, qu'elles rendent un mot général individuel, quand on y ajoute des conditions individuelles, comme quand je dis, *le roi qui est aujourd'hui*, cela détermine le mot général de *roi* à la personne de *Louis XV.*

On peut distinguer de plus deux sortes de termes complexes, les uns dans l'expression, & les autres dans le sens seulement: les premiers sont ceux dont l'addition est exprimée; les derniers sont ceux dont l'addition n'est point exprimée, mais seulement sous-entendue: comme quand nous disons en France, *le roi*, c'est un terme complexe dans le sens, parce que nous n'avons pas dans l'esprit, en prononçant ce mot de *roi*, la seule idée générale qui répond à ce mot; mais nous y joignons mentalement l'idée de *Louis XV.* qui est maintenant roi de France.

Mais ce qui est de plus remarquable dans ces termes complexes, est qu'il y en a qui sont déterminés dans la vérité à un seul individu, & qui ne laissent pas de conserver une certaine universalité équivoque, qu'on peut appeller une *équivoque d'erreur*;

parce que les hommes demeurant d'accord que ce *terme* ne signifie qu'une chose unique, faute de bien discerner quelle est véritablement cette chose unique, l'appliquent les uns à une chose, & les autres à une autre; ce qui fait qu'il a besoin d'être encore déterminé, ou par diverses circonstances, ou par la suite du discours, afin que l'on sache précisément ce qu'il signifie.

Ainsi le mot de *véritable religion* ne signifie qu'une seule & unique religion; mais parce que chaque peuple & chaque secte croit que sa religion est la véritable, ce mot est très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur; & si on lit dans un historien, qu'un prince a été zélé pour la véritable religion, on ne sauroit dire ce qu'il a entendu par-là, si on ne fait de quelle religion a été cet historien.

Les *termes* complexes, qui sont ainsi équivoques par erreur, sont principalement ceux qui enferment des qualités dont les sens ne jugent point, mais seulement l'esprit, sur lesquelles il est facile par conséquent que les hommes aient divers sentimens: si je dis, par exemple: *le roi de Prusse, pere de celui qui regne aujourd'hui, n'avoit pour la garde de sa maison, que des hommes de six piés*; ce *terme* complexe d'*hommes de six piés*, n'est pas sujet à être équivoque par erreur, parce qu'il est bien aisé de mesurer des hommes, pour juger s'ils ont six piés; mais si l'on eut dit qu'ils étoient tous vaillans, le *terme* complexe de *vallans hommes* eût été plus sujet à être équivoque par erreur.

Les *termes* de comparaison sont aussi fort sujets à être équivoques par erreur: *le plus grand géometre de Paris, le plus savant, le plus adroit*; car quoique ces *termes* soient déterminés par des conditions individuelles, n'y ayant qu'un seul homme qui soit le plus grand géometre de Paris, néanmoins ce mot peut être facilement attribué à plusieurs; parce qu'il est fort aisé que les hommes soient partagés de sentiment sur ce sujet, & qu'ainsi plusieurs donnent ce nom à celui que chacun croit avoir cet avantage par-dessus les autres.

Les mots de *sens d'un auteur, de doctrine d'un auteur sur un tel sujet*, sont encore de ce nombre, surtout, quand un auteur n'est pas si clair, qu'on ne dispute quelle a été son opinion: ainsi dans ce conflict d'opinions, les sentimens d'un auteur, quelque individuels qu'ils soient en eux-mêmes, prennent mille formes différentes, selon les têtes par lesquelles ils passent: ainsi ce mot de *sens de l'Ecriture*, étant appliqué par un hérétique à une erreur contraire à l'Ecriture, signifiera dans sa bouche cette erreur qu'il aura cru être le sens de l'Ecriture, & qu'il aura dans cette pensée appelée le *sens de l'Ecriture*; c'est pourquoi les hérétiques n'en sont pas plus catholiques, pour protester qu'ils ne suivent que la parole de Dieu: car ces mot de *parole de Dieu* signifient dans leur bouche toutes les erreurs qu'ils confondent avec cette parole sacrée.

Mais pour mieux comprendre en quoi consiste l'équivoque de ces *termes* que nous avons appelés *équivoques par erreur*, il faut remarquer que ces mots sont connotatifs ou adjectifs; ils sont complexes dans l'expression, quand leur substantif est exprimé; complexe dans le sens, quand il est sous-entendu: or, comme nous avons déjà dit, on doit considérer dans les mots adjectifs ou connotatifs, le sujet qui est directement, mais confusément exprimé, & la forme ou le mode qui est distinctement, quoique indirectement exprimée: ainsi le *blanc* signifie confusément un corps, & la blancheur distinctement: *sentiment d'Aristote*, par exemple, signifie confusément quelque opinion, quelque pensée, quelque doctrine; & distinctement la relation de cette opinion à Aristote auquel on l'attribue.

Or, quand il arrive de l'équivoque dans ces mots, ce n'est pas proprement à cause de cette forme ou de ce mode, qui étant distinct, est invariable; ce n'est pas aussi à cause du sujet confus, lorsqu'il demeure dans cette confusion: car, par exemple, le mot de *prince des philosophes*, ne peut jamais être équivoque, tant qu'il demeurera dans cette confusion, c'est-à-dire, qu'on ne l'appliquera à aucun individu distinctement connu; mais l'équivoque arrive seulement, parce que l'esprit, au-lieu de ce sujet confus, y substitue souvent un sujet distinct & déterminé, auquel il attribue la forme & le mode.

Le mot de *véritable religion*, n'étant point joint avec l'idée distincte d'aucune religion particulière, & demeurant dans son idée confuse, n'est point équivoque, puisqu'il ne signifie que ce qui est en effet la véritable religion; mais lorsque l'esprit a joint cette idée de véritable religion à une idée distincte d'un certain culte particulier distinctement connu, ce mot devient très-équivoque, & signifie dans la bouche de chaque peuple, le culte qu'il prend pour véritable. Voyez la *logique de Port-royal*, d'où sont extraites les réflexions que nous venons de faire sur les différens *termes* complexes.

3°. Les *termes* se divisent en univoques, équivoques & analogues.

Les univoques sont ceux qui retiennent constamment la même signification à quelques sujets qu'on les applique. Tels sont ces mots, *homme, ville, cheval*.

Les équivoques sont ceux qui varient leur signification, selon les sujets auxquels on les applique. Ainsi le mot de *canon* signifie *une machine de guerre, un décret de concile, & une sorte d'ajustement*; mais il ne les signifie que selon des idées toutes différentes. Nous venons d'expliquer comment ils occasionnent nos erreurs.

Les analogues sont ceux qui n'expriment pas dans tous les sujets précisément la même idée, mais du moins quelque idée, qui a un rapport de cause ou d'effet, ou de signe, ou de ressemblance à la première, qui est principalement attachée au mot analogue; comme quand le mot de *sain* s'attribue à l'animal, à l'air & aux viandes. Car l'idée jointe à ce mot est principalement la santé qui ne convient qu'à l'animal; mais on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui est d'être cause de la santé, laquelle fait qu'on dit qu'un air est *sain*, qu'une viande est *saine*, parce qu'ils contribuent à conserver la santé. Ce que nous voyons dans les objets qui frappent nos sens, étant une image de ce qui se passe dans l'intérieur de l'ame, nous avons donné les mêmes noms aux propriétés des corps & des esprits. Ainsi ayant toujours aperçu du mouvement & du repos dans la matière; ayant remarqué le penchant ou l'inclination des corps; ayant vu que l'air s'agit, se trouble & s'éclaircit; que les plantes se développent, se fortifient & s'affoiblissent: nous avons dit le mouvement, le repos, l'inclination & le penchant de l'ame; nous avons dit que l'esprit s'agit, se trouble, s'éclaircit, se développe, se fortifie, s'affoiblit. Tous ces mots sont analogues, par le rapport qui se trouve entre une action de l'ame & une action du corps. Il n'en a pas fallu d'avantage à l'usage, pour les autoriser & pour les consacrer. Mais ce seroit une grande erreur d'aller confondre deux objets, sous prétexte qu'il y a entr'eux un rapport quelconque, fondé souvent sur une analogie fort imparfaite, telle qu'elle se trouve entre l'ame & le corps. Voyez les mots où l'on explique l'abus du langage.

4°. Les *termes* se divisent en absolus & en relatifs. Les absolus expriment les êtres entant qu'on s'arrête à ces êtres, & qu'on en fait l'objet de sa réflexion, sans les rapporter à d'autres: au-lieu que les relatifs

expriment les rapports, les liaisons & les dépendances des unes & des autres. *Voyez les relations.*

5°. Les termes se divisent en positifs & en négatifs. Les termes positifs sont ceux qui signifient directement des idées positives; & les négatifs sont ceux qui ne signifient directement que l'absence de ces idées; tels sont ces mots *insipide, silence, rien, ténèbres, &c.* lesquels désignent des idées positives, comme celles du *goût, du son, de l'être, de la lumière,* avec une signification de l'absence de ces choses.

Une chose qu'il faut encore observer touchant les termes, c'est qu'ils excitent outre la signification qui leur est propre, plusieurs autres idées qu'on peut appeler *accessaires*, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'esprit en reçoive l'impression. Par exemple, si l'on dit à une personne, *vous en avez menti*, & que l'on ne regarde que la signification principale de cette expression, c'est la même chose que si on lui disoit, *vous savez le contraire de ce que vous dites.* Mais outre cette signification principale, ces paroles emportent dans l'usage une idée de mépris & d'outrage; & elles font croire que celui qui nous le dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses & offensantes.

Quelquefois ces idées accessaires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun, mais elles y sont seulement jointes par celui qui s'en sert; & ce sont proprement celles qui sont excitées par le son de la voix, par l'air du visage, par les gestes, & par les autres signes naturels, qui attachent à nos paroles une infinité d'idées qui en diversifient, changent, diminuent, augmentent la signification, en y joignant l'image des mouvemens, des jugemens & des opinions de celui qui parle. Le ton signifie souvent autant que les paroles même. Il y a voix pour instruire, voix pour flatter, voix pour reprendre: souvent on ne veut pas seulement qu'elle arrive jusqu'aux oreilles de celui qui en parle, mais on veut qu'elle le frappe & qu'elle le perce; & personne ne trouveroit bon qu'un laquais que l'on reprend un peu fortement, répondît, *monsieur, parlez plus bas, je vous entends bien*; parce que le ton fait partie de la réprimande, & est nécessaire pour former dans l'esprit l'idée qu'on y veut imprimer.

Mais quelquefois ces idées accessaires sont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent. Et c'est ce qui fait qu'entre des expressions qui semblent signifier la même chose, les unes sont injurieuses, les autres douces; les unes modestes, & les autres impudentes; quelques-unes honnêtes, & d'autres deshonnêtes; parce que, outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui sont cause de cette diversité.

C'est encore par-là qu'on peut reconnoître la différence du style simple & du style figuré, & pourquoi les mêmes pensées nous paroissent beaucoup plus vives quand elles sont exprimées par une figure, que si elles étoient renfermées dans des expressions toutes simples. Car cela vient de ce que les expressions figurées signifient, outre la chose principale, le mouvement & la passion de celui qui parle, & impriment ainsi l'une & l'autre idée dans l'esprit, au lieu que l'expression simple ne marque que la vérité toute nue. Par exemple, si ce demi-vers de Virgile, *Usque aded ne mori miserum est*, étoit exprimé simplement & sans figure de cette sorte, *Non est usque aded mori miserum*, certes il auroit beaucoup moins de force; & la raison en est que la première expression signifie beaucoup plus que la seconde. Car elle n'exprime pas seulement cette pensée, que la mort n'est pas un si grand mal qu'on le croit; mais elle représente de plus l'idée d'un homme qui se roidit contre la mort, & qui l'envisage sans effroi: image beau-

coup plus vive que n'est la pensée même à laquelle elle est jointe. Ainsi il n'est pas étrange qu'elle frappe davantage, parce que l'ame s'instruit par les images des vérités; mais elle ne s'émeut guere que par l'image des mouvemens.

*Si vis me flere, dolendum est
Primum ipse tibi.*

Mais comme le style figuré signifie ordinairement avec les choses les mouvemens que nous ressentons en les concevant & en parlant, on peut juger par-là de l'usage que l'on en doit faire, & quels sont les sujets auxquels il est propre. Il est visible qu'il est ridicule de s'en servir dans des matières purement spéculatives, que l'on regarde d'un œil tranquille, & qui ne produisent aucun mouvement dans l'esprit. Car puisque les figures expriment les mouvemens de notre ame, celles que l'on mêle en des sujets où l'ame ne s'émeut point, sont des mouvemens contre la nature & des especes de convulsions. C'est pourquoi il n'y a rien de moins agréable que certains prédicateurs, qui s'écrient indifféremment sur tout, & qui ne s'agitent pas moins sur des raisonnemens philosophiques, que sur les vérités les plus étonnantes & les plus nécessaires pour le salut.

Mais lorsque la matière que l'on traite est telle qu'elle nous doit raisonnablement toucher, c'est un défaut d'en parler d'une manière sèche, froide & sans mouvement, parce que c'est un défaut de n'être pas touché de ce que l'on doit. Ainsi les vérités divines n'étant pas proposées simplement pour être connues, mais beaucoup plus pour être aimées, révérees & adorées par les hommes, il est certain que la manière noble, élevée & figurée, dont les saints peres les ont traitées, leur est bien plus proportionnée qu'un style simple & sans figure, comme celui des scholastiques; puisqu'elle ne nous enseigne pas seulement ces vérités, mais qu'elle nous représente aussi les sentimens d'amour & de révérence avec lesquels les peres en ont parlé; & que portant ainsi dans notre esprit l'image de cette sainte disposition, elle peut beaucoup contribuer à y en imprimer une semblable: au lieu que le style scholastique étant simple, sec, aride & sans aménité, est moins capable de produire dans l'ame les mouvemens de respect & d'amour que l'on doit avoir pour les vérités chrétiennes. Le plaisir de l'ame consiste plus à sentir des mouvemens, qu'à acquérir des connoissances.

Cette remarque peut nous aider à résoudre cette question célèbre entre les Philosophes, *s'il y a des mots deshonnêtes*, & à réfuter les raisons des Stoïciens qui vouloient qu'on pût se servir indifféremment des expressions qui sont estimées ordinairement infames & impudentes.

Ils prétendent, dit Cicéron, qu'il n'y a point de paroles sales ni honteuses. Car ou l'infamie, disent-ils, vient des choses, ou elle est dans les paroles. Elle ne vient pas simplement des choses, puisqu'il est permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne passent point pour deshonnêtes. Elle n'est pas aussi dans les paroles considérées comme sons; puisqu'il arrive souvent qu'un même son signifiant diverses choses, & étant estimé deshonnête dans une signification ne l'est point dans l'autre.

Mais tout cela n'est qu'une vaine subtilité qui ne naît que de ce que les Philosophes n'ont pas assez considéré ces idées accessaires, que l'esprit joint aux idées principales des choses. Car il arrive de-là qu'une même chose peut être exprimée honnêtement par un son, & deshonnêtement par un autre, si un de ses sons y joint quelque autre idée qui en couvre l'infamie; & si au contraire l'autre la présente à l'esprit d'une manière impudente. Ainsi les mots d'*adultere, d'inceste, de péché abominable* ne sont pas infam-

mes, quoiqu'ils représentent des actions très infames, parce qu'ils ne les représentent que couvertes d'un voile d'horreur, qui fait qu'on ne les regarde que comme des crimes, de sorte que ces mots signifient plutôt le crime de ces actions que les actions mêmes: au-lieu qu'il y a de certains mots qui les expriment sans en donner de l'horreur, & plutôt comme plaisantes que criminelles, & qui y joignent même une idée d'impudence & d'effronterie; & ce sont ces mots-là qu'on appelle *infames* & *déshonnêtes*.

Il en est de même de certains tours par lesquels on exprime honnêtement des actions qui, quoique légitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. Car ces tours sont en effet honnêtes, parce qu'ils n'expriment pas simplement ces choses; mais aussi la disposition de celui qui en parle de cette sorte, & qui témoigne par sa retenue qu'il les envisage avec peine, & qu'il les couvre autant qu'il peut & aux autres & à lui-même. Au-lieu que ceux qui en parleroient d'une autre manière, feroient paroître qu'ils prendroient plaisir à regarder ces sortes d'objets; & ce plaisir étant infame, il n'est pas étrange que les mots qui impriment cette idée soient estimés contraires à l'honnêteté. *Voyez Logique de Port-Royal.*

TERME, f. m. (*Physique.*) est en général l'extrémité de quelque chose, ou ce qui termine & limite son étendue.

TERME, en *Géométrie*, se prend aussi quelquefois pour un point, pour une ligne, &c. un point est le terme d'une ligne, une ligne est le terme d'une surface, & la surface est le terme d'un solide. *Voyez POINT, LIGNE, SURFACE, &c.*

C'est ce qu'on appelle dans les écoles *terme de quantité*.

TERME, dans une quantité algébrique, comme $a + b - c - d$, ce sont les différentes parties a, b, c, d , séparées par les signes $+$ & $-$.

TERMES d'une équation, en *Algebre*, sont les différents monomes dont elle est composée; ainsi dans l'équation $a + b = c$, a, b, c , sont les termes.

Lorsque l'équation renferme une inconnue élevée à différentes puissances, on ne prend alors d'ordinaire que pour un terme la somme ou l'assemblage de tous les termes, où l'inconnue se trouve à la même puissance.

Ainsi dans cette équation $xx + bx = R$, les trois termes sont xx, bx & R .

Et dans celle-ci $xx + bx + cx = Rd + dc$, les termes sont $xx, bx + cx$, & $Rd + dc$, qui ne sont que trois termes, parce que $ab + ac$, où a se trouve dans la même dimension en l'une & l'autre partie, ne sont comptés que pour un terme.

Dans une équation, on prend ordinairement pour le premier terme celui où la lettre inconnue a la plus haute dimension: le terme qui contient la racine élevée à la puissance plus basse immédiatement après, est appelé le *second terme*, &c. Ainsi dans l'équation $xx^3 + axx + bbx = c^3$, axx est le second terme, bbx le troisième, &c. si le terme axx manque, ou le terme bbx , ou tous les deux, en ce cas on dit que l'équation n'a pas de second ou de troisième terme, ou manque du second & du troisième termes. *Voyez SECOND TERME.*

TERMES DE PROPORTION, en *Mathématiques*, signifient tels nombres, lettres ou quantités que l'on veut comparer les uns aux autres. *Voyez PROPOSITION.*

Par exemple, si $a : b :: c : d$,

Alors a, b, c, d , ou $4, 8, 6, 12$, sont appelés les termes de la proportion, desquels a ou 4 est appelé le premier terme, 6 ou 8 le second terme, &c. *Voyez SECOND.*

a & c s'appellent aussi les antécédens, & b & d les conséquens. *Voyez ANTÉCÉDENT & CONSÉQUENT. Chambers, (O)*

TERMES MILLIAIRES, (*Littérat.*) c'étoient chez les Grecs certaines têtes de divinités, posées sur des bornes quarrées de pierre, ou des gaines de terme qui servoient à marquer les stades des chemins, c'est ce que Plaute entend par *lares viales*; ces termes étoient ordinairement dédiés à Mercure, parce que les Grecs croyoient que ce Dieu présidoit à la sûreté des grands chemins. Il y en avoit aussi à quatre têtes. On en voit encore deux de cette sorte à Rome à l'extrémité du pont Fabricien, nommé aujourd'hui à cause de cela *Ponte di quattro capi*. Ces termes représentoient véritablement Mercure, que les latins appelloient *Mercurius quadrifons*, parce qu'ils prétendoient que ce dieu avoit enseigné aux hommes les lettres, la musique, la lutte & la géométrie. (*D. J.*)

TERME, (*Mythologie.*) dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs, & vengeur des usurpations, *deus Terminus*. C'étoit un des plus anciens dieux des Romains; la preuve est dans les lois romaines faites par les rois, dans lequel on ne trouve le culte d'aucun dieu établi avant celui du dieu Terme. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les lois d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la distribution des terres, il bâtit au dieu Terme un petit temple sur la roche Tarpéienne. Dans la suite, Tarquin le superbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter sur le capitole, il falut dérangier les statues, & même les chapelles qui y étoient déjà: tous les dieux céderent sans résistance la place qu'ils occupoient; le dieu Terme tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever, & il falut nécessairement le laisser en sa place: ainsi il se trouva dans le temple même qui fut construit en cet endroit. Ce conte se débitoit parmi le peuple, pour lui persuader qu'il n'y avoit rien de plus sacré que les limites des champs: c'est pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient dévoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le dieu Terme fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre quarrée ou d'une souche: dans la suite, on lui donna une tête humaine placée sur une borne pyramidale; mais il étoit toujours sans bras & sans piés, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce dieu non-seulement dans ses temples, mais encore sur les bornes des champs qu'on ornoit ce jour-là de guirlandes, & même sur les grands chemins. Les sacrifices qu'on lui faisoit ne furent pendant long-tems que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruits & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la suite, on lui immola des agneaux & des truies, dont on faisoit un festin auprès de la borne. Les sacrifices & les fêtes en l'honneur de ce dieu se nommoient *terminales*. *Voyez TERMINALES. (D. J.)*

TERMES, (*Jurisprud.*) sont les mots qui servent à exprimer les pensées; on en distingue en Droit plusieurs sortes.

Termes consacrés sont ceux qui sont destinés singulièrement à exprimer quelque chose.

Termes démonstratifs sont ceux qui ne servent que d'indication, & non de limitation: ils sont opposés aux termes limitatifs. Par exemple, quand un testateur legue une rente à quelqu'un, & qu'il assigne le paiement sur une telle maison, ces termes ne sont que démonstratifs; de sorte que si la maison vient à périr, la rente n'en est pas moins due: mais s'il legue une telle maison & qu'elle vienne à périr, le legs est caduc, parce que le legs est conçu en termes limitatifs.

Termes directs sont ceux par lesquels on ordonne directement quelque chose, & qui tombent directement sur la personne qui est appelée à une succession ou legs. *Voyez termes obliques ou indirects.*

Termes impératifs sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur ordonnent quelque chose.

Termes indirects, voyez *termes obliques*.

Termes limitatifs, voyez *termes démonstratifs*.

Termes négatifs sont ceux qui défendent de contrevenir à une disposition.

Termes obliques sont ceux par lesquels on ordonne indirectement quelque chose, ou qui s'adressent indirectement à quelqu'un.

Termes prohibitifs sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur défendent quelque chose : ils sont prohibitifs, négatifs, lorsqu'il est défendu de faire aucune disposition ou convention contraire à ce qui est ordonné.

Termes propres sont ceux qui conviennent pour exprimer quelque chose ; *propres termes* sont les termes mêmes d'un acte que l'on rapporte littéralement. Voyez les mots ACTE, CLAUSE, CONVENTION, DISPOSITION, LOT, TESTAMENT. (A)

TERME, f. m. (*Architect.*) ce mot dérivé du grec *terma*, limite, signifie une statue d'homme ou de femme, dont la partie inférieure se termine en gaine. On la place ordinairement au bout des allées & palissades dans les jardins. C'est ainsi qu'ils sont distribués à Versailles. Quelquefois les termes tiennent lieu de consoles, & portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des PP. Théatins à Paris.

Terme angélique ; figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure est en gaine, comme ceux du chœur des grands Augustins à Paris.

Terme double ; terme composé de deux demi-corps ou de deux demi-bustes adossés, qui sortent d'une même gaine, en sorte qu'ils présentent deux faces, l'une devant, l'autre derrière ; tels étoient les hermathènes.

Terme en buste ; terme sans bras, & qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. Il y a des termes de cette espèce à l'entrée du château de Fontainebleau & dans les jardins de Versailles.

Terme en console ; terme dont la gaine finit en enroulement, & dont le corps est avancé pour porter quelque chose. C'est ainsi que sont les termes angéliques de métal doré au maître-autel de l'église S. Séverin à Paris.

Terme marin ; terme qui, au lieu de gaine, a une double queue de poisson, tortillée : ce terme convient aux décorations des grottes & fontaines. Tels sont les termes de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome.

Terme rustique ; terme dont la gaine, ornée de bosfages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre : ce terme convient aux grottes & fontaines. Il y a un de ces termes à la tête du canal de Vaux.

L'origine des termes que nous voyons aux portails & aux balcons de nos maisons vient des hermes athéniens qu'on plaçoit aux vestibules & dans les temples. On feroit donc mieux de les nommer des hermes que des termes ; car quoique les termes, appelés *termini* par les Latins, fussent des pierres quarrées auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient plutôt employés pour marquer les limites des champs & des possessions de chaque particulier que pour décorer des bâtimens. Les Latins même avoient d'autres noms pour signifier les figures des femmes sans bras & sans pieds qu'ils plaçoient dans les édifices, pour soutenir les galeries & les portiques, & pour porter les architraves ; ils les appelloient, d'après les Grecs, *caryatides* ou *persiques* ; & ils nommoient *telamones* les figures d'hommes qui soutenoient les faillies des corniches ; mais la langue françoise qui craint les aspirations, a préféré le nom de termes à celui de hermes. (D. J.)

TERMES, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne dans la Celtibérie, selon Pline, l. III. c. iij. & Florus, l. IV. c. xj. Ptolomée, l. II. c. vj. la donne aux Arevaci, & Appien, p. 535. dit que *Termisus* étoit une grande ville. Le nom moderne, selon plusieurs, est *Lerma* ou *Lerme* sur l'*Arlanzon* ; selon d'autres, c'est *Nuestra Señora de Tiermes*.

Les habitans de cette ville sont appelés *Termesini* par Tite-Live. Il s'agit de savoir si la ville de *Termentia* d'Appien est la même ville que *Termes*, & si les *Termentini* sont le même peuple qui est appelé *Termesini* par Tite-Live. Une chose donne matière à ce doute, c'est qu'il n'est guere naturel qu'un même auteur, dans un même livre & dans la description de la même guerre, appelle la même ville tantôt *Termentia*, tantôt *Termisus* ; cependant la plupart des modernes jugent qu'Appien sous ces deux noms a entendu parler de la même ville. (D. J.)

TERMES d'un nivellement, (*Hydraul.*) ce sont les deux extrémités où commence & finit un nivellement. Elles sont différentes des deux points d'un coup de niveau, qui sont compris dans les deux stations d'où l'on part & où l'on s'arrête, lesquelles peuvent se répéter plusieurs fois dans un long nivellement. (K)

TERMES, (*Marine.*) ce sont des statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se termine en gaine, & dont on décore la poupe des vaisseaux.

TERMED, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans la Tranfoxiane, sur l'Oxus. Long. selon de Lisle, 85. 30. (D. J.)

TERMENEZ, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Languedoc, au sud-est de Carcassonne, & dans le diocèse de Narbonne. Il a pris son nom du château de Termes, qui étoit la plus forte place de ce pays-là. (D. J.)

TERMERA, (*Géog. anc.*) ville libre de la Carie ; Strabon, l. XIV. p. 657. qui écrit *Termerium*, place cette ville près du promontoire des Myndiens, qu'on appella promontoire *Termerium*. (D. J.)

TERMES, SPADIX, (*Botan.*) ce ne sont pas deux mots synonymes chez les auteurs latins. *Termes*, gen. icis, m. est une branche d'olivier ou de palmier qui est encore sur l'arbre. *Spadix* est cette même branche détachée avec son fruit. (D. J.)

TERMESSE, (*Géog. anc.*) c'est, selon Strabon, l. XIII. & l. XIV. une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias ; c'est pourquoi Alexandre voulant dégager ce passage commandé par la ville de *Termesse*, la fit démolir. Arrien, l. I. p. 69. distingue aussi *Telmesse* en Lycie de *Termesse* en Phrygie ; mais il les nomme toutes les deux *Telmesse*. Il paroît qu'il a eu tort, & qu'il faut appeller *Telmesse* celle de Lycie, & *Termesse* celle de Pisidie. M. Spanheim cite une médaille sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cette médaille prouve manifestement que la ville de Pisidie, appelée par *Τερμανσος* est bien nommée ; car puisque le côteau qui étoit sur le promontoire de *Termesse*, s'appelloit *Solyne*, & que les *Termessiens* s'appelloient aussi *Solyms* au rapport du même Strabon, l. XIII. p. 433. il est clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les Solyms, doit avoir le nom exprimé dans la médaille : or, c'est le nom des *Termessiens*, & non des *Telmessiens*.

Il résulte de-là que *Termesse* est une ville de Pisidie, & que *Telmesse* est une ville toute différente, située aux extrémités de la Lycie, & dont les habitans étoient pour ainsi dire nés devins. Voyez-en l'article, parce qu'il est curieux. (D. J.)

TERMINAIRE, f. m. *terme monachal* ; nom du religieux prédicateur que chaque couvent des ordres

mendiens dans les pays-bas, envoie prêcher dans les lieux de son district; ce mot est formé de *terminus*, parce que les *terminaires* sont renfermés dans les bornes d'un district. (D. J.)

TERMINAISON, f. f. (*Gram.*) on appelle ainsi, dans le langage grammatical, le dernier son d'un mot, modifié, si l'on veut, par quelques articulations subséquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. Ainsi dans *Domin-us*, *Domin-i*, *Domin-o*, *Domin-e*, &c. on voit le même radical *Domin*, avec les *terminaisons* différentes *us*, *i*, *o*, *e*, & non pas *nus*, *ni*, *no*, *ne*, quoique ce soient les dernières syllabes.

Terminaison & *inflexion* sont des termes assez souvent confondus quoique très-différens. Voyez INFLEXION.

TERMINALES, (*Antiq. rom.*) *terminalia*; fête instituée par Numa, & qu'on célébroit le 21 Février en l'honneur du dieu Terme.

Les Romains avoient un grand respect pour cette divinité, c'est-à-dire, pour la pierre, ou pour le tronc qui servoit de borne. Ovide lui-même confesse la vénération qu'il lui porte.

*Nam veneror seu stipes habet desertus in agris
Seu vetus in trivio florere ferta lapis.*

Je respecte, dit-il, le dieu Terme couronné de fleurs; soit qu'il soit de pierre ou de bois. Ce respect alloit jusqu'à l'adoration parmi les gens de la campagne. Ils couronnoient le dieu des fleurs, ils l'enmailloient avec des linges, & lui faisoient des sacrifices, d'abord de fruits, ensuite d'un agneau ou d'un cochon de lait, *vel agna festis casa Terminalibus*, dit Horace. (D. J.)

TERMINALIS, (*Mythol.*) furnom de Jupiter: avant que Numa eût inventé le dieu Terme, on honoroit Jupiter comme protecteur des bornes, & alors on le représentoit sous la forme d'une pierre; c'étoit même par cette pierre que se faisoient les sermens les plus solennels. (D. J.)

TERMINATEUR, adj. & f. (*Gram.*) c'est le nom qu'on donne à un cercle qui tracé sur le globe sépareroit la partie qui est éclairée, de celle qui est dans l'ombre. On l'appelle en latin *terminator lucis & umbræ*.

TERMINATEUR, (*Hist. ecclési.*) c'est dans quelques églises de la Sicile ce qui s'est nommé ailleurs *maître des cérémonies*. Sa dignité & sa fonction s'appelle *terminatio*, termination ou terminaison.

TERMINER, v. act. (*Gram.*) finir, borner, être à la fin, arriver à la fin; il y a trop de mots dans notre langue terminés par des *e* muets; *terminer* un dessein, une affaire; la mort *termine* tout; cela s'est *terminé* par la ruine & le déshonneur de cet homme. *Terminer* la guerre, &c.

TERMINI, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Mazara, sur la côte septentrionale, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, *il Fiume di Termini*. Elle est munie pour sa défense d'une espede de citadelle, & de quelques fortifications. Long. 31. 25. latit. 38. 10.

La ville moderne de *Termini* est voisine de l'ancienne *Himera*, chantée par Pindare, & qui passoit pour avoir vu naître la comédie; car ce fut dans son sein, qu'au rapport de Silius Italicus, ce spectacle amusant parut pour la première fois.

Diodore de Sicile rapporte que cette ville célèbre par ses richesses & par sa puissance l'étoit encore par des bains fameux, où les étrangers venoient de toutes parts. Annibal la détruisit de fond en comble. On la rebâtit ensuite à la distance d'environ quatre mille pas. Scipion l'africain y mena une colonie romaine, & il y fit rapporter les tableaux & les statues que les Carthaginois avoient enlevés de la première. Voilà

l'*Himera* qui subsiste aujourd'hui sous le nom de *Termini*, mais qui est maintenant misérable.

Volaterra assure qu'on y voyoit plusieurs monumens antiques, un théâtre à demi ruiné, les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie, & quantité d'inscriptions qu'on peut lire dans cet auteur. (D. J.)

TERMINI, GOLFE DE, (*Géog. mod.*) grand golfe sur la côte septentrionale de la Sicile. Il commence après qu'on a passé le cap de Zofarana, & est à 14 milles de *Termini*.

TERMINI, le, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a sa source près la bourgade de Prizzi, & tombe dans la mer près de la ville *Termini*. (D. J.)

TERMINISTES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) est le nom qui a été donné à une secte ou à un parti des Calvinistes; leurs opinions particulieres peuvent se reduire à cinq points; savoir, 1°. qu'il y a beaucoup de personnes dans l'Eglise & hors l'Eglise, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles se sauvent, quelque long que soit le tems qu'elles ont encore à vivre après ce terme; 2°. que c'est par un décret impénétrable que Dieu a fixé ce terme de grace; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de se repentir ou de se sauver, mais qu'il retire de sa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de le convertir; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des juifs, & beaucoup de gentils ont été de ce nombre; que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette sorte, & même qu'il leur confere des graces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir. Voyez CALVINISME, &c.

Tous les autres protestans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces sentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, destructifs de toutes les vertus chrétiennes, & opposés à l'écriture, surtout aux textes ci-dessous, *Ezech. c. xviii. v. 23. 30. 31. 32. & c. xxx. v. 11. I. tim. c. iv. v. 1. 16. 2. Pier. c. iij. v. 9. Actes, c. xiiij. v. 30. 31. Matt. c. xj. v. 28. Isa. c. lxxvj. v. 2. Heb. c. iij. v. 7. 13. Rom. c. ij. v. 5. &c.*

TERMINTHE, f. m. (*Médec.*) *terminthus*; espede de tubercule inflammatoire, rond, noirâtre, sur lequel se forme une pustule noire & ronde, qui en se séchant dégénere en bouton écailléux semblable en quelque maniere au fruit de térébinthe, appelé en grec *τέρμινθος*, les jambes en sont ordinairement le siege. (D. J.)

TERMOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur les confins de l'Abbruzze citérieure, près de l'embouchure du Fortore, avec un évêché suffragant de Bénévent. Cette ville est l'ancienne *Buba*, selon quelques auteurs. Long. 33. 25. latit. 42. 8.

TER-MUIDEN, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre, à une demi-lieue au nord-est de l'Ecluse. Elle est toute ouverte, & n'a que quatre rues; mais elle appartient aux Provinces-Unies, & sa conservation leur est importante. Aussi leurs hautes-puissances en nomment le schout à vie, le bourguemestre, & les échevins tous les ans. (D. J.)

TERMUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Sardaigne. Ptolomée, l. III. c. iij. marque son embouchure sur la côte occidentale de l'île, entre le promontoire *Hermæuni* & le port *Corocodes*. (D. J.)

TERNAIRE, NOMBRE, (*Arithm. anc.*) c'est un nombre parfait, dit Plutarque; mais il ne faut pas entendre ces paroles suivant la définition du nombre parfait d'Euclide, qui veut que le nombre parfait soit celui qui est égal à toutes ses parties aliquotes jointes

tes ensemble, comme sont 6 & 28. En ce sens le nombre ternaire est plutôt un nombre défailant que parfait : lorsque Plutarque dit encore que le nombre ternaire est le commencement de multitude, il parle à la mode des Grecs, qui ont trois nombres dans leur déclinaisons, le singulier, le duel & le pluriel, & ne se servent du dernier que lorsqu'il s'agit de plusieurs choses, c'est-à-dire trois au-moins. Enfin quand cet auteur ajoute que le ternaire comprend en soi les premières différences des nombres, il faut entendre par ces premières différences, le pair & l'im-pair, parce que ce sont effectivement les premières différences remarquées entre les nombres.

On dit pour prouver la perfection du nombre ternaire dans l'opinion des Payens, qu'ils attribuoient à leurs dieux un triple pouvoir, témoin les *tria virginis ora Diana*, le trident de Neptune, le cerbere à trois têtes, les trois parques, les trois furies, le trois grâces, &c. Enfin le nombre de trois étoit employé dans les lustrations & les cérémonies les plus religieuses ; d'où vient que Virgile, *Ænéid. liv. II. v. 188.* dit :

*Ter circum accensos, cincti fulgentibus armis
Decurrere rogos. (D. J.)*

TERNATE, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, la principale des Moluques, sous la ligne, à un demi-degré de latitude septentrionale, à 2 lieues de Tidor. Elle en a six de circuit. Le pays est montagneux. L'air y est chaud & sec, & les volcans y font de grands defordres. La mer fournit beaucoup de poisson ; les orangers, citronniers, cocotiers & amandiers, viennent en abondance à Ternate. Il y a dans cette île un roi particulier, qui fait son séjour à Malayo, capitale. Ses sujets sont mahométans, paresseux, sobres, ignorans, sans ambition, & sans vanité. Tous leurs meubles consistent en une hache, un arc, des flèches, quelques nattes & quelques pots. Leur principale nourriture est de pain de sagou, ou de maïs.

Les Hollandois ont débusqué les Portugais de cette île, & le roi de Ternate s'est soumis à la compagnie des Indes orientales, en arrachant tous les girofliers de son pays ; la compagnie pour le dédommager de cette perte, lui donne chaque année environ dix-huit mille rixdallers en especes, ou en valeur par d'autres effets.

On ne connoît guere de volcan plus terrible que celui de l'île de Ternate. La montagne, qui est roide & difficile à monter, est couverte au pié de bois épais ; mais son sommet qui s'élève jusqu'aux nues, est pelé & escarpé par le feu. Le soupirail est un grand trou qui descend en ligne spirale, & devient par degré de plus petit en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéâtre. Dans le printems & en automne, vers les équinoxes, quand il regne un certain vent, & sur-tout le vent du nord, cette montagne vomit avec grand bruit des flammes mêlées d'une fumée noire & de cendres brûlantes ; & toutes les campagnes des environs se trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certain tems de l'année pour y recueillir du soufre, quoique la montagne soit si escarpée en plusieurs endroits, qu'on ne peut y monter qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer. (*D. J.*)

TERNATÉE, *ternatea*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs légumineuses, dont l'éten-dart cache presque les aîles & la feuille inférieure, ainsi que le pistil. Ce pistil devient une gousse, qui s'ouvre dans sa longueur en deux coffes, lesquelles renferment des graines assez rondes. Il faut ajouter aux caractères de ce genre les feuilles rangées comme par paires sur une côte terminée par une seule feuille. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sciences, année 1706. Voyez PLANTE.*

Tome XVI.

TERNE ou TERNI, adj. (*Gram.*) opposé à l'éclatant ; qui a perdu son lustre, son poli, son éclat ; cette glace est terne ; cet or est terne.

TERNES, au jeu de Trictrac, c'est un doublet qui arrive, quand les deux dés amènent chacun trois.

TERNEUVIER, f. m. (*terme de navigation.*) bâtiment de mer destiné & équipé pour aller en Terre-neuve faire le commerce & la pêche des morues. Les vaisseaux françois terneuviers sont ordinairement à deux ponts, du port de cent à cent cinquante tonneaux, & montés de vingt à vingt-cinq hommes d'équipage, compris le capitaine & les mouffes. Les Hollandois les nomment *terneeu-vaarder.* (*D. J.*)

TERNI, (*Géog. mod.*) en latin *Interamna*, *Interramnia*, *Interamnium*, ville d'Italie, dans l'état de l'église, au duché de Spolète. Elle est dans une île formée par la riviere de Nera, à vingt lieues de Rome. Elle a été autrefois considérable, & se gouvernoit en république. Elle n'a de nos jours qu'environ dix mille habitans divisés en six quartiers, qui contiennent plusieurs monasteres & confrairies de pénitens. La cathédrale est belle ; son évêché ne relève que du saint siege. Les environs de Terni sont admirables par leur fertilité en pâturages, en fruits, en légumes, en volaille, en gibier, en huile & en vins exquis. Au-dessus de la ville, à deux milles ou environ, est la belle & grande cascade nommée dans le pays *cascaia delle marmore* ; c'est la chute de la riviere Velino, qui se précipite toute entiere dans la plaine de Terni, pour aller se joindre à la Nera. *Long. 30. 18. latit. 42. 34.*

Pighius a découvert par une inscription qui est dans la cathédrale de Terni, que cette ville fut bâtie 544 ans avant le consulat de C. Domitius Ænobarbus & de M. Camillus Scribonius, qui furent consuls de Rome l'an 624. Elle se vante d'être la patrie de Corneille Tacite, & ce n'est pas une petite gloire ; car c'est un des plus célèbres historiens, & l'un des plus grands hommes de son tems. Il s'éleva par son mérite aux premières charges de l'empire. De procureur dans la Gaule belgique sous Titus, il devint préteur sous Domitien, & consul sous l'empire de Nerva. Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une très-petite gloire, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume.

Ses annales & son histoire sont des morceaux admirables, & l'un des plus grands efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considère la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les déguisemens des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'on ne puisse reprendre en lui trop de finesse dans la recherche des motifs secrets des actions des hommes, & trop d'art à les tourner sans cesse vers le criminel.

Tacite, dit très-bien l'auteur des *Mélanges des poésies, d'éloquence & d'érudition*, étoit un habile politique, & encore un plus judicieux écrivain ; il a tiré des conséquences fort justes sur les événemens des regnes dont il a fait l'histoire, & il en fait des maximes pour bien gouverner un état. Mais s'il a donné quelquefois aux actions & aux mouvemens de la république, leurs vrais principes, s'il en a bien démêlé les causes, il faut avouer qu'il a souvent suppléé par trop de délicatesse & de pénétration à celles qui n'en avoient pas. Il a choisi les actions les plus susceptibles des finesse de l'art : les regnes auxquels il s'est principalement attaché dans son histoire, semblent le prouver.

Dans celui de Tibere, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, & où il a le mieux réussi, il y trouvoit une espece de gouvernement accommodé au caractère de son génie. Il aimoit à démêler les intrigues du cabinet, à en assigner les causes, à donner

des desseins au prétexte, & de la vérité à de trompeuses apparences. Génie trop subtil, il voit du mystère dans toutes les actions de ce prince. Une sincère déférence de ses desseins au jugement du sénat étoit tantôt un piège tendu à son intégrité, tantôt une manière adroite d'en être le maître; mais toujours l'art de le rendre complice de ses desseins, & d'en avoir l'exécution sans reproches. Lorsqu'il punissoit des séditieux, c'étoit un effet de sa défiance naturelle pour les citoyens, ou de légères marques de colere répandues parmi le peuple pour disposer les esprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrariété d'humeurs de deux chefs est un ordre secret de traverser la fortune d'un compétiteur, & le moyen de lui enlever l'affection du peuple. Les dignités déferées au mérite étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent ou de perdre un ennemi, & toujours de fatales récompenses. En un mot, tout est politique, le vice & la vertu y sont également dangereux, & les faveurs aussi funestes que les disgraces. Tibere n'y est jamais naturel; il ne fait point sans dessein les actions les plus ordinaires aux autres hommes. Son repos n'est jamais sans conséquence, & ses mouvemens embrassent toujours plusieurs menées.

Cependant l'art de Tacite à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à dépeindre les événemens, la lumière avec laquelle il pénètre les ténèbres corrompues des cœurs des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroît partout, le font regarder aujourd'hui généralement comme le premier des historiens latins.

Il fit son histoire avant ses annales; car il nous renvoie à l'histoire dans l'onzième livre des annales touchant des choses qui concernoient Domitien; or il est sûr que son histoire s'étendoit depuis l'empire de Galba inclusivement, jusqu'à celui de Nerva exclusivement. Il destinoit pour sa vieillesse un ouvrage particulier aux regnes de Nerva & de Trajan, comme il nous l'apprend lui-même, *hist. l. I. c. j. en ces mots dignes d'être aujourd'hui répétés: quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ & imperium Trajani, ubi riorum securioremque materiam senectuti seposui: rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet.*

Il ne nous reste que cinq livres de son histoire qui ne comprennent pas un an & demi, tandis que tout l'ouvrage devoit comprendre environ vingt-neuf ans. Ses annales commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusqu'à celle de Néron; il ne nous en reste qu'une partie, savoir les quatre premiers livres, quelques pages du cinquième, tout le sixième, l'onzième, douzième, treizième, quatorzième, & une partie du seizième; les deux dernières années de Néron, qui formoient les derniers livres de l'ouvrage, nous manquent.

On dit que Léon X. épris d'amour pour Tacite, ayant publié un bref par lequel il promettoit de l'argent, de la gloire & des indulgences à ceux qui découvroient quelques manuscrits de cet historien, il y eut un allemand qui fureta toutes les bibliothèques, & qui trouva finalement quelques livres des annales dans le monastère de Cormey. Il vint les présenter à sa sainteté qui les reçut avec un plaisir extrême, & remboursa magnifiquement l'allemand de toute la dépense qu'il avoit faite; il fit plus, car afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laisser l'honneur de publier lui-même Tacite; mais l'allemand s'en excusa, sur ce qu'il manquoit de l'érudition nécessaire à l'édition d'un tel ouvrage.

On a fait tant de versions de ce grand historien romain, & on l'a tant commenté, qu'une semblable collection pourroit composer une bibliothèque assez considérable. Nous avons dans notre langue les traductions de M. Amelot de la Houffaye, de M. de la

Bletterie & de M. d'Alembert, qui sont les trois meilleures. Entre les commentaires de critique sur Tacite, on fait grand cas de celui de Juste-Lipse; & entre les commentaires politiques, les Anglois estiment beaucoup celui de Gordon, qui est plein de fortes réflexions sur la liberté du gouvernement. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TERNIER, voyez PIC DE MURAILLE.

TERNIR, v. act. (*Gram.*) ôter l'éclat. L'haleine suffit pour ternir une glace: ce tableau est terni; au figuré, on dit ternir la réputation: l'envie s'occupe sans cesse à ternir la mémoire des grands hommes, mais elle a beau s'efforcer à attacher à leurs actions ou à leurs ouvrages son haleine impure, le tems la fait disparaître.

TERNISSURE, f. f. (*Gram.*) tache qui ôte à un corps son éclat.

TERNOVA ou TERNOVO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, sur la rivière de Jantra, au nord occidental du mont Balkan. On croit que c'est le *Ternobum*, ville des Bulgares dont parle Ortelius. *Long. 43. 25. latit. 43. 4. (D. J.)*

TÉROUASSE ou TÉROUASSE, (*Géog. mod.*) en latin *Taruenna Morinum*, ville de France, dans les Pays-Bas, sur la Lys, à sept milles de Saint-Omer. Elle étoit autrefois épiscopale; Charles-Quint s'en rendit le maître en 1553, & la renversa de fond-en-comble. Elle n'a point été rebâtie. *Long. 19. 54. latit. 50. 32. (D. J.)*

TERPONUS, (*Géog. anc.*) ville de l'illyrie & qui appartenoit aux Japodes. César s'en rendit maître, après que le peuple l'eut abandonnée. Il ne voulut pas la brûler, comptant bien que les habitans viendroient faire leurs soumissions, ce qu'ils firent en effet. (*D. J.*)

TERPSICHORE, f. f. (*Mythol.*) une des neuf muses, celle qui présidoit aux danses; son nom signifie la divertissante, parce qu'elle divertissoit le chœur des muses par sa danse. On la représente ordinairement couronnée de lauriers, tenant à la main ou une flûte, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpsicore* mere des sirenes; d'autres disent qu'elle eut de Strymon, Rhésus, & de Mars, Biston. (*D. J.*)

TERRA ou TÈRA, f. m. (*Poterie.*) on nomme ainsi en terme de potier de terre, un auget de terre plein d'eau que ces ouvriers, quand ils travaillent quelque ouvrage à la roue, tiennent auprès d'eux pour y tremper de tems-en-tems leurs mains, & l'instrument qu'ils nomment une *attelle*, afin que la terre glaisée ne s'y puisse attacher. (*D. J.*)

TERRA DOS FUMOS, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans. (*D. J.*)

TERRA MERITA, (*Mat. méd.*) Voyez CURCUMA.

TERRA-NOVA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Italie, dans le Florentin, près d'Arezzo, illustré par la naissance du Pogge, *Poggio Bracciolini*, l'un des plus beaux esprits & des plus sçavans hommes du xv. siècle.

Il fit ses études à Florence, & se rendit ensuite à Rome, où son mérite le fit bientôt connoître; on lui donna l'emploi de secrétaire apostolique qu'il exerça sous sept papes, sans en être pour cela plus riche. On l'envoya en 1414 au concile de Constance, dont il s'occupa bien moins que de la recherche des anciens manuscrits. Ses soins ne furent pas infructueux; il découvrit en furetant les bibliothèques, les œuvres de Quintilien dans une vieille tour d'un monastère de S. Gall. Il déterra une partie d'Asconius Pedianus sur huit oraisons de Cicéron, un Valerius Flaccus, un

Ammien Marcellin, un Frontinus *de aquæductibus*, & quelques autres ouvrages.

De retour en Italie, il fut nommé secrétaire de la république de Florence en 1453; l'amour qu'il avoit pour la retraite, lui fit vendre un Tite-Live pour acquérir une maison de campagne au val d'Arno, près de Florence; & c'est-là qu'il s'appliqua plus que jamais à l'étude, quoiqu'il fût déjà septuagénaire; il mourut dans cette maison de plaisance en 1459, âgé de 79 ans.

On a de lui une belle histoire de Florence, une traduction latine de Diodore de Sicile, un traité élégant *de varietate fortune*, des épitres, des harangues; enfin un livre de contes plaisans, mais trop obscènes & trop licentieux. Si vous desirez de plus grands détails, lisez le Poggiana, ou la vie, le caractère, les sentimens & les bons mots de Pogge, par M. Lenfant, *Amsterdam 1720, in-8°*. & vous ne vous repentirez pas de cette lecture.

Il avoit épousé une femme de bonne famille, jeune, riche, belle & douée d'excellentes qualités. Il en eut une aimable fille nommée *Lucrece* & cinq fils qui se distinguèrent par leurs talens. Le plus célèbre fut Jacques Poggio, dont on a plusieurs ouvrages; mais ayant trempé malheureusement dans la conspiration des Pazzi, il fut arrêté & pendu avec d'autres conjurés à une fenêtre du palais de Florence. (D. J.)

TERRA-NUOVA, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, sur sa côte orientale, au fond d'un golfe de même nom. Elle a eu dans le sixième siècle un évêché qui a été réuni à celui de Castell-Aragonèse. *Long. 27. 18. latit. 41. 4.* (D. J.)

TERRA-NUOVA, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, sur la côte méridionale, à l'embouchure de la rivière de même nom, où elle a un petit port. C'est la *Gela* des anciens. *Long. 31. 52. latit. 37. 12.* (D. J.)

TERRA-NUOVA *Fiume di*, (Géog. mod.) rivière de Sicile, dans le val de Noto. Elle a sa source près de *Piazza-Vecchia*, & se jette dans la mer, à la gauche de la ville de son nom. Cette rivière est le fleuve *Gela* des anciens. (D. J.)

TERRACINE, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, aux confins de la campagne de Rome & de la terre de Labour. Elle est située à quelques milles de la mer, & à soixante de Rome, sur la pente d'une montagne, & au milieu d'un pays le plus fertile de toute l'Italie; cependant *Terracine* est pauvre & dépeuplée, comme tout le pays voisin. Sa seule décoration est un évêché qui ne relève que du pape. *Long. 30. 48. latit. 41. 19.*

J'ai dit que sa seule décoration étoit son évêché; mais il faut joindre à la gloire de *Terracine* son antiquité. Les Grecs la nommerent *Trachina*, du mot grec qui signifie *âpre, rude*, à cause des rochers sur lesquels elle est située, & qui la rendent de difficile accès. Ce nom de *Trachina* s'est transformé par corruption en celui de *Terracina*.

Les Volsques à qui cette ville appartenoit, la nommerent *Anxur*, ou plutôt *Axur*, nom de Jupiter dans la langue de ces peuples, & cette ville étoit sous la protection de ce dieu. On a une médaille de Jupiter *Axurus*, où il est représenté avec une grande barbe.

Il avoit dans cette ville un magnifique temple, dont les débris ont servi à la construction de l'église cathédrale de *Terracine*. Tous les environs de la ville étoient embellis de maisons de plaisance du tems des Romains. Les choses ont bien changé de face; car toute la campagne des environs est aujourd'hui misérable; cependant le lecteur peut s'amuser à lire l'histoire latine de *Terracine* ancienne & moderne donnée par (Domini Antonio) Contatore, & imprimée à Rome en 1706 *in-4°*. (D. J.)

Tome XVI,

TERRAGE, f. m. (Gram. & Jurisprud.) est une redevance annuelle qui se paye en nature sur les fruits que la terre a produit.

Quand il tient lieu du cens il est seigneurial.

Quand il est dû à un autre qu'au seigneur, il n'est considéré que comme une rente foncière.

Ce droit est la même chose que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier*. Voyez ci-devant CHAMPART, & les coutumes de Mantes, Berry, Chartres, Orléans, Blois, Ponthieu, Boulenois, Cambrai, Aire, Hesdin, &c.

TERRAGEAU, f. m. (Gram. & Jurisprud.) c'est le seigneur auquel appartient le droit de terrage ou champart. Voyez TERRAGE, TERRAGER, TERRAGEUR.

TERRAGER, f. m. (Gram. & Jurisprud.) signifie lever le terrage ou champart. On entend aussi quelquefois par *terrager*, celui qui tient une terre à charge de terrage. Voyez la coutume de Poitou, art. 64. 82. S. Jean d'Angely, art. 18.

TERRAGERESSE, GRANGE, (Gram. & Jurisprud.) est le lieu où l'on est obligé de porter le terrage dû au seigneur. Voyez TERRAGE.

TERRAGEUR, f. m. (Gram. & Jurisprud.) est le seigneur ou autre qui a droit de terrage ou champart; on l'appelle ailleurs *terrageau*.

Quelquefois pour *terrageur*, on entend le préposé du seigneur, & qui leve pour lui le terrage. Voyez la coutume d'Artois, article 62. (A)

TERRAGNOLE, adj. (terme de Manège.) épithète qu'on donne à un cheval qui a les mouvemens trop retenus, & trop près de terre, qui est chargé d'épaules, & qui a de la peine à lever le devant. (D. J.)

TERRAILLE, f. f. (Poterie.) poterie assez fine, jaunâtre ou grisâtre, qui se fabrique à Escrome près le pont du Saint-Esprit, petite ville de France située sur le Rhône; les fayanciers de Paris l'appellent *terre du Saint-Esprit*. Savary. (D. J.)

TERRAIN, voyez TERREIN.

TERRAON, ou TORRAON, (Géog. mod.) petite ville, & pour mieux dire, bourg de Portugal, dans l'Alenteio, sur la route de Béja à Lisbonne, au bord de la rivière Exarrama. On a trouvé dans ce bourg quelques anciennes inscriptions, entre autres la suivante qui a été faite par la grande prêtresse de la province à l'honneur de Jupiter. *Jovi O. M. Flavia. F. Rufina. Emeritensis Flaminica Provinc. Lusitania. Item. Col. Emeritensis. Perpet. & Municipi. Salac. D. D.* (D. J.)

TERRAQUÉE, adj. (Phys. & Géogr.) épithète que l'on donne au globe de la terre, en tant qu'il consiste en terre & en eau, qui forment ensemble toute sa masse. Voyez GLOBE, GÉOGRAPHIE, & TERRE.

Quelques philosophes, & en particulier le docteur Burnet, disent que la forme du globe terrestre est grossière, d'où ils inferent qu'il est très-absurde de croire qu'il soit sorti en cet état des mains du Créateur; de sorte que pour le rendre tel qu'il est aujourd'hui, ils ont recours au déluge. Voyez DÉLUGE.

Mais d'autres prétendent qu'il y a un art admirable, même dans ce désordre apparent; & en particulier M. Derham soutient que la distribution de la terre & de l'eau, ne peut être que l'ouvrage d'une intelligence suprême; l'une étant jointe à l'autre avec tant d'art & de justesse, que tout le globe se trouve dans un équilibre parfait, que l'océan septentrional balance l'océan méridional, que le continent de l'Amérique fait le contre poids de celui de l'Europe; le continent d'Afrique, de celui de l'Asie. Voyez Océan, &c.

Comme on pouvoit lui objecter que les eaux occupent une trop grande partie du globe, & qu'il

vaudroit peut-être mieux qu'une partie de l'espace qu'occupent les eaux fût rempli par la terre ferme ; il prévient cette objection , en disant que ce changement priveroit la terre d'une quantité suffisante de pluie & de vapeurs : car si les cavités qui se trouvent dans les mers, lacs, & rivières, étoient plus profondes, & que cependant elles contiennent la même quantité d'eau, l'étreçissement & la diminution de leur surface priveroient la terre d'évaporation, à proportion de cet étreçissement, & causeroient une sécheresse pernicieuse.

On ne sauroit douter que la distribution des eaux & du continent étant l'ouvrage du Créateur, n'ait été faite de la manière la plus avantageuse pour nos besoins : mais l'équilibre prétendu que M. Derham croit appercevoir entre l'océan méridional & septentrional, & entre les continents d'Asie, d'Afrique, & d'Europe, peut bien être traité de chimère ; en effet, que veut dire l'auteur par cet équilibre ? Prétend-il que l'océan septentrional & méridional font de la grandeur & de l'étendue nécessaires, pour qu'une de ces mers ne se jette pas dans l'autre ; mais une pareille supposition seroit contre les premiers principes de l'hydrostatique : la même liqueur se met de niveau dans les deux branches d'un syphon, quelque inégalité de grosseur qu'il y ait entre ces branches ; & le fluide contenu dans la petite, a toujours autant de force que le fluide contenu dans la grande, quoiqu'il ait beaucoup moins de poids. Ainsi quand l'océan septentrional, par exemple, ne seroit pas plus grand que la mer Caspienne, il seroit toujours en équilibre avec l'océan méridional, c'est-à-dire, que si ces deux océans communiquoient ensemble, l'eau se mettroit toujours dans l'un & dans l'autre au même niveau, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs dans l'étendue des deux.

Le sentiment du docteur Burnet ne paroît pas plus fondé, du-moins à quelques égards : car toutes les observations astronomiques, & les opérations faites dans ces derniers tems, nous apprennent que la figure de la terre est celle d'un sphéroïde applati vers les poles, & assez régulier, & les inégalités qu'il peut y avoir sur sa surface, sont ou totalement insensibles par rapport à la masse du globe, ou celles qui sont le plus considérables, comme les montagnes, sont le réservoir des fontaines & des fleuves, & nous procurent les plus grandes utilités. Ainsi on ne peut point regarder la terre dans l'état où elle est aujourd'hui, comme un ouvrage indigne du Créateur. Ce que M. Burnet ajoute que le déluge peut y avoir causé des bouleversemens, paroît plus vraisemblable. En effet, pour peu qu'on jette les yeux sur une mappemonde, il est difficile de ne pas se persuader qu'il soit arrivé beaucoup de changemens sur la surface du globe terrestre.

La figure des côtes de la Méditerranée & de la mer Noire, les différens détroits qui aboutissent à ces mers, & les îles de l'Archipel, tout cela paroît n'avoir point existé autrefois ; & on est bien tenté de croire que le lieu que la Méditerranée occupe, étoit anciennement un continent dans lequel l'océan s'est précipité, ayant enfoncé les terres, qui séparoient l'Afrique de l'Espagne. Il y a même une ancienne tradition qui rend cela plus que conjectural ; la fable des colonnes d'Hercule paroît n'être autre chose qu'une histoire défigurée de l'irruption de l'océan dans les terres, & altérée par la longueur des tems. Enfin, tout nous porte à croire que la mer a causé sur notre globe plusieurs bouleversemens. Voyez CONTINENT. (O)

Une preuve des irruptions de l'Océan sur les continents, une preuve qu'il a abandonné différens terrains, c'est qu'on ne trouve que très-peu d'îles dans le milieu des grandes mers, & jamais un grand nom-

bre d'îles voisines les unes des autres.

Les mouvemens de la mer sont les principales causes des changemens qui sont arrivés & qui arrivent sur la surface du globe ; mais cette cause n'est pas unique, il y en a beaucoup d'autres moins considérables qui contribuent à ces changemens, les eaux courantes, les fleuves, les ruisseaux, la fonte des neiges, les torrens, les gelées, &c. ont changé considérablement la surface de la terre.

Varenius dit que les fleuves transportent dans la mer une grande quantité de terre, qu'ils déposent à plus ou moins de distance des côtes, en raison de leur rapidité ; ces terres tombent au fond de la mer, & y forment d'abord de petits bancs qui s'accroissent tous les jours, font des écueils, & enfin forment des îles qui deviennent fertiles.

La Loubere, dans son voyage de Siam, dit que les bancs de sable & de terre augmentent tous les jours à l'embouchure des grandes rivières de l'Asie, par les limons & les sédimens qu'elles y apportent, en sorte que la navigation de ces rivières devient tous les jours plus difficile, & deviendra un jour impossible ; on peut dire la même chose des grandes rivières de l'Europe, & sur-tout du Volga, qui a plus de soixante & dix embouchures dans la mer Caspienne, du Danube qui en a sept dans la mer Noire, &c.

Comme il pleut très-rarement en Egypte, l'inondation régulière du Nil vient des torrens qui y tombent dans l'Ethiopie ; il charrie une très-grande quantité de limon, & ce fleuve a non-seulement apporté sur le terrain de l'Egypte plusieurs milliers de couches annuelles, mais même il a jeté bien avant dans la mer les fondemens d'une alluvion qui pourra former avec le tems un nouveau pays ; car on trouve avec la sonde à plus de vingt lieues de distance de la côte, le limon du Nil au fond de la mer, qui augmente tous les ans. La basse Egypte où est maintenant le Delta, n'étoit autrefois qu'un golfe de la mer.

La ville de Damiette est aujourd'hui éloignée de la mer de plus de dix milles, & du tems de saint Louis, en 1243, c'étoit un port de mer.

Cependant tous les changemens que les fleuves occasionnent sont assez lents, & ne peuvent devenir considérables qu'au bout d'une longue suite d'années ; mais il est arrivé des changemens brusques & subits par les inondations & les tremblemens de terre. Les anciens prêtres Egyptiens, 600 ans avant la naissance de Jésus-Christ, assuroient, au rapport de Platon dans le Timée, qu'autrefois il y avoit une grande île auprès des colonnes d'Hercule, plus grande que l'Asie & la Lybie prises ensemble, qu'on appelloit *Atlantides* ; que cette grande île fut inondée & abymée sous les eaux de la mer après un grand tremblement de terre. *Traditur Atheniensis civitas restituisse olim in numeris hostium copiis quæ ex Atlantico mari profecta, propè cunctam Europam Asiamque obsederunt ; tunc enim fretum illud navigabile, habens in ore & quasi vestibulo ejus insulam quas Herculis columnas cognominant : ferturque insula illa Lybiâ simul & Asiâ major fuisse, per quam ad alias proximas insulas patebat aditus, atque ex insulis ad omnem continentem è conspectu jacentem vero mari vicinam ; sed intra os ipsius portus angusto sinu traditur pelagus illud verum mare, terra quoque illa verè erat continens, &c. Post hæc ingenti terræ motu jugique diei unius & noctis illuvione factum est, ut terra dehiscens omnes illos bellicosos absorberet, & Atlantis insula sub vasto gurgite mergeretur.*

Une troisième cause de changement sur la surface du globe, sont les vents impétueux ; non-seulement ils forment des dunes & des collines sur les bords de la mer & dans le milieu des continents, mais souvent ils arrêtent & font rebrousser les rivières, ils changent la direction des fleuves, ils enlèvent les terres cultivées, les arbres, ils renversent les mai-

sons, ils inondent pour ainsi dire des pays tout entiers ; nous avons un exemple de ces inondations de sable en France, sur les côtes de Bretagne ; l'histoire de l'Académie, année 1722, en fait mention dans les termes suivans.

« Aux environs de Saint-Paul-de-Léon, en basse Bretagne, il y a sur la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité & ne l'est plus, à cause d'un sable qui le couvre jusqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année s'avance & gagne du terrain. A compter de l'époque marquée il a gagné plus de six lieues, & il n'est plus qu'à une demi-lieue de Saint-Paul ; de sorte que, selon les apparences ; il faudra abandonner cette ville. Dans le pays submergé on voit encore quelques pointes de clochers & quelques cheminées qui sortent de cette mer de sable ; les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loisir de quitter leurs maisons pour aller mendier.

« C'est le vent d'est ou du nord qui avance cette calamité ; il élève ce sable qui est très-fin, & le porte en si grande quantité & avec tant de vitesse, que M. Deslandes, à qui l'Académie doit cette observation, dit qu'en se promenant dans ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de secouer de tems-en-tems son chapeau & son habit, parce qu'il les sentoient appesantis : de plus, quand ce vent est violent, il jette ce sable par-dessus un petit bras de mer jusque dans Roscof, petit port assez fréquenté par les vaisseaux étrangers ; le sable s'élève dans les rues de cette bourgade jusqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées : on peut remarquer en passant qu'il y a dans ce sable beaucoup de parties ferrugineuses, qui se reconnoissent au couteau aimanté.

« L'endroit de la côte qui fournit tout ce sable, est une plage qui s'étend depuis Saint-Paul jusque vers Plonescat, c'est-à-dire un peu plus de quatorze lieues, & qui est presque au niveau de la mer lorsqu'elle est pleine : la disposition des lieux est telle, qu'il n'y a que le vent d'est ou de nord-est qui ait la direction nécessaire pour porter le sable dans les terres. Il est aisé de concevoir comment le sable porté & accumulé par le vent en un endroit, est repris ensuite par le même vent & porté plus loin, & qu'ainsi le sable peut avancer en submergeant le pays, tant que la miniere qui le fournit en fournira de nouveau ; car sans cela le sable en avançant diminueroit toujours de hauteur, & cesseroit de faire du ravage. Or il n'est que trop possible que la mer jette ou dépose long-tems de nouveau sable dans cette plage, d'où le vent l'enleve ; il est vrai qu'il faut qu'il soit toujours aussi fin pour être aisément enlevé.

« Le désastre est nouveau, parce que la plage qui fournit le sable n'en avoit pas encore une assez grande quantité pour s'élever au-dessus de la surface de la mer, ou peut-être parce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laissé à découvert, que depuis un tems ; elle a eu quelque mouvement sur cette côte, elle vient présentement dans le flux, une demi-lieue en-deçà de certaines roches qu'elle ne passoit pas autrefois.

« Ce malheureux canton, inondé d'une façon singulière, justifie ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes de sable excitées en Afrique, qui ont fait périr des villes, & même des armées ».

Non-seulement donc il y a des causes générales, dont les effets sont périodiques & réglés, par lesquels la mer prend successivement la place de la terre, & abandonne la sienne ; mais il y a une grande quantité de causes particulières qui contribuent à ces changemens, & qui produisent des bouleversemens, des

inondations, des affaissemens ; & la surface de la terre, qui est ce que nous connoissons de plus solide, est sujette, comme tout le reste de la nature, à des vicissitudes perpétuelles. *Hist. nat. gen. & part. t. I. Voyez TERRE, MER, MONTAGNE, FIGURE DE LA TERRE, &c.*

TERRASSE, f. f. (*Art milit.*) c'étoit dans les sièges des anciens, un épaulement environnant sur le bord du fossé, tout semblable à nos tranchées, où les archers & les frondeurs tiroient à couvert & sans cesse contre les défenses de la ville, pendant qu'on insultoit de toutes parts. Les terrasses servoient aussi de contrevallation pour brider, & resserrer de plus près ceux de la place. On appelloit aussi *terrasse*, un cavalier élevé fort haut pour dominer les murs d'une ville.

On commençoit la *terrasse* sur le bord du fossé, ou du moins fort près, & elle formoit un quarré long. On la formoit à la faveur des mantelets, qu'on élevoit fort haut, derrière lesquels les soldats travailloient à couvert des machines des assiégés. Les terrasses qu'Alexandre fit élever aux sièges du roc de Coriènez & d'Aorne, & celle de Massada, dont Joseph donne la description, sont fameuses dans l'histoire.

Terrasse se prend aussi pour le comblement du fossé des places assiégées ; mais on ne doit pas confondre ces sortes de terrasses, avec les cavaliers ou terrasses élevées sur le bord du fossé pour dominer les murailles, & voir ce qui se passoit sur le parapet. Les traducteurs & les commentateurs tombent souvent dans cette erreur. Il est aisé de distinguer les terrasses considérées comme *comblement*, & les terrasses considérées comme *cavaliers* ; car lorsqu'on s'apperçoit qu'il y a de beliers sur la *terrasse*, il ne faut pas douter que l'auteur ne veuille parler du comblement de fossé ; s'il paroît que ces beliers sont sur un cavalier, il faut décider que l'historien est un ignorant qui ne sait ce que c'est que la guerre. Polybe, *commenté par Folard, tom. II. (D. J.)*

TERRASSE, (*Jardin.*) ouvrage de terre élevé & revêtu d'une forte muraille, pour raccorder l'inégalité du terrain. La maçonnerie n'est pas cependant toujours nécessaire pour faire une *terrasse*. Quand la terre est forte, on se contente de faire des taluds & des glacis, qu'on coupe à chaque extrémité. On laisse une pente douce sur la *terrasse*, pour l'écoulement des eaux, d'environ un pouce & demi par toise, selon la grandeur de la *terrasse* ; & cette pente se prend toujours sur sa longueur. On orne les terrasses d'arbrisseaux, d'ifs & de charmilles à hauteur d'appui, avec des vases, des caisses & des pots de fleurs, posés sur des dés de pierre. Les figures & les fontaines contribuent encore beaucoup à leur décoration. Malgré ces ornemens, les terrasses n'embéliissent pas beaucoup un jardin ; aussi en doit-on faire le moins qu'on peut, & les éloigner toujours les unes des autres. *Voyez* des modèles de *terrasse* dans la théorie & la pratique du jardinage.

On appelle *contre-terrasse*, une *terrasse* élevée au-dessus d'une autre, pour quelque raccordement de terrain, ou élévation de parterre. (*D. J.*)

TERRASSE, (*Joallerie.*) ce terme se dit en style d'ouvriers lapidaires, de quelques parties dans une pierre précieuse qui ne peuvent souffrir le poliment.

TERRASSE, (*Peint.*) on appelle *terrasse en Peinture*, un espace de terre qu'on place d'ordinaire sur le devant du tableau. Les terrasses doivent être spacieuses & bien ouvertes ; on peut y représenter quelque verdure, ou même des tailloutages qui s'y trouvent comme par accident. (*D. J.*)

TERRASSE, (*Sculpt.*) c'est le dessus de la plinthe en pente sur le devant, où on pose une figure, une statue, un groupe, &c. (*D. J.*)

TERRASSE, terme de *Tireur d'or*, c'est une espece de vaisseau, fait en forme de cuvette un peu longue, formé de brique ou de pavé de grais, avec de hauts rebords, dans lequel ces ouvriers font chauffer le gros fil d'argent qu'ils veulent dorer, avant de le passer aux filieres. *Savary. (D. J.)*

TERRASSE de bâtiment, (*Archit.*) c'est la couverture d'un bâtiment, en plate-forme. On la fait de plomb, ou de dales de pierre. Telles sont les terrasses du péristyle du Louvre & de l'observatoire. Celle-ci est pavée de pierres à fusil, à bain de mortier de ciment & de chaux. (*D. J.*)

TERRASSE de marbre, (*Archit.*) c'est un tendre, c'est-à-dire un défaut dans les marbres, qu'on appelle *bouzin* dans les pierres. On corrige ce défaut avec de petits éclats, & de la poudre du même marbre, mêlée avec du mastic de pareille couleur. (*D. J.*)

TERRASSÉ, en terme de *Blason*, se dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

TERRASSEUR, f. m. (*Maçonnerie.*) nom qu'on donne à des gens qui travaillent à hourder des planchers & des cloisons. Dans les pays où la pierre & le plâtre sont rares, on voit plus de terrasseurs que de plâtriers & de maçons, parce que toutes les maisons y sont de colombage, hourdées avec de la terre jaune. On ne dit guere *terrasser* en ce sens, mais *hourder*; & au contraire on ne dit point *hourdeur*, mais *terrasseur*. (*D. J.*)

TERRASSIER, f. m. (*Jardin.*) c'est la qualité d'un ouvrier qui entreprend de faire des terrasses, & celle de ceux qui travaillent sous lui à la tâche ou à la journée. Un maître terrassier doit savoir tirer des niveaux, & jalonner juste, afin que sur le plan qu'on lui donne à exécuter, toutes les proportions soient bien prises. Il doit encore avoir quelque légère teinture du dessein, parce que souvent il se trouve obligé de tracer sur terre certains compartimens où il n'est pas nécessaire d'appeller un traceur. (*D. J.*)

TERRE, en *Géographie & en Physique*, se dit principalement de ce globe que nous habitons; sur quoi voyez l'article **FIGURE DE LA TERRE**.

On convient généralement que le globe de la terre a deux mouvemens; l'un diurne par lequel il tourne autour de son axe, dont la période est de 24 heures, & qui forme le jour ou le nyctemeron.

L'autre annuel & autour du soleil se fait dans une orbite elliptique, durant l'espace de 365 jours 6 heures, ou plutôt 365 jours 5 heures 49 min. qui forment l'année. Voyez **AXE**.

C'est du premier mouvement, qu'on déduit la diversité de la nuit & du jour, voyez **NUIT & JOUR**, & c'est par le dernier qu'on rend raison de la vicissitude des saisons, &c. Voyez **SAISON**, **PRINTEMPS**, **ÉTÉ**, **HIVER**, &c.

On distingue dans la terre trois parties ou régions; savoir, 1°. la partie extérieure, c'est celle qui produit les végétaux, dont les animaux se nourrissent. 2°. la partie du milieu ou la partie intermédiaire qui est remplie par les fossiles, lesquels s'étendent plus loin que le travail de l'homme ait jamais pu pénétrer. 3°. La partie intérieure ou centrale qui nous est inconnue; quoique bien des auteurs la supposent d'une nature magnétique, que d'autres la regardent comme une masse ou sphere de feu; d'autres comme un abîme ou amas d'eau, surmonté par des couches de terre; & d'autres enfin, comme un espace creux & vuide, habité par des animaux qui ont, selon eux leur soleil, leur lune, leur plante, & toutes les autres choses qui leur seroient nécessaires pour leur subsistance.

Il y en a aussi qui divisent le corps du globe en deux parties, la partie extérieure qu'ils appellent *écorce*, & qui renferme toute l'épaisseur des couches solides, & l'intérieure qu'ils appellent *noyau*, qui

est d'une nature différente de la première, & qui est remplie, suivant leur sentiment, par du feu, de l'eau ou quelqu'autre matière que nous ne connoissons point.

La partie extérieure du globe, ou bien nous présente des inégalités, comme des montagnes & des vallées, ou est plane & de niveau, ou creusée en canaux, en fentes, en lits, &c. pour servir aux mers, aux rivières, aux lacs, &c. Voyez **RIVIERE**, **LAC**, **OcéAN**, &c.

La plupart des physiciens supposent, que ces inégalités sont venues d'une rupture ou bouleversement des parties de la terre, laquelle a eu pour cause des feux ou des eaux souterraines.

Burnet, Stenon, Woodward, Whiston & d'autres supposent, que dans son origine & dans son état naturel, la terre a été parfaitement ronde, unie & égale; & c'est principalement du déluge qu'ils tirent l'explication de la forme inégale & irrégulière que nous lui voyons; sur quoi voyez **DÉLUGE**, **TREMBLEMENT DE TERRE**, &c.

On trouve dans la partie extérieure de la terre différens lits qu'on suppose être des sédimens dont les eaux de différens déluges étoient chargées, c'est-à-dire des matières de différentes espèces qu'elles ont déposées, en se séchant ou en formant des marais. On croit aussi qu'avec le tems, ces différentes matières se sont durcies en différens lits de pierre, de charbon, d'argile, de sable, &c.

Le d^r. Woodward a examiné avec beaucoup d'attention ces différens lits, leur ordre, leur nombre, leur situation par rapport à l'horizon, leur épaisseur, leurs intersections, leurs fentes, leur couleur, leur consistance, &c. & il a attribué l'origine de leur formation au grand déluge. Il suppose que dans cette terrible révolution, les corps terrestres furent dissous & se confondirent avec les eaux, & qu'ils y furent soutenus de façon à ne former avec elles qu'une masse commune. Cette masse des particules terrestres ayant donc été mêlée avec l'eau, se précipita ensuite au fond, selon cet auteur, & cela suivant les lois de la gravité, les parties plus pesantes s'enfonçant les premières, puis de plus légères, & ainsi de suite. Il ajoute que les différens lits dont la terre est composée se formerent par ce moyen, & qu'ayant acquis peu-à-peu de la solidité & de la dureté, ils ont subsisté depuis en cet état. Il prétend enfin, que ces sédimens ont été parallèles, puis concentriques, & que la surface de la terre qui en étoit formée étoit parfaitement unie & régulière, mais que les tremblemens de terre, les éruptions des volcans, &c. y ayant produit peu-à-peu divers changemens, l'ordre & la régularité des couches se sont altérées; de sorte que la surface de la terre a pris la forme irrégulière que nous lui voyons à présent. Tout cela, comme l'on voit, est purement hypothétique & conjectural. Voyez à ce sujet, le premier article de l'*hist. nat. de M. de Buffon*.

TERRE, en *Astronomie*; c'est, suivant le système de Copernic, l'une des planètes qu'on appelle *premières*. Voici le caractère par laquelle on la désigne ☿. Voyez **PLANETE**.

Dans l'hypothèse de Ptolomée, la terre est le centre du système. Voyez **SYSTÈME**.

Le grand point qui distingue le système de Ptolomée & celui de Copernic, c'est que le premier de ces auteurs suppose la terre en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'est-à-dire que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le soleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, supposant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la terre de l'occident à l'orient. Voyez **SYSTÈME DE COPERNIC & DE PTOLOMÉE**.

L'industrie des Astronomes de notre siècle a mis

hors de doute le mouvement de la terre. Copernic, Gassendi, Kepler, Hooek, Flamsteed, &c. se font surtout fait par là une réputation à jamais durable.

Il est vrai, que d'anciens philosophes ont soutenu ce même mouvement: Cicéron dit dans ses questions tusculanes, que Nicetas de Syracuse avoit découvert le premier, que la terre a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de son axe dans l'espace de 24 heures; & Plutarque de placit. philosoph. nous apprend, que Philolaüs avoit découvert son mouvement annuel autour du soleil. Environ cent ans après Philolaüs, Aristarque de Samos soutint le mouvement de la terre, en termes encore plus clairs & plus forts, suivant que nous l'apprend Archimede dans son traité de numero arenæ.

Mais les dogmes trop respectés de la religion payenne, empêcherent qu'on ne suivît davantage ces idées; car Cleanthes ayant accusé Aristarque de sacrilege, pour vouloir faire mouvoir de sa place la déesse Vesta & les autres divinités tutélaires de l'univers, les philosophes commencerent alors à abandonner un sentiment qui paroïssoit si dangereux.

Plusieurs siècles après, Nicolas de Cœla, cardinal fit revivre cet ancien système; mais ce sentiment ne fut pas fort en vogue jusqu'à Copernic, qui démontra ses grands usages & ses avantages dans l'Astronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui osèrent se dépouiller d'un préjugé vulgaire & qui ne furent point effrayés de censures injustes. Aussi Kepler son contemporain n'hésite-t-il pas de dire ouvertement: *Hodierno tempore præstantissimi quique philosophorum & astronomorum Copernico adstipulantur: secta est hæc glacies; vincimus suffragiis melioribus: cæteris penè sola obstat superstitio aut metus à Cleanthibus.*

Les argumens qu'on a allégués contre le mouvement de la terre, sont foibles ou frivoles. On objecte:

1°. Que la terre est un corps pesant & par conséquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que si la terre tourne autour de son axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devoit renverser nos maisons, nos bâtimens, &c.

3°. Que les corps ne tomberoient pas précisément sur les endroits qui sont au-dessous d'eux lorsqu'on les laisse échapper. Une balle, par exemple, qu'on laisseroit tomber perpendiculairement à terre, tomberoit en arriere de l'endroit sur lequel elle auroit été avant que de tomber.

4°. Que ce sentiment est contraire à l'Écriture.

5°. Qu'il contredit nos sens qui nous représentent la terre en repos, & le soleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la terre sont d'une espèce bien différente, & portent à l'esprit une évidence à laquelle on ne sauroit se refuser; ce qui vient de ce qu'elles sont tirées des observations & des phénomènes actuels & non des raisonnemens vagues; les voici en raccourci: on y trouvera la réponse à celles des objections précédentes qui sont les moins déraisonnables.

1°. Le soleil doit également paroître en mouvement, & la terre en repos à un spectateur placé sur la terre, soit que le soleil se meuve, & que la terre soit en repos, soit qu'au contraire, ce soit le soleil qui reste en repos & la terre qui se meuve. Car supposons la terre en *T* (Pl. d'Astron. fig. 16.) & le soleil en *I*. Le soleil paroitra alors en γ ; & supposant que le soleil se meuve dans une orbite qui entoure la terre de 1 en 2, il paroitra ensuite en δ ; & s'il continue à aller en 3, il paroitra en ϵ , de sorte qu'il semblera toujours se mouvoir dans l'écliptique, suivant l'ordre des signes.

Supposons maintenant la terre en 1 & le soleil en *T*. Le soleil sera vu, ou paroitra alors en α ; que la terre avance de 1 à 2; & le soleil paroitra alors

aux habitans de la terre avoir avancé de α en η , & si la terre parvient en 3, le soleil paroitra s'être avancé de η jusqu'en ζ , & ainsi de suite, suivant l'ordre des signes de l'écliptique.

Le soleil paroitra donc toujours également se mouvoir, soit qu'il se meuve réellement ou qu'il soit en repos, & ainsi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences sensibles. Voyez VISION.

2°. Si l'on suppose qu'une des planetes se soit mue d'une certaine quantité de l'occident à l'orient, le soleil, la terre & les autres planetes, doivent paroître aux habitans de cette premiere planete s'être mue d'une même quantité en sens contraire. Car imaginons une étoile *M*, (fig. 55.) dans le zenith d'un habitant d'une planete placé en *T*, & supposant que la planete ait tourné sur son axe de l'occident à l'orient, le soleil paroitra après un certain espace de tems être arrivé au zenith de *T*, puis l'étoile *I* paroitra y être arrivée à son tour, puis *N*, puis la planete *L*, puis enfin l'étoile *M*, le soleil *S*, la planete *L*, & les étoiles *JMN*, paroîtront donc s'être mis en sens contraire autour de la planete. S'il y avoit donc des habitans dans les planetes, la sphere du monde, le soleil, les étoiles & les autres planetes devoient leur paroître se mouvoir autour d'eux de l'orient à l'occident. Or les habitans de notre planete, c'est-à-dire, de la terre, sont sujets aux mêmes illusions que les autres.

3°. Les orbites de toutes les planetes renferment le soleil comme leur centre commun. Mais il n'y a que les orbites des planetes supérieures qui renferment la terre, laquelle n'est cependant placée au centre d'aucune de ces orbites, suivant que nous l'avons fait voir dans les articles SOLEIL & PLANETE.

4°. Comme il est prouvé que l'orbite de la terre est située entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'ensuit de-là que la terre doit tourner autour du soleil; car puisqu'elle est renfermée dans les orbites des planetes supérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier sans cette supposition; mais au-moins sans cela elles ne pourroient lui paroître stationnaires ni rétrogrades.

5°. Les orbites & les périodes des différentes planetes autour du soleil, de la lune autour de la terre, des satellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planetes, prouvent que la loi de la gravitation sur la terre, sur Jupiter & sur Saturne, est la même que sur le soleil, & que les tems périodiques des différens corps qui se meuvent autour de chacune de ces planetes, sont dans une certaine proportion avec leurs distances respectives. Voyez PÉRIODE & DISTANCE.

Or il est certain que dans la supposition du mouvement annuel de la terre, son tems périodique se trouveroit suivre exactement cette loi; ensorte qu'il y auroit entre son tems périodique & les tems périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui regne entre les tems périodiques des autres planetes; c'est-à-dire, le rapport qui regne entre les racines quarrées des cubes des distances de ces planetes au soleil; au-lieu qu'on s'écarte prodigieusement de cette loi, si on suppose que ce soit le soleil qui tourne autour de la terre. En effet, si la terre ne tourne pas autour du soleil, le soleil tournera donc, ainsi que la lune, autour de la terre. Or le rapport des distances du soleil & de la lune à la terre est de 22000 à 57; & la période de la lune est d'ailleurs moindre que de vingt-huit jours, il faudroit donc (pour que la proportion des tems périodiques eût lieu) que la révolution du soleil ne se fit qu'en plus de quarante-deux ans, au-lieu qu'elle n'est que d'une année. Cette réflexion seule a paru à M. Whiston d'assez grand poids pour terminer la dispute

sur les deux systêmes, & pour établir le mouvement de la terre. Voyez RÉVOLUTION.

6°. Ou-bien les corps célestes tournent tous autour de la terre en 24 heures, ou-bien il faut que la terre tourne dans le même tems autour de son axe; or les planetes qui tournent autour du soleil font leur révolution en plus ou moins de tems, suivant que leurs orbites sont plus ou moins grandes, c'est-à-dire, suivant qu'elles sont plus ou moins éloignées du soleil; d'où il s'enfuit que si les étoiles & les planetes tournoient autour de la terre, elles feroient de même leur révolution en des tems inégaux, suivant que leurs orbites ou leurs distances seroient plus ou moins grandes; au-moins seroit-il vrai que les étoiles fixes qui sont à des distances si prodigieuses de la terre, ne sauroient se mouvoir autour d'elle en 24 heures, comme on suppose que les font les planetes les plus voisines.

7°. Dans tous les ouvrages de la nature qui sont fournis à notre connoissance, le créateur paroît agir par les moyens les plus courts, les plus aisés & les plus simples; or, si la terre paroît être en repos, & les étoiles se meuvent, la vitesse des étoiles devra être immense, au-lieu qu'il ne faudroit, pour expliquer ces mêmes effets, que supposer à la terre un mouvement plus modéré.

En effet, la moyenne distance de la lune à la terre est de 57 demi-diametres de la terre; ce qui, supposant le demi-diametre de la terre de 3440 milles géographiques, se monte à 196080 milles; la circonférence du cercle diurne de la lune est donc de 1231380 milles, & par conséquent son mouvement horaire de 483308 milles; de sorte que dans chaque seconde (espece de tems moindre que celui qui est employé à chaque battement d'artere), la lune, quoique le plus lent de tous les corps célestes, parcourt 3 milles & $\frac{1}{9}$, c'est-à-dire plus d'une lieue & demie. Voyez LUNE. De-plus la moyenne distance du soleil à la terre est de 22000 demi-diametres de la terre, ou de 75680000 milles géographiques; d'où il s'enfuit que le mouvement diurne du soleil, lorsqu'il est dans l'équateur, devroit être de 475270400 milles, & que par conséquent dans l'espace d'une seconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques, ou plus de 2000 lieues; de-plus, la distance du soleil à la terre est à celle du soleil à Mars, comme 1 est à 2; à celle du soleil à Jupiter, comme un est à 5 & $\frac{1}{4}$; & à celle du soleil à Saturne, comme 1 est à 9: ainsi puisque les espaces diurnes, & tous les autres espaces semblables décrits dans un même tems, devroient être entr'eux comme ces distances; Mars devroit donc dans un clin-d'œil décrire 8222 milles, Jupiter 28688 milles, & Saturne 520652 milles, c'est-à-dire environ 20000 lieues: enfin, les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la terre que Saturne, leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur, devra donc être par cette raison beaucoup plus prompt que celui de cette planete.

8°. Si la terre est en repos, & que les étoiles se meuvent d'un mouvement commun, les différentes planetes décriront chaque jour différentes spirales qui s'éloigneront jusqu'à un certain terme vers le nord, & retourneront ensuite vers le terme opposé du côté du sud dans des limites tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des distances des planetes au zénith varient chaque jour, & elles augmentent jusqu'à un certain point vers le nord, & décroissant ensuite vers le sud; ainsi puisqu'on trouve en même tems la hauteur du pole toujours la même, & que les planetes ne retournent pas au même point du méridien, on doit conclure de-là qu'elles décriront non pas des cercles, mais des spirales; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planetes ne conservent pas

toujours la même distance de la terre, mais qu'elles s'en approchent quelquefois, & que d'autres fois elles s'en éloignent, elles décrivent donc de plus grandes spirales à de plus grandes distances, & de plus petites spirales à de plus petites distances: de plus, puisque leur mouvement devient plus lent lorsque la planete est plus éloignée de la terre, il s'enfuit de-là que les plus grandes spirales devront être décrites en moins de tems que les plus petites; or, toute cette complication de mouvemens en spirale peut-elle être admise, lorsqu'on a un moyen si simple d'y suppléer, en admettant le mouvement de la terre?

9°. On trouve que la force de la gravité décroît à mesure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement sur leur axe; & dans ceux-là seulement, parce que c'est en effet le résultat nécessaire d'un pareil mouvement.

Voyez GRAVITÉ & FIGURE DE LA TERRE.

En effet, lorsqu'un corps tourne sur son axe, toutes les parties, ou tous les corps qui lui appartiennent, font un effort continuel pour s'éloigner du centre; ainsi l'équateur étant un grand cercle, & les parallèles allant toujours en diminuant vers les poles, c'est dans l'équateur que la force centrifuge est la plus grande, & elle décroît vers les poles en raison des diametres des parallèles, à celui de l'équateur. Or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du systême total; & par conséquent la force centrifuge qui agit en sens contraire de la force de la gravité, retarde la descente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle est plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité est à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 est à 1, & que par conséquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{289}$, partie du poids qu'ils auroient si la terre étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrêmement petite vers les poles, les corps qui ne pesent à l'équateur que 288 liv. peseront aux poles 289 livres; or, on a remarqué en effet que la pesanteur est moindre à l'équateur qu'aux poles. La terre tourne donc sur son axe.

10°. Voici une démonstration du mouvement de la terre tirée des causes physiques, nous en sommes redevables aux découvertes de M. Newton; & le docteur Keiff la regarde comme très-concluante, & même sans réplique.

Il est démontré que toutes les planetes gravitent sur le soleil, & toutes les expériences confirment que le mouvement soit de la terre autour du soleil, soit du soleil autour de la terre, se fait de maniere que les aires décrites par les rayons recteurs de celui de ces deux corps qui est mobile, sont égaux en tems égaux, ou sont proportionnels au tems; mais il est démontré aussi que lorsque deux corps tournent l'un autour de l'autre, & que leurs mouvemens sont réglés par une pareille loi, l'un doit nécessairement graviter sur l'autre. Or si le soleil gravite dans son mouvement sur la terre, comme l'action & la réaction sont d'ailleurs égales & contraires, la terre devra donc pareillement graviter sur le soleil. De plus, le même auteur a démontré que lorsque deux corps gravitent l'un sur l'autre, sans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre sans s'approcher directement l'un de l'autre en ligne droite, il faut qu'ils tournent l'un & l'autre autour de leur centre commun de gravité. Le soleil & la terre tournent donc autour de leur centre commun de gravité; mais le soleil est un corps si grand par rapport à la terre, laquelle n'est, pour ainsi-dire, qu'un point par rapport à lui, que le centre commun de gravité de ces deux corps, doit se trouver dans le soleil même, & peu loin de son centre; la terre tourne donc autour d'un point qui est situé dans le

corps du soleil; & on peut dire par conséquent qu'elle tourne autour du soleil.

En un mot, supposer la terre en repos, c'est confondre & détruire tout l'ordre & toute l'harmonie de l'univers; c'est en renverser les lois; c'est en faire combattre toutes les parties les unes avec les autres; c'est vouloir enlever au créateur la moitié de la beauté de son ouvrage, & aux hommes le plaisir de l'admirer. En effet, on rend par-là inexplicables & inutiles les mouvemens des planetes; & cela est si vrai, que ceux des astronomes modernes qui avoient soutenu cette opinion avec le plus de zèle, ont été obligés de l'abandonner lorsqu'ils ont voulu calculer les mouvemens des planetes. Aucun d'eux n'a jamais tenté de calculer ces mouvemens dans des spirales variables, mais ils ont tous supposé tacitement dans leur théorie que la terre se mouvoit sur son axe, & ils ont changé par-là les mouvemens diurnes en cercles.

Riccioli, par exemple, qui par ordre du pape, s'opposa de toutes ses forces au mouvement diurne de la terre, comme contraire à l'Écriture-sainte, fut cependant obligé, pour construire des tables qui se rapportassent un peu aux observations, d'avoir recours au mouvement de la terre.

C'est ce qu'avoue franchement le P. des Chales de la même société. *P. Ricciolus nullas tabulas aptare potuit quæ vel mediocriter observationibus responderent, nisi secundum systema terræ motæ*; & cela quoiqu'il s'aidât de tous les secours étrangers qu'il pouvoit tirer des épicycles.

Le système qui suppose la terre en repos, est donc par lui-même absolument inutile dans l'Astronomie, & on n'en doit pas faire beaucoup de cas en Physique, puisque ceux qui le soutiennent sont obligés à tout moment d'avoir recours à l'action immédiate de la divinité, ou-bien à des raisons & à des principes inconnus.

Il y a des auteurs qui rejettent le mouvement de la terre comme contraire à la révélation, parce qu'il est fait mention dans l'Écriture-sainte du lever & du coucher du soleil; qu'il y est dit, par exemple, que le soleil s'arrêta dans le tems de Josué, & qu'il recula dans le tems d'Ezéchias.

Mais on ne doit entendre autre chose par lever du soleil, que le retour de son apparition sur l'horizon au-dessous duquel il avoit été caché; & par son coucher, autre chose que son occultation au-dessous de l'horizon après avoir été visible pendant un tems au-dessus; ainsi lorsque l'Esprit-saint dit dans l'Éclésiaste, *le soleil se leve & se couche, & revient à l'endroit d'où il étoit parti*, il n'entend par-là rien autre chose, sinon que le soleil qui auparavant avoit été caché, se voit de nouveau sur l'horizon; & qu'après avoir paru, il se cache de nouveau pour reparoître ensuite à l'orient; car c'est-là ce qui paroît à une personne qui voit le soleil, & par conséquent c'est cela, & rien de plus que les Écritures ont dû avoir en vue.

De-même lorsque dans Josué, *x. 12. 13.* il est dit que le soleil & la lune se sont arrêtés, ce qu'on doit entendre dans cet endroit par le mot de *station*, c'est que ces luminaires n'ont point changé de situation par rapport à la terre; car en disant, *soleil, arrête-toi sur Gédéon, & toi lune sur la vallée d'Ayalon*, ce général du peuple de Dieu n'a pu demander autre chose, sinon que le soleil qui paroïsoit alors sur cette ville ne changeât point de situation; or de ce qu'il demande au soleil de s'arrêter dans la même situation, on seroit très-mal fondé à conclure que le soleil tourne autour de la terre, & que la terre reste en repos.

Gassendi distingue fort à-propos à ce sujet deux livres sacrés; l'un écrit qu'on appelle la bible, l'autre

qu'on appelle la nature ou le monde; c'est ce qu'il développe dans ce passage singulier. « Dieu s'est manifesté lui-même par deux lumieres, l'une celle de la révélation, & l'autre celle de la démonstration; or les interprètes de la première sont les théologiens, & les interprètes de l'autre sont les mathématiciens; ce sont ces derniers qu'il faut consulter sur les matieres dont la connoissance est soumise à l'esprit, comme sur les points de foi on doit consulter les premiers; & comme on reprocheroit aux mathématiciens de s'éloigner de ce qui est de leur ressort, s'ils prétendoient revoquer en doute, ou rejeter les articles de foi, en vertu de quelques raisonnemens géométriques, aussi doit-on convenir que les théologiens ne s'écartent pas moins des limites qui leur sont marquées, quand ils se hasardent à prononcer sur quelque point des sciences naturelles au-dessus de la portée de ceux qui ne sont pas versés dans la géométrie & dans l'optique, en se fondant seulement sur quelque passage de l'Écriture-sainte, laquelle n'a prétendu nous rien apprendre là-dessus ».

Après avoir ainsi prouvé le mouvement de la terre; il faut observer de plus que la terre va dans son orbite de maniere que son axe se maintient constamment parallele à lui-même. Voyez AXE & PARALLÉLISME.

L'axe de la terre a cependant un petit mouvement autour des poles de l'écliptique; c'est de ces mouvemens que dépend la précession des points équinoxiaux. Voyez MUTATION & PRÉCESSION.

Sur l'inclinaison de l'axe de la terre, voyez INCLINAISON, ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ.

TERRE, en Géométrie, est ce globe mêlé de parties solides & fluides que nous habitons. Voyez TERRAQUÉE; voyez aussi Océan, MER, CONTINENT, &c. Wolf & Chambers. (O)

TERRE, couches de la, (*Hist. nat. Minéralogie.*) *strata telluris*; l'on nomme couches de la terre les différens lits, ou bancs de terres, de pierres, de sables, &c. dont notre globe est composé. Pour peu qu'on observe la nature, on s'apperçoit que le globe que nous habitons est recouvert d'un grand nombre de différentes substances, disposées par couches horizontales & paralleles les unes aux autres, lorsque quelque cause extraordinaire n'a point mis obstacle à ce parallélisme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaisseur, & pour la qualité des matieres qu'elles contiennent; dans quelques terrains on ne trouvera en fouillant à une très-grande profondeur, que deux, trois, ou quatre couches différentes; tandis que dans d'autres, on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au-dessus des autres. Quelques couches sont purement composées de terres, telles que la glaise, la craie, l'ochre, &c. d'autres sont composées de sable, de gravier; d'autres sont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies, semblables à celles que l'on trouve sur le bord des mers & des rivières; d'autres contiennent des fragmens de roches qui ont été arrachés ailleurs & rassemblés dans les lieux où on les trouve actuellement; d'autres couches ne sont composées que d'une roche suivie, qui occupe un espace de terrain quelquefois très-considérable; ces roches ne sont point par-tout de la même nature de pierre; tantôt c'est de la pierre à chaux, tantôt c'est du gypse, du marbre, de l'albâtre, du grais, du schiste, ou de l'ardoise, & souvent il arrive que la roche qui forme une couche, est elle-même composée de plusieurs bancs, ou lits de pierres, qui diffèrent entre elles: on trouve des couches qui sont remplies de matieres bitumineuses; c'est ainsi que sont les mines de charbon de terre. Voyez CHARBON MINÉRAL. D'autres sont un amas de matieres

salines ; c'est ainsi que se trouvent le *natron*, & le sel gemme. *Voyez ces articles.*

Plusieurs couches enfin, ne sont que des amas de substances métalliques, & de mines qui semblent avoir été transportées par les eaux dans les endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naissance. *Voyez l'article MINES.* Toutes ces différentes couches sont quelquefois remplies de coquilles, de madrepores, de corps marins, de bois, & d'autres substances végétales, d'ossement de poissons & de quadrupèdes, & d'un grand nombre de corps entièrement étrangers à la terre.

Toutes ces circonstances qui accompagnent les couches de la terre, ont de tout tems exercé l'imagination des physiciens ; ils ont cherché à rendre raison de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomènes qu'elles présentent : la position horizontale de la plupart de ces couches, & la situation parallèle qu'elles observent entre elles, ont fait aisément sentir qu'il n'y avoit que les eaux qui eussent pu leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-simple suffit pour confirmer cette idée ; si l'on jette dans un vase plein d'eau, quelques poignées de terre, de sable, de gravier, &c. chacune de ces substances s'y déposera plutôt, ou plus tard, en raison de sa pesanteur spécifique, & le tout formera plusieurs couches qui seront parallèles les unes aux autres : cela posé, on a conclu qu'il falloit que les couches de la terre eussent aussi été formées par des substances qui avoient été délayées dans un fluide immense, d'où elles se sont successivement déposées. Comme l'histoire ne nous a point conservé le souvenir d'une inondation plus universelle que celle du déluge, les naturalistes n'ont point fait difficulté de le regarder comme le seul auteur des couches de la terre ; parmi ceux qui ont adopté ce sentiment, Woodward occupe le premier rang ; il suppose que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe, & que lorsque les eaux se retirèrent, les substances qu'elles avoient détrempées, se déposèrent & formerent les différens lits dont nous voyons la terre composée. Cette hypothèse, plus ingénieuse que vraie, a eu un grand nombre de sectateurs ; cependant pour peu que l'on y fasse attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la masse de notre globe, est une idée très-chimérique. De plus, il n'est point vrai que les couches de la terre se soient déposées en raison de leur pesanteur spécifique, vû que souvent quelques-unes de ces couches, composées de substances plus légères, sont au-dessous de couches composées de matières plus pesantes.

En général le déluge n'est point propre à rendre raison de la formation des couches dont nous parlons ; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes ; mais ce seroit se tromper, que de les lui attribuer toutes indistinctement, comme ont fait quelques auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation passagère, qui, suivant le récit de Moïse, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de substances si différentes, dont les différentes parties de notre globe sont composées ?

Le sentiment le plus vraisemblable sur la formation des couches de la terre, est celui qui en attribue la plus grande partie au séjour des mers qui ont successivement, & pendant plusieurs siècles, occupé les continens qui sont aujourd'hui habités. C'est au fond de ces mers que se sont déposées peu-à-peu les différentes substances que leurs eaux avoient détrempées ; les fleuves qui se rendent dans les mers, charrient sans cesse un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenses, qui hauf-

sent le lit de ces mers, & les force à se jeter vers d'autres endroits. Notre globe étant exposé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclinaison de son axe, & ce mouvement a pu suffire pour mettre à sec quelques portions du globe, & pour en submerger d'autres. La disposition & la nature de quelques couches de la terre, nous fournissent même des preuves convaincantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à plusieurs reprises, les mêmes endroits de la terre. *Voyez l'article FOSSILES.*

Ce seroit cependant se tromper, que d'attribuer à la mer seule la formation de toutes les couches que nous voyons sur la terre ; les débordemens des rivières portent sur les terrains qu'elles inondent, une quantité prodigieuse de limon, qui au-bout de plusieurs siècles, forment des lits que l'œil distingue facilement, & par lesquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivières, dont le lit parallèle même est souvent forcé de changer.

Quelques pays présentent aux yeux des couches d'une nature très-différente de celle dont nous avons parlé jusqu'ici ; ces couches sont des amas immenses de cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponceuses, &c. Il est aisé de sentir que ces sortes de couches n'ont point été produites par les eaux ; elles sont l'ouvrage des embrasemens souterrains & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomies ces matières à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres : telles sont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Vésuve, en Islande près du mont Hécla, &c. c'est l'inspection de ces sortes de couches, qui a fait croire à Lazzaro Moro, que toutes les couches de la terre n'avoient été produites que par des volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomènes qui n'existoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui sont sujettes aux mêmes révolutions.

Un grand nombre de montagnes ne sont formées que d'un assemblage de couches de terre, de pierres, de sable, &c. placés les unes au-dessus des autres. On a fait voir en quoi elles diffèrent des montagnes primitives, qui sont aussi anciennes que le monde. *Voyez l'article MONTAGNES.* Les montagnes par couches sont d'une formation plus récente que les autres, puisqu'elles contiennent souvent des substances qui ne sont que des débris des montagnes primitives. Quelques-unes des montagnes composées de couches, sont souvent très-élevées. M. Sulzer a fait en Suisse une observation qui prouve qu'elles ont été couvertes autrefois par les eaux ; en effet ce savant naturaliste a trouvé que le mont Rigi étoit couvert d'une couche, composée d'un amas de cailloux & de pierres roulées de toutes sortes d'espèces, & liées par un *gluten* sablonneux & limoneux, qui n'en faisoit qu'une seule masse.

A l'égard du dépôt qui a formé les couches de la terre, il ne s'est point toujours fait de la même manière ; quelquefois ce dépôt s'est fait dans des eaux tranquilles, & sur un fond uni ; alors les couches produites par ce dépôt, se sont trouvées horizontales & unies ; mais lorsque le dépôt est venu à se faire dans des eaux violemment agitées, ces couches ont eu des inégalités, voilà pourquoi l'on rencontre quelquefois des lits dans lesquels on remarque comme des bosses & des ondulations, & des substances en désordre & confondues ensemble. Lorsque le dépôt des matières détrempées & charriées par les eaux, s'est fait contre la groupe d'une montagne primitive, les couches qui ont été déposées, ont dû nécessairement prendre la même inclinaison que le terrain qui leur a servi d'appui ; de-là vient l'inclinaison que l'on remarque dans de certaines couches.

Enfin l'on remarque que les *couches de la terre* sont quelquefois brisées & interrompues dans leur cours; il paroît naturel d'attribuer ces interruptions aux ébranlemens causés par les tremblemens de terre, par les affaïsemens de certains terrains, occasionnés par les excavations qu'ont faites les eaux souterraines.

(-)

TERRE, *révolutions de la*, (*Hist. nat. Minéralogie.*) pour peu que l'on jette les yeux sur notre globe, on trouve des preuves convaincantes qu'il a dû éprouver autrefois, & qu'il éprouve encore de tems à autres, des changemens très-considérables. Les physiciens ont donné le nom de *révolutions* aux événemens naturels par lesquels la terre est altérée en tout, ou dans quelques-unes de ses parties. L'histoire nous a transmis la mémoire d'un grand nombre de ces révolutions; mais il y en a un plus grand nombre encore qui est demeuré dans la nuit des tems, & dont nous ne sommes assurés que par les débris & les ravages dont nous voyons des traces dans presque toutes les parties du globe que nous habitons: c'est ainsi que Moïse nous a transmis dans la Genèse, le souvenir du déluge universel; l'histoire profane nous a parlé des déluges de Deucalion & d'Ogygès; mais aucuns momens historiques ne nous ont appris l'époque de plusieurs autres révolutions très-marquées, qui ont considérablement altéré la surface de la terre.

Ces *révolutions de la terre* sont de deux especes, il y en a qui se font fait sentir à la masse totale de notre globe, & l'on peut les appeller *générales*; d'autres n'opèrent des changemens que dans de certains lieux, nous les appellerons *locales*; quelques-uns de ces changemens sont opérés par des causes qui agissent sans cesse; d'autres sont opérés par des causes momentanées.

Tous les physiciens conviennent aujourd'hui que la terre s'est aplatie par ses pôles, & qu'elle s'est par conséquent étendue vers l'équateur. On a lieu de présumer pareillement que l'axe de la terre a changé d'inclinaison & de centre de gravité; il est aisé de sentir que des changemens de cette nature, ont du faire une impression très-forte sur la masse totale de notre globe; ils ont du changer totalement le climat de certains pays, en présentant au soleil des points de la terre différemment de ce qu'ils étoient auparavant; ils ont dû submerger les parties de la terre qui étoient continent, & en mettre à sec d'autres qui servoient de bassin ou de lit à la mer; & ces changemens si considérables ont pu influencer sur les productions de la nature, c'est-à-dire, faire disparaître de dessus la terre certaines especes d'êtres, & donner naissance à des êtres nouveaux: telles sont les révolutions les plus générales, que nous présumons avoir été éprouvées par la terre.

Il en est d'autres qui sans avoir entièrement changé la face de la terre, n'ont pas laissé de produire sur elle des altérations très-considérables; de ce nombre sont sur-tout les tremblemens de terre; par leurs moyens nous voyons que les montagnes sont fendues, & quelquefois englouties dans le sein de la terre; des lacs, des mers viennent prendre la place du continent; les rivières sont forcées de changer leur cours; des terrains immenses sont abîmés & disparaissent; des îles & des terres nouvelles sortent du fond des eaux. Voyez TREMBLEMENS DE TERRE.

Une expérience journalière & funeste nous apprend que les vents déchaînés, poussent souvent avec violence les eaux des mers, sur des portions du continent qu'elles inondent, & d'où ensuite elles ne peuvent plus se retirer. Ces mêmes causes arrachent quelquefois des parties considérables de la terre ferme, & en font des îles: c'est ainsi que l'on est en droit de présumer que la Sicile a été autrefois arrachée de l'Italie; la Grande-Bretagne a été séparée du continent

Tomc XVI,

de la France; les îles de l'Archipel du continent de l'Asie, &c.

Ces effets ont été quelquefois produits par plusieurs causes combinées; les feux souterrains & les tremblemens de terre ont souvent frayé la route aux eaux des mers, qui elles-mêmes ont été mises dans un mouvement impétueux par les vens, & alors les ravages ont été plus terribles.

Des causes moins violentes opèrent encore des altérations très-frappantes à la surface de notre globe; les eaux des pluies détrempent & détachent peu-à-peu les terres & les pierres des montagnes, & s'en servent pour combler les vallées; les rivières entraînent sans cesse un limon très-abondant, qui au bout de quelques siècles forme des terres aux endroits qui auparavant étoient entièrement couverts par les eaux; c'est ainsi que l'on peut conjecturer que les eaux du Rhin ont formé peu-à-peu le terrain de la Hollande. C'est ainsi que les eaux du Rhône ont vraisemblablement produit l'île de la Camargue. Les eaux du Nil ont formé à l'embouchure de ce fleuve le Delta, &c. Les eaux de la Seine ont produit les mêmes effets en Normandie.

La force de l'air & des vents suffisent pour transporter des montagnes entières de sable, & par-là d'un pays fertile en font un desert aride & affreux; nous avons un exemple dans les déserts de la Lybie & de l'Arabie.

Les volcans en vomissant de leurs flancs des amas immenses de cendres, de sable, de pierres calcinées de lave, altèrent totalement la face des terrains qui les environnent, & portent la destruction dans tous les lieux qui en sont proches. Voyez VOLCAN.

Nous voyons toutes ces causes, souvent réunies, agir perpétuellement sur notre globe; il n'est donc point surprenant que la terre ne nous offre presque à chaque pas qu'un vaste amas de débris & de ruines. La nature est occupée à détruire d'un côté pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à abaisser les hauteurs & à hausser les profondeurs. Celles qui sont renfermées dans le sein de la terre la minent peu-à-peu, & y font des excavations qui détruisent peu-à-peu ses fondemens. Les feux souterrains brisent & détruisent d'autres endroits; concluons donc que la terre a été & est encore exposée à des révolutions continuelles, qui contribuent sans cesse, soit promptement, soit peu-à-peu, à lui faire changer de face. Voyez les articles FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, VOLCANS, LIMON, TERRE, *couches de la terre*, &c. (-)

TERRE, (*Chimie & Physique.*) c'est un corps solide qui sert de base à tous les autres corps de la nature. En effet, toutes les expériences & les analyses de la chimie, lorsqu'elles sont poussées jusqu'où elles peuvent aller, nous donnent une terre; c'est-là ce qui a fait regarder la terre comme un principe élémentaire des corps; mais c'est une erreur que de la regarder comme un élément, ou comme un corps parfaitement simple; toutes les terres que nous pouvons appercevoir par nos sens, sont dans un état de combinaison & de mixtion, & quelquefois d'aggrégation, & même de surcomposition. Ce sont les différentes combinaisons de la terre, ses différentes élaborations & atténuations, qui leur donnent des propriétés si variées, & quelquefois si opposées.

Le célèbre Becher regarde tous les corps de la nature comme composés de trois terres, dont les différentes combinaisons & proportions produisent des êtres si variés. La première terre est celle qu'il appelle *vitrescible*; elle se trouve dans les sels, dans les cailloux, dans les métaux, & c'est à elle qu'est dûe la propriété de se vitrifier par l'action du feu.

La seconde terre de Becher est celle qu'il nomme *sulfureuse* ou *inflammable*, & que Stahl a depuis nom-

Y ij

mé. *phlogistique*. C'est cette terre qui donne aux corps de la nature l'éclat, la couleur, l'odeur & la propriété de s'enflammer. Voyez l'article PHLOGISTIQUE.

La troisième est, suivant Becher, la terre mercurielle, elle est propre aux métaux, & leur donne la faculté d'entrer en fusion; tandis que les deux autres terres leur sont communes avec les végétaux & les animaux. Voyez MÉTAUX.

Quelque dénomination qu'on veuille donner à ces différentes terres, il est certain que les analyses chimiques nous font trouver des terres de nature différente dans tous les corps qui tombent sous nos sens. Il n'est point douteux que l'eau la plus pure ne contienne une portion de terre avec laquelle elle est intimement combinée au point de ne point perdre sa transparence; cette terre se montre aussitôt qu'on fait évaporer l'eau; c'est ainsi qu'une goutte d'eau de pluie mise sur une glace bien nette, y laisse une tache après qu'elle est évaporée. Tous les sels tant acides qu'alkalins, tant fluides que solides, ne sont que des terres combinées avec de l'eau.

L'air contient une portion sensible de terre. L'eau contenue dans l'air est chargée de ce principe; les vapeurs, les fumées, les émanations qui s'élèvent dans notre atmosphère ne peuvent manquer d'y porter sans cesse une grande quantité de terres diversement modifiées.

Ce sont des particules inflammables, c'est-à-dire des terres qui servent d'aliment au feu. En appliquant l'action du feu à toutes les substances tant végétales qu'animales & minérales, le résultat est toujours une terre; on la trouve dans les cendres, dans la suie, dans les sels, dans les huiles, dans la partie aqueuse que l'on nomme *phlegme*; en un mot dans tous les produits des opérations qui se font à l'aide du feu, les végétaux & les animaux donnent une terre lorsqu'ils entrent en pourriture: mais toutes ces terres n'ont point les mêmes propriétés; d'où il est aisé de conclure qu'elles ne sont point parfaitement pures, mais dans un état de combinaison.

C'est la terre qui sort de base à toutes ces substances, c'est elle qui est la cause de leur accroissement & de leur entretien; les pierres, les métaux ne sont que des composés de terres. Mais vainement cherche-t-on dans la nature une terre pure, si elle existoit seule, elle échapperait à tous nos sens; ainsi quand on parle d'une terre pure, cette pureté n'est que relative. (—)

TERRE, (*Hist. nat. Minéral.*) on a vu dans l'article qui précède ce que les chimistes entendent par terre; nous allons examiner ici la nature des substances, à qui on donne ce nom dans la minéralogie.

On peut définir les terres des substances fossiles solides, composées de particules délicates qui n'ont que peu ou point de liaison entre elles, qui ne sont point solubles dans l'eau, qui demeurent fixes au feu, & qui quand elles sont pures, n'ont ni saveur, ni odeur.

Les différentes terres que l'on rencontre sur notre globe varient considérablement pour leurs couleurs, leurs mélanges & leurs propriétés, c'est-là ce qui a déterminé les naturalistes à en faire différentes classes relativement à ces propriétés. Woodward divise toutes les terres, 1°. en celles qui sont onctueuses ou douces au toucher; 2°. en celles qui sont rudes au toucher. Stahl, relativement aux effets que l'action du feu produit sur les terres, les divise en terres vitrifiables, c'est-à-dire, que l'action du feu change en verre, & en calcinables, que le feu convertit en chaux. Woltertdorff divise les terres en argilleuses, dont la propriété est de prendre de la liaison dans l'eau & de durcir dans le feu, & en alkales, qui comme les sels alkalis se dissolvent par les acides, & que l'ac-

tion du feu convertit en chaux. Cartheuser, dans sa minéralogie, fait deux classes de terres; il appelle les premières terres dissolubles. Ce sont celles qui sont propres à se détremper, & rester quelque tems mêlées avec l'eau, telles sont les argilles, les terres savonneuses, &c. Il nomme les secondes terres indissolubles; ce sont celles qui ne se détrempent point dans l'eau, & qui se déposent promptement au fond; telles sont la craie, la marne, &c.

Le célèbre Wallerius divise les terres en quatre classes. La première est celle des terres en poussière, elles n'ont aucune liaison, sont sèches au toucher, ne se détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand espace. Il les nomme terres maigres, & les subdivise en deux genres; savoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°. Les terres onctueuses ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paraissent grasses au toucher, qui se détrempent dans l'eau, & peuvent ensuite prendre une forme.

3°. Les terres composées, ce sont celles qui sont mêlées de substances étrangères, salines, métalliques, bitumineuses, sulphureuses, &c.

4°. Les sables qui doivent avec plus de raison être mis au rang des pierres que des terres.

Enfin M. Emanuel Mendez Dacosta, de la société royale de Londres, a divisé les terres en trois classes, qu'il subdivise en sept genres. Selon cet auteur, 1°. la première classe est celle des terres qui sont naturellement humides, d'un tissu compacte & douces au toucher, telles sont les terres bolaires, les argilles & les marnes.

2°. La seconde classe est celle des terres qui sont naturellement sèches, d'un tissu lâche, & qui sont rudes au toucher; dans cette classe on met la craie & les ochres.

3°. La troisième classe est celle des terres composées, elles sont mélangées de substances étrangères qui sont qu'elles ne sont jamais pures; telles sont les glaises & le terreau.

Telles sont les principales divisions que les minéralogistes nous ont données des terres; il est aisé de sentir qu'elles sont purement arbitraires, & fondées sur les différens points de vue sous lesquels ils ont considéré ces substances, & l'on voit que souvent ils se sont arrêtés à des circonstances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre sur les qualités essentielles qui mettent de la différence entre les terres.

Quelques auteurs ont fait différentes classes des terres, & leur ont assigné des dénominations d'après les usages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'est ce qui a donné lieu aux divisions des terres en médicinales & en mécaniques; par les premières, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux usages de la médecine & de la pharmacie, telles que les terres bolaires, les terres sigillées, dont l'efficacité n'est communément dûe qu'aux parties ferrugineuses & étrangères qui y sont mêlées dans différentes proportions, tandis que ces terres n'agissent point du tout par elles-mêmes, ou si elles agissent, ce ne peut être que comme absorbantes, & alors elles sont calcaires, parce que les terres calcaires étant les seules qui se dissolvent par les acides, sont aussi les seules qui peuvent passer dans l'économie animale; quant aux terres argilleuses & non calcaires, les substances avec qui elles sont mêlées peuvent produire quelque effet, mais les terres elles-mêmes sont incapables de passer au-delà des premières voies dans le corps humain, n'étant point solubles dans les acides, & par conséquent elles ne peuvent y rien produire, sinon d'obstruer,

d'embarasser, & de charger l'estomac de ceux à qui on le donne.

Les *terres mécaniques* sont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers, telles sont les *terres colorées* dont on se fert dans la peinture, les *terres à potier*, les *terres à foulon*, les *terres à pipes*, les *terres à porcelaine*, &c.

On a encore donné différentes dénominations aux *terres*, selon les noms de différens endroits dont on les fait venir, c'est ainsi qu'on a appelé la *terre de Lemnos*, *terre cimolée*, *terre de Cologne*, &c.

Quoi qu'il en soit de ces différentes divisions & dénominations de *terres*, il est certain que le regne minéral ne nous en offre point qui soient parfaitement pures, elles sont toujours mélangées de plus ou moins de substances étrangères qui sont la cause de leurs couleurs, de leur faveur & des autres qualités que l'on y découvre. Les végétaux, les animaux & les minéraux se décomposent sans cesse à l'aide du mouvement, les eaux se chargent de molécules qui en ont été détachées, & elles vont porter ces molécules à la *terre*, qui par-là devient impure & mélangée. L'air lui-même est chargé de particules salines, volatiles & inflammables, qu'il doit nécessairement communiquer aux *terres* qu'il touche & qu'il environne, c'est donc un être de raison qu'une *terre* parfaitement pure. (—)

TERRES des îles Antilles, (*Minéralogie.*) toutes les différentes *terres* dont le sol des îles Antilles est composé, sont tellement remplies de particules métalliques, qu'on pourroit les regarder en général comme des *terres* minérales. Mais si on les considère avec attention, il sera aisé de les distinguer en *terres* purement minérales, servant, pour ainsi dire, de matrice à la formation des minéraux & en *terres* accidentellement minérales, c'est-à-dire que les minéraux tous formés s'y trouvent mêlés & confondus par des causes étrangères; ce que l'on peut attribuer aux bouleversemens occasionnés par les tremblemens de *terre*, aux pluies abondantes, & aux torrens grossis qui se précipitant du haut des montagnes inondent le fond des vallées, délayent les *terres* & y déposent les particules minérales entraînées par la force du courant. D'après cette distinction, il se forme naturellement deux classes. La première comprend toutes les especes de *terres* bitumineuses & sulphureuses, les *terres* vitrioliques, les alumineuses, celles même qui contiennent du sel marin, les ochres rouges & jaunes hauts en couleur, & généralement toutes les *terres* de substance métallique.

Dans la seconde classe sont les *terres* meubles, propres à la culture, les différentes sortes d'argilles, comme les glaises, les *terres* à potier, les marnes, les *terres* bolaires & les especes de craie. Les sables peuvent être compris dans cette seconde classe, étant plus ou moins mêlés de substances minérales, & de particules métalliques ferrugineuses, toutes formées & attirables par l'aimant, ainsi que j'ai éprouvé plusieurs fois.

Selon la nature de ces *terres*, on y trouve beaucoup de roches & de pierres détachées, composées des mêmes substances, mais plus atténuées & mieux liées, sans cependant être moins apparentes au coup-d'œil.

Les *terres* des îles Antilles propres à la culture sont de différentes couleurs, on en voit de grises mêlées de petites pierres ponce, comme il s'en trouve beaucoup aux quartiers du fort S. Pierre, du Corbet, du Prêcheur & de la basse-pointe à la Martinique; les *terres* rouges du morne des casseaux à la Capsterre de la même île, étant lavées par les pluies, présentent à l'œil une multitude de paillettes noires, très-brillantes, qui ne sont autre chose que du fer tout formé & attirable par l'aimant. Les mornes rouges & de

Cambala en l'île de la Grenade contiennent beaucoup d'une pareille *terre*, mais dont les paillettes sont moins apparentes; cette especes ne manque pas à la Guadeloupe; elle durcit beaucoup en se séchant, & se divise en grosses masses presque parallélépipèdes, ou à-peu-près cubiques, lorsqu'elle a été étendue par couches de l'épaisseur d'un pié.

La plupart des *terres* jaunâtres contiennent du gravier, on y trouve quelquefois des marcaffites brillantes, qui, étant poussées au feu, se dissipent en fumées sulphureuses.

Certaines *terres* brunes mêlées de jaune, contiennent beaucoup de fer; on en voit de cette especes en l'île de la Grenade, au quartier des sauteurs, près de Levera, chez le sieur Louis le jeune, au pié d'un gros rocher, dont les éclats brillent comme de l'acier poli. Ce fer est aigre, & entre difficilement en fusion; il a besoin de beaucoup de substances calcaires pour le désoufrer.

Les *terres* blanchâtres, seches, se réduisent facilement en poussière, & sont moins propres à la culture que les précédentes. Les meilleures de toutes sont les *terres* brunes, moyennement grasses, & celles qui ne sont pas d'un noir trop foncé; on en trouve beaucoup de cette sorte, tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe, à Ste Lucie, à S. Vincent, à la Grenade, & dans presque toutes les îles un peu considérables.

Plusieurs cantons fournissent de la *terre* propre à blanchir le sucre. C'est une argille semblable à celle de Rouen dont on fait des pipes; elle est blanche, & ne fait point effervescence avec les acides. Voyez les remarques à la fin de l'article SUCRE.

Près de la rivière de l'Ayon, à la Dominique, au côté du vent, on trouve dans les falaises une *terre* grise, blanchâtre, mêlée de paillettes brillantes qui se dissipent au feu: cette *terre* contient beaucoup de fer & un peu de cuivre; quelques particuliers prétendent qu'il se trouve des mines d'argent aux environs.

Les *terres* à potier & celles dont on peut faire de la brique, sont assez communes dans plusieurs endroits des îles.

Aux environs de la rivière Simon, près de la grande rivière en l'île de la Grenade, on trouve sur le bord de la mer un sable noir très-brillant & fort pesant. Celui de l'Ance-noire, à la basse *terre* de la même île, est un peu moins éclatant; mais il tient, ainsi que le précédent, beaucoup de fer attirable par l'aimant; il y a lieu de présumer qu'on pourroit y trouver de l'or, en le travaillant selon l'art.

On rencontre dans plusieurs montagnes de la Martinique & ailleurs des petits amas d'une *terre*, couleur de cendre blanchâtre, fine, compacte, en consistance de pierre, ayant quelque rapport à la marnes, mais plus dure; elle se broye & craque entre les dents, sans être sablonneuse ni pâteuse, à-peu-près comme de la *terre* à pipe cuite; les negres la nomment *taoïa*; ils la mangent avec une forte d'appétit qui dégénere en passion si violente, qu'ils ne peuvent se vaincre: malgré les dangers auxquels l'usage de cette *terre* les expose, ils perdent le goût des choses saines, deviennent bouffis, & périssent en peu de tems. On a vu plusieurs hommes blancs possédés de la manie du *taoïa*; & j'ai connu des jeunes filles en qui le desir, si naturel à leur sexe de conserver ses graces, se trouvoit anéanti par l'appétit de ce funeste poison, dont un des moindres effets est de détruire l'embonpoint & de défigurer les traits du visage.

Le remede le plus efficace qu'on ait trouvé jusqu'à présent est de faire prendre au malade deux ou trois cuillerées d'huile de ricinus ou palma-christi, nouvellement tirée à froid; on en continue l'usage tous les matins pendant plusieurs jours, jusqu'à ce

que les évacuations ayent emporté la cause du mal : mais il est à-propos de s'y prendre de bonne-heure , & ne pas laisser le tems à la terre de se fixer dans l'estomac , où elle formeroit une masse qu'aucun remede ne pourroit détacher.

Au défaut de taouia , les maniaques mangent de la terre commune , des especes de petits cailloux , des pipes cassées , & d'autres drogues non moins préjudiciables à la santé. *Article de M. LE ROMAIN.*

TERRE à foulon , (*Hist. nat. des fossiles.*) terre fossile , grasse , onctueuse , friable étant sèche , pleine de nitre , & d'un très-grand usage en Angleterre pour dégraisser les laines.

Cette terre , qu'on nommoit simplement *fuller's-earth* , est si précieuse dans toute la grande Bretagne pour l'apprêt de ses étoffes de laine , que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses laines même ; en effet , cette terre , la meilleure de toutes pour son usage , est telle que la Hollande , la France & l'Espagne n'en possèdent point de pareille.

On en trouve près de Ryegate en Surrey , près de Maidstone dans la province de Kent , près de Nutley en Suffex , près de Wooburn en Bedfordshire , près de Brickhill en Staffordshire , & dans l'île de Skies en Ecosse. Dans la province de Surrey , on creuse cette terre dans des trous en forme de puits , dont les côtés sont soutenus comme ceux du charbon.

On voit entre Brickhill & Wooburn une grande bruyere qui couvre quelques collines pleines de cette même terre. Le trou est un vaste découvert , creusé en forme de cône renversé qui montre la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable , au-dessus desquels on trouve la terre à foulon à environ cinquante ou soixante piés de la surface. Sous la surface de la terre à un pié de profondeur est une couche de sable fin , jaune , rougeâtre , de l'épaisseur de neuf à dix piés ; ensuite pendant trente à quarante piés il y a divers lits de sable gris & blanc ; plus bas , une couche de deux à trois piés de sable gras mêlé de veines rougeâtres ; puis un pié de terre médiocrement grasse , encore un peu sableuse ; enfin la terre à foulon pure pendant environ sept à huit piés.

Ce banc de terre est distingué en différentes couches ; l'assiette de ces bancs est sur un plan horizontal régulier qui , communément en toutes sortes de lits & couches de terre ou mines , annonce une grande étendue. Les ouvriers sont employés à fouiller cette terre avec la pioche , & deux hommes suffisent à en fouiller & charger dans un chariot mille livres pesant dans un jour ; cette charge vaut , prise sur le lieu , 4 shelins , 4 liv. 12 s. tournois.

Cette terre est d'une couleur gris-verdâtre , qui se dégrade à l'air ; sa consistance , médiocrement ferme , se divise aisément en morceaux à la pioche ; à sécher , elle devient dure comme du savon ; sa qualité est grasse & pleine de nitre. Elle ne se dissout dans l'eau qu'en la remuant beaucoup ; le sédiment qui s'en forme lorsqu'il est séché , est doux & gras au toucher , très-friable , & se réduit entre les doigts dans une poudre presque impalpable qui semble se perdre dans les pores de la peau , &c. Cette poussiere vue au microscope est matte , opaque , & n'a point le brillant des parties sableuses ; ces qualités la rendent très-propre à s'insinuer dans les pores de la laine & à s'imbiber de sa graisse , sans offenser le tissu de l'étoffe par les plus violens frottemens. (*D. J.*)

TERRE LEMNIENE , *terra lemnia* , sorte de terre médicale , astringente , d'une consistance grasse , & d'une couleur rougeâtre , dont on se sert dans le même cas que des bols. *Voyez BOLS.*

Elle prend son nom de la terre de Lemnos , d'où on l'apporte principalement.

On la met souvent en gâteaux ronds qu'on cachete , ce qui la fait nommer terre sigillée.

TERRE DE POUZZOLES , sorte de terre rougeâtre dont on se sert en Italie au-lieu de sable.

La meilleure est celle qui se trouve auprès de Pouzzoles , de Baies & de Cumes , dans le royaume de Naples ; & la premiere de ses villes lui a donné son nom.

Cette terre mêlée avec la chaux fait le meilleur mortier qu'il soit possible. *Voyez MORTIER.* Il se durcit & se pétrifie dans l'eau ; il pénètre les pierres à feu noires , & les blanchit. On s'en sert beaucoup pour la construction des moles , & des autres bâtimens qu'on élève dans les places maritimes. Agricola présume que la terre de Pouzzoles est d'une nature sulphureuse & alumineuse. *Voyez Vitruve , Pline , de Lorme , &c.* qui tous font un grand cas de cette terre.

TERRE SAMIENNE ou TERRE DE SAMOS , *terra Samia* , sorte de bol ou terre astringente , venant de l'île de Samos , dans la mer Egée. *Voyez TERRE.*

La meilleure est appelée par Dioscoride *collyrium* , parce qu'on l'emploie dans les médecines de ce nom : elle est blanche , fort luisante , douce , friable , de bon goût , & un peu glutineuse sur la langue.

Il y en a une autre espece plus dure , plus sale & plus glutineuse , qu'on appelle *aster Samius* , à cause de plusieurs pailles brillantes qu'on y trouve quelquefois , & qui sont disposées en forme de petites étoiles.

Chacune de ces deux especes est regardée comme fort astringente , & propre à dessécher & à guérir les blessures. Elles ont beaucoup de qualités communes avec le bol d'Arménie. *Voyez ARMÉNIEN & BOL.*

Il y a aussi une pierre qu'on nomme pierre de Samos , *λιθος Σαμιος* , & qui se tire de quelques mines dans la même île. Cette pierre est blanche , elle s'attache à la langue quand on l'y met dessus , & passe pour être astringente & échauffante. Les Orfèvres s'en servent aussi pour polir l'or , & lui donner de l'éclat.

TERRE SIGILLÉE , *terra sigillata* , voyez SIGILLÉE.

TERRE VERTE , (*Hist. nat. des fossiles.*) nom d'une terre dure , d'un verd bleu foncé , qu'on trouve par couches de grands morceaux plats qui ont quatre ou cinq piés de diametre ; on les casse irrégulièrement en les coupant , ce qui fait qu'on nous l'apporte en pieces de différentes grosseurs. Cette terre est lisse , luisante , douce au toucher , & semblables à quelques égards au morochtus ; elle s'attache fermement à la langue , ne teint point les mains en la maniant , mais en la frottant sur un corps dur , elle y imprime une rayure blanchâtre qui tire sur le verd ; elle ne fermente point avec les acides , & prend en la brûlant une couleur brune foncée. On la fouille dans l'île de Chypre , dans le voisinage de Vérone & en plusieurs endroits de ce royaume ; on l'emploie beaucoup pour la peinture , sur-tout la peinture à fresque , parce qu'elle donne un verd durable , & qu'on la mêle utilement avec d'autres couleurs. (*D. J.*)

TERRES ou REMEDES TERREUX , (*Médecine.*) les Médecins ont employé dès long-tems à titre de remedes un grand nombre de matieres pierreuses & terreuses. Le docteur Tralles , médecin de Breslau , qui a écrit il y a environ vingt ans , un long traité sur les remedes terreux , fait de ces remedes l'énumération suivante : Du regne animal , le crâne humain , le calcul humain , la corne de cerf , la dent de sanglier , l'ivoire , la corne d'élan , la dent d'hyppopotame , les yeux ou pierres d'écrevisses , les pierres des carpes , & celles des perches , la mâchoire de brochet , le talon de lievre , l'unicorne ou l'ivoire fossile , l'unicorne vrai , le nombril de mer , les coquilles , les perles , la mere de perle , le besoard oriental & occidental , les coquilles d'œuf , les écailles d'huitre ,

&c. M. Tralles a oublié encore l'os de seche, les taves des crustacées, &c. Du regne minéral, le bol d'Arménie, les terres ficlées ou figillées de divers pays, telles que la terre de Lemnos, la terre de Malte, la terre de Golberg, celle de Strigau, &c. les pierres précieuses telles que la topaze, l'émeraude, le saphir, le rubis, l'hyacinthe, le grenat, le chrysolite, le crystal de roche, & un grand nombre d'autres pierres, telles que la pierre judaïque, la pierre de linx, la pierre néphrétique, l'ostéocole, la pierre d'éponge, &c. l'auteur a oublié encore ici la craie commune ou de Champagne, la marne, la craie de Briançon, le talc, la pierre d'aigle, &c.

Quant à plusieurs pierres évidemment métalliques, comme la pierre d'asur, la pierre hématite, &c. il les a sans doute omises à dessein & avec raison, car leurs vertus spécifiques & propres doivent être déduites de leurs principes métalliques plutôt que de leurs principes terreux, & il ne s'agit ici que des remèdes purement terreux. M. Tralles fait cependant une troisième classe des remèdes purement terreux, de plusieurs substances métalliques, tellement altérées par des opérations chimiques qu'elles ne sont plus, selon lui, relativement à la vertu médicinale, que des corps purement terreux; il met dans cette classe l'antimoine diaphorétique, la céruse d'antimoine, la matière perlée, le befoardique minéral, solaire, martial, auxquels l'auteur pouvoit joindre encore le jovien ou antihestique de Poterius, la magnésie blanche, le prétendu soufre fixe d'antimoine, &c. on peut très-vraisemblablement ranger dans la même classe la terre douce de vitriol & les sulfures de mer absolus, c'est-à-dire parfaitement calcinés; s'il est vrai pourtant ce qui est dit dans plusieurs livres modernes de la destruction absolue des qualités médicamenteuses du fer par la dissipation totale du phlogistique. Voyez MARS, *Mat. médic.*

Quant à la question de fait, savoir si les matières ci-dessus alléguées sont toutes purement terreuses, c'est-à-dire insolubles dans les liqueurs aqueuses, sans goût, sans odeur, & sans activité vraiment médicamenteuse sur les solides & les fluides des animaux, ce point est examiné en détail dans des articles particuliers, qu'on a destinés à ceux des corps qui ont paru mériter cette discussion particulière. Toutes les matières tirées du regne animal ont paru être dans ce cas. Voyez tous ces articles particuliers & l'article SUBSTANCES ANIMALES.

Nous répéterons seulement ici, que toutes les matières, à tirer les substances terreuses animales, ne diffèrent entre elles que par le plus ou moins de mucosité ou de lymphe animale qu'elles contiennent; & que ce principe étant détruit par quelque moyen que ce soit, toutes ces substances deviennent absolument identiques, & ne diffèrent plus entre elles que par le degré de dureté: nous dirons encore qu'elles sont toutes changées en chaux vive par la calcination; altération qui leur donne de nouvelles propriétés médicinales. Voyez CHAUX, *Chimie*, & CHAUX, *Médecine*.

Enfin nous observerons encore que toutes ces matières, soit calcinées, soit non-calcinées, lorsqu'elles sont devenues exactement & purement terreuses, c'est-à-dire qu'elles ont perdu cette portion de mucosité animale, qui marque dans quelques-unes le principe terreux, comme cela arrive éminemment dans l'ivoire, &c. (Voyez IVOIRE), que dans cet état, dis-je, purement terreux, sec, maigre, *macer*, toutes ces matières s'unissent aux acides, & mêmes aux acides très-délayés. Quant aux substances terreuses & pierreuses retirées du regne minéral, il est évident qu'elles sont exactement dans le cas supposé. On peut prononcer hardiment sur celles-ci, que toutes celles qui ne sont pas calcaires, & même

qui quoique de nature calcaire ne sont pas d'un tissu assez rare pour qu'elles puissent être attaquées facilement par les acides foibles; que celles-ci, dis-je, n'ont absolument aucune vertu médicinale. Or de toutes les matières minérales dont nous avons donné la liste, nulle excepté la craie, n'a cette propriété; le bol & toutes les terres scellées, qui sont spécialement regardées comme astringentes & cicatrisantes, pourroient tout-au-plus avoir quelque efficacité à titre de topique, mais encore cette qualité est-elle fort douteuse; ces terres sont pour le moins fort inutiles dans l'usage extérieur; elles sont des ingrédients impertinens de plusieurs compositions pharmaceutiques destinées à l'usage intérieur, telles que la thériaque, la confection hyacinthe, & même de quelques autres consacrés à l'usage extérieur, comme l'emplâtre *contra rupturam*: nous n'avons pas meilleure idée des pierres précieuses. Voyez l'article particulier FRAGMENS PRÉCIEUX.

Le troisième ordre de corps terreux, savoir les chaux métalliques, nous ont paru mériter spécialement d'être examinées chacune en particulier; ainsi voyez sur ce sujet les articles ANTIMOINE, MATIÈRE PERLÉE, MAGNÉSIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIÈRE MÉDICALE.

Il résulte de ce que nous avons avancé sur les corps terreux naturels, que ceux qui sont retirés du regne animal & la craie, ont une vertu médicinale réelle, savoir la vertu absorbante (voyez ABSORBANS) mais qu'ils n'ont que celle-là; & qu'ainsi, excepté le cas de la présence des acides dans les premières voies; tous ces remèdes sont purement inutiles. L'observation prouve d'ailleurs qu'ils sont souvent nuisibles: ainsi ils ont assurément mérité d'être privés de tous les titres fastueux que les anciens médecins leur avoient donnés, & qui s'étoient perpétués par la charlatanerie & la routine. Je ne sais pourtant point si c'étoit la peine d'écrire un assez gros *in-quarto* pour démontrer qu'il étoit très-douteux que les remèdes terreux passassent dans le sang; qu'ils n'étoient point ni diaphorétiques, ni diurétiques, ni anti-spasmodiques, ni anti-épileptiques, ni roborans, ni cardiaques, ni antorgastiques, ni rafraîchissans, ni capables d'arrêter les hémorrhagies internes, ni anti-phlogistiques, ni anti-néphrétiques, ni fébrifuges, ni spécifiques contre les fièvres éruptives, malignes & pourprées, ni contre les intermittentes, ni utiles contre les catarrhes, la goutte, & le rhumatisme, ni propres à résoudre le sang coagulé; & enfin que quelques-uns de ces remèdes ne possédoient point de vertus dépendantes de leur signature, comme par exemple l'ostéocole, celle de procurer la réunion des os, parce que cette pierre imite grossièrement la figure d'un os, &c. Quoi qu'il en soit, toutes ces assertions sont vraies, & l'ouvrage de M. Tralles, qui est ce gros *in-quarto* dont je parle, est plein de recherches & d'observations utiles; & cette prolixité que nous lui avons presque reprochée est peut-être pardonnable dans ce qu'on appelle un traité complet. (b)

TERRE DOUCE DE VITRIOL, (*Chim. & Mat. méd.*)
Voyez VITRIOL & MARS.

TERRE FOLIÉE DE TARTRE, (*Chim. & Mat. méd.*)
la terre foliée de tartre est la même chose que ce qu'on nomme tartre régénéré. Voyez TARTRE RÉGÉNÉRÉ.

J'ajouterai seulement que pour sa préparation, il est nécessaire d'employer un sel alkali très-pur; les cendres gravelées réussissent fort bien; on remarque encore que plus on emploie de vinaigre, plus les feuilletés de ce sel sont larges & blancs, outre que la surabondance de vinaigre en rendant la terre foliée plus pure, prévient encore sa trop grande alcalicité: cette terre au reste devient plus blanche & plus pure par des dissolutions, des évaporations, & des liquéfactions répétées.

Ce remède, depuis un demi-gros jusqu'à deux gros, est un bon altérant & un excellent diurétique ; depuis trois jusqu'à six gros il forme un purgatif doux, qui ne cause aucun désordre dans la machine, & qui convient particulièrement dans l'hydropisie. (D. J.)

TERRE, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois un champ, quelquefois une certaine étendue de pays, une seigneurie.

Terre allodiale, est celle qui est possédée en franc aleu.

Terre aumonnée, celle qui a été donnée en franche aumône à l'Eglise.

Terre emblavée, celle qui est ensémençée en blé.

Terre hermes, est une terre vacante & inculte. Voyez HERMES.

Terre jectile, est de la terre jetée & amassée de main d'homme, dans un lieu pour l'exhausser, à la différence des terres qui sont dans leur état naturel. Voyez l'article 192. de la coutume de Paris.

Terre noble, est celle qui est possédée à titre de fief ou de franc aleu noble.

Terre titrée, est une seigneurie qui a titre de duché ou principauté, comté, marquisat, baronie, ou châellenie, &c. Voyez FIEF, SEIGNEURIE, DUCHÉ, COMTÉ, &c. (A)

TERRES, *Mesure des*, la diversité des termes employés pour la mesure des terres, fait souvent une difficulté embarrassante ; arpent, journal, acre, setier, faumée, &c. sont des termes usités en parlant d'arpentage : mais si ces noms sont differens, les mesures ou les quantités qu'ils expriment ne le sont guere moins ; il y a plus, c'est que le même terme ne signifie pas toujours la même chose ; par exemple, l'arpent est plus ou moins grand, suivant les différentes coutumes, ce qui fait varier la pratique de l'arpentage, & la rend même plus difficile.

L'arpent est ordinairement de cent perches, mais les perches varient beaucoup ; tantôt elles sont de 18 piés en tous sens, ou pour mieux dire en carré, tantôt de 20 : ailleurs, elles sont de 22, de 24, &c. sur quoi il seroit à désirer qu'on pût établir dans le royaume, des mesures & des dénominations qui fussent les mêmes dans toutes les provinces ; l'art de mesurer les terres deviendroit plus uniforme & plus aisé.

Plusieurs savans, amateurs d'agriculture, emploient dans leurs calculs l'arpent de cent perches, à 20 piés en carré par perche. Cette mesure moyenne entre les extrêmes seroit fort commode, elle donne des comptes ronds, faciles à entendre & à manier, & dès-lors elle mériteroit la préférence.

Si l'on admettoit la perche de 20 piés en carré, en multipliant 20 par 20 pour la perche carrée, on auroit 400 piés carrés pour la perche de terre ; en ajoutant à ce produit deux zeros pour multiplier par cent, le nombre des perches dont l'arpent est composé, on auroit 40000 piés carrés pour l'arpent total.

Du reste, pour faciliter les opérations de l'arpenteur, au lieu de suivre les variétés de la perche, on pourroit s'en tenir à une mesure commune & plus constante, je veux dire le pié de 12 pouces qu'on appelle *pié de roi* ; ainsi, l'on n'auroit qu'à mesurer par piés les deux côtés d'une piece quelconque, piece ou carrée ou réduite en triangles, suivant les procédés connus ; pour lors par une seule multiplication dont les moindres calculateurs sont capables, on sauroit le nombre de piés carrés contenus dans une piece de terre.

Si l'on avoit choisi l'arpent moyen dont nous avons parlé, il y a mille occasions où l'on en pourroit convenir ; alors autant de fois qu'on auroit 40000 piés carrés, autant on auroit d'arpens de la grandeur

convenue. Quant aux fractions, autant de fois qu'on auroit 20000 ou 10000, autant de fois on auroit des demis ou des quarts ; & quant aux fractions ultérieures, autant de fois qu'on auroit 400 piés, autant on auroit de perches carrées. Il seroit aisé de faire pour cela des tables qui ne seroient ni longues, ni embarrassantes, & qui rendroient l'arpentage une opération simple & à la portée des moindres villageois ; au lieu qu'il faut aujourd'hui pour ce travail de prétendus experts qui font les importans, & qui font payer chèrement leurs vacations.

Pour opérer dans cette méthode, on prend une chaîne de 20 piés, où les demis & les quarts, les piés même sont marqués. On mesure les deux dimensions d'un carré quelconque ; le nombre des chaînes contenues en chaque côté se réduit aisément en centaine & en mille, & on les porte séparément sur le papier. Au surplus, à chaque piece mesurée dans ses deux côtés, on multiplie l'un par l'autre le nombre de piés qu'on a trouvés en chaque dimension, & l'on en porte le produit à part, ce que l'on pratique de même à toutes les pieces l'une après l'autre ; après quoi on n'a plus que la peine d'additionner ces produits, & comme on l'a dit, autant de fois qu'on a 40000 piés carrés, autant on compte d'arpens. Bien entendu, que s'il y a quelque inégalité dans les côtés opposés, on redresse le tout en prenant une moyenne proportionnelle ; je veux dire, que si un côté avoit 110 piés, tandis que son opposé n'en auroit que 102, alors on additionneroit ces deux nombres & l'on en prendroit la moitié 106 pour en faire l'un des membres de la multiplication ; mais du reste ce sont-là des notions qu'on doit supposer dans tout homme qui se mêle d'arpentage.

La table qui suit est relative à la proposition précédente.

400 piés font une perche carrée.
600 piés font une perche & demie.
800 piés font deux perches.
1000 piés font deux perches & demie.
1200 piés font trois perches.
1600 piés font quatre perches.
2000 piés font cinq perches.
3000 piés font sept perches & demie.
4000 piés font dix perches.
5000 piés font douze perches & demie.
6000 piés font quinze perches.
7000 piés font dix-sept perches & demie.
8000 piés font vingt perches.
9000 piés font vingt-deux perches & demie.
10,000 piés font vingt-cinq perches.
20,000 piés font cinquante perches.
30,000 piés font soixante-quinze perches.
40,000 piés font cent perches ou l'arpent moyen.
60,000 piés font cent cinquante perches.
80,000 piés font deux cens perches ou deux arpens.
100,000 piés font deux arpens & demi.
200,000 piés font cinq arpens.
300,000 piés font sept arpens & demi.
400,000 piés font dix arpens.
500,000 piés font douze arpens & demi.
600,000 piés font quinze arpens.
700,000 piés font dix-sept arpens & demi.
800,000 piés font vingt arpens.
900,000 piés font vingt-deux arpens & demi.
1,000,000 de piés font vingt-cinq arpens.

La méthode que je propose du pié de roi pour unique mesure des arpenteurs, conviendroit à toutes les variétés admises par nos coutumes ; car si l'entier qu'on cherche soit journal, acre ou faumée, &c. si cet entier contient, par exemple, 36,000 piés carrés, plus ou moins peu importe ; autant de fois qu'on aura 36 mille piés carrés, autant de fois on aura des mesures ou des entiers cherchés ; & à proportion

portion des moindres fractions ou quantités. Il n'y aura qu'à faire des tables relatives à ces différentes mesures pour abréger les opérations, & sur-tout pour les rendre beaucoup plus faciles à tout le monde.

La méthode proposée, constamment plus maniable au vulgaire des arpenteurs, se pratiqueroit également pour toiser les ouvrages de maçonnerie & tous autres. Pour cela, il faudroit chercher par la multiplication le nombre de piés quarrés contenus dans la piece ouvragée, écrire à mesure le produit de piés qu'on trouveroit en chaque partie; faire ensuite l'addition de ces articles ou produits, & voir enfin dans une table qu'on auroit exprès, combien de fois la toise quarrée se trouveroit avec ses fractions dans l'ouvrage qu'on examine. Par cette méthode, le moindre particulier, homme ou femme maniant tant-soit-peu la multiplication, pourroit suivre & même rectifier le calcul d'un expert ou d'un ouvrier.

Article de M. FAIGUET. T. D. F.

TERRE, (*Marine.*) on ne définit pas autrement ce terme sur mer que sur terre: mais il y a à cet égard différentes façons de parler, dont voici l'explication.

TERRE, (*Marine.*) mot que crie à haute voix celui qui apperçoit le premier la terre.

TERRE DE BEURRE, (*Marine.*) c'est un nuage qui paroît à l'horison, qui ressemble à la terre, & que le soleil dissipe; ce qui fait dire aux gens de mer, que la terre de beurre fond au soleil.

TERRE DÉFIGURÉE, (*Marine.*) terre qu'on ne peut pas bien reconnoître, à cause de quelques nuages qui la couvrent.

TERRE EMBRUMÉE, (*Marine.*) terre couverte de brouillards.

TERRE FINE, (*Marine.*) terre qu'on voit clairement, sans aucun brouillard qui en dérobe la vue.

TERRE HACHÉE, (*Marine.*) terre entrecoupée.

TERRE qui assèche, (*Marine.*) Voyez ASSECHER.

TERRE QUI SUIT, (*Marine.*) terre qui faisant un coude, s'éloigne du lieu où l'on est.

TERRE QUI SE DONNE LA MAIN, (*Marine.*) c'est une terre qui n'est séparée par aucun golfe, ni aucune baie.

TERRES BASSES, (*Marine.*) ce sont les rivages qui sont bas, plats, & sans remarques.

TERRES HAUTES, (*Marine.*) ce sont les montagnes ou les rivages, qui sont beaucoup élevés au-dessus de la surface de la mer.

Voici encore d'autres façons de parler.

Aller à terre. Voyez RANGER.

Aller chercher une terre; c'est cingler vers une terre, pour la reconnoître.

Dans la terre ou dans les terres; façon de s'exprimer, pour parler de quelque chose qui est éloigné du bord de la mer.

La terre mange; cela signifie que la terre cache quelque chose, & le dérobe à la vue.

La terre nous reste. Voyez RESTER.

Prendre terre; c'est aborder une terre, y arriver.

Tout à terre; on entend par-là qu'un vaisseau est très-proche de la terre.

TERRE, (*Archit. & Jardin.*) on entend par ce mot & la consistance du terrain sur lequel on bâtit, & le terrain même qu'on destine à un jardin. Ainsi nous devons examiner la terre par rapport à l'art de bâtir, & relativement au jardinage. Nous l'examinerons aussi suivant ses bonnes qualités & ses façons.

De la terre par rapport à l'art de bâtir. Terre franche. Espèce de terre grasse, sans gravier, dont on fait du mortier & de la bauge en quelques endroits.

Terre massive. Nom général qu'on donne à toute terre considérée solide & sans vuide, & toisée cubiquement, ou réduite à la toise cube pour faire l'estimation de sa fouille.

Terre naturelle. Terre qui n'a point encore été éven-

Tome XVI.

tée ni fouillée: on la nomme aussi terre neuve.

Terre rapportée. Terre qui a été transportée d'un lieu à un autre, pour combler quelque fossé, & pour régaler & dresser un terrain de niveau.

Terres jetées. On appelle ainsi, outre les terres qui sont remuées pour être enlevées, celles qui restent pour faire quelque exhaussement de terrasse ou de parterre dans un jardin. Si cet exhaussement se fait contre un mur mitoyen, comme il est à craindre que la poussée de ces terres jetées ne le fasse périr, parce que les rez de-chauffée des deux héritages ne sont plus pareils, il est à-propos, & même nécessaire, que pour résister à cette poussée, on fasse un contre-mur suffisant, réduit au tiers de l'exhaussement, & qu'on ajoute des éperons du côté des terres.

De la terre par rapport au jardinage. Terre bonne ou fertile. C'est une terre où tout ce qui est semé ou planté croît aisément, & sans beaucoup d'amendement & de façon. Elle est ordinairement noire, grasse & légère.

Terre franche. Terre sans mélange, saine, sans pierres ni gravois, & qui étant grasse tient aux doigts, & se païtrit aisément, comme le fonds des bonnes prairies.

Terre hâtive. Terre qui est d'une bonne qualité & en belle exposition, comme au midi sur une demi-côte, & où ce qu'on plante produit de bonne heure.

Terre meuble. Terre qui est légère & en poussière; les Jardiniers l'appellent miette: elle est propre à garnir le dessus d'un arbre quand on le plante, & à l'entretenir à-plomb.

Terre neuve. Terre qui n'a encore rien produit. Telle est la terre qu'on tire à cinq ou six piés de profondeur.

De la terre suivant ses mauvaises qualités. Terre chaude ou brulante. Terre légère & seche, qui fait pâlir les plantes dans la chaleur, si elle n'est amendée. On l'emploie ordinairement pour les espaliers.

Terre forte. Terre qui tient de l'argille ou de la glaise, & qui étant trop ferrée, ne vaut rien sans être amendée. On s'en fert pour les bassins.

Terre froide. Terre humide qui est tardive, mais qu'on amende avec du fumier.

Terre gronette. Terre pierreuse qu'on passe à la claie pour l'améliorer.

Terre maigre. Terre sablonneuse, seche, stérile & qui ne vaut pas la peine d'être façonnée.

Terre tuffière. Terre qui approche du tuf, & qui est par conséquent maigre & très-ingrate. On l'ôte d'un jardin, parce qu'elle coûteroit plus à amender, qu'à y substituer de la bonne terre.

Terre veule. Terre où les plantes ne peuvent prendre racine, parce qu'elle est trop légère, & qui s'amende avec de la terre franche.

De la terre suivant ses façons. Terre amendée. C'est une terre qui après avoir été plusieurs fois labourée & fumée, est propre à recevoir toutes sortes de plantes. On appelle aussi terre amendée, une terre dont on a corrigé les mauvaises qualités, par le mélange de quelqu'autre.

Terre préparée. Terre mélangée pour chaque espèce de plante ou de fleur.

Terre rapportée. C'est de la bonne terre qu'on met dans les endroits d'où l'on a ôté la méchante pour y planter.

Terre reposée. Terre qui a été un an ou deux en jachère, c'est-à-dire sans avoir produit, ni sans avoir été cultivée.

Terre usée. Terre qui a travaillé long-tems sans être amendée. (*D. J.*)

TERRE CUITE, (*Arts anciens.*) les anciens ont fait plusieurs ouvrages de terre cuite qui nous restent encore; ils les ont formés sur le tour ou sur la roue, & les ont ornés de toutes sortes de figures. Cette

opération, ainsi que la préparation des matières, paroît avoir été la même que celle de nos travaux en fayence & en porcelaine. Voici comme M. le comte de Caylus pense que se faisoit cette opération.

Il a remarqué deux sortes de terre dans leurs différens ouvrages, l'une blanche, & l'autre noire. Il est vrai que cette dernière ne se trouve pas employée aussi fréquemment que la première. Plus on examine ces ouvrages, & plus on voit, dit-il, qu'ils ont été réparés avec le plus grand soin, avant que d'être mis au feu. Ces morceaux ainsi préparés, ont été cuits très-légèrement, pour faire ce que nous nommons le *biscuit*, sur lequel on met ensuite la couverte ou l'émail. Si l'on appliquoit cette couverte sur les morceaux avant que de les cuire, elle pénétreroit la terre, ou plutôt elle s'incorporeroit dans ses pores, & il seroit très-difficile de la bien enlever, comme la chose étoit nécessaire dans la pratique des plus beaux ouvrages de ce genre.

Cette couverte placée en tout autre tems, auroit empêché d'exécuter avec une aussi grande délicatesse d'outil, les desseins dont les ouvrages de terre cuite des anciens, sont ornés. La terre étant cuite est moins inégale & plus dense, & la couverte ne s'attache que médiocrement, lorsqu'elle n'a reçu qu'un feu léger; alors il est aisé de l'enlever, ou plutôt de la découper, sans qu'elle laisse la trace la plus légère.

Cette couverte étoit faite avec une terre bolaire très-martiale, la même que celle que nous employons dans notre fayence, connue sous le nom de *manganese* ou *maganesia vitriariorum*. Cette terre prend aussi dans la cuite une couleur rouge très-foncée; mais qu'il est facile de rendre noire avec la moindre mixtion de couleur, ou d'autres terres. Cette matière a dû être préparée & broyée parfaitement, pour la mettre en état de s'étendre, & de couler au pinceau comme les émaux. Mais avant que de mettre cette couleur noire, les Etrusques avoient soin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire & fort approchante de celle de notre terre cuite. Ils prenoient cette précaution pour corriger la teinte naturelle & blanchâtre de leur terre, qui ne produisoit pas l'effet qu'ils aimoient à voir dans leurs plus beaux ouvrages. L'examen de plusieurs morceaux étrusques suffira pour faire sentir aux curieux ces différences, & connoître à fond les détails.

Les terres se trouvant ainsi préparées, voici l'opération la plus essentielle pour la manière de les orner. Quand la couverte noire ou rouge étoit sèche, le peintre, ou plutôt le dessinateur, devoit nécessairement calquer ou poncer son dessin; & selon l'usage de ce tems, il n'a pu se servir pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours, & découpées comme l'on fait aujourd'hui ces mêmes lames pour imprimer les lettres & les ornemens.

Il prenoit ensuite un outil fort tranchant, avec lequel il étoit maître de faire ce qu'on appelle de *réserve*, les traits les plus déliés; car il emportoit & ôtoit la couverte noire sur tout ce qui devoit être clair: on ne peut mieux comparer cette manœuvre qu'à celle de notre gravure en bois. Alors la couleur rouge se distinguoit, & faisoit voir fort nettement les figures, les ornemens & tout ce qu'on avoit entrepris de représenter. La seule inspection de la plus grande partie de ces terres, démontre ces sortes d'opérations. Enfin ces ouvrages étant parvenus à ce point, on leur donnoit la seconde cuite, un peu plus forte que la première.

Il est bon de remarquer que tous les ouvrages de terre cuite des anciens, ne sont pas fabriqués avec le même soin. On en trouve dont la terre blanchâtre souvient mal cuite, n'a pas reçu la première couleur rou-

ge. Il y en a d'autres dont la terre est bien cuite & bien travaillée, & qui ne sont recouverts que par la couleur rouge, qui forme ou le fond, ou les ornemens; & ces morceaux paroissent les moins communs. Toutes les couleurs noires ne sont pas également belles. Il y en a qui sont ternes & sans aucun éclat, & d'autres qui par leur mat & leur poli, imitent en quelque façon l'émail de nos porcelaines.

La couleur blanche qu'ils mettoient toujours avec le pinceau sur les fonds, comme sur les espaces découverts, n'a aucune tenue. C'est une espèce de terre de Crete, qui n'est pas comparable pour la solidité, aux couleurs dont on vient de parler; & c'est pour cela sans doute, qu'ils l'emploient avec tant de ménagement, & le plus souvent pour des parties de coëffures, de brasselets & de réveillons dans les ornemens.

Enfin on ne peut douter que pour conserver la propreté & l'exactitude de leurs ouvrages, ils ne se soient servis de ce que nous appellons des *gazettes*, c'est-à-dire des pots couverts, dans lesquels on fait cuire aujourd'hui les morceaux à l'abri de tout air extérieur. L'on ne connoissoit alors rien de plus parfait que cette terre cuite; & l'on employoit pour la mettre en œuvre les mains des plus fameux artistes. *Antiq. étrusq. tom. I. (D. J.)*

TERRE DE BELLIEVRE, f. f. (*Glaces.*) on nomme ainsi dans les manufactures des glaces, la terre avec laquelle on construit le dedans & le glacis des fours. *Savary. (D. J.)*

TERRE A TERRE, (*Danse.*) on applique ce terme aux danseurs qui ne font point de caprioles, & qui ne quittent presque point la terre.

TERRE A TERRE, se dit aussi en termes de Manège, des chevaux qui ne font ni courbettes, ni balotades, mais qui vont uniment sur le terrain un galop ferré, en faisant seulement de petits sauts, & en levant un peu les piés de devant.

Le terre à terre est proprement une suite de petits sauts aisés que le cheval fait en avant, en maniant de côté & sur deux allures; dans ce mouvement il leve les deux jambes à la fois, & quand celles-ci sont sur le point de donner en terre, il les accompagne des jambes de derrière, par une cadence prompte & courte, maniant toujours sur les hanches, de sorte que les mouvemens des quartiers de derrière sont extrêmement courts & vifs.

TERRE D'OMBRE, f. f. (*Peinture.*) espèce de terre ou de pierre fort brune, qui sert aux Peintres & aux Gantiers. Il y en a de deux sortes; l'une d'une couleur minime tirant sur le rouge, & l'autre seulement grisé. La première est la meilleure; l'une & l'autre vient du Levant, & particulièrement d'Egypte: il faut la choisir tendre & en gros morceaux. Avant que de broyer la terre d'ombre, soit pour peindre, soit pour mettre des gants en couleur, il faut la brûler, ce qui la rend plus rougeâtre, & par conséquent de meilleure qualité; mais en la brûlant il faut en éviter la fumée qui est nuisible & puante. Il y a encore une espèce de terre d'ombre, qu'on appelle terre de Cologne; mais elle est beaucoup plus brune que l'autre: son nom apprend d'où on la tire. Il faut la choisir tendre, friable, bien nette & sans menu. *Savary. (D. J.)*

TERRES RÉANIMÉES, f. f. pl. (*Salpêtrerie.*) Les Salpêtriers appellent ainsi des terres qui ont servi dans des cuviers qu'on fait sécher, & qu'on arrose ensuite à plusieurs reprises avec les écumes & les rappurages, les eaux meres ou ameres, que l'on a détremées auparavant dans l'eau, afin que les terres s'humectent plus facilement. Les terres amendées peuvent toujours servir à l'infini; de sorte qu'au moyen de ces terres on ne peut jamais manquer de salpêtre. *(D. J.)*

TERRE A SUCRE, f. f. (*Sucrierie.*) on nomme ainsi

une sorte de terre avec laquelle on blanchit le sucre, pour en faire de la cassonade blanche. Celle qu'on emploie aux îles françoises de l'Amérique, vient de France, particulièrement de Rouen, de Nantes & de Bourdeaux. Il s'en trouve aussi à la Guadeloupe. *Savary. (D. J.)*

TERRE DU JAPON, (*Botan. exot.*) *terra japonica*, Voyez CACHOU.

TERRE, TERROIR, TERREAU, TERREIN, TERRITOIRE, (*Synonym.*) terre se dit de la terre en général; la terre nourrit tous les animaux.

Terroir se dit de la terre, entant qu'elle produit des fruits; un bon, un mauvais *terroir*.

Terreau, se dit d'un fumier bien consommé & réduit en terre; on fait des couches de *terreau* pour y élever des salades, des melons, des légumes.

Terrein se dit en général d'une espace de terre considéré par rapport à quelque ouvrage qu'on y pourroit faire. Il faut ménager le *terrein*. On dit dans le même sens, en terme de manège, ce cheval garde bien son *terrein*.

Territoire est l'espace dans lequel s'exerce un district, une juridiction; un *territoire* fort étendu. (*D. J.*)

TERRE, (*Critiq. sacrée.*) γῆ, χθών; ce mot signifie 1°. l'élément terrestre qui nous soutient. 2°. la matière qui fut créée au commencement, *Gen. j.* 3°. tout ce qui est contenu dans le globe terrestre, *Pf. xxiiij. 1.* 4°. les hommes qui l'habitent, *Gen. vj. 11.* 5°. un lieu particulier: Bethléem, terre de Juda. 6°. les fruits de la terre; les sauterelles dévoreront la terre; 7°. le tombeau, *Job. x. 22.* 8°. la terre des vivans: c'est la Judée au propre, & au figuré, le séjour des bienheureux. (*D. J.*)

TERRE, (*Mythol.*) il y a eu peu de nations payennes qui n'aient personifié la Terre, & qui ne lui aient rendu un culte religieux. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs & les Romains ont adoré la Terre, & l'ont mise avec le ciel & les astres au nombre des plus anciennes divinités. C'est que dans les premiers tems tous les cultes se rapportoient à des êtres matériels, & que l'on croyoit alors que les astres, la Terre & la mer étoient les causes de tout le bien & le mal qui arrivoient dans le monde.

Hésiode dit que la Terre naquit immédiatement après le chaos: qu'elle épousa le ciel, & qu'elle fut mere des dieux & des géans, des biens & des maux des vertus & des vices. On lui fait aussi épouser le tartare, & le pont ou la mer, qui lui firent produire tous les monstres que renferment ces deux élémens, c'est-à-dire, que les anciens prenoient la Terre pour la nature ou la mere universelle des choses, celle qui crée & nourrit tous les êtres; c'est pourquoi on l'appelloit communément la grande mere, *magna mater*. Elle avoit plusieurs autres noms, *Titée* ou *Titèia*, *Ops*, *Tellus*, *Vesta*, & même *Cybele*; car on a souvent confondu la Terre avec *Cybele*.

Les philosophes les plus éclairés du paganisme croyoient que notre ame étoit une portion de la nature divine, *divinæ particulam auræ*, dit Horace. Le plus grand nombre s'imaginoit que l'homme étoit né de la Terre imbibée d'eau & échauffée par les rayons du soleil. Ovide a compris l'une & l'autre opinion dans ces beaux vers où il dit que l'homme fut formé, soit que l'auteur de la nature l'eût composé de cette semence divine qui lui est propre, ou de ce germe renfermé dans le sein de la Terre, lorsqu'elle fut séparée du ciel.

Paufanias parlant d'un géant indien d'une taille extraordinaire, ajoute: « si dans les premiers tems » la Terre encore toute humide venant à être échauffée par les rayons du soleil, a produit les premiers » hommes, quelle partie de la Terre fut jamais plus

» propre à produire des hommes d'une grandeur extraordinaire, que les Indes, qui encore aujourd'hui » engendrent des animaux tels que les éléphants ? »

Il est souvent parlé dans la Mythologie des enfans de la Terre; en général lorsqu'on ne connoissoit pas l'origine d'un homme célèbre, c'étoit un fils de la Terre, c'est-à-dire, qu'il étoit né dans le pays, mais qu'on ignoroit ses parens.

La Terre eut des temples, des autels, des sacrifices; on la nommoit *Omniparens*; on fait ce beau vers de Lucrece,

Omniparens eadem rerum commune sepulcrum.

A Sparte il y avoit un temple de la Terre qu'on nommoit *Gasepton*, je ne fais pourquoi. A Athènes on sacrifioit à la Terre, comme à une divinité qui présidoit aux noces. En Achaïe, sur le fleuve Crathis, étoit un temple célèbre de la Terre qu'on appelloit la déesse au large sein, *Ευρυσεπρον*; sa statue étoit de bois. On nommoit pour sa prêtresse une femme qui dès ce moment étoit obligée de garder la chasteté, encore falloit-il qu'elle n'eût été mariée qu'une fois; & pour s'assurer de la vérité, on lui faisoit subir l'épreuve de boire du sang de taureau: si elle étoit coupable de parjure, ce sang devenoit pour elle un poison mortel.

Les Romains firent bâtir leur premier temple à la déesse *Tellus*, ou la Terre l'an de Rome 268; mais les historiens ne nous apprennent point quelle figure on donnoit à la déesse; il y avoit plusieurs attributs de *Cybele* qui ne lui convenoient que par rapport à la Terre, comme le lion couché & apprivoisé, pour nous apprendre qu'il n'est point de terre si stérile & si sauvage, qui ne puisse être bonifiée par la culture. Le tambour, symbole du globe de la terre: les tours sur la tête, pour représenter les villes semées sur la surface de la terre.

Avant qu'Apollon fût en possession de l'oracle de Delphes, c'étoit la Terre qui y rendoit ses oracles, & qui les prononçoit elle-même, dit Paufanias; mais elle étoit en tout de moitié avec Neptune. *Daphné*, l'une des nymphes de la montagne, fut choisie par la déesse *Tellus* pour présider à l'oracle. Dans la suite *Tellus* céda tous ses droits à *Thémis* sur Delphes, & celle-ci à Apollon. (*D. J.*)

TERRE *la*, (*Géog. mod.*) ce mot, en géographie, a plusieurs significations qu'il est bon de distinguer. 1°. Il signifie cette masse composée sur laquelle nous vivons, & en ce sens la terre est la même chose que le globe terrestre ou terraquée; on y comprend toutes les eaux dont la surface est couverte.

2°. Il signifie la partie de cette masse qui par l'agriculture devient plus ou moins fertile, & dans ce sens on ne comprend point les mers.

3°. Il se prend aussi pour l'étendue d'un état, d'un pays, d'une domination. On dit en ce sens terre de France, terre de l'Empire.

4°. Chez les mariniers, le mot terre a différens sens, & entr'autres celui de rivage. Ils appellent terre embrumée un rivage que les brouillards couvrent: terre défigurée, celle qu'on ne peut bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la déguisent: terre fine, celle que l'on découvre clairement & sans obstacle: grosse terre, un rivage haut, élevé: terre qui fuit, celle qui faisant un coude, s'éloigne de la route que fait le vaisseau: terre qui se donne la main, celle que l'on voit de suite, sans qu'elle soit coupée par aucun golfe, ni aucune baie: terre qui assèche, une terre que la mer fait voir après qu'elle s'est retirée. Ils appellent terre de beurre, un nuage à l'horizon qu'on prend pour la terre, & que le soleil dissipe; on dit, aller terre-à-terre, pour dire naviger le long des côtes, & prendre terre, pour dire aborder.

Enfin il y a des pays d'une grande étendue que l'on appelle terre en géographie, comme la terre sainte,

la terre ferme, la terre neuve, les terres arctiques, les terres australes, &c. (D. J.)

TERRES-ANTARCTIQUES, (Géog. mod.) ce sont les terres opposées aux terres arctiques ou septentrionales; on les appelle autrement *continent méridional*, *terres méridionales*, *terres australes*. Elle sont bornées par la mer du sud, l'Océan éthiopique & l'Océan indien. Voyez TERRES AUSTRALES. (D. J.)

TERRES ARCTIQUES, les, (Géog. mod.) c'est-à-dire, les terres septentrionales. Les Géographes appellent *terres arctiques*, les terres les plus voisines du pôle septentrional, comme sont les pays de Groenland, & les autres qui se trouvent au nord de l'Amérique, autour des détroits de Hudson, de Davis & de la baie de Baffin. On donne aussi ce nom au Spitzberg, qui est au nord de l'Europe, à la nouvelle Zemble, & à la nouvelle Irlande, &c.

De toutes les terres arctiques on n'en connoit encore que quelques côtes, & on ignore pleinement si du fond de la baie de Baffin, ou en d'autres endroits, il n'y auroit point quelque passage d'une mer à l'autre.

C'est cependant l'envie de trouver au nord une communication de nos mers avec celle des Indes orientales, qui a fait entreprendre tant de navigations périlleuses, dont on peut voir les détails dans les voyages de la compagnie hollandaise des Indes orientales & dans le recueil des voyages au nord. C'est à cette espérance, que l'on doit la découverte de la nouvelle Zemble, de la nouvelle Irlande, & du Spitzberg au nord de l'Europe, de Groenland, des îles de Cumberland & de Raleigh, du nouveau Danemarck, & de la terre de Jessô, qui est au nord de l'Amérique & de l'Asie. (D. J.)

TERRES AUSTRALES, les, (Géog. mod.) ce sont les terres situées vers le pôle méridional, opposées au pôle arctique. Elles renferment la nouvelle Guinée, la terre des Papoux, la nouvelle Hollande, la terre de la Circoncision, la terre de Feu, la nouvelle Zélande, l'île de Feu, l'île de Horn & les îles de Salomon, autant de pays qui nous sont inconnus.

Nous ne sommes pas aussi avancés en connoissances vers le midi que vers le nord; en voici quelques raisons: les navigateurs partant de l'Europe, avoient plus d'intérêt de connoître le pôle dont elle est voisine, que celui qui lui est opposé. La navigation du nord se pouvoit faire à moins de frais que celle du midi. On cherchoit un passage aux Indes, le grand objet des navigateurs des quinze & seizième siècles. Quand on eut doublé le cap de Bonne-Espérance, on se vit tout-d'un-coup dans la mer des Indes, & il n'y eut plus qu'à suivre les côtes, en prenant la saison des vents favorables. Quand on eut trouvé passage dans la mer du sud par le détroit de Magellan, on se trouvoit aux côtes du Chili & du Pérou, & on s'embarassa peu des pays qu'on laissoit à la gauche du détroit; des vaisseaux chargés de provisions ou de marchandises se flattoient d'arriver, sans se détourner de leur route que le moins qu'il étoit possible.

D'un autre côté, on ne fait pas si le port découvert par Drak au 300° degré de longitude, vers le 61. degré de latitude méridionale, appartient à quelque île ou à quelque continent, ni si les glaces vues par M. Halley entre les 340 & 355 degrés de longitude par les 53 degrés de latitude méridionale, ont quelque liaison avec les terres de vue. C'est aux navigateurs que les ordres de leurs maîtres ou les hazards de leur profession porteront dans ces climats, à nous dire ce qu'ils y trouveront; ce n'est pas aux géographes à prévenir leurs découvertes par des conjectures que l'expérience détruiroit. On s'est si mal trouvé de cette espèce de divination, qu'on devoit bien en être corrigé. (D. J.)

TERRE AUSTRALE DU SAINT-ESPRIT, la, (Géog.

mod.) partie des terres australes, au midi de la mer du Sud. Elle fut découverte par Fernand de Quiros, espagnol; c'est pour cela que quelques-uns la nomment *terre de Quiros*. Il n'en a cependant parcouru que quelques côtes, comme les environs du golfe de Saint-Jacques & de Saint-Philippe, & nous n'en connoissons pas davantage aujourd'hui. Nous ignorons même si la nouvelle Guinée, la nouvelle Hollande, la terre de Diémen, & la terre australe du Saint-Esprit sont une terre continue, ou si elles sont séparées par des branches de l'Océan. (D. J.)

TERRE AUSTRALE PROPRE ou TERRE DE GONNEVILLE, (Géog. mod.) pays des terres australes ou antarctiques. Ce pays est à l'occident de la nouvelle Hollande, & au midi de l'ancien continent. Il fut découvert en 1603 par un capitaine françois nommé *Gonneville*, qui y fut jetté par la tempête, & qui en donna une relation. En 1697, le capitaine *Vlaming*, hollandais, envoya sur la terre australe propre trois vaisseaux, qui pour toute découverte y remarquèrent quelques havres assez bons & des rivières fort poissonneuses. (D. J.)

TERRE DE BAIRA, (Hist. nat.) nom donné en Italie à une terre blanche, qu'on trouve près de Baira, & à peu de distance de Palerme; on l'appelle aussi *poudre de Claramont*, en l'honneur de celui qui en fit le premier usage pour la guérison des fièvres malignes, & pour arrêter toutes sortes d'hémorrhagies; mais enfin le monde a été détrompé sur les vertus prétendues de cette terre, comme sur celles de tant d'autres. (D. J.)

TERRE DE LA COMPAGNIE, la, (Géog. mod.) île située à l'entrée d'un golfe, qui entre dans la terre de Kamtschatka, dont il fait une presque île. Elle a été découverte par les Hollandois en cherchant un passage du Japon à la mer du Nord. Ils lui donnerent ce nom pour l'approprier à leur compagnie des Indes orientales. Elle est entre le 45 & le 52 degré de latitude, au 175 de longitude pour la partie occidentale. (D. J.)

TERRE DES ETATS, (Géog. mod.) île de la mer du Sud. Elle fut découverte par Jacques le Maire en 1616; elle est située à l'orient de celle de Feu, dont elle n'est séparée que par le détroit de le Maire; elle est entre le 37 & le 40 degré de latitude méridionale. (D. J.)

TERRE-FERME, (Géog. mod.) on appelle ainsi en général toute terre qui n'est pas une île de la mer. C'est en ce sens que les Vénitiens appellent l'état de *Terre-Ferme*, les provinces de leur république qui sont dans le continent, pour les distinguer des îles de la Dalmatie, de Corfou & de Venise elle-même, qui n'est qu'un amas d'îles, sans parler de Zante, de Céphalonie, de Candie & de quantité d'autres que les Vénitiens possédoient anciennement.

C'est aussi par cette même raison que les Espagnols qui avoient commencé la découverte de l'Amérique par les îles Lucayes, par Cuba, Saint-Domingue, Portoric, & par l'île de la Trinité, appellerent *Terre-Ferme*, ce qu'ils trouverent du continent entre cette dernière île, & l'isthme de Panama. (D. J.)

TERRE-FERME, l'état de, (Géog. mod.) l'état de *Terre-ferme* des Vénitiens comprend le Bergamasque, le Crémasque, le Bressan, le Véronèse, le Trévifan, le Frioul, le Polesin de Rovigo, le Padouan & l'Istrie. (D. J.)

TERRE-FERME, en Amérique, (Géog. mod.) vaste contrée de l'Amérique, sous la zone torride, entre le treizième degré de latitude septentrionale & le deuxième de latitude méridionale. Elle comprend six gouvernemens sur la mer du Nord; savoir, Paria, ou la nouvelle Andaloufie, Venezuela, Rio de la Hacha, Sainte-Marthe, Carthagène & la *Terre ferme* proprement dite. Elle comprend sur la mer du Sud deux

autres gouvernemens ; favoir , le royaume de Grenade & le Popayan.

Le nom de *Castille d'or* étoit autrefois commun à une grande partie de ce pays-là , qui est aujourd'hui partagé entre trois audiences ; celle de Saint-Domingue , celle de Santa-Fé & celle de Panama.

La *Terre-ferme* proprement dite , est une province particulière du grand pays qui est le long de la côte septentrionale de l'Amérique méridionale ; c'en est proprement la partie , qui est entre la nouvelle Espagne , la mer du Nord , la mer du Sud & le golfe de Darien. Panama & Puerto-Belo en sont les principales villes. (*D. J.*)

TERRE-FRANCHE , *la* , (*Géog. mod.*) canton des Pays-Bas dans la Flandre françoise. Il comprend les chatellenies de Bourrugob , de Bergue S. Vinox & de Gravelines ; Dunkerque en faisoit autrefois une partie. Ses principales villes sont Gravelines , Bourbourg & Bergue S. Vinox. (*D. J.*)

TERRE DE FEU , *îles de la* , (*Géog. mod.*) les Espagnols disent improprement *Terra del Fuego* , comme si c'étoit un continent ; les îles de la *Terre de Feu* sont situées entre le détroit de Magellan & celui de le Maire. Ce sont plusieurs îles qui s'étendent environ 60 lieues est & ouest , le long du détroit de Magellan , & qui en forment la côte méridionale.

Le nom de *Terre de Feu* fut donné à cette côte , à cause de la grande quantité de feux & de la grosse fumée que les navigateurs , qui la découvrirent les premiers , y apperçurent. On croyoit alors qu'elle joignoit à quelque partie des terres australes ; mais quand on eut découvert le détroit de S. Vincent ou de le Maire , on s'apperçut qu'elle étoit isolée. Les nouvelles découvertes ont fait connoître que cette terre est divisée en plusieurs îles ; que pour passer dans la mer du Sud , il n'est pas même nécessaire de doubler le cap de Horn ; qu'on le peut laisser au sud en entrant par l'est dans la baie de Nassau , & gagner la haute mer par l'ouest de ce cap ; enfin , que comme on voit par-tout des anses , des baies & des golfes , dont la plupart s'enfoncent dans les terres autant que la vue peut s'étendre , il est à présumer qu'il y a des passages dans la grande baie ou golfe de Nassau , par où les vaisseaux pourroient traverser dans le détroit de Magellan.

Les îles de la *Terre de Feu* , sont habitées par des sauvages qu'on connoît encore moins que les habitans de la Terre Magellanique. Dom Garcias de Model ayant obtenu du roi d'Espagne deux frégates pour observer ce nouveau détroit , y mouilla dans une baie , où il trouva plusieurs de ces insulaires , qui lui parurent d'un bon naturel. Ils sont blancs comme les européens ; mais ils se défigurent le corps , en changeant la couleur naturelle de leur visage par des peintures bizarres. Ils sont à-demi couverts de peaux d'animaux , portant au cou un collier d'écailles de moules blanches & luisantes , & au-tour du corps une ceinture de cuir. Leur nourriture ordinaire est une certaine herbe qui croît dans le pays , & dont la fleur est à-peu-près semblable à celle de nos tulipes.

Ces peuples sont armés d'arcs & de fleches , où ils enchâssent des pierres , & portent avec eux une espèce de couteau de pierre. Leurs cabanes sont faites de branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres ; & ils ménagent dans le toit , qui se termine en pointe , une ouverture pour donner un libre passage à la fumée. Leurs canots faits d'écorces de gros arbres , sont assez artistement travaillés. Ils ne peuvent contenir que sept à huit hommes , n'ayant que douze ou quinze piés de long sur deux de large. Leur figure est à-peu-près semblable à celle des gondoles de Venise.

La côte de la *Terre de Feu* est très-élevée ; le pié des montagnes est rempli de gros arbres fort hauts ,

mais le sommet est presque toujours couvert de neige. On trouve en plusieurs endroits un mouillage assez bon pour faire commodément du bois & de l'eau ; mais il regne dans ces îles des fréquentes tempêtes produites par les vents d'ouest ; c'est pourquoi ceux qui veulent faire route à l'ouest , évitent la côte de ces îles autant qu'ils peuvent , & courent au sud où ils trouvent les vents du sud qui les conduisent en toute sûreté au lieu de leur destination. (*D. J.*)

TERRE DE GUINÉE , (*Géog. mod.*) pays de l'Afrique occidentale , à la droite de la rivière Niger , ou Sénégal , après qu'on a passé la Barre. Ce pays est beaucoup plus agréable que la pointe de Barbarie. Il est uni , couvert çà-&-là de verdure , avec des bouquets de grands arbres de différentes espèces , entremêlées de cocotiers & de palmiers. (*D. J.*)

TERRE-NEUVE , *île de* , (*Géog. mod.*) grande île de l'Océan sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale , à l'entrée du golfe de S. Laurent , entre le 36 & le 53 degré de latitude. Cette île fut reconnue en 1497 par Jean & Sébastien Cabot pere & fils , envoyés pour des découvertes par Henri VII. roi d'Angleterre ; c'est pourquoi les Anglois la nommerent *Newfound-land*. On lui donne près de 300 lieues de tour. La dispute des Anglois & des François sur la première découverte de cette île n'a plus lieu depuis que par le traité d'Utrecht , la France a cédé la possession entière de *Terre-Neuve* à la grande-Bretagne.

C'est à soixante lieues de *Terre-Neuve* qu'est le grand banc pour la pêche de la morue , étendue de pays que l'on estime avoir 200 lieues de longueur ; les morues y sont si abondantes , qu'un bon pêcheur en prend plus d'une centaine dans un jour. Cette pêche y est très-ancienne , car un anglois rapporte y avoir trouvé l'an 1521 , cinquante bâtimens de différentes nations. On en voit aujourd'hui chaque année cinq ou six cens , anglois , françois ou hollandois ; c'est aussi tout l'avantage qu'on retire de *Terre-Neuve* , qui est un pays rempli de montagnes & de bois. Les brouillards y sont fréquens & de longue durée. Le grand froid en hiver est en partie causé par les glaces , qui venant à flotter sur les côtes , refroidissent l'air sensiblement. Les sauvages de *Terre-Neuve* sont de petite taille , n'ont que peu ou point de barbe , le visage large & plat , les yeux gros , & le nez court. (*D. J.*)

TERRE DE PATNA , (*Hist. nat.*) terre qui se fait à Patna , ville des Indes sur le bord du Gange , & capitale d'une province à laquelle elle donne son nom. Cette terre est argilleuse , approchante de la terre sigillée , de couleur grise tirant sur le jaune , insipide au goût , & d'une odeur agréable ; on en fait dans ce pays-là des pots , des vases , des bouteilles , des carafes minces & si légères que le vent les emporte facilement. On nomme ces carafes *gargoulettes*. Voyez GARGOULETTE.

La terre de *Patna* passe pour absorbante & propre pour arrêter les cours de ventre ; mais l'artifice de cette poterie est plus joli que les vertus qu'on lui attribue ne sont réelles. On s'en sert dans le ferrail du mogol , & dans les ferrails des princes indiens. (*D. J.*)

TERRE-PERSIQUE , (*Hist. nat.*) *persica terra* dans les auteurs d'histoire naturelle , est une terre du genre des ochres , nommée dans les boutiques de Londres rouge-indien , *indian red* ; c'est un ochre d'un très-beau pourpre , d'une texture compacte & très-pesante. On la trouve dans la terre d'un rouge sanguin , & il faut se servir de crocs de fer pour l'en tirer en masses irrégulières ; sa surface est sale , inégale , pleine de particules larges , blanches & brillantes ; cette terre est rude au toucher , tache les mains profondément , est d'un goût très-astringent , & fait une violente effervescence avec des menstrues acides. On

la fouille dans l'île d'Ormus au golfe Persique, & dans quelques parties des Indes orientales. (D. J.)

TERRE DE PORTUGAL, (Mat. méd.) c'est un bol fort astringent qu'on trouve en abondance dans les parties septentrionales du Portugal. Ce bol est compact, serré, très-pesant, d'un rouge éclatant, d'une fissure lisse & brillante, se rompant aisément entre les doigts, & les teignant légèrement. Il s'attache fort à la langue, se fond promptement dans la bouche, a une saveur très-astringente, mais laisse comme un peu de sable entre les dents. Il ne fermente point avec les acides, & ne change que très-peu sa couleur au feu. (D. J.)

TERRE-SAINTÉ, la, (Géog. mod.) pays d'Asie, ainsi nommé par excellence, pour avoir été sanctifié par la naissance & par la mort de notre Sauveur. On appelle proprement ce pays la Judée, la Palestine, voyez ces deux mots.

C'est assez de dire ici que ce pays reconnoît aujourd'hui le turc pour son souverain, & qu'il n'a plus que des bourgades dépeuplées. On lui donne soixante lieues d'étendue du midi au nord, & trente dans sa plus grande largeur. Il est en proie aux courses des Arabes, quoique présentement partagé entre trois émirs qui relevent du grand-seigneur, lequel outre cela y entretient deux sangiacs subordonnés au bacha de Damas. Ces trois émirs sont l'émir de Seyde, l'émir de Cafair, & l'émir de Gaza.

L'émir de Seyde occupe presque toutes les deux Galilées, & possède depuis le pié de l'Antiliban jusqu'au fleuve de Madefuer. L'émir de Cafair tient la côte de la mer depuis Caïpha, sous le mont Carmel, jusqu'à Jaffa exclusivement. L'émir de Gaza a sous lui l'Idumée. Les deux sangiacs, ou gouverneurs turcs, prennent les noms de leur résidence, qui sont Jérusalem & Naplouse. Celui de Jérusalem a pour département la Judée, & celui de Naplouse commande dans la Samarie. Au-delà du Jourdain est ce qu'on appelle le royaume des Arabes. (D. J.)

TERREAU, f. m. (Hist. nat. des Terres.) terre noire, mêlée de fumier pourri dont tous les Jardiniers font des couches dans les jardins potagers pour fertiliser leurs terres & avancer la végétation de leurs plantes & de leurs légumes; ils appellent autrement *terrot* ce vieux fumier bien consumé, bien pourri, & mêlé avec de la terre; ce n'est pas cependant ce dont il s'agit dans cet article.

Nous entendons avec les Physiciens par *terreau*, une terre naturelle, qui n'est pas en tous lieux d'une profondeur égale, n'ayant qu'un pié dans quelques endroits, dans d'autres deux, quelquefois trois selon les différens terrains. Ce *terreau* est la matrice propre des végétaux, & c'est pourquoi les Physiciens ont cherché d'en connoître la nature par le moyen de l'eau & du feu. Pour y parvenir par le moyen de l'eau.

1°. On prend, par exemple, quatre livres de bon *terreau* frais, noir, réduit en poussière, & qui aura été exposé à l'air pendant un an, sans avoir été épuisé par la végétation.

2°. On lessive ce *terreau* dans de l'eau bouillante, claire & nette, jusqu'à ce que toutes les parties capables de s'y dissoudre soient épuisées, ou imbibées par l'eau.

3°. Après avoir obtenu par ce moyen une lessive ou dissolution de ce *terreau*, on la filtre à-travers un double papier gris fort épais, jusqu'à ce qu'elle donne une liqueur transparente, ou au-moins dégagée de toutes les parties grossières & terrestres, dont elle étoit chargée.

4°. Cette dissolution contiendra toutes les parties du *terreau* qui sont solubles dans l'eau bouillante.

5°. Pour rapprocher ces parties de manière qu'elles puissent se manifester aux sens, & particulièrement

ment au goût, on fait évaporer le fluide le plus aqueux.

6°. On compare alors cette dissolution concentrée avec une portion de la première qui n'aura point été évaporée, & on lui trouvera évidemment le goût plus fort, ou plus salin.

7°. Pour que l'observation soit encore plus exacte, il faut pousser plus loin l'évaporation de la liqueur, & la faire cristalliser, pour voir si elle ne donnera point quelques sels.

8°. On verse sur un partie de la dissolution filtrée du sirop violat, &c. pour savoir si elle est acide, alkaline, ou neutre; on la trouvera plutôt neutre qu'acide, ou alkaline.

9°. On lavera ensuite dans plusieurs eaux ce qui sera resté de la matière terrestre, & on décantera à chaque fois la liqueur de la partie bourbeuse; on la laissera reposer quelque tems, afin d'obtenir le sable pur qui est contenu dans le *terreau*, & on trouvera qu'il en fait une très-grande portion.

Cette expérience, ou plutôt cette combinaison d'expériences, nous enseigne une méthode pour réduire la terre matrice des végétaux à ses parties constituantes, sans altérer leur forme naturelle ni leurs propriétés.

D'après ces observations, il paroît qu'on peut établir un jugement certain sur le *terreau*, tant en général qu'en particulier, aussi loin que les expériences précédentes, ont pu nous conduire. On acquiert par cet examen une règle pour composer un *terreau* artificiel par le mélange des matières qui le composent. On trouve donc par l'examen du *terreau*, qu'il contient une certaine quantité de terre très-fine capable de nager dans le liquide; une plus considérable dont la nature est plus grossière & plus pesante qui tombe au fond du vase; un peu de sel neutre, & une très-grande quantité de sable.

Pour rendre encore cette expérience plus instructive, & plus utile à la découverte des principes de la végétation, & de la nature des différentes espèces de terres & de plantes, il faudroit la comparer avec une analyse semblable de quelque matière végétale. Pour cet effet on pile une plante tendre: on fait une lessive avec de l'eau chaude de toutes ses parties solubles, on fait évaporer ensuite l'humidité superflue, & on met à cristalliser ce qui sera resté après l'évaporation: on obtiendra la partie saline de la plante, sous une forme solide, qui sera de l'espèce tartareuse ou nitreuse, conformément à la nature de ce végétal.

Si on arrose pendant le tems de sa végétation quelque plante alkaline, comme le cresson avec une dissolution de nitre, quoique ce dernier fournisse beaucoup d'esprit acide dans la distillation, la plante sera toujours alkaline: il en est de même de toutes les autres plantes & des autres sels qu'on a jusqu'à présent essayés dans les mêmes vûes. Cette expérience prouve qu'il y a dans les plantes une faculté pour convertir la nature de tous les sels en celui qui leur est propre, & on trouve d'après l'expérience que les composés de *terreau* qui abondent en sel marin, en nitre ou en sel urinaire, s'accordent tous à favoriser la végétation.

Comme il pourroit y avoir cependant quelques parties naturellement plus fixes contenues dans le *terreau*, qui se dissoudroient dans l'eau bouillante, & qu'elles peuvent être assez dégagées & assez digérées pour être capables de s'élever dans les végétaux, par l'action continue du soleil & de l'atmosphère, il est à-propos de tenter une analyse plus puissante sur le même sujet, c'est celle du feu.

Après avoir pesé deux livres de la même espèce de *terreau* vierge, que celui de l'expérience précédente, on le met dans une retorte de terre, on l'expose à feu nud, & on la distille à un feu très-doux

dans un récipient de verre, on augmente le feu par degré jusqu'à ce que la retorte soit rouge, & on la tient dans cet état pendant quelque tems. Il passera 1°. de l'eau; 2°. de l'huile; 3°. un esprit volatil, presque semblable à celui de corne de cerf, ou comme si on distilloit quelque matière animale; & 4°. il restera dans la retorte, selon toutes les apparences (la distillation étant finie), un *caput mortuum* fort sec, ou une terre fixe & inactive.

On fait une lessive d'une portion de ce *caput mortuum*, on le fait sécher, & on en réduit par la trituration, une autre portion en poudre très-fine: on met ensuite ces deux portions chacune dans un pot séparé, exposé à l'air libre pendant un an, afin d'éprouver si elles ne deviendront point fertiles.

Il paroît par cette expérience que notre *terreau* étoit d'une nature végétale ou animale, par les sels ou les sucs qu'on en a retirés. Sa matière fixe nous prouve en même tems qu'il tient un peu de la nature minérale. Cette analyse nous fait voir qu'il ressemble beaucoup à la composition naturelle des végétaux & des animaux; & elle nous apprend aussi pourquoi les substances animales & végétales forment un composé propre à engraisser la terre.

Si l'on veut savoir comment le *terreau* acquiert cette propriété, je crois qu'on en trouvera la cause en général dans l'expérience précédente sur les parties qui composent l'atmosphère; ces parties étant animales & végétales aussi bien que minérales, abreuvant continuellement la surface de la terre: c'est par cette raison que les Jardiniers trouvent une si grande différence entre le terrain de Londres & celui de la campagne; cette différence vient de la quantité de fumée précipitée de l'air journallement sur les jardins de cette ville: il en est de même des autres villes, & des campagnes qui les environnent.

En comparant ce procédé avec pareille analyse des substances végétales, animales & minérales, il paroît qu'une simple terre fixe est la base de tout corps animal, végétal, minéral & terrestre; qu'elle est la partie vraiment solide, le soutien & la base de la chair, des os, des bois, des métaux, des différentes espèces de terre, &c. puisqu'elle est elle-même d'une nature fixe & inaltérable.

M. Cartheuser rapporte des expériences du docteur Kulbel, sur la fertilité des terres. Par ces expériences ce dernier a retiré, par la digestion & la coction dans l'eau des terres grasses, une matière terreuse *onctuofo-saline*. Ce sel dans les terres les plus fertiles étoit nitreux; dans les autres il étoit semblable au sel marin; enfin dans d'autres terres il étoit alcalin. Ce sel au contraire, dans les terres stériles, étoit d'une nature acide. Shaw, *leçons de chimie*. (D. J.)

TERREIN, f. m. (*Archit.*) c'est le fonds sur lequel on bâtit. Ce fonds est de différente densité ou consistance, comme de roche, de tuf, de gravier, de sable, de glaise, de vase, &c. & on doit y avoir égard lorsqu'on bâtit.

Terrain de niveau. C'est une étendue de terre dressée sans aucune pente.

Terrain par chûtes. Terrain dont la continuité interrompue est raccordée avec un autre terrain, par des perrons ou des glacis. *Daviler*. (D. J.)

TERREIN, (*Archit. milit.*) la première chose à laquelle on pense dans l'architecture militaire, est la qualité du terrain. On voit s'il est bon ou mauvais pour ce que l'on veut construire; il y a des situations merveilleuses, dont le terrain ne vaut rien, & des situations mauvaises, dont les terres sont extrêmement bonnes, mais tellement commandées, que ce seroit une folie de s'y arrêter.

Les montagnes ont pour l'ordinaire le terrain pierreux; c'est le plus mauvais. Il ne lie pas, & les pa-

rapets qui en sont faits ne valent rien; quand on est contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choisit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce terrain est cependant avantageux, en ce que l'assiégeant a de la peine à se couvrir dans ses approches, faute de bonne terre.

Le terrain sablonneux n'a point de liaison, & est sujet à s'ébouler; lorsque l'on est contraint de s'en servir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier; on a soin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gasons.

Le terrain marécageux est meilleur que les deux premiers; mais il n'est pas généralement bon, étant élevé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à sécher, il se défunit. On a de la peine à trouver assez de terre autour d'un endroit marécageux pour élever les remparts, parapets, & glacis, d'une hauteur raisonnable; dans un terrain marécageux il faut piloter le fondement des ouvrages; & quand on fortifie dans ces endroits, on attend les chaleurs, afin que la terre ait plus de consistance.

Le meilleur terrain pour fortifier, est ce qu'on appelle terre grasse ou forte. Cette terre est maniable; on n'est point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, ni de revêtir les remparts, à moins que l'on ne le veuille bien. (D. J.)

TERREIN, (*Peint.*) ce mot s'entend en Peinture, sur-tout en fait de paysages, d'un espace de terre distingué d'un autre & un peu nud, sur lequel il n'y a ni bois fort élevés, ni montagnes fort apparentes. Les terrains aident beaucoup à la perspective d'un paysage, parce qu'ils se chassent les uns les autres, soit par leurs frottemens, soit par le clair-obscur, soit par la diversité des couleurs, soit enfin par une liaison insensible qui conduit d'un terrain à l'autre. (D. J.)

TERRENEUSE, ou TER-NEUSE, (*Géog. mod.*) forteresse & espèce de petite ville de la Flandre hollandaise, à deux lieues au nord de la ville d'Axel, sur le bord de l'Escaut occidental, & entre les branches de ce bras de mer; cette espèce de fort est délabré, & contient à peine deux cens habitans. (D. J.)

TERRE-NOIX, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *bulbocastanum*, genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice, qui devient dans la suite un fruit composé de deux petites semences oblongues; ces semences sont ou lissées ou striées, relevées en bosse d'un côté & plates de l'autre. Ajoutez aux caractères de ce genre, que la racine est charnue & tuberculeuse. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez PLANTE*.

TERRE-PLEIN, f. m. (*Hydraul.*) se dit d'un grand plein-pié ou espace de terre un peu étendu, dont on jouit sur une terrasse, sur un rempart dont le terrain est entièrement plein. (K)

TERRE-PLEIN, LE, en termes de Fortification, est la partie supérieure du rempart où l'on place le canon & où les assiégés se mettent pour défendre la place. *Voyez REMPART*.

On l'appelle terre-plein, parce que c'est la partie vuide du rempart sur laquelle on peut faire les manœuvres nécessaires pour défendre la place.

Le terre-plein a une pente insensible vers la place pour l'écoulement des eaux, afin qu'elles ne séjourneront pas sur le rempart; ce qui pourroit le dégrader.

Le terre-plein est terminé par le parapet du côté de la campagne, & par un talud intérieur du côté de la place: sa largeur est de 24 à 30 piés. *Voyez PARAPET, &c.* (Q)

TERRER UN ARTIFICE, terme d'Artificier, c'est garnir la gorge du cartouche de poussière de terre sèche pilée & pressée, pour empêcher que le feu qui est fort, n'agrandisse le trou du dégorgeement, en brûlant le cartouche. (D. J.)

TERRER, (*Jardinage.*) c'est faire apporter de la terre dans les places creuës, ou dans celles que l'on veut élever.

TERRER une vigne, (*Agriculture.*) c'est l'amender par de nouvelles terres choisies, pour la rendre plus fertile.

La haute vigne, plantée dans les jardins, où la terre est ordinairement bonne d'elle-même, n'a pas besoin d'être *terrée*; mais dans la moyenne vigne, le transport de terres lui est extrêmement nécessaire, sur-tout lorsqu'on voit que cette vigne ne donne plus que de chétives productions; voici donc comme se fait le terrage des vignes.

On prend d'un endroit destiné à amender les vignes de la terre qui y est, qu'on porte dans des hottes plus ou moins grandes à un bout de la vigne, observant toujours que c'est à celui qui est le plus haut de la vigne qu'on doit la porter, à cause qu'elle descend assez dans le bas par le moyen des labours qu'on lui donne.

Lorsqu'on *terre* ces sortes de vigne, ou l'on ne fait simplement que des têtes tout du long de leur extrémité du bout d'en-haut, ou bien on les *terre* tout le long des perchées. Si ce ne sont que des têtes, on se contente de porter de ces terres destinées au bout d'en-haut, & commençant à faire une tête, on jette hôtée de terre sur hôtée, jusqu'à ce qu'il y ait un pié & davantage de hauteur, & douze piés de longueur, le tout également haut.

Si on *terre* les vignes tout du long des perchées, il faut que sur le haut de chacune, il y ait seulement une tête de la hauteur de terre qu'on a dit, & longue de quatre bons piés. C'est assez pour le reste que la terre soit mise le long de chaque perchée à l'épaisseur de quatre doigts. Une perchée étant *terrée* de cette manière, on en recommence une autre, & on continue ainsi jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Pour les vignes ruellées, on jette la terre que l'on porte dans les rigoles, les hôtées distantes l'une de l'autre, autant qu'on le juge à propos. Ce travail se pratique depuis le mois de Septembre jusqu'au mois de Mars.

Il faut remarquer que dans l'une & l'autre espèce de vigne, lorsqu'on a été obligé de faire des provins, & qu'il est question la seconde année qu'ils soient repris, de les *terrer* pour leur faire prendre des forces, on peut les *terrer* seuls & par trous, sans qu'il soit besoin pour cela d'attendre que la vigne où ils sont, demande qu'on la *terre* entièrement. Toutes vignes qui ont été *terrées*, & où par conséquent la terre a été mise grossièrement, doivent dès le premier labour qu'on leur donne, être labourées à uni, & fort profondément. Enfin, on remarquera qu'en *terrant* quelque vigne que ce soit, plus on s'approche du bas, moins on doit mettre les hôtées de terre près les unes des autres, à cause que cette terre descend toujours. (*D. J.*)

TERRER l'étoffe, (*Dégraissage.*) c'est la glaïser, ou l'enduire de terre à foulon. (*D. J.*)

TERRER du sucre, (*Sucrierie.*) c'est le blanchir pour en faire la cassonade blanche. *Trévoux.* (*D. J.*)

TERRER, SE, v. n. (*Vénérerie.*) il se dit des animaux qui se retirent dans des trous faits en terre, qui y vivent ou qui s'y réfugient contre la poursuite du chasseur.

TERRESTRE, TERREUX, TERRIEN, (*Synon.*) *terrestre* signifie qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre; les animaux *terrestres*, exhalaison *terrestre*, bile sablonneuse & *terrestre*. *Terrestre* est aussi opposé à *spirituel* & à *éternel*; la plupart des hommes n'agissent que par des vues *terrestres* & mondaines. *Terreux* signifie qui est plein de terre, de crasse; un visage *terreux*, des mains *terreuses*, des concombres *terreux*.

Celui qui possède plusieurs terres étendues, est un grand *terrien*: les Espagnols disent que leur roi est le plus grand *terrien* du monde; que le soleil se leve & se couche dans son domaine; mais il faut ajouter qu'en faisant sa course, il ne rencontre que des campagnes ruinées, & des contrées desertes. (*D. J.*)

TERRESTRE, globe, TERRAQUÉE, globe, (*Synon. Géog.*) le *globe terrestre* est ainsi dit par opposition au globe céleste, sur lequel les constellations sont rangées pour l'étude de l'astronomie. Le *globe terraquée* est dit ainsi, parce qu'il sert à faire connoître la situation des continens, des îles & des mers qui les environnent pour l'étude de la géographie. Quoique cette différence d'aspect semble établir une différence d'usage entre ces deux mots, il faut néanmoins avouer que fort peu d'auteurs disent le *globe terraquée*. (*D. J.*)

TERRETTE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espèce de calamenth, *calamentha humilior, flore rotundiori*, I. R. H. nommée communément *terre terrestre*. Voyez LIERRE TERRESTRE.

TERRETTE, (*Géogr. mod.*) petite rivière de France, dans la Normandie, au Cotentin. Elle a sa source vers le village de Lourselière, & se décharge dans le Taute.

TERREUR, f. f. (*Gram.*) grand effroi causé par la présence ou par le récit de quelque grande catastrophe.

Il semble assez difficile de définir la *terreur*; elle semble pourtant consister dans la totalité des incidens, qui en produisant chacun leur effet, & menant insensiblement l'action à sa fin, opere sur nous cette appréhension salutaire, qui met un frein à nos passions sur le triste exemple d'autrui, & nous empêche par-là de tomber dans ces mêmes malheurs, dont la représentation nous arrache des larmes; en nous conduisant de la compassion à la crainte, elle trouve un moyen d'intéresser notre amour-propre par un sentiment d'autant plus vif du contre-coup, que l'art de la poésie ferme nos yeux sur une surprise aussi avantageuse, & fait à l'humanité plus d'honneur qu'elle ne mérite.

On ne peut trop appuyer sur les beautés de ce qu'on appelle *terreur* dans le tragique. C'est pourquoi nous ne pouvons manquer d'avoir une grande opinion de la tragédie des anciens: l'unique objet de leurs poètes étoit de produire la *terreur* & la pitié. Ils choisissoient un sujet susceptible de ces deux grandes passions, & le façonnoient par leur génie. Il semble même que rien n'étoit plus rare que de si beaux sujets; puisqu'ils ne les puisoient ordinairement que dans une ou deux familles de leurs rois. Mais c'est triompher de l'art que de réussir en ce genre, & c'est ce qui fait la gloire de M. Crébillon sur le théâtre françois. Toute belle qu'est la description de l'enfer par Milton, bien des gens la trouvent foible auprès de cette scène de Hamlet, où le phantome paroît. Il est vrai que cette scène est le chef-d'œuvre du théâtre moderne dans le genre terrible: elle présente une grande variété d'objets, diversifiés de cent façons différentes, toutes plus propres l'une que l'autre à remplir les spectateurs de *terreur* & d'effroi. Il n'y a presque pas une de ces variations qui ne forme un tableau, & qui ne soit digne du pinceau d'un Caravage. (*D. J.*)

TERREUR, (*Mythol.*) divinité du paganisme. Héfiode dans sa théogonie, dit que la *terreur* & la crainte étoient nées de Mars & de Vénus. Lorsqu'Homère décrit les armes de Minerve allant au secours de Diomede & des Grecs, il met sur son égide la Peur, la Discorde, la *Terreur* & la Mort. Dans le liv. II. où il décrit le bouclier d'Agamemnon qui se prépare au combat, il dit qu'au milieu de ce bouclier étoit gravé en relief l'épouvantable Gorgone accompagnée

pagnée de la *Terreur* & de la Fuite. Dans le *XV*, lorsque Mars apprend par le récit de Junon que l'on a tué son fils Alcalaphe, ce dieu ému de colere ordonne à la *Terreur* & à la Fuite d'atteler son char. (*D. J.*)

TERRIER, f. m. (*Gram. Jurisprud.*) ou papier *terrier*, est le recueil de fois & hommages, aveux & dénombremens, déclarations & reconnoissances passées à une seigneurie par les vassaux censitaires, emphytéotes & justiciables.

On énonce aussi ordinairement dans le préambule des *terriers* tous les droits de la terre & les fiefs qui en dépendent. Ces préambules ne sont pas obligatoires, à moins que les redevables n'y aient parlé. Mais lorsque les *terriers* sont anciens, ils font une preuve de possession.

Pour la confection d'un *terrier*, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres, qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vassaux & sujets à représenter leurs titres & passer nouvelle reconnoissance.

Les seigneurs qui agissent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas besoin de lettres de *terrier* pour se faire passer reconnoissance: les lettres ne sont nécessaires que pour contraindre leurs vassaux & sujets à représenter leurs titres, & à passer reconnoissance devant le notaire qui est commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun dispensent les ecclésiastiques d'obtenir des lettres de *terrier* pour ce qui relève de leurs bénéfices.

Lorsqu'un seigneur a plusieurs terres en différentes juridictions, & qu'il ne veut faire qu'un seul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le notaire qui sera commis recevra les reconnoissances même hors de son ressort.

Les lettres de *terrier* doivent être enregistrées par le juge royal, auquel elles sont adressées; cependant quand les terres ne relevent pas en première instance d'un juge royal, on autorise quelquefois pour les lettres le juge royal à déléguer le juge des lieux pour régler les contestations.

Les lettres de *terrier* enregistrées, on fait ensuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'issue des messes de paroisse, & l'on met ensuite des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vassaux & sujets pour passer reconnoissance dans le délai qui est indiqué, & faute d'y satisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inferoit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de prescription en faveur du seigneur; mais l'usage de cette clause a été abrogé par une déclaration du 19 Août 1681.

Le *terrier* doit régulièrement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorsqu'il est parachevé, il faut le faire clorre par le juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeler un autre; il y a néanmoins des cas où une seule reconnoissance suffit. Voyez AVEU, DÉCLARATION, RECONNOISSANCE, PRESTATION. Voyez Henris, liv. III. ch. iij. qu. 19. Basset, liv. III. tit. 7. le traité des *terriers* de Belami, la pratique des *terriers* de Freminville. (A)

TERRIER D'ANGLETERRE, grand, (*Jurisprud.*) *liber judicialis vel censualis Angliæ*, le livre judiciaire, ou le registre de tous les biens en fonds de terre du royaume d'Angleterre est un registre très-ancien, fait du tems de Guillaume le Conquérant, pour connoître les différentes comtés ou provinces, les cantons, divisions de cantons, &c. dont l'Angleterre étoit composée.

Tome XVI,

Le dessein que l'on se proposa dans la composition de ce livre, fut que l'on eût toujours un registre, par lequel on pût juger des tenemens des biens: il sert encore aujourd'hui à décider cette fameuse question, si les terres sont un ancien domaine ou non. Les vers suivans contiennent un sommaire de ce qui est renfermé dans ce registre.

*Quid debent fisco, quæ, qualia, quanta tributa
Nomine, quid censûs, quæ vectigalia, quantum
Quisque teneretur feudali solvere jure;
Qui sunt exempti, vel quos angaria damnet,
Qui sunt vel glebæ servi, vel conditionis,
Quove manumissus patrono jure ligatur.*

On conserve encore ce livre dans l'Echiquier, il est très-net & très-lisible; il consiste en deux volumes, un grand & un petit: le plus grand contient toutes les provinces d'Angleterre, excepté le Northumberland, le Cumberland, le Westmoreland, le Durham & une partie du comté de Lancashire, qui n'ont jamais été arpentées, & encore les comtés d'Essex, de Suffolk & de Norfolk, qui sont renfermés dans le plus petit volume, terminé par ces mots: *anno millesimo octogesimo sexto ab incarnatione Domini, vigesimo vero regis Wilhelmi, facta est ista descriptio, non solum per hos tres comitatus sed etiam alios.*

Il est appelé *liber judicialis*, à cause qu'il contient une description juste & exacte de tout le royaume, avec la valeur des différens héritages, &c.

Il fut commencé par cinq juges, que l'on nomma à cet effet dans chaque comté en 1081, & il fut achevé en 1086. Cambden l'appelle *Gulielmi librum censualem*, le livre des taxes du roi Guillaume.

Les anciens Anglois avoient plusieurs de ces papiers ou de ces registres *terriers*. Ingulfus nous apprend que le roi Alfred fit un registre semblable à celui de Guillaume le Conquérant. Il fut commencé à l'occasion de la division que fit ce prince du royaume en cantons, & autres subdivisions; quand on eut fait le dénombrement des différens districts, on les rangea dans un registre appelé *domboc*, c'est-à-dire, livre de jugement, qui fut déposé dans l'église de Winchester, c'est ce qui fait qu'on l'appelle aussi le livre de Winchester, & *Rotulus Wintoniensis*, & c'est sur le modèle de ce *domboc* que l'on fit le grand *terrier* de Guillaume le Conquérant.

Celui du roi Alfred renvoyoit au tems du roi Ethelred, & celui de Guillaume le Conquérant au tems d'Edward le Confesseur: les enregistremens étoient conçus de la manière suivante; *C. tenet rex Gulielmus in dominico, & valet ibi ducata, &c. T. R. E. valebat*, c'est-à-dire, valoit autant sous le regne du roi Edward, *tempore regis Eduardi.*

Il y a un troisième *domboc*, ou registre *terrier in-4°*. qui diffère de l'autre *in-folio* beaucoup plus par la forme que par la matière. Il fut fait par l'ordre du même conquérant, & paroît être le plus ancien des deux.

Il y a un quatrième livre dans l'Echiquier, que l'on appelle *domes-day*, qui n'est qu'un abrégé des deux autres, quoique ce soit un fort gros volume. On voit au commencement un grand nombre de portraits & de lettres d'or, qui renvoient au tems d'Edward le Confesseur.

TERRIERE, f. f. terme de Laboureur, trou que les renards, les lapins, & quelques autres animaux font dans la terre pour se cacher. (*D. J.*)

TERRINE, f. f. terme de Potier de terre, ouvrage de poterie qui a le bord rond, qui est creux, qui n'a ni piés, ni anses, & qui depuis le haut jusqu'au fond, va toujours en élargissant.

TERRIR, v. n. (*Marine.*) c'est prendre terre après une longue traversée.

TERRITOIRE, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est

une certaine étendue de terrain qui dépend d'une province, d'une ville, seigneurie, justice, ou paroisse.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot à *terrendo*, parce que le magistrat a dans son territoire *jus terrendi*.

Mais l'étymologie la plus naturelle, est que l'on a dit *territorium a terrâ*, parce qu'en effet le territoire est *universitas agrorum intra fines*.

Le territoire d'un lieu est souvent différent du ressort : car le territoire désigne le pays, & le ressort désigne la justice à laquelle ce lieu ressortit, soit directement, ou par appel ; ainsi un lieu peut être du territoire de Bourgogne, & être du ressort du baillage de Mâcon.

L'enclave est aussi différent du territoire ; en effet, celui-ci est l'étendue du terrain, & l'enclave est l'enceinte qui forme la circonscription de ce terrain. Voy. Loiseau, *des seigneuries*, ch. xij. & les mots ENCEINTE, ENCLAVE, LIMITES, DISTRICT, JUSTICE, JURISDICTION, PAROISSE, SEIGNEURIE. (A)

TERROIR, f. m. (*Agricult.*) terrain, ou espace de terre considéré selon ses qualités : on dit un bon terroir, un terroir ingrat, un terroir humide, sec, marécageux, pierreux, sablonneux, gras, maigre, stérile, fertile, à vigne, à blé, &c.

TERROTTER, v. act. (*Jardinage.*) c'est repandre du terreau, d'un pouce ou deux d'épaisseur, sur une couche, sur une planche de potager, sur une planche de parterre, sur des caisses d'orangers, & autres arbres à fleurs.

Cette opération empêche les terres d'être trop battues par les pluies, donne de l'amour à celle sur laquelle on l'étend, & sert à faire avancer les graines, à faire fleurir les arbres, & à les entretenir bien verts.

TERRURE, f. f. (*Agricult.*) partage de terre dans un lieu. Il ne faut qu'une terrure nouvelle, mais en petite quantité, au pié des vignes basses, & la règle est de mettre toujours un pié de distance entre une hottée & une autre : une terrure plus forte pourroit dénaturer les vignes, ôter la finesse au vin, & former sur le pié une épaisseur capable de le priver de ces influences de l'air, qui y portent le feu & les sucres les plus parfaits. (D. J.)

TERSER, v. act. (*Agricult.*) c'est donner un troisième labour à la terre ; il est tems de *terser* les vignes.

TERSET, ou TERCET, f. m. (*Littérat.*) il se dit de trois vers liés ensemble par le sens, qui ne se repose qu'à la fin de ces trois vers. Boileau dit du sonnet & des règles de ce petit poème, présenté par Apollon même :

*Il voulut que six vers, artistement rangés,
Fussent en deux tercets, par le sans partagés.*

TERTIAIRE, CHANOINE, (*Jurisprud.*) Voyez au mot CHANOINE, l'article CHANOINE TERTIAIRE.

TERTIANAIRE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) cette plante est l'espèce de casside nommée par Tournefort, *cassida palustris*, flore caruleo, I. R. H.

Sa racine est menue, noueuse, blanche, rampante, fibreuse, vivace ; elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, quarrées, rameuses, un peu rudes, foibles, & inclinées vers la terre, où elles s'enracinent de nouveau par le moyen des fibres qui partent de leurs jointures ; ses feuilles sont longues, étroites, pointues, dentelées en leurs bords, amères, attachées à des queues courtes, & d'un verd brun ; ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, opposées l'une à l'autre, petites, formées en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, dont la supérieure est un calque, accompagné de deux oreillers, & l'inférieure est ordinairement échan-

crée ; cette fleur est velue en dehors, de couleur violette, bleuâtre, & marquée de petits points d'un bleu foncé ; à ces fleurs succèdent quatre semences presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & qui ressemble à une tête couverte d'une toque.

Cette plante croît le long des étangs & des fossés, des ruisseaux, & autres lieux aquatiques ; elle fleurit en Juin, Juillet, & Août ; on l'emploie rarement en médecine ; Ray en a fait une espèce de lyfimachie. (D. J.)

TERTIAS, adj. (*Ordon. pharmac.*) la formule latine *ad tertias*, dont on fait un usage fréquent dans les ordonnances de pharmacie, n'est pas bonne, parce qu'elle souffre deux interprétations différentes ; car lorsqu'il s'agit des décoctions, elle peut signifier un tiers ou deux tiers : ainsi si l'on ordonne que l'ébullition soit poussée *ad tertias*, on peut entendre que la liqueur soit réduite à un tiers, & qu'il s'en évapore deux ; ou que la liqueur soit réduite à deux tiers, & qu'il s'en évapore un. Il faut s'énoncer nettement dans une ordonnance, & ne jamais laisser le moindre doute à l'apothicaire sur l'intention qu'on a. (D. J.)

TERTRE, f. m. (*Jardinage.*) est une éminence qui s'élève au milieu d'une plaine, en forme d'un monticule qui est détaché des côtes voisines. Il y en a de deux sortes, le naturel & l'artificiel ; le naturel est celui dont on vient de parler ; l'artificiel est un terre-plein, élevé, ou une terrasse faite de main d'homme.

TERTRE, f. m. (*Tannerie.*) morceau de bois de la grosseur de la jambe, & long de quatre ou cinq piés ; il est posé horizontalement sur trois piés, dont deux sont au deux bouts & presque perpendiculaires, & le troisième est au milieu, mais en affourche, s'éloignant par son extrémité d'en-bas, de plus de deux piés & demi en arrière ; c'est sur quoi posent les mains & s'appuyent les garçons tanneurs, qui font des tourbes ou des mottes des vieilles tannées. *Dict. du Comm.* (D. J.)

TERTYLLIEN, (*Jurispr.*) ou selon quelques-uns Tertullien est le surnom d'un *senatus consulte* qui fut ainsi appelé d'un certain Tertyllius, ou Tertullus, qui en fut l'auteur.

Quelques-uns ont confondu ce Tertyllius ou Tertullus, avec le fameux Tertullien, auteur de l'apologétique ; mais c'est une erreur qui a été relevée par plusieurs auteurs : on peut voir à ce sujet l'*hist. de la jurispr. rom.* de M. Terrasson, & le *dict.* de Morery, à l'article de Tertullien.

Tertyllius, ou Tertullus fut consul sous l'empire d'Adrien.

Jusqu'alors, suivant la loi des douze tables, les cognats, *cognati*, c'est-à-dire ceux qui étoient parens seulement par les femmes, ne succédoient point ; la mere même ne succédoit point à ses enfans, ni les enfans à la mere.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit, le préteur accorda depuis à ces personnes, la possession des biens appellés *undè cognati*.

L'empereur Claude admit la mere à la succession de ses enfans.

Le *senatus consulte tertyllien*, qui fut fait sous le consulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la succession de ses enfans, la mere ingénue qui en avoit trois, & la mere affranchie qui en avoit quatre, voulant récompenser ainsi la fécondité de la mere.

Cette succession tertullienne fut appelée *luctuosa*, parce qu'elle est contre l'ordre de nature.

Le *senatus consulte tertyllien* n'admettoit cependant la mere à la succession de ses enfans, qu'au défaut des héritiers *sicns*, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'est-à-dire, les enfans émancipés que le préteur appelloit comme héritiers *sicns*.

Il falloit aussi pour que la mere succédât, qu'il n'y

eût point d'enfans de la fille décedée, car s'il y en avoit, ils étoient préférés à leur ayeule, quand même ils n'auroient pas été héritiers fiens de leur défunte mere.

Le pere & le frere étoient aussi préférés à la mere; mais la sœur consanguine étoit admise avec elle, bien entendu que la mere ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Justinien a dérogé au *senatus consulte tertyllien*, en admettant la mere à succéder, quoiqu'elle n'ait pas eu le nombre d'enfans qui étoit requis par le *senatus consulte*. Voyez la loi *mariti*, (*ex mensium ad leg. juliam de adulteriis*), & aux *institutes*, liv. II. le tit. 3. de *senatus consulto tertylliano*: voyez aussi MERE, EDIT DES MERES, SUCCESSION DES MERES. (A)

TERUEL, (*Géog. mod.*) en latin *Tiarulia*; ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur les confins de celui de Valence, au confluent du Guadalaviar & de l'Alhambra, à 26 lieues de Saragosse, & à 48 de Madrid. C'est une ville considérable par son évêché, suffragant de Saragosse, & par le commerce qu'on y fait; il y a huit paroisses, cinq couvens, & un riche hôpital; les fruits que son terroir produit, sont exquis; cette ville fut érigée en cité en 1347. par dom Pedro IV. les états y furent tenus en 1427, par Alphonse V. qui confirma tous ses privilèges. Quelques-uns croient que c'est la *Turbula* de Ptolomée, l. II. c. vj. Long. 16. 38. Latit. 40. 27. (D. J.)

TERUNCIUS, dans l'antiquité, étoit une petite piece de monnoie de cuivre, en usage chez les Romains. Voyez COIN.

Comme on ne fut pas long-tems à s'apercevoir combien ces petites pieces étoient incommodes dans le commerce, & sujettes à se perdre, elles cessèrent d'avoir cours, & on n'en conserva que le nom, pour en faire une monnoie de compte. Voyez MONNOIE.

Le *teruncius* fut d'abord le quart de l'as, ou de la livre romaine: ainsi comme l'as contenoit douze onces, le *teruncius* en contenoit trois, d'où lui vint le nom de *teruncius*, ou *piece de trois onces*.

Le *teruncius* se prenoit aussi pour le quart du *denarius*, denier; ainsi quand le denier valoit dix as, le *teruncius* en valoit deux & demi; & quand le denier en valoit seize, le *teruncius* en valoit quatre. Voyez DENIER.

TERWERE, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-unies. Voyez WERE. (D. J.)

TESCATILPUTZA, (*Hist. mod. Superst.*) nom d'une divinité adorée par les Mexiquains, à qui ils adressoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luisante & polie comme du marbre, & parée de rubans; elle avoit à la levre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de crystal, d'où sortoit une plume verte ou bleue; la tresse de ses cheveux étoit dorée, & supportoit une oreille d'or souillée par de la fumée, pour représenter les prieres des pécheurs. Cette statue avoit sur la poitrine un lingot d'or fort grand; ses bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit son nombril; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où sortoient des plumes de différentes couleurs; la main droite portoit quatre dards. Ce dieu étoit très-redouté des Mexiquains, parce qu'on craignoit qu'il ne punit & ne révélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête se célébroit tout les quatre ans, c'étoit une espece de jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN, (*Géog. mod.*) ville de la haute Silésie, aux confins de la Moravie, de la petite Pologne, & de la Hongrie, sur la rive droite de l'Else, à treize lieues de Cracovie au couchant, & à douze au levant d'Olmütz, avec un fort château. Elle est en partie sur une hauteur, & en partie dans une vallée.

Tome XVI,

C'est la capitale du duché de Teschen. Long. 36. 28. latit. 49. 45. (D. J.)

TESCHEN, *duché de*, (*Géog. mod.*) petit pays du royaume de Bohême, dans la haute Silésie. Il a la petite Pologne à l'Orient, la haute Hongrie au midi, & le duché de Rahbor au septentrion. Il tire son nom de sa capitale & unique place. (D. J.)

TESÉGDELT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur un rocher escarpé, proche de la riviere. Elle a un gouverneur au nom du chérif. On y recueille beaucoup d'orge & d'huile. (D. J.)

TESIHK-AGASI-BACHI, *terme de Relat.* c'est ainsi qu'on nomme en Perse le commandant de la garde du roi, composée de deux mille fantassins. (D. J.)

TÉSIN, LE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Tesino*, en latin *Ticinus*, riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle a deux sources, l'une au mont saint Gothard, & l'autre au bailliage de Bellinzone. Cette riviere baigne Pavie, & à quelques milles au-dessous se perd dans le Pô. (D. J.)

TESKEREGI BACHI, f. m. (*Hist. mod.*) grand officier de la Porte ottomane, pour l'administration des affaires de l'empire sous le grand visir. C'est le premier secrétaire d'état, chargé de toutes les affaires importantes qui se décident, soit au galibé divan, soit par le prince en son particulier. Le *teskeregi-bachi* expédie toutes les lettres patentes & missives du grand-seigneur, les faufs-conduits, kat-chérifs, & autres mandemens. Tous les secrétaires, tant du prince que des bachas, & des trésoriers de l'épargne, en un mot de tous ceux qui manient la plume pour les affaires de l'état, de la guerre & des finances, sont soumis à ce secrétaire majeur, qui est leur chef, ainsi que le porte son nom; *teskeregi* en langue turque signifiant *secrétaire*; & *bachi*, chef, c'est-à-dire chef ou *surintendant des secrétaires*. Guer. Mœurs des Turcs, t. II.

TESQUA ou TESCA, neut. pl. (*Littérat.*) étoit un mot sabin qui signifioit proprement des lieux embarrassés de ronces, & où il étoit difficile de pénétrer. On l'a employé ensuite pour désigner toutes sortes de lieux élevés, couverts de bois & d'un accès difficile. Les Grecs disoient *δάσχηα*. Actius dans le Philoctète :

*Quis tu es mortalis qui in deserta lemnia
Et tesca te adportas loca.*

» Qui es-tu toi qui viens dans ces déserts de Lemnos, » dans ces lieux inaccessibles & inhabités? » Enfin comme les *tesqua* étoient des lieux sauvages & élevés; on nommoit du même nom les lieux de cette espece destinés à prendre les augures, en considérant le vol des oiseaux. *Tesqua*, dans Varron, désigne aussi certains lieux inhabités à la campagne & consacrés à quelque divinité.

Horace dans son épître à l'intendant de sa terre, lui dit :

*Nam quæ deserta & inhospita tesqua
Credis, amœna vocat, mecum qui sentit.*

« Ces lieux que tu appelles une solitude affreuse, » un homme qui les regarde de même œil que moi, » les trouve des lieux enchantés. »

La terre d'Horace paroissoit à son intendant un désert, un lieu inhabité, parce qu'il n'y trouvoit ni cabaret, ni courtisane. (D. J.)

TESSARACONTA, (*Antiq. grecq.*) *Τεσσαράκοντα*, c'est ainsi qu'on nomma chez les Athéniens quarante magistrats inférieurs qui dans le district des différens bourgs soumis à leur juridiction, décidoient des petites batteries entre particuliers & des procès dont la valeur en argent n'excédoit pas dix drachmes. Potter. *Archæol. Græc. tom. I. p. 122.* (D. J.)

TESSARACOSTON, (*Antiq. grecq.*) *Τεσσαράκοντος*, solemnité religieuse qu'observoient les femmes

A a ij



le quatorzième jour après leurs couches, en se rendant au temple, & en marquant aux dieux par quelques présens la reconnoissance dont elles étoient pénétrées pour leur heureuse délivrance. Potter. *Archæol. græc.* tom. I. p. 432, & tom. II. p. 335. (D. J.)

TESSEAU, voyez BARRES DE HUNE.

TESSERÆ LAPIDEÆ ou DÉS FOSSILES, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que quelques auteurs ont nommé des dés à jouer que l'on trouve, dit on, assez souvent dans la terre, dans le voisinage de la ville de Bade en Suisse, ce qui a fait aussi nommer ces dés *tesseræ badenses*. Quelques auteurs ont pris ces dés pour des pierres à qui la nature avoit donné la figure qu'ils ont; mais pour peu qu'on renonce à l'idée du merveilleux, on s'apperçoit aisément que ce sont des véritables dés semblables à ceux avec lesquels on joue actuellement, faits d'os comme eux, excepté que leur séjour dans la terre & l'humidité ont pu leur causer quelque altération. Il n'est pas si aisé de deviner par quel accident ces dés ont été portés dans l'intérieur de la terre.

TESSÉRAIRE, (*Art milit. des Rom.*) parmi les Romains le *tesseraire* étoit un bas officier qui prenoit à l'armée le mot du tribun écrit sur une tablette, & le portoit au centurion. Cette manière de donner le mot du guet parut plus sûre que de le donner de vive voix, parce que le mot donné de vive voix peut être mal entendu & mal rapporté. Voyez MILITAIRE, *discipline des Romains.* (D. J.)

TESSERE, (*Littérat.*) *tessera*; ce mot avoit chez les Romains plusieurs acceptions différentes. Il signifioit un *dé à jouer*; il vouloit dire aussi le *mot du guet*, à la faveur duquel les soldats se reconnoissoient entr'eux & se distinguoient des ennemis. Plusieurs croyent que ce mot signifioit encore une mesure de blé qu'on donnoit aux soldats. Du tems des empereurs on distribuoit au peuple des *tesseres*, pour aller recevoir les présens qu'on lui faisoit en blé, en huile, en or, en argent, & en autres choses d'un prix plus ou moins considérable. Quelques *tesseres* ont servi de sceaux.

Le nom de *tessere* se donnoit aussi aux marques ou contremarques qu'on distribuoit au peuple pour l'entrée des théâtres. Celles de ce genre qui sont fort communes, justifient, ou plutôt font excuser l'usage où nous sommes de les attribuer sans distinction aux théâtres. Leur matière étoit arbitraire, & leur forme varioit suivant leur destination.

Plusieurs *tesseres* étoient d'ivoire; elles exigeoient nécessairement la main du sculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées, & celles du graveur pour marquer les lettres ou les différens signes que portoient ces trois sortes de billets. Parmi celles de cette espèce qui nous sont restées, il y en a un grand nombre de forme ronde & semblables aux pièces de monnoie; l'une représente une tête d'empereur, avec des lettres au revers; une autre un masque de théâtre, ayant aussi des lettres au revers; une troisième un homme à cheval; le revers ne présente point de lettres, mais seulement un signe de convention.

Plusieurs autres *tesseres* étoient de bois, ainsi que celles que l'on a trouvées à Herculanum; leur forme est singulière. Voyez-en les Planches.

Un grand nombre étoit de plomb & de forme semblable aux monnoies. Elles représentoient des divinités égyptiennes ou grecques, des têtes d'empereurs, ou tels autres signes qu'on jugeoit à-propos. Voyez TESSÉRAIRE, TESSERE DE GLADIATEUR, TESSERE D'HOSPITALITÉ, &c. (D. J.)

TESSERE DE GLADIATEUR, (*Antiq. rom.*) espèce de certificat d'os ou d'ivoire sur lequel on lit qu'un tel gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plupart des inscriptions sont gravées sur une

petite tablette d'os de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés opposés, ou d'un prisme quadrilatère, & cette tablette est parfaitement semblable à plusieurs de celles que Thomassin a fait graver dans son traité de *tesseris hospitalitatis*.

Parmi les différentes espèces de *tesseres* dont cet antiquaire a parlé dans son ouvrage, il n'a pas négligé de faire mention des *tesseres* qu'on avoit coutume de distribuer dans les jeux solennels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux gladiateurs, comme une sorte de certificat qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'est même de cette espèce de *tesseres* qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques-unes dans le second dialogue d'Antoine Augustin sur les médailles, dans les recueils de Gruter & de Reinésius; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces *tesseres* est la même; elles sont toutes, ou d'os, ou d'ivoire; les inscriptions qu'on y lit, sont ordinairement distribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du prisme, & quelquefois en trois lignes seulement; ces inscriptions ne contiennent que le nom du gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des consuls de cette année; rarement y est-il fait mention de l'arme dont le gladiateur s'est servi; il y en a cependant une sur laquelle est gravé un trident, pour marquer que Philomusus est du nombre de ces gladiateurs nommés *rétiaires*, qui combattoient avec un filet dans une main & un trident de l'autre. La *tessere* d'Hermia qui étoit dans le cabinet de M. le président de Mazanges, n'est chargée d'aucun symbole; ainsi il n'est pas possible de décider dans quelle espèce de combat ce gladiateur s'est distingué. L'inscription doit être lue ainsi: *Hermia spectatus ante diem xv. kalendas Decembris, Q. Fusio R. Vatinius consulibus.*

La plus ancienne de ces *tesseres* qui nous soit connue, est datée du consulat de M. Terentius & de C. Cassius, c'est-à-dire, l'an de Rome 681; la seconde est de l'an 684; la troisième de l'an 694; la quatrième de l'an 696; la cinquième de l'an 701; celle de M. de Mazanges est la sixième dans l'ordre des tems, puisqu'elle est de l'an 707. *Mém. des Inscript. tom. XV. in-4°.* (D. J.)

TESSERE DE L'HOSPITALITÉ, (*Hist. rom.*) *tessera hospitalitatis*, marque justificative de l'hospitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les personnes de quelque rang chez les Romains possédoient dans leurs maisons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec lesquels elles jugeoient à-propos de contracter un droit d'hospitalité; & ce droit, par une obligation respectueuse, se transmettoit jusqu'aux descendans.

Le gage & le témoignage assuré de la convention consistoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommeroient *tesseres d'hospitalité*.

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont se servent nos boulangers & quelques ouvriers, pour marquer la quantité de marchandises qu'ils nous ont fournies à diverses reprises. C'étoient pareillement des marques de bois coupées dans la même pièce, qui faisoient deux morceaux séparés, & qui en se joignant n'en formoient plus qu'une, sur laquelle on avoit gravé quelques caractères qui se correspondoient. Ces sortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur présentation on reconnoissoit ses hôtes.

Quand deux personnes avoient contracté ensemble l'engagement d'hospitalité, chacune gardoit une de ces marques; elles servoient non-seulement à ceux qui avoient ce droit personnellement, mais encore

à ceux à qui ils le vouloient prêter, enforte que le porteur de cette espece de bulletin, ou lettre de créance, étoit aussi bien reçu, logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les anciens se firent une espece de religion des lois & des droits de cette vertu de bénéficence qu'ils nommerent *hospitalité*; & même ils établirent des dieux pour punir ceux qui les violeroient. Voyez HOSPITALITÉ.

J'ajoute qu'il me paroît étrange que cet usage qui est une noble charité, soit si fort aboli chez les Chrétiens, qui font une profession particulière de cette vertu; il semble d'abord que ce n'en feroit pas un de l'exercer, comme les anciens, envers des voyageurs aisés; mais ces voyageurs, quelque riches qu'ils soient, ne peuvent guère trouver pour de l'argent en pays étranger, un logement aussi commode que celui que les honnêtes gens du lieu pourroient leur donner, si c'étoit encore la coutume; & qu'ainsi la dépense qu'on feroit à les loger gratuitement, comme autrefois, feroit, à le bien prendre, un service d'honnêteté des plus louables & des mieux placés. (D. J.)

TESSIN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans le duché de Mecklenbourg, sur la rivière de Rackénis, entre Desnin & Rostock. (D. J.)

TESSIO, (*Hist. nat. Botam.*) c'est une espece de palmier du Japon dont on fait le sagou; on prétend que l'humidité fait sur son bois, le même effet que le feu sur le parchemin: qu'on lui met au pié, de la limaille de fer au lieu de fumier, & que lorsqu'une de ses branches se casse, on l'attache au tronc avec un clou pour la faire reprendre. Le *siuro* ou *siodo* approche beaucoup du palmier des montagnes de Malabar; mais il est stérile au Japon. Le *sootsiku* en est une petite espece dont les feuilles sont pointues comme celles du roseau.

TESSOTE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle est bâtie sur une roche haute. (D. J.)

TESSUINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, aux confins de la région prætutienne & du Picenum, selon Plin, *v. III. c. xiiij.* Quelques exemplaires lisent *Tervium*. (D. J.)

TEST, f. m. (*Conchyl.*) en latin *testa*, c'est la substance la plus dure qui forme le corps d'une coquille; ainsi *testacée* se dit d'une coquille dure & épaisse. (D. J.)

TEST, (*Hist. mod.*) en Angleterre, mot tiré du latin *testimonium*. C'est une protestation ou déclaration publique sur certains chefs de religion & de gouvernement que les rois & les parlemens ont ordonné de faire à ceux qui prétendoient aux dignités de l'église anglicane ou aux charges du royaume. On y a joint des lois pénales contre les ecclésiastiques, les seigneurs du parlement, les commandans & officiers qui refusent de prêter le serment conformément à ces tests, dont voici les principaux formulaires.

Test des ecclésiastiques. « Je N. déclare ici sans dissimulation que j'approuve & consens, soit en général, soit en particulier, à tout ce qui est compris dans le livre intitulé, *le livre des communes prières, de l'administration des sacremens, & autres exercices & cérémonies de l'église, suivant l'usage de l'église anglicane.* »

Loi pénale. « Celui qui fera en demeure de faire cette déclaration, sera entièrement déchu de toute promotion ecclésiastique. Tous les doyens, chanoines, prébendaires, maîtres, chefs, professeurs, &c. ne seront point admis à leur emploi, qu'ils n'aient fait cette protestation. »

Test du serment de suprématie. « Je N. confesse & déclare pleinement convaincu en ma conscience, que le roi est le seul souverain de ce royaume & de

» toutes les puissances & seigneuries, aussi bien dans les choses spirituelles & ecclésiastiques que temporelles, & qu'aucun prince étranger, prélat, état ou puissance n'a & ne peut avoir nulle juridiction ni prééminence dans les choses ecclésiastiques ou spirituelles de ce royaume. »

Loi pénale. « Personne ne pourra être reçu à aucune charge ou emploi, soit pour le spirituel, soit pour le temporel: il ne sera non plus admis à aucun ordre ou degré du doctorat, qu'il n'ait prêté ce serment, à peine de privation dudit office ou emploi. »

Henri VIII. après sa séparation d'avec l'église romaine, imposa la nécessité de ces tests, dont les formules varioient à quelques égards sous les regnes d'Edouard VI. d'Elizabeth, de Jacques I. & de Charles I. En 1662 Charles II. révoqua les tests, & accorda la liberté de conscience: ce qu'il renouvela en 1669 & 1672. Jacques II. qui lui succéda, en usa de même; mais après la révolution qui détrona ce prince, le test fut rétabli, & on le prête encore aujourd'hui. En 1673 le parlement dressa un nouveau test, par lequel tous ceux qui entéroient dans quelque charge publique, ou qui en feroient revêtus, rejetteroient par serment le dogme de la transsubstantiation, sous peine d'exclusion desdites charges. On augmenta en 1678 ce test dont la formule étoit conçue en ces termes:

« Moi N. J'atteste, justifie & déclare solennellement & sincèrement en la présence de Dieu, que je crois que dans le sacrement de la cene du Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain & du vin dans le corps & le sang de Jesus-Christ, dans & après la consécration faite par quelque personne que ce soit, & que l'invocation ou adoration de la vierge Marie ou de tout autre saint, & le sacrifice de la messe, de la manière qu'ils sont en usage à présent dans l'église de Rome, est superstition & idolatrie. »

On déclare ensuite que ce serment est fait sans aucune réticence, c'est-à-dire, sans aucune restriction mentale.

TESTACE ou DOHOLO, (*Géogr. mod.*) en latin *Testacius mons*, montagne dans l'enceinte de Rome; elle est à environ deux cens pas de la pyramide de Cestius: elle à-peu-près demi-mille de circuit, & cent cinquante piés de hauteur perpendiculaire. Ce n'est qu'un amas de vaisseaux de terre rompus; on y a creusé des grottes où l'on tient du vin, & on y en vend; ce monticule n'est pas loin de la porte qu'on nommoit *Porta Trigemina*. (D. J.)

TESTACÉES, on a donné ce nom aux animaux couverts d'un test dur: ce sont les coquillages; par le nom de *testacées*, on les distingue des crustacées qui sont couverts d'une taie, & non pas d'un test: tels sont les écrevisses, les crabes, les langoustes, &c.

TESTAMENT, f. m. (*Théologie.*) dans l'écriture se prend pour *alliance*, & répond à l'hébreu *berith*, & au grec *διαθήκη*, qui signifie l'acte de la volonté dernière d'une personne, qui, en vue de la mort, dispose de ses biens, & ordonne de ce qu'elle veut qu'on fasse après son décès.

Le nom de *testament* ne se trouve jamais en ce sens dans l'ancien Testament, mais seulement dans le sens de *pacte* & d'*alliance*. Mais S. Paul, dans l'épître aux Hébreux, chap. ix. vers. 15. & suiv. raisonnant sur le terme grec *διαθήκη*, qui signifie proprement le *testament* d'une personne qui fait connoître ses dernières volontés, dit ces paroles: « Jesus-Christ est le médiateur du Testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier Testament, ceux qui sont appelés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis; car où il y a un testament, il

» est nécessaire que la mort du testateur intervienne, » parce que le *testament* n'a lieu que par la mort, » n'ayant point de force tant que le testateur est en » vie ; c'est pourquoi le premier même ne fut con- » firmé qu'avec le sang » &c. où l'on voit qu'il parle de l'alliance ancienne & de la nouvelle comme de deux *Testaments*, dans le sens d'une disposition de la dernière volonté d'une personne.

Dieu a fait plusieurs alliances avec les hommes, comme avec Adam, Noé, Abraham, mais on ne leur donne pas proprement le nom de *testament*. Voyez ALLIANCE.

Ce titre s'applique plus particulièrement aux deux alliances qu'il a faites avec les hommes par le ministère de Moïse & par la médiation de Jesus-Christ, la première se nomme l'*ancienne alliance* ou le *vieux Testament* ; l'autre se nomme la *nouvelle alliance* où le *nouveau Testament*. Mais comme dans l'un & dans l'autre les volontés de Dieu n'ont pu être connues aux hommes que par des révélations & des actes ou écrits qui les contiennent pour être transmis à la postérité, chaque *Testament* a eu ses écrivains inspirés & ses prophètes. Voici le catalogue de leurs écrits, selon qu'ils sont reçus dans l'Eglise catholique.

Les livres de l'*ancien Testament*, au nombre de quarante-cinq, sont

La Génèse.	<i>Les grands prophètes, savoir,</i>
L'Exode.	
Le Lévitique.	Isaïe.
Les nombres.	Jérémie.
Le Deutéronome.	Baruch.
Josué.	Ezéchiel.
Les Juges.	Daniel.
Ruth.	<i>Les douze petits prophètes, qui sont.</i>
Les quatre livres des Rois.	
Les deux livres des Paralipomènes.	Osée.
Les deux livres d'Esdras.	Joël.
Tobie.	Amos.
Judith.	Abdias.
Esther.	Jonas.
Job.	Michée.
Les Psaumes.	Nahum.
Les Proverbes.	Habacuc.
Le Cantique des Cantiques.	Sophonie.
L'Ecclésiaste.	Aggée.
Le livre de la Sagesse.	Zacharie.
L'Ecclésiastique.	Malachie.
	Les deux livres des Machabées.

Les livres du *nouveau Testament* déclarés canoniques par le concile de Trente, aussi bien que les précédents, sont au nombre de vingt-sept.

<i>Les quatre Evangiles, savoir,</i>	Aux Colossiens.
S. Matthieu.	I. & II. aux Thessaloniens.
S. Marc.	I. & II. à Timothée.
S. Luc.	A Tite.
S. Jean.	A Philémon.
Les actes des Apôtres.	Aux Hébreux.
<i>Les épîtres de saint Paul, savoir,</i>	<i>Les épîtres canoniques au nombre de sept.</i>
Aux Romains.	I. de S. Jacques.
I. & II. aux Corinthiens.	I. & II. de S. Pierre.
Aux Galates.	I. II. & III. de S. Jean.
Aux Ephésiens.	I. de S. Jude, apôtre.
Aux Philippiens.	L'Apocalypse de S. Jean.

Nous avons traité de tous ces livres sous l'article de chacun, ou du moins de ceux sur lesquels on forme quelque question tant soit peu importante. Nous avons aussi parlé des livres apocryphes, tant de l'ancien que du *nouveau Testament*, sous le mot APOCRYPHE. On peut d'ailleurs consulter sur ces matières, pour en avoir une connoissance plus profonde & plus étendue, les deux ouvrages de M. Fa-

bricius intitulés : *Codex pseudopigraphus veteris Testamenti*, & *Codex apocryphus novi Testamenti*. Les préfaces de dom Calmet sur chacun des livres-saints, & son dictionnaire de la Bible.

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES est un ouvrage apocryphe, composé en grec par quelque juif converti au premier ou au second siècle. Origène sur Josué, *Hom. 1.* témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, & qu'il y trouvoit quelque bon sens. M. Grabe conjecture que Tertullien l'a aussi connu. Il fut longtemps inconnu aux savans de l'Europe, & même aux Grecs ; & c'est aux Anglois que nous avons l'obligation de nous l'avoir procuré. Robert Grossetête, évêque de Lincoln, en ayant eu connoissance par le moyen de Jean de Bafingesker, diacre de Légies, qui avoit étudié à Athènes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, & le traduisit par le secours de maître Nicolas, grec de naissance & clerc de l'abbé de S. Alban vers l'an 1252 ; depuis il a été donné en grec par M. Grabe dans son spicilege des peres, & encore depuis par M. Fabricius dans ses apocryphes de l'*ancien Testament*. L'auteur y donne diverses particularités de la vie & de la mort des patriarches qu'il fait parler, & à qui il fait raconter & prédire ce qu'il juge à propos. Il parle de la ruine de Jérusalem, de la venue du Messie, de diverses actions de sa vie, & même des écrits des évangélistes d'une manière qui ne peut convenir qu'à un chrétien, mais apparemment converti du Judaïsme, & encore rempli de divers préjugés de sa nation. Calmet, *Dict. de la Bible*, tome III. p. 351.

Il y a encore plusieurs autres *Testaments* apocryphes cités par les Orientaux, comme ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïse & de Salomon. Lambecius parle d'un manuscrit grec, intitulé *le Testament d'Abraham*, mais c'est un ouvrage récent & fabuleux. Dans le catalogue des livres condamnés par le pape Gélase, on trouve le *Testament de Job*. S. Athanase & quelques anciens font mention du *Testament de Moïse*, composé par les hérétiques Séthiens. Enfin M. Gaulmin cite dans ses notes sur Psellus un manuscrit grec, qui a pour titre *le Testament de Salomon*, mauvais ouvrage de quelque grec moderne.

TESTAMENT, (*Jurisprud.*) est la déclaration que fait quelqu'un de ce qu'il veut être exécuté après sa mort.

L'usage des *testaments* est fort ancien, on l'a même fait remonter jusqu'au tems des premiers patriarches, & nous avons un recueil de leurs *testaments*, mais que les critiques ont justement regardé comme apocryphes.

Eusebe & après lui Cédrenus rapportent que Noé, suivant l'ordre de Dieu, fit son *testament*, par lequel il partagea la terre à ses trois fils ; qu'après avoir déclaré à ses enfans ce partage, il dressa un écrit qu'il scella & remit à Sem, lorsqu'il se sentit proche de sa fin.

Ainsi l'origine des *testaments* doit être rapportée au droit naturel des gens, & non au droit civil ; puisqu'ils se pratiquoient dès le tems que les hommes n'avoient encore d'autre loi que celle de la nature, on doit seulement rapporter au droit civil les formalités & les règles des *testaments*.

Il est certain, suivant les livres sacrés, que l'usage des *testaments* avoit lieu chez les Hébreux longtemps avant la loi de Moïse.

En effet Abraham, avant qu'il eût un fils, se proposoit de faire son héritier le fils d'Eléazar son intendant. Ce même patriarche donna dans la suite tous ses biens à Isaac, & fit seulement des legs particuliers aux enfans de ses concubines. Il est aussi parlé de legs & d'hérédité dans le prophète Ezéchiel. Isaac donna sa bénédiction à Jacob, & lui laissa ses posses-

sons les plus fertiles, & ne voulut point révoquer cette disposition, quoiqu'il en fût vivement sollicité par Esau. Jacob regla pareillement l'ordre de succéder entre ses enfans; il donna à Joseph la double part qui appartenoit à l'aîné, quoique Joseph ne le fût pas.

Les Hébreux avoient donc l'usage des *testamens*, ils étoient même assujettis à certaines regles; ils ne pouvoient pas tester pendant la nuit: ceux qui avoient des enfans avoient toute liberté de disposer entre eux, ils pouvoient même faire des legs à des étrangers; mais après l'année du jubilé, les immeubles légués devoient revenir aux enfans du testateur, ou à leurs héritiers.

Les Egyptiens apprirent l'usage des *testamens* de leurs ancêtres descendans de Cham, ou, en tout cas, des Hébreux qui demeurèrent en Egypte cent dix ans.

Les législateurs grecs qui avoient voyagé en Egypte, en emprunterent les meilleures lois: aussi voit-on l'usage des *testamens* reçu à Lacédémone, à Athènes, & dans les autres villes de Grece.

Les Romains emprunterent à leur tour des Grecs de quoi former la loi des douze tables qui autorise des *testamens*. Il paroît même par ce que dit Tite-Live du legs que Procas avoit fait à son neveu du royaume d'Albe, que les *testamens* étoient usités à Rome dès sa fondation.

Toutes les autres nations policées ont aussi reçu l'usage des *testamens*, soit que les Romains l'y eussent introduit, ou qu'il y fût déjà connu auparavant.

Dans les Gaules en particulier, les *testamens* étoient en usage, ainsi qu'on l'apprend de Marculphe, Grégoire de Tours & des capitulaires.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux sortes de *testamens*; celui appelé *calatis comitiis*, qui se faisoit en tems de paix dans les comices; & celui qu'on appelloit *in procinctu*, que faisoient les soldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la suite, ces deux sortes de *testamens* étant tombés en désuétude; on introduisit une troisième forme, appelée *per æs & libram*, qui étoit une vente fictive de la succession à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires firent encore changer la forme des *testamens*; & le préteur en introduisit une autre, savoir que le *testament* seroit revêtu du sceau de sept témoins.

Les empereurs ayant augmenté les solemnités de ces *testamens*; on les appella *testamens* écrits ou solemnels, pour les distinguer des *testamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire sans écrit.

On introduisit aussi le *testament* militaire en faveur des soldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *testamens* des peres entre leurs enfans, les *testamens* rustiques, c'est-à-dire faits par les personnes qui étoient aux champs, & ceux qui étoient en faveur de la cause pie furent aussi dispensés de certaines formalités.

Dans les pays de droit écrit, il n'y a point de *testament* proprement dit sans institution d'héritier; car on ne peut y donner ni y ôter l'hérédité par un simple codicille. Voyez INSTITUTION & HÉRITIER.

En pays coutumier au contraire, tous les *testamens* ne sont que des codicilles, c'est-à-dire qu'ils ne requièrent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorsque le testateur n'a point excédé ce qu'il lui étoit permis de faire, & que le *testament* est revêtu des formes prescrites, les dispositions tiennent lieu de lois pour la succession du testateur, tant pour le choix d'un héritier ou autre successeur universel, que pour les legs particuliers & autres dispositions qui y sont contenues.

Mais le *testament* ne prend son effet que par la mort du testateur, jusque là il est toujours révocable.

Le testateur en peut faire successivement plusieurs, & révoquer à mesure les précédens, soit expressément ou tacitement par des dispositions postérieures contraires aux premières.

Il peut aussi révoquer, augmenter, diminuer & changer les dispositions par des codicilles sans révoquer tout son *testament*.

On mettoit autrefois dans les *testamens* des clauses appellées *révocatoires*, au moyen desquelles le *testament* ne pouvoit être révoqué, à-moins que dans le *testament* postérieur on n'eût rappelé la clause *révocatoire*; mais l'ordonnance des *testamens* a abrogé l'usage de ces sortes de clauses.

La faculté de tester appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les causes d'incapacités, il y en a de perpétuelles, d'autres qui ne sont que temporaires.

De l'espèce de ces dernières est l'incapacité des impuberes, qui ne dure que jusqu'à l'âge de puberté, ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle est aussi l'incapacité des fils de famille, qui ne dure qu'autant qu'ils sont en la puissance d'autrui. Ils peuvent même en attendant disposer de leur pécule *castrense* ou *quasi castrense*.

Les femmes, quoiqu'en puissance de mari, peuvent tester sans leur consentement, parce que leur disposition ne doit avoir effet que dans un tems où leur personne ni leurs biens ne seront plus en la puissance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes, peuvent tester, pourvu qu'ils soient en leur bon sens.

Mais les insensés ne peuvent tester, à-moins que ce ne soit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui sont interdits pour cause de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de *testament*.

Les étrangers, ni les condamnés à mort, ne peuvent aussi tester.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les religieux ont aussi cette faculté, pourvu qu'ils en usent avant leur profession.

Il y a des personnes qui sont également incapables de tester & de recevoir par *testament*, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui sont seulement incapables de tester, mais qui peuvent recevoir par *testament* comme les impuberes & les fils de famille. Voyez DONATION, HÉRITIER, LEGS.

Les formalités prescrites pour la validité des *testamens* sont différentes, selon les pays & selon la qualité du *testament* que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général sur cet objet, c'est qu'il faut suivre les formalités prescrites par la loi du lieu où est fait le *testament*.

En pays de droit écrit, quand un *testament* ne peut valoir comme *testament*, il peut valoir comme codicille; si le testateur a mis la clause *codicillaire*, c'est-à-dire s'il l'a ainsi ordonné.

On peut disposer par *testament* de la totalité de ses biens, sauf la légitime des enfans, & les autres restrictions ordonnées par rapport à certains biens, tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens sont situés.

Les regles principales que l'on suit pour l'interprétation des *testamens* sont de consulter d'abord la volonté du testateur; si dans quelque endroit sa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été son intention par les autres dispositions & par les différentes circonstances.

L'exécution du *testament* appartient naturellement à l'héritier, à moins que le testateur ne l'ait confiée à

quelque autre personne. Voyez EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il est cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt d'y veiller de leur part.

Quand le testament est inofficieux à quelqu'un des héritiers, ils ont la voie de s'en plaindre. Voyez ENFANT, EXHÉRÉDATION, INSTITUTION, HÉRITIER, INOFFICIOSITÉ, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, PRÉTÉRITION LÉGITIME, SUBSTITUTION. Voyez au code & aux instit. le titre de *testamentis*, & au code & digeste le titre *qui testamenta facere possunt*, aux instit. le titre *qui testamenta facere non possunt*. Voyez aussi Julius, Clarus, Gaill. Bénéd. Manticon, Bouchel, Despeiffes, Ricard, Furgoles, & les articles qui suivent. (A)

TESTAMENT *per as & libram*, comme qui diroit par le poids & l'argent, étoit une forme singulière de tester, qui fut introduite chez les Romains par les jurisconsultes, peu de tems après la loi des douze tables.

Le testateur feignoit de vendre sa famille, & pour cet effet il faisoit venir un acheteur, nommé pour cette raison *emptor familiae*; celui-ci donnoit l'argent à un peseur appelé *libripens*, parce qu'alors on ne comptoit point l'argent, on le pesoit; on faisoit venir ensuite cinq témoins, qui devoient être mâles, puberes, & citoyens romains.

Ce testament renfermoit deux formalités essentielles; la première étoit cette vente imaginaire de la succession à l'héritier futur; & comme il arrivoit quelquefois que l'héritier attendoit à la vie du vendeur, on prit dans la suite la précaution de faire acheter la succession par un tiers, & par un écrit séparé l'on déclaroit le nom de l'héritier.

L'autre formalité étoit appelée *nuncupatio*; c'étoit la déclaration publique de la volonté qui étoit écrite sur des tablettes de cire, encadrées dans d'autres tablettes de bois; cette *nuncupatio* se faisoit en ces termes: *Hæc uti his tabulis ceris ve scripta sunt ita lego, ita testor; itaque vos quirites testimonium præbitote*. En prononçant ces derniers mots le testateur touchoit les témoins par le bout de l'oreille, laquelle on croyoit être consacrée à la mémoire; c'étoit-là uniquement à quoi ils servoient, car on n'exigeoit d'eux alors ni sceau, ni sousscription, comme les prêteurs l'exigeroient dans la suite.

Cette forme de testament fut plus long-tems usitée que ceux appellés *calatis comitiis* & *in procinctu*; cependant peu-à-peu elle tomba en désuétude: l'empereur Constantin supprima ces ventes imaginaires. Voyez la loi *quoniam* cod. de *testam.* & aux instit. le tit. de *testam. ordin.* (A)

TESTAMENT *apud acta*, c'est-à-dire fait devant le juge du lieu, ou devant quelqu'un des officiers municipaux; cette forme de tester qui étoit usitée chez les Romains, suivant la loi 19. cod. de *testam.* est encore reçue à Toulouse, & dans plusieurs coutumes, entre autres celles de Vermandois, art. 58. & Péronne, art. 162. mais ces coutumes exigent deux témoins que le droit romain ne demande pas. Par l'art. 24. de la nouvelle ordonnance des testaments, sa majesté déclare qu'elle n'entend point déroger aux coutumes & usages des pays où les officiers de justice, y compris les greffiers municipaux, sont mis au nombre des personnes publiques qui peuvent recevoir des testaments ou autres dispositions à cause de mort, ce qui aura lieu, est-il dit, de même dans les provinces régies par le droit écrit où le même usage seroit établi. Voyez Turgot, des testaments, tom. I. pag. 48.

TESTAMENT D'UN AVEUGLE, chez les Romains, l'aveugle de naissance ou qui l'étoit devenu par maladie ou autre accident pouvoit faire un testament écrit solennel, il ne pouvoit tester que devant un

tabulaire, officier dont les fonctions étoient différentes de celle du notaire ou tabellion.

La forme de ces testaments est réglée par la loi *hæc consultissima*.

Par la nouvelle ordonnance des testaments, art. 7. si le testateur est aveugle, ou si dans le tems du testament il n'a pas l'usage de la vue, on doit appeler un témoin outre le nombre de sept qui est requis pour le testament nuncupatif, lequel doit signer avec les autres témoins.

Dans les autres pays où un moindre nombre de témoins suffit, on ajoute de même un témoin de plus.

Mais dans les testaments entre enfans faits devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins, il n'est pas besoin d'appeler un troisième témoin, quoique le testateur soit aveugle. V. Furgole, des testam. t. I. p. 50.

TESTAMENT *calatis comitiis*, ou fait dans les comices convoqués & assemblés, c'est-à-dire dans l'assemblée du peuple romain, étoit une ancienne manière de tester usitée en tems de paix chez les Romains: ceux qui vouloient tester ainsi commençoient par convoquer l'assemblée du peuple désignée par ces mots *calatis comitiis*; cette convocation se faisoit par le héraut des décuries, ou par le trompette des centuries: cette cérémonie se faisoit deux fois dans l'année; l'exploit de convocation qui se faisoit pour tester dans cette assemblée annonçoit l'objet de la convocation, & étoit conçu en ces termes: *Velitis, jubeatis quirites uti L. Titius, L. Valerio tam jure legeque heres sibi fiet, quam si ejus filius familias proximusve agnatus esset hæc ita ut dixi, ita vos quirites rogo*: c'est ainsi qu'Aulugelle nous rapporte la formule de cette convocation.

Ceux qui n'avoient point d'entrée dans les comices ne pouvoient point alors tester; tels étoient les fils de famille, les femmes.

L'usage de ces sortes de testaments *calatis comitiis*, fut abrogé par la loi des douze tables. Voyez aux instit. le tit. de *testam. audiri*.

TESTAMENT en faveur de la cause pie, est celui par lequel le testateur fait quelques legs pieux.

Quoique le droit romain n'eût point fait d'exception pour ces testaments, cependant les interpretes prétendoient qu'on devoit les exempter de toutes formalités.

Mais la nouvelle ordonnance des testaments n'ayant fait aucune distinction de la cause pie, ces testaments sont demeurés astreints aux mêmes règles que les autres. Voyez Tiraqueau, de *privileg. causæ piæ*, Furgole, des testam. tom. I. pag. 53.

TESTAMENT FAIT AUX CHAMPS. Voyez ci-après TESTAMENT RUSTIQUE.

TESTAMENT CIVIL, est celui qui est fait selon toutes les formes prescrites par la loi, à la différence du testament militaire, qui est dispensé d'une partie de ces formes. L'usage des testaments civils est plus ancien que celui des testaments militaires; les premiers eurent lieu dès le tems de Romulus, les autres commencerent du tems de Coriolan. Voyez l'histoire de la Jurisprud. rom. de M. Terraffon, pag. 119.

TESTAMENT CLOS ET CACHETÉ, est la même chose que le testament mystique ou secret. Voyez ci-après TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT COMMUN, est celui qui est fait conjointement par plusieurs personnes; ces sortes de testaments ont été abrogés par l'article 77. de l'ordonnance des donations, même ceux qui seroient faits entre mari & femme.

TESTAMENT D'UN DECONFER, étoit celui que l'Eglise faisoit anciennement pour les personnes qui étoient décédées sans avoir rien donné ou legué à l'Eglise, ce que l'on appelloit mourir deconfes; l'Eglise suppléoit à ce que le défunt auroit dû faire, & ordonnoit qu'une partie de ses biens seroit appliquée

en œuvres pieuses. On trouve dans *Joannes galli*, un arrêt de 1388, qui annule un testament semblable fait par ordonnance de l'official de Sens; car, dit l'arrêt, *erat loqui fucere defunctos dicendo lego tali & tali*; cet abus a cependant duré plus de 400 ans: il en restoit encore des vestiges en 1501, 1505, 1512, même en 1560, suivant divers arrêts de ce tems. Voyez les lettres historiées sur le parlement, tom. II. page 374.

TESTAMENT ÉCRIT ou SOLEMNEL, on appelloit ainsi chez les Romains, celui qui étoit rédigé par écrit, à la différence du testament nuncupatif, qui se faisoit alors sans écrit. Voy. **TESTAMENT SOLEMNEL & TESTAMENT NUNCUPATIF**.

TESTAMENT ENTRE ENFANS, *inter liberos*, ou du pere entre les enfans, est celui par lequel un pere dispose de ses biens entre ses enfans.

Cette espece de testament, qui exige moins de formalités que les autres, fut introduite par Constantin, comme on le voit au code théodosien, liv. I. famil. ercise. & qui est rappelée dans le même titre du code de Justinien, loi dernière.

Constantin ne parloit que de l'écrit du pere, mais Justinien a étendu ce privilege à la mere & à tous les ascendans.

L'ordonnance des testamens veut que le nombre de témoins requis pour les autres testamens ne soit point requis pour ceux-ci, & qu'ils puissent être faits partout devant deux notaires ou tabellions, ou devant un notaire & deux témoins.

La forme du testament olographe peut aussi par tout pays être employée pour le testament du pere entre ses enfans.

Mais les dispositions faites dans ces testamens *inter liberos*, au profit d'autres que les enfans & descendans, sont nulles. Voyez l'ordonnance des testamens, articles 15. & suivans.

TESTAMENT HOLOGRAPHE. Voyez ci-après **TESTAMENT OLOGRAPHE**.

TESTAMENT INOFFICIEUX, est celui qui blesse les droits de quelque héritier présomptif, soit qu'il y soit deshérité ou préterit injustement, soit que le testateur lui donne moins que ce qui lui doit revenir suivant la loi. Voyez EXHÉRÉDATION, INOFFICIOSITÉ, LÉGITIME, PRÉTÉRITION, QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ.

TESTAMENT *inter liberos*. Voyez ci-devant **TESTAMENT ENTRE ENFANS**.

TESTAMENT *ab irato*, ou fait *ab irato*, est celui qui est fait par un mouvement de colere ou de haine contre l'héritier présomptif, plutôt que par une envie sincere de gratifier celui en faveur duquel le testateur dispose de ses biens à son préjudice.

Lorsque les faits de colere & de haine sont prouvés, & que l'héritier ne l'a pas mérité, la disposition est annullée comme injuste, & comme ne partant pas d'une volonté libre.

Mais les héritiers collatéraux ne sont pas admis à prouver les faits de colere & de haine. Voyez RAZARD, des donat. part. I. n. 610. & suiv.

TESTAMENT DEVANT LE JUGE. Voyez ci-devant l'article **TESTAMENT *apud acta***.

TESTAMENT MARITIME, est celui qui est fait par quelqu'un étant en voyage sur mer, quand ce seroit un passager.

Suivant l'ordonnance de la marine, liv. III. tit. ij. ils peuvent être faits en forme de testament olographe, ou reçus par l'écrivain du vaisseau en présence de trois témoins qui doivent signer avec le testateur.

Quand le testateur est de retour, ce testament devient nul, excepté s'il est olographe, & que cette forme soit usitée dans le lieu de sa résidence.

Le testament olographe peut avoir son effet pour toutes sortes de biens du testateur; mais celui qui est reçu par l'écrivain ne vaut que pour les effets que le

testateur a dans le vaisseau, & pour les gages qui lui seroient dûs.

Les dispositions faites au profit des officiers du vaisseau sont nulles, à-moins qu'ils ne soient parens. Voyez le commentaire de M. Valin sur l'ordonnance de la marine.

TESTAMENT MILITAIRE, est la disposition faite par un homme de guerre, occupé à quelque expédition militaire.

Cette espece de testament a succédé à celle qu'on appelloit *in procinctu*, avec cette difference, que le testament *in procinctu* se faisoit avant de partir pour l'expédition, au lieu que le testament militaire ne se peut faire que pendant l'expédition même.

Le testament militaire differe des autres, en ce qu'il n'est pas assujetti aux mêmes formalités.

Anciennement il pouvoit être fait sans écrit, présentement l'écriture y est nécessaire.

Le pere de famille peut tester militairement de tous ses biens, le fils de famille de son pécule castrense.

L'ordonnance des testamens, veut que les testamens ou *codiciles* militaires puissent être faits en quelque pays que ce soit en présence de deux notaires ou tabellions, ou d'un notaire ou tabellion, & de deux témoins, ou en présence de deux des officiers ci-après nommés; savoir les majors & officiers superieurs, les prevôts des camps & armées, leurs lieutenans ou greffiers & les commissaires des guerres, ou de l'un de ces officiers, avec témoins.

Au cas que le testateur soit malade ou blessé, il peut tester devant un aumonier des troupes ou des hôpitaux militaires, avec deux témoins, & ce, encore que les aumoniers fussent réguliers.

Le testament doit être signé par le testateur, par ceux qui le recevront & par les témoins; si le testateur ne fait ou ne peut signer, on en doit faire mention; & dans ce cas, il faut appeler des témoins qui sachent signer.

Les testamens olographes valent aussi par tout pays comme testamens militaires.

Le privilege de tester militairement, n'a lieu qu'en faveur de ceux qui sont actuellement en expédition militaire, ou qui sont en quartier ou en garnison hors le royaume, ou prisonniers chez les ennemis, sans que ceux qui sont en quartier ou en garnison dans le royaume puissent user de ce privilege, à moins qu'ils ne soient dans une place assiégée, ou dans une citadelle ou autre lieu, dont les portes fussent fermées & la communication interrompue à cause de la guerre.

Ceux qui sont à la suite des armées ou chez les ennemis à cause du service qu'ils rendent aux officiers, ou pour les vivres & munitions, peuvent aussi tester militairement; tous testamens militaires sont nuls six mois après que celui qui les a faits est revenu dans un lieu où il a la liberté de tester en la forme ordinaire. Voyez aux instit. le tit. de testam. milit. & l'ordonnance des testamens, art. 27. & suiv.

TESTAMENT DE MORT, est la déclaration que fait un criminel prêt à subir le dernier supplice, pour révéler ses complices. Cette déclaration est regardée, non comme une preuve complete, mais comme un indice prochain capable de faire arrêter ceux contre qui elle est faite, mais non point de les faire mettre à la torture, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs quelque autre adminicule de preuve. Voyez les instit. au Droit crim. de M. de Vouglans, pag. 348.

TESTAMENT D'UN MUET; ceux qui sont sourds & muets de naissance ne peuvent tester en aucune façon, mais ceux qui sont muets par accident, quand même ils seroient sourds, peuvent tester; pourvu qu'ils sachent écrire, ils peuvent faire un testament mystique. Voyez les articles 8, 9 & 12. de l'ordonnance, & l'article **TESTAMENT MYSTIQUE**.

TESTAMENT MUTUEL, est celui qui est fait par

deux personnes, conjointement & au profit l'une de l'autre. L'empereur Valentinien avoit permis ces sortes de *testamens* entre mari & femme.

Mais l'ordonnance des *testamens* veut qu'à l'avenir les *testamens* de cette espece soient reputés nuls, soit entre mari & femme, ou autres personnes. *Voyez l'art. 77.*

TESTAMENT MYSTIQUE ou SECRET, qu'on appelle aussi *testament solemnel*, parce qu'il requiert plus de solemnités, que le *testament nuncupatif* est une forme de tester usitée en pays de Droit écrit, qui consiste principalement en ce que l'on enferme & cache en présence de témoins, l'écrit qui contient le *testament*.

La forme qui avoit lieu chez les Romains pour les *testamens* solemnels ou mystiques, étant expliquée ci-après à l'article *testamens solemnels*, nous nous bornerons ici à expliquer les regles prescrites par l'ordonnance des *testamens*, pour ceux qu'elle appelle *mystiques* ou *secrets*.

Suivant cette ordonnance, le testateur qui veut faire un *testament* mystique, doit signer ses dispositions, soit qu'il les ait écrites lui-même, ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les dispositions, ensemble celui qui sert d'enveloppe, s'il y en a une, doit être clos & scellé, avec les précautions en tel cas requises & accoutumées.

Le testateur doit présenter ce papier, ainsi clos & scellé à sept témoins au moins, y compris le notaire ou tabellion, ou bien il le fera clore & sceller en leur présence, & déclarer que le contenu en ce papier est son *testament*, écrit & signé de lui, ou écrit par un autre & signé de lui.

Le notaire ou tabellion doit dresser l'acte de suscription qui sera écrit sur ce papier ou sur la feuille servant d'enveloppe, & cet acte doit être signé, tant par le testateur, que par le notaire ou tabellion, ensemble par les autres témoins, sans qu'il soit nécessaire d'y apposer le sceau de chacun desdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de suite, & sans *divertir* à autres actes.

Au cas que le testateur par un empêchement survenu depuis la signature du *testament*, ne pût signer l'acte de suscription, on doit faire mention de sa déclaration, sans néanmoins qu'il soit nécessaire en ce cas d'argumenter le nombre des témoins.

Si le testateur ne fait pas signer ou s'il n'a pû le faire, lorsqu'il a fait écrire ses dispositions, il doit être appelé à l'acte de suscription un témoin de plus qui doit signer, & l'on doit faire mention de la cause pour laquelle on l'a appelé.

Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire, ne peuvent faire de *testament mystique*.

En cas que le testateur ne puisse parler mais qu'il puisse écrire, il peut faire un *testament* mystique, pourvu qu'il soit entièrement écrit, daté & signé de sa main, qu'il le présente au notaire ou tabellion, & aux autres témoins, & qu'au haut de l'acte de suscription, il écrive en leur présence que c'est son *testament*, après quoi le notaire doit écrire l'acte de suscription, & y faire mention que le testateur a écrit ces mots en la présence & devant les témoins.

Au surplus, l'ordonnance n'a pas entendu déroger aux dispositions des coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins, excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeler un de plus.

TESTAMENT NUNCUPATIF, chez les Romains, étoit celui qui étoit fait verbalement en présence de sept témoins; l'écriture n'y étoit pas nécessaire, on en faisoit la preuve par la résomption judiciaire des témoins.

Cette forme de tester s'étoit conservée dans quelques-uns des pays de Droit écrit.

Mais par l'ordonnance des *testamens*, toute disposition à cause de mort doit être par écrit, quelque modique que soit la somme qui en fasse l'objet.

L'ordonnance confirme seulement les *testamens nuncupatifs* dans les pays de Droit écrit & autres, où ils sont en usage.

Pour faire un tel *testament*, il faut le prononcer intelligiblement devant sept témoins, y compris le notaire ou tabellion qui doit écrire les dispositions à mesure qu'elles sont dictées, & ensuite faire lecture du *testament* & y faire mention de cette lecture; enfin le *testament* doit être signé par le testateur, le notaire & les témoins; & si le testateur ne fait ou ne peut signer, on en doit faire mention; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'usage de la vûe, il faut appeler un témoin de plus qui signe avec les autres. *Voyez la loi hac consultissima cod. de testam. & l'ordonnance des testamens, article 1. jusques & compris le 7.*

TESTAMENT OLOGRAPHE, ou comme on écrivoit autrefois **HOLOGRAPHE**, est celui qui est entièrement écrit, daté & signé de la main du testateur. Ce terme *olographe* vient du grec *ὄλος*, *solus*, & *γραφο*, *scribo*, ce qui signifie que le testateur a écrit seul tout son *testament*; & comme ce terme vient du grec & qu'il se prononçoit avec une aspiration, c'est pourquoi l'on écrivoit autrefois *holographe*.

Cette forme de tester paroît avoir été empruntée de celle du *testament inter liberos*, & de la nouvelle de Valentinien le jeune, rapportée au code Theodosien, *tit. de testam.*

Mais cette nouvelle n'étant pas rapportée dans le code de Justinien, elle n'a pas été reçue dans les pays de Droit écrit, si ce n'est dans l'Auvergne & le Mâconnois.

Les *testamens olographes* ont seulement lieu en pays de Droit écrit pour les *testamens* des peres entre leurs enfans.

L'ordonnance de 1629 avoit pourtant autorisé les *testamens olographes* dans tout le royaume, mais la disgrâce de son auteur a fait qu'elle n'a point été observée.

Il n'y a donc guere que les pays coutumiers, où ces sortes de *testamens* soient reçus.

L'ordonnance des *testamens* en confirme l'usage pour les pays, & les cas où ils avoient été admis jusqu'alors. *Voyez le recueil d'Henris, & les notes de Bretonnier au recueil de quest.*

TESTAMENT in pace, étoit celui qui se faisoit en tems de paix & suivant les formes prescrites pour ce genre de *testament*; tels étoient ceux qu'on appelloit *calatis comitiis*, qui se faisoient dans les comices ou assemblées du peuple.

TESTAMENT PAGANIQUE, *paganicum*, est opposé au *testament militaire*; c'est celui qui est fait par d'autres que des militaires, ou par des militaires mêmes lorsqu'ils ne sont pas occupés à quelque expédition militaire. Il fut ainsi appelé, parce que c'étoit la façon de tester des vieux soldats retirés du service, & appelés *pagani*, parce que *pagos habitabant*.

Ce *testament* se divisoit chez les Romains en *testament écrit* ou solemnel, & en *nuncupatif*. *Voyez Borcholten sur les instit. tit. de milit. testam.*

TESTAMENT EN TEMS DE PESTE; sa forme chez les Romains étoit la même que celle des autres *testamens*, sinon qu'il n'étoit pas nécessaire d'y appeler tous les témoins dans le même instant.

Par l'ordonnance des *testamens en tems de peste*, on peut tester par tout pays devant deux notaires ou tabellions, ou deux des officiers de justice royale ou municipale, jusqu'au greffier inclusivement, ou devant un notaire ou tabellion & deux témoins, ou devant un des officiers ci-dessus nommés & deux témoins, ou en présence du curé, desservant, vicaire,

ou autre prêtre chargé d'administrer les malades, quand même il seroit régulier, & deux témoins.

Les *testamens* olographes sont aussi valables partout pays en tems de peste.

Il suffit pour tester dans ces formes d'être dans un lieu infecté de la peste, quand même on ne seroit pas malade.

Ces *testamens* demeurent nuls six mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à-moins qu'ils ne fussent conformes au droit commun. Ordonnance des *testamens*, art. 33. & suiv.

TESTAMENT DEVANT LE PRINCE, *testamentum principi oblatum*; c'étoit une forme de tester usitée chez les Romains, comme il se voit en la loi 19, au cod de *testamentis*; mais cette espece de *testament* n'a point lieu parmi nous.

TESTAMENT *in procinctu*, étoit celui qui se faisoit dans le tems que les soldats étoient sur le point de partir pour quelque expédition militaire, & qu'ils étoient revêtus de la ceinture appelée *cingulum militiæ*, c'est pourquoi on l'appelloit *testament in procinctu*; celui-ci différoit du *testament in pace* ou *calatis comitiis*, en ce que pour donner autorité à celui-ci, il falloit assembler le peuple, au lieu que pour le *testament in procinctu*, on assembloit les soldats *convocatis commilitonibus*, comme dit Cujas. Justinien nous apprend que cette dernière façon de tester ne fut pas long-tems en usage; les *testamens* militaires y ont succédé. Voyez aux institut. le tit. de *testam. ordin.* & ci-devant l'article TESTAMENT MILITAIRE.

TESTAMENT PUBLIC, est un *testament* solennel écrit, qui n'est point mystique ou secret. Voyez TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT RUSTIQUE, est celui qui est fait à la campagne; chez les Romains les personnes rustiques n'étoient pas astreintes à toutes les formalités des *testamens*: au lieu de sept témoins, il suffisoit qu'il y en eût cinq dont un ou deux fussent signer, si on ne pouvoit pas en trouver davantage.

Cette forme de tester étoit autorisée par la loi *ab antiquo, cod. de testam.* sur laquelle les interpretes ont agité grand nombre de questions, notamment pour savoir si les personnes lettrées, les gentilshommes, bourgeois, ou gens d'affaires, résidant à la campagne, jouissoient de ce privilege, & pour déterminer les lieux qu'on devoit regarder comme campagne.

La nouvelle ordonnance des *testamens* a tranché toutes ces questions, en décidant, art. 45, que dans les villes & bourgs fermés, on ne pourra employer que des témoins qui puissent signer, & que dans les autres lieux il faut qu'il y ait au-moins deux témoins qui puissent signer; c'est à quoi se réduit tout le privilege des *testamens* faits à la campagne.

TESTAMENT SECRET ou MYSTIQUE, voyez ci-devant TESTAMENT MYSTIQUE.

TESTAMENT SOLEMNEL, chez les Romains étoit celui qui étoit rédigé par écrit en présence de sept témoins.

L'écriture étoit de l'essence de ce *testament*, à la différence du *testament* nuncupatif, que l'on pouvoit faire alors sans écrit.

Le *testament* pouvoit être écrit par un autre que le testateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorsque le testateur écrivoit lui-même sa disposition, il n'avoit pas besoin de la signer.

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture, il falloit

1°. L'assistance de sept témoins citoyens romains mâles & puberes qui fussent requis & priés pour assister au *testament*.

2°. Que le testateur présentât aux témoins l'écrit plié ou envelopé, avec déclaration que c'étoit son *testament*. Qu'il en fût dressé un acte au dos d'iceluy.

ment, & que le testateur le signât, s'il favoit écrire, sinon qu'il ajoutât un huitieme témoin qui signât pour lui; ensuite il présentoit l'écrit aux témoins pour y apposer leurs sceaux.

Quand le testateur avoit écrit lui-même le corps du *testament*, il n'étoit pas besoin qu'il signât au dos, ni de signer le *testament*, ni d'appeler un huitieme témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur, mais cela fut changé par la nouvelle 119.

3°. Les sept témoins devoient tous en présence & à la vue du testateur, signer de leurs mains la partie extérieure du *testament*, & y apposer chacun leur sceau; mais la nouvelle 42 de Léon retrancha la formalité des sceaux, & de la signature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'est-à-dire, de suite & sans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des *testamens* solennels mystiques ou secrets est réglée par la nouvelle ordonnance. Voyez ci-devant TESTAMENT MYSTIQUE.

On entend aussi par *testament solennel*, tout *testament* en général qui est reçu par un officier public, à la différence du *testament* olographe qui est seulement écrit & signé par le testateur. Voyez TESTAMENT devant un curé, TESTAMENT devant notaire.

TESTAMENT D'UN SOURD; celui qui n'est pas sourd & muet de naissance, mais seulement sourd par accident, peut tester.

Il le peut aussi quand même il seroit aussi muet par accident, pourvu qu'il sache écrire. Voyez Furgole, des *testamens*, tome I. p. 52. & l'article TESTAMENT D'UN MUET.

TESTAMENT SUGGERÉ, est celui qui n'est point l'ouvrage d'une volonté libre du testateur; mais l'effet de quelque impression étrangere. Voyez CAPTATION, SUGGESTION. (A)

TESTAMENT SYRIAQUE, nouveau, (*Hist. crit. des vers. du N. T.*) la premiere des éditions du nouveau Testament syriaque, est celle que Widmanstadius publia à Vienne en Autriche, en 1555. L'histoire de cette édition donnée par M. Simon, est également imparfaite & fautive; elle est fautive en ce qu'il met la date de cette édition à l'an 1562.

On voit par ce que rapporte Widmanstad lui-même qu'il avoit formé le dessein de publier le nouveau Testament syriaque; que la rencontre du prêtre de Merdin dont parle M. Simon, l'encouragea à entreprendre cette tâche; & qu'il obtint de l'empereur Ferdinand que sa majesté feroit les frais de cette édition.

Cependant dans le manuscrit apporté d'Orient qu'on suivit dans l'édition de Vienne, il manquoit la seconde épître de saint Pierre, la seconde & la troisième de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypse: sans doute, comme le conjecture Louis de Dieu, parce que ces livres n'avoient pas été admis dans le canon des Ecritures par les églises des Jacobites, quoiqu'ils fussent entre leurs mains. Personne n'avoit pensé à remplir ce vuide, jusqu'à ce que le savant, dont on vient de parler, fit imprimer l'Apocalypse en syriaque en 1627, avec le secours de Daniel Heinsius, sur un manuscrit que Joseph Scaliger avoit donné entre plusieurs autres à l'université de Leyde. Ainsi il restoit encore à publier en cette langue les quatre épîtres dont on vient de parler; M. Pocock entreprit de les donner, souhaitant qu'on eût le nouveau Testament complet en une langue, qui étoit la langue vulgaire de notre Sauveur lui-même, & des apôtres.

Ce qui favorisoit son dessein, c'étoit un très-beau manuscrit qu'il trouva dans la bibliothèque bodléienne, qui contenoit ces épîtres avec quelques autres

livres du nouveau Testament. A l'exemple de M. de Dieu, il copia ces épîtres en caractères syriaques; il y ajouta les caractères hébreux, avec les points placés, non pas comme de coutume, mais selon les règles syriaques, telles que les ont données deux savans maronites Anura & Sionita. Il y joignit encore une nouvelle version latine comparée avec celle d'Etzelius, & indiqua dans les endroits importants, la raison pourquoi il s'éloignoit de sa version; il y ajouta de plus le texte grec, le tout accompagné d'un grand nombre de notes savantes & utiles.

M. Pocock n'avoit que 24 ans lorsqu'il finit cet ouvrage; & quoiqu'il y eût apporté tout le soin & toute l'exactitude imaginables, il avoit tant de modestie, & se défioit si fort de lui-même, qu'il ne put se résoudre à le publier qu'une année après, qu'il permit qu'on l'imprimât; l'impression fut faite à Leyde en 1630, in-4°. (D. J.)

TESTAMENTAIRE, adj. (Gram. & Jurisprud.) se dit de ce qui est relatif à un testament.

Par exemple, une disposition testamentaire est celle qui est contenue dans un testament.

Un héritier testamentaire est celui qui est institué par testament.

Un tuteur testamentaire, celui qui est nommé par testament.

L'exécution testamentaire, est l'accomplissement des dispositions d'un testament. On entend aussi quelquefois par-là celle d'un codicille. Voyez TESTAMENT, HÉRITIER, TUTEUR, EXÉCUTION & EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. (A)

TESTATEUR, s. m. (Gram. & Jurisprud.) est celui qui fait un testament ou codicille. Voyez CODICILLE, LEGS, HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT, TESTER. (A)

TESTER, v. n. (Gram. & Jurisprud.) du latin *testati*; c'est mettre par écrit ses dernières volontés, faire son testament. Voyez CODICILLE, TESTAMENT. (A)

TESTICULES, s. m. en Anatomie, sont deux parties qui sont propres aux animaux mâles, & qui servent à la génération. Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explic. Voyez aussi GÉNÉRATION.

Ils sont appelés *testicules* par un diminutif de *testes*, témoins, comme étant témoins de la virilité: c'est ce qu'on appelle proprement *génitoires*, en latin *genitalia*. Les Grecs les nomment *didymi*, c'est-à-dire jumeaux.

Dans l'homme & dans la plupart des animaux les *testicules* sont extérieurs; dans quelques uns, comme dans les oiseaux, ils sont intérieurs. Voyez GÉNITAL.

Quelques hommes n'en ont qu'un. Ordinairement ils en ont deux. Il s'en est trouvé qui en avoient naturellement trois, & certains anatomistes assurent qu'ils en ont trouvé jusqu'à quatre.

Les *testicules* sont des corps mous, blancs, de figure ovale, de la grosseur environ d'un œuf de pigeon. On les a cru d'une substance glanduleuse, & suivant l'idée que l'on a présentement des glandes, on peut convenir qu'ils en sont en effet. Voyez GLANDE.

Ils sont formés d'un entortillement de diverses sortes de vaisseaux, & particulièrement des veines & artères spermiques, dont les dernières apportent le sang, d'où l'on prétend que la liqueur séminale est séparée dans les circonvolutions des *testicules*, & les premières le reportent après que la sécrétion est faite. Voyez SEMENCE & SPERMATIQUES.

Le reste du *testicule* est formé des vaisseaux spermiques qui ne sont que des cordons continus diversement entortillés en façon, pour ainsi dire, d'un peloton, mais d'une manière si lâche, qu'il est aisé de les développer dans toute leur longueur, & même

dans les *testicules* des rats, qui sont d'un tissu plus ferré. Les *testicules* se terminent par les épидидymes. Voyez ÉPIDIDYME.

Les *testicules* avec les épидидymes paraissent, sont enveloppés dans trois membranes ou tuniques propres. La première est la musculaire, qui vient du muscle crémaster: la seconde est l'élythroïde ou vaginale, qui est une continuation de la lame externe du péritoine: la troisième est l'albuginée. Voyez chacune dans son article propre, MUSCULAIRE, ÉLYTHROÏDE, ALBUGINÉE.

La membrane commune qui enferme les deux *testicules*, est le scrotum, que l'on trouvera décrit dans son article. Voyez SCROTUM.

Quant à l'usage des *testicules*, qui est de séparer & de préparer la semence. Voyez SEMENCE.

TESTICULES, maladie des, (Médéc.) deux corps de figure olivaire, composés d'un amas prodigieux de vaisseaux, munis de la tunique vaginale, & de l'albuginée, soutenus par le muscle suspenseur, pendans hors du ventre dans les hommes, recouverts par les bourses, destinés à l'élaboration de la semence, qu'ils portent dans les vésicules séminales par le moyen des vaisseaux déférens & des épидидymes, se nomment *testicules*.

On n'est pas impuissant lorsqu'on n'en a qu'un; mais quand ils manquent tous les deux, à-moins qu'ils ne soient cachés dans le ventre, il en résulte une stérilité certaine; il faut se donner de garde de prendre pour un *testicule* l'enflure de l'épididyme, ou du corps pyramidal, ou une hernie, ou un bubon.

2°. Dans l'âge de puberté & dans les sujets qui ont beaucoup de tempérament, l'augmentation de la grosseur du *testicule* n'est point morbifique; de même que son décroissement ou son dessèchement dans les vieillards & dans une longue abstinence.

3°. Dans différentes maladies qui exigent des traitemens particuliers, les *testicules* se gonflent, & c'est ce qu'on connoît aisément par le toucher.

4°. Dans les personnes portées à l'amour dans la belle saison, le gonflement trop considérable des *testicules* (maladie connue sous le nom de *spermatocèle*), demande les rafraîchissans.

5°. Mais l'humeur aqueuse, visqueuse, froide, indolente, répandue dans la tunique vaginale, ou l'adhérence de la substance du *testicule*, qui donne naissance à un hydrocele, exige les discutifs accompagnés d'un bandage capable de soutenir la partie malade.

6°. Les veines du corps pyramidal devenues variqueuses, ou attaquées de gonflement, produisent la varice: quand cette maladie n'est point née à la suite d'une compression faite au-dessus du cordon spermique, les discutifs astringens avec un bandage, diminuent les accidens.

7°. La tumeur plus solide du *testicule* ou du corps pyramidal, qui présente une substance charnue, nommée *sarcocèle*, & qui est indépendante du virus vénérien, a besoin des résolutifs.

8°. Dans la tumeur dure, âpre, indolente, skirrhuse du *testicule*, il faut éviter avec soin les irritans, & tâcher de résoudre cette tumeur, mais la cancéreuse plus douloureuse, plus considérable, & qui s'étend autour du cordon spermique, demande une prompte amputation; car si une fois elle se porte dans le bas-ventre, il n'y a point de remède.

9°. A l'égard de la tumeur écrouelleuse, froide, dure, qui se trouve seulement dans la substance du *testicule*, on tâchera de la dissiper par les résolutifs chauds.

10°. La tumeur qui est produite par une contusion récente préliminaire, a besoin dans la méthode curative, des relâchans & des résolutifs réunis.

11°. La tumeur dolente, pulsative, qui souvent communique de la rougeur aux bourses en même tems qu'elle donne la fièvre, veut être traitée par l'application des antiphlogistiques.

12°. Lorsqu'après une ancienne maladie vénérienne, & sur-tout la suppression d'une gonorrhée virulente, le testicule s'enfle, l'application prudente des mercuriaux paroît nécessairement indiquée.

13°. La douleur des testicules sans tumeur & sans cause manifeste, diminuera par l'application des anodins.

14°. Les testicules relâchés & trop pendans, ce qui arrive souvent dans les enfans, & désigne la faiblesse de leur constitution, doivent être soutenus, & en même tems renforcés par l'application des corroborans.

15°. Si les testicules reçoivent d'autre part des humeurs morbifiques, accident assez commun dans les malades de la poitrine, & qui annoncent une fâcheuse métastase, il faut ramener ces humeurs à leur cours naturel, ou plutôt en faire la dérivation sur des endroits moins dangereux. (D. J.)

TESTICULES, inflammation des, (Médec. & Chir.) l'un ou l'autre des testicules, ou quelquefois tous les deux, sont attaqués d'une inflammation accompagnée de tumeur & de douleurs cruelles, sur-tout lorsque cette inflammation est un peu considérable.

Ce mal peut venir de deux causes. 1°. De quelque injure extérieure, comme un coup, une chute, une contusion; ce qui arrive souvent en montant à cheval avec précipitation, & sans prendre garde à soi. 2°. D'une maladie vénérienne, comme d'une gonorrhée, imprudemment & trop-tôt arrêtée.

On distinguera l'inflammation des testicules, de toute autre maladie, sur-tout de l'hernie au scrotum; lorsqu'il y aura l'une des causes dont nous venons de parler, que le malade se plaindra de gonflement, de chaleur, & de rougeur aux testicules; que la tumeur & l'inflammation se manifesteront à l'examen des parties, & sur-tout lorsqu'en touchant le testicule affecté, on le trouvera d'une grosseur contre nature, & quelquefois égale à celle du poing.

Cette maladie ne veut point être traitée légèrement, car souvent il survient un abcès ou sphacèle; le malade en perd la virilité ou la vie; ou le mal dégénère en un skirrhe, ou en un cancer que la mort suit infailliblement, ou enfin en farcocele ou hydrocele, maladies fort incommodes.

On emploie pour résoudre l'inflammation des testicules, les mêmes remèdes qui sont recommandés pour l'inflammation des mammelles; sur-tout le vinaigre de litarge, l'eau de chaux mêlée avec l'esprit-de-vin camphré, la tuthie, & la pierre calaminaire.

Pour le tems de la nuit, où les fomentations ne se font pas commodément, on appliquera l'emplâtre de grenouilles avec une quantité double de mercure, ou l'emplâtre de diachylon. Il ne faudra pas négliger les digestifs intérieurs. Si le mal provient de quelque injure extérieure, ou d'un sang épais, on recourra aux poudres d'yeux d'écrévilles préparées, d'écailles d'huitres, & à l'*arcantum duplicatum*, & aux décoctions de racines, de bois, & de plantes discutives: on défend tout ce qui chauffe le sang, & toute nourriture de difficile digestion; si la chaleur est violente, il est nécessaire de mêler un peu de nitre avec les poudres dont on a fait mention, & d'ajouter quelque esprit de vitriol ou de soufre dans la boisson du malade; s'il est pléthorique, on lui tirera du sang par le bras.

Lorsque quelque maladie vénérienne est la cause de l'inflammation, on usera de purgatifs, mêlés avec le mercure doux, & de tous les remèdes qui opèrent contre le virus vénérien: on ne négligera point les tisanes faites de réglisses & d'anis bouillis dans l'eau,

ou autres semblables; outre qu'elles tempèrent ou atténuent le sang, elles tendent encore à calmer l'inflammation. Si l'on a appelé le chirurgien trop tard, ou si l'inflammation est trop violente pour céder aux remèdes discutifs que nous venons d'indiquer, il faut s'attendre à la suppuration ou à la gangrene, & par conséquent recourir aux remèdes suppuratifs.

Si le pus est mûr, & que l'abcès tarde à s'ouvrir de lui-même, on y fera une incision, on évacuera la matière, on nettoiera la plaie avec quelque onguent digestif, ou quelque injection spiritueuse qui résiste à la putréfaction, & l'on achevera la cure avec un baume vulnéraire: on facilitera la digestion de la matière, & l'on diminuera les douleurs avec l'emplâtre de jusquiame, & celle de diachylon, avec les gommes: cependant on travaillera fortement à détruire le virus vénérien; quand bien même le scrotum seroit consumé, & le testicule exposé à la vue, si l'on fait tirer parti des remèdes digestifs & balsamiques, la substance détruite du scrotum se régénère quelquefois; enfin l'art ne connoit point d'autre secours. Heister, Chirurgie. (D. J.)

TESTICULES des poissons, (Ichthyol.) ces parties manquent dans plusieurs genres de poissons. Les épineux en général ne les ont point, mais tous les cétaqués & plusieurs genres de poissons cartilagineux, les ont, & alors ils en ont deux, comme les animaux terrestres; il est vrai néanmoins qu'ils diffèrent beaucoup pour la figure & la situation, dans plusieurs poissons, & particulièrement dans la baleine. Artedi, Ichthyolog. (D. J.)

TESTIGUES, (Géog. mod.) petites îles & rochers à quatorze lieues ou environ au vent de l'île de la Marguerite, sur la côte de Vénézuëla, dans l'Amérique équinoxiale.)

TESTIMONIAL, adj. (Gram. & Jurispr.) se dit de ce qui est relatif aux témoins, comme la preuve testimoniale. Voy. ENQUÊTE, INFORMATION, PREUVE, & TÊMOIN. (A)

TESTIMONIALES, lettres, (Jurispr.) sont les attestations, soit sur la naissance, soit sur les vie & mœurs que les évêques donnent aux ecclésiastiques de leur diocèse, & les supérieurs réguliers aux religieux de leur ordre, soit pour être promus aux ordres sacrés, soit à l'effet d'obtenir des degrés, ou quelque bénéfice, soit lorsqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met aussi dans cette classe les lettres de scholarité. Voyez les mémoires du clergé, & les mots CONSERVATEUR, GARDE GARDIENNE, SCHOLARITÉ, UNIVERSITÉ. (A)

TESTON, s. m. (Hist. des Monnoies.) monnoie qui succéda aux gros tournois, & que Louis XII. fit battre en 1513. Elle fut appelée *teston*, à cause de la tête du roi qui y est gravée. Nous avons emprunté cette monnoie des Italiens, & lui avons laissé le même nom qu'ils lui avoient donné. L'argent en étoit à 11 deniers 18 grains, & conséquemment plus fin que celui des gros-tournois; le poids en étoit aussi beaucoup plus fort, car ils pesoient 7 deniers 12 grains $\frac{1}{2}$ la pièce, & valoient 10 sols. On fabriqua des *testons* seulement en Ecosse, mais point en France, sous le regne de François II. au nom de ce prince, & de Marie reine d'Ecosse son épouse. Cette monnoie dura dans notre royaume, jusques sous Henri III. qui en interdit la fabrication en 1575. Pendant cet espace de tems, les *testons* furent toujours de même poids, mais on diminua l'aloi de quelques grains, & on en augmenta le prix de quatre sols six deniers, en sorte que lorsqu'Henri III. en défendit la fabrication, ils valoient 14 sols 6 deniers. (D. J.)

TESTUDO, en Chirurgie, signifie une tumeur large & mollasse, ou un amas d'humeurs impures, entre le crâne & la peau, appelé aussi *calpa*, comme

ressemblant aux tournoyemens souterrains de la tortue & de l'atoupe. Voyez TALPA.

TESURER, v. n. (*Venerie.*) ancien mot qui signifie *braconner*, ou chasser vilainement sans chiens, ni oiseaux; & rien ne détruit tant le gibier.

TET, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Rouffillon. Elle tire sa source des Pyrenées, au-dessus de mont-Louis, coule de l'ouest à l'est, & dans son cours, qui est fort tortueux, elle arrose Villefranche, Perpignan, & se jette dans le golfe de Lyon. Le *Tet* est vraisemblablement la riviere que Pomponius Méla nomme *Thelis*. (*D. J.*)

TETANUS, f. m. en Médecine, est une sorte de spasme, ou de convulsion, par laquelle les muscles du devant & du derriere de la tête deviennent roides & inflexibles, sans qu'on puisse la pancher ni d'un côté ni d'un autre. Voyez CONVULSION.

Ce mot est formé du grec *τετανος*, tendre.

Tetanus, ou *tetanos*, se prend aussi dans un sens plus général, pour une convulsion universelle, ou rigidité, qui saisit tout le corps à la fois.

Dans ce sens le *tetanos* se subdivise en *emprosthotonos* & *opisthotonos*. Voyez EMPROSTHOTONOS, & OPISTHOTONOS.

Les remedes de ces especes de convulsions, sont les mêmes que les remedes généraux des vapeurs & des affections antispasmodiques. Voyez CONVULSION.

TÉTARD, f. m. (*Hist. nat. des Insect.*) en latin *gyrinus*, & en anglois *tadpole*, c'est ainsi qu'on nomme le fœtus de la grenouille, dès qu'il commence à paroître le quatrième jour après la ponte, avec ses enveloppes au milieu de l'œuf, & de la matiere mucilagineuse qui les environne; au sixieme jour, le fœtus sort de ses enveloppes, & du mucilage qui est au-tour, alors il nage & il paroît à découvert sous la forme de *tétard*; le mucilage s'est en partie dissous chaque jour jusqu'à ce tems, de sorte qu'il se trouve, pour ainsi dire, rarifié dans un plus grand volume, & qu'il ressemble dans cet état à un nuage; le *tétard* y rentre de tems-en-tems, pour y prendre de la nourriture, & pour s'y reposer lorsqu'il s'est fatigué en nageant, car ce nuage le soutient sans qu'il fasse aucun effort.

Le *tétard*, au sortir de ces enveloppes, semble n'être composé que d'une tête & d'une queue; mais la partie ronde que l'on prend pour la tête, contient aussi la poitrine & le ventre: dans la suite, les jambes de derriere commencent à paroître au-dehors, mais celles de devant sont cachées sous la peau qui recouvre tout le corps, même les jambes de derriere: enfin il se dépouille de cette peau; alors ses quatre jambes sont à découvert, il prend la forme de grenouille, & il ne lui reste de *tétard* que la queue qui se dessèche peu-à-peu, & s'oblitére en entier; lorsqu'elle a disparu, la transformation de *tétard* en grenouille, est entièrement achevée; ce sont les observations de Swammerdam.

C'est du *tétard* que se servent ordinairement les physiciens, pour faire voir aux curieux la circulation du sang. Si l'on garde au printemps pendant trois ou quatre jours du frai de grenouille, dans une petite quantité d'eau de fosse où ce frai se trouve, on y découvrira quantité de petits *tétards*, qui paroissent comme transparents, lorsqu'ils commencent à nager dans leur mucilage; cependant, si pour lors on les met devant un microscope, dans un petit tube, avec un peu d'eau, on y distingue le cœur, ses battemens, la circulation du sang qui se fait dans chaque partie du corps, & sur-tout à la queue, où plusieurs vaisseaux se présentent aux yeux tout-à-la-fois; au bout de peu d'heures, ces petits *tétards* paroissent déjà moins transparents, & dans un couple de jours, leur peau devient trop opaque pour y découvrir la circu-

lation du sang; on ne la voit alors que dans la queue, ou mieux encore dans les nageoires, à la jointure de la tête. (*D. J.*)

TÉTARD, voyez CHABOT.

TÉTARD, voyez MUNIER.

TÊTE, f. f. (*Anat.*) la partie la plus haute du corps d'un animal. Voyez CORPS & ANIMAL.

Pline, & quelques autres anciens naturalistes, parlent d'un peuple appelé *Blemmye*, qui n'avoit point de tête. Voyez BLEMMIE.

Il est parlé dans les voyageurs & dans les géographes modernes, de certains peuples qui se rendent la tête aussi plate que la main, & qui mettent la tête de leurs enfans, dès qu'ils sont nés, entre deux pressés, ou planches, sur le front & le derriere de la tête pour l'applatir. Ils demeurent dans la province de Cosaque, sur la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale.

Les anatomistes regardent la tête comme le ventre le plus élevé du corps humain, & c'est elle qu'ils désignent la dernière, parce que les parties qu'elle contient, sont moins sujettes à la corruption. Voyez VENTRE.

On divise la tête en deux parties; l'une est la partie chevelue, appelée en latin *calvaria*, qui est couverte de cheveux. Voyez CHEVEUX.

L'autre sans cheveux, qui est la face, ou le visage, appelée *vultus* par les Latins, & *προσωπον* par les Grecs, c'est à-dire, regardant devant soi. Voyez FACE.

On subdivise la premiere partie en quatre, savoir le front, qui est l'endroit le plus humide & le plus tendre, & que les médecins appellent *sinciput*, comme qui diroit, *summum caput*. Voyez FRONT & SINCIPUT.

Le derriere, appelé *occiput*, & par les Grecs *ωρος*, parce que tous les nerfs qu'ils appellent *inés*, prennent leur origine de-là. Voyez OCCIPUT & NERF.

Le milieu, ou le haut de la tête, appelé *couronne*, & par les anatomistes *vertex a vertendo*, parce que les cheveux tournent là en rond. Voyez VERTEX.

Enfin les côtés sont appelés *tempes*, *tempora*, parce que c'est-là que le poil commence à blanchir, ou à montrer le tems ou l'âge de l'homme. Voyez TEMPLE.

On donne à l'os, ou à la boîte osseuse qui renferme le cerveau, le nom général de *crâne*; il est composé de huit os. Voyez CRANE.

L'os du front s'appelle *coronal*, os de la *poupe*, ou sans vergogne; d'où vient qu'on appelle les impudens, *effrontés*. Voyez OS DU FRONT, ou FRONTAL.

Les rois ont la couronne sur la tête dans les fêtes solennelles; les évêques la mitre. Voyez COURONNE, MITRE, &c.

Les anciens cavaliers portoient un *heaume*, & les soldats un *casque* ou *pot-en-tête*. Voyez HEAUME, CASQUE, &c.

Tête se dit aussi du sommet des arbres ou des plantes. Voyez ARBRE & ELAGUER.

On donne aussi le nom de tête à l'extrémité des os. Voyez OS.

Quand l'os a un bout rond qui avance en-dehors, soit apophyse ou épiphyse, on lui donne le nom de tête. Voyez APOPHYSE.

Si son principe est grele & s'élargit peu-à-peu, on l'appelle *col*. Voyez COL.

S'il aboutit en pointe, on l'appelle *coronoïde* ou *coracoïde*, à cause qu'il ressemble à un bec de corneille. Voyez CORONOÏDE, CORACOÏDE.

Quand cette tête est plate, on l'appelle *condyle* ou *double tête*, comme sont les extrémités des os des doigts. Voyez CONDYLE.

On dit aussi la tête d'un muscle, en parlant de son extrémité; & on dit la tête du foie, en parlant de la partie la plus élevée. Voyez MUSCLE.

Le fommel est appellé *inciput*, ou *bregma*. Voyez BREGMA.

L'os du derriere de la tête est appellé *occipital*, ou os de la *proue*. Voyez OCCIPITAL. Et ceux des tempes *temporaux*, ou os des tempes. Voyez TEMPORAUX.

Les os qui composent le crâne, sont liés ensemble par des futures. Voyez SUTURE.

La tête est le siege des principaux organes des sens, savoir des yeux, des oreilles, &c. Elle contient aussi le cerveau enveloppé de ses meninges, dans lequel on croit qu'est le siege de l'ame. Voyez SENS, CERVEAU, &c.

La tête est mue par dix paires de muscles, savoir, le splénus, le complexus, le grand droit, le petit droit, l'oblique supérieur, l'oblique inférieur, le mastoïdien, le grand droit interne, le petit droit interne, & le droit latéral. Voyez la description de chacun de ces muscles aux noms qui leur conviennent.

Les Orientaux couvrent la tête d'un turban, & les Occidentaux d'un chapeau. Voyez TURBAN, CHAPEAU, & BONNET.

TÊTES, en Anatomie, nom de deux des tubercules quadrijumeaux. Voyez QUADRIJUMEAUX.

TÊTE DE COQ, (Anatomie.) caroncule ou éminence qui est dans l'uretère, près de l'endroit où les vaisseaux féminaux envoient la semence dans ce canal. Son usage est, à ce que croient la plupart des anatomistes, d'empêcher que la semence ne cause un gonflement douloureux, en allant heurter contre l'orifice du côté opposé. (D. J.)

TÊTE DES INSECTES, (Hist. nat. des insect.) partie antérieure de l'insecte. Nous ferons sur cette partie quelques légères observations générales.

Il est si difficile de reconnoître la tête de divers insectes, qu'on seroit presque tenté de croire qu'ils n'en ont point du tout. Celle des uns est fort petite, à proportion de leurs corps; & celle des autres est fort grande; cette proportion entre la tête & le corps, n'est pas toujours la même dans le même insecte; ceux qui l'ont écaillée, l'ont petite chaque fois qu'ils doivent muer, & grosse chaque fois qu'ils ont mué: on en comprend aisément la raison; les écailles l'empêchent de croître tandis que le corps grossit, ce qui fait qu'alors sa grandeur relative par rapport au corps, diminue continuellement. Lorsque les insectes se disposent à muer, la substance de la tête d'un grand nombre, se retire dans leur cou & dans leur premier anneau; là, n'ayant point ordinairement d'écailles qui la gênent, elle s'étend & grossit; & lorsque l'animal a quitté sa vieille peau, on est surpris de lui voir une tête deux fois plus grosse qu'elle n'étoit auparavant. Comme l'insecte ne mange ni ne croît point tandis que sa tête se forme, on peut observer à son égard cette singularité que son corps & sa tête ont alternativement chacun leur tour pour croître; en sorte que lorsque le corps ne croît pas, la tête croît, & que lorsque le corps croît, la tête ne croît pas.

Les têtes des insectes n'ont pas toutes la même figure: l'on en voit de rondes, de plates, d'ovales, de carrées, de larges, de pointues; les uns l'ont toute unie, les autres l'ont raboteuse, & quelques-uns comme les phalènes, y ont des poils.

On remarque encore beaucoup de diversité dans la situation de la tête des insectes; elle est tout-à-fait visible chez les uns, & on a de la peine à la découvrir chez les autres; il y a même plusieurs especes d'insectes qui peuvent faire entrer leur tête dans le corps, en sorte qu'il n'en paroisse absolument rien: tels sont plusieurs sortes de vers qui se changent en mouches; tels sont encore les limaces & les limaçons.

Quelques-uns cachent leur tête sous leur dos, comme les tortues sous leurs écailles, & ils l'enveloppent

tellement, qu'à peine peut-on la voir. C'est ainsi que plusieurs chenilles & scarabées, cachent leur tête sous l'écaille qu'ils portent sur le dos.

Enfin quoique le plus grand nombre des insectes portent la tête droite, il y en a cependant qui l'ont un peu inclinée, & c'est une remarque qu'on a faite dans les phalènes. (D. J.)

TÊTE, (Hist. nat. Botan.) les Botanistes disent que les fleurs ou les graines sont ramassées en manière de tête, lorsqu'elles sont entassées par petits bouquets: c'est ce qu'on appelle en latin, *flores in capitulum congesti*. (D. J.)

TÊTE DE DRAGON, (Hist. nat. Botan.) genre de plante d'Amérique, dont on ne connoît encore qu'une seule espece: voici ses caractères. Son calice est long & tubuleux; ses feuilles sont plus étroites que celles du pêcher; le casque de la fleur est creux, entier, s'ouvrant & se fermant; sa barbe est divisée en trois segmens, & chaque segment en deux; ces segmens forment deux especes de mâchoires, en sorte que toute la fleur représente, en quelque manière, la gueule ouverte d'un serpent, d'un dragon, ou plutôt est semblable à la digitale; ses fleurs croissent en petites guirlandes; deux ou trois forment la guirlande, & elles sont placées aux nœuds des tiges. Le pistil s'éleve du calice de la fleur, & est fixé en manière de clou; les quatre embryons qui l'environnent, mûrissent en autant de graines.

Cette plante est nommée *draco-cephalon americanum* par Brugnius, *prod. 1. 34. digitalis americana, purpurea, folio serrato*, dans les *act. ac. reg. par. 79.*

M. de la Hire prétend que les fleurs de cette plante américaine, ont une propriété singulière; c'est que si on les fait aller & venir horizontalement dans l'espace d'un demi-cercle, elles restent en quelque endroit que ce soit de cet espace, sitôt que l'on cesse de les pousser; ce phénomène qui paroît étonnant, & que dans un autre siècle eût été regardé comme une merveille, dépend de la seule situation des fleurs, de leur figure, & de la manière dont elles sont attachées à la tige de la plante qui les porte.

En effet, ceux qui connoissent cette plante, jugeront sans peine, en l'examinant, 1°. que le pédicule de la fleur faite en gueule étant molle & flexible, il peut être facilement mù à droite & à gauche, sans être rompu, ce qui n'arrive pas aux fleurs des autres plantes, qui ont ordinairement leur pédicule roide & faisant du ressort; 2°. que le pédicule de cette fleur, tendant à l'abaisser en-bas, sa pesanteur y contribuant aussi, le calice s'appuie sur la petite feuille qui les soutient, & s'y accroche par les petits poils dont sa base est garnie; ainsi toutes les fois que l'on fera mouvoir la fleur horizontalement, elle doit nécessairement s'arrêter dès que l'on cessera de la pousser; ceux qui ne connoissent pas cette plante curieuse, en trouveront la représentation dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année 1712*. Le fait dont on vient de parler, n'est que pour les curieux en général; voici une autre observation de M. de la Hire pour les Botanistes en particulier.

Outre la forme d'une tête de dragon, à quoi M. Tournefort prétend que la fleur de *dracocephalon* ressemble, & en quoi il fait consister toute la différence générique qu'il établit entre ce genre de plante, & presque tous les autres, dont les fleurs sont en gueule (auxquelles succèdent après que la fleur est passée, 4 semences renfermées au fond du calice de la fleur), M. de la Hire a remarqué, qu'il y a à la base des semences qu'elle porte, entre les graines & le côté inférieur du calice, une espece de dent pointue, courbée par le bout en-haut, arrondie par-dessous, creusée par-dessus, ayant une arrête dans le milieu suivant sa longueur. Cette partie se distingue aisément d'avec les embryons des semences, non-seulement par sa

figure, mais par sa couleur; on peut même l'apercevoir à la vue simple, quoique les embryons des semences soient encore très petits; car elle a presque autant de volume elle seule, que les embryons en ont tous quatre ensemble, & elle excède ordinairement leur grandeur. (D. J.)

TÊTE D'UNE COQUILLE, (Conchyl.) autrement dite *clavicule*; c'est la partie pyramidale extérieure & intérieure d'une coquille tournée en spirale; elle prend vers le milieu jusqu'au sommet. (D. J.)

TÊTE, c'est un mot usité dans les anciens écrits pour exprimer chef ou personne. Voyez CHEF.

Ce mot est évidemment formé du mot *pole*; la tête ou le chef étant, pour ainsi dire, le pole du microcosme. Voyez POLE.

C'est pourquoi les Anglois se servent du mot *to poll*, pour l'action de recueillir & d'écrire les noms des personnes qui donnent leur voix à une élection. Voyez VOTER, VOIX, SUFFRAGE, ELECTION, &c.

TÊTE, (Critiq. sacrée.) κεφαλη; ce mot au figuré se prend dans l'écriture, 1°. pour commencement; 2°. pour le point capital de quelque chose, Luc, x. 17. La pierre rejetée est la principale du coin. 3°. pour le chef qui gouverne, I. Rois, xv. 17. N'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël? 4°. pour la vie, I. Paral. xij. 10. David retournera à Saül sur le péril de notre tête; 5°. pour état, royaume: Ephraïm fortitudo capitis mei; psal. v. 9. Ephraïm est la force de mon royaume; 6°. pour origine, source de quelque chose, bras d'un fleuve; 7°. il signifie poison; il sucera la tête des aspics, Job, xx. 16.

Voici les façons de parler proverbiales mentionnées dans l'écriture. *Aller la tête baissée*, c'est gémir dans la tristesse, Jérém. ij. 10. *courber la tête*, c'est affecter un air mortifié. Le jeûne, dit Is. lviij. 5. consiste-t il à faire comme un cercle de sa tête, en baissant le cou? *Donner de la tête* contre quelque chose, c'est s'obstiner à le faire avec entêtement. Les Juifs se font opiniâtres, *dederunt caput*, à vouloir retourner à leur première servitude. II. Esdras, ix. 17. *Elever la tête de quelqu'un*, c'est le mettre en honneur, IV. Rois, xxv. 27. *Oindre la tête de quelqu'un avec des parfums*, c'est le combler de toutes sortes de biens, Ps. xxij. 5. *Lever la tête*, c'est prendre courage, Eccles. xx. 11.

Branler la tête, exprime les différens sentimens dont on est affecté; ainsi c'est quelquefois un signe de mépris & d'insulte. Sennacherib a secoué sa tête derrière vous, ô Jérusalem! IV. Rois, xix. 21. D'autres fois c'est une marque de joie & de sensibilité. Les parens de Job, après sa guérison, vinrent s'en réjouir avec lui, & hochèrent la tête sur lui, Job, xliij. 11.

Découvrir la tête, marquoit quelquefois le deuil, Levit. x. 6. & quelquefois aussi on se couvroit la tête dans des momens d'amertume. Le roi couvrit sa tête, en s'écriant, mon cher fils Absalon! II. Rois, xix. 4. (D. J.)

TÊTE, (Jurisprud.) on entend par-là celui qui prend une portion virile ou entière dans une succession.

Faire une tête, c'est être compté pour une portion virile.

Succéder par têtes, c'est lorsque chacun des héritiers prend une portion virile; au lieu que succéder par fouches, ou par tige, c'est lorsque plusieurs héritiers, descendans d'une même fouché, viennent par représentation de leur pere & mere, ou autre parent, & ne prennent tous ensemble que la part qu'auroit eu le représenté.

Pour savoir quand on succède par fouches ou par tête, Voyez REPRÉSENTATION, SOUCHE, SUCCESSION. (A)

TÊTE, f. f. (Art Numismat.) côté de la médaille opposé au revers. L'on voit peu de médailles antiques sans tête, c'est-à-dire sans qu'on y ait frappé la tête ou le buste, soit de quelque divinité, soit de quelque personnage humain; ou bien il se rencontre sur ce côté de la médaille, quelque chose qui en tient lieu. Il se trouve aussi très-peu de médailles antiques sans revers, à moins qu'elles ne soient incuses.

Les têtes se connoissent d'abord par la légende; mais les ornemens qui les accompagnent, sont autant d'énigmes capables d'embarrasser par leur obscurité, si l'on n'a au-moins les premières notions de la science des antiquaires. C'est à tracer ces premières notions, à l'égard de têtes, que cet article est destiné.

Les têtes ou personnages qui se voient sur les médailles, sont quelquefois de simples têtes qui finissent avec le col; quelquefois ce sont des bustes avec les épaules & les bras; quelquefois des figures à mi-corps. Chacune de ces positions reçoit des ornemens différens.

Les simples têtes sont quelquefois toutes nues, d'autres fois couvertes en diverses façons.

Nous ne parlerons point de celle des femmes, parce qu'il n'est pas possible de donner de noms propres à leurs différentes coiffures. On ne peut que les connoître à l'œil, & les exprimer ensuite par des noms qui aient quelque analogie aux coiffures modernes: cependant on trouvera dans le *Valesiana*, pag. 99. 103. un petit article sur les coiffures qui se voient sur les médailles des impératrices. Ce léger essai auroit dû porter des antiquaires à faire quelques recherches sur les différentes coiffures qui ont été en usage, tant dans le haut que dans le bas Empire; mais personne n'y a songé.

Dans les médailles impériales, lorsque la tête est toute nue, c'est ordinairement la marque que ce n'est point une tête d'empereur, mais de quelqu'un de ses enfans, ou véritables ou adoptifs, ou de quelque héritier présomptif de l'Empire. Tel est le jeune Néron, Aelius adopté par Hadrien, Aurelius par Antonin, &c. ou bien ce sont des princes qui n'ont jamais régné, comme Drusus, Germanicus, &c. Cependant on ne peut sur cela faire de règle générale, car si l'on vouloit dire que personne n'a porté sur les médailles la couronne avant que de régner, on feroit voir de simples césars couronnés de laurier, ou parés du diadème, comme Constantin le jeune, & Constantius dans la famille de Constantin. Et si l'on vouloit avancer, qu'au moins tous les empereurs regnans ont pris la couronne ou le diadème, on montreroit avec la même facilité plusieurs médailles d'Auguste déjà empereur, de Néron, de Galba, d'Othon, d'Hadrien, &c. où leur tête se trouve toute nue.

Les têtes couvertes, le sont ou du diadème, ou d'une couronne, ou d'un casque, ou d'un voile, ou de quelque ornement étranger.

Des ornemens de têtes sur les médailles. Le diadème est plus ancien que la couronne. C'est le propre ornement des rois, qui n'est devenu que dans le bas Empire, celui des empereurs. Je sai qu'un savant a prétendu que le diadème étoit un privilège attaché à la qualité d'auguste. Et Jornandès dit, qu'Aurelien est le premier des empereurs romains qui s'en soit paré. Le diadème est un tissu, tantôt plus & tantôt moins large, dont les extrémités nouées derrière la tête, tombent sur le col. Ce n'est que depuis Constantin que les empereurs romains s'en sont servis, en le relevant par des perles & par des diamans, ou simples ou à double rang; & permettant même aux impératrices de le porter, ce qui ne s'étoit point vu dans le haut Empire, ou jamais tête de femme ne fut couronnée. Je dis dans l'Empire, & dans le haut Empire, parce que nous trouvons des reines sur les médailles

médailles grecques & dans le bas Empire, qui portent le diadème ou la couronne, témoin Jotape, Theodora, Galeria Valeria.

La couronne des empereurs est ordinairement de laurier, le droit de la porter fut accordé à Jules-César par le sénat, & ses successeurs ont continué d'en jouir.

Justinien est le premier qui ait pris une espèce de couronne fermée, qui tantôt est plus profonde en forme de bonnet, & tantôt plus plate en approchant du mortier de nos présidens, excepté qu'elle est surmontée d'une croix, & souvent bordée de perles à double rang. C'est ce que M. du Cange nomme *camelaticum*, que l'on a confondu ordinairement avec le mantelet qu'on appelle *camail*, à cause de la ressemblance du mot, quoique l'un soit fait pour couvrir les épaules, au lieu que l'autre est pour couvrir la tête.

Les couronnes radiales se donnoient aux princes, lorsqu'ils étoient mis au rang des dieux, soit devant, soit après leur mort : cette sorte de couronnes n'étant propres qu'à des déités, comme dit Casaubon.

Je ne prétens pas néanmoins faire de cela une maxime constante ; car je sai combien il y faudroit d'exceptions, particulièrement depuis les douze Césars. Nous ne voyons point qu'aucun empereur vivant ait pris la couronne radiale avant Néron, qui la méritoit le moins de tous ; Auguste même n'ayant eu cet honneur qu'après sa mort.

Il se trouve sur les médailles plusieurs autres façons de couronnes qu'il faut distinguer : les unes appelées *rostrales*, sont composées de proues de vaisseaux enlacées les unes dans les autres ; elles se donnoient après les victoires navales. Agrippa reçut cette couronne d'Auguste, après qu'il eut défait les flottes de Sextus Pompeius, & de M. Antoine.

D'autres appelées *murales*, sont composées de tours ; c'étoit la récompense de ceux qui avoient pris des villes, comme c'est l'ornement des génies & des déités qui les protègent. C'est pourquoi Cybele, déesse de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes, portent des couronnes tourtelées.

On en voit de chêne que l'on donnoit à ceux qui avoient sauvé la vie à un citoyen ; telle est celle qui enferme les inscriptions, *ob cives servatos*, & qui se voit quelquefois sur la tête même du prince.

Il y en a de destinées à couronner ceux qui remportoient le prix aux jeux publics. Ainsi aux jeux de l'isthme de Corinthe, nommés *isthmia*, les victorieux étoient couronnés d'ache, qui est une espèce de persil plus fort & plus grand que le nôtre ; on en voit la forme sur une médaille de Néron. Hadrien en faveur d'Antinoüs, en fit faire une de lotus, à laquelle il donna son nom, *Αντινοια*, qui se lit sur ses médailles.

Les prêtres pour marquer le sacerdoce, en faisoient de crânes de bœufs, enlacés avec les plats où l'on mettoit les entrailles des victimes, & les rubans dont elles étoient parées quand on les conduisoit à l'autel ; cette couronne se trouve sur une médaille d'Auguste.

Les déités ont leurs têtes ornées de couronnes particulières ; Bacchus est couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre ; Hercule en porte une d'un feuillage semblable au lierre ; celle de Cérès est d'épis de blé ; celle de Flore est de fleurs.

Au reste, le lecteur peut voir sur les couronnes, les diadèmes & les autres ornemens de tête, représentés sur les médailles des rois, des empereurs, des impératrices, des prêtres, des athlètes, &c. le savant ouvrage de Charles Paschal, intitulé *Caroli Paschallii coronarum opus, libris X. distinctum, quibus res omnis coronaria, à prisorum monumentis eruta, continetur.*

Paris, 1610 in-4°. & Lugd. Bat. 1671, in-8°.

On peut aisément connoître à l'œil les différentes façons de casques, soit à la grecque, soit à la romaine. C'est le plus ancien habillement de tête qui paroisse sur les médailles, & le plus universel ; les rois, les empereurs, & les dieux même s'en sont servis. Le casque qui couvre la tête de Rome, a d'ordinaire deux aîles, comme le pétase de Mercure. Celui de quelques rois est paré des cornes du Jupiter Hammon, ou simplement de cornes de taureau ou de bœuf, pour marquer une force extraordinaire.

Les habillemens étrangers sont la mitre des rois d'Arménie & de Syrie, presque semblable à celle de nos évêques, excepté qu'elle est quelquefois carrée, ou crenelée par le haut. Tel est sur les médailles l'ornement de tête d'Abgare roi d'Edesse.

La tiare, fort semblable à celle des papes, servoit aux rois de Perse & aux Parthes.

On voit aussi le bonnet phrygien ou arménien, sur les médailles de Midas, d'Athys, & sur celle de Zémiscès, dont le revers qui représente l'adoration des magés, fait voir ces trois princes avec ce même bonnet. Telle est du moins la pensée de M. du Cange, que tout le monde n'approuve pas : mais ce n'est pas ici le lieu de décider ce différend.

Plusieurs rois grecs ont affecté de se coiffer de la dépouille de lion, à l'imitation d'Hercule, comme Philippe pere d'Alexandre. A leur exemple quelques empereurs s'en sont parés, Commode, Alexandre, Severe, &c. c'est ce qui paroît par les têtes de leurs médailles.

Le voile qui couvre souvent la tête des princes & des princesses, marque ou les fonctions sacerdotales qu'ils exercent, comme de faire des sacrifices, ou qu'ils sont mis au rang des dieux ; honneur qui leur a été rendu par les Payens jusqu'à Constantin, dont on souffrit l'apothéose sur la monnoie, les empereurs chrétiens ne se croyant pas encore assez maîtres pour bannir généralement toutes les cérémonies payennes. Mais bientôt après, les princes & les princesses affectèrent par dévotion, de faire paroître sur leurs médailles une main qui sortoit du ciel, & qui leur mettoit la couronne sur la tête ; telles sont les médailles d'Eudoxia & de son mari Arcadius, d'Honorius, de Galla Placidia, &c.

On remarque quelquefois, sur-tout dans les médailles du bas Empire, tout-autour de la tête des empereurs, une espèce de cercle rayonnant que l'on appelle *nimbe*. Voyez NIMBE.

Les têtes des déités portent comme les princes, ou la couronne, ou le casque, ou le voile, ou le bonnet, ou quelque autre symbole qui les doit faire reconnoître.

La couronne de laurier distingue Apollon, & le génie du sénat ou du peuple, appelé *ἱερα συνκλητος* *ἱερος δημοσ*.

La couronne d'épis, est le symbole de Cérès.

La couronne de fleurs fait connoître Flora.

La couronne de lierre ou de pampre, marque Bacchus ou les bacchantes.

La couronne de rayons marque le Soleil, quand les rayons partent de la tête, sans être liés par un cercle.

Le casque convient à Mars & à Minerve ; mais quand il est surmonté par le chat-huant, c'est indubitablement Minerve.

La barette avec deux aîles, est le chapeau de Mercure, nommé par les Latins *petasus*.

Un bonnet sans bords, comme nos bonnets de nuit, marque Vulcain, les Cyclopes, ou les cabires & forgerons.

Deux semblables bonnets, surmontés chacun d'une étoile, marquent Castor & Pollux. On dit que ce sont les coques des œufs dont on prétend qu'ils sont sortis.

Le bonnet recourbé en pointe, se donne au dieu Lunus.

Le boisseau qui se voit sur la tête de Sérapis & de tous les génies, désigne la Providence, qui ne fait rien qu'avec mesure, & qui nourrit les hommes & les animaux.

Télesphore dieu de la fanté, porte une capotte toute semblable à celle de nos matelots, ou des soldats qui font l'hiver en faction.

Junon est souvent voilée; mais celle qui préside aux noces sous le nom de *Juno pronuba*, est enveloppée presque à mi-corps, d'un grand voile nommé *flammeum*. Junon, dite *Sospita*, est coëffée d'une dépouille de chevre avec les deux cornes.

Il y a d'autres déités, particulièrement chez les Egyptiens, qui ont la tête nue avec un symbole; Apis est un taureau qui porte une fleur de lotus entre les deux cornes, une marque blanche au milieu du front, & le croissant blanc sur la tête. Osiris a le même symbole; Isis & le Canope, portent sur le devant de la tête, une espece de fleur plus large & plus épanouie que le lys: on dit que c'est la fleur d'aurone; dite par les Grecs *αβροτόρον*. Elle est commune aux deux Canopes, pour l'un & l'autre sexe, comme on le voit sur quelques médailles; le dieu retenant le nom de *Canope*, & la déesse prenant celui d'*Euménythis*. L'Espérance porte la même fleur, plus approchante du lis.

Les têtes parées des symboles de plusieurs déités différentes, se nomment *Panthées*. Voyez PANTHÉES.

Des ornemens de bustes. Les bustes qu'on voit sur les médailles, se trouvent accompagnés de symboles qui leur sont particuliers, sur-tout quand les deux bras paroissent, comme il est ordinaire dans les médaillons, & dans les plus petites médailles du bas Empire. Souvent ils tiennent dans la main un globe, pour marquer qu'ils sont les maîtres du monde. Ce globe est quelquefois surmonté d'une Victoire ailée, qui tient une couronne afin de faire connoître que c'est à la Victoire que le prince doit l'empire du monde; quelquefois ce globe est surmonté d'une croix, sur-tout depuis Constantin.

Le sceptre qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils sont en habit consulaire, & c'est ainsi que sont presque toujours les empereurs de Constantinople, est surmonté d'un globe chargé d'une aigle. Dès le tems d'Auguste, on voit sur les médailles le sceptre consulaire dont nous parlons.

Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son sceptre.

Lorsqu'ils sont représentés en armes, outre le casque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou sur l'épaule.

Quand ils sont en robe dans le bas Empire, le sceptre est une férule, nommée *ραβδός*, qui consiste en une tige assez longue, dont le haut est carré & plat. L'usage en est fort ancien parmi les Grecs, qui appelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules.

Dans la famille de Constantin, & dans quelques autres, on voit souvent les princes portant une espece de guidon, nommé *labarum*.

La foudre qui est quelquefois placée derriere la tête des princes, comme sur une médaille d'Auguste, marque la souveraine autorité, & un pouvoir égal à celui des dieux.

Depuis Anastase, on voit dans la main des empereurs une espece de sachet, ou de rouleau long & étroit, dont il n'est pas aisé de pénétrer le mystère. Les uns prétendent que c'est un mouchoir plié, que celui qui présidoit aux jeux jettoit de sa loge pour les faire commencer; & que c'est pour cela que les consuls dont nous avons les figures, en tiennent un semblable. D'autres veulent que c'est ce sachet que l'on présentait à l'empereur à la cérémonie de son

facre: il étoit plein de cendre & de poussière, & on le nommoit *akakia*. Peut-être que ceux qui disent simplement, que ce n'est qu'un rouleau de papiers & de mémoires que l'on présentait aux princes & aux consuls, & qu'ils tenoient à la main pour y répondre, sont aussi bien fondés que les autres dans leurs conjectures; d'autant plus que lorsque les statues sont entières, on voit ordinairement au pié une petite cassette pour ferrer ces papiers.

Le croissant est souvent employé pour soutenir le buste des princesses; elles tiennent dans l'état, dont le prince est le soleil, la place que l'on donne à la lune dans le ciel. Le dieu Lunus porte le croissant aux épaules pour symbole naturel, selon la pensée superstitieuse de certains peuples qui ont cru que la lune étoit une déité mâle, & que ceux qui l'adoroient comme une déesse étoient malheureux dans leur mariage.

Le buste des Amazones est ordinairement orné d'une petite hache d'armes, qu'elles portent sur l'épaule avec un petit bouclier fait en croissant, que les Latins nomment *pelta*.

Les Cabires portent un gros maillet à deux têtes; & Vulcain des tenailles & un marteau, qui souvent dans le revers se mettent avec l'enclume.

Anubis est connu par sa tête de chien, & par le fût d'Isis qu'on lui met à la main.

La massue & la dépouille de lion est le symbole d'Hercule, & des princes qui prétendoient être de ses descendans, ou les imitateurs de sa valeur, comme les Macédoniens.

Je finis par ces especes de bustes qui vont jusqu'à mi-corps, tels qu'il s'en rencontre sur des médaillons ou sur le grand bronze. On y voit le casque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées, ou dans les combats de la guerre, ou dans les jeux du cirque.

Il se trouve encore sur les médailles, principalement sur les grecques, d'autres petits symboles du côté de la tête, qui sont la marque ou des charges que possédoient ceux qui y sont représentés, ou des victoires qu'ils avoient remportées, ou les monogrammes des villes, ou les symboles des déités honorées singulièrement par les princes ou par les villes, ou des contre-marches de la différente valeur des monnoies. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TÊTE DE MAURE, (*Chim.*) chapiteau d'un alembic à long col, pour porter les vapeurs dans un tonneau qui sert de réfrigérant.

TÊTE DE MOUCHE, (*Médecine.*) nom françois de la maladie des yeux, nommée par les médecins grecs *myocephalon*, mot formé de *μύα*, mouche, & de *κεφαλή*, tête; c'est une petite tumeur pas plus grosse que la tête d'une mouche, qui se forme sur l'uvée de l'œil par une petite rupture de la cornée. Cette espece de staphylome ne cause pas tant de difformité que les autres, quelque partie de l'œil qu'elle occupe, & ne détruit pas entierement la vue, quand elle se trouve dans la cornée opaque; mais quand elle est dans la cornée transparente, elle la détruit presque toujours, ou la diminue considérablement, tant à cause du dérangement de l'uvée, que par la cicatrice qui a précédé. Il ne faut point toucher à cette petite tumeur, parce qu'elle est sans remède. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens, c'est de se servir de collyres desséchans & astringens; afin d'empêcher autant qu'il est possible, l'accroissement de la petite tumeur. Dans la suite il arrive souvent qu'elle vient à diminuer en se desséchant.

TÊTE DE NEGRE, (*Comm. d'Afrique.*) c'est ainsi qu'on nomme sur les côtes d'Afrique, où les Européens font la traite des negres, ceux qui sont âgés depuis 16 ou 17 ans jusqu'à 30. On leur donne le même nom aux îles Antilles. *Ricard.*

TÊTE, (*Archit.*) ornement de sculpture qui sert à la clé d'un arc, d'une platebande, &c. Les têtes représentent ordinairement des divinités, des vertus, des faisons, des âges, &c. avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Jupiter, une couronne d'épis à Cérès, &c. On emploie aussi des têtes d'animaux par rapport aux lieux, comme une tête de bœuf ou de bélier, pour une boucherie; de chien, pour un chenil; de cerf ou de sanglier, pour un parc; de cheval, pour une écurie, &c.

Tête de bœuf, ou de bélier décharnée. Ornement de sculpture des temples des payens, par rapport à leurs sacrifices, qui entroit dans les métopes de la frise dorique, & dans d'autres endroits. Il y a une tête de bœuf à une sépulture de la famille Métella, près de Rome, appelée à cause de cela, *capo di bove*.

Tête de chevalement. Piece de bois qui porte sur deux étaies, pour soutenir quelque pan de mur ou quelque encoignure, pendant qu'on fait une reprise par sous-œuvre.

Tête de mur. C'est ce qui paroît de l'épaisseur d'un mur dans une ouverture, qui est ordinairement revêtu d'une chaîne de pierre ou d'une jambe étrière.

Tête de voussoir. C'est la partie de devant, ou de derrière d'un voussoir d'arc.

Tête perdue. On appelle ainsi toutes les têtes ou boutons, vis & cloux qui n'excèdent point le parement de ce qu'ils attachent ou retiennent. *Daviler.*

TÊTE DE CANAL, (*Archit. hydraul.*) c'est l'entrée d'un canal, & la partie la plus proche du jardin, où les eaux viennent se rendre après le jeu des fontaines. C'est aussi un bâtiment rustique en manière de grotte, avec fontaines & cascades, au bout d'une longue piece d'eau. Telle est la tête du canal de Vaux-le-vicomte, qui est un ouvrage très-considérable.

TÊTE DE MAURE, (*Artillerie.*) espece de grenade qu'on tire avec le canon. (*D. J.*)

TÊTE DE PORC, *caput porcinum*, disposition de troupes dont les anciens se servoient quelquefois. *Voyez COIN.*

Tête, se dit dans la marche des troupes, de la partie la plus avancée ou qui marche la première; ainsi la tête d'une colonne, dans les marches, est formée des premières troupes de la colonne. La tête est opposée à la queue, qui est formée des troupes qui marchent les dernières.

La tête du camp, est aussi sa partie la plus avancée ou qui fait face à l'ennemi. *Voyez FRONT DE BANDIERE.*

Dans les sapes, la tête est de même la partie la plus avancée du travail vers la place. (*Q*)

TÊTE DE LA TRANCHÉE, (*Fortific.*) c'est sa partie la plus avancée vers la place. *Voyez TRANCHÉE.*

TÊTE OU TÊTE DE MORE, (*Marine.*) *Voyez CHOUQUET.*

TÊTE DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'est la partie de l'ancre, où la vergue est jointe avec la croisée.

TÊTE DU VENT, (*Marine.*) c'est le tems où le vent commence à souffler.

TÊTE, *en Musique*; la tête ou le corps d'une note, est cette partie de la note qui en détermine la position, & à laquelle tient la queue quand elle en a. *Voyez QUEUE.*

Avant l'invention de l'Imprimerie il n'y avoit que des notes noires; car la plupart des notes étant quadrées, il eût été trop long de les faire blanches en écrivant. Dans l'impression, on forma des têtes de notes blanches, c'est-à-dire vuides dans le milieu. Aujourd'hui les unes & les autres sont en usage, & toutes choses d'ailleurs égales, une tête blanche marque toujours une durée double de celle d'une tête noire. *Voyez NOTES, VALEUR DES NOTES, &c.*

TÊTE DU ROUET, *en terme de Cardeur*, c'est le bout du rouet qui posé à terre, & qui porte les marionnettes, les tasseaux, & la broche.

TÊTE, *en terme de Cirier*, c'est l'extrémité d'une bougie, d'un cierge, &c. par laquelle ils doivent être allumés: on a soin d'enfermer la tête de la meche dans un feret, pour l'empêcher de s'imbiber de cire. *Voyez FERET.*

TÊTE DE BOUGIE, (*Cirerie.*) c'est le côté où la meche n'est point couverte de cire; cette tête se fait en mettant le haut de la meche dans des ferets lorsqu'on commence la bougie, & en coupant avec un couteau de bois la cire du côté de cette meche, quand on l'a roulée pour achever. *Savary. (D. J.)*

TÊTE À TROIS COUPS, (*Clouterie.*) on appelle ainsi les clous ordinaires pour les distinguer des clous à crochets & des clous à tête plate: ce nom de tête à trois coups, leur vient de ce qu'on en forge la tête en la frappant trois fois du marteau, ce qui forme trois especes de triangles irréguliers. (*D. J.*)

TÊTE DE CHAMPIGNON, (*Clouterie.*) ce sont de grands clous dont la tête est ronde, de près d'un pouce de diametre, & presque d'autant de hauteur, creusée en-dedans, & de la figure d'un champignon; ils ont deux pointes soudées ensemble, longues d'environ six pouces, qui s'ouvrent & se rivent séparément, quand elles ont percé les planches & traverses où on les attache; ils servent aux portes cochères dont ils arrêtent les barres qui sont derrière, & forment en-devant une espece d'ornement en quinconce. (*D. J.*)

TÊTE EMBOUTIE, *en terme de Cloutier*, c'est la plus grosse sorte de broquettes qui se font & se débitent par les cloutiers: elle est ainsi nommée de ce que la tête du clou en est relevée & arrondie. (*D. J.*)

TÊTE PLATTE, (*Clouterie.*) on nomme ainsi les clous à ardoise & à latte, qu'on appelle autrement clous à bouche. (*D. J.*)

TÊTE RABATUE, (*Clouterie.*) les clous à tête rabattue, sont de gros clous qui servent à clouer & attacher les bandes de fer qu'on met aux roues de charrette; ceux qui sont destinés aux roues de carrosses & de chaises ne sont pas si forts, & s'appellent simplement clous à bandes. (*D. J.*)

TÊTE DE MORT, *terme de Doreur*, les peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gêvres, appellent ainsi les bordures de bois uni qui ont six pouces de hauteur sur quatre pouces neuf lignes de largeur: leur nom vient de ce que les premières estampes pour lesquelles on les fit, représentoient une tête de mort. *Savary. (D. J.)*

TÊTE, *en terme d'Épinglier*, n'est autre chose qu'un tour de laiton en forme d'anneau, que l'on a filé sur le moule au rouet, & coupé un-à-un, pour être fortement appliqué sur le métier, à la partie de l'épingle destinée à l'empêcher de blesser les doigts, ou de fortir de l'endroit où on l'a piquée.

TÊTE, (*Fonder. de caractères.*) ce mot se prend quelquefois parmi les fondeurs de caractères d'Imprimerie, pour ce qu'on nomme autrement l'œil de la lettre; on doit pourtant y faire quelque différence, l'œil étant proprement la gravure en relief de la lettre, & la tête le haut ou la table de la lettre où est cette gravure: une lettre bien fondue ne doit être ni forte en pié, ni forte en tête. (*D. J.*)

TÊTE, (*Jardinage.*) s'emploie pour désigner le haut d'un parterre; on dit la tête d'un bois, d'un canal, d'une cascade, pour exprimer la partie par où commencent ces pieces.

TÊTE ET QUEUE, *terme de Manufacturiers*, on dit chez les Manufacturiers & chez les Marchands, qu'une piece d'étoffe a tête & queue, quand elle n'a point été entamée, qu'elle est toute entière. (*D. J.*)

TÊTE DE CHEVAL, (*Maréchal.*) elle doit en gé-

néral être menue, sèche, déchargée de chair, & médiocrement longue. Elle est composée des oreilles, du toupet, du front, des carmies, des salières, des yeux, du chanfrein, de la ganache, du canal, de la barbe ou barbouchet, du menton, des naseaux, du bout du nez, des levres. Le dedans de la bouche est composé des dents de devant, des crocs, crochets ou écaillons, des dents mâchelières, des barres, de la langue & du palais. *Voyez* chacun de ces mots aux lettres qui leur conviennent.

Il y a des *têtes* de conformations différentes; savoir, de longues, de larges ou quarrées, de courtes, de busquées ou moutonnées, & de petites; mais la beauté d'une *tête de cheval* est d'être petite, déchargée de chair, de façon que les veines paroissent à-travers la peau; celles qui approchent le plus de cette description approchent le plus de la beauté. Les *têtes busquées* ou *moutonnées*, c'est-à-dire celles qui depuis les yeux jusqu'au bout du nez, forment une ligne convexe quand on les regarde de côté, passent pour belles; mais celles qui en les regardant ainsi, forment une ligne concave en s'enfonçant vers le milieu du chanfrein, & se relevant ensuite pour former les naseaux, sont les plus vilaines & les plus ignobles de toutes. C'est un défaut pour une *tête* d'être trop longue. Le front large qui fait la *tête* quarrée, n'est pas une beauté. La *tête* grosse est un défaut, de même que la *tête* mal attachée ou mal pendue, c'est-à-dire commençant un peu trop bas, & au dessous du haut du cou. *Lissé en tête*, voyez CHANFREIN. *Marqué en tête*, voyez ÉTOILE. *La tête à la muraille*, voyez PASSEGER. *Porter bien la tête*, *la tête dans les nues*, voyez PORTER. *Placer sa tête*, voyez PLACER. *Relever la tête*, voyez RELEVER. On dit aux voltes qu'un cheval a la *tête dedans*, lorsqu'on le mene de biais sur la volte, & qu'on lui fait plier un peu la *tête* en-dedans de la volte. *Courir les têtes*, exercice d'académie; on place une *tête* de carton dans la carriere, & l'écolier tantôt armé d'une épée, & tantôt d'un dard, tâche de l'enlever ou de la frapper en courant à cheval à toutes jambes.

TÊTE, *en termes de Marchand de modes*, est un rang de blonde beaucoup plus étroite, qui sert comme de bord au côté du fichu qui touche sous le menton. *Voyez* FICHU. Ce petit rang est monté & froncé sur un ruban ainsi que les deux autres qui forment le bas du fichu.

TÊTE DE CHEVEUX, *terme de Perruquier*, c'est le côté des cheveux par où ils ont été coupés & détachés de la *tête*; l'autre extrémité se nomme *la pointe*. C'est par le côté de la *tête* qu'on tresse les cheveux sur le métier pour pouvoir en faire une perruque. *Voyez* CHEVEUX.

TÊTE A PERRUQUE, (*Perruquier*.) ce sont des morceaux de bois sculptés, auxquels on a donné la forme & les dimensions d'une *tête* d'homme. Elle est ordinairement montée sur un pié ou pivot d'une hauteur suffisante pour que l'ouvrier puisse s'en servir commodément.

Il y a des *têtes* qui ne servent que pour y mettre les perruques, quand on veut les peigner & poudrer.

Il y en a d'autres qui sont faites exprès pour monter les perruques. Elles sont construites de la même manière que les autres, excepté qu'on y attache en plusieurs endroits de petits clous ou pointes crochues, par le moyen desquelles le perruquier assujettit la coëffe quand il veut monter une perruque.

Comme on fait des perruques suivant la grosseur de la *tête* de ceux qui les commandent, & que les *têtes* ne sont pas toutes de la même grosseur, les perruquiers ont des *têtes à perruques* de six ou sept grosseurs différentes: ils les distinguent par les numéros 1, 2, 3, 4, &c. la plus petite est appelée du numéro 1, & ainsi de suite.

Quand la *tête* de celui qui commande une perruque ne se trouve pas précisément de la grosseur de quelqu'une de ces différentes *têtes à perruque*, l'ouvrier se fert de la *tête* du degré immédiatement au-dessous, & supplée au défaut de grosseur par des cartes ou papiers qu'il place entre la *tête* & la coëffe. *Voyez les figures*.

TÊTE, *en termes de Raffineur*, est le petit bout d'un pain de sucre. Toute l'étude d'un raffineur est de faire de belles *têtes* au sucre, parce que comme c'est la dernière qui se fait, il est à présumer que le pain entier est parfait quand elle est belle; & c'est pour cela que les marchands ne visitent que la *tête* des pains quand ils achètent de cette marchandise. *Voyez les Pl.*

TÊTE D'UN ROT, (*terme de Rotiers*.) ils nomment la *tête d'un rot*, la partie supérieure d'un rot, & la partie inférieure ils l'appellent *le pié*. (D. J.)

TÊTE, (*Sculpture*.) ornement qu'on place à la clé d'une arcade, d'une plate-bande, au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, & en d'autres endroits. Ces sortes de *têtes* représentent quelquefois des divinités, des vertus, des saisons, des âges, &c. avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Junon, une couronne d'épis de blé à Cérès, &c. On emploie aussi dans ces sortes d'ornemens, non-seulement des *têtes* d'hommes, mais des *têtes* d'animaux; ainsi on met des *têtes* de cerfs sur la porte des parcs, des *têtes* de chien pour les chenils, des *têtes* de cheval pour une écurie, comme à la belle écurie de Chantilli, &c. (D. J.)

TÊTE, *en termes de Serrurerie & Taillanderie*, &c. est la partie du marteau qui est ordinairement quarrée, ou ronde, opposée à la panne; elle doit être acérée.

TÊTE D'ARGUE, *f. f. (terme de Tireur d'or)* c'est la partie supérieure d'un gros billot quarré élevé de deux piés de terre, qui a deux entailles, dont l'une sert à placer & appuyer les filières, & l'autre à faire passer les lingots par les pertuis des mêmes filières pour les tirer à l'argne. *Savary*. (D. J.)

TÊTE, (*Tisseranderie*.) on nomme en terme de rotiers, la *tête d'un rot*, la partie supérieure du rot; l'inférieure s'appelle *le pié*. (D. J.)

TETE, *f. f. (terme de Manege)*. Ce mot entre en plusieurs façons de parler de manege: ainsi on dit, passer un cheval la *tête* & les hanches dedans; cette phrase signifie, porter un cheval de côté sur deux lignes parallèles au pas, ou au trot; de sorte que le cheval pliant le cou, tourne la *tête* au-dedans de la volte, & regarde le chemin qu'il va faire. On dit qu'un cheval place bien sa *tête*, qu'il porte en beau lieu, en parlant de son action & de son encolure. On dit aussi qu'il a la *tête* dedans, quand il manie sur les voltes de biais, & en pliant un peu la *tête*. (D. J.)

TÊTES, COURIR LES, (*terme de Manege*.) ce qu'on nomme *courir les têtes*, est une sorte d'exercice à cheval, qui se fait en quatre courses à toute bride. La première pour enlever avec la lance une *tête* de carton posée pour cet effet sur un poteau; la seconde pour lancer un dard contre une *tête* semblable; la troisième pour lancer un dard contre une *tête* de Méduse peinte sur un rond de bois; & la dernière pour relever de terre une troisième *tête* avec la pointe de l'épée. (D. J.)

TÊTE, *en Fauconnerie*, on dit faire la *tête* d'un oiseau, c'est-à-dire l'accoutumer au chaperon.

Tête se dit aussi du bois de cerf, les cerfs quittent tous les ans leurs *têtes*, c'est-à-dire leur bois, on dit une *tête* bien née.

On connoît l'âge d'un cerf par la *tête*; on dit qu'un cerf est à sa première *tête*. *Voyez* DAGUES.

La deuxième *tête* du cerf, est le bois qu'il pousse en commençant sa troisième année dite *porte six*, parce

que chaque perche porte deux petits andouillers outre les deux bouts de la perche.

Troisième tête qu'il pousse en commençant sa quatrième année.

Quatrième tête en commençant la cinquième année.

Cinquième tête en commençant sa sixième année; passé six ans, c'est un vrai cerf de dix cors.

Tête portant trochures, qui portent trois ou quatre chevilles andouillers ou épois à la sommité de leur bois.

Tête enfourchée, dont les dards du sommet font la fourche, on dit aussi *tête* bien chevillée.

Tête paumée, celle dont la sommité s'ouvre & représente les doigts & la paume de la main.

Tête couronnée, celle dont les cors font une espèce de couronne, elles sont rares.

Tête faux marquée, est celle dont les deux côtés ne portent pas autant de cors l'un que l'autre; par exemple, quand il n'y a que six cors d'un côté & sept de l'autre; on dit alors, *tête faux marquée*, ce cerf porte quatorze faux marqués, car le plus emporte le moins.

TÊTE ROUÉE, terme de *Vénerie*; *tête rouée* se dit des têtes de cerfs, daim & chevreuil, dont les perches sont ferrées. *Salnove*. (D. J.)

TÊTE DE MAURE, terme de *Blason*, on appelle têtes de maure des têtes représentées de profil, bandées, liées & tortillées. (D. J.)

TÊTE, au jeu du revertier, se dit de la onzième case, ou de la lame du coin qui est à la droite de celui contre qui on joue. Il est à-propos de la bien garnir, parce que l'on case bien plus aisément après. Il n'y a aucun risque d'y mettre jusqu'à sept ou huit dames.

TÊTE-CHEVRE, CRAPAUD VOLANT, *caprimulgus*, oiseau de nuit qui ressemble plus au coucou qu'à la chouette; il a environ 10 pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; sa tête est grosse à proportion du corps, cependant cette différence est moins sensible que dans les autres oiseaux de son genre, tels que les chouettes, les hiboux, &c. il a le bec petit, noir & un peu courbe; l'ouverture de la bouche est un peu grande; il y a sur les côtés de la pièce supérieure du bec des poils noirs & roides, qui ressemblent à des soies. Toute la face inférieure de cet oiseau est variée de petites bandes noires & de bandes blanches, mêlées de roux; le derrière de la tête & le dessus de la face supérieure du cou sont cendrés, à l'exception du milieu de chaque plume qui est noir. Les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont d'un noir mêlé de roux, & les petites ont de plus un peu de cendré. La queue a 4 pouces & demi de longueur, elle est composée de dix plumes qui ont des bandes noires transversales; l'espace qui se trouve entre les bandes est d'un cendré, mêlé d'une teinte de roux avec de petits points noirs; les deux plumes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache d'un jaune pâle, mêlé de noir. Les pieds sont couverts de plumes presque jusqu'aux doigts seulement sur la partie antérieure; ces doigts ont une couleur noirâtre; ces ongles sont petits & noirs; celui du doigt du milieu est le plus long, & il a sur le côté intérieur un appendice denté comme celui des hérons. Cet oiseau varie un peu pour les couleurs, soit par rapport à l'âge ou à la différence du sexe; il y a des individus qui ont une grande tache blanche sur les trois premières grandes plumes des ailes, & une autre sur les deux plumes extérieures de la queue près de leur extrémité. On a donné le nom de *tête-chevre* à cet oiseau, parce qu'on prétend qu'il s'attache aux mamelles des chèvres dans les campagnes, & qu'il en suce le lait. *Willughbi*, ornit. Voyez OISEAU.

TÊTE-PLATE, (*Hist. d'Amériq.*) nom françois qui

répond à celui d'*omagnas*, dans la langue du Pérou; & à celui de *camberas*, dans la langue du Brésil. Les peuples qui habitent le long de la rivière des Amazones, ont la bizarre coutume de presser entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure aplatie qui en résulte, pour les faire mieux ressembler, disent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'est qu'il n'en résulte pas des dérangemens considérables dans l'organe du cerveau. (D. J.)

TÊTE-RONDE, (*Hist. d'Anglet.*) sobriquet qu'on donna sous Charles I. en 1641 au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre haute. Les apprentis de plusieurs métiers qui coururent cette année dans Londres & dans Westmunster, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentis, un nommé *Barnadiston*, se mit à dire, ho la belle tête-ronde! Telle est l'origine du nom de *tête-ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre basse, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partisans du roi. Ces deux sobriquets durèrent jusqu'au rétablissement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de *Torys* & *Whigs*. (D. J.)

TÊTE A L'ANGLAIS, MELON ÉPINEUX, *melocactus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme tubulée, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit semblable à une olive, & charnu, qui renferme une petite semence. Ces fruits sont réunis en manière de tête dans beaucoup d'espèces. *Tournefort*, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TÊTE D'ANE, Voyez CHABOT.

TETER, l'action de, (*Physiologie.*) j'allois presque dire le *tetement*, tant on est porté à forger les substantifs dont on a besoin, qui manquent souvent dans notre langue, & qui ne feroient que l'enrichir.

L'action de *teter* est la succion & la compression que font les parties de la bouche de l'enfant sur le mamelon de la nourrice, au moyen de laquelle succion & compression il tire le lait de la mamelle pour sa nourriture.

On ne peut qu'admirer la sagacité avec laquelle quelques animaux, y compris l'homme, cherchent naturellement la mamelle & savent *teter* dès le moment de leur naissance, tandis que les Physiciens sont embarrassés & même partagés entre eux pour expliquer la mécanique de cette action.

Le sentiment le plus général est que l'enfant en avançant les lèvres fait une sorte de tuyau, qu'il pousse dans la cavité de ce tuyau la langue qui est alors une espèce de piston, & qu'en la retirant il forme un vuide entr'elle & le mamelon, d'où il arrive que les mamelles pressés par l'air extérieur doivent verser le lait dans cet espace vuide d'air. L'enfant ayant fait le mamelon, baisse la mâchoire inférieure, & oblige par-là la langue à reculer & à former le vuide dont nous venons de parler.

C'est à-peu-près ainsi qu'un membre de l'académie des Sciences explique comment un nouveau-né qui n'a point de palais ne sauroit *teter*, parce qu'alors l'air qui passe continuellement par le nez pour la respiration entrant dans la bouche de l'enfant, presse le bout du mamelon, & empêche la sortie du lait, la bouche ne faisant plus l'office de pompe aspirante, puisqu'il ne se fait plus de vuide. Quand on donna cette explication à l'académie, M. Petit le chirurgien ne convint point qu'un tel enfant né sans palais fût incapable de *teter*, ni qu'un vuide dans la bouche fût absolument nécessaire pour l'action de *teter*. Bientôt après en 1735, il appuya ses raisons d'un mémoire sur cette matière, dont voici le précis.

Les femmes qui trayent les vaches font sortir le

lait par la seule compression de leurs mains qu'elles conduisent l'une après l'autre du haut du pis jusqu'en bas, en sorte qu'une main reprend toujours où l'autre a quitté. Il n'y a là ni vuide ni pompe aspirante. Qu'on examine bien un enfant, il en fait tout autant.

Quand une nourrice lui présente la mamelle, elle a soin de lui élever la tête avec une de ses mains, pendant qu'avec l'autre elle lui porte le mamelon à la bouche en pressant doucement la mamelle, & disposant ainsi le lait à passer par les ouvertures qui sont à l'extrémité du mamelon; c'est ce qui détermine l'action des levres, de la langue & des mâchoires de l'enfant. Il saisit le mamelon avec ses levres qu'il avance en fermant la bouche comme quand on fait la moue, & dont il fait une espèce de canal charnu qui serre doucement le mamelon.

L'Anatomie démontre qu'il y a dans ce canal des fibres de deux différentes directions, les longitudinales & les transverses qui sont circulaires. Les dernières sont celles du muscle orbiculaire; les longitudinales sont fournies par les muscles incisifs, canins, zygomatiques, buccinateurs, triangulaires & carrés. Avec les longitudinales aussi allongées qu'elles peuvent l'être, l'enfant prend le mamelon le plus près de la mamelle qu'il peut; & quand ces mêmes fibres se contractent & s'accourcissent, elles amènent le lait de la mamelle dans le mamelon. Pour les fibres transverses, elles ne font que serrer plus ou moins.

Le mamelon des nourrices est plus large à sa base qu'à sa pointe, c'est ce qui le dispose toujours à glisser hors de la bouche; c'est aussi ce qui fait que les vaisseaux lacteux ne peuvent être comprimés au point que le cours du lait en soit intercepté; c'est enfin par cette même disposition que l'enfant, pour retenir le mamelon glissant, est excité aux mouvemens les plus propres à faire couler le lait. En effet, malgré l'attention qu'ont les nourrices de tenir la tête de leurs enfans proche de la mamelle, le mamelon s'échappe, si les enfans ne le retiennent dans la bouche: instruits par la nature, ils savent se servir utilement de leurs levres pour le retenir, & le retirer par une espèce de mouvement ondoyant ou vermiculaire.

Si ces premiers mouvemens ne suffisent pas pour faire entrer le mamelon, l'enfant les répète jusqu'à ce que le mamelon soit suffisamment entré, & il ne peut répéter ces mouvemens sans obliger le lait à sortir du mamelon. On observe même que pour tirer le mamelon plus promptement & plus avant dans la bouche, l'enfant le retient avec les mâchoires pendant qu'il élève les levres en-dehors aussi près de la mamelle qu'il est possible; puis il ouvre les mâchoires pour lâcher le mamelon, afin que les levres se retirant le fassent entrer plus avant dans la bouche.

La langue sert aussi aux enfans à retirer le mamelon par une espèce de succion; mais pour cela il faut que les mâchoires soient ouvertes, & que les levres ne soient appliquées que mollement au mamelon, sans quoi la langue en se retirant ne pourroit aisément l'attirer à elle pour le faire rentrer dans la bouche.

Quand la langue a fait entrer suffisamment le mamelon, elle cesse de le retirer, se place dessous, & s'y mouvant en forme de gouttière, non-seulement elle s'y applique & le retient sous la puissance des levres, mais elle agit de concert avec elle par un mouvement vermiculaire qu'elle exécute, sans cesser entièrement d'être appliquée au mamelon, puisque sa surface s'y joint toujours par quelques points, les uns ne s'en séparant que lorsque d'autres s'y sont appliqués.

Quelquefois la langue ainsi appliquée au mamelon,

pour le comprimer plus exactement, le tire jusque sous les mâchoires dont l'action est plus forte, mais qui n'étant garnies que de la chair des gencives, le pressent sans le blesser; par cette pression plus vive, le lait coule dans la bouche en plus grande abondance. Enfin la langue toujours appliquée au mamelon le tire quelquefois plus avant dans la bouche, & le presse contre le palais; c'est là que par son mouvement vermiculaire ou ondoyant, allant & venant successivement de la base à la pointe, elle agit sur tout le mamelon, & qu'elle en exprime le lait avec plus de facilité.

Jusqu'ici les levres, les mâchoires & la langue n'ont fait sortir du lait des mamelles que par la seule compression; & si nous avons parlé de la succion, ce n'a été qu'entant qu'elle sert à tirer le mamelon dans la bouche, pour le soumettre à la pression des levres, de la langue & des gencives.

Cependant ce n'est pas l'unique effet qu'on puisse attribuer à la succion; elle suffit évidemment par elle-même pour faire sortir le lait des mamelles, pourvu que les levres non-seulement entourent, mais encore serrent assez exactement le mamelon pour l'empêcher de fuir la langue, lorsqu'elle viendra à être tirée vers le gosier, alors le lait sortira du mamelon, & occupera dans la bouche l'espace qu'aura quitté la langue. La bouche, dans ce cas, fait l'office d'une vraie pompe.

Si pour que le lait ou tout autre liquide entre dans la bouche, il suffit que le mamelon ou le vaisseau contenant le liquide soit exactement entouré par les levres, & qu'ensuite la langue se retire en arrière, ou que la mâchoire inférieure s'éloigne de la supérieure; si cela, dis-je, suffit, il est clair que la respiration n'est point toujours nécessaire pour l'introduction du liquide dans la bouche. L'expérience même le prouve d'une façon sensible, puisqu'on peut remplir la bouche de liquide sans respirer, & que, qui plus est, on peut expirer dans le tems même que la bouche se remplit de boisson.

Quoique les différens mouvemens que nous venons de parcourir, soit des levres, soit des mâchoires, soit de la langue, puissent chacun séparément exprimer le lait du mamelon, ils ne peuvent pas toujours le faire couler avec une certaine abondance, ni avec une certaine aisance; par exemple, le seul mouvement des levres ne seroit peut-être pas suffisant pour satisfaire un enfant avide ou affamé non plus que la succion simple, c'est-à-dire celle qui, sans la compression alternative des levres, peut tirer le lait des mamelles; ce n'est que par le concours & la combinaison de tous les mouvemens dont nous avons fait l'énumération, que l'enfant peut teter abondamment & avec le moins de travail possible.

De toutes les façons de teter qui résultent de cette combinaison de mouvemens, la plus naturelle ou la plus commode pour l'enfant, c'est celle qui s'exécute par la succession alternative & prompte de la compression que tout le canal formé par l'avance des levres fait sur le mamelon par la succion, mais par une succion telle que le bout de la langue ne soit pas appliqué à l'extrémité du mamelon. La succion alors a le double avantage de tirer le lait par elle-même, en même tems qu'elle soumet le mamelon à la compression des levres & des gencives.

Il est encore une autre façon de teter, qu'on peut regarder comme une espèce de repos & de délassement que l'enfant prend en tétant. Ce cas arrive lorsque les premiers sucemens ont procuré une telle dérivation de lait, que le mamelon le fournit presque de lui-même par le regorgement des vaisseaux lacteux. Alors une légère pression des levres & des mâchoires est tout-au-plus nécessaire, & la langue ne fait que s'avancer pour recevoir ou ramasser le

lait, & se retirer en arriere pour le pousser dans le gosier.

Excepté ce dernier cas, la bouche dans l'action de *teter* fait le double office de pompe aspirante & foulante. Le bout antérieur de la langue, en se retirant, fait le piston de la premiere pompe, & attire le lait contenu dans le mamelon; ensuite la partie postérieure de la langue en pressant le lait contre le fond du palais, la cloison du gosier & le gosier même, & en se retirant sur l'embouchure de l'œsophage fait le piston de la pompe foulante. Cette double action de la langue s'exécute presque dans le même instant, sa racine n'ayant point achevé son coup de piston foulant pour avaler, que déjà son bout a commencé celui de piston aspirant pour sucer.

Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, il est clair, suivant M. Petit, qu'un enfant né sans palais non-seulement peut exprimer le lait du mamelon par la simple compression des levres, ainsi qu'on l'a expliqué, mais encore que sa bouche peut faire la fonction d'une pompe aspirante. Cette pompe à la vérité fera plus courte que dans l'état naturel, puisqu'elle n'aura que la longueur du canal charnu formé par l'avance des levres, mais son jeu fera toujours le même. Ainsi l'enfant qui manque entierement de palais ne mourra point faute de pouvoir exprimer ou sucer le lait du mamelon; mais si la bouche n'est point capable de faire l'office de la pompe foulante, il doit nécessairement périr faute de pouvoir avaler.

Il n'en est pas de même lorsque les narines ne sont ouvertes dans la bouche que par le seul écartement des os, qui forment la voûte du palais; cette mauvaise conformation n'empêche point entierement les enfans d'avalier. En effet, dans ce cas, la langue en s'appliquant au palais en bouche la fente, & agit ensuite sur chacune des portions du palais, comme elle feroit sur le palais entier. Quand la cloison charnue se trouve aussi séparée en deux, il est bien vrai qu'une portion plus ou moins considérable du lait passe par le nez; mais cela n'empêche pas que la racine de la langue, sur-tout lorsqu'elle se retire précipitamment, ne fasse rentrer une partie du lait dans le canal de l'œsophage. On sent que dans ces différens vices de conformation l'enfant est obligé pour *teter* de faire des mouvemens extraordinaires auxquels il ne peut pas toujours s'habituer, ce qui le met en danger de périr. On a vu plus d'une fois, dans de semblables cas, racher des enfans en leur donnant le pis d'une chevre.

Pour le rendre propre à cette fonction, on le vuide à demi avant que de le présenter à l'enfant; la grosseur, la longueur & la flaccité ou la mollesse de ce pis font qu'il supplée au vice des organes en remplissant le vuide du palais & des narines. Le pis s'ajuste si bien à toutes ces parties & les ouvertures en sont même si exactement bouchées, qu'à chaque instant on est obligé de retirer le pis pour laisser respirer l'enfant.

Il vient aussi quelquefois au monde des enfans qui ne peuvent pas *teter*, en conséquence de quelque cohérence de la langue au palais. Dans ce vice de conformation, il ne s'agit que de débrider la langue, la détacher, la tenir abaissée avec une spatule, faire insensiblement cette opération avec prudence, & oindre la plaie avec du miel rosat le plus souvent qu'il est possible, pour empêcher la réunion des parties qu'on a divisées.

Après avoir exposé la maniere dont se fait l'action de *teter*, on conçoit sans peine comment les paysannes, en tirant le pis de la vache ou d'autre quadrupede femelle, en font sortir le lait, & qu'il ne sort pas de lui-même. Il ne sort pas de lui-même, parce que les tuyaux excrétoires étant ridés par plusieurs filets ligamenteux & élastiques, ces rides, comme

autant de valvules, s'opposent à la sortie du lait, dont les conduits laiteux sont remplis. Ajoutez qu'en tirant avec un peu de force le bout du pis ou mamelon, on allonge en même tems le pis de l'animal, d'où résulte un retrécissement latéral qui pousse le lait vers les tuyaux ouverts; souvent dans une femme, en comprimant légèrement la mamelle & en pressant le lait vers le mamelon, on le fait sortir par les tuyaux laiteux, sans qu'il soit besoin d'employer la succion. (*Le chevalier DE JAVCOURT.*)

TETHYE, *tethya*, f. f. (*Hist. nat.*) zoophyte couvert d'une peau dure semblable à du cuir, comme les holothuries, & qui reste toujours attaché aux pierres ou aux rochers de la mer, voyez HOLOTHURIE. Les *tethyes* ont à chacune de leur extrémité une ouverture pour prendre & rejeter l'eau. L'espece de cuir qui les recouvre est brun & dur au toucher; elles ont à-peu-près une figure ovale. Rondelet, *Hist. des insectes & zoophytes*, chap. xix. Voyez ZOOPHYTE.

TÊTHYS, (*Mythol.*) fille du ciel & de la terre, & femme de l'Océan. Son char étoit une conque d'une merveilleuse figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char sembloit voler sur la face des eaux.

Quand la déesse alloit se promener, les dauphins en se jouant, soulevoient les flots. Après eux venoient des tritons qui sonnoient de la trompette avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la déesse trainé par des chevaux marins plus blancs que le neige, & qui fendant l'onde salée, laissoient loin derrière eux un vaste sillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de *Téthys*, couronnées de fleurs, nageoient en foule derrière son char; leurs beaux cheveux pendoient sur leurs épaules, & flottoient au gré des vents.

Téthys tenoit d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues; de l'autre elle portoit sur ses genoux le petit dieu Palémon son fils pendant à la mammelle. Elle avoit un visage serein & une douce majesté qui faisoit fuir les vents séditieux, & toutes les noires tempêtes. Les tritons conduisoient ses chevaux, & tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs au-dessus du char. Elle étoit plus ou moins enflée par le souffle d'une multitude de petits zéphirs qui la pousoient par leurs haleines.

Eole, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en silence les fiers aquilons, & repousoit tous les nuages. Les immenses baleines & tous les monstres marins, faisant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amere, sortoient à la hâte de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la déesse.

C'est *Téthys* qui délivra Jupiter, & le remit en liberté, dans le tems qu'il avoit été arrêté & lié par les autres dieux, c'est-à-dire que Jupiter trouva le moyen de se sauver par mer des embûches que lui avoient tendues les titans à qui il faisoit la guerre; ou bien en prenant cette guerre du côté de l'histoire, une princesse de la famille des Titans employa des secours étrangers pour délivrer Jupiter de quelque péril. Mais *Téthys*, selon les apparences, n'est qu'une divinité purement physique, ainsi nommée de τῆθη, qui signifie *nourrice*, parce qu'elle étoit la déesse de l'humidité qui est ce qui nourrit & entretient tout. Il ne faut pas confondre notre *Téthys* avec la *Thétis* mere d'Achille; leur nom est écrit différemment. (*D. J.*)

TÊTIÈRE, f. f. *en terme de Chirurgie*, est un bandage de tête usité lorsque la tête a été blessée. Voyez COUVRE-CHEF.

TÊTIÈRE, f. f. (*terme de Bourrelier.*) c'est la partie de la bride où se met la tête du cheval. La *têtière* est

composée de deux porte-mords, d'un frontal, d'une sougorgue, & d'une musérolle.

TÊTIÈRE, f. f. (*terme de Lingere.*) sorte de voile de toile qui tient la tête de l'enfant nouveau-né, & que cet enfant porte jusqu'à ce qu'il puisse un peu soutenir sa tête. (*D. J.*)

TÊTIÈRES, (*Lutherie.*) dans les soufflets d'orgue ce sont les pièces qui font les plis de la tête du soufflet. Ce sont des planches de bois de chêne d'un quart de pouce d'épaisseur; ces planches sont couvertes de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du soufflet, & assemblées les unes avec les autres à une des bandes de peau de mouton parée, & avec les éclisses par les aînes & demi-aînes; elles doivent toujours être en nombre pair. *Voyez* SOUFFLETS D'ORGUE.

TETIMIXIRA, f. m. (*Ichtyol.*) poisson d'Amérique, connu plus généralement sous le nom de *pudiano*; c'est un petit poisson semblable à la perche. Il a le dos de couleur pourpre, le ventre & les côtes jaunes. (*D. J.*)

TÉTINE, f. f. (*Bouch.*) il se dit du pis de la vache ou de la truie, considéré comme viande.

TÉTINE, (*Art milit.*) bosse faite à une cuirasse par la balle d'une arme à feu.

TETIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Chypre. Son embouchure est marquée par Ptolomée, l. v. c. XIV. entre *Amathus* & *Citium* ou *Cetium*. (*D. J.*)

TÉTON, f. m. partie éminente & extérieure de la poitrine, terminée par le mamelon. Il se dit des hommes & des femmes.

TETRACERA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caractères selon Linnæus; le calice est à six feuilles, arrondies & déployées; quoiqu'elles ne paroissent pas dans cette plante quand elle est sèche, ce qui a jetté dans l'erreur le savant botaniste Houston. Les étamines sont de simples filets nombreux, de la longueur du calice, & toujours permanens; leurs bossettes sont simples; les germes du pistil sont au nombre de quatre, de forme ovale; les styles sont très-courts & pointus; les stigmas sont obtus; le fruit est composé de quatre capsules, ovales & crochues; elles contiennent une seule loge qui s'ouvre près du sommet dans la maturité; elle renferme des graines simples & rondettes. Linnæi, *gen. plant. pag. 249.* (*D. J.*)

TÉTACORDE, f. m. dans la musique ancienne, étoit, selon l'opinion commune, un ordre ou système particulier de sons résultans de quatre cordes différemment ordonnées, selon le genre & l'espèce.

Je trouve de grandes difficultés à concilier les autorités des anciens sur ce qu'ils ont dit de la formation des premiers *tétracordes*.

Nicomaque, au rapport de Boëce, dit que la musique, dans sa première simplicité, n'avoit que quatre sons ou cordes, dont les deux extrêmes sonnoient le diapason entre elles, & que les moyennes, distantes d'un ton l'une de l'autre, sonnoient chacune la quarte avec l'extrême dont elle étoit la plus proche, & la quinte avec elle dont elle étoit la plus éloignée, & il ajoute qu'on attribuoit à Mercure l'invention de ce *tétracorde*.

Boëce dit encore qu'après l'addition des trois cordes faites par différens auteurs, Lychaon, samien, en ajouta une huitième, qu'il plaça entre la trite ou paramèse, qui étoient alors la même corde, & la mèse; ce qui rendit l'octacorde complet, & composé de deux *tétracordes* dis joints, de conjoints qu'ils étoient auparavant dans l'eptacorde.

J'ai consulté là-dessus l'ouvrage de Nicomaque, & je trouve qu'il ne dit rien de tout cela. Il dit au contraire que Pythagore s'apercevant que, bien que le son moyen des deux *tétracordes* conjoints sonnât la consonance de la quarte avec chacun des extrêmes,

ces extrêmes comparés entre eux se trouvoient dissonans, il ajouta une huitième corde qui, écartant d'un ton les deux *tétracordes*, produisit le diapason entre leurs extrêmes, & introduisit encore une nouvelle consonance, qui est la quinte entre chacun de ces extrêmes & celle des deux cordes moyennes qui lui étoit opposée.

Sur la manière dont se fit cette addition, Nicomaque & Boëce sont tous deux également embrouillés, & non contents de se contredire entre eux, chacun d'eux se contredit encore avec soi-même. *Voyez* SYSTÈME, TRITE, PARAMÈSE.

Si l'on avoit égard à ce que disent Boëce & plusieurs autres anciens écrivains, on ne pourroit donner de bornes fixes à l'étendue du *tétracorde*; mais soit que l'on compte ou qu'on pese les voix, on trouvera également que la définition la plus exacte est celle du vieux Bacchius, qui définit le *tétracorde* un son modulé de suite dont les cordes extrêmes sonnent la quarte entre elles.

En effet, cet intervalle de quarte est essentiel au *tétracorde*, c'est pourquoi les sons qui le forment sont appelés *immuables* par les anciens, à la différence des sons moyens qu'ils appelloient *mobiles* ou *changeans*, parce qu'ils pouvoient s'accorder de plusieurs manières.

Il n'en étoit pas de même du nombre de quatre cordes, d'où le *tétracorde* a pris son nom: ce nombre lui étoit si peu essentiel, qu'on voit dans l'ancienne musique des *tétracordes* qui n'en avoient que trois. Tel fut, selon quelques-uns, le *tétracorde* de Mercure; tels ont été durant quelque tems les *tétracordes* enharmoniques; tel étoit, selon Meibomius, le second *tétracorde* disjoint du système ancien, avant qu'on y eût ajouté une nouvelle corde. Quant au premier, il étoit certainement complet avant Pythagore, ainsi qu'il est aisé de voir dans le pythagoricien Nicomaque; ce qui n'empêche pas M. Rameau de dire très-décisivement, à son ordinaire, que, selon le rapport unanime, Pythagore trouva le ton, le di-ton, le semi-ton, & que du tout il forma le *tétracorde* diatonique; au lieu de dire qu'il trouva seulement les raisons de tous ces intervalles, lesquels, selon un rapport plus unanime & plus vrai, étoient trouvés bien long-tems avant Pythagore.

Les *tétracordes* ne demeurèrent pas long-tems bornés au nombre de deux, il s'en forma bientôt un troisième, puis un quatrième; nombre auquel le système des Grecs demeura borné. Tous ces *tétracordes* étoient conjoints, c'est-à-dire que la dernière corde de l'un servoit toujours de première corde au suivant, excepté un seul lieu à l'aigu ou au grave du troisième *tétracorde* où il y avoit disjonction, c'est-à-dire un ton d'intervalle entre la corde qui terminoit le *tétracorde*, & celle qui commençoit le suivant. *Voyez* CONJOINT, DISJOINT, SYNAPHE, DIAZÉUXIS. Or comme cette disjonction du troisième *tétracorde* se faisoit, tantôt avec le second, & tantôt avec le quatrième, cela fit approprier à ce *tétracorde* un nom particulier pour chacune de ces deux circonstances.

Voici les noms de tous ces *tétracordes*. Le plus grave des quatre, & qui se trouvoit placé un ton au-dessus de la corde *proslambanomenè* ou ajoutée, s'appelloit le *tétracorde hypathon* ou des principales, selon la traduction d'Albinus. Le second en montant, lequel étoit toujours conjoint au premier, s'appelloit *tétracorde meson* ou des moyennes. Le troisième, quand il étoit conjoint au second & disjoint du quatrième, s'appelloit *tétracorde synnemenon* ou des conjoints; mais quand la conjonction se faisoit avec le quatrième, & par conséquent la disjonction avec le second; alors ce même troisième *tétracorde* prenoit le nom de *tétracorde diezeugmenon* ou des divisées; enfin le

le quatrième s'appelloit le *tétracorde hyperboleon* ou des excellentes. L'Arétin ajouta à tout cela, un cinquième *tétracorde* que Meibomius prétend qu'il n'a fait que rétablir; quoi qu'il en soit, les systèmes particuliers des *tétracordes* firent bientôt place à celui de l'octave qui les contient tous.

Les cinq *tétracordes* dont je viens de parler étoient appelés *immuables*, parce que leur accord ne changeoit jamais; mais ils contenoient chacun deux cordes qui, bien qu'accordées de la même manière dans tous les cinq *tétracordes*, étoient pourtant sujettes, comme je l'ai dit, à être haussées ou baissées, selon le genre, ce qui se faisoit dans tous les *tétracordes* également; c'est pour cela que ces cordes s'appelloient *mobiles*.

L'accord diatonique ordinaire du *tétracorde* formoit trois intervalles, dont le premier étoit toujours d'un demi-ton, & les deux autres d'un ton chacun, de cette manière, *mi fa sol la*.

Pour le genre chromatique, il falloit baisser d'un demi-ton la troisième corde, & l'on avoit deux demi-tons consécutifs, puis une tierce mineure *mi fa fa dièse, la*.

Enfin, pour le genre enharmonique il falloit baisser les deux cordes du milieu jusqu'à ce qu'on eût deux quarts de ton consécutifs, puis une tierce majeure: ainsi *mi mi demi-dièse fa la*; ou bien, à la manière des Pythagoriciens, *mi mi dièse fa & la*.

Il y avoit après cela plusieurs autres modifications de chaque genre qu'on pourra voir aux mots SYNTONIQUE, TONIQUE MOL, HÉMIOLIEN. (S)

TETRACTIS, (*Arithm. pythagoric.*) je ne fais comment on rendroit ce mot en François, si ce n'est par celui de quaternaire, nombre sur lequel le fils de Pythagore composa, dit-on, quatre livres. L'amour des Pythagoriciens pour les propriétés des nombres est connu des savans. Il est vrai que les recherches des questions que présentent les rapports des nombres, supposent la plupart une théorie utile; mais il faut convenir que le foible des Pythagoriciens pour ce genre de subtilités fut extrême, & quelquefois ridicule.

Herhard Weigelius s'est imaginé que cette *tetractis* fameuse étoit une arithmétique quaternaire, c'est-à-dire usant seulement de période de 4, comme nous employons celle de 10. Il a fait sur cela deux ouvrages, l'un intitulé *Tetractis summum tùm arith. tùm philos. compendium, artis magnæ sciendi, gemina radix*: l'autre, *Tetractis, tetraclii Pythagoricæ respondens*, 1672, 4. Ienæ. On voit par le premier que cet écrivain entrant dans les idées pythagoriciennes, croyoit tirer de grandes merveilles de cette espèce d'arithmétique; mais il est sans doute le seul qui en ait conçu une idée si fort avantageuse.

L'illustre Barow a formé une ingénieuse conjecture au sujet de cette *tetractis*, ou de ce quaternaire si fameux chez Pythagore, & qui occupa tant son fils. Il pense qu'ils avoient voulu désigner par-là les quatre parties des Mathématiques qui n'étoient pas alors plus étendues; il explique donc ainsi cette forme de ferment pythagoricien, *assèvero per illum qui animæ nostræ tradidit quaternarium*: je le jure par celui qui nous a instruit des quatre parties des Mathématiques; il y a quelque vraisemblance dans cette conjecture. *Montucla. (D. J.)*

TÉTRADI, (*Géog. mod.*) rivière d'Asie, dans l'Anatolie, que les Turcs nomment *Chersan-Baresir*. Elle se jette dans la mer Noire, à quarante milles de celle d'Argyropotami. (D. J.)

TÉTRADIAPASON, *en Musique*, c'est le nom grec de la quadruple octave, qu'on appelle aussi *vingt-neuvième*. Les Grecs ne connoissoient que le nom de cet intervalle, car il n'entroit point dans

leur système de musique. Voyez SON, SYSTÈME, MUSIQUE, OCTAVE. (S)

TÉTRADITES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom qui se donnoit autrefois à plusieurs sectes d'hérétiques, à cause d'un respect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre, que l'on exprime en grec par *τετρα*.

Les Sabbathaires s'appelloient *Tétradites*, parce qu'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le 14^e jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrième jour de la semaine.

On appelloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre Personnes au lieu de trois. Voyez MANICHÉEN.

Les sectateurs de Pierre le Foulon portoient aussi le nom de *Tétradites*, parce qu'ils ajoutoient quelque chose au trifagion pour favoriser une erreur, savoir que ce n'étoit pas le Fils, ni aucune des trois Personnes particulières de la Trinité qui eût souffert dans la passion de Notre Sauveur, mais la Divinité toute entière. Voyez TRISAGION.

Les anciens donnoient aussi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naissoient sous la quatrième lune, & ils croyoient que le sort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TETRADRACHME de Tyr, (*Monnoie ancienne de Tyr.*) suivant Joseph, la pièce d'argent *τριάρα* de Tyr, valoit quatre dragmes attiques; ainsi le *tétradrachme* de Tyr, étoit à-peu-près la même chose que le *statere*, ou le *sicle* des Juifs. Le cardinal Noris assure que les *tétradrachmes* de Tyr, mis dans la balance, se sont trouvés de même poids que les *sicles* des Juifs. En même tems, il observe que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids, & de même valeur.

On trouve en France au cabinet du roi, & chez des particuliers, plusieurs espèces de ces anciennes monnoies, dont il est facile de faire la comparaison. On peut voir dans le tome XXI. de l'*acad. des Belles-Lettres*, la description de deux de ces *tétradrachmes*, que les Antiquaires nomment *médailles*, & qui étoient dans le cabinet de M. Pellerin. Ils sont très-bien conservés, & pesent trois gros, & cinquante-un grains. En supposant qu'ils sont au même titre que l'argent qui a cours en France, le *tétradrachme* de Tyr vaut au poids cinquante-sept sols six deniers de notre monnoie actuelle. (D. J.)

TÉTRAËTERIS, (*Chronolog. d'Athènes.*) *τετραετηρίς*; c'étoit dans la chronologie athénienne un cycle de quatre ans, sur lequel voyez Potter, *Archæol. græc.*, l. II. c. xxvj. t. I. p. 459. & suiv. (D. J.)

TÉTRAGONE, f. m. *en Géométrie*, c'est une figure de quatre angles. Voyez QUADRANGULAIRE.

Ce mot est formé du grec *τετρα*, quatre, & *γωνία*, angles. Ainsi le carré, le parallélogramme, le rhombe, le trapèze, sont des figures *tétragones*. Voyez QUARRÉ, &c.

TÉTRAGONE, *en Astrologie*, est un aspect de deux planètes par rapport à la terre, dans lequel ces deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la quatrième partie d'un cercle, ou 90 degrés, comme *AD*, (*Planche astron. fig. 3.*) Voyez ASPECT. L'aspect *tétragone* se marque par le caractère □. Voyez QUADRAT. (O)

TÉTRAGONIA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que les autres botanistes appellent *tétragonocarpos*, dont on peut lire l'article. Voici cependant ses caractères, selon le système du savant botaniste suédois.

Le calice est composé de quatre feuilles ovales, colorées, frêlées dans les bords, & qui subsistent après que la fleur est tombée; il n'y a point de pé-

tales ; les étamines font une vingtaine de filets chevelus, plus courts que le calice ; les bassettes font courtes ; le germe du pistil est arrondi, quadrangulaire, & placé sous le réceptacle ; les stiles font quatre en nombre pointus, crochus, & de la longueur des étamines ; les stygmata font alongés & blancs ; le fruit est coriace & quadrangulaire ; la graine est simple, osseuse, & faite en noyau oblong. Linnæi, *gen. plant. p. 249. (D. J.)*

TETRAGONIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arachie, au pié du mont Caucase ; Plin, *l. VI. c. xxij.* dit que cette ville avoit été nommée auparavant *Cartana. (D. J.)*

TÉTRAGONISME, *f. m. (Géom.)* c'est un terme dont quelques auteurs font usage, pour exprimer la quadrature du cercle. Voyez **QUADRATURE**.

TÉTRAGONOCARPOS, *f. m. (Hist. nat. Bozan.)* genre de plante dont voici les caractères ; ses feuilles sont disposées confusément ; le bout du pédicule devient un ovaire sur le sommet duquel croît une fleur ou un calice fendu en quatre, & plus rarement en cinq, ouvert & garni d'un grand nombre d'étamines qui vont au nombre de dix-huit ou vingt ; l'ovaire a quatre tubes droits, & devient un fruit à quatre capsules avec une graine simple dans chacune ; quelquefois le calice est sous l'ovaire & la fleur ; Boerhaave en compte trois espèces. (*D. J.*)

TÉTTRAGRAMMATON, *f. m. (Théolog.)* du grec *τετραγραμματον*, nom de quatre lettres ; c'est ainsi qu'on appelle souvent le nom de *jéhovah*, que les Hébreux par respect ne prononcent plus. Ils disent en sa place *adonai* ou *elohim* ; & quand ils parlent de ce nom sacré, ils l'appellent *schem hamphorasch*, c'est-à-dire, *nom expliqué*. Les Grecs se servent plus volontiers du mot *tétragrammaton*, qui marque les quatre lettres dont est composé le mot hébreu *jehovah*, savoir *jod, hé, vau, hê*.

TÉTRAHEDRE, *f. m. terme de Géométrie*, c'est un des cinq solides, ou corps réguliers, compris sous quatre triangles égaux & équilatéraux. Voyez **SOLIDE & RÉGULIER**.

On peut concevoir le *tétrahedre* comme une pyramide triangulaire, dont les quatre faces sont égales. Voyez **PYRAMIDE**. On voit le *tétrahedre* représenté, *Pl. géom. fig. 59. Voyez CORPS RÉGULIER*.

Les Mathématiciens démontrent que le carré du côté du *tétrahedre* est au carré du diamètre d'une sphère, où il est inscriptible, en raison sous-sesquialtère, c'est-à-dire, comme deux est à trois ; d'où il suit que le côté du *tétrahedre* est au diamètre d'une sphère, comme $\sqrt{2}$ est à $\sqrt{3}$; par conséquent ces deux lignes sont incommensurables. *Chambers. (E)*

TÉTRALOGIE, *f. f. (Poésie dram. des anc.)* on nommoit chez les Grecs *tétralogie*, quatre pièces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières étoient des tragédies, & la quatrième satyrique ou bouffonne ; le but de ces quatre pièces d'un même poète, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

On fait que les poètes tragiques combattoient pour la couronne de la gloire aux dionysiaques, aux lénées, aux panathénées, & aux chytriques, solennités, qui toutes, à l'exception des panathénées, dont Minerve étoit l'objet, étoient consacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coutume fût assez ancienne, puisque Lycurgue, orateur célèbre, qui vivoit à Athènes du tems de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur ; pour augmenter l'émulation parmi les Poètes ; il accorda même le droit de bourgeoisie à celui qui seroit proclamé vainqueur aux chytriques.

Plutarque prétend que du tems de Thespis, qui vivoit vers la 60^e olympiade, les poètes tragiques

ne connoissoient point encore ces jeux littéraires ; & que leur usage ne s'établit que sous Eschyle & Phrynichus ; mais les marbres d'Oxford, ainsi qu'Horace, disent formellement le contraire. Il est vrai néanmoins que ces combats entre les auteurs, ne devinrent célèbres que vers la 70^e olympiade, lorsque les Poètes commencèrent à se disputer le prix par les pièces dramatiques qui étoient connues sous le nom général de *tétralogie*, *τετραλογία*.

Il est souvent fait mention de ces *tétralogies* chez les anciens ; nous avons même dans les ouvrages d'Eschyle & d'Euripide, quelques-unes des tragédies qui en faisoient partie. On y voit sous quel archonte elles avoient été jouées, & le nom des concurrents qui leur avoient enlevé ou disputé la victoire.

Les *tétralogies* les plus difficiles & les plus estimées, avoient chacune pour sujet une des aventures d'un même héros, par exemple d'Oreste, d'Ulysse, d'Achille, de Pandion, &c. C'est pourquoi on donnoit à ces quatre pièces un seul & même nom, qui étoit celui du héros qu'elles représentoient. La pandionide de Philoclès, & l'orestide d'Eschyle, formoient quatre tragédies, qui rouloient sur autant d'aventures de Pandion & d'Oreste.

La première des tragédies qui composoient l'orestide, étoit intitulée *Agamemnon* ; la seconde, les *Céphores* ; la troisième, les *Euménides*. Nous avons encore ces trois pièces ; mais la quatrième, qui étoit le drame satyrique, & intitulée *Proie*, ne se trouve plus. Or quoique, sur-tout dans l'*Agamemnon*, il ne soit parlé d'Oreste qu'en passant, cependant comme la mort de ce prince, qui étoit père d'Oreste, est l'occasion & le sujet des *Céphores* & des *Euménides*, on donna le nom d'*Orestide* à cette *tétralogie*.

Ælien, *hist. variar. l. XI. c. viij.* nous a conservé le titre de deux *tétralogies*, dont les pièces ont encore entr'elles quelque affinité. Il dit qu'en la xcj. olympiade, dans laquelle Exainete d'Agriente remporta le prix de la course, un certain Xénoclès, qui lui étoit peu connu, obtint le prix de *tétralogie* contre Euripide. Le titre des trois tragédies du premier étoit *Œdipe*, *Lycaon* & les *Bacchantes*, suivies d'*Athamas*, drame satyrique. Vous voyez que ces trois pièces, quoique tirées d'histoires différentes, rouloient cependant à-peu-près sur des crimes de même nature. *Œdipe* avoit tué son père, *Lycaon* mangeoit de la chair humaine, & les *Bacchantes* écorchoient quelquefois leurs propres enfans. On peut dire la même chose de la *tétralogie* d'Euripide, dont la première tragédie avoit pour titre *Alexandre* ou *Paris*, la seconde *Palamede*, & la troisième les *Troyennes* ; ces trois sujets avoient tous rapport à la même histoire, qui est celle de Troie.

Les poètes grecs faisoient aussi des *tétralogies*, dont les quatre pièces rouloient sur des sujets différens, & qui n'avoient ensemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la *Médée*, le *Philoctète*, le *Dicétyl* & les *Moissonneurs* ; telle étoit encore la *tétralogie* d'Eschyle, qui renfermoit pour quatre pièces, les *Phynées*, les *Perfes*, le *Glaucus* & le *Prométhée*.

Le scholiaste d'Aristophane observe qu'Aristarque & Apollonius, considérant les trois tragédies séparément du drame appelé *satyre*, les nomment des *trilogies*, *τριλογία* ; parce que les *satyres* étant d'un genre comique, n'avoient aucune relation, soit pour le style, soit pour le sujet, avec les trois tragédies qui étoient le fondement de la *tétralogie*. Cependant dans les ouvrages des anciens tragiques, il est parlé de *tétralogie*, & jamais de *trilogie*.

Sophocle, que les Grecs nommoient le père de la tragédie, en connoissoit sans doute d'autant mieux la difficulté, qu'il avoit plus approfondi ce genre d'é-

crir. C'est peut-être par cette raison, que dans les combats où il disputa le prix de la tragédie avec Eschyle, Euripide, Chærilus, Aristée & plusieurs autres poètes, il fut le premier qui commença d'opposer tragédie à tragédie, sans entreprendre de faire des *tétralogies*.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient composé. Dans sa jeunesse, ne se trouvant point de talent pour les vers héroïques, il prit le parti de se tourner du côté de la tragédie. Déjà il avoit donné aux comédiens une *tétralogie*, qui devoit être jouée aux prochaines dionysiaques; mais ayant par hasard entendu Socrate, il fut si frappé de ses discours, que méprisant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour lui, non-seulement il retira sa pièce, mais il renonça au théâtre, & se livra entièrement à l'étude de la philosophie.

Mais les combats entre les poètes tragiques devinrent si célèbres, que peu de tems après leur établissement, Thémistocle en ayant donné un, dans lequel Phrynicus fut couronné; ce grand capitaine crut devoir en immortaliser la mémoire, par une inscription qui est venue jusqu'à nous.

La *tétralogie* d'Eurypide, dont nous avons parlé ci-dessus, fut jouée dans la 87^e olympiade, sous l'archonte Pythiodore, & l'auteur ne fut couronné que le troisième; car on ne décernoit dans tous les combats littéraires que trois couronnes. On fait qu'elles étoient de feuilles d'arbre, comme celles des combats gymniques; mais quelle autre récompense eût-on employée, si l'on considère la qualité des concurrents qui étoient quelquefois des rois, des empereurs, des généraux d'armée, ou les premiers magistrats des républiques. Il s'agissoit de flatter l'amour propre des vainqueurs, & l'on y réussit par-là merveilleusement. Aussi les poètes couroient après ces sortes de couronnes avec une ardeur dont nous n'avons point d'idée. Quand Sophocle, tout jeune, donna sa première pièce, la chaleur des spectateurs qui étoient partagés entre lui & ses concurrents, obligea Cimon d'entrer dans le théâtre avec ses collègues, de faire des libations à l'honneur des dieux, de choisir pour juges dix spectateurs choisis de chaque tribu, & de leur faire prêter le serment avant qu'ils adjugeassent la couronne. Plutarque ajoute, que la dignité des juges échauffa encore l'esprit des spectateurs & des combattans; que Sophocle fut enfin déclaré vainqueur, & qu'Eschyle qui étoit un de ses rivaux, en fut si vivement piqué, qu'il se retira en Sicile, où il mourut peu de tems après.

Les Romains n'imiterent jamais les *tétralogies* des Grecs, vraisemblablement par la difficulté de l'exécution. Il arriva même dans la suite chez les Grecs; soit que les génies se fussent épuisés, soit que les Athéniens eussent conservé un goût continuel pour les ouvrages de leurs anciens poètes tragiques; il arriva, dis-je, qu'on permit aux auteurs qui leur succéderent, de porter au combat les pièces des anciens poètes corrigées: Quintilien assure que quelques modernes, qui avoient usé de cette permission sur les tragédies d'Eschyle, s'étoient rendus, par ce travail, dignes de la couronne; & c'est peut-être aussi la seule à laquelle nous pouvons aspirer. (*Le chevalier DEJAV-COURT.*)

TÉTRAMÈTRE, f. m. (*Littérat.*) dans l'ancienne poésie grecque & latine. C'étoit un vers iambe composé de quatre piés. Voyez **IAMBIQUE**.

Ce mot est formé du grec *τέτρα*, quatre, & de *μέτρον*, mesure. On ne trouve de ces vers que dans les poètes comiques, comme dans Térence.

TETRAO, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par Linnæus au genre d'oiseaux de l'ordre des poules; leurs caractères distinctifs sont d'avoir à chaque pié quatre orceils, les paupières nues & chargées de

tubercules charnus. De ce genre sont les phaisans, la perdrix, la caille, &c. Linnæi, *syf. nat. p. 48.*

TETRAODION, f. m. *terme d'Eglise*, nom qu'on donne dans l'Eglise grecque à un hymne que l'on y chante le samedi; on la nomme ainsi, parce qu'elle est composée de quatre parties; le mot même l'indique; *τέτρα* signifie quatre, & *ὄδῃ*, chant. (*D. J.*)

TETRAPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) c'est une fleur composée de quatre pétales ou feuilles colorées, que les Botanistes appellent *pétales*, posées autour du pistil. Selon M. Ray, les fleurs *tétrapétales* constituent un genre particulier de plantes. M. de Jussieu les appelle *polypétales à quatre pièces*, & en fait aussi un genre à part. (*D. J.*)

TETRAPHARMACUM, f. m. (*Pharmac.*) en général, signifie un remède composé de quatre sortes de drogues.

Ce mot est formé de *τέτρα*, quatre, & *φάρμακον*, drogue ou remède.

On a donné ce nom à l'onguent basilic. Voyez **ONGUENT**.

TETRAPHOE, f. f. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée, à une plante dont ils usent en décoction pour les cours de ventre; cette plante croît aussi dans le Malabar, & sa racine est employée pour les hémorrhoides; les Malabares nomment cette plante *wellia cadavall*; Petiver l'appelle en botaniste *xanthium malabaricum*, *capitolis lanuginosif*, & la range parmi les espèces de glouteron. Sa tige est ligneuse, rameuse & cotonneuse. Ses feuilles sont attachées par paires sur de courtes queues, velues dans leur primeur, & devenant ensuite rudes & âpres. Les fleurs naissent en bouquets, & sont composées de pétales d'un beau verd, à étamines écarlates; ces fleurs tombent facilement, & se changent ensuite en un fruit ligneux, tout hérissé de picquans doux & crochus; ils sont semblables à nos gratecuis, ou fruits d'églantiers, mais d'un tiers moins gros. *Philos. transf. n^o. 232.* (*D. J.*)

TETRAPHYLIA, (*Géog. anc.*) lieu de la Macédoine, dans l'Athamanie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. j.* nous apprend que c'est dans ce lieu que l'on gardoit le trésor royal.

TÉTRAPLES, f. m. pl. (*Hist. ecclésiastique.*) en termes d'histoire ecclésiastique, signifient la bible rangée par Origène sur quatre colonnes, dans chacune desquelles étoit une version grecque différente; savoir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des septante, & celle de Théodotion. Voyez **BIBLE**.

Ce mot est formé du grec *τέτραπλος*, quadruple.

Sixte de Siègne confond ces *tétraples* avec les hexaples: quoique ces deux ouvrages soient différens, & que le premier ait été fait sur le second en faveur de ceux qui ne pouvoient pas se procurer celui-ci. Voyez **HEXAPLES**.

Quelques auteurs sont d'opinion que les *tétraples* n'avoient point cet ordre que nous venons de leur donner, & que la version des septante étoit rangée dans la première colonne: mais S. Epiphane dit expressément le contraire, & il place cette version dans la troisième: il rapporte même la raison pour laquelle Origène l'a placée dans cet endroit; savoir, parce qu'il convenoit de mettre la meilleure version au milieu, afin qu'il fût plus aisé au lecteur de confronter avec elle les autres versions, & de les corriger où elles pouvoient être fautive.

Cependant Baronius dans ses annales, & sur l'année 231, prétend que la version des septante occupoit la troisième colonne dans les hexaples, mais qu'elle tenoit la première dans les *tétraples*, quoique S. Epiphane lui donne la même place dans ces deux ouvrages.

TÉTRAPOLE, (*Géog. anc.*) nom grec qui signifie quatre villes, & que l'on a donné à diverses contrées

où se trouvoient quatre villes qui avoient quelque relation ensemble.

Tetrapolis Attica, tétrapole de l'Attique ; on appelloit ainsi une contrée au septentrion de l'Attique, où étoient quatre villes bâties par Xuthus, pere d'Io, dans le tems qu'il regnoit dans ce quartier de la Grece. Ces quatre villes étoient, selon Strabon, l. VIII. p. 383.

Oenoë, Marathon, Probalinthus, Tricorython.

Festus dans l'interprétation qu'il donne du mot *quadrurbis*, semble reconnoître une autre *Tétrapole* de l'Attique : *Quadrurbem*, dit-il, *Athenas, Attius appellavit, quod scilicet ex quatuor urbibus in unam domicilia contulerunt*, Braurone, Eleusine, Pireæo, Sunion ; ni Meursius, ni Cellarius, *geogr. ant. l. II. c. xiiij.* ne font aucune difficulté de dire que Festus s'est trompé grossièrement dans cette explication ; car, outre qu'il est faux qu'Athènes ait été composée précisément de ces quatre villes, il n'est pas vrai qu'Attius, par le mot *Quadrurbis*, entende la ville d'Athènes : il ne veut parler que des quatre villes qui composoient la *Tétrapole* de l'Attique.

Tetrapolis Dorica, contrée de la Grece, dans la Doride. Les Doriens, dit Strabon, l. IX. p. 427. habitoient entre les Etoliens & les Aénéïanes, & leur pays s'appelloit *Tétrapole*, à cause qu'il y avoit quatre villes. Cette *Tétrapole*, ajoute-t-il, passe pour avoir donné l'origine à tous les Doriens. On nommoit ses quatre villes :

Erineus, Boium, Pindus, Cytinium.

Tetrapolis Syria, contrée de la Syrie, qui renfermoit quatre villes principales ; savoir, Antioche, Séleucie, Apemée, Laodicée. Strabon, liv. XVI. p. 749. qui fait mention de cette *Tétrapole*, dit que ces quatre villes étoient appelées *sœurs*, à cause de leur concorde. Elles avoient eu toutes quatre le même fondateur. (D. J.)

TETRAPYRGIA, (Géog. anc.) ville de la Cilicie, ou selon Ptolomée, l. V. c. vj. de la Cappadoce, dans la Garfaurie. (D. J.)

TÉTRARQUE, (Critiq. sacrée & Littérat.) τετραρχος ; ce mot grec signifie proprement celui qui gouverne la quatrième partie d'un état. Hérode le tétrarque ouït la renommée de Jesus. Matth. xiv. 1. Cet Hérode, dont parle l'Écriture, étoit Antipas, fils du fameux Hérode, qu'Auguste avoit gratifié de la quatrième partie du royaume de son pere, sous le nom de *tetrarchia*. Il en avoit donné une seconde à Philippe, avec la même qualité de *tétrarque* ; & les deux autres à Archélaüs, sous le titre d'*ethnarque*, qu'Hérode porte aussi sur les médailles ; cependant il est nommé *roi*, au vers. 9. quoiqu'il n'eût point cette dignité, & que ce fût pour l'avoir ambitionné qu'il se perdit ; mais les Latins donnoient eux-mêmes le titre de rois aux *tétrarques*, comme il paroît par l'raison de Cicéron pour Déjotarus, qui n'étoit que *tétrarque*. Les Hellénistes abusoient aussi de ce titre, & le prodiguoient même aux gouverneurs de province, comme on le voit *I. des Macch. ch. j.* (D. J.)

TETRAS, PIERRE DE, (Hist. nat.) Théophraste dit qu'aux environs de *Tétris* en Sicile, vis-à-vis de Liparo, on trouvoit des pierres que l'action du feu rendoit poreuses. Cette pierre nous est actuellement inconnue, aussi-bien que l'endroit où elle se trouvoit ; sur quoi M. Hill remarque qu'il seroit avantageux de connoître une pierre qui jetteroit un grand jour sur la nature de la pierre-ponce. Voyez le *Traité des pierres* de Théophraste, avec les notes de Hill.

TETRASPASTON, f. m. en Mécanique, c'est une machine composée de quatre poulies. Voyez *POULIE*.

Ce mot est grec τετρασπαστων, qui vient de τετρα,

quatre, & σπασω, je tire. Voyez *MOUFFLE*.

TÉTRASTIQUE, (Belles-Lettres.) quatrain, stance, épigramme, ou autre petite piece de quatre vers. Voyez *QUATRAIN*.

TÉTRASTÆCHON, f. m. (Hist. nat. Bot. anc.) ce mot, dans Théophraste, & autres auteurs grecs, est employé pour désigner une plante, un fruit qui a τετρασπασταίς, quatre rangs de grains dans ses cellules ; c'est une expression empruntée des mots καλα σπαστων, usités dans les danses qui étoient composées de plusieurs bandes de danseurs, qu'on nommoit σπαστων, *stæchi*, & chaque bande étoit formée d'un certain nombre de personnes qui faisoient ensemble les mêmes mouvemens. Plinè trouvant dans la description de l'éronymus de Théophraste, le mot *tétrastæchon*, l'a supposé synonyme à *tétragonon*, & a traduit ce mot par *graine de forme quadrangulaire* ; mais il est bien évident que *tétrastæchon* ne signifiât point un fruit contenant des graines quarrées, mais un fruit qui renfermoit dans ses loges quatre *stæchi*, ou suite de graines ; tel étoit l'éronymus des Grecs, qui avoit une gouffe semblable à celle du sésame, pour renfermer ses graines ; il suit de-là que l'éronymus de Théophraste n'est point la plante que les modernes nomment *fusain*, & que c'est Plinè qui nous a jetté dans l'erreur par sa méprise & sa fausse interprétation du mot grec. (D. J.)

TÉTRASTYLE, f. m. en terme d'ancienne Architecture, est un bâtiment, & particulièrement un temple à quatre colonnes de front. Voyez *TEMPLE*.

Ce mot est formé du grec τετρα, quatre, & de στυλος, colonne.

TÉTRATONON, f. m. en Musique, c'est le nom grec d'un intervalle de quatre tons, en autant de degrés, lequel s'appelle aujourd'hui *quinte superflue*. Voyez *QUINTE*. (S)

TETREUMA, f. m. (Hist. nat. Bot. exot.) nom donné par les peuples de Guinée à une espece de buisson très-commun dans leur pays. Petiver le nomme *arbor guineensis, laurustini facie*, à cause de sa grande ressemblance au buisson que nous appellons *laurier-tin*. Ses feuilles sont opaques, roides, larges de plus d'un pouce, & longues de deux pouces & demi ; elles sont placées alternativement sur la tige, & attachées à de courtes queues ; les fleurs naissent du milieu des feuilles, & forment des bouquets comme celles du laurier-tin. Les naturels de Guinée séchent les feuilles de cet arbrisseau, les pulvérisent, les humectent ensuite de quelque liqueur, & les appliquent en fomentation pour guérir les panaris. (D. J.)

TETRICUS - MONS, (Géog. anc.) ou *Tetrica rupes*, montagne d'Italie, dans la Sabine, ou du moins aux confins des Sabins, selon Plinè, l. III. c. xij. Virgile parle de cette montagne, *Enéide, l. VII. v. 713.*

Qui tetricæ horrentes rupes, montemque severum Carperiamque colunt.

Cette montagne étoit très-escarpée ; c'est aujourd'hui, selon Holsten, l'affreux sommet de rochers qui est entre la montagne de la Sibylle & Ascoff, & qui domine sur tous les autres sommets de l'Apennin.

TETRIPPA, (Littér.) c'étoient des chars élevés sur des arcades, comme on le voit encore sur plusieurs médailles ; on peut traduire ce mot par *arc de triomphe*. Cicéron dans une de ses lettres à Atticus, lib. V. épist. 21. lui mande que les peuples de ses départemens d'Asie, auroient bien voulu lui élever des statues, des temples, des arcs de triomphe, τετριππα, mais qu'il ne le souffrit point, s'étant contenté des remerciemens publics. (D. J.)

TÊTU, f. m. (Maçonnerie.) outil de maçon qui sert à démolir les anciens ouvrages de maçonnerie. C'est une espece de gros marteau, dont la tête qui est fort large par un bout, se termine en pointe par l'au-

tre extrémité; le manche qui est de bois est long & fort à proportion, ordinairement de plus de vingt pouces de longueur. Le *tétu à arrête*, qui sert aussi aux maçons pour la démolition des bâtimens, est propre à briser & rompre les pierres qui sont trop dures, & qui résistent au *tétu* commun; c'est une espèce de masse de fer, dont les deux bouts, qui chacun se séparent en deux coins, en forme de dents, sont tranchans & fort acérés; il n'a guere que huit à dix pouces de longueur, mais il est fort épais; son manche est plus long qu'au *tétu* ordinaire, pour lui donner plus de coup. Le *tétu à limosin*, qu'on nomme aussi un *gurlot*, tient des deux *tétus* dont on vient de parler; il a la tête fendue d'un côté, comme le *tétu à arrête*, & est pointu de l'autre, comme le *tétu* commun. (D. J.)

TÉTUAN, (Géog. mod.) ville d'Afrique au royaume de Fez, sur la riviere de Cus, à une lieue de la côte de la mer. Elle est ancienne & commandée par un château; c'est une des plus agréables villes de la Barbarie. Les Juifs y sont en assez grand nombre, & y font un bon commerce. Long. 12. 20. lat. 35. (D. J.)

TETUS, ou TAËTOIE, (Géog. mod.) petite ville de la Tartarie moscovite, à la droite de la riviere de Zerdik, qui est un bras de la grande riviere de Kama. Cette ville est sur une haute montagne, & est à cent vingt werstes, ou vingt-quatre lieues d'Allemagne, de Casan. Long. 70. 24. lat. 55. 12. (D. J.)

TËTY-POTE-IBA, f. m. (Hist. nat. Bot. exot.) en latin *vitis arbuscula Pisonis*; cette plante est, dit-on, produite par la fiente d'oiseaux, appelés *telyns*, déposée près des orangers, avec lesquels elle s'unit étroitement, & croissant par-dessus, les fait mourir.

Avec les racines & les branches écrasées ensemble, & frites dans de l'huile commune, on fait un remède pour les enflures des jambes. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

TEUCHITES, f. m. (Hist. nat. Bot. anc.) nom donné par quelques anciens botanistes au *schœnanthe*, ou *jonc odorant*; le mot *teuchites* n'étoit originairement qu'une épithète qu'on ajoutoit au nom de *schœnanthe*, pour désigner un endroit d'où l'on en tiroit une espèce particulière; mais les écrivains qui suivirent, donnerent ce nom comme étant celui de la plante même. Dioscoride dit que le *schœnanthe* de Babylone, s'appelloit *teuchites*, & Pline donne avec raison le nom *teuchites* au *schœnanthe* de Nabata en Arabie. Il y avoit pour mieux dire une ville nommée *Teuchis*, en Egypte, sur les confins de l'Arabie; & les géographes parlent aussi d'un lac situé au voisinage de cette ville. C'étoit probablement dans ce lac que naissoit le *schœnanthe*, ou *jonc odorant*; de-là, on le portoit à *Teuchis*, où il étoit vendu sous le nom de la ville qui en faisoit le commerce. (D. J.)

TEUCRIUM, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, celle du milieu est la plus grande & concave comme une cuillère; les quatre autres sont placées par paire au sommet de la fleur; le calice est en forme de cloche, il tient comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il est entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TEVERONNE, LE, (Géog. mod.) riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Sa source est au mont de Trevi, vers les frontieres de l'Abruzze ultérieure, d'où il coule entre la Sabine & la campagne de Rome, & se dégorge à la Cascata, presque à égale distance de Rome & de Castel Giubileo. Il s'appelloit anciennement *Anio*, & venoit des confins des Herniques, traversoit le pays de Eques, séparoit les

Sabins des Latins, & joignoit le Tibre un peu au-dessus de Rome, après avoir passé à Varia & à Tibur. Cette riviere, dit-on, fut appelée *Anio*, d'Annius, roi des Toscans, qui s'y précipita de désespoir, pour n'avoir pu atteindre un certain Cethegus qui lui avoit enlevé sa fille. (D. J.)

TEVERTIN, f. m. (Archit.) pierre dure, roussâtre ou grisâtre. C'est la meilleure pierre qu'on ait à Rome. (D. J.)

TEVERTON, (Géog. mod.) ville à marché d'Angleterre, dans le Devonshire, sur la riviere d'Ex, & à douze milles d'Exeter. Elle députe au parlement. Long. 14. 20. latit. 50. 48. (D. J.)

TEUGUE, f. m. (Marine.) espèce de gaillard que l'on fait à l'arrière du vaisseau, pour le garantir de l'injure du tems.

TEUMESSUS, (Géog. anc.) montagne & village de la Bœotie. L'un & l'autre étoit, selon Pausanias, l. IX. c. xix. sur la voie militaire, & il ajoute que c'est le lieu où Jupiter cacha Europe. On y voyoit un temple dédié à Minerve techlinienne; mais la statue de la déesse n'y étoit point. Strabon, l. IX. p. 409, met *Teumessus* dans le territoire de Thèbes. (D. J.)

TEURERT, (Géog. mod.) petite ville ou bourgade d'Afrique, au royaume de Fez, sur le haut d'une montagne, proche la riviere de Za. (D. J.)

TEURIOCHÆMÆ, (Géog. anc.) peuples de la Germanie; Ptolomée, liv. II. c. xj. les place au nord des monts Sudetes. Quelques uns pensent que ce sont les habitans de la Thuringe. (D. J.)

TEURNIA, (Géog. anc.) ville du Norique, au midi du Danube, selon Ptolomée, l. II. c. xiv. qui la marque entre Virunum & Idunum. Pline, l. III. c. xxiv. nomme aussi *Teurnia* entre les villes du Norique. Les modernes ne conviennent pas sur la situation précise de cette ville. Il y en a qui veulent qu'elle ait été sur le lac de Chimée dans la Bavière, parce qu'on y a trouvé une ancienne inscription où il est fait mention de cette ville.

L. Terentio vero

II. Viro Teurn.

Pr. Jur. Dic.

D'autres, comme Cluvier & le p. Hardouin, la cherchent en Carinthie, sur le bord du Drave, dans l'endroit où est aujourd'hui Villach, situation qui s'accorde assez avec celle que Ptolomée donne à l'ancienne *Teurnia*. (D. J.)

TEUTATES, f. m. (Religion gauloise.) dieu des anciens gaulois qui, selon M. Huet, étoit le dieu Mercure de ce peuple; ce même dieu, ajoute-t-il, étoit honoré par les Germains sous le nom de *Wodan* ou de *Godan*. Voyez aussi THEUTHATES, qui est, je pense, la meilleure orthographe. (D. J.)

TEUTHEA, (Géog. anc.) bourgade du Péloponnèse. Strabon, l. VIII. p. 342, dit qu'on en avoit fait la ville Dyma, & qu'on y voyoit un temple dédié à Diane Némidienne. (D. J.)

TEUTHRANIA, (Géog. anc.) contrée & ville de l'Asie mineure, dans la Mysie. Pline, l. V. c. xxx. prétend que le Caïcus prenoit sa source dans cette région. La ville qui donnoit le nom à la contrée, étoit à plus de soixante & dix stades de Pitana & d'Elœa, en tirant vers Pergame. Etienne le géographe dérive le nom de cette ville, de Teuthrane qui régna sur les Mysiens & sur les Ciliciens. *Teuthrania* est encore une ville de la Galatie, que le périple d'Arrien marque entre *Ægiali* & *Carambis*, à 90 stades du premier de ces lieux, & à 120 stades du second. (D. J.)

TEUTHRONE, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse, sur le golfe de Laconie. Ptolomée, liv. III. c. xvj. la marque entre *Cœne* & *Las*. Pausanias dit qu'en descendant du *Pyrrhicus* à la mer, on trouve la ville de *Teuthrone*, & que *Teuthrus* athénien en étoit re-

gardé comme le fondateur. On rendoit dans cette ville un culte particulier à Diane Ifforienne. Il y avoit une fontaine appelée *Naias*, & l'on comptoit cent cinquante stades de *Teuthrone* à l'extrémité du promontoire *Tænarum*. (D. J.)

TEUTOBURGENSIS SALTUS, (Géog. anc.) bois ou forêt de la Germanie, entre l'Ems & la Lippe, selon Tacite, *annal. cap. l.* Ce bois est fameux par la défaite des Romains sous Quintilius Varus, & par la victoire qu'y remporta Charlemagne sur les Saxons. Le nom moderne est *Teuteberg*, & c'est une forêt auprès de laquelle il y a encore aujourd'hui un lieu nommé *Winfeldt*, c'est-à-dire, le champ de la victoire.

Ce quartier s'étend l'espace de quatre cens pas en longueur, & de deux cens en largeur, jusque près de la forteresse de Falckenburg & de la petite ville de Horn, sur le chemin de Paderbon à Bylfeld & à Munster. Quelques-uns lui donnent une plus grande étendue, & y comprennent plusieurs montagnes & diverses forêts; mais il est constant que *Teutoburgensis Saltus* est proprement ce qu'on nomme aujourd'hui la forêt de *Dethmold*, qui tire son nom de la ville de *Dethmold*, comme l'ancien *Teutoburgensis Saltus* tiroit le sien de *Teutoburgum*, qui est aujourd'hui *Dethmold*. (D. J.)

TEUTOBURGIUM, (Géogr. anc.) ville de la basse Pannonie, selon Ptolomée, qui, *l. II. c. xvj.* la place sur le Danube, entre Lugionum & Cornacum. Le nom de *Teutoburgium* semble dire que cette ville avoit été bâtie par les Teutons. (D. J.)

TEUTONIQUE, (Hist. mod.) ce qui regarde les Teutons, ancien peuple d'Allemagne qui habitoit les côtes le long de l'Océan germanique.

La langue *teutonique* ou le tudesque est l'ancien idiome de l'Allemagne, qui est mis au rang des meres-langues. Voyez LANGUE & MERE-LANGUE.

La langue *teutonique* s'appelle aujourd'hui l'allemand, & on le distingue en haut & en bas allemand.

Le premier a deux dialectes considérables, savoir 1°. le scandien, le danois, ou peut-être le gothique; de ce ressort sont les langues qu'on parle en Danemarck, en Norwege, en Suede, & en Ysland; 2°. le saxon qui a pour dialectes les différens idiomes des Anglois, des Ecoissois, des Frisons, & de ceux qui habitent le côté septentrional de l'Elbe. Voyez ANGLOIS, &c.

Le bas allemand ou le flamand est la langue des Flamands, Brabançons, Hollandois & autres peuples des Pays-Bas. Voyez FLAMAND.

TEUTONIQUE, ordre, (Hist. des ordres milit. relig.) bientôt après l'établissement des Hospitaliers & des Templiers, un nouvel ordre naquit encore vers l'an 1190 en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Palestine, & ce fut l'ordre des moines *Teutoniques*, qui devint après une milice de conquérans.

Des particuliers allemands fonderent cet ordre pendant le siege d'Acres, & Henri Valpot en ayant été nommé le chef, bâtit après la prise d'Acres, une église & un hôpital qui fut la première maison de l'ordre. Le pape Calixte III. en confirma l'institution en 1192, & accorda aux chevaliers tous les privilèges dont jouissoient les Templiers & les Hospitaliers de saint Jean de Jérusalem; mais à condition qu'ils seroient soumis aux patriarches, & qu'ils paieroient la dixme de tous leurs biens. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire.

Conrard duc de Suabe appella les freres *Teutoniques* en Prusse vers l'an 1230, pour soutenir les chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur assigna en pleine propriété tout le territoire de Culm.

Ils devinrent extrêmement puissans sous leur quatrième grand-maître, Hermand de Salza; ils conquièrent la Prusse, y bâterent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzic, de Konisberg, &

quelques autres. Ils fournirent aussi la Livonie. Leur nom de freres se changea en celui de seigneurs, & comme tels Conrard Wallerod ayant été nommé grand-maître de l'ordre, se fit rendre les honneurs qu'on rendoit aux plus grands princes.

Quelque tems après la division s'étant mise dans l'ordre, les rois de Pologne en profiterent; la Prusse se révolta, & Casimir IV. reçut les chevaliers à hommage. Enfin Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de cet ordre, quitta la religion romaine, renonça à sa dignité de grand-maître, soumit la Prusse, & en chassa le petit nombre de chevaliers qui ne voulerent pas imiter son exemple, & suivre sa profession de foi. Ceux-ci se retirerent à Mergentheim, ou Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'est par cet événement que l'ordre *teutonique* si riche & si puissant, qui a possédé en toute souveraineté la Prusse royale & la ducale, la Livonie, les duchés de Curlande & de Semigal, se trouve n'avoit présentement que quelques commanderies qui suffisoient à peine à l'entretien du grand-maître & d'une poignée de chevaliers.

Vaiffelius dit dans ses annales, que dans le tems que l'ordre *teutonique* jouissoit de sa splendeur, il avoit 28 commandeurs (& il a oublié dans ce nombre le grand hospitalier, le drapier & le trésorier) 46 commandeurs de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maîtres de couvens, 65 celleriers, 40 maîtres d'hôtel, 35 proviseurs, 18 pannetiers, 39 maîtres de la pêche, 93 maîtres de moulins, 700 simples freres qui pouvoient aller en campagne, 162 prêtres ou freres de chœur, 6200 serviteurs.

Pierre de Dusbourg, prêtre de cet ordre, en a écrit toute l'histoire dans sa chronique de Prusse réimprimée par Hartknock avec des notes; on peut consulter cet ouvrage. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TEUTONS, LES, (Géog. anc.) *Teutones*, peuples de la Germanie anciennement alliés des Cimbres, & avec lesquels ils paroissent n'avoir fait pendant quelque tems qu'un même peuple. Leur nom se trouve dans la plupart des auteurs anciens, quoique sur une différente orthographe, les uns écrivant *Teutones*, les autres *Teutoni*, *Theutones*, *Thenoni* ou *Theotoni*. L'origine de ce nom n'est pas certaine. Ils pouvoient l'avoir pris de celui de leur dieu *Teut* ou *Theus*, & que d'autres nomment *Theutus* ou *Teutas*, à moins qu'on ne dise qu'ils avoient eux-mêmes donné leur nom à leur dieu, comme ils le donnerent à toute la nation des Germains.

Ces peuples sont connus des anciens écrivains longtems avant que les Cimbres & les *Teutons* inondassent les provinces romaines; mais ils sont connus sous un autre nom. On les appelloit *Codani* ou *Godani*, ce que prouvent les noms de *Codani-finus* & de *Codaniæ insula*, où étoit la demeure des *Teutons*, comme l'a fait voir Spener dans sa notice de l'ancienne Germanie, *l. V. c. ij.*

Pithéas de Marseille est le premier qui fasse mention des *Teutons*, suivant le témoignage de Plin, *l. XXXVII. c. ij.* Pomponius Mela dit que les *Teutons* habitoient l'île *Codanonia*, que l'on prend assez communément pour l'île de Zelande dans la mer Baltique. Ptolomée, *l. II. c. ij.* place des *teutonari* entre les Saxons & les Sueves, & des *teutones* entre les *Pharodeni* & les Sueves, & des *teutones* entre les *Pharodeni* & les Sueves; mais M. Spener croit que ces *Teutonari* & ces *Teutones* sont le même peuple, ou que les *Teutonari* étoient une colonie des *Teutons* qui s'étoit établie dans le continent de la Germanie.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que les *Teutons* & les Cimbres, avant que d'entreprendre leur grande expédition que l'habileté de Marius fit avorter, envoyèrent de fortes colonies dans le continent voisin des îles & du Chersonnèse cimbrique, où fut leur première demeure. On ne fait pas

le tems de ces migrations ; on voit seulement dans les auteurs , que non-seulement des corps d'armées de ces deux nations se répandoient en divers pays , mais qu'en quelque maniere des peuples entiers ayant avec eux leurs femmes & leurs enfans , se mettoient en campagne tous les printems , pillotent les contrées par où ils passaient , & s'arrêtoient l'hiver dans des camps.

Il ne faut pas demander après cela comment une armée qui couroit de pays en pays , pouvoit se soutenir & se perpétuer. Outre que des petits peuples pouvoient se joindre à eux pour partager la gloire & le butin , comme nous trouvons que les Ambrons , les Teugènes & les Tigurins s'y joignirent. Après qu'ils eurent été défaits par Marius , le débris de leur armée put retourner dans leur ancienne demeure : du moins voyons-nous que du tems de Ptolomée il y avoit encore des *Teutons* sur la côte septentrionale de la Germanie & du golfe Codanus ; mais dans la suite , si on s'en tient aux historiens romains , qui connoissent à peine le nom des *Teutons* , ces peuples ne firent plus de figure dans le monde. Il est à croire pourtant qu'ils se signalèrent par la piraterie , & qu'ils s'affocièrent avec les Saxons & les Danois. Il y en a qui veulent que les Saxons & les *Teutons* fussent le même peuple , qui dans le moyen âge se fit encore connoître sous des noms différens , comme ceux de *Danois* & des *Normands*. (*D. J.*)

TEUZAR , (*Géog. mod.*) & par M. de Lisle *Touzera* , ville d'Afrique , en Barbarie , dans le Bilédu-gérid. Elle étoit autrefois considérable ; mais elle a été ruinée par les Mahométans , quand ils entrèrent en Afrique. Les habitans subsistent du seul commerce des dattes. (*D. J.*)

TEWKSBURY , (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre , en Gloucester-Shire , au confluent de l'Avon & de la Saverne , à neuf milles au nord de Gloucester. Elle fait un commerce considérable en manufactures de draps. Elle députe au parlement , & a droit de marché public. On croit que c'est la *Theocicuria* des anciens. *Long.* 15. 30. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

TEXALI & VENICONTES , (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne , selon Ptolomée , *l. II. c. iij.* On croit que le pays qu'ils habitoient , est aujourd'hui le Northumberland. On remarquoit dans ce pays un promontoire situé entre l'embouchure du *Celnius* & celle du *Diva*. Ce promontoire se nomme à présent *Buckhamness*. (*D. J.*)

TEXEL , ISLE DE , (*Géog. mod.*) par les François *Tessel* , île des Pays-Bas , dans la Nord-Hollande , à l'embouchure du Zuiderzée. Cette île est petite , mais une des plus connues du monde par le grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée , ou qui en sortent. Elle a de puissantes digues & d'une grande hauteur. Son port est bon & vaste. Il y a une forteresse sur la côte méridionale , qui sert de défense à Amsterdam , dont elle est à dix-huit lieues. C'est au *Texel* que s'assemblent ordinairement les vaisseaux , afin d'attendre le vent , & partir de compagnie. Au près de la forteresse il y a un gros bourg & six villages. (*D. J.*)

TEXOCTLI , f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *arbor texoçtliifera , mexicana* , de Nieremberg ; c'est un arbre de grandeur modérée , qui croît sans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il est garni d'une infinité de piquans & de feuilles pareilles à celles de nos pommiers , avec cette différence qu'elles sont plus rudes & dentelées. Les pommes qu'il donne , ressemblent aux nôtres , mais elles sont seulement de la grosseur d'une châtaigne , jaunes & extrêmement dures , lorsqu'elles sont vertes. Elles deviennent très-molles en murissant , & acquièrent un goût désagréable qui ne laisse pas de plaire aux habitans. Chaque pomme contient trois semences semi-lunaires distin-

guées par deux angles & une côte , & aussi dures qu'un caillou. Les Mexiquains laissent bien mûrir les pommes de cet arbre , après quoi ils les arrosent avec de l'eau de nitre pour les conserver. Ray , *hist. plant.* (*D. J.*)

TEXTE DE L'ECRITURE , (*Théologie.*) c'est ce qu'on lit dans l'écriture , ce que la suite des caractères , soit manuscrits , soit imprimés , présente aux yeux dans les livres saints.

Ce mot se prend en différens sens ; 1°. pour le corps même de l'écriture , par opposition à la glose ou à l'explication , sans faire attention à la langue dans laquelle ce *texte* est écrit , si elle est originale , ou si c'est une simple version : par exemple , le *texte* porte que Dieu se fâcha , ou qu'il se repentit , & la glose avertit que cela doit s'entendre dans un sens figuré , comme s'il y avoit , Dieu agit comme s'il étoit en colère , &c.

2°. Le *texte* de l'écriture se met par opposition aux traductions qui en ont été faites. Aussi le *texte* hébreu de l'ancien Testament , & le *texte* grec du nouveau sont comme les sources d'où sont forties toutes les traductions , & c'est à ces sources qu'il faut recourir pour bien connoître le sens de ces traductions.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Testament qui sont reçus dans le canon des Juifs est l'hébreu ; mais l'Eglise chrétienne reçoit aussi comme canoniques certains autres livres de l'ancien Testament dont le grec passe pour l'original. Par exemple , la Sageffe , l'Ecclésiastique , Tobie , Judith , les Machabées , les chapitres xiiij & xv. de Daniel , les additions qui sont à la fin du livre d'Esther , & cette partie du chapitre iij. de Daniel , depuis le verset 24 jusqu'au 91. Tobie , Judith , l'Ecclésiastique , & apparemment le premier livre des Machabées ont été , à ce qu'on croit , originairement écrits en syriaque , ou en hébreu mêlé de chaldéen & de syriaque ; mais comme les originaux écrits en ces langues ne sont pas parvenus jusqu'à nous , le grec qui est la plus ancienne version est regardée comme l'original. On n'a aucune preuve certaine que la Sageffe & le second livre des Machabées ayent été primitivement écrits ni en syriaque ni en hébreu.

Le *texte* original des livres du nouveau Testament est le grec , quoiqu'il soit certain que S. Matthieu a écrit son Evangile en hébreu , que quelques-uns croient que S. Marc a écrit le sien en latin , & que S. Paul a écrit son épître aux Romains en latin , & en hébreu celle qu'il a adressée aux Hébreux. Mais comme le *texte* hébreu original de S. Matthieu s'est perdu , & qu'on a de très-bonnes preuves que tous les autres livres du nouveau Testament ont été écrits en grec , le grec passe pour la langue originale de tout le nouveau Testament.

Pour le *texte* samaritain , voyez SAMARITAIN & PENTATEUQUE.

Quoiqu'on ne puisse soutenir que les *textes* originaux tant de l'ancien que du nouveau Testament soient entièrement exempts de fautes , il faut toutefois convenir qu'ils sont parfaitement authentiques , & que les fautes que la longueur des siècles ou la négligence des copistes ont pu y faire glisser ne sont pas de telle conséquence qu'elles doivent les faire regarder comme des sources corrompues & des monumens sans autorité. Ces fautes ne sont pas en grand nombre , elles ne sont pas de grande importance , elles ne touchent pas au fond des choses. Ce sera , par exemple , quelque date , quelque nom propre , quelque nom de ville , ou chose pareille qui seront altérés ou changés ; défaut que l'on peut aisément corriger , ou par le moyen des anciens exemplaires manuscrits , ou par les anciennes versions faites avant que ces fautes fussent survenues dans le *texte*. Quelques anciens peres , comme S. Justin , Tertullien , Origènes , S. Chrysostome ont accusé les Juifs d'avoir

corrompu exprès plusieurs passages de l'ancien Testament qui étoient trop favorables à Jesus - Christ ; mais cette accusation a été mal soutenue. Les passages qu'on les accuse d'avoir ôtés du *texte*, n'ont apparemment jamais été dans l'hébreu. Enfin ce sentiment est aujourd'hui presqu'entièrement abandonné de tous les critiques. Voyez S. Jérôme sur le chapitre *vj. d'Isaïe*, Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. III. c. x.* S. Augustin, *de civit. Dei, liv. XV. c. xcij.* Calmet, *Dict. de la bible, tom. III. p. 652.*

3°. *Texte* se dit encore en théologie dans les écoles de différens passages de l'écriture, dont on se sert pour établir & prouver un dogme, ou un sentiment pour répondre à une objection.

4°. Dans l'éloquence de la chaire on appelle *texte*, un passage de l'écriture que le prédicateur choisit, par où il commence son discours, & d'où il en tire la matière ; en sorte que le discours n'est qu'une paraphrase ou une exposition méthodique du *texte*. Il doit donc y avoir un rapport, une liaison naturelle entre le discours & le *texte* ; mais il n'arrive que trop souvent qu'on choisit des *textes* singuliers qui n'ont nulle connexion avec la matière qu'on traite, ou qu'on les y adapte par force en établissant des rapports arbitraires, ou des sens qui n'ont point de fondement.

TEXTE, (terme d'Eglise.) ce mot en termes d'église, signifie un livre des *Evangelies*, ordinairement couvert de lames d'argent. Il est porté aux grandes-messes par le sous-diacre, qui le donne à baiser à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baise l'autel. (D. J.)

TEXTE, f. m. en Musique, c'est le poëme ou les paroles qu'on met en musique. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus *texte* parmi les musiciens, mais seulement les paroles. Voyez COMPOSITION, MUSIQUE, &c. (S)

TEXTE, GROS, (Fondeur de caractères d'Imprimerie) dixième des corps sur lesquels on fond les caractères d'Imprimerie ; sa proportion est de deux lignes quatre points mesure de l'échelle, & est le corps double du petit *texte*.

Gros-texte étoit autrefois synonyme au gros-romain, & ne faisoit point de corps. Le sieur Fournier le jeune, dans la proportion qu'il a donnée aux caractères, a fait celui-ci qu'il a nommé gros-texte, & qu'il a placé entre le saint-Augustin & le gros-romain, pour faire un corps double au petit-texte, & pour rendre la correspondance des caractères plus générale. Voyez PROPORTION DES CARACTERES, & l'exemple à l'article CARACTERES.

TEXTE, PETIT, (Fondeur de caractères d'Imprimerie.) quatrième corps des caractères d'Imprimerie ; sa proportion est d'une ligne deux points, mesure de l'échelle, & son corps double est le gros-texte. Voyez PROPORTION des caractères d'Imprimerie, & l'exemple à l'article CARACTERES.

TEXTILE, adj. m. & f. (mot technique.) ce terme d'art introduit dans notre langue, y étoit absolument nécessaire pour désigner un corps qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu ; le verre chaud devient *textile*, puisqu'on en fait des aigrettes dont les fils sont si déliés qu'ils se plient au gré du vent comme les cheveux. (D. J.)

TEXTUAIRES, f. m. pl. (Hist. ecclésiast.) est le nom que l'on a donné parmi les Juifs à la secte des Caraites. Voyez CARAITES.

Hillel a brillé parmi les traditionnaires, & Schammaï parmi les *textuaires*. Voyez TRADITIONNAIRE.

Les docteurs en droit civil & canon, appellent aussi quelquefois *textuaire*, un livre qui ne contient que le *texte* d'une matière.

TEXTURE, f. f. signifie proprement l'arrangement & la liaison de différens corps ou filets minces, mêlés & entrelacés comme dans les toiles d'araignée,

dans les draps, étoffes, tapisseries, &c.

Ce mot vient du latin *texere*, faire un tissu.

Texture se dit aussi en parlant de quelque union, ou liaison des parties dont on a fait un tout, soit qu'on les ait mises sur le métier, tricotées, nouées, liées, enchaînées, dentelées, comprimées ou ajustées ensemble de quelque autre manière. Voyez CORPS, PARTICULE, &c.

Dans ce sens-là, on dit qu'un corps est de *texture* serrée, compacte, lâche, poreuse, régulière, irrégulière ; &c. Voyez PORE, RAREFACTION, CONDENSATION, &c.

C'est de la *texture* des parties d'un corps que dépend sa dureté, sa mollesse, son élasticité, sa gravité spécifique, sa couleur, &c. Voyez ces mots. Chambers.

TEYA, LA, (Géog. mod.) rivière d'Allemagne ; elle prend sa source dans les montagnes qui séparent la Bohême de l'Autriche & de la Moravie, & se jette dans le Morawe, un peu au-dessus de Landshut. (D. J.)

TEZAR, ou TEZA, (Geogr. mod.) ville d'Afrique, au royaume & à 16 lieues de Fez, capitale de la province de Cuz, avec une forteresse pour sa défense. Il y a de belles mosquées, & des juifs en grand nombre. Son terroir produit beaucoup de blé & de vin. Long. 9. 35. lat. 33. 40. (D. J.)

TEZCUCO, (Géog. mod.) bourgade de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur le bord du lac du Mexique. Cette bourgade, du tems de Cortez, étoit une ville presqu'égalée en grandeur & en opulence à celle du Mexique. Elle avoit des vergers entourés de milliers de cedres, qui portoient leurs têtes jusqu'aux nues. Aujourd'hui il n'y a pas trois cens indiens dans cette bourgade, ni cinquante cedres dans leurs vergers. (D. J.)

TEZELA, (Géog. mod.) ville ruinée d'Afrique, au royaume de Tremecen, dans une grande plaine, à six lieues d'Oran. Les interprètes de Ptolomée croient que *Tezela* est l'*Arina* de ce géographe, liv. IV. c. ij. ville de la Mauritanie césarienne, qu'il met à 13. 20. de long., & à 30. 50. de lat. (D. J.)

TEZELLE, f. f. terme de Pêche, c'est un filet placé à l'embouchure des petites écluses.

TEZOTE, (Géog. mod.) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet, dont elle est capitale, sur la pointe d'un rocher, à trois lieues de Melile. Long. 15. 38. lat. 24. 40. (D. J.)

T F

TFUOI, f. m. (Porc. chin.) nom chinois d'une espèce particulière de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fonds violet, & y appliquer de l'or par-dessus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agathe grossière calcinée, qu'on trouve en abondance sur les bords de leurs rivières ; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *tsekin*, réussit beaucoup mieux ; le bleu se change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois vernissent encore leur porcelaine d'une manière variée, en la vernissant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diversifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faisant sur la porcelaine plus ou moins de couches du même vernis. Observations sur les coutumes de l'Asie. (D. J.)

T H

THABARESTAN, LE, ou THABARISTAN, (Géog. mod.) province de Perse, bornée au nord par la mer Caspienne, au couchant par les provinces de Ghilan & de Dilem, au levant par le Giorgan, &

& au midi en partie par le Khorassan, & en partie par l'Irack persienne. On n'y sème que du riz à cause de l'abondance des eaux. La position de ce pays convient assez bien à l'Hyrcanie des anciens.

Thabarita ou *Al Thabari* naquit dans cette province l'an de l'égire 224, qui répond à l'année de J. C. 839. Il écrivit une histoire mahométane, qui lui fit une grande réputation. George Almakin ou Elmacinus l'a souvent cité dans son histoire des Sarrasins depuis le tems de Mahomet. Le livre de *Thabarita* est cependant un ouvrage plein de minuties ridicules. (D. J.)

THABAT-MARIAN, (Géog. mod.) montagne de l'Abyssinie, &, suivant Mendez, la plus haute de cet empire; d'ailleurs elle est fort spacieuse, & fournit la source de deux rivières, dont son pié est arrosé. (D. J.)

THABOR, (Géog. anc. & sacrée.) montagne de Galilée, nommée par les Grecs *Ithaburius* ou *Athaburius*; le nom de *Thabor* en hébreu signifie une hauteur & le nombril. Eusebe place cette montagne sur les frontières de Zabulon au milieu de la Galilée, à 10 milles de Diocésarée vers l'Orient. Joseph, liv. IV. c. ij. dit que le *Thabor* est haut de 30 stades, & qu'à son sommet il y a une plaine de 26 stades de circuit, environnée de murailles, & inaccessible du côté du septentrion. Polybe, liv. VIII. c. lx. assure qu'il y avoit une ville sur son sommet.

Le *Thabor* est entièrement isolé au milieu d'une grande campagne, où il s'éleve comme un pain de sucre. Le pere Nau dit qu'il y avoit autrefois trois petites églises, mais il n'en reste plus que les ruines, cette montagne étant entièrement deserte. Il en est parlé dans l'Écriture. Osée, c. v. v. i. reproche aux princes d'Israël & aux prêtres des veaux d'or, de tendre des pièges à Maspha, & de mettre des filets sur le *Thabor*; ces pièges & ces filets sont des expressions figurées, qui désignent peut-être des idoles, des autels, que l'on avoit dressés à Maspha, au-delà du Jourdain, & sur le *Thabor* en Galilée, pour séduire les peuples d'Israël, & les engager dans l'idolâtrie. (D. J.)

THABOR, (Géog. mod.) ville de Bohême sur une hauteur, proche la rivière de Lanfnitz, entre Prague & Budweis, dans le cercle de Bechin. Elle a été souvent prise durant les guerres d'Allemagne. Long. 32. 43. lat. 49. 20. (D. J.)

THABORITES, f. m. pl. (Hist. ecclési.) une des sectes des Hussites, qui se retira sur une petite montagne en Bohême, à quinze lieues de Prague, & s'y établit sous la conduite de Zisca. Voyez SABORITES.

THABORTENUS MONS, (Géog. anc.) montagne d'Asie, dans la Parthie. Justin, liv. XLI. c. v. dit que Seleucus y bâtit une ville appelée *Dara*. La situation de cette montagne, ajoute-t-il, étoit telle qu'on ne pouvoit trouver aucun lieu, ni plus fort ni plus agréable. (D. J.)

THABRACA, (Géog. anc.) ville d'Afrique, dans la Numidie. C'étoit une colonie romaine, qui devint dans la suite un siège épiscopal. Plin. écrit *Tabracha*, & Pomponius Mela *Tabraca*. (D. J.)

THABUCA, (Géog. anc.) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, l. II. c. vj. qui la place dans les terres, la donne aux *Varduli*. (D. J.)

THACAS, f. m. (Antiq. grecq.) *ῥάκας*; nom général que les Grecs donnoient au lieu où les augures faisoient leurs observations, & prenoient les auspices. Potter. *Archæol. græc. tom. I. p. 322.* (D. J.)

THANA, (Géog. anc.) ou *Thana*; ville d'Afrique sur la côte, vers le commencement de la petite Syrte, selon Strabon, l. XVII. p. 834. Il est aussi parlé de cette ville dans Plin., dans Ptolomée & dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, page 363. en la manière suivante: *Dicuriones, & coloni,*
Tome XVI.

colonie *Æliæ Augustæ Mercurialis. Thani.* (D. J.)

THAIEF, (Géog. mod.) ou *Thaif*; ville du pays d'Hagiaz, en Arabie. Son terroir, fertilisé par des eaux vives, produit toutes sortes de fruits. Long. suivant Nassir-Eddin, 77. 30. lat. septent. 21. 20. (D. J.)

THAIM, f. m. terme de relation, provision que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un asyle. Mehemet Baltagi, grand-visir, retrancha au roi de Suede son *thaim* qui étoit considérable, consistant en cent écus par jour en argent, & dans une profusion de tout ce qui peut contribuer à l'entretien d'une cour, dans la splendeur & dans l'abondance. Voltaire. (D. J.)

THAIS, f. m. (Pharmac. anc.) *θαῖς*; cérat propre à donner une couleur vermeille au visage. Paul Éginete en donne la description, l. III. c. xxv.

THALA, (Géog. anc.) ville de l'Afrique propre, dans la Numidie. Salluste, *Bell. Jugurth. ch. lxxv.* Strabon, l. I. Tacite, *Annal. l. III. c. xxj.* & Florus, l. III. c. j. parlent de cette ville; mais aucun d'eux n'en marque la situation précise. Salluste dit qu'il vint des députés pour demander du secours à Metellus, dans le tems même de la prise de *Thala*. L'on peut seulement conjecturer de-là, que Lepte & *Thala* étoient à peu de distance l'une de l'autre; peut-être que la *Thala* de Ptolomée est la *Thala* des autres auteurs que nous avons cités. (D. J.)

THALAME, (Géog. anc.) selon Polybe, & *Thalamæ* selon Pausanias, ville du Péloponnèse. Polybe la met au nombre des villes des Eleuthérolacones; ce qui sembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique: car Pausanias met les Eleuthérolacones sur la côte; mais Polybe, in *excerpt. Valerianis*, ex l. XVI. donne lui-même à *Thalame*, une position bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellasiens sont situés à l'orient d'été de la ville de Sparte; & *Thalamæ*, *Pheræ*, & le fleuve *Pamifus*, sont au couchant d'hiver: ainsi *Thalame* devoit être entre l'Eurotas & le *Pamifus*.

Selon Pausanias, l. III. c. xxvj. cette ville étoit à près de quatre-vingt stades d'Oetylus, & à vingt stades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Pausanias dit que *Thalamæ* étoit une ville de Messénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie: & Ortelius semble même en admettre trois; savoir, deux dans la Laconie, & une dans la Messénie. Mais je croirois plutôt que ce n'est que la même ville, dont Pausanias parle dans trois endroits de sa description de la Laconie.

Quoi qu'il en soit, il y avoit à *Thalame* de Laconie, un temple & un oracle de Pasiphaë. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la déesse faisoit voir en songe tout ce qu'on vouloit savoir. Les uns prennent Pasiphaë pour la fille d'Atlas; & d'autres pour Cassandre fille de Priam, qui se retira à *Thalame* après la prise de Troie, & y porta le nom de *Pasiphaë*, parce qu'elle faisoit des prédictions à tous ceux qui se présentoient; car c'est ce que signifie son nom. On pourroit encore dire avec plusieurs, que cette Pasiphaë est la même que Daphné, qui ayant pris la fuite pour éviter les poursuites d'Apollon, fut changée en laurier, & reçut de ce dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que soit celle qui rendoit l'oracle, il est certain qu'elle fut d'un grand secours au roi Agis, quand il essaya de remettre le peuple sur le pié où il avoit été, lorsque les lois de Lycurgue, abolies de son tems, étoient en vigueur. (D. J.)

THALAMEGUS, f. m. (Littérat.) c'étoit un vaisseau de parade & de plaisir; nous dirions un yacht, dont les rois & les grands seigneurs se servoient dans leurs promenades sur l'eau. Ces sortes de vaisseaux avoient tous une belle chambre avec un lit pour s'y

tenir, & pour se coucher. Philopater roi d'Egypte, fit faire un bâtiment magnifique de cette espece, dans lequel il se promenoit publiquement sur le Nil avec sa femme & ses enfans. L'histoire rapporte que ce vaisseau avoit trois cent piés de longueur, près de cinquante de large, & environ soixante de hauteur, y compris celle du pavillon qui étoit bâti dessus. La structure de ce vaisseau paroît avoir été fort singuliere, car il étoit fort large dans le haut, particulièrement sur la partie de devant; il y avoit une double proue & une double poupe; le tillac étoit bordé de deux longues galeries à balustrades d'ivoire, pour s'y promener en sûreté & agréablement. (D. J.)

THALAMITÆ, f. m. (Littérat.) dans les galeres à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre: on nommoit *thalamitæ*, *θαλαμίται*, les rameurs qui étoient au plus bas pont; ceux du milieu s'appelloient *zygita*, *ζυγίται*; & ceux du haut *thranitæ*, *θρανίται*; l'ancien auteur des Tactiques dit, que ces rangs étoient les uns sur les autres en hauteur. Des savans qui ont bien de la peine à comprendre ces étages de rames les uns sur les autres, estiment que le mot *triremis*, désigne une galere qui avoit de chaque côté trois hommes sur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs: en ce cas *thalamitæ* étoient les rameurs qui se trouvoient placés au milieu de chaque rame. (D. J.)

THALAMOS, (Mythol.) c'est ainsi qu'on appelloit à Memphis, selon Pline, les deux temples qu'avoit le bœuf Apis, où le peuple alloit voir, & d'où il tiroit des présages & des augures. *Thalamos* signifie proprement des *chambres à coucher*. (D. J.)

THALASSARCHIE, f. f. (Littérat.) ce mot grec signifie l'empire des mers, le plus avantageux de tous les empires; les Phéniciens le possédoient autrefois, & c'est aux Anglois que cette gloire appartient aujourd'hui sur toutes les puissances maritimes. (D. J.)

THALASSOMELI, f. m. (Pharmac. anc.) *θαλασσομίλι*, de *θάλασσα*, la mer, & *μίλι*, miel; c'est, dit Dioscoride, un cathartique fort efficace, composé d'une égale quantité d'eau de pluie, de mer, & de miel, qu'on coule & qu'on expose au soleil durant la canicule, dans un vaisseau enduit de poix. Quelques-uns mettent deux parties d'eau de mer & une de miel dans un vaisseau; & cette composition opere avec beaucoup moins de violence que l'eau de mer toute seule. Dioscoride, *lib. V. cap. xx.* (D. J.)

THALATTA, (Géog. anc.) nom d'une ville de la Babylonie, selon Ptolomée, & 2°. d'un étang au pié du mont Caucase, qui selon Aristote, déchargeoit ses eaux dans le Pont-Euxin. (D. J.)

THALER ou **DALER**, (Commerce.) espece de monnoie usitée en Suede, où l'on en distingue de deux especes; le *taler silvermunt* ou *taler* d'argent, vaut trente-deux sols, monnoie de France. Le *thaler kopparmunt* ou *thaler* de cuivre, vaut dix sols & demi, argent de France.

THALI ou **THALLI**, (Géog. anc.) peuples d'Asie, voisins des Sauromates, & qui habitoient à l'orient de l'embouchure du Volga, appelée autrefois *fauces maris Caspii*. Le P. Hardouin croit que les *Thalis* habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume d'Astracan; & si l'on s'en rapporte à Pline, on ne peut les placer ailleurs. (D. J.)

THALIA, f. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante nommé par le P. Plumier, *cortusa*, & dont voici les caracteres, selon Linnæus. Le calice est une enveloppe ovale, pointue, & composée d'une seule feuille. La fleur est à cinq pétales, qui sont d'une figure ovoïde alongée, creux, & ondes dans les bords, mais il y en a deux près du calice qui sont petits & recoquillés. Le germe du pistil est ovoïde; le fruit est une baie ovale, contenant une seule semence osseuse, partagée en deux loges, dans chacune desquel-

les est un noyau fort menu. Plumier, 8. *Linnaei gen. plant. p. 522.* (D. J.)

THALICTRUM, f. m. (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil s'éleve du milieu de cette fleur; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit dans lequel on trouve plusieurs capsules réunies en maniere de tête, qui sont ailées ou sans ailes, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

THALINA, (Géog. anc.) ville de la grande Arménie, sur le bord de l'Euphrate. Ptolomée, *liv. V. c. xiiij.* la marque entre *Chorfa* & *Armauria*. (D. J.)

THALITRON, (Mat. méd.) ou science des Chirurgiens, *sophia chirurgorum*, cette plante est de la classe des cruciferes de Tournefort; son alkali volatil spontané est assez vif & assez abondant, à-peu-près au même degré de température que dans les cressons au genre desquels les Botanistes rapportent le *thali-tron*. Les vertus réelles de cette plante sont suffisamment déterminées par ce que nous avons dit de celles du cresson, voyez *CRESSON*; la semence de *thali-tron* est cependant la partie de cette plante qui est la plus employée. C'est un remede fort usité à Paris, parmi le peuple, qu'un gros de cette semence pris dans du bouillon ou dans du vin pour arrêter le cours de ventre.

Le nom de *sophia chirurgorum* lui a été donné, parce qu'on l'a employée autrefois assez communément dans le traitement extérieur des plaies & des ulceres, qu'on l'a regardée comme un déterfif, un cicatrisant assuré, & que son usage intérieur a été recommandé contre ces maladies externes à titre de vulnéraire, &c. cet usage du *thali-tron* est absolument vieilli, & doit être vraisemblablement peu regretté. (b)

THALIE, f. f. (Mythol.) mere des dieux palices, une des graces & des neuf muses, dont le nom signifie la *florissante*, de *θάλλω*, je fleuris. On la fait présider à la comédie & à la peinture naïve des mœurs & des ridicules qu'on expose au théâtre.

*Des jeux innocens de Thalie
L'amusant spectacle étalé,
Des hommes montre la folie;
Aux ris le vice est immolé;
La fureur du jeu, l'imprudence,
Le faux-savoir & l'arrogance
Y sont percés de mille traits;
Là le misantropes bizarre,
Le jaloux, l'imposteur, l'avare,
Rougisent de voir leurs portraits.*

On représente *Thalie*, appuyée contre une colonne, & tenant un masque de la main droite. (D. J.)

THALLO, f. f. (Mythol.) c'est, selon Hygin, c. *clxxxiiij.* une des heures, fille de Jupiter & de Thémis; Pausanias dans son voyage de Béotie, l'appelle *Thalloté*; mais la *Thallo* dont parle Clément d'Alexandrie, Protrept. *l. I.* & qu'il joint aux Parques, au destin & à la déesse Auxo, n'est point une heure; c'est plutôt la déesse de la germination, comme Auxo est la déesse de l'accroissement. (D. J.)

THALLOPHORES, f. m. (Antiq. grecq.) *θαλλοφοροι*; on nommoit ainsi chez les Athéniens, les vieillards & les vieilles femmes qui portoient des rameaux d'olivier dans leurs mains à la procession de la fête des Panathénées. Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 421.* (D. J.)

THALPUSA ou **THELPUSA**, (Géog. anc.) ville & petite contrée de l'Arcadie, selon Pausanias, *liv. VIII.* & Pline, *liv. IV. ch. vj.* Le pere Hardouin dit que c'est la *Delphusia* d'Etienne le géographe, & cela paroît très-vraisemblable. (D. J.)

THALUDA, (Géog. anc.) fleuve de la Mauritanie

tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* place son embouchure sur la côte de l'Océan ibérique, entre Jagath & le promontoire Oleastrum; c'est le *Tamuida* des modernes. (*D. J.*)

THALUDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans les états du roi de Maroc, au royaume de Fez, dans la province d'Errif, sur une rivière, à deux milles de la Méditerranée. (*D. J.*)

THALYSIES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) θαλυσια, fêtes & sacrifices que les laboureurs célébroient dans l'Attique, en l'honneur de Cérès & de Bacchus, pour l'heureux succès de leurs moissons & de leurs vendanges. Voyez sur l'origine & les cérémonies de cette fête, Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 400.* (*D. J.*)

THAMESIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne, dont parle César, *l. V. c. xvij.* Ptolomée a fort bien connu cette rivière; c'est la *Thamisé*. (*D. J.*)

THAMIMASADÈS, f. m. (*Mythologie.*) divinité adorée par les Scythes; ils la représentoient sous une figure moitié femme & moitié poisson, & c'étoit un symbole de la lune & de la mer. (*D. J.*)

THAMISE, LA, (*Géog. mod.*) les François écrivent à tort *Tamise*, rivière d'Angleterre, la plus considérable de toute la Grande-Bretagne; elle se forme de deux rivières, qu'on appelle *Thame* & *Isis*, qui se joignent près de Dorchester, dans Oxfordshire: de là elle coule à l'est, séparant la province de Buckingham de Berkshire, Midelessex d'avec Surrey, & Essex d'avec Kent. Dans son cours elle passe auprès de Windsor, à Kingston, à Londres, à Barking dans Essex, & à Gravesend dans Kent; enfin elle se décharge dans la mer d'Allemagne par une très-grande embouchure.

C'est la rivière la plus avantageuse de l'Europe pour la navigation. Son courant est aisé, ses marées sont commodes, & son eau se purifiant par la fermentation dans les voyages de long cours, devient bonne à boire quand on en a le plus de besoin: c'est à cette rivière qu'est dûe la grandeur & l'opulence de Londres.

Quelle incomparable puissance
Fait fleurir sa gloire au-dehors?
Quel amas d'immenses trésors
Dans son sein nourrit l'abondance?
La *Thamisé*, reine des eaux,
Voit ses innombrables vaisseaux
Porter sa loi dans les deux ondes,
Et forcer jusqu'aux dieux des mers,
D'enrichir ses rives fécondes,
Des tributs de tout l'univers.

La marée monte jusqu'à cent milles depuis l'embouchure de ce fleuve, c'est-à-dire environ vingt milles plus haut que Londres. Il y a plus de trente mille matelots qui subsistent du commerce de cette seule rivière, & Londres éprouve chaque jour les avantages infinis qu'elle lui procure.

Sur un refus que cette capitale avoit fait à Jacques I. du prêt d'une grosse somme, ce roi piqué, menaça le maire & les échevins de s'éloigner de leur ville, & de transporter dans un autre lieu les archives du royaume, ainsi que toutes les cours de justice. « Sire, répondit le maire, votre majesté fera ce qu'il lui plaira, & Londres lui fera toujours soumise; » une seule chose nous console, c'est que votre majesté ne fauroit transporter la *Thamisé* avec elle ».

Le chevalier Derham a fait à la louange de cette rivière un très-beau morceau de poésie, qu'on peut voir dans ses ouvrages; il commence par le vers suivant.

Thames, the most lov'd of all the Ocean's sons, &c.
M. Thompson parle aussi de la *Thamisé* en ces termes
Tome XVI.

mes magnifiques: « Belle *Thamisé*, vaste, douce, » profonde, & majestueuse reine des fleuves, tu » fus destinée à faciliter ton premier ressort, le commerce! c'est sur tes bords qu'on voit s'élever une » foule de mâts, semblables à une forêt dans l'hiver; » les ancres se levent, les voiles se guident, le navire s'ébranle; la splendide berge voguant tout- » autour, étend ses rames semblables à des ailes; les » cris du départ se répandent & font retentir la rive; » le vaisseau fend les ondes & va porter au-loin la » gloire & le tonnerre britannique ». (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THAMMUZ, (*Calend. des anc. Hébreux.*) nom d'un mois des Hébreux. Voyez TAMUS.

THAMNA, (*Géog. sacrée.*) ville dont parle l'Écriture. Il semble qu'elle fait trois villes de ce nom, mais toutes les trois paroissent être la même qui étoit dans la Palestine, sur le chemin de Jérusalem à Diospolis. (*D. J.*)

THANE, f. m. (*Hist. mod.*) est le nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons. Voyez NOBLESSE.

Skene dit que la dignité de *thane* étoit égale autrefois à celle de fils d'un comte; mais Cambden prétend que les *thanes* n'étoient titrés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux sortes de *thanes*, savoir les *thanes* du roi & les *thanes* ordinaires: les premiers étoient des courtisans ou des officiers servant à la cour des rois anglo-saxons, & possédant des fiefs qui relevoient immédiatement du roi; de sorte que dans le grand cadastre d'Angleterre, ils sont appelés indifféremment *thanes* & officiers du roi, *thani* & *servientes regis*.

Peu de tems après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé par celui de barons du roi, *barones regis*. Voyez BARON.

L'origine des *thanes* est rapportée au roi Canut, qui ayant composé sa garde de la principale noblesse danoise, au nombre de 3000 hommes, & les ayant armés de haches & de sabres à poignées dorées, il les appella *thing-litt*, des deux mots danois, *thain*, corps de noblesse, & *lith*, ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*, étoient les seigneurs des terres, qui avoient la juridiction particulière dans l'étendue de leurs seigneuries, & rendoient la justice à leurs sujets & tenanciers. Voyez SEIGNEUR & MANOIR.

Ces deux sortes de *thanes* changerent leur nom en celui de barons, & c'est pour cela que leurs juridictions s'appellent encore aujourd'hui *cours de barons*. Voyez COUR & BARON.

Dans les anciens auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *thane* signifie un noble, quelquefois un vassal libre, & souvent un magistrat.

Terres des *thanes*, étoient celles dont les rois saxons avoient investi leurs officiers.

THANET, (*Géog. mod.*) en latin *Thenos* ou *Thanatos* dans Solin, île d'Angleterre dans la partie septentrionale du comté de Kent, dont elle fait partie, à quinze milles de l'embouchure de la *Thamisé*, au levant. Elle est formée par la Stour en se déchargeant dans l'Océan par deux embouchures; elle a 8 milles de longueur sur 6 de largeur, & contient dix paroisses ou hameaux. Stonar qui est un port de mer, est son chef-lieu. La terre de cette île est toute de marne blanche, & abonde en froment. Ce fut dans cette île que le moine Augustin, depuis archevêque de Cantorbery, aborda lorsqu'il vint annoncer l'Évangile aux Bretons: les Saxons y descendirent aussi quand ils s'emparèrent d'une partie de l'Angleterre. (*D. J.*)

THANN, (*Géog. mod.*) bourg plutôt que ville de France, dans la haute Alsace, & le chef-lieu d'un

bailliage; c'est auprès de ce bourg que commence la montagne de Volge, qui s'étend jusque vers Weifsembourg. (D. J.)

THAPSAQUE, (Géogr. anc.) *Thapsacus* ou *Thapsacum*, ville de Syrie, sur l'Euphrate, où l'on passoit ce fleuve pour venir de la Mésopotamie dans l'Arabie déserte, & pour aller de l'Arabie déserte dans la Mésopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les rois d'Assyrie en venant vers la Palestine, qu'ils devoient passer l'Euphrate à *Thapsaque*.

Tous les anciens géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans la Syrie. Ptolomée, liv. V. ch. xix. la marque dans l'Arabie déserte, mais aux confins de la Syrie. Pline, liv. V. ch. xxiv. & Etienne le géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Seleucus: cela ne se peut pas, du-moins n'en jetta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Thapsaque* subsistoit long-tems avant Séleucus. Xénophon, de *Ciri exped.* liv. I. pag. 150. nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du tems de Cyrus. C'est à *Thapsaque*, selon Arrien, l. I. p. 116. & liv. III. p. 168. que Darius passa l'Euphrate, soit lorsqu'il marcha contre Alexandre, soit dans sa fuite, après qu'il eut été vaincu. (D. J.)

THAPSIA, f. f. (Hist. nat. Botan. anc.) les anciens ont décrit sous le nom de *thapsia*, outre la racine vénéneuse que nous connoissons, trois autres plantes fort différentes; savoir le bois de Lycie qui teint en jaune, la racine de Scythie, qui est notre réglisse, & la luteola, qui est notre gaude; le mot grec *thapsos* signifie une couleur jaune-pâle, & s'applique indifféremment à une chose qui est telle en elle-même ou par artifice. (D. J.)

Entre les huit especes de ce genre de plante comptées par Tournefort, nous décrirons la plus cultivée par les curieux, *thapsia*, seu *turbith garganicum*, semine latissimo, I. R. H. 315.

Cette plante est haute de deux ou trois piés; sa tige & ses feuilles sont férulacées; ses fleurs sont en ses sommités disposées en ombelles ou parasols, comme celles de l'anet, de couleur jaune; chacune de ces fleurs est ordinairement à cinq pétales disposés en rose vers l'extrémité du calice: lorsque cette fleur est passée, ce calice devient un fruit composé de deux graines longues, grises, canelées sur le dos, environnées d'une grande bordure aplatie en feuillet, & échancrée ordinairement par les deux bouts: sa racine est moyennement grosse, longue, chevelue en sa partie supérieure, de couleur grise-blanchâtre, & quelquefois noirâtre en-dehors, empreinte d'un suc laiteux très-acre, corrosif & amer. Cette plante croît aux lieux montagneux: on fait sécher sa racine pour la conserver, après en avoir ôté le cœur; elle a à-peu-près la même figure que celle du véritable turbith, mais elle est plus légère, plus blanche, & beaucoup plus âcre. Elle excite des convulsions très-dangereuses, qu'on ne peut appaiser, dit Clusius, que par les acides & l'huile; aussi est-elle bannie de la médecine; mais les racines de quelques autres especes de *thapsie* ne sont pas si redoutables. (D. J.)

THAPSOS, f. m. (Hist. nat. Botan. anc.) nom donné par les anciens à une espece de bois d'un jaune pâle, dont ils se servoient pour la teinture de leurs laines.

Quelques savans ont imaginé, sans aucune bonne raison, que *thapsos* & *thapsia* étoient une même plante; cependant le *thapsia* étoit une plante dont la racine passoit pour vénéneuse, & le *thapsos* étoit un arbre dont le bois, je ne dis pas la racine, mais le bois du tronc & les grosses branches, servoient à la teinture; comme la couleur naturelle de ce bois étoit

d'un jaune pâle & livide, il devint un emblème de la mort, & quelques écrivains grecs employèrent le mot *thapsos* pour un nom de la couleur des corps morts. Il est vraisemblable que le *thapsos* étoit le bois du lycium, dont les peuples de Crete se servoient alors pour teindre les étoffes en jaune. Dioscoride nous dit que de son tems on l'employoit aussi pour teindre les cheveux de cette couleur, & pour les rendre d'un blond doré que les Grecs goûtoient beaucoup. (D. J.)

THAPSUM, f. m. (Hist. nat. Botan. anc.) nom que les anciens auteurs romains ont donné au *verbascum*, en françois *molaine* ou *bouillon blanc*; mais comme il y avoit plusieurs autres plantes dont les noms approchoient de celui de *thapsum*, entr'autres le *thapsia*, on jugea nécessaire d'ajouter une épithete au *thapsum* pris pour le *verbascum*, & on l'appella *thapsum barbatum*.

Les Grecs employèrent le mot *thapsos* ou *thapsos* pour le bois d'un arbre qui teignoit en jaune, ainsi que pour désigner la couleur jaune. Le *genifella tinctoria*, en françois *spargelle*, fut appelé *thapsum*, parce que ses fleurs sont jaunes. Le *verbascum* eut aussi ce nom par la même raison, & les fleurs de ces deux plantes servoient également à teindre les cheveux en blond doré. L'épithete *barbatum* vient peut-être des feuilles qui sont couvertes d'un duvet cotoneux, dont elles paroissent comme barbues. (D. J.)

THAPSUS, (Géog. anc.) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, l. IV. c. viij. en fait une ville maritime au midi de la petite Leptis. Dans la table de Peutinger, *Thapsus* est marquée à huit milles de la petite Leptis. Strabon écrit de deux façons le nom de cette ville. Dans un endroit il dit *προς Θαψω*, ad *Thapsō*, & plus bas, après avoir parlé d'Adryme ou Adrumete, il dit: *ετα Θαψος παλις*, deinde est urbs *Thapsus*. Cette ville étoit très-forte; & la guerre de César, & encore plus sa victoire, rendit la ville de *Thapsus* fameuse. (D. J.)

THARAZ, (Géog. mod.) ville des confins du Turquestan. Tous les habitans sont musulmans. Long. suivant Abulfeda, 89. 30. latit. septentrionale, 44. 25. (D. J.)

TARGELIES, f. f. pl. (Antiq. greque.) *θαργελια*; fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur du Soleil, auteur de tous les fruits de la terre. On y faisoit l'expiation des crimes de tout le peuple, par un crime encore plus grand, c'est-à-dire, par le sacrifice barbare d'un homme & d'une femme, qu'on avoit eu soin d'engraisser auparavant à cet effet: l'homme servoit de victime expiatoire pour les hommes, & la femme pour son sexe: on nommoit ces victimes *φαρμακοι* & *καθαρματα*.

La premiere dénomination leur venoit d'un certain *Pharmacos*, qui anciennement avoit été lapidé pour avoir dérobé les vases sacrés destinés au culte d'Apollon, larcin dans lequel Achille l'avoit surpris. Peut-être regardoit-on ces victimes comme des médicamens, *φάρμακα*, propres à purger Athènes de ses iniquités.

Ces victimes portoient de colliers de figes seches; elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage, après quoi on les brûloit, & on jettoit leurs cendres dans la mer. Comme les figes entroient pour beaucoup dans cette cérémonie cruelle, de-là vient le nom ou l'air qu'on y jouoit sur la flûte *κράδιαν*, de *κράδι*, figuier, branche de figuier, comme qui diroit l'air des figuiers; mais quant aux autres détails qui concernent les *thargelies*, on peut consulter Meurfius dans ses leçons attiques, l. IV. & dans sa *græcia ferriata*. Voyez aussi Potter. *Archæol. græc.* l. II. c. xx. t. I. p. 400. & suiv. (D. J.)

THARGELION, f. m. (Calend. d'Athènes.) mois

atique; on l'appelloit ainsi, parce que pendant ce mois, on célébroit les fêtes du Soleil nommées *thargélies*. Le Soleil lui-même s'appelloit *θαρρηλιος*, comme qui diroit *θερων γυν ηλιος*, le Soleil échauffant la terre. Le vase dans lequel on faisoit cuire les prémices des moissons & des fruits qu'on offroit à ce dieu, se nommoit *θαρρηλιος*. Le mois *thargéliion* répondoit au mois d'Avril, selon le P. Pétau; c'étoit le onzième mois de l'année athénienne, & il avoit trente jours. (D. J.)

THARSIS, (*Géog. sacrée.*) lieu maritime dont il est parlé en plusieurs endroits de l'Écriture sainte, surtout à l'égard des navigations qui furent faites sous le règne de Salomon. Comme on ne trouve le nom de ce lieu dans aucun ancien géographe, les sçavans ignorent parfaitement sa situation, malgré toutes leurs recherches pour la découvrir.

Josèphe, à qui le vieux Testament étoit connu, a suivi la tradition de son tems, qui expliquoit *Tharsis* par la mer de *Tharsé*. L'idée des navigations de Salomon étoit déjà entièrement perdue; on favoit bien qu'elle s'étoit faite, mais on ne favoit pas où. D'ailleurs Josèphe, auteur peu exact, & d'un jugement borné, pour ne rien dire de plus, confond perpétuellement les marchandises d'Ophir & de *Tharsis*. Si Strabon, Pline, & les autres géographes eussent connu l'endroit nommé *Tharsis* dans l'Écriture, nous saurions à quoi nous en tenir; mais faute de guide, tous les commentateurs de l'Écriture s'accordent si peu dans leurs opinions conjecturales, qu'on ne fait laquelle préférer.

Les uns, comme le paraphraste chaldaïque, S. Jérôme & plusieurs modernes, ont pris avec les septante *Tharsis* pour la mer en général. Ainsi ils ont entendu par *vaisseau de Tharsis* tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit; c'est une idée commode, & qui mettroit à l'aise, s'il n'étoit constant par plusieurs passages que l'Écriture entend par *Tharsis* un lieu particulier, riche en argent, en mines, &c. En effet, si par ce terme de *vaisseau de Tharsis* on devoit entendre *vaisseau de la mer*, tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit, mer Egée, mer Adriatique, mer Noire, seront des *vaisseaux de Tharsis*; & quelque part qu'ils aillent, soit du côté de l'orient ou de l'occident, ils seront toujours censés aller à *Tharsis*, ce qui seroit de la dernière absurdité. Il résulte donc que l'Écriture appelle *vaisseaux de Tharsis*, des vaisseaux qui devoient aller à *Tharsis*, ainsi que la flotte d'Ophir alloit à Ophir.

Plusieurs commentateurs ont cherché *Tharsis* en Afrique, Bochart dans les Indes, & M. le Grand en Arabie. Enfin quelques modernes ont cru que *Tharsis* devoit être plutôt dans la Bétique, c'est-à-dire, dans l'Andalousie, ou près du détroit de Gibraltar. Cette dernière opinion est celle de toutes qui paroît la plus raisonnée.

Les Phéniciens ayant une colonie à Carthage, poussèrent aisément leur navigation jusqu'au détroit de Gibraltar, où ils eurent des établissemens considérables; ils sortirent du détroit, & furent les fondateurs de Cadix. Ils bâtirent Tartessus, & y élevèrent un temple en l'honneur d'Hercule. Le géographe nomme trois Tartesses, toutes trois dans la Bétique; l'une, savoir, Carteia, dans la baie de Gibraltar; l'autre Gardir ou Gades, au golfe de Cadix; & l'ancienne Tartessus, fondée par les Phéniciens à l'embouchure du Guadalquivir, entre les deux forties de ce fleuve; c'est dans cette troisième Tartesse que les premiers Phéniciens commerçoient, & c'est celle qui paroît être la *Tharsis* de l'Écriture, & qui possédoit des richesses immenses, comme il paroît par un passage d'Aristote dans son livre des merveilles. On dit, rapporte-t-il, que les premiers Phéniciens qui navigèrent à Tartessus, y changèrent l'huile & au-

tres ordures qu'ils portoient sur leurs vaisseaux, contre de l'argent, en telle quantité que leurs navires ne pouvoient presque le contenir. Si donc l'on joint la richesse du pays à sa situation, & au commerce qu'y faisoient les Tyriens, on aura moins de peine à regarder Tartessus pour la *Tarsis* de l'Écriture. Ajoutez ce passage d'Eusebe, *θαρσεως εκ του Ιβηρας*, *Tharsis ex quo Iberi*, Tarsis de qui sont venus les Ibériens ou les Espagnols.

Dès le tems de Josué les Phéniciens étoient passés en Afrique. Des vaisseaux qui rasoient la côte de Phénicie, & ensuite celle de Cilicie, arrivoient aisément à l'île de Candie, & aux autres îles qui sont au midi de la Morée, de-là ils ne perdoient point la vue des terres pour côtoyer la Grèce, la côte méridionale d'Italie & celle de Sicile; à la pointe occidentale de Sicile, ils touchoient presque aux côtes d'Afrique, où étoit leur colonie de Carthage. De-là en suivant cette côte, ils trouvoient le détroit de Gibraltar: je ne dis rien ici qui ne soit conforme aux témoignages de l'antiquité, & à la plus saine géographie. Ce voyage de Cilicie, de Carthage & du détroit, a pu être appelé *le voyage de Tharsis*, parce que *Tharsis* étoit le premier terme: de même nous appellons *voyage du Levant*, un voyage qui s'étend quelquefois jusqu'à la Perse; & *voyage des Indes*, un voyage qui s'étend jusqu'au Tonquin & à la Chine. On ne doit donc pas s'étonner si quelques anciens par *Tharsis* ont entendu les environs de Tharsis, d'autres Carthage, d'autres l'Afrique, sans désigner quelle partie de l'Afrique.

À l'égard de *Tharsis* en Espagne, la différence qu'il y a entre ce nom & celui de Tartessus, ne doit point faire de peine; car les Phéniciens peuvent avoir changé le premier ψ en π , c'est-à-dire l's en t, comme on a dit l'*Aturie* pour l'*Assyrie*, la *Batanée* pour le *pays de Batan*: peut-être aussi n'ont-ils rien changé à ce nom. Polybe rapportant les conditions d'un traité fait entre les Romains & les Carthaginois, dit: il ne sera point permis aux Romains de faire des prises au-delà de Mastia & de Tarseium, ni d'y aller trafiquer, ni d'y bâtir des villes. *Ταρσηνιον*, *Tarseium*, selon Etienne le géographe est une ville auprès des colonnes d'Hercule. Le nom de *Tharsis* est bien reconnoissable en celui de *Tarseium*. Aussi Goropius, *Hispan. l. V. VI. VII.* Grotius, *in III. Reg. c. x. v. 28.* Pineda, *de rebus Salom. l. IV. c. xiv.* & Bochart, *Phaleg. l. III. c. vij.* n'ont-ils fait aucune difficulté d'affirmer que c'étoit le même nom, & le même lieu.

Il n'est pas douteux qu'on ne trouvât dans la Bétique les marchandises dont il est dit que la flotte de *Tharsis* se chargeoit en revenant. Ces marchandises étoient de l'argent en masse ou en lame, la chrysolite, de l'ivoire, des singes, des perroquets, & des esclaves éthiopiens. La Bétique produisoit de l'argent, comme nous avons vu, & comme elle avoit, selon Pline, des chrysolites du poids de douze livres, on voit bien qu'elle ne devoit pas être stérile de cette sorte de pierres.

Les Phéniciens avoient des établissemens au-delà du détroit de la Nigritie. Ils étoient sur les flottes de Salomon; ils favoient bien comment lui procurer de l'ivoire, des singes, des negres, & des perroquets. La côte occidentale d'Afrique ne manque point de tout cela, & il n'est pas nécessaire d'aller bien loin, ni jusqu'au coin de la Guinée, pour en trouver; encore moins de faire le tour de l'Afrique. Les Phéniciens de la Bétique avoient soin de se fournir d'une marchandise qu'ils voyoient que la flotte combinée de Hiram & de Salomon emportoit avec plaisir; & le terme de trois ans, qui s'écouloit d'un voyage à l'autre, étoit bien assez long pour les amasser au lieu où la flotte abordait, sans qu'elle eût la peine de les aller chercher ailleurs qu'à *Tharsis*.

D'après cette hypothèse, on pourroit peut-être concilier tous les passages de l'Écriture sur *Tharsis*, avec les propositions suivantes.

Il n'y avoit qu'une *Tharsis* proprement dite, que l'on connut d'abord; savoir, Tharses & les environs, connus ensuite sous le nom de *Cilicie*.

Les Phéniciens vers le tems de Josué, ayant fait des établissemens en Afrique, leurs vaisseaux fréquenterent le port de Carthage.

Cette navigation les mena peu-à-peu vers le détroit de Gibraltar, & leur fit découvrir le pays de *Tharsis* en Espagne; c'est de cette *Tharsis*, du détroit ou des environs, que Salomon tiroit tant d'argent, d'ivoire, &c.

La *Tharsis* d'Holoferne est la *Tharsis* de Cilicie, & ne peut être l'Arabie. C'est aussi celle du psaume, où il est parlé des rois de *Tharsis* & des îles.

Pour aller à *Tarsis*, on s'embarquoit à Joppé, comme Jonas, ou à Tyr sur les vaisseaux des marchands dont parle Ezéchiel.

Les passages que l'on cite du livre des rois & des Paralipomènes, pour en conclure que la flotte de *Tharsis* partoit d'Asiongaber, ne le disent point; & il est plus naturel & plus raisonnable d'entendre dans les paroles mêmes de l'Écriture, une distinction réelle entre ces deux flottes & ces deux voyages, que de donner lieu à une contradiction dont on ne fait comment sortir. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THARTAC, f. m. (*Critique sacrée.*) nom d'une idole qu'adoroient les Hévéens, *IV. Rois*, xvij. 31. Elle est représentée sous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un petit bâton à la main. (*D. J.*)

THASE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, sur la côte de la Thrace, à l'opposite de l'embouchure du fleuve Nestus. La plupart des géographes écrivent *Thasus*; mais Polybe & Etienne le géographe, disent *Thassos*, & Pline *Thassus*.

Thassus fils d'Agenor, roi des Phéniciens, passe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré plusieurs années: il lui donna son nom. L'île fut ensuite augmentée d'une nouvelle colonie grecque, qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit considérable entre les autres îles situées dans la mer Egée; mais elle ne continua guère de jouir de cette heureuse position: elle tomba sous la domination des Cériniens & des Entriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Asie. A la fin les Athéniens se rendirent les maîtres de *Thase*; ils la dépouillèrent entièrement de sa liberté, en defarmerent les habitans, & pour les tenir plus aisément dans la sujétion, ils les accablèrent de continuel impôts.

Les Athéniens en furent dépossédés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thase* efluya depuis le gouvernement tyrannique de plusieurs usurpateurs, & finalement elle fut contrainte de suivre le sort de l'empire de Constantinople, & de subir le joug de la domination turque. Mahomet II. s'en empara dès l'an 1453; elle fut traitée d'abord avec la dernière rigueur; mais dans la suite, les Turcs même y établirent un négoce; ce qui y attira derechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs assez peuplés, & mis par des fortifications en état de défense. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *ville de Thaso*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque manière leurs anciens noms; l'un est appelé *Ogygia* ou *Gisi*, & l'autre *Etira*, ou *Tyrra*. Le commerce y attire des étrangers, & plusieurs bâtimens dans le port; il en vient sur-tout de Constantinople.

Le terroir de cette île abonde en toutes choses nécessaires à la vie; les fruits particulièrement sont délicieux; & elle a un excellent vignoble, célèbre

déjà dès le tems de Varron; Virgile, *Georg. l. II. v. 91.* en parle ainsi:

*Sunt Thasia vites, sunt & Maræotides albæ.
Pinguibus hæ terris habiles, levioribus illæ.*

Cette île a encore des mines d'or & d'argent, & des carrières d'un marbre très-fin. Pline remarque que ces mines & ces carrières rapportoient beaucoup dès le tems d'Alexandre le grand. Les empereurs ottomans ne les ont pas laissées en friche; Sélim I. entre autres, & Soliman II. en ont tiré un profit considérable. Le sultan Amurath fit creuser avec succès dans la montagne qui est vers le septentrion de l'île, vis-à-vis de celle de Nesso: mais au bout de cinq mois, on discontinua ce travail, parce que la veine étoit manquée, ou plutôt parce qu'on avoit perdu le fil.

Les habitans de l'île de *Thase* avoient jadis fait une alliance étroite avec ceux de la ville d'Abdera, à dessein de se mettre à couvert des incursions des Sarrasins, & d'autres peuples barbares de l'Asie; mais ils les abandonnerent dans les plus pressans besoins, lorsque ces barbares vinrent avec une armée ravager toute la côte méridionale de la Thrace. Après leur départ, ceux d'Abdere s'étant remis, pensèrent aux moyens de se venger des Thasiens qui avoient manqué à la foi promise, de s'assister mutuellement; ils aborderent pour cet effet à l'impourvu dans cette île, & firent tout leur possible pour s'en rendre les maîtres. Les peuples voisins prirent part à cette guerre, & ils obligèrent les Thasiens à donner une satisfaction convenable aux habitans d'Abdere.

Théagene étoit de *Thase*; il fut souvent couronné dans les jeux de la Grece, & mérita des statues & les honneurs héroïques dans sa patrie. Un de ses ennemis ayant voulu un jour insulter une de ses statues, vint de nuit la fustiger par vengeance; comme si *Théagene* en bronze eût pu sentir cet affront. La statue étant tombée tout-à-coup sur cet insensé, le tua sur la place. Ses fils la citerent en justice, comme coupable de la mort d'un homme, & le peuple de *Thase* la condamna à être jettée dans la mer, suivant la loi de Dracon, qui veut que l'on extermine jusqu'aux choses inanimées, qui, soit en tombant, soit par quelque autre accident, ont causé la mort d'un homme.

Quelque tems après, ceux de *Thase* ayant souffert une famine causée par la stérilité de la terre, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes: il leur fut répondu que le remède à leurs maux étoit de rappeler tous ceux qu'ils avoient chassés; ce qu'ils firent, mais sans en recevoir aucun soulagement. Ils députerent donc une seconde fois à Delphes, avec ordre de représenter à la Pythie qu'ils avoient obéi, & que cependant la colere des dieux n'étoit point cessée: on dit que la Pythie leur répondit par ce vers:

Et votre Théagene est-il compté pour rien!

Au milieu de leur embarras, il arriva que des pêcheurs retrouvèrent la statue perdue, en jettant leurs filets dans la mer. On la remit dans son ancienne place; & dès ce moment le peuple de *Thase* rendit les honneurs divins à *Théagene*; plusieurs autres villes, soit grecques, soit barbares, en firent autant. On regarda *Théagene* comme une divinité secourable, & les malades sur-tout lui adressèrent leurs vœux. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THASIUS, (*Mythol.*) surnom d'Hercule, pris de la ville de *Thase*, dans une île de la mer Egée: les habitans de cette ville honoroient Hercule, comme leur dieu tutélaire, parce qu'il les avoit délivrés de quelques tyrans dont ils étoient opprimés. (*D. J.*)

THASPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique pro-

pre, dans la province proconsulaire. C'est-là où Juba ayant pour ainsi dire ranimé les restes de la guerre civile en Afrique, par les conseils de Julius Scipion, & de Caton, eut le malheur d'être défait par Jules César, à cette bataille qu'on nomma *la journée de Thaspe*. Cette ville est présentement un lieu ruiné, dans le royaume de Tunis, entre Souzet & Elfaque. (D. J.)

THATA, (Géog. mod.) Dotes par les Allemands, Totis dans la carte de la Hongrie de M. de Lisle, en 1717; Tata dans celle de 1703, & c'étoit mieux, car les Hongrois écrivent *Thata*; c'est une petite ville, aujourd'hui bourgade de Hongrie, entre Javarin & Grau. (D. J.)

THAU, f. m. (Gram. & Critique sacrée.) dernière lettre de l'alphabet hébreu, qui avoit d'abord la forme d'une espee de potence, avant que les Juifs se servissent du caractère chaldaïque, & qui du tems de S. Jérôme, conservoit encore cette figure dans l'alphabet samaritain. Dans la suite, on l'a un peu changée, & on lui a donné la forme de T, qu'elle a en partie aujourd'hui; cette lettre tire son origine d'un mot hébreu, qui signifie *marque, signe*; & c'est par ces derniers mots que les septante ont traduit le passage d'Ezéchiel, *ch. ix. 4.* en disant: « mettez » une marque (un signal) au front de ceux qui sont » dans la douleur, & qui gémissent de voir toutes » les abominations qui se font dans la ville ». (D. J.)

THAU, l'étang de, (Géog. mod.) étang de France sur les côtes de Languedoc; cet étang est nommé *Taurus* par Avienus, & *Laterra* par Pline. Il s'étend presque de l'est à l'ouest, environ douze bonnes lieues au midi du diocèse de Montpellier, & d'une partie de celui d'Agde. On lui donne dans le pays les différens noms d'étang de *Frontignan*, de *Maguelone*, & de *Pérait*, que l'on emprunte de lieux qui sont sur ses bords. Cet étang se débouche dans le golphe de Lyon par le grau de Palavas, ou passage de Maguelone, & par le port de Cette, où commence le canal de Languedoc. (D. J.)

THAULACHE, f. f. (Anc. mil. franç.) sorte d'armes des anciens françois, dont les unes étoient offensives en forme de hallebarde ou d'épieu; les autres étoient du nombre des armes défensives, & étoient des especes de rondelles, ou petits boucliers. (D. J.)

THAUMACI, (Géog. anc.) ville de la Phthiotide; Tite-Live, *l. XXXII. c. iv.* dit qu'en partant de Py-læ, & du golfe Maliaque, & passant par Lamia, on rencontroit cette ville sur une éminence, tout près du défilé appelé *Cale*. Il ajoute que cette ville dominoit sur une plaine d'une si vaste étendue que l'on ne pouvoit en voir l'extrémité, & que c'est cette espee de prodige qui étoit l'origine du nom *Thaumaci*. Etienne le géographe prétend que ce fut *Thaumas* son fondateur qui lui donna son nom; ce seroit un fait difficile à vérifier, ou du moins il faudroit aller chercher des preuves dans des siècles bien reculés, car cette ville subsistoit déjà du tems d'Homere, *Iliad. B. v. 716.*

Oi δ'ἀρα Μηθώνον χι Θαυμακίων ἐπέμειλε.

Qui vero Methonem & Thaumaciam habitabant.

Pline, *l. IV. c. ix.* nomme aussi cette ville *Thaumacia*, & la met dans la Magnésie; je ne fais sur quoi fondé. Phavorin, *lexic.* dit qu'il y avoit une ville nommée *Thaumacia*, dans la Magnésie, & une autre de même nom sur le golfe Maliaque; il pourroit bien multiplier les êtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de *Thaumaci* de Tite-Live, étoit dans les terres. (D. J.)

THAUMANTIADE, (Mythol.) la déesse Iris fut ainsi nommée, soit parce qu'elle étoit fille de *Thaumas* & d'*Electre*, soit du mot grec *Θαυμαζω*,

s'admire, parce que les couleurs de sa belle robe excitent l'admiration de tout le monde. (D. J.)

THAUMATRON, f. m. (Antiq. grecq.) mot grec qui signifie la récompense qu'on donnoit à celui qui avoit fait voir quelque chose de merveilleux au peuple; cette sorte de libéralité de deniers se prélevoit sur le montant de la somme payée par ceux qui avoient assisté à ce spectacle. Le *thaumatron* revenoit au *nicetium* des jeux olympiques, & du cirque, & aux *brabeia*, que l'on donnoit aux acteurs de théâtre, aux baladins, & aux pantomimes. (D. J.)

THAUMATURGE, f. m. & f. (Hist. eccl.) surnom que les catholiques ont donné à plusieurs saints, qui se sont rendus célèbres par le grand nombre, & par l'éclat de leurs miracles.

Ce mot est formé du grec *θαυμα*, merveille, & *εργον*, ouvrage.

Saint Grégoire de Neo-Césarée, surnommé *Thaumaturge*, fut disciple d'Origène vers l'an 223, & depuis évêque de Césarée dans le royaume de Pont: il assista en cette qualité, au premier concile d'Antioche, & à celui d'Ephèse, contre Paul de Samosate. Saint Léon de Catanée fut surnommé aussi *Thaumaturge*, il vivoit dans le huitième siècle, & son corps est honoré encore aujourd'hui dans l'église de saint Martin de Tours à Rome. Saint François de Paule, & S. François Xavier, sont les grands *Thaumaturges* des siècles derniers. Voyez MIRACLE.

THAUN, (Géog. mod.) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Allemagne dans le Palatinat, au comté de Spanheim, & au confluent des rivières de Nalu & de Simmeren. (D. J.)

THÉ, f. m. (Bot. exot.) C'est une petite feuille desséchée, roulée, d'un goût un peu amer légèrement astringent, agréable, d'une douce odeur, qui approche de celle du foin nouveau & de la violette.

L'arbrisseau qui porte le thé, s'appelle *chaa* par C. B. P. 147. *thea frutex*, bont. *eronymo affinis*, *arbor orientalis*, *nucifera*, *flore rosæ*, Pluk. Phyt. mais cet arbrisseau est encore mieux défini par Kæmpfer: *thea frutex*, *folio cerasi*, *flore rosæ sylvestris*, *fructu uniccoco*, *biccoco*, & *ut plurimum tricocco*; c'est-à-dire, qu'il a la feuille de cerisier, la fleur semblable à la rose des champs, & que son fruit n'a qu'une, ou deux, ou tout au plus trois coques: les Chinois le nomment *theh*, les Japonois *tsjaa*, ou *tsjanoki*.

Ce qu'il y a de plus commode dans une plante si débitée, c'est qu'elle n'occupe point de terrain qui puisse servir à d'autres; ordinairement on en fait les bordures des champs de blé, ou de riz, & les endroits les plus stériles sont ceux où elle vient le mieux; elle croît lentement, & s'élève à la hauteur d'une brassée, & quelque chose de plus; sa racine est noire, ligneuse, & jette irrégulièrement ses branches; la tige en fait de même de ses rameaux, & de ses rejettons; il arrive assez souvent qu'on voit sortir ensemble du même tronc, plusieurs tiges si ferrées l'une contre l'autre, & qui forment une espee de buisson si épais, que ceux qui n'y regardent pas d'assez près, croient que c'est un même arbrisseau; au-lieu que cela vient de ce que l'on a mis plusieurs graines dans la même fosse.

L'écorce de cet arbrisseau est couverte d'une peau fort mince, qui se détache lorsque l'écorce devient sèche; sa couleur est de chataigne, grisâtre à la tige, & tirant sur le verdâtre; son odeur approche fort de celle des feuilles du noisetier, excepté qu'elle est plus désagréable; son goût est amer, dégoûtant, & astringent; le bois est dur, composé de fibres fortes & épaisses, d'une couleur verdâtre tirant sur le blanc, & d'une senteur fort rebutante quand il est verd; la moëlle est fort adhérente au bois.

Les feuilles tiennent à une queue ou pédicule, court, gros, & vert, assez rond, & uni en-dessous,

mais creux & un peu comprimé au côté opposé ; elles ne tombent jamais d'elles-mêmes, parce que l'arbrisseau est toujours verd, & il faut les arracher de force ; elles sont d'une substance moyenne, entre la membraneuse & la charnue, mais de différente grandeur ; les plus grandes sont de deux pouces de long, & ont un peu moins de deux pouces dans leur plus grande largeur : en un mot, lorsqu'elles ont toute leur crue, elles ont parfaitement la substance, la figure, la couleur, & la grandeur du griottier des vergers, que les botanistes nomment *cerasus hortensis*, *fructu acido* ; mais lorsqu'elles sont tendres, qui est le tems qu'on les cueille, elles approchent davantage des feuilles de ce qu'on appelle *eronymus vulgaris fructu acido*, excepté pour la couleur.

Ces feuilles, d'un petit commencement deviennent à-peu-près rondes, puis s'élargissent davantage, & enfin elles finissent en une pointe piquante ; quelques-unes sont de figure ovale, un peu pliées, ondées irrégulièrement sur la longueur, enfoncées au milieu, & ayant les extrémités recourbées vers le dos ; elles sont unies des deux côtés, d'un verd sale & obscur, un peu plus clair sur le derrière, où les nerfs étant assez élevés, forment tout autant de sillons du côté opposé.

Elles sont dentelées ; la denture est un peu recourbée, dure, obtuse, & fort pressée, mais les pointes sont de différentes grandeurs ; elles sont traversées au milieu par un nerf fort remarquable, auquel répond du côté opposé un profond sillon, il se partage de chaque côté en six ou sept côtes de différentes longueurs, courbées sur le derrière ; près du bord des feuilles, de petites veines s'étendent entre les côtes traversières.

Les feuilles, lorsqu'elles sont fraîches, n'ont aucune senteur, & ne sont pas absolument aussi désagréables au goût que l'écorce, quoiqu'elles soient astringentes, & tirant sur l'amer ; elles diffèrent beaucoup les unes des autres en substance, en grandeur, & en figure ; ce qui se doit attribuer à leur âge, à leur situation, & à la nature du terroir où l'arbrisseau est planté : de-là vient qu'on ne peut juger de leur grandeur, ni de leur figure, lorsqu'elles sont séchées & portées en Europe. Elles affecteroient la tête si on les prenoit fraîches, parce qu'elles ont quelque chose de narcotique qui attaque les nerfs, & leur cause un tremblement convulsif ; cette mauvaise qualité se perd quand elles sont séchées.

En automne, les branches de cet arbrisseau sont entourées d'un grand nombre de fleurs, qui continuent de croître pendant l'hiver ; elles sortent une à une, ou deux à deux des ailes des feuilles, & ne ressemblent pas mal aux roses sauvages ; elles ont un pouce ou un peu plus de diamètre, & sont composées de six pétales, ou feuilles, dont une ou deux se retirent, & n'approchent pas de la grandeur & de la beauté des autres ; ces pétales, ou feuilles, sont rondes & creuses, & tiennent à des pédicules de demi-pouce de long, qui d'un commencement petit & délicat, deviennent insensiblement plus grands ; leur extrémité se termine en un nombre incertain, ordinairement de cinq ou six enveloppes, petites & rondes, qui tiennent lieu de calice à la fleur.

Ces fleurs sont d'un goût désagréable, tirant sur l'amer : on voit au fond de la fleur un grand nombre d'étamines blanches, extrêmement petites, comme dans les roses ; le bout en est jaune, & ne ressemble pas mal à un cœur. Kämpfer nous assure qu'il a compté deux cens trente de ces étamines dans une seule fleur.

Aux fleurs succèdent les fruits en grande abondance ; ils sont d'une, de deux, & plus communément de trois coques, semblables à celles qui contiennent la semence du rîem, composées de trois autres co-

ques rondes, de la grosseur des prunes sauvages qui croissent ensemble à une queue commune, comme à un centre, mais distinguées par trois divisions assez profondes.

Chaque coque contient une gouffe, une noisette, & la graine ; la gouffe est verte, tirant sur le noir lorsqu'elle est mûre ; elle est d'une substance grasse, membraneuse, & un peu ligneuse, s'entr'ouvrant au-dessus de sa surface, après qu'elle a demeuré une année sur l'arbrisseau, & laissant voir la noisette qui y est renfermée ; cette noisette est presque ronde, si ce n'est du côté où les trois coques se joignent, elle est un peu comprimée ; elle a une écaille mince, un peu dure, polie, de couleur de chataigne, qui étant cassée fait voir un pepin rougeâtre, d'une substance ferme comme celle des avelines, d'un goût douceâtre, assez désagréable au commencement, devenant dans la suite plus amer, comme le fruit du noyau de cerise ; ces pepins contiennent beaucoup d'huile, & rancissent fort aisément, ce qui fait qu'à peine deux entre dix germent lorsqu'ils sont semés. Les Japonois ne font aucun usage ni des fleurs ni des pepins.

Ce n'est pas une chose fort aisée que la récolte du thé : voici de quelle façon elle se fait au Japon. On trouve pour ce travail des ouvriers à la journée, qui n'ont point d'autres métiers ; les feuilles ne doivent point être arrachées à pleines mains, il les faut tirer avec beaucoup de précaution une à une, & quand on n'y est pas stylé, on n'avance pas beaucoup en un jour : on ne les cueille pas toutes en même tems, ordinairement la récolte se fait à deux fois, assez souvent à trois ; dans ce dernier cas, la première récolte se fait vers la fin du premier mois de l'année japonoise, c'est-à-dire les premiers jours de Mars ; les feuilles alors n'ont que deux ou trois jours, elles sont en petit nombre, fort tendres, & à peine déployées ; ce sont les plus estimées, & les plus rares ; il n'y a que les princes & les personnes aisées qui puissent en acheter, & c'est pour cette raison qu'on leur donne le nom de *thé impérial* : on l'appelle aussi *fleur de thé*.

Le *thé impérial*, quand il a toute sa préparation, s'appelle *ticki tsjaa*, c'est-à-dire *thé moulu*, parce qu'on le prend en poudre dans de l'eau chaude : on lui donne aussi le nom d'*udsi tsjaa*, & de *tacke sucki tsjaa*, de quelques endroits particuliers, où il croît ; le plus estimé en Japon, est celui d'*Udse*, petite ville assez proche de Méaco. On prétend que le climat y est le plus favorable de tous à cette plante.

Tout le *thé* qui sert à la cour de l'empereur & dans la famille impériale, doit être cueilli sur une montagne qui est proche de cette ville ; aussi n'est-il pas concevable avec quel soin & quelle précaution on le cultive : un fossé large & profond environne le plan, les arbrisseaux y sont disposés en allées, qu'on ne manque pas un seul jour de balayer : on porte l'attention jusqu'à empêcher qu'aucune ordure ne tombe sur les feuilles ; & lorsque la saison de les cueillir approche, ceux qui doivent y être employés, s'abstiennent de manger du poisson, & de toute autre viande qui n'est pas nette, de peur que leur haleine ne corrompe les feuilles ; outre cela, tant que la récolte dure, il faut qu'ils se lavent deux ou trois fois par jour dans un bain chaud, & dans la rivière ; & malgré tant de précautions pour se tenir propre, il n'est pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues, il faut avoir des gants.

Le principal pourvoyeur de la cour impériale pour le *thé*, a l'inspection sur cette montagne, qui forme un très-beau point de vue ; il y entretient des commis pour veiller à la culture de l'arbrisseau, à la récolte, & à la préparation des feuilles ; & pour empêcher que les bêtes & les hommes ne passent le fossé qui environne la montagne ; pour cette raison on a

soin de le border en plusieurs endroits d'une forte haie.

Les feuilles ainsi cueillies & préparées de la manière que nous dirons bientôt, sont mises dans des sacs de papier, qu'on renferme ensuite dans des pots de terre ou de porcelaine, & pour mieux conserver ces feuilles délicates, on acheve de remplir les pots avec du *thé* commun. Le tout ainsi bien emballé, est envoyé à la cour sous bonne & sûre garde, avec une nombreuse suite. De-là vient le prix exorbitant de ce *thé impérial*; car en comptant tous les frais de la culture, de la récolte, de la préparation, & de l'envoi, un kin monte à 30 ou 40 thael, c'est-à-dire à 42 ou 46 écus, ou onces d'argent.

Le *thé* des feuilles de la seconde espèce, s'appelle, dit Kæmpfer, *tootsjaa*, c'est-à-dire *thé chinois*, parce qu'on le prépare à la manière des Chinois. Ceux qui tiennent des cabarets à *thé*, ou qui vendent le *thé* en feuilles, sous-divisent cette espèce en quatre autres, qui diffèrent en bonté & en prix; celles de la quatrième sont ramassées pêle-mêle, sans avoir égard à leur bonté, ni à leur grandeur, dans le tems qu'on croit que chaque jeune branche en porte dix ou quinze au plus; c'est de celui-là que boit le commun peuple. Il est à observer que les feuilles, tout le tems qu'elles demeurent sur l'arbrisseau, sont sujettes à de prompts changemens, eû égard à leur grandeur & à leur bonté, de sorte que si on néglige de les cueillir à propos, elles peuvent perdre beaucoup de leur vertu en une seule nuit.

On appelle *ban-tsja*, celles de la troisième espèce; & comme elles sont pour la plupart fortes & grosses, elles ne peuvent être préparées à la manière des Chinois, c'est-à-dire séchées sur des poëles & frisées; mais comme elles sont abandonnées aux petites gens, il n'importe de quelle manière on les prépare.

Dès que les feuilles de *thé* sont cueillies, on les étend dans une platine de fer qui est sur du feu, & lorsqu'elles sont bien chaudes, on les roule avec la paume de la main, sur une natte rouge très-fine, jusqu'à ce qu'elles soient toutes frisées; le feu leur ôte cette qualité narcotique & maligne dont j'ai parlé, & qui pourroit offenser la tête; on les roule encore pour les mieux conserver, & afin qu'elles tiennent moins de place; mais il faut leur donner ces façons sur le champ, parce que si on les gardoit seulement une nuit, elles se noirciroient & perdroient beaucoup de leur vertu: on doit aussi éviter de les laisser long-tems en monceaux, elles s'échaufferoient d'abord & se corromproient. On dit qu'à la Chine, on commence par jeter les feuilles de la première récolte dans l'eau chaude, où on les tient l'espace d'une demi-minute, & que cela sert à les dépouiller plus aisément de leur qualité narcotique.

Ce qui est certain, c'est que cette première préparation demande un très-grand soin: on fait chauffer d'abord la platine dans une espèce de four, où il n'y a qu'un feu très-moderé; quand elle a le degré convenable de chaleur, on jette dedans quelques livres de feuilles que l'on remue sans cesse; quand elles sont si chaudes que l'ouvrier a peine à y tenir la main, il les retire & les répand sur une autre platine pour y être roulées.

Cette seconde opération lui coûte beaucoup, il sort de ces feuilles roties un jus de couleur jaune, tirant sur le verd, qui lui brûle les mains, & malgré la douleur qu'il sent, il faut qu'il continue ce travail jusqu'à ce que les feuilles soient refroidies, parce que la frisure ne tiendrait point si les feuilles n'étoient pas chaudes, de sorte qu'il est même obligé de les remettre deux ou trois fois sur le feu.

Il y a des gens délicats qui les y font remettre jusqu'à sept fois, mais en diminuant toujours par degrés la force du feu, précaution nécessaire pour conser-

ver aux feuilles une couleur vive, qui fait une partie de leur prix. Il ne faut pas manquer aussi de laver à chaque fois la platine avec de l'eau chaude, parce que le suc qui est exprimé des feuilles, s'attache à ses bords, & que les feuilles pourroient s'en imbibber de nouveau.

Les feuilles ainsi frisées, sont jettées sur le plancher, qui est couvert d'une natte, & on sépare celles qui ne sont pas si bien frisées, ou qui sont trop roties; les feuilles de *thé impérial* doivent être roties à un plus grand degré de sécheresse, pour être plus aisément moulues & réduites en poudre; mais quelques-unes de ces feuilles sont si jeunes & si tendres, qu'on les met d'abord dans l'eau chaude, ensuite sur un papier épais, puis on les fait sécher sur les charbons sans être roulées, à cause de leur extrême petitesse. Les gens de la campagne ont une méthode plus courte, & y font bien moins de façons; ils se contentent de rotir les feuilles dans des chaudières de terre, sans autre préparation; leur *thé* n'en est pas moins estimé des connoisseurs, & il est beaucoup moins cher.

C'est par tout pays que les façons même les plus inutiles sont presque tout le prix des choses, parmi ceux qui n'ont rien pour se distinguer du public que la dépense. Il paroît même que ce *thé commun* doit avoir plus de force que le *thé impérial*, lequel après avoir été gardé pendant quelques mois, est encore remis sur le feu pour lui ôter, dit-on, une certaine humidité qu'il pourroit avoir contractée dans la saison des pluies; mais on prétend qu'après cela il peut être gardé long-tems, pourvu qu'on ne lui laisse point prendre l'air; car l'air chaud du Japon en dissiperoit aisément les sels volatils, qui sont d'une grande subtilité. En effet tout le monde convient que ce *thé*, & à proportion tous les autres, les ont presque tous perdus quand ils arrivent en Europe, quelque soin qu'on prenne de les tenir bien enfermés. Kæmpfer assure qu'il n'y a jamais trouvé hors du Japon, ni ce goût agréable, ni cette vertu modérément rafraîchissante qu'on y admire dans le pays.

Les Japonois tiennent leurs provisions de *thé* commun dans de grands pots de terre, dont l'ouverture est fort étroite. Le *thé impérial* se conserve ordinairement dans des vases de porcelaine, & particulièrement dans ceux qui sont très-anciens, & d'un fort grand prix. On croit communément que ces derniers non-seulement conservent le *thé*, mais qu'ils en augmentent la vertu.

L'arbrisseau de la Chine qui porte le *thé* diffère peu de celui du Japon; il s'éleve à la hauteur de trois, de quatre ou de cinq piés tout-au-plus; il est touffu & garni de quantité de rameaux. Ses feuilles sont d'un verd foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, dentelées à leur bord en manière de scie; ses fleurs sont en grand nombre, semblables à celles du rosier sauvage, composées de six pétales blanchâtres ou pâles, portées sur un calice partagé en six petits quartiers ou petites feuilles rondes, obtuses, & qui ne tombent pas. Le centre de ces fleurs est occupé par un nombreux amas d'étamines, environ deux cens, jaunâtres. Le pistil se change en un fruit sphérique tantôt à trois angles & à trois capsules, souvent à une seule. Chaque capsule renferme une graine qui ressemble à une aveline par sa figure & sa grosseur, couverte d'une coque mince, lisse, rousâtre, excepté la base qui est blanchâtre. Cette graine contient une amande blanchâtre, huileuse, couverte d'une pellicule mince & grise, d'un goût douçâtre d'abord, mais ensuite amer, excitant des envies de vomir, & enfin brûlant & fort desséchant. Ses racines sont minces, fibreuses & répandues sur la surface de la terre. On cultive beaucoup cette plante à la Chine; elle se plaît dans les plaines

tempérées & exposées au soleil, & non dans des terres sablonneuses ou trop grasses.

On apporte beaucoup de soin & d'attention pour le thé de l'empereur de la Chine, comme pour celui de l'empereur du Japon, on fait un choix scrupuleux de ses feuilles dans la saison convenable. On cueille les premières qui paroissent au sommet des plus tendres rameaux; les autres feuilles sont d'un prix médiocre. On les seche toutes à l'ombre, & on les garde sous le nom de *thé impérial*; parmi ces feuilles, on sépare encore celles qui sont plus petites de celles qui sont plus grandes; car le prix varie selon la grandeur des feuilles, plus elles sont grandes, plus elles sont chères.

Le *thé roux*, que l'on appelle *thé bohéa*, est celui qui a été plus froissé & plus rôti: c'est de-là que vient la diversité de la couleur & du goût.

Les Chinois, dont nous suivons la méthode, versent de l'eau bouillante sur les feuilles entières de thé que l'on a mises dans un vaisseau destiné à cet usage, & ils en tirent la teinture; ils y mêlent un peu d'eau claire pour en tempérer l'amertume & la rendre plus agréable, ils la boivent chaude. Le plus souvent en buvant cette teinture, ils tiennent du sucre dans leur bouche, ce que font rarement les Japonois; ensuite ils versent de l'eau une seconde fois, & ils en tirent une nouvelle teinture qui est plus foible que la première; après cela ils jettent les feuilles.

Les Chinois & les Japonois attribuent au thé des vertus merveilleuses, comme il arrive à tous ceux qui ont éprouvé quelque soulagement ou quelque avantage d'un remède agréable; il est du-moins sûr que dans nos pays, si l'on reçoit quelque utilité de cette boisson, on doit principalement la rapporter à l'eau chaude. Les parties volatiles du thé qui y sont répandues, peuvent encore contribuer à atténuer & résoudre la lymphe quand elle est trop épaisse, & à exciter davantage la transpiration; mais en même tems l'usage immodéré de cette feuille infusée perpétuellement dans de l'eau chaude, relâche les fibres, affoiblit l'estomac, attaque les nerfs, & en produit le tremblement; de sorte que le meilleur, pour la conservation de la santé, est d'en user en qualité de remède, & non de boisson agréable, parce qu'il est ensuite très-difficile de s'en priver. Il faut bien que cette difficulté soit grande, puisqu'il se débite actuellement en Europe par les diverses compagnies environ huit à dix millions de livres de thé par an, tant la consommation de cette feuille étrangère est considérable. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉ DES ANTILLES, (*Botan.*) plante de deux ou trois piés de hauteur extrêmement commune dans toutes les îles Antilles; elle croît abondamment entre les fentes des rochers, sur les vieilles murailles, dans les savanes, sur les chemins, enfin par-tout; ses branches sont chargées de petites feuilles d'un verd foncé, longues, étroites, terminées en pointe & dentelées sur les bords, comme celles du thé de la Chine; à quoi cependant cette plante n'a aucun autre rapport, malgré l'opinion du R. P. Labat jacobin, qui, faute de connoissances en histoire naturelle, s'est fréquemment trompé dans ses décisions. Le prétendu thé des îles n'est d'aucun usage universellement connu dans le pays, on l'arrache comme une mauvaise herbe nuisible dans les savanes & dans les jardins. *Article de M. LE ROMAIN.*

THÉA, (*Botan.*) nom du genre de plante qui porte la feuille que nous nommons thé; nous avons décrit l'arbrisseau au mot THÉ, nous allons ici le caractériser d'après le système de M. Linnæus. Le calice est très-petit, permanent, divisé en six feuilles rondelettes & obtuses; la fleur est composée de six pétales ronds & concaves; les étamines sont des filets très-déliés, chevelus, plus courts que la fleur,

& si nombreux qu'on en compte ordinairement deux cens; les boffettes sont simples; le germe du pistil est sphérique & tricapsulaire; le style finit en pointe, & à la longueur des étamines; le stigma est simple; le fruit est une capsule formée de trois corps globulaires croissant ensemble, il contient trois loges, & s'ouvre au sommet en trois parties; les graines sont simples, rondes, & intérieurement angulaires. Linnæus, *gen. plant. p. 233. (D. J.)*

THÉA, (*Mythologie.*) fille du Ciel & de la Terre; femme d'Hypérion, & mere du Soleil, de la Lune & de la belle Aurore, dit Hésiode. (*D. J.*)

THEACHI, ou THEACO ou THIAKI, (*Géog. mod.*) île de la mer Ionienne. Cette île a presque autant de noms que d'auteurs qui l'ont décrite. Elle est appelée *Haca* par Strabon & par Pline, *Nericia* par Porcacchi, *Val di Compagno* par Niger. Les Grecs d'à-présent la nomment *Thiachi*, les Turcs *Phiachi*, & nos voyageurs écrivent les uns *Théachi*, d'autres *Thiachi*, & d'autres *Théaco*. Cette île regarde Céphalonie, dont elle est séparée par un canal de la longueur de vingt milles. On lui donne quarante milles de circuit. De tous ses ports, le meilleur est celui de Vathi. On prend communément cette île pour l'ancienne Ithaque, patrie d'Ulyse; elle avoit autrefois une ville que Plutarque appelle *Alalcomene*, mais elle n'a présentement que quelques villages peuplés de dix à douze mille habitans. (*D. J.*)

THÉAMEDES, f. f. (*Hist. nat. Litholog.*) espece d'aimant, à qui les anciens attribuoient la vertu de repousser le fer, au-lieu de l'attirer. Cette pierre nous est inconnue.

THÉANDRIQUE, adj. (*Théolog.*) terme dogmatique, dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divines & humaines de Jesus-Christ.

Ce mot est formé du grec, *θεος*, Dieu, & *ανθρωπος*, homme. Voyez HOMME-DIEU, *Dei-Virile*.

S. Denis, évêque d'Athènes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique*, pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en Jesus-Christ, l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abusèrent ensuite de ce terme, pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en Jesus-Christ; car ils soutenoient qu'il y a en lui un mélange de la nature divine & de la nature humaine, d'où résultoit une troisième nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mélange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines, ni humaines, mais l'une & l'autre à-la-fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*. Voyez OPÉRATION & MONOTHÉLITE.

L'opération *théandrique* ou *Dei-Virile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expliquée par S. Athanase, qui en rapporte pour exemples la guérison de l'aveugle-né & la résurrection du Lazare: la salive que Jesus-Christ fit sortir de sa bouche étoit l'opération humaine, mais l'ouverture des yeux se fit par l'opération divine. De même en ressuscitant le Lazare, il l'appella comme homme, mais il l'éveilla du sommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au concile de Latran tenu en 649, où le pape Martin réfuta solidement la notion des opérations *théandriques*, & fit voir que le sens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme, étoit *catholique*, & très-éloigné du sens des Monophysites & Monothélites. Voyez PERSONNE & TRINITÉ.

THÉANTHROPE, f. m. (*Théologie.*) Homme-Dieu, terme dont on se sert quelquefois dans les écoles, pour désigner *Jesus-Christ* qui est Dieu & Homme, ou qui a deux natures dans une seule personne. Voyez PERSONNE & TRINITÉ.

Ce mot est formé du grec Θεός, Dieu, & ανθρωπος, homme.

THÉATINS, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) ordre religieux de prêtres réguliers, ainsi nommés de don Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, qui s'appelloit autrefois *Théate*.

Le même archevêque fut élevé au souverain pontificat sous le nom de Paul IV. Ce prélat, suivi de Gaëtan gentilhomme vénitien, de Paul Confiliari & de Boniface Colle, jeta les premiers fondemens de cet ordre à Rome en 1524.

Les *Théatins* furent les premiers qui prirent le nom de *clercs réguliers* : non-seulement ils ne possèdent point de terres, & n'ont point de revenus fixes, ni en commun, ni en propriété, mais ils ne peuvent même rien demander ni mendier, & ils sont réduits à vivre de ce que la providence leur envoie pour les faire subsister.

Ils s'emploient le plus souvent dans les missions étrangères ; & en 1627, ils entrèrent dans la Mingrelie, où ils se firent un établissement. Ils en eurent aussi en Tartarie, en Circassie & en Géorgie, mais ils furent obligés de les abandonner par le peu de fruit qu'ils tiroient de ces missions.

Leur première congrégation parut à Rome en 1524, & y fut confirmée la même année par Clément VII. leur règle fut dressée dans un chapitre général en 1604, & approuvée par Clément VIII. Ils portent la soutane & le manteau noir, avec des bas blancs. Le cardinal Mazarin les fit venir en France en 1644, & leur acheta la maison qu'ils ont vis-à-vis les galeries du Louvre, où ils entrèrent en 1648. Le même cardinal leur avoit légué par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir une église, qui vient d'être achevée par les soins de M. Boyer, de l'ordre des *Théatins*. Ayant été élevé à l'évêché de Mirepoix, il a été ensuite précepteur de M. le dauphin. Cette congrégation a donné à l'Eglise des missionnaires apostoliques, d'habiles prédicateurs & des prélats distingués par leur science & par leur vertu.

THÉATINES, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) ordre de religieuses sous la direction des *Théatins*. Voyez THÉATINS.

Il y a deux sortes de *Théatines* sous le nom de *sœurs de l'immaculée Conception* ; elles forment deux congrégations différentes ; les religieuses de l'une s'engagent par des vœux solennels, & celles de l'autre ne font que des vœux simples. Leur fondatrice commune étoit Ursule Benincasa.

Les plus anciennes sont celles qui font des vœux simples, & on les appelle simplement *Théatines de la congrégation*. Elles furent instituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'hermitage*. Elles n'ont autre chose à faire qu'à prier Dieu en retraite, & à vivre dans une solitude austère, à quoi elles s'engagent par des vœux solennels.

Celles de la première congrégation prennent soin des affaires temporelles des autres, leurs maisons se touchent, & la communication est établie entre les deux sortes de religieuses par le moyen d'une grande salle. Leur fondatrice dressa leurs règles ou constitutions, & jeta les fondemens de leurs maisons ; mais elle mourut avant qu'elles fussent achevées.

Grégoire XV. qui confirma ce nouvel institut sous la règle de S. Augustin, mit les deux congrégations sous la direction des *Théatins*. Urbain VIII. révoqua cette disposition par un bref de l'an 1624, & soumit les *Théatines* au nonce de Naples. Mais Clément IX. annulla ce bref, & les remit de nouveau sous la direction des *Théatins* par un bref de l'an 1668.

THÉÂTRE, s. m. (*Architect.*) les anciens appelloient ainsi un édifice public destiné aux spectacles,

composé d'un amphithéâtre en demi-cercle, entouré de portiques & garni de sièges de pierre ; ces sièges environnoient un espace appelé *orchestre*, au-devant duquel étoit le *proscenium* ou *pulpitum*, c'est-à-dire le plancher du théâtre, avec la scène formée par une grande façade décorée de trois ordres d'architecture, & derrière laquelle étoit le lieu appelé *proscenium*, où les acteurs se préparoient. Chez les Grecs & chez les Romains, le théâtre avoit trois sortes de scènes mobiles, la tragique, la comique & la satyrique. Le plus célèbre théâtre qui reste de l'antiquité est celui de Marcellus à Rome.

Nous avons défini le mot théâtre selon son étymologie, tirée du grec *theatron*, spectacle, parce que l'usage qu'on fait aujourd'hui de ce terme dans l'art de bâtir, est abusif. Cependant, pour ne rien laisser en arrière, nous dirons qu'on entend aujourd'hui par théâtre, particulièrement chez les Italiens, l'ensemble de plusieurs bâtimens qui, par leur élévation & une disposition heureuse, présentent une agréable scène à ceux qui les regardent. Tels sont la plupart des bâtimens des vignes de Rome, mais principalement celui de *monte Dragone*, à Frascati, & en France le château de S. Germain-en-Laye, du côté de la rivière. (*D. J.*)

THÉÂTRE des anciens, (*Architect. & Littér.*) les Grecs & les Romains étendoient plus loin que nous le sens du mot théâtre ; car nous n'entendons par ce terme qu'un lieu élevé où l'acteur paroît, & où se passe l'action : au-lieu que les anciens y comprennoient toute l'enceinte du lieu commun aux acteurs & aux spectateurs.

Le théâtre chez eux étoit un lieu vaste & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes, & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple se promenoit en attendant les jeux.

Leur théâtre se divisoit en trois principales parties ; sous lesquelles toutes les autres étoient comprises, & qui formoient pour ainsi-dire, trois différens départemens ; celui des acteurs, qu'ils appelloient en général la *scène* ; celui des spectateurs, qu'ils nommoient particulièrement le théâtre ; & l'*orchestre*, qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danseurs, mais qui servoit chez les Romains à placer les sénateurs & les vestales.

Pour se former d'abord une idée générale de la situation de ces trois parties, & par conséquent de la disposition de tout le théâtre, il faut remarquer que son plan consistoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diamètre ; & de l'autre en un quarré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié ; car c'étoit ce qui en établissoit la forme, & ce qui en faisoit en même tems la division. L'espace compris entre les deux demi-cercles, étoit la partie destinée aux spectateurs : le quarré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux autres ; & l'intervalle qui restoit au milieu, ce qu'ils appelloient l'*orchestre*.

Ainsi l'enceinte des théâtres étoit circulaire d'un côté, & quarrée de l'autre ; & comme elle étoit toujours composée de deux ou trois rangs de portiques, les théâtres qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques ; mais les grands théâtres en avoient toujours trois élevés les uns sur les autres ; de sorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice : on entroit non-seulement par dessous leurs arcades de plain-pié dans l'*orchestre*, & l'on montoit aux différens étages du théâtre, mais de plus les degrés où le peuple se plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur ; & le plus élevé de ces portiques faisoit une des parties destinées aux spectateurs. De-là les femmes voyoient le spectacle à l'abri du soleil & des injures de l'air, car le reste du théâtre étoit découvert,

& toutes les représentations se faisoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple se plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique, & descendoient jusqu'au pié de l'orquestre; & comme l'orquestre avoit plus ou moins d'étendue suivant les théâtres, la circonférence des degrés (*gradationes*), étoit aussi plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à mesure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands théâtres jusqu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le palier qui en faisoit la séparation, & qui servoit à tourner au-tour; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en restoit plus que sept où l'on pût s'asseoir, & chaque étage n'avoit par conséquent que sept rangs de sieges. Ainsi quand on lit dans les auteurs que les chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du théâtre, il faut entendre le premier & le second étage de degrés, le troisieme étant abandonné au peuple avec le portique supérieur, & l'orquestre étoit, comme nous avons dit, réservé pour les sénateurs & pour les vestales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces distinctions de rangs ne commencerent pas en même tems; car ce fut, selon Tite-Live, l'an 568, que le sénat commença à être séparé du peuple aux spectacles, & ce ne fut que l'an 685, sous le consulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *roscia* assigna aux chevaliers les quatorze premiers rangs du théâtre. Ce ne fut même que sous Auguste, que les femmes commencerent à être séparées des hommes, & à voir le spectacle du troisieme portique.

Les portes par où le peuple se répandoit sur les degrés, étoient tellement disposées entre les escaliers, que chacun d'eux répondoit par en-haut à une de ces portes, & que toutes ces portes se trouvoient par en-bas, au milieu des amas de degrés dont ces escaliers faisoient la séparation. Ces portes & ces escaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout; & il y en avoit alternativement six des uns & sept des autres à chaque étage, savoir sept portes & six escaliers au premier, sept escaliers & six portes au second, & sept portes & six escaliers au troisieme.

Mais comme ces escaliers n'étoient à proprement parler, que des especes de gradins pour monter plus aisément sur les degrés où l'on s'effayoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur. Les paliers au contraire qui en séparaient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place d'un degré vuide; de maniere que celui qui étoit au-dessus avoit deux fois la hauteur des autres; tous ces degrés devoient être tellement alignés qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'en haut en touchât toutes les extrémités.

C'étoit sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'orquestre, & les escaliers qui montoient aux différens étages du théâtre; & comme une partie de ces escaliers montoit aux degrés, & les autres aux portiques, il falloit qu'ils fussent différemment tournés; mais ils étoient tous également larges, entièrement dégagés les uns des autres, & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Jusqu'ici le théâtre des Grecs & celui des Romains étoient entièrement semblables, & ce premier département avoit non-seulement chez eux la même forme en général, mais encore les mêmes dimensions en particulier; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur théâtre, que par les vases d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la scène fût distinctement entendu de tout le

monde. Cet usage même s'introduisit ensuite chez les Romains dans leurs théâtres solides. Voyez VASE de théâtre.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imiterent encore. Dans la Grece les magistrats étoient, au théâtre, séparés du peuple, & le lieu qu'ils occupoient s'appelloit *βουλευουσις*: les jeunes gens y étoient aussi placés dans un endroit particulier, qu'on nommoit *εφηβικός*; & les femmes y voyoient de même le spectacle du troisieme portique; mais il y avoit outre cela des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands services à l'état. C'est ce que les Grecs nommoient *προεδρίας*, & il est aisé de juger par ce nom, que c'étoient les premières places du théâtre, c'est-à-dire les plus proches de l'orquestre; car l'orquestre étoit, comme nous avons dit, une des parties destinées aux acteurs chez les Grecs, au-lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'orquestre eût des usages différens chez ces deux nations, la forme en étoit cependant à-peu-près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire, & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des théâtres; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diametre de tout l'édifice.

La scène, chez les Romains, se divisoit comme chez les Grecs, en trois parties, dont la situation, les proportions & les usages étoient les mêmes que dans les théâtres des Grecs.

La première & la plus considérable partie s'appelloit proprement *la scène*, & donnoit son nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du théâtre à l'autre, & sur laquelle se plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ses extrémités deux petites ailes en retour, qui terminoient cette partie; de l'une à l'autre de ces ailes s'étendoit une grande toile à-peu-près semblable à celle de nos théâtres, & destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement étoit fort différent; car au-lieu que la nôtre se leve au commencement de la piece, & s'abaisse à la fin de la représentation, parce qu'elle se plie sur le ceintre, celle des anciens s'abaissoit pour ouvrir la scène, & se levoit dans les entr'actes, pour préparer le spectacle suivant, parce qu'elle se plioit sur le théâtre; de maniere que lever & baisser la toile, signifioit précisément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes. Voyez TOILE de théâtre.

La seconde partie de la scène, que les Grecs nommoient indifféremment *προσκηνιον* & *λομειον*, les Latins *proscenium* & *pulpitum*, en françois *l'avant-scène*, étoit un grand espace libre au devant de la scène où les acteurs venoient jouer la piece, & qui par le moyen des décorations, représentoit une place publique, un simple carrefour, ou quelque endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert; car toutes les pieces des anciens se passaient au-dehors, & non dans l'intérieur des maisons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient suivant l'étendue des théâtres, mais la hauteur en étoit toujours la même, savoir de dix piés chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troisieme & dernière partie étoit une espace ménagée derrière la scène, qui lui servoit de dégagement, & que les Grecs appelloient *παρασκηνιον*

C'étoit où s'habilloient les acteurs, où l'on ferroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines, dont les anciens avoient de plusieurs fortes dans leurs *théâtres*, ainfi que nous le verrons dans la fuite.

Comme ils avoient de trois fortes de piéces, des comiques, des tragiques & des fatyriques, ils avoient auffi des décorations de ces trois différens genres. Les tragédies reprétoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des statues, & les autres ornemens convenables; les comiques reprétoient des édifices particuliers, avec des toits & de simples croisées, comme on en voit communément dans les villes; & les fatyriques, quelque maison rustique, avec des arbres, des rochers, & les autres choses qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois scènes pouvoient se varier de bien des manieres, quoique la disposition en dût être toujours la même en général; & il falloit qu'elles eussent chacune cinq différentes entrées, trois en face, & deux sur les ailes. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal acteur; ainfi dans la scène tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient destinées à ceux qui jouoient les seconds rôles; & les deux autres qui étoient sur les ailes, servoient l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre à ceux qui venoient du port, ou de la place publique.

C'étoit à-peu-près la même chose dans la scène comique. Le bâtiment le plus considérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche reprétoient ordinairement une hôtellerie. Mais dans la fatyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelque méchante cabane à droite & à gauche, un vieux temple ruiné, ou quelque bout de paysage.

On ne fait pas bien sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée; car Vitruve remarque que les regles en furent inventées & mises en pratique dès le tems d'Eschyle par un peintre nommé *Agatharcus*, qui en laissa même un traité, d'où les philosophes Démocrite & Anaxagore tirerent ce qu'ils écrivirent depuis sur ce sujet. Voyez PERSPECTIVE.

Parlons à-présent des machines, car, comme je l'ai dit, les anciens en avoient de plusieurs fortes dans leurs *théâtres*; outre celles qui étoient sous les portes des retours, pour introduire d'un côté les dieux des bois & des campagnes, & de l'autre les divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-dessus de la scène pour les dieux célestes, & de troisiémes sous le *théâtre* pour les ombres, les furies & les autres divinités infernales. Ces dernières étoient à-peu-près semblables à celles dont nous nous servons pour ce sujet. Pollux nous apprend que c'étoient des especes de trappes qui élevoient les acteurs au niveau de la scène, & qui redescendoient ensuite sous le *théâtre* par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces consistoient, comme celles de nos *théâtres*, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient sur les portes des retours, étoient des machines tournantes sur elles-mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui se tournoient d'un ou d'autre côté, selon les dieux à qui elles servoient.

De toutes ces machines, il n'y en avoit point dont l'usage fût plus ordinaire, que de celles qui descendoient du ciel dans les dénouemens, & dans lesquelles les dieux venoient pour ainfi dire au secours du poète. Ces machines avoient assez de rapport avec celles de nos ceintres; car aux mouvemens près, les usages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient comme nous de trois fortes en général; les unes qui ne descendoient point jusqu'en bas, & qui ne fai-

soient que traverser le *théâtre*; d'autres dans lesquelles les dieux descendoient jusque sur la scène, & de troisiémes qui servoient à élever ou à soutenir en l'air les personnes qui sembloient voler.

Comme ces dernières étoient toutes semblables à celles de nos vols, elles étoient sujettes aux mêmes accidens. Nous lisons dans Suétone qu'un acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureusement le même sort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrit de sang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines eussent assez de rapport avec celles de nos ceintres, comme le *théâtre* des anciens avoit toute son étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens; car au-lieu d'être emportées comme les nôtres par des chassis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guindées à une espece de grue, dont le cou passoit par-dessus la scène, & qui tournant sur elle-même, pendant que les contre-poids faisoient monter ou descendre ces machines, leur faisoit décrire des courbes composées de son mouvement circulaire, & de leur direction verticale; c'est-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en-haut, ou de-haut en-bas, à celles qui ne faisoient que monter ou descendre d'un côté du *théâtre* à l'autre.

Les contrepoids faisoient aussi décrire différentes demi-ellipses aux machines, qui après être descendues d'un côté jusqu'au milieu du *théâtre*, remontoient de l'autre jusqu'au dessus de la scène, d'où elles étoient toutes rappelées dans un endroit du postscénium, où leurs mouvemens étoient placés. Toutes ces machines avoient différentes formes & différens noms, suivant leurs usages; mais c'est un détail qui ne pourroit manquer d'ennuyer les lecteurs.

Quant aux changemens des *théâtres*, Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes, qui changeoient en un instant la face de la scène, ou par des chassis qui se tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos *théâtres*. Mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les ailes de la scène sur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitième partie de sa longueur, les décorations qui tournoient derrière la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainsi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles sur la scène, huit de face, & deux en ailes; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles, & disposées de maniere qu'en demeurant pliées, elles formassent une des trois scènes; & qu'en se retournant ensuite les unes sur les autres, de droite à gauche, ou de gauche à droite, elles formassent les deux: ce qui ne peut se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est-à-dire en tournant toutes les dix sur cinq pivots placés sous les trois portes de la scène, & dans les deux angles de ses retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la scène qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du *théâtre*, des voiles soutenues par des mâts & par des cordages, pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil. Mais comme ces voiles n'empêchoient pas la chaleur, causée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse assemblée, les anciens avoient soin de la tempérer par une espece de pluie, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée, par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui regnoient autour du *théâtre*, ser-

voit non seulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis ; car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues qui sembloient n'être mises au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchérissant par leur influence sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du théâtre, & servoient de toute manière à en faire le couronnement.

Je ne dois pas oublier d'ajouter un mot des portiques qui étoient derrière les théâtres, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage en interrompoit les représentations. Quoique ces portiques en fussent entièrement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient se reposer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur restoit à représenter ; mais le principal usage de ces portiques consistoit dans les deux sortes de promenades qu'on y avoit ménagées dans l'espace découvert qui étoit au milieu, & sous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque tems qu'il fit, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente exposition suivant la saison ; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agréable ou plus utile ; car les anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agréable, dans tous leurs ouvrages, & surtout dans ces monumens publics qui devoient transmettre leur goût à la postérité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Je dois ces détails à un excellent mémoire de M. Boindin, inséré dans le recueil de l'académie des Inscriptions ; & c'est tout ce que j'en pouvois tirer sans joindre des figures aux descriptions. Mais les théâtres de Rome en particulier, m'offrent encore quelques particularités qu'il ne convient pas de supprimer.

Si nous remontons aux Grecs mêmes, nous trouverons d'abord que jusqu'à Cratinus, leurs théâtres, ainsi que leurs amphithéâtres, n'étoient que de charpente ; mais un jour que ce poète faisoit jouer une de ses pièces, l'amphithéâtre trop chargé se rompit & fondit tout-à-coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des théâtres plus solides ; & comme vers ce tems-là la tragédie s'accrédita beaucoup à Athènes, & que cette république avoit depuis peu extrêmement augmenté sa puissance & ses richesses, les Athéniens firent construire des théâtres qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples de dieux.

Ainsi la scène née de la simplicité des premiers acteurs, qui se contentoient de l'ombre des arbres pour amuser le public, ne fut d'abord composée que d'arbres assemblés, & de verdure appropriées. On vint ensuite à charpenter des ais informes qu'on couvrit de toiles. Enfin l'Architecture éleva la scène en bâtiment ; le luxe l'embellit de tapisseries, & la Sculpture & la Peinture y prodiguerent leurs plus beaux ouvrages.

Les théâtres à Rome ne se bâtissoient anciennement que de bois, & ne servoient que pendant quelques jours, de même que les échaffauds que nous faisons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces théâtres de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du théâtre de Corinthe. Ensuite Scavrus éleva le sien avec une telle magnificence, que la description de ce théâtre paroît appartenir à l'histoire des Fées. Le théâtre suspendu & brisé de Curion, fit voir

une machine merveilleuse, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique théâtre de pierre & de marbre. Marcellus en construisit un autre dans la neuvième région de Rome, & ce fut Auguste qui le consacra. Voyez THÉÂTRE de Scavrus, THÉÂTRE de Curion, THÉÂTRE de Pompée, THÉÂTRE de Marcellus.

Les théâtres de pierre se multiplièrent bientôt ; on en comptoit jusqu'à quatre dans le seul camp de Flaminus. Trajan en éleva un des plus superbes, qu'Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui à la diversité des colonnes & des statues, joignit les peintures pour en orner la scène. Catulus la fit revêtir d'ébène ; Antoine enchérissant, la fit argenter ; & Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le théâtre.

Entre les rideaux, tapisseries, ou voiles du théâtre des Romains, les uns servoient à orner la scène, d'autres à la spécifier, & d'autres à la commodité des spectateurs. Ceux qui servoient d'ornement, étoient les plus riches ; & ceux qui spécifioient la scène, représentoient toujours quelque chose de la pièce qu'on jouoit. La décoration versatile étoit un triangle suspendu, facile à tourner, & portant des rideaux où étoient peintes différentes choses qui se trouvoient avoir du rapport au sujet de la fable, ou du chœur, ou des intermèdes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, & on s'en servoit pour la seule commodité des spectateurs, afin de les garantir des ardeurs du soleil. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'espace du théâtre & de l'amphithéâtre de voiles étendues sur des cordages, qui étoient attachés à des mâts de navires, ou à des troncs d'arbres fichés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin d'une finesse jusqu'alors inconnue. Néron non seulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu desquelles il étoit peint monté sur un char ; le tout travaillé à l'aiguille, avec tant d'adresse & d'intelligence, qu'il paroissoit comme un Phœbus qui modérant ses rayons dans un jour sérain, ne laissoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Ce n'est pas tout, les anciens par la forme de leurs théâtres donnoient plus d'étendue, & avec plus de vraisemblance à l'unité du lieu, que ne le peuvent les modernes. La scène, qui parmi ces derniers ne représente qu'une salle, un vestibule, où tout se dit en secret, d'où rien ne transpire au dehors, que ce que les acteurs y répètent ; la scène, dis-je, si resserrée parmi les modernes, fut immense chez les Grecs & les Romains. Elle représentoit des places publiques ; on y voyoit des palais, des obélisques, des temples, & sur-tout le lieu de l'action.

Le peu d'étendue de la scène théâtrale moderne, a mis des entraves aux productions dramatiques. L'exposition doit être faite avec art, pour amener à-propos des circonstances qui réunissent dans un seul point de vue, ce qui demanderoit une étendue de lieu que l'on n'a pas. Il faut que les confidens inutiles soient rendus nécessaires, qu'on leur fasse de longs détails de ce qu'ils devoient savoir, & que les catastrophes soient ramenées sur la scène par des narrations exactes. Les anciens par les illusions de la perspective, & par la vérité des reliefs, donnoient à la scène toute la vraisemblance, & toute l'étendue qu'elle pouvoit admettre. Il y avoit à Athènes une partie considérable des fonds publics destinée pour l'ornement & l'entretien du théâtre. On dit même que les décorations des Bacchantes, des Phéniciennes, de la Médée d'Euripide, d'Œdipe, d'Antigone, d'Electre & de Sophocle, coûtèrent prodigieusement à la république.

La vérité du lieu qui étoit observée sur le théâtre ancien, facilitoit l'illusion ; mais des toiles grossières

ment peintes, peuvent-elles représenter le périlleux du Louvre ? & la maison d'un bon villageois, pourroit-elle donner à des spectateurs le sentiment du palais magnifique d'un roi fastueux ? Ce qui étoit autrefois l'objet des premiers magistrats ; ce qui faisoit la gloire d'un archonte grec, & d'un édile romain, j'entens de présider à des piéces dramatiques avec l'assemblée de tous les ordres de l'état, n'est plus que l'occupation lucrative de quelques citoyens oisifs. Alors le philosophe Socrate & le savetier Mycicle, alloient également jouir des plaisirs innocens de la scène.

Comme le spectacle chez les anciens, se donnoit dans des occasions de fêtes & de triomphes, il demandoit un théâtre immense, & des cirques ouverts ; mais comme parmi les modernes, la foule des spectateurs est médiocre, leur théâtre a peu d'étendue, & n'offre qu'un édifice mesquin, dont les portes ressemblent parmi nous, aux portes d'une prison, devant laquelle on a mis des gardes. En un mot, nos théâtres sont si mal bâtis, si mal placés, si négligés, qu'il paroît assez que le gouvernement les protège moins qu'il ne les tolère. Le théâtre des anciens étoit au contraire un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire, si l'ignorance & la barbarie ne s'en fussent mêlées. Mais que ne peut le tems avec un tel secours ? Il ne lui est échappé de ces vastes ouvrages, que quelques restes assez considérables pour intéresser la curiosité, mais trop mutilés pour la satisfaire. (*Le Chevalier DE JAU-COURT.*)

THÉÂTRE DE SCAURUS, (*Archit. Décorat. des Rom.*) théâtre de charpente élevé à Rome pour servir à l'usage des spectacles pendant le cours d'un seul mois, quoique ce théâtre ait surpassé en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. Celui-ci fut le fruit de la prodigalité incroyable d'un édile de la noble famille des Emiles.

L'histoire nomme deux Marcus *Æmilius* Scaurus, l'un père, l'autre fils. Le premier se trouva si pauvre, qu'il fut obligé de vendre du charbon pour pouvoir subsister. Il se consola de sa mauvaise fortune avec des livres, & se distingua dans le barreau. Il entra de bonne heure dans le sénat, en devint le prince, exerça plusieurs fois le consulat, & triompha des Liguriens. Étant censeur, il fit bâtir le pont Milvius, & paver un des plus grands chemins d'Italie, qui fut appelé de son nom *la voie émilienne*. Il mit au jour l'histoire de sa vie, & publia d'autres ouvrages dont les anciens ont parlé avec éloge.

M. *Æmilius* Scaurus son fils ne fut point consul, ne triompha point, n'écrivit point, mais il donna aux Romains le plus superbe spectacle qu'ils aient jamais vu dans aucun tems. Voici la traduction du passage de Pline, *l. XXXVI. c. xv.* où il décrit la grande magnificence dont je veux parler.

« Je ne sais, dit cet historien, si l'édilité de Scaurus ne contribua pas plus que toute autre chose, à corrompre les mœurs, & si les proscriptions de Sylla ont fait autant de mal à la république, que les richesses immenses de son beau-fils. Ce dernier étant édile, fit bâtir un théâtre auquel on ne peut comparer aucun des ouvrages qui aient jamais été faits, non-seulement pour une durée de quelques jours, mais pour les siècles à venir. Cette scène composée de trois ordres, étoit soutenue par trois cents soixante colonnes, & cela dans une ville où l'on avoit fait un crime à un citoyen des plus recommandables d'avoir placé dans sa maison six colonnes du mont Hymette.

« Le premier ordre étoit de marbre ; celui du milieu étoit de verre, espèce de luxe que l'on n'a pas renouvelé depuis ; & l'ordre le plus élevé étoit de bois doré. Les colonnes du premier ordre avoient

« trente-huit piés de haut, & les statues de bronze distribuées dans les intervalles des colonnes, étoient au nombre de trois mille ; le théâtre pouvoit contenir quatre-vingt mille personnes ; tandis que celui de Pompée, qui n'en contient que quarante mille, suffit à un peuple beaucoup plus nombreux, par les diverses augmentations que la ville de Rome a reçues depuis Scaurus.

« Si l'on veut avoir une juste idée des tapisseries superbes, des tableaux précieux, en un mot, des décorations en tout genre dont le premier de ces théâtres fut orné, il suffira de remarquer que Scaurus après la célébration de ses jeux, ayant fait porter à sa maison de Tusculum ce qu'il avoit de trop, pour l'employer à différens usages, ses esclaves y mirent le feu par méchanceté, & l'on estima le dommage de cet incendie cent millions de sesterces, environ douze millions de notre monnoie.

Ce passage est fort connu ; car il se trouve transcrit dans plus de mille ouvrages des modernes ; mais les idées de ces magnificences sont à tel point éloignées des nôtres, qu'on en relit toujours la description avec un étonnement nouveau.

Un historien ajoute au récit de Pline, que l'entrepreneur chargé de l'entretien des égoûts de Rome se crût obligé d'exiger de Scaurus qu'il s'engageât à payer le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourroit causer aux voûtes, qui depuis Tarquin l'ancien, c'est-à-dire, depuis près de sept cens ans, étoient toujours demeurées immobiles ; & elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

THÉÂTRE DE CURION, (*Archit. Décorat. des Rom.*) ce théâtre en contenoit deux construits de bois près l'un de l'autre, & si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, en réunir les extrémités, & former par ce moyen une enceinte pour des combats de gladiateurs.

M. le comte de Caylus a donné dans le recueil de Littérature, tom. XXIII. un mémoire plein de lumières sur cette étonnante machine, & il a le premier démontré la mécanique de ce prodigieux ouvrage. Quoique je ne puisse le suivre dans cette partie faite de planches, son discours renferme d'ailleurs assez de choses curieuses pour en régaler les lecteurs qui n'ont pas sous les yeux le vaste recueil de l'acad. des Inscriptions.

Les anciens, dit-il, ont eu plusieurs connoissances que nous n'avons pas, & ils ont poussé beaucoup plus loin que nous, quelques-unes de celles dont nous faisons usage. Les moyens qu'ils employoient pour remuer des masses d'un poids énorme, sont de ce nombre, & doivent nous causer d'autant plus d'admiration, que nous ne savons comment ils sont parvenus à exécuter des choses qui nous paroissent aujourd'hui tenir du prodige. Nous en sommes étonnés avec raison, dans le tems même que nous croyons être arrivés à une grande profondeur dans les mathématiques, & que nous nous flattons de laisser les anciens fort loin derrière nous dans plusieurs parties de cette science ; cependant ces anciens savoient allier une grande simplicité aux plus grands efforts de la mécanique ; ils attachoient même si peu de mérite à ces sortes d'opérations, que leurs historiens, & ce qui est plus fort encore, leurs poètes n'en paroissent nullement occupés. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élevation des corps qui leur ont paru considérables, est tout le contraire de la conduite des anciens, le livre *in-fol.* de Fontana sur l'obélisque que Sixte V. fit relever dans Rome, & la planche gravée par le Clerc pour célébrer la pose des pierres du fronton du Louvre, justifient bien la médiocrité des modernes en comparaison des anciens.

La machine de Curion, sans parler des autres bâtimens des anciens, est une nouvelle preuve de la supériorité des anciens dans la mécanique, mais avant que de parler de cette prodigieuse machine de Curion, & de la singularité du spectacle qu'il fit voir aux Romains, il faut dire un mot du personnage dont il est tant parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus, dans Dion Cassius, liv. LX. dans Velleius Paterculus, l. II. & dans les vies d'Antoine, de Pompée, de Caton d'Utique, de César & de Brutus, par Plutarque.

C. Scribonius Curion étoit de famille patricienne; son pere avoit été consul, & avoit eu les honneurs du triomphe. Le fils se fit connoître de bonne heure par son esprit, ses talens, son éloquence, ses intrigues dans les factions de César & de Pompée, ainsi que par ses débauches & ses dissipations. Il se lia avec Antoine, & le plongea dans des dépenses si folles, qu'il l'avoit endetté dans sa jeunesse de deux cens cinquante talens, ce qui revient à plus d'un million de notre monnoie. Il vendit sa foi à la fortune de César, & pour le servir plus utilement, il avoit l'art de dissimuler leurs engagements secrets, & affectoit, quand il fut tribun du peuple, de n'agir que pour les intérêts de la république. Velleius Paterculus l'a peint d'après nature: *vir nobilis, eloquens, audax, sua alienaque fortunæ, & pudicitia prodigus; homo ingeniosissimè nequam, & facundus malo publico.*

Il eut différens succès dans les brigues qu'il fit pour César; il fut un jour couronné de fleurs comme un athlète qui a remporté le prix; cependant le consul Lentulus le chassa honteusement du sénat avec Antoine, & ils furent obligés de sortir de Rome déguisés en esclaves dans des voitures de louage. Mais le service qu'il avoit rendu à César long-tems auparavant, étoit du nombre de ceux qu'un homme généreux ne sauroit oublier; il couvrit César de sa robe, & l'empêcha d'être tué par les jeunes gens armés qui suivoient Cicéron. César plein de reconnoissance ne cessa de lui prodiguer ses largesses par millions, & après lui avoir fait obtenir plusieurs grands emplois contre les lois & les usages, il lui donna le gouvernement de la Sicile. On fait qu'il obtint la questure l'an de Rome 698, & qu'il fut tué l'an 706 dans la guerre d'Afrique.

C. Scribonius Curion, tel que nous venons de le représenter, tout vendu à César, ne construisit apparemment son théâtre que dans l'intention d'attirer de nouvelles créatures à son protecteur, & par conséquent l'argent des Gaules y fut employé. Il donna ces spectacles au peuple romain, vraisemblablement l'an de Rome 703, sur un prétexte pareil à celui de M. Æmilius Scaurus, c'est-à-dire, pour les funérailles de son pere, mort l'an 701; mais ne pouvant égaler la magnificence du théâtre de Scaurus que nous avons décrit dans l'article précédent, ni rien faire voir au peuple qui ne parût pauvre & misérable en comparaison, il voulut, sinon le faire oublier, du moins se distinguer d'une manière singulière.

Pour y parvenir, il eut recours à l'imagination d'un théâtre dont Pline seul nous a donné la connoissance, l. XXXVI. c. xv. Voici la traduction de ce qu'il en dit à la suite de la description du magnifique spectacle de Scaurus.

« L'idée d'une profusion si extraordinaire emporte mon esprit, & le force à s'éloigner de son objet pour s'occuper d'une autre folie plus grande encore, & dans laquelle on n'employa que le bois. C. Curion, qui mourut dans les guerres civiles, attaché au parti de César, voulant donner des jeux pour les funérailles de son pere, comprit bientôt qu'il n'étoit pas assez riche pour surpasser la magnificence de Scaurus. En effet il n'avoit pas comme lui, un Sylla pour beau-pere, & pour mere une

» Metella, cette femme avide de s'enrichir des dépouilles des pros crits; il n'étoit pas fils de ce M. Scaurus, qui fut tant de fois à la tête de la république, & qui, associé à toutes les rapines des partis sans de Marius, fit de sa maison un gouffre, où s'engloutit le pillage d'un si grand nombre de provinces; cependant Scaurus avouoit, après l'incendie de sa maison, qu'il ne pouvoit faire une seconde dépense pareille à la première. Ainsi les flammes, en détruisant des richesses rassemblées de tous les coins du monde, lui laisserent du moins l'avantage de ne pouvoir être imité dans sa folie.

» Curion fut donc obligé de suppléer au luxe par l'esprit, & de chercher une nouvelle route pour se distinguer. Voyons le parti qu'il prit; applaudissons-nous de la perfection de nos mœurs, & de cette supériorité que nous aimons si fort à nous attribuer.

» Curion fit construire deux très-grands théâtres de bois assez près l'un de l'autre; ils étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner. On représentoit le matin des pièces sur la scène de chacun de ces théâtres; alors ils étoient adossés pour empêcher que le bruit de l'un ne fût entendu de l'autre; & l'après-midi, quelques planches étant retirées, on faisoit tourner subitement les théâtres, & leurs quatre extrémités réunies formoient un amphithéâtre où se donnoient des combats de gladiateurs; Curion faisoit ainsi mouvoir tout-à-la-fois & la scène, & les magistrats, & le peuple romain. Que doit-on ici admirer le plus, l'inventeur ou la chose inventée, celui qui fut assez hardi pour former le projet, ou celui qui fut assez téméraire pour l'exécuter?

» Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est l'extravagance du peuple romain; elle a été assez grande pour l'engager à s'asseoir sur une machine si mobile & si peu solide. Ce peuple vainqueur & maître de toute la terre; ce peuple qui, à l'exemple des dieux dont il est l'image, dispose des royaumes & des nations, le voilà suspendu dans une machine, applaudissant au danger dont il est menacé. Pourquoi faire si peu de cas de la vie des hommes? pourquoi se plaindre des pertes que nous avons faites à Cannes? Une ville abîmée dans un gouffre de la terre entr'ouverte remplit l'univers de deuil & d'effroi; & voilà tout le peuple romain renfermé, pour ainsi dire, en deux vaisseaux, & qui soutenu seulement par deux pivots, regarde, tranquille spectateur, le combat qu'il livre lui-même, en danger de périr au premier effort qui dérangera quelques pièces de ces vastes machines. Est-ce donc en élevant les tribus dans les airs qu'on vient à bout de plaire aux dieux, & de mériter leur faveur? Que ne fera pas dans la tribune aux harangues, que n'osera entreprendre sur un peuple, celui qui avoit pu lui persuader de s'exposer à un danger pareil? Il le faut avouer; ce fut le peuple tout entier qui combattit sur le tombeau du pere de Curion dans la pompe de ses funérailles.

» Curion changea l'ordre de sa fête magnifique: car les pivots se trouvant fatigués & dérangés, il conserva le dernier jour la forme de l'amphithéâtre, & ayant placé & adossé les scènes (c'est-à-dire ce que nous nommons aujourd'hui théâtre); dans tout le diamètre de ce même amphithéâtre, il donna des combats d'athlètes. Enfin, il fit enlever tout-d'un-coup ces mêmes scènes, & fit paroître dans l'arène, tous ceux de ses gladiateurs qui avoient été couronnés les jours précédens.

Voici quelques réflexions sur ce passage, plein de grandeur & d'éloquence.

Premièrement, ces théâtres que Pline fait construire à Curion, étoient les portions circulaires ou gradins,

dins, sur lesquels le peuple étoit assis; les anciens ne donnoient point d'autre nom à cette partie. Il n'est pas douteux qu'il n'y eût deux scènes, comme ils les nommoient encore, où les acteurs représentoient, & qui devoient se démonter & se déplacer, pour laisser le passage au théâtre dans son mouvement circulaire; on fait que ces portions circulaires se terminoient dans tous les théâtres au *proscenium*, qui faisoit la base du demi-cercle; en même tems qu'il formoit un des côtés du quarré long, destiné pour la scène & les décorations.

2°. Les théâtres de bois aussi souvent répétés que nous le voyons dans l'histoire Romaine, rendirent l'exécution de ceux de Curion plus facile, & donnèrent sans doute la hardiesse de les entreprendre.

3°. Comme ces sortes de théâtres étoient fort grands, & que celui de Marcellus le plus petit de tous, contenoit, dit-on, vingt-deux mille personnes: nous pouvons raisonnablement supposer que ceux de Curion en pouvoient contenir chacun trente mille; ce qui est assez pour autoriser le discours de Pline, qui regarde les spectateurs, comme le peuple romain tout entier.

4°. Les deux théâtres de Curion étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, dit Pline; or pour cela, il falloit que la fondation fût extrêmement solide & bien de niveau, parce qu'elle devoit porter un poids des plus considérables, & que les plus petites irrégularités de plan auroient interrompu les mouvemens à l'égard du pivot; il a dû être composé d'une forte colonne de bronze, bien fondue, bien retenue, & bien fondée dans le massif.

5°. Quant au détail de la charpente du théâtre, on peut s'en éclaircir par plusieurs livres de l'antiquité, où l'on en a donné les desseins; & M. Boindin en a décrit la forme dans les *mém. de l'acad. des Inscriptions*.

6°. Pline ajoute, qu'on faisoit tourner subitement chaque théâtre de Curion pour les mettre vis-à-vis l'un de l'autre. Pour cet effet, il est vraisemblable que le peuple sortoit des théâtres après les spectacles du matin. En effet, indépendamment de l'augmentation du poids & du malheur que l'éroulement de quelques parties de la charpente auroit pu causer, malheur auquel ces sortes de fabriques sont d'autant plus sujettes, qu'elles sont fort composées, & malheur dont les Romains avoient des exemples, quoique les constructions ne fussent pas mobiles; le peuple, dis-je, ne pouvoit avoir d'autre objet, en demeurant en place, que le plaisir bien médiocre de se voir tourner. Il est du moins certain que les sénateurs, les chevaliers romains, les vestales, les prêtres; enfin, tous les gens considérables dont les places étoient marquées, se trouvoient obligés d'en sortir le matin, parce qu'elles étoient changées pour le soir.

7°. Enfin, il faut remarquer que Pline ne parle du théâtre de Curion que sur des oui-dire; il ne l'avoit point vu; il écrivoit cent trente ans ou environ après que le spectacle avoit été donné. Il semble même que cette machine théâtrale s'étoit encore plus tournée dans les esprits à jeter un ridicule sur le peuple Romain, qu'à la gloire & à la réputation de Curion.

Il y a là-dessus un passage de Plutarque, qui est trop singulier pour n'être pas rapporté. « Favonius, dit-il, ayant été fait édile par le crédit de Caton, celui-ci l'aida à se bien acquitter des fonctions de sa charge, & régla toute la dépense des jeux. Il voulut qu'au lieu de couronnes d'or que les autres donnoient aux acteurs, aux musiciens & aux joueurs d'instrumens, &c. on leur donnât des branches d'olivier, comme on faisoit dans les jeux olympiques; & au lieu de riches présens que les autres distribuoient, il fit donner aux Grecs quantité de poi-

» reaux, de laitues, de raves & de céleri, & aux
» Romains, des pots de vin, de la chair de porc, &c.
» des figues, des concombres & des brassées de bois.
» Enfin, Favonius lui-même alla s'asseoir par-
» mi les spectateurs, où il battit des mains, en ap-
» plaudissant à Caton, & en le priant de gratifier
» les acteurs qui faisoient bien, & de les récompen-
» ser honorablement. Pendant que cela se passoit
» dans ce théâtre de Favonius, poursuit Plutarque,
» Curion l'autre édile donnoit dans un autre théâtre
» des jeux magnifiques; mais le peuple quitta les
» jeux de Curion, pour venir à ceux de Favonius.

Quoi, le peuple Romain, épris des spectacles raffinés, quitte dans un tems de luxe des fêtes magnifiques, pour se rendre à des jeux ridicules, où il ne recevoit que des figues ou des concombres, au lieu de riches présens qui lui étoient destinés au théâtre de Curion? Ce trait d'histoire est fort étrange! mais Caton présidoit aux jeux de Favonius; & les Romains ne pouvoient se laisser de rendre des hommages à ce grand homme & de marquer la joie qu'ils avoient de voir que leur divin Caton daignoit se relâcher de son austérité, & se prêter pendant quelques jours à leurs jeux & à leurs passe-tems. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉÂTRE DE POMPÉE, (*Archit. décorat. des Rom.*) théâtre magnifique bâti de pierres sur des fondemens si solides, qu'il sembloit être bâti pour l'éternité. Il y avoit une espece d'aqueduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du théâtre, tant pour rafraîchir le lieu, que pour remédier à la soif des spectateurs.

Pompée revenant de Grèce, apporta le plan du théâtre de Mytilene, & fit construire celui-ci tout semblable. Il pouvoit contenir quarante mille personnes, & étoit orné de tableaux, de statues de bronze & de marbre, transportées de Corinthe, d'Athènes & de Syracuse. Mais une particularité remarquable, c'est que Pompée pour prévenir les caprices du peuple & des magistrats, fit bâtir dans l'enceinte de son théâtre un temple magnifique, qu'il dédia à Vénus la victorieuse; de sorte qu'ayant mis ingénieusement son édifice sous la protection d'une grande déesse, il le fit toujours respecter.

Avant lui, on élevoit des théâtres toutes les fois qu'il falloit représenter des jeux; ils n'existoient que pendant la durée de ces jeux, & le peuple y assistoit toujours de bout. Pompée fit un théâtre à demeure & y mit des sièges, nouveau genre de mollesse, inconnu jusqu'alors, & dont les gens sages lui furent mauvais gré, à ce que nous apprend Tacite dans le *liv. XIV.* de ses annales: *Quippè erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quod mansuram theatri sedem posuisset; nam antea subitaris gradibus, & scenâ in tempus structâ ludos edi solitos; vel si vetustiora repetas stantem populum spectavisse; si sedeat, theatro dies totos ignavia continuabit.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉÂTRE DE MARCELLUS, (*Archit. décorat. des Rom.*) théâtre consacré par Auguste, à la mémoire du jeune Marcellus, son neveu, son fils adoptif, & son gendre, qui, selon Propertius, mourut l'an de Rome 731. à l'âge de vingt ans. C'étoit un jeune prince d'un si grand mérite, qu'il faut rappeler au lecteur, les hommages que lui a rendus toute l'antiquité; & je le ferai d'autant plus volontiers, que j'ai peu de choses à dire du théâtre qui porta son nom.

Horace a loué bien dignement ce jeune héros dans le tems qu'il vivoit encore. « La gloire du vieux Marcellus, dit ce poète, loin de s'obscurcir, prend un nouveau lustre dans un de ses rejettons, & s'augmente de jour en jour, comme on voit un jeune arbre se fortifier peu-à-peu par des accroissemens insensibles: cette nouvelle lumière de la maison des Jules, brille entre les premières familles

» de Rome, comme l'astre de la nuit brille entre les
» étoiles.

*Crescit occulto velut arbor avo
Fama Marcelli : micat inter omnes
Julium sidus , velut inter ignes
Luna minores.*

L. I. Ode 12.

Tant que le goût des belles choses subsistera dans le monde, on ne cessera de lire sans des transports d'admiration, & sans être ému, l'éloge que Virgile a fait de ce jeune Marcellus; c'est sans doute le plus beau morceau du sixième livre de l'Enéide; nous avons peut-être déjà dit ailleurs, combien cet endroit attendrit Auguste & Octavie, & combien de larmes il leur fit répandre; mais quand cette tendre mere entendit ces mots, *tu Marcellus eris*, elle s'évanouit, & l'on eut bien de la peine à la faire revenir. Auguste fut extrêmement touché de la perte de son gendre, & les Romains dont il étoit les délices, en témoignèrent la plus vive douleur à ses funérailles qui se firent dans le champ de Mars. Virgile n'a pas oublié cette anecdote dans son éloge.

*Quantos ille virum magnam Mavortis ad urbem
Campus ages gemitus ! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cum tumulum præterlabere recentem !*

De combien de gémissements, & de quels cris sa mort fera retentir le champ de Mars ! Dieu du Tibre, quelle pompe funebre tu verras sur tes bords, lorsqu'on lui élèvera un tombeau que tu baigneras de tes ondes !

Sa mort fut un si rude coup pour Octavie, qu'elle ne s'en put jamais consoler. Elle fit donner à Virgile un talent (4700 l.) pour chaque vers de l'éloge de son fils, mais ils réveillèrent tellement sa douleur, qu'elle défendit qu'on lui en lût d'autres à l'avenir. Dès ce moment, elle se plongea dans la solitude, & dans une affreuse mélancolie qui dura le reste de ses jours. Pour encourir son indignation, c'étoit assez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de son fils, & ne voulut plus qu'on lui en parlât. Sénèque peint si bien toutes ces choses, en y joignant un tableau si parfait des vertus de Marcellus, que je n'en puis rien supprimer, parce que ce sont des morceaux uniques dans l'histoire.

Octavia Marcellum, cui & avunculus & socer incumbere cæperat, in quem onus imperii reclinare : adolescentem animo alacrem, ingenio potentem ; sed & frugalitatis, continentiaque in illis aut annis, aut opibus, non mediocriter admirandum ; patientem laborum, voluptatibus alienum ; quantum cumque imponere illi avunculus, & (ut ita dicam) inædificare voluisset, laturum. Bene legerat nulli cessura ponderi fundamenta.

Nullum finem, per omne vitæ suæ tempus, flendi gemendique fecit ; nec ullas admisit voces, salutare aliquid afferentes : ne avocari quidem se passa est. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere : non dico non ausa confurgere, sed allevari recusans ; secundam orbitatem judicans, lacrimas omittente. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Odebat omnes matres, & in Liviam maximè furebat ; quia videbatur ad illius filium transfuisse sibi promissa felicitas.

Tenebris & solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebranda Marcelli memoriæ composita, aliosque studiorum honores rejecit, & aures suas adversus omne solatium clausit, à solemnibus officiis seducta, & ipsam magnitudine fraternæ nimis circumlucens fortunam exosa, defudit se, & abdidit. Assidentibus liberis, nepotibus lugubrem vestem non deposuit ; non sine contumelia omnium suorum, quibus salvæ orba sibi videbatur. Senec. consol. ad Mariam, cap. ij.

Pour revenir au théâtre qu'Auguste consacra à la mémoire du jeune Marcellus ; il contenoit, dit-on,

22 mille personnes, & c'est le plus petit des théâtres qui se voyoient à Rome. Le diamètre intérieur du demi cercle de ce théâtre, étoit de 194 piés antiques, & le diamètre extérieur de 417. Il étoit situé dans la neuvième région ; l'on en voit aujourd'hui les ruines dans la place Montanara, où est le palais Savelli au quartier Ripa de Rome moderne. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉÂTRE DES GRECS, (*Archit. grec.*) de toutes les matieres dont les auteurs anciens ont traité, celle de la construction de leurs théâtres est la plus obscure & la plus tronquée. Vitruve lui-même y laisse les gens à moitié chemin, & ne donne ni les dimensions, ni la situation, ni le nombre des principales parties qu'il supposoit être assez connues, ne s'imaginant pas qu'elles dussent jamais périr ; par exemple, il ne détermine point la quantité des *diazoma* ou *præcinctiones*, que nous appellons indifféremment *corridors*, *retraites* ou *palliers*. En même tems dans les choses qu'il a spécifiées il établit des regles, que nous voyons actuellement n'avoir pas été observées, comme quand il donne de deux sortes de hauteurs à la construction de ses degrés, & cependant ni l'une ni l'autre ne s'accorde aucunement à ce qui nous reste des amphithéâtres & des théâtres de l'antiquité.

Entre les modernes, le jésuite Gallutius Sabienus & le docte Scaliger ont négligé le plus essentiel ; tandis que l'amas informe des citations de Bulengerus épouvante ceux qui le veulent déchiffrer. On auroit beau consulter les auteurs qu'il a cités, Athénée, Hélicius, Pollux, Eustathius, Suidas & les autres, toutes les lumières qu'ils donnent sont si foibles, qu'elles ne peuvent servir de rien sans l'inspection du terrain. Ainsi la curiosité de M. de la Guilletiere l'ayant mis en tête d'en faire un plan exact, il eut recours aux mesures actuelles des parties qui subsistent encore à Athènes, & aux présomptions convaincantes prises de ces auteurs qui ayant marqué à quel usage étoient destinées les parties qui ne subsistent plus, fournissent des préjugés infailibles de l'étendue qu'elles avoient.

Pour cet effet, il se servit d'une mesure divisée selon le pié commun des Athéniens, & selon le pié de roi qui surpasse l'athénien de huit à neuf lignes ; de sorte que trois de nos piés françois gagnent un peu plus de deux pouces sur trois piés athéniens, & par là cent de leurs piés répondent à 94 piés, & environ 6 pouces de notre mesure françoise, rejetant les petites fractions pour éviter ici les minuties du calcul.

Par le mot de théâtre, les anciens entendoient tout le corps d'un édifice où l'on s'assembloit pour voir les représentations publiques. Le fameux architecte Philon fit bâtir à Athènes celui de Bacchus du tems de Périclès, il y a plus de deux mille ans, & le dessein de Philon fut encore suivi par Ariobarfane, roi de Capadoce, qui le rétablit, & par l'empereur Adrien qui le répara ; son dehors étoit composé de trois rangs de portiques élevés l'un sur l'autre ; & à l'égard du dedans, comme il avoit des lieux principaux, le lieu des spectateurs & le lieu des spectacles, chacun des deux étoit composé de ses parties différentes. Les parties qui composoient le lieu des spectateurs s'appelloient le *conistra* ou *parterre* ; les rangs des degrés, les *diazoma* ou *coridor* ; les gradins ou petits escaliers, le *cercys* & les *échos*. Les autres parties qui appartenoient au lieu des spectacles s'appelloient l'*orchestre*, l'*hyposcénion*, le *logéon* ou *thimélé*, le *proscénion*, le *parascénion* & la *scène*.

Pour tracer le plan de l'édifice, on avoit donc décrit un cercle d'un demi-diamètre de 47 piés & 3 pouces ; & du même cercle, on avoit retranché le quart en tirant la corde de quatre-vingt-dix degrés. Cette corde déterminoit le front de la scène ou la face des

décorations, car proprement le mot de *scène* ne signi-
fioit autre chose.

La petite partie du diamètre que la corde de quatre-
vingt-dix degrés avoir retranchée au derrière de la
scène, étoit d'environ quatorze piés; & à dix-huit
piés de cette corde, allant vers le centre du cercle,
on avoit tiré une ligne parallèle à la face ou au-de-
vant du *proscénion*, c'est ainsi qu'ils appelloient un
exhaussement ou plate-forme qui servoit de poste
aux comédiens, de sorte que l'enfoncement ou la lar-
geur de ce poste étoit de dix-huit piés; & la face ou
devant du *proscénion* retranchoit cent quarante-deux
degrés, quarante-six minutes, de la circonférence du
cercle: le reste, à savoir deux cens dix-sept degrés,
quatorze minutes, déterminoit l'enceinte intérieure
de l'édifice, dont le trait surpassoit le demi-cercle
contre l'opinion de beaucoup de gens qui ont écrit
que la figure du théâtre grec étoit un *hémicycle*.

C'est le terrain de toute cette enceinte, que les
Athéniens appelloient *conistra*, c'est-à-dire le *par-
terre*; les Romains le nommoient *arène*. A Athènes,
l'orchestre occupoit une partie du *conistra*, d'où vient
que quelques-uns, prenant la partie pour le tout,
l'appellerent aussi *orchestre*. Cette usurpation de mots
est particulièrement venue des Romains, sur quoi
l'on remarquera qu'encore que le théâtre romain eût
à-peu-près les mêmes parties que celui d'Athènes,
& que ces parties eussent presque les mêmes noms,
il y avoit une notable différence dans leurs propor-
tions, dans leurs situations & dans leurs usages; mais
il n'est ici question que du théâtre des Grecs.

La structure intérieure du théâtre regnoit donc en
arc-de-cercle jusqu'aux deux encoignures de la face
du *proscénion*; sur cette portion de circonférence
s'élevoient vingt-quatre rangs de sieges par étages
qui regnoient circulairement autour du *conistra* ou
parterre, pour placer les spectateurs.

Toute la hauteur de ces rangs étoit divisée de huit
en huit rangs, par trois corridors, retraites ou pal-
liers, que les Athéniens appelloient *diakoma*. Ils sui-
voient la courbure des rangs, & servoient à faire
passer les spectateurs d'un rang à l'autre, sans incom-
moder ceux qui étoient déjà placés. Et, pour la même
commodité, il y avoit de petits escaliers ou gradins,
qui alloient de haut en-bas d'un corridor à l'autre au-
travers des rangs, pour monter & descendre sans
embarrasser. Il y avoit auprès de ces gradins des passa-
ges qui donnoient dans les portiques de l'enceinte
extérieure, & c'étoit par ces passages qu'entroient
les spectateurs pour se venir placer sur les rangs.

Les meilleures places étoient sur les huit rangs,
compris entre le huitième & le dix-septième; c'est
ce qu'ils appelloient *bouleuticon*, destiné particu-
lièrement pour les officiers de judicature. Les autres
rangs s'appelloient *éphébicon*, où se plaçoient les ci-
toyens, dès qu'ils entroient dans leur dix-neuvième
année.

La hauteur de chacun de ces rangs de degrés étoit
de treize à quatorze pouces, la largeur environ de
vingt-deux. On ne laissoit pas d'y être assis fort com-
modément. Théophraste dit que les plus riches y
portoient chacun un petit carreau. Le plus bas rang
avoit presque quatre piés de hauteur sur le niveau
de la campagne. Chaque marche des petits escaliers
ou gradins n'avoit que la moitié de la hauteur, & la
moitié de la largeur d'un des rangs de degrés. Pour
les corridors, la largeur & la hauteur de chacun d'eux
étoit double de la hauteur & de la largeur des mê-
mes rangs; mais les escaliers n'étoient point paral-
les l'un à l'autre, car si on eût prolongé le trait de
leur alignement depuis la plus haute de leurs mar-
ches jusqu'à la plus basse, toutes ces lignes produites
se seroient venu couper du côté du parterre. Ainsi les
degrés compris entre deux escaliers ou gradins, fai-

soient la figure d'un coin étroit par en-bas, & large
par en-haut: d'où vient que les Romains les appel-
loient *cunei*. Pour empêcher que la pluie gâtât rien à
toutes ces marches, on leur avoit donné une petite
pente, par où les eaux s'écouloient.

Le long de chaque corridor, il y avoit de distance
en distance dans l'épaisseur du bâtiment des petits
réduits ou cellules, appellées *echaa*, qui étoient oc-
cupés par des vaisseaux d'airain en façon de ton-
neaux, chaque vaisseau étoit ouvert par un de ses
fonds; ce fond-là étoit tourné vers la scène, & y re-
gardeoit par de petites ouvertures qu'avoit chaque
réduit pour un usage admirable que je dirai dans la
suite, la répercussion de la voix.

Au-dessus du troisième corridor s'élevoit une gale-
rie ou portique, qui s'appelloit *cercys*. C'étoit-là que
les Athéniens plaçoient leurs femmes: celles d'une
vie déréglée avoient un lieu séparé. On mettoit aussi
dans le *cercys* les étrangers & les amis de province;
car il falloit nécessairement avoir le droit de bour-
geoisie, pour être placé sur les degrés; il y avoit
même des places qui appartenoient en propre à des
particuliers; & c'étoit un bien de succession, qui al-
loit aux aînés de la maison.

Le théâtre des Grecs n'étoit pas de la capacité de
celui que l'édile Marcus Scaurus fit bâtir à Rome, où
il y avoit place pour soixante-dix-neuf mille hommes.
Il sera facile aux Géomètres de savoir, par exemple,
le nombre des spectateurs que contenoit le théâtre de
Bacchus à Athènes. L'arc d'un pié & demi est ce
qu'on donne ordinairement pour la place qu'un hom-
me peut occuper; mais on remarquera que, comme
les assemblées du peuple s'y faisoient quelquefois
pour régler les affaires d'état, il falloit du moins
qu'il pût contenir six mille hommes; car les lois atti-
ques vouloient positivement qu'il y eût au-moins six
mille suffrages pour autoriser un décret du peuple.

Voilà ce qui regarde le lieu des spectateurs. Quand,
au lieu des spectacles, l'orchestre, qui étoit une estrade,
une élévation dans le *conistra* ou parterre, com-
mençoit à-peu-près à cinquante-quatre piés de la face
du *proscénion* ou poste des comédiens, & venoit finir
sur le trait du même *proscénion*; la hauteur de l'or-
chestre étoit environ de quatre piés, autant qu'en
avoit le premier rang des degrés sur le rez-de-chauf-
sée. La figure de son plan étoit un carré long, dé-
taché des sieges des spectateurs; c'étoit dans un en-
droit de l'orchestre que nous allons décrire, que se
mettoient les musiciens, le chœur & les mimes. Chez
les Romains, elle avoit un plus noble usage, car l'em-
pereur, le sénat, les vestales & les autres personnes
de qualité y avoient leurs sieges.

Sur le plan de l'orchestre d'Athènes, tirant vers
le poste des comédiens, il y avoit un autre exhaus-
sement ou petite plate-forme, nommée *logéon* ou
thimélé. Les Romains l'appelloient *pulpium*. Le *lo-
geon* étoit élevé environ neuf piés sur le rez-de-
chaussée, & cinq sur le plan de l'orchestre. Sa figure
étoit un carré de vingt-quatre piés à chaque face.
C'étoit-là que venoient les mimes pour marquer les
entre-actes de la pièce, & c'étoit-là que le chœur fai-
soit ses récits.

Au pié du *logéon* sur le même plan de l'orchestre,
il y avoit une enceinte de colonnes qui enfermoit
une espace de l'orchestre, appelé *hyposcénion*. Voilà
la partie du théâtre grec, que les écrivains modernes
ont le plus mal entendue. Les uns l'ont confondue
avec le *podion* ou balustrade, qui étoit entre le *proscé-
nion* & la scène du théâtre romain, ce qu'on peut
convaincre d'absurdité par la différence de leurs si-
tuations & de leurs usages. Quelques autres disent
que l'*hyposcénion* étoit la face du *proscénion*, comprise
depuis le niveau de l'orchestre jusqu'à l'esplanade du

proscénion ; cette dernière opinion n'est pas mieux fondée.

L'hyposcénion étoit un lieu particulier pratiqué sur l'orchestre, comme un réduit dégagé pour la commodité des joueurs d'instrumens & des personnages du *logéon* ; car le chœur & les mimes se tenoient dans l'hyposcénion, jusqu'à ce que les nécessités de la représentation les obligeassent à monter sur le *logéon* pour l'exécution de leurs rôles. Les poètes mêmes venoient dans l'hyposcénion, & c'est ce qui est justifié par Athénée, quand il raconte qu'Asopodore Phliacien se mocqua plaisamment des injustes acclamations du *théâtre*, où bien souvent les mauvaises choses sont applaudies ; il observe que cet Asopodore étant encore dans l'hyposcénion, & entendant l'approbation éclatante que le peuple donnoit à un joueur de flûte, « qu'est-ceci, s'écria-t-il, vous verrez qu'on vient d'admirer quelque nouvelle sottise » ? Il paroît de-là qu'Athénée ne considère pas l'hyposcénion comme une simple façade, mais comme un lieu & espace où étoit Asopodore, soit qu'il y fût pour y demeurer tout le long du spectacle, soit qu'il n'y fût qu'en passant.

Pollux est d'accord avec Athénée touchant l'hyposcénion, & confirme la véritable définition de cette partie du *théâtre*. Je ne rapporterai pas le grec de Pollux, qu'on peut lire dans le xix. chapitre de son IV. livre ; mais voici le latin de Seberus : *hyposcenium autem columnis & imaginibus ornatum erat, ad theatrum conversum, pulpito subjacens*. Et vous remarquerez que, dans le grec, il y a formellement le mot de *logéon*, que Seberus a rendu par le mot de *pulpitum*.

L'enceinte de l'hyposcénion étoit parallèle à celle du *logéon*. Sa largeur pouvoit être de six à sept piés ; mais enfin le *logéon*, l'hyposcénion, l'orchestre & le coniftra sont les quatre endroits que beaucoup de gens ont confondus sous le mot d'*orchestre*, comme les endroits suivans ont été compris sous le mot de *scène*.

Le *proscénion* ou poste des comédiens s'élevoit de deux piés au-dessus du *logéon* ; de sorte qu'il avoit environ sept piés de hauteur sur l'orchestre, & onze sur le rez-de-chaussée ; & il ne faut pas s'imaginer qu'un aussi grand architecte que Philon eût donné sans raison toutes les diverses élévations aux différens postes des *théâtres*. Outre les égards de la vue, il les avoit ainsi ménagés, afin que le son des instrumens & la voix des acteurs se pussent porter avec une distribution égale aux oreilles des spectateurs, selon les diverses hauteurs des degrés qu'ils occupoient. Sur le *proscénion*, il y avoit un autel, que les Athéniens appelloient *agyéus*, consacré à Apollon.

La scène, selon ce que nous avons déjà remarqué, n'étoit autre chose que les colonnes & les ornemens d'architecture qui étoient élevés dans le fond & sur les aîles du *proscénion*, & qui en faisoient la décoration. Quand il y avoit trois rangs de colonnes l'un sur l'autre, le plus haut s'appelloit *episcénion*. Agatarchus a été le premier décorateur qui a travaillé aux embellissemens de la scène, selon les règles de la perspective ; Eschyle l'avoit instruit.

On appelloit en général *parascénion* l'espace qui étoit devant & derrière la scène, & on donnoit aussi ce nom à toutes les avenues & escaliers, par où l'on passoit des postes de la musique aux postes de la comédie. Voilà comment, sous le nom de *scène*, on a confondu le *proscénion*, le *parascénion* & la scène.

Les Athéniens employoient souvent des machines ; la principale s'appelloit *théologéon*. Elle étoit élevée en l'air, & portoit les dieux que le poète introduisoit. C'est de celle-là que les savans de l'antiquité ont tant condamné l'usage, parce qu'elle servoit de garant à la stérilité du mauvais poète ; &

quand il avoit embarrassé l'intrigue de son sujet, au lieu d'en sortir par des moyens ingénieux & par un dénouement naturel, il s'en tiroit d'affaire en introduisant sur le *théologéon* un dieu qui, de pure autorité & par un contre-tems ridicule, ramenoit des pays éloignés un homme absent de sa patrie, rendoit tout-à-coup la santé à un malade, ou la liberté à un prisonnier. Aussi les Athéniens en avoient fait un mot de raillerie ; & quand il voyoient un homme déconcerté, ils s'écrioient en se moquant, *apo micanis*. A leur exemple, les critiques de Rome disoient en pareille occasion, *deus à machinâ*.

Cependant il ne falloit pas que la comédie des anciens fût toujours aussi ridicule qu'on l'imagine à cet égard. Quand les dieux paroissoient sur le *théologéon* on n'entendoit rien que de bon : voici ce que le plus éloquent des Romains a dit de cette machine, *ex eâ dii effata sæpè fabantur homines ad virtutem excitabant, à vitio deterrebant*.

L'enceinte extérieure de l'édifice étoit toute de marbre, & composée de trois portiques l'un au-dessus de l'autre, dont le *cercys* étoit le plus élevé.

Il n'y avoit point de toit qui couvrit ce spectacle. Pour le *théâtre* de Regilla, qui étoit auprès du temple de Thésée, il étoit couvert magnifiquement, & avoit une charpente de cèdre. L'odéon ou *théâtre* de musique avoit aussi un toit, & Plutarque vous dira comment sa couverture donna lieu au poète comique Cratinus, de railler ingénieusement Periclès qui en avoit pris soin. Au *théâtre* de Bacchus il n'y avoit rien de découvert que le *proscénion* & le *cercys* : aussi comme les Athéniens y étoient exposés aux injures de l'air, ils y venoient d'ordinaire avec de grands manteaux pour se garantir du froid & de la pluie, & pour se défendre du soleil ; ils avoient un *sciadion* qui est notre parasol. Les Romains en portoient aussi au *théâtre*, & l'appelloient *umbella* : de cette manière, s'il arrivoit quelque orage inopiné, la représentation étoit interrompue, & les spectateurs se sauvoient, ou sous les portiques de l'enceinte extérieure, ou sous le portique d'Eumenicus qui joignoit au *théâtre*. Quoique le temple de Bacchus en fût proche, il n'étoit pas possible de s'y retirer, car on ne l'ouvroit qu'une fois l'année. Cependant quand la comédie se donnoit dans le fort de l'été, la magnificence des Athéniens enchérissoit par mille artifices, sur la non-température des beaux jours : ils faisoient exhaler par tout le *théâtre* des odeurs agréables, & le plus souvent on y voyoit tomber une petite pluie de liqueurs odoriférantes ; car le troisième corridor, & le *cercys*, étoient ornés d'une infinité de riches statues, qui par des tuyaux cachés, jetoient une grande rosée sur le spectacle, & tempéroient ainsi les chaleurs du tems & d'une si nombreuse assemblée.

Mais on ne fait pas si les Athéniens pratiquoient au *théâtre* une chose assez curieuse que Varron remarque des Romains. A Rome, quand on croyoit être retenu trop long-tems au *théâtre* par les charmes de la représentation, les peres de famille portoient dans leur sein des colombes domestiques, qui leur servoient à envoyer des nouvelles à leur maison : ils attachoient un billet à la colombe, lui donnoient l'essor, & elle ne manquoit pas d'aller porter au logis les ordres de son maître.

Les représentations ne se faisoient que de jour. A Rome, quand Lentulus Spinter se fut avisé de couvrir les *théâtres* de toile, on y jouoit quelquefois la nuit. Le droit d'entrer au *théâtre* de Bacchus coûtoit à chaque citoyen, tantôt deux oboles, tantôt trois ; l'obole valoit environ deux ou trois sols de notre monnaie de France. Cet argent n'étoit employé qu'aux petites réparations du bâtiment ; car les personnes de la première qualité faisoient les frais du pompeux appareil des représentations, & l'on tiroit au fort un homme

de chaque tribu, qui étoit obligé de faire cette dépense. A la création des archontes ou premiers magistrats, on donnoit au public cinq ou six différentes comédies, où l'émulation des concurrens pour le prix de la poésie & de la musique les transportoit de telle sorte, que les poètes, Alexis & Cléodeme, moururent publiquement de joie sur la scene de ce théâtre, au milieu des applaudissemens du prix qu'ils venoient de gagner. La brigade & la cabale déroboient quelquefois la victoire au mérite; on fait le bon mot de Ménandre, qui voyant le poète Philémon triompher à son préjudice par la corruption des suffrages, le vint trouver au milieu de la multitude, & lui dit froidement: N'as-tu pas honte de m'avoir vaincu? Ménandre, en cinquante ans qu'il a vécu, a composé cent & cinq comédies, & n'en a eu que huit qui aient été favorisées du triomphe: pour Euripide, qui a fait autant de tragédies qu'il a vécu d'années, savoir soixante & quinze, il n'a remporté le prix que de cinq.

Voilà quel étoit le théâtre de Bacchus, qui ne servoit pas seulement aux jeux publics & aux assemblées de l'état, puisque les philosophes les plus fameux y venoient encore expliquer leur doctrine à leurs écoliers; & en général les théâtres n'étoient pas si fort décriés parmi les premiers chrétiens, que l'on veut nous le faire croire; les premières prédications du christianisme y ont été prononcées; Cujas & Aristarchus furent enlevés du théâtre d'Ephèse comme ils y expliquoient l'Evangile, & S. Paul fut prié par ses disciples de ne s'y pas présenter, de peur d'une pareille violence.

Mais avant que d'avoir examiné la construction de celui d'Athènes, M. de la Guilletiere n'auroit pas cru, que de tous les ouvrages de la belle & curieuse architecture, ce fut celui-là qui demanda les plus grands efforts de l'art. Ce n'avoit pas été assez à Phylon d'y employer en excellent architecte, une agréable symétrie par le juste rapport des parties de main droite aux parties de main gauche, & par l'ingénieuse convenance des parties supérieures aux inférieures, il affecta d'y travailler en musicien & en médecin. Comme la voix se seroit perdue dans un lieu vaste & découvert, & que le bâtiment étant de marbre, il ne se faisoit point de repercussion pour la soutenir, Phylon pratiqua des réduits ou cellules dans l'épaisseur des corridors, où il plaça les vaisseaux d'airain dont j'ai parlé, *echæa*; ils étoient soutenus dans leurs petites cellules par des coins de fer, ne touchoient point à la muraille, & on les avoit disposés de sorte que la voix sortant de la bouche des acteurs comme d'un centre, se portoit circulairement vers les corridors ou paliers, & venoit frapper la concavité des vaisseaux, qui renvoyoient le son plus fort & plus clair. Mais les instrumens des musiciens qui étoient placés dans l'hyposcénion, y avoient encore de plus grands avantages; car on avoit situé ces vaisseaux d'airain avec une telle proportion mathématique, que leur distance s'accordoit aux intervalles & à la modulation de la musique; chaque ton différent étoit soutenu par la repercussion de quelqu'un de ces vaisseaux placé méthodiquement pour cela: il y en avoit vingt-huit.

C'est ici qu'il faut que je justifie ce que j'ai avancé ci-dessus, quand j'ai dit que Vitruve avoit mal déterminé le nombre des *diázoma* ou paliers: de prétendre qu'il ait justifié ce nombre, quand il a dit que les *echæa* étoient sur ces paliers, & qu'il y avoit trois rangs d'*echæa* dans les grands théâtres, deux rangs dans les moyens, & un rang dans les petits, ce seroit trop prétendre. En effet, comment distinguerons nous ce qui est grand, médiocre & petit, à moins qu'on ne nous donne les mesures actuelles de l'un ou de l'autre? Vitruve ne nous en a rien déter-

miné par des déterminations de l'usage, lui qui nous a marqué en mesures romaines l'étendue de quelques-autres parties du théâtre beaucoup moins importantes; car pour les proportions fondées sur les parties du diamètre de l'orchestre, elles sont semblables dans ces trois ordres de théâtres, & ne distinguent pas le grand du petit: ainsi cette expression vague de Vitruve n'a pas déterminé véritablement le nombre des paliers.

À ces soins de l'harmonie du théâtre grec on avoit ajouté les soins de la médecine. L'excellent architecte étant toujours garant de la santé de ceux qu'il loge & de ceux qu'il place, Phylon n'avoit pas cru indigne de ses réflexions, de considérer que sans le secours de son art, la joie des spectacles agitant extraordinairement les corps, pouvoit causer de l'altération dans les esprits. Il y pourvut par la disposition du bâtiment, par la judicieuse ouverture des jours ou entre-colonnes, & par l'économie des vents salutaires & des rayons du soleil, dont il fut ménager le cours & le passage: sur-tout il eut égard au vent d'occident, parce qu'il a une force particulière sur l'ouïe, & qu'il porte à l'oreille les sons de plus loin & plus distinctement que les autres; & comme ce vent est ordinairement chargé de vapeurs, ce fut un chef-d'œuvre de l'art, de tourner les jours des portiques avec tant de justesse, que l'intempérie de l'ouest ne causât point de rhumes en interceptant la transpiration; ainsi dans son théâtre la scene regardoit la montagne de la citadelle, & avoit à dos la colline de Cynosargue; celle du Musée étoit à main droite, & le chemin ou la rue du Pyrée étoit à gauche.

Il ne reste rien aujourd'hui du portique d'Eumenicus qui étoit derrière la scene; mais c'étoit un double portique, composé de deux allées, divisées l'une de l'autre par des colonnes. Le plan du portique étoit élevé sur le rez-de-chaussée, de sorte que de la rue on n'y entroit pas de plain-pié, mais on y montoit par des perrons: il formoit un quarré long, & l'espace de terre qu'il renfermoit étoit embelli de palissades & de verdure, pour réjouir la vue de ceux qui se promenoient dans le portique; on y faisoit les répétitions des ouvrages de théâtre, comme les répétitions de la symphonie se faisoient dans l'odéon.

Il seroit à souhaiter qu'il y eût dans nos villes un portique d'Eumenicus, non pas pour régler l'économie des ouvrages de théâtre, comme à Athènes, mais pour en réformer la morale, & condamner au silence les auteurs du bas ordre qui deshonnorent la scene, en blessant la pudeur par de grossières équivoques. (D. J.)

THÉÂTRE ANATOMIQUE, (*Architect.*) c'est dans une école de médecine ou de chirurgie, une salle avec plusieurs sièges en amphithéâtre circulaire, & une table posée sur un pivot, au milieu, pour la dissection & la démonstration des cadavres: tel est le théâtre anatomique du Jardin-royal des plantes à Paris. (D. J.)

THÉÂTRE D'EAU, (*Archit. hydraul. Décorat.*) c'est une disposition d'une ou plusieurs allées d'eau, ornées de rocailles, de figures, &c. pour former divers changemens dans une décoration perspective, & pour y représenter des spectacles: tel est le théâtre d'eau de Versailles. (D. J.)

THÉÂTRE, (*Marine.*) on appelle ainsi sur la Méditerranée un château d'avant. Voyez CHATEAU.

TÉÂTRE DE JARDIN, (*Décorat. de Jardins.*) espèce de terrasse élevée sur laquelle est une décoration perspective d'allées d'arbres, ou de charmille, pour jouer des pastorales. L'amphithéâtre qui lui est opposé, a plusieurs degrés de gazon ou de pierre; & l'espace le plus bas entre le théâtre & l'amphithéâtre, tient lieu de parterre.

On met encore au nombre des *théâtres de jardin*, les *théâtres de fleurs*. Ceux-ci consistent dans le mélange des pots avec les caisses, ou dans l'arrangement que l'on fait par symétrie sur des gradins & estrades de pierre, de bois, ou de gazon. Les fleurs propres pour cela sont l'œillet, la tubéreuse, l'amarante, la hyacinthe, l'oreille d'ours, la balsamine, le tricolor & la giroflée. (D. J.)

THÉÂTRE, (*Fabrique de poudre à canon.*) on nomme *théâtre* dans les moulins à poudre, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques piés, sur lesquels, après que la poudre a été grenée, on l'expose au soleil le plus ardent, pour être entièrement séchée, l'humidité étant ce qu'il y a de plus pernicieux à cette sorte de marchandise; ces *théâtres* sont couverts de grandes toiles, ou especes de draps, sur lesquels on étend la poudre. C'est au sortir de-là qu'elle se met en barrils. (D. J.)

THÉÂTRE, *terme de riviere*, pile de bois flotté ou neuf.

THEBÆ, (*Géog. anc.*) nom de plusieurs villes que nous allons indiquer, en les distinguant par des chiffres.

1°. *Thebæ*, ville de la haute Egypte, & à la droite du Nil pour la plus grande partie. C'est une très-ancienne ville qui donna son nom à la Thébaïde, & qui le pouvoit disputer aux plus belles villes de l'univers. Ses cent portes chantées par Homere, *Iliad. j. v. 381.* sont connues de tout le monde, & lui valurent le surnom d'*Hécatonpyle*. On l'appella pour sa magnificence *Diospolis*, la ville du Soleil; cependant dans l'itinéraire d'Antonin, elle est simplement nommée *Thebæ*. Les Grecs & les Romains ont célébré sa grandeur, quoiqu'ils n'en eussent vu en quelque maniere que les ruines; mais Pomponius Mela, *I. I. c. ix.* a exagéré sa population plus qu'aucun autre auteur, en nous disant avec emphase qu'elle pouvoit faire sortir dans le besoin dix mille combattans par chacune de ses portes.

Le nom de cette ville de *Thebes* ne se trouve pas dans le texte de la vulgate; on ignore comment les anciens Hébreux l'appelloient; car il est vraisemblable que le No-Ammon dont il est souvent parlé dans les prophetes Ezéchiél, *xxx. 14.* Nahum, *ij. 8.* Jérém. *xlvj. 25.* est plutôt la ville de Diospolis dans la basse Egypte, que la Diospolis magna, ou la *Thebæ* de la haute Egypte. Quoi qu'il en soit, cette superbe ville a eu le même sort que Memphis & qu'Alexandrie, on ne la connoît plus que par ses ruines.

2°. *Thebæ*, ville de Grece, dans la Béotie, sur le bord du fleuve Ismenus & dans les terres; ceux du pays la nomment aujourd'hui *Thiva* ou *Thive*, & non pas *Stiva* ni *Stives*, comme écrit le P. Briet. Voyez THIVA.

Thebæ, ou comme nous disons en françois *Thebes*, fut ainsi nommée, selon Pausanias, de Thébé, fille de Prométhée. Cette ville capitale de la Béotie, fameuse par sa grandeur & par son ancienneté, l'étoit encore par les disgrâces de ses héros. La fin tragique de Cadmus son fondateur, & d'Œdipe l'un de ses rois, qui tous deux transmirent leur mauvaise fortune à leurs descendans; la naissance de Bacchus & d'Hercule; un siege soutenu avant celui de Troie, & divers autres événemens histoire ou fabuleux, la mettoient au nombre des villes les plus renommées; Amphion l'entoura de murailles, & persuada par son éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter sa ville. C'est ce qui fit dire aux poètes qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thebes* au son de sa lyre, qui obligeoit les pierres à se placer d'elles-mêmes partout où il le falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de *Thebes* qui s'agrandit, & forma la république des Thébains. Voyez THÉBAINS.

Cette république fut élevée pendant un moment au plus haut point de grandeur par le seul Epaminondas; mais ce héros ayant été tué à la bataille de Mantinée, Philippe plus heureux, se rendit maître de toute la Béotie, & *Thebes* au plus haut point de grandeur fut soumise au roi de Macédoine. Alexandre en partant pour la Thrace, y mit une garnison macédonienne, que les habitans égorgèrent sur les faux-bruits de la mort de ce prince. A son retour il assiégea *Thebes*, la prit, & par un terrible exemple de sévérité, il la détruisit de fond en comble. Six mille de ses habitans furent massacrés, & le reste fut enchaîné & vendu. On connoît la description touchante & pathétique qu'Eschine a donnée du saccagement de cette ville dans sa harangue contre Crétophon. Strabon assure que de son tems, *Thebes* n'étoit plus qu'un village.

Ovide par une expression poétique dit qu'il n'en restoit que le nom; cependant Pausanias, qui vivoit après eux, fait encore mention de plusieurs statues, de temples, & de monumens qui y restoit, il seroit maintenant impossible d'en pouvoir justifier quelque chose.

Mais il reste à la gloire de *Thebes*, la naissance du plus grand de tous les poètes lyriques, du sublime Pindare; qui lui-même appelle *Thebes* sa mere. Ses parens peu distingués par leur fortune, tiroient cependant leur origine des *Ægides*, tribu considérable à Sparte, & d'où sortoit la famille d'Arcésilas roi des Cyrénéens, à laquelle Pindare prétendoit être allié. Quoique les auteurs varient sur le tems de sa naissance, l'opinion de ceux qui la placent dans la 65 olympiade, l'an 520 avant J. C. paroît la mieux fondée. « Ce poète, dit Pausanias, étant encore dans sa première jeunesse, un jour d'été qu'il alloit à Thespiés, il se trouva si fatigué de la chaleur, qu'il se coucha à terre près du grand chemin, & s'endormit. Durant son sommeil, des abeilles vinrent se reposer sur les levres, & y laisserent un rayon de miel; ce qui fut comme un augure de ce que l'on devoit un jour entendre de lui ».

Il prit des leçons de Myrtis, femme que distinguoit alors son talent dans le poème lyrique. Il devint ensuite disciple de Simonide de Lafus, ou d'Agathocle, qui excelloit dans ce même genre de poésie; mais il surpassa bientôt tous ses maîtres, & il brilloit déjà au même tems que le poète Eschyle se signaloit chez les Athéniens dans le poème dramatique.

La haute réputation de Pindare pour le lyrique, le fit chérir de plusieurs princes ses contemporains, & surtout des athlètes du premier ordre, qui se faisoient grand honneur de l'avoir pour panégyriste, dans leurs victoires agonistiques; Alexandre fils d'Amynatas, roi de Macédoine, renommé par ses richesses, étoit doué d'un goût naturel pour tous les beaux arts, & principalement pour la poésie & pour la musique. Il prenoit à tâche d'attirer chez lui par ses bienfaits, ceux qui brilloient en l'un & l'autre genre, & il fut un des admirateurs de Pindare, qu'il honora de ses libéralités. Ce poète n'eut pas moins de crédit à la cour de Gélon & d'Hiéron, tyrans de Syracuse; & de concert avec Simonide, il contribua beaucoup à cultiver & orner l'esprit de ce dernier prince, à qui son application continuelle au métier de la guerre, avoit fait négliger totalement l'étude des belles-lettres; ce qui l'avoit rendu rustique, & d'un commerce peu gracieux.

Clément Alexandrin donne Pindare pour l'inventeur de ces danses, qui dans les cérémonies religieuses, accompagnoient les chœurs de musique, & qu'on appelloit *hyporchemes*. Il est du-moins certain, que non-seulement il chanta les dieux par des cantiques admirables, mais encore qu'il leur éleva des monu-

mens. Il fit ériger à *Thebes*, proche le temple de Diane, deux statues, l'une à Apollon, l'autre à Mercure. Il fit construire pour la mere des dieux & pour le dieu Pan, au-delà du fleuve Dircé, une chapelle où l'on voyoit la statue de la déesse, faite de la main d'Aristomède & de celle de Socrate, habiles sculpteurs thébains. La maison de Pindare étoit tout auprès, & l'on en voyoit encore les ruines du tems de Pausanias.

Ces marques de piété ne lui furent point infructueuses. Les dieux ou leurs ministres eurent soin de l'en récompenser. Le bruit se répandit que le dieu Pan aimoit si fort les cantiques de Pindare, qu'il les chantoit sur les montagnes voisines; mais ce qui mit le comble à sa gloire, dit Pausanias, ce fut cette fameuse déclaration de la Pythie, qui enjoignoit aux habitans de Delphes de donner à Pindare la moitié de toutes les prémices qu'on offroit à Apollon: en conséquence, lorsque le poète assistoit aux sacrifices, le prêtre lui crioit à haute voix de venir prendre sa part au banquet du dieu. Voilà quelle fut la reconnaissance des Péans que sa muse lui avoit dictés à la louange d'Apollon, & qu'il venoit chanter dans le temple de Delphes, assis sur une chaise de fer, qu'on y monroit encore du tems de Pausanias, comme un reste précieux d'antiquité.

Pindare étoit aimé de ses citoyens & des étrangers, quoiqu'il ait découvert en plusieurs occasions un caractère intéressé, en insinuant à ses héros, que c'est au poids de l'or qu'on devoit payer ses cantiques. Il n'étoit pas moins avide de louanges, & semblable à ses confreres, il ne se les épargnoit pas lui-même dans les occasions; en cela, il fut l'écho de toute la Grece.

La grossièreté de ses compatriotes étoit honteuse. Nous lisons dans Plutarque, que pour adoucir les mœurs des jeunes gens, ils permirent par les lois un amour qui devoit être proscrit par toutes les nations du monde. Pindare épris de cet amour infame pour un jeune homme de ses disciples nommé *Théoxène*, fit pour lui des vers bien différens de ceux que nous lisons aujourd'hui dans ses odes. Athénée nous a conservé des échantillons d'autres poésies qu'il fit pour des maîtresses; & il faut convenir que ces échantillons nous font regretter la perte de ce que ce poète avoit composé en ce genre, dans lequel on pourroit peut-être le mettre en parallèle avec Anacréon & Sapho.

Il eut des jaloux dans le nombre de ses confreres, outre le chagrin de voir ses dithyrambes tournés en ridicule par les poètes comiques de son tems, il reçut aussi une autre espece de mortification de ses compatriotes.

Les Thébains alors ennemis déclarés des Athéniens, le condamnerent à une amende de mille drachmes, pour avoir appelé ces derniers dans une piece de poésie, le *plus ferme appui de la Grece*; & en conséquence il lui fallut essuyer mille insultes d'un peuple irrité. Il est vrai qu'il en fut dédommagé par les Athéniens, qui, pour lui marquer combien ils étoient reconnoissans de ses éloges, non-seulement lui rendirent le double de la somme qu'il avoit payée, mais lui firent ériger une statue dans Athenes, auprès du temple de Mars; honneur que ses compatriotes n'ont pas daigné lui accorder; & cette statue le représentoit vêtu, assis, la lyre à la main, la tête ceinte d'un diadème, & portant sur ses genoux un petit livre déroulé. On la voyoit encore du tems de Pausanias.

Pindare mourut dans le gymnase ou dans le théâtre de *Thebes*. Sa mort fut des plus subites & des plus douces, selon ses souhaits. Durant le spectacle, il s'étoit appuyé la tête sur les genoux de *Théoxène* son élève, comme pour s'endormir; & l'on ne s'aperçut qu'il étoit mort, que par les efforts inutiles

que l'on fit pour l'éveiller, avant que de fermer les portes.

L'année de cette mort est entièrement inconnue, car les uns le font vivre 55 ans, d'autres 66, & quelques-uns étendent sa carrière jusqu'à sa 80 année. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on lui éleva un tombeau dans l'Hippodrome de *Thebes*, & ce monument s'y voyoit encore du tems de Pausanias. On trouve dans l'anthologie greque six épigrammes à la louange de Pindare, dont il y en a deux qui peuvent passer pour des épitaphes, & les quatre autres ont été faites pour servir d'inscriptions à différentes statues de ce poète.

Sa renommée se soutint après sa mort, jusqu'au point de mériter à sa postérité les distinctions les plus mémorables. Lorsqu'Alexandre le grand saccagea la ville de *Thebes*, il ordonna expressément qu'on épargnât la maison du poète, & qu'on ne fit aucun tort à sa famille. Les Lacédémoniens, long-tems auparavant, ayant ravagé la Béotie, & mis le feu à cette capitale, en avoient usé de même. La considération pour ce poète fut de si longue durée, que ses descendans, du tems de Plutarque, dans les fêtes théoxéniennes, jouissoient encore du privilege de recevoir la meilleure portion de la victime sacrifiée.

Pindare avoit composé un grand nombre d'ouvrages en divers genres de poésie. Le plus considérable de tous, celui auquel il est principalement redevable de sa grande réputation, & le seul qui nous reste aujourd'hui, est le recueil de ses odes destinées à chanter les louanges des athletes vainqueurs dans les quatre grands jeux de la Grece, les olympiques, les pytiques, les néméens & les isthmiques. Elles sont toutes écrites dans le dialecte dorique & l'éolique.

Celles de ses poésies que nous n'avons plus, & dont il nous reste que des fragmens, étoient 1°. des poésies bacchiques; 2°. d'autres qui se chantoient dans la fête des portes-lauriers (*δαφνοφορία*); 3°. plusieurs livres de Dithyrambes; 4°. dix-sept tragédies; 5°. des éloges (*εγκωμια*); 6°. des épigrammes en vers héroïques, 7°. des lamentations (*θρηνοι*); 8°. des Parthénies; 9°. des Péans ou cantiques à la louange des hommes & des dieux, sur-tout d'Apollon; 10°. des prosodies; 11°. des chants scolien; 12°. des hymnes; 13°. des hyporchemes; 14°. des poésies faites pour la cérémonie de monter sur le trône (*συνθρονισμοι*), &c.

Parmi ceux qui ont écrit la vie de Pindare, on peut compter Suidas, Thomas Magister, l'auteur anonyme d'un petit poème grec en vers héroïques sur ce même sujet: le Giraldy, Ger. J. Vossius, Jean Benoit, dans son édition de Pindare à Saumur; Erasme Schmidt dans la sienne de Wittemberg; les deux éditeurs du beau Pindare d'Oxford, *in-fol.* Tanegui le Fevre, dans son abrégé des vies des poètes grecs; François Blondel, dans sa comparaison de Pindare & d'Horace, M. Fabricius dans sa bibliothèque greque, & M. Burette dans les mémoires de littérature, *tome XV.* je lui dois tous ces détails.

Platon, Eschine, Denis d'Halycarnasse, Longin, Pausanias, Plutarque, Athénée, Plin, Quintilien, ont fait à l'envi l'éloge de Pindare: mais Horace en parle avec un enthousiasme d'admiration dans cette belle ode qui commence:

Pindarum quisquis studet æmulari

Il dit ailleurs que quand Pindare veut bien composer une strophe pour un vainqueur aux jeux olympiques, il lui fait un présent plus considérable que s'il lui devoit cent statues:

*Centum potiore signis
Munere donat.*

Le caractère distinctif de Pindare est qu'il possède à

un degré supérieur l'élevation, la force, la précision, l'harmonie, le nombre, le feu, l'enthousiasme, & tout ce qui constitue essentiellement la poésie. S'il a quelquefois des écarts difficiles à justifier, on lui en reproche beaucoup d'autres sans fondement.

Quand il loue le pere de son héros, sa famille, sa patrie, les dieux qui y sont particulièrement honorés, il ne fait que développer la formule dont on se feroit pour proclamer le vainqueur. L'autre reproche qu'on lui fait d'avoir employé des termes bas en notre langue, attaque également tous les anciens, & est d'autant plus mal fondé, que des termes bannis de notre poésie, peuvent être employés avec élégance dans la poésie grecque & latine; enfin quant à l'obscurité dont on accuse Pindare, je réponds que l'espece d'obscurité qui procede du tour de phrase & de la construction des mots, n'est pas un objet de notre compétence. Nous sommes encore moins juges de l'obscurité qui naît de l'ignorance des coutumes & des généalogies. Au reste tout ce qui regarde le caractère de Pindare, que nous avons déjà tracé en parlant des poètes lyriques, a été savamment discuté dans les belles traductions françoises des odes de ce poète, par M. M. les abbés Maffieu, Fraguier & Salier.

Cébès philosophe pythagoricien, né à *Thebes*, étoit le disciple de Socrate, dont il est parlé dans le *Phédon* de Platon. Nous avons sous le nom de ce *Cébès* une table, tableau, ou dialogue moral sur la naissance, la vie, & la mort des hommes. Cet ouvrage supérieur en ce genre à plusieurs traités des anciens, a exercé la critique de Saumaïse, de Casaubon, de Wolfius, de Samuel Petit, de Relandus, de Fabricius, & de plusieurs autres savans. Il a été traduit dans toutes les langues; M. Gronovius en a publié la meilleure édition à Amsterdam, en 1689, in-8°. sur un manuscrit de la bibliothèque du roi. Cependant ce dialogue moral tel que nous l'avons, ne peut pas être du pythagoricien Cébès; les raisons solides qu'en apporte M. Sévin, dans les mém. de Littérat. tome III. page 137. sont, 1°. qu'on y trouve des choses postérieures à Cébès; 2°. qu'on y condamne des philosophes inconnus de son tems; 3°. que l'auteur ne suit pas les idées de la secte pythagoricienne, dont Cébès faisoit profession; 4°. qu'il n'a point écrit dans le dialecte en usage chez les philosophes de cette même secte; 5°. qu'il n'est pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là, eût été enseveli dans l'oubli pendant plus de cinq siècles; car il est certain que personne ne l'a cité avant Lucien; & certes il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.

Clitomaque, athlète célèbre par sa pudeur, & par les prix qu'il remporta à tous les jeux de la Grece, étoit de *Thebes* en Béotie. Voyez son éloge dans Pausanias & dans *Ælien*. Cratès, disciple de Diogene, le mari de la belle Hipparchie, étoit aussi de *Thebes* en Béotie. Son article a déjà été fait ailleurs.

Après avoir parlé de *Thebes* en Egypte, & de *Thebes* en Béotie, il ne me reste plus qu'à dire un mot des autres villes qui ont porté ce nom.

3°. *Theba*, ville de la Macédoine, dans la Phthiotide; c'est pourquoi elle est appelée *Theba-Phthiotidis*, *Theba-Phthiæ*, *Theba-Phthioticæ*, ou *Theba-Thessaliæ* par les Géographes & les Historiens; Strabon met cette ville vers les confins de la Phthiotide, du côté du septentrion. Il est certain qu'elle étoit sur la côte de la mer; car ses habitans se plaignent dans *Tite-Live*, l. XXXIX. c. xxv. de ce que Philippe de Macédoine leur avoit ôté leur commerce maritime. Ce prince établit une colonie dans cette ville, dont il changea le nom en celui de *Philippopolis*.

4°. *Theba-Lucanæ*, ville d'Italie dans la Lucanie; elle ne subsistoit déjà plus du tems de Pline.

5°. *Theba-Corciæ*, nom que Pline, l. IV. c. iij.

donne à la ville de *Thebes*, capitale de la Béotie. Elle ne porta cette épithete que dans le tems que les habitans de la ville *Corceia* y eurent été transférés.

6°. *Theba*, ville de l'Asie mineure dans la Cilicie, près de Troie; il paroît que cette ville est la même que celle d'Adramyfte.

7°. *Theba*, ville de l'Asie mineure dans l'Ionie, au voisinage de Milet, selon Etienne le géographe.

8°. *Theba*, ville de l'Attique, selon le même géographe; il paroît qu'il y avoit aussi un bourg dans l'Attique de ce nom; mais on en ignore la tribu.

9°. *Theba*, ville dans la Cataonie, selon Etienne le géographe, qui met encore une autre *Theba* en Syrie.

10°. *Theba*, nom d'une colline milliaire en Italie, dans le pays des Sabins, sur la voie Salarienne, au voisinage de Réate. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉBAÏDE, (*Géog. anc.*) grande contrée de l'Egypte, vers l'Ethiopie; elle n'a pas toujours eu les mêmes bornes; Ptolomée, l. IV. c. v. la marque au midi des nomes Heptanomides Oasites. Cette contrée est appelée *Thébaïde* par Strabon, l. XVII. & par Pline, l. V. c. jx. Le premier, en parlant de la ville de Ptolémaïde d'Egypte, dit que c'est la plus grande des villes de *Thébaïde*, & le second dit que la haute Egypte avoit donné son nom à cette contrée, qui s'étendoit des deux côtés du Nil, depuis le nome Heptanomide, jusqu'à l'Ethiopie. Ainsi elle étoit divisée en deux parties; l'une à la droite du Nil, l'autre à la gauche. Cette dernière renfermoit les nomes que Ptolomée place à l'occident du fleuve, & l'autre comprenoit les nomes que le même auteur met à l'orient.

Les nomes de la *Thébaïde*, que Ptolomée met à l'occident du Nil, sont, le nome Lycopolite, le nome Hypsélite, le nome Aphroditopolite, le nome Thinite, le nome Diospolite, le nome Téatyrite, & le nome Hermontite. Les nomes de la *Thébaïde* à l'orient du Nil, sont le nome Antæopolite, le nome Panopolite, le nome Coptite, & le nome de *Thebes*.

Dans la premiere division de l'empire, la *Thébaïde* fut comprise sous l'Egypte. Du tems d'Ammien Marcellin, liv. XXII. qui a écrit dans le quatrième siècle, & qui vivoit sous les empereurs Valentinien & Valence; la *Thébaïde* faisoit une des trois provinces, dont l'Egypte étoit composée; mais dans la notice de Léon le sage, elle est partagée en deux provinces; l'une appelée *premiere Thébaïde*, & l'autre *seconde Thébaïde*; chacune contenoit plusieurs évêchés. Antinoë étoit la Métropole de la premiere *Thébaïde*, & Ptolémaïs de la seconde. Enfin, les solitaires qui se sont retirés dans cette contrée, l'ont rendu célèbre; le P. Coppin a décrit fort au long dans son voyage d'Egypte, les hermitages de ces premiers anachorettes; ou pour mieux dire, les lieux qu'on imagine leur avoir servi de retraite. La *Thébaïde* a bien changé de face, depuis que les Turcs & les Arabes y exercent leur empire. Voyez THÉBAÏDE, *Géog. mod.* (D. J.)

THÉBAÏDE, (*Géogr. mod.*) grande contrée d'Afrique, dans la haute Egypte; elle s'étend depuis Fioufie, le long du Nil, jusqu'à la mer Rouge; on la divise en haute & basse *Thébaïde*. Ce pays est ferré par une chaîne de montagnes qui règnent le long du Nil, & au-delà desquelles sont les deserts qui s'étendent jusqu'à une autre chaîne de montagnes le long de la mer Rouge. La *Thébaïde* est aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. On y compte deux béglierbeys: celui de Kerkoffy, situé vis-à-vis de Bénésouef, n'a que quarante villages, & ne produit que du blé, quelques légumes, du fenouil & du cumin; le second est celui de Cossir; il s'étend dans les deserts, & sur les côtes de la mer Rouge. Voilà deux pauvres gouvernemens.

mens ! Ajoutez que les Arabes font maîtres de la plûpart des deserts, & qu'il se fait souvent une cruelle guerre entre eux & les Turcs. (D. J.)

THÉBAÏDE BASSE, *Grottes de la*, (Géogr. mod.) les grottes de la basse *Thébaïde*, ne font autre chose que des concavités formées par art dans les carrieres de ce pays, d'espace en espace, & dans un terrain de quinze à vingt lieues d'étendue.

Elles sont creusées dans la montagne du levant du Nil, faisant face à la riviere qui baigne le pié de cette montagne : à la seule vue de ces grottes, on juge aisément, qu'elles ont été d'abord un terrain pierreux de la montagne qui cotoye le Nil ; qu'on a ensuite fouillé ce terrain pour en tirer des pierres, qui devoient servir à la construction des villes voisines, des pyarmides, & des autres grands édifices. Les pierres qu'on a tirées de ces carrieres, ont laissé, pour ainsi parler, des appartemens vastes, obscurs, bas, & qui forment une espece d'enfilade sans ordre, & sans symmétrie. Les voutes de ces concavités basses & inégales, sont soutenues de distance en distance, par des piliers, que les ouvriers ont laissés exprès pour les appuyer.

Rien ne ressemble donc plus à des carrieres, que ce qu'on appelle aujourd'hui *grottes de la Thébaïde* ; & il est hors de doute qu'elles ont été carrieres dans leur origine. En effet, Hérodote nous apprend, que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'espace de dix ans à ouvrir des carrieres dans la montagne du levant du Nil, & à en transporter les pierres au-delà du fleuve ; que pendant dix autres années, les mêmes cent mille hommes furent occupés à élever une pyramide construite de ces pierres tendres & blanches en sortant de la carrière ; mais qui peu-à-peu se durcissent à l'air & brunissent. C'est encore de ces mêmes carrieres, que les successeurs d'Alexandre, & les Romains après eux, ont tiré une quantité prodigieuse de pierres pour l'établissement de leurs colonies.

On trouve dans ces carrieres des trous de six piés de long, & de deux de large, taillés dans l'épaisseur du roc ; ces trous étoient peut-être destinés à servir de sépulchres aux morts. Enfin, c'est dans ces carrieres que se font retirés plusieurs solitaires, comme il paroît par différentes cellules très-petites, pratiquées dans les voûtes de ces ténébreuses cavernes, dont les portes & les fenêtres n'ont pas plus d'un pié en carré. (D. J.)

THÉBAÏDE, (Littérat.) fameux poème héroïque de Stace, dont le sujet est la guerre civile de Thebes entre les deux freres Etéocle & Polynice, ou la prise de Thèbes par Thésée. Voyez ÉPIQUE, HÉROÏQUE, &c.

Stace employa 12 ans à composer sa *Thébaïde*, qui consiste en douze livres ; il écrivit sous l'empire de Domitien. Les meilleurs critiques, comme le pere Bossu, & autres, lui reprochent une multiplicité vicieuse de fables & d'actions, un trop grand feu, qui tient de l'extravagance, & des faits qui passent les bornes de la probabilité. Voyez FABLES & PROBABILITÉ.

Divers poètes grecs avoient composé des *Thébaïdes* avant Stace, savoir Antagoras, Antiphanes de Colophon, Ménélaius d'Egée, & un anonyme dont Pausanias fait mention dans son neuvieme livre.

Aristote en faisant l'éloge d'Homere par rapport à la simplicité de sa fable, le releve encore davantage en peignant l'ignorance de certains poètes qui s'imaginoient avoir satisfait abondamment à la regle de l'unité d'action, en n'introduisant dans leur piece qu'un seul héros, & qui composoient des Théséides, Hérculéides, &c. des poèmes où ils ramassoient, & racontaient toutes les actions & aventures de leur personnage principal. Voyez HÉROS, ACTION, &c.

Tome XVI,

THÉBAINS, LES, (Hist. des Grecs.) les *Thébains* étoient les principaux peuples de la Béotie, province de la Grece, entre l'Attique, la Locride & la Phocide. Cette province touchoit à trois mers, c'est-à-dire à la mer supérieure, qui est entre la Macédoine & l'Ionie, à la Propontide & à la Méditerranée, par où les Béotiens pouvoient naviger jusqu'en Egypte ; & par le golfe de Corinthe il leur étoit aisé de faire voile en Italie. Ainsi ces peuples étoient en état de se former un vaste empire, mais leur grossiereté ou leur modération s'opposèrent à leur aggrandissement.

Je ne décide point si c'est par stupidité ou par modération que les *Thébains* furent long-tems sans se faire valoir ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on disoit d'étranges choses de leur intelligence épaisse, ainsi que de celle des Béotiens en général. Horace, dans le précepte qu'il donne de garder le caractère des personnages, recommande en particulier de ne pas faire parler un thébain comme un argien, *thebis nutritus an argis* ; mais ce qui est plus décisif, c'est que Pindare & Plutarque, qui sont bien éloignés de sentir le terroir de la Béotie, passent eux mêmes condamnation sur la bêtise de leurs compatriotes en général.

La Béotie fut d'abord occupée par les Aones & les Temnices, nations barbares. Elle fut ensuite peuplée de Phéniciens que Cadmus avoit amenés de Phénicie, & ce chef ayant entouré de murailles la ville *Cadmeia*, qui porta son nom, en laissa le gouvernement à ses descendans. Ceux-ci ajouterent à la ville de Cadmus celle de Thèbes, qui s'agrandit avec le tems, au point que *Cadmeia* située au-dessus, n'en devint que la citadelle, & les événemens qui suivirent, mirent Thebes au nombre des plus renommées. Voyez THEBES.

Les *Thébains*, après la fin tragique de Cadmus & d'Œdipe, se formerent en république, s'attachèrent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grece. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts sous le regne de Xerxès roi de Perse, action qui les décria d'autant plus que le succès ne la justifia point, & que contre leur attente fondée sur toutes les regles de la vraisemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jeta dans un étrange embarras. Ils eurent peur que, sous prétexte de venger une si noire perfidie, les Athéniens leurs voisins, dont la puissance augmentoit de jour en jour, n'entreprissent de les assujettir ; résolus de parer le coup, ils chercherent l'alliance de Lacédémone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raison de l'éloignement. Sparte dans cette occasion se relâcha de sa vertu sévere. Elle aima mieux pardonner aux partisans des barbares, que de laisser périr les ennemis d'Athènes.

Les *Thébains*, par reconnoissance, s'attachèrent aux intérêts de leur protectrice ; & durant la guerre du Péloponnèse, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fideles alliés. Ils ne tarderent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement ; & après avoir surpris la citadelle de Thèbes dans la troisieme année de la 99^e. olympiade ; après avoir détruit ou dissipé tout ce qui résistoit, elle déposa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plûpart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le secours d'Athènes, rentre secrètement dans Thèbes au bout de quarante ans, extermine les tyrans, chasse la garnison lacédémonienne, & remet sa patrie en liberté.

Jusque-là Thèbes unie tantôt à Sparte, tantôt avec Athènes, n'avoit tenu que le second rang, sans que l'on soupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thébains* naturellement forts & robustes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir pres

H h

que toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèse, & pleins d'un desir ambitieux, qui croissoit à proportion de leur force & de leur courage, se crurent trop ferrés dans leurs anciennes limites. Ils refuserent de signer la paix ménagée par Athènes pour faire rentrer les villes grecques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus non-seulement les exposoit à l'indignation du roi de Perse, qui pour agir plus librement contre l'Égypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poser les armes, mais encore soulevoit contre eux Athènes, Sparte & la Grèce entière qui ne soupiroit qu'après le repos. Toutes ces considérations ne les arrêterent pas. Ils rompirent avec Athènes, attaquèrent Platée & la rasèrent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens postés à l'aile gauche par Miltiade, avoient signalé leur zèle & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la prospérité d'Athènes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thèbes délaissée de ses alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marcherent donc comme à une victoire certaine, entrèrent avec une puissante armée dans le pays ennemi, & y pénétrèrent bien avant. Tous les Grecs regarderent Thèbes comme perdue. On ne savoit pas qu'en un seul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Epaminondas. Il n'y avoit pas de meilleure école que la maison de Polyme son pere, ouverte à tous les savans, & le rendez-vous des plus excellens maîtres. De cette école fortit Philippe de Macédoine. C'est-là qu'en ôtage pendant neuf années, il fut assez heureux pour devenir l'élève du maître d'Epaminondas, ou plutôt pour étudier Epaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, soit pour la politique, soit pour la guerre, joints à beaucoup d'autres qu'il possédoit dans le degré le plus éminent, se trouvoient encore tous inférieurs à ses vertus. Philosophe de bonne foi, & pauvre par goût, il méprisa les richesses, sans vouloir qu'on lui tint compte de ce mépris; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne, j'entends la réputation. Avare de son loisir qu'il consacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit si bien qu'il vivoit obscur & presque inconnu. Son mérite le décéla pourtant; on l'arracha de la solitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce sage parut, il fit bien voir que la philosophie suffit à former des héros, & que la plus grande avance pour vaincre ses ennemis, c'est d'avoir appris à se vaincre soi-même. Epaminondas au sortir de sa vie privée & solitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres; & leur porta le coup mortel dont ils ne se releverent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes, avec le roi Cléombrote, sans compter les blessés & les prisonniers. Cette journée fut la première où les forces de la nation grecque commencerent à se déployer.

Les plus sanglantes défaites jusqu'alors ne coûtoient guere plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs si animée contre Athènes, racheter d'une trêve de trente années huit cens de ses citoyens qui s'étoient laissé envelopper. On peut juger de la consternation, ou plutôt du désespoir des Lacédémoniens, lorsqu'ils se trouverent tout-d'un-coup sans troupes, sans alliés, & presque à la merci du vainqueur. Les *Thébains* se croyant invincibles sous leur nouveau général, traverserent l'Attique, entrèrent dans le Péloponnèse, passerent le fleuve Eurotas, & allerent assiéger Sparte. Toute la pru-

dence & tout le courage d'Agésilas ne la sauverent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Epaminondas appréhendoit de s'attirer sur les bras toutes les forces du Péloponnèse, & plus encore d'exciter la jalousie des Grecs, qui n'auroient pû lui pardonner d'avoir pour son coup d'essai, détruit une si puissante république, & arraché, comme le disoit Leptines, un œil à la Grèce. Il se borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même tems il perpétua le souvenir de sa victoire par un monument de justice & d'humanité. Ce fut le rétablissement de Messène, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chassé ou mis au fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Messéniens épars, les remet en possession de leurs terres qu'un long exil leur faisoit regarder comme étrangères, & forme de ces gens rassemblés une république, qui depuis l'honora toujours comme son second fondateur.

Il n'en demeura pas là: ce grand homme si retenu, si modéré pour lui-même, avoit une ambition sans bornes pour sa patrie: non-content de l'avoir rendue supérieure par terre, il vouloit lui donner sur mer une même supériorité; sa mort renversa ce beau projet que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, & selon quelques-uns, de la main de Gryllus fils de Xénophon. Les *Thébains*, malgré la perte de leur héros, ne laisserent pas de vouloir se maintenir où il les avoit placés; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas. *Tourel. (Le chevalier DE JAU COURT.)*

THÉBAIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Carie. Plin liv. V. c. xxxix. dit qu'il passoit au milieu de la ville de Tralles. (*D. J.*)

THÉBARMA, (*Géog. anc.*) ville de la Perse, dans la partie orientale. L'histoire miscellanée nous apprend qu'il y avoit dans cette ville un temple consacré au feu, & que c'étoit-là où l'on gardoit le trésor du roi Crésus. (*D. J.*)

THEBES, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes, & entr'autres 1°. à celle de la haute Égypte, qui donna son nom à la Thébaïde. 2°. A la capitale de la Béotie, détruite par Alexandre le grand. *Voyez* en les articles, ainsi que des autres villes de même nom, au mot latin *Thebæ*. (*D. J.*)

THÈBES, le lac de, (*Géogr. mod.*) le lac de *Thebes* moderne, ou pour mieux dire de *Thiva*, se nomme en latin *Thebanus lacus*, *Hylica palus*, & *Aliartus lacus*; il est en Grèce dans la Livadie, à une lieue de Thiva vers le nord, & à pareille distance du lac de Copais, dont il est séparé par le mont Cocino au nord, & à l'ouest par le mont Phœnicius ou Sphuigis. Ces deux lacs avoient autrefois communication ensemble par un aqueduc qui traverse la montagne; mais présentement leurs eaux sont trop basses pour monter jusqu'à ce conduit. Ce lac a le mont Ptoos au nord-est, le mont Hyppatus au sud-sud-est du côté de Thèbes. Wheler croit que c'est au-travers de cette montagne qu'il se décharge au nord de l'Europe; ce lac ne paroît pas plus long que large, il a deux lieues de traverse, & est plus petit que celui de Livadie; il s'y jette deux ruisseaux qui sont peut-être le Piroé & le Dircé des anciens; on lui donne le nom de *marais Hylica*, parce qu'il a peu de profondeur; mais il est fort poissonneux. (*D. J.*)

THEBES, (*Littérat.*) ses murailles, selon la fable, s'éleverent au son de la lyre d'Amphyon, & ses deux guerres célèbres ont fourni de grands sujets aux poëtes tragiques anciens & modernes. (*D. J.*)

THEBES, marbre de, (*Hist. nat. Litholog.*) *thebaicum marmor*; nom d'un marbre noir fort estimé des anciens, & qu'ils tiroient de la haute Égypte. Suivant Plin il étoit noir avec des veines de couleur d'or; d'où l'on voit que ce marbre étoit semblable à

celui que nous appellons *porte-or*. Voyez cet article. Nonobstant la description de Pline, quelques auteurs ont cru que le *marmor thebaicum* des anciens étoit rouge & rempli de veines ou de taches jaunes, tel que le marbre que les modernes nomment *brocatelle*; d'autres ont cru que le *marmor thebaicum* étoit une espece de porphyre, à qui on donnoit aussi le nom de *syenites* & de *pyropacilon*. Voyez d'Acoſta, *natural history of fossils*.

THEBET, f. m. (*Hiſt. jud.*) mois des Hébreux. C'est le quatrième de l'année civile, & le dixième de l'année ecclésiastique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de Décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cause de la traduction de la loi d'hébreu en grec.

Le jeûne du dixième mois ordonné par Moïse, arrivoit aussi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du ſiege de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Le dix-huit ils célèbrent une fête en mémoire de l'exclusion des Saducéens, qui furent chassés du ſanhedrin, où ils dominoient sous le regne d'Alexandre Jannée, ainsi que le raconte un de leurs livres, intitulé *Megillat. taanith. Calendrier des Juifs, Dict. de la bible*.

THECA, f. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales dont on trouve des forêts entières. Il fournit aux Indiens le bois dont ils bâtissent leurs temples. Sa feuille donne une liqueur qui sert à teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils mangent ces mêmes feuilles; on en fait avec du ſuc un ſyrop qui guérit les aphtes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans du miel font un remede contre l'hydropisie.

THECNOLOGIE, f. f. (*Gram.*) science abusive des mots. Les ouvrages des Théologiens & même des Philosophes, surtout scholastiques, en sont remplis.

THECUA ou **THECUÉ**, (*Géog. sacrée.*) ville de la Palestine, à 6 milles de Bethléem, & environ à 12 de Jérusalem. Elle est célèbre dans l'écriture. Le p. Nau dit qu'on en voit les ruines à une lieue de la montagne de Ferdaous, & que sa situation est agréable. Ses environs contiennent quelques familles d'Arabes qui demeurent sous des tentes, & dont les troupeaux paissent dans les vallées. (*D. J.*)

THÉER, f. m. (*terme de relation.*) c'est ainsi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus basse espece, qui ne servent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrémités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (*D. J.*)

THEIERE, f. f. (*terme de Fayancier.*) vaisseau un peu ventru à anse & à bec, où l'on fait infuser du thé dans de l'eau bouillante pour boisson. Il y a des *theieres* de toute forme & grandeur, qui contiennent depuis une petite tasse jusqu'à dix; les plus belles nous viennent de la Chine & du Japon. (*D. J.*)

THÉISME, f. m. (*Théol.*) dérivé du grec *θεος*, dieu, terme usité parmi les théologiens modernes, pour exprimer le sentiment de ceux qui admettent l'existence de Dieu. Il est opposé à l'*athéisme*. Voyez **ATHÉISME**.

Il est aisé de prouver que le *théisme* est préférable à l'*athéisme*, & qu'il est plus avantageux, soit pour les sociétés, soit pour les princes, soit pour les particuliers, d'admettre l'existence d'un Dieu que de la rejeter. Voici les raisons qu'on en apporte communément.

1°. Une société d'athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs qu'une société de théistes. La raison, le desir de la gloire & de la bonne réputation, la crainte des peines séculières sont les seuls motifs qui peuvent empêcher le crime

dans une société d'athées. Dans une société de théistes, la crainte des jugemens d'un être suprême se trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme en effet est d'autant plus porté à remplir ses devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, sont plus grandes, & que les récompenses qu'on lui fait espérer, sont plus considérables & plus consolantes. Qu'on dise tant qu'on voudra, qu'il est plus noble de faire le bien sans intérêt, & de fuir le mal sans aucun motif de crainte: c'est mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puisse ni qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'espérance & la crainte sont nées avec lui: ce sont des apanages inséparables de sa nature, & les récompenses ou les châtimens par lesquels le *théisme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, sont des motifs infiniment plus puissans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'*athéisme* propose à ses partisans.

2°. Les princes ont plus d'intérêt que qui que ce soit, à l'établissement de la croyance d'une divinité suprême. Les athées eux-mêmes en conviennent, puisqu'ils disent que l'idée de la divinité doit son origine aux artifices & aux desseins des politiques, qui par-là ont voulu rendre sacrée l'obéissance due aux souverains. Un homme se soumet par raison à son prince, parce qu'il est juste de tenir la foi à celui à qui on l'a promise; il s'y soumet par principe de crainte, parce qu'il a peur d'être condamné suivant toute la sévérité des lois; mais son obéissance est tout autrement ferme & constante, quand il est vivement persuadé qu'il y a une divinité vengeresse qui prend connoissance de ses défobéissances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus consolant pour les particuliers que le *théisme*. L'homme qui est exposé à tant de miseres dans le cours de cette vie, a un motif de consolation, en croyant une divinité pleine de justice & de bonté qui peut mettre fin à tous ses maux. L'homme vertueux qui est ordinairement en bute à la contradiction des méchans, se soutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une divinité qui récompense les bonnes actions, & qui punit les mauvaises; pour lui la mort est le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'athée, la mort n'est que la fin des miseres de la vie, & l'anéantissement qu'il se promet, est un état d'insensibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'existence, que personne ne regardera jamais comme un avantage: anéantissement au reste dont l'athée n'a aucune certitude; il est donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude est-il aussi satisfaisant que l'espérance du théiste? Enfin ce dernier risque quelque chose pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien risquer. On peut voir ce raisonnement poussé avec force dans les pensées de M. Pascal. *Traité de la véritable religion, tom. I. dissert. III.*

THEISOA ou **THISOA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Etienne le géographe. Pausanias, l. VIII. c. xxxviij. dit que de son tems *Thisoa* n'étoit qu'une bourgade qui autrefois avoit été une ville très-peuplée, aux confins des *Parraſii*, & dans le territoire de *Mégalopolis*. Cette ville tiroit son nom de celui de la nymphe *Thisoa*, l'une des trois nourrices de Jupiter. (*D. J.*)

THÉISTE, *theista*, celui qui admet l'existence de Dieu, d'un être suprême de qui tout dépend.

THEIUS, (*Geog. anc.*) riviere de l'Arcadie; Pausanias, l. VIII. c. xxxv. dit qu'en allant de *Mégalopolis* à *Lacédémone*, le long de l'*Alphée*, on trouve au bout d'environ trente stades le fleuve *Theius* qui se joint à l'*Alphée* du côté gauche. (*D. J.*)

THÉKA, f. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand chêne dont on trouve des forêts entières dans le Mala-

bar ; son tronc est fort gros , revêtu d'une écorce rude , épaisse & cendrée. Il pousse un grand nombre de branches vertes , noueuses & quadrangulaires. Son bois est blanchâtre , dur , lisse , strié ; la racine est rougeâtre ; ses feuilles naissent par paires & dans un ordre parallèle ; elles sont oblongues , rondes , pointues , épaisses , luisantes , longues de deux palmes , larges d'un empan , d'un goût acide. Ses fleurs sont petites & odoriférantes ; elles sortent des aisselles des feuilles en forme de pédicules longs , quadrangulaires & filloés , qui se déploient peu-à-peu en forme de parasol ; elles sont composées de cinq ou six pétales arrondis , blancs , repliés en-dehors , & soutenus par de petits calices terminés en pointe. Il s'éleve d'entre les pétales un pareil nombre d'étamines blanches , à sommets jaunes , avec un pistil verdâtre & pointu. Il leur succède à la fin de grosses gouffes fendues par le haut , divisées par une cloison ligneuse en trois ou quatre loges qui contiennent chacune un fruit presque sphérique , verd , colonneux & velu , dont la chair est verdâtre , sans odeur , d'un goût amer & astringent ; il renferme un noyau carré , de couleur blanche , tirant sur le rouge , dans lequel est une petite amande blanchâtre.

Les habitans n'employent point d'autre bois que le *théka* pour bâtir & réparer leurs temples. Ils tirent des feuilles de cet arbre une liqueur dont ils se servent pour teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils font encore de cette liqueur un sirop avec du sucre pour guérir les aphtes. Ils font bouillir les fleurs dans du miel , & en préparent un remède pour évacuer les eaux des hydropiques. (D. J.)

THEKUPHE, f. f. (terme de Calend.) révolution, cercle ; mais il se dit surtout des quatre points où commencent les saisons ; c'est-à-dire , les deux points solsticiaux & les deux points équinoctiaux.

THELEBOÆ, (Géog. anc.) ou plutôt *Teleboæ* , peuples insulaires au voisinage de l'Acarnanie. Tous les écoliers savent qu'Alcmène conçut Hercule pendant qu'Amphitryon faisoit la guerre aux *Téléboës* , parce que cette femme pour venger la mort de ses frères , avoit promis d'épouser celui qui entreroit dans son ressentiment.

Etienne de Byzance nous apprend que la *Téléboïde* étoit une partie de l'Acarnanie , & qu'elle emprunta ce nom de *Téléboas* , après avoir eu celui de *Taphion*. Le scholiaste d'Apollonius appelle les mêmes peuples *Théléboëns* *Taphiens*. L'île de *Taphos* , dit-il , est l'une des *Echinades*. Les *Théléboëns* qui auparavant demeuroient dans l'Arcanie , l'ont habitée : c'étoit de grands voleurs ; il allèrent au royaume d'Argos , enleverent les bœufs d'Electryon pere d'Alcmène. Il y eut combat dans lequel Electryon & ses fils furent tués ; c'est pourquoi Alcmène fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon , & parce qu'Amphitryon s'engagea à la venger , elle devint son épouse. Amphitryon ravagea les îles des *Théléboëns* , mais il ne put prendre *Taphe* la capitale , qu'après que Comœtho eût arraché à son pere Pterélaius le cheveu d'or qui le rendoit immortel.

Les *Téléboëns* passerent en Italie , & s'établirent dans une île de la grande Grece , dans cette île que la retraite de Tibere rendit si fameuse ; c'est Tacite qui nous l'apprend : *Græcos ea tenuisse , capræasque Telebois habitatas fama tradit. Annal. l. IV. c. lxxvij.* Virgile confirme le même fait :

*Nec tu carminibus nostris indictus abibis ,
Cebale , quem generasse Telon Sebethide nymphâ
Fertur Teleboum capreas , cum regna teneret
Jam senior.*

« Je ne t'oublierai point dans mes vers , illustre
Cebale , fils de la nymphe Sebethis & du vieux Te-

lon , roi des *Téléboëns* , peuples de l'île de *Caprée*. »
Enfin Aufone & Stace confirment que l'île de *Caprée* avoit été la demeure des *Téléboëns* ; *viridesque resultant Teleboæ* , dit Aufone en parlant de *Caprée*. Stace désigne ainsi la même île , *silv. V. l. III. v. 100.*

*Seu tibi bacchei vineta madensia Gauri
Teleboumque domos , trepidis ubi dulcia nautis
Lumina noctivagæ tollit Pharus amula lunæ.*

(D. J.)

THELIGONIUM, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante nommée par le commun des botanistes , *cynocrambe* , (vulgairement *chou de chien* , ou *mercuriale sauvage*). En voici les caractères. Les fleurs mâles & femelles naissent sur la même plante ; dans la fleur mâle le calice est composé d'une seule feuille turbinée , légèrement divisée en deux segmens , avec de légères dentelures ; il n'y a point de pétales ; les étamines sont communément au nombre de douze , droites , & de la longueur du calice ; les bossiettes sont simples. La fleur femelle a un calice très-petit , d'une seule feuille , découpée en segmens profonds ; elle n'a point de pétales ; le pistil a un germe rond ; le style est court , & le stigma obtus ; le fruit est une capsule globuleuse , coriace , ayant une seule cellule , & contenant une seule semence ronde. Linnæi , *gen. plant. p. 406.* (D. J.)

THÈME, f. m. (Gram.) ce mot est grec *θέμα* , & vient de *τίθημι* , *pono* ; *thema* , (thème) , *positio* , *id quod primò ponitur*. Les grammairiens font usage de ce terme dans deux sens différens.

1°. On appelle communément *thème* d'un verbe , le radical primitif d'où il a été tiré par diverses formations. « On appelle *thème* en grec , le présent d'un » verbe , parce que c'est le premier tems que l'on » pose pour en former les autres ». (Méth. gram. de P. R. liv. V. ch. vj.) Il me semble qu'en hébreu le *thème* est moins déterminé , & que c'est absolument le premier & le plus simple radical d'où est dérivé le mot dont on cherche le *thème*.

« La manière de trouver le *thème* (en grec) , est » donc de pouvoir réduire tous les tems qu'on ren- » contre , à leur présent ; ce qui suppose qu'on sa- » che parfaitement conjuguer les verbes en ω , tant » circonflexes que barytons ; & les verbes en μ , » tant réguliers qu'irréguliers ; & qu'on connoisse » aussi la manière de former ces tems (*ibid.*) ». Ainsi l'investigation du *thème* grec , est une espece d'analyse par laquelle on dépouille le mot qui se rencontre , de toutes les formes dont le présent aura été revêtu par les lois synthétiques de la formation , afin de retrouver ce présent radical ; & par-là de s'assurer de la signification du mot que l'on a décomposé.

Par exemple , pour procéder à l'investigation du *thème* de *λύωμενος* , dont la terminaison annonce un futur premier du participe moyen : j'observe , 1°. que ce tems se forme du futur premier de l'indicatif moyen , en changeant *μαι* en *μενος* ; d'où je conclus qu'en otant *μενος* , & substituant *μαι* , j'aurai le futur premier de l'indicatif moyen , *λύσομαι* : j'observe 2°. que ce tems de l'indicatif moyen est formé de celui qui correspond à l'indicatif actif , en changeant ω en *ομαι* ; si je mets donc ω à la place de *ομαι* , j'aurai *λύσω* , futur premier de l'indicatif actif : j'observe enfin que ce futur en *σω* suppose un *thème* en ω pur , ou en *δω* , *τω* , *θω* ; ainsi consultant le lexicon , je trouve *λύω* , *solvo* , d'où vient *λύσω* , puis *λύσομαι* , & enfin *λύσομενος* , *soluturus*.

L'investigation du *thème* , dans la langue hébraïque , est aussi une sorte d'analyse , par laquelle on dépouille le mot proposé , des lettres serviles , afin de n'y laisser que les radicales , qui servent alors à

montrer l'origine & le sens du mot. Les Hébraïens entendent par lettres radicales, celles qui, dans toutes les métamorphoses du mot primitif, subsistent toujours pour être le signe de la signification objective ; & par lettres serviles, celles qui sont ajoutées en diverses manières aux radicales, relativement à la signification formelle, & aux accidens grammaticaux dont elle est susceptible. On peut approfondir dans les grammaires hébraïques ce mécanisme, qui ne peut appartenir à l'Encyclopédie, non plus que celui de l'investigation du *thème* grec.

2°. Le second usage que l'on fait en grammaire, du mot *thème*, est pour exprimer la *position* de quelque discours dans la langue naturelle, qui doit être traduit en latin, en grec, ou en telle autre langue que l'on étudie. Commencer l'étude du latin ou du grec par un exercice si pénible, si peu utile, si nuisible même, est un reste de preuve de la barbarie où avoient vécu nos ayeux, jusqu'au renouvellement des lettres en France, sous le règne de François I. le père des lettres : car c'est à-peu-près vers ce tems que la méthode des *thèmes* s'introduisit presque partout ; aujourd'hui justement décriée par les meilleures têtes de la littérature, personne ne peut plus ignorer les raisons qui doivent la faire proscrire, & qui n'ont plus contre elle que l'inflexibilité de l'habitude établie par un usage déjà ancien. Voyez ETUDES, LITTÉRATURE, & MÉTHODE.

« Au reste, dit M. du Marfais, (*Préf. d'une gram. lat. §. vj.*) je suis bien éloigné de désapprouver, qu'après avoir fait expliquer du latin pendant un certain tems, & après avoir fait observer sur ce latin les règles de la syntaxe, on fasse rendre du françois en latin, soit de vive voix, soit par écrit. Je suis au-contraindre persuadé que cette pratique met de la variété dans les études, qu'elle fait voir de nouveau (& sous un autre aspect) la réciprocation des deux langues, & qu'elle exerce les jeunes gens à faire l'application des règles qu'ils ont apprises dans l'explication, & des exemples qu'ils y ont remarqués ; mais le latin que le disciple compose, ne doit être qu'une imitation de celui qu'il a vu auparavant.

« Quand votre disciple fait bien décliner & bien conjuguer, & qu'il a appris la raison des cas dont il a remarqué l'usage dans les auteurs qu'il a expliqués, vous ferez bien de lui donner à mettre en latin, un françois composé sur l'auteur qu'il aura expliqué, en ne changeant guère que les tems, & quelques légères circonstances : mais il faut lui permettre d'avoir l'original devant les yeux, afin qu'il le puisse imiter plus aisément : pourquoi l'empêcher d'avoir recours à son modèle ? plus il le lira, plus il deviendra habile ; c'est à vous à disposer le françois de façon qu'il ne trouve ni l'ouvrage tout fait, ni trop éloigné de l'original ».

On peut encore, quand le disciple a acquis une certaine force, lui donner le françois de quelque chose qu'il a déjà expliqué, & lui en faire retrouver le latin : vous ferez cela sur une explication du jour ; peu après vous le ferez sur celle de la veille, ensuite sur une plus ancienne. Insensiblement vous pourrez lui proposer le françois de quelque trait qu'il n'aura pas encore vu, & lui en demander le latin ; vous ferez sûr de le bien corriger, & de lui donner un bon modèle, si vous avez pris votre matière dans un bon auteur. Un maître intelligent trouvera aisément mille ressources pour être utile ; le véritable zèle est un feu qui éclaire en échauffant.

« Je ne condamne donc pas, continue M. du Marfais (*ibid.*), la pratique de mettre du françois en latin ; j'en blâme seulement l'abus & l'usage déplacé ». Ainsi pense le rédacteur des *instructions pour les professeurs de la grammaire latine*, faites & publiées

par ordre du roi de Portugal, à la suite de son édit sur le nouveau plan des études d'humanités, du 28 Juin 1759. « Comme pour composer en latin il faut auparavant savoir les mots, les phrases, & les propriétés de cette langue, & que les écoliers ne peuvent les savoir qu'après avoir fait quelque lecture des livres où cette langue a été déposée, pour être comme un dictionnaire vivant, & une grammaire parlante. Les hommes les plus habiles soutiennent en conséquence que dans les commencemens on doit absolument éviter de faire faire des *thèmes*. . . ils ne servent qu'à molester les commençans, & à leur inspirer une grande horreur pour l'étude ; ce qu'il faut éviter sur toutes choses, selon cet avis de Quintilien, dans ses institutions: (*lib. I. cap. j. §. 4.*) *Nam id in primis cavere oportet, ne studia, qui amare nondum potest, oderit ; & amaritudinem semel præceptam, etiam ultra rudes annos, reformidet* ». Instruât. pour les professeurs de la gramm. lat. §. xiv. (B. E. R. M.)

THÈME, en terme d'astrologie, est la figure que tracent les astrologues, lorsqu'ils veulent tirer l'horoscope de quelqu'un, en représentant l'état du ciel par rapport à un certain point, ou par rapport au moment dont il est question, en marquant le lieu où en sont à ce moment-là les astres & les planètes. Voyez HOROSCOPE.

Le *thème* céleste consiste en douze triangles que l'on enferme dans deux carrés, & qu'on appelle les douze maisons. Voyez MAISON.

THÉMIS, (*Mythol.*) fille du Ciel & de la Terre, ou d'Uranus & de Titaïa, étoit sœur aînée de Saturne, & tante de Jupiter. Elle se distingua par sa prudence & par son amour pour la justice : c'est elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les sacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui sert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Thessalie, & s'appliqua avec tant de sagesse à rendre la justice à ses peuples, qu'on la regarda toujours depuis, comme la déesse de la justice, dont on lui fit porter le nom : elle s'appliqua aussi à l'astrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir ; & après sa mort elle eut des temples où se rendoient des oracles. Pausanias parle d'un temple & d'un oracle qu'elle avoit sur le mont Parnasse, de moitié avec la déesse Tellus, & qu'elle céda ensuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre temple dans la citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hyppolite.

La fable dit que *Thémis* vouloit garder sa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouser, & lui donna trois filles, l'équité, la loi, & la paix. C'est un emblème de la justice qui produit les lois & la paix, en rendant à chacun ce qui lui est dû. Hésiode fait encore *Thémis* mère des Heures & des Parques. *Thémis*, dit Festus, étoit celle qui commandoit aux hommes de demander aux dieux ce qui étoit juste & raisonnable : elle préside aux conventions qui se font entre les hommes, & tient la main à ce qu'elles soient observées. (D. J.)

THEMISCYRE, (*Géog. anc.*) *Themiscyra*, ville de l'Asie mineure dans le Pont. Arrien dans son périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracléum, dont il dit que le port est à trois cens quarante stades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante stades de celle du Thermodonte ; mais Ptolomée, *l. V. c. vj.* avant que d'arriver à Herculeum, nomme la campagne *Phanaroca* ; car c'est ainsi qu'il faut écrire avec Strabon, & non, comme portent les exemplaires de Ptolomée, *Phanagoria*, qui est le nom d'une ville sur le Bosphore cimmérien. Ptolomée nomme encore *Themiscyra*, dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville grecque.

Strabon ne connoit qu'une campagne qu'il nomme *Themiscyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadisia jusqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom; & on ne peut raisonnablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile, *l. IV. c. xvj.* en parlant d'Hercule, dit qu'il navigea jusqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiscyre*, où étoit le palais royal de la reine des Amazones. Hérodote, *l. IV. c. lxxxvj.* met aussi la ville de *Themiscyre* sur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'est dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiscyre*. Elle ne subsistoit plus apparemment de son tems.

Enfin Apollonius, *l. II. v. 371*, joint le promontoire *Themiscyreum* avec l'embouchure du Thermodonte. Il ne donne pas à la campagne voisine le nom de *Themiscyre*, il l'appelle *Dæantis campus*. Sur cela son scholiaste, *vers. 373*, remarque que Dæas & Alcomon étoient freres; puis il ajoute que dans la campagne de Dæas il y a trois villes, savoir Lycastia, *Themiscyra* & Chalybia, & que les Amazones avoient habité ces trois places; mais comme l'histoire des Amazones est mêlée de bien des fables, on ne peut presque rien dire de certain de leurs villes ni de leurs demeures. Cellar. *Géogr. antiq. l. III. c. viij. (D. J.)*

THÉMISONE, (*Géog. anc.*) *Themisonium*, ville & contrée de l'Asie mineure, dans la Phrygie, selon Pausanias, *l. X. c. xxxij.* Strabon, *l. XII. p. 576.* & Etienne le géographe; Ptolomée, *l. V. c. ij.* place *Themisonium* dans la grande Phrygie, & met des peuples nommés *Themisonii* dans la Lycie. (*D. J.*)

THÉMISTIADÈS, (*Antiq. grec.*) c'est le nom des nymphes de *Thémis*, ou des prêtresses de son temple à Athènes. (*D. J.*)

THENÆ, ou THENNÆ, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, au voisinage de Gnofse. Callimaque en fait mention. (*D. J.*)

THENAR, *f. m. en Anatomie*, est un muscle qui sert à éloigner le pouce du doigt indice; c'est pourquoi on le nomme aussi *abducteur du pouce*.

Il y a un semblable muscle qui appartient au gros orteil, & qui est aussi appelé *thenar* ou *abducteur du gros orteil*.

Le *thenar*, ou l'*abducteur du pouce de la main*, est situé le long de la partie interne de la première phalange du pouce, ou de l'os du métacarpe qui soutient le pouce. Il vient du ligament annulaire interne de l'os du carpe, qui soutient le pouce & se termine le long de la partie externe de la dernière phalange, & à la partie supérieure de la première.

Le *ienar*, ou l'*abducteur du gros orteil*, est situé tout le long de la face inférieure de l'os du métatarse qui soutient le doigt & le long de la face inférieure, il vient de la partie latérale interne du calcaneum de l'os naviculaire, & se termine au côté interne du pouce sur l'os sésamoïde interne.

THENSE, *f. f. (Antiq. rom.)* en latin *thensa*. Les *thenses* étoient comme nos châsses, ornées de figures. On les faisoit en forme de char, de bois, d'ivoire, & quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, représentant d'un côté la tête de ce prince couronné de laurier, & ayant de l'autre une *thense*. C'est un des honneurs qui fut rendu à l'empereur Claude après sa mort, par ordre du sénat. On portoit dans des *thenses* les statues des dieux; & s'il est permis de se servir du mot suivant, en parlant des faux dieux, toutes leurs reliques, qui s'appelloient *exuvia*, dépouilles. (*D. J.*)

THENSY, *f. m. (Hist. nat. Litholog.)* nom que les Chinois donnent à une pierre qui se trouve, dit-on, dans le Katai. Quand on la met sur la langue, on la trouve âcre & caustique; mise dans le feu, elle répand une odeur arsenicale & désagréable. On en vante l'usage externe pour les tumeurs, après l'avoir fait dissoudre dans de l'eau. Voyez EPHÉMÉRIDES, *nat. curiosor.*

THEOBROMA, *f. m. (Botan.)* genre de plante qui renferme le cacao & le guazuma du P. Plumier: voici ses caractères. Le calice particulier de la fleur est ouvert, & composé de feuilles ovales, concaves & qui tombent. La couronne de la fleur est formée de cinq pétales, droits, ouverts, en casque, & terminés par une soie fendue en deux. Le nectarium est fait en cloche, plus petit que la fleur, & composé de cinq pétales. Les étamines sont cinq filets pointus, de la longueur du nectarium; chaque filet a son sommet divisé en cinq segmens, & porte cinq bossettes. Le germe du pistil est ovale; le style est pointu, & de la longueur du nectarium; le stigma est simple. Le fruit est ligneux, divisé en cinq côtes sur la surface, qui contiennent autant de cellules remplies de semences. Les semences sont nombreuses, charnues, de forme ovale; il se trouve quelque différence dans le fruit, selon les différentes espèces d'arbres qui le produisent. Le cacaotier a un fruit long, pointu des deux côtés. Le guazuma a le fruit globulaire, chargé de tubercules; est percé comme un crible, & divisé intérieurement en cinq cellules. Linnæi, *Gen. Plant. pag. 367.* Plumier, *Gen. 18.* Tourn. *Inst. pag. 444.* (*D. J.*)

THEOCATAGNOSTES, *f. m. pl. (Hist. eccles.)* secte d'hérétiques ou plutôt de blasphémateurs, qui sont assez téméraires, pour trouver à redire à certaines paroles ou actions de Dieu, & pour blâmer plusieurs choses rapportées dans l'Écriture.

Ce mot est formé du grec θεος, dieu, & καταγνωστο, je juge ou je condamne.

Marshal, dans ses *Tables*, place ces hérétiques dans le septième siècle, on n'en fait pas la raison; car saint Jean Damascène, qui est le seul auteur qui en ait fait mention, ne dit pas un mot du tems où cette secte s'éleva dans l'Église.

A quoi l'on peut ajouter que S. Jean Damascène, dans son *Traité des hérésies*, appelle souvent hérétiques, ces gens impies & pervers qu'on a trouvés dans tous les tems, & qui cependant n'avoient jamais été auteurs, ni chefs de sectes.

THÉOCRATIE, *f. f. (Hist. anc. & politiq.)* c'est ainsi que l'on nomme un gouvernement dans lequel une nation est soumise immédiatement à Dieu, qui exerce sa souveraineté sur elle, & lui fait connoître ses volontés par l'organe des prophètes & des ministres à qui il lui plaît de se manifester.

La nation des Hébreux nous fournit le seul exemple d'une vraie théocratie. Ce peuple dont Dieu avoit fait son héritage, gémissoit depuis long-tems sous la tyrannie des Égyptiens, lorsque l'éternel se souvenant de ses promesses, résolut de briser ses liens, & de le mettre en possession de la terre qu'il lui avoit destinée. Il suscita pour sa délivrance un prophète, à qui il communiqua ses volontés; ce fut Moïse, Dieu le choisit pour être le libérateur de son peuple, & pour lui prescrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moïse ne fut que l'organe & l'interprète des volontés du ciel, il étoit le ministre de Dieu, qui s'étoit réservé la souveraineté sur les Israélites; ce prophète leur prescrivit en son nom, le culte qu'ils devoient suivre, & les lois qu'ils devoient observer.

Après Moïse, le peuple hébreu fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choisir. La théocratie ne cessa point pour cela; les juges étoient les arbitres des différens, & les généraux des armées: assés

flés par un sénat de soixante & dix vieillards, il ne leur étoit point permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles que Dieu avoit prescrites; dans les circonstances extraordinaires, on étoit obligé de consulter le grand-prêtre & les prophètes, pour savoir les volontés du ciel: ainsi on regloit sa conduite d'après les inspirations immédiates de la divinité. Cette *théocratie* dura jusqu'au tems de Samuël; alors les Israélites par une ingratitude inouïe, se laisserent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolâtres, avoir un roi qui les commandât, & qui fit respecter leurs armes. Le prophète Samuël consulté sur ce changement, s'adressa au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'est pas toi qu'il rejette, c'est moi-même. Alors l'éternel dans sa colère consent à lui donner un roi; mais ce n'est point sans ordonner à son prophète d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préféreroient à la *théocratie*.

« Voici, leur dit Samuël, quel sera le droit du roi qui régnera sur vous: il prendra vos fils, & se fera porter sur leurs épaules; il traversera les villes en triomphe; parmi vos enfans, les uns marcheront à pié devant lui, & les autres le suivront comme de vils esclaves; il les fera entrer par force dans ses armées; il les fera servir à labourer ses terres, & à couper ses moissons; il choisira parmi eux les artisans de son luxe & de sa pompe; il destinera vos filles à des services vils & bas; il donnera vos meilleurs héritages à ses favoris & à ses serviteurs; pour enrichir ses courtisans, il prendra la dixme de vos revenus; enfin vous serez ses esclaves, & il vous fera inutile d'implorer sa clémence, parce que Dieu ne vous écouterait pas, d'autant que vous êtes les ouvriers de votre malheur ». Voyez Samuël, ch. viij. vers. 9. C'est ainsi que le prophète exposa aux Israélites les droits que s'arrogeroit leur roi; telles sont les menaces que Dieu fait à son peuple, lorsqu'il voulut se soustraire à son pouvoir pour se soumettre à celui d'un homme. Cependant la flatterie s'est servie des menaces mêmes du prophète pour en faire des titres aux despotes. Des hommes pervers & corrompus ont prétendu que par ces mots l'être suprême approuvoit la tyrannie, & donnoit sa sanction à l'abus du pouvoir: quoique Dieu eût fait connoître ainsi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entre eux, ils persistèrent dans leur demande. « Nous ferons, dirent-ils, comme les autres nations, nous voulons un roi qui nous juge, & qui marche à notre tête contre nos ennemis ». Samuël rend compte à Dieu de l'obstination de son peuple; l'éternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne leur un roi*: le prophète obéit en leur donnant Saül; ainsi finit la *théocratie*.

Quoique les Israélites soient le seul peuple qui nous fournisse l'exemple d'une vraie *théocratie*, on a vu cependant des imposteurs, qui, sans avoir la mission de Moïse, ont établi sur des peuples ignorans & séduits, un empire qu'ils leur persuadoient être celui de la Divinité. Ainsi, chez les Arabes, Mahomet s'est rendu le prophète, le législateur, le pontife, & le souverain d'une nation grossière & subjuguée; l'alcoran renferme à-la-fois les dogmes, la morale, & les lois civiles des Musulmans; on fait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche de Dieu même; cette prétendue *théocratie* dura pendant plusieurs siècles sous les califes, qui furent les souverains, & les pontifes des Arabes. Chez les Japonais, la puissance du dairi ou de l'empereur ecclésiastique, ressembloit à une *théocratie*, avant que le cubo ou empereur séculier, eût mis des bornes à son autorité. On trouve des vestiges d'un empire pareil chez les

anciens gaulois; les druides exerçoient les fonctions de prêtres & de juges des peuples. Chez les Ethiopiens & les Egyptiens, les prêtres ordonnoient aux rois de se donner la mort, lorsqu'ils avoient déplu à la Divinité; en un mot il n'est guère de pays où le sacerdoce n'ait fait des efforts pour établir son autorité sur les âmes & sur les corps des hommes.

Quoique Jésus-Christ ait déclaré que son royaume n'est pas de ce monde; dans des siècles d'ignorance, on a vu des pontifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puissance sur les ruines de celle des rois; ils prétendoient disposer des couronnes avec une autorité qui n'appartient qu'au souverain de l'univers.

Telles ont été les prétentions & les maximes des Grégoire VII. des Boniface VIII. & de tant d'autres pontifes romains, qui profitant de l'imbécillité superstitieuse des peuples, les ont armés contre leurs souverains naturels, & ont couvert l'Europe de carnage & d'horreurs; c'est sur les cadavres sanglans de plusieurs millions de chrétiens que les représentans du Dieu de paix ont élevé l'édifice d'une puissance chimérique, dont les hommes ont été long-tems les tristes jouets & les malheureuses victimes. En général l'histoire & l'expérience nous prouvent que le sacerdoce s'est toujours efforcé d'introduire sur la terre une espèce de *théocratie*; les prêtres n'ont voulu se soumettre qu'à Dieu, ce souverain invisible de la nature, ou à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient choisi pour représenter la divinité; ils ont voulu former dans les états un état séparé indépendant de la puissance civile; ils ont prétendu ne tenir que de la Divinité les biens dont les hommes les avoient visiblement mis en possession. C'est à la sagesse des souverains à réprimer ces prétentions ambitieuses & idéales, & à contenir tous les membres de la société dans les justes bornes que prescrivent la raison & la tranquillité des états.

Un auteur moderne a regardé la *théocratie* comme le premier des gouvernemens que toutes les nations aient adoptés; il prétend qu'à l'exemple de l'univers qui est gouverné par un seul Dieu, les hommes réunis en société ne voulurent d'autre monarque que l'Être suprême. Comme l'homme n'avoit que des idées imparfaites & humaines de ce monarque céleste, on lui éleva un palais, un temple, un sanctuaire, & un trône, on lui donna des officiers & des ministres. On ne tarda point à représenter le roi invisible de la société par des emblèmes & des symboles qui indiquoient quelques-uns des ses attributs; peu-à-peu l'on oublia ce que le symbole désignoit, & l'on rendit à ce symbole ce qui n'étoit dû qu'à la Divinité qu'il représentoit; ce fut là l'origine de l'idolâtrie à laquelle les prêtres, faute d'instruire les peuples, ou par intérêt, donnerent eux-mêmes lieu. Ces prêtres n'eurent point de peine à gouverner les hommes au nom des idoles muettes & inanimées dont ils étoient les ministres; une affreuse superstition couvrit la face de la terre sous ce gouvernement sacerdotal, il multiplia à l'infini les sacrifices, les offrandes, en un mot toutes les pratiques utiles aux ministres visibles de la Divinité cachée. Les prêtres enorgueillis de leur pouvoir en abusèrent étrangement; ce fut leur incontinence, qui, suivant l'auteur, donna naissance à cette race d'hommes qui prétendoient descendre des dieux, & qui sont connus dans la Mythologie sous le nom de *demi-dieux*. Les hommes fatigués du joug insupportable des ministres de la *théocratie*, voulurent avoir au milieu d'eux des symboles vivans de la Divinité, ils choisirent donc des rois, qui furent pour eux les représentans du monarque invisible. Bientôt on leur rendit les mêmes honneurs qu'on avoit rendu avant eux aux symboles de la *théocratie*; ils furent traités en dieux, & ils traitent en esclaves les hommes, qui, croyant être toujours soumis à

l'Être suprême, oublièrent de restreindre par des lois salutaires le pouvoir dont pouvoient abuser ses faibles images. C'est-là, suivant l'auteur, la vraie source du despotisme, c'est-à-dire de ce gouvernement arbitraire & tyranique sous lequel gémissent encore aujourd'hui les peuples de l'Asie, sans oser réclamer les droits de la nature & de la raison, qui veulent que l'homme soit gouverné pour son bonheur. *Voyez PRÊTRES.*

THÉODOLITE, f. m. (*Arpentage.*) instrument en usage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs & les distances; il est composé de plusieurs parties, 1°. un cercle de cuivre divisé en quatre quarts de 90^d représentant les quatre points cardinaux de la boussole, l'est, l'ouest, le nord, & le sud, & marqué des lettres E, O, N, S; chacun de ces quarts est divisé en 90 degrés, & subdivisé autant que la grandeur de l'instrument le peut permettre communément par les diagonales. Les quatre quarts doivent être marqués de 10, 20, 30, &c. deux fois, commençant au point du nord & du sud, finissant à 90 aux points de l'est & de l'ouest; 2°. une boîte & une aiguille placées justement sur le centre du cercle, sur lequel centre l'instrument, l'index avec ses guidons, doivent être mis de-sorte qu'ils puissent tourner & se mouvoir en rond; mais la boîte & l'aiguille demeurent fixes. Au fond de la boîte il faut qu'il y ait une boussole attachée de-sorte qu'elle réponde aux lettres E, O, N, S, marquées sur l'instrument; 3°. par-derrière un emboîtement ou plan, ou, ce qui est le mieux, un rond, pour entrer dans la tête d'un pié à trois branches, sur lesquelles l'instrument est porté; 4°. ce bâton ou ce pié pour poser l'instrument dessus, & dont le cou ou manche vers la tête doit entrer dans l'emboîtement qui est derrière l'instrument.

Au reste, il y a plusieurs autres manières de faire les *théodolites*; il faut préférer la plus simple, la plus exacte, la plus prompte, & celle dans laquelle l'instrument mathématique soit du transport le plus facile.

L'usage du *théodolite* est abondamment justifié par celui du demi-cercle qui est seulement un *demi-théodolite*; mais M. Siffon a perfectionné cet instrument par de nouvelles vues: on trouvera la description de son *théodolite* dans le livre anglois de M. Gardner, intitulé *Practical surveying improved*, & dans un traité de géométrie pratique publié en anglois à Edinburg 1745, in-8°. par le célèbre M. Macclaurin. (*D. J.*)

THEODORIAS, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Asie, située aux confins de la Colchide, & à une province ecclésiastique d'Asie, aux environs de la Cœlé-Syrie. Laodicée étoit la métropole de cette province, & avoit trois évêchés suffragans. (*D. J.*)

THÉODORIEN, (*Philos. grecq.*) les *Théodoriens* étoient une secte de philosophes de l'académie d'Athènes, & qui avoient eu Théodore pour maître. Le seul bien de l'homme, disoient-ils, c'est le plaisir des sens, ou même l'assemblage de toutes les voluptés; que de gens parmi nous qui font de cette secte! (*D. J.*)

THÉODOROPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la Moésie. Justinien fonda cette ville, & la nomma *Théodoropole*, du nom de l'impératrice Théodora son épouse. (*D. J.*)

THÉDOSIE, (*Géog. anc.*) *Theodosia*, ville de la Chersonnèse taurique. Le périple de Scylax, Strabon, l. VII. p. 309. Pomponius Mela, liv. II. c. j. Plin & Ptolomée, liv. IV. ch. xij. font mention de cette ville; présentement on l'appelle *Cassa*. (*D. J.*)

THÉDOSIEN, CODE, (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant au mot CODE, l'article CODE THÉDOSIEN.

THEODOSIOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom com-

mun à quelques villes & à divers sièges épiscopaux.

1°. *Theodosiopolis*, ville de l'Arménie, sur les frontières de la Perse: on croit assez communément, dit Tournefort, qu'Ergeron est l'ancienne ville de *Theodosiopolis*; la chose néanmoins ne paroît pas trop assurée, à-moins qu'on ne suppose, comme cela se peut, que les habitans d'Artze se fussent retirés à *Theodosiopolis*, après qu'on eut détruit leurs maisons.

2°. *Theodosiopolis*, ville de la Mésopotamie, sur le bord du fleuve Aborras.

3°. *Theodosiopolis*, ville de la grande Arménie, fondée par Anastase, & qui ne put jamais lui ôter son premier nom. Procope en parle beaucoup dans ses éloges des édifices de Justinien.

4°. *Theodosiopolis* est le nom, 1°. d'un siège épiscopal de la province d'Asie; 2°. d'un siège épiscopal de la Thrace; 3°. d'un siège épiscopal d'Égypte, dans la province d'Arcadie; 4°. d'un siège épiscopal d'Égypte, dans la première Thébaïde; 5°. d'un siège épiscopal de l'Asie proconsulaire; 6°. d'un siège épiscopal d'Asie, dans l'Osrhoène. (*D. J.*)

THÉOÉNIES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes de Bacchus chez les Athéniens; le dieu lui-même étoit appelé *Théoénos*, le dieu du vin, de *théos*, dieu, & *énois*, du vin. (*D. J.*)

THÉOGAMIE, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *θιουργία*, fête qui se célébroit en l'honneur de Proserpine, & en mémoire de son mariage avec Pluton: ce mot signifie *mariage des dieux*, de *théos*, dieu, & *γάμος*, mariage. *Voyez* Potter, *Archæol. grec. l. II. c. xx. tom. I. p. 402.* (*D. J.*)

THÉOGONIE, f. f. (*Hist. anc.*) branche de la théologie payenne, qui enseignoit la génération de leurs dieux. *Voyez* DIEU.

Ce mot est formé du grec *theos*, Dieu, & de *goné*, génération, semence, généalogie.

Hésiode nous a donné l'ancienne *théogonie* dans un poème qui porte ce titre.

Le docteur Burnet observe que les anciens auteurs confondent la *théogonie*, avec la cosmogonie: en effet la génération des dieux des anciens Persans; savoir, le feu, l'eau & la terre, n'est probablement autre chose que la génération des premiers éléments. *Voyez* CHÆOS.

THÉOL, LE, ou LE THÉO, (*Géog. mod.*) petite rivière de France, en Berri, élection d'Issoudun. Elle a sa source à 14 lieues d'Issoudun, & se jette dans l'Arnois, à Reuilly. (*D. J.*)

THÉOLOGAL, f. m. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donne dans les cathédrales & dans quelques collégiales à un théologien prébendé, pour prêcher à certains jours & pour faire des leçons de théologie aux jeunes clercs.

Le pape Innocent III. dans le second concile de Latran, ordonna que dans chaque église métropolitaine, on nommeroit un théologien pour interpréter l'Écriture-sainte, & pour enseigner ce qui regarde le soin des âmes. Pour récompense il assigne à celui qui fera ces leçons, le revenu d'une prébende. Le concile de Basle, *sess. 31. can. 3.* dont le décret fut inséré dans la pragmatique sanction, étend à toutes les églises cathédrales la nécessité d'avoir un *théologal* qui n'étoit auparavant que pour les églises métropolitaines. Cette disposition a passé de la pragmatique dans le concordat, approuvé par le cinquième concile de Latran. Il porte qu'il y aura une prébende *théologale* dans toutes les églises cathédrales & métropolitaines affectée à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie. Il doit faire au-moins deux leçons par semaine, sous peine d'être privé, s'il y manque, de ses distributions; mais quand il enseigne, il doit être censé présent au chœur, & ne rien perdre de tout ce qui peut revenir aux autres chanoines. Le

Le concile de Trente, *sess. 5. c. j.* affecte aussi une prébende au *théologal*, qu'il veut qu'on établisse dans chaque cathédrale. Suivant les décisions de la congrégation du concile, les chanoines & les autres prêtres de la cathédrale sont obligés d'assister aux leçons du *théologal*, & on peut priver celui-ci de sa prébende, s'il manque à satisfaire à ses devoirs.

Dans le cinquième concile de Milan, on oblige le *théologal* d'interpréter publiquement l'Écriture-sainte dans l'église cathédrale tous les jours de fêtes & de dimanches. S. Charles dans son onzième synode diocésain, enjoint au *théologal* de faire trois leçons par semaine, & de prêcher quelquefois. Ainsi le *théologal* qui n'étoit d'abord que le docteur des clercs, est devenu aussi celui du peuple.

Les ordonnances d'Orléans & de Blois prescrivent l'établissement d'un *théologal* dans les cathédrales; elles veulent qu'il prêche tous les dimanches & fêtes solennelles, & qu'il fasse des leçons publiques sur l'Écriture-sainte trois fois la semaine. Les chanoines sont obligés d'assister à ses leçons, sous peine d'être privés de leurs rétributions; mais toutes ces dispositions sont aujourd'hui fort négligées. Thomassin, *disciplin. de l'Eglise, part. IV. liv. II. c. lxxix. & xcviij.*

THÉOLOGIE, *Theologia*, du grec *θεος*, Dieu, & *λογος*, discours, prise en général, est la science de Dieu & des choses divines, même entant qu'on peut les connoître par la lumière naturelle. C'est en ce sens qu'Aristote, *Metaphysic. l. VI.* appelle *théologie*, la partie de la philosophie, qui s'occupe à traiter de Dieu & de quelques-uns de ses attributs. C'est encore dans le même sens que les Payens donnoient à leurs poètes le nom de *théologiens*, parce qu'ils les regardoient comme plus éclairés que le vulgaire, sur la nature de la divinité & sur les mystères de la religion.

Les anciens avoient trois sortes de *théologie*; savoir, 1°. la mythologique ou fabuleuse qui florissoit parmi les Poètes, & qui rouloit principalement sur la théogonie ou génération des dieux. Voyez FABLE, MYTHOLOGIE & THÉOGONIE.

2°. La politique, embrassée principalement par les princes, les magistrats, les prêtres, & le corps des peuples, comme la science la plus utile & la plus nécessaire pour la sûreté, la tranquillité & la prospérité de l'état.

3°. La physique ou naturelle, cultivée par les Philosophes, comme la science la plus convenable à la nature & à la raison, elle n'admettoit qu'un seul Dieu suprême, & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes. Voyez DÉMON & GÉNIE.

Les Hébreux qui avoient été favorisés de la révélation ont aussi leurs Théologiens, car on peut donner ce titre aux Prophètes suscités de Dieu pour les instruire, aux pontifes chargés par état de leur expliquer la loi, & aux scribes ou docteurs qui faisoient profession de l'interpréter. Depuis leur dispersion, les Juifs modernes n'ont manqué ni d'écrivains, ni de livres; les écrits de leurs rabbins sont répandus par tout le monde. Voyez RABBINS & THALMUD.

Parmi les Chrétiens, le mot de *Théologie* se prend en divers sens. Les anciens peres, & particulièrement les Grecs, comme saint Basile & saint Grégoire de Nazianze, ont donné spécialement ce nom à la partie de la doctrine chrétienne qui traite de la divinité; de-là vient que parmi eux on appelloit l'évangéliste S. Jean, le *théologien* par excellence, à cause qu'il avoit traité de la divinité du Verbe, d'une manière plus profonde & plus étendue que les autres apôtres. Ils surnommoient aussi S. Grégoire de Nazianze, le *théologien*, parce qu'il avoit défendu avec zèle la divinité du Verbe contre les Ariens; & en ce

sens les Grecs distinguoient la *théologie*, de ce qu'ils appelloient *économie*, c'est-à-dire de la partie de la doctrine chrétienne qui traite du mystère de l'incarnation.

Mais dans un sens plus étendu, l'on définit la *Théologie*, une science qui nous apprend ce que nous devons croire de Dieu, & la manière dont il veut que nous le servions; on la divise en deux espèces, qui sont la *Théologie* naturelle & la *Théologie* surnaturelle.

La *Théologie* naturelle est la connoissance que nous avons de Dieu & de ses attributs, par les seules lumières de la raison & de la nature, & en considérant les ouvrages qui ne peuvent être sortis que de ses mains.

La *Théologie* surnaturelle ou *Théologie* proprement dite est une science, qui se fondant sur des principes révélés, tire des conclusions, tant sur Dieu, sa nature, ses attributs, &c. que sur toutes les autres choses qui peuvent avoir rapport à Dieu: d'où il s'ensuit, que la *Théologie* joint dans sa manière de procéder l'usage de la raison à la certitude de la révélation, ou qu'elle est fondée en partie sur les lumières de la révélation, & en partie sur celles de la raison.

Toutes les vérités dont la *Théologie* se propose la recherche & l'examen, étant ou spéculatives ou pratiques, on la divise à cet égard en *Théologie* spéculative, & *Théologie* pratique ou morale. La *Théologie* spéculative est celle qui n'a pour objet que d'éclaircir, de fixer, de défendre les dogmes de la religion, en tant qu'ils doivent être crus. La *Théologie*, pratique ou morale, est celle qui s'occupe à fixer les devoirs de la religion, en traitant des vertus & des vices, en prescrivant des règles, & décidant de ce qui est juste ou injuste, licite ou illicite dans l'ordre de la religion.

Quant à la manière de traiter la *Théologie*, on la distingue en positive & en scholastique. La *Théologie* positive, est celle qui a pour objet d'exposer & de prouver les vérités de la religion par les textes de l'Écriture, conformément à la tradition des peres de l'Église & aux décisions des conciles, sans s'attacher à la méthode des écoles, mais en les traitant dans un style oratoire, comme ont fait les peres de l'Église.

La scholastique est celle qui emploie la dialectique, les argumens & la forme usitée dans les écoles pour traiter les matières de religion.

Quelques auteurs pensent, que la différence qui se trouve entre la *Théologie* positive & la scholastique, ne vient point de la diversité du style & de l'élocution; en un mot, de la forme scholastique propre à la dernière, & qu'on ne remarque pas dans la première; mais de ce que les Théologiens scholastiques ont renfermé en un seul corps & mis dans un certain ordre, toutes les questions qui regardent la doctrine, au lieu que les anciens ne traitoient des dogmes de la religion, que séparément & par occasion: mais cela ne fait rien quant au style, car les modernes auroient pu traiter tout le plan de la religion en style oratoire, & les anciens n'en traiter que quelques questions en style scholastique. La véritable différence entre la positive & la scholastique dépend donc de la forme du style, puisque pour le fonds les matières sont les mêmes.

Luther appelloit la *Théologie* scholastique une discipline à deux faces, composée du mélange de l'Écriture-sainte & des raisons philosophiques. *Mixtionem quadam ex divinis eloquiis & philosophicis rationibus tanquam ex centaurorum genere biformis disciplina conflata est.* Mais on verra par la suite, qu'il n'en avoit qu'une fautive idée & qu'il en jugeoit par les abus.

M. l'abbé Fleury dans son cinquième discours sur l'histoire ecclésiastique, ne paroît pas non plus fort favorable à la scholastique; car après s'être objecté,

s'il n'est pas vrai que les scholastiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enseigner la *Théologie*, & si leur style n'est pas plus solide & plus précis que celui des anciens, il répond, » Je l'ai souvent oui-dire, mais je ne puis en venir, & on ne me persuadera jamais, que jusqu'au douzième siècle la méthode ait manqué dans les écoles chrétiennes. Il est vrai, ajoute-t-il, que les anciens n'ont pas entrepris de faire un cours entier de *Théologie*, comme ont fait Hugues de Saint-Victor, Robert Pullus, Hildebert de Tours, & tant d'autres. Mais ils n'ont pas laissé que de nous donner dans leurs ouvrages le plan entier de la religion, comme S. Augustin dans son *Enchiridion*, montre tout ce qu'on doit croire, & la manière de l'enseigner dans le livre de la doctrine chrétienne. On trouve de même l'abrégé de la morale dans quelques autres traités, comme dans le pédagogue de S. Clément Alexandrin ».

» Que manque-t-il donc aux anciens, continue-t-il ? Est-ce de n'avoir pas donné chacun leur cours entier de *Théologie*, recommençant toujours à diviser & à définir les mêmes matières ? J'avoue que les modernes l'ont fait, mais je ne conviens pas que la religion en ait été mieux enseignée. L'effet le plus sensible de cette méthode est d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, partie imprimés, partie encore manuscrits qui demeurent en repos dans les grandes bibliothèques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément : car qui lit aujourd'hui Alexandre de Hales ou Albert le grand ? Et il avoit remarqué plus haut qu'il ne voyoit rien de grand dans ce dernier que la grosseur & le nombre des volumes.

Il observe ensuite que les scholastiques prétendoient suivre la méthode des géomètres, mais qu'ils ne la suivoient pas en effet, prenant souvent l'Écriture dans des sens figurés & détournés, posant pour principes des axiomes d'une mauvaise philosophie, ou des autorités de quelqu'auteur profane. Puis il ajoute : « si les scholastiques ont imité la méthode des géomètres, ils ont encore mieux copié leur style sec & uniforme. Ils ont donné dans un autre défaut, en se faisant un langage particulier distingué de toutes les langues vulgaires & du vrai latin, quoiqu'il en tire son origine. Ce qui toutefois n'est point nécessaire, puisque chacun peut philosopher en parlant bien sa langue. Les écrits d'Aristote sont en bon grec ; les ouvrages philosophiques de Cicéron en bon latin, & dans le dernier siècle Descartes a expliqué sa doctrine en bon français. . . »

» Un autre erreur est de croire qu'un style sec, contraint, & partout uniforme, soit plus clair & plus court que le discours ordinaire & naturel, où l'on se donne la liberté de varier les phrases, & d'employer quelques figures. Ce style gêné & jetté en moule, pour ainsi dire, est plus long, outre qu'il est très-ennuyeux. On y répète à chaque page les mêmes formules, par exemple ; *sur cette matière on fait six questions ; à la première, on procède ainsi, puis trois objections, puis je réponds qu'il faut dire, &c.* ensuite viennent les réponses aux objections. Vous diriez que l'auteur est forcé par une nécessité inévitable de s'exprimer toujours de même. On répète à chaque ligne les termes de l'art : proposition, assertion, majeure, mineure, preuve, conclusion, &c. or ces répétitions allongent beaucoup le discours. . . »

» Les argumens en forme allongent encore notablement le discours, & impatientent celui qui voit d'abord la conclusion. Il est foulagé par un enthymème ou par une simple proposition, qui fait sous-entendre tout le reste. Il faudroit réserver les syllogismes entiers pour des occasions rares, lorsqu'il

» faut développer un sophisme spécieux, ou rendre sensible une vérité abstraite.

» Cependant, conclut-il, ceux qui sont accoutumés au style de l'école ne reconnoissent point les raisonnemens, s'ils ne sont revêtus de la forme syllogistique. Les peres de l'Eglise leur paroissent des rhétoriciens pour ne pas dire des discoureurs, parce qu'ils s'expliquent naturellement, comme on fait en conversation, parce qu'ils usent quelquefois d'interrogations, d'exclamations & d'autres figures ordinaires, & les scholastiques ne voyent pas que les figures & les tours ingénieux épargnent beaucoup de paroles, & que souvent par un mot bien placé, on prévient ou l'on détourne une objection qui les occuperoit long-tems.

Ces accusations sont graves, & l'on ne peut gueres dire plus de mal de la scholastique ; mais elles ne tombent que sur l'ancienne scholastique défigurée par des questions frivoles & par un style barbare. Car il faut convenir que depuis le renouvellement des études dans le xvj. siècle la scholastique a bien changé de forme à ces deux égards. En effet, à la considérer dans son véritable point de vue, elle n'est que la connoissance des divines Écritures, interprétées suivant le sens que l'Eglise approuve, en y joignant les explications & les censures des peres, sans toutefois négliger les secours qu'on peut tirer des sciences profanes pour éclaircir & soutenir la vérité. *Scholastica theologia est divinarum scripturarum peritia, recepto quem ecclesia approbat sensu, non spreto orthodoxorum doctorum interpretationibus & censuris, interdum aliarum disciplinarum non contempto suffragio.* C'est ainsi que l'a connue la faculté de *théologie* de Paris, qui la cultive sur ces principes, & dont le but en y exerçant ses élèves est de les accoutumer à la justesse du raisonnement par l'usage de la dialectique.

Retranchez en effet de la scholastique un grand nombre de questions futiles dont la surchargeoient les anciens, écarter les abus de leur méthode, & réduisez-la à traiter par ordre des vérités intéressantes du dogme & de la morale, & vous trouverez qu'elle est aussi ancienne que l'Eglise. Tant d'ouvrages polémiques & dogmatiques des peres de tous les siècles, dans lesquels ils établissent les divers dogmes de la religion attaqués par les hérétiques, en sont une preuve incontestable. Car ils ne se contentent pas d'y exposer simplement la foi de l'Eglise, & d'apporter les passages de l'Écriture & des peres sur lesquels elle est fondée, mais ils emploient aussi la dialectique & le raisonnement pour établir le véritable sens des passages qu'ils citent, pour expliquer ceux qui sont allégués par leurs adversaires, pour réfuter les difficultés qu'ils proposent, pour éclaircir & développer les conséquences des principes qu'ils trouvent établis dans l'Écriture sainte & dans la tradition, & pour convaincre d'erreur les fausses conséquences tirées par les hérétiques : enfin ils ne négligerent rien de tout ce qui peut servir à faire connoître, à éclaircir & à soutenir la vérité, à persuader ceux qui n'en sont pas convaincus, à retirer de l'erreur ceux qui y sont engagés ; pour y réussir, ils emploient les principes de la raison naturelle, la science des langues, les subtilités de la dialectique, les traits de l'éloquence, l'autorité des philosophes & celles des historiens. On trouve dans leurs écrits des propositions, des preuves, des objections, des réponses, des argumens, des conséquences, &c. toute la différence vient donc de ce que la méthode des modernes est moins cachée, & qu'ils ne sont pas ou n'affectent pas de paroître si éloquens. Mais au fond, en sont-ils moins solides quand ils ne s'attachent qu'aux points essentiels, & qu'ils les traitent par les grands principes, comme font les scholastiques modernes, sur-tout dans la faculté de *théologie* de Paris ? Les défauts d'une méthode

naissante ne prouvent pas toujours qu'elle soit mauvaise, & font souvent l'éloge de ceux qui l'ont perfectionnée.

Les théologiens ont coutume de traiter plusieurs questions sur la dignité, l'utilité, la nécessité de la science qu'ils professent, & nous renvoyerons sur tous ces articles le lecteur à leurs écrits : nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *Théologie* ou des conclusions théologiques. Par *conclusions théologiques* on entend celles qui sont évidemment & certainement déduites d'une ou deux prémisses, qui sont toutes deux révélées, ou dont l'une est révélée, & l'autre est simplement connue par la lumière naturelle, & l'on demande si ces conclusions sont d'une égale certitude que les propositions qui sont de foi. 2°. Si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences. 3°. Si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philosophie, &c.

La décision de toutes ces questions dépend de savoir quel est le fondement de la certitude des conclusions théologiques, c'est-à-dire, quel est le motif qui détermine l'esprit à y acquiescer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu proposée par l'Eglise, est le motif qui porte à acquiescer aux vérités qui sont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiante, c'est-à-dire, la connexion qui se trouve entre une conclusion théologique & la révélation, connexion manifestée par la lumière naturelle, est le motif qui porte à acquiescer aux conclusions théologiques.

De-là il est aisé d'inférer 1°. que les conclusions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées 1°. sur la révélation immédiate de Dieu; 2°. sur la décision de l'Eglise qui atteste la vérité de cette révélation, au lieu que les conclusions théologiques n'ont pour motif que leur liaison avec la révélation, mais liaison apperçue seulement par les lumières de la raison; le motif d'acquiescement, & le moyen de connoître ce motif, sont, comme on voit, dans les conclusions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'esprit à se soumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les conclusions théologiques sont plus certaines que les conclusions des sciences naturelles prises en général, parce qu'on fait que celles-ci ne sont souvent appuyées que sur des conjectures, & que leur liaison avec les premiers principes, n'est pas si évidente que celle des conclusions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on est partagé sur la troisième question; savoir, si les conclusions théologiques sont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philosophiques; & il y a sur ce point deux opinions.

La première est celle des anciens théologiens qui soutiennent que les conclusions théologiques sont plus certaines que les premiers principes, parce que, disent-ils, elles sont appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes, au lieu que la certitude des premiers principes n'est fondée que sur la raison ou la lumière naturelle, qui est sujette à l'erreur.

La plupart des modernes pensent au-contraire que les premiers principes sont aussi certains que les conclusions théologiques, parce que 1°. telle est la certitude de ces axiomes : *le tout est plus grand que sa partie; deux choses égales à une troisième sont égales entre elles, &c.* qu'il est impossible d'en assigner une plus grande; & qu'on sent par expérience qu'il n'est point de vérités auxquelles l'esprit acquiesce plus promptement. 2°. Parce que Dieu n'est pas moins l'auteur de la raison que de la révélation, d'où il

Tome XVI.

s'ensuit, que si l'on ne peut soupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche sur Dieu même, on ne peut non-plus soupçonner la raison d'erreur quant aux premiers principes, puisque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi. 3°. Parce que la foi même est en quelque sorte appuyée sur la raison : car, disent-ils, pourquoi croyons-nous à la révélation? parce que nous savons que Dieu est la vérité par essence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé; & qui est-ce qui nous manifeste cette vérité? la raison sans doute; c'est elle aussi qui par divers motifs de crédibilité nous persuade que Jésus-Christ est le messie, & que sa religion est la seule véritable : si donc la raison nous mène comme par la main jusqu'à la foi, & si elle en est en quelque sorte le fondement, pourquoi veut-on que les conclusions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le soient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raison? Holden. *de resolut. fidei, l. I. c. iij. & element. theolog. c. j. p. 12.*

THÉOLOGIE MYSTIQUE, signifie une espèce de *théologie* raffinée & sublime, que professent les mystiques. Voyez **MYSTIQUES** & **THÉOLOGIE**.

Cette *théologie* consiste dans une connoissance de Dieu & des choses divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuse immédiatement par lui-même, & qui est assez puissante pour élever l'âme à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuse, pour l'unir intimement à Dieu, pour illuminer son entendement, ou pour échauffer ou animer sa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à S. Denis l'Aréopagite, on trouve un discours de *théologie mystique*, & plusieurs auteurs anciens & modernes ont écrit sur le même sujet.

THÉOLOGIE POSITIVE, est celle qui consiste dans la simple connoissance ou exposition des dogmes & des articles de foi, autant qu'ils sont contenus dans les saintes Ecritures, ou expliqués par les pères & les conciles, dégagées de toutes disputes & controverses. Voyez **THÉOLOGIE**.

En ce sens, la *théologie positive* est opposée à la *théologie scholastique & polémique*.

THÉOLOGIEN, s. m. (*Gram.*) qui étudie, enseigne ou écrit de la *théologie*. Voyez **THÉOLOGIE**.

THEOLOGIUM, s. m. (*Littérat.*) on donnoit ce nom chez les anciens à un lieu du théâtre, élevé au-dessus de l'endroit où les acteurs ordinaires paroissent. C'étoit celui d'où les dieux parloient, & des machines sur lesquelles ils descendoient. Il falloit un *theologium* pour représenter l'Ajace de Sophocle & l'Hippolyte d'Euripide. Voyez Scaliger, *poët. l. I. c. j.* & Gronovius, sur l'*Hercules Aeneus* de Sophocle, *act. V. vers. 1940.* Le mot latin *theologium* est formé de *θεός*, dieu, & *λόγος*, discours. (*D. J.*)

THÉOMANTIE, s. f. (*Antiq. grecq.*) *θεομαντία*; divination qui se faisoit par l'inspiration supposée de quelque divinité; les détails en sont curieux, le tems ne me permet pas de les décrire, mais vous en trouverez le précis dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xij. tome I. p. 298. & suiv.* (*D. J.*)

THÉOPASCHITES, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) hérétiques du v. siècle, & sectateurs de Pierre le Foulon, d'où ils ont été appelés quelquefois *Fuloniani*.

Leur doctrine distinctive étoit que toute la Trinité avoit souffert dans la passion de Jésus-Christ. Voyez **PATRIPASSIENS**.

Cette hérésie fut embrassée par les moines Eutychiens de Scythie, lesquels en s'efforçant de l'introduire

duire dans l'Eglise, y exciterent de grands troubles au commencement du vij. siècle.

Elle fut condamnée d'abord dans les conciles tenus à Rome & à Constantinople en 483. On la fit revivre dans le ix. siècle, & elle fut condamnée de nouveau dans un concile tenu à Rome sous le pape Nicolas I. en 862.

Le P. le Quien, dans ses notes sur S. Jean Damascene, dit que la même erreur avoit déjà été avancée par Apollinaire, dont les disciples furent les premiers qui eussent été appelés *Théopaschites* ou *Théopaschites*. Voyez APOLLINAIRE.

THÉOPHANIE, f. f. pl. (*Antiq. grec.*) Θεοφάνεια, c'étoit la fête de l'apparition d'Apollon à Delphes, la première fois qu'il se montra aux peuples de ce canton. Ce mot est composé de θεός, dieu, & φάω, j'apparais, je manifeste. Voyez Potter, *Archæol. grec.* l. II. c. xx. tome I. p. 402. (D. J.)

THÉOPHANIE, f. f. terme d'Eglise, nom que l'on a donné autrefois à l'Epiphanie ou à la fête des rois; on l'a aussi appelé *théoptie*. Le P. Pétau, dans ses notes sur S. Epiphane, observe que, selon Clément d'Alexandrie, lorsque la *théophanie*, qui étoit un jour de jeûne, tomboit le Dimanche, il falloit jeûner. Cette pratique a bien changé, puisqu'aujourd'hui, bien-loin de jeûner le jour de la Nativité lorsqu'elle arrive le Dimanche, au contraire lorsqu'elle arrive un Vendredi ou un Samedi, qui sont des jours d'abstinence dans l'Eglise romaine, les lois ecclésiastiques dispensent de cette abstinence; l'on fait gras, & c'est un jour de régal. (D. J.)

THÉOPHRASTA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus. Le calice de la fleur est une petite enveloppe légèrement découpée en cinq segmens obtus, & il subsiste après la chute de la fleur. La fleur est monopétale, en cloche, finement divisée en cinq segmens obtus; les étamines sont cinq filets pointus plus courts que la fleur; les bossuettes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est affilé, & plus court que la fleur; le stigma est aigu; le fruit est une grosse capsule ronde, contenant une seule loge; les semences sont nombreuses, arrondies, & attachées à chaque partie de leur filique qui est lâche. Linnæi, *gen. plant.* p. 66. (D. J.)

THÉOPNEUSTES, (*Littérat.*) Θεοπνεύσαι, épithète que les Grecs donnoient à leurs prêtres, quand ils étoient saisis de l'esprit prophétique. Potter, *Archæol. grec.* tome I. p. 302. (D. J.)

THÉOPROPIA, (*Littérat.*) Θεοπροπία, c'est l'épithète même que les Grecs donnoient aux oracles. Voyez ORACLE. (D. J.)

THÉOPSIE, f. f. (*Mythologie.*) c'est-à-dire l'apparition des dieux. Les païens étoient persuadés que les dieux se manifestoient quelquefois, apparissoient à quelques personnes, & que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célébroit quelque fête en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe & Dion Chrysostôme font mention de ces sortes d'apparitions.

THÉOPTIE, f. f. terme d'Eglise, c'est la même chose que *Théophanie* ou *Epiphanie*. Ce mot vient de θεός, Dieu, & ὁραῖν, je vois. (D. J.)

THÉORBE ou **TUORBE**, f. m. (*Lutherie.*) instrument de musique fait en forme de luth, à la réserve qu'il a deux manches, dont le second, qui est plus long que le premier, soutient les quatre derniers rangs de cordes qui doivent rendre les sons les plus graves. Voyez LUTH, & la fig. Planches de Lutherie.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'italien *tiorda*, qui signifie la même chose; il y en a d'autres qui prétendent que c'est le nom de celui qui a inventé cet instrument.

C'est le *théorbe* qui, depuis environ cent ans, a pris la place du luth, & qui dans les concerts fait la basse continue. On dit qu'il a été inventé en France par le

sieur Hotteman, & qu'il a passé de-là en Italie.

La seule différence qu'il y a entre le *théorbe* & le luth, c'est que le premier a huit grosses cordes plus longues du double que celle du luth: cette longueur considérable fait rendre à ces cordes un son si doux, & qu'elles soutiennent si long-tems, qu'il ne faut point s'étonner que plusieurs préfèrent le *théorbe* au clavecin même. Le *théorbe* a du-moins cet avantage, qu'on peut aisément changer de place.

Toutes ses cordes sont ordinairement simples, cependant il y en a qui doublent les plus grosses d'une petite octave, & les minces d'un unisson; & comme, dans cet état, le *théorbe* ressemble davantage au luth, les Italiens l'appellent *arci-leuto* ou *archi-luth*. Voyez ARCHI-LUTH.

THÉORE, f. m. (*Antiq. grec.*) Θεορῆς, les *théores* étoient des sacrificateurs particuliers, que les Athéniens envoioient à Delphes offrir en leur nom de tems en tems à Apollon pythien des sacrifices solennels, pour le bonheur de la ville d'Athènes & la prospérité de la république. On tiroit les *théores* tant du corps du sénat, que de celui des thesmothetes.

THÉOREME, f. m. en *Mathématique*, c'est une proposition qui énonce & démontre une vérité. Ainsi si l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé sur la même base & de même hauteur, en faisant attention à leurs définitions immédiates, aussi-bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infère que le parallélogramme est double du triangle: cette proposition est un *théorème*. Voyez DÉFINITION, &c.

Le *théorème* est différent du problème, en ce que le premier est de pure spéculation, & que le second a pour objet quelque pratique. Voyez PROBLÈME.

Il y a deux choses principales à considérer dans un *théorème*, la proposition & la démonstration; dans la première on exprime la vérité à démontrer. Voyez PROPOSITION.

Dans l'autre on expose les raisons qui établissent cette vérité.

Il y a des *théorèmes* de différente espèce: le *théorème* général est celui qui s'étend à un grand nombre de cas; comme celui-ci, le rectangle de la somme & de la différence de deux quantités quelconques est égal à la différence des quarrés de ces mêmes grandeurs.

Le *théorème* particulier est celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier; comme celui-ci, dans un triangle équilatéral rectiligne, chacun des angles est de 60 degrés.

Un *théorème* négatif exprime l'impossibilité de quelque assertion; tel est celui-ci: un nombre entier qui n'est pas quarré ne sauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier plus une fraction.

Le *théorème* réciproque est celui dont la converse est vraie; comme celui-ci: si un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux: la converse de ce *théorème* est aussi vraie, c'est-à-dire que si un triangle a deux angles égaux, il a nécessairement deux côtés égaux. Voyez RÉCIPROQUE, INVERSE & CONVERSE. Chambers.

THÉORÉTIQUE ou **THÉORIQUE**, qui a rapport à la théorie, ou qui se termine à la spéculation. Dans ce sens, le mot est opposé à *pratique*, & il répond à *dogmatique*.

Il est formé du grec θεωρεῖν, je vois, j'examine, je contemple.

Les sciences se divisent ordinairement en *théorétiques* ou *spéculatives*, comme la Théologie, la Philosophie, &c. & en *pratiques*, comme la Médecine, le Droit, &c. Voyez SCIENCE.

THÉORÉTIQUE, est un nom qui fut donné en particulier à une ancienne secte de médecins opposés aux empiriques. Voyez MÉDECIN.

Les Médecins *théorétiques* étoient ceux qui s'appli-

quoient à étudier & à examiner soigneusement tout ce qui regarde la fanté & les maladies ; les principes du corps humain , sa structure , les parties , avec leurs actions & leurs usages ; tout ce qui arrive au corps , soit naturellement , soit contre nature , les différences des maladies , leur nature , leurs causes , leurs signes , leurs indications , &c. le tissu , les propriétés , &c. des plantes & des autres remèdes , &c. en un mot , les Médecins *théorétiques* étoient ceux qui se conduisoient par raisonnement , au-lieu que les Médecins empiriques ne suivoient que l'expérience. Voyez MÉDECINE & EMPIRIQUE.

THÉORETRE, f. m. (*Antiq. grec.*) θεωρητρον , de θεωρεω , je vois , nom qu'on donnoit en Grece au présent qu'on faisoit aux jeunes filles prêtes à se marier , lorsqu'elles se montroient la première fois en public en ôtant leur voile. Scaliger , *poët. l. III. c. cj.* prétend que ce mot désignoit les présens que l'on faisoit à la nouvelle épouse , lorsqu'on la conduisoit au lit nuptial. Quoi qu'il en soit , ces mêmes présens étoient encore appelés *optheres* , *anacalypteres* & *prophigeteres* , parce que l'époux futur voyoit alors à sa volonté sa future épouse. (D. J.)

THÉORIE, f. f. (*Philos.*) doctrine qui se borne à la considération de son objet , sans aucune application à la pratique , soit que l'objet en soit susceptible ou non.

Pour être savant dans un art , la *théorie* suffit ; mais pour y être maître , il faut joindre la pratique à la *théorie*. Souvent les machines promettent d'heureux succès dans la *théorie* , & échouent dans la pratique. Voyez MACHINE.

On dit la *théorie* de l'arc-en-ciel , du microscope , de la chambre obscure , du mouvement du cœur , de l'opération des purgatifs , &c.

Théories des planetes , &c. Ce sont des systèmes ou des hypothèses , selon lesquelles les Astronomes expliquent les phénomènes ou les apparences de ces planetes , & d'après lesquels ils donnent des méthodes pour calculer leurs mouvemens. Voyez SYSTÈME , PLANETTE , &c. Chambers.

THÉORIE, f. f. (*Antiq. grec.*) θεωρησια , pompe sacrée composée de chœurs de musique que les principales villes grecques envoioient toutes les années à Délos. Plutarque , en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias , dit : avant lui les chœurs de musique que les villes envoioient à Délos pour chanter des hymnes & des cantiques à Apollon , arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de désordre , parce que les habitans de l'île accourant sur le rivage au-devant du vaisseau , n'attendoient pas qu'ils fussent descendus à terre ; mais poussés par leur impatience , ils les pressoient de chanter en débarquant , de sorte que ces pauvres musiciens étoient forcés de chanter dans le tems même qu'ils se couronnoient de leurs chapeaux de fleurs , & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie , ce qui ne pouvoit se faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confusion. Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette pompe sacrée , il se garda bien d'aller aborder à Délos ; mais pour éviter cet inconvénient , il alla descendre dans l'île de Rhène , ayant avec lui son chœur de musiciens , les victimes pour le sacrifice & tous les autels préparatifs pour la fête ; il avoit encore amené un pont qu'il avoit eu la précaution de faire construire à Athènes selon la mesure de la largeur du canal qui sépare l'île de Rhène & celle de Délos. Ce pont étoit d'une magnificence extraordinaire , orné de dorures , de beaux tableaux & de riches tapisseries. Nicias le fit jeter la nuit sur le canal , & le lendemain au point du jour il fit passer toute sa procession & ses musiciens superbement parés , qui en marchant en bel ordre & avec décence , remplissoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance il arriva au temple d'A-

pollon. On choissoit pour la conduite des chœurs un des principaux citoyens , & c'étoit une grande gloire que d'être intendant des théores. Voyez THÉORE. Voyez aussi pour les détails de cette célèbre procession navale , qu'on nommoit *théorie* , les *archæol. grec.* de Potter. l. II. c. ix. t. I. pag. 284 & suiv. (D. J.)

THÉORIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un temple à Troëzène , sous ce nom qui signifie *je vois* , & qui convient fort à ce dieu considéré comme le soleil. C'étoit le plus ancien temple de cette ville ; il fut rebâti & décoré par le sage Pithée. (D. J.)

THÉOSOPHES, LES, (*Hist. de la Philosophie.*) voici peut-être l'espece de philosophie la plus singulière. Ceux qui l'ont professée , regardoient en pitié la raison humaine ; ils n'avoient nulle confiance dans sa lueur ténébreuse & trompeuse ; ils se prétendirent éclairés par un principe intérieur , surnaturel & divin qui brilloit en eux , & s'y éteignoit par intervalles , qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes lorsqu'il agissoit , ou qui les laissoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorsqu'il cessoit d'agir ; qui s'emparoit violemment de leur imagination , qui les agitoit , qu'ils ne maîtrisoient pas , mais dont ils étoient maîtrisés , & qui les conduisoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées sur Dieu & sur la nature : c'est ce qu'ils ont appelé la *théosophie*.

Les *théosophes* ont passé pour des fous auprès de ces hommes tranquilles & froids , dont l'ame pesante ou raffinée n'est susceptible ni d'émotion , ni d'enthousiasme , ni de ces transports dans lesquels l'homme ne voit point , ne sent point , ne juge point , ne parle point , comme dans son état habituel. Ils ont dit de Socrate & de son démon , que si le sage de la Grece y croyoit , c'étoit un insensé , & que s'il n'y croyoit pas , c'étoit un fripon.

Me fera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des *théosophes* ? Nous avons tous des pressentimens , & ces pressentimens sont d'autant plus justes & plus prompts , que nous avons plus de pénétration & d'expérience. Ce sont des jugemens subits auxquels nous sommes entraînés par certaines circonstances très-déliées. Il n'y a aucun fait qui ne soit précédé & qui ne soit accompagné de quelques phénomènes. Quelque fugitifs , momentanés & subtils que soient ces phénomènes , les hommes doués d'une grande sensibilité , que tout frappe , à qui rien n'échappe , en sont affectés , mais souvent dans un moment où ils n'y attachent aucune importance. Ils reçoivent une foule de ces impressions. La mémoire du phénomène passe ; mais celle de l'impression se réveillera dans l'occasion ; alors ils prononcent que tel événement aura lieu ; il leur semble que c'est une voix secrète qui parle au fond de leur cœur , & qui les avertit. Ils se croient inspirés , & ils le sont en effet , non par quelque puissance surnaturelle & divine , mais par une prudence particulière & extraordinaire. Car qu'est-ce que la prudence , sinon une supposition dans laquelle nous sommes portés à regarder les circonstances diverses où nous nous trouvons , comme les causes possibles d'effets à craindre ou à espérer dans l'avenir ? or il arrive que cette supposition est quelquefois fondée sur une infinité de choses légères que nous avons vues , aperçues , senties , dont nous ne pouvons plus nous rendre compte , ni à nous-mêmes , ni aux autres , mais qui n'en ont pas une liaison moins nécessaire ni moins forte avec l'objet de notre crainte & de notre espérance. C'est une multitude d'atomes imperceptibles chacun , mais qui réunis forment un poids considérable qui nous incline , sans presque favoir pourquoi. Dieu voit l'ordre de l'univers entier dans la plus petite molécule de la matière. La pru-

dence de certains hommes privilégiés tient un peu de cet attribut de la divinité. Ils rapprochent les analogies les plus éloignées; ils voyent des liaisons presque nécessaires où les autres font loin d'avoir des conjectures. Les passions ont chacune leur physionomie particulière. Les traits s'alterent sur le visage à mesure qu'elles se succèdent dans l'ame. Le même homme présente donc à l'observateur attentif un grand nombre de masques divers. Ces masques des passions ont des traits caractéristiques & communs dans tous les hommes. Ce sont les mêmes viscères intérieurs qui se meuvent dans la joie, dans l'indignation, dans la colere, dans la frayeur, dans le moment de la dissimulation, du mensonge, du ressentiment. Ce sont les mêmes muscles qui se détendent ou se resserrent à l'extérieur, les mêmes parties qui se contractent ou qui s'affaiblissent; si la passion étoit permanente, elle nous feroit une physionomie permanente, & fixeroit son masque sur notre visage. Qu'est-ce donc qu'un physionomiste? C'est un homme qui connoit les masques des passions, qui en a des représentations très-présentes, qui croit qu'un homme porte, malgré qu'il en ait, le masque de sa passion dominante, & qui juge des caracteres des hommes d'après les masques habituels qu'il leur voit. Cet art est une branche de la sorte de divination dont il s'agit ici.

Si les passions ont leurs physionomies particulières, elles ont aussi leurs gestes, leur ton, leur expression. Pourquoi n'ai-je point été surpris qu'un homme que j'avois regardé pendant de longues années comme un homme de bien, ait eu tout-à-coup la conduite d'un coquin? C'est qu'au moment où j'apprends son action, je me rappelle une foule de petites choses qui me l'avoient annoncé d'avance, & que j'avois négligées.

Les *théosophes* ont tous été chimistes, ils s'appeloient les *philosophes par le feu*. Or il n'y a aucune science qui offre à l'esprit plus de conjectures déliées, qui le remplisse d'analogies plus subtiles, que la chimie. Il vient un moment où toutes ces analogies se présentent en foule à l'imagination du chimiste: elles l'entraînent; il tente en conséquence une expérience qui lui réussit, & il attribue à un commerce intime de son ame avec quelque intelligence supérieure, ce qui n'est que l'effet subit d'un long exercice de son art. Socrate avoit son démon; Paracelse avoit le sien; & ce n'étoient l'un & l'autre ni deux fous, ni deux fripons, mais deux hommes d'une pénétration surprenante, sujets à des illuminations brusques & rapides, dont ils ne cherchoient point à se rendre raison.

Nous ne prétendons point étendre cette apologie à ceux qui ont rempli l'intervalle de la terre aux cieux, de natures moyennes entre l'homme & Dieu, qui leur obéissoient, & qui ont accredité sur la terre toutes les rêveries de la magie, de l'astrologie & de la cabale. Nous abandonnons ces *théosophes* à toutes les épithetes qu'on voudra leur donner.

La secte des *théosophes* a été très-nombreuse. Nous ne parlerons que de ceux qui s'y font fait un nom, tels que Paracelse, Valentin, Fludd, Boehmius, les Van-helmont & Poiret.

Philippe Aureolus Théophraste Paracelse Bombast de Hohenheim naquit en Suisse en 1493. Il n'y a forte de calomnies que ses ennemis n'aient hasardées contre lui. Ils ont dit qu'un soldat lui avoit coupé les testicules, dans la Carinthie où il étoit employé à conduire un troupeau d'oies. Ce qu'il y a de certain, c'est que les premières années de sa vie furent dissolues, & qu'il n'eut jamais de goût pour les femmes. Il garda le célibat. Son pere prit sur lui-même le soin de son éducation. Il lui montra les humanités, & l'instruisit des principes de la médecine; mais cet enfant doué d'un génie surprenant, & dévoré du desir

de connoître, ne demeura pas long-tems sous l'aile paternelle. Il entreprit dans l'âge le plus tendre les voyages les plus longs & les plus pénibles, ne méprisant ni aucun homme ni aucune connoissance, & conférant indistinctement avec tous ceux dont il espéroit tirer quelque lumiere. Il souffrit beaucoup; il fut emprisonné trois fois; il servit; il fut exposé à toutes les miseres de la nature humaine: ce qui ne l'empêcha point de suivre l'impulsion de son enthousiasme, & de parcourir presque toutes les contrées de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique. L'enthousiasme est le germe de toutes les grandes choses, bonnes ou mauvaises. Qui est-ce qui pratiquera la vertu au milieu des traverses qui l'attendent, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se consacra aux travaux continuels de l'étude, sans enthousiasme? Qui est-ce qui sacrifiera son repos, sa santé, son honneur, sa vie, aux progrès des sciences & des arts & à la recherche de la vérité, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se ruinera, qui est-ce qui mourra pour son ami, pour ses enfans, pour son pays, sans enthousiasme? Paracelse descendoit à vingt ans dans les mines de l'Allemagne; il s'avançoit dans la Russie; il étoit sur les frontieres de la Tartarie; apprenoit-il qu'un homme possédoit quelque secret, de quelque état qu'il fût, en quelque coin de la terre qu'il fût relegué, il le visitoit. Il s'occupoit particulièrement à recueillir les ouvrages des chimistes; il alloit au fond des monastères les arracher aux vers, aux rats & à la poussiere; il feuiltoit jour & nuit Raimond Lulle & Arnaud de Villeneuve; il conféroit sans dédain avec les charlatans, les vieilles, les bergers, les paysans, les mineurs, les ouvriers; il vécut familièrement avec des hommes d'un rang le plus distingué, des prêtres, des abbés, des évêques. Il disoit avoir plus appris de ceux que le monde appelle des *ignorans*, que toute l'école galénique ne savoit; il faisoit peu de cas des auteurs anciens; il en abandonna la lecture de bonne heure; il pensoit qu'il y avoit plus de tems à perdre avec eux que de vraies connoissances à recueillir. Il affectoit surtout le plus grand mépris pour les medecins qui l'avoient précédé. Les medecins de son tems ne le lui pardonnerent pas. Il brûla publiquement à Bâle les ouvrages d'Avicenne; mon maître, disoit-il, je n'en reconnois point d'autre que la nature & moi. Il substitua les préparations chimiques à la pharmacie galénique. Ses succès dans les cas les plus desespérés lui firent une réputation incroyable. Jean Frobenius qui s'est immortalisé, sinon par l'invention, du moins par la perfection de l'art typographique, étoit tourmenté de la goutte au pié droit; les remedes qu'on lui ordonnoit, ne faisoient qu'irriter son mal; on étoit sur le point de lui couper le pié; Paracelse le vit & le guérit. Si l'on en croit Vanhelmont, la lepre, l'asthme, la gangrene, la paralysie, l'épilepsie, la pierre, l'hydropisie, la goutte, le cancer & toutes ces maladies qui font le desespoir de nos medecins, ne lui résistoient pas. Les habitans de Bâle l'appellerent à eux, & le nommerent à une chaire de physique. Il fit ses leçons en langue vulgaire, & il eut l'auditoire le plus nombreux. Il ne savoit point de grec; la langue latine lui étoit peu familiere; d'ailleurs il avoit un si grand nombre d'idées qui lui étoient propres, & qui n'avoient point de nom dans aucun idiome, soit ancien, soit moderne, qu'il eût été obligé de s'en faire un particulier. Il s'appliqua beaucoup plus à l'étude de la matiere médicale, à la pratique de la chimie, à la connoissance & à la cure des maladies, qu'à la théorie & à l'érudition de l'art. Cependant il ne négligea pas entierement ces dernières parties. Il fit un usage surprenant du laudanum qu'on appelloit dans son école le *remede* par excellence. Il parle souvent dans ses ouvrages de l'azoth qu'il définit *lignum & linea vita*. On prétend que cet azoth est le re-

mede universel, la pierre philosophale. Il auroit pu jouir à Bâle de la considération des hommes & du repos, les deux plus grands biens de la vie; mais il connoissoit l'ignorance & les autres vices de ses collègues, & il s'en expliquoit sans ménagement. Ses cures les ulcéroient; ses découvertes les humilioient; son défintéressement leur reprochoit sans cesse leur avarice; ils ne purent supporter un homme d'un mérite si affligeant; ils chercherent l'occasion de le mortifier. L'imprudent & vain Paracelse la leur offrit; il entreprit la guérison d'un chanoine de Bâle; il en vint à bout; les magistrats reglerent son honoraire à un prix dont la modicité choqua Paracelse; il s'en plaignit avec amertume; il se compromit par l'indiscrétion de sa plainte, & il fut obligé de sortir de Bâle & de se réfugier en Alsace, où il trouva des hommes qui surent honorer & récompenser ses talens. Oporinus son disciple, & le conducteur de son laboratoire, préparoit les médicamens, Paracelse les administroit; mais cet homme avoit pris du goût pour la vie errante & vagabonde. Il quitta l'Alsace, il revint en Suisse, il disparut pendant onze ans, il disoit qu'il ne convenoit point à un homme né pour soulager le genre humain, de se fixer à un point de la terre, ni à celui qui savoit lire dans le livre de la nature, d'en avoir toujours le même feuillet ouvert sous les yeux. Il parcourut l'Autriche, la Suisse, la Bavière, guérissant les corps, & infectant les âmes d'un système particulier de théologie qu'il s'étoit fait. Il mourut à Salsbourg en 1541.

Ce fut un homme d'un mérite & d'une vanité prodigieuse; il souffroit avec impatience qu'on le comparât à Luther, & qu'on le mît au nombre des disciples de cet hérésiarque. Qu'il fasse son affaire, disoit-il, & qu'il me laisse faire la mienne; si je me mélois de réforme, je m'en tirerois mieux que lui: on ne nous associe que pour nous perdre. On lui attribue la connoissance de transmuier les métaux; il est le fondateur de la pharmacie chimique; il exerça la médecine avec le plus grand succès; il a bien mérité du genre humain, par les préparations dont il a enrichi l'art de guérir les maladies. Ses ennemis l'accuserent de plagiat; il les défia de montrer dans quelqu'auteur que ce fût, le moindre vestige de la plus petite de ses découvertes, & ils restèrent muets: on lui reprocha la barbarie de ses termes & son obscurité, & ce fut avec raison. Ce ne fut pas non plus un homme pieux: l'habitude de fréquenter le bas peuple, le rendit crapuleux; les chagrins, la débauche, & les veilles, lui dérangerent la tête: il passa pour sorcier, ce qui signifie aujourd'hui que ses contemporains étoient des imbécilles. Il se brouilla avec les Théologiens; le moyen de penser d'après soi, & de ne se pas brouiller avec eux? Il a beaucoup écrit; la plupart de ceux qui le jugent, soit en bien, soit en mal, n'ont pas lu une ligne de ses ouvrages: il a laissé un grand nombre de disciples mal instruits, téméraires; ils ont nui à la réputation de leur maître, par la maladresse qu'ils ont montrée dans l'application de ses remèdes.

Il eut pour disciple, pour secrétaire, & pour ami, Oporinus. Adam de Bodestan professa le premier publiquement sa doctrine. Jacques Gohory la fit connoître à Paris. Gerard Dornée expliqua sa méthode & ses procédés chimiques. Michel Toxite s'appliqua à définir ses mots obscurs. Oswald Crollius réduisit le paracelsisme en système. Henri Kunrath, & Joseph-François Burrhus laisserent là ce qu'il y avoit de vrai & d'important, pour se précipiter dans le *théosophisme*.

Voici les principaux axiomes de la doctrine de Paracelse, autant qu'il est possible de les recueillir d'après un auteur aussi obscur & aussi déceufu.

La vraie philosophie & la médecine ne s'apprenent ni des anciens, ni par la créature, elles vien-

nent de Dieu; il est le seul auteur des arcanes; c'est lui qui a signé chaque être de ses propriétés.

Le médecin naît par la lumière de la nature & de la grace, de l'homme interne & invisible, de l'ange qui est en nous, par la lumière de la nature qui fait à son égard la fonction de maître qui l'instruit, c'est l'exercice qui le perfectionne & le confirme; il a été produit par l'institution de Dieu & de la nature.

Ce ne sont pas les songes vains des hommes qui servent de base à cette philosophie & médecine; mais la nature que Dieu a imprimée de son doigt aux corps sublunaires, mais sur-tout aux métaux: leur origine remonte donc à Dieu.

Cette médecine, cette momie naturelle, ce pepin de nature, est renfermé dans le soufre, trésor de la nature entière; il a pour base le baume des végétaux, auquel il faut rapporter le principe de toutes les actions qui s'opèrent dans la nature, & par la vertu duquel seul toutes les maladies peuvent être guéries.

Le rapport ou la convenance de l'homme, ou du petit monde au grand, est le fondement de cette science.

Pour découvrir cette médecine il faut être astronome & philosophe; l'une nous instruit des forces & des propriétés de la terre & de l'eau; l'autre, des forces & des propriétés du firmament & de l'air.

C'est la philosophie & l'astronomie qui font le philosophe interne & parfait, non-seulement dans le macrocosme, mais aussi dans le microcosme.

Le macrocosme est comme le pere, & le microcosme, ou l'homme, est comme l'enfant; il faut disposer convenablement l'un à l'autre.

Le monde intérieur est comme un miroir, où le petit monde, ou l'homme, s'aperçoit; ce n'est pas par la forme extérieure, ou la substance corporelle, qu'ils conviennent, mais par les vertus & les forces; ils sont un & même quant à l'essence & à la forme interne; ils ne different que par la forme extérieure.

Qu'est-ce que la lumière de nature? si-non une certaine analogie divine de ce monde visible, avec le corps microcosmique.

Le monde intérieur est la figure de l'homme; l'homme est le monde occulte, car les choses qui sont visibles dans le monde, sont invisibles dans l'homme; & lorsque ces invisibles dans l'homme se rendent visibles, les maladies naissent.

La matière de l'homme étant un extrait des quatre éléments, il faut qu'il ait en lui de la sympathie avec tous les éléments & leurs fruits; il ne pourroit subsister ni vivre sans eux.

Pour éviter le vuide, Dieu a créé dans les quatre éléments des êtres vivans, mais inanimés, ou sans âme intellectuelle; comme il y a quatre éléments, il y a quatre sortes d'habitans élémentaires; ils different de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, en entendement, en sagesse, en exercices, en opérations & en demeures.

Les eaux ont leurs nymphes, leurs ondains, leurs mélozéniens, & leurs monstres ou bâtards, les sirenes qui habitent le même élément.

Les terres ont leurs gnomes, leurs lémures, leurs sylphes, leurs montains, leurs zonnets, dont les monstres sont les pigmées.

L'air a ses spectres, ses sylvains, ses fatyres, dont les monstres sont les géans.

Le feu, ou le firmament, a ses vulcanales, ses pennates, ses salamandres, ses supérieurs, dont les monstres sont les zundels.

Le cœur macrocosmique est igné, aérien, aqueux, & terreux.

L'harmonie céleste est comme la maîtresse & directrice de l'inférieure; chacune a son ciel, son soleil, sa lune, ses planetes, & ses étoiles; les choses

supérieures font de l'astrologie ; les inférieures de la chymologie.

La providence & la bonté du créateur ont fait que les astres invisibles des autres élémens, eussent leurs représentations en especes visibles, dans l'élément suprême, & que les lois des mouvemens, & les productions des tems y fussent expliquées.

Il y a deux cieus ; le ciel externe, ou l'aggrégat de tous les corps dans le firmament ; l'interne, ou l'astre invisible, le corps insensible de chaque astre ; celui-ci est l'esprit du monde ou de la nature ; c'est hylecs ; il est diffus dans tous les astres, ou plutôt il les constitue ; il les est.

Tout émane du dedans, & naît des invisibles & occultes ; ainsi les substances corporelles visibles viennent des incorporelles, des spirituelles, des astres, & font les corps des astres ; leur séjour est dans les astres ; les nues font dans les antres.

Il suit que tout ce qui vit, tout ce qui croît, tout ce qui est dans la nature, est signé, possède un esprit sydéral, que j'appelle le ciel, l'astre, l'ouvrier caché, qui donne à ce qui est, sa figure & sa couleur, & qui a présidé à sa formation : c'est-là le germe & la vertu.

Il ne faut pas entendre ce qui précède du corps visible ou invisible des astres dans le firmament, mais de l'astre propre de chaque chose ; c'est celui-ci, & non l'autre qui influe sur elle.

Les astres intérieurs n'inclinent ni ne nécessitent l'homme ; c'est l'homme plutôt qui incline les astres, & les attaque par la magie de son imagination.

Le cours de chaque ciel est libre ; l'un ne gouverne point l'autre.

Cependant les fruits des astres, ou semences célestes, aériennes, aqueuses, terrestres, conspirent & forment une république qui est une ; elles sont citoyennes d'une même province ; elles se secourent & se favorisent mutuellement ; c'est l'anneau de Platon, la chaîne d'Homere, ou la suite des choses fournies à la divine providence ; la sympathie universelle ; l'échelle générale.

Il y a trois principes des choses ; ils sont dans tout composé ; la liqueur ou le mercure, le soufre ou l'huile, & le sel.

La Trinité sainte a parlé ; son verbe un & triple, que cela soit fait, a été proféré, & tout a été cru un & triple ; témoin l'analyse spagirique.

Dieu a dit que cela soit, & la matière première a été ; eu égard à ses trois principes, elle fut triple ; ces trois especes qu'elle contenoit se séparèrent ensuite, & il y eut quatre especes de corps ou élémens.

Les vrais élémens spirituels sont les conservateurs, les nourriciers, les lieux, les matrices, les mines & les réservoirs de toutes matières ; ils sont l'essence, l'existence, la vie & l'action des êtres, quels qu'ils soient.

Ils sont partagés en deux sphaeres, l'une supérieure, c'est le feu, ou le firmament & l'air, qu'on peut comparer au blanc ou à la coque de l'œuf ; l'autre inférieure, c'est l'eau & la terre, qu'on peut comparer au jaune.

Le Créateur, par la vertu du verbe, développant la multitude qui étoit dans l'unité, & cet esprit qui étoit porté sur les eaux, combinant les principes des corps, ou les revêtant de l'habit sous lequel ils devoient paroître sur la scène du monde, & leur assignant leurs lieux, donnerent à ces quatre natures incorporelles, inertes, vuides & vaines, la lumière & les raisons féminales des choses qui les ont remplies par la bénédiction divine, & qui ne s'y éteindront jamais.

Les semences des choses, les astres qui les lient, sont cachés dans les élémens des choses, comme dans un abîme inépuisable, où dès le commencement

de la matière les visibles se font par les invisibles, les extrêmes se touchent & se joignent, tout s'engendre dans des périodes de tems marqués ; les élémens conspirent au bien général ; c'est ainsi que la sympathie universelle subsiste ; les élémens président au monde, ils suffisent à son éternité.

Les germes, ou principes des choses, ont reçu du Verbe la vertu de génération & de multiplication.

On ne peut séparer les semences ou germes, des élémens ; ni les principes du corps, des lois de nature.

Les productions, & les semences les plus petites, suivent l'harmonie universelle, & montrent en abrégé l'analogie générale des élémens & des principes.

Les élémens sont en tout, ils sont combinés, & la combinaison s'en conserve par le moyen du baume & de la teinture radicale.

Toutes les créatures sont formées des élémens : on rapporte à l'air la production des animaux, à la terre celle des végétaux, à l'eau celle des minéraux ; le feu donne la vie à tout ce qui est.

Le corps des élémens est une chose morte & ténébreuse ; l'esprit est la vie ; il est distribué en astres qui ont leurs productions & qui donnent leurs fruits ; de même que l'ame sépare d'elle le corps, & y habite ; les élémens spirituels, dans la formation générale, ont séparé d'eux les corps visibles, & y habitent.

Du corps igné se font séparés les astres visibles ; du corps aqueux, les métaux ; du corps salin, les minéraux ; du corps terreux, les végétaux.

Il y a deux terres ; la terre extérieure visible, qui est le corps de l'élément, le soufre, le mercure du sel ; la terre interne & invisible qui est l'élément, la vie, l'esprit, où sont les astres de la terre, qui produisent par le moyen du corps terreux, tout ce qui croît : la terre a donc en elle les germes & la raison féminale de tout.

Il en faut dire autant des autres élémens ; ils sont ou corps & composés de ces trois principes ; ou ils sont élémens, un & esprit, & contiennent les astres d'où naissent comme d'une mer ou d'un abîme les fruits des élémens.

Notre feu n'est point un élément, il consume tout, tout meurt par lui ; mais le feu, premier & quatrième élément, qui contient tout, comme la coque enveloppe l'œuf, c'est le ciel.

Un élément n'est ni ne peut être séparé de tout autre ; il y a en tout combinaison d'élément.

Les astres des élémens sont les germes ; il y a quatre élémens ; il y a deux choses toujours unies, le corps & l'astre, ou le visible & l'invisible ; le corps naît & s'accroît de l'astral, le visible de l'invisible ; il reste en lui ; & c'est ainsi que se propagent & multiplient les puissances ou vertus invisibles, les semences, les astres ; elles se distribuent sous une infinité de formes diverses ; elles se montrent en une infinité d'êtres, par le moyen du corps visible.

Lorsqu'une semence, un germe, ou un astre meurt ou se corrompt dans sa matrice ; aussitôt il passe dans un nouveau corps & se multiplie : car toute corruption est cause d'une génération.

Voilà la raison pour laquelle les chimistes ont recours à la putréfaction ; c'est ainsi qu'ils obtiennent la régénération, dans laquelle les trois élémens se manifestent avec toutes leurs propriétés secrètes.

Les trois élémens premiers sont unis dans tout corps ; c'est cette union qui constitue le corps sain ; la santé est la température de l'union ; où elle n'est pas ou s'altère, la maladie s'introduit, & avec elle le principe radical de la mort.

Les maladies sont ou élémentaires, ou astrales & firmamentales ; celles-ci naissent du firmament ou ciel de l'homme ; celles-là, de son germe ou de ses astres.

L'homme

L'homme eu égard à son corps, a un double magnétisme; une portion tire à soi les astres & s'en nourrit, de-là la sagesse, les sens, les pensées; une partie tire à soi les élémens & s'en répare, de-là la chair & le sang.

Le firmament est cette lumière de nature qui influe naturellement sur l'homme.

Les astres ou les élémens qui sont esprits, n'ont point de qualité; mais ils produisent tout ce qui a qualité.

Les maladies ne se guérissent point par les contraires; il ne s'agit pas de chasser de l'homme des élémens. Il faut posséder des arcanes; il faut avoir en sa disposition les astres; il faut avoir appris par la chimie à les réduire de la matière dernière à la matière première.

Les astres n'ont ni froid ni chaud actuel.

L'esprit de Dieu habite au milieu de nos cœurs.

Nulle connoissance ne restera perpétuellement dans l'ame, que celle qui a été infusée au-dedans, & qui réside dans le sein de l'entendement. Cette connoissance essentielle n'est ni du sang, ni de la chair, ni de la lecture, ni de l'instruction, ni de la raison; c'est une passion; c'est un acte divin; une impression de l'être infini sur l'être fini.

L'homme a possédé tous les avantages naturels & surnaturels; mais ce caractère divin s'est obscurci par le péché. Purgez-vous du péché, & vous le recouvrirez en même proportion que vous vous purifierez.

La notion de toutes choses nous est congenere; tout est dans l'intime de l'esprit: il faut dégager l'esprit des enveloppes du péché, & ses notions s'éclairciront.

L'esprit est revêtu de toute science, mais il est accablé sous le corps auquel il s'unit; mais il recouvre sa lumière par les efforts qu'il fait contre ce poids.

Connoissons bien notre nature & notre esprit; & ouvrons l'entrée à Dieu qui frappe à la porte de notre cœur.

De la connoissance de soi naît la connoissance de Dieu.

Il n'y aura que celui que Dieu instruira lui-même qui puisse s'élever à la vraie connoissance de l'univers. La philosophie des anciens est fautive; tout ce qu'ils ont écrit de Dieu est vain.

Les saintes écritures sont la base de toute vraie philosophie; elle part de Dieu & y retourne. La renaissance de l'homme est nécessaire à la perfection des arts: or il n'y a que le chrétien qui soit vraiment régénéré.

Celui qui se connoît, connoît implicitement tout en lui, & Dieu qui est au-dessus de l'homme, & les anges qui sont à côté de Dieu; & le monde qui est au-dessous, & toutes les créatures qui le composent.

L'homme est la copule du monde. Il a été formé du limon de la terre, ou de l'essence très-subtile de la machine universelle, extraite & concentrée sous forme corporelle par le grand spagiriste.

L'homme par son corps représente le macrocosme sensible & temporel; par son ame, le grand archétype. Lorsqu'il eut en lui les propriétés des animaux, des végétaux & des minéraux, le souffle de Dieu y surajouta l'ame.

Dieu est le centre & la circonférence, ou l'unité de tout ce qu'il a produit; tout émane de Dieu; il comprend, il pénètre tout. L'homme, à l'imitation de Dieu, est le centre & la circonférence, ou l'unité des créatures; tout est relatif à lui, & verse sur lui ses propriétés.

L'homme contient toutes les créatures, & il reporte avec lui à la source éternelle tout ce qui en est primitivement émané.

Il y a dans l'homme deux esprits; l'un du firma-

ment & fideré; l'autre qui est le souffle du tout-puissant ou l'ame.

L'homme est un composé du corps mortel, de l'esprit fideré & de l'ame immortelle. L'ame est l'image de Dieu, & son domicile dans l'homme.

L'homme a deux peres; l'un éternel, l'autre mortel: l'esprit de Dieu & l'univers.

Il n'y a point de membre dans l'homme qui ne corresponde à un élément, une planète, une intelligence, une mesure, une raison dans l'archétype.

L'homme tient des élémens le corps visible, enveloppe & séjour de l'ame; du ciel ou du firmament, le corps invisible, véhicule de l'ame, son lien avec le corps visible.

L'ame passe par le moyen du corps invisible, en conséquence de l'ordre de Dieu, à l'aide des intelligences, au centre du cœur, d'où elle se répand dans toutes les autres parties du corps.

Ce corps éthéré & subtil, participe de la nature du ciel; il imite dans son cours celui du firmament; il en attire à lui les influences. Ainsi les cieux versent sur l'homme leurs propriétés, l'en pénètrent, & lui communiquent la faculté de connoître tout.

Il y a trinité & unité dans l'homme, ainsi que dans Dieu; l'homme est un en personne; il est triple en essence: il y a le souffle de Dieu ou l'ame, l'esprit fideré & le corps.

Il y a aussi trois cieux dans l'homme; il correspond à trois mondes, ou plutôt il est le modèle le plus parfait du grand œuvre, ou de la complexion générale des choses.

Citoyen de trois mondes, il communique avec l'archétype, avec les anges, avec les élémens.

Il communique avec Dieu par le souffle qu'il en a reçu. Ce souffle y a laissé le germe de son origine; aussi n'y a-t-il rien en l'homme qui n'ait un caractère divin.

Il communique avec les anges par le corps invisible; c'est le lieu de son commerce possible entre eux & lui.

Il communique avec l'univers par son corps visible. Il a les images des élémens; les élémens ne changent point. La conformité des images que l'homme en a est inaltérable: c'est ainsi que la notion qu'il a des végétaux & des minéraux est fixe.

Le corps fideré est le génie de l'homme, son laré domestique, son bon démon, son adech interne, son évestre, l'origine de pressentiment, la source de la prophétie.

En tout l'astre, le corps invisible ou l'esprit, quoique privé de raison, agit en imaginant & en informant: c'est la même chose dans l'homme.

L'imagination est corporelle; cependant exaltée, échauffée par la foi, elle est la base de la magie. Elle peut sans nuire à l'esprit astral, engendrer, produire des corps visibles; & présente ou absente, exécuter des choses au-dessus de l'intelligence humaine. Voilà l'origine de la magie naturelle, qui veut être aidée par l'art; elle peut faire invisiblement tout ce que la nature fait visiblement.

L'homme est la quintessence du macrocosme; il peut donc imiter le ciel, il peut même le dominer & le conduire. Tout est soumis au mouvement, à l'énergie, au désir de son ame. C'est la force de l'archétype qui réside en nous, qui nous élève à lui, & qui nous assujettit la créature & la chaîne des choses célestes.

La foi naturelle infuse nous assimile aux esprits; c'est le principe des opérations magiques, de l'énergie de l'imagination & de toutes ses merveilles.

L'imagination n'a de l'efficacité que par l'effet de sa force attractive sur la chose conçue. Il faut que cette force soit d'abord en exercice; il faut qu'elle se féconde, par la production d'un spectre imité de la

chose. Ce spectre se réalise ensuite; c'est là ce qu'on appelle l'art cabalistique.

L'imagination peut produire par l'art cabalistique, tout ce que nous voyons dans le monde.

Les trois moyens principaux de l'art cabalistique, sont la prière qui unit l'esprit créé à l'esprit incréé; la foi naturelle & l'exaltation de l'imagination.

Les hommes à imagination triste & pusillanimes sont tentés & conduits par l'esprit immonde.

L'âme purifiée par la prière tombe sur les corps comme la foudre; elle chasse les ténèbres qui les enveloppe, & les pénètre intimement.

La médecine réelle & spécifique des maladies matérielles, consiste dans une vertu secrète, que le verbe a imprimée à chaque chose en la créant. Elle n'est ni des astres, ni du concours des atomes, ni de la forme des corps, ni de leur mixtion.

Il faut distribuer toute la nature inférieure en trois classes principales, les végétaux, les animaux & les minéraux.

Chacun de ces regnes fournit une multitude inépuisable de ressources à la médecine.

On découvre dans ces axiomes le premier germe de la théorie chimique; la distinction des éléments; la formation des mixtes; la difficulté de leur décomposition; l'origine des qualités physiques; leurs affinités; la nature des éléments qui ne sont rien en unité, tout ce qu'il plaît à la combinaison en masse, & plusieurs autres vérités dont les successeurs de Paracelse ont tiré bon parti. Mais cet homme étoit dominé par son imagination; il est perpétuellement enveloppé de comparaisons, de symboles, de métaphores, d'allégories; créateur de la science, & plein d'idées nouvelles pour lesquelles il manquoit de mots, il en invente qu'il ne définit point. Entraîné par le succès de ses premières découvertes, il n'est rien qu'il ne se promette de son travail. Il se livre aux accessoires d'une comparaison comme à des vérités démontrées. A force de multiplier les similitudes, il n'y a point d'extravagances qu'il ne débite. Il en vient à prendre les spectres de l'imagination, pour des productions réelles. Il est fou, & il prescrit sérieusement la manière de le devenir; & il appelle cela *s'unir à Dieu, aux anges, & imiter la nature.*

Gilles Gushmann & Jule Sperber enchérèrent sur Paracelse. Voyez l'ouvrage que le premier a publié sous le titre de : *Revelatio divinae majestatis, quae explicatur quo pacto in principio omnibus sese Deus creaturis suis, & verbo, & facto manifestaverit, & quae ratione opera sua omnia, eorumque virtutem, attributa, & operationes scripto brevi eleganter comprehenderit, atque primo homini ad suam imaginem ab ipso condito tradiderit.* Et l'écrivit du second qui a paru sous celui de : *Isagoge in veram triumviri Dei & naturae cognitionem.* C'est un système de platonico-pythagorico-péripatetico-paracelsico-christianisme.

Valentin Weigel, qui parut dans le quinzième siècle, laissa des ouvrages de théosophie, qui firent grand bruit dans le seizième & dix-septième. Il prétendoit que les connaissances ne naissent point dans l'homme du dehors; que l'homme en apportoit en naissant les germes innés; que le corps étoit d'eau & de terre; l'âme, d'air & de feu; & l'esprit, d'une substance astrale. Il soumettoit sa destinée aux influences des cieux; il disoit que par la lumière de la révélation, deux contradictions se pouvoient combiner. Leibnitz, qui lui accorderoit du génie, lui reproche un peu de spinosisme.

Robert fut dans le xvij. siècle, ce que Paracelse avoit été au xvj. Jamais on n'extravagua avec tant de talent, de génie, de profondeur, & de connaissances. Celui-ci donna dans la Magie, la Cabale, l'Astrologie; ses ouvrages sont un cahos de physique, de chimie, de mécanique, de médecine, de latin,

de grec, & d'érudition; mais si bien brouillé, que le lecteur le plus opiniâtre s'y perd.

Boehmius fut successivement pâtre, cordonnier, & théosophe: voici les principes qu'il s'étoit fait; il disoit :

Dieu est l'essence des essences; tout émane de lui; avant la création du monde, son essence étoit la seule chose qui fût; il en a tout fait; on ne conçoit dans l'esprit d'autres facultés que celles de s'élever, de couler, de s'insinuer, de pénétrer, de se mouvoir, & de s'engendrer. Il y a trois formes de génération, l'amer, l'acide, & le chaud; la colère & l'amour, ont un même principe; Dieu n'est ni amer, ni acide, ni chaud, ni eau, ni air, ni terre; toutes choses sont de ces principes, & ces principes sont de lui; il n'est ni la mort ni l'enfer; ils ne sont point en lui; ils sont de lui. Les choses sont produites par le soufre, le mercure & le sel; on y distingue l'esprit, la vie, & l'action; le sel est l'âme, le soufre la matière première.

Le reste des idées de cet auteur sont de la même force, & nous en ferons grâce au lecteur: c'est bien ici le lieu de dire, qu'il n'est point de fou qui ne trouve un plus fou qui l'admire. Boehmius eut des sectateurs, parmi lesquels on nomme Quirinus Kuhlmann, Jean Podage, & Jacques Zimmermann.

Ils prétendoient tous que Dieu n'étoit autre chose que le monde développé: ils confidéroient Dieu sous deux formes, & en deux périodes de tems; avant la création & après la création; avant la création, tout étoit en Dieu; après la création, il étoit en tout; c'étoit un écrit roulé ou déplié; ces idées singulières n'étoient pas nouvelles.

Jean-Baptiste Van-helmont naquit à Bruxelles en 1474; il étudia les Lettres, les Mathématiques, l'Astronomie; son goût, après s'être porté légèrement sur la plupart des sciences & des arts, se fixa à la Médecine & à la Chimie; il avoit reçu de la nature de la pénétration; personne ne connut mieux le prix du tems; il ne perdit pas un moment; il passa dans son laboratoire tous les instans qu'il ne donna pas à la pratique de la Médecine; il fit des progrès surprenans en Chimie; il exerça l'art de guérir les maladies avec un succès incroyable; son nom a été mis à côté de ceux de Bacon, de Boyle, de Galilée, & de Descartes. Voici les principes de sa Philosophie.

Toute cause physique efficiente n'est point extérieure, mais intérieure, essentielle en nature.

Ce qui constitue, ce qui agit, la cause intérieure; je l'appelle *archée.*

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il soit, que des rudimens corporels; ces rudimens sont sujets à des vicissitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matière indéterminée, nue, première; cette matière est impossible.

Il n'y a que deux causes, l'efficiente & la matérielle.

Les choses particulières supposent un suc générique, & un principe séminal, efficient, générateur; la définition ne doit renfermer que ces deux éléments.

L'eau est la matière dont tout est fait.

Le ferment séminal & générateur est le rudiment par lequel tout commence & se fait.

Le rudiment ou le germe, c'est une même chose.

Le ferment séminal est la cause efficiente du germe.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment est un être créé; il n'est ni substance, ni accident; sa nature est neutre; il occupe dès le commencement du monde les lieux de son empire; il prépare les semences; il les excite; il les précède.

Les fermens ont été produits par le Créateur; ils dureront jusqu'à la consommation des siècles; ils se

régèrent; ils ont leurs semences propres qu'ils produisent & qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raison assignée par la Divinité, & destinée à la production de certains effets.

L'eau est l'unique cause matérielle des choses; elle a en elle la qualité initiante; elle est pure; elle est simple; elle est résoluble, & tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matière dernière.

Le feu a été destiné à détruire, & non à engendrer; son origine n'est point féminine, mais particulière; il est entre les choses créées, un être un, singulier & incomparable.

Entre les causes efficientes en nature, les unes sont efficacement efficientes; les autres effectivement; les semences & leurs esprits ordinateurs, composent la première classe; les réservoirs & les organes immédiats des semences, les ferments qui disposent extérieurement de la matière, les palingénésies composent la seconde.

Le but de tout agent naturel est de disposer la matière qui lui est fournie, à une fin qui lui est connue, & qui est déterminée, du-moins quant à la génération.

Quelque opaques & dures que soient les choses, elles avoient avant cette solidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondait la semence, & qui y traçoit les premiers linéaments déliés & subtils de la génération conséquente. Cette vapeur ne se sépare point de l'engendré; elle le suit jusqu'à ce qu'il disparoisse de la scène; cette cause efficiente intérieure est l'archée.

Ce qui constitue l'archée, c'est l'union de l'aure féminine, comme matière, avec l'image féminine, ou le noyau spirituel intérieur qui fait & contient le principe de la fécondité de la semence; la semence visible n'est que la siliqua de l'archée.

L'archée auteur & promoteur de la génération, se revêt promptement lui-même d'une enveloppe corporelle; dans les êtres animés, il se meut dans les replis de sa semence; il en parcourt tous les détours & toutes les cavités secrètes; il commence à transformer la matière, selon l'entéléchie de son image, & il reste le dispositeur, le maître, & l'ordinateur interne des effets, jusqu'à la destruction dernière.

Une conclusion forme une opinion, & non une démonstration.

Il préexiste nécessairement en nous la connoissance de la convenance des termes comparés dans le syllogisme avant la conclusion; en sorte qu'en général je savois d'avance ce qui est contenu dans la conclusion, & ce qu'elle ne fait qu'énoncer, éclaircir, & développer.

La connoissance que nous recevons par la démonstration, étoit antérieurement en nous; le syllogisme la rend seulement plus distincte, mais le doute n'est jamais entièrement dissipé; parce que la conclusion suit le côté faible des prémisses.

La science est dans l'entendement comme un feu sous la cendre, qu'il peut écarter de lui-même, sans le secours des modes & des formes syllogistiques.

La connoissance de la conclusion n'est pas renfermée nécessairement dans les prémisses.

Le syllogisme ne conduit point à l'invention des Sciences; il dissipe seulement les ténèbres qui les couvrent.

Les vraies sciences sont indémonstrables; elles n'émanent point de la démonstration.

La méthode des Logiciens n'est qu'un simple résumé de ce qu'on fait.

Le but de cette méthode se termine donc à transmettre son opinion d'une manière claire & distincte à celui qui nous écoute, & à réveiller facilement en

lui la réminiscence, par la force de la connexion.

Il n'y a qu'ignorance & erreur dans la physique d'Aristote & de Galien; il faut recourir à des principes plus solides.

Le ciel, la terre, & l'eau, ont été dans le commencement la matière créée de tous les êtres futurs; le ciel contenoit l'eau & la vapeur fécondante ou l'âme.

Il ne faut pas compter le feu parmi les éléments; on ne voit point qu'il ait été créé.

La terre n'est point une partie du mixte; elle n'est point la mère, mais la matrice des corps.

L'air & l'eau ne convertissent rien en eux.

Au commencement la terre étoit continue, indivisée; une seule source l'arrosait; elle fut séparée en portions diverses par le déluge.

L'air & l'eau ne se convertissent point l'un en l'autre.

Le globe, composé d'eau & de terre, est rond; il va d'orient en orient par l'occident; il est rond dans le sens de son mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gas & le blas sont deux rudimens physiques que les anciens n'ont point connus; le gas est une exhalaison de l'eau, élevée par le froid du mercure, & atténuée de plus en plus par la dessiccation du soufre; le blas est le mouvement local & alternatif des étoiles: voilà les deux causes initiantes des météores.

L'air est parsemé de vuides; on en donne la démonstration mécanique par le feu.

Quoique les porosités de l'air soient actuellement vuides de toute matière, il y a cependant un être créé & réel; ce n'est pas un lieu pur; mais quelque chose de moyen entre l'esprit & la matière, qui n'est ni accident ni substance, un neutre, je l'appelle *magnale*.

Le *magnale* n'est point lumière, c'est une certaine forme unie à l'air, les mélanges sont des produits matériels de l'eau seule, il n'y a point d'autre élément: ôtez la semence, & le mercure se résoudra en une eau insipide; les semences, parties similaires des concrets, se résolvent en sel, en soufre, & en mercure.

Le ferment qui empreint de semence la masse, n'éprouve aucune vicissitude féminine.

Il y a deux sortes de ferments dans la nature; l'un contient en lui-même l'aure fluante, l'archée féminine qui tend dans son progrès à l'état d'âme vivante; l'autre est le principe initiant du mouvement ou de la génération d'une chose dans une chose.

Celui qui a tout fait de rien, crée encore la voie, l'origine, la vie & la perfection en tout: l'effet des causes secondes n'est que partiel.

Dieu créa les hommes de rien.

Dieu est l'essence vraie, parfaite & à laquelle de tout. Les essences des choses sont des choses, ce n'est pas Dieu.

Lorsque la génération commence, l'archée n'est pas lumineux; c'est une aure où la forme, la vie, l'âme sensitive du générateur est obscure, jusqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire & imprime à la chose une image distincte de son éclat.

Cette aure tend par tous les moyens possibles à organiser le corps & à lui transmettre sa lumière & toutes les qualités qui en dépendent; elle s'enflamme de plus en plus; elle se porte avec ardeur sur le corps; elle cherche à l'informer & à le vivifier: mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui est la vie, la vérité & la lumière.

Lorsqu'un être a conçu l'archée, il est en lui le gardien de la vie, le promoteur des transmutations depuis la première jusqu'à la dernière.

Il y a de la convenance entre les archées, par leur qualité vitale commune & par leur éclat; mais ils ne se reçoivent point réciproquement, ils ne se trouvent point dans leur ordre & leur district.

La vicissitude en nature n'est point l'effet de la matiere, mais du feu.

La corruption est une certaine disposition de la matiere conséquente à l'extinction du feu recteur; ce n'est point une pure privation, ses causes sont positives.

Ce sont les ferments étrangers qui introduisent la corruption; c'est par eux qu'elle commence, se continue, & s'acheve.

Entre les choses, les unes périssent par la dissipation du baume de nature, d'autres par la corruption.

La nature ignore & n'admet rien de contraire à son vœu.

Il y a deux blas dans l'homme, l'un mu naturellement, l'autre volontairement.

La chaleur n'est point la cause efficiente de la digestion, qu'elle excite seulement. Le ferment stomachique est la cause efficiente de la digestion.

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

L'ame ne se connoit ni par la raison ni par des images: la vérité de l'essence & la vérité de l'entendement se pénètrent en unité & en identité; voilà pourquoi l'entendement est un être immortel.

Il y a plusieurs sortes de lumieres vitales. La lumiere de l'ame est une substance spirituelle, une matiere vitale & lumineuse.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immenfité de Dieu, & qui nous regardent comme des parties de ce tout, sont des athées.

L'entendement est uni substantiellement à la volonté qui n'est ni puissance ni accident, mais lumiere, essence spirituelle, indivise, distincte de l'entendement par abstraction.

Il faut reconnoître dans l'ame une troisieme qualité, l'amour ou le desir de plaire. Ce n'est point un acte de la volonté seule ni de l'entendement seul, mais de l'un & de l'autre conjointement.

L'esprit est un acte pur, simple, formel, homogène, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhensible, où tous les attributs qui conviennent à sa nature sont rassemblés dans une unité.

L'entendement est la lumiere de l'esprit, & l'esprit est l'entendement éclairé; il comprend, il voit, il agit séparément du corps.

L'entendement est lié aux organes du corps; il est soumis aux actions de l'ame sensitive: c'est par cette union qu'il se revêt de la qualité qu'on appelle *imagination*.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la sensation; les especes intellectuelles sont toutes émanées des objets sensibles.

La force intelligente concourt avec la faculté phantastique de l'ame sensitive, sur le caractère de l'organe, & lui est soumise.

L'ame a son siège particulier à l'orifice supérieur de l'estomac; la mémoire a son siège dans le cerveau.

L'entendement est essentiel à l'ame; la volonté & la mémoire sont des facultés caduques de la vie sensitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumiere dépendante de la liaison de l'ame avec le corps, & des esprits étherés.

L'intelligence qui naît de l'invention & du jugement, passe par une irradiation qui se fait de l'orifice de l'estomac au cerveau.

L'orifice de l'estomac est comme un centre d'où l'ame exerce son énergie en tout sens.

L'ame, image de la Divinité, ne pense rien principalement, ne connoît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu, ou l'unité premiere, à laquelle tout le reste se rapporte.

Si une chose s'atteint par le sens ou par la raison, ce ne fera point encore une abstraction pure & complete.

Le moyen d'atteindre à l'abstraction pure & complete est très-éloigné; il faut être séparé de l'attention à toutes choses créées, & même incréées; il faut que l'activité de l'ame soit abandonnée à elle-même; qu'il n'y ait aucun discours ni intérieur ni extérieur; aucune action préméditée, aucune contemplation déterminée; il faut que l'ame n'agisse point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'enhaut; qu'il ne lui reste aucune impression qui la ramene à elle; qu'elle se soit parfaitement oubliée; en un mot qu'elle demeure absorbée dans une inexistance, un oubli, une sorte d'anéantissement qui la rende absolument inerte & passive.

Rien ne conduit plus efficacement & plus parfaitement à ce dépouillement, à ce silence, à cette privation de lumiere étrangere, à ce défaut général de distraction, que la priere, son silence & ses délices: exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profonde d'adoration l'ame se perdra, les sens seront suspendus, les ténèbres qui l'enveloppent se retireront, & la lumiere d'enhaut s'y réfléchira: alors il ne lui restera que le sentiment de l'amour qui l'occupera toute entiere.

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres propositions tirées des ouvrages de cet auteur à celles qui précédent, mais elles n'instruiraient pas davantage. D'ailleurs ce Van-helmont s'exprime d'une maniere si obscure & si barbare, qu'on est bientôt dégoûté de le suivre, & qu'on ne peut jamais se promettre de le rendre avec quelque exactitude. Qu'est-ce que son blas, son gas, & son archée lumineux? qu'est-ce que cette méthode de s'abrutir, pour s'unir à Dieu, de se séparer de ses connoissances, pour arriver à des découvertes, & de s'affoupir pour penser plus vivement?

Je conjecture que ces hommes, d'un tempérament sombre & mélancolique, ne devoient cette pénétration extraordinaire & presque divine qu'on leur remarquoit par intervalles, & qui les conduisoit à des idées tantôt si folles, tantôt si sublimes, qu'à quelque dérangement périodique de la machine. Ils se croyoient alors inspirés & ils étoient fous: leurs accès étoient précédés d'une espee d'abrutissement, qu'ils regardoient comme l'état de l'homme sous la condition de nature dépravée. Tirés de cette léthargie par le tumulte subit des humeurs qui s'élevoient en eux, ils imaginoient que c'étoit la Divinité qui descendoit, qui les visitoit, qui les travailloit; que le souffle divin dont ils avoient été premierement animés, se ranimoit subitement & reprenoit une portion de son énergie ancienne & originelle, & ils donnoient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgasme & d'ivresse où ils se trouvoient au-dessus d'eux-mêmes & qu'ils regrettoient; semblables à ceux qui ont éprouvé l'enchantement & le délire délicieux que l'usage de l'opium porte dans l'imagination & dans les sens; heureux dans l'ivresse, stupides dans le repos, fatigués, accablés, ennuiés, ils prenoient la vie commune en dégoût; ils soupiroient après le moment d'exaltation, d'inspiration, d'aliénation. Tranquilles ou agités, ils fuyoient le commerce des hommes, insupportables à eux-mêmes ou aux autres. O que le génie & la folie se touchent de bien près! Ceux que le ciel a signés en bien & en mal sont sujets plus ou moins à ces symptomes: ils les ont plus ou moins fréquens, plus ou moins violens. On les enferme & on les enchaîne, ou on leur eleve des statues: ils prophétisent ou sur le trône, ou sur les théâtres, ou dans les chaires; ils tiennent l'attention des hommes suspendue; ils en sont écoutés, admirés, suivis, ou insultés, bafoués, lapidés; leur sort ne dépend point d'eux, mais des circonstances dans lesquelles ils se montrent. Ce sont les tems d'ignorance & de grandes calamités

qui les font naître : alors les hommes qui se croient poursuivis par la Divinité, se rassemblent autour de ces especes d'insensés, qui disposent d'eux. Ils ordonnent des sacrifices, & ils sont faits; des prieres, & l'on prie; des jeûnes, & l'on jeûne; des meurtres, & l'on égorge; des chants d'allegresse & de joie, & l'on se couronne de fleurs & l'on danse & l'on chante; des temples, & l'on en élève; les entreprises les plus desesperées, & elles réussissent; ils meurent, & ils sont adorés. Il faut ranger dans cette classe Pindare, Eschile, Mahomet, Shakespear, Roger Bacon, & Paracelse. Changez les instans, & celui qui fut poëte eût été ou magicien, ou prophete, ou législateur. O hommes à qui la nature a donné cette grande & extraordinaire imagination, qui criez, qui subjuguez, que nous qualifions insensés ou sages, qui est-ce qui peut prédire votre destinée? Vous naquîtes pour marcher entre les applaudissemens de la terre ou l'ignominie, pour conduire les peuples au bonheur ou au malheur, & laisser après vous le transport de la louange ou de l'exécration.

François-Mercure Van-helmout, fils de Jean-Baptiste, naquit en 1518; il n'eut ni moins de génie, ni moins de connoissances que son pere. Il posséda les langues anciennes & modernes, orientales & européennes. Il se livra tout entier à la Chimie & à la Médecine, & il se fit une grande réputation par ses découvertes & par ses cures. Il donna éperdument dans la cabale & la *théosophie*. Né catholique, il se fit quaker. Il n'y a peut-être aucun ouvrage au monde qui contienne autant de paradoxes que son *ordo seculorum*. Il le composa à la sollicitation d'une femme qui l'écrivit sous sa dictée.

Pierre Poiret naquit à Metz en 1546 de parens pauvres, mais honnêtes. Il étudia autant que sa santé le lui permit. Il fut successivement syncretiste, eclectique, cartésien, philosophe, théologien & *théosophe*. Attaqué d'une maladie dangereuse, il fit vœu, s'il en guérissait, d'écrire, en faveur de la religion, contre les athées & les incrédules. C'est à cette circonstance qu'on dut l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *cogitationes rationales de Deo, animâ & malo*. Il fit connoissance étroite à Hambourg avec la fameuse Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ses sentimens de mysticité. Il attendit donc, comme elle, l'illumination passive, & il se rendit l'apologiste du silence sacré de l'ame & de la suspension des sens, & le détracteur de la philosophie & de la raison. Il mourut en Hollande âgé de soixante-trois ans, après avoir passé dans la retraite la plus profonde, les dernières années de sa vie: entre les qualités de cœur & d'esprit qu'on lui reconnoît, on peut louer sa tolérance. Quoiqu'il fût très-attaché à ses opinions religieuses, il permettoit qu'on en professât librement de contraires; ce qui suffit seul pour caractériser un honnête homme & un bon esprit.

Ce fut dans ce tems, au commencement du xvij. siècle, que se forma la fameuse société des rose-croix, ainsi appelée du nom de celui qu'elle regarda comme son fondateur; c'étoit un certain Rosencreuz, né en Allemagne en 1388. Cet homme fit un voyage en Palestine, où il apprit la magie, la cabale, la chimie & l'alchimie. Il se fit des associés, à qui il confia ses secrets. On ajouta qu'il mourut âgé de cent vingt ans. L'association se perpétua après sa mort. Ceux qui la composoient se prétendoient éclairés d'en-haut. Ils avoient une langue qui leur étoit propre, des arcanes particuliers; leur objet étoit la réformation des mœurs des hommes dans tous les états, & de la science dans toutes ses branches; ils possédoient le secret de la pierre philosophale & de la teinture ou médecine universelle. Ils pouvoient connoître le passé & prédire l'avenir. Leur philosophie étoit un mélange obscur de paracelsisme & de *théosophie*. Les

merveilles qu'ils disoient d'eux, leur attirerent beaucoup de sectateurs, les uns fourbes, les autres dupes. Leur société répandue par toute la terre n'avoit point de centre. Descartes chercha par-tout des Rose-croix, & n'en trouva point. Cependant on publia leurs statuts: mais l'histoire des Rose-croix s'est tellement obscurci depuis, que l'on regarde presque aujourd'hui ce qu'on en débitoit autrefois comme autant de fables.

Il suit de ce que précédé que les *Théosophes* ont été des hommes d'une imagination ardente; qu'ils ont corrompu la Théologie, obscurci la Philosophie, & abusé de leurs connoissances chimiques; & qu'il est difficile de prononcer s'ils ont plus nuï que servi au progrès des connoissances humaines.

Il y a encore quelques *théosophes* parmi nous. Ce sont des gens à demi-instruits, entérés de rapporter aux saintes Ecritures toute l'érudition ancienne & toute la philosophie nouvelle; qui deshonnorent la révélation par la stupide jalousie avec laquelle ils défendent ses droits; qui retrécissent autant qu'il est en eux l'empire de la raison, dont ils nous interdissent volontiers l'usage; qui sont toujours tout prêts à attacher l'épithete d'hérésie à toute hypothese nouvelle; qui réduiroient volontiers toute connoissance à celle de la religion, & toute lecture aux livres de l'ancien & du nouveau Testament, où ils voient tout ce qui n'y est pas & rien de ce qui y est; qui ont pris en aversion la Philosophie & les Philosophes, & qui réussiroient à éteindre parmi nous l'esprit de découvertes & de recherches, & à nous replonger dans la barbarie, si le gouvernement les appuioit, comme ils le demandent.

THÉOXENIES, s. f. pl. (*Antiq. grec.*) *θεοξενια*; fête solemnelle des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux ensemble. Elle est ainsi nommée, parce qu'on y faisoit des préparatifs comme pour recevoir à un festin tous les dieux, *παρα το ξενιστην τῶν θεῶν*. On célébroit aussi la même fête dans d'autres villes de Grece.

On en attribue l'institution à Castor & à Pollux. Le scholiaste de Pindare rapporte que les dioscures avoient institué les *théoxénies*, pour célébrer la mémoire de l'honneur que les dieux avoient daigné leur faire, d'assister à un festin qu'ils avoient préparé.

Les poëtes, pour inspirer l'hospitalité envers les étrangers, assùroient qu'on pouvoit d'autant moins s'en dispenser, que les dieux revêtus de la forme humaine venoient quelquefois visiter la terre, pour y observer les mœurs des hommes. C'est pourquoi Télémaque reçut Minerve dans sa maison sans la connoître, ce dont il fut bien récompensé. Au contraire Jupiter, *humana lustrans sub imagine terras*, pour me servir des termes d'Ovide, vint aborder chez Lycæon qui refusa de le recevoir, & il le changea en loup à cause de son inhumanité. En un mot, tout, chez les païens, inspiroit cette vertu de bienfaisance. S. Paul, en recommandant d'autres devoirs aux Hébreux, *xiiij. 2. y joint celui-ci: N'oubliez point l'hospitalité, car quelques-uns ont logé des anges*. La loi des peuples de la Lucanie condamnoit à l'amende celui qui manquoit à cette charité; on lui intentoit l'action d'inhospitalité, & l'amende étoit au profit de Jupiter hospitalier.

Quand chez les anciens un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se faire aucun préjudice; celui qui violoit cet engagement, se rendoit coupable du plus grand parjure, & étoit en exécration aux autres hommes; en un mot, puisque l'hospitalité étoit une chose sainte & sacrée, voyez-en l'article; voyez aussi TESSERE d'hospitalité. (D. J.)

THÉOXENIUS, (*Mythologie.*) furnom d'Apol-

don qu'on lui donnoit à Pellene en Achaïe. Il y avoit un temple où sa statue étoit en bronze ; on célébroit aussi dans cette ville des jeux en son honneur, où les seuls citoyens de Pellene étoient admis ; mais il ne faut pas confondre ces jeux avec les *Theoxenies*. (D. J.)

THÉRA, (*Géog. anc.*) 1^o. île de la mer de Crete ; elle est du nombre de celles de l'Archipel, que les anciens appelloient *Sporades*, parce qu'elles étoient semées çà & là dans la mer. Ptolomée s'est trompé dans la position de cette île, en la mettant proche des côtes de l'Attique, au-dessous de l'île d'Eubée ; peut-être s'est-il trompé conséquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oëa & d'Eleusine, parce qu'il n'en est parlé dans aucun autre auteur ; & parce que si ce géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que *Théras* y avoit bâtie, & qui en étoit la capitale.

L'île de *Théra* est située environ au 36 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude septentrionale. Elle a au midi l'île de Crete, dont elle est éloignée d'environ 90 milles ; & autour d'elle, à diverses distances, sont les îles de *Thératie*, d'*Anaphé*, d'*Amorgos*, d'*Ios*, &c.

Strabon lui donne deux cens stades de circuit, c'est-à-dire vingt-cinq mille pas géométriques : les voyageurs modernes lui en donnent trente-six mille, qui valent douze grandes lieues de France. J'aime mieux accuser Strabon de n'avoir pas connu exactement son étendue, que de croire qu'elle ait reçu aucun accroissement depuis le siècle de Strabon ; parce qu'aucun auteur ne l'a dit, & que, dans les fréquens tremblemens de terre qu'elle a essuyés depuis ce tems-là, elle a plus perdu, sans comparaison, qu'elle n'a acquis.

Les habitans de cette île sont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'est élevée du fond de la mer, par la violence d'un volcan qui depuis a produit cinq ou six autres îles dans son golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des poètes, suivant lesquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laissé tomber par mégarde dans le lieu où cette île est située. Pline le naturaliste, *l. II. c. lxxxvij. l. IV. c. xij.* dit formellement que l'île de *Théra* n'a pas toujours été, & que lorsqu'elle parut hors de la mer, elle fut appelée *Callisté*.

Enfin une dernière preuve qui paroît assez forte, c'est que le volcan qui l'a produite n'est pas même encore éteint. Dans la quatrième année de la cxxxv. olympiade, selon Pline, environ 233 ans avant Jésus-Christ, ce volcan poussa hors de la mer l'île de *Thératie*, qui n'est éloigné de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque tems après, le même volcan produisit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de *Théra* & de *Thératie*. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, *l. I.* la mer couverte de flammes qui l'agiterent extrêmement, & du milieu de ces flammes sortirent quantité de rochers ardens, qui, comme autant de parties d'un corps organisé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appelée *Hiera* & *Automaté*. Les Rhodiens, qui étoient alors fort puissans sur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naissant, & furent assez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils consacrerent à Neptune, surnommé *Asphalien*.

Cette île s'est accrue à deux reprises différentes ; la première fois, sous l'empire de Léon l'Iconoclaste, l'an 726 de l'ère chrétienne ; & la seconde fois l'an 1427, le 25 de Novembre, comme on l'apprend d'une inscription en vers latins que l'on a trouvée à Scaro sur un marbre. On l'appelle aujourd'hui *μικρή καμμένη*, grande brûlée, pour la distinguer d'une autre

qui parut en 1593, que l'on nomme *μικρή καμμένη*, ou petite brûlée. Pline, Sénèque & Dion Cassius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de Juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. Je ne fais ce qu'elle est devenue ; peut-être s'est-elle jointe à l'île d'*Hiéra*, dans l'un de ses deux accroissemens, car elle n'en étoit qu'à trois cens pas.

Enfin l'an 1707, le volcan se ralluma avec plus de furie que jamais, dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite *Camméni*, & donna le spectacle d'une île nouvelle de cinq ou six milles de circuit.

Je ne parlerai point du fracas épouvantable qui précéda & qui suivit sa naissance, on peut s'en instruire dans les relations que l'on en a données au public : ce que l'on y apprendra sur la production de la dernière île, est tout-à-fait conforme à ce que les anciens ont dit sur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île du *Théra* fut appelée d'abord *Callisté*, *καλλίστην*, c'est-à-dire très-belle. L'état affreux où elle est aujourd'hui, ne répond nullement à ce premier nom ; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle est devenue stérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleversée plusieurs fois ; & son port, autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui en sont sorties, de manière que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaisseaux. *Théras* fit perdre le nom de *Callisté*, & lui donna le sien : elle se nomme aujourd'hui *Santi-Erini* ou *Santorini*, *το νησί τῆς ἁγίας Εἰρήνης*, comme l'appellent les Grecs modernes, c'est-à-dire l'île de *Sainte Irene*, qui en est la patronne. Les François disent *Santorin* ; mais voyez **SANT-ERINI**.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans, Cadmus aperçut cette île en passant dans la Grece. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels, l'un à Neptune, l'autre à Minerve. Il en trouva le séjour si agréable, qu'il y laissa une partie des Phéniciens de sa suite sous les ordres de Membliarès, fils de Pélécée, pour la tenir en son nom. Membliarès, selon Hérodote, étoit parent de Cadmus ; selon Pausanias, il n'étoit qu'un simple particulier. *Théras* qui descendoit en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes sur la souveraineté de cette île, quoique les descendans de Membliarès la possédassent depuis plus de 300 ans. Il s'y en alla avec trois galères chargées de Lacédémoniens & de ceux des Minyens, qui s'étoient associés à son entreprise. Si nous en croyons Pausanias, les descendans de Membliarès se soumirent à leur nouveau maître, sans lui faire de résistance, sans lui alléguer, du moins contre son droit prétendu, la longue possession où ils étoient de l'île *Callisté*. Disons plutôt, qu'ils se soumirent, parce qu'ils furent ou qu'ils se crurent les plus foibles ; & c'est ce qu'Hérodote nous fait entendre, lorsqu'il dit que *Théras* ne voulut point chasser les anciens habitans de l'île, & qu'il les associa à la colonie qu'il y avoit menée. Ainsi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Minyens vont être confondus, & ne feront qu'un seul peuple ; & de ce peuple doivent sortir à la treizième génération le fondateur & les premiers habitans de *Cyrene*.

Personne n'ignore que les chefs des colonies avoient accoutumé de se vouer à quelque dieu, sous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le dieu à qui *Théras* se voua. Il lui consacra en arrivant toute l'île *Callisté*, & y établit en son honneur cette fête célèbre des Lacédémoniens, appelée *νάπησα*, les Carnéennes, & qui passa ensuite de l'île de *Théra* à *Cyrene*.

La seconde chose que fit *Théras* en arrivant fut de bâtir une ville de son nom, pour y loger son peuple.

Il y a lieu de croire qu'il la bâtit sur une montagne, appelée aujourd'hui la *montagne de S. Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été considérable. Les pierres qui sont restées de la démolition de ses murailles sont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colonnes de marbre blanc toutes entières, des statues, & sur-tout quantité de sépulchres : monumens qui prouvent que cette ville a été la capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appelée dans plusieurs auteurs la *ville métropole de Cyrene* ?

Quant à la forme du gouvernement que *Théras* établit dans son petit royaume, il est à présumer qu'il l'établit sur le modèle de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le tems de sa régence ; du-moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les auteurs, si ce n'est une coutume ou une loi touchant le deuil qu'*Eustathe* nous a conservée dans son commentaire sur *Denys le géographe*. Les *Théréens*, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant sept ans, ni les hommes qui mouroient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parce qu'apparemment ils étoient censés avoir assez vécu, & ceux-là, parce qu'on ne pensoit pas qu'ils eussent encore vécu.

Les *Théréens* crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que *Théras* leur avoit fait pendant sa vie ; ils lui rendirent après sa mort des honneurs divins, récompense ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des états. Il laissa en mourant un fils appelé *Samus*, lequel eut deux fils, *Télémaque* & *Clytius*. Ce dernier succéda à son père, & *Télémaque* passa dans la Sicile avec une colonie. La suite des descendans de *Clytius* est perdue jusqu'à *Æsanius*, père de *Grinus*, le dernier des rois de *Théra* que nous connoissons, & sous qui *Battus* passa dans la Lybie.

Quoique l'île de *Théra* ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier siècle sur une des collines du mont *Saint-Etienne*, les ruines d'un temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut être aussi un temple de Minerve ou d'Apollon ; car l'île de *Théra* étoit consacrée à ce dernier dieu, & c'est pour cela que *Pindare* l'appelle une *île sacrée*.

M. Spon a recueilli dans ses antiquités curieuses toutes les inscriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de *Théra*, & qui étoit illustre encore sous la belle Rome, puisqu'on lui permit de consacrer des monumens à ses empereurs. Voici en françois les inscriptions dont nous parlons ; car il seroit pénible de les transcrire en grec.

I. Inscription. « *Cœranus* fils d'*Agnosthène*, & » *Agnosthène* son fils, au nom du peuple, marquent » leur attachement pour *Tibere*, *Claude*, *César*, » *Auguste*, *Germanique*.

II. « Par les soins d'*Asclépiade* & de *Quietus*, » magistrats pour le seconde fois avec *Alexandre* fils » d'*Euphrosyne*, le sénat & le peuple de l'île de » *Théra* ont fait ériger la statue de l'empereur *César*, » *Marc-Aurele*, *Antonin*, *Auguste*, consacrée par » *Poliuchus*, grand prêtre pour la seconde fois.

III. « Le sénat & le peuple de *Théra* assurent l'em- » pereur *César*, *L. Septime Severe*, *Pertinax*, *Aug-* » *uste*, de leur entier dévouement.

IV. « Sous les magistrats *M. Aurele Isoclée* fils » d'*Asclépiades*, *Aurele Cleotelès* fils de *Tyrannus*, » & *Aurele Philoxène* fils d'*Abascantus*, par ordre » du sénat & du peuple de *Théra*, *Aurele Isoclée*, » premier magistrat pour la seconde fois, a fait la » dépense, & pris le soin de faire ériger la statue » du très-grand empereur *César*, *Marc Aurele Se-*

» verè, *Antonin Pie*, *Auguste*, *Arabique*, *Adiabé-* » *nique*, *Parthique*, *Germanique*.

V. « *Aurelius Tychasius* pour son père, & *Elpi-* » *zousa* pour son cher mari *Tychasius*, consacrent » les témoignages de leur tendresse.

VI. « *Carpus* a consacré par ce monument son » amour pour sa chère femme *Soeide*, qui n'avoit » point eu d'autre mari. »

Quelques-uns font naître *Aristippe* dans l'île de *Théra*, & *Horace* l'appelle *græcus Aristippus* ; mais tous les historiens donnent à ce philosophe pour patrie la ville de *Cyrène* en Lybie, aujourd'hui *Cairoam*, dans le royaume de *Barca* ; cependant on peut défendre l'épithète d'*Horace* comme poète, & dire qu'*Aristippe* étoit grec d'origine, parce que l'île de *Théra* avoit été peuplée par une colonie grecque, & que la ville de *Cyrène* fut ensuite bâtie par une colonie de *Théra*. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ThERAPEUTES, f. m. pl. (*Hist. jud.*) terme grec qui signifie *serviteurs*, & en particulier ceux qui se consacroient au service de Dieu, dérivé de *θεραπεύω*, qui signifie *guérir* ou *servir*. Les Grecs donnoient le nom de *therapeutes* à ceux qui avoient embrassé une vie contemplative, soit que ce fût par rapport aux soins extrêmes qu'ils prenoient de l'affaire de leur salut, soit par rapport à la façon particulière d'exercer leur religion. Le mot *therapeuein* d'où est venu celui de *therapeutes*, signifie *les soins qu'un médecin prend de son malade, & le service qu'un homme rend à un autre*.

Philon dans son premier livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans presque toutes les parties du monde, connu surtout dans l'*Egypte*, aux environs d'*Alexandrie*, & nommé *therapeutes* : que ces gens-là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie : qu'ils se débarrassoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils se retiroient dans les solitudes où ils avoient chacun leur habitation particulière nommée *semnée* ou *monastere*. Voyez MONASTERE.

Il ajoute que les *therapeutes* s'y livroient entièrement aux exercices de la prière & de la contemplation, qu'ils se regardoient comme étant continuellement en présence de Dieu, qu'ils faisoient des prières publiques le soir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du soleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en six jours de tems, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain assaisonné d'un peu de sel ou d'*hyssope* : que dans leur *semnée* ils ne se chargeoient que des livres de *Moïse*, des prophètes, des *psaumes* & d'autres écritures semblables, où ils cherchoient les sens des expressions mystiques & allégoriques, dans la persuasion que les *Ecritures-saintes* n'étoient que des ombres ou figures dont il falloit découvrir les sens cachés & mystérieux : qu'ils avoient aussi quelques livres qui leur avoient été transmis par les fondateurs de leur secte : qu'ils s'assembloient tous les samedis dans un grand monastere pour conférer ensemble, & participer aux mystères de leur religion.

Les critiques sont extrêmement divisés sur deux points concernant ces *therapeutes* ; il est question de savoir s'ils étoient juifs ou chrétiens ; & supposé qu'ils fussent chrétiens, s'il étoient moines ou séculiers.

A l'égard du premier point, *Scaliger*, de *emend. temp.* soutient qu'ils étoient des juifs *esséens* ; mais de *Valois* & *Eusebe* rejettent l'opinion de *Scaliger*, 1°. parce que *Philon* ne les a appelés nulle-part *esséens* ; 2°. parce que les *Esséens* n'habitoient que la terre sainte, au lieu que les *Thérapeutes* s'étoient répandus dans la *Grèce* & dans tous les pays des peuples barbares ; 3°. parce que *Josèphe* qui entre dans un grand détail sur les *Esséens*, ne dit pas un seul mot des *Thé-*

rapeutes, ni de la vie thérapeutique. Voyez ESSÉEN ou ESSÉNIEN.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient juifs, & en cela il est appuyé par Photius. Les principales raisons qu'en apporte de Valois, sont 1°. que suivant Philon, ils ne lisoient d'autres livres que la loi & les prophètes: 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des chrétiens, puisque dans ce tems-là le christianisme ne venoit que de naître: 3°. que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus souvent: 4°. que les Chrétiens ne commencèrent à chanter des hymnes & des psaumes qu'après la mort de l'empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raisons, Eusebe, *lib. II. hist. eccles. cap. xvij.* S. Jérôme, Sozomène, Nicephore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient chrétiens, & tâchent de le prouver, en disant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers chrétiens, que celle qui est attribuée par Philon aux *Thérapeutes*: que ces livres de leurs fondateurs étoient les évangiles & les écrits des apôtres, & même que Philon semble indiquer par son récit qu'il y avoit parmi eux des évêques & d'autres ministres évangéliques.

Mais M. Bouhier, président au parlement de Dijon, refute ce sentiment, parce qu'il y auroit de l'absurdité à supposer que Philon qui étoit un juif, eût fait un livre exprès à la louange des Chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers auteurs, comme Cassien, le p. Helyot, & autres ne soutiennent que les *Thérapeutes* étoient des chrétiens, & même des religieux. Et en effet M. Bouhier avoue que s'ils étoient chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fussent des religieux.

Pour ce qui est de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les *Thérapeutes* étoient des gens de sa propre nation ou juifs, comme il le déclare lui-même, & qu'il les regardoit seulement comme une secte de Juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le christianisme des *Thérapeutes* paroisse assez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des moines. Voyez MOINE.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les *Thérapeutes* n'étoient point chrétiens, sont 1°. que tous les auteurs qui ont parlé du christianisme des *Thérapeutes*, n'ont fait que copier Eusebe qui ne s'étoit fondé que sur le témoignage de Philon; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les *Thérapeutes* aient été chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une secte de juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités, le silence, la retraite, le mépris des richesses, la continence même ne sont pas des preuves univoques du christianisme. Tant de payens ont été desintéressés, austères, retirés, continens. Tous les *Thérapeutes* n'étoient pas obligés d'observer la virginité; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas observer le même genre de vie. Les veilles, l'observance du sabbat & du jour de la pentecoste, les hymnes, les explications allégoriques sont plus du caractère des Juifs que des Chrétiens. Les diacres ou ministres sont connus dans les assemblées des Hébreux & dans leur synagogue. Le repas mystique de pain levé & du sel mêlé avec de l'hyssope ne peut être le repas eucharistique où il entroit toujours du vin, mais jamais ni sel ni hyssope. Enfin ce que Philon ajoute que ce repas ou cette table étoit instituée, par une distinction respec-

tieuse pour la table sainte, posée au vestibule du temple; sur laquelle on ne mettoit que du pain sans levain & du sel tout pur, prouve encore que c'étoit une cérémonie purement judaïque.

2°. Le terme de *monastères* ou de *semmées* ne doit imposer à personne. Les anciens moines ont pu emprunter ce terme des *Thérapeutes*, ainsi que plusieurs de leurs pratiques, de même que l'église a emprunté plusieurs termes & plusieurs pratiques des Juifs, sans qu'on en puisse conclure pour cela que les Chrétiens sont juifs.

3°. Les convenances générales qui se trouvent entre les *Thérapeutes* & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers aient professé le christianisme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractère particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne pussent avoir appris que de Jésus-Christ, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des *Thérapeutes* qu'on regarde comme semblable à celle des premiers fideles, ne prouve rien non plus; car elle est accompagnée de circonstances qui ne sont point applicables à tous les premiers chrétiens. Les premiers quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & se retiroient dans la solitude. Il est certain que ce caractère ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers fideles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maisons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'usage de quitter les villes & de se retirer dans les solitudes n'est venu que longtems après Philon, & lorsqu'on ne parloit plus de *Thérapeutes*.

5°. Philon reconnoit que les *Thérapeutes* étoient répandus en plusieurs endroits de la terre, mais surtout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il désigner les Chrétiens, qui comme on fait, étoient bien plus nombreux dans la Palestine & dans la Syrie que dans l'Egypte, du tems de Philon? Enfin les *Thérapeutes* étudioient les Ecritures saintes & les écrits que leur avoient laissés leurs ancêtres touchant la maniere allégorique de les expliquer: ceci convient mieux à des juifs d'Egypte qu'aux Chrétiens, qui du tems de Philon ne faisoient que de naître, qui n'avoient point d'auteurs anciens, ni de livres allégoriques, genre d'étude aussi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raisons le p. Calmet de qui nous les avons empruntées, conclut qu'il est très-probable que les *Thérapeutes* étoient juifs & non pas chrétiens; & l'on en peut conclure à plus forte raison qu'ils n'étoient pas moines, dans le sens où ce mot se prend par les auteurs ecclésiastiques. *Dictionn. de la Bible, tom. III. lettre T, au mot Thérapeutes, pag. 671.*

THERAPEUTIQUE, f. f. (*Méd.*) partie de l'art de guérir les maladies, qui traite de la maniere de les découvrir & de les appliquer. Elle se divise en Diète, Chirurgie & Pharmacie.

THERAPHIM, f. m. (*Hist. jud.*) mot hébreu, dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Ecriture, où il est traduit ordinairement par le mot d'*idoles*; mais les rabbins ne se contentent point de lui faire signifier simplement des *idoles*; ils prétendent qu'il doit être appliqué à une espece particuliere d'*idoles* ou d'*images* que l'on consultoit sur les événemens futurs, comme les oracles.

Le rabbin David de Pomis observe qu'on les appelloit *theraphim* de *raphah*, laisser, parce que le peuple quittoit tout pour les aller consulter. Il ajoute que les *theraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant de bout, ils parloient à certaines heures du jour, & sous certaines constellations, par les influences des corps célestes: mais c'est-là une fable rabbinique que David avoit apprise d'Abenezra.

D'autres

D'autres prétendent que les *théraphims* étoient des instrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les astres. De Pomis enchérit sur Abenezra, en disant que les *théraphims* étant faits sous une certaine constellation, le démon les faisoit parler sous cet aspect du ciel. Voyez TALISMAN.

Le rabbin Eliezer nous dit la raison pourquoi ses confreres veulent que les *théraphims* parlent & rendent des oracles; savoir, parce qu'il est écrit dans le prophete Zacharie, x. 2. que les *théraphims* ont dit des choses vaines.

Le même rabbin ajoute que pour faire un *théraphim* on tuoit un enfant nouveau-né, qu'on fendoit sa tête, & qu'on l'assaisoünoit de sel & de d'huile: qu'on gravoit sur une plaque d'or le nom de quelque esprit impur, & qu'on mettoit cette plaque sous la langue de l'enfant mort, qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faisoit des prieres devant cette tête, qui parloit ensuite avec ses adorateurs.

Quoi qu'il en soit, Vorstin observe qu'outre le passage de Zacharie que l'on vient de citer; il paroît aussi par celui d'Ezéchiel, xxxj. 22. que les *théraphims* étoient consultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette espece, parce qu'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le rabbin Eliezer est d'un sentiment contraire.

Mais quoi qu'en disent les rabbins, & que le texte hébreu porte *théraphim*, que la vulgate rend par *statuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une grosse poupée, ou comme un épouventail de chéneviere, que Michol mit dans le lit de son mari pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui est de la maniere de faire les *théraphims*, Vorstin est persuadé que c'est une vaine tradition rabbinique, quoique les rabbins Tanichuma, & Jonathan dans son *targum*, gen. xxxj. 19. l'aient rapportée après le rabbin Eliezer; il se fonde principalement sur ce que Laban, qui n'avoit pas absolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par le passage de la Genese, xxxj. 53. ne pouvoit pas être capable d'une cruauté si affreuse: mais Vorstin n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du tems de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la suite, outre qu'il est certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Le pere Kircher nous conduit en Egypte pour y chercher l'origine des *théraphims*, ajoutant que ce mot est égyptien lui-même. Spencer, en sa dissertation sur *Purim* & *thummin* soutient que *théraphim* est un mot chaldéen, & qu'il signifie la même chose que *seraphim*, parce qu'on fait que les chaldéens changent souvent le ψ en π , c'est-à-dire, l's en t, il ajoute que ces images venoient des amorites chaldéens ou syriens, & que le *serapis* des Egyptiens est la même chose que le *théraphim* des Chaldéens. Voyez SELDEN, des dieux de Syrie, synt. I. c. ij.

Le pere Calmet observe que la figure du serpent ailé, nommé *seraph*, d'où l'on a fait le nom *seraphim*, a pu donner aussi naissance au mot *théraphim*, parce que sur les abraxas, & autres talismans des anciens qui sont de vrais *théraphims*, on trouve des figures de serpens représentés tantôt avec des ailes, & tantôt sans ailes; d'où il conclut que les *théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables talismans.

M. Jurieu a proposé sur ces *théraphims* de Laban une

conjecture; c'est que ces *théraphims* étoient les dieux pénates ou domestiques de Laban. Ces dieux lares, dit-il, étoient les ames des héros de familles qu'on avoit déifiés, & qu'on y adoroit. Ainsi les *théraphims* de Laban, selon cet auteur, étoient les images de Noé, restaurateur du genre humain, & de Sem, chef de la famille de Laban. Celui-ci ne se plaint pas seulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des statues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux; il dit qu'on lui a ravi ses dieux, c'est-à-dire, les dieux de sa maison, *cur furatus es deos meos?* Genes. xxxj. Jurieu, hist. des cultes.

Mais, comme le remarque dom Calmet, cette conjecture n'est pas solide. Il n'est nullement croyable que le culte des dieux pénates & lares ait été connu du tems de Laban: il est même fort douteux qu'il l'ait été parmi les orientaux plusieurs siècles après ce patriarche. D'ailleurs est-il croyable, que Laban ait mis au rang des dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis si peu de tems? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'est-à-dire, 87 ans seulement avant que Jacob arrivât en Métopotamie auprès de Laban. Calmet, dictionn. de la Bibl. tom. III. lettre T, au mot Théraphim, p. 674.

THERAPNE, ou THERAPNÆ, ou THERAMNÆ, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse dans la Laconie, au voisinage de la ville de Sparte. Paulanias, Lacon. c. xx. fait entendre que pour aller de Sparte à Therapné, il falloit traverser le fleuve Eurotas. Il donne à Therapné le titre de ville; mais Suidas se fert simplement du nom de lieu & le scholiaste de Pindare, ode j. v. 43. en fait un village. Ce dernier ajoute, qu'il y avoit un temple dédié à Castor & Pollux. C'est à quoi Stace, Selvar. l. IV. carm. viij. v. 52. fait allusion dans ces vers:

Et vos Tyndaridæ, quos non horrenda Lycurgi
Taygeta; umbrosæque magis coluere Therapnæ.

Ce même poëte, Thébaïd. l. VII. v. 793. parlant de Castor & de Pollux, les appelle *Therapnæi fratres*. Pindare & la plupart des auteurs anciens qui ont parlé de ces deux jumeaux, racontent ce qui leur arrivoit de deux jours l'un à Therapné apres leur mort. Jupiter, disent-ils, ordonna qu'ils passeroient alternativement un jour dans le ciel, & un autre jour au-dessous de la terre; c'est-à-dire, qu'ils se cacheroient sous l'hémisphere; & c'étoit tous Therapné qu'ils se cachoient. Ainsi cette fiction poétique étoit mêlée à l'astronomie. Pour rendre une raison ingénieuse du lever & du coucher des deux étoiles appelées *Castor* & *Pollux*; les anciens ont dit qu'elles sortoient de l'hémisphere inférieur du côté de Therapné, qui est véritablement vers l'horizon oriental de Lacédémone, & que par le mouvement diurne, elles s'élevoient à la plus haute partie du ciel. En effet, il ne s'en faut que de cinq à six degrés qu'elles ne soient véritables, & dans le zénith de Lacédémone.

Therapné étoit encore célèbre, pour être le lieu où Diane avoit été adorée pour la première fois. On y voyoit un temple consacré à Ménélas, qui y avoit été enterré avec Hélène. Comme cette belle Lacédémonienne y avoit été élevée, les poëtes l'ont appelé la nymphe de Therapné. On cherche en vain le tombeau de cette belle nymphe, il reste à peine des racines de la ville même. (D. J.)

THERARQUE, f. m. (Littérat.) *θεραρχος*, dans la milice des anciens Grecs on appelloit *théarque* celui qui commandoit deux éléphants; *zoarque*, celui qui n'en commandoit qu'un; *épithéarque*, celui qui en commandoit 4; *iarque* celui qui en commandoit 8; *éléphantarque* celui qui en commandoit 16, & *kéarque* celui qui en commandoit 32. Trévoux. (D. J.)

THERENUS, (Géog. anc.) fleuve de l'île de Crete, selon Diodore de Sicile. Ce fleuve couloit près

de Gnosius, où la fable dit que furent célébrées les noces de Jupiter & de Junon. (D. J.)

THÉRIAQUE, f. f. (*Pharm. Thérapeutiq.*) absolument décidé tel par le bon usage, qui ne peut être que celui qui est consacré par les gens de l'art à qui cet objet appartient, c'est-à-dire, dans le cas présent par les médecins.

La *thériaque* est une des plus anciennes & des plus célèbres compositions de la pharmacie; elle est due à Andromachus l'ancien ou le pere, médecin célèbre, archiatre de l'empereur Néron. Galien prétend que la *thériaque* est un très-noble & très-ancien remède, que plusieurs médecins célèbres avoient travaillé à la perfectionner; & qu'Andromachus y mit la dernière main, en y ajoutant les vipères. Mais il y a apparence que ç'a été une affaire plus simple que la production de cet antidote, c'est qu'Andromachus ne fit qu'imiter l'antidote de Mithridate, ou le *mithridat*. Voyez MITHRIDAT, dont la recette avoit été apportée à Rome long-tems auparavant par Pompée.

Ce nouvel antidote fut appelé d'abord par son inventeur *galéné*, c'est-à-dire, *tranquille*; & il prit ensuite le nom de *thériaque* du mot grec *θηριον*, bête venimeuse, tant parce qu'elle contenoit une espece de ces bêtes, savoir les vipères; que parce qu'elle étoit regardée comme utile contre les morsures des bêtes venimeuses.

La composition de la *thériaque* a varié en divers tems, tant par le nombre & l'espece de drogues, que par rapport au *modus conficiendi*. Les pharmaciens modernes se sont sur-tout appliqués à la reformer; depuis que la chimie éclairant la pharmacie a découvert les vices énormes de cette composition, qui ne put qu'être barbare dans sa naissance, comme l'art qui la produisoit. Mais & les soins que se sont donnés ces réformateurs pour rectifier cette composition, & les prétentions de ceux qui ont cru qu'il n'étoit point permis de toucher à une composition si précieuse, annoncent également un respect aveugle & superstitieux pour la célébrité, assurément très-précaire de ce remède, qu'on peut justement appeller un *monstre pharmaceutique*. La meilleure réforme étoit donc assurément de chasser la *thériaque* des dispensaires & des boutiques; car elle est certainement pire encore que le *mithridate* duquel Plinè a écrit avec raison qu'il étoit manifestement dû à l'ostentation de l'art & à un monstrueux étalage de science: *ostentatio artis, & portentosa scientiæ, venditatio manifesta*.

Mais le vice essentiel de la *thériaque* ne consiste pas seulement dans l'amas bizarre d'une foule de drogues de différentes vertus, stomachiques, cordiales, astringentes, narcotiques, purgatives, & même des poisons; mais encore en ce que tout cela est réduit sous une forme peu propre à la conservation, à la durée, ou plutôt sous une forme destinée à faire subir à ce mélange une altération prévue & inévitable, de laquelle on attend des corrections & de nouvelles vertus; en sorte que la perfection de la *thériaque*, quant à ses qualités médicamenteuses, doit dépendre de l'imperfection même de sa préparation.

On a beau dire que ce remède une fois formé par le mélange de tant de choses diverses, & même par l'altération dont nous venons de parler, produisant constamment un grand nombre d'effets utiles, peu importe qu'il ait été fait ou non, suivant les règles de l'art; qu'il soit dû à la charlatanerie ou à l'ignorance, ou qu'il ait une origine plus honnête: car 1°. il faudroit sans doute que la *thériaque* fût plus efficace dans les mêmes cas, que plusieurs remèdes beaucoup plus simples, & préparés selon les règles d'un art qui a des principes très-sûrs. 2°. Il faudroit au-moins encore que les vertus absolues attribuées à la *thériaque* fussent réelles quant au plus grand nombre: or assurément cela n'est point; la prétendue

vertu contre le venin lui est absolument refusée depuis que les médecins connoissent mieux la nature & les vrais remèdes des poisons; on se souvient à peine de sa vertu fébrifuge; elle possède la vertu calmante à un degré très-inférieur; on ne s'en sert point pour les maladies de poitrine, pour les ulcères internes, pour l'hydropisie, la jaunisse, &c. toutes maladies contre lesquelles elle fut célébrée d'abord comme un spécifique; on ne connoissoit pas même les usages que Galien lui attribue pendant la fanté; enfin elle partage avec un très-grand nombre de remèdes, & ne possède qu'à un degré très-commun les vertus stomachique, cordiale, nervine, emménagogue, sudorifique, &c.

Cependant comme la *thériaque* est un remède si fameux, qu'on doit le faire connoître, ne fût-ce que pour satisfaire la curiosité du lecteur, en voici la description d'après Andromachus lui-même, & telle qu'elle est rapportée dans Galien, *lib. de theriacâ ad Pisonem*.

Pastillorum theriacorum drachmas viginti-quatuor. Pastillorum scillicitorum drachmas xlvij. piperis longi, succi papaveris, spinamenti hedychroi, singulorum drachmas xxiiij. rosarum siccarum, iris illyrica, glycyrrhizæ, seminis napi sylvestris, græci buniada appellatum, scordii, opobalsami, cinnamomi, agarici, singulorum drachmas xij. myrrhæ, corti, croci, castæ, nardi, schœni, idest, junci odorati floris, thuris, piperis albi & nigri, dictamni, marrubii, rhei, stæchados, petrocelyni macedonici, calaminthæ, terebinthinæ, zingiberis, quinque folii radices, singulorum drachmas vj. polii, chamæpitoyos, styracis, amomi racemi, meu, nardi gallicæ, sigilli lemnii, phu pontici, chamædrios creticæ, foliorum malabathri, chalcitidis tortæ, genticianæ, anisi, hypocistidis succi, balsami fructus, gummi, feniculi seminis, cardamoni, seselidis, acatiæ thlaspi, hyperici, sagapeni, ameos singulorum drachmas iiij. cartorii, aristolochiæ tenuis, dauci seminis, bituminis judæici, opopanax, centauri tenuis, galbani, singulorum drachmas duas, mellis libras decem, vini falerni quod satis est. (b)

Thériaque celeste, composition moderne bien plus parfaite que la *thériaque* ancienne, même la plus reformée; & qui n'est composée que de corps chimiquement homogènes, la plupart séparés & purifiés par la chimie, tels qu'extraits, résines, huiles essentielles, &c. Nous ne donnerons point ici la description de ce remède, parce qu'il est presque inusité; & qu'encore qu'on ne puisse lui refuser de posséder en un degré éminent les vertus ranimante, tonique, cordiale, stomachique, emménagogue, sudorifique, &c. & cela dans un volume concentré, rapproché, efficace, à petite dose, &c. que malgré ces avantages, dis-je, c'est un reproche très-grave que celui qu'on déduit de sa trop grande composition. Voyez COMPOSITION, *Pharmac.* Car il faut toujours en revenir au précepte: *frustra* (& au-moins *frustra*, si ce n'est pis) *sit per plura quod potest fieri per pauciora*.

Thériaque diatessaron, ou de quatre drogues de Meuse; prenez racines de gentiane & d'aristoloche ronde, baies de laurier, & myrrhe choisie, de chacun deux onces, miel choisi écumé deux livres; faites un électuaire, selon l'art. Il ne manque à celle-ci que l'opinion pour posséder les principales des vertus réelles de la grande *thériaque*. C'est un bon cordial, stomachique, anticolique, &c. qui a d'abord été ainsi simplifié pour les chevaux, en cela mieux traités que les hommes pour qui on réservoirit la grande *thériaque*. La dose pour les adultes peut être portée sans inconvénient jusqu'à demi-once.

Thériaque des Allemands; c'est un des noms du rob ou extrait de genievre. (b)

THÉRISTRE, f. m. (*Littérat.*) le *théristre*, selon Cælius Rhodiginus, *Antiq. lect. l. XIII. c. vj.* étoit

l'habit d'été, vêtement fort léger, que les honnêtes femmes portoient par-dessus leurs autres habits, mais que les femmes débauchées portoient sur la peau immédiatement, & seul, sans autre habit par-dessus. (D. J.)

THERITAS, (*Mytholog.*) il y avoit à Thérapié, un temple de Mars *Theritas*, ainsi nommé de *Thera*, nourrice de ce dieu, ou selon Pausanias, du mot *θήρα*, qui signifie la chasse, pour faire entendre qu'un guerrier doit avoir l'air terrible dans les combats. La statue de Mars *Theritas* avoit été apportée de Colchos, par Castor & Pollux, selon la fable. (D. J.)

THERMA, (*Géog. anc.*) 1°. bains de l'Asie mineure dans la Bithynie. Etienne le géographe dit qu'on les appelloit *therma pythia*. Ces sources d'eau chaude étoient apparemment au voisinage d'Astacum; car le même géographe met Pythium près du golfe Astacène. Procope, *l. V. adif. c. iij.* fait mention de ces bains. Dans un endroit appelé *Pythia*, il y a, dit-il, des sources d'eau chaude, d'où plusieurs personnes, & principalement les habitans de Constantinople, tirent un notable soulagement dans leurs maladies. Justinien bâtit dans ce lieu un bain pour l'usage du public, & fit conduire par un canal, des eaux fraîches, afin de tempérer la chaleur des eaux chaudes.

2°. *Therma*, ville de la Cappadoce; elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Taria à Césarée.

3°. *Therma*, étoit encore une ville située aux confins de la Macédoine, & de la Thessalie, vers les Thermopyles, selon Hérodote, *l. VII.* (D. J.)

THERMÆ, (*Géog. anc.*) le nom *Thermæ*, ainsi que *Therma*, a été donné à quelques lieux où se trouvoient des sources d'eau chaude. C'est ainsi que les géographes ont nommé *Thermæ*, non-seulement un lieu de l'Attique, au voisinage de la ville de Corinthe, où se trouvoient des bains chauds, mais encore divers autres lieux: par exemple, *Therma* étoit un lieu de Sicile, avec titre de colonie, sur la côte méridionale de l'île. Les sources d'eaux chaudes qui avoient donné le nom de *Thermæ* à ce lieu, sont appelées *aquæ larodæ*, par l'itinéraire d'Antonin, qui les marque à quarante milles d'Agrigente. Ces bains subsistent encore & se trouvent au voisinage du bourg Sciacca: (D. J.)

THERMÆUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine. On le nomme aussi *Thermatus sinus*; & ce nom, comme le premier, vient de celui de *Therma*, que portoit anciennement la ville de Thessalonique, quoiqu'il y en ait qui distinguent *Therma* de Thessalonique. Ce golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, mouille la péninsule de Pallène, la Paraxie, la Chrestonie, la Mygdonie, la Bottiée, la Piérie, la Perrhébie, & la Magnésie; c'est ce qui a fait que Pline, *l. IV. c. x.* l'a nommée par excellence le golfe de Macédoine, *sinus Macedonicus*: on l'appelle présentement *golfe de Salonique*, ou *golfo di Salonichi*. (D. J.)

THERMALES, adj. (*Médecine.*) les eaux chaudes tirent leur vertu d'un mélange de feu & de soufre, qui se trouvent dans les mines voisines des sources, joint à un alkali qui divise ces minéraux & les étend dans l'eau, les y rend miscibles & leur en communique la faculté & les vertus; les différentes indications dans les maladies se réduisent à lever les obstructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chasser tout ce qui nuit à la constitution: on ne peut mieux y satisfaire que par l'usage des eaux chaudes, puisqu'elles ont la vertu d'inciser, de résoudre, & de fondre les humeurs qui croupissent: car elles débouchent les vaisseaux, elles émoussent & corrigent les humeurs acides & salines logées dans les premières voies; elles divisent la mucosité gluante

te du sang, délaient les sucs cruds & mal digérés; elles absorbent, enveloppent les parties salines avec lesquelles ils sont mêlés; elles rétablissent l'action & le jeu des solides, & par-là elles augmentent la circulation du sang, hâtent les sécrétions & les excréments en général & en particulier; elles sont salutaires dans la phthisie & la cacochymie, dans les maladies de l'estomac, telles que sa bouffissure, son relâchement, le défaut d'appétit, la pesanteur comme dans le cochemar; elles soulagent & arrêtent le vomissement ordinaire & journalier; elles arrêtent les chutes de l'anus; elles calment le ténésme. Elles peuvent aussi soulager dans la cachexie, le scorbut, & les fièvres quartes rebelles.

On emploie avec succès les eaux *thermales*, pour apaiser les hémorrhagies dans plusieurs cas, soit du poulmon, soit des hémorrhoides ou de la matrice; & lorsque les écoulemens périodiques sont arrêtés, rien n'est plus propre pour les rétablir, que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre, & la dysurie; elles sont bonnes dans les abcès des reins, de l'uretère, & de la vessie, mais avec certaines précautions.

Quant aux maladies du poulmon, elles rendent la respiration plus libre, en débarrassant les bronches de la lymphe visqueuse, dans l'asthme, la fausse péripneumonie, & la phthisie, sur-tout lorsque ces maladies sont produites par l'obstruction & la lenteur des humeurs; aussi le célèbre Morthon ordonne-t-il les eaux *thermales* dans la phthisie, & d'autres remèdes qui agissent en suivant les mêmes indications.

Si le savon est un grand remède dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant sulphureuses & savonneuses, sont bonnes dans les différentes espèces de gouttes, telles que la sciaticque, le rhumatisme, soit prises intérieurement, soit appliquées au-dehors en bains, en douches, ou en fomentations.

Elles sont aussi émollientes & résolatives pour les tumeurs dures & skirrheuses; elles fortifient aussi les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui sont affectées de spasme, ce qui fait que ces eaux sont très-bonnes dans la paralysie & la contraction convulsive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles soulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la gale, la gratelle, & la lepre, elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remèdes les plus salutaires nuisent souvent, sur-tout si les viscères sont affectés, de même les eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, comme les skirrhes, les tubercules, ou lorsque ces parties, ou leurs viscères sont ulcérés ou affectés d'un empième.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes, & aux anévrysmes, elles nuisent dans les hydrophesies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulcères phagédéniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remèdes généraux. 1°. la saignée est nécessaire dans les pléthoriques, & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entraînent avec elles la matière des pre-

mieres voies, dans les troisiemes voies. Les purgatif s conviennent aussi au milieu & à la fin de leur usage; mais il faut que ce soit des minoratifs, autrement ils ne disposeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légers doses, que l'on augmentera par degré, pour y accoutumer l'estomac peu-à-peu; l'exercice & le régime sont absolument nécessaires, selon la dose & la quantité des eaux; les fruits sur-tout, & le vin doivent être évités.

4°. Les passions lentes, & les violentes, telles que le chagrin & la colere, sont également contraires dans leur usage; il faut éviter de les ordonner aussi aux personnes qui sont disposées à ces passions, attendu que leur constitution est trop roide ou trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut faire de regles précises à ce sujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique causeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expansion trop violent dans le sang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des constrictions spasmodiques, avec des anxiétés dans les visceres du bas ventre.

6°. Ce n'est pas tout d'approprier les différentes especes d'eaux *thermales* aux maladies; il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes douces, émollientes, & qui soient peu actives; cela a sur-tout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains, comme leur pression est violente, elles produiroient des effets dangereux pour les entrailles.

C'est ainsi qu'entre les plus fameuses eaux *thermales*, celles d'Aix-la-chapelle sont les plus fortes & les plus purgatives, de sorte qu'elles ne conviennent qu'à des estomacs capables d'en supporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premières & celles de Bath; elles sont moins chaudes, moins dégoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de soufre & plus de feu que les deux autres; elles ne purgent point, à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMASMA, f. m. (*Méd. anc.*) θερμάσμα; terme employé par les anciens, pour désigner en général tout ce qui est propre à échauffer le corps; mais ce mot désigne en particulier une fomentation chaude, prescrite par Hippocrate, pour adoucir les douleurs de côté qu'on ressent dans les pleurésies. (*D. J.*)

THERMES, (*Aniq. rom.*) les *thermes* étoient chez les Romains de grands édifices, principalement destinés pour les bains chauds ou froids; nous verrons dans la suite que ces bains étoient publics ou particuliers.

Therma, du grec θερμή, chaleur. Tite-Live, liv. XXXVI. c. xv. en décrivant le pas des thermopyles, dit que ce lieu étoit nommé *pyla*, & par d'autres *thermopyla*, parce qu'on trouvoit des eaux chaudes dans l'endroit le plus resserré entre les montagnes.

Les Romains par ce mot *therma*, entendoient des bains d'eau chaude; & on l'appliqua tellement aux édifices où étoient ces bains, qu'il s'étendit même jusqu'à ceux où l'on se baignoit dans de l'eau froide.

Les *thermes* eurent rang parmi les édifices les plus somptueux de Rome: on s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiède, quelquefois avec des eaux de senteur, ou bien par une autre sorte de mollesse, on faisoit seulement sentir à son corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver, on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix; & pendant l'été après être sorti du bain tiède, on alloit se rafraichir dans

de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'empereur Aurelien fit bâtir au-delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver seulement.

Les *thermes* étoient si vastes, qu'Ammien-Marcellin, liv. XVI. c. vj. pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entières, *in modum provinciarum extracta lavacra*. Ce qui nous reste encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes* nous fait juger de leur étendue prodigieuse.

Le nombre de ces *thermes* étoit aussi surprenant à Rome, que leur grandeur. Publius-Victor dit, qu'il y en avoit plus de huit cens, & Pline le jeune, liv. IV. *epist.* 8. dit qu'ils s'étoient augmentés à l'infini: *Quæ nunc Romæ ad infinitum auxere numerum*. Les empereurs les firent d'abord bâtir pour leur usage particulier, ensuite ils les abandonnerent au peuple, ou en firent bâtir pour lui. Outre les *thermes* où l'on ne payoit rien, il y en avoit qui se donnoient à ferme, & de plus les principaux citoyens avoient des bains particuliers chez eux.

Ces *thermes* étoient accompagnés de divers édifices, & de plusieurs pieces & appartemens. Il y avoit de vastes réservoirs où se rassembloit l'eau par le moyen des aqueducs; des canaux qu'on avoit ménagés, servoient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des réservoirs étoient si bien cimentées, que le fer avoit de la peine à rompre la matiere employée à la liaison des pierres. Le pavé des *thermes*, comme celui des bains, étoit quelquefois de verre, le plus souvent néanmoins on y employoit la pierre, le marbre, ou des pieces de rapport qui formoient un ouvrage de marqueterie de différentes couleurs.

La description des *thermes* de Dioclétien qui nous a été donnée par André Baccius, fournit une idée complete de la grandeur & de la magnificence romaine dans ces sortes d'ouvrages. On y voit entr'autres un grand lac dans lequel on s'exerçoit à la nage, des portiques pour les promenades, des basiliques où le peuple s'assembloit avant que d'entrer dans le bain, ou après en être sorti; des appartemens où l'on pouvoit manger, des vestibules & des cours ornées de colonnes, des lieux où les jeunes gens faisoient leurs exercices, des endroits pour se rafraichir, où l'on avoit pratiqué de grandes fenêtres, afin que le vent y pût entrer aisément; des lieux où l'on pouvoit suer, des bois délicieux, plantés de planes & autres arbres; les endroits pour l'exercice de la course; d'autres où l'on s'assembloit pour conférer ensemble, & où il y avoit des sièges pour s'asseoir; des lieux où l'on s'exerçoit à la lutte, d'autres où les Philosophes, les rhéteurs & les poètes cultivoient les sciences par maniere d'amusement; des endroits où l'on gardoit les huiles & les parfums; d'autres où les lutteurs se jetoient du sable l'un sur l'autre, pour avoir plus de prise sur leurs corps qui étoient frottés d'huile.

L'usage des *thermes*, comme celui des bains, étoit très-ancien à Rome. Les peuples de l'Asie en donnerent l'exemple aux Grecs, & ceux-ci le transmirent aux Romains, qui avoient des *thermes*, avant que les Médecins grecs eussent mis le pié à Rome, époque que l'on rapporte à l'an 535. de la fondation de cette ville, sous le consulat de L. Emilius, & de M. Licinius. Homere, *odiss.* 8, v. 248. compte l'usage des *thermes* λουτρὴ θερμά, au nombre des plaisirs honnêtes de la vie.

Semper autem nobis conviviumque gratum, citharæque, chorique

Vestesque mutatoria, lavacraque calida, & cubilia.

Plaute décrit dans les deux vers suivans, les exercices auxquels on formoit la jeunesse dans les *thermes*.

ibi cursu, luclando, hasta, disco, pugilatu, pila, Saliendo, sese exercebant magis quam scorio aut saviis.

C'étoit une des fins qu'on s'étoit proposées dans l'établissement des *thermes*. Par ces exercices, on augmentoit la force des jeunes gens, on leur donnoit de l'adresse, & on les instruisoit dans les Sciences. Une autre vûe que l'on avoit eue, c'étoit la conservation de la santé, & peut-être la volupté y entra-t-elle aussi pour quelque chose. J'ai déjà dit qu'il y avoit des *thermes* où l'on entroit librement, & sans qu'il en coûtât rien, & que dans d'autres il falloit payer; du reste, la somme que l'on donnoit étoit modique; on étoit quitte pour la plus petite piece de monnoie, comme Juvenal le remarque dans la sixieme satyre.

Cedere sylvano porcum, & quadrante lavari.

Cette piece pourtant ne suffisoit pas lorsqu'on venoit trop tard, c'est-à-dire après les dix heures; il falloit alors payer, selon le caprice des personnes préposées pour le service des *thermes*. Martial, *l. X. epist. 70.* a fait allusion à cette sorte d'exaction, quand il a dit:

Balnea post decimam lasso, centumque petuntur Quadrantes, &c.

Les édiles avoient inspection sur les *thermes*, & sous eux étoient plusieurs ministres inférieurs, de sorte que l'ordre y régnoit, malgré l'entiere liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune distinction pour les places; le peuple, comme la noblesse; l'artisan, comme le magistrat, avoit droit de choisir parmi les places vuides, celle qui étoit le plus à son gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que sous quelques empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes se baignoient, furent presque toujours séparés des lieux destinés aux bains des femmes; & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mere de Néron, fit ouvrir un bain destiné uniquement à l'usage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames romaines, comme nous l'apprend Publius-Victor. On lit dans Spartien, que l'empereur Adrien ordonna que les bains des femmes seroient séparés des bains des hommes.

Le signal pour venir aux bains & pour en sortir, se donnoit au son d'une cloche; si l'on s'y rendoit un peu tard, on couroit risque de n'avoir que de l'eau froide pour se baigner; c'est ce que signifient ces deux vers de Martial, *liv. XIV. epig. 163.*

Redde pilam: sonat æs thermarum; ludere pergis? Virgine vis solâ, lotus abire domum.

L'heure pour entrer dans les *thermes*, étoit, selon Plin, *liv. III. c. j.* la huitieme heure du jour en été, & la neuvieme en hiver. Martial, *liv. IV. epig. 8.* semble dire la même chose dans ces vers.

Sufficit in nonam nitidis oitava palæstris.

Spartien, *in Adriano*, nous apprend que l'empereur Adrien défendit qu'on se mit dans le bain en public avant la huitieme heure. La plupart ne se baignoient qu'une fois par jour; quelques-uns néanmoins, plus adonnés aux exercices qui s'y faisoient, y retournoient jusqu'à sept fois dans un même jour. Galien de *sanitate tuenda*, *liv. V.* rapporte, qu'un certain philosophe nommé *Primigène*, étoit attaqué de la fièvre le jour qu'il manquoit de se baigner.

L'usage des bains n'étoit interdit qu'à l'occasion d'un grand deuil ou d'une calamité publique, comme nous le voyons dans Tite-Live & dans Suétone. Mais S. Clément d'Alexandrie, *Pédag. l. III. c. v.*

dit que les nobles faisoient porter aux bains des draps de toile très-fine, & des vases d'or & d'argent, sans nombre, tant pour servir aux bains, que pour le boire & le manger.

Ainsi le luxe s'introduisit dans un usage que le manque de linge, la chaleur du climat, & la nécessité de la propreté avoient fait naître. Les empereurs romains se prêterent aux besoins de la nation qu'ils gouvernoient, en bâtissant pour elle des *thermes* publics, plus grands ou plus magnifiques les uns que les autres. Tels furent ceux d'Auguste, de Néron, de Titus, de Trajan, de Commode, de Severe, d'Antonin, de Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers surpassèrent tous les autres par leur étendue. On ne peut voir les ruines des *thermes* de Caracalla, sans être surpris de l'immensité qu'avoit ce bâtiment; mais il n'y en eut point de plus somptueux, plus chargés d'ornemens & d'incrustations, ni qui fit plus d'honneur à un prince, que les *thermes* de Dioclétien. Une seule salle de ces édifices fait aujourd'hui l'église des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'église des Feuillans. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

THERMES DES NYMPHES, (*Littérat.*) les Poètes peuploient tous les éléments de dieux, de déesses, de nymphes; & la plus petite fontaine avoit sa divinité comme le plus grand fleuve. Les bains connus dans l'histoire, sont également fameux dans la fable. Si l'on en croit Diodore, les anciennes traditions portoient qu'Hercule revenant d'Espagne, & amenant les bœufs de Géryon, passa par la Sicile; là s'étant arrêté près d'Himère, Minerve ordonna aux Nymphes de faire sortir de terre des bains où ce héros pût se délasser; & les Nymphes obéirent. C'est peut-être pour cette raison que Pindare les nomme simplement les *bains des Nymphes*. Cet événement fabuleux a trouvé place sur les médailles. Nous en avons une représentant Hercule, & au revers trois nymphes qui font sortir de terre les bains d'Himère. L'autre médaille figure un char attelé de deux chevaux, monté par un homme que l'on croit être Ergoteles; cet homme tient les rênes de la main droite, & de la gauche une espee de bâton avec une victoire au-dessus; au revers est une nymphe tenant une patère élevée sur un brasier. Derrière la nymphe est Hercule dans le bain, sur les épaules duquel un lion accroupi verse de l'eau. (*D. J.*)

THERMESIA, (*Mytholog.*) il y avoit dans le territoire de Corinthe, un temple de Cérés *Thermesia*, ainsi nommée parce que le culte qu'on y rendoit à la déesse avoit été apporté de Thermesse, île voisine de la Sicile, dont parle Strabon. (*D. J.*)

THERMIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Carpétains. Quelques savans croient que c'est aujourd'hui *Rajas*, village d'Espagne dans la nouvelle Castille, entre Madrid & Sigüenza. (*D. J.*)

THERMIE, L'ÎLE, (*Géog. anc. & mod.*) ou l'île *Thermia*; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, entre l'île de Zia au nord, & l'île de Serpho au midi; elle est à quarante milles de Syra ou Syros, & à trente-six du port de Zia, mais seulement à douze milles de ce dernier port en droiture.

Le voisinage de ces deux îles ne permet pas de douter que *Thermie* ne soit l'île de Cytnos, dont les anciens estimoient tant les fromages, puisqu' *Dicéarque* dans sa *Description de la Grece*, la place entre Céos & Sériphus. Il en sortit un grand peintre que *Eustathe* appelle *Cydias*. C'est encore dans cette île que fut rejeté par la tempête, le faux Néron esclave, grand joueur du luth & grand musicien, accompagné d'une troupe de gens de sa sorte, armés & soulevés, comme Tacite, *Hist. l. II. c. viij.* nous l'apprend.

L'île *Thermie* a quatorze ou quinze lieues de tour. Elle a pris son nom des thermes ou bains d'eaux chaudes, qui la rendoient autrefois célèbre. Ces eaux chaudes sont dans le fond d'un des culs-de-sac du port, au nord-est à droite en entrant. La principale source bouillonne au pié de la colline, dans une maison où l'on va laver le linge, & où les malades viennent suer; les autres sources sortent à quelques pas de-là, par petits bouillons, & forment un ruisseau qui va se rendre dans la mer, d'où toutes ces eaux étoient venues; car elles sont très-salées, & s'échauffent sans doute en traversant la colline parmi des mines de fer, ou des matières ferrugineuses: ces matières sont la véritable cause de la plupart des eaux chaudes. Celles de *Thermie* blanchissent l'huile de tartre, & ne causent aucun changement à la solution du sublimé corrosif. Les anciens bains étoient au milieu de la vallée; on y voit encore les restes d'un réservoir bâti de briques & de pierres, avec une petite rigole, par le moyen de laquelle l'eau du gros bouillon se distribuait où l'on vouloit.

On remarque dans les ruines d'une ville de cette île, trois cavernes creusées à pointe de ciseau dans le roc, & enduites de ciment, pour empêcher que les eaux de la pluie ne s'écoulassent par les fentes; mais on n'y découvre aucune inscription qui donne le nom de la ville.

Il n'y a qu'un bourg dans l'île *Thermia* qui porte le nom de *Thermie*; à deux lieues de ce bourg est un gros village. On ne compte que quatre mille personnes dans toute l'île, qui sont tous du rit grec, excepté une douzaine de familles latines, dont la plupart sont des matelots françois. Le terroir de cette île est bon & bien cultivé; c'est même un endroit de bonne chère, mais on n'y fait presque aucun commerce, il n'y a point de bois, & l'on n'y brûle que du chaume. (D. J.)

Thermius, (Mytholog.) surnom d'Apollon pris pour le soleil: il signifie *chaud*, *brûlant*. Ce dieu avoit un temple à Elis, sous le nom de *Thermius*. (D. J.)

THERMODON, (Géog. anc.) fleuve de la Cappadoce. Ptolomée, l. V. c. vj. marque son embouchure dans le Pont-Polémoniaque. Ce fleuve est fameux, sur-tout chez les Poètes, parce qu'ils vouloient que les Amazones habitassent sur ses bords. Virgile, *Æneid.* l. XI. vers. 639. en a parlé.

*Quales Threicia, quum flumina Thermodontis
Pulsant & pictis bellantur Amazones armis.*

Properce, l. III. Eleg. xiv. dit:

*Qualis Amazonidum nudatis bellica mammis
Thermodonteis turba lavatur aquis.*

Et Valerius Flaccus, l. IV. Argonaut. vers. 600.

Quid memorem, quas Iris aquas, quas torqueat Ancon?

*Proxima Thermodon hic jam secat arva, memento.
Inclita Amazonidum, magnoque exorta gradivo
Gens ubi.*

On fait que le *Thermodon* arrosoit une partie du pays des fameuses Amazones; cette rivière rappelle toujours agréablement l'idée de ces héroïnes; sur lesquelles peut-être on a avancé bien des fables. (D. J.)

THERMOMETRE, f. m. (Phys.) c'est un instrument qui sert à faire connoître, ou plutôt à mesurer les degrés de chaleur & de froid. Voyez CHALEUR & THERMOSCOPE.

Un paysan hollandois, nommé *Drebbel*, passe pour avoir eu au commencement du xvij. siècle la première idée de cet instrument.

Il y a différentes sortes de *thermometres*, dont voici les constructions, les défauts, les théories, &c.

Ancienne construction d'un thermometre dont l'effet dépend de la raréfaction de l'air. Dans un tuyau *BC*, Pl. de Pneumatique, fig. 3. n°. 2. auquel est attachée une boule de verre *AB*, on met une quantité d'eau commune, mêlée d'eau régale, pour empêcher qu'elle ne se gele l'hiver; on ajoute à cette mixtion une teinture de vitriol, dissous pour la rendre verte. En emplissant le tuyau, il faut avoir soin de laisser dans la boule & dans le tuyau, assez d'air pour qu'il puisse remplir précisément la boule au plus fort de l'hiver, lorsque l'air se trouve le plus condensé; & qu'il ne puisse point chasser du tuyau toute la liqueur dans les plus fortes chaleurs de l'été, lorsque l'air est au plus haut degré de sa raréfaction. A l'autre extrémité du tuyau est attachée une autre boule de verre *C D*, ouverte du côté de l'air en *D*: des deux côtés du tuyau on applique une échelle, ou une platine *EF*, sur laquelle on marque les degrés, ou un certain nombre de lignes également distantes les unes des autres.

Dans cet état, quand l'air qui environne le tuyau devient plus chaud, l'air renfermé dans la boule & dans le haut du tuyau venant à se dilater, chasse la liqueur dans la boule inférieure, & par conséquent fait descendre la liqueur: au contraire, quand l'air qui environne le tuyau devient plus froid, l'air renfermé dans la boule venant à se condenser, fait monter la liqueur. Voyez RARÉFACTION & CONDENSATION.

Ancienne construction du thermometre avec du vis-argent. C'est de la même manière & avec les mêmes précautions, que l'on met une petite quantité de mercure ou de vis-argent, qui n'excede point l'épaisseur d'un pois, dans un tuyau *BC*, fig. 4. n°. 2. que l'on coude en plusieurs endroits, afin qu'on puisse le manier plus aisément, & qu'on risque moins de le casser; on divise ce tuyau dans un certain nombre de parties égales, qui servent d'échelle. Dans cet état, les différentes approches du mercure vers la boule *A*, marqueront les accroissemens ou les différens degrés de chaleur.

Les défauts de ces deux *thermometres* consistent en ce qu'ils sont sujets à recevoir les impressions d'une double cause; car ce n'est pas seulement l'augmentation de la chaleur, mais aussi une augmentation du poids de l'atmosphère, qui peut faire monter la liqueur dans le premier, & le mercure dans le second de ces *thermometres*; & d'un autre côté ce peut être la diminution du poids, aussi-bien que la diminution de la chaleur de l'atmosphère, qui fera descendre la liqueur & le mercure dans les deux *thermometres*. Voyez BAROMETRE.

Construction du thermometre commun ou de Florence. Les académiciens del Cimento ayant remarqué les inconvéniens, ou défauts des *thermometres* ci-dessus, ils essayèrent d'en construire un autre par le moyen duquel ils se flattoient de mesurer les degrés de chaleur & de froid de l'air, par la raréfaction & condensation de l'esprit de vin; quoique la raréfaction & condensation de cette liqueur soit moins considérable que celle de l'air, & que par conséquent les variations dans les degrés de chaleur doivent y être beaucoup moins sensibles.

Voici la construction de leur *thermometre*.

Sur quelques petits morceaux de turmeric, qui est une sorte de racine dont on se sert pour guérir la jaunisse, on verse une certaine quantité d'esprit de vin rectifié, pour lui donner une teinture rouge; ensuite on filtre plusieurs fois l'esprit de vin par un papier gris, afin que les particules grossières de la racine se séparent de la liqueur. De cet esprit de vin ainsi teint & préparé, on emplit une boule de verre *AB*, fig. 5. n°. 2. & un tuyau *BC*, & afin que tout l'esprit de vin ne descende point dans la boule pendant l'hiver,

il est à-propos de mettre cette boule dans un petit tas de neige mêlée de sel : ou si cet instrument se fait pendant l'été, on met la boule dans de l'eau de source impregnée de salpêtre, afin que l'esprit de vin étant extrêmement condensé, on puisse voir à quel point il s'abaissera dans le plus fort de la gelée.

Si l'esprit-de-vin monte à une trop grande hauteur au-dessus de la boule, il faut en ôter une partie ; & afin que le tuyau ne soit pas excessivement long, il est à-propos de mettre la boule, remplie de son esprit-de-vin, dans de l'eau bouillante, & de marquer le point le plus éloigné où monte pour-lors l'esprit-de-vin.

C'est à ce point que le tuyau doit être fermé hermétiquement par la flamme d'une lampe ; & des deux côtés du tuyau on applique une échelle comme aux autres *thermometres*.

L'esprit-de-vin étant susceptible d'une raréfaction & d'une condensation considérables, il se dilate à mesure qu'augmente la chaleur de l'air qui l'environne, & par conséquent il monte dans le tuyau ; de même à mesure que diminue la chaleur de l'air, l'esprit-de-vin descend dans le tuyau, & l'on voit sur l'échelle de combien de degrés il a monté ou descendu d'un jour à l'autre.

Si on n'a pas soin de faire sortir de la liqueur tout l'air qu'elle contient, ce qui est extrêmement difficile, il faut laisser de l'air dans la partie supérieure du tube. Car autrement si elle se trouve sans air, la liqueur ne manquera pas de se séparer en divers endroits à cause de l'air qui se trouve dans les interstices de ses parties. Or si on laisse de l'air dans la partie supérieure du tube, cet air produit un autre inconvénient ; car en vertu de sa pesanteur il doit tendre en en-bas, & empêcher par conséquent la liqueur de monter ; ou si la liqueur monte, elle doit comprimer l'air, & augmenter par conséquent son élasticité.

Comme l'expérience a fait connoître qu'un moindre degré de chaleur se communique plus aisément à l'esprit-de-vin qui est dans la boule, que ne fait un plus grand degré de chaleur, les raréfactions de l'esprit-de-vin ne sont pas proportionnelles aux causes qui les produisent.

Il paroît donc que le *thermometre* de Florence, quoiqu'il soit fort en usage, ne donne rien moins qu'une mesure exacte du froid & du chaud. A quoi l'on peut ajouter ce que dit le docteur Halley dans les *Transactions philosophiques*, savoir, qu'il a appris de ceux qui avoient gardé long-tems de l'esprit-de-vin, que cette liqueur perd à la longue une partie de sa vertu expansive.

De plus le verre n'est pas moins dilaté par la chaleur que la liqueur, & le froid les condense l'un & l'autre ; par conséquent lorsque la liqueur est chaude elle ne monte pas si haut qu'elle monteroit, si la boule & le tube avoient toujours la même capacité. Par la même raison la liqueur descend moins lorsqu'elle est froide, qu'elle ne feroit si le verre ne se condensoit pas. On ne peut donc savoir au juste quel est l'effet de la chaleur sur la liqueur seule. C'est ce qu'on remarque fort sensiblement quand on vient à plonger un *thermometre* dans une liqueur très-froide ou très-bouillante ; car dans le premier cas la liqueur commence par monter, parce que le verre est condensé avant la liqueur, & quand la condensation parvient jusqu'à la liqueur elle redescend ; dans le second cas, par une raison contraire, la liqueur commence par baisser à cause de la dilatation du verre, & elle remonte ensuite.

Un autre défaut considérable de ce *thermometre* & des autres, c'est que ces *thermometres* ne peuvent point être comparés entr'eux. A la vérité ils marquent les différens degrés de chaud & de froid, mais chacun

ne les marque que pour lui-même & à sa façon particulière. De plus ils ne partent point de quelque point fixe de chaleur ou de froid, & c'est encore un défaut commun à tous les *thermometres*. Il en est de ces instrumens comme de deux pendules, qui pour n'avoir point été réglées d'abord sur l'heure du soleil, marqueront à la vérité qu'il y a une, deux, ou plusieurs heures de passées, mais ne marqueront point l'heure précise du jour ou du soleil. D'ailleurs quand la liqueur a monté d'un degré dans deux *thermometres* différens, nous ne pouvons pas être assurés que tous les deux ayent reçu la même impression d'une chaleur égale & additionnelle, puisqu'il se peut faire que l'esprit-de-vin ne soit pas le même dans l'un & dans l'autre, & qu'à proportion que cet esprit est plus ou moins rectifié, il montera plus ou moins dans le tuyau par le même degré de chaleur.

Ce n'est pas encore tout, car en réglant les degrés des *thermometres*, on juge de l'égalité de l'élevation de l'esprit-de-vin par l'égalité de la longueur du tuyau, en supposant que les diametres du tuyau sont égaux dans toute sa longueur, ce qui arrive très-rarement ; mais il y a tant d'irrégularités dans l'intérieur, qu'une certaine longueur de tuyau demande quelquefois pour être remplie, le double de liqueur qu'il faut pour remplir un autre tube de même longueur & de même diametre ; ce qui ne vient que des inégalités d'épaisseur des parois des tuyaux & des éminences & cavités qui se trouvent toujours aux surfaces intérieures, mais sur-tout de ce qu'ils sont presque toujours plus épais à une des extrémités qu'ils ne le sont à l'autre.

C'est pour cela que les comparaisons des *thermometres* sont si défectueuses & si difficiles à faire ; cependant ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant dans l'usage des *thermometres*, c'est le résultat de ces comparaisons ; car c'est par ce moyen que l'on peut connoître le degré de chaud ou de froid d'une autre saison, d'une autre année, d'un autre climat, & quel est le degré de chaud ou de froid que peuvent supporter les hommes & les animaux.

M. de Réaumur a inventé un *thermometre* nouveau, & qu'il assure être exempt des défauts ci-dessus mentionnés. La principale propriété de ce *thermometre* est de servir à comparer les différens degrés de chaleur à des mesures connues, comme la dilatation & la condensation d'une liqueur quelconque, telle que l'esprit-de-vin.

Pour connoître les degrés de dilatation ou de condensation de l'esprit-de-vin, il ne s'agit que de mesurer l'accroissement ou la diminution de son volume, par rapport au volume qu'il avoit dans un certain état dont on est convenu. M. de Réaumur prend pour cet état celui de la liqueur quand elle est environnée d'eau qui commence à se glacer, ou plutôt de neige ou de glace pilée qui commence à se fondre. M. de Réaumur commence par graduer le tuyau en y versant de l'eau & du vif-argent, au moyen de différentes petites mesures qu'il assure être très-exactes ; ensuite il vuide le tuyau, & le remplit d'esprit-de-vin jusqu'à environ un tiers de la longueur au-dessus de la boule : alors il plonge la boule dans la glace, la liqueur descend jusqu'à un certain endroit où elle demeure stationnaire ; & l'on ajoute ou l'on ôte ce qu'il faut d'esprit-de-vin pour que le terme de la congélation soit précisément à l'endroit qui marque 1000 parties. Quand le point de la congélation est ainsi déterminé, on chasse le peu d'air qu'il y a dans le tuyau, & on le scelle hermétiquement. Ensuite on écrit d'un côté 0 au point de la congélation, & au-dessus les nombres 1, 2, 3, 4, &c. qui doivent exprimer les degrés de chaleur ; de-même au-dessous en allant vers la boule, on écrit 1, 2, 3, 4, &c. qui marque les degrés de froid. De l'autre côté du tuyau, vis-à-vis 0, on écrit 1000, & tant au-dessous qu'au-

deffus les nombres 1001, 1002, 1003, &c. qui marquent les degrés de condensation ou de raréfaction de la liqueur.

Il est absolument nécessaire de se servir du même esprit-de-vin pour avoir des *thermometres* qui soient comparables étant construits sur ces principes ; & comme il s'en trouve qui ont différens degrés de dilatabilité, M. de Réaumur a choisi celui dont le volume étant 1000 à la congélation, devient 1080 par la chaleur de l'eau bouillante. *Voyez les mém. de l'Ac. royale des Sciences, ann. 1730, p. 645. hist. p. 15. item 1731, p. 354. hist. p. 7.*

Malgré toutes ces précautions, M. Musschenbroeck pense que le *thermometre* de M. de Réaumur est encore sujet à plusieurs des défauts du *thermometre* de Florence, savoir que l'esprit-de-vin perd à la longue sa vertu expansive ; que le verre se dilate aussi-bien que la liqueur, qu'en général les *thermometres* à esprit-de-vin ne peuvent servir que pour mesurer de petits degrés de chaleur ; car aussi-tôt que la liqueur commence à bouillir, ils ne peuvent plus marquer. Or l'esprit-de-vin rectifié bout un peu plutôt que l'eau, de sorte que l'on ne peut découvrir à l'aide de ce *thermometre* quel est le degré de chaleur de l'eau qui bout, & encore moins celui d'une plus grande chaleur, comme celle de l'huile bouillante, du savon bouillant, du mercure qui bout, &c. enfin ils ne peuvent marquer quelle peut être la chaleur des métaux fondus. Voilà les objections de M. Musschenbroeck contre ce *thermometre*, que nous nous contentons simplement de rapporter, sans nous en rendre garans, & sans prétendre rien ôter à M. de Réaumur de l'utilité de sa découverte.

Plusieurs auteurs ont proposé diverses méthodes pour trouver un point fixe ou un degré de froid & de chaud, afin de régler sur ce degré les autres degrés, & de pouvoir comparer les observations faites dans les mêmes tems, ou dans des tems différens, & en différens endroits.

Quelques-uns marquent l'endroit où se trouve la liqueur dans l'hiver quand l'eau commence à se geler, comme aussi dans l'été quand le beurre mis auprès de la boule du *thermometre* commence à se fondre ; ils divisent l'espace intermédiaire en deux parties égales, dont le point du milieu, suivant leur façon de compter, répond à la chaleur tempérée ; & ils subdivisent chaque moitié en dix degrés, ajoutant encore quatre autres degrés égaux à chacune des deux extrémités. Mais cette méthode suppose que le même degré de chaud & de froid répond à la congélation de toutes fortes d'eaux & à la fonte de toutes fortes de beurres ; comme aussi que toutes fortes de *thermometres* reçoivent les mêmes impressions du même degré de chaleur, quoique toutes ces suppositions soient contraires à l'expérience.

D'autres proposent de mettre la boule du *thermometre* dans une certaine quantité de neige & de sel, & de marquer le point où s'arrête la liqueur ; ensuite on descend le *thermometre* dans une cave profonde où l'air extérieur ne sauroit pénétrer ; de sorte que la liqueur recevant l'impression d'un air tempéré, puisse marquer le degré de la chaleur tempérée. Enfin on divise l'espace intermédiaire en quinze ou plusieurs parties égales, ce que l'on continue de faire au-delà de chaque extrémité : mais cette méthode est sujette aux mêmes inconvéniens que la précédente.

Le docteur Halley prend pour un degré fixe de chaleur celui où l'esprit-de-vin commence à bouillir ; mais il y a lieu de soupçonner que cet expédient n'a pas plus de justesse que les autres, quoique M. Amontons s'arrête comme lui au degré de chaleur qui répond à l'eau bouillante pour faire l'échelle de son *thermometre* de mercure ; mais comme les différentes gravités spécifiques des eaux marquent une différence

dans leur masse & dans leur texture, il est très-probable que la chaleur de toutes fortes d'eaux bouillantes n'est pas la même, de sorte que le point fixe reste encore indéterminé.

M. Musschenbroeck paroît préférer à tous les autres *thermometres* ceux qui sont faits avec du mercure, qui, selon lui, a beaucoup d'avantages sur l'esprit-de-vin ; car on peut l'avoir pur, il reste toujours le même quoiqu'on l'ait gardé pendant plusieurs années, & il se raréfie toujours également quelque vieux qu'il soit. M. Musschenbroeck prétend que le principal défaut de ces *thermometres* est celui de la dilatation & de la condensation du verre qu'on ne sauroit empêcher. Il propose cependant différens expédiens pour remédier à ce défaut ; on en peut voir le détail dans le chapitre du feu de son *essai de physique*. Cependant il n'ose assurer que ce *thermometre* ait encore toute la perfection que l'on peut desirer. Mais il le croit supérieur à tous les autres. Les *thermometres* de mercure les plus en usage aujourd'hui sont celui de Fahrenheit & celui de M. de Lisle. Ces *thermometres* diffèrent du *thermometre* de Florence, 1°. en ce qu'on s'y sert de mercure bien purgé d'air, au lieu d'esprit-de-vin ; 2°. en ce que le tuyau de verre est capillaire & fort étroit, & se termine non par une boule, mais par une bouteille cylindrique, d'une capacité proportionnée au diamètre du tuyau ; 3°. en ce que les divisions y sont beaucoup plus exactes, sur-tout dans le *thermometre* de M. de Lisle ; car on ne marque point ces divisions par des parties égales sur la longueur du tuyau, attendu les inégalités intérieures qui peuvent être au-dedans ; mais on verse successivement dans le tuyau une petite quantité de mercure qui est toujours la même, & qui occupe plus ou moins d'espace en longueur dans le tuyau, selon que le tuyau est moins ou plus large en-dedans ; c'est par ce moyen qu'on parvient à graduer les *thermometres*. Ceux qui desireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent consulter l'*essai de Physique* de Musschenbroeck, les *miscellanea Berolinensia*, tom. IV. p. 343. & l'*appendice* qui est à la fin des *leçons de physique* de M. Cotes, traduites en françois, & imprimées à Paris en 1742. (O)

On a encore donné depuis quelques années le nom de *thermometre* à une machine composée de deux métaux, qui en même tems qu'elle indique les variations du froid & du chaud, sert à compenser les erreurs qui en résultent dans les horloges à pendule.

M. Graham, illustre membre de la société royale de Londres, fut un des premiers qui tenta de remédier aux erreurs qu'occasionnent dans les horloges à pendule, les contractions ou dilatations des métaux, par les différens degrés de chaud & de froid qu'ils éprouvent. *Voyez MÉTAL*. Il imagina pour cet effet de mettre en place de la lentille un tuyau contenant du mercure, afin que ce fluide se dilatant, ou se contractant par le chaud ou par le froid, il s'élevât ou s'abaissât dans le tube, & fit par-là monter ou descendre le centre d'oscillation précisément de la même quantité dont il seroit descendu ou monté, par l'allongement de la verge du pendule.

L'auteur, apparemment, n'a pas tiré de son invention tout l'avantage qu'il auroit pu desirer, car il n'en a point fait usage dans la pendule que messieurs les académiciens ont porté au nord.

Pour parvenir au même but, M. le Roy se sert d'un moyen tout différent, & sans-doute préférable. Il place perpendiculairement à l'horison, sur le coq, ou autrement dit la potence qui porte le pendule, un tuyau de cuivre *TY* (*Voyez COQ, & nos Pl. d'horl.*), long de 54 pouces, dans lequel passe une barre d'acier de même longueur ; celle-ci porte par son extrémité supérieure sur le bout du tuyau, & par l'inférieure elle est attachée aux ressorts de suspension

RR, en telle sorte que le poids du pendule ne fait effort sur la potence, qu'après avoir agi sur la barre & sur le tube; par ce moyen la chaleur alongeant le tube de laiton plus que la barre d'acier qu'il contient, elle fait monter le pendule dans la fente du coq, & le raccourcit autant qu'il alonge, par le surcroît de cette chaleur, ce qui produit une exacte compensation.

L'effet que je viens de décrire, se manifeste par un index *E* auquel l'extrémité inférieure de la barre fait parcourir les divisions d'un limbe.

Les métaux de même nom n'étant pas toujours entièrement semblables, & l'expérience prouvant que les différentes espèces de cuivre jaune s'alongent plus ou moins par la chaleur, selon la quantité de pierre calaminaire ou autres ingrédiens qui entrent dans leur composition: il est à propos de rapporter ici la méthode que M. le Roy met en usage pour rendre la longueur de son tube proportionnelle à celle de sa verge: on pourra juger par-là de l'exactitude qu'on doit attendre de sa construction.

Outre l'index dont nous avons parlé, M. le Roy en place un second de même genre, en *I*, au bas du pendule, le plus près que l'on peut de son centre d'oscillation, en sorte qu'il puisse être mu par l'extrémité de sa verge. Il chauffe ensuite beaucoup l'endroit où cet appareil est situé; s'il voit que l'index inférieur ne se meuve point, tandis que le supérieur parcourt les divisions de son limbe, il conclut que le tuyau a fait autant remonter la lentille, qu'elle est descendue par l'alongement; si au-contraire il aperçoit qu'il se meuve, il allonge ou raccourcit le tuyau, selon le chemin que l'index inférieur a pris.

Quelquefois aussi il met deux tubes l'un dans l'autre, & après avoir attaché des lames de fer au bas de celui du dedans destiné à porter la barre où sont fixés les ressorts de suspension, il le fait soutenir sur celui du dehors par l'extrémité supérieure du tuyau intérieur; par ce moyen, la hauteur du tube est diminuée de moitié. *Voyez* SUSPENSION.

Plusieurs personnes, d'après ce *thermomètre*, inventé en 1738, en ont imaginé d'autres, où ils ont combiné en différentes manières des verges de cuivre & d'acier pour produire le même effet; mais on peut dire que de toutes les méthodes qui ont été mises en usage, celle de M. le Roi est incontestablement la meilleure, tant par sa simplicité que par sa solidité: car rien n'est plus propre à soutenir un fardeau, que le tube; cependant pour ne rien laisser à désirer, j'en rapporterai une seconde qui a été inventée par M. Ellicott, célèbre horloger de Londres, elle pourroit être utile dans le cas où l'on voudroit suspendre le pendule sur des couteaux; & dans celui où la longueur du tuyau précédent pourroit causer quelque embarras, par rapport à la disposition des lieux, où la pendule devoit être située: selon cette nouvelle méthode, au haut de la verge d'acier du pendule, on en attache une autre de laiton de même longueur; elle est comme on voit contenue dans la largeur de la verge d'acier, son extrémité s'appuie sur les bouts des leviers *EX* adaptés à la verge d'acier, & mobile au-tour des points *I*; sur les extrémités *X* des leviers, portent les bouts des vis *VV*, qui tiennent à la lentille *TTTT* creusée en dedans. D'après cette description, on en comprendra facilement l'effet, car la verge de cuivre *l, l*, &c. s'alongeant par la chaleur plus que celle d'acier, pressera en *E* sur les bouts des leviers *XE*, & fera par conséquent monter un peu la lentille, au moyen des vis *VV*, dont les extrémités peuvent approcher plus ou moins près du centre *I*: on a la facilité de varier l'effet de la verge *l, l, l*, en alongeant ou raccourcissant le bras du levier *IX*.

THERMOPOLIUM, f. m. (*Littérat.*) c'étoit

Tome XVI,

chez les Romains une espèce de cabaret, où l'on vendoit des liqueurs douces & chaudes; c'est ce qui paroît par un passage du *pseudolus* de Plaute, *act. II. sc. iv. v. 50.* ce mot vient de *θερμός*, chaud, & de *πωλέω*, je vends. (*D. J.*)

THERMOPYLES, ou **PYLES**, (*Littérat.*) passage à jamais célèbre, de soixante pas de largeur, séparant la Phocide de la Thessalie. Divers lacs, ou la mer de Locride & le mont *Ceta*, embarrassoient cette espèce de défilé, qu'on nommoit *la clé de la Grèce*. Xerxès dépeupla les états pour le passer; son armée immense mit à sec le fleuve *Lissus*, en y abreuvant ses chevaux: que produisirent tous ses efforts?

*Trois cens Grecs retranchés au pas des Thermopyles,
Rendirent en un jour ses efforts inutiles;
Et les Athéniens aimèrent mieux cent fois
Abandonner leurs murs, que de subir ses lois.*

Dans la suite des tems, les Phocéens voulant à leur tour avoir une barrière de facile garde contre les Thessaliens, bâtirent une muraille aux *Thermopyles*; unique voie qui conduisoit de Thessalie en Phocide. Les ouvertures laissées dans cette muraille, pour ne pas entièrement boucher le chemin, s'appellèrent *πύλαι*, portes; à quoi quelques bains chauds d'alentour firent ajouter *θερμαί*, chaudes; & de ces mots se fit celui de *Thermopyles*.

Quoiqu'on donnât communément soixante pas de largeur à ce passage, il y avoit des endroits où une voiture pouvoit à peine passer: ce qui a fait qu'Hérodote, *l. VII. c. clxvj.* a appelé ce détroit *αμαζιτος μούνη*. Il ajoute que la montagne qui forme le passage des *Thermopyles*, du côté de l'occident, est inaccessible & très-escarpée, & que la mer inonde une partie du chemin, du côté de l'orient.

C'est près de ce défilé qu'on faisoit en certains jours les assemblées de toute la Grèce: elle y tenoit deux foires, & les Amphyctions leurs congrès. Tout le monde fait que Léonidas, premier de ce nom, roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes seulement, le passage des *Thermopyles*, contre une armée effroyable de Perses, conduite par leur roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas, & quelqu'un lui ayant dit que le soleil seroit obscurci des fleches des Perses: tant-mieux, reprit-il, nous combattons à l'ombre. Il fut tué avec tous les siens, à cette journée mémorable, sur laquelle Simonide fit quatre beaux vers grecs, dont voici le sens:

*Thermopyles soyez à jamais célébrées!
Vous servez de tombe & d'autel
A ces braves guerriers, dont les ombres sacrées
Ont tiré de leur chute un triomphe immortel.*

L'épithaphe gravée sur leur tombe, aux *Thermopyles* mêmes, portoit ces mots: « Passant, va dire à » Sparte, que nous sommes morts pour obéir à ses » saintes lois ». Malheur à celui qui n'admire pas la beauté de cette épithaphe! il n'est fait que pour goûter les inscriptions des places Vendôme & des Victoires. (*D. J.*)

THERMOSCOPE, f. m. (*Phys.*) est un instrument qui fait connoître les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid & au chaud. *Voyez* AIR, TEMS, &c.

Le mot de *thermoscope* se confond en général avec celui de *thermomètre*: cependant il y a quelque différence dans la signification littérale de l'un & de l'autre. Le premier signifie un instrument qui marque ou représente aux yeux les changemens de chaleur & de froid; il est formé du grec *θερμῖν*, chaleur, & de *σκοπεω*, je vois; au-lieu que le second est un instrument fait pour mesurer ces changemens, & qu'il est formé de *θερμῖν*, chaleur, & de *μετρεῖν*, mesurer; de

forte que suivant cette étymologie, le thermometre devoit être un *thermoscope* plus exact & plus parfait que les *thermoscopes* ordinaires. M. Wolf, regarde tous les thermometres qui sont en usage, comme de simples *thermoscopes*, prétendant qu'il n'y en a pas un seul qui mesure, à proprement parler, les changemens de froid & de chaud, & qu'ils ne font qu'indiquer ces changemens, & qu'ainsi quoique les différentes hauteurs où ils montent d'un jour à l'autre, marquent une différence de chaleur, cependant comme elles ne marquent point la proportion qu'il y a de la chaleur d'hier à celle d'aujourd'hui, on ne peut pas à la rigueur leur donner le nom de *thermometres*.

On trouve dans le journal intitulé, *acta erudit. Lips.* une méthode pour régler l'échelle des thermometres communs, de sorte que leurs divisions inégales répondent à des degrés égaux de chaleur, au moyen de quoi la proportion qu'il y a de la chaleur d'aujourd'hui à celle d'hier, peut être mesurée, & par conséquent un *thermoscope* peut être porté à la perfection d'un thermometre.

Cette méthode est d'un physicien nommé Renaldinus, & les éditeurs de Léipsic l'ont rendue en ces termes. Prenez un tuyau de verre mince, d'environ quatre palmes de long, avec une boule attachée au bas; versez-y autant d'esprit-de-vin qu'il en faut pour remplir exactement la boule pendant qu'elle est environnée de glace; dans cet état, fermez hermétiquement l'orifice du tuyau, & prenez six vaisseaux qui puissent contenir chacun une livre d'eau, ou quelque chose de plus; dans le premier versez onze onces d'eau froide, dans le second dix onces, dans le troisieme neuf, &c. cela fait, enfoncez le thermometre dans le premier vaisseau, & versez-y une once d'eau chaude, en remarquant à quelle hauteur l'esprit-de-vin monte dans le tuyau, & en marquant ce point de hauteur par le chiffre 1; ensuite plongez le thermometre dans le second vaisseau, où vous verserez deux onces d'eau chaude, & marquez le point où monte l'esprit-de-vin par le chiffre 2; en continuant cette opération jusqu'à ce que toute la livre d'eau soit dépenfée, l'instrument se trouvera divisé en douze parties, qui marqueront autant de termes ou degrés de chaleur; de sorte qu'au n°. 2. la chaleur est double par rapport à celle du n°. 1. au n°. 3. elle est triple, &c.

M. Wolf fait voir que cette méthode est défectueuse & fondée sur des suppositions fausses: car elle suppose qu'une once d'eau chaude mise sur onze onces d'eau froide, nous donne un degré de chaleur; deux onces d'eau chaude, sur dix d'eau froide, deux degrés, &c. elle suppose qu'un simple degré de chaleur agit sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, par une puissance simple; un degré double, par une puissance double, &c. enfin elle suppose que si l'effet qui se produit ici par l'eau chaude, se produit dans le thermometre par la chaleur de l'air qui l'environne, l'air a le même degré de chaleur que l'eau.

Mais il n'y a aucune de ces suppositions qui soit vraie: car à l'égard de la première, quand on accorderoit que la chaleur de l'eau chaude étant distribuée également dans l'eau froide, il se trouveroit pour lors un degré de chaleur distribué également dans les onze parties de l'eau froide; deux degrés dans les dix; trois dans les neuf, &c. la chaleur ne fera point double dans l'une, triple dans une autre, quadruple dans une troisieme, &c.

La première supposition est donc erronée; la seconde ne l'est pas moins; car la chaleur de l'eau chaude ne se distribue point également par toute l'eau froide, & la chaleur de l'eau chaude n'agit point d'une manière uniforme sur l'esprit-de-vin; c'est-à-dire qu'elle ne conserve pas la même force pendant tout le tems de son action.

Pour ce qui est de la troisieme supposition, la chaleur de l'air qui environne le thermometre, agit non-seulement sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, mais aussi sur celui qui est dans le tuyau; de sorte qu'il doit arriver du changement à l'un aussi-bien qu'à l'autre. *Chambers.*

Pour se convaincre du peu de solidité de toutes ces hypothèses sur la mesure des degrés de chaleur, on n'a qu'à se demander ce que c'est que la chaleur: on ne pourra pas s'en former d'autre idée nette que celle de la sensation qu'elle excite en nous: or quelle absurde entreprise que de comparer nos sensations entr'elles par des nombres? (O)

THESE, s. f. (*Gram.*) proposition paradoxale qu'on avance dans le dessein de la défendre, si elle est attaquée. On entend encore par ce mot une suite de propositions ou de mathématique, ou de philosophie, ou de théologie, dont on s'engage à démontrer publiquement la vérité. On donne le même nom au placard sur lequel ces propositions sont indiquées.

THESEES ou THESEENES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient tous les ans le 8 d'Octobre en l'honneur de Thésée, & en mémoire de ce qu'à pareil jour il étoit revenu de l'île de Crete après avoir tué le Minotaure.

Ce héros bienfaiteur & législateur de sa patrie qu'il avoit délivrée du tribut infame qu'elle payoit tous les ans à Minos d'un certain nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe pour être dévorés par le minotaure, si l'on en croit la fable, & selon l'histoire, pour être réduits en servitude; ce héros, dis-je, ne put éviter l'ingratitude de ses concitoyens qui le bannirent. Il s'étoit retiré à Scyros chez Lycomedes qui le tua par jalousie.

Incontinent après sa mort, les dieux, selon quelques-uns, le vengerent par une horrible famine qui désola l'Attique. L'oracle consulté dans cette occasion répondit que la calamité ne cesseroit point qu'on n'eût vengé la mort de Thésée; les Athéniens firent la guerre à Lycomedes, le tuèrent, & ayant rapporté dans leur ville, les os de Thésée, ils lui bâtirent un temple, & instituerent en son honneur les fêtes *théséennes*.

Plutarque donne à tout cela une origine bien différente; car il assure qu'à la bataille de Marathon les Athéniens ayant cru voir Thésée, qui comme un dieu tutélaire combattoit à leur tête; l'oracle qu'ils consulterent sur ce prodige, leur ordonna de recueillir les os de Thésée ensevelis dans l'île de Scyros, qu'après bien des recherches un nouveau prodige les indiqua à Cimon qui les fit transporter à Athènes avec beaucoup de pompe. On les déposa dans un superbe tombeau élevé au milieu de la ville, & en mémoire du secours que ce prince avoit donné aux malheureux pendant sa vie, son tombeau devint un asyle sacré pour les esclaves. D'ailleurs on lui bâtit un temple où on lui offroit des sacrifices le huit de chaque mois; mais la plus grande solemnité étoit le huit d'Octobre.

Quoi qu'il en soit de ces deux origines, la divinité prétendue de Thésée si authentiquement reconnue à Athènes ne l'étoit pas également à Rome, puisque dans le VI. liv. de l'*Enéide*, Virgile place Thésée dans le tartare parmi les scélérats tourmentés pour leurs crimes. La théologie payenne étoit pleine de ces contradictions.

THESEI-ARA, (*Géog. anc.*) ou *Thési-saxum*, lieu du Péloponnèse, sur le chemin qui conduisoit de Trœzène à Hermione. Pausanias, l. II. c. xxxij. & 34, dit que ce lieu s'appella d'abord l'*autel de Jupiter sthénien*; mais qu'il changea de nom, lorsque Thésée en eut enlevé l'épée & la chaussure d'Egée, qui étoient cachées sous la roche sur laquelle étoit l'autel. Cette roche est nommée par Callimaque *Thési-saxum*. (D. J.)

THÉSÉIDE, f. f. (*Mytholog.*) partie d'une mythologie des anciens, composée en vers; c'étoit un centon de différens poëtes nommé le *cycle épique*. Le morceau qui concernoit Thésée, son regne, ses actions, s'appelloit *théséide*. La *théséide* étoit encore une manière de se raser la tête introduite par Thésée. Ce héros étant allé à Delphes, offrit aux dieux sa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théséide* à l'ancienne. Les Romains ont eu un poëme intitulé la *théséide* dont Juvenal s'est moqué; *rauci théséide Codri*. Codrus étoit l'auteur de ce poëme insipide.

THÉSIS, f. f. (*en Musique.*) *positio*, abaiffement. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois le tems fort ou le frappé de la mesure, à la différence du levé qui portoit le nom d'*Arfis*. Voyez **ARSIS** & **THESIS**. (S)

THESKERÉ ou **TESCARET**, f. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans les états du grand seigneur, & particulièrement à Smyrne, un certificat que donnent les commis de la douane, lorsque les marchandises y ont payé les droits d'entrée. En vertu de ce *theskeré* ou acquit, ces marchandises doivent passer franches dans les autres villes des états du grand seigneur où on les peut envoyer, c'est-à-dire, dans l'étendue de la ferme où elles ont payé; car dans les autres, comme dans celles du Caire, elles doivent payer un nouveau droit. *Dictionn. de Commerce.*

THESMIE ou **THESMOPHORE**, (*Antiq. grec.*) épithète de Cérès qui signifie la *législatrice*. Elle avoit sous ce nom un temple à Phénéon en Arcadie, au bas du mont Cyllène, & un autre à Tithronium en Phocide, où la fête des thesmophories se célébroit tous les ans avec un grand concours de peuple. Voyez **THESMOPHORIES**. (D. J.)

THESMOPHORIES, f. f. plur. (*Antiq. grecue.*) *thesmophoria*, on appelloit ainsi les fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion (Novembre, selon le p. Petau), en l'honneur de Cérès législatrice, parce que cette déesse avoit, dit-on, donné de sages lois aux mortels. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux *thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les célébrer; elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles choisies les livres sacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches, selon Ovide; & durant la solemnité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de se séparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les mystères de la déesse avec plus de pureté. Voyez **ELEUSINIÉS**.

Potter, dans ses *archæol. græc. t. I. p. 403 & suiv.* a décrit plusieurs détails de cette solemnité, consultez-le. (D. J.)

THESMOTHETE, f. m. (*Antiq. grec.*) *thesmóthetes*, grand magistrat d'Athènes; il y avoit six *thesmothetes* qu'on tiroit du nombre des neuf archontes, & qu'on élevoit tous les ans, pour être les surveillans & les conservateurs des lois. Les six derniers archontes d'Athènes étoient appelés d'un nom commun *thesmothetes*, parce qu'ils avoient une intendance particulière sur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'opposer aux nouvelles lois, avant qu'elles eussent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient ce qui regarde l'adultère, les insultes, les calomnies, les fausses inscriptions & citations, la corruption des magistrats & des juges inférieurs, les fraudes des marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer les assemblées extraordinairement, quand les affaires le requéroient, punir de la peine du talion les faux accusateurs, & marquer le rang des juges & des assesseurs. Pour entendre ce mot *assesseur*, il faut favoir que les trois premiers archontes

se choissoient chacun deux coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des conseillers; ils les présentoient au sénat, & les faisoient agréer au peuple. On pouvoit appeler de leurs jugemens, & dans le cas d'appel, c'étoit à eux d'introduire les parties au tribunal où la cause étoit renvoyée. (D. J.)

THESPHATA, (*Littérat.*) *thesphata*, c'étoit un des noms que les Grecs donnoient aux oracles. Voyez **ORACLE**. (D. J.)

THESPIADES, (*Mytholog.*) surnom des muses pris de la ville de Thespie, où elles étoient honorées. (D. J.)

THESPIE, (*Géog. anc.*) *Thespia* ou *Thespiæ*; car ce mot, selon Strabon, s'écrit de ces deux manières. C'étoit une ville de la Béotie, au pié du mont Hélicon, du côté du midi, sur le bord du golfe Chryssaüs. Pausanias, *Bœot. c. xxvj.* dit qu'elle étoit au pié de l'Hélicon; de façon qu'elle regardoit aussi le mont Cithéron. Le périple de Scylax, Hérodote, Etienne le géographe, Tite-Live & Pline parlent de cette ville. Ce dernier, *l. IV. c. vij.* en fait une ville libre.

L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de l'Épire, de la Thessalie & de la Macédoine, en suivant la côte, & il la place entre Phocides & Mégare, à quarante milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. Les habitans de *Thespie* faisoient gloire d'ignorer tous les arts, sans excepter même l'agriculture.

Les Thébains victorieux sous Epaminondas saccagerent *Thespie*, & n'en épargnerent que les temples. Athènes recueillit les Thespiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du soldat. Ceux-ci avoient été de tout tems si dévoués aux Athéniens, qu'autant de fois, c'est-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'Attique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Thespiens dans les vœux qu'il faisoit à haute voix pour la république.

On célébroit à *Thespie* une fête solemnelle en l'honneur des muses; & pendant cette fête on faisoit des jeux qui étoient appelés *musées*. Il y en avoit aussi d'autres qu'on nommoit *erotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-seulement aux musiciens, mais encore aux athlètes.

On admiroit dans cette ville une statue de bronze de Jupiter sauveur; l'histoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléostratè* qui se dévoua pour sa patrie, & que les Thespiens érigerent cette statue en son honneur; mais Cicéron dans une de ses harangues contre Verrès, & Pline, *l. XXXVI. c. v.* prétendent que l'on alloit à *Thespie* uniquement pour y voir le Cupidon de Praxitèle. Ils ont tous raison, en distinguant les tems. (D. J.)

THESPROTIE, (*Géog. anc.*) *Thesprotia*, selon Etienne le géographe, & *Thesprotis*, selon Thucydide, *l. I. p. 32*, petite contrée de l'Épire. Le périple de Scylax appelle les habitans de cette contrée *Thesproti*; ils avoient au midi la Chaonie, à l'orient l'Ambracie & le lac Ambracius. Hérodote, *l. VIII. c. xlvj.* les dit voisins des Ambraciotes. Dans la suite les Cassiopenses ayant été séparés des Thesproties, le pays de ces derniers eut des bornes plus étroites.

C'est dans la *Thesprotie* qu'étoit l'oracle de Dodone, & ces fameux chênes consacrés à Jupiter. On y voyoit aussi le marais Achérusia, le fleuve Achéron & le Cocyte dont l'eau étoit d'un goût désagréable. Il y a bien de l'apparence qu'Homère avoit visité tous ces lieux, dit Pausanias, & que c'est ce qui lui a donné l'idée d'en tirer parti dans sa description des enfers, où il a consacré les noms de ces fleuves.

Plutarque, dans la *vie de Thésée*, dit que le roi des Thesprotiens étoit Pluton, qu'il avoit une femme appelée *Proserpine*, une fille nommée *Coré*, & un chien

qui s'appelloit *Cérber*, chien redoutable, *cui tres erant lingua, tergeminumque caput*. Mais n'ayons plus peur de ce terrible animal, *inferna portitor aula*; il doit être mort depuis des siècles. (D.J.)

THESSALIE, (*Géog. anc.*) par ce mot, on entend tantôt une grande contrée de Grece, & tantôt une partie de cette contrée, appelée communément la *Theffalie* propre, & quelquefois la *Theffalioide*.

La *Theffalie* prise en général, s'étend, selon Strabon, à l'orient, depuis les Thermopyles jusqu'à l'embouchure du Pénée. Au midi elle est bornée par cette chaîne de montagnes qui prend depuis le mont *Æta*, jusqu'au mont Pindus; au couchant, elle a les Etoiliens, les Acarnaniens, & les Amphiloques.

Du côté du nord, ses bornes sont moins connues; si néanmoins on tire de l'embouchure du Pénée une ligne parallele au mont *Æta* & au Pindus, on aura à-peu-près les limites du côté du septentrion. En effet, le Pénée ne seroit pas de bornes entre la Macédoine & la *Theffalie*; ce n'étoit qu'à son embouchure qu'il séparoit ces deux contrées. Quant à ce que Strabon dit, que le Pénée sépare la *Theffalie* de la Phthiotide; ou quand Ptolomée dit qu'il sépare la *Theffalie* de la Pélasgiotide, ces auteurs n'entendent parler alors que d'une partie de cette contrée, ou de la *Theffalie* propre, appelée *Theffalioide* par Strabon.

Pline, l. IV. c. vij. remarque que ce pays changea souvent de nom, suivant les différens rois qui le gouvernerent. On le nomma *Æmonia*, *Pelasgicum*, *Hellas*, *Theffalia*, *Argos*, & *Dryopis*. C'est-là, ajoute Pline, que naquit le roi Græcus, qui donna son nom à la Grece, & Hellen, du nom duquel les Grecs furent appelés *Hellenes*.

Strabon divise la *Theffalie* en quatre parties; savoir, la Phthiotide, l'Estiaotide, la Theffalioide, la Pélasgiotide; si l'on y veut joindre la Magnésie, on aura une cinquieme partie; car quoique Strabon la distingue de la *Theffalie*, elle y a été comprise par plusieurs auteurs, entre autres par Ptolomée.

Parcourons maintenant l'histoire de la *Theffalie* suivant les anciens historiens.

Avant la guerre de Troie, disent-ils, Pélias, & après lui, Jason fils d'Æson, furent rois d'Iolcos, ville de la *Theffalie*: Jason & son fils Pirithoüs, se rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut plusieurs petits rois en ce tems-là, comme Achille, fils de Pélée, prince de la Phthiotide; Euripile qui possédoit une partie de la Magnésie; Protétilas, Philoctete, & Phoenix gouverneur d'Achille. Après cela, les Theffaliens secouerent pour la plupart le joug de leurs princes. Ils ne firent qu'un seul corps, & se gouvernerent par une assemblée solemnelle, qu'on appelloit *pylaïque*. Ils ne laissoient pas d'avoir encore quelques rois du tems de la guerre du Péloponnèse. Dans ce tems-là, Pharsalus roi des Theffaliens chassa Oreste, fils d'Echécratides, qui fut contraint de quitter la *Theffalie* pour se retirer à Athènes.

Vers ce même tems, une partie de la *Theffalie* étoit sous la domination des Thraces; & ceux qui avoient conservé leur liberté, favorisoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainsi libre, Jason usurpa la ville de Phérés, & persuada aux Theffaliens de se rendre maîtres de la Grece. Il devint leur chef, & ensuite leur seigneur & leur tyran; cette puissance se nommoit *Tageie*. Jason fut tué par ses freres Polydore & Polyphron, la troisieme année de la 102^e olympiade. Après ce meurtre, Polyphron se défit de Polydore, & régna seul une année; ensuite il fut empoisonné par son frere Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Theffaliens secourus par les Thébains, taillèrent ses troupes en piece sous la conduite de Pélolidas, &

Alexandre se vit obligé de rendre leurs villes, & de garder seulement celle de Phérés. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent sa femme Thebé, & ses freres Lycophon & Tisiphon, qui après sa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de *Theffalie*, ayant envoyé prier Philippe, pere du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrième année de la cent cinquieme olympiade; & il les eut toujours pour amis depuis ce tems-là; de sorte qu'ils l'assistèrent lui & son fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il est vrai que Philippe, lorsqu'il eut rendu la liberté aux Theffaliens, se les assujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le grand fut aussi reconnu pour prince de la même nation, qui lui laissa la jouissance de tous ses revenus; depuis lors la *Theffalie* étant comme unie à la Macédoine, eut même fortune; & enfin, les Romains conquièrent l'une & l'autre.

On donnoit communément le nom de *cavalerie* aux troupes des Theffaliens, à cause qu'ils avoient d'excellens cavaliers. La *Theffalie* étoit si abondante en bons chevaux, qu'elle mérita les épithetes *ἰπποπόρος*, & *ἑνίπαιος*; on prétend même qu'on lui doit l'invention de les dompter. C'est pourquoi dans les anciennes médailles, la *Theffalie*, & particulièrement Larisse sa capitale, ont pour symbole un cheval qui court ou qui pâit; le fameux Bucéphale étoit theffalien. L'on conserve encore en *Theffalie* les bonnes races de chevaux avec un soin qui répond presque à leur ancienne réputation.

Mais si leurs chevaux sont excellens, le caractère des peuples ne l'étoit pas; les Theffaliens étoient regardés dans toute la Grece pour perfides. Une trahison s'appelloit un tour des Theffaliens, *θησσαλὸν σοφισμα*; & la fausse monnoie, *monnoie de Theffalie*, *θησσαλὸν νόμισμα*; Euripide dit qu'Éteocle dans son commerce avec les Theffaliens, avoit appris la ruse & la mauvaise foi.

La Grece, & particulièrement Athènes, éprouva souvent leur perfidie, & dans de grandes occasions. Non content d'avoir appelé Xerxès dans la Grece, ils se joignirent à Mardonius après la bataille de Salamine, & lui servirent de guides pour envahir l'Attique. Une autre fois au fort du combat qui se donnoit entre les Athéniens & les Lacédémoniens, ils abandonnerent les Athéniens leurs alliés, & se rangerent du côté des ennemis.

Si les Theffaliens savoient si bien trahir, les Theffaliennes passoient pour être les plus habiles en magie. Que n'ai-je à mes gages une sorciere de *Theffalie*, dit Strepfiade dans Aristophane, & que ne puis-je par son moyen faire descendre la lune en terre? Les Theffaliens, sur-tout ceux de Pharsale & de Larissa, étoient les hommes les mieux faits de toute la Grece; les femmes y étoient si belles, qu'on a dit d'elles qu'elles charmoient par des sortilèges. Elles excelloient si bien dans la coqueterie, que pour les cajoler, on disoit que les charmes étoient leur seul partage. Ce fut une fleurette qui échappa spirituellement à Olympias, femme de Philippe, & mere d'Alexandre. Dans le dernier siècle, les beautés de *Theffalie* n'épargnerent pas plus Mahomet IV. que Philippe roi de Macédoine: une jeune theffalienne vint à bout de l'enchanter dans les plaines de Pharsale.

On fait qu'il s'est donné dans ces mêmes plaines des batailles à jamais célèbres; mais il s'y en fut donné une des plus grandes dont l'histoire eût parlé, si les Grecs avoient accepté le défi de Mardonius, général des Perses, qui leur envoya dire de sortir de leurs places, & qu'il leur livreroit bataille dans la *Theffalie*, où il y avoit des campagnes assez belles, & qui avoient assez d'étendue pour y déployer leur valeur.

Le P. Briet a divisé la *Theffalie* en cinq parties, qui sont les mêmes que celles du géographe d'Amasie. Larissa, aujourd'hui Larizzo, est la capitale de la Pélasgiotide; les fleuves Pénée, Atrax, Pamise, & Tétrésé, arrosent cette partie.

Tricala est la principale ville de l'Esthiatide; Hypata & Thaumasi sont dans la Theffalotide; Pharsale, Thebes, aujourd'hui Zetton, ainsi qu'Héraclée, Trachinienne, sont les principaux lieux de la Phthiotide. Le mont Œta s'y trouve, & elle est arrosée par les fleuves Enipeus, Amphrysius, & Sperchius; la Magnésie avoit Phææ, Zerbeos, Démétrias; les monts Ossa, Olympe, & Pélion, aujourd'hui Pétras.

Selon la notice d'Hieroclès, la province de *Theffalie* comprenoit quatorze évêchés, & deux métropoles.

La *Theffalie* s'appelle aujourd'hui la *Janna*: nous avons vu que c'étoit une région de la Grece, entre la Macédoine & l'Achaïe. Les vallées de Tempé si vantées par les Poètes, s'étendoient le long du fleuve Pénée, entre le mont Olympe au nord, & le mont Ossa au sud, dans la partie orientale de la Pélasgiotide, qu'occupoient les Perrébiens, vers le golphe Thermaïque, maintenant nommé le golphe de *Salonique*; le Pénée est la Sélambrie.

La *Janna* est un excellent pays pour tous les fruits du monde: les figues, les melons, les grenades, les citrons, les oranges, s'y trouvent en abondance; le raisin y est exquis; le tabac y est fort; & les oignons beaucoup plus gros que les nôtres y ont un meilleur goût. Les campagnes y sont couvertes de setanum & de petits arbres de coton; les montagnes y produisent le cystus, de la lavande, de la marjolaine, du romarin, & plusieurs autres plantes aromatiques. Les plaines sont aussi beaux du côté de la Macédoine, qu'ils l'étoient autrefois près d'Abdere, lorsque Hippocrate trouva sous l'ombrage épais d'un de ces arbres, son ami Démocrite occupé à considérer les labyrinthes du cerveau. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

THESSALIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Theffali*, Plin., l. VII. c. lviij. remarque que les *Theffaliens*, auxquels on avoit donné le nom de *Centaures*, habitoient au pié du mont Pélion, & qu'ils avoient inventé la manière de combattre à cheval. Je ne crois pas, dit le P. Hardouin, qu'il faille entendre ce mot de *combattre*, des batailles que les hommes se livrent les uns aux autres: car l'usage de se battre à cheval, est plus ancien sans doute que l'invention dont Plin. attribue la gloire aux *Theffaliens*. Je croirois plus volontiers, continue ce savant jésuite, qu'il seroit question des combats contre les taureaux à la chasse sur le mont Pélion; ce qui, selon Palæphatus, leur fit donner le nom de *Centaures*: cette conjecture est vraisemblable. (*D. J.*)

THESSALONIQUE, ou *Theffalonica*, (*Géogr. anc.*) ville de la Macédoine, sur le golfe Thermaïque, auquel elle donna son nom; car anciennement cette ville s'appelloit *Therma*. Etienne le géographe dit qu'elle fut nommée *Theffalonique* par Philippe de Macédoine, en mémoire de la victoire qu'il remporta près de *Therma* sur les *Theffaliens*.

Cette ville sous les Romains étoit la capitale de la Macédoine, & le siège d'un président & d'un questeur. Plin. lui donna le titre de ville libre, *Theffalonica libera conditionis*. On la nomme aujourd'hui *Salonichi*; elle est peuplée de mahométans, de chrétiens grecs & de juifs.

Il y avoit déjà dans cette ville, du tems de J. C. un assez grand nombre de juifs qui y possédoient une synagogue; *venerunt Theffaloniam ubi erat synagoga judæorum*, Act. 17. 1. S. Paul y vint l'an 52. de l'ère vulgaire; & étant entré dans la synagogue, selon

sa coutume, il entretint l'assemblée des écritures & de J. C. durant trois jours de sabbat. Une multitude de gentils & quelques juifs se convertirent; mais les autres juifs, poussés d'un faux zèle, excitèrent du tumulte, & tenterent de se saisir de Paul & de Silas qui logeoient dans la maison de Jason, pour les traduire devant le magistrat romain. Paul se retira à Bérée, d'où il se rendit à Athènes, & d'Athènes à Corinthe; c'est vraisemblablement de cette dernière ville qu'il écrivit sa première épître aux *Theffaliciens*, dans laquelle il leur témoigne beaucoup de tendresse & une grande estime pour la ferveur de leur foi.

La ville de *Theffalonique*, métropole de la province d'Illyrie & de la première Macédoine, a été le siège du vicaire du pape jusqu'au schisme des Grecs; & la notice d'Hieroclès met sous cette métropole une trentaine d'évêchés. Selon l'état moderne du patriarcat de Constantinople, publié par Schelstrate, le métropolitain de *Theffalonique* a sous lui neuf évêchés; mais ce sont des évêques qui n'ont pas de pain.

Patrice (Pierre), célèbre par son crédit & ses négociations sous l'empire de Justinien, étoit né à *Theffalonique*. Il fut revêtu par ce prince de la charge de maire du palais. On a des fragmens de son histoire des ambassadeurs sous le règne des empereurs romains; & cette histoire étoit divisée en deux parties. La première commence à l'ambassade des Parthes à Tibère, l'an de J. C. 35. pour lui demander un roi, & finit par l'ambassade qui fut envoyée par les Barbares à l'empereur Julien. La seconde partie commence à l'ambassade de l'empereur Valérien à Sapor, roi de Perse, pour obtenir de lui la paix, en 258, & finit à celle que Dioclétien & Galère envoyèrent à Narsès, pour traiter de la paix avec lui, l'an 297. Ces fragmens ont été traduits de grec en latin par Chanteclair, avec des notes auxquelles Henri de Valois a ajouté les siennes en 1648. On a imprimé ces fragmens au Louvre dans le corps de la byzantine.

Gaza (Théodore), né à *Theffalonique*, passa en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs, & contribua beaucoup par ses ouvrages à la renaissance des Belles-lettres. Il traduisit de grec en latin l'histoire des animaux d'Aristote; celle des plantes de Théophraste. Il traduisit de latin en grec le songe de Scipion, & le traité de la vieillesse de Cicéron. Il donna lui-même une histoire de l'origine des Turcs, un traité de *mensibus atticis*, & quelques autres ouvrages. Il mourut à Rome en 1475, âgé d'environ 80 ans.

Andronicus, né pareillement à *Theffalonique*, fut encore un des grecs fugitifs qui portèrent l'érudition en Occident au xv^e. siècle. Il passoit pour être supérieur à Théodore Gaza dans la connoissance de la langue grecque; mais, comme il arrive ordinairement, ses lumières dans la langue ne l'enrichirent pas. Il se flata sur la fin de ses jours de trouver en France plus de ressources; il s'y transporta, & y mourut peu de tems après. Il ne faut pas le confondre avec un autre *Andronicus* qui enseignoit de son tems à Bologne, & qui étoit de Constantinople. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

THESTIA, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville d'Epire, dans l'Acarnanie, & à une ville du Péloponnèse, dans la Laconie, sur l'Eurotas. (*D. J.*)

THESTIS, (*Géogr. anc.*) nom commun, 1^o. à une ville des Arabes; 2^o. à une ville de la Lybie; 3^o. & à une fontaine de la Cyrénaïque, près de laquelle les Cyrénéens remportèrent une grande victoire sur les Egyptiens, selon Hérodote, l. IV. n^o. 159. (*D. J.*)

THETA, (*Littérature.*) cette lettre grecque, qui est la première du mot *Θάλασσα*, la mer, servoit chez

les Romains à donner son suffrage pour la condamnation à la mort; d'où vient que Martial l'appelle *mortiferum theta*, & que Perse dit: *vicio, nigrumque praefigere theta*. (D. J.)

THETES, (*Antiq. grecq.*) θήτες, nom de la plus basse classe du peuple à Athènes. Aristides fit revivre la loi de Solon qui excluait cette classe de citoyens, d'avoir aucune charge dans le gouvernement de la république. (D. J.)

THETFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Norfolk, sur la rivière d'Ouse, à 18 milles de Norwich, à 22 à l'orient de Dély, à 31 de Cambridge, & à 60 de Londres. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sitomagus*: elle a droit de députer au parlement & de tenir marché. (D. J.)

THETIDIUM, (*Géog. anc.*) bourgade en Thésalie, près de la vieille & de la nouvelle Pharsale. Strabon, liv. IX. pag. 431. & Polybe, liv. XXVII. n°. 16. parlent de cette bourgade. (D. J.)

THÉTIS, (*Mytholog.*) fille de Nérée & de Doris, étoit la plus belle des Néréides. Jupiter, Neptune & Apollon la vouloient avoir en mariage; mais ayant appris que, selon un ancien oracle de Thémis, il naîtroit de *Thétis* un fils qui seroit plus grand que son pere, les dieux se désistèrent de leurs poursuites, & cédèrent la nymphe à Pélée. Les noces se firent sur le mont Pélion avec beaucoup de magnificence, & toutes les divinités de l'Olympe y furent invitées, excepté la déesse Discorde. Pour ôter à ce récit l'air de fable, on dit qu'aux noces de *Thétis* & de Pélée, les princes & princesses qui y assisterent prirent ce jour-là le nom des dieux & déesses, parce que *Thétis* portoit celui de *Néréide*. Quoi qu'il en soit, ce n'est point le nom de *Néréide* que portoit *Thétis*; ce n'est point encore sa beauté & la somptuosité de ses noces qui ont immortalisé sa gloire, c'est d'avoir eu pour fils Achille, dont Homere a chanté la colere & les exploits. (D. J.)

THÉTYS, (*Mytholog.*) femme de l'Océan, & la fille du Ciel & de la Terre. Voyez TETHIS.

THEUDORIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Athamanie. Tite-Live, liv. XXXVIII. chap. j. dit que les Macédoniens en furent chassés par les Romains. (D. J.)

THEUDURUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse Germanie. L'itinéraire d'Antonin la marque à 9 milles de *Mederiacum*, & à 7 de *Coriovallum*; on croit que c'est aujourd'hui un bourg appelé *Tuddere*: il est situé dans le duché de Juliers, sur le Rebecq. (D. J.)

THEUMEUSIA-ARRA & JUGA, (*Géog. anc.*) champs & montagnes de la Boëtie. *Theumessia Juga* sont vraisemblablement la montagne *Theumessus* de Pausanias. (D. J.)

THEU-PROSOPON, (*Géog. anc.*) en latin *Facies Dei*, promontoire de Phénicie. Ptolomée, liv. V. ch. xxv. le place entre Tripolis & Botrys: c'est l'*Euprosopon* de Pomponius Mela. (D. J.)

THÉURGIE ou **THEOURGIE**, f. f. (*Divinat.*) espece de magie chez les anciens, dans laquelle on avoit recours aux dieux ou aux génies bienfaisans, pour produire dans la nature des effets surnaturels & absolument supérieurs aux forces de l'homme, du mot θεός, Dieu, & έργον, ouvrage.

La *théurgie*, si on en veut croire ceux qui en faisoient profession, étoit un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'esprit & de rendre l'ame plus pure; & ceux qui étoient assez heureux pour parvenir à l'autopsie, état où l'on croyoit avoir un commerce intime avec les divinités, se croyoient revêtus de toute leur puissance.

L'appareil même de la magie *théurgique* avoit quelque chose de sage & de spécieux. Il falloit que le prêtre *théurgique* fut irréprochable dans ses mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations sus-

sent purs, qu'ils n'eussent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'eussent point mangé de choses qui eussent eu vie, & qu'ils ne se fussent point souillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient passer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, se purifier par diverses expiations: alors venoient les grands mystères où il n'étoit plus question que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obscur ni de caché, disoit-on, pour ceux qui avoient subi ces rigoureuses épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la *théurgie* qu'Hercule, Jason, Thésée, Castor & Pollux, & tous les autres héros opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Aristophane & Pausanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des magiciens *théurgiques*; il enseigna comment il falloit servir les dieux, appaiser leur colere, expier les crimes & guérir les maladies: on a encore les hymnes composés sous son nom vers le tems de Pisistrate: ce sont de véritables conjurations *théurgiques*.

Il y avoit une grande conformité entre la magie *théurgique* & la théologie mystérieuse du paganisme, c'est-à-dire celle qui concernoit les mystères secrets de Cérés de Samothrace, &c. Il n'est donc pas étonnant, dit M. Bonami, de qui nous empruntons cet article, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, & d'autres philosophes platoniciens & pythagoriciens accusés de magie se soient fait initier dans ses mystères; ils reconnoissoient à Eleusis les sentimens dont ils faisoient profession. La *théurgie* étoit donc fort différente de la magie goëtique ou goëtie, où l'on invoquoit les dieux infernaux & les génies malfaisans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même tems à ces deux superstitions, comme faisoit Julien.

Les formules *théurgiques*, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été composées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en servirent, confervèrent beaucoup de mots des langues originales, qui mêlés avec des mots grecs & latins, formoient un langage barbare & intelligible aux hommes; mais qui, selon le même philosophe, étoit clair pour les dieux. Au reste, il falloit prononcer tous ces termes sans en omettre, sans hésiter ou begayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération *théurgique*. *Mém. de l'académie, tome VII.*

Les démonographes & les théologiens prouvent que la *théurgie* étoit superstitieuse & illicite, parce que les démons intervenoient dans ses mystères, quoi qu'en disent ses défenseurs.

THEUTAT ou **THEUTATES**, f. m. (*Mytholog. & Hist. anc.*) noms sous lequel les Celtes adoroient la divinité, connue aux Grecs & aux Romains sous le nom de *Mercur*.

Le mot *theutat* dans la langue des Celtes signifioit pere du peuple; ils le regardoient comme le fondateur de leur nation, & prétendoient en être descendus. Il étoit le dieu des arts & des sciences, des voyageurs & des grands chemins, des femmes enceintes, des voleurs, & il avoit des temples dans toute la Gaule. C'est ce même dieu qui étoit connu des Gaulois sous le nom d'*Ognius*, ou du dieu de l'éloquence, que Lucain a confondu avec Hercule. Voyez **OGNIUS** & **MERCURE**.

THEUTH, f. m. (*Mythol. égyptienne.*) nom d'un dieu des anciens Egyptiens.

Parmi les anciens auteurs, les uns comme Platon, écrivent *Theuth*, d'autres, comme Cicéron *Thoyth*, d'autres *Thoyth*, d'autres *Thot*, d'autres *Thouth*;

quelques favans prétendent que de *Thout*, l'on fit *Theot*, d'où les anciens Germains avoient fait *Woth*, *Wothan*, *Wodan*, *Woden*, *Wode*, & ensuite *Guosh*, *Goth*, *God* & *Got*, qui encore aujourd'hui signifie *Dieu*.

Le *Theuth* des Egyptiens n'étoit point le Dieu suprême, mais une divinité dont tous les arts tiroient leur origine. Scaliger prétend que ce *Theuth* étoit si sage, qu'on donna dans la suite ce nom à tous ceux qui se distinguèrent par leur sagesse. Il prétend encore que le *Theutatès* des Germains étoit le *Theuth* des Egyptiens; ce qu'il y a de sûr, c'est que toutes les hypothèses sur cette matière sont également chimériques. (D. J.)

THEUTH ou **THOT**, (*Calendrier égyptien.*) c'étoit selon Cicéron de *nat. deor. l. III. n.º. 36.* chez les Egyptiens le nom du premier mois de leur année, c'est-à-dire, le mois de Septembre, selon Lactance. Ce mois commençoit le 29 Août du calendrier Julien, répondoit au mois Elul des Juifs, & au mois *Gorpiæus* des Macédoniens. (D. J.)

THEXIS, (*Médec. anc.*) *θηξις*, terme employé par les anciens auteurs en médecine, quelquefois pour signifier les blessures ou piquures faites avec de petits instrumens pointus; quelquefois pour le traitement des plaies par la suture; & quelquefois pour la réunion des levres d'une blessure, en produisant la plus petite cicatrice possible. (D. J.)

THIA, (*Géogr. anc.*) 1º. île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, selon Pline, *liv. II. ch. lxxxvij.* Cette île du naturaliste de Rome, n'est qu'un méchant écueil, qui n'a pas même de nom aujourd'hui.

2º. Ville du Pont cappadocien, sur la route de Trapézunte à Satala, selon l'itinéraire d'Antonin.

3º. Lieu de Grece dans la Béotie. (D. J.)

THIARUBEKESSIS, s. f. terme de relation, balayeur des mosquées en Perse; cet emploi parmi nous méprisable, est recherché en Perse, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume.

THIE, s. f. (*Outil de Fileuse.*) petit instrument de fer ou d'autre matière, dans lequel les fileuses mettent le bout de leur fuseau. La *thie* paroît être le *verticilla* des Latins; on disoit autrefois *verteil* ou *verteau*.

Dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, & autres provinces de France, la *thie* est un petit instrument de fer, de cuivre ou d'argent, qui est creux, & où l'on fourre la pointe d'en-haut du fuseau à la main, comme on fourre une baguette de pistolet dans un tire-bourre. Cette *thie* est cannelée à colonne torse, c'est-à-dire qu'elle a une rainure enfoncée qui tourne en vis deux ou trois tours. Cette cannelure soutient le fil sans pouvoir aller à droit ni à gauche, & facilite aux fileuses, la manière imperceptible dont le fil qu'elles filent, se place comme de lui-même sur leur fuseau; les fileuses qui ne se servent point de *thie*, sont obligées de s'arrêter à chaque aiguillée de fil qu'elles ont filé, afin de les dévider sur leur fuseau. *Savary.* (D. J.)

THIÉRACHÉ, (*Géog. mod.*) pays de France qui fait partie de la province & du gouvernement militaire de la Picardie. Il est borné au nord par le Hainaut & le Cambrésis, au midi par le Laonois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe Auguste le réunit à la couronne après la mort d'Elisabeth, comtesse de Flandres, fille du dernier comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guise en est le chef-lieu. (D. J.)

THIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans l'Auvergne, au diocèse de Clermont, frontière du Forez, sur la Durole, à 10 lieues au couchant de Clermont, avec titre de vicomté. Il y a un séminaire, une collégiale, justice royale; enfin une abbaye

d'hommes de l'ordre S. Benoît. Il s'y faisoit autrefois beaucoup de commerce en quinquaille, papier, cartes & cartons. *Long. 21. 12. latit. 45. 50.*

Guillet (George), écrivain spirituel, naquit dans cette ville vers l'an 1625, & mourut à Paris en 1705. Son livre intitulé *les arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme*, a été imprimé partout; mais on fait encore plus de cas de son *Athenes* & de sa *Lacédémone ancienne & nouvelle*. Ce sont deux livres charmans, & qui deviennent rares. (D. J.)

THILE, LA, ou LA **THIELE**, (*Géog. mod.*) rivière de Suisse, au pays de Vaud. Après s'être jetée à Yverdun dans le lac de Neuchatel, elle entre dans celui de Bièvre, en sort, & se perd dans l'Aar. (D. J.)

THILEMARCK, (*Géog. mod.*) petite province de Norwege, dans le gouvernement d'Aggherus. Elle dépend de l'évêché de Berghen.

THIMERAIS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theoderemensis ager*; pays de France, qui fait partie du Perche, & qui est uni au gouvernement militaire de l'île de France. Châteauneuf en est le lieu principal.

THIMIN, s. m. (*Monnoie.*) monnoie qui a cours dans l'Archipel; elle valoit cinq sols quand l'écu étoit sur le pié de trois livres douze. (D. J.)

THIN, s. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) nom donné par les anciens médecins arabes à toute espèce de terre ou de bol d'usage en médecine. Ainsi le bol d'Arménie de Galien est nommé par Avicenne *thin Armeni*; de-là le mot *muthin* signifie tout ce qui est terreux, & qui approche de la nature des bols médicinaux.

THINÆ, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, à laquelle Ptolomée, *l. VII. c. v.* donne le titre de métropole des Chinois, & la place dans les terres. Le nom moderne, selon Mercator, est *Tenduc*. (D. J.)

THINITE, s. m. (*Hist. d'Egypte.*) c'est le nom qu'on donne aux rois d'Egypte qui ont régné à This, capitale de leur royaume. Il y a eu deux dynasties de *thinistes*. La première commença à Ménès, & finit à Bienachès: elle comprend huit rois; la seconde commença à Boéthus, & finit à Neperchetes; elle comprend dix rois, en sorte qu'il y a eu en tout dix-huit rois *thinites*, qui ont possédé ce royaume pendant six cents trois ans. Ce royaume, selon Usserius, commença 2130 ans avant J. C. (D. J.)

THIOIS, LE, (*Langue.*) le *thiois*, autrement dit *théotisque*, est la même chose que l'ancienne langue téutonique ou tudesque. Voyez **TUDESQUE**.

THIONVILLE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Theodonis villa*; ville de France, dans le Luxembourg, sur le bord de la Moselle, entre Metz & Sierck. Cette petite ville, qui est chef-lieu d'un bailliage, a été originellement une maison royale; c'est aujourd'hui un gouvernement de place, avec état major. Le pont qu'on y passe est défendu par un ouvrage à corne. Les Espagnols étoient les maîtres de *Thionville*, lorsque M. le prince s'en saisit en 1643, après la bataille de Rocroy. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. *Long. suivant Cassini, 23. 42. lat. 41. 29. 40.* (D. J.)

THIR, s. m. (*Calend. des Ethiopiens.*) nom du cinquième mois de Ethiopiens, qui répond suivant Ludolf, au mois de Janvier.

THIRENSTEIN ou **THIRUSTEIN**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche le Danube, à un mille au-dessus de Stein, avec un château, où l'on dit que Richard I. roi d'Angleterre, fut détenu quelque tems prisonnier par Léopold duc d'Autriche; celui-ci rendit le roi Richard à l'empereur Henri VI. qui ne le mit en liberté, en 1194, qu'en le rançonnant à cent mille marcs d'argent. (D. J.)

THIRSK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg

d'Angleterre, dans la province d'Yorck. Elle a droit de tenir marché & de députer au parlement. (D. J.)

THISBÉ, (Géog. anc.) ville de la Béotie, selon Pausanias, liv. IX. ch. xxxij. elle avoit pris son nom d'une nymphe qui s'appelloit ainsi.

THISOA, f. f. (Mythol.) une des trois nymphes qui élevèrent Jupiter sur le mont Lycée en Arcadie. (D. J.)

THISRIN, PRIOR, (Calend. syrien.) nom que les Syriens donnent au premier mois de l'année. Il a 31 jours. Le mois qui suit immédiatement, & qui a 30 jours, est appelé *Thisrin posterior*.

THIVA, (Géog. mod.) ville de la Livadie, bâtie sur une éminence, où étoit jadis l'ancienne Thèbes, capitale de la Béotie, cette ville fameuse par sa grandeur, par son ancienneté, par ses malheurs & par les exploits de ses héros. Voyez THEBÆ, n°. 2.

Depuis qu'Alexandre eut détruit cette belle ville, elle n'a jamais pu se relever; c'est sur ses ruines qu'on a bâti *Thiva* ou *Thive*. En y arrivant, dit M. Spon, nous passâmes un petit ruisseau qui coule le long des murailles; & ce doit être la rivière d'Isménus, que d'autres, avec plus de raison, n'appellent qu'une fontaine; mais Wheler n'est pas de ce sentiment. Selon lui, *Thiva* est entre deux petites rivières, l'une au levant, qu'il regarde être l'Isménus, & l'autre au couchant, qu'il prend pour Dircé. Je ne comprends pas, poursuit-il, ce qui oblige M. Spon à être d'un autre sentiment, puisque Pausanias, après avoir décrit les côtés du nord & de l'est de la porte Proetida vers la Chalcidie, recommence à la porte Neitis, & après avoir remarqué quelques monumens qui y sont, passe cette rivière de Dircé, & va de-là au temple de Cabira & de Thespia, ce qui est au couchant de Thèbes. M. Spon ajoute que la rivière Isménus est hors de la ville à main droite de la porte Homoloïdes, & passe près d'une montagne appelée aussi *Isménus*; tout cela ne répond à aucune chose qui soit au couchant.

La forteresse nommée *Cadmie*, dont les murailles & quelques tours carrées qui y restent sont fort antiques; cette forteresse, dis-je, est ovale; & tout ce qui est renfermé dans les murailles est beaucoup mieux bâti, & plus élevé que ce que l'on bâtit aujourd'hui dans le pays. On croit que *Thiva* a une lieue & demie de tour, & qu'il y a trois ou quatre cens habitans. Les Turcs, qui en sont les maîtres & qui sont la moindre partie, y ont deux mosquées; & les Chrétiens y ont quelques églises, dont la cathédrale s'appelle *Panagia-Chrysaphoriza*.

On n'y voit rien de remarquable que quelques fragmens d'anciennes inscriptions parmi les carreaux du pavé. On trouve deux kans dans cette ville. Au lieu de trois à quatre cens habitans, M. Spon en met, par une grande erreur, trois à quatre mille, en y comprenant les fauxbourgs, dont le plus grand, mais également dépeuplé, est celui de S. Théodore; il y a une belle fontaine, qui vient d'un réservoir sur le chemin d'Athènes. C'est ce ruisseau que M. Spon prend pour le Dircé des anciens.

On voit vers le chemin de Négrepont le lieu d'où l'on tire la matière dont on fait les pipes à fumer du tabac. Ceux qui jugent qu'il y a de cette matière dans un endroit, en achètent le terroir du vayvode, & y font creuser à quinze ou vingt piés de profondeur, & de la largeur d'un puits ordinaire. Ensuite ils y font descendre des gens qui tirent une terre fort blanche qui s'y trouve; elle est molle comme de la cire. On la travaille ou sur le lieu même, ou dans les boutiques avec un couteau, & on la façonne avec des fers pour en faire des bottes de pipes à la turque, c'est-à-dire sans manche, parce qu'on y ajoute de grands tuyaux de bois. Cette terre ainsi figurée s'endurcit à l'air, sans la faire cuire; & avec le tems, elle devient

aussi dure que la pierre. La plus pesante est la meilleure, & la moins sujette à se casser. Les moindres se vendent cinq après la pièce, & les plus belles neuf à dix.

La notice épiscopale de Nilus Doxapatrius appelle cette ville *Thebæ græciæ*, & en fait une province ecclésiastique, avec trois évêchés qu'elle ne nomme point. Il paroît, par la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux, que Thèbes étoit une métropole sous le patriarchat de Constantinople, & que du cinquante-septième rang, elle passa au soixante-neuvième. Dans la même notice, elle est comptée parmi les villes qui avoient changé de nom, *Bæotia, nunc Thebæ*.

Thiva est dans la Livadie, & appartient aux Turcs qui y ont quelques mosquées; les Grecs y ont un prêtre qui prend le titre d'évêque. Long. 41. 38. latit. suivant les observations de M. Vernon, 38. 22. (D. J.)

THIUS ou THEIUS, (Géog. anc.) rivière de l'Arcadie. Pausanias dit, l. VIII. c. xxxv. qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente stades le fleuve *Thius*, qui se joint à l'Alphée du côté gauche. (D. J.)

THLASIS, f. f. (Médéc. anc.) θλάσις ou τλασμα, contusion, collision, espèce de fracture des os plats qui consiste dans une contusion, & un enfoncement des fibres osseuses; ce mot vient du verbe θλάω, je froisse. τλάσις, dans Hippocrate & dans Galien, est toute contusion faite par un corps ému, & toute blessure produite par un instrument mou qui a contus les parties. (D. J.)

THLASPI, f. m. (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleur en croix, composé de quatre pétales: le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit plat, arrondi, bordé le plus souvent d'une aile ou d'un feuillet, & échancré à sa partie supérieure; ce fruit est divisé en deux loges par une cloison intermédiaire, dirigée obliquement relativement au plan des panneaux, & il renferme des semences le plus souvent applaties. Ajoutez aux caractères de ce genre que ses feuilles sont simples, en quoi il diffère de celui du cresson. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Des vingt & une espèces de *thlaspi* de Tournefort, nous décrivons la plus ordinaire, *thlaspi vulgatus* L. R. H. 212. en anglois, *the common treacle-mustard*.

Sa racine est assez grosse, fibreuse, ligneuse, blanche, un peu âcre. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, velues, roides, rameuses, garnies de feuilles simples sans queue & sans découpeure, longues comme le petit doigt, larges à leur base, s'étrécissant peu-à-peu en pointe, crenelées en leurs bords d'un verd-blanchâtre, d'un goût âcre & piquant. Ses fleurs sont petites, blanches, nombreuses, disposées comme celles de la bourse à berger, composées chacune de quatre pétales en croix, avec six étamines à sommets pointus.

A ces fleurs succèdent des fruits ronds, ovales, applatis, bordés ordinairement d'une aile ou feuillet plus étroits à leur base, plus larges & échancrés par le haut. Ils sont composés de deux panneaux séparés par une cloison mitoyenne, posée de travers, & divisés en deux loges; elles contiennent des graines presque rondes, applaties, d'une couleur rouge obscure; ces graines noircissent en vieillissant, & sont d'un goût âcre & brûlant, comme la moutarde.

Cette plante vient aux lieux incultes, rudes, pierreux, sablonneux, exposés au soleil & contre les murailles; elle fleurit en Mai, & sa semence mûrit en Juin. On nous l'apporte du Languedoc & de la Provence, où elle croît supérieure à celle des autres climats

climats tempérés : il faut la choisir nouvelle, nette, bien nourrie, âcre & piquante au goût. (D. J.)

THLASPI, (*Mat. méd.*) la semence de plusieurs especes de *thlaspi* est recommandée comme remede par quelques auteurs de médecine. Ces plantes sont de la classe des cruciferes de Tournefort, & dans la division de celles qui contiennent l'alkali volatil spontané dans un état assez nud, & en une quantité assez considérable.

La semence de *thlaspi* n'est guere moins âcre & piquante que la semence de moutarde, dont on peut la regarder comme la succédanée. Voyez MOUTARDE. Cette semence est très-peu usitée, ou même absolument inusitée dans la prescription des remedes magistraux. Elle entre dans le mithridat & dans la thériaque. (b)

THLASPIDIUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit applati, double, pour ainsi dire, & composé de deux parties qui sont séparées par une cloison intermédiaire, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue & applatie. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Entre les dix especes de ce genre de plante que compte Tournefort, il suffira de décrire la premiere, celle de Montpellier, *thlaspidium Monspeliense, hieracii folio hirsuto*, I. R. H. 214. Il pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pié, grêles, rondes, rameuses, portant peu de feuilles; mais il en sort de sa racine plusieurs qui sont longues, rudes, sinueuses, vertes, velues, ressemblantes à celle du hieracium, éparfes par terre. Ses fleurs naissent aux sommités de ses tiges, petites, à quatre feuilles jaunes, disposées en croix: quand elles sont tombées, il leur succede un fruit en lunette composée de deux parties très-applaties, qui renferment dans leur creux chacune une semence oblongue, fort applatie, rousse ou rougeâtre: sa racine est longue & médiocrement grosse. Cette plante croît vers Montpellier, & aux lieux montagneux des pays chauds. (D. J.)

THLIPSIS, (*Lexicog. Médec.*) θλίψις de θλίψω, comprimer, compression; θλίψις στομαχῆ est une compression causée à l'estomac par les alimens, qui le surchargent par leur quantité. (D. J.)

THMUIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Egypte, vers la bouche du Nil, nommée *Mendeze*; c'étoit une ville considérable, & qui devint épiscopale, car S. Phileus & S. Sérapion ont été évêques. *Thmuis* signifioit un bouc en langue égyptienne, à ce que prétend S. Jérôme. (D. J.)

THNETOPSYCHITES, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) anciens hérétiques, croyant que l'ame humaine étoit parfaitement semblable à celle des bêtes, & qu'elle mouroit avec le corps. Voyez AME.

Ce mot est composé du grec θνητος, mortel, & ψυχῆ, ame.

On ne trouve nulle part ces hérétiques que dans S. Jean Damascene, *hérési. xc.* à moins qu'ils ne soient les mêmes que ceux dont parle Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. IX. c. xxxviii.* où il est dit que du tems d'Origene il y avoit en Arabie des hérétiques, croyant que l'ame humaine mouroit avec le corps, mais qu'elle ressusciteroit avec le corps à la fin du monde. Eusebe ajoute qu'Origene réfuta ces hérétiques dans un concile nombreux, & qu'il les fit revenir de leurs erreurs. S. Augustin & Isidore les appellent *hérétiques arabes.*

Marshal, dans ses tables, a défiguré ce mot faute de l'entendre, car il l'écrit *thenopsychites*, au lieu de *thnetopsychites*: il les place aussi dans le sixieme siecle, mais on ne peut deviner sur quel fondement il l'a fait.

THOË, f. f. (*Mytholog.*) nymphe marine, fille de

Tome XVI.

l'Océan & de Téthys, selon Hésiode; elle se nommoit ainsi à cause de sa vitesse. (D. J.)

THOISSEY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tosfiacus*, ville de France, dans la principauté de Dombes, proche les rivieres de Saone & de Chalarone, à 7 lieues au nord de Trévoux. Il y a un bailliage & un college. (D. J.)

THOLOSAT, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Guienne; elle se jette dans la Garonne, entre Tonneus & Marmande. (D. J.)

THOLUS, f. m. (*Archit. rom.*) Vitruve nomme *tholus* une coupe ou un dôme en général. C'est la clé du milieu d'une piece où s'assemblent toutes les courbes d'une voûte, quand elle est de charpente. On y suspendoit anciennement dans les temples les présens faits aux dieux.

On entend aussi par le mot *tholus* la coupe d'un temple. Philander & Barbaro appelloient aussi *tholus* la lanterne que l'on met au-dessus du temple. (D. J.)

THOLUS ou THOLANTES, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, selon Arrien. Elle étoit située dans les terres, & selon les apparences, peu éloignée de Carthage. Syphax la prit par trahison, & passa la garnison romaine au fil de l'épée. (D. J.)

THOMAS, ARBRE DE SAINT-, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales. Ses feuilles ressemblent à celles du liere, ses fleurs sont comme des lys violets, dont l'odeur est très-agréable. Cet arbre ne produit aucun fruit.

THOMAS, Saint-, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, dans la mer d'Ethiopie, sous la ligne. Elle a été découverte par les Portugais en 1495. On lui donne environ douze lieues de diametre; l'air y est malsain, à cause des chaleurs excessives qu'on y ressent. Le terroir en est cependant fertile en raisins & en cannes de sucre. Pavoasan est la capitale de cette île. (D. J.)

THOMAS, Saint-, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au levant de Porto-Rico. Elle a six lieues de tour, & appartient aux Danois. Long. 18. 27. (D. J.)

THOMAS, CHRÉTIENS DE SAINT, (*Hist. ecclési.*) c'est le nom qu'on donne aux chrétiens indiens, établis dans la presqu'île des Indes, au royaume de Cochinchine, & sur la côte de Malabar & de Coromandel.

On ne doit pas douter que le christianisme n'ait percé de bonne heure dans les Indes, & l'on peut le prouver par Cosmas, témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance dans sa topographie chrétienne. » Il y a, dit-il, dans l'île Taprobane, dans l'Inde intérieure, dans la mer des Indes, une église de chrétiens, avec des clercs & des fideles; je ne fais'il n'y en a point au-delà. De même dans les pays de Malé, où croît le poivre, & dans la Calliane, il y a un évêque qui vient de Perse, où il est ordonné ».

Nous avons dans ces paroles, un témoignage de christianisme, établi aux Indes dans le sixieme siecle. Cosmas écrivoit environ l'an 547 de Notre-Seigneur, & ces chrétiens se sont conservés jusqu'à notre siecle dans un état qui paroît n'avoir été exposé par rapport à la religion, à aucune contradiction violente, hormis celle qu'ils eurent à essuyer de la part des Portugais, vers la fin du seizieme siecle.

Le P. Montfaucon a rendu service à l'Eglise & à la république des lettres, par la publication & la traduction de l'ouvrage de Cosmas. Sans parler de plusieurs choses curieuses qui y sont rapportées, on y trouve les plus anciennes connoissances qu'on ait de l'établissement de l'Eglise chrétienne sur la côte de Malabar, & de la dépendance où étoit leur évêque, à l'égard du catholique ou métropolitain de Perse: dépendance qui a continué jusqu'à ce que les Portu-

gais, qui s'étoient rendus puissans dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette église à la tutelle du pape, auquel elle n'avoit jamais été soumise.

Les chrétiens de *S. Thomas* se donnent une antiquité bien plus reculée que celle dont nous venons de parler. Ils prétendent que l'apôtre *S. Thomas* est le fondateur de leur église, & les Portugais leurs ennemis, n'ont pas peu contribué à appuyer cette tradition. Antoine Gouvea, religieux Augustin, la soutient dans son livre intitulé : *Jornada do Arcebispo de Goa*, imprimé à Conimbre en 1606.

Il prétend que dans la répartition de toutes les parties du monde qui se fit entre les apôtres, les Indes échurent à *S. Thomas*, qui après avoir établi le christianisme dans l'Arabie heureuse, & dans l'île Dioscoride, appelée aujourd'hui *Socotora*, se rendit à Cranganor, où résidoit alors le principal roi de la côte de Malabar. Le saint apôtre ayant fondé plusieurs églises à Cranganor, vint sur la côte opposée, connue aujourd'hui sous le nom de *Coromandel*, & s'étant arrêté à Méliapour, que les Européens appellent *Saint-Thomas*, il y convertit le roi & tout le peuple.

Je ne suivrai point sa narration romanesque, qui doit peut-être son origine à ceux-là même, qui ont autrefois supposé divers actes sous le nom des apôtres; entr'autres les actes de *S. Thomas*, & l'histoire de ses courses dans les Indes. Ces actes fabuleux subsistent encore dans un manuscrit de la bibliothèque du roi de France. M. Simon dans ses observations sur les versions du nouveau Testament, en a donné un extrait, que le savant Fabricius a inséré dans son premier volume des apocryphes du nouveau Testament. Il paroît que c'est de-là, que le prétendu Abdias, babylonien, a puisé tout ce qu'il débite dans la vie de *S. Thomas*; & il n'est pas surprenant que les chrétiens de Malabar, gens simples & crédules, aient adopté la fable de cette mission, ainsi que beaucoup d'autres.

Il est néanmoins toujours certain, que la connoissance du christianisme est ancienne sur la côte de Malabar, non-seulement par le témoignage de Cosmas, mais encore, parce qu'on trouve dans les souscriptions du concile de Nicée, celle d'un prélat qui se donne le titre d'évêque de Perse. De plus, un ancien auteur cité par Suidas, dit que les habitans de l'Inde intérieure (c'est le nom que Cosmas donne à la côte de Malabar), les Ibériens & les Arméniens, furent baptisés sous le regne de Constantin.

Les princes du pays, entr'autres Serant Peroumal, empereur de Malabar, fondateur de la ville de Calcut, l'an de J. C. 825, selon M. Vischer, donna de grands privilèges aux chrétiens de la côte. Ils ne dépendent à proprement parler que de leur évêque, tant pour le temporel, que pour le spirituel.

Le roi de Cranganor honora depuis de ses bonnes grâces un arménien nommé *Thomas Cana* ou *mar-Thomas*; ce mot de *mar* est syriaque, & signifie la même chose que le *dom* des Espagnols. Il y a de l'apparence que la conformité de nom l'a quelquefois fait confondre avec l'apôtre *S. Thomas*. Cet homme qui faisoit un gros trafic avoit deux maisons, l'une du côté du sud, dans le royaume de Cranganor, & l'autre vers le nord, au voisinage d'Augamale.

Dans la première de ces maisons, il tenoit son épouse légitime, & dans la seconde, une concubine convertie à la foi. Il eut des enfans de l'une & de l'autre de ces femmes. En mourant, il laissa à ceux qui lui étoient nés de son épouse légitime, les terres qu'il possédoit au midi; & les bâtards héritèrent de tous ses biens qui étoient du côté du nord. Ces descendants de *mar Thomas* s'étant multipliés, partagerent tout le christianisme de ces lieux-là. Ceux qui descendent de la femme légitime, passent pour les plus

nobles; ils sont si fiers de leur origine, qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les admettant pas même à la communion dans leurs églises, & ne se servant point de leurs prêtres.

Quelques tems après la fondation de la ville de Coulan, à laquelle commence l'époque du Malabar, c'est-à-dire après l'an 822 de Notre-Seigneur, deux ecclésiastiques syriens vinrent de Babylone dans les Indes: l'un se nommoit *mar Sapor*, & l'autre *mar Perofes*. Ils aborderent à Coulan, où le roi voyant qu'ils étoient respectés des chrétiens, leur accorda entr'autres privilèges, celui de bâtir des églises partout où ils voudroient; ces privilèges subsistent peut-être encore: les chrétiens indiens les firent voir à Alexis de Menezès, écrits sur des lames de cuivre, en langue & caracteres malabares, canarins, bisnagares & tamules, qui sont les langues les plus en usage sur ces côtes.

Une si longue suite de prospérités rendit les chrétiens indiens si puissans, qu'ils secouèrent le joug des princes infidèles, & élurent un roi de leur nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit *Baliarié*, & il se donnoit le titre de roi des *Chrétiens* de *S. Thomas*. Ils se conserverent quelque tems dans l'indépendance sous leurs propres rois, jusqu'à ce qu'un d'eux, qui selon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour fils, le roi de Diamper, mourut sans enfans, & ce roi payen lui succéda dans tous ses droits sur les chrétiens des Indes. Ils passèrent ensuite par une adoption semblable sous la juridiction du roi de Cochin, auquel ils étoient soumis, lorsque les Portugais arriverent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre assez considérable qui obéissoit aux princes voisins.

L'an 1502, Vasco de Gama, amiral du roi de Portugal, étant arrivé à Cochin avec une flotte, ces chrétiens lui envoyerent des députés, par lesquels ils lui représenterent que puisqu'il étoit vassal d'un roi chrétien, au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer de sa protection & de celle de son roi; l'amiral leur donna de bonnes paroles, n'étant pas en état de les assister d'une autre manière.

Ils dépendent du catholique de Perse & du patriarche de Babylone, & de Mosul. Ils appellent leurs prêtres, *caçanares*, dont les fonctions étoient d'expliquer leurs livres écrits en langue syriaque. Les premiers missionnaires qui travaillerent à leur instruction, pour les soumettre à l'Eglise romaine, furent des Cordeliers; mais les jésuites envisageant cette charge comme une affaire fort lucrative, obtinrent un college du roi de Portugal, outre des pensions, & la protection du bras séculier. Malgré tout cela, les chrétiens malabares suivirent leur culte, & ne permirent jamais qu'on fit mention du pape dans leurs prières. Mais il faut ici donner une idée complète des opinions & des rites ecclésiastiques de ces anciens chrétiens.

La première erreur qu'on leur reproche, est l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de Nestorius, joint à leur entêtement à nier, que la bienheureuse Vierge soit véritablement la mere de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes images dans leurs églises, sinon dans quelques-unes qui étoient voisines des Portugais, dont ils avoient pris cet usage. Cela n'empêchoit pas que de tout tems ils n'eussent des croix, pour lesquelles ils avoient beaucoup de respect.

Ils croyoient que les ames des bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du jugement universel, opinion qui leur étoit commune avec les autres églises orientales; & qui, quoique traitée d'erreur par Gouvea, est en quelque manière appuyée sur la tradition.

Ils ne connoissoient que trois sacremens, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. Dans la forme du baptême, il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverses églises du diocèse.

Quelques-uns de leurs ecclésiastiques administroient ce sacrement d'une manière invalide, au sentiment de l'archevêque, qui à l'exemple des autres ecclésiastiques de sa nation, rapportoit tout à la théologie scholastique. Dans cette persuasion, il rebaptisa tout le peuple d'une des nombreuses églises de l'évêché.

Ils différoient le baptême des enfans, souvent un mois, quelquefois plus long-tems; il arrivoit même qu'ils ne les baptisoient qu'à l'âge de sept, de huit, ou de dix ans, contre la coutume des Portugais qui baptisent ordinairement les leurs le huitième jour après la naissance, en quoi il semblent suivre le rit de la circoncision des Juifs, comme l'a remarqué l'auteur du *Traité de l'inquisition de Goa*.

Ils ne connoissoient aucun usage des saintes huiles, ni dans le baptême, ni dans l'administration des autres sacremens: seulement après le baptême des enfans, ils les frottoient par-tout le corps d'huile de cocos, ou de gergelin, qui est une espèce de safran des Indes. Cet usage, quoique sans prières, ni bénédiction, passoit chez eux pour quelque chose de sacré.

Ils n'avoient aucune connoissance des sacremens de confirmation & d'extrême-onction; ils n'admettoient point aussi la confession auriculaire.

Ils étoient fort devots au sacrement de l'eucharistie, & communioient tous sans exception le Jeudi-Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne.

Leur messe ou liturgie étoit altérée par diverses additions que Nestorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils consacroient avec des gâteaux, où ils mettoient de l'huile & du sel. Ils faisoient cuire ces gâteaux dans l'église même. Cette coutume de pétrir le pain de l'eucharistie avec de l'huile & du sel, est commune aux nestoriens & aux jacobites de Syrie. Il faut observer ici, qu'ils ne mêloient dans la pâte l'huile qu'en très-petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'église romaine, on se fert d'un peu de farine délayée dans de l'eau, & séchée ensuite entre deux fers que l'on a soin de frotter de tems-en-tems de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. C'est donc une colle séchée, mêlée de cire; ce qui semble plus contraire à l'institution du sacrement, que l'huile des églises syriennes.

Au lieu de vin ordinaire, ils se servoient comme les Abyssins, d'une liqueur exprimée de raisins secs, qu'ils faisoient infuser dans de l'eau. Au défaut de ces raisins, ils avoient recours au vin de palmier.

Celui qui servoit le prêtre à l'autel portoit l'étole, soit qu'il fût diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il assistoit à l'office l'encensoir à la main, chantant en langue syriacque, & récitant lui seul presque autant de paroles que le prêtre qui officioit.

Les ordres sacrés étoient en grande estime chez eux. Il y avoit peu de maisons où il n'y eût quelqu'un de promu à quelque degré ecclésiastique. Outre que ces dignités les rendoient respectables, elles ne les excluient d'aucune fonction séculière. Ils recevoient les ordres sacrés dans un âge peu avancé: ordinairement ils étoient promus à la prêtrise dès l'âge de dix-sept, de dix-huit & de vingt ans. Les prêtres se marioient même à des veuves, & rien ne les empêchoit de contracter de secondes noces après la mort de leurs femmes. Il arrivoit assez souvent que le pere, le fils & le petit-fils, étoient prêtres dans la même église.

Les femmes des prêtres, qu'ils appelloient *caçanars*,

neires, avoient le pas par-tout. Elles portoient, pendue au col, une croix d'or, ou de quelqu'autre métal. Les ecclésiastiques des ordres inférieurs, qui ne paroissent pas avoir été distingués parmi ces chrétiens, s'appelloient *chamarès*, mot syriacque qui signifie *diacre* ou *ministre*.

L'habit ordinaire des ecclésiastiques consistoit dans de grands caleçons blancs, par-dessus lesquels ils revêtoient une longue chemise. Quand ils y ajoutoient une soutane blanche ou noire, c'étoit leur habit décent. Leurs couronnes ou tonsures, étoient semblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

Ils ne récitoient l'office divin qu'à l'église, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour; la première à trois heures du matin, la seconde à cinq heures du soir. Personne ne s'en exemptoit. Hors de-là ils n'avoient point de bréviaire à réciter, ni aucuns livres de dévotion particulière qui fussent d'obligation.

Ils étoient simoniaques, dit Gouvea, dans l'administration du baptême & de l'eucharistie: le prix de ces sacremens étoit réglé. Je ne sai s'il n'y a point d'erreur à taxer de simonie un pareil usage. Ces ecclésiastiques n'avoient point d'autre revenu, & ils pouvoient bien exiger de leurs paroissiens ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance.

Lorsqu'ils se marioient, ils se contentoient d'appeler le premier caçanare qui se présentoit. Souvent ils s'en passoient. Quelquefois ils contractoient leurs mariages avec des cérémonies assez semblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le patriarche nestorien de Babylone, & ne pouvoient souffrir qu'on fit mention dans leurs églises, ni du pape, ni de l'église romaine. Le plus ancien des prêtres d'une église y présidoit toujours. Il n'y avoit ni curé, ni vicaire.

Tout le peuple assistoit le dimanche à la liturgie; quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Mais il y avoit des lieux où elle ne se célébroit qu'une fois l'an.

Les prêtres se chargeoient quelquefois d'emplois laïques, jusqu'à être receveurs des droits qu'exigeoient les rois payens.

Ils mangeoient de la chair le samedi; & leurs jours d'abstinence étoient le mercredi & le vendredi. Leur jeûne étoit fort sévère en carême. Ils ne prenoient de repas qu'une fois le jour après le coucher du soleil, & ils commençoient à jeûner dès le dimanche de la Quinquagésime. Pendant ce tems-là ils ne mangeoient ni poissons, ni œufs, ni laitages, ne buvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces observances leurs étoient ordonnées sous peine d'excommunication; cependant les personnes avancées en âge étoient dispensées de jeûner.

Pendant le carême ils alloient trois fois le jour à l'église, le matin, le soir & à minuit. Plusieurs s'exemptoient de la dernière heure; mais nul ne manquoit aux deux précédentes. Ils jeûnoient de même tout l'avent. Outre ces deux jeûnes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de dévotion, comme celui de l'assomption de la Vierge, depuis le premier d'Août jusqu'au quinzième; celui des apôtres qui duroit cinquante jours, & commençoit immédiatement après la Pentecôte; & celui de la nativité de Notre-Seigneur, depuis le premier de Septembre jusqu'à Noël.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'église les jours de jeûne, ils y trouvoient les prêtres assemblés qui chantoient l'office divin, & leur donnoient la bénédiction. Cette cérémonie s'appelloit *donner*, ou *recevoir le casturi*. Elle consistoit à prendre entre leurs mains celles des caçanars, & à les baiser après

les avoir élevées en-haut. C'étoit un signe de paix, qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église : les pénitens & les excommuniés en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle, n'entroient dans l'église que quarante jours après leur délivrance ; pour une fille on doubloit le nombre des jours, après lesquels la mere venoit dans l'assemblée offrir son enfant à Dieu & à l'Eglise.

Ces chrétiens étoient en général fort peu instruits. Quelques-uns seulement savoient l'oraison dominicale, & la salutation angélique.

Ils craignoient extrêmement l'excommunication, & ils avoient raison de la craindre ; la discipline ecclésiastique étoit si sévère, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication dont le coupable n'étoit jamais absous, pas même à l'article de la mort.

Leurs églises étoient sales, peu ornées, & bâties à la maniere des pagodes, ou temples des Gentils. Nous avons déjà remarqué qu'ils n'avoient point d'images. Nous ajouterons ici qu'ils n'admettoient point de purgatoire, & qu'ils le traitoient de fable.

On voit par ce détail, que ces anciens chrétiens malabares, sans avoir eu de commerce avec les communions de Rome, de Constantinople, d'Antioche & d'Alexandrie, conservoient plusieurs des dogmes admis par les Protestans, & rejetés, en tout ou en partie, par les églises qu'on vient de nommer. Ils nioient la suprématie du pape, ainsi que la transsubstantiation, soutenant que le sacrement de l'Eucharistie n'est que la figure du corps de J. C. Ils excluient aussi du nombre des sacremens, la confirmation, l'extrême-onction & le mariage. Ce sont là les erreurs que le synode de Diamper proscrivit.

Le savant Geddes a mis au jour une traduction angloise des actes de ce synode, composés par les jésuites ; & M. de la Croze en a donné des extraits dans son *Histoire du christianisme des Indes*. C'est assez pour nous de remarquer qu'Alexis Menezès, nommé archevêque de Goa, tint ce synode après avoir entrepris, en 1599, de soumettre les chrétiens de S. Thomas à l'obéissance du pape. Il réussit dans ce projet par la protection du roi de Portugal, & par le consentement du roi de Cochin, qui aima mieux abandonner les chrétiens de ses états, que de se brouiller avec les Portugais. Menezès jetta dans le feu la plupart de leurs livres, perte considérable pour les savans curieux des antiquités ecclésiastiques de l'Orient ; mais le prélat de Goa ne s'en mettoit guere en peine, uniquement occupé de vûes ambitieuses. De retour en Europe, il fut nommé archevêque de Brague, vice-roi de Portugal, & président du conseil d'état à Madrid, où il mourut en 1617.

Cependant la conquête spirituelle de Menezès, ainsi que l'autorité temporelle des Portugais, reçut quelque tems après un terrible échec, & les chrétiens de S. Thomas recouvrèrent leur ancienne liberté. La cause de cette catastrophe fut le gouvernement arbitraire des jésuites, qui par le moyen des prélats tirés de leur compagnie, exerçoient une domination violente sur ces peuples, gens à la vérité simples & peu remuans, mais extrêmement jaloux de leur religion. Il paroît par le livre de Vincent-Marie de Ste Catherine de Siene, que les jésuites traitoient ces chrétiens avec tant de tyrannie, qu'ils résolurent de secouer un joug qu'ils ne pouvoient plus porter ; en sorte qu'ils se firent un évêque de leur archidiacre, au grand déplaisir de la cour de Rome.

Alexandre VII. résolut de remédier promptement au schisme naissant ; & comme il savoit que la hauteur des jésuites avoit tout gâté, il jetta les yeux sur les Carmes déchaussés, & nomma quatre religieux de cet ordre, pour ramener les chrétiens de S. Thomas

à son obéissance : mais leurs soins & leurs travaux n'eurent aucun succès par les ruses du prélat jésuite, qui aliéna les esprits, & fit rompre les conférences.

Enfin la prise de Cochin par les Hollandois, en 1663, rendit aux chrétiens de S. Thomas la liberté dont ils avoient anciennement joui. Mais ces mêmes Hollandois, trop attachés à leur négoce, négligerent entièrement la protection de ces pauvres gens. Il est honteux qu'ils ne se soient pas plus intéressés en leur faveur, que s'ils avoient été des infideles dignes d'être abandonnés. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

THOMAS-TOWN, (*Géogr. mod.*) ville murée d'Irlande, dans la province de Leicester, au comté de Kilkenny, où elle tient le second rang. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THOMASIVS, PHILOSOPHIE DE, (*Hist. de la Philosophie.*) il ne faut point oublier cet homme parmi les réformateurs de la philosophie & les fondateurs de l'éclectisme renouvelé ; il mérite une place dans l'histoire des connoissances humaines, par ses talens, ses efforts & ses persécutions. Il naquit à Leipsic en 1555. Son pere, homme savant, n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à l'instruction de son fils ; il s'en occupa lui-même, & il s'associa dans ce travail important les hommes célèbres de son tems, Filier, Rapporte, Ittigius, les Alberts, Menckenius, Franckensteinius, Rechenbergius & d'autres qui illustroient l'académie de Leipsic ; mais l'élève ne tarda pas à exciter la jalousie de ses maîtres dont les sentimens ne furent point une regle servile des siens. Il s'appliqua à la lecture des ouvrages de Grotius. Cette étude le conduisit à celle des lois & du droit. Il n'avoit personne qui le dirigeât, & peut-être fut-ce un avantage pour lui. Puffendorf venoit alors de publier ses ouvrages. La nouveauté des questions qu'il y agitoit, lui suscitèrent une nuée d'adversaires. *Thomasius* se rendit attentif à ces disputes, & bientôt il comprit que la théologie & la jurisprudence avoient chacune un coup d'œil sous lequel elles envisageoient un objet commun, qu'il ne falloit point abandonner une science aux prétentions d'une autre, & que le despotisme que quelques-uns s'arrogent, étoit un caractère très-suspect de leur infailibilité. Dès ce moment il foula aux piés l'autorité ; il prit une ferme résolution de ramener tout à l'examen de la raison & de n'écouter que sa voix. Au milieu des cris que son projet pourroit exciter, il comprit que le premier pas qu'il avoit à faire, c'étoit de ramasser des faits. Il lut les auteurs, il conversa avec les savans, & il voyagea ; il parcourut l'Allemagne ; il alla en Hollande ; Il y connut le célèbre Grævius. Celui-ci le mit en correspondance avec d'autres érudits, se proposa de l'arrêter dans la contrée qu'il habitoit, s'en ouvrit à *Thomasius* ; mais notre philosophe aimoit sa patrie, & il y retourna.

Il conçut alors la nécessité de porter encore plus de sévérité qu'il n'avoit fait, dans la discussion des principes du droit civil, & d'appliquer ses réflexions à des cas particuliers. Il fréquenta le barreau, & il avoua dans la suite que cet exercice lui avoit été plus utile que toutes ses lectures.

Lorsqu'il se crut assez instruit de la jurisprudence usuelle, il revint à la spéculation ; il ouvrit une école ; il interpreta à ses auditeurs le traité du droit de la guerre & de la paix de Grotius. La crainte de la peste qui ravageoit le pays, suspendit quelque tems ses leçons ; mais la célébrité du maître & l'importance de la matiere ne tarderent pas à rassembler ses disciples éparés. Il acheva son cours ; il compara Grotius, Puffendorf & leurs commentateurs ; il remonta aux sources ; il ne négligea point l'historique ; il remarqua l'influence des hypothèses particulières sur les conséquences, la liaison des principes avec

les conclusions, l'impossibilité de se passer de quelque loi positive, universelle, qui servit de base à l'édifice, & ce fut la matière d'un second cours qu'il entreprit à la sollicitation de quelques personnes qui avoient suivi le premier. Son pere vivoit encore, & l'autorité dont il jouissoit, suspendoit l'éclat des haines sourdes que *Thomasius* se faisoit de jour en jour par sa liberté de penser; mais bientôt il perdit le repos avec cet appui.

Il s'étoit contenté d'enseigner avec Puffendorf que la sociabilité de l'homme étoit le fondement de la moralité de ses actions; il l'écrivit; cet ouvrage fut suivi d'un autre où il exerça une satire peu ménagée sur différens auteurs, & les cris commencerent à s'élever. On invoqua contre lui l'autorité ecclésiastique & séculière. Les défenseurs d'Aristote pour lequel il affectoit le plus grand mépris, se joignirent aux juriconsultes, & cette affaire auroit eu les suites les plus sérieuses, si *Thomasius* ne les eût arrêtées en fléchissant devant ses ennemis. Ils l'accusoient de mépriser la religion & ses ministres, d'insulter à ses maîtres, de calomnier l'église, de douter de l'existence de Dieu; il se défendit, il ferma la bouche à ses adversaires, & il conserva son franc-parler.

Il parut alors un ouvrage sous ce titre, *interesse principum circa religionem evangelicam*. Un professeur en théologie, appelé *Hector Godefroi Mafius*, en étoit l'auteur. *Thomasius* publia ses observations sur ce traité; il y comparoit le lutheranisme avec les autres opinions des sectaires, & cette comparaison n'étoit pas toujours à l'avantage de Mafius. La querelle s'engagea entre ces deux hommes. Le roi de Danemarck fut appelé dans une discussion où il s'agissoit entr'autres choses de savoir si les rois tenoient de Dieu immédiatement leur autorité; & sans rien prononcer sur le fond, sa majesté danoise se contenta d'ordonner l'examen le plus attentif aux ouvrages que *Thomasius* publieroit dans la suite.

Il eut l'imprudence de se mêler dans l'affaire des Piétistes, d'écrire en faveur du mariage entre des personnes de religions différentes, d'entreprendre l'apologie de Michel Montanus accusé d'athéisme, & de mécontenter tant d'hommes à la fois, que pour échapper au danger qui menaçoit sa liberté, il fut obligé de se sauver à Berlin, laissant en arriere sa bibliothèque & tous ses effets qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer.

Il ouvrit une école à Hales sous la protection de l'électeur; il continua son ouvrage périodique, & l'on se doute bien qu'animé par le ressentiment & jouissant de la liberté d'écrire tout ce qu'il lui plaisoit, il ne ménagea guere ses ennemis. Il adressa à Mafius même les premières feuilles qu'il publia. Elles furent brûlées par la main du bourreau; & cette exécution nous valut un petit ouvrage de *Thomasius*, où sous le nom de Attila Frédéric Frommlohnius, il examine ce qu'il convient à un homme de bien de faire, lorsqu'il arrive à un souverain étranger de flétrir ses productions.

L'école de Hales devint nombreuse. L'électeur y appella d'autres personnages célèbres, & *Thomasius* fut mis à leur tête. Il ne dépendoit que de lui d'avoir la tranquillité au milieu des honneurs; mais on n'agitoit aucune question importante qu'il ne s'en mêlât; & ses disputes se multiplioient de jour en jour. Il se trouva embarrassé dans la question du concubinage, dans celle de la magie, des sortilèges, des vénéfices, des apparitions, des spectres, des pactes, des démons. Or je demande comment il est possible à un philosophe de toucher à ces sujets, sans s'exposer au soupçon d'irréligion?

Thomasius avoit observé que rien n'étoit plus opposé aux progrès de nos connoissances que l'attachement opiniâtre à quelque secte. Pour encourager ses

compatriotes à secouer le joug & avancer le projet de réformer la philosophie, après avoir publié son ouvrage de *prudentia cogitandi & ratiocinandi*, il donna un abrégé historique des écoles de la Grece; passant de-là au cartésianisme qui commençoit à entraîner les esprits, il exposa à sa manière ce qu'il y voyoit de répréhensible, & il invita à la méthode éclectique. Ces ouvrages, excellens d'ailleurs, sont tachés par quelques inexactitudes.

Il traita fort au long dans le livre qu'il intitula, de *l'introduction à la philosophie rationnelle*, de l'érudition en général & de son étendue, de l'érudition logique, des actes de l'entendement, des termes techniques de la dialectique, de la vérité, de la vérité première & indémontrable, des démonstrations de la vérité, de l'inconnu, du vraisemblable, des erreurs, de leurs sources, de la recherche des vérités nouvelles, de la manière de les découvrir; il s'attacha surtout à ces derniers objets dans sa pratique de la philosophie rationnelle. Il étoit ennemi mortel de la méthode syllogistique.

Ce qu'il venoit d'exécuter sur la logique, il l'entreprit sur la morale; il exposa dans son introduction à la philosophie morale ce qu'il pensoit en général du bien & du mal, de la connoissance que l'homme en a, du bonheur, de Dieu, de la bienveillance, de l'amour du prochain, de l'amour de soi, &c. d'où il passa dans la partie pratique aux causes du malheur en général, aux passions, aux affections, à leur nature, à la haine, à l'amour, à la moralité des actions, aux tempéramens, aux vertus, à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, aux caractères, à l'oisiveté, &c. . . Il s'efforce dans un chapitre particulier à démontrer que la volonté est une faculté aveugle soumise à l'entendement, principe qui ne fut pas goûté généralement.

Il avoit surtout insisté sur la nature & le mélange des tempéramens; ses réflexions sur cet objet le conduisirent à de vues nouvelles sur la manière de découvrir les pensées les plus secrètes des hommes par le commerce journalier.

Après avoir posé les fondemens de la réformation de la logique & de la morale, il tenta la même chose sur la jurisprudence naturelle. Son travail ne resta pas sans approbateurs & sans critiques; on y lut avec quelque surprise que les habitudes théorétiques pures appartiennent à la folie, lors même qu'elles conduisent à la vérité: que la loi n'est point dictée par la raison, mais qu'elle est une suite de la volonté & du pouvoir de celui qui commande: que la distinction de la justice en distributive & commutative est vaine: que la sagesse consiste à connoître l'homme, la nature, l'esprit & Dieu: que toutes les actions sont indifférentes dans l'état d'intégrité: que le mariage peut être momentané: qu'on ne peut démontrer par la raison que le concubinage, la bestialité, &c. soient illicites &c. . .

Il se proposa dans ce dernier écrit de marquer les limites de la nature & de la grace, de la raison & de la révélation.

Quelque tems après il fit réimprimer les livres de Poiret de l'érudition vraie, fausse & superficielle.

Il devint théosophe, & c'est sous cette forme qu'on le voit dans sa pneumatologie physique.

Il fit connoissance avec le médecin célèbre Frédéric Hoffman, & il prit quelques leçons de cet habile médecin, sur la physique mécanique, chimique & expérimentale; mais il ne goûta pas un genre d'étude qui, selon lui, ne rendoit pas des vérités en proportion du travail & des dépenses qu'il exigeoit.

Laisant-là tous les instrumens de la physique, il tenta de concilier entr'elles les idées mosaïques, cabalistiques & chrétiennes, & il composa son *tentamen de naturâ & essentiâ spiritûs*. Avec quel éton-

nement ne voit on pas un homme de grand sens, d'une érudition profonde, & qui avoit employé la plus grande partie de sa vie à charger de ridicules l'incertitude & la variété des systèmes de la philosophie sectaire, entêté d'opinions mille fois plus extravagantes. Mais Newton, après avoir donné son admirable ouvrage des principes de la philosophie naturelle, publia bien un commentaire sur l'apocalypse.

Thomasius termina son cours de philosophie par la pratique de la philosophie politique, dont il fait sentir la liaison avec des connoissances trop souvent négligées par les hommes qui s'occupent de cette science.

Il est difficile d'exposer le système général de la philosophie de *Thomasius*, parce qu'il changea souvent d'opinions.

Du reste ce fut un homme aussi estimable par ses mœurs que par ses talens. Sa vie fut innocente, il ne connut ni l'orgueil ni l'avarice; il aima tendrement ses amis; il fut bon époux; il s'occupa beaucoup de l'éducation de ses enfans; il chérit ses disciples qui ne demeurèrent pas en reste avec lui; il eut l'esprit droit & le cœur juste; & son commerce fut instructif & agréable.

On lui reproche son penchant à la fatyre, au scepticisme, au naturalisme, & c'est avec juste raison.

Principes généraux de la philosophie de Thomasius.

Tout être est quelque chose.

L'ame de l'homme a de six facultés, l'entendement & la volonté.

Elles consistent l'une & l'autre en passions & en actions.

La passion de l'entendement s'appelle *sensation*; la passion de la volonté, *inclination*. L'action de l'entendement s'appelle *méditation*; l'action de la volonté, *impulsion*.

Les passions de l'entendement & de la volonté précédent toujours les actions; & ces actions sont comme mortes sans les passions.

Les passions de l'entendement & de la volonté sont des perceptions de l'ame.

Les êtres réels s'aperçoivent ou par la sensation & l'entendement, ou par l'inclination & la volonté.

La perception de la volonté est plus subtile que la perception de l'entendement; la première s'étend aux visibles & aux invisibles.

La perceptibilité est une affection de tout être, sans laquelle il n'y a point de connoissance vraie de son essence & de sa réalité.

L'essence est dans l'être la qualité sans laquelle l'ame ne s'aperçoit pas.

Il y a des choses qui sont aperçues par la sensation; il y en a qui le sont par l'inclination, & d'autres par l'un & l'autre moyen.

Etre quelque part, c'est être dedans ou dehors une chose.

Il y a entre être en un lieu déterminé, & être quelque part, la différence de ce qui contient à ce qui est contenu.

L'amplitude est le concept d'une chose en tant que longue ou large, abstraction faite de la profondeur.

L'amplitude est ou l'espace où la chose est ou mue ou étendue, ou le mu ou l'étendu dans l'espace, ou l'extension active, ou l'étendu passif, ou la matière active, ou la chose mue passivement.

Il y a une étendue finie & passive. Il y en a une infinie & active.

Il y a de la différence entre l'espace & la chose étendue, entre l'extension & l'étendue.

On peut considérer sous différens aspects une chose ou prise comme espace, ou comme chose étendue.

L'espace infini n'est que l'extension active où tout se meut, & qui ne se meut en rien.

Il est nécessaire qu'il y ait quelqu'étendu fini, dans

lequel, comme dans l'espace, un autre étendu ne se meuve pas.

Dieu & la créature sont réellement distingués; c'est-à-dire que l'un des deux peut au moins exister sans l'autre.

Le premier concept de Dieu est d'être de lui-même, & que tout le reste sort de lui.

Mais ce qui est d'un autre est postérieur à ce dont il est; donc les créatures ne sont pas co-éternelles à Dieu.

Les créatures s'aperçoivent par la sensation; alors naît l'inclination, qui cependant ne suppose pas nécessairement ni toujours la sensation.

L'homme ne peut méditer des créatures qu'il n'aperçoit point, & qu'il n'a pas aperçues par la sensation.

La méditation sur les créatures finit, si de nouvelles sensations ne la réveille.

Dieu ne s'aperçoit point par la sensation.

Donc l'entendement n'aperçoit point que Dieu vive, & toute sa méditation sur cet être est morte. Elle se borne à connoître que Dieu est autre chose que la créature, & ne s'étend point à ce qu'il est.

Dieu s'aperçoit par l'inclination du cœur qui est une passion.

Il est nécessaire que Dieu mesure le cœur de l'homme.

La passion de l'entendement est dans le cerveau; celle de la volonté est dans le cœur.

Les créatures meuvent l'entendement; Dieu meut le cœur.

La passion de la volonté est d'un ordre supérieur, plus noble & meilleure que la passion de l'entendement. Elle est de l'essence de l'homme; c'est elle qui le distingue de la bête.

L'homme est une créature aimante & pensante; toute inclination de l'homme est amour.

L'intellect ne peut exciter en lui l'amour de Dieu; c'est l'amour de Dieu qui l'excite.

Plus nous aimons Dieu, plus nous le connoissons.

Dieu est en lui-même; toutes les créatures sont en Dieu; hors de Dieu il n'y a rien.

Tout tient son origine de lui, & tout est en lui.

Quelque chose peut opérer par lui, mais non hors de lui, ce qui s'opère, s'opère en lui.

Les créatures ont toutes été faites de rien, hors de Dieu.

L'amplitude de Dieu est infinie; celle de la créature est finie.

L'entendement de l'homme, fini, ne peut comprendre exactement toutes les créatures.

Mais la volonté inclinée par un être infini, est infinie.

Rien n'étend Dieu; mais il étend & développe tout.

Toutes les créatures sont étendues; & aucune n'en étend une autre par une vertu qui soit d'elle.

Etre étendu n'est pas la même chose que d'avoir des parties.

Toute extension est mouvement.

Toute matière se meut; Dieu meut tout, & cependant il est immobile.

Il y a deux sortes de mouvement, du non être à l'être, ou de l'espace à l'espace, ou dans l'espace.

L'essence de Dieu étoit une amplitude enveloppée avant qu'il étendît les créatures.

Alors les créatures étoient cachées en lui.

La création est un développement de Dieu, ou un acte, parce qu'il a produit de rien, en s'étendant, les créatures qui étoient cachées en lui.

N'être rien ou être caché en Dieu, c'est une même chose.

La création est une manifestation de Dieu, par la créature produite hors de lui.

Dieu n'opere rien hors de lui.

Il n'y a point de créature hors de Dieu ; cependant l'essence de la créature differe de l'essence de Dieu.

L'essence de la créature consiste à agir & à souffrir, ou à mouvoir & à être mue ; & c'est ainsi que la sensation de l'homme a lieu.

La perception par l'inclination est la plus déliée ; il n'y en a point de plus subtile ; le tact le plus délicat ne lui peut être comparé.

Tout mouvement se fait par attouchement ou contact, ou application ou approche de la chose qui meut à la chose qui est mue.

La sensation se fait par l'aproximation de la chose au sens, & l'inclination par l'aproximation de la chose au cœur.

Le sens est touché d'une maniere visible, le cœur d'une maniere invisible.

Tout contact du sens se fait par pulsion ; toute motion de l'inclination, ou par pulsion ou par attraction.

La créature passive, l'être purement patient, s'appelle *matiere* ; c'est l'opposé de *l'esprit*. Les opposés ont des effets opposés.

L'esprit est l'être agissant & mouvant.

Tout ce qui caractérise passion est affection de la matiere ; tout ce qui marque action est affection de l'esprit.

La passion indique étendu, divisible, mobile ; elle est donc de la matiere.

La matiere est pénétrable, non pénétrante, capable d'union, de génération, de corruption, d'illumination & de chaleur.

Son essence est donc froide & ténébreuse ; car il n'y a rien dans cela qui ne soit passif.

Dieu a donné à la matiere le mouvement de non être à l'être ; mais l'esprit l'étend, la divise, la meut, la pénètre, l'unit, l'engendre, la corrompt, l'illumine, l'échauffe & la refroidit ; car tous ces effets marquent action.

L'esprit est par sa nature lucide, chaud & spirant, ou il éclaire, échauffe, étend, meut, divise, pénètre, unit, engendre, corrompt, illumine, échauffe, refroidit.

L'esprit ne peut souffrir aucun de ces effets de la matiere ; cependant il n'a ni sa motion, ni sa lumiere de lui-même, parce qu'il est une créature, & de Dieu.

Dieu peut anéantir un esprit.

L'essence de l'esprit en elle-même consiste en vertu ou puissance active. Son intention donne la vie à la matiere, forme son essence & la fait ce qu'elle est, après l'existence qu'elle tient de Dieu.

La matiere est un être mort, sans vertu ; ce qu'elle en a, elle le tient de l'esprit qui fait son essence & sa vie.

La matiere devient informe, si l'esprit l'abandonne à elle.

Un esprit peut être sans matiere ; mais la matiere ne peut être sans un esprit.

Un esprit destiné à la matiere desire de s'y unir & d'exercer sa vertu en elle.

Tous les corps sont composés de matiere & d'esprit ; ils ont donc une sorte de vie en conséquence de laquelle leurs parties s'unissent & se tiennent.

L'esprit est dans tous les corps comme au centre ; c'est de-là qu'il agit par rayons, & qu'il étend la matiere.

S'il retire ses rayons au centre, le corps se résout & se corrompt.

Un esprit peut attirer & pousser un esprit.

Ces forces s'exercent sensiblement dans la matiere unie à l'esprit.

Dans l'homme l'attraction & l'impulsion s'appel-

lent *amour* & *haine*, dans les autres corps *sympathie* & *antipathie*.

L'esprit ne s'apperçoit point par les organes des sens, parce que rien ne souffre par la matiere.

La matiere ténébreuse en elle-même ne peut être ni vue, ni touchée ; c'est par l'esprit qui l'illumine qu'elle est visible ; c'est par l'esprit qui la meut qu'elle est perceptible à l'oreille, &c.

La différence des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs, du toucher, naît de l'efformation & configuration du reste de la matiere.

La chaleur & le froid sont produits par la diversité de la motion de l'esprit dans la matiere ; & cette motion est ou rectiligne ou circulaire.

C'est l'attraction de l'esprit qui constitue la solidité & la fluidité.

La fluidité est de l'attraction de l'esprit solaire ; la solidité est de l'attraction de l'esprit terrestre.

C'est la quantité de la matiere qui fait la gravité ou la légereté, l'esprit du corps séparé de son tout étant attiré & incliné par l'esprit universel ; c'est ainsi qu'il faut expliquer l'élasticité & la raréfaction.

L'esprit en lui-même n'est point opposé à l'esprit. La sympathie & l'antipathie, l'amour & la haine naissent d'opérations diverses que l'esprit exécute dans la matiere, selon la diversité de son efformation & de sa configuration.

Le corps humain, ainsi que tous les autres, a esprit & matiere.

Il ne faut pas confondre en lui l'esprit corporel & l'ame.

Dans tous les corps la matiere mue par l'esprit touche immédiatement la matiere d'un autre corps ; mais la matiere touchée n'apperçoit pas l'attouchement ; c'est la fonction de l'esprit qui lui appartient.

J'entends ici par appercevoir, comprendre & approuver la vertu d'un autre, chercher à s'unir à elle, à augmenter sa propre vertu, lui céder la place, se resserrer. Ces perceptions varient dans les corps avec les figures, & selon les especes. L'esprit au contraire d'un corps à un autre ne differe que par l'acte intuitif, plus ou moins intense.

La division des corps en esprits est une suite de la variété de la matiere & de sa structure.

Il y a des corps lucides ; il y en a de transparens & d'opaques, selon la quantité plus ou moins grande de la matiere, & les motions diverses de l'esprit.

L'opération ou la perception de l'esprit animal consiste dans l'animal, en ce que l'image du contact est comprise par le cerveau, & approuvée par le cœur ; & conséquemment les membres de l'animal sont déterminés par l'esprit à approcher la chose qui a touché, ou à la fuir.

Si ce mouvement est empêché, l'esprit moteur dans l'animal excite le desir des choses agréables & l'aversion des autres.

La structure de la matiere du corps de l'homme est telle que l'esprit ou conserve les images qu'il a reçues, ou les divise, ou les compose, ou les approuve, ou les haïsse, même dans l'absence des choses, & en soit réjoui ou tourmenté.

Cet esprit & l'esprit de tous les autres corps est immatériel ; il est cependant capable d'approuver le contact de la matiere, du plaisir & de la peine ; il est assujetti à l'intention des opérations conséquentes aux changemens de la matiere ; il est, pour ainsi dire, adhérent aux autres corps terrestres, & il ne peut sans eux perséverer dans son union avec son propre corps.

L'homme considéré sous l'aspect de matiere unie à cet esprit, est l'homme animal.

Sa propriété de comprendre les usages des choses, de les composer & de les diviser, s'appelle *l'entendement actif*.

Sa propriété de desirer les choses, s'appelle *volonté naturelle*.

La matière est hors de l'esprit; cependant il la pénètre. Il ne l'environne pas seulement. L'esprit qu'elle a & qui l'étend desirer un autre esprit, & fait que dans certains corps la matière s'attache à un second esprit, l'environne & le comprend, s'il est permis de le dire.

Si l'esprit est déterminé par art à s'éprendre de lui-même, il se rapproche & se resserre en lui-même.

Si un corps ne s'unit point à un autre, ne l'environne point, on dit qu'il subsiste par lui-même; autrement les deux corps ne forment qu'un tout.

L'esprit existe aussi hors des corps, il les environne, & ils se meuvent en lui. Mais ni les corps, ni l'esprit subsistant par lui-même, ne peuvent être hors de Dieu.

On peut concevoir l'extension de l'esprit comme un centre illuminant, rayonnant en tout sens, sans matérialité.

L'espace où tous les corps se meuvent est esprit; & l'espace où tous les esprits se meuvent est Dieu.

La lumière est un esprit invisible illuminant la matière.

L'air pur ou l'éther est un esprit qui meut les corps & qui les rend visibles.

La terre est une matière condensée par l'esprit.

L'eau est une matière mue & agitée par un esprit interne.

Les corps sont ou terrestres ou spirituels, selon le plus ou le moins de matière qu'ils ont.

Les corps terrestres ont beaucoup de matière; les corps spirituels, tels que le soleil, ont beaucoup de lumière.

Les corps aqueux abondent en esprit & en matière. Ils se voyent, les uns parce qu'ils sont transparents, les autres parce qu'ils sont opaques.

Les corps lucides sont les plus nobles de tous; après ceux-ci ce sont les aériens & les aqueux; les terrestres sont les derniers.

Il ne faut pas confondre la lumière avec le feu. La lumière nourrit tout. Le feu qui est une humeur concentrée détruit tout.

Les hommes ne peuvent s'entretenir de l'essence incompréhensible de Dieu que par des similitudes. Il faut emprunter ces similitudes des corps les plus nobles.

Dieu est un être purement actif, un acte pur, un esprit très-énergique, une vertu très-effrénée, une lumière, une vapeur très-subtile.

Nous nous mouvons, nous vivons, nous sommes un Dieu.

L'âme humaine est un être distinct de l'esprit corporel.

Le corps du protoplasme fut certainement spirituel, voisin de la nature des corps lucides & transparents; il avoit son esprit, mais il ne constituoit pas la vie de l'homme.

C'est pourquoi Dieu lui souffla dans les narines l'âme vivifiante.

Cette âme est un rayon de la vertu divine.

Sa destination fut de conduire l'homme & de le diriger vers Dieu.

Et sous cet aspect l'âme de l'homme est un désir perpétuel d'union avec Dieu qu'elle aperçoit de cette manière. Ce n'est donc autre chose que l'amour de Dieu.

Dieu est amour.

Cet amour illuminait l'entendement de l'homme, afin qu'il eût la connaissance des créatures. Elle devoit, pour ainsi dire, transformer le corps de l'homme & l'âme de son corps, & les attirer à Dieu.

Mais l'homme ayant écouté l'inclination de son corps, & l'esprit de ce corps, de préférence à son

âme, s'est livré aux créatures, a perdu l'amour de Dieu, & avec cet amour la connaissance parfaite des créatures.

La voie commune d'échapper à cette misère, c'est que l'homme cherche à passer de l'état de bestialité à l'état d'humanité, qu'il commence à se connaître, à plaindre la condition de la vie, & à souhaiter l'amour de Dieu.

L'homme animal ne peut s'exciter ces motions, ni tendre au-delà de ce qu'il est.

Thomasius part de-là pour établir des dogmes tout-à-fait différens de ceux de la religion chrétienne. Mais l'exposition n'en est pas de notre objet. Sa philosophie naturelle où nous allons entrer, présente quelque chose de plus satisfaisant.

Principes de la logique de Thomasius. Il y a deux lumières qui peuvent dissiper les ténèbres de l'entendement. La raison & la révélation.

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'étude des langues étrangères pour faire un bon usage de la raison. Elles ont cependant leur utilité même relative à cet objet.

La logique & l'histoire sont les deux instrumens de la philosophie.

La fin première de la logique ou de l'art de raisonner est la connaissance de la vérité.

La pensée est un discours intérieur sur les images que les corps ont imprimées dans le cerveau, par l'entremise des organes.

Les sensations de l'homme sont ou extérieures ou intérieures, & il ne faut pas les confondre avec les sens. Les animaux ont des sens, mais non des sensations. Il n'est pas possible que tout l'exercice de la pensée se fasse dans la glande pinéale. Il est plus raisonnable que ce soit dans tout le cerveau.

Les brutes ont des actions pareilles aux nôtres, mais elles ne pensent pas; et en ont en elles un principe interne qui nous est inconnu.

L'homme est une substance corporelle qui peut se mouvoir & penser.

L'homme a entendement & volonté.

L'entendement & la volonté ont action & passion.

La méditation n'appartient pas à la volonté, mais à l'entendement.

Demander combien il y a d'opérations de l'entendement, c'est faire une question obscure & inutile.

J'entends pas abstractions les images des choses, lorsque l'entendement s'en occupe dans l'absence des choses. La faculté qui les arrête & les offre à l'entendement comme présentes, c'est la mémoire.

Lorsque nous les unissons, ou les séparons à notre discrétion, nous usons de l'imagination.

Déduire des abstractions inconnues de celles qu'on connoît, c'est comparer, raisonner, conclure.

La vérité est la convenance des pensées intérieures de l'homme, avec la nature & les qualités des objets extérieurs.

Il y a des vérités indémonstrables. Il faut abandonner celui qui les nie, comme un homme qu'on ne peut convaincre, & qui ne veut pas être convaincu.

C'est un fait constant, que l'homme ne pense pas toujours.

Les pensées qui ne conviennent pas avec l'objet extérieur sont fausses; si l'on s'y attache sérieusement on est dans l'erreur; si ce ne sont que des suppositions, on feint.

Le vrai considéré relativement à l'entendement est ou certain ou probable.

Une chose peut être d'une vérité certaine, & paroître à l'entendement ou probable ou fausse.

Il y a rapport & proportion entre tout ce qui a convenance ou disconvenance.

Les mots sans application aux choses ne sont ni vrais, ni faux.

Le caractère d'un principe, c'est d'être indémontrable.

Il n'y a qu'un seul premier principe où toutes les vérités sont cachées.

Ce premier principe, c'est que tout ce qui s'accorde avec la raison, c'est-à-dire, les sens & les idées, est vrai, & que tout ce qui les contredit est faux.

Les sens ne trompent point celui qui est sain d'esprit & de corps.

Le sens interne ne peut être trompé.

L'erreur apparente des sens extérieurs naît de la précipitation de l'entendement, dans ses jugemens.

Les sens ne produisent pas toujours en tout les mêmes sensations. Ainsi il n'y a aucune proposition universelle & absolue des concepts variables.

Sans la sensation, l'entendement ne peut rien ni percevoir ni se représenter.

Les pensées actives, les idées, leurs rapports & les raisonnemens, qui équivalent aux opérations sur les nombres, naissent des sensations.

L'algebre n'est pas toutefois la clé & la source de toutes les sciences.

La démonstration est l'éviction de la liaison des vérités avec le premier principe.

Il y a deux sortes de démonstrations; ou l'on part des sensations, ou d'idées & de définitions & de leur connexion avec le premier principe.

Il est ridicule de démontrer ou ce qui est inutile, ou indémontrable, ou connu en soi.

Autre chose est être vrai, autre chose être faux; autre chose connoître le vrai & le faux.

L'inconnu est ou relatif, ou absolu.

Il y a des caractères de la vraisemblance; ils en sont la base, & il en mesurent les degrés.

Il y a connoissance ou vraie ou vraisemblable, selon l'espece de l'objet dont l'entendement s'occupe.

Il est impossible de découvrir la vérité par l'art syllogistique.

La méthode se réduit à une seule regle que voici; c'est disposer la vérité ou à trouver ou à démontrer, de maniere à ne se pas tromper, procédant du facile au moins facile, du plus connu au moins connu.

L'art de découvrir des vérités nouvelles exige l'expérience, la définition & de la division.

Les propositions catégoriques ne sont pas inutiles dans l'examen des vérités certaines, ni les hypothétiques, dans l'examen des vraisemblances.

La condition de l'homme est pire que celle de la bête.

Il n'y a point de principes matériels connus.

L'éducation est la source première de toutes les erreurs de l'entendement. De-là naissent la précipitation, l'impudence & les préjugés.

Les préjugés naissent principalement de la crédulité qui dure jusqu'à la jeunesse; telle est la misere de l'homme, & la pauvre condition de son entendement.

Il y a deux grands préjugés. Celui de l'autorité, & celui de la précipitation.

L'ambition est une source des préjugés particuliers. De-là le respect pour l'antiquité.

Celui qui se propose de trouver la vérité, déposera ses préjugés; c'est-à-dire, qu'il doutera méthodiquement; qu'il rejettera l'autorité humaine, & qu'il donnera aux choses une attention requise. Il s'attachera préalablement à une science qui le conduise à la sagesse réelle. C'est ce qu'il doit voir en lui-même.

Nous devons aux autres nos instructions & nos lumières. Pour cet effet, nous examinerons s'ils sont en état d'en profiter.

Tome XVI.

Les autres nous doivent les leurs. Nous nous rapprocherons donc de celui en qui nous reconnoissons de la solidité, de la clarté, de la fidélité, de l'humanité, de la bienveillance, qui n'accablera point notre mémoire, qui dictera peu, qui saura discerner les esprits, qui se proportionnera à la portée de ses auditeurs, qui sera l'auteur de ses leçons, & qui évitera l'emploi de mots superflus & vuides de sens.

Si nous avons à enseigner les autres, nous tâcherons d'acquérir les qualités que nous demanderions de celui qui nous enseignerait.

S'agit-il d'examiner & d'interpréter les opinions des autres, commençons par nous juger nous-mêmes, & par connoître nos sentimens; entendons bien l'état de la question; que la matiere nous soit familiere. Que pourrons-nous dire de sensé, si les lois de l'interprétation nous sont étrangères, si l'ouvrage nous est inconnu; si nous sommes ou animés de quelque passion, ou entêtés de quelques préjugés?

Principes de la pneumatologie de Thomafius. L'essence de l'esprit considéré généralement, ne consiste pas seulement dans la pensée, mais dans l'action; car la matiere est un être purement passif, & l'esprit est un être entièrement opposé à la matiere. Tout corps est composé de l'un & de l'autre, & les opposés ont des prédicats opposés.

Il y a des esprits qui ne pensent point, mais qui agissent; savoir la lumiere & l'æther.

Toute puissance active est un être subsistant par lui-même, & une subsistance qui perfectionne la puissance passive.

Il n'y a point de puissance passive subsistante par elle-même. Elle a besoin d'une lumiere suffisante pour se faire voir.

Toutes les puissances actives sont invisibles; & quoique la matiere soit invisible, elle n'en est pas moins l'instrument & le signe de la puissance active.

Sous un certain aspect la lumiere & l'æther sont invisibles.

Tout ce qu'on ne peut concevoir privé d'action est spirituel.

Principes de la morale de Thomafius. Le bien consiste dans l'harmonie des autres choses avec l'homme & avec toutes les forces, non avec son entendement seulement; sous ce dernier aspect, le bien est la vérité.

Tout ce qui diminue la durée des forces de l'homme, & qui n'en accroît la quantité que pour un tems, est mal.

Toute commotion des organes, & toute sensation qui lui est conséquente, est un mal, si elle est trop forte.

La liberté & la santé sont les plus grands biens que nous tenions de la fortune; & non les richesses, les dignités, & les amis.

La félicité de l'homme ne consiste ni dans la sagesse ni dans la vertu. La sagesse n'a du rapport qu'à l'entendement, la vertu, qu'à la volonté.

Il faut chercher la félicité souveraine dans la modération du desir & de la méditation.

Cet état est sans douleur & sans joie, il est tranquille.

C'est la source de l'amour raisonnable.

L'homme est né pour la société paisible & tranquille, ou de ceux à qui ces qualités sont cheres, & qui travaillent à les acquérir.

L'homme raisonnable & prudent, aime plus les autres hommes que lui-même.

Si l'on entend par la félicité souveraine, l'assemblage le plus complet & le plus parfait de tous les biens que l'homme puisse posséder; elle n'est ni dans la richesse, ni dans les honneurs, ni dans la modération, ni dans la liberté, ni dans l'amitié; c'est une chimere de la vie.

La santé est une des qualités nécessaires à la tranquillité de l'ame ; mais ce n'est pas elle.

La tranquillité de l'ame suppose la sagesse & la vertu ; celui qui ne les a pas est vraiment misérable.

La volupté du corps est opposée à celle de l'ame, c'est un mouvement inquiet.

Dieu est la cause première de toutes les choses qui changent ; ce n'est point là son essence, elle est dans l'asséité.

La matière première a été créée ; Dieu l'a produite de rien ; elle ne peut lui être coéternelle.

Les choses inconstantes ne peuvent se conserver elles-mêmes ; c'est l'ouvrage du créateur.

Il y a donc une providence divine.

Quoique Dieu donne à tout moment aux choses une vie, une essence, & une existence nouvelle ; elles sont une, & leur état présente le passé & l'avenir ; ce qui les rend mêmes.

La connoissance de l'essence divine est une règle à laquelle l'homme sage doit conformer toutes ses actions.

L'homme sage aimera Dieu sincèrement, aura confiance en lui, & l'adorera avec humilité.

La raison ne nous présente rien au-delà de ce culte intérieur ; quand au culte extérieur, elle conçoit qu'il vaut mieux s'y soumettre que de le refuser.

Il y a deux erreurs principales relativement à la connoissance de Dieu, l'athéisme & la superstition.

Le superstitieux est pire que l'athée.

L'amour est un desir de la volonté de s'unir & de persévérer dans l'union avec la chose dont l'entendement a reconnu la bonté.

On peut considérer l'amour déraisonnable sous différents aspects, ou le desir est inquiet, ou l'objet aimé est mauvais & nuisible, ou l'on confond en lui des unions incompatibles, &c.

Il y a de la différence entre le desir de s'unir à une femme, par le plaisir qu'on en espère, ou dans la vue de propager son espèce.

Le desir de posséder une femme doit être examiné soigneusement, si l'on ne veut s'exposer à la séduction secrète de l'amour déraisonnable, cachée sous le masque de l'autre amour.

L'amour raisonnable de ses semblables est un des moyens de notre bonheur.

Il n'y a de vertu que l'amour ; il est la mesure de toutes les autres qualités louables.

L'amour de Dieu pour lui-même est surnaturel ; la félicité éternelle est son but ; c'est aux théologiens à nous en parler.

L'amour de nos semblables est général ou particulier.

Il n'y a qu'un penchant commun à la vertu, qui établit entre deux êtres raisonnables, un amour vrai.

Il ne faut haïr personne, quoique les ennemis de nos amis nous doivent être communs.

Cinq vertus constituent l'amour universel & commun ; l'humanité, d'où naissent la bienfaisance & la gratitude ; la vivacité & la fidélité dans ses promesses, même avec nos ennemis & ceux de notre culte ; la modestie qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité ; la modération & la tranquillité de l'ame ; la patience sans laquelle il n'y a ni amour ni paix.

L'amour particulier est l'amour de deux amis, sans cette union il n'y a point d'amitié.

Le mariage seul ne rend pas l'amour licite.

Plus le nombre de ceux qui s'aiment est grand, plus l'amour est raisonnable.

Il est injuste de haïr celui qui aime ce que nous aimons.

L'amour raisonnable suppose de la conformité dans les inclinations, mais il ne les exige pas au même degré.

La grande estime est le fondement de l'amour raisonnable.

De cette estime naît le dessein continuel de plaire, la confiance, la bienveillance, les biens, & les actions en commun.

Les caractères de l'amour varient selon l'état des personnes qui s'aiment ; il n'est pas le même entre les inégaux qu'entre les égaux.

L'amour raisonnable de soi-même, est une attention entière à ne rien faire de ce qui peut interrompre l'ordre que Dieu a établi, selon les règles de la raison générale & commune, pour le bien des autres.

L'amour du prochain est le fondement de l'amour de nous-mêmes ; il a pour objet la perfection de l'ame, la conservation du corps, & la préférence de l'amour des autres, même à la vie.

La conservation du corps exige la tempérance, la pureté, le travail, & la fermeté.

S'il y a tant d'hommes plongés dans le malheur, c'est qu'ils n'aiment point d'un amour raisonnable & tranquille.

C'est moins dans l'entendement que dans la volonté & les penchans secrets, qu'il faut chercher la source de nos peines.

Les préjugés de l'entendement naissent de la volonté.

Le malheur a pour base l'inquiétude d'un amour déréglé.

Deux préjugés séduisent la volonté ; celui de l'impatience, & celui de l'imitation : on déracine difficilement celui-ci.

Les affections sont dans la volonté, & non dans l'entendement.

La volonté est une faculté de l'ame qui incline l'homme, & par laquelle il s'excite à faire ou à omettre quelque chose.

Il ne faut pas confondre l'entendement avec les pensées.

La volonté se meut toujours du désagréable à l'agréable, du fâcheux au doux.

Tous les penchans de l'ame sont tournés vers l'avenir & vers un objet absent.

Les affections naissent des sensations.

Le cœur est le lieu où la commotion des objets intérieurs se fait sentir avec le plus de force.

L'émotion du sang extraordinaire est toujours une suite d'une impression violente ; mais cette émotion n'est pas toujours accompagnée de celle des nerfs.

Il n'y a qu'une affection première, c'est le desir qu'on peut distinguer en amour ou en haine.

Il ne faut pas compter l'admiration parmi nos penchans.

Les affections ou penchans ne sont en eux-mêmes ni bons ni mauvais ; c'est quand ils sont spécifiés par les objets, qu'ils prennent une qualité morale.

Les affections qui enlèvent l'homme à lui-même, sont mauvaises ; & celles qui le rendent à lui-même, bonnes.

Toute émotion trop violente est mauvaise ; il n'y en a de bonnes que les tempérées.

Il y a quatre penchans ou affections générales ; l'amour raisonnable, le desir des honneurs, la cupidité des richesses, le goût de la volupté.

Les hommes sanguins sont voluptueux, les bilieux sont ambitieux, & les mélancoliques sont avarés.

La tranquillité de l'ame est une suite de l'harmonie entre les forces de la pensée, ou les puissances de l'entendement.

Il y a trois qualités qui conspirent à former & à perfectionner l'amour raisonnable, l'esprit, le jugement, & la mémoire.

L'amour raisonnable est taciturne, sincère, libéral, humain, généreux, tempérant, sobre, conti-

ment, économe, industriel, prompt, patient, courageux, obligeant, officieux, &c.

Tout penchant vicieux produit des vices contraires à certaines vertus.

Un certain mélange de vices produit le simulacre d'une vertu.

Il y a dans tout homme un vice dominant, qui se mêle à toutes ses actions.

C'est d'une attention qui analyse ce mélange, que dépend l'art de connoître les hommes.

Il y a trois qualités principales qu'il faut sur-tout envisager dans cette analyse, l'oisiveté ou paresse, la colere & l'envie.

Il faut étouffer les affections vicieuses, & exciter l'amour raisonnable : dans ce travail pénible, il faut s'attacher premièrement à l'affection dominante.

Il suppose des intentions pures, de la sagacité & du courage.

Il faut employer la sagacité à démêler les préjugés de la volonté ; ensuite ôter à l'affection dominante son aliment, converser avec les bons, s'exercer à la vertu, & fuir les occasions périlleuses.

Mais pour conformer scrupuleusement sa vie aux règles de la vertu, les forces naturelles ne suffisent pas.

Principes de la jurisprudence divine de Thomasius.
Le monde est composé de corps visibles, & de puissances invisibles.

Il n'y a point de corps visible qui ne soit doué d'une puissance invisible.

Ce qu'il y a de visible & de tangible dans les corps s'appelle *matiere*.

Ce qu'il y a d'invisible & d'insensible, s'appelle *nature*.

L'homme est de la classe des choses visibles ; outre les qualités qui lui sont communes avec les autres corps, il a des puissances particulières qui l'en distinguent ; l'ame par laquelle il conçoit & veut, en est une.

Les puissances produisent les différentes espèces de corps, en combinant les particules de la matiere, & en les réduisant à telle ou telle configuration.

L'ame en fait autant dans l'homme ; la structure de son corps est l'ouvrage de son ame.

L'homme est doué de la vertu intrinsèque de descendre en lui, & d'y reconnoître ses propres puissances & de les sentir.

C'est ainsi qu'il s'assure qu'il conçoit par son cerveau, qu'il veut par son cœur.

L'une de ces actions s'appelle la *pensée*, l'autre le *desir*.

L'entendement est donc une faculté de l'ame humaine, qui réside dans le cerveau, & dont la pensée est le produit ; & la volonté, une faculté de l'ame humaine qui réside dans le cœur, & qui produit le desir.

Les pensées sont des actes de l'entendement ; elles ont pour objet, ou les corps, ou les puissances ; si ce sont les corps, elles s'appellent *sensations*, si ce sont les puissances, *concepts*.

Les sensations des objets présents, forment le sens commun ; il ne faut pas confondre ces sensations avec leurs objets ; les sensations sont des corps, mais elles appartiennent à l'ame ; il faut y considérer la perception & le jugement.

Il n'y a ni appétit, ni desir de ce qu'on ne conçoit pas ; tout appétit, tout desir suppose perception.

La pensée qui s'occupe d'un objet absent, mais dont l'image est restée dans l'entendement, en conséquence de la sensation, s'appelle *imagination* ou *mémoire*.

Les pensées sur les corps, considérées comme des tous, sont individuelles.

Tome XVI.

Il n'y a point de pensées abstraites de la matiere, mais seulement des puissances.

La puissance commune des corps, ou la matiere, s'appelleroit plus exactement *la nature du corps*.

Quand nous nous occupons d'une puissance, abstraction faite du corps auquel elle appartient, notre pensée est universelle.

On peut rappeler toutes les formes de nos pensées, ou à l'imagination, ou à la formation des propositions.

Dans l'investigation, il y a question & suspension de jugement. Dans la formation des propositions, il y a affirmation & négation : ces actions sont de l'entendement & non de la volonté ; il n'y a point de concept d'un terme simple.

Le raisonnement ou la méditation est un enchaînement de plusieurs pensées.

On a de la mémoire, quand on peut se rappeler plusieurs sensations, les lier, & découvrir par la comparaison la différence que les puissances ont entre elles.

Toute volonté est un desir du cœur, un penchant à s'unir à la chose aimée ; & tout desir est un effort pour agir.

L'effort de la volonté détermine l'entendement à l'examen de la chose aimée, & à la recherche des moyens de la posséder.

La volonté est donc un desir du cœur accompagné d'un acte de l'entendement.

Si on la considère abstraction faite de la puissance d'agir, on l'appelle *appétit sensitif*.

La volonté n'est point une pensée : il y a de la différence entre l'effort & la sensation.

Les actions de l'entendement s'exercent souvent sans la volonté, mais la volonté meut toujours l'entendement.

Les puissances des choses qui sont hors de nous meuvent & les facultés du corps & celles de l'entendement, & la volonté.

Il est faux que la volonté ne puisse être contrainte ; pourquoi les puissances invisibles des corps ne l'irriteroient-elles pas, ou ne l'arrêteroient-elles pas ?

La faculté translatrice d'un lieu dans un autre ne dépend pas de la pensée, c'est la suite de l'effort du cœur ; la volonté humaine ne la produit pas toujours, c'est l'effet d'une puissance singulière donnée par Dieu à la créature, & concourante avec sa volonté & sa pensée.

L'entendement a des forces qui lui sont propres, & sur lesquelles la volonté ne peut rien ; elle peut les mettre quelquefois en action, mais elle ne peut pas toujours les arrêter.

L'entendement est toujours soumis à l'impulsion de la volonté, & il ne la dirige point, soit dans l'affirmation qu'une chose est bonne ou mauvaise ; soit dans l'examen de cette chose ; soit dans la recherche des moyens de l'obtenir. La volonté ne desire point une chose parce qu'elle paroît bonne à l'entendement ; mais au-contraire elle paroît bonne à l'entendement parce que la volonté la desire.

L'entendement & la volonté ont leurs actions & leurs passions.

L'intellect agit quand la volonté l'incline à la réflexion ; il souffre quand d'autres causes que la volonté le meuvent & le font sentir.

La volonté est passive, non relativement à l'entendement, mais à d'autres choses qui la meuvent. Elle se sert de l'entendement comme d'un instrument pour irriter les affections, par un examen plus attentif de l'objet.

L'entendement agit dans le cerveau. Parler est un acte du corps & non de l'entendement.

La volonté opere hors du cœur, c'est un effort ; ses actes ne sont point immanens.

La volonté est le premier agent de la nature humaine, car elle meut l'entendement.

Les actes commandés par la volonté sont ou volontaires, ou moraux & spontanés, ou nécessaires, contraints & physiques.

La nature de l'homme moral est la complexion de la puissance de vouloir, & des puissances qui sont soumises à la volonté.

La raison est le prédicat de l'entendement seul & non de la volonté.

L'entendement juge librement de la nature des choses, du bien & du mal, toutes les fois que la volonté ne le meut pas; mais il est soumis à la volonté & il lui obéit, en tant qu'il en est mu & poussé.

L'entendement & la volonté ont leur liberté & leur servitude; l'une & l'autre extrinsèques.

Il n'y a donc nul choix de volonté, & nulle liberté d'indifférence. Comme on ne conçoit pas toujours dans l'acte de la liberté, qu'elle soit excitée par des puissances extérieures, on dit sous ce point de vue qu'elle est libre.

On accorde aux actions de l'homme la spontanéité parce qu'il en est l'auteur, mais non parce qu'elles sont libres.

Les puissances sont ou en guerre ou d'accord; dans le premier cas la plus forte l'emporte.

Ce qui conserve les puissances d'un corps est bon; ce qui détruit les puissances d'un corps, & conséquemment le corps même, est mauvais.

Qu'est-ce que la vie? l'union des puissances avec le corps. Qu'est-ce que la mort? la séparation des puissances d'avec le corps. Tant que le corps vit, ses parties qui sont le siège des puissances restent unies; lorsqu'il se dissout, ses parties se séparent; les puissances passent à des puissances séparées, car il est impossible qu'elles soient anéanties.

Le corps est mortel, mais les puissances sont immortelles.

Il est particulier à l'homme d'être porté à des biens qui sont contraires au bien général.

L'effort vers une chose qui lui convient s'appelle *desir*, *amour*, *espérance*; vers une chose qui lui est contraire, *haine*, *fuite*, *horreur*, *crainte*.

On donne à l'effort le nom de *passion*, parce que l'objet ne manque jamais de l'exciter.

La raison est saine quand elle est libre, ou non mue par la volonté & qu'elle s'occupe sans son influence de la différence du bien réel & du bien apparent; corrompue, lorsque la volonté la pousse au bien apparent.

Chaque homme a ses volontés. Les volontés des hommes s'accordent peu; elles sont très-diverses, souvent opposées: un même homme ne veut pas même constamment ce qu'il a voulu une fois; ses volontés se contredisent d'un instant à un autre; les hommes ont autant de passion, & il y a dans chacune de leurs passions autant de diversité qu'il s'en montre sur leurs visages, pendant la durée de leur vie.

L'homme n'est point l'espèce infime, & la nature du genre humain n'est pas une & la même.

Il y a dans l'homme trois volontés principales, la volupté, l'avarice, & l'ambition. Elles dominent dans tous, mais diversement combinées; ce ne sont point des mouvemens divers qui se succèdent naturellement, & dirigés par le principe commun de l'entendement & de la volonté.

Des actes volontaires & contradictoires ne peuvent sortir d'une volonté une & commune.

D'où il suit que c'est aux passions de la volonté, à la contrainte & à la nécessité qu'il faut rapporter ce que l'on attribue ordinairement au choix & à la liberté: la discorde une fois élevée, la puissance la plus forte l'emporte toujours.

La volonté est une puissance active de sa nature,

parce que plusieurs de ses affections ont leur origine dans d'autres puissances, & que toutes ses actions en sont excitées.

La volupté, l'ambition, l'avarice, sont trois facultés actives qui poussent l'entendement, & qui excitent la puissance translatrice.

L'espérance, la crainte, la joie, la tristesse, sont des passions de l'ame, qui naissent de la connoissance d'une puissance favorable ou contraire.

Il y a des passions de l'ame qui excitent les premières volontés; il y en a d'autres qui les suppriment.

À proprement parler il n'y a que deux différences dans les affections premières, l'espérance & la crainte; l'une naît avec nous; l'autre est accidentelle.

L'espérance naît de quelque volonté première; la crainte vient d'autres puissances.

L'espérance & la crainte peuvent se considérer relativement à Dieu: raisonnables on les appelle *piété*, *crainte filiale*; déraisonnables on les appelle *superstition*, *crainte servile*. Celui qui n'est retenu que par des considérations humaines est athée.

L'homme est prudent & sage, lorsqu'il a égard à la liaison des puissances, non-seulement dans leur effet présent, mais encore dans leur effet à venir.

Les prophètes sont des hommes dont Dieu meut immédiatement la puissance intellectuelle; ceux dont il dirige immédiatement la volonté, des héros; ceux dont l'entendement & la volonté sont soumis à des puissances invisibles, des forciers: l'homme prudent apporte à l'examen de ces différens caractères la circonspection la plus grande.

La puissance humaine est finie, elle ne s'étend point aux impossibles. En-deçà de l'impossibilité, il est difficile de marquer ses limites.

Il est plus facile de connoître les puissances des corps en les comparant, que les puissances des hommes entre eux.

Toute puissance, sur-tout dans l'homme, peut être utile ou nuisible.

Il faut plus craindre des hommes qu'en espérer, parce qu'ils peuvent & veulent nuire plus souvent que servir.

Le sage secourt souvent; craint plus souvent encore; résiste rarement; met son espoir en peu de choses, & n'a de confiance entière que dans la puissance éternelle.

Le sage ne prend point sa propre puissance pour la mesure de la puissance des autres, ni celle des autres pour la mesure de la sienne.

Il y a des puissances qui irritent les premières volontés; il y en a qui les apaisent. Les alimens accroissent ou diminuent la volupté; l'ambition se fortifie ou s'affoiblit par la louange & par le blâme; l'avarice voit des motifs de se reposer ou de travailler dans l'inégalité des biens.

La volonté dominante de l'homme, sans être excitée ni aidée par des puissances extérieures, l'emporte toujours sur la volonté d'une puissance surdonnée, abandonnée à elle-même & sans secours. Les forces réunies de deux puissances foibles peuvent surmonter la volonté dominante. Le succès est plus fréquent & plus sûr, si les puissances auxiliaires sont extérieures.

Une passion foible, irritée violemment par des puissances extérieures, s'exercera plus énergiquement dans un homme que la passion dominante dans un autre. Pour cet effet il faut que le secours de la puissance extérieure soit grand.

Il y a entre les passions des hommes des oppositions, des concurrences, des obstacles, des secours, des liaisons secrètes que tous les yeux ne discernent pas.

Il y a des émanations, des écoulemens, des simu-

lares moraux qui frappent le sens & qui affectent l'homme & sa volonté.

La volonté de l'homme n'est jamais sans espérance & sans crainte, & il n'y a point d'action volontaire sans le concours de ces deux passions.

Il n'y a point d'action libre considérée relativement à la seule dépendance de la volonté. Si l'on examine l'action relativement à quelque principe qui la dirige, elle peut être libre ou contrainte.

La puissance de la volonté est libre, quand l'homme suit son espérance naturelle, lorsqu'elle agit en lui sans le concours ou l'opposition d'une force étrangère qui l'attire ou qui l'éloigne. Cette force est ou visible ou invisible; elle s'exerce ou sur l'âme ou sur le corps.

Toute action qui n'est pas volontaire ou spontanée se fait malgré nous. Il n'en est pas de même dans le cas de la contrainte. Une action contrainte ne se fait pas toujours malgré nous.

Dans l'examen de la valeur morale des actions volontaires, il faut avoir égard non-seulement au mouvement de la volonté qui les a précédées, mais à l'approbation qui les a suivies.

Le spontanée est ou libre ou contraint; libre, si la volonté a mis en action la puissance translatrice, sans le concours d'une puissance étrangère favorable ou contraire; contrainte, s'il est intervenu quelque force, quelque espérance ou quelque crainte extérieure.

Les mœurs consistent dans la conformité d'un grand nombre de volontés. Les sages ont leurs mœurs, qui ne sont pas celles des insensés. Les premiers s'aiment, s'estiment, mettent leur dignité principale dans les qualités de leur entendement, en font l'essence de l'homme & soumettent leurs appétits à leur raison qu'on ne contraint point.

C'est du mélange des passions qu'il suit qu'entre les insensés, il y en a d'instruits & d'idiots.

La force des passions dominantes n'est pas telle qu'on ne les puisse maîtriser.

Il n'y a point d'homme, si insensé qu'il soit, que la sagesse d'un autre ne domine & ne dispose à l'utilité générale.

Les passions dominantes varient selon l'âge, le climat, & l'éducation: voilà les sources de la diversité des mœurs chez les peuples divers.

Les mœurs des hommes ont besoin d'une règle.

L'expérience & la méditation font le sage.

Les insensés font peu de cas de la sagesse.

Les hommes, dont le caractère est une combinaison de l'ambition & de la volupté, n'ont besoin que du tems & de l'expérience pour devenir sages.

Tous ces principes qu'on établit sur la conscience juste & la conscience erronée, ne sont d'aucune utilité.

Le sage use avec les insensés du conseil & de l'autorité: il cherche à les faire espérer ou craindre.

L'honnête, l'agréable & l'utile sont les objets du sage: ils font tout son bonheur; ils ne sont jamais séparés.

Dans la règle que le sage imposera aux insensés, il aura égard à leur force.

Le conseil est d'égal à égal; le commandement est d'un supérieur à son inférieur.

Le conseil montre des biens & des maux nécessaires; la puissance en fait d'arbitraires. Le conseil ne contraint point, n'oblige point du moins extérieurement; la puissance contraint, oblige du moins extérieurement. Le sage se soumet au conseil; l'insensé n'obéit qu'à la force.

La vertu est sa propre récompense.

A proprement parler, les récompenses & les châtimens sont extérieurs.

L'insensé craint souvent des douleurs chimériques

& des puissances chimériques. Le sage se sert de ces fantômes pour le subjuguier.

Le but de la règle est de procurer aux insensés la paix extérieure, & la sécurité intérieure.

Il y a différentes sortes d'insensés. Les uns troublent la paix extérieure, il faut employer contre eux l'autorité; d'autres qui n'y concourent pas, il faut les conseiller & les contraindre; & certains qui ignorent la paix extérieure, il faut les instruire.

Il est difficile qu'un homme puisse réunir en lui seul le caractère de la personne qui conseille, & le caractère de celle qui commande. Ainsi il y a eu des prêtres & des rois.

Point d'actions meilleures que celles qui tendent à procurer la paix intérieure; celles qui ne contribuent ni ne nuisent à la paix extérieure, sont comme indifférentes; les mauvaises la troublent; il y a dans toutes différens degrés à considérer. Il ne faut pas non plus perdre de vue la nature des objets.

Le juste est opposé au mal extrême; l'honnête est le bien dans un degré éminent; il s'élève au-dessus de la passion; le décent est d'un ordre moyen entre le juste & l'honnête. L'honnête dirige les actions extérieures des insensés; le décent est la règle de leurs actions extérieures; ils sont justes, de crainte de troubler la paix.

Le pacte diffère du conseil & de l'autorité; cependant il n'oblige qu'en conséquence.

La loi se prend strictement pour la volonté de celui qui commande. En ce sens, elle diffère du conseil & du pacte.

Le but immédiat de la loi est d'ordonner & de défendre; elle punit par les magistrats, elle contraint par les jugemens, & elle annule les actes qui lui sont contraires: son effet est d'obliger.

Le droit naît de l'abandon de sa volonté: l'obligation lie.

Il y a le droit que j'ai, abstraction faite de toute volonté, & celui que je tiens du pacte & de la loi.

L'injure est l'infraction de l'obligation & du droit.

Le droit est relatif à d'autres; l'obligation est immense: l'un naît des règles de l'honnête; l'autre des règles du juste.

C'est par l'obligation interne que l'homme est vertueux; c'est par l'obligation externe qu'il est juste.

Le droit, comme loi, est ou naturel ou positif. Le naturel se reconnoît par l'attention d'une âme tranquille sur elle-même. Le positif exige la révélation & la publication.

Le droit naturel se prend ou pour l'agrégat de tous les préceptes moraux qui sont dictés par la droite raison, ou pour les seules règles du juste.

Tout droit positif relativement à sa notoriété est humain.

Dieu a gravé dans nos cœurs le droit naturel; il est divin; la publication lui est inutile.

La loi naturelle s'étend plus aux conseils qu'à l'autorité. Ce n'est pas le discours de celui qui enseigne, mais de celui qui commande, qui la fait recevoir. La raison ne nous conduit point seule à reconnoître Dieu comme un souverain autorisé à infliger des peines extérieures & arbitraires aux infractions de la loi naturelle. Il voit que tous les châtimens qui n'émanent pas de l'autorité, sont naturels, & improprement appelés *châtiments*. Il n'y a de châtimens proprement dits que ceux qui sont décernés par le souverain, & visiblement infligés. La publication est essentielle aux lois. Le philosophe ne connoît aucune publication de la loi naturelle: il regarde Dieu comme son pere, plus encore que comme son maître. S'il a quelque crainte, elle est filiale & non servile.

Si l'on regarde Dieu comme pere, conseiller, docteur, & que l'honnêteté & la turpitude marque plutôt bonté & malice, ou vice en général, que justice

ou injustice en particulier ; les actions sur lesquelles le droit naturel a prononcé ou implicitement ou explicitement, sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, naturellement & relativement à toute l'espèce humaine.

Le droit considéré comme une puissance morale relative à une règle commune & constante à un grand nombre d'hommes, s'appelle *droit naturel*. Le droit positif est relatif à une règle qui varie.

Le droit de la nature oblige même ceux qui ont des opinions erronnées de la divinité.

Ni la volonté divine, ni la sainteté du droit naturel, ni sa conformité avec la volonté divine, ni son accord avec un état parfait, ni la paix, ni les pactes, ni la sécurité, ne sont point les premiers fondemens du droit naturel.

Sa première proposition, c'est qu'il faut faire tout ce qui contribue le plus à la durée & au bonheur de la vie.

Veux-toi à toi-même ce que tu desires des autres, voilà le premier principe de l'honnête : rends aux autres ce que tu exiges d'eux ; voilà le premier principe du décent : ne fais point aux autres ce que tu crains d'eux ; voilà le premier principe du juste.

Il faut se repentir ; tendre à son bonheur par des moyens sages ; reprimer l'excès de ses appétits, par la crainte de la douleur, de l'ignominie, de la misère ; fuir les occasions périlleuses ; se refuser au désespoir ; vivre pour & avec ceux même qui n'ont pas nos mœurs ; éviter la solitude ; dompter ses passions ; travailler sans délai & sans cesse à son amendement ; voilà les conséquences de la règle de l'honnête. Céder de son droit ; servir bien & promptement les autres ; ne les affliger jamais sans nécessité ; ne point les scandaliser ; souffrir leur folie : voilà les suites de la règle du décent. Ne point troubler les autres dans leur possession ; agir avec franchise ; s'interdire la raillerie, &c. voilà les conclusions de la règle du juste.

Il y a moins d'exceptions à la règle du juste & de l'honnête, qu'à celle du décent.

Le sage se fait de l'autorité, par ses discours & ses actions.

Le sage sert par l'exemple, & par le châtement qu'il ne sépare pas.

Il faut punir & récompenser ceux qui le méritent.

Celui qui fuit la règle de la sagesse mérite récompense : celui qui l'enfreint, châtement.

Le mérite consiste dans le rapport d'une action volontaire, à la récompense & au châtement.

Imputer, c'est traduire comme cause morale d'un effet moral.

Dans les cas de promesse, il faut considérer l'inspiration relativement à la volonté de celui qui a promis, & à l'aptitude de celui qui a reçu.

La méthode de traiter du droit naturel qu'Hobbs a présentée est très-bonne ; il faut traiter d'abord de la liberté ; ensuite de l'empire, & finir par la religion.

Voilà l'extrait de la philosophie de *Thomasius* dont on fera quelque cas, si l'on considère le tems auquel il écrivoit. Il a peut-être plus innové dans la langue que dans les choses ; mais il a des idées qui lui appartiennent.

Il mourut en 1628 à Halle, après avoir vécu d'une vie très-laborieuse & très-troublée. Son penchant à la satire fut la source principale de ses peines ; il ne se contenta pas d'annoncer aux hommes des vérités qu'ils ignoroient, mais il acheva de révolter leur amour-propre, en les rendant ridicules par leurs erreurs.

THOMISME, f. m. (*Théologie*.) doctrine de saint Thomas d'Aquin & de ses disciples, appelés *Tho-*

mistes, principalement par rapport à la prédestination & à la grâce.

On ne fait pas positivement quel est le véritable *Thomisme* : les dominicains prétendent enseigner le *Thomisme* dans toute sa pureté ; mais il y a des auteurs qui font une distinction entre le *Thomisme* de S. Thomas & celui des dominicains. Voyez DOMINICAINS.

D'autres soutiennent que le *Thomisme* n'est qu'un Jansénisme déguisé ; mais on fait que le Jansénisme a été condamné par les papes, & que le pur *Thomisme* ne l'a jamais été. Voyez JANSÉNISME.

En effet les écrits d'Alvarez & de Lemos, chargés par leurs supérieurs d'exposer & de défendre devant le saint siege la doctrine de leur école, ont passé depuis ce tems-là pour la règle du pur *Thomisme*.

L'école moderne a abandonné les sentimens de plusieurs anciens thomistes, dont les expressions avoient paru trop dures à Lemos & à Alvarez ; & les nouveaux thomistes qui passent les bornes prescrites par ces deux docteurs, ne peuvent pas donner leurs opinions pour les sentimens de l'école de S. Thomas, comme ayant été défendues & censurées par le pape.

Le *Thomisme* reçu ou approuvé est celui d'Alvarez & de Lemos : ces deux auteurs distinguent quatre classes de thomistes : la première qu'ils rejettent, détruit le libre arbitre ; la seconde & la troisième ne diffèrent point de la doctrine de Molina. Voyez MOLINISTES.

La dernière embrassée par Alvarez est celle qui admet une prémotion physique, ou une prédétermination qui est un supplément du pouvoir actif qui, par le moyen de ce supplément, passe du premier acte au second, c'est-à-dire d'un pouvoir complet & prochain à l'action. Voyez PRÉDÉTERMINATION.

Les Thomistes soutiennent que cette prémotion est offerte à l'homme dans la grâce suffisante ; que la grâce suffisante est donnée à tout le monde, & que tous les hommes ont un pouvoir complet, indépendant & prochain, non pas pour agir, mais pour rejeter la grâce la plus efficace. Voyez SUFFISANT & GRACE.

THOMISTES, f. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on donne aux théologiens d'une école catholique, qui font profession de suivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

Quoique les *Thomistes* soient opposés aux *Scotistes* sur plusieurs points, tels que la distinction des attributs de Dieu, la manière dont les sacremens operent, l'immaculée conception, &c. cependant ce qui les caractérise particulièrement, & ce qui les distingue des autres théologiens molinistes, augustiniens, congruistes, &c. c'est leur système sur la grâce, dont nous allons donner une idée.

La base de leur système est que Dieu est cause première & premier moteur à l'égard de toutes ses créatures ; comme cause première, il doit influencer sur toutes leurs actions ; parce qu'il n'est pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde ou de sa créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou les puissances qui en sont susceptibles ; de-là ils concluent :

1°. Que dans quelque état qu'on suppose l'homme, soit avant, soit après sa chute, & pour quelque action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination physique*, lorsqu'il s'agit des actions considérées dans l'ordre naturel, & ils la nomment *grâce efficace* par elle-même, quand il s'agit des œuvres surnaturelles ou méritoires du salut.

2°. Que la grâce efficace par elle-même a été nécessaire aux anges & à nos premiers parens pour les œuvres surnaturelles.